NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00024653 2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, n° 56.

Digitized by Google

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR,

ET CONTINUÉ

Par des Membres de l'Institut (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres).

TOME XIX.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE,

ANNÉES 1256-1285.

A PARIS,

CHEZ { FIRMIN DIDOT FRÈRES, Libraires, rue Jacob, n° 56;
TREUTTEL ET WURTZ, Libraires, rue de Lille, n° 17.

M. DCCC. XXXVIII.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
419612B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1947 L

Digitized by Google

NOTICE

SUR FEU M. PETIT-RADEL.

La commission, à qui l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres a confié le soin de continuer l'Histoire littéraire de la France, est dans l'usage de consacrer quelques lignes à la mémoire des collaborateurs qu'elle a le malheur de perdre dans le cours de ses travaux. C'est pour elle un pieux devoir qu'elle va remplir en plaçant le nom de feu M. Louis-Charles-François Petit-Radel à la tête d'un volume auquel il a coopéré, et en rappelant les ouvrages qui l'avaient fait avantageusement connaître de tous les savants qui cultivent les sciences archéologiques et bibliographiques.

Il était né à Paris, en 1756, dans une famille sur laquelle les arts et les lettres ont jeté quelque éclat. Des deux frères qu'il avait, l'un s'est distingué comme architecte; l'autre comme médecin et même aussi comme poëte (1). Quant à M. Louis Petit-Radel, le seul dont nous devons nous occuper ici, il choisit l'état ecclésiastique. La révolution de 1789 le trouva chanoine et vicaire général de Conserans. Forcé de changer de carrière, il voulut, avant d'entrer dans une autre, satisfaire le goût qu'il avait pour les voyages, et il parcourut l'Italie. C'était un moyen d'étendre les connaissances que déjà il avait acquises en archéologie.

Durant un assez long séjour qu'il fit à Rome, le spectacle continuel des montagnes qui entourent le

(1) Comme médecin, le docteur Petit-Radel a publié divers ouvrages d'anatomie et d'hygiène; comme poëte, il est surtout connu par un long poëme latin, qu'il a intitulé : *De amoribus Pancharitis et Zoroæ, poema eroticon idalio stylo exaratum.* 1 vol. gr. in-8°. — Paris, an VIII (1800).

Digitized by Google

Latium, lui inspira le désir de visiter ce théâtre des premières guerres des Romains; ces lieux qu'habitèrent longtemps de petits peuples différents d'origine, de mœurs et même de langage, et dont les noms seuls se retrouvent dans l'histoire. Autrefois couvertes de villes et de monuments de toute espèce, ces contrées sont aujourd'hui sauvages, et n'ont plus guère pour habitants que des pâtres grossiers, mais qui ont conservé quelque chose des coutumes antiques, et, au moins en partie, l'ancien idiome qui fut en usage dans les montagnes du Latium. C'est là que M. Petit-Radel alla s'établir seul pour explorer, étudier un pays que ne visitent jamais les voyageurs. Il ne tarda point à s'apercevoir que le dialecte dans lequel les montagnards communiquaient avec lui contenait un grand nombre de mots d'origine osque et étrusque; et nous l'avons souvent entendu énoncer l'opinion qu'ils avaient conservé la langue qui était parlée dans le Latium, avant même que Rome devînt une cité puissante; qu'ils l'avaient encore, et la conservèrent même lorsqu'à Rome, la langue latine avait acquis toute sa perfection. En cela, il n'y aurait rien d'étonnant. De nos jours ne voyons-nous pas que les langues les plus perfectionnées n'ont qu'un rayonnement de peu d'étendue autour de la capitale où on les parle et les écrit le mieux? Et faut-il, par exemple, aller bien loin de Paris, pour ne plus entendre parler la langue de la capitale; pour rencontrer les idiomes qui étaient en usage dans les Gaules, il y a huit à dix siècles? Si l'on veut se convaincre de cette ténacité des populations pour les langages anciens de leurs provinces, on n'a qu'à parcourir la Picardie, la Bourgogne, l'Auvergne, etc. Au reste, ce qui rendrait vraisemblables la longue existence et la conservation de l'ancien idiome des peuples du Latium, dans les montagnes, c'est qu'il n'était point encore oublié dans Rome, même sous les empereurs. Au

Digitized by Google

temps de Cicéron on représentait des farces en langue osque : la populace romaine, les esclaves surtout parlaient dans Rome même l'ancienne langue des peuples du Latium ; ce qui faisait dire à Horace : *In longum tamen ævum Manserunt, hodièque manent vestigia ruris.*

Mais ce qui fixa l'attention de notre savant confrère dans les montagnes du Latium, ce fut bien moins le langage du peuple, que les ruines d'antiques monuments qu'il y découvrit ; ruines étranges qui ne ressemblaient en rien à celles des anciens édifices romains. C'étaient de gros murs formés d'immenses blocs non façonnés par la scie ni le marteau, superposés, sans mortier, les uns sur les autres, et dont les angles saillants s'agençaient avec assez de précision dans les angles rentrants des blocs voisins. Sur ces murs qu'on pourrait déclarer indestructibles, s'élevaient quelquefois d'autres ruines de monuments d'une tout autre construction, dont les pierres, toutes égales, avaient été incontestablement taillées, et ensuite placées en forme de réseau, et jointes par un mortier de chaux. Il n'était pas difficile d'en conclure que ces dernières ruines étaient d'un temps où les arts étaient connus, et conséquemment plus nouvelles que les substructions qui leur servaient d'appui. Ces substructions, M. Petit-Radel les regarda comme des ruines des monuments élevés par le premier des peuples qui s'étaient établis en Italie. Et ce peuple, il crut le reconnaître dans ces gigantesques Cyclopes auxquels l'histoire ou plutôt la fable attribue une force si prodigieuse, tant d'inventions dans les arts, et aussi tant de crimes. Mais, dans la suite, soit qu'il eût été ébranlé par les objections qu'on lui fit de toutes parts, soit qu'il eût trouvé dans quelques passages d'auteurs anciens, des autorités qui détruisaient son système, il n'attribua plus ces monuments aux Cyclopes, mais aux *Pélasges*, ce peuple dont l'histoire est aussi fort em-

Digitized by Google

brouillée, mais moins fabuleuse que celle des Cyclopes. En tout ceci, il s'appuyait de l'autorité de Denys d'Halicarnasse, et surtout de Pline l'ancien. Et, en effet, Pline nous apprend que ce furent les Pélasges qui enseignèrent aux peuples du Latium l'art de construire des maisons de pierre. Dès lors M. Petit-Radel appela *pélasgiques* les monuments qu'il appelait d'abord *cyclopéens*.

C. Plin. Hist. natural. l. VII, cap. 56.

Mais Pline avait dit en même temps, que les Pélasges apportèrent la connaissance des lettres grecques dans le Latium. Or, peut-on supposer qu'un peuple aussi instruit et civilisé que paraissent l'avoir été les Pélasges, ait construit des monuments qui ne semblent pas indiquer une connaissance complète de l'art? On en devrait conclure, à ce qu'il semble, que ces monuments existaient avant l'arrivée des Pélasges dans le Latium; qu'ils sont l'ouvrage d'un peuple plus ancien, plus rapproché de l'origine de tous les peuples. Dans toutes les parties du monde, il existe de ces monuments sans art et sans goût, dont on ne peut même expliquer la destination; élevés par des hommes qui ne connaissaient ni machines, ni instruments, pas même le fer; qui, pour fendre des arbres ou des rochers, se servaient de ces haches d'une pierre très-dure que l'on retrouve encore en si grand nombre dans les forêts druidiques, et que l'on recueille avec soin dans nos cabinets d'antiquités. Indiquer, désigner tel ou tel peuple comme l'inventeur d'une barbare architecture (si toutefois c'est le cas d'employer cette dénomination), n'est-ce point abuser du droit de conjecturer?

M. Petit-Radel n'en présenta pas moins son opinion comme une découverte d'une grande importance: il la soumit, dans une foule d'écrits, à la critique des savants; mais l'appuya de toutes les autorités qu'il put rassembler. Il obtint aussi de divers voyageurs en Italie, en Grèce, en Espagne, des dessins de ces monu-

Digitized by Google

ments qu'il prétendait *pélasgiques ;* et il les faisait ensuite mouler. De tous ces moules réunis il a formé un petit musée qui n'est pas sans intérêt. Mais qu'est-il parvenu à prouver? qu'en Italie, en Grèce surtout (à Mycènes, par exemple, dont l'enceinte est formée d'un gros mur de blocs de pierre), en Espagne, etc. il y a de ces monuments dits cyclopéens ou pélasgiques; mais que le peuple qui les éleva est aussi inconnu que celui qui a élevé dans les Gaules, en Angleterre, dans l'Europe entière, ces brutes et colossales pyramides, ces obélisques, ces longues tables de pierre dont on n'a point encore clairement expliqué l'usage, peut-être même ces montagnes factices qu'on appelle des *tumulus*, et qui pourraient bien n'avoir pas été des tombeaux.

Mais continuons de retracer la vie littéraire de M. Petit-Radel. De retour de ses voyages, il s'était livré avec ardeur à l'étude et à la culture des belles-lettres. Une circonstance heureuse lui offrit l'occasion de déployer son talent dans l'art, plus difficile qu'on ne pense, de composer des inscriptions. La ville de Paris donnait une fête magnifique au chef de nos armées, que des victoires éclatantes avaient déjà rendu l'idole du peuple. M. Petit-Radel fut chargé d'orner la salle du banquet, d'inscriptions propres à rappeler les triomphes de ce héros du siècle. Il les fit en latin, d'un style concis, mais élégant. Ces inscriptions, en très-grand nombre, ont été publiées, sous le titre de *Fasti*, en un volume in-folio. Peu de temps après, M. Petit-Radel fut nommé conservateur-administrateur de la bibliothèque dite *Mazarine* du nom de son fondateur; et il a conservé cette place jusqu'à sa mort. Sous son administration, cette bibliothèque déjà si riche obtint plus d'importance et par les acquisitions qu'il trouva moyen de faire de livres et de manuscrits rares et précieux, et par les sages règlements qu'il imposa à ce grand établissement. Ce fut alors qu'il publia un de ses princi-

Digitized by Google

paux ouvrages, ses *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes*. On eût désiré que, dans cet ouvrage d'érudition, la partie réservée aux bibliothèques anciennes prît plus de développement, plus d'étendue; mais la partie dans laquelle il expose l'origine et l'histoire de plusieurs de nos grandes bibliothèques, surtout de celle qu'il dirigeait, est aussi exacte que complète.

Il avait été élu, en 1806, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; et, chaque année, depuis cette époque, il a lu devant cette compagnie, de nombreux mémoires sur des matières de haute érudition. Nous citerons, entre autres, un *Examen analytique et tableau comparatif des synchronismes de l'histoire des temps héroïques de la Grèce*. Il fallait autant de patience que d'érudition pour traiter un pareil sujet, et surtout pour tracer le tableau comparatif qui est joint à l'ouvrage. En 1823 il devint membre de la Commission de l'Histoire littéraire de la France. Parmi les articles qu'il a fournis à la Commission et qui ont paru en divers tomes du grand ouvrage qu'elle continue, nous citerons des notices sur Simon de Tournai et Albert de Hirgis (T. XVI); sur Jean de Matha, Henri de Hainaut, empereur de Constantinople, Pierre de Vaux-Sernai (T. XVII); sur Olivier, écolâtre de Cologne, Nicolas de Braïa, Gilles de Lewes, Jean Halgrin, Albéric de Trois-fontaines (T. XVIII); Julienne du Mont-Cornillon, Étienne de Bourbon, Pierre de Fontaines, saint Bonaventure, Robert de Sorbon, etc. (T. XIX.). La vie de ce savant fut entièrement consacrée à l'étude et au travail. Nous l'avons vu, scrupuleux observateur de ses devoirs, assister jusqu'à ses derniers jours à nos réunions, y apporter le résultat de ses recherches. Il cessa de travailler et de vivre, le 27 juin 1836. A. D.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

A la suite d'un tableau général de l'état des lettres, des sciences et des arts en France durant le XIIIe siècle, nos trois derniers volumes contiennent des notices plus ou moins étendues sur la vie et les ouvrages de près de 400 écrivains décédés après l'an 1200 et avant 1256. Le tome que nous publions aujourd'hui correspond aux 30 années suivantes : il s'arrête à la fin de l'an 1285, époque de la mort de Philippe III, et se compose de plus de 250 articles, distribués comme dans les tomes XVII et XVIII en trois sections principales. La première fait connaître 117 auteurs qui ont écrit ou en langue latine ou en prose française sur des matières quelconques, théologiques, juridiques, philosophiques, historiques ou littéraires. La seconde est consacrée aux troubadours, et la troisième aux trouvères.

Des noms qui ont été fort célèbres et dont quelques-uns le sont encore, figurent dans la première partie : Hugues de Saint-Cher, Guillaume de Saint-Amour et son disciple Gérard d'Abbeville, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Robert, fondateur de la Sorbonne, Humbert de Romans, Albert le Grand, Laurentius Gallus ou Lorens, etc. A ces théologiens renommés ou laborieux, l'ordre chronologique entremêle des personnages dont les talents se sont exercés en d'autres carrières : l'architecte Pierre de Montereau, le prévôt de Paris, Étienne Boylesve; le voyageur Guillaume de Rubruquis, le jurisconsulte Pierre de Fontaines, le saint roi Louis IX; les historiens Guil-

Digitized by Google

laume de Puy Laurent, Geoffroi de Beaulieu, Guillaume de Chartres, le poëte latin Thierry de Vaucouleurs, etc.

Entre les 117 notices comprises dans cette première section, il en est 58 qui sont très-succinctes et qui forment, par cette raison, une série particulière. Elles concernent des auteurs dont les écrits ont trop peu d'importance littéraire, ou qui nés en des pays étrangers, n'ont point assez appartenu à la France. Le plus remarquable parmi ces derniers est le cardinal Henri de Suze, dont les ouvrages conservent une place encore honorable dans l'histoire de la jurisprudence canonique et même civile.

Près de 50 troubadours sont assez bien connus pour qu'on ait pu établir entre eux un ordre chronologique sinon rigoureux, du moins approximatif. Les noms qui se font distinguer dans cette liste sont ceux de Sordel, de Bertrand d'Allamanon le jeune, de Hugues de Saint-Cyr, de Boniface de Castellane, de Blacasset, d'Arnauld de Carcassès, d'Isarn, de Boniface Calvo. Mais cette classe d'écrivains offre, comme toutes les autres, un plus grand nombre de personnages obscurs qui ne se recommandent ni par les caractères ni même par l'étendue de leurs productions. Ils n'ont donné lieu aussi qu'à une longue série de très-courts articles.

Plus variées et quelquefois plus originales que les poésies des troubadours, celles des trouvères ont eu pourtant moins d'éclat jusqu'à l'avénement de Philippe le Bel. La cause en est dans l'état plus informe de la langue d'oil, dans la stérile abondance des versificateurs qui l'employaient sans la cultiver, dans l'extrême négligence et la monotonie fastidieuse des formes dont se revêtaient leurs idées. Il n'en est pas moins vrai qu'on rencontre de loin en loin dans leurs interminables romans, et dans la multitude de leurs

Digitized by Google

poëmes, des traits naïfs ou piquants, des détails ingénieux, curieux et parfois même instructifs. Nous en citerons quelques exemples dans la troisième partie de ce volume, où seront analysés les romans de Partonopeus de Blois par Denys Pyram, d'Anséis de Carthage par Pierre du Riès, de Trubert par Doins de Lavesne; les romans anonymes d'Eustache Lemoine, d'Aucassin et Nicolette, etc.; les lais et les fables de Marie de France, le Dolopathos rimé par Herbert; la chronique en 30,000 vers de Philippe Mouskes, etc., etc. Nous donnerons des extraits de ces diverses productions du moyen âge, non certes dans le dessein de les proposer pour modèles, mais parce qu'elles sont des faits qui appartiennent à l'histoire littéraire des Français, et parce qu'elles contribuent à montrer à quel degré de puérilité ou de barbarie les talents peuvent descendre lorsqu'ils n'ont pas commencé et plus encore lorsqu'ils cessent de suivre les routes tracées par les grands maîtres de l'art des vers.

Les auteurs de ce tome XIX sont des membres de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, désignés par des initiales à la fin de chaque article.

P. R. — feu M. Petit-Radel.
D. — M. Daunou.
A. D. — M. Amaury Duval.
E. D. — M. Émeric-David.
F. L. — M. Félix Lajard.

Le tome XX correspondra aux quinze dernières années du XIIIe siècle; l'impression en est commencée, et s'achèvera en 1841 au plus tard. D.

Digitized by Google

TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XIX DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Acad. des Inac. — ACADÉMIE des Inscriptions et Belles-Lettres. — Histoire et Mémoires de cette Académie. Paris, 1709-1809, 50 vol. in-4°. — 1815-1838, 13 vol. in-4°.

Acta liter. Suec. — Acta Literaria Sueciæ. Ann. 1722.

Adrich. Th. T. S. — Theatrum Terræ Sanctæ et biblicarum Historiarum, auctore Christiano Adrichomio. Editio sexta. Coloniæ, 1682, in-fol.

Aegid. Aur. vall. — Gesta Pontificum leodiensium ab anno 1048 ad 1215, in tomo 2° Sylloges chappeavillianæ.

Aegid. Aurelian. — Sermones Ægidii Aurelianensis, ord. FF. Prædicatorum. Mss.

Aegid. à Lessin. — Ægidii à Lessinis (de Lessines), Tractatus de Unitate formarum..., de Usuris, de Concordiâ temporum, mss.

Aegid. de Columnâ Defens. S. Th. Aq. — Defensorium seu correctorium librorum divi Thomæ aquinatis, auctore Aegidio de Columnâ. Coloniæ Agrippinæ, 1624, in-8°.

Albert (Leand.) de illustr. ff. Prædic. — Leandri Alberti libri sex de viris illustribus ordinis fratrum Prædicatorum. Bononiæ; Plato, 1519, in-fol.

Albertus magn. — Alberti magni Opera omnia, curâ Petri Jammy edita. Lugduni, 1651, 21 vol. in-fol. (Éditions, traductions des divers écrits d'Albert le Grand, ci-dessous, p. 267 et suiv.)—Legenda B. Alberti M. Coloniæ, Koëlhoff, in-4°. Vita B. Alberti M. Antuerpiæ, 1621, in-8°. Albertus gente teutonicus, etc. Venetiis, 1630, in-8°. — Voyez *Pierre de Prusse.*

Albizzi. Conform. S. Franc. — Liber conformitatum vitæ S. Francisci ad vitam Jesu Christi, auctore Bartholomæo Albizzi. Mediolani, Gotard, 1510, in-fol. Mediolani, Zanetti 1513, in-fol.

Alex. Hal. Summa theol. — Alexandri de Hales Summa theologica. Coloniæ, 1522, in-fol.

Alex. (Natal.) Hist. eccles. — Natalis Alexandri Historia veteris et novi Testamenti ecclesiastica. Parisiis, 1699, 8 vol. in-fol. — Selecta Historiæ ecclesiasticæ capita cum observationibus. Parisiis, 1679-1686, 21 vol. in-8°.

Aliprando. Cron. — Cronaca in terza rima di Buonamente Aliprando. — Dans le tome V des Antiquit. Ital. de Muratori.

Altamura. Biblioth. Domin. — Bibliotheca dominicana, sive Catalogus scriptorum ordinis Prædicatorum, auctore Ambrosio de Altamura. Romæ, Tinassi, 1677, in-fol.

Alva. de Virg. Mariâ. — Petri de Alvâ et Astorgâ Sol veritatis pro Mariâ in suo conceptionis actu

Digitized by Google

sanctâ. Matriti, 1663, in-8°. — Radii solis veritatis pro sanctæ Virginis Mariæ electione. Lovanii, 1663, in-fol. — Pleyto de los libros y sentencia del Juez, etc. Dertusæ, 1664, in-8°.

Anacreontis Odæ, grecè et latinè. Cantabrigiæ, 1705, in-8°, etc. — Anacréon.

Recueil des anciennes lois françaises, publié par MM. Jourdan, Isambert, Taillandier. Paris, 1822-1833, 29 vol. in-8°. — Anciennes lois franç.

Annales novesienses. Voyez *Werner*. — Annal. noves.

Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, etc.; par le P. Anselme, continuée par Caille, augmentée par Ange et Simplicien. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fol. — Anselme. Hist. généal. de la M. de Fr.

Sancti Antonini summa historialis seu chronicon ab O. C. ad ann. 1459, 3 vol. in-fol. — Venetiis, 1480. — Norimbergæ, 1484. — Lugduni, 1586. — Antonin (S.). Hist.

Bibliotheca hispana vetus usque ad annum 1500, et nova ad annum 1684, auctore Nicolao Antonio. Matriti, Ibarra, 1783, 1788, 4 vol. in-fol. — Antonio. Biblioth. Hisp.

Chronicon fratrum Prædicatorum, et Bibliotheca ejusdem ordinis, virorum quos tulit doctrinâ illustrium nomina, etc., complectens, auctore Antonio Senensi, aliàs Lusitano. Parisiis, 1585, 2 part. in-8°. — Ejusdem Tractatus manuscriptus de principiis et constitutionibus ordinis sancti Dominici. — Antonius Senensis, (aliàs Lusitanus).

Archives du royaume, section historique, comprenant sous la lettre J le Trésor des Chartes; sous les lettres K, L, M, d'autres séries de monuments historiques. — Archiv. du Royaume.

Histoire ecclésiastique de la chapelle du roi de France, sous les trois races jusqu'à Louis XIV, par L. Archon, de Riom, chapelain de S. M. et sacristain de Versailles. Paris, 1704 et 1711, 2 vol. in-4°. — Archon. Chap. du R.

Arrest du privé conseil du roi, donné contre le livre intitulé : Opera magistri Guillermi de Sancto Amore. Paris, Cramoisy, 1633, in-12. — Arrest.

Art de vérifier les dates des chroniques et autres monuments, par des religieux bénédictins, 3e édit. Paris, Jombert, 1783-1792, 3 vol. in-fol. — Art de verif. les dates.

Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence; par Artefeuille. Avignon, 1777-1786, 3 vol. in-4°. — Artefeuille. Hist. de la nobl. de Prov.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Faculté de Médecine de Montpellier; par Astruc. Paris, 1767; édition donnée par Lorry. — Astruc. Médec. de Montpell.

Del Governo de' Principj libri 4. Venezia, 1577, in-8°. — Roma, 1668. — Traduction italienne, par Valentin Averoni, des 4 livres attribués à saint Thomas d'Aquin, concernant le gouvernement des Princes. — Averoni. Govern. de' Princ.

Speculum monachorum ordinis S. Benedicti; auctore Bernardo Aygler. Venetiis, 1507, in-16. — Parisiis, 1507, in-24. — Aygler. Specul. ord. S. Bened.

Badi. — Ristretto della vita del beato Alberto M.; da Rinaldo Tacera (Raffaele Badi). Firenze, 1670, in-8°. — Badi. Ristr. d'Alb. m.

Jugemens des savans sur les ouvrages des auteurs; par Adrien Baillet, avec les remarques de la Monnoye, et l'Anti-Baillet de Ménage. Paris, 1722-1730, 8 vol. in-4°. — Baillet. Jug.

Vies des Saints; par Adrien Baillet. Paris, 1701, etc., 17 vol. in-8°, ou 10 vol. in-4°, ou 4 vol. in-fol. — Baillet. Vies des saints.

Histoire de l'Astronomie moderne; par Silv. Bailly. Paris, de Bure, 1785, 3 vol. in-4°. — Bailly. Hist. de de l'Astr. mod.

Digitized by Google

Bale. Scr. ill. maj. Brit. Scriptorum illustrium majoris Britanniæ catalogus à Japheto usque ad ann. 1557, ex Beroso, Gennadio, Bedâ..., auctore J. Baleo. Basileæ, Oporin, 1557, 2 tom. 1 vol. in-fol.

Ballii. Biblioth. concion. Ludovici Ballii Bibliotheca concionatorum. Parisiis, 1666, in-4°.

Baluz. Miscell. Miscellanea, à Stephano Baluze edita. Parisiis, 1678-1715, 7 vol. in-8°. Lucæ, 1761, 4 vol. in-fol.

Baluz. Vitæ Pap. aven. Vitæ Paparum avenionensium, à Stephano Baluze editæ, cum ejus notis. Parisiis, Muguet, 1693, 2 vol. in-4°.

Baluz. Concil. Conciliorum collectio (incepta à) Steph. Baluze. Parisiis, 1683, in-fol.

Bandello. Novelle. Le quatro parti de le Novelle del Bandello. Londra (Livorno), 1791-1793, 9 vol. in-8° min. — Traduction française par Boaisuau-Launay et par Belleforest. Paris, 1580, 7 vol. in-16.

Barbasan. Fabliaux. Fabliaux publiés par Barbazan. Voyez *Méon*.

Barozzi. Cosmog. Fr. Barozzi de Cosmographiâ libri 4. Venetiis, 1585 et 1598, in-8°.

Barralis. Chron. lirin. Chronologia sanctorum et abbatum lirinensium cum adnotationibus Vincentii Barralis. Lugduni, Rigaud, 1613, in-4°.

Bartbol. Pis. Def. S. Th. Bartholomæi Spina, Pisani, Metaphysicarum digressionum Thomæ aquin. defensiones. Venetiis, 1517, in-fol.

Bastero. Cr. prov. Crusca provençale, ovvero le voci, frasi, e maniere di dire che la lingua toscana ha preso dalla provençale, di Antonio Bastero. Rom, Antonio de Rossi, 1724, in-fol.

Bayle. Dict. Dictionnaire historique et critique de P. Bayle. Amsterdam, 1720 ou 1740, 4 vol. in-fol.

Beaumanoir. Cout. de Beauv. La coutume de Beauvoisis (selon qu'il couroit en l'an de l'incarnation N. S. 1283), par Beaumanoir, avec les notes de la Thaumassière. Bourges et Paris, 1630, in-fol.

Beka (J. de). Chr. ultraj. Joannis de Beka Chronicon episcoporum ultrajactensium et comitum Hollandiæ. Franekeræ, 1612, in-4°; 1643, in-fol.

Bellarm. de scr. eccles. Rob. Bellarmini liber de scriptoribus ecclesiasticis, cum appendice Philippi Labbe. Parisiis, 1658, in-8°. Bellarmini opera varia. Coloniæ, 1617, 3 vol. in-fol.

Belloste. Rit. eccl. laudun. Ritus Ecclesiæ laudunensis, cum observationibus Antonii Belloste. Parisiis, Savreux, 1662, in-fol.

Bembo. Le Opere del Bembo, cardin. Venezia, 1729, in-fol.

Bened. d'Alignan, contra div. err. Benedicti d'Alignan tractatus contra diversos errores de summâ Trinitate. MSS. — De constructione castri Saphet, in Miscell. St.-Baluz. t. VI in-8°.

Bened. XIV. de Canonisatione SS. Benedicti XIV Opus de beatificatione et canonisatione sanctorum, t. I-VII Operum. Venetiis, 16 vol. in-fol.

Benven. Hist. Montis F. Benvenuti de s. Georgio Historia Montis Ferrati, in tomo XXIII. Rerum italicar. Lud. Muratorii.

Benven. da Imola. La divina commedia col commento (supposto) di Benvenuti (Rampaldi) da Imola. Milan, Zarot, 1473, in-fol. — Latinè (et variùs), in tomo I° Antiq. med. ævi, curâ Lud. Muratorii.

Bergeron. Voyages. Voyages faits principalement en Asie dans les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles (par André de Lonjumeau, Ascelin, Plancarpin, Rubruquis, etc.), avec une Introduction par Bergeron, la Haye, 1729 ou 1735, 2 tomes in-4°.

Bern. Guidonis. Catalogus fratrum Prædicatorum; Vita Urbani IV, aliaque Bernardi Guidonis opuscula mss.

Beughem. Bibliog. Cornelii à Beughem bibliographia juridica, medica, mathematica, histo-

Digitized by Google

rica, etc. Amstelodami, 1678-1696, 5 vol. in-12.—Incunabula typographiæ, ibidem, 1688, in-12.

Essai sur les institutions de St. Louis, par M. Arthur Beugnot. Paris, 1821, in-8°. — Beugnot, Instit. de S. Louis.

Bibliographes. Voyez *Beugheim, Freytag, Haym, Labbe, Lalande, Lambecius, Lelong, Lipenius, Montfaucon, Maittaire, Marsand, Nessel, Orlandi, Panzer, Sander, Simler, Spizel, Struve, Tommasini, etc.*, et *Catalogue*. — Bibliographes.

Bibliothèques : Notices de livres ou d'auteurs. V. *Altamura, Antonio, Bale, Bellarmin, Boucher de la Richarderie, Cave, Crescimbeni, Dempster, Dupin (Ell.), du Verdier, Échard, Eloy, Fabricius, Foppens, Gessner, Ghilbert de la Haye, Graberg, Hamberger, Henri de Gand, Jacob de St.-Charles, Labbe Lacroix du Maine, Leland, le Mire, Lenglet du Fresnoy, le Paige, Leyser, Mackensie, Mandos, Mansi, Michaud, Millot, Nostradamus, Nicodème, Oldoini, Oudin, Papillon, Paquot, P. Paris, Petreius, Pits, Pope-Blount, Possevin, Quadrio, Quétif, Reinaud, Sarti, Saxius, Sbaralen, Sixte de Sienne, Swert, Tanner, Thevet, Trithème, Wadding, Ware, etc.* — Bibliotheques.

Bibliotheca veterum Patrum et scriptorum ecclesiasticorum, curâ Marg. de la Bigne. Parisiis, 1829, 9 vol. in-fol. — Bibliotheca veterum Patrum curâ Philippi Despont. Lugduni, 1677, 27 vol. in-fol. — Bibliotheca SS. Patrum.

Bibliothèque universelle des Romans. Paris, 1775-1789, 224 parties, 112 vol. in-12. — Biblioth. des romans.

Biographie universelle, anc. et mod., ou Histoire alphabétique de tous les hommes qui se sont fait remarquer. Paris, librairie de Michaud, 1811-1828, 52 vol. in-8°. — Biog. univ.

Joannis de Blanasco Tractatus de actionibus advocatorum. Moguntiæ, 1539. Lugd., 1568. — Ordo judiciarius, Lugd., 1515. — Blanasco (J. de).

Il Decamerone di Giov. Boccacio. Londra (Parigi), 1757, 5 vol. in-8°. — Traduction française (par Ant. le Maçon). Londres (Paris), 1757, 5 vol. in-8°. — Boccac. Decam.

Le Livre des métiers d'Estienne Boilyeaue ou Boilesve, publié par M. Depping. Paris, impr. de Crapelet, 1837, in-4° — Boilyeaue, Livre des métiers.

OEuvres de Boileau Despréaux, avec Disc. et notes de M. Daunou. Paris, 1825, 4 vol. in-8°. — BoileauDespréaux.

Acta sanctorum omnium collecta, illustrata, curâ G. Bollandi et aliorum. Antuerpiæ, 1673-1794, 52 vol. in-fol. — Bolland. Acta SS.

Mémoires de Bonamy sur le Trésor des chartes, dans le tome XXX des Mémoires de l'Acad. des Inscr. — Bonamy, Tr. des ch.

S. Bonaventuræ opera omnia. Romæ, typis Vaticanis, 1588-1596, 7 t., 6 vol. in-fol. — Histoire de la vie et du culte de S. Bonaventure, par un cordelier. Lyon, 1747, in-8°. — Bonaventure (S.).

Gesta Dei per Francos, sive de orientalibus expeditionibus et de regno Francorum hierosolymitano Scriptores varii, collecti à Jacobo Bongars. Hanoviæ, 1611, 2 vol. in-fol. — Bongars, Gesta Dei per Fr.

Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises, par P. Borel. Paris, 1655, in-4°. — Borel, Antiq.

OEuvres de Bossuet. Paris, 1743-1753, 20 vol. in-4°. — Defensio cleri gallicani. Luxemburgi, 1745, 2 vol. in-8°. — Défense des 4 articles de la déclaration du clergé de France, trad. franç. avec des notes, par le Roy. Paris, 1745, 3. vol. in-4°. — Politique tirée de l'Écriture sainte. Paris, 1709, in-4°. — Bossuet, Défens. cl. gallic.—Polit. de l'Écrit. sainte.

Histoire des mathématiques, par Bossut. Paris, Louis, 1810, 2 vol. in-8°. — Bossut, Hist. des mathém.

Digitized by Google

Bouche (Honoré), Hist. de Prov. — Histoire de Provence, par Honoré Bouche. Aix, 1664, 2 vol. in-fol.

Bouche (François), Essai sur l'H. de Prov. — Essai sur l'histoire de Provence, suivi d'une notice des Provençaux célèbres, par François Bouche. Marseille, 1785, 2 vol. in-4°.

Boucher de la Rich. Bibl. des V. — Bibliothèque universelle des voyages, par Boucher de la Richarderie. Paris, Treuttel, 1806, 6 vol. in-8°.

Bouillart, H. de S.-Germ. des Pr. — Histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Près, justifiée par des titres authentiques, par D. Jacq. Bouillart. Paris, Dupuis, 1724, in-fol.

Boule, Hist. de S. Bonavent. — Histoire de la vie, des vertus et du culte de S. Bonaventure, par Boule. Lyon, 1747, in-fol.

Bouquet, Rec. des hist. de Fr. — Scriptores rerum gallicarum et francicarum. — Recueil des historiens de France, publié par Dom Bouquet, continué par d'autres bénédictins, par Brial, par MM. Daunou et Naudet. Paris, imprim. royale, 1736-1838, 20 vol. in-8°.

Bouteiller, Somme rurale. — La somme rurale, compilée par Jehan Bouteiller. Bruges, Colard Mansion, 1479, grand in-fol. Abbeville, Gérard, 1486, in-fol. Paris, 1488, in-fol. Paris, avec les commentaires et les annotations de L. Charondas le Caron, 1603, in-4°. Ibid. 1611, 1612, in-4°.

Bower, Hist. of the Popes. — History of the Popes, from the foundation, by Archibald Bower. London, 1748-1766, 7 vol. in-4°.

Bremond, Bullar. Præd. — Bullarium ordinis FF. Prædicatorum, studio fratris Bremond. Romæ, 1729-1740, 8 vol. in-fol.

Brower. Antiq. trevir. — Antiquitatum et annalium trevirensium libri 25, à Ch. Browero et Jac. Masenio. Leodi, Hovius, 1670, 2 vol. in-fol.

Brucker, H. philos. — Historia critica philosophiæ, auctore Jacobo Bruckero. Lipsiæ, 1742-1765, 6 vol. in-4°, 1766 et 67, 6 vol. in-4°.

Brun. Lat. Tes. — El Tesoretto di Brunetto latini, del nascimento e della natura di tutte le cosa. Trivisio, 1474, in-fol. Venezia, 1533, in-8°.

Brussel, Us. des fiefs. — Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, par Brussel. Paris, 1717 et 1750, 2 volumes in-4°.

Bruys, Hist. des Papes. — Histoire des Papes, depuis S. Pierre jusqu'à Benoît XIII, par Fr. Bruys. La Haye, H. Scheurleer, 1732, 5 vol. in-4°.

Buhle, Hist. de la Phil. — Histoire de la philosophie moderne, depuis la renaissance des lettres jusqu'à Kant, précédée d'un Abrégé de la philosophie ancienne depuis Thalès jusqu'au XIVe siècle, par J. Th. Gottl. Buhle, traduite de l'allemand par A. J. L. Jourdain. Paris, 1816, 6 vol. in-8°.

Bullar. m. rom. — Bullarium magnum romanum à Leone Magno ad Benedictum XIV. Romæ, 1739 (vel 1750), 17 tom., 28 vol. in-fol.

Bullar. Cluniac. — Bullarium ordinis Cluniacensis. Lugduni, 1680, in-fol.

Bunder. Mss. Belg. — Index codicum manuscriptorum in bibliothecis Belgii extantium, studio Johannis Bunderen, ord. FF. Prædic. Mss.

Burigny, Hist. de C. P. — Histoire des révolutions de l'empire de Constantinople, depuis sa fondation jusqu'en 1453, par Levesque de Burigny. Paris, de Bure, 1749, in-4°, ibid. 1750, 3 vol. in-12.

Bzov. Annal. — Bzovii Annales ecclesiastici ab anno 1198 ad 1572. Coloniæ Agrippinæ, 1616, etc. Romæ, 1672, 9 vol. in-fol.

Cajetani, Cardin. Comment. in D. Thomam. — Cajetani. Voyez Thomas de Vio.

Callisth. Hist. d'Alex. — Histoire (fabuleuse) d'Alexandre le Grand, en grec, attribuée faussement à Callisthène, manusc. et extraits.

Digitized by Google

Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, par D. Augustin Calmet. Nancy, 1728, 3 vol. in-fol. 1745-1757, 7 vol. in-fol. — Calmet, Hist. de Lorraine.

Istoria ecclesiastica di Piacenza, da Pietro Maria Campi. Piacenza, Bazachi, 1659 e 1662, 3 tom. in-fol. — Campi, Hist. eccléS. de Plaisance.

Nicolai Camusat, Promptuarium Antiquitatum Tricassinæ diœcesis. Augustæ Trecarum, 1620, in-8°; cum Auctario. — Camusat, Prompt. eccl. Tric.

Antiquæ lectiones seu veterum monumentorum collectio ab Henrico Canisio illustrata. Antuerpiæ, 1736, 7 vol. in fol., edit. Jac. Basnage. — Canis. Antiq. lect.

Agiologio Lusitano dos santos o varones illustres em virtude do reino de Portugal e suas conquistas, por G. Cardoso. Lisboa, 1652-1666, 3 vol. in-fol. — Cardoso, Agiolog.

J. B. Carusii, Bibliotheca historica regni Siciliæ. Panormi, 1622, 2 vol. in-fol. — Caras. Biblioth. hist. Siciliæ.

Histoire ecclésiastique de Provence, par M. l'abbé Castellan. Manuscrite. — Castellan, H. eccléS. de Prov.

Castoiement, instruction d'un père à son fils, en vers. Paris, 1760, in-8° min. — Castoiement.

Catalogus librorum manuscriptor. Angliæ et Hiberniæ. Oxonii è Th. Sheld., 1696, in-fol. — Catal. mss. Angl.

Catalogus bibliothecæ Bodleianæ. Oxon., 1620, in-4°; 1674, in-fol. — Catalog. Biblioth. Bodl.

Catalogus librorum mss. bibliothecæ Cottonianæ, cui præmittuntur Cottoni vita et bibliothecæ historia, scriptore Thomâ Smith. Oxon, Sheld., 1696, in-fol. — Catal. Bibliot. Cotton.

Catalogus bibliothecæ Paulinæ, Lipsiensis. — Catal. Bibliot. Lips.

Catalogus manuscriptorum bibliothecæ regiæ parisiensis (studio Aniceti Mellot). Parisiis, typog. reg., 1739-1744, 4 v. in-fol.—Cat. des livres imprimés de la bibliothèque du roi (par Sallier, Boudot, Capperonnier). Paris, impr. roy., 1739-1750. 6 vol. in-fol. — Catal. Bibliot. reg.

Bibliotheca Baluziana. Paris, Martin, 1719, 2 vol. in-12. — Bigotiana. Paris, 1706. 2 vol. in-12.... Catalogues des livres rares de la Vallière. Paris, de Bure, 1783. 3 vol. in-8°. — Catalog. de livres.

Catalogus patrum Societatis Jesu qui in imperio Sinensi fidem propagaverunt. — Catal. jesuitarum in imp. sin.

Histoire des comtes de Tholose, par Guill. Catel. Tholose, 1623, in-fol. — Mémoires de l'histoire de Languedoc, par le même. Tholose, Bosc, 1633, in-fol. — Catel, Hist. des comtes de Toul.

Scriptorum ecclesiasticorum Historia literaria à C. N. usque ad sec. XIV, auctore Guillelmo Cave. Oxonii, Th. Scheld. 1740, 1743. 2 volum. in-fol. — Cave, Script. eccl.

Les grandes Chroniques des gestes et vertueux faits des ducs et princes des pays de Savoie et de Piémont, par Symphorien Champier. Paris, 1516, in-fol. — Champier, Chron.

Historia sacra et profana, nec non politica, in quâ non solùm reperiuntur gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium ac Leodiensium, verùm etiam pontificum romanorum atque imperatorum ac regum Franciæ; nunc primùm studio Joannis Chapeavillii (è veteribus libris ac monumentis) edita et adnotationibus illustrata. Augustæ Eburonum, 1612, 1616, 1618. 3 vol. in-4°. — Chappeaville, Eccl. Leod.

Œuvres de M. J. Chénier (et de son frère André), revues, corr. Paris, Guillaume, 1825. 10 vol. in-8°, p. 88-167 du t. IV. — Chénier, Fabliaux et romans.

Vie de saint Louis, par l'abbé de Choisy. Paris, 1689, in-4°. — Choisy, Vie de S. Louis.

Digitized by Google

Chomel, Essai hist. sur la méd.	Essai historique sur la médecine en France, par J. B. L. Chomel. Paris, Lottin, 1762, in-12.
Choquet, S. Belg. ord. Prædic.	Sancti Belgii ordinis FF. Prædicatorum, studio Hyacinthi Choquet. Douai, Beller, 1818, in-8°.
Chrest. de Tr. Romans.	Perceval le Gallois, Lancelot du Lac, et autres romans en vers, par Chrestiens de Troyes. Mss.
Chroniques.	Voyez *Aliprando*, *Antonin*, *Champier*, *Conrad Gratia Dei*, *Dandolo*, *Foresti*, *Cenebrard*, *Guillaume de Nangis*, *Jean de Columna*, *Locrius*, *Martin de Pologne*, *Matthieu de Westminster*, *Mencon*, *Mouskes*, *Naucler*, *Ptolémée de Lucques*, *Rolandin*, *Rolewinck*, *Steron*, *Trithème*, *Triveth*, *Vincent de Beauvais*, *Werner*, *etc.*
Chron. des Albig.	Chronique de la guerre des Albigeois, en langue provençale, dans le tome III de l'histoire du Languedoc de D. Vaissette, et dans le tome XIX du Recueil des Historiens de France. — Chronique de la guerre des Albigeois, en vers prov. Voyez Guillaume de Tudela.
Chronic. Massil.	Chronicon sancti Victoris Massiliensis, ab anno 539 ad 1563; in tomo I novæ Biblioth. Mss Philippi Labbe.
Chron. Normann.	Chronica Normanniæ. Voyez *Duchesne*.
Ciacon. V. pontif. rom.	Alphonsi Ciaconii, Vitæ et res gestæ romanorum pontificum et cardinalium. Romæ, de Rubeis, 1677. 4 vol. in-fol.
Ciantès, Summa hebr.	Summa Thomæ Aquin. contra Gentiles, quam hebraicè eloquitur Jos. Ciantes. Romæ, 1657, in-fol.
Clar. Chron. Senon.	Chronicon vetus sancti Petri vivi Senonensis, auctore Clario monacho, in tomo II Spicilegii acheriani.
Clem. IV, Bull. et Epist.	Clementis IV Bullæ et Epist. in tomo I° Bullarii magni, et II° Thesauri anecdotorum ab Edmundo Martène et Urs. Durand editi.
Coeffetean, Contra Myster. iniq.	Réponse de Nic. Coeffetean au livre intitulé : Le Mystère d'iniquité du sieur Duplessis, où l'on voit fidèlement décrite l'histoire des souverains pontifes, des empereurs, etc. Paris, 1614, in-fol.
Collections.	Voyez *Baluze*, *Bolland*, *Bongars*, *Bouquet*, *d'Achery*, *Despont*, *Duchesne*, *Guizot*, *Hugo*, *Labbe*, *Mabillon*, *Martène*, *Miræus*, *Muratori*, *Ordonnances*, *Pithou*, *Recueil*, *Scriptores....*
Colonia, Hist. de Lyon.	Antiquités de la ville de Lyon, par Domin. de Colonia Jés. Paris, 1702, in-12. — Histoire littéraire de Lyon et Bibl. des auteurs lyonnais, par le même. 1728 et 1730. 2 part. in-4°.
Compl. et jeu de P. de la Broce.	Complainte et jeu de Pierre de la Broce, publ. par M. Jubinal. Paris, 1835, in-8°.
Concil. collect.	Conciliorum collectiones. Voyez *Baluze*, *Labbe*.
Confesseur de la r. Marg. Vie de S. Louis.	Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite, à la suite de Joinville, édition de Capperonnier, et tome XX du Recueil des historiens de France.
Cont. Gratiâ Dei Chron.	Contrali Gratiâ Dei Chronicon, ab anno 1027 ad 1283 — in primo tomo Bibliothecæ historicæ regni Siciliæ, à J. B. Carusio editæ.
Contarin. (Hier.). De ente et ess.	Hieronimi Contarini comment. in lib. sancti Thomæ Aquin. De ente et essentiâ, Venetiis, 1606, in-8°.
Coppenstein, Rosar. — Biblioth. Prædic.	Johannis Andreæ Coppenstein libri 3 de Fraternitate Rosarii. Coloniæ Agrippinæ, 1683, in-8°. — Clavis prædicandi Rosar. Ibid. 1613, in-8°. — Bibliotheca (vel Aurora) concionatorum. Moguntiæ, 1627, in-4°.
Coral (P.), Chron. Lemov.	Petri Coral Chronicon sancti Martini Lemovicensis. Fragm. de cette Chronique dans le tome VI des Miscell. de Baluze.
Corps diplomatiq.	Corps univ. diplomatique. Voyez Dumont.

Digitized by Google

Antiquités, chroniques et singularités de Paris, par Gilles Corrozet, augmentées par N. B. (Nic. Bonfons). Paris, Bonfons, 1586, in-8°. Mss. — Corrozet, Antiq. de Paris.

Pauli Cortesii de cardinalatu libri 3. 1515, in-fol, in Castro Cortesio. — Cortes. de Cardinal.

Vie d'Urbain IV,.... par Courtalon Delaistre. Troyes, 1782, in-12. — Courtalon, Vie d'Urb. IV.

Des ouvrages inédits de la littérature française du moyen âge, par M. Crapelet. — Parthenopeus de Blois. Paris, 1834, 2 vol. in-8°. — Crapelet, Litter. du m. âge. — Parthenop.

Istoria della volgar Poesia, di Giov. Mar. Crescimbeni. Roma, 1698, in-4°; Venezia, 1630, 1731, 7 vol. in-4°. Dans le tome II, *Vite de' Poeti Provenzali*, trad. du français, de M. Nostradamus et augmentées de notes. — Crescimbeni, Volg. Poes.

Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'à 1600, par Crevier. Paris, Desaint et Sallier, 1671, 7 vol. in-12. — Crevier, Hist. de l'Univ.

D'Achery. Spicilegium sive collectio veterum scriptorum, curâ Lucæ d'Achery. Parisiis, 1655-1677, 14 vol. in-4°. Parisiis, Montalant, 1723, 3 vol. in-fol. — D'Achery, Spicil.

Lucæ d'Achery, Adparatus ad Guibertum, cum ejus vitâ et operibus. Parisiis, 1651, in-fol. — D'Achery, Adpar. ad Guib.

Examen de l'histoire de la Matrone d'Éphèse. — Notice d'un manusc. grec intitulé Syntipas.... Dolopathos, par Bon Jos. Dacier. Dans les Mémoires de l'Acad. des Inscr., t. XI. — Dacier.

Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Montpellier, par Ch. d'Aigrefeuille. Montpellier, 1737 et 1739, 2 vol. in-fol. — D'Aigrefeuille, H. de Montp.

Notes sur l'Éloge de Boileau Despréaux dans le tome III de l'histoire des membres de l'Acad. franç., par D'Alembert. Amsterdam (Paris), 1780, in-12. — D'Alembert, Notes sur Boileau.

Andreæ Dandoli Chronicon venetum, usque ad ann. 1280, in tome XII. Murator. Script. rer. italic. — Dandolo, Chron.

Histoire de France, par Gabr. Daniel, jésuite, édition de Griffet. Paris, 1756, 17 vol. in-4°. Amsterdam, 1755, 24 vol. in-12. — Daniel, Hist. de Fr.

La divine Comédie de Dante, en italien et en français, trad. de M. Artaud. Paris, Firm. Didot, 1828 et 1829, 9 vol. in-8°. — Dante, Comm. Div.

Dante, De vulgari eloquentiâ, Parisiis, 1577, in-8°. — Et dans l'édition de toutes les œuvres du Dante, publiées à Venise, chez Zatta en 1757, 1758, 4 t., 5 vol. in-4°. — Dante, De vulg. eloq.

Dictys cretensis et Dares phrygius De bello trojano, cum notis Annæ Tanaquilli Fabri filiæ. Parisiis, ad usum Delphini, 1480, in-4°. — Dares, De bello troj.

Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio XII seculi in Ecclesiâ proscripti sunt, operâ et studio Caroli du Plessis d'Argentré. Lutetiæ Parisiorum, 1724, 3 vol. in-fol. — D'Argentré, Collect. judic.

Conseil que Pierre de Fontaines donne à son ami, ou Traité de l'ancienne jurisprudence en France, à la suite de Joinville, édition de du Cange. Paris, 1668, in-fol. — De Fontaines, Conseil.

Histoire comparée des systèmes de philosophie, considérés relativement aux principes des connaissances humaines, par M. de Gérando. Paris, Eymery, 1822, 4 vol. in-8°. — De Gérando, Hist. de la philos.

Histoire générale des Huns, des Turcs, des Mogols et des autres Tartares occidentaux, par de Guignes. Paris, 1756, 4 t., 5 vol. in-4°. — De Guignes, Hist. des Huns.

Histoire de l'astronomie du moyen âge, par Delambre, V. Paris, veuve Courcier, 1818, in-4°. — Delambre, Hist. de l'astron. du m. âge.

Digitized by Google

De la Rue, Bardes, Trouvères. — Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères, par M. de la Rue. Caen, 1834, 3 vol. in-8°.

Delrio, Disquisit. mag. — Disquisitionum magicarum libri 6, auctore Martino Ant. Delrio, societ. Jesu. Antuerpiæ, 1599, in-4°.

Dempster, Scot. — Scotorum scriptorum nomenclator, auctore Th. Dempster. Bononiæ, 1619, vel 1622, in-4°. Ejusdem de Historiâ ecclesiasticâ gentis Scotorum lib. 19. Ibid., 1627, in-4°.

Depping, Livre des Metiers. — Voyez *Boilyeaue.*

Depping, Hist. de Normand. — Histoire des expéditions maritimes des Normands, par M. Depping. Paris, 1826. 2 vol. in-8°.

Deslandes, H. de la philos. — Histoire critique de la philosophie, par Deslandes. Amsterdam, Changuyon, 1757, 4 vol. in-12.

Despont, Bibl. PP. — Voyez *Biblioth. max. vet. Patrum*, etc.

De Vich, Bibliot. Cisterc. — Bibliotheca scriptorum ordinis Cisterciensis, auctore Carolo de Vich. Coloniæ Agrippinæ, 1656, in-4°.

Diago, V. de Humberto. — Vida del B. Humberto de Romans, por Franc. Diago (Præfixa latinè Humberti libro De eruditione prædicatorum.) Barcinone, 1607, in-4°.

Diplomatique. — Voyez *Nouveau Traité....* et *Mabillon.*

Dolopathos. — Dolopathos, Contes traduits de l'indien, du grec, du latin, en vers français, par Herbert et par un anonyme. Mss.

Doublet, Hist. de l'abb. de S.-Denis. — Histoire de l'abbaye de St-Denis, par Jacq. Doublet, bénédictin. Paris, Buon, 1625, 2 vol. in-4°.

Douins de Lavesne, Rom. de Trubert. — Le Roman de Trubert, par Douins de Lavesne, mss.

Dubois, Hist. Eccles. paris. — Historia Ecclesiæ parisiensis, auctore Gerardo Dubois, Orat. Parisiis, Mugnet, 1690 et 1710. 2 vol in-fol.

Du Bouchet, Maison de Courtenay. — Histoire généalogique de la maison de Courtenay, justifiée par les chartes, etc., par J. du Bouchet. Paris, Dupuis, 1660, in-fol.

Du Boulay, Hist. Univ. paris. — Historia Universitatis parisiensis, auctore Car. Egassio du Boulay. Parisiis, 1656-1675, 6 vol. in-fol.

Dubreul, Antiq. de Paris. — Le Théâtre des Antiquités de Paris, par Jacq. Dubreul. Paris, 1639, in-4°.

Du Cange, Gloss. — Caroli du Fresne du Cange, Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, cum indice auctorum. Parisiis, Osmont, 1733, 1736, 6 vol. in-fol. — Supplementum, auctore D. F. Carpentier. Parisiis, 1766, 4 vol. in-fol.

Du Cange, H. de C. P. — Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français, par du Cange, avec des notes, etc. Paris, 1657, in-fol.

Du Cange, Hist. et Establ. de S. Louis. — Voyez ci-dessous *Joinville.*

Duchesne, H. Normann. — Historiæ Normannorum Scriptores antiqui, ab Andreâ Duchesne, editi. Chronica Normanniæ. Parisiis, 1619, in-fol.

Duchesne, Hist. Franc. Scr. — Historiæ Francorum Scriptores à gentis origine ad Philippi IV tempora, ab Andreâ Duchesne et ejus filio Francisco editi. Parisiis, 1636-1649 5 vol. in-fol.

Duchesne (A.), Ducs de Bourgogne. — Histoire des rois, ducs et comtes de Bourgogne, etc., par André Duchesne. Paris, 1619, in-4°, 2 vol. — Histoire généalogique des ducs et comtes de Bourgogne, par le même. Paris, Cramoisy, 1628, in-4°.

Duchesne (Fr.), H. des card. fr. — Histoire des cardinaux, par François Duchesne. Paris, 1660, 1666, 2 volumes in-fol.

Dulaure, Hist. de Paris. — Histoire de Paris, par Dulaure. Paris, 1821, etc. 7 vol. in-8°; 1823, 10 vol. in-12, avec atlas et fig.

Dumont, Corps diplomat. — Corps diplomatique ou Recueil de Traités depuis Charlemagne, par

Digitized by Google

G. Dumont et J. Rousset. Amsterdam, 1724-1739, 19 vol. (28 ou 30 tomes) in-fol.

Bibliothèque ecclésiastique, par Ellies Dupin, XIIIe et XIVe siècles. Paris, Pralard, 1697, 2 vol. in-8°. — Histoire des controverses du XIIIe et du XIVe siècle, par le même. Paris, 1698, 2 vol. in-8°. — Dupin, Biblioth. eccles.

Traité des droits et des libertés de l'Église gallicane, recueil publié par P. et Jacq. Dupuy; et en 1731, par J. L. Brunet, 4 vol. in-fol — Dupuy, Libert. de l'Égl. gallic.

Guillelmi Durandi episc. Mimat., Speculum judiciale. Argentorati, 1473. 4 part. in-fol. — Durandi, Spec.

Durand. Voyez *Martène*. — Durand bénéd.

Petri de Dusburg, ord. teuton. Chronicon Prussiæ, in quo ordinis teuton. origo, nec non res ab ejusd. ord. magistris ab anno 1224 ad 1336 in Prussiâ gestæ exponuntur, cum continuatione incerti auctoris usque ad 1435, et notis Ch. Hartknoch. Ienæ, 1679, in-4°. — Dusburg, Chron. Pruss.

ECHARD. Scriptores ordinis FF. Prædicatorum recensiti à Jacobo Querif ac Jac. Echard. Parisiis, 1717, 1721, 2 vol. in-fol. — Echard, Scriptor. ord. Præd.

Summa sancti Thomæ suo auctori vindicata, à Jac. Echard. Parisiis, 1708, in-8°. — Echard, Summa S. Thomæ vindic.

Guillelmi Eisengrein, Catalogus testium veritatis. Dilingen, 1685, in-4°. — Eisengrein, Catal. Test.

Dictionnaire historique de la Médecine, par N. F. G. Éloy. Mons, Hoyois, 1773, 4 vol. in-4°. — Elench. Codo. Éloy, Dict. hist. de médec.

Emonis Chronicon (in quo itinerarium terræ sanctæ includitur), in t. II Analectorum veteris ævi, ab Ant. Matthæo editorum; dein in t. I° Monumentorum sacræ antiquitatis, studio Hugonis. — Emon. Chron. Itiner.

Cronica di Mantova, di Marco Equicola di Alveto. Mantova, 1608, 1610, in-4°. — Equicola, Cron. di Mant.

Desiderii Erasmi opera omnia, à Joanne Clerico recensita. Lugduni Batavorum, Vander Aa. 1703-1706, 10 tom., XII vol. in-fol. — Erasmi Opera.

Establissements de saint Louis, avec traduction et notes, édition de Saint-Martin. Paris, 1786, in-8°. — Dans le tome II du Recueil des Ordonnances, dans le tome II des Anc. Lois françaises. — Établiss. de S. L.

FABLIAUX. Voyez *Barbazan*, *Méon*. — Fabliaux.

Joannis Alberti Fabricii, Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis, cum notis Dominici Mansi. Patavii, Mambré, 1754, 6 vol. in-4°. — Fabric. (J. Alb.), Biblioth. med. et inf. lat.

J. A. Fabricii Bibliotheca ecclesiastica, in quâ continentur de scriptoribus ecclesiasticis libri plurimorum. Hamburgi, 1718, in-fol. — Fabric. (J. Alb.), Biblioth. eccles.

Œuvres de Cl. Fauchet, président en la cour des monnaies (Antiquités gauloises et françaises, etc.). Paris, 1590, in-4°. — Fauchet, Antiq. gaul. et fr.

Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants romains, par M. Fauriel. Paris, 1836, 4 vol. in-8°. — Fauriel, Hist. de la Gaule mérid.

Thomæ Fazelli, ord. Prædic., de rebus siculis decades duæ. Panormi, 1558, in-fol.; et dans le tome X du Thesaurus Antiquitatum et Histor. Italiæ de Grævius et de P. Burmann. — Les deux Décades de Th. Fazel ont été traduites en italien par Remigio et la Farina. Palerme, 1628, in-fol. — Fazelli, De Sic.

Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis, par dom Michel Félibien. Paris, 1706, in-fol., fig. — Félibien, Hist. de l'abb. de S.-Denis.

Digitized by Google

Félib. et Lobin. H. de Paris. Histoire de la ville de Paris avec les preuves, par dom Michel Félibien et dom Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-fol. — Abrégé de cette histoire. Paris, 1735, 5 vol. in-12.

Félib. (A.) V. des peint. et archit. Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres anc. et mod. et des architectes, par (André) Félibien. Amsterdam, 1706, 5 volumes in-12. Trévoux, 1725, 5 vol. in-12.

Ferdin. de Castill. H. de S. Domin. Historia general de San Domingo, de su orden de Predicadores, por Ferdin. de Castillo. Madrid, Sanchez, 1584, 1592, 2 vol. in-fol.

Fisen, Eccl. Leod. Flores Ecclesiæ Leodiensis, vitæ sanctorum, etc., auctore Bartholom. Fisen, soc. Jesu. Insulis, 1647, in-fol.

Flamenca. Flamenca, roman en vers provençaux, sur lequel M. Raynouard a publié une notice. Paris, impr. roy., 1835, in-4°.

Fleury, H. ecclés. Histoire ecclésiastique, par Claude Fleury (avec ses Discours). Paris, 1691 à 1737, 36 vol. in-4° ou in-12 (y compris la continuation par le P. Fabre de l'Oratoire.

Fleury, Hist. du droit français. Histoire du Droit français, par Cl. Fleury. Paris, 1674, in-12; 1826, in-18, et à la tête de l'Institution au Droit français, par Argou. Paris, 1771, 2 vol. in-12.

Fl. sanctor. Flos sanctorum : P. de Ribadeneira. Madrid, Sanchez, 1616, 2 vol. in-fol. — Alonso de Villegas. Madrid, 1652, etc., 6 vol. in-fol. — Les nouvelles Fleurs des saints recueillies par le P. Ribadeneira, augmentées par André Duval et par Simon Martin. Paris, Huré, 1649, 2 vol. in-fol.

Fonesca, Annal. Minorum. Voyez *Wadding*.

Foppens, Bibliot. Belg. Jos. F. Foppens, Bibliotheca belgica, seu virorum in Belgio scriptis illustrium Catalogus. Bruxellis, 1739, 2 vol. in-4°, fig.

Foresti (J. Ph.), Suppl. chron. J. Philippi (Foresti) bergomensis Supplementum chronicorum. Venetiis, 1483, in-fol.; 1581, in-4°.

Forest, Roman de Jul. César. Le Roman de Jul. César, par Jacoz (Jacq.) Forest. Mss.

Fortunati Carm. Venantii Honorii Clementiani Fortunati Carminum, epistolarum, expositionum libri 12, cum notis Christophori Broweri. Moguntiæ, 1617, in-12.

Franc. Ferrar. de Ente. Francisci Ferrarii Comment. in Aristotelem et Thomam, de ente et essentiâ. Inter opera Th. Aquinatis.

Francowitz, Catal. Test. verit. Catalogus testium veritatis qui ante nostram ætatem pontifici romano ejusque erroribus reclamaverunt, cum præfatione Flacci Illyrici (Matth. Francowitz). Basileæ, 1556, in-8°; Argentinæ et Basileæ, 1562, in-fol.

Freytag, Anal. Adparat. Frederici Gotth. Freytag, Analecta literaria de libris rarioribus. Lipsiæ, 1750, 2 t. in-8° min. Ejusdem Adparatus literarius, ubi libri partim antiqui, partim novi recensentur. Lipsiæ, 1752-1755. 3 vol. in-8° min.

Frizon, Gall. purpurata. Gallia purpurata, quâ cum summorum pontificum tum omnium Galliæ cardinalium res præclarè gestæ continentur, ab anno 1049 ad 1629, studio Petri Frizon. Parisiis, 1638, in-fol.

Gall. christ. Gallia christiana (vetus) operâ Fratrum Scævolæ et Francisci Sammarthanorum. Parisiis, 1636, 4 vol. in-fol. — Gallia Christiana nova, operâ Dionysii Sammarthani et aliorum benedictinorum. Parisiis, 1715-1795, 13 vol. in-fol.

Digitized by Google

Épître de Humbert de Romans sur les Trois Vœux de religion, traduite en français par W. Gaoult. Douay, 1604, in-16.	Gaoult, Vœux religieux, d'après Humb. de Rom.
Albertus Magnus, gente teutonicus, etc., auctore Bernardino Gauslino. Venetiis, 1630, in-8°.	Gauslin. Alb. Magnus.
Gilberti Genebrardi Chronographiæ libri 4. Parisiis, 1580, in-fol.	Genebrard, Chr.
Gaufridi de Belloloco liber de Vitâ sancti Ludovici, in tomo V. Script. rer. gallic., ab Andr. et Franc. Duchesne collectorum; et in tomo XX majoris collectionis Scriptorum de rebus gallicis.	Geoffroi de Beaulieu, Hist de S. Louis.
Chronicon Fratrum Prædicatorum, auctore Gerardo de Fracheto, mss.	Gérard Frachet, Chron.
Gerardi leodiensis Liber de Doctrinâ Christi. Parisiis, 1506, in-12; Neapoli, 1605, in-8°, vel 1607, in-4°. — Traduction française. Lyon, 1608, in-16.	Gérard de Liége.
Joannis Gerson Opera, curâ Ludovici Ellies Dupin. Antuerpiæ, 1706, 5 vol. in-fol. (*Ubi* Exam. doct. — Laudes S. Bonavent., etc.)	Gerson.
Conradi Gesneri Bibliotheca generalis. Tiguri, 1545 et 1548, 2 vol. in-fol.	Gessner, Biblioth.
Ghilberti de la Haye Bibliotheca belgo-dominicana, sive Elenchus scriptorum belgarum, ord. FF. Prædicatorum, mss.	Ghilbert. Biblioth. Belg. dom.
Saluti di Francisco Gianni. Genoa, in-8°.	Gianni, Saluti.
Dell' Istoria civile del regno di Napoli libri 40, di Pietro Giannone. Napoli, 1723, 4 vol. in-4°. — Traduction française (par Desmonceaux). La Haye, 1742, 4 vol. in-4°.	Giannone, Istor. Nap.
Description historique de l'église de Notre-Dame de Chartres, par Ant. P. M. Gilbert, nouv. édit. Chartres, 1824, in-8°.	Gilbert, Égl. de Chartres.
Histoire littéraire d'Italie, par Ginguené. Paris, Michaud, 1811-1819, 9 vol. in-8°; 1824, 12 vol. in-8°.	Ginguené, Hist. litter. d'Italie.
Vies des saints pour tous les jours de l'année, avec le martyrologe romain, par F. Giry, minime. Paris, 1715, 2 vol. in-fol.	Giry, Vies des SS.
L'Institution du Prince chrétien, par Ant. Godeau. Paris, 1644, in-4°.	Godeau, Instit. du prince.
Le Cérémonial françois, par Théodore Godefroy, mis en lumière par Denys Godefroy. Paris, 1649, 2 vol. in-fol.	Godefroy, Cérém.
Vies des Pères, des Martyrs, des Saints, etc., etc., traduites par Godescard, l'anglais de Butler. Paris, 1825, 20 volumes in-12, fig.	Godescard, Vies des martyrs.
Saggio storico su gli Scaldi o antichi poeti scandinavi, da Jacopo Gräbert di Hemso. Pisa, 1811, in-8°.	Gräbert, Scald.
Traduction abrégée de la Somme de saint Thomas d'Aquin, par le P. Griffon, Doctrinaire. Paris, 1707, 2 vol. in-12.	Griffon, trad. de S. Th. d'Aq.
Éphémérides Troyennes, par Grosley. Troyes, 1757-1768, 12 volumes in-32.	Grosley, Éphém. troy.
Guiberti tornacensis liber de Vitâ sancti Elentherii, et tractatus de pace animi. In Bibliothecâ maximâ patrum, t. VIII et XXV.	Guibert de Tournai.
Guillelmi carnotensis liber de Vitâ sancti Ludovici, in t. V Scriptorum de rebus gallicis, ed. Franc. Duchesne; et in t. XX majoris de rebus ejusdem collectionis.	Guill. carnot. V. S. Ludov.
Le Roman de Fréjus et Galienne, et autres poëmes de Guillaume, clerc de Normandie. Mss.	Guill., clerc de Norm.
Guillelmi de Broa (de la Broue), episcopi narbonensis, Statuta in concilio Biterrensi anni 1249, inter Concilia à Baluzio edita.	Guill. de la Broue.
Summa Alexandri Halensis theologica, à Guillelmo de Melitonâ recensita et completa. — Ejusdem Guillelmi Opera varia. Mss.	Guill. de Melitona.
Guillelmi de Nangiaco Chronicon ab O. C. ad annum Christi 1300, et ultrà ab aliis scriptoribus productum, in tomo XI Spicilegii acheriani;	Guill. de Nangis.

Digitized by Google

— et in tomo XX Scriptorum de rebus gallicis, cum ejusdem Guillelmi libris de vitis sancti Ludovici et Philippi Audacis, latinè et gallicè; accedente Chronicâ abbreviatâ, etiam vernaculè scriptâ.

Guill. de Puy-Laurent, Hist. Albig. — Historia negotii (seu belli) contra Albigenses, auctore Guillelmo de Podio-Laurentii, ad calcem Historiæ Comitum tholosanorum à Guillelmo Catel conscriptæ; in tomo V Collectionis de rebus gallicis quercetanæ, in tomis XIX et XX majoris de rebus iisdem Collectionis. — Traduction française dans le Recueil de M. Guizot.

Guillelmi de S.-Amore. — Guillelmi de sancto Amore liber de periculis novissimorum temporum, et alia opera. Constantiæ, 1632, in-4°.

Guill. de Tudela, Guerre des Albigeois. — Histoire de la Croisade contre les Albigeois, en vers provençaux, par Guillaume de Tudéla, publiée par M. Fauriel. Paris, imprim. royale, 1837, in-4°.

Guizot, Collect. — Collection de Mémoires sur l'histoire de France, depuis le commencement de la monarchie (traduits en français), publiée par M. Guizot. Paris, 1823-1826, 29 vol. in-8°.

Guyard, Dissert. — Bernardi Guyard, ord.-Prædic. Dissertatio utrùm S. Thomas calluerit linguam græcam. Parisiis, Fr. le Cointe, 1667, in-8°.

Hackluyt, Voyages. — HACKLUYT. The principal navigations, voyages, traffick, discoveries of the english nation...., by Richard Hackluyt. London, 1599, 1600. 3 vol. in-fol. (collection de Relations de voyages.)

Hamberger, Notices. — Notices sur les écrivains de tous les siècles jusqu'à l'an 1500, par S. Christophe Hamberger. Lemgo, 1756-1764, 4 part. in-8° (en allemand).

Hauteville, Théol. angel. — Théologie angélique ou traduction abrégée de la Somme de saint Thomas, par Nicolas Hauteville. Lyon, 1658, in-fol.

Haym, Biblioth. ital. — Bibliotheca italiana, o sia notizia de' libri rari italiani da Nicol. Fr. Haym, corretta ed ampliata (da Giandonati). Milano, 1803, 4 vol. in-8°.

Helyot, Hist. des ordr. monast. — Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, etc. (par le père Hélyot, continuée par Bullot). Paris, 1714-1719, 8 volum. in-4°.

Hemeré, de Schol. — de Sorb. — De Scholis publicis Dissertatio Claudii Hemeræi. Parisiis, 1633, in-8°. — Ejusdem Dissertatio de Academiâ parisiensi et de scholis episcoporum. Parisiis, 1637, in-4°. — Origine de la Sorbonne. Mss.

Hénault, Abr. chr. — Abrégé chronologique de l'Histoire de France par le président Hénault. Paris, 1778, 3 vol. in-8°.

Henr. Gandav. — Henricus Gandavensis de Scriptoribus ecclesiasticis, in Bibliothecâ ecclesiasticâ J. Alberti Fabricii.

Henri de Suze. — Henrici de Segusio, cardinalis Ostiensis, Summa aurea in Decret. 1470, in-fol. 1473, 1477, etc., in-fol.

Henriquez, Reg. ord. cist. — Menologium cisterciense, cum regulis, constitutionibus, privilegiis ejusdem ordinis, curâ Chrysost. Henriquez. Antuerpiæ, Moret, 1630, in-fol.

Herbert, Dolopathos. — Le Roman des sept sages, ou Dolopathos, traduit en vers français par Herbert. Mss.

Hist. litt. de la Fr. — Histoire littéraire de la France, commencée par des bénédictins (dom Rivet, etc.), continuée par des membres de l'Institut (MM. Brial, Ginguené, Petit-Radel, de Pastoret, Daunou, Amaury-Duval, Émeric—Da-

Digitized by Google

vid, Lajard.) Paris, 1733-1838. C'est l'ouvrage dont nous publions le XIXe volume in-4°.

Histoire de l'Ordre de la Merci, par des religieux de cet ordre en France. Amiens, 1608, in-fol. — Abrégé de cette histoire. Paris, 1691, in-12. — Voyez *Latomy*. — Hist. de l'ordre de la Merci.

Histoire ecclésiastique et civile de Verdun, par un chanoine de cette ville. Paris, 1745, in-8°. — Hist. de Verdun.

Hortus epitaphiorum selectorum; Jardin d'épitaphes choisies, où se voient les fleurs de plusieurs vers funèbres. Paris, 1648, in-12. — Hortus epitaph.

Rudolphi Hospiniani de Monachis, hoc est de origine et progressu monachatûs, libri sex. Edit. 2^a Tiguri, 1609, in-fol. — Hospin. de Orig. monach.

Monumenta sacræ antiquitatis, studio Caroli Ludovici Hugonis. Stigavii, 1725, 2 vol. in-fol. — Hugonis (L.), Monum. sac. antiq.

Caroli Ludov. Hugonis Annales præmonstratenses. Nanceii, Cusson, 1734 et 1736, 2 vol. in-fol. — Hugonis (L.), Annales Præm.

Chansons, etc. du troubadour Hugues de St. Cyr, dans la collection de M. Raynouard. — Hugues de S.-Cyr, troubad.

Hugonis de Sancto Charo Postillæ in universa Biblia, mss. — Basileæ, 1487, in-fol., 6 vol. Coloniæ Agripp., 1621, in-fol. 8 vol. — Sermones super Epistolas et Evangelia, mss. et Zwoll. 1479, in-fol.—Commentarius in 4 Sententiarum libros. — Sacrorum Bibliorum Concordantiæ, mss. adauctæ et emendatæ.... Lugduni, Gryph., 1540, in-4°. Basileæ, 1545 et 1551, in-fol. Voyez *Luc. brug.* — Hug. de S.-Charo.

Humberti de Romanis, ord. FF. Prædic. officium ecclesiast. Mss. — Expositio super Regulam sancti Augustini, Hagenoæ, 1505, in-4°...; et in t. XXV Bibliothecæ max. patrum. — De instructione officialium ordinis FF. Prædicat. Mediolani, 1505, in-4°. — De eruditione Prædicat. Hagenoæ, 1508, in-4° in Bibl. max. PP. t. XXV. — De tractandis in Concilio generali lugdunensi. Mss. — Vita sancti Dominici, etc. Mss. — Epistolæ, etc. de tribus votis religionis. Hagenoæ, 1508... et in Bibl. max. PP. — Humb. de Romans.

Jacobi de Vitriaco Historiæ orientalis et occidentalis libri tres. Duaci, 1597, in-8°; et dans *Gesta Dei per Francos*, de Bongars. — Jac. de Vitr.

Ludovici Jacobi à sancto Carolo Bibliotheca pontificia duobus libris distincta. Lugduni, 1643, in-4°. — De claris scriptoribus cabilonensibus. Parisiis, 1652, in-4°. — Bibliotheca carmelitana manuscripta. — Jacob de S.-Charles, Biblioth.

Johannis de Columnâ Mare Historiarum ab O. C. ad S. Ludovici tempora. Mss. — Opus à sancto Antonino sæpiùs exscriptum in Summâ historiali. — Productum usque ad annum 1378 à fratre Belcardo, mss. — Joh. de Columna, Mare Historiar.

Commentaires sur la Bible et sur Pierre Lombard. Sommes théologiques, Traité de l'âme, etc., par Jean de la Rochelle. Mss. — Joh. de Rupella.

Vie de saint Dominique; Vies de saints et saintes de l'ordre des FF. Prêcheurs, par Jean de Sainte-Marie. Paris, 1635, 1647, 4 vol. in-4°. — Joh. à S.-Maria.

Sermons sur la Vierge Marie, etc., par Jean de Verceil, général des frères mineurs. Mss. — Joh. Vercellensis.

Vie de saint Louis, par Joinville, édit. de du Cange. Paris, 1668, in-fol. Édit. de Capperonnier. Paris, impr. roy., 1761, in-fol; et dans le tome XX du grand Recueil des Historiens de France. — Joinville, Vie de S. Louis.

Digitized by Google

Journ. des sav. — Journal des savants. Paris, 1665-1792, 121 vol. in-4°. — Paris, Baudouin, an V, 1 vol. in-4°. — Paris, imprimerie royale, 1816-1838, 22 vol. in-4°.

Jubinal, Poésies du moyen âge. — Poésies du moyen âge, publiées par M. Jubinal. Li Flabel dou Dieu d'Amours. — Les vingt-trois manières des villains. — La résurrection du Sauveur. Paris, 1834, in-8°. — La Complainte et le Jeu de Pierre de la Broce. — Jongleurs, Trouvères, Choix de Saluts, Epîtres; etc., 1836, in-8°. — Mystères inédits, ibid., 1837. 2 vol., in-8°.

Justin. Histor. — Justini libri 44, ex Trogi Pompeii Historiis. Lugduni Batav., 1760, in-8°. Biponti, 1784, in-8°.

Keckermann. — KECKERMANN. Bartholomæi Keckermanni Systema geographicum. Hanoviæ, 1612, in-8°. — De Monarchiâ Persarum et de Rebuspubl. Græcis. — Rhetoricæ ecclesiasticæ libri 2, etc. Genevæ, 1614, in-fol.

Koch. — Tableau des révolutions de l'Europe, depuis le bouleversement de l'empire d'Occident jusqu'à nos jours, par Koch. Paris, 1813, 4 vol. in-8°.

Labbe, Biblioth. — LABBE. Nova Bibliotheca manuscriptorum codicum, curâ Philippi Labbe. Parisiis, 1657, in-fol.

Labbe, Concil. — Sacro-sancta Concilia, edita studio Philippi Labbe et Gabrielis Cossart. Parisiis, 1671, 17 tom., 18 vol. in-fol.

Labbe, de Script. eccles. — Phil. Labbe de Scriptoribus ecclesiasticis quos attigit Rob. Bellarminus Dissertatio philosophica et historica. Parisiis, 1660, 2 vol. in-8°.

La Chaise (F. de), H. de S. Louis. — Histoire de saint Louis, divisée en 15 livres, par J. Filleau de la Chaise. Paris, 1688, 2 vol. in-4° ou in-12.

La Croix du Maine, Biblioth. fr. — Bibliothèque française de la Croix du Maine et de Duverdier de Vauprivas, avec des remarques de la Monnoye, etc., édit. de Rigoley de Juvigny. Paris, Saillant et Nyon, 1772, 6 vol. in-4°.

La Fontaine, Fables, Contes. — Fables, Contes et autres œuvres de la Fontaine; édit. stéréot. d'Herhan. Paris, 1802, 5 vol. in-12.

La Harpe, Abrégé de l'Hist. des voyag. — Abrégé de l'histoire des voyages, par la Harpe. Paris, 1813, 29 volumes in-12.

La Harpe, Lycée, Cours de littér. — Cours de littérature ancienne et moderne par la Harpe, précédé (p. I-CLXXXI) d'une notice par M. Daunou. Paris, 1826, 18 vol. in-8°.

Lalande, Bibliog. astron. — Bibliographie astronomique, par Lalande. Paris, impr. de la républ., 1803, in-4°.

La Mare, Traité de la police. — Traité de la police, par de la Mare et le Clerc du Brillet. Paris, 1719-1738, 4 vol. in-fol.

Lambecii, Bibliot. vindob. — Petri Lambecii Commentariorum de augustissimâ Bibliothecâ cæsareâ vindobonensi (mss) libri 7. Vindobonæ, 1665-1679, 8 vol. in-fol.

Lami, Delic. eruditor. — Joannis Lami Deliciæ eruditorum seu veterum Ἀνεκδότων opusculorum collectanea. Florentiæ, 1736-1769, 18 vol. in-8°.

La Monnoye. — Voyez *la Croix du Maine*, *Ménage*.

La Salle, Comtes de Prov. — Essai sur l'histoire des comtes de Provence, par M. Boisson de la Salle. Aix, Mouret, 1820, in-8°.

Lasseré, Vie de S. Louis. — Vie de saint Louis, avec celle de saint Jérôme, par Louis Lasseré. Paris, 1541 ou 1588, in-4°.

Latomy, Ord. de la Merci. — Histoire de l'Ordre de la Merci, par Jean de Latomy. Paris, 1631, in-12.

Digitized by Google

Joannis Launoii Opera omnia. Coloniæ Allobrogum, 1731, 1732. 5 tom., 10 vol. in-fol. — De Simonis Stockii viso. Paris, 1663, in-8°.—De Scholis celebrioribus. Paris, 1672, in-8°. Regia in matrimonium potestas. Paris, 1674, in-4°. — De variâ Aristotelis Fortunâ. Wittebergæ, 1720, in-12. — Launoy.

Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par Lebeuf, 1754, 15 vol. in-12. — Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Paris, suivies d'éclaircissements sur l'histoire de France; Mémoires sur l'état des lettres en France, depuis le roi Robert jusqu'à Philippe le Bel. Paris, Lambert, 1739, 3 vol. in-12. — Mémoires sur l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre. Paris, 1743, 2 vol. in-4°. — Lebeuf.

Nicolai Lefebvre Prædicator carnuteus, sive Institutio conventûs carnutensis, ordinis Prædicatorum. Carnuti, Peigné, 1637, in-8°. — Le Febvre, Prædic. carnut.

Fabliaux du XIIe et du XIIIe siècle; contes dévots, etc. Extraits par le Grand d'Aussi. Paris, Onfroy, 1779, 1781, 4 vol. in-8°; — et tome V des Notices et Extraits des mss. — Le Grand d'Aussi, Fabliaux.

Joannis Lelandi londinatis Commentarii de scriptoribus britannicis. Oxon. Sheldon, 1709, in-8°. — Leland, De script. Angl.

Bibliothèque historique de la France, par Jacq. Lelong de l'Oratoire, nouvelle édit., augmentée par Février de Fontette. Paris, Hérissant, 1768 à 1778, 5 vol. in-fol. — Lelong, Biblioth. hist. de la Fr.

Bibliotheca sacra in binos syllabos digesta studio Jacobi Lelong. Parisiis, Coustelier, 1723, 2 vol. in-fol. — Eadem post iteratas C. F. Bœrneri curas emendata et aucta ab Angelo Gottl. Masch. Halæ, 1778-1790, 4 vol. in-4°. — Lelong, Biblioth. sacra.

Auberti Miræi Auctarium de scriptoribus ecclesiasticis, in Bibliothecâ ecclesiasticâ J. Alb. Fabricii. — Le Mire, De script. eccles.

Histoire de la philosophie hermétique (par Lenglet du Fresnoy). Paris, Coustelier, 1742, 3 vol. in-12. — Lenglet du Fresn. Philos. hermet.

Leonis Urbevetani Chronicon summorum pontificum usque ad ann. 1314, et imperatorum usque ad 1308, editum curâ Joannis Lami. Florentiæ, 1737, in-8°. — Léon d'Orvieto, Chron.

Bibliotheca præmonstratensis, studio Joannis le Paige. Parisiis, 1633, in-fol. — Le Paige, Bibliot. Præm.

Polycarpi Leyseri Historia poematum medii ævi. Magdeburgi, 1725, in-fol. — Leyser. H. poem. m. ævi.

Annales sacri, prophetici et Eliani ordinis B. Virg. Mariæ de Monte Carmeli, auctore Joanne-Baptistâ de Lezana. Romæ, 1645, 1653, 1656, 4 vol. in-8°. — Lezana, Annal. carmel.

Martini Lipenii Bibliotheca realis theologica. Francofurti, 1685, 2 vol. in-fol. — Juridica. Lipsiæ, 1757, 1775, 1789, 4 vol. in-fol. — Philosophica. Francofurti, 1682, 2 vol. in-fol. — Lipen. Biblioth.

Justi Lipsii Opera omnia. Antuerpiæ, Plantin, 1637, 4 vol. in-fol. — Lips. (J.).

Histoire générale de Bretagne, par dom Lobineau. Paris, 1707, 2 volum. in-fol. — Lobineau, Hist. de Bretagne.

Lobineau. Histoire de Paris. Voyez *Félibien*. — Lobineau, Hist. de Paris.

Ferreoli Locrii Chronicon belgicum ab anno Chr. 258 ad 1600. Atrebati, in-4°. — Histoire chronographique des Comtes, villes et pays de Saint-Pol en Ternois, par Ferri de Locre. Douai, 1616, in-4°. — Loorii (Ferreoli), Chron.

Mémoires des pays, ville, comté et comtes, évêché et évêques de Beauvais, par Antoine Loisel, avec les chartes et pièces justificatives. Paris, 1617, in-4°. — Loisel, Beauvais.

Digitized by Google

Lorens, Somme le roi. — La Somme le Roy ou des vertus et des vices, par Lorens, frère Prêcheur. 1481, in-fol., Paris, Vérard, in-fol.

Louis IX (Saint). — Voyez *Establissements*. — Enseignements de saint Louis à son fils et à sa fille, avec les discours ou commentaires d'Ant. Theveneau. Paris, Petitpas, 1627, in-8°. — Et dans les historiens de saint Louis, Joinville, Guill. de Nangis, etc. — Ludovici regis Præceptiones bene vivendi, numeris elegiacis redditæ. Coloniæ, 1620, in-12.

Loyseau, Tr. des off. — Traité des offices et les autres œuvres de Ch. Loyseau. Lyon, 1701, in-fol.

Luc. Brug. Concord. — Fr. Lucæ Brugensis Bibliorum Concordantiæ. Antuerpiæ, 1606, in-fol. Coloniæ Agripp., 1684, gr. in-8°. — Avenione, 1786, 2 vol. in-4°. — Ejusdem Notationes in sacra Biblia. Antuerpiæ, 1583, in-fol. Lipsiæ, 1757, in-fol.

Lucani, Phars. — M. Annæi Lucani Cordubensis Pharsalia sive de Bello civili libri 10. Biponti, 1783, in-8°.

Lucius de Patras. — La Luciade ou l'Ane de Lucius de Patras, traduit par Courier, avec le texte grec revu sur plusieurs manuscrits. Paris, 1818, in-12. — Le texte grec avec une version latine, etc. dans le tome VI des Œuvres de Lucien. Biponti, 1789-1793, 10 vol. in-8°.

Luther. — Martini Lutheri Opera. Wittebergæ, 1554 et seqq. 7 vol. in-fol.

Mabillon, Iter ital. — MABILLON. Iter sive Musæum italicum litterarium: opuscula et vetera monumenta ex Bibliothecis italicis eruta à Joanne Mabillon, et Michaele Germain. Lutetiæ, 1687, vel 1724, 2 vol. in-4°.

Mackensie, Script. Scot. — Lives and characters of the most eminent Writers of the Scot's nation, by Georg Mackensie. Edimbourg, 1708, 1711, 1722, 3 vol. in-fol.

Magaillans, Relat. de la Chine. — Nouvelle relation de la Chine, contenant la description des particularités les plus remarquables de ce grand empire, par Gabriel Magaillans (Magalhaens), jésuite. Paris, 1688, in-4°.

Maittaire, Annal. typogr. — Michaelis Maittaire Annales typographici ab artis origine. Hagæ comitum, Amstelodami, et Londini, 1719-1741, 9 vol. in-4°.

Malbrancq, De Morinis. — De Morinis et Morinorum rebus, auctore Jac. Malbrancq. Tornaci, 1639-1654, 3 vol. in-4°.

Malesp. Stor. Fiorent. — Storia Fiorentina di Malespina. t. VIII Script. rer. italic.

Mallet, Couv. de S.-Jacq. — Histoire des ss. papes, cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, docteurs de l'Université de Paris et autres hommes illustres, qui furent supérieurs ou religieux du couvent de Saint-Jacques de l'ordre des frères prêcheurs à Paris, par le Fr. Ant. Mallet. Paris, Branchier, 1634, 2 vol. in-8°.

Mallet, Hist. de Danem. — Histoire de Danemarck, depuis 714 jusqu'en 1699, par N. H. Mallet. Genève, 1788, 9 vol. in-12.

Malvenda, Annal. Præd. — Annales sacri ordinis Prædicatorum, auctore Thomâ Malvenda. Neapoli, 1627, in-fol.

Mandos, Biblioth. rom. — Prosperi Mandosii Bibliotheca romana. Romæ, 1692, 2 vol. in-4°.

Manrique, Annal. Cisterc. — Annales Cisterciensis, auctore Angelo Manrique. Lugduni, Anisson 1642-1653, 4 vol. in-fol.

Mansi, Biblioth. med. et inf. lat. — Joannis Dominici Mansi Additamenta ad Biblioth. med. et inf. lat. Voyez *Fabricius*.

Marandé, Clef de S. Thomas. — La Clef de saint Thomas sur toute la Somme, par le s^r Léonard de Marandé. Paris, 1668 et 69, 10 vol. in-12.

Digitized by Google

Petri de Marca, Marca hispanica, seu limes hispanicus, id est geographica et historica descriptio adjacentium populorum ab anno 714 ad 1238. etc., edit. St. Baluz. Parisiis, 1685, in-fol. — Marca (P. de), M. Hisp.

Dictionnaire historique, ou Mémoires critiques et littéraires, etc., par Prosper Marchand. La Haye, 1758, 1759, 2 tom., 1 vol. in-fol. — Marchand (Prosp.). Dict.

Historiæ de rebus Hispaniæ libri 30, auctore J. Mariana. Hagæ comitum, 1733, 4 tom., 2 vol. in-fol. — Mariana, Hist. Hisp.

Chronicorum ordinis FF. Minorum fasciculi, auctore Mariano Florentino, mss. — Mariani, Chron. ord. Min.

Poésies de Marie de France, publiées par Roquefort. Paris, Firmin Didot, 1820, 2 vol. in-8°. — Marie de Fr. Poés.

L'Adone, poema in 20 canti, del caval. Gian Batt. Marino. Livorno, 1789, 4 vol. in-12. — Marino, Adone.

Metropolis remensis Historia, auctore Guillelmo Marlot. Insulis, de Roche, 1668, 2 vol. in-fol. — Marlot, Metrop. rem.

Hippolyti Marracci Bibliotheca Mariana (scriptorum de Mariâ virgine Catalogus). Romæ, 2 vol. in-8°. Ejusdem Purpura mariana..., ibidem, 1654, in-8°. — Marracci, Bibliot. Mar.

Manoscritti della Bibliotheca regia parigina descritti ed illustrati dal dott. Ant. Marsand. Parigi, Stamperia reale, 1835, in-4°. — Marsand, Mss. Ital.

Thesaurus anecdotorum novus complectens Epistolas, diplomata, etc., studio Edmundi Martène et Ursini Durand. Paris, Delaulne, 1717, 5 volumes in-fol. — Martène, Thesaur. anecd.

Veterum scriptorum et monumentorum Amplissima collectio, studio Edmundi Martène et Urs. Durand. Paris, Montalant, 1724-1733, 9 vol. in-fol. — Martène, Ampliss. coll.

Voyages littéraires de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (Martène et Durand). Paris, 1717 et 1724, 2 vol. in-4°. — Martène, Voyages litter.

Martini Poloni Chronicon à Christo nato ad annum 1320. Coloniæ, 1616, in-fol. — Martini Poloni, Chron.

Annalium libri 4, quibus res gestæ Francorum explicantur, auctore Joanne Papirio (le) Masson, 2ᵉ edit. Parisiis, 1698, in-4° — Ejusdem libri 6 de episcopis romanis, apud Muratorium. T. III Scriptorum rerum italic. — Masson (J. Papire). — Masson (Innoc.) Ann. carthus.

Matthæi Westmonateriensis Flores historiarum de rebus britannicis, ab anno 1066 ad 1397. Londini, 1570, in-fol. — Matth. Westmonast.

De verâ Senonum origine christianâ,... cum catalogo archiepiscoporum senonensium, auctore Hugone Mathoud, benedictino. Parisiis, 1687, in-4°. — Mathoud. Archiep. senon.

Histoire de la principale noblesse de Provence, par B. de Maynier. Aix, 1719, in-4°. — Maynier, Hist. de la nobl. prov.

Sphæricum opus Joannis de Sacro-Bosco, à Philippo Melanchton editum et illustratum. Wittebergæ, 1538, in-8°. — Melancht. Sphær.

Dictionnaire étymologique de la langue française, par Gilles Ménage. Paris, 1650, in-fol. — Menagiana, édit. donnée par la Monnoye. Paris, Delaunes, 1715, 4 vol. in-12. — Ménage, Dict.

Menconis, abbatis sancti Floridi, Chronicon. A la suite de la Chronique d'Émon, dans le tome I du Recueil de Hugo, Monumenta sacræ antiquitatis. — Mencon. Chron.

Fabliaux et Contes des poëtes français du XIᵉ - XVᵉ siècle, publiés par Barbasan; nouvelle édition augmentée par Méon. Paris, Crapelet, — Méon, Fabliaux.

Digitized by Google

1808, 4 vol. in-8°. — Nouveau Recueil de Fabliaux, publie par Méon Ibid. 1823, 2 vol. in-8°.

Mézerai, Hist. de Fr. — Histoire de France par Mézerai. Paris, 1634-1651, 3 vol. in-fol. — Abrégé de l'histoire de France, par le même, édit. de 1775, 24 vol. in-12.

Michaud, Hist. et Biblioth. des Croix. — Histoire des Croisades, par M. Michaud, 4e édit. Paris, 1825-1829, 6 vol. in-8°. — Bibliothèque des Croisades par le même et pour les auteurs orientaux), par M. Reinaud. Paris, 1829, 4 vol. in-8°.

Michel (Francisque) — M. Francisque Michel, éditeur des romans du comte de Poitiers, de Mahomet, de Gérard de Nevers, d'Eustache le Moine; des lais d'Ignaurès, d'Havelok.... des Fragments de Tristan, de la Chronique des ducs de Normandie, etc. Paris, 1831-1837, in-8° et in-4°.

Millin, Voyage. — Voyage dans les Départements du midi de la France, par Millin. Paris, 1807-1811, 4 tom., 5 vol. in-8°, et atlas in-4°.

Millot, Hist. générale — Éléments de l'histoire générale ancienne et moderne, par Millot. Paris, 1778, 9 vol. in-12.

Millot, Hist. des troubad. — Histoire littéraire des troubadours, contenant leurs vies, des extraits de leurs pièces, par Millot, d'après les manuscrits de Sainte-Palaye. Paris, 1774, 3 vol. in-12.

Molière, Coméd. — Œuvres de Molière. Paris, 1804, 6 vol. in-8°.

Montesq. Espr. des lois. — L'Esprit des lois, par Montesquieu, Genève, 1755, 2 vol. in-4°, et dans les éditions de ses Œuvres. Paris, Plassan, 1796, 3 vol. in-4°. Paris, Didot, 1795, 12 vol. in-12, etc.

Montfaucon, Bibliot. biblioth. — Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova, auctore Bernardo de Montfaucon. Parisiis, Briasson, 1739, 2 vol. in-fol.

Montfaucon, Monum. de la mon. fr. — Monuments de la monarchie française, expliqués par Bern. de Montfaucon. Paris, 1729-1733, 5 vol. in-fol.

Montfaucon, Diar. ital. — Diarium italicum, sive monumentorum veterum, bibliothecarum, etc.... Notitiæ singulares, in itinerario italico collectæ, studio Bernardi de Montfaucon. Parisiis, 1702, in-4°, cum schematibus ac figuris.

Montucla, Hist. des mathém. — Histoire des mathématiques, par Montucla, nouvelle édition, donnée par Lalande. Paris, 1799-1802, 4 vol. in-4°.

Morand, Hist. de la Sainte-Chap. — Histoire de la sainte Chapelle royale du Palais (de justice), par Sauveur Jérôme Morand. Paris, Clausier, 1790, in-4°.

Moreau, Disc. sur l'hist. de Fr. — Discours sur l'histoire de France, ou Principes de morale, de politique et de droit public, par Jac. Nic. Moreau. Paris, Moutard, 1777-1789, 21 vol. in-8°.

Morellet, Mél. et Mém. — Mélanges de littérature et de philosophie du XVIIIe siècle, par André Morellet. Paris, 1818, 4 vol. in-8°. — Mémoires du même sur le XVIIIe siècle. Paris, Ladvocat, 1821 ou 1824, 2 vol. in-8°.

Moréri, Dict. histor. — Dictionnaire historique, par L. Moréri, avec les suppléments de Goujet; édit. de Drouet. Paris, 1759, 10 vol. in-fol.

Morot, Theatrum earthus. — Theatrum chronologicum sacri ordinis Carthusiensis, auctore Carolo Josepho Morotio. Taurini, 1681, in-fol.

Mosheim. Hist. eccles. — J. Laurentii Moshemii institutionum Historiæ ecclesiasticæ libri 4. Helmæstadii, 1751 vel 1764, in-4°. Traduction française, par Eidous. Yverdun, 1776, 6 vol. in-8°.

Mouskes, Chron. — L'Histoire de la lignée des rois de France, en vers français, par Philippe Mouskes, évêque de Tournai, ann. 1220-1240, à la suite de Ville-Hardouin, édit. de du Cange. Paris, 1657, in-fol. — La Chronique rimée de Philippe Mouskes, publiée par M. de Reiffenberg. Bruxelles, 1836 et 1838, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

Rerum italicarum Scriptores, collecti à Ludovico Muratorio. Mediolani, 1723-1751, 25 tom., 29 vol. in-fol. — Muratori, Rer. ital. scripl.

Ejusdem Antiquitates italicæ medii ævi, post declinationem romani imperii ad annum 1500. Mediolani, 1738-1742, 6 vol. in-fol. — Muratori, Antiq. ital.

Dissertazioni di Lodov. Antonio Muratori sopra le Antichità italiane; date in luce dal suo nipote. Milano, 1751, 3 vol. in-4°. — Muratori, Dissert.

Annali d'Italia, dal principio dell' era volgare sino all anno 1749; da Lodov. Antonio Muratori. Milano, 1744-1749, 12 vol. in-4°. Luca, 1762-1670, 4 vol. in4°. — Muratori, Annali d'Italia.

Myvyrian Archaiology of Wales. London, in-8°, 3 vol. — Myvyrian Archaiol.

NAUCLER. Joannis Naucleri Chronicon. ab exordio mundi ad annum Christi 1500. Tubingæ, 1500, in-fol. Coloniæ, 1614, in-fol — Naucler, Chron.

Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie, par Gabriel Naudé. Amsterdam, 1712, in-12. — Naudé, Apolog.

Canielis de Nessel Breviarium et Supplementum commentariorum P. Lambecii, de codd. mss. Bibliothecæ cæsareæ vindobonensis. Vindobonæ, 1690, 6 part., 2 vol. in-fol. — Nessel, Biblioth. Vindob. Mss.

Addizioni copiose di Lionardo Nicodemo alla Biblioteca napoletana di Nic. Toppi. Napoli, 1683, in-fol. — Nicodem. Biblior. Napol.

Nicolai narbonensis Sagitta ignea adversùs vitia Carmelitarum, Mss. Cotton. — Nicol. narbon. Sagitta ignea.

Les Vies des plus célèbres et anciens poëtes provençaux qui ont fleuri du temps des comtes de Provence, par J. Nostradamus. Lyon, 1575, in-8°. Traduction italienne. Voyez *Crescimbeni*. — Nostradamus, V. des poëtes prov.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et de quelques autres dépôts, publiés par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprim. roy., 1787-1838, 13 vol. in-4°. — Notice des Mss.

Nouveau Traité de Diplomatique, par des religieux bénédictins (Toustain et Tassin). Paris, 1750-1763, 6 vol. in-4°. — Nouveau Traité de diplom.

Ludovici Novarini Electa sacra; libri 7, quorum quartus Umbra virginea vocitatur. Lugduni, 1627-1640, et Veronæ, 1645, 5 vol. in-fol. — Novarin, Electa sacra. — Umbr. virg.

OCTAVII de Martinis, Oratio de vità et meritis Bonaventuræ, in actis SS. Bolland. T. III, mensis julii. — Octav. de Martinis, V. de S. Bonavent.

Odonis de Castro Radulphi (Eudes de Château-roux) Epistola ad Innocentium IV de rebus transmarinis in tomo VII Specilegii acheriani. — Odon. de Castro Rudulphi, Epist.

Augustini Oldoini Athenæum, in quo romanorum pontificum et pseudo-pontificum, necnon cardinalium et pseudo-cardinalium scripta exponuntur. Perusiæ, Zecchini, 1664, in 4°. — Oldoini, Athen. rom.

Ordonnances des rois de France de la troisième race, recueillies par Laurières, de Bréquigny, de Pastoret. Paris, Impr. roy., 1728-1838, 19 vol. in-fol. — Ordonn. des rois de Fr.

Origine e progressi della stampa o sia dell' arte impressoria, da Fr. Pel. Ant. Orlandi. Bologna, 1722, in-4°. — Orlandi, Origine della Stampa.

Histoire eccl. de la cour de France, par Oroux. Paris, 1776, 1777, 2 vol. in-4°. — Oroux, Hist. eccl. de la cour de Fr.

Abrahami Ortelii Theatrum orbis terrarum. Antuerpiæ, 1570, in-fol. — Ortel. Theat. geograph.

Digitized by Google

Thesaurus geographicus ibid., 1596, in-fol. Theatri orbis terrarum Parergon, sive veteris geographiæ Tabulæ, ibid., 1595, in-fol.

Oudin, De script. eccles. Casimiri Oudini Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis Dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ, Weidmann, 1722, 3 vol. in-fol.

Pagi, Breviar. hist. PAGI. Breviarium historico-chronologicum; illustrium pontificum romanorum gesta, conciliorumque generalium acta, etc. complectens; opus Antonii Pagi. Antuerpiæ, 1717-1727, 4 vol. in-4°.

Pagi, Critica. Antonii Pagi Critica historico-chronologica in Annales Baronii. Antuerpiæ (Genevæ), 1705, 4 vol. in-fol.

Pancirol. De leg. interpr. Guidonis Panciroli libri 4 de claris legum interpretibus. Venetiis, 1437, in-4°; Lipsiæ, 1721, in 4°.

Panzer. Annal. typogr. Wolg. Panzeri Annales typographici à primordiis ad annum 1536. Norimbergæ, 1793-1803, 11 vol. in-4°.

Papillon, Biblioth. de Bourgogne. Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par Philibert Papillon, publiée par Joly. Dijon, Marteret, 1742, 2 part. in-fol.

Papon, Hist. de Provence. Histoire générale de Provence, par J. P. Papon, de l'Oratoire. Paris, 1778 à 1786, 4 vol. in-4°.

Paquot, Mémoires. Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas et du pays de Liége, par J. Nicolas Paquot. Louvain, 1770, 3 vol. in-fol. ou 18 vol. in-12.

Paris (Matthieu). Matthæi Paris, monachi albanensis, Historia major, sive rerum anglicarum Historia à Guillelmi adventu ad annum 1273. Londini, 1640, 2 vol. in-fol. Parisiis, 1774, 4 vol. in-fol.

Paris (Paulin). Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, décrits par M. Paulin Paris. Paris, 1737 et 1738, 2 vol. in-8°.

Parthenius, De amat. affect. Parthenii nicæni de amatoriis Affectionibus Liber, græcè et latinè, interprete J. Cornario. Basileæ, 1531, in-8°, curâ Chr. Gottl. Heyne. Gottingæ, 1798, in-8°. Traduction française par J. Fornier. Lyon, 1555, in-8°.

Pascal, Provinc. Les Provinciales, ou Lettres écrites à un provincial, par L. de Montalte (Bl. Pascal). Cologne, 1637, in-12 (en quatre langues). Cologne, 1684, in-8°. — Dans les Œuvres de Pascal (recueillies par Bossut). La Haye (Paris), 1779, 5 vol. in-8°.

Pasquier, Recherches. Recherches de la France, par Estienne Pasquier, tome Ier de ses Œuvres. Amsterdam, 1723, 2 vol. in-8°.

Pelhisson, De ff. Prædic. primit. Guillelmi Pelhison de fratribus Prædicatoribus primitivis opusculum. Mss.

Monumenta et Historia conventûs tolosani, ordinis Fratrum Prædicatorum, auctore Joan. Percin de Montgaillard. Tolosæ, Pech, 1693, in-fol.

Percin, Prædic. tolos.

Perrault (Guill.), Dominic. Guillelmi Perrault ordinis ff. Prædicatorum Opera. Summa de vitiis et de virtutibus. Coloniæ, 1479, in-fol. 1629, in-8°.— Sermones, Argentorati, 1487, in-fol. Coloniæ, 1632, in-4°. Et inter Opera Guil. Alverni. Aureliani, 1674, in-fol. — De Eruditione religiosorum. Parisiis, 1512, 1622, in 8°; et in tomo XXV Bibliothecæ maximæ Patrum. — De Eruditione principum libri 7, in tomo XX Operum s. Thomæ de Aquino.

Petreii, Biblioth. carthus. Theodori Petreii Bibliotheca carthusiana, Coloniæ, 1609, in 12.

Digitized by Google

Histoire des rois de Sicile et de Naples de la maison d'Anjou, savoir de Charles Ier et de Charles II, par Petrineau des Noulis. Paris, le Mercier, 1707, in-4°. — Petrineau, Hist. des rois de Sicil.

Phædri Fabulæ æsopiæ. Biponti, 1784, in-8° Parisiis, 1830, in-8°. — Cum Fabulis Romuli æsopiis; ed. Gottl. Sam. Schwabe. Brunsvigæ, 1806, 2 vol. in-8°. — Phædri Fab.

Le Trésor de Maître Pierre de Corbiac, en vers provençaux. Mss. — Pierre de Corbiac, Trésor.

Petri Hispani (Joannis XXI) Libri de Urinis, de Diætis. Basileæ, 1571, in-4°; 1577, in-8°. Antuerpiæ, 1606, 1608, in-8°. — Thesaurus pauperum. Antuerpiæ, 1470, in-fol. Paris, 1577, in-16. — Logica, Basileæ, 1511, in-4°, etc. — Pierre d'Espagne.

Pierre Nolasque. Voyez *Regula* et constitutiones ordinis de Mercede. — Pierre Nolasque.

Vita B. Alberti magni, ord. FF. Præd., episcopi ratisbonensis, auctore Petro de Prussiâ. Antuerpiæ, 1621, in-8°. — Pierre de Prusse.

Le Roman d'Anseis de Carthage, par Pierre du Riez. Mss. — Pierre de Riez.

Petri de Tarentasia (Innocent. V) Commentarii in 4 libros Sententiarum. Tholosæ, 1652. 4 tom. in-fol. — In libros biblicos. Coloniæ, 1478, in-fol. Antuerpiæ, 1617, in-fol. — Pierre de Tarentaise.

Laurentii Pignon Chronicon ordinis Prædicatorum cum catalogis. Mss. — Pignon, Chron. Præd.

Delle vite degli uomini illustri dell' ordine di san Dominico, da Gian Michele Pio. Bologna e Papia, 1613, 1620, 2 part. in-fol. — Pio. Vite de' Predic.

Rocchi Pirrhi Sicilia sacra, emendata et continuatione aucta studio Antonii Mongitoris. Panormi, 1733, 2 vol. in-fol. — Pirrhi, Sicil. sacra.

Scriptores rerum germanicarum insignes, à J. Pistorio collecti, cum annotat. Goth. Struvii. Ratisbonæ, 1726, 3 vol. in-fol. — Pistorius, Script. rer. german.

Scriptores Annalium et Historiæ Francorum, ab anno 708 ad 1285, coætanei 12, è bibliotheca Petri Pithæi. Parisiis, 1588, in-fol. Francofurti, 1594, in-fol. — Historiæ Francorum, ab anno 900 (veriùs 1000) ad 1285, veteres Scriptores undecim, è bibliothecâ P. Pithæi. Francofurti, 1596, in-fol. — Pithou, Script. Hist. Fr.

Traité des droits et libertés de l'Église gallicane, par Pierre Pithou, avec les preuves, 1731, 4 vol. in-fol. — Commentaire de P. Dupuy sur le Traité des libertés de l'Église gallicane. Paris, 1715, 2 vol. in-4°. — Les Libertés de l'Église gallicane, édition et commentaire de Durand de Maillane. Lyon 1771-1776, 5 vol. in-4°. — Pithou, Lib. gallic.

Joannis Pitsei liber de scriptoribus Angliæ illustribus. Parisiis, 1619, in-4°. — Pits. Script. Angl.

B. Platinæ Historia de vitis pontificum romanorum. Venetiis, 1479, in-fol. Coloniæ, 1540, in-fol. — Platina, V. Pont. roman.

Historia inedita urbis Mantuæ et serenissimæ familiæ Gonzague, in sex libros divisa, auctore B. Platina. Vindobonæ, 1675, in-4°, et in tomo IV Thesauri antiquitatum et historiarum Italiæ. — Platina, Hist. Mantuæ.

M. Accii Plauti Comœdiæ. Biponti, 1788, 3 vol. in-8°. — Cum commentariis Josephi Naudet. Parisiis, 1830-1832, 4 vol. in-8°. — Avec une traduction française, par M. Naudet. Paris, 1831-1837, 9 vol. in-8°. — Plauti, Com.

Polydori Vergilii de Inventoribus rerum Libri tres. Parisiis, Rob. Stephan., 1537, in-4°. — Polyd. Verg. De invent.

Polydori Vergilii de Historiâ anglicâ Libri 26. Basileæ, Bebel, 1534, in-fol. — Polyd. Verg. Hist. angl.

Histoire de l'église cathédrale de Rouen, par François Pommeraye. Rouen, — Pommeraye, Égl. de Rouen.

Digitized by Google

1646, in-4°. — Histoire des archevêques de Rouen, par un bénédictin (Fr. Pommeraye). Paris, 1677, in-fol.

Pope-Blount, Censur. — Censura celebriorum auctorum, sive tractatus in quo varia doctorum de clarissimis scriptoribus cujusque seculi judicia traduntur, studio Thomæ Pope-Blount. Londini, Chiswull, 1690, in-fol.

Possevin. Appar. — Antonii Possevini Apparatus sacer, cum Appendicibus. Venetiis, 1606, in-fol. 3 vol. Coloniæ, 1608, 2 vol. in-fol.

Prévost, Hist. des Voyag. — Histoire générale des voyages, par Antoine Prévost d'Exiles, avec continuation, par Querlon et Surgy. Paris, 1746-1789, 25 vol in-4°. — La Haye, 1747-1780, 25 vol. in4°.

Ptolem. Luc. Annal. — Ptolemæi Lucensis Annales, ab anno 1060 ad 1303. Lugduni, 1619, in-8°, et in tom. XII Bibliothecæ maximæ SS. PP.; XI° Scriptorum de rebus italicis, curà Muratorii collectorum; ubi etiam exstat ejusdem Ptolemæi historia ecclesiastica usque ad annum 1312.

Purchas's Pilgrims. — Collection de voyages, publiée par Samuel Purchas. Londres, Stansby, 1625, 1626, 5 vol. in-fol., fig.

Purgat. de S. Patrice. — Le Purgatoire de saint Patrice. Paris, Bonfons, in-8°. — Paris, Trepperel, in 4°, et dans les œuvres de *Marie de France*.

Pyram, Partonop. — Partonopeus de Blois, roman versifié par Denys Pyram. Paris, Crapelet, 1834, 2 vol. in-8°.

Quadrio, Storia d'ogni Poes. — Quadrio. Della Storia et della Ragione d'ogni Poesia, di Francesco Saverio Quadrio. Bologna e Milano, 1739-1752, 7 vol. in-4°.

Quetif, Script. ord. Prædic. — Voyez *Échard*.

Quevedo de Villegas. — Las obras de Don Fr. Quevedo de Villegas. Madrid, Ibarra, 1772, 6 vol. in-4., 1791, 11 vol. in-8°.

Quintus-Curtius. — Quintus-Curtius. De rebus gestis Alexandri Magni, editio Henrici Snakenburg. Delphis, 1724, 2 vol. in 4°; Biponti, 1782, in-8°.

Racine, Hist. eccles. — Racine. Abrégé d'histoire ecclésiastique, par l'abbé Bonaventure Racine. Paris, 1746-1756, 13 vol. in-12.

Radulph. De Noviom. Legenda Alb. Magni. — Legenda B. Alberti Magni, auctore Radulpho de Noviomago. Coloniæ, Koelhoff, in-4°.

Raynaldi (Odor.). — Voyez *Rinaldi*.

Raynaldi (Theophili), Scapul. etc. — Theopili Raynaldi jesuitæ Opera omnia. Lugduni, 1661-1669, 20 vol. in-fol. — In VII° Marialia : Scapulare Marianum, Nomenclator Marianus, etc. Prodierat seorsim Scapulare Mar. Parisiis, 1654, in-8°. — In XI° Erotemata de bonis et malis libris (excusa seorsim, Lugduni, 1653) in-8°. — In XII° Hoplotheca contrà ictum calumniæ (seorsim Lugduni, 1650, in 4°).

Raynouard, Poes. des troub. — Choix des poésies des troubadours, avec des dissertations; des Éléments de la grammaire romane; une Grammaire comparée des langues de l'Europe latine, etc., par M. Raynouard. Paris, Firmin-Didot, 1816-1821, 6 vol. in-8°. — Lexique roman, par le même; ibid. 1836-1838, 2 volumes in-8°. — Notice du roman de Flamenca. Paris, 1835, in-4°.

Redi, Bacco in Tosc. — Bacco in Toscana, ditirambo di Francesco Redi, con annotazione. Firenze, Martini, 1685, in-4°.—Sonetti del medesimo. Firenze, 1702, in-fol. Tutte le sue Opere. Napoli, 1741, 1742, 6 vol. in-4°.

Digitized by Google

Reginaldi (Regnault Mignon), episcopi parisiensis, Statuta corboliensia, in tomo secundo Historiæ Ecclesiæ parisiensis, auctore Gerardo Dubois. — Reginaldi, Statut.

Les quatre Registres *Olim*, mss. in-fol. Aux Archives du royaume, section historique. — Reg. Olim.

Regula et Constitutiones ordinis B. Mariæ de Mercede redemptionis captivorum. Matriti, 1632, in-4°. — Regula ordin. de Mercede.

M. de Reiffenberg. Voyez Phil. *Mouskes*. — Reiffenberg.

Bibliothèque des Croisades, auteurs arabes; Extraits de leurs récits, par M. Reinaud. Voyez M. *Michaud*. — Histoire des invasions des Sarrasins en France, par M. Reinaud. Paris, 1836, in-8°. — Reinaud, Cros. Sarras.

Mémoire d'Abel Rémusat, sur les relations des Princes chrétiens avec les Mongols, dans le tome VI du nouveau Recueil de l'Académie des Inscriptions. — Rémusat, Relat. polit. des Mongols.

Iu Kiao-li, ou les deux Cousines, roman chinois, traduit par Abel Rémusat. Paris, 1826, 4 tom. in-12. — Rémusat, Les deux cousines.

Lai d'Ignaurès, par Renaut (avec les Lais de Mélion et du Trot), publ. par MM. Monmerqué et Francisque. Michel, Paris, 1832, in-8°. — Renaut, Lai d'Ignaurès.

Historia Abbatiæ Senoniensis, auctore Richerio, in Spicilegio acheriano, t. VIII. in-4°, II in-fol. — Richard de S. Laurent.

Richardus de S. Laurentio, de origine et viris illustribus ordinis Cisterciensis. Mss. Ejusdem de Laudibus B. Mariæ virginis libri 12. Duaci, 1525, in-4°. — Richer. Hist. abbatiæ Senon.

Rifferi Statuta ordinis Carthusiensis, in tomo I° Annalium ejusdem ord., 1687, in-fol. Et in Disciplinâ ordinis Carthusiensis. Parisiis, Dezallier, 1703, in-fol. — Riffer. Statuta ord. Carthus.

Annales ecclesiastici, post Baronium producti ab anno 1198 ad 1565, ab Odorico Raynaldo (Rinaldi). Romæ, 1646-1677, 10 vol. in-fol. — Rinaldi, Annal. eccles.

Examen du roman de Partonopeus de Blois, par M. Robert. Paris, 1834, in-8°. — Robert, Examen du Partheno p.

État de la Provence, contenant ce qu'il y a de plus remarquable dans la police, la justice, l'église et la noblesse de cette province, par D. R. de B. (Dominique Robert de Briançon). Paris, Clousier, 1693, 3 vol. in-12.— Nouvel État de la Provence. Avignon, in-4°. — Robert de Briançon, État de la Prov.

Roberti de Sorbonâ Glossæ divinorum librorum in tomo secundo commentariorum Menochii, 1719, in-fol. — Ejusdem Roberti Libelli de conscientiâ, de confessione; Iter Paradisi, in tomo XXV Bibliothecæ maximæ SS. PP. — Robert Sorbon.

Le brut, roman par Rob. Wace. Paris, 1543 ou 1544, in-4°. — Le Roman de Rou, par le même, avec des notes de l'éditeur, M. Pluquet. Paris, Crapelet, 1827, 3 vol. in-8°. — Robert Wace, Romans du Brut, du Rou.

Le Parnasse occitanien, ou Choix de poésies originales des troubadours, tirées des manuscrits nationaux, par M. de Rochegude. Toulouse, 1819, 2 vol. in-8°. — Rochegude, Parn. occit.

Nomenclator cardinalium qui ab ann. 1000 commentati sunt (scripserunt), auctore Henr. Lud. Roche Posay. Rothomagi, 1653, in-4°. — Roche Posay, Nomencl. cardin.

Chronicorum Libri, auctore Rolandino, in tomo V Thesauri antiquitatum et historiarum Italiæ. — Rolaudini Patavini de Factis in Marchia Tarvisiana libri 12, ab anno 1130 ad 1260, apud Muratorium, Script. rerum italic., t. VIII. — Rolandino, Chron.

Fasciculus temporum, Chronicon Werneri Rolewinck. Coloniæ, Ther-Hoernen, 1474, in-fol. — Rolewinck, Fascic. temp.

Digitized by Google

Romans. Bibliothèque universelle des Romans. Paris, 1755-1789, 224 parties, 112 vol. in-12.

Roman de la Rose. Le Roman de la Rose, par Guillaume de Lorris et Jean de Meung. Paris, Didot, 1798, 5 vol. in-8°. Édition de Méon, ibid. 1814, 4 vol. in-8°.

Romul. Fab. Romuli Fabularum libri 4, cum Phædro, curâ G. S. Schwabii. Brunswigæ, 1806. 2 vol. in-8°.

Roquefort, Poes. fr. État de la poésie française au XIIIe siècle, par J. B. Bonif. de Roquefort. Paris, 1815, in-8°.

Roquefort, Gloss. — Dictionn. Glossaire de la langue romane, par J. B. Bonif. de Roquefort. Paris, 1808, 2 vol. in-8°; et Supplément. Paris, 1820, in-8°.— Dictionnaire étymologique de la langue française, par le même, précédé d'une dissertation sur l'étymologie, par M. Champollion-Figeac. 1829, 2 vol. in-8°.—On a aussi de Roquefort une Notice historique et critique du Roman de Partonopex de Bloys. Paris, impr. impér., 1811, in-4°. — Voyez *Marie de France.*

Roussel, Hist. de. Verdun. Histoire ecclésiastique et civile de la ville de Verdun (par Roussel, revue et publiée par Lebeuf). Paris, 1745, in-4°.

Rubeis (de), V. Th. Aq. De gestis, scriptis ac doctrinâ sancti Thomæ Aquinatis Dissertationes 30, auctore J. Bern. Mar. de Rubeis (Rossi). Venetiis, 1750, in-8°.

Rubruquis, Voyage. Voyage de Guillaume de Rubruquis en Asie, en 1253, dans la Collection de Bergeron. La Haye, 1735, 2 vol. in-4°.

Ruffi, Hist. de Marseille. Histoire de la ville de Marseille, par Antoine Ruffi, 2e édit., publiée par son fils. Marseille, 1796, in-fol.

Ruggeri, Summa D. Th. Aq. Theologiæ D. Thomæ Aquin. Summula metrica, concinnata ab Hyacintho de Ruggeriis. Romæ, 1652, in-12. Defensorium doctrinæ D. Thomæ, auctore eod. Hyac. de Ruggeriis. Neapoli, 1655, in-fol.

Rymer, Fœd. Fœdera, conventiones, literæ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, etc.; studio Thomæ Rymer. Hagæ-Comitum, 1741-1745, 10 vol. in-fol.

Sacro-Bosco, De sph. Sacro-Bosco. Joannis de Sacro-Bosco Tractatus de Sphærâ. Ferrariæ, 1472, in-8°. Lugduni Batavorum, 1647, in-8°. Ejusdem Liber de Algorithmo. Venetiis, 1523, in-8°.

Sainte-Croix, Hist. d'Alex. Examen des anciens historiens d'Alexandre, par Sainte-Croix. Paris, 1775, in-4°.

Sainte - Marthe. Gall. chr. V. *Gallia Christiana.*

Sainte - Marthe, Maison de France. Histoire généalogique de la Maison de France, par Scévole et Louis de Sainte-Marthe. Paris, Cramoisy, 1647, 4 vol. in-fol.

Sainte-Palaye, Mémoires. Notic. Mémoires sur l'ancienne chevalerie, par Lacurne de Sainte-Palaye. Paris, 1781, 3 vol. in-12.— Mémoire du même sur les Chroniques, etc., dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Notices manuscrites de Sainte-Palaye, à la Bibliothèque du roi.

Salanhac, De ord. Præd. Stephani de Salanhac Tractatus de ordine Prædicatorum, mss. — Catalogus magistrorum ejusdem ordinis, mss.

Sampayo, Stemma Præd. Stephani de Sampayo Thesaurus arcanus, in quo exhibetur Stemma ordinis Prædicatorum. Parisiis, 1586, in-8°.

Sander, Biblioth. Belg. Bibliotheca belgica manuscripta, sive elenchus universalis codicum manuscriptorum in celebrioribus bibliothecis Belgii asservatorum, digestus ab Antonio Sandero. Insulis, 1541. in-4°.

Sander, De Brugens. erud. Antonii Sanderi Liber de Gandavensibus et Brugensibus eruditionis famâ claris. Antuerpiæ, 1824, 2 part. in-4°.

Digitized by Google

Piemontesi illustri, Opera del conte di San-Rafaello (*Tiraboschi*). — San-Rafaello, Piemont. illustri.

Liber secretorum fidelium Crucis, auctore Marino Sanuto, in secundo tomo Gestorum Dei per Francos, curâ Bongarsii. — Sanuto, Liber secretorum.

De claris archigymnasii Bononiensis professoribus à seculo XI° ad XIV^um^, Opus P. D. M. Sarti. Bononiæ, 1759 et 1771, 2 vol. in-fol. — Sarti, De Profess. bononiens.

Histoire et Recherches des antiquités la ville de Paris, par Henri Sauval. Paris, 1624, 3 vol. in-fol. — Sauval, Antiq. de Paris.

Christophori Saxii (Sachs) Onomasticon literarium seu Nomenclator historico-criticus præstantissimorum omnis ætatis populi,... scriptorum. Trajecti ad Rhenum, 1775-1803, 8 vol. in-8°. — Saxii, Onomast.

Supplementum et Castigatio ad Scriptores trium ordinum S. Francisci à Waddingo descriptos, opus J. Hyacinthi Sbaraleæ. Romæ, 1606, in-fol. — Sbaralea, Supplem. Wadd.

Scriptores. — Collections d'écrivains divers, principalement ecclésiastiques. Voyez *Baluze*, *Bolland*, *Canisius*, *D'Achery*, *Desponts*, *Durand*, *Hugo*, *Labbe*, *Mabillon*, *Martène*, etc.; d'historiens de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, etc.; *Bongars*, *Bouquet*, *du Chesne*, *Guizot*, *Pithou*,... *Hacklayt*, *Wharton*,... *Muratori*, *Pistorius*, etc., etc. — Scriptores, Collect.

Scriptores. — Notices sur la vie et les ouvrages de divers écrivains. Voyez *Albert*, *Altamura*, *Antonio*, *Balo*, *Ballius*, *Bayle*, *Bellarmin*, *Biographie universelle*, *Cave*, *De la Rue*, *De Vich*, *Dupin* (*Ellies*), *Echard*, *Eloy*, *Fabricius*, *Foppens*, *Hamberger*, *Henri de Gand*, *Labbe*, *La Croix du Maine*, (*et du Verdier*), *Leland*, *Le Paige*, *Lelong*, *Mansi*, *Mazzuchelli*, *Michaud*, *Millot*, *Moréri*, *Nostradamus*, *Oldoini*, *Oudin*, *Papillon*, *Paquot*, *Pits*, *Quadrio*, *Quétif*, *Reinaud*, *Saxius*, *Sbaruglia*, *Sixte de Sienne*, *Tiraboschi*, *Wadding*, *Wharton*, etc., etc. — Scriptores, Notic.

Joannis Dan. Schœpflini Alsatia illustrata. Coloniæ, 1751, 1761, et Manhemii, 1771, 1774, 4 vol. in-fol. — Schœpflini. Alsatia illustr.

Laurea belgica fratrum Prædicatorum, auctore Guillelmo Ségnier. Tornaci, 1660, in-8°. — Ségnier, Laur. belg. Præd.

Henrici Spelmanni Glossarium archeologicum. Londini, 1664. in-fol. — Spelman, Glossar.

Fleta seu in librum Juris anglicani sic nuncupatum Commentarius Joannis Selideni. Londini, in-4°. — Selden. Fleta.

Siffridi Misnensis Epitome historiarum, ab orig. Ch. ad 1307, cum libris 7 Georgii Fabricii de Rebus misnicis. Lipsiæ, 1660, in-4°. In tomo 1° Scriptorum de rebus germanicis, curâ Pistorii collectorum. — Siffrid. Epit. Hist.

Epitome Bibliothecæ Conradi Gesneri, per Simlerum. Tiguri, 1565, in-fol. — Simler. Epit. biblioth. Gesn.

Simon de Brie, Martin IV. Ses Statuts et Jugements dans les Histoires de l'Université de Du Boulay et de Crévier. Ses Bulles dans le Bullaire romain, etc.... — Simon de Brie.

Simonis Duval Sermones, mss. — Simon Duval.

Nouvelles Observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament, par Richard Simon. Paris, Prévost, 1693, in-4°. Complément de l'Histoire critique du Vieux et du Nouveau Testament. Rotterdam, 1685, 1693, 4 vol. in-4°. — Simon (Richard), Nouv. observ.

Histoire des républiques italiennes, par M. Simonde de Sismondi. Paris, 1809-1818, 16 vol. in-8°. — Histoire des Français. Paris, 1821-1836, 21 vol. in-8°. — Sismondi, Républ. ital. — Hist. des Fr.

Sixti Senensis Bibliotheca sancta. Neapoli, 1742, 2 vol. in-fol. — Sixti sen. Biblioth.

Sirventes et autres Poésies de Sordel, dans le Recueil des poésies des troubadours, publié par M. Raynouard. — Sordel, troubad.

Digitized by Google

Souège. Ann. dominic. — L'Année dominicaine, Vies des saints de l'ordre des Frères Prêcheurs, par Et. Th. Souège. Amiens, 1678-1693, 11 vol. in-4° (qui ne comprennent que les huit premiers mois de l'année).

Spizel, Sacra Bibliothecarum. arcana. — Sacra bibliothecarum illustrium Arcana retecta, sive mss Codices theologici, à Theophilo Spizelio recensiti. Augustæ Vindelicorum, 1668, in-8°.

Spond. Annal. — Annales ecclesiastici cardinalis Baronii, in Epitomen redacti et continuati ab Henrico Spondano. Parisiis, 1612 et 1637, in-fol.

Stanihurst. Hibern. — Rich. Stanihursti de Rebus in Hiberniâ gestis libri 4. Antuerpiæ, 1584, in-4°.

Staphorst. — Histoire eccles. de Nic. Staphorst, citée par Fabricius.

Steph. de Bourbon, De 7 donis. — Stephani de Bourbon vel de Belleville, Tractatus de septem donis Spiritûs Sancti. Mss. Sorb., 804.

Steronis, Annales. — Henrici Steronis Annales (de Rebus Austriæ), ab anno 1152 ad 1300, in tomo IV Lectionum Canisii, edit. Jac. Basn.

Stewart Rose. Parthenopex. — Traduction anglaise du Roman de Parthenopex, par M. Stewart Rose. Londres, 1810, in-8°.

Stock. Epist. Homel. — Simonis Stockii Epistolæ, Homeliæ, Carmina. Mss.

Straparole, Contes. — Le Piacevoli Notte di Straparola. Venezia, 1550, 1554, 2 vol. in-8°. 1599, in-4°. — Traduction française par Louveau et Larivey Paris, 1583, in-12. — Ibid. 1726, 2 vol. in-12; édit. revue par la Monnoye.

Struve, Biblioth. juris. — Bibliotheca selecta Juris, auctore Burch. Gottl. Struvio, cum Buderi additamentis, 1756, 2 vol. in-8°.

Surius, Acta sanctorum. — Vitæ et Acta sanctorum, curâ Laurentii Surii. Coloniæ Agrippinæ, 1617, 7 vol. in-fol.

Swert. Athen. belg. — Fr. Swertii Athenæ Belgicæ. Antuerpiæ, 1623, in-fol.

Syntipas, Fabulæ. — Syntipæ philosophi Persæ Fabulæ 62, græcè et latinè, cum notis Christ. Frid. Matthæi. Lipsiæ, 1781, in-8°. Voyez *Dolopathos*.

Tanner. Scriptor. Angl. — THOMÆ TANNERI, episcopi Asaphensis, Bibliotheca britannico-hibernica, sive de scriptoribus qui in Angliâ, Scotiâ, Hiberniâ usque ad seculi XVII initium floruerunt, Commentarius alphabeticus, cum Præfatione Davidis Wilkins. Londini, Bowyer, 1748, in-fol.

Tempier, Censur. — Censura errorum seu propositionum 200, etc., à Stephano Tempier, episcopo Parisiensi edicta, in tomo III Historiæ Universit. Parisiensis, ab Egassio du Boulay conscriptæ.

Terrasson, Hist. de la jurispr. rom. — Histoire de la jurisprudence romaine, par Antoine Terrasson. Paris, 1750, in-fol.

Thevet, Hommes illust. — Histoire des plus illustres et savants hommes de leurs siècles, par André Thevet. Paris, 1584, 2 vol. in-fol.; 1671, 8 vol. in-12.

Thierry de Vaucouleurs. — Urbani IV Vita metricè scripta, auctore Theodorico Vallis Coloris, apud Muratorium: Rerum italic. Script. tom. III, part. 2.

Thom. d'Aquin. — S. Thomæ Aquinatis Opera omnia. Romæ, 1570, 1571, 18 vol. in-fol. — Éditions, traductions, etc. des divers ouvrages de saint Thomas d'Aquin, ci-dessous, pag. 238-266. Histoires de sa vie, ibid.

Thomæ Cantimprat. — Thomæ Cantimpratensis Libri de Vitis Jordani, Lutgardæ, etc., in Actis sanctorum Bollandi; Febr., t. II. Jun. III et IV. Jul. V. Ejusdem Bonum universale de Apibus, curâ Colvenerii, Duaci. 1627, in-8°. Miraculorum et Exemplorum libri 2. Duaci, 1605, in-8°.

Thomas de Kent, Rom. d'Alex. — Le Roman de toute chevalerie, ou d'Alexandre, par Thomas de Kent. Mss.

Digitized by Google

Thomæ de Vio Comment. in divum Thomam de Ente et Essentiâ. Lugduni, 1581, in-8°; in Summam, etc. — Thomas de Vio cardin. Cajet.

Histoire de la philosophie spéculative, par Tiedemann. Leipsic, 1776, 3 vol. in-8°. — Tiedemann, Hist. de la philos.

Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, par le Nain de Tillemont. Paris, 1693, 16 vol. in-4°. — Tillemont, Hist. eccléS.

Vita sancti Thomæ de Aquino, auctore Guillelmo Tocco vel Thoco. Venetiis, 1588, in-4°. — In Actis sanctorum Boll. Mart. t. I. — Tocco, Vita S. Thomæ Aq.

Illustrations of the Lives and Writings of Gower and Chaucer, by Todd. London, 1810, in-8°. — Todd. Illustrat.

Tolomée. Voyez *Ptolomeo.* — Tolomée de Luc.

Bibliotheca patavina manuscripta, ubi diversi scriptores hactenus incogniti recensentur, studio Jacobi Philippi Tommasini. Patavii, 1639, in-4°— Ejusdem Bibliotheca veneta, in quâ incogniti hactenus scriptores illustrantur. Utini, 1650, in4°. — Elogia virorum literis et sapientiâ illustrium, ad vivum expressis imaginibus exornata; curâ Jac. Phil. Tomasini. Patavii, 1630 et 1644, 2 vol. in-4°. — Tommasini, Biblioth. — Elog.

Vie de saint Thomas d'Aquin, par Antoine Touron, Dominicain, Paris, 1737, in-4°. — Touron, V. de S. Thomas d'Aq.

OEuvres choisies de L. de la Vergne de Tressan. Paris, 1787-1791, 12 vol. in-8°. fig. — Tressan.

De Doctoribus scholasticis, deque corruptâ per eos divinarum humanarumque rerum scientiâ, auctore Adamo Tribbechovio. Ienæ; 1719, in-8°. — Tribbechov. De doctor. schol.

Tutte le Opere di Giov. Giorgio Trissino. Verona, 1729, 2 in-fol. Dans le second tome, le Traité du Dante *De vulgari Eloquentiâ*, traduit en italien par le Trissin. — Trissin, Volg. elog.

The poetical Romans of Tristan. Recueil de ce qui reste de Poëmes sur Tristan, composés, au XIIe et au XIIIe siècle, en français, en anglo-normand, etc., publié par M. Francisque Michel. Londres, 1836, 2 vol. in-12. — Tristan, Rom.

Joannis Trithemii liber de Scriptoribus ecclesiasticis, in bibliothecâ ecclesiasticâ J. Alb. Fabricii. — Trithem. Script. eccl.

J. Trithemii liber de Viris illustribus Germaniæ, inter ejus opera historica. Francofurti, 1601, 2 part. in-fol. — Trithem. Germ. ill.

J. Trithemii Annales hirsaugienses, sive monasterii Sancti Galli. Typis hujus monasterii, 1690, 2 vol. in-fol. — Trithem. Annales hirsaug.

Nicolai Triveth Chronicon ab anno 1136 ad 1307, in tomo VII Spicilegii acheriani. — Triveth, Chron.

Troubadours. Plusieurs de leurs pièces, dans les recueils de *Rochegude* et de *Raynouard*; le surplus en des manuscrits indiqués dans les articles qui concernent ces poëtes. — Troubadours.

Chronicon, sive de Vitâ Caroli Magni et Rolandi liber falso Turpini nomine insignitus, inter chronographos à Simone Schardio editos. Francofurti, 1566, in-fol. — Florentiæ, 1822, in-8°. Bruxellis, 1836, in-4°, à la suite du tome Ier de la Chronique de Phil. Mouskes, publiée par M. de Reiffenberg. — Turpini, Chron.

Ughelli. (Ferdinandi) Italia sacra. Romæ, 1644-1662, 9 vol. in-fol. Editio secunda, studio Nicolai Coleti. Venetiis, 1717-1722, 9 tom., 18 vol. in-fol. Tertia, Florentiæ, 1763, 10 vol. in-fol. — Ughelli, Ital. sacra.

Digitized by Google

Urbain IV. — Urbani IV Epistolæ, in tomo II° Thesauri Anecdotorum; et in II° Amplissimæ collectionis.

Vaissette, Hist. de Languedoc. — VAISSETTE. Histoire générale de la province de Languedoc avec les pièces justificatives par (Dom Claude de Vic et) Dom Vaissette. Paris, Vincent, 1730, 5 vol. in-fol.

Valer. Andr. Biblioth. belg. — Valerii Andreæ Bibliotheca belgica. Lovanii, 1623, in-8°; 1643, in-4°; et dans la Biblioth. belg. de Foppens.

Valéry, Voyages hist. et litter. — Voyages historiques et littéraires en Italie, par M. Valéry. Paris, 1831-1833, 5 vol. in 8°.

Valleoleti, Tabula Prædic. — Tabula doctorum ordinis Prædicatorum à Ludovico Valleoleti descripta. Mss.

Varchi, L'Ercol. — L'Ercolano di Benedetto Varchi, nel quale si raggiona delle lingue, colla correzione fatta dal Castelvetro et colla Varchina di Muzio. Padova, Comino, 1744, 2 vol. in-8°. — Lezzioni di Bened. Varchi sopra materie poetiche et filosofiche. Fiorenza, Giunti, 1590, in-4°.

Varsy (J. de). — Joannis de Varsico Sermones et Postillæ super libros biblicos. Mss.

Velly, Hist. de Fr. — Histoire de France, par Velly, Villaret et Garnier. Paris, 1770-1789. 16 vol. in-4°. Paris, 1755 etc., en 32 vol. in-12.

Victorelli. — Andreæ Victorelli Notæ et additamenta ad Alph. Ciaconium de Vitis rom. pontificum. Romæ, 1677, 4 vol. in-fol.

Vigneul-Marville, Mélang. — Mélanges de littérature et d'histoire, par Vigneul-Marville (dom d'Argonne, chartreux); édition augmentée (par Banier). Paris, 1725 ou 1740, 3 vol. in-12.

Villani, Storia. — Storia Fiorentina di Giov. Villani. Fiorenza, Giunti, 1587, in-4°. — Le Storie Fiorentine di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. Milano, 1729, 2 vol. in-fol. — Et dans les tomes XIII et XIV de la collection de Muratori.

Villegas, Amator. — Amatorias Cantilenas de don Estevan Manoel de Villegas. Nagera, 1617, in-4°. Voyez — *Quevedo.*

Villegas (Bernard), V. de sainte Lutgarde. — La Vida de s. Lutgarda, por Bernardo de Villegas. Madrid, 1625, in-4°.

Villegas (Alonso). — Voyez *Fl. Sanctorum.*

Villiers (Cosme de Villiers), Biblioth. carmel. — Bibliotheca carmelitana, notis criticis et dissertationibus illustrata, curâ et labore unius è carmelitis provinciæ Turoniæ (Cosme de S.-Étienne de Villiers). Aureliani, 1752, 2 tom., 1 vol. in-fol.

Vincent, Bellov. Specul. — Vincentii Bellovacensis Speculum quadruplex, naturale, doctrinale, *morale*, historiale. Duaci, 1626, 4 vol. in-fol.

Vinet, Sph. J. de Sacro Bosco. — Joannis de Sacro Bosco Opus sphæricum, emendatum, cum scholiis, curâ et labore Eliæ Vinet. Parisiis, 1556, in-8°. Lugduni, 1578, in-8°.

Virgilius. — P. Virgilii Maronis Opera Bucolica, Georgica, Æneidos libri 12, etc. Biponti, 1783, in-8°.

Vossius (Ger. J.) — Gerardi Joannis Vossii Libri de Mathesi, de Historicis latinis. T. III et IV Operum. Amstelodami, Blaeu, 1695-1701, 6 vol. in-fol. — De Vitiis sermonis, ibid. t. II.

Wadding, Annal. min. — WADDING. Annales minorum seu Historia trium ordinum à sancto Francisco institutorum, auctore Lucâ Wadding; editio secunda. Romæ, 1731-1745. 17 vol. in-fol. (studio Jos. Mar. Fonseca.)

Digitized by Google

Scriptores ordinis minorum, studio Lucæ Wadding. Romæ, 1650, in-fol. Editio altera; Romæ, 1806, in-fol. V. *Sbaralea*. — Wadding, Script. ord. Min.

Jacobus Waræus de Scriptoribus hibernicis. Dublini, 1639, in-4°. — Ware. Scr. hibern.

History of english Poetry, by Thomas Warton. London, 1775-1781., 3 vol. gr. in-4°. — Warton, Hist. of engl. Poet.

Anglia sacra sive collectio historiarum de Episcopis et Archiepiscopis Angliæ, curâ Henrici Wharton. Londini, 1691, 1692, 2 vol. in-fol. — Ejusdem Appendix ad historiam literariam scriptorum ecclesiasticorum, à Guillelmo *Cave* concinnatam. — Wharton, Anglia sacra.

Historia Astronomiæ, auctore Joanne Friderico Weidler. Wittebergæ, 1741, in-8°. — Weidler, Hist. astron.

Annales novesienses auctore Wernero Titiano, in tomo 4° Amplissimæ collectionis ab Edmundo Martène editæ. — Werner, Annales Novesienses.

Digitized by Google

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE DIX-NEUVIÈME VOLUME.

Notice sur feu M. Petit Radel ..... v-x
Avertissement ..... xj-xiij
Table des citations ..... xiv-xliij
Table des articles ..... xliv-xlvj
Errata 1

Jean de Sacro Bosco, astronome, mort en 1256 ..... 1- 4
Saint Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre de la Mercy, m. en 1256 .. 5- 9
Jean de Blanasque, jurisconsulte, m. après 1256 ..... 9, 10
Guillaume de la Broue, archevêque de Narbonne, m. en 1257 ..... 10- 12
Étienne de Lexington, fondateur du collége des Bernardins à Paris, mort après 1257 ..... 13, 14
Julienne du Mont-Cornillon, morte en 1258 ..... 14- 19
Jean, prieur du Mont-Cornillon, mort après 1258 ..... 19, 20
Gerald de Malmort, archevêque de Bordeaux, mort en 1259 ..... 20- 23
Richard de Saint-Laurent, théologien, mort vers 1260 ..... 23- 27
Étienne de Bourbon ou de Belleville, Dominicain, mort vers 1261 ..... 27- 38
Hugues de Saint-Cher, Dominicain, mort en 1263 ..... 38- 49
Urbain IV, mort en 1264 ..... 49- 66
Simon Stock, général des carmes, mort en 1265 ..... 66- 68
Pierre de Montereau, architecte, mort en 1266 ..... 68- 79
Richer, Benédictin, artiste et chroniqueur, mort en 1267 ..... 79- 82
Riffer, général des Chartreux, mort en 1267 ..... 82- 84
Benoît d'Alignan, évêque de Marseille, mort en 1268 ..... 84- 91
Clement IV, mort en 1268 92-101
Guillaume de Pelhisson, Dominicain, mort en 1268 101-103
Frère Bonhomme, Élie Brunetti, et Florent d'Hesdin, Dominicains, vers 1269 ..... 103, 104
Estienne Boileveane, prévôt de Paris, mort en 1269 104-114
Guillaume de Rubruquis, Franciscain, voyageur, mort vers 1269 114-126
Nicolas de Narbonne, général des Carmes, mort vers 1270 127-129
Gérard de Liége, Dominicain, mort vers 1270 ..... 130, 131
Pierre de Fontaines, jurisconsulte, mort vers 1270 131-138
Guibert de Tournai, Franciscain, théologien, mort en 1270 139-142
Saint Louis, roi de France, mort en 1270 143-171
Jean de la Rochelle, Franciscain, mort en 1271 171-173
Gérard Frachet, Dominicain, chroniqueur, mort en 1271 173-176

Digitized by Google

Thomas de Cantimpré, Dominicain, légendaire, mort vers 1272..... 177-184
Guillaume de Puy-Laurent, historien, mort vers 1272..... 185-194
Guillaume de Saint-Amour, théologien, mort en 1272..... 197-215
Gérard d'Abbeville, théologien, mort vers 1272..... 215-219
Baudouin de Courtenay, empereur de C.P. mort en 1272, ou 1273.. 219-228
Eudes de Château-Roux, cardinal, mort en 1273..... 228-232
Gilles d'Orléans, Dominicain, mort vers 1273..... 232-234
Geoffroi de Beaulieu, Dominicain, historien, mort vers 1274..... 234-237
Saint Thomas d'Aquin, Dominicain, théologien, mort en 1274..... 238-266
Saint Bonaventure, Franciscain, cardinal, théologien..... 266-291
Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne, mort en 1274..... 291-307
Guillaume Perrault, Dominicain, théologien, mort vers 1275..... 307-316
Pierre de Tarentaise, pape Innocent V, théologien, mort en 1276..... 317-322
Pierre d'Espagne, pape Jean XXI, dialecticien et médecin, mort en 1277..... 322-334
Humbert de Romans, général des Dominicains, théologien, mort en 1277..... 335-347
Gilles de Lessines, Dominicain, théologien, mort vers 1278..... 347-350
Étienne Tempier, évêque de Paris, mort en 1279..... 350-355
Thierry de Vancouleurs, versificateur, mort vers 1280..... 355-359
Guillaume de Chartres, Dominicain, historien, mort vers 1280..... 359-362
Albert le grand, Dominicain, théologien, etc., mort en 1280..... 363-381
Bernard Aygler, abbé du Mont Cassin, cardinal, mort en 1282..... 381-383
Jean de Vercell, général des Dominicains, mort en 1283..... 383-385
Simon Duval, Dominicain, sermonaire, mort en 1283..... 385-387
Simon de Brie, pape Martin IV, mort en 1285..... 387-391
Jean de Columna, Dominicain, chroniqueur, mort vers 1285..... 391-395
Herman de Luxembourg, Dominicain, mort vers 1285..... 395-397
Lorens, Dominicain, théologien, mort vers 1285..... 397-405
Philippe III, dit le Hardi, roi de France, mort en 1285..... 405-413

Notices succinctes sur divers écrivains.

Bérenger, évêque de Fréjus, 1256..... 413, 414
Adam, abbé de Châlis, 1258..... 414
Guillaume de Bussy, archev. d'Orléans, mort en 1258..... 414, 415
Jean de Baux, archev. d'Arles, mort en 1258..... 415
Jacques, archev. de Narbonne, mort en 1259..... 415, 416
Guillaume de Frionls, évêq. de Lodève, mort en 1259..... 416
Lambert d'Auxerre, Dominicain, mort vers 1260..... 416
Guillaume de Meliton, Franciscain, vers 1260..... 416, 417
Bertrand de Bajona, Franciscain, vers 1260..... 417
Laurent l'Anglais, théologien, vers 1260..... 417, 418
Robert de Montberon, évêq. d'Angoulême, mort en 1260..... 418
Jean Balétrier, Dominicain, mort en 1260..... 418
Gilbert, grand maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 1260. 418, 419
Ronée de Levia, Dominicain, mort en 1261..... 419
Guibert, abbé de Launoy, vers 1261..... 419, 420
Thibauld, évêq. de Châlons-sur-Saône, mort en 1264..... 420
Richard d'Aldwerd, cistercien, mort en 1266..... 420
Everard de Vilebenis, prieur de Sainte-Catherine de la Culture, 1267... 420, 421
Regnauld de Corbeil, évêq. de Paris, mort en 1268..... 421, 422
Jean de Paris, dit Poin-l'Ane, Dominicain, vers 1269..... 422, 423
Baudouin de Maclix, Dominicain, vers 1269..... 423
Jean de Roquignies, abbé de Prémontré, mort en 1269..... 423

Digitized by Google

Gui de Mello, évêq. d'Auxerre, mort en 1270 ..... 423, 424
Gérard de Saint-Quentin, légendaire, mort vers 1270 424
Jacques l'Anglais, cistercien, vers 1270 425
Rigaud, Dominicain, sermonaire, vers 1270 425
Hugues de Metz, Dominicain, vers 1270 ..... 425, 426
Pierre de Strasbourg, Carme, vers 1270 426
Georges de Tempséca, chroniqueur, vers 1270 426-428
Gérard d'Anvers, théologien, vers 1270 428
Henri de Suze, cardinal, jurisconsulte, mort en 1271 428-430
Raimond Amaury, évêq. de Nîmes, mort en 1272 431
Maurin, archev. de Narbonne, mort en 1272 431
André de Chaalis, Dominicain, sermonaire, vers 1273 ..... 431, 432
Jean Tolet, cardinal, mort en 1274 432
Pierre de Ickeham, chroniqueur, généalogiste, vers 1274 ..... 432, 433
Yves de Vergy, abbé de Cluny, mort en 1275 433
Albéric, moine de la Chapelle Tosan, chroniqueur, vers 1275 ..... 433, 434
Adam, clerc de l'évêque de Clermont, vers 1275 434
Grégoire X, pape, mort en 1276 434
Grégoire de Naples, évêq. de Bayeux, historien, mort en 1276 ..... 434, 435
Guillaume de Vicedominis, cardinal, jurisconsulte, mort en 1276 435
Pierre de Valetica, Dominicain, mort en 1277 435
Bernard de Campendu, évêq. de Carcassone, mort en 1278 435
Jean de Verzy, Dominicain, mort en 1278 ..... 435, 436
Barthelemi de Tours, Dominicain, sermonaire, mort vers 1280 ..... 436, 437
Bernard de Brest, Franciscain, vers 1280 437
Ferrarius, Dominicain, vers 1280 ..... 437, 438
Udalric de Strasboug, théologien, vers 1280 438
Gauthier, évêq. de Carcassone, vers 1280 438
Gui de Sully, Dominicain, archevêque de Bourges, mort en 1281 439
Aymar de Roussillon, archev. de Lyon, mort en 1282 ou 83 439
Gilibert de Ovis, Dominicain, mort en 1285 ..... 439, 440
Pierre Coral, abbé de St-Martin de Limoges, mort vers 1285 440
Raynald, Bénédictin, vers 1285 440
Simon de St-Martin, et Simon de St-Nicolas, moines de Tournay, v. 1285 440, 441
Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles, mort en 1285 441

TROUBADOURS 442
Considérations générales 442-446
Sordel, mort en 1255 447-460
Bertrand d'Allamanon, mort de 1255 à 1258 460-470
Hugues de St-Cyr, mort de 1257 à 1260 470-477
Clara d'Anduse, vers 1260 477-480
Boniface de Castellane, vers 1260 480-486
Guillaume de Montagnagout et Pons Santeuil, vers 1260 486-492
Elias Cairels, vers 1260 492-496
La dame Isabelle, vers 1260 496-499
Pierre de Corbiac, vers 1260 499-504
Aubert de Puycibot, mort vers 1263 504-507
Aimeric de Bellinoi, mort en 1264 507-512
Ferrari, mort vers 1264 ..... 512, 513
Giraud de Toulouse et Giraud d'Espagne, vers 1266 514-517
Granet, mort vers 1266 517-521
Bertrand de Puget-Téniers, vers 1266 522-524
Aicarts del Fossat, mort vers 1268 524-526

Digitized by Google

Pierre Brémond de Noves, dit Ricas Novas, mort vers 1270 526-531
Blacasset, mort vers 1270 531-536
Richard de Barbesieux, mort vers 1270 536-539
Montant, mort vers 1270 ..... 539, 540
Réforçat de Forcalquier, vers 1270 ..... 541, 542
Pierre Guillem, mort vers 1272 ..... 542, 543
Le chevalier du Temple; Olivier le Templier; G. des Oliviers; Olivier de la Mer, vers 1274 543-546
Guillaume Fabre, bourgeois de Narbonne 547-550
Arnaud de Carcassès 550-552
Raimond des Tors ou de la Tour, mort vers 1274 553-556
Bernard de Venzenac; mort vers 1274 556-558
Raimond de Castelnau, mort vers 1275 ..... 558, 559
Lanfranc Cigala, mort vers 1278 560-564
Guillelma de Rosieri, Simon Doria, Jacopo Grillo, vers 1280 ..... 464, 565
Barthelemi Zorgi, mort vers 1280 566-570
Gaubert Amiels, mort vers 1280 ..... 571, 572
Hugues Pena, mort en 1280 572-574
Le moine de Foissan; Gui Folquet, et Guillaume d'Autpol 574-576
Nat de Mons, mort vers 1285 576-579
Isarn, mort vers 1285 579-582
Boniface Calvo, mort vers 1285 582-589
Raymond Gauzelm, de Béziers, mort vers 1285 589-592
Bernard d'Auriac 592-594

Notices succinctes sur divers Troubadours.

Pons de Montlaur.—Esperdut 595, 596
Raymond dit l'Écrivain. — Isnard de Grasse. — Le seigneur Thomas. — Diodé de Carlus. — Jean Miralhas. — Raymond Bistors. — Guillaume de Limoges. — Lantelmet. — Cavaire. — Hugues de Murel 596, 597
Pons Fabre d'Uzès 598, 599
Arnaud de Cotignac 599-600
Hugues (sans surnom). — Le seigneur Bertrand. — Baussan 600
Esquilla. — Jozi ou Ozy 600, 601
L'Escuyer de l'Isle 601
La dame Iseus de Capnion. — La dame Almuc de Châteauneuf 681, 602
Guiraud 602
Guigue de Cabanes 602, 603
La dame Lombarda. — Jordan 603
Gui de Glotos 604
Jordan de Confolen 604, 605
Guillaume d'Anduse 605, 606
Austor d'Orlac 606
Austor Segret 606
Mathieu de Querci 607, 608
Raymond de Menudet 608
Josbert ou Gousbert, etc., etc. 608-610
Pierre Guillem de la Luzerne 611
Pietro della Rovera 611
Pons d'Ortalas 611, 612
Pierre de Cols d'Aorlac, Pierre Espagnol, Guillaume Hugues d'Albi 612, 613
Guillaume Godi. — Villarnaud 613, 614
Durand de Carpentras. — Raymond d'Avignon 614, 615
Arnaud de Comminges 615

Digitized by Google

Pierre de Blai, Izarn Rizolz, Isarn Marques 615,616
Elias Fonsalada 616
Guillaume Peyre de Cazals. Bernard de la Bastana..... 616,617
Aimeric de Belmont..... 617
Gauselm Estuca..... 618
Guillaume Raymond de Gironelle..... 618,619
Hugues de Lescure..... 619,620

TROUVÈRES..... 621
Considérations générales..... 621-625

I. *Romans de chevalerie.*

Partonopeus de Blois, par Denys Pyram, poëte anglo-normand..... 629-648
Anseis de Carthage, par Pierre Du Riés 648-654
Fréjus et Galienne, par Guillaume, clerc de Normandie..... 654-660
(Autres poëmes par le même : Li Bestiaire divins. — Le Besant de Dieu. — La malle Honte. — Le Prêtre et Alison.)..... 660-665

Romans de chevalerie tirés des histoires de la Grèce et de Rome.

Le Roman de Thèbes. — Le Roman de Troyes, par Benoît de Sainte-Maure. — Le Roman d'Enéas..... 665-673
La Geste d'Alisaudre ou le Roman de toute chevalerie, par Thomas de Kent 673-678
Le Roman du roi Philippe, ou de Florimont, par Aymes de Varannes.. 678-681
Le Roman de Jules César, par Jacos (Jacques) Forest..... 681-687

Romans de chevalerie du genre héroï-comique.

Fragments de poëmes sur Tristan, fils de Meliadus, roi du Léonnois.... 687-704
Petits poëmes épisodiques tirés de l'histoire d'Arthus et de ses chevaliers : Le Chevalier à l'épée;..... 704-712
Le Court Mautel, et le Lai du Corn, par Robert Biés;..... 712-715
Le Lai de Lanval et le Lai de Graëlent;..... 715-722
La Mule sans frein, par Païens de Maisières..... 722-729
Eustache Le Moine, roman d'un trouvère anonyme..... 729-734
Le Roman de Trubert, par Domins de Lavesnes 734-747

Romans d'amour et de galanterie.

Aucassin et Nicolette, par un trouvère anonyme..... 747-761
Narcisus, petit poëme imité d'Ovide..... 761-764
Pyramus et Thisbe..... 765-767
Gautier d'Aupais, roman d'un trouvère anonyme..... 767-771
Le Jugement d'amour, alias Florance et Blanchefior..... 771-775
Le Roman de Flamenca, par un anonyme..... 776-787
Le Chevalier à la trappe..... 787-789

II. *Lais et Fabliaux. — Légendes. — Histoires et Chroniques en vers.*

Lais, fables et légendes de Marie de France 791-809

Digitized by Google

Dolopathos (recueil d'historiettes), par un trouvère anonyme..... 809-825
Le Castoiement (les leçons d'un père à son fils)..... 826-833
Le Chastiement des Dames, par Robers de Blois..... 833-838

Légendes et contes dévots. — Chroniques en vers.

Considérations générales..... 839-842
Poésies de Gautier de Coinsi :..... 843-845
Les Miracles de Notre-Dame ;..... 845-850
La chaste Impératrice, etc..... 850-857
La Vie des anciens Pères, par un anonyme..... 857-861

La Chronique rimée de Philippe Mouskes..... 861-872

Digitized by Google

ERRATA.

P. 12, l. 14, On trouve, *lisez* On remarque.
P. 19, l. 8, de l'accord et consentement, *lisez* de l'accord et du consentement.
P. 54, l. 2, mœuès, *lisez* mœurs.
P. 104, l. 20, *hominem florentinum*, lisez *hominem ; Florentium.*
P. 198, l. 5, ralliement d'u, *lisez* ralliement d'un.
P. 217, l. 37, édition de Rome, 1570, 1571, *lisez* édition de Rome 1570-71.
P. 269, l. 15, Ce fut pendant, *lisez* Ce fut, dit-on, pendant.
l. 16, Hexemeron, *lisez* Hexaméron.
P. 271, *après les mots* on gris, *ajoutez* ou bleus.
P. 276, l. 40, *in Hexæmeron*, lisez *in Hexameron.*
P. 310, dernière ligne, *ajoutez* d'Étienne *avant* de Salanhac.
P. 312, l. 22, de Savanhac, *lisez* d'Étienne de Salanhac.
P. 313, l. 15, qu'après 1274 non-seulement de, *lisez* qu'après 1274 ; non-seulement-ceux de.
P. 314, l. 30, la tyrannie et la spoliation, *lisez* la tyrannie, la cruauté et la spoliation.
P. 398, l. 26, d'Antoine Vérard, *lisez* d'Anthoine Vérart.
P. 402, l. 40, disposé, *lisez* disposés.
P. 403, *La première citation en marge se rapporte à la ligne* 8 *et non à la ligne* 7 *l.* 26 *et dans la note.* Antoine Vérard, *lisez* d'Anthoine Vérart.
P. 436, l. 15, ont été, *lisez* avaient été.
P. 446, l. 2, Salanhac, *lisez* Étienne de Salanhac.
P. 622, l. 1, et cela, *lisez* ; et c'est ce que nous ferons.
P. 628, l. 1, qui doivent leur être supérieurs, *lisez* qui doivent les surpasser de beaucoup.
P. 633, l. 17, son immortel, *lisez* son admirable.
P. 641, l. 12, n'en set pas, *lisez* n'en est pas.
P. 666, l. 1 de la note (1) Nous citerons, *lisez* Nous indiquerons.
P. 702, l. 24, son onele [1], *lisez* son onele [1].
P. 704, dernière ligne du texte, *après* Chrétien de Troyes, supprimez le point.
P. 720, l. 12, vers le milieu de l'assemblée, *lisez* au milieu de l'enceinte où se tenait l'assemblée.
P. 754, l. 27, juseu, *lisez* jus en.
P. 797, l. 15 Binlavaret, *lisez* Biselavaret.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

SUITE DU TREIZIÈME SIÈCLE.

JEAN DE SACRO-BOSCO.

MORT EN 1256.

SACRO-Bosco est, en latin du moyen âge, la traduction de l'anglais Holywood, sacré bois, sainte forêt. C'était le nom du lieu où le personnage dont nous avons à parler ici, avait pris naissance, dans l'Yorkshire ou le comté d'York. On l'a mal à propos déclaré quelquefois Écossais, ou Irlandais, ou même Brabançon : il appartenait à l'Angleterre proprement dite. Parmi les auteurs qui font mention de lui, il en est qui, au lieu de Holywood, écrivent Holywalde, Holyfax, Halifax. Sacro-Bosco ou Busco a été de même remplacé par *Sacro Busto*, sacré bûcher, appellation que Gér. J. Vossius juge tout à fait inexacte.

Du Cange, v. Boscus. — Spelman, v. Boscagium. — Ménage, Dict. étym. Bois.

Dempster, Hist. eccles. Scot. t. I, XVII, n. 1038. — Georg. Mackensie, Scr. Scot. p. 161. — Stanihurst apud Waræum, De Script. Hib. l. I, c. 9, p. 59. — El. Vinet. Sphæra Joannis de Sacro B. cum scholiis. — Lalande, Bibl. astr. 376. Bale, VI, 93. Pits, 334. G. J. Voss de Mathesi, c. 36, et c. 63.

Après avoir commencé ses études à Oxford, Jean de Holywood vint, comme plusieurs de ses compatriotes, les achever à Paris, où il ne tarda point à donner lui-même des leçons. On ne dit pas à quel établissement sa chaire de mathématiques ou d'astronomie était attachée : du Boulay ne l'inscrit point au nombre des professeurs de l'Université. Cependant ses enseignements semblent avoir eu de la célé-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

brité vers 1231; et cette date, bien que peu précise et peu constante, autorise à placer celle de sa naissance vers la fin du XIIe siècle, ou fort peu après l'ouverture du XIIIe. Nous ne savons rien de plus sur sa vie qui se termine en 1244 ou 1256. L'incertitude entre ces deux dates provient de l'ambiguité du premier vers de l'épitaphe qui se lisait gravée sur son tombeau dans le cloître des Mathurins :

M. Christi bis C. quarto deno quater anno,
De Sacro Bosco discrevit tempora ramus,
Gratia cui dederat nomen divina Joannes.

La question est de savoir si *quater* s'applique à *deno* seul ou à *quarto deno*. Dans le premier cas, c'est 4 fois 10, ou 40, et en ajoutant *quarto*, 44; dans le second, *quarto deno*, 14 pris quatre fois, *quater*, donne 56, et avec *M* et *bis C*, 1256. Cette seconde interprétation, préférée par Fabricius, par Saxius, par Montucla, par Bossut, et, avant eux tous, par Vossius, nous paraît de beaucoup la plus probable. Quatre autres vers se lisaient sur les côtés de la pierre sépulcrale :

Bibliothèque med. et inf. lat. t. IV, p. 128.
Onomast. t. II, p. 300.
Montucla, Hist. des Mathém. éd. de l'an VI, t. I, p. 506.
Hist. des Mathém. par Bossut, t. I, p. 242.

De Sacro Bosco qui compotista Johannes
Tempora discrevit, jacet hic à tempore captus.
Tempora qui sequeris, memor esto quod morieris.
Si miser es, plora; misero pro me, precor, ora.

Un astrolabe qui décorait la tombe, désignait la science que le défunt avait spécialement cultivée.

Il nous reste à donner une courte notice de ses écrits : ils sont aujourd'hui de peu de valeur; mais ils ne sont pas étrangers à l'histoire littéraire de la France, puisqu'il les a composés à Paris, et qu'il est mort dans cette ville, après y avoir séjourné plus de 25 ans. L'erreur de Waræus, qui le fait mourir dès 1235, mérite à peine d'être remarquée.

Le principal titre littéraire de Sacro-Bosco est un petit Traité de la sphère, divisé en 4 chapitres : le 1er sur le globe terrestre; le 2e sur les cercles, grands et petits; le 3e sur le lever et le coucher des astres; le dernier, sur les orbites et les mouvements des planètes. Cet abrégé de l'Almageste et des commentaires arabes n'a pu être aux yeux de Weidler, de Bailly, de Montucla, de Bossut, de Delambre, qu'un livre incomplet, superficiel, et à tous égards bien médiocre. L'auteur n'ajoute aucune observation qui lui soit propre aux notions que lui fournissent Ptolémée, Alfragan, Albategnius,

Weidler, Hist. Astron. 277.
Bailly, Astr. mod. t. I, p. 298.
Delambre, Astr. du moyen âge, II, p. 241.

Digitized by Google

et que toutefois il rassemble avec assez de méthode. Ce manuel, quelque inutile qu'il soit devenu, n'en a pas moins été lu, étudié, expliqué pendant plus de 400 ans, comme s'il eût renfermé tous les résultats et tous les secrets de la science astronomique. Au XVIe siècle, il obtenait encore de plusieurs savants mathématiciens, tels que Clavius, une attention dont, à vrai dire, il n'était déjà plus digne. Mais depuis 1700, il est tellement oublié, qu'on ne supporterait pas les longs détails dans lesquels il nous faudrait entrer pour en faire complétement connaître les manuscrits, les éditions, les traductions, les commentaires. C'est après le poëme de Manilius, le premier livre d'astronomie qu'on ait imprimé. L'édition *princeps* est de 1472, à Ferrare, in-4°; il en a paru 24 autres dans le cours des 28 années suivantes, et plus de 40 depuis 1501 jusqu'en 1647, date de celle qu'on pourrait regarder comme la dernière (1). Ces 65 éditions, outre celles dont nous ne tenons pas compte, parce qu'elles ne sont pas indiquées d'une manière assez précise, devaient suffire à tous les besoins, surtout lorsqu'on avait de plus les trois versions italiennes de Mauro, de Dante de' Rinaldi, et de Pifferi, publiées, in-4°, à Venise, à Florence et à Sienne, en 1537, 1550, 1572, 1579 et 1604; les deux versions françaises de Martin Perer et de Guillaume Desbordes, imprimées à Paris, in-8°, en 1546 et 1570; peut-être aussi des traductions en d'autres langues.

Panzer, Ann. typog. I, 393. IV, 293. V, 390. XI, 98, 99 et 596. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. IV, 129. — Lalande, Bibliographie astronomique, passim. — Haym. Bibliot. ital. IV, 87. La Croix du Maine, Bibl. fr. t. I, p. 313, 314. — Duverdier, Bibl fr. t. II (IV), p. 69, 70; t. III (V), p. 40.

Les plus anciens commentateurs de Sacro-Bosco sont le fameux Michel Scot; l'infortuné Cecco d'Ascoli, brûlé en 1327, et un frère prêcheur nommé Hugues de Castello, dont la glose, datée de 1337, est restée manuscrite chez les Jacobins de la rue Saint-Honoré. Après eux, la *Sphæra mundi* a successivement occupé Pierre d'Ailly, Pierre Cirvelli, Purbach, Muller de Montréal dit Regiomontanus, Georges de Monteferrato, Le Febvre de Budewitz, Le Febvre d'Étaples, Pierius Valerianus, Luc Gauric, Mélanchton, Clavius, etc... Leurs notes ou additions accompagnent di-

Script. ordin. Prædic. t. I, p. 593.

(1) M. Weiss (Biogr. univ. t. XXXIX, p. 463) dit que « l'édition la plus récente, citée par Lalande, est de 1699. » La Table de la Bibliographie astronomique de Lalande, page 909, renvoie en effet à une édition de 1699; mais le livre de Sacro-Bosco ne se rencontre point parmi les 16 articles inscrits sous cette date dans le catalogue bibliographique, aux pages 335, 336, 337; et l'édition la moins ancienne que Lalande indique, est celle de 1647 à Leide, in-8°, page 223 du même catalogue.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

versement le texte de Sacro-Bosco dans un assez grand nombre des 65 éditions que nous avons désignées; par exemple, dans celles de 1477 à Bologne, in-4°; de 1482 à Venise, même format; de 1494 à Paris, in-folio; de 1498, in-4°, à Leipzig; de Venise, 1499, in-folio; 1500 et 1501, in-4°; de Cologne, 1501, 1503, in-4°; de Paris..., 1550, in-8°; de Lyon, 1594, in-4°; de Leide, 1647, in-8°. L'opuscule commenté par tant d'auteurs, et si longuement par quelques-uns, ne remplissait que 24 feuillets in-4° dans sa première édition. Il contient dans un si court espace un tel nombre d'erreurs, ou du moins d'inexactitudes, que Fr. Barozzi a cru pouvoir en compter 84, en 1570. Jusqu'alors personne n'avait osé critiquer Sacro-Bosco qui, depuis le milieu du XIIIe siècle, était en possession d'enseigner l'astronomie dans toutes les écoles de l'Europe. La vogue des livres élémentaires se perd plus difficilement qu'elle ne s'acquiert : celle de ce traité de la sphère se maintint plus de 70 ans après la censure de Barozzi.

De Cosmographiâ lib. 4, Præfat.

Les autres écrits de Jean Holywood n'ont pas à beaucoup près autant de célébrité. Ses Traités de l'Astrolabe et de l'Algorithme sont cités comme des manuscrits de la Bibliothèque Bodléienne : le second a été plusieurs fois imprimé, à Vienne, en 1517; à Cracovie, en 1521 ou 1522; à Venise, en 1523. C'est un exposé de ce que les Européens du XIIIe siècle commençaient à savoir de l'arithmétique et de l'algèbre des Arabes : Sacro-Bosco était l'un des plus avancés dans ce genre d'étude. Mélanchton qui, en 1538, a publié à Wittemberg une édition in-8° du *Sphæricum opus* ou *Sphæra mundi*, y a joint ce que l'astronome anglais avait écrit sur la mesure et le cours de l'année, *de Anni ratione*, ou sur le comput ecclésiastique; et ce livre a été reproduit dans le même format, à Paris en 1550, à Anvers en 1566. Il n'offre que des notions communes, exposées dans plusieurs autres écrits du moyen âge, mais devenues moins familières et moins utiles, depuis qu'on a simplifié et rectifié la théorie du calendrier. Bale et quelques autres après lui, ont attribué à Sacro-Bosco, on ne sait quel abrégé de jurisprudence, *Breviarium juris*. Il faudrait des renseignements plus précis pour le croire auteur d'une production si étrangère aux études qui l'ont constamment occupé. D.

Fabr. Bibl. m. et inf. lat. IV, 130. Panzer, IX, 34; VI, 463, 465; XI, 518.

Digitized by Google

SAINT PIERRE NOLASQUE,

INSTITUTEUR DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME DE LA MERCI POUR LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS.

MORT EN 1256.

Vers le temps où naquirent les ordres religieux fondés, chacun sous des points de vue différents, par saint Dominique et par saint François, un autre ordre fut fondé, dont le but était de racheter à prix d'argent les chrétiens qui tombaient dans les fers des Maures et des Barbares: ces religieux contractaient même l'obligation d'engager leur propre personne, quand il arrivait qu'ils avaient épuisé les moyens de racheter ces malheureux chrétiens. C'était là le 4e vœu qu'ils contractaient de plus que les autres ordres, faisant d'ailleurs, comme eux, les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté.

Regul. et Const. ord. B. M. de Merc. red. capt. in-4°, p. 12.

De Vic et Vaissette, Hist. du Lang. t. III, note xx.

Bolland. xxix januar.

Hélyot. Hist. des Ord. mon. t. III, p. 266.

L'instituteur de ce nouvel ordre fut Pierre Nolasque, gentilhomme languedocien. On n'a aucune vie originale de ce saint, dit un critique, et tout ce qu'on en rapporte n'est fondé que sur le témoignage des divers historiens de son Ordre, lesquels ont écrit dans des temps bien postérieurs. Les Bollandistes n'ont rien trouvé de plus ancien à insérer dans leur recueil, que sa Vie composée par François Zumal, provincial des Rédempteurs en Castille, qui devint ensuite le 32e général après le fondateur, en 1593. Du silence des historiens contemporains de Pierre sur l'histoire de sa vie, il est résulté que ceux qui ont essayé de l'écrire, n'ayant pour matériaux que des données vagues, ne se sont accordés entre eux, ni sur la date de sa naissance, ni sur celle de sa mort, ni sur quelques-unes des principales actions de sa vie, ni sur les noms des premiers coopérateurs de son zèle.

Ce gentilhomme naquit le 1er août 1182, selon quelques historiens, ou en 1189, selon le plus grand nombre, dans une petite ville du Languedoc, appelée le Mas-Saintes-Puëlles, près de Castelnaudari. D'autres le disent né à Saint-Papoul, et cette opinion a paru la plus probable aux historiens de la province de Languedoc, comme appuyée à leurs yeux sur un acte de l'an 1260. Nolasque était le nom de sa famille, qui, selon quelques écrivains, fut une des plus

Digitized by Google

illustrées du Languedoc, quoique d'autres auteurs fassent remarquer qu'on n'en trouve aucune mention ni dans les histoires ni dans les nobiliaires. Il fit de si grands progrès dans l'étude des lettres, qu'ayant été placé au monastère de Cîteaux pour son éducation, il était bon rhétoricien dès l'âge de douze ans, et qu'il savait déjà parler les langues espagnole et italienne aussi parfaitement que sa langue naturelle.

Ayant perdu son père à l'âge de quinze ans, il vécut sous la tutelle de sa mère jusqu'au moment où se vouant aux exercices militaires, il suivit dans les combats le comte Simon de Montfort. Il résista aux pressantes sollicitations de sa mère qui l'engageait à se marier, et il crut être plus agréable à Dieu en vivant dans le célibat. Simon de Montfort qui avait auprès de lui le fils de Pierre II, roi d'Aragon, pour des motifs sur lesquels les historiens ne s'accordent pas, le confia aux soins de Pierre Nolasque, pour que ce dernier s'occupât de son éducation. Mais le roi d'Aragon ayant été tué à la bataille de Muret en 1213, son fils Jacques, le jeune hôte de Simon, partit pour l'Espagne, accompagné de son pédagogue, et ayant été reconnu roi par les États-généraux de Lerida en 1215, il passa des mains de Nolasque en celles des Templiers qui furent chargés par les États de continuer son éducation.

Quant à notre gentilhomme, ce fut pendant son séjour en Espagne et à Barcelone qu'il fut excité à instituer son ordre. La vue des malheureux captifs sous la puissance des Maures et des Barbares le toucha si vivement de compassion, qu'il résolut de sacrifier ses biens à leur délivrance. Il suivit cette première impulsion, puis pensant que son entreprise aurait de plus grands résultats, s'il s'adjoignait quelques associés, animés des mêmes vues, il résolut de donner naissance à un nouvel ordre. Des visions et des révélations vinrent, dit-on, le confirmer dans son généreux dessein; il fit part de ses intentions au célèbre Raymond de Pegnafort, son confesseur, et au jeune roi d'Aragon, son ancien élève, qui tous deux furent très-disposés à seconder ses vues, ayant eu déjà eux-mêmes quelque idée d'exécuter la même entreprise. Le roi Jacques surtout se déclara le protecteur des nouveaux associés, et voulut être le premier frère après le commandeur. Le nouvel institut fut donc fondé à Barcelone, le 10 août 1218, dans l'église de Sainte-Croix, Bérenger de la Palu, évêque de cette ville, officiant en présence du roi et de tout

Digitized by Google

ce que le royaume comptait de chevaliers et de barons. Pierre reçut l'habit des mains du roi et de l'évêque, et le donna ensuite lui-même, en sa qualité de commandeur, à treize gentilshommes dont sept étaient chevaliers et six prêtres. L'habit du nouvel ordre était blanc, mais différent dans la forme pour les frères chevaliers ou clercs. Le roi leur donna son écu, qui était de gueules à trois pals, *scutum crocei coloris cum barris rubris,* pour qu'ils le portassent sur leur poitrine.

Pierre Nolasque ne paraît pas avoir été prêtre, malgré les assertions de quelques historiens. C'est ce que soutiennent Baillet et Hélyot, en disant que lorsqu'en 1317, Raymond Albert, qui était prêtre, fut élu chef de l'ordre, les chevaliers laïques lui refusèrent obéissance, alléguant que les capitulants s'étaient écartés des usages qui jusque-là avaient voulu qu'on élût un chevalier.

Le palais du roi Jacques à Barcelone, qui avait été le premier domicile des nouveaux religieux, devenant bientôt insuffisant pour leur nombre qui allait croissant, ils fondèrent, dans le voisinage de cette ville et sur le bord de la mer, le monastère de Sainte-Eulalie, le plus ancien et le premier de l'ordre. Cette sainte était la patronne de Barcelone. Il s'établit successivement d'autres maisons en Espagne et dans le reste de l'Europe; mais on a remarqué que les principales furent toutes élevées du temps même du fondateur, et que les temps suivants en virent naître peu d'importantes.

L'ordre fondé par Pierre Nolasque fut confirmé et comblé de priviléges, en 1230, par le pape Grégoire IX, qui lui prescrivit la règle de saint Augustin par sa bulle de l'an 1235. N'ayant porté jusqu'alors que le titre de procureur général, Pierre prit celui de maître, commandeur ou prieur-général. Il gouverna son ordre, tant au spirituel qu'au temporel, pendant trente-un ans, est-il dit, avec bonheur et droiture, au sein de la paix et de la charité, et il abdiqua la grande maîtrise en 1244. Retiré dans son monastère de Sainte-Eulalie, il y vécut en simple religieux, en y remplissant l'office de distributeur des aumônes à la porte du monastère. Sa mort est généralement placée en 1256, la nuit même de Noël, quoique quelques historiens l'aient placée en 1244, parce qu'ils auront probablement confondu la date de son abdication avec celle de cette mort.

Digitized by Google

Pour l'accomplissement de ses vœux, Pierre Nolasque employa toute sa vie à parcourir les provinces d'Espagne qui étaient alors en la puissance des Maures, et les côtes de la Barbarie, pour y faire le rachat des captifs. Des historiens portent au nombre de vingt environ les voyages qu'il entreprit pour cet objet, et font monter à environ six mille le nombre des hommes, femmes et enfants chrétiens qu'il délivra des chaînes des Mahométans, ou qui, de son vivant, furent délivrés soit par lui, soit par les chevaliers ses confrères. Les miracles qui s'opérèrent, dit-on, à son tombeau, mais surtout ses travaux et ses vertus, rendirent sa mémoire chère et vénérable; on allait visiter avec dévotion ses saintes reliques; ce ne fut cependant qu'en 1628 que sa canonisation, depuis longtemps sollicitée par ceux de son ordre, fut enfin obtenue du pape Urbain VIII.

Hist. de l'ord. sac. roy. et mil. l. I. par les religieux de la congr. de Paris, Amiens 1685.

Hélyot loc. cit.

Saint Pierre Nolasque n'a laissé aucun écrit; cependant des historiens du XVIIe siècle, qui le mettent en rapport avec saint Louis, citent 1° une lettre datée de l'an 1248, que ce roi lui aurait écrite pour lui annoncer son départ pour la guerre d'outremer; 2° une lettre de Pierre Nolasque au roi, dans laquelle il lui dit que, malgré ses infirmités, il se prépare à le suivre dans cette entreprise glorieuse : l'historien ajoute en note qu'une maladie empêcha le saint d'accomplir sa parole; 3° une nouvelle lettre de saint Louis, après son retour de Syrie, dans laquelle il fait part à Pierre des désastres que son armée a éprouvés; 4° une lettre d'André, roi de Hongrie, au même Pierre, pour lui demander quelques-uns de ses religieux, afin de pouvoir fonder une maison de cet ordre dans ses États; cette dernière lettre est de 1230. Comme les historiens, en citant ces lettres, n'indiquent aucun témoignage antérieur, nous n'en parlons que d'après eux.

Hist. de l'ord. sac. roy. et mil. l. I.

Les constitutions de cet ordre n'ont pas été écrites par le fondateur, du moins personne ne le dit; elles paraissent avoir été mises en usage traditionnellement, puis écrites en des temps postérieurs; elles se trouvent sous ce titre : *Regula et constitutiones fratrum sacri ordinis Beatæ Mariæ de mercede redemptionis captivorum*, et elles sont en deux parties. La première, en XXXI chapitres, expose tout ce qui concerne les religieux en particulier; la seconde, en XXIX chapitres, ce qui regarde les monastères en général. La date du *Motus proprius* de Grégoire XIII, qui approuve ces consti-

Digitized by Google

tutions, montre l'époque à laquelle elles furent rédigées; cet acte est de l'an 1576.

On trouve à la suite de ces constitutions une instruction très-détaillée sur les devoirs et obligations des diverses et nombreuses dignités de l'ordre, depuis celle du commandeur-général jusqu'à celle des bibliothécaires. Reg. et Const. à pag. 154 ad fin.

L'ordre de la Merci a été aboli en France par la révolution de 1789, et le monastère qu'il avait à Paris dans la *rue du Chaume,* presque entièrement détruit: le peu qui en reste est occupé aujourd'hui par des familles d'ouvriers.

La dernière procession de captifs rachetés par ces religieux a eu lieu à Paris en 1785.

Le pays où résidait leur chef d'ordre et qui possédait le plus grand nombre de leurs maisons, l'Espagne, les voit totalement supprimer, en ce moment, avec tous les autres ordres religieux. Depuis longtemps ceux de la Merci ne s'occupaient plus du rachat des captifs; et leurs monastères, en ce pays, étant en général peu riches, ils ne se soutenaient que par le produit des quêtes.

On pourra joindre à la lecture de cet article celle de la notice sur Jean de Matha, tom. XVII, p. 44-48, de notre Hist. litt. P. R.

JEAN DE BLANASQUE,

APRÈS 1256.

JURISCONSULTE.

« Jean de Blanasque ou Blanosque, de *Blanasco* ou de *Blano,* Bourguignon de naissance, homme très-savant dans l'un et l'autre droit, dit Trithème, et assez instruit des maximes de la philosophie profane, d'un esprit vif et pénétrant, a composé, en style clair, quelques ouvrages que ne doivent pas dédaigner les professeurs de droit; lesquels donnèrent à son nom une grande célébrité, qui se maintint encore dans les siècles voisins du sien. On a de lui un livre d'une grande utilité, qui a pour titre : *De actionibus advocatorum,* et qui commence par ces mots : *Ego Joannes de Blano.* Ses autres ouvrages ne sont pas venus à notre Trithem. de Scr. eccles. 445. Papillon. Bib. de Bourg. p. 55.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

connaissance. » Ainsi parle Trithème. D'autres historiens ajoutent à cette notice, qu'il est incertain si ce jurisconsulte était Bourguignon et Autunois; qu'il fut fait archidiacre de Bologne, et qu'il vécut vers le milieu du XIIIe siècle. On ne sait ni quand, ni où il mourut. Pancirole dit qu'il professait avec éclat vers l'an 1256. Les ouvrages qu'il écrivit sont : 1° *De actionibus advocatorum*, imprimé à Mayence en 1539; à Lyon en 1542 et en 1568; 2° *Ordo judiciarius*, imprimé à Lyon en 1515; 3° *De Feudis;* 4° *De Hommagiis;* 5° *Variarum quæstionum liber.* Ces trois derniers ouvrages ne paraissent pas avoir été imprimés. Selon Pancirole, Durand aurait renfermé dans son *Speculum* l'essence des écrits de notre jurisconsulte. Durand ne le dit pas expressément; mais, dans le préambule de son ouvrage, il cite Jean *de Blanasco* parmi les jurisconsultes qui ont été ses devanciers, et qu'il a pris pour modèles. — Nous n'avons pu nous procurer aucun des ouvrages de ce jurisconsulte, ni manuscrit ni imprimé. P. R.

Pancirol. De clar. leg. interpr. 157.
Lipen. Bibl. jurid. p. 5 et 426.
Fabr. Bib. m. et inf. lat. t. IV. p. 163.
Durandi Speculum, fol. 3.

GUILLAUME DE LA BROUE,

ARCHEVÊQUE DE NARBONNE.

MORT en 1257, le 25 juillet.

Gall. christ. t. VI, p. 71.

Guillaume *de Broa*, de Broue ou de la Broue, étant abbé de Saint-Afrodisien de Béziers et chanoine de l'église de Narbonne, fut élu, le 28 mai 1245, pour succéder à Pierre d'Améli, dont il a été parlé précédemment, sur le siége métropolitain de cette ville. Il reçut, dès son entrée en prélature, du pape Innocent IV la faculté de faire porter la croix devant lui dans toute sa province, coutume que nous avons vue s'établir dans la première moitié du XIIIe siècle. L'année qui suivit son élévation, ce prélat tint à Béziers un concile provincial dont les *Statuts* sont rédigés en trente-huit articles, précédés d'une préface où Guillaume expose, qu'en donnant ces Statuts, il ne fait que suivre l'usage universel de l'Église. En voici les particularités les plus remarquables. « On créera une société d'hommes qui seront chargés de rechercher et de découvrir les hérétiques. Quiconque en aura recueilli

Hist. litt. de Fr. t. XVIII, p. 71.
Baluz. Conc. ad ann. 1246.

Digitized by Google

pour leur donner asile sera excommunié. Leurs biens cependant ne seront confisqués qu'après une accusation juridique, et après que les juges auront prononcé que ce châtiment est mérité. Ceux qui se convertiront ne deviendront pour personne un objet de dérision. La puissance séculière, c'est-à-dire les comtes, barons et consuls devront aider l'Église contre les hérétiques. Les patrons de ces derniers, leurs avocats, leurs notaires, leurs médecins, les feront connaître sous peine d'encourir les censures de l'Église. L'on renouvellera dans les châteaux, les bourgs et les villes, le serment de maintenir la paix, établie en 1229, entre les seigneurs par le concile de Toulouse. Ceux qui sont à la tête des églises paroissiales se feront ordonner prêtres, et même ils y seront contraints par la menace de la perte de leurs bénéfices, s'ils s'y refusent. Les moines ne contracteront pas d'affinités avec les femmes, ou ne se feront pas des commères, *prohibemus etiam ne monachi commatres sibi faciant.* Les juifs cesseront d'opprimer les chrétiens par leurs usures exorbitantes, et pour arrêter en partie ce mal, on menacera d'excommunication les chrétiens qui trafiqueront avec eux. Les juifs, pour qu'on puisse les distinguer des chrétiens, porteront sur la poitrine l'image d'une petite roue en drap. Il leur est défendu de sortir de leurs maisons dans les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, et il est défendu aux chrétiens, à leur tour, de leur faire éprouver des vexations en ces mêmes jours. Les juifs paieront chaque année, le jour de Pâque, six deniers de Melgueil à l'église du lieu. Les chrétiens qui prendront des juifs pour leurs médecins seront excommuniés, etc. »

Ces Statuts sont suivis d'un Acte fort long, divisé en trente-sept chapitres, qui est la délibération que prirent les prélats qui composaient ce concile provincial, sur la manière dont il fallait procéder contre les hérétiques. Le titre en est conçu en ces termes : *G. Dei gratia Narbonensis archiepiscopus dilectis in Christo inquisitoribus contra hæreticos, in Arelatensi, Aquensi, Ebredunensi et Viennensi provinciis, auctoritate apostolicâ constitutis, fratribus ordinis Prædicatorum, salutem in Domino.*

Parmi le grand nombre de règles qui y sont tracées pour les inquisiteurs, sur les soins qu'ils doivent mettre à purger la société chrétienne des hérétiques qui pullulaient alors en si grande quantité, on ne verra pas sans étonnement les

Digitized by Google

deux suivantes : Cap. XI. *Ad nullius vero condemnationem procedatis sine confessione propriâ, vel probationibus dilucidis et apertis : satius enim est relinquere facinus impunitum quàm innocentem damnare.* Cap. XXV. *Sit autem liber accessus ad virum immuratum et e converso, ne cohabitatio denegetur eisdem, sive ambo immurati fuerint, sive alter.* p. 691.

Hist. du Lang. t. III, p. 458.

Guillaume de la Broue étant venu à Paris en 1247, promit au roi, tant pour lui que pour les autres évêques de sa province, de faire payer la décime imposée par ordre du pape, sur tout le clergé de France pour la guerre d'outremer. L'an suivant, il assista au concile assemblé à Valence, et présidé par Hugues de Sainte-Sabine, à la fin des actes duquel son nom se trouve le premier. On trouve à la date de l'an 1250, un acte de ce prélat par lequel il déclare la sentence qu'il a portée contre quelques femmes qui fréquentaient les hérétiques vaudois. Un autre acte de l'an 1251 porte la condamnation d'un certain Pierre Gaudemir, comme relaps. Par une lettre que signèrent aussi quelques évêques de sa province, Guillaume de la Broue supplie Alphonse, comte de Toulouse, de ne pas permettre que les enfants des hérétiques jouissent de l'héritage de leurs parents, cela étant contraire aux règles et coutumes de la province, approuvées par les papes et les rois. En 1255, ce prélat présida un concile provincial, tenu à Béziers à la sollicitation de Pierre d'Auteuil ou d'Anteuil, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, qui voulant s'emparer pour le roi, du château de *Querbus* qui était devenu un réceptacle de voleurs et d'hérétiques, demandait aux évêques des secours pour réussir dans cette entreprise. C'est dans ce concile, où s'étaient aussi réunis tous les barons et les chevaliers du pays, que furent lus les *Établissements* que le roi Louis IX avait faits pour la réforme des mœurs dans la province de Narbonne, et qui y furent apportés par le sire Guy de Foulcodi (depuis le pape Clément IV), scellés du sceau du roi.

Ibid. et Preuv. p. 479.

Mart. anecd. t. I, p. 1045.

Baluz. Conc. Gall. Narbon. p. 64.

Ibid. p. 68.

Guillaume de la Broue mourut le 25 juillet 1257; il fut inhumé dans son église; on grava sur sa pierre tumulaire une épitaphe en prose où l'on voit qu'il était né à Puycelicon, *Podium-celiquenum*, au diocèse de Béziers; qu'il maintint son église et ses sujets dans la paix et le repos, et qu'il destina ses biens à établir des chapellenies où l'on devait prier à perpétuité pour le repos de son âme. P. R.

Digitized by Google

ÉTIENNE DE LEXINGTON,

MOINE CISTERCIEN, FONDATEUR DU COLLÉGE DES BERNARDINS A PARIS.

MORT APRÈS 1257.

Ce religieux, Anglais de naissance, comme son surnom le montre, fit ses études à Paris, où il fut auditeur de saint Edmond; il entra ensuite, avec plusieurs de ses condisciples, dans l'ordre de Cîteaux, où il obtint bientôt l'abbaye de Saulerie en Angleterre, puis celle de Savigny en France, et enfin celle de Clairvaux, à la tête de laquelle il fut élevé, par élection, en 1242. Pendant qu'il jouissait de cette prélature, il fonda à ses dépens, en 1244 selon les uns, et en 1246 selon les autres, le collége des Bernardins, près du terrain de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, en un lieu dit *de Carduneto*, à cause des chardons qui y croissaient en abondance. Etienne, en fondant cet établissement en faveur des jeunes clercs de son ordre, eut en partie pour objet de fermer la bouche aux moines mendiants qui allaient disant partout que ceux de l'ordre de Cîteaux étaient des ignorants, *homines nullius litteraturæ*, plus appliqués aux exercices de la cuisine qu'à ceux de l'école, *culinæ magis deditos quam scholarum exercitiis*. Il acheta le terrain, et y bâtit un édifice convenable à la fin qu'il avait en vue; mais il n'assura aucune dotation à son collége. En conséquence, ceux des monastères de Cîteaux qui y envoyaient des élèves payaient des pensions annuelles pour leur entretien. Les premiers revenus dont jouit ce collége, lui furent assignés, en 1336, par le pape Benoît XII qui y avait fait ses études; dix ans après, un cardinal, natif de Toulouse comme ce pontife, Guillaume Curti fit aussi du bien à ce collége; il y fonda seize bourses, fit agrandir l'église, et y établit une bibliothèque.

Matth. Paris, ad ann. 1257.
Du Boulay, t. III, p. 184, 185 336.
Crévier, t. I, p. 490, etc.
Marten., Thes. anecd. t. III, p. 1849.
Baluz. Miscell. t. II, p. 312.

Ciacon. t. II, p. 475.

Étienne de Lexington éprouva l'ingratitude de ceux de son ordre, lesquels, oubliant ses bienfaits, le firent déposer dans le chapitre général, parce que, disait-on, il voulait se rendre inamovible dans sa prélature. La vraie cause de sa déposition, selon Matthieu Paris, fut la jalousie que ses confrères avaient conçue de lui à cause de ses vertus et de

Digitized by Google

son savoir. Étienne, protégé par le pape qui avait reconnu son innocence, reçut de Rome l'ordre de reprendre sa dignité; mais le roi de France, en sa qualité de protecteur des Cisterciens, s'y opposa, disant que ce serait un grand scandale pour l'ordre tout entier, s'il devait voir réinstallé dans sa prélature celui qu'il en avait déposé en chapitre général. Étienne, de son côté, se regardant plutôt comme déchargé que comme déshonoré, se retira dans un monastère où il vécut en simple religieux. On n'entend plus parler de lui après 1257, année de sa déposition. On ne trouve nulle part qu'il ait rien laissé d'écrit, et il n'est mentionné dans cette histoire que comme fondateur d'un établissement littéraire. Son college, depuis son origine jusqu'au moment où nous l'avons vu aboli avec tous les anciens établissements monastiques, n'a pas cessé d'être le centre où venaient les jeunes clercs de toutes les maisons des Cisterciens, pour y suivre les leçons des docteurs de l'université et prendre ensuite leurs grades. D'où l'on voit qu'à défaut d'ouvrages écrits cet abbé a laissé une fondation qui a eu cinq siècles et demi environ de durée. L'acte par lequel fut constatée l'érection de ce collége se trouve dans le *Magnum Pastorale Ecclesiæ parisiensis.*

L'auteur de l'Histoire de la canonisation de saint Edmond, ayant à faire mention de notre religieux, en parle en ces termes : *Magnus ille abbas clarevallensis beati patris Edmundi quondam consocius, secretarius et scholaris, et magnarum virtutum ejus testis veridicus, etc.;* passage sur lequel Martène, éditeur de cette histoire, fait cette remarque : *Stephanus abbas XIX, postea depositus ob erectum Parisiis collegium Sancti-Bernardi.* P. R.

LA BIENHEUREUSE JULIENNE,

PRIEURE DU MONASTÈRE DE MONT-CORNILLON DE LIÉGE, PROMOTRICE DE LA FÊTE DU SAINT-SACREMENT.

MORTE EN 1258. le 5 avril.

Bolland. Ad diem V aprilis. Fisen. Flores eccl. Leod. pag. 187.

Nous croyons devoir conserver à cette religieuse le nom de Bienheureuse, qui lui est généralement attribué par tous les historiens, desquels les Bollandistes ont tiré les quatre-vingt-

Digitized by Google

quatre colonnes qu'ils lui ont consacrées dans leur recueil. Sa vie, disent-ils, fut écrite dans le principe en langue française par un auteur anonyme, qui la composa en partie de ce qu'il avait connu par lui-même, et en partie de ce qu'il avait appris d'autres personnes qui, comme lui, avaient été témoins de la vie de cette religieuse. Peu de temps après qu'eut paru cette première histoire elle fut traduite en latin par un autre écrivain, qui l'augmenta d'un grand nombre de faits nouveaux. Selon Barthél. Fisen, qui vivait au XVIIe siècle, le manuscrit français se conservait encore de son temps dans la bibliothèque du monastère dont Julienne fut prieure. Il paraît qu'il ne se fit de copies que de l'histoire écrite en latin, comme étant plus complète; et c'est là que puisèrent tour à tour les divers historiens des affaires de la Belgique, tels que Jean Holsémius, Jean Ultramosanus, Jean Warnantius, au XIVe siècle; Jean Diesthemius Blérus, et Guillaume Fanius, au XVe; Lambert Ruitius qui, en 1598, fit paraître une Histoire de Julienne, traduite en français d'après les divers manuscrits latins; Jean Chappeauville, historien des évêques de Liége, de Tongres, d'Utrecht, etc., dont l'ouvrage fut imprimé en 1613; enfin Barthél. Fisen qui, mettant à profit les histoires précédemment écrites, donna en détail la vie de la B. Julienne dans ses *Flores ecclesiæ Leodiensis*, en 1627.

Julienne naquit à Rétinne, village très-voisin de Liége; ce qui a été cause que souvent on lui a donné cette ville pour patrie, et qu'on l'a appelée *Juliana Leodiensis*. Il y a, dit le dernier historien que nous avons cité, encore de notre temps, dans ce village, une fontaine que les habitants désignent par le nom de *Fontaine de Sainte-Julienne*. Elle naquit, en 1193, de parents riches, qui moururent peu d'années après sa naissance : elle fut alors placée de bonne heure dans une maison religieuse du Mont-Cornillon. Les Prémontrés, les Chartreux, les Augustins, les Cisterciens, dans leurs histoires, disent tour à tour que cette maison était de leur ordre; mais cette erreur vient de ce que, sur la même montagne, il y eut plusieurs monastères de diverses professions, ou qui successivement appartinrent à des ordres divers, et les Bollandistes se croient en droit d'assurer que la maison où vécut Julienne suivait la règle des Prémontrés, que ce fut une léproserie desservie par des religieux sous les ordres d'un prieur pour les hommes, et par des religieuses sous les

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

ordres d'une prieure pour les femmes; fait qui est éclairci et prouvé par un passage de Jacques de Vitry, relatif à ce monastère. Julienne ayant été élevée en ce lieu dès son enfance, y prit l'habit monastique, et en fut dans la suite élue prieure. Obligée de s'en éloigner en diverses occasions, par suite des dissensions qui s'élevèrent souvent dans ces temps de troubles, soit entre les habitants du pays entre eux, soit entre ceux-ci et les religieux, soit entre les religieux eux-mêmes, et qui occasionnaient tantôt le pillage des monastères, tantôt des usurpations de rang, elle se retirait à Liége chez une recluse nommée Ève, ou chez Jean de Lausen, chanoine de Saint-Martin, ou dans un des monastères voisins; et c'est dans celui des *Fosses*, où elle cherchait un dernier refuge, qu'elle mourut le 5 avril de l'an 1258, à l'âge de soixante-six ans. Son corps fut transporté au monastère de Villiers, dans le diocèse de Namur, où il fut enterré avec pompe.

Jacob. de Vitriaco, Hist. occid. cap. 25.

La B. Julienne n'a rien écrit, et n'aurait pas dû nous occuper dans cette Histoire, si elle n'avait été cause de l'institution de la fête du Saint-Sacrement. C'est à ses inspirations et révélations, disent les historiens, qu'est due la première idée de cette institution, et c'est à ce titre que nous devons parler d'elle. Son humilité, son amour du travail et de la prière, sa dévotion extraordinaire envers le sacrement de l'Eucharistie, sont les premières qualités que ses historiens font remarquer en elle. Elle aurait voulu, disent-ils, selon l'ardeur de son zèle, assister à la messe tous les jours; mais, comme ce n'était pas la coutume de ses compagnes, elle s'en abstenait, dans la crainte, soit de déplaire aux moins parfaites en se donnant cette prérogative, soit de s'attirer l'admiration des plus parfaites, en manifestant une dévotion plus fervente que celle des autres. A ces qualités on ajoute qu'elle observait un jeûne continuel, et que, se privant aussi du sommeil, elle ne donnait presque aucun relâche à ses travaux soit spirituels, soit corporels. Dès l'âge de seize ans, une vision ne cessait de venir frapper son esprit pendant qu'elle était en prière : *Apparebat et luna in suo splendore, cum aliquantulâ tamen sui sphærici corporis fractione : quam cum multo tempore conspexisset, mirabatur multùm quid illa portenderet.* Elle regarda d'abord cette vision comme une tentation, et n'en parla à personne. Mais s'en trouvant toujours frappée, elle pria et demanda qu'il lui

Boll. V, aprilis, p. 447.

Digitized by Google

en fût donné une explication. *Tum revelavit ei Christus in lunâ præsentem ecclesiam, in lunæ autem fractione defectum unius solemnitatis in Ecclesia figurari, quam adhuc volebat in terris à suis fidelibus celebrari.* « Il lui fut révélé que pour soutenir la foi qui allait en s'affaiblissant, et pour fortifier les élus, l'institution du sacrement du corps et du sang de J.-C. devait être célébrée par une fête solennelle et spéciale, qui ne pouvait pas avoir lieu le jour de la cène à cause du lavement des pieds et du souvenir de la passion, et que l'on devait, en cette solennité, suppléer à ce que l'indévotion ou la négligence font refuser d'hommages à ce sacrement. » Julienne se regarda comme trop peu faite pour opérer cette œuvre; son humilité la fit résister aux visions et aux révélations, et pendant vingt ans elle cacha en elle-même tout ce qui lui avait été montré et ordonné. Enfin, cédant à une impulsion qui prenait tous les jours plus de force, elle révéla tout au vénérable chanoine Jean de Lausen. Ce dernier en fit part à l'archidiacre de Liége, Jacques Pantaléon, qui devint ensuite évêque de Verdun, patriarche de Constantinople, et enfin pape sous le nom d'Urbain IV; à Hugues de Saint-Cher, prieur-provincial des frères prêcheurs et légat du pape; à Guy de Laon, évêque de Cambray; enfin au chancelier de Paris et à d'autres savants dignitaires de l'Église. Toutes les voix se réunirent en faveur des visions et des révélations de Julienne. Satisfaite d'avoir trouvé dans les hommes une approbation dont son humilité l'avait fait désespérer, notre religieuse pensa à faire composer un office pour cette fête, et ne connaissant aucun homme célèbre par son savoir de qui elle pût obtenir ce travail, elle choisit un frère de son monastère nommé Jean. Celui-ci refusa, alléguant son ignorance; mais Julienne l'encouragea, et lui promit l'assistance divine qu'elle obtiendrait par ses prières. En effet, pendant que Jean cherchait dans les livres saints les passages les plus convenables à faire partie de cet office, Julienne priait. Quand le frère avait fait quelque partie de son travail, il l'apportait à la sœur en lui disant : *Hæc, domina mea, vobis mittitur de supernis, videte et examinate si quid in cantu sit aut littera corrigendum.* Et ce que la sœur n'avait pas trouvé digne du sujet, le frère l'ordonnait autrement; et ainsi fut composé un office qui eut, dit-on, l'approbation des savants, *Christi virgine orante*, dit l'historien, *juvene fratre componente, Deo autem mirabiliter auxiliante.*

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Cette nouvelle institution, objet de la sollicitude de Julienne, ne pouvait pas s'établir sans rencontrer des opposants; elle en trouva jusque dans les ecclésiastiques, et plus même parmi eux que parmi les laïques : « Cette solen-« nité, disaient-ils, se célèbre tous les jours dans le sacre-« ment de l'autel, et par conséquent elle doit être rejetée « comme superflue. » Hugues de Saint-Cher entreprit de répondre à cette objection dans une lettre circulaire écrite en faveur de la fête. Les efforts que l'on faisait pour prouver la convenance et la nécessité de cette nouvelle fête, semblaient augmenter le nombre des adversaires, qui, voulant détruire par le ridicule ce qu'ils n'avaient pu empêcher de s'établir, firent passer Julienne pour une illuminée et une rêveuse, *et in ore innumerabilium fautorum eorumdem qui eam nec viderant nec noverant, nomen Julianæ somniatricis, et detrectationibus et subsannationibus assiduis profabatur.* Cependant, malgré leurs attaques, la fête ayant acquis pour puissants partisans l'évêque de Liége, Robert de Torote, le cardinal Hugues de Saint-Cher, Pierre Capoccius, cardinal du titre de Saint-Georges *in Velabro*, un riche chanoine de Saint-Martin de Liége, nommé Étienne, qui fit des fondations à ce sujet, et enfin le pape lui-même, fut célébrée d'abord dans l'église de Saint-Martin à Liége, puis dans tout ce diocèse, et enfin établie solennellement dans toute l'Église par une bulle d'Urbain IV, de l'an 1262, qui commence par ces mots : *Transiturus de hoc mundo ad patrem Salvator noster.* Le pape y fait d'abord une assez longue énumération des bienfaits que Dieu a accordés aux hommes par le sacrement de l'Eucharistie; il dit combien ce sacrement est grand et merveilleux; il expose ensuite les raisons qu'a l'Église en établissant cette solennité; et sans parler directement de la B. Julienne, il semble la désigner par ce passage : *Intelleximus autem olim dum in minori essemus officio constituti, quod fuerat quibusdam catholicis divinitùs revelatum, festum hujusmodi generaliter in ecclesiâ celebrandum;* passage par lequel on voit qu'il donne à entendre que ce ne sont pas ces révélations qui ont été la cause principale de l'institution de cette fête. Enfin il fixe le jour où elle doit être célébrée, la pompe qu'on doit y développer; il exhorte vivement les fidèles à y prendre part, et accorde des indulgences à tous ceux qui le feront. Une autre bulle du même pape, relative à cette fête, laquelle ne se trouve pas dans le grand Bullaire, mais que

Bullar. mag., Rom. t. I. p. 146.

Digitized by Google

rapportent les Bollandistes, est datée de l'an 1264, et adressée à la sainte recluse *Ève*, autrefois compagne de Julienne et sa coopératrice dans les efforts qu'elle fit pour cet établissement. Le pape lui dit qu'il a eu connaissance du zèle qu'elle a déployé dans cette circonstance; il se propose de la combler de consolations en lui apprenant qu'il a établi la fête du Saint-Sacrement, objet de ses vœux et de son zèle, de l'accord et consentement des cardinaux, archevêques et évêques de l'Église. Il l'encourage à glorifier Dieu, à se réjouir en lui, en apprenant cette nouvelle qui doit la combler de joie, et lui annonce qu'il lui envoie un exemplaire de l'office qu'il venait de faire composer pour cette solennité; office, est-il dit en note, que venait de mettre au jour un religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, saint Thomas d'Aquin, et qu'il serait curieux de comparer avec l'office composé par le religieux Jean. P. R.

JEAN,

PRIEUR DU MONASTÈRE DE MONT-CORNILLON DE LIÉGE.

MORT APRÈS 1258.

Ce religieux était jeune encore vers l'an 1230, quand la B. Julienne, ainsi qu'il vient d'être dit dans son article, le choisit pour composer l'office de la fête du Saint-Sacrement. Il faisait profession dans une léproserie desservie par des religieux. Il était, dit-on, d'une instruction médiocre, mais d'une pureté de mœurs remarquable. *Juvenis erat humanâ doctrinâ mediocriter instructus, sed insigni morum integritate.* En 1241 il devint prieur de son monastère, qu'il gouvernait depuis quatorze ans, lorsque, par suite des dissensions qui agitèrent la ville de Liége en 1255, il fut privé de sa charge, pour nulle autre raison que le caprice des méchants, *nullâ aliâ de causâ, nisi quam improborum hominum libido sceleratæque libertas prætenderet.* Dès que ces dissensions furent apaisées, Jean revint à son poste, et il y mourut bientôt après dans un âge peu avancé. Les historiens du temps rapportent qu'il arriva des miracles à sa mort et à sa sépulture, et c'est ce qui l'a fait regarder comme un des saints personnages de la Belgique.

Bolland. t. 1, aprilis, p. 460, 461, 466, 467, 468.

Fisen. Flores eccl. leod. pag. 580.

Digitized by Google

L'*Office* composé par ce religieux paraît n'avoir été en usage que dans les diocèses de Liége, Tongres et autres environnants, et peut-être le trouverait-on encore dans quelques bibliothèques de ces pays; pour nous, nous n'avons pas pu le trouver dans celles de Paris.

P. 159. De Visch, dans sa Bibliothèque cistercienne, consacre cinq pages de son livre à prouver que ce religieux appartenait, ainsi que son monastère, à l'ordre de Citeaux et non à celui des Prémontrés. Les Bollandistes soutiennent le contraire. P. R.

GÉRALD DE MALMORT,

MORT en janvier ou février 1259.

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Gall. christ. t. II, p. 822.

GÉRALD, doyen de l'église de Bordeaux, fut élu en 1227 pour succéder à l'archevêque Guillaume, lequel avait succédé à Hélie de Malmort, à la famille duquel Gérald appartenait: famille ancienne et noble qui possédait la seigneurie de Malmort en Limousin, et dont le chef était premier sénéchal du roi dans cette province. Dès son entrée en prélature, Gérald introduisit les Franciscains dans son diocèse. En 1228, il fut envoyé par le roi de France en ambassade auprès du roi d'Angleterre; on le trouve cité parmi les évêques qui composaient le concile de Toulouse, l'an 1229. Deux ans après, il consacra l'église du monastère de la Sauve-Majeure : cérémonie qui attira un grand concours de monde; le roi d'Angleterre, par le moyen de son sénéchal de Gascogne, et les barons du voisinage, ayant donné, en cette circonstance, des sauf-conduits à tous ceux qui voudraient y prendre part. Gérald tint un concile provincial à Cognac, en 1242; puis il assista au concile général de Lyon, en 1245. Accompagné de quelques seigneurs, ce prélat se rendit en Angleterre, en 1252, auprès de Henri III, pour lui exposer de vive voix, après l'avoir fait inutilement par écrit dix-sept ans auparavant, les plaintes de toute la province sur les maux que les baillis de ce roi, et surtout Simon de Montfort, comte de Leicester, faisaient souffrir au peuple et au clergé de Gas-

Digitized by Google

cogne; affaire dont Matthieu Paris trace assez au long les détails. A son retour, il tint encore deux conciles; l'un à Bordeaux, en 1255, et l'autre à Ruffec, en 1258.

Ce prélat paraît avoir passé les trois dernières années de sa vie dans un état continuel d'infirmité, si l'on en juge par ce passage de Matthieu Paris que nous traduisons et rapportons ici à cause de sa singularité :

« L'an 1256, l'archevêque de Bordeaux tomba dangereu-
« sement malade; il était d'un âge avancé et même décrépit; Matth. Paris,
« et comme on le jugeait à demi mort, son état le fit regarder ad ann. 1256.
« comme mort, et l'évêque d'Herford, qui brûlait du désir
« extrême de parvenir à cet archevêché, obtint des lettres du
« roi, auprès duquel il avait assez de faveur parce qu'il
« était son percepteur d'impôts, *Telonarius;* mais, comme
« on ne pouvait pas se refuser à reconnaître que le malade
« n'était pas mort, l'évêque d'Herford perdit son voyage,
« son temps, ses fatigues, ses dépenses; il fut en butte à la
« dérision de tout le monde, et il lui arriva, continue Mat-
« thieu Paris, ce que l'on dit d'un certain maître *Lambinus,*
« sur lequel on fit ces deux vers :

« Ære dato multo, nondum pastore sepulto,
« Lambit ad optatum Lambinus pontificatum. »

En effet, le moribond de l'an 1256 vécut jusqu'en 1259, comme nous l'apprennent quelques actes qui portent son nom. L'un, du commencement de janvier, prouve que Gérald vivait encore alors, et l'autre, du commencement de mars, déclare le siége vacant par sa mort. Son successeur n'est désigné que sous le nom de Pierre, et il paraît que ce ne fut pas l'évêque d'Herford, qui s'appelait cependant Pierre de Egenblanke, et dont Matthieu Paris dit « qu'il fut très-ra- Matth. Paris,
pace, très-avide de butin, et que sa mémoire exhale une ad ann. 1255.
puanteur sulfureuse et horrible : *Cujus memoria sulphureum fetorem exhalat ac deterrimum.* »

Les constitutions du concile provincial de Cognac tenu Baluz. t. XI,
par Gérald sont divisées en XXXIX chapitres qui présentent p. 746.
des ordonnances et des règles pour l'administration des églises, la conduite des clercs, etc.; matières qui se ressemblent dans tous les actes de ce genre. On y remarque l'ordre donné aux femmes enceintes et près d'accoucher, de recevoir préalablement les sacrements de pénitence et d'eucharistie; la défense qui est faite aux mères de coucher leurs petits en-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

fants avec elles, de crainte de les étouffer; la défense faite aux clercs mariés de s'immiscer dans la juridiction ecclésiastique; celle d'enterrer des morts dans les églises, à moins que ce ne soit ou le fondateur, ou le patron, ou le chapelain de cette église. Le concile tenu à Ruffec en 1258 donna lieu aussi à des constitutions provinciales divisées en x chapitres, sur des objets plus généraux que ceux des premières. Voici les titres de ces dix chapitres : 1° De la peine de ceux qui font des statuts opposés aux statuts ecclésiastiques. 2° De la peine de ceux qui violent les priviléges des églises. 3° Des religieux qui s'opposent à l'exécution des sentences portées par les prélats. 4° De la peine des laïques qui saisissent les biens des églises. 5° De la défense aux personnes ecclésiastiques d'accuser ou de répondre devant les tribunaux laïques. 6° Défense aux clercs d'être avocats dans les tribunaux laïques. 7° De la forme à observer dans la rédaction des testaments. 8° De la forme de l'absolution des excommuniés malades. 9° Des peines contre les plaideurs et les juges qui commettent des abus. 10° Défense de plaider dans les maisons religieuses.

Id. 773.

Outre ces constitutions, il nous reste de ce prélat trois actes qui se trouvent dans les Preuves relatives à l'histoire de son diocèse. Par le premier, à la date de l'an 1228, il déclare qu'il a cédé un terrain aux Frères mineurs pour servir de cimetière à ceux de leur Ordre. Par le second, daté de la même année, il prescrit à ces mêmes Frères de ne s'immiscer en rien dans l'administration des sacrements aux fidèles des paroisses sur lesquelles ils sont établis, sans le consentement des chapelains. Le troisième et dernier acte a plus d'importance; c'est une lettre de plaintes adressée au roi d'Angleterre par l'archevêque de Bordeaux, en union avec tous les autres supérieurs ecclésiastiques de sa province, sur les excès auxquels se portaient les baillis et sénéchaux de Henri III contre le peuple gascon, dont ils dévoraient la substance par leurs exactions énormes; qu'ils mettaient en fuite par la dureté de leur gouvernement, et qu'ils faisaient même mourir cruellement, quand leur rapacité monstrueuse ne se trouvait pas satisfaite des dons pécuniaires de ce peuple et des fruits de ses terres. Citons un passage de la lettre même : *Prædicti Ballivi et potentiores qui minores possunt opprimere, tolerantibus hoc eisdem Ballivis taliter affligunt personas ecclesiasticas supra dictas, quòd sacerdotum, religiosorum, clericorum,*

Digitized by Google

agricolarum et pauperum, pupillorum, alii interficiuntur, alii verberantur, alii capiuntur et incarcerantur, alii minis et terroribus, alii captionibus personarum, alii occupationibus rerum, ad redemptionem nihilominùs compelluntur; . . . . . *capellaniæ et prioratus multi remanent jam deserti, et vix invenitur jam parochia, in quâ tertia pars remanserit inhabitantium, duabus vel defunctis, fame et inediâ eis inflictis per gravamina memorata, vel compulsis in terras extraneas exulare. Ecclesiæ infringuntur; cimiteria et alia loca, quæ immunitate ecclesiasticâ gaudere consueverant, violantur; homines plerumque ibi interficiuntur; res quas propter timorem Ballivorum vestrorum et aliorum quos ibi sustinent, ibi recondunt homines ut salventur, vel exinde ab ipsis per violentiam extrahuntur; vel, quod gravius est, ibidem ab eisdem prædonibus devorantur.* Cette citation ne sera pas d'un médiocre intérêt pour l'histoire du temps, et surtout pour ce qui concerne la conduite des Anglais dans la province de Gascogne pendant le temps de leur occupation. Ce dernier acte est daté du mois de mars 1235. P. R.

RICHARD DE S. LAURENT.

VERS 1260.

Richard de Saint-Laurent était, au milieu du XIIIe siècle, chanoine, archidiacre, pénitencier de l'église de Rouen; et l'on dit qu'il avait acquis dès 1230 quelque renom dans sa province. On cite aussi un catalogue des doyens de son chapitre, où il est inscrit sous l'année 1239; mais la liste de ces dignitaires, publiée par les auteurs de la *Gallia christiana*, ne porte ici que l'initiale du nom de Richard : R... *præerat anno* 1239, *ex tabulario Vallis ægrorum.* Il est plus expressément nommé comme témoin dans le procès-verbal d'une visite faite, en 1245, par l'archevêque Odon Clément, pour la réforme du chapitre des Andelys. Voilà tout ce que nous savons de sa vie : les dates précises de sa naissance et de sa mort sont inconnues. On ignore si son surnom de Saint-Laurent vient de ce qu'il était né au lieu ainsi appelé dans le pays de Caux, ou de ce qu'il appartenait à la famille qui en possédait la seigneurie, et qui en a longtemps porté le nom.

Oudin, Comment. de Script. eccles. t. III, p. 158, 159.

T. XI, col. 117.

Pommeraye, Hist. de la cathédrale de Rouen, L. II, c. 23, p. 283.

Scr. ord. Præd. t. I, p. 177.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Biblioth. belg. mss. p. 117.

Ibid. p. 27.

Script. ordin. Præd. loco cit.

Lambec. l. II, p. 776.

Adpar. Litter. t. 572-573.

Maitt. Annal. Typogr. t. I, p. 154.

Panzer, Annal. typogr. t. I, p. 48 et 49, n. 237.

Lip. Biblioth. theol. part. II, p. 237.

Script. ordin. Pr. I, p. 177.

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. VI, p. 81.

Ser. ord. Pr. loc. cit.

Des deux ouvrages qui lui ont été attribués, l'un, intitulé *De Virtutibus,* n'est annoncé que par Sander, qui dit que le monastère de Saint-Martin, à Tournai, en possède une copie manuscrite, et qui ne donne sur ce livre aucun autre renseignement. Le second article est beaucoup plus connu : c'est un panégyrique ou plutôt un traité des mérites de la Vierge Marie, *De laudibus beatæ Mariæ Virginis libri duodecim.* Le même Sander en cite un manuscrit qui se conservait chez des religieuses de Douai; et l'on assure qu'il en existait plusieurs autres à Paris, et à Vienne en Autriche. Le nombre des éditions est au moins de quatre. La plus rare et, à ce qu'il semble, la plus ancienne, est celle que Freytag a décrite; volume in-fol. de 223 feuillets, sans date et sans nom d'auteur. C'est probablement par une erreur de chiffre que Maittaire en indique une de 1483, à Strasbourg, chez Simus ou Flach; il faut lire 1493, année où sortit en effet de cette imprimerie un in-folio intitulé *De laudibus beatæ Mariæ, alias Mariale,* composé de 285 feuillets, et par conséquent distinct de celui qui n'est point daté, et qui a 62 feuillets de moins. Lipenius et, d'après lui, les auteurs des *Scriptores ordinis prædicatorum,* font mention d'une édition de Cologne, donnée en 1509, in-folio : nous n'en garantirions pas l'existence. Mais nous écarterions surtout celle qu'on a dit publiée à Douai en 1525, in-4°; car il n'y a là qu'une fausse indication de l'édition qui a paru en ce format, et dans cette même ville, chez J. Bogard, en 1625. Le livre de Richard de Saint-Laurent a été imprimé pour la dernière fois à Lyon, en 1651, dans le tome XX in-folio de la collection des œuvres d'Albert-le-Grand; l'éditeur Jammy, frère prêcheur, ayant jugé à propos de l'attribuer au plus fécond des docteurs de cet ordre. Les dominicains ont depuis abandonné cette opinion que ne soutenait aucun témoignage, et que démentait une tradition établie.

On a lieu de croire que le pieux chanoine de Rouen avait voulu garder l'anonyme, et que son nom manquait dans quelques manuscrits où, d'ailleurs, son traité pouvait se trouver joint à un véritable ouvrage d'Albert-le-Grand, savoir aux 230 questions sur l'Évangile *Missus est angelus Gabriel;* questions qui amènent aussi les louanges de la sainte Vierge. Ces circonstances avaient donné lieu à l'erreur de Jammy ou favorisé la supposition qu'il s'était permise. Cependant le grand Albert n'est pas le seul écrivain à qui l'on ait fait honneur du livre de Richard de Saint-Laurent.

Digitized by Google

Simler, Beughem, Orlandi, Maittaire, ont voulu y attacher le nom de Bernardin de Bustis, franciscain milanais, auteur de l'une des compilations appelées *Mariale,* mot qui sert aussi, comme on vient de le voir, de second titre au traité même de Richard. Mais ces deux productions diffèrent assez par le plan et par les détails, pour qu'il ne soit pas permis de les confondre. Bernardin, qui vivait à la fin du xve siècle, a dédié la sienne au pape Alexandre VI. Elle n'est, dit Wharton, d'aucune valeur; les rêveries superstitieuses qui la remplissent sont pour la mère de Dieu des outrages plutôt que des louanges. L'autre volume a paru plus digne d'attention : il portait le nom de Richard de Saint-Laurent dans le manuscrit des religieuses de Douai; et Novarin, Labbe, Raynaud, Maracci, du Cange, etc., n'hésitent point à l'en déclarer l'auteur.

Simi. Biblioth. 26.

Beugh. Incunab. typ. p. 37.

Orl. Origine della stampa, p. 143.

Maitt. Annal. typ. t. I, p. 564.

Appendix ad Cav. Hist. litter. scr. eccles.

Electa sacra, l. IV. — Umbra virginea, etc.

Labbe, De Scr. eccles. t. I, p. 31.

De bonis et malis libris, p. 121 et 235.

De Scriptoribus Marianis.

Du Cange, Ind. auctorum, col. 143.

En adoptant cette opinion, nous ne dissimulerons pas deux objections qu'on peut élever contre elle. La plus faible se tirerait du profond silence qu'ont gardé sur Richard de Saint-Laurent les plus studieux bibliographes du moyen âge, tels que Henri de Gand et Trithème, et de l'obscurité où il est resté aux yeux de la plupart des modernes. Novarin, en 1633, se vantait d'avoir connu le premier l'ouvrage et le nom de Richard; il ignorait qu'il en existait alors trois éditions au moins, et n'avait vu qu'une copie manuscrite. L'édition de 1625 était si peu répandue que Labbe, Lambécius, et Oudin, en l'indiquant, avouent qu'elle n'a point passé sous leurs yeux. Ils savent seulement qu'il s'en trouve un exemplaire chez les franciscains de Bernay en Normandie. Mais Richard n'est assurément pas le seul théologien du xiiie siècle dont les livres aient été négligés et la personne méconnue, soit par ses contemporains, soit par la postérité; et ce n'est point là une raison de rejeter les témoignages qui concernent ses travaux.

Une seconde objection, qui nous semblerait plus sérieuse, se puiserait dans certains textes du traité *De laudibus beatæ Mariæ,* où l'auteur renvoie ses lecteurs à ses propres écrits concernant la contrition, la confession, le péché, la pureté de cœur, et à dix-sept autres traités de sa composition. Nous avons quelque peine à comprendre comment un écrivain si fécond a pu demeurer si profondément ignoré, pourquoi ses œuvres ou leurs débris ont occupé si peu de place dans les bibliothèques et dans les notices sommaires.

Digitized by Google

Mais, après tout, les annales littéraires et bibliographiques du moyen âge offrent beaucoup de lacunes de cette espèce; et ce ne sont point là des arguments négatifs qu'on puisse déclarer péremptoires.

Nous laisserons donc le chanoine Richard en possession de ses douze livres d'éloges de la Vierge Marie, et nous prendrons en finissant une idée de ce qu'ils contiennent. Le premier consiste en une explication de toutes les paroles de la salutation angélique. Le sujet du deuxième est indiqué en ces termes : *Quomodo Maria servivit nobis in singulis membris et sensibus suis.* Il s'agit, dans le troisième, des dignités et des prérogatives attachées à la virginité de la mère de Dieu; dans le quatrième, de ses vertus; dans le cinquième, de sa double beauté, corporelle et spirituelle : le sixième expose pourquoi et en quels sens elle est appelée mère, sœur, fille, épouse, princesse, reine et servante. Les trois livres suivants rendent raison des noms de Marie empruntés des choses célestes, ou terrestres, ou aquatiques : d'une part, firmament, soleil, lune, aurore, étoile du matin, etc.; de l'autre, champ, mont, vallée, désert, pierre, pré, pâturage, etc.; ou bien fontaine, fleuve, torrent, lac, étang, piscine, puits, citerne, etc. Une nouvelle série de noms correspond, dans le dixième livre, aux détails des habitations humaines : trône, tribunal, chaire, lit, tente, grenier, fournaise, etc., et même bibliothèque. Les appellations recueillies ou interprétées dans le livre XI sont celles que la guerre et l'art nautique ont fournies, château, citadelle, tour, place forte,... navire, ancre, port, arche de Noé, etc. L'expression *hortus conclusus,* appliquée à la sainte Vierge, a seule servi de texte au commentaire qui remplit tout le douzième et dernier livre. Le volume est terminé par une table des 180 choses diverses, animées ou inanimées, auxquelles Marie est comparée dans le cours de l'ouvrage.

On peut distinguer dans ces douze livres des articles recommandables : savoir, ceux qui se fondent sur des textes sacrés pris dans leur sens littéral, et ceux que l'auteur emprunte des plus grands docteurs de l'Église. Il n'y a, sur un tel sujet, d'instruction réelle que celle qui dérive de ces deux sources. Les théologiens du moyen âge, et surtout du XIIIe siècle, y ont ajouté un déplorable amas de rêveries mystiques et de légendes fabuleuses dont Richard de Saint-Laurent a fait un peu moins d'usage que plusieurs autres. Il

Digitized by Google

faut lui en savoir gré; mais trop souvent encore sa compilation ressemble à celles qui portent comme elle le nom de *Mariale*. Sous ce titre ou sous quelques autres, les écrits relatifs à la sainte Vierge se sont multipliés à tel point qu'il en a été rédigé de très-longs catalogues spéciaux. Les douze livres de Richard se sont perdus dans cette foule; et il nous semble qu'on ne devra s'étonner ni du peu de renom de l'auteur, ni du peu d'étendue de la notice dont il vient d'être l'objet. D.

ÉTIENNE DE BOURBON

MORT VERS 1261.

OU DE BELLEVILLE, DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE.

Les auteurs de l'Histoire littéraire de l'ordre de Saint-Dominique ont tiré de l'oubli dans lequel on l'avait laissé jusqu'à leur temps, un écrivain de leur ordre qui composa un assez grand ouvrage resté manuscrit. Cet écrivain est Étienne surnommé de Bourbon, *de Borbone*, natif de Belleville dans le Beaujolais; son premier surnom lui vient, dit-on, de sa famille, et le second de sa ville natale, *à familiâ de Borbone, à patriâ de Bellavillâ nuncupatus*. Né vers la fin du XIIe siècle, Étienne reçut sa première instruction parmi les clercs de l'église de Saint-Vincent de Mâcon, et il vint à Paris dans son adolescence, fréquenter les écoles des arts et de théologie que régentaient les maîtres les plus fameux de ce temps, entre autres Raoul de Bully, Guillaume Dorchuel, Guillaume Dereymes, Jean de Saint-Quentin, etc. Il s'enrôla un des premiers dans la milice de saint Dominique, à laquelle le dernier maître que nous venons de nommer donna, en 1218, une chapelle sous le nom de Saint-Jacques, avec un terrain environnant, et qui fut le premier établissement des Frères Prêcheurs à Paris. Ce fut au couvent de Lyon qu'il se forma dans la règle dominicaine, et il y vit successivement les deux prieurs F. Arnauld et F. Romée *de Levia*, dans la société desquels il vécut. Vers l'âge de trente ans, il commença ses prédications évangéliques, parcourant tour à tour les diverses provinces du

Quétif et Échard, Script. ord. Præd. t. I, p. 184.

Digitized by Google

royaume; ministère qu'il continua pendant les quarante dernières années de sa vie. On voit dans son ouvrage le récit de ses travaux apostoliques et des succès qu'ils eurent; on y suit le frère prêcheur dans la Champagne, la Lorraine, le duché et le comté de Bourgogne, l'Auvergne, le Lyonnais, le Roussillon, le Dauphiné, et on trouve çà et là les réflexions que lui inspirent les objets qu'il rencontre: « J'ai « vu (dit-il en parlant de ses courses dans les montagnes de « cette dernière province) quelques-uns de ces hommes qui « en hiver comme en été font leur demeure sur les monta- « gnes des Alpes, et qui n'ont d'abri ni contre la rigueur des « hivers, ni contre les ardeurs de l'été, mais qui couchent « en plein air sur la terre, et non dans un lit; qui veillent « toutes les nuits pour la garde de leurs troupeaux, de « crainte que quelqu'une de leurs brebis ne s'écarte, ou que « les voleurs ou les loups ne les leur ravissent. » Il fut aussi chargé pendant vingt-cinq ans du ministère d'inquisiteur dans les provinces de l'Auvergne et du Lyonnais, et il mentionne dans son ouvrage un assez grand nombre d'actes qui manifestent sa prudence, sa sollicitude et son habileté; car dans ces temps où la généralité de la nation était dans toute l'ardeur religieuse, les opposants, qui n'en formaient que la minorité, étaient regardés comme des ennemis publics contre lesquels le tribunal de l'inquisition avait été érigé.

Une particularité très-essentielle à observer dans l'ouvrage de ce frère prêcheur, c'est que la plus grande partie des hommes remarquables par leur savoir, dans la première moitié du XIIIe siècle, s'y trouvent désignés, nommés avec les circonstances par lesquelles ils ont été en rapport avec lui; d'où l'on voit qu'une lecture exacte de cet ouvrage pourrait jeter une grande lumière sur l'histoire littéraire de ce temps. On y trouve parmi les Frères prêcheurs, Matthieu, premier prieur du couvent de Saint-Jacques à Paris; Réginald d'Orléans; Jordan, 2e prieur général de l'ordre; Henri, 1er prieur du couvent de Cologne; Guillaume de Pérald; Geoffroy de Blevel; Guerric ou Guerner de Saint-Quentin; Jean de Montmirel, archidiacre de l'église de Paris, *vir magnæ litteraturæ et consilii;* Dominique *Hispanus*, l'Espagnol, compagnon de saint Dominique; Pierre Feraudi, prieur provincial d'Espagne; Humbert, 5e prieur général de l'ordre; Jean de Columna, évêque de Messine; un autre Jean

Digitized by Google

de Columna, neveu du cardinal Othon, évêque de Porto; Philippe, 1er prieur du couvent de Reims; Milon et Raoul de Conarey, prieurs, l'un du couvent de Clermont, et l'autre de celui de Verdun; et un grand nombre d'autres. Hors de l'ordre, on y trouve cités Philippe de Montmirel, qui fonda plusieurs monastères de femmes; Sibylle, fille du comte de Hainaut (*Hannoniæ*), épouse du sire de Beaujeu, et sœur d'Isabelle, femme de Philippe-Auguste, roi des Français; Nicolas de Flavigny, maître en théologie et archevêque de Besançon; Hugues de la Tour d'Auvergne, évêque; Calon des Fontaines, petit-neveu de saint Bernard; Jacques de Vitry, cardinal; Alix de Vergiac, femme de Eudes III, duc de Bourgogne, et mère de Hugues IV; Guy, que d'autres nomment Eudes, comte du Nivernais et du Forez, fils aîné de cet Hugues IV; Guillaume de Contres, chevalier illustre par sa piété; Réginald, archevêque de Lyon; Jean de Belleville; Guyard, chancelier de l'église de Paris, et ensuite évêque de Cambray; Jean des Vignes, qui passait pour le plus fameux prédicateur qu'il y eût alors en France : à ceux-là viennent se joindre un grand nombre d'autres personnages célèbres dans leur temps, avec lesquels Étienne se trouva lié, et dont il raconte des particularités. On voit encore qu'il assista à Reims à un sacre, qui doit être celui de Louis VIII ou de Louis IX, et qu'il fit partie des membres qui composaient le concile général de Lyon sous Innocent IV.

Les auteurs de l'Histoire littéraire de l'ordre des Prêcheurs paraissent avoir été portés à faire des recherches sur l'ouvrage d'Étienne de Bourbon, par le petit article que Bernard Guidonis, écrivain du XIVe siècle, lui consacra, qu'Étienne-Thomas Soégès, écrivain du XVIIe siècle, avait recueilli, et où l'on trouve le titre de l'ouvrage, les premiers mots du préambule ou prologue, une légère notice de sa compilation, et enfin ces mots : *Hic Fr. Stephanus obüt in conventu Lugdunensi anno* 1261 *vel circà.*

D'après cette indication, ils recherchèrent cet ouvrage qui, quoique longtemps oublié, devait cependant exister encore. En effet ils en trouvèrent un très-beau manuscrit dans la Bibliothèque de la Sorbonne, qui l'avait reçu en don de Pierre de Limoges, maître en théologie et un des premiers associés de Robert de Sorbonne, lequel avait pu voir l'auteur, ou qui du moins avait été son contemporain; d'où il est manifeste que ce manuscrit est du temps d'Étienne de

Digitized by Google

Bourbon. Ce beau manuscrit, qui appartient maintenant à la Bibliothèque royale, et que nous avons entre nos mains, est exactement tel que le P. Échard le décrit. La première feuille porte la pagination 137, parce que probablement un autre ouvrage de 136 feuilles le précédait primitivement; le dernier numéro de la pagination est 686, d'où retranchant 136, il reste pour la totalité de l'ouvrage 550 feuilles, ou onze cents pages, ou deux mille deux cents colonnes de petite écriture presque toute en abréviations, quoique très-nette. Trois mains différentes paraissent y avoir travaillé; car de la feuille 137 à la feuille 380, le caractère est petit, mais soigné; de 381 à 557, il est encore petit, mais moins soigné; et de 558 à la fin, il est un peu plus grand, également soigné, mais fautif pour l'orthographe. Nous trouvons à la feuille 244, au recto et à la marge, une note de la même écriture que le texte, portant ces mots: *De illo cui adhæsit buffo in facie, vidit F. Steph., operis hujus auctor, plures qui illum viderunt;* cette note, le P. Échard l'avait vue, remarquée, et il l'apporte en preuve, jointe à plusieurs autres, en faveur de l'authenticité de l'ouvrage d'Étienne de Bourbon. Nous ajouterons sur ce manuscrit, qu'il est en petit in-folio, en parchemin beau et bien conservé, relié en bois, recouvert de peau, et portant sur le dos: *De 7 donis Spiritûs Sancti à Steph. Borbon.* n° 938; on l'a numéroté à présent, Sorb. 804.

Outre ce manuscrit, qui contient en entier l'ouvrage d'Étienne, le P. Échard en trouva quelques autres, mais qui n'en étaient que des parties plus ou moins considérables; un à la bibliothèque du collége de Saint-Jacques à Paris, écrit au XIIIe siècle; un au collége de Chollet, écrit vers la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle; un au collége de Navarre, écrit au XVe siècle; un au couvent des Frères prêcheurs de la rue Saint-Honoré, à Paris, où se trouve clairement le nom de son auteur, et qui est du XIIIe siècle; enfin quelques autres manuscrits à la bibliothèque de Marseille, et dans celles d'Espagne et d'Angleterre, etc., etc.

Nous avons trouvé à la Bibliothèque royale, outre celui dont nous avons parlé, trois autres manuscrits venus de l'ancienne Sorbonne, qui contiennent des parties de l'ouvrage; ils sont tous les trois en parchemin et écrits au XIIIe siècle. L'un, numéroté autrefois 921 et actuellement

Digitized by Google

1661, contient *De dono timoris* et *De dono scientiæ ;* l'autre, n° 931 et actuellement 797, parmi dix ouvrages différents, contient *De dono timoris.* Le troisième, n° 961, actuellement 1693, commence par l'ouvrage de notre Étienne ; mais après un fragment de la première partie, on y trouve plusieurs autres ouvrages qui lui sont étrangers.

Après toutes ces remarques historiques sur l'auteur et sur les manuscrits, pour lesquelles nous avons suivi les PP. Quétif et Échard, nous les suivrons encore pour ce qui concerne la composition de l'ouvrage. Ces religieux ont pensé que pour en donner une idée complète, ils n'auraient pu mieux faire que de laisser parler Étienne lui-même aux lecteurs; en conséquence ils en ont copié textuellement le titre et le prologue qui, exposant le dessein, les vues, les moyens, le plan, les remarques préliminaires de l'auteur, suffit en grande partie pour bien faire connaître tout l'ouvrage. Nous donnons donc aussi ce prologue à nos lecteurs, avec cette différence qu'après avoir transcrit le titre et le premier alinéa en latin, nous traduirons le reste en français, sans nous écarter du style de notre auteur, au risque de faire des périodes indéfinies, où les pensées ne sont pas classées avec beaucoup d'ordre, et où quelquefois le sens reste interrompu. Après ce prologue, nous ajouterons quelques remarques peu nombreuses sur le corps de l'ouvrage.

Incipit Tractatus de diversis materiis prædicabilibus, ordinatis et distinctis in septem partes secundùm septem dona Spiritûs Sancti et eorum effectus, currens per distinctionem materiarum, per causas et effectus, refertus auctoritatibus et rationibus et exemplis diversis ad ædificationem pertinentibus animarum. Script. ordin. Præd. t. p. 186.

Quoniam multi multipliciter, subtiliter et utiliter elaboraverunt auctoritates diversas veteris ac novi testamenti, et expositorum eorumdem et sanctorum diversorum sub diversis titulis et de diversis materiis compilare, nec non et rationes diversas auctoritatibus connectere, ut homines instruerent, monerent, moverent et promoverent, ut mala futura metuerent et caverent, et per hoc à peccatis recederent, et bonum appeterent, et de malis commissis veraciter pœniterent, tentationes viriliter repellerent, honestè viverent, discretè agerent, ut discretè bonum à malo eligerent, ut meliora bona et saluti viciniora aliis præeligerent et præponerent, ut rectè

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

intelligerent, crederent et sentirent; ut Dei beneficia frequenter recolerent et recognoscerent, ut bona prout sunt bona gustando saperent, appeterent et amarent, ut mala pœnæ præsentis patienter propter Deum ferrent, transitoria et vana bona contemnerent, æterna bona ardenter appeterent, instanter et prudenter quærerent, et perseveranter ea obtinerent circà quæ consistit hominum salus, tota conversatio et prædicatio salutaris, de quibus est etiam opus præsens.

« Mais comme pour suggérer, introduire et imprimer ces « choses dans les cœurs des hommes, les exemples sont sur- « tout efficaces, parce qu'ils sont plus propres à émouvoir « les hommes simples, grossiers et susceptibles d'impres- « sion; que la mémoire les reçoit plus aisément et les retient « plus longtemps, les actes instruisant mieux que les paroles, « comme le prouve saint Grégoire dans son livre des Dia- « logues; c'est pour cela que la souveraine sagesse de Dieu, « Jésus-Christ, enseigna par ses actions, avant de le faire « par ses discours, et qu'il rendit la sublimité de sa prédi- « cation et de sa doctrine presque corporelle et visible, en « l'accompagnant et la revêtant de similitudes, de paraboles, « de miracles et d'exemples, afin de la faire comprendre « plus promptement, de la propager plus aisément, de la « graver plus fortement dans la mémoire, et de la faire « passer plus efficacement dans les œuvres. Bien plus, étant « lui-même la sagesse éternelle, incorporelle, invisible, in- « compréhensible même aux hommes, il a voulu s'incor- « porer pour un temps, se revêtir de chair, pour être connu « plus facilement des hommes, et être compris par leurs « sens. C'est pour cela que le *Verbe s'est fait chair, et a ha-* « *bité parmi nous*, etc. Saint Denis dit à ce sujet : Que les « sages philosophes donnent un corps à leurs discours en « les revêtant de similitudes et d'exemples, parce qu'un dis- « cours corporel, sensible, passe plus facilement des sens à « l'imagination, et de l'imagination à la mémoire. C'est « pourquoi moi, frère É. le plus petit dans l'ordre des Frères « prêcheurs, désirant, selon mes faibles moyens, être utile en « quelque chose au salut des hommes, laissant les hautes « matières aux esprits élevés, les sujets subtils et profonds « aux génies profonds et subtils, pour l'honneur de Dieu, « de sa Mère et de ses Saints; pour le salut des âmes et l'édi- « fication des autres hommes; comptant sur leur secours,

Digitized by Google

« j'ai recueilli, non sans beaucoup de temps et de peine, « dans le but d'être utile, divers exemples tirés de divers « livres, sur diverses matières, sous divers titres, de divers « hommes probes et doctes, de qui je les ai reçus en « grande partie. Mais j'ai recueilli ces exemples, sans con- « server au récit primitif toute son étendue, resserrant, « tant que j'ai pu, ce qui s'y trouvait, et raconté avec un « grand détail.

« J'ai puisé dans tous les livres historiques, tels que la « Bible, l'Histoire scolastique de maître Pierre le Mangeur « (*Manducatoris*), les XX livres d'Antiquités judaïques de « Josèphe, les livres d'Égésippe sur les défaites des Juifs, « les livres d'Orose à Augustin, les histoires continuées jus- « qu'à son temps, les livres qui traitent de la diversité, de « la situation et des merveilles des divers pays, les histoires « de toutes les nations, et surtout celles des Romains, les « événements de tous les siècles jusqu'au temps du Christ et « durant ce temps.

« J'ai puisé aussi dans l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe « de Césarée, traduite du grec en latin par saint Jérôme; « dans l'Histoire tripartite des trois Grecs les plus savants, « traduite en latin par le savant Cassiodore; dans l'Histoire « des Francs, de saint Grégoire, archevêque de Tours; dans « l'Histoire des Bretons, dont l'auteur m'est inconnu; dans « l'Histoire des Anglais composée et écrite par Bède, prêtre « vénérable et moine; dans l'Histoire d'outre-mer, écrite « par maître Jacques de Vitry, évêque d'Acre (*Ptolémaïs*), « puis évêque de Tusculum et cardinal; dans l'Histoire « d'Antioche, dont l'auteur m'est inconnu; dans le livre qui « a pour titre *Panthéon*, composé par Geoffroy de Parme, « chapelain de la cour impériale, sur toutes les histoires « des nations, des rois et des royaumes, depuis le commen- « cement du monde jusqu'au temps de Frédéric Ier, et dédié « à Grégoire VIII; et principalement dans les Gestes des « empereurs et pontifes romains; dans ce qui a été écrit sur « la situation, l'état et les descriptions de la ville de Rome; « dans les Histoires et Gestes des Hébreux, des Grecs, des « Latins, et des autres chrétiens, jusqu'à l'an du Seigneur « MCXLVI.

« Nous avons puisé aussi ces exemples dans les diverses « Chroniques d'Eusèbe et de Jérôme, qui s'étendent jusqu'à « leur temps; dans les Chroniques de Bède; dans celles de

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« Rhéginon, abbé, qui vivait du temps de Charlemagne; « d'Adon, archevêque de Vienne; de Hugues de Saint-« Victor; du cardinal Romain, de F. Jean de Malliac, de « l'ordre des Prêcheurs; auteurs qui tous conduisent leurs « récits jusqu'à leurs temps, et desquels nous avons extrait « quelques exemples relatifs aux mœurs.

« Nous avons fait le même usage de l'Histoire de Turpin, « archevêque de Reims, dite Histoire de Roncevaux, qui « raconte les combats de Charlemagne, ses victoires contre « les Sarrasins, et la trahison de ses barons; ainsi que des « Livres de maître Gervais, dédiés à l'empereur Othon IV, « et intitulés *de Solatiis imperialibus et de Mirabilibus ter-« rarum diversarum.*

« Nous avons recueilli aussi ces exemples dans les Vies « des divers saints, et dans ce que nous avons lu de leurs « souffrances et de leurs miracles en divers livres et diverses « églises; dans la Vie des Pères; dans celles de Jean L'Au-« mônier, de Barlaam et de Josaphat, écrites par Jean Da-« mascène; dans les autres Vies des saints; dans les Dialogues « de saint Grégoire, pape; dans les sentences et proverbes « des philosophes, et dans leurs livres; et nous avons pris « quelques exemples naturels dans les livres écrits sur la « nature; dans les livres de Pierre de Cluny et de Pierre « Alphonse, dans un certain livre des Exemples vulgaires « et autres de maître Jacques de Vitry, cardinal évêque de « Tusculum; dans les livres des miracles de la B. Vierge, « dont la plupart, dit-on, ont été écrits par saint Pierre, « archevêque de Tarente, par saint Hugues, abbé de Cluny, « et autres.

« Nous avons puisé dans les livres de saint Augustin, dans « les Homélies de saint Grégoire et de saint Jean-Chrysostôme, « dans les sommes et les livres des Maîtres, surtout dans les « Sommes des vices et des vertus de F. Guillaume de Péraldo, « de l'ordre des Prêcheurs, ainsi que dans les Calendriers de « Bède et d'Usuard, moine, dédiés à l'empereur Charles; « enfin, dans tout ce que nous avons entendu rapporter par « des docteurs, des prédicateurs et des hommes dignes de « foi, et que nous avons jugé utile à l'édification et au salut « des âmes.

« Et comme il y a sept dons du Saint-Esprit, savoir : les « dons de crainte, de piété, de science, de force, de conseil, « d'intelligence et de sagesse, qui font la perfection de

Digitized by Google

« l'homme voyageur en ce monde, et qui le dirigent avec « droiture en ce qui concerne la vie à venir, la fuite du « mal, et le désir, l'adoption et l'exécution du bien, la vie « active et la contemplative, Dieu et le prochain, la conduite « de soi-même et des autres, l'amour de Dieu et du pro- « chain;... conformément à ces sept dons par lesquels tout « est ordonné et réglé sagement dans les choses spirituelles, « nous avons tracé le plan de cet ouvrage en sept parties ou « livres; nous avons distribué les livres, selon les matières, « par titres; nous avons partagé, décrit et distingué les ma- « tières par causes et effets, appuyant ce que nous disons de « l'autorité de la Bible et des saints, de raisons et d'exemples; « indiquant les livres d'où nous tirons les exemples, ou les « personnes de qui nous les tenons, supposant qu'ils sont « tels que ces personnes probes les ont racontés, surtout « quand il n'y a rien d'opposé à la bonne foi et aux bonnes « mœurs, et qu'au contraire ils les fortifient. Nous n'indique- « rons pas toujours, pour les autorités des saints, les lieux « d'où nous les avons tirées, parce que la plupart du temps « nous les avons prises dans des écrits de seconde main, et « non dans les originaux. Nous avons donc distribué les « matières par titres, les titres par chapitres, et les chapitres « par sept parties dont chacune est marquée d'une des sept « premières lettres de l'alphabet... Au commencement des « matières et des titres dont nous traiterons, nous placerons « quelques vers contenant en abrégé ce que nous allons « développer, *qui colorati sunt ut meliùs et citiùs memoriæ « imprimantur* (1). Mais comme nous avons traité les ma- « tières qui composent le premier et le second livre, avant « de songer à écrire ces vers, pensant ensuite qu'ils seraient « très-utiles pour saisir et conserver aisément la somme ou « l'abrégé des matières, nous en avons composé dans ce « dessein, mais dans lesquels nous n'avons pas pu observer « exactement l'ordre des membres.

« Je place ici une courte distribution des sept parties ou « matières de tout cet ouvrage.

« La première partie traite du don de crainte, c'est-à-dire « des choses dont la crainte peut retenir l'homme et l'empê- « cher de commettre des fautes, tels sont : Dieu, l'enfer, les « tourments du purgatoire, le jugement de Dieu, la mort, etc.

(1) Par le mot *colorati*, l'auteur a-t-il voulu dire *rimés* et *cadencés?*

Digitized by Google

« La seconde partie, du don de piété, etc., etc.

« Si, dans cet ouvrage, il se trouve quelques parties incor-
« rectement écrites, ou quelques faits allégués sans assez de
« précaution, nous nous soumettons, nous et notre ouvrage,
« à la critique et à la correction des plus habiles et de nos
« supérieurs, leur demandant d'attribuer ces défauts non à
« un mauvais dessein, mais à notre impéritie et à notre in-
« suffisance. Et s'ils y trouvent quelque chose de propre
« et d'utile à l'édification des âmes, qu'ils ne me l'attribuent
« pas à moi, mais à celui de qui vient tout bien, ne consi-
« dérant en moi que la droiture de mes intentions et l'uti-
« lité de l'ouvrage. Une expérience longue et réitérée nous
« a appris que ceux qui ont eu des exemples en abon-
« dance ont mieux avancé dans leur dessein et ont fait plus
« de fruit. En effet, les exemples sont efficaces à l'égard de
« tous les hommes, dans toute situation et toute matière,
« pour détourner de tout mal, pour porter à tout bien, pour
« l'obtenir et l'augmenter en tout temps et en tout lieu, soit
« qu'on le prêche, soit qu'on le conseille. Ils sont employés
« avec fruit pour faire éviter les maux futurs, pour faire
« détester les vices, pour ramener les désespérés à l'espé-
« rance, pour humilier les présomptueux, pour convertir
« les pervers et les exciter à la pénitence, pour instruire les
« pénitents, pour faire faire des progrès aux pécheurs con-
« vertis, pour soutenir ceux qui sont tentés, pour consoler
« ceux qui souffrent ou qui sont affligés, pour fortifier les
« faibles, pour faire bien user des biens temporels, pour
« faire acquérir, augmenter, conserver, sagement régler les
« biens spirituels, pour exciter à l'amour de Dieu et du
« prochain, pour faire goûter par avance, obtenir et acquérir
« les biens éternels, ce dont on se convaincra par la lecture
« de cet ouvrage. »

Ce prologue est suivi de quatre récits tendant à montrer l'efficacité des exemples pour convertir les âmes et les affermir dans le bien. Le premier est celui de saint Dominique qui, dans ses voyages comme au monastère, avec ses frères comme avec les étrangers, au milieu des grands comme des petits, avait coutume de porter tout le monde au bien par des exemples dont il ne se lassait pas de leur faire le récit; le second est celui de Josaphat qui fut converti par le ministère de Barlaam; le troisième est celui des Anglais qui se convertirent par les exemples de leur roi Odwald, au

Digitized by Google

rapport de Bède; le quatrième est celui de saint Augustin qui se convertit par suite de la lecture de la Vie de saint Antoine.

Avant d'entrer en matière, l'auteur adresse à Dieu une prière consistant en vingt-trois vers que le P. Échard croit ne pas devoir citer, parce que les vers n'étaient pas la partie forte de l'auteur, *quo certè in genere minùs valebat.*

Une analyse détaillée de ce grand ouvrage pourrait nous mener loin; mais ayant donné une idée suffisante du style de l'auteur, de sa manière, des sources où il a puisé, et de son plan, nous nous bornerons pour le reste au sommaire suivant.

Sommaire de la première partie. Ms. Sorb. 804, fol. 139. Titre Ier. Des sept espèces de crainte, et d'abord de la crainte mondaine. Ce titre est divisé en sept chapitres dont chacun est partagé en sept petites parties. Titre II. Des effets de la crainte du Seigneur en général. Ce titre n'a que deux parties. Titre III. Qu'il faut craindre le Seigneur. L'auteur ne suit plus sa division par sept. Titre IV. De l'enfer. Ce titre a neuf chapitres partagés comme ceux du 1er titre. Titre V. Qu'il faut craindre le purgatoire. Il contient XI chapitres. Titre VI. De la crainte du jugement futur; XIII chapitres. Titre VII. De la crainte de la mort, VIII chapitres. Titre VIII. De la crainte du péché, XII chapitres. Titre IX. De la crainte du péril présent, *de Præsenti periculo timendo,* VIII chapitres. Titre X. De la crainte des ennemis du genre humain, en un seul chapitre. — *Seconde partie.* De la piété, fol. 190. *Troisième partie.* Du don de science, fol. 244. *Quatrième partie.* De la force, fol. 303. *Cinquième partie.* Du don de conseil ou de prudence, fol. 543. Quoique l'auteur ait annoncé sept parties dans son ouvrage, il ne s'en trouve que cinq, la mort probablement l'ayant empêché de le poursuivre jusqu'au bout.

On trouve encore dans l'ouvrage des PP. Quétif et Échard un assez grand nombre de citations de ce que ces religieux ont aperçu de plus remarquable dans l'ouvrage, pour les événements, les personnes, les singularités, mais surtout pour les faits miraculeux si nombreux, ou que l'on croyait si facilement et avec si peu de précaution en ce temps-là : notre auteur ne paraît pas sur cet article avoir été exempt de la crédulité commune. Dans leurs citations, ces PP. in-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

diquent la page du manuscrit dont nous avons fait mention. C'est ainsi que du folio 395, A, ils ont tiré une histoire assez détaillée de l'origine des Vaudois et des Albigeois; du folio 574, A, la fable de la papesse Jeanne, qu'Étienne raconte comme fait historique, bien qu'il eût pu, avec plus d'attention, découvrir que c'était une fable.

Cet ouvrage, disent les PP. Quétif et Échard, présente des faits innombrables relatifs aux mœurs, aux coutumes, à l'histoire de l'Église en général et des ordres en particulier, et serait d'une grande utilité pour l'histoire civile et religieuse du XIIIe siècle; on a donc lieu de s'étonner qu'il n'ait pas été livré à l'impression. Ce qui a empêché sa publication, c'est que l'auteur du Miroir moral, attribué à tort à Vincent de Beauvais, en copiant la plus grande partie de l'ouvrage d'Étienne pour en composer le sien, a rendu le premier presque inutile : les faits nombreux qu'Étienne cite pour les avoir vus ou y avoir été acteur, l'auteur du Miroir moral s'en approprie le récit, sans indiquer le vrai auteur, et intervertit l'ordre dans lequel ils sont arrivés. Le plagiaire, en prenant la substance de l'ouvrage d'Étienne, le fit négliger, et c'est de là sans doute qu'est venu l'oubli dans lequel ce livre était tombé. P. R.

MORT EN 1263.

HUGUES DE SAINT-CHER.

Le théologien qui va nous occuper était né dans la banlieue de Vienne en Dauphiné, au bourg de Saint-Cher, Saint-Chier ou Saint-Chiers, *de sancto Caro*, ailleurs *de sancto Theudario*, chez Vincent de Beauvais *Theodorio*. On a traduit ces noms par Saint-Théodore et Saint-Thierry; mais le Martyrologe romain fait mention d'un saint Theuder ou saint Cherfs appartenant à cette contrée. D'autres font naître ce même Hugues à Barcelonette près d'Embrun; et, pour le prouver, ils ajoutent qu'il y a fondé une maison de Frères-Prêcheurs; mais ce couvent ne s'est établi qu'après l'an 1310. De Barcelonette, les Espagnols ont fait Barcelone, et ils ont revendiqué Hugues de Saint-Cher, que tous ses contempo-

Spec. hist. l. XXX, c. 152.

29 octobre.

Trithem. c. 453; Aub. Mir. Auctar. n. 389.

Script. ordin. Præd. t. I, 194-208.

Digitized by Google

rains s'accordent à déclarer Français, Viennois, ou Bourguignon en tant que le nom de Bourgogne s'étendait alors à la province que nous appelons Dauphiné.

Mariana, lib. XIII, c. 2.

On manque de renseignements sur sa famille : on sait seulement que, pour cultiver les talents qu'il annonçait, ses parents l'envoyèrent fort jeune encore à Paris, où il étudia la philosophie, la théologie, obtint le grade de bachelier, et fit de tels progrès dans tous les genres d'instruction, qu'il devint professeur de droit civil et canonique, en même temps qu'il prenait soin des affaires de l'un des fils du comte de Savoie, Thomas Ier. Un de ses disciples, Humbert de Romans, son compatriote, avait, comme lui, formé le dessein d'entrer dans l'ordre de Saint-Dominique : ils s'affermirent l'un l'autre dans cette résolution; tous deux l'accomplirent, Humbert quelques mois plus tôt, Hugues en 1225, quand il eut achevé de remplir ses engagements avec le prince savoyard. Les fonctions qu'il venait de remplir supposant un âge de 25 à 30 ans, on serait autorisé à placer sa naissance vers la fin du XIIe siècle ou à l'ouverture du XIIIe.

Voyez ci-dessous, ann. 1277.

Vitæ Fratrum, p. IV, c. 9, § 2.

H. Gand. De Script. eccles. n. 40.

Il ne tarda point à être distingué dans son ordre. Henri de Gand et quelques autres le désignent comme le premier Dominicain qui ait eu le titre de docteur; mais il y a toute apparence que Roland de Crémone l'avait obtenu avant lui. Quoi qu'il en soit, dès 1227, Hugues est provincial de France; il est, après 1230, prieur de la maison de Saint-Jacques à Paris; en 1236, il redevient provincial; il assiste, en 1238, au chapitre de Bologne où l'on élit un général; et, selon certains récits, les voix s'y partagent entre lui et Albert-le-Grand : mais c'est un conte que les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* ont écarté. L'élection se consomma dès le premier scrutin, et Hugues de Saint-Cher fut un des religieux députés vers l'élu, Raymond de Pegnafort, pour lui porter à Barcelone les vœux presque unanimes de l'ordre, et pour vaincre sa résistance. Hugues fit, en 1240, un voyage à Liége, où l'on était fort occupé des vives instances de Julienne du mont Cornillon, pour obtenir l'établissement de la fête du Saint-Sacrement. Il approuva ce projet, et de concert avec Guiart, évêque de Cambrai, avec d'autres théologiens en crédit, il ne négligea aucun moyen d'en assurer le succès. Il prit part aussi aux controverses relatives à la pluralité des bénéfices, et combattit les partisans de cet abus alors nouveau. Dans les mêmes temps il contribuait

Du Boulay, Hist. Univ. Paris, III, 196, 197.

Leand. Alb. — Bolland. Acta ss. 7 januar. — Ciacon. Vitæ pontif. et card. t. 2, col. 121.

T. I, 107, 108

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

à la fondation de plusieurs couvents de Frères-Prêcheurs à Dijon, à Auxerre, à Toul, à Bourges, à Tours, à Coutances, à Amiens, à Bourg-Saint-Vinox. Il gouverna l'ordre entier, en qualité de vicaire ou lieutenant général, durant l'année qui s'écoula entre l'abdication du chef Raymond de Pegnafort et l'élection de Jean de Wildeshusen en 1241. Mais une autre carrière allait bientôt s'ouvrir pour lui.

Voy. notre t. XVII, p. 436.

Innocent IV le créa, en 1244, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine, et lui accorda toujours une grande confiance. Hugues, à la fin de cette année, alla au-devant du pontife jusqu'à Suze, l'accompagna jusqu'à Lyon, et le servit avec zèle et habileté au concile qui s'y tint en 1245. Il eut ensuite la principale part à la révision de la règle des Carmes, à la rédaction nouvelle de leurs statuts, approuvée par le pape en 1248. Après la mort de Frédéric II en 1250, il passa en Allemagne avec le titre de légat et la mission spéciale de soutenir dans cette contrée les droits ou les intérêts de l'Église romaine. On pourrait trouver qu'il s'en acquitta trop bien, et censurer quelques-unes de ses démarches; mais c'est à son collègue, Henri de Suze, archevêque d'Embrun, qu'on attribue principalement l'acte le plus répréhensible de leur légation commune, la déposition d'un estimable évêque de Mayence, et son remplacement par un jeune seigneur nommé Gérard. Henri est accusé d'avoir reçu 200 marcs d'argent pour prix de cette iniquité. Fleury déplore ce scandale donné par deux prélats célèbres qui passaient pour les plus savants, Hugues en littérature sacrée, Henri en jurisprudence canonique. Le premier revint par Liége et s'y employa de nouveau à instituer la Fête-Dieu : il la célébra lui-même devant une multitude d'assistants dont il enflamma la piété par une prédication éloquente. Il fit plus, il adressa aux prélats et aux fidèles de toute la contrée sur laquelle s'étendaient ses pouvoirs de légat, des lettres qui fixaient le retour annuel de cette solennité au jeudi après l'octave de la Pentecôte. Il prescrivit pareillement de célébrer dans les mêmes provinces la fête de saint Dominique.

Fleury, Hist. eccles. t. XVII, in-12, p. 496.

Fleury, XVIII, p. 42.

Son crédit s'étant maintenu après 1254 sous Alexandre IV, successeur d'Innocent, il fut chargé de censurer deux ouvrages composés en des sens très-divers sous les titres d'Évangile éternel, et de Périls des derniers temps. Nous n'aurons rien à en dire ici, n'ayant à parler du premier qu'à l'article de Jean de Parme, sous l'année 1289, et devant

Digitized by Google

bientôt examiner le deuxième dans la notice qui concernera Guillaume de Saint-Amour. Hugues de Saint-Cher provoqua la condamnation de l'un et de l'autre, soit à cause des troubles qu'ils excitaient au sein du clergé séculier et régulier, soit encore parce qu'il s'en fallait que l'ordre de Saint-Dominique eût intérêt à les soutenir : l'un tendait à la plus grande gloire ou à la plus grande puissance des Franciscains, l'autre au discrédit ou même à l'abolition de tous les moines mendiants. C'était d'ailleurs se donner l'apparence d'une équité rigoureuse, d'une inflexible impartialité, que de réprouver à la fois deux doctrines opposées entre elles, qui ne devaient avoir ni partisans ni adversaires communs.

Ci-dessous, ann. 1272.

Nous ne savons rien de plus sur la vie de Hugues de Saint-Cher : ce que Léandre Albert et d'autres anciens biographes ont dit de son prétendu épiscopat n'a aucune sorte de fondement. Il n'y a point de place pour lui dans la succession des évêques de Lyon; il n'a occupé ni ce siége, ni aucun autre; s'il lui en a été offert quelqu'un, il l'a constamment refusé. On dit même qu'il se repentait d'avoir accepté la dignité de cardinal, et que peu avant de rendre le dernier soupir, il disait : *Maluissem potiùs morbo elephantino in ordine meo prædicatorio captum egisse vitam, quàm mihi galero isto caput onerari;* mais il est fort douteux qu'il ait proféré de telles paroles. Il mourut à Orviéto, le 19 mars de l'an 1263, appelé 1262 par ceux qui ne commençaient l'année qu'à Pâques. Son corps a été, quelques mois après, transporté à Lyon. On a cité, comme lues sur son tombeau, diverses épitaphes en vers et en prose, que nous ne transcrirons point, parce qu'elles nous semblent peu authentiques. Dans l'une il est surnommé *de Celidonio* ou *Chelidonio;* ce serait apparemment une altération de *Theuderio* ou *Theodorio.* Les articles qui le concernent dans quelques nécrologes ou obituaires ne sont ni exacts ni d'accord entre eux.

Aub. Mir. Autar. p. 70. — Ciacon. Vitæ pont. et card. t. 2, col. 122. — Frison, Gall. purpur. etc.

Ciac. ibid. et col. 123.

Il a signé des donations, particulièrement à l'église de Paris, et souscrit plusieurs lettres pontificales; mais nos regards ne doivent plus se porter que sur ses ouvrages. Le premier n'est qu'une copie de la Bible, mais une copie soigneusement revue et corrigée, avec addition des variantes fournies par les anciens manuscrits hébreux, grecs et latins. Ce grand travail, entrepris et dirigé par Hugues de Saint-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Cher, est indiqué et recommandé dans les actes du chapitre général de son ordre tenu à Paris en 1236. Les Dominicains de la rue Saint-Jacques en conservaient un très-bel exemplaire en 4 grands volumes, où manquait toutefois le Psautier. Il en existait un autre, plus défectueux, à Poissy; et Luc de Bruges en a connu un en Belgique. Ce dernier a-t-il servi de modèle à celui des Jacobins de Paris? Ces religieux l'ont toujours nié; avec raison, à ce qu'il nous semble. Ils ne convenaient pas non plus que leur magnifique exemplaire fût un don de saint Louis, comme le supposait Richard Simon : tout au plus était-il possible que ce pieux monarque eût contribué aux frais de l'entreprise et procuré des moyens de l'exécuter. La Sorbonne aussi possédait un volume in-folio, manuscrit sur parchemin, dont la première partie, annoncée par les mots *Incipit correctorium Bibliæ secundùm Hebræos, Græcos et Latinos,* a été reconnue pour une copie partielle de l'exemplaire des Jacobins, copie remarquable et même précieuse, en ce que les Psaumes s'y retrouvaient. L'autre partie contenait des corrections recueillies à Sens avant 1240, mais que Hugues de Saint-Cher et ses confrères avaient refusé d'admettre. Il n'a rien été imprimé de leur travail, parce qu'en effet les publications bibliques des trois derniers siècles dispensent pleinement de recourir aux essais manuscrits du XIIIe, mémorables pourtant par l'étendue et la difficulté des recherches et des vérifications qu'ils ont exigées.

Not. ad libr. Job. c. 3, v. 4.

Nouv. observ. sur le texte et la version du Nouv. Test. part. 2, ch. 1, p. 128 et suiv.

Hugues a consacré de longues veilles à l'interprétation des livres saints : il les a expliqués tous sans exception, à ce qu'il semble. Son nom se lit sur des manuscrits de ces gloses, si nombreux que nous n'entreprenons pas de les indiquer. Henri de Gand, son contemporain, nous atteste qu'il passait pour avoir annoté le corps entier de l'Ancien et du Nouveau-Testament : *Totum corpus veteris ac novi Testamenti dicitur postillasse.* Trithème, pour donner une liste complète de ses commentaires, énumère l'une après l'autre toutes les parties de la Bible, en faisant distinguer celles sur lesquelles Hugues a écrit plus d'un livre : savoir 3 sur Esdras et Néhémie, 3 sur Jérémie, 12 sur les petits prophètes, 14 sur les épîtres de saint Paul, 13 sur les épîtres canoniques. On a cependant essayé de revendiquer quelques-unes de ces gloses pour son neveu Hugues de Vienne, pour Alexandre Neckam, surtout pour Alexandre de Halès. Ce sont là des hypothèses trop peu

V. Script. ord. Præd. t. I, 198-201.

Alva, Pleytos de los libros, p. 26 et 27. Sol Veritatis. Rad. 78, col. 772, etc.

Digitized by Google

plausibles; le surnom *de Vienna*, effectivement inscrit sur quelques-uns de ces livres, est appliqué ailleurs à Hugues de Saint-Cher lui-même, auquel il convenait parfaitement, comme à un homme né sous les murs de cette ville, en Dauphiné. Les gloses de Neckam ne sont pas assez connues pour qu'il soit permis de supposer que celles qui nous occupent lui appartiennent. A l'égard d'Alexandre de Halès, lorsqu'en 1496 une édition de Venise attacha son nom au Psautier expliqué par le Dominicain Hugues, des réclamations ne tardèrent pas à s'élever en faveur du véritable commentateur que Henri de Gand avait particulièrement signalé : *Hugo... diffusiùs scripsit in Psalmos*.

Voy. Hist. littér. de la Fr. t. XVII, 521-523. Ibid. p. 323, 324.

On cite des Bibles latines imprimées avec tous les commentaires de Hugues, dès 1487, à Bâle et à Venise, en 6 vol. in-folio : Panzer n'a point tenu compte de ces éditions, qui pourraient bien ne contenir que la glose de Nicolas de Lyra. Mais il en existe de réelles, qui ont été publiées à Bâle, de 1498 à 1504, à Paris en 1538, à Venise en 1600, toutes in-folio et en cinq ou six tomes. Celles de 1621 à Cologne, de 1645 et 1669 à Lyon, sont en 8 volumes. Nous en omettons quelques-unes dont l'existence est moins certaine; et nous croyons au contraire devoir désigner particulièrement celles qui ne sont que partielles, c'est-à-dire restreintes au Psautier (Venise, 1496, in-folio; Nuremberg, 1498, in-folio); ou bien aux quatre évangiles (Bâle, 1482, et Paris, 1508, même format); ou aux épîtres et évangiles des dimanches et des fêtes (Paris, 1506, 3 vol. in-4°). C'est dans ces éditions qu'on peut apprécier le travail et la méthode de Hugues de Saint-Cher; examiner comment il démêle dans les textes sacrés le sens littéral, l'allégorique, le moral, et l'anagogique ou mystique; reconnaître ce qu'il emprunte aux interprètes qui l'ont précédé, ce qu'il y ajoute, et ce que peut lui devoir ce genre de littérature. Son style n'est pas élégant, ni sa critique très-sévère; mais peu de théologiens du moyen âge ont étudié plus sérieusement que lui l'Ancien et le Nouveau-Testament.

Panzer, Ann. Typogr. I, 154, n. 40; II, 225, n. 293; III, 384, n. 2015; VII, 529, n. 246, etc.

Fabricius, Biblioth. med. et inf. lat. III, 289, 290.

Le service le plus positif, le moins équivoque et le plus durable qu'il ait rendu à ce genre d'études, est d'y avoir introduit l'usage des répertoires qui, depuis le XIIIe siècle, ont conservé le nom assez impropre de Concordances. Une telle dénomination convient mal à des tables alphabétiques des mots de la Bible, avec des renvois aux textes où chaque

Digitized by Google

mot est employé. Mais il est superflu de dire à quel point ces tables abrégent les recherches et facilitent les rapprochements. Les hommes studieux en ont tellement senti l'utilité, qu'il en a été rédigé de semblables pour un grand nombre de livres classiques : à mesure qu'elles se sont multipliées, les documents de tout genre sont devenus plus accessibles et les citations plus exactes. La grammaire, la philologie, l'histoire y ont beaucoup gagné.

Ce titre littéraire, si honorable à la mémoire du cardinal Hugues, lui a été plus d'une fois, mais bien vainement contesté. Il est vrai que le frère mineur saint Antoine de Padoue, qui mourut en 1231, laissait sous ce même nom de Concordances de la Bible un recueil de maximes morales, mises à la portée des prédicateurs qui auraient à recommander la pratique des vertus ou à inspirer l'horreur des vices. Mais Hugues de Saint-Cher entreprenait tout autre chose. Il n'était pas question du sens des textes ni de l'usage qu'on en pourrait faire : il s'agissait seulement d'indiquer les endroits où un même mot se rencontrerait; par exemple, UNIGENITUS : Gen. XII. a. d. f. Prov. IV. a. Jér. VI. g. Amos. VIII. f., etc.; ce qui signifiait que le mot *unigenitus* se lisait dans les chapitres XII de la Genèse, IV des Proverbes, VI de Jérémie, VIII d'Amos. Les chapitres n'étant pas encore divisés en versets, on les supposait partagés en 4 sections lorsqu'ils étaient courts, en 7 s'ils étaient longs, et les lettres a. b. c. d. e. f. g. correspondaient à ces sections toujours égales entre elles. Il suffisait ainsi de jeter les yeux sur un petit nombre de lignes pour découvrir le mot cherché.

En général, chaque article ne concernait qu'un seul mot. Cependant quelques expressions composées avaient été admises dans ce dictionnaire : *Tempus nativitatis, tempus senectutis, abundantiæ, pluviæ*, etc.; *Terra Juda, terra aliena, terra inimicorum*, etc.; *Velut arena, velut somnium, velut nubes*, etc. *Velut* est ici un exemple des mots indéclinables qui se rencontraient dans ces tables; cependant il est vrai qu'elles se composaient essentiellement de noms et de verbes susceptibles de plusieurs désinences.

Tel était le premier essai des Concordances dites de saint Jacques, dans les exemplaires manuscrits qu'en possédaient les bibliothèques de la Sorbonne, du collége de Navarre, de l'abbaye de Saint-Victor, et surtout des couvents de

Digitized by Google

Dominicains. Les mots *sancti Jacobi*, ou *de sancto Jacobo*, joints à *Concordantiæ*, disent assez que ces tables avaient été rédigées dans la maison dominicaine de Saint-Jacques; et il est à propos de remarquer que Hugues de Saint-Cher lui-même est qualifié *de sancto Jacobo* dans plusieurs copies de ses Commentaires sur la Bible. Ce sont là d'assez sûrs indices de la part qu'il a eue à ce travail; mais de nombreux et invariables témoignages prouvent qu'il l'a dirigé. Tolémée de Lucques dit de lui : *Primus Concordantias super Bibliam cum suis fratribus adinvenit.* Pignon, Valleoleti, Saint-Antonin, etc., tiennent le même langage : du XIIIe au XVIe siècle, la tradition est constante et uniforme sur ce point.

Tol. Hist. eccl. nov. l. XXII, c. 2. Ant. H. P. I, tit. XIX, c. 5, § 2.

Dans l'état où nous venons de les décrire, ces premières Concordances ne faisaient pas trouver à l'instant même un texte dont on voulait reconnaître la place et vérifier la leçon. S'agissait-il, par exemple, de savoir où il est écrit : *Quoniam sicut vacca lasciviens declinavit?* la table indiquait bien tous les endroits où le mot *vacca* se trouve; mais il fallait recourir successivement à trop de livres sacrés, à trop de chapitres, avant d'arriver au chapitre IV du prophète Osée où s'offre le passage cherché. On se proposa donc de joindre aux indications de livres et de chapitres la transcription des lignes où chaque mot serait compris; et en commençant par l'exclamation AAA, on eut pour premier article : Jérém. I. b. *Aaa, domine Deus, ecce nescio loqui, quia puer ego sum.* Jérém. XIV. d. *Aaa, domine Deus, prophetæ dicunt eis: Non videbitis gladium et fames in vobis non erit.* Ezéch. IV. f. *Aaa, domine Deus, anima mea non est polluta.* Johel. I. f. *Aaa diei quia propè est dies Domini.* C'était un bien plus long travail; il prenait d'autant plus d'étendue qu'on y comprenait les mots indéclinables. On porte à 500 le nombre des moines que Hugues de Saint-Cher y employa.

Le Mire, Schol. ad Henr. Gandav. et Auctar. n. 389, p. 69, 70.—Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. III, 289 —Sixt. Senens. Appar. Sac. Biblioth. sancta. L. IV.

Ces grandes Concordances, *Concordantiæ majores*, s'achevaient en 1260, environ 20 ans après les premières, et elles sont aussi appelées de Saint-Jacques dans les manuscrits moins nombreux et moins complets qui en subsistent. Quelques exemplaires les nomment *Anglicanæ*, parce qu'en effet des Dominicains anglais y ont coopéré, particulièrement les frères Hugues de Croyndon et Richard de Stavenesby. On lit à la fin de la lettre A : *Explicit littera A quam perfecit frater R. de Stavenesby;* et ce même nom reparaît à

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

la suite des lettres N, O, P. Un si volumineux répertoire était devenu d'un usage fort incommode, et avant la fin du siècle, le besoin de l'abréger fut généralement senti. Un Dominicain, Conrad de Halberstadt, se chargea de ce soin, dont paraît s'être occupé aussi vers le même temps un Franciscain toscan, Arlotto da Prato. Le frère Conrad retrancha les mots superflus, et réduisit les articles aux indications strictement nécessaires pour retrouver et reconnaître les mots et les textes cherchés. Il ne supposait plus dans chaque chapitre long ou court que 4 sections représentées par les quatre premières lettres de l'alphabet. Quoique plusieurs mots indéclinables eussent été successivement introduits dans ces tables, il y manquait encore beaucoup de particules, dont quelques-unes avaient de l'importance dans les controverses théologiques avec les Grecs et avec d'autres dissidents. Au temps du concile de Bâle, les particules, et généralement tous les mots invariables, furent ajoutés à de nouvelles copies dues aux soins de Jean de Raguse et de Jean de Ségovie. L'utilité de jour en jour plus sensible de ces Concordances latines inspira au rabbin Isaac Nathan l'idée d'en rédiger d'hébraïques, fort perfectionnées depuis par Buxtorf père, et par Guillaume Robertson. Les latines ont été revues à la fin du xve siècle par Jean, abbé de Nivelle; au commencement du xviie par Luc de Bruges, quand le morcellement des chapitres de la Bible en versets donnait le moyen de rendre les renvois plus précis. Après Luc, Gaspar de Zamora, et d'autres éditeurs ont corrigé les fautes qui lui étaient échappées, et qui sont presque inévitables en de pareils travaux.

Panz. Annal. Typogr. I, 73, n. 405; I, 160, n. 81; I, 199, n. 306; I, 211, n. 51; I, 216, n. 94.—II, 198, n. 145; III, 187, n. 658, etc. VI, 119, n. 819. VI, 181, n. 48. VI, 197, n. 161. VI, 237, n. 471. IX, 401, n. 587. IX, 527, n. 775, etc.

La première édition des concordances serait celle qu'on dit publiée à Bologne en 1479; mais elle est probablement imaginaire, et c'est par celle qui a paru à Cologne en 1482 qu'il convient de commencer. Les suivantes sont de Venise en 1483, de Nuremberg en 1485, de Bologne en 1486, de Bâle en 1487 et 1489, toutes in-folio, et d'après la révision de l'abbé de Nivelle. Les dernières années du xve siècle et le cours entier du xvie en fourniraient plus de vingt autres, entre lesquelles nous distinguerons celles de Lyon, chez Sébastien Gryphe en 1529 et 1535 in-4°, en 1540 in-folio; de Paris, in-folio, chez Robert Estienne, en 1555.

Le Long. Biblioth. sac. 457, 458.

Luc de Bruges publia son travail en 1606, dans un volume

Digitized by Google

in-folio imprimé à Anvers, et souvent reproduit, sauf des modifications, durant tout le XVIIe siècle. L'édition de 1627 en est fort distincte : disposée par Gaspar de Zamora, elle est sortie des presses de Zannetti à Rome, en grand format. Mais l'édition que l'on préfère, à cause de sa netteté, de sa correction et de la commodité de son format, est intitulée : *Concordantiæ Bibliorum latinorum Vulgatæ editionis, à Luca Brugensi recensitæ et emendatæ, cum præambulis Huberti Phaselii : Coloniæ Agrippinæ, ab Egmond,* 1684, in-8°. On a annoncé néanmoins, comme plus complète, l'édition d'Avignon, en deux volumes in-4° imprimés en 1786.

Telle est jusqu'à nos jours l'histoire sommaire de l'œuvre entreprise, il y a plus de 600 ans, par Hugues de Saint-Cher. Nous n'y joignons pas la réfutation des hypothèses imaginées pour en attribuer l'honneur à des Franciscains, à des Cisterciens : elles n'auraient jamais acquis la moindre importance, sans la peine qu'ont prise les Dominicains de les discuter fort au long. Nous n'avons plus qu'à jeter un coup d'œil sur ceux des écrits de Hugues qui ne tiennent pas, du moins d'aussi près, à la littérature biblique.

Script. ordin. Præd. t. I, 207, 208, 209.

On ne connaît qu'une seule édition de ses sermons, donnée à Zwoll en 1479, in-folio; et les manuscrits n'en sont pas très-nombreux. Le principal, celui qui provient de la Sorbonne, commence par l'annonce d'une division du volume en 3 parties ou traités : *In hoc volumine continentur tres tractatus sermonum dominicalium totius anni, compositi à D. Hugone cardinali tit. s. Sabinæ. Primus continet sermones de evangeliis totius anni, et incipit :* Dicite, filiæ Sion. *Secundus continet sermones super epistolas totius anni, et incipit :* Hora est jam nos de somno surgere. *Tertius continet sermones tam de evangeliis quàm epistolis, et incipit :* Abjiciamus. Le volume se termine par ces mots : *Explicit Summa super epistolas et super evangelia totius anni in dominicis diebus per distinctiones.* Aucune sorte d'originalité ne distingue ces sermons dans la multitude de ceux du moyen âge; mais ils se rattachent aux épîtres et aux évangiles de l'année, et l'on peut les considérer comme des appendices aux commentaires de l'auteur sur le Nouveau-Testament.

Panz. Annal. Typogr. t. III, 566, n. 3.

Il a, ainsi que la plupart des docteurs de son temps, expliqué les 4 livres des Sentences. Pignon et Valleoleti font mention de ce travail, dont l'existence est constatée par un assez grand nombre de manuscrits déposés dans les biblio-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

thèques de Paris, de Florence, de la Belgique et de la Grande-Bretagne. Cette dernière contrée en possède un qui a été donné à l'église de Cantorbéry par un moine décédé en 1300. Au premier livre, Hugues s'efforce d'expliquer, d'après Pierre Lombard, les 3 termes d'essence, de personne, et de notion : *Quidquid in Deo est aut de eo dicitur, aut persona, aut essentia, aut notio est : essentia una et indivisibilis; personæ tres sunt, pater et filius et spiritus sanctus, et hæ tres una essentia sunt*, etc. Le second livre enseigne qu'il n'y a qu'un seul principe, et réfute les philosophes qui en admettent plusieurs. La rédemption du genre humain est le principal sujet du livre III. Il est dit de J. C., au IVe : *Unguentarius Christus est, qui dicitur unguentarius tum quia unctus, tum quia ungens, tum quia unguenta conficiens.* Les anciens biographes dominicains disent que Hugues avait fait, outre ce commentaire, un abrégé de l'ouvrage de Pierre Lombard.

Catalog. mss. Angl. t. 2, p. I, 7196.

Les deux titres de *Speculum ecclesiæ* et de *Expositio missæ* appartiennent à un même traité de Hugues de Saint-Cher, dont les copies, tant manuscrites qu'imprimées, ont été fort multipliées. Manuscrits d'Angleterre, de Belgique, de Saint-Victor, de la Sorbonne, de la Bibliothèque du roi. Éditions de Paris, de Rome, d'Augsbourg, de Louvain, de Nuremberg, de Lyon, publiées en 1480, 1498, 1500, 1507, 1514, 1554, presque toutes in-4°. Ce pieux livre a été fort lu jusqu'à la fin ou au milieu du XVIe siècle. L'usage en est devenu moins commun, à mesure que la religion réformée a fait des progrès.

Ibid. t. I, P. 2, 1506 et 1622. P. 3, 1529, t. 2. P. I, 2138, 9584. Elench. Codd. Belg. P. 2, 39, 191, 251. Catal. Bibl. reg. t. II, p. 440, 441, 448. n. 3627, 3630, 3697.

Nous ne compterons pas au nombre des ouvrages du cardinal Hugues la révision qu'il a faite, par ordre d'Innocent IV, de la Règle des Carmes, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Sa censure de l'Évangile éternel serait une œuvre plus littéraire; mais il ne s'en est conservé qu'une partie dans un manuscrit de la Sorbonne, et nous en pourrons parler à l'article de Jean de Parme, bien que cette censure semble attribuer le livre condamné au frère mineur Gérard.

Ci-dessus, p. 41.

Chappeauville a inséré dans l'histoire de l'église de Liége, les lettres ou mandements souscrits par Hugues en sa qualité de légat, pour prescrire la célébration des fêtes du Saint-Sacrement et de saint Dominique.

T. 2, p. 648.

Le nom de Hugues de Saint-Cher a été attaché à quelques autres écrits, qui ne sont pas assez bien reconnus pour qu'il

Voy. ci-dessus, p. 17-30.

Panz. Annal. Typogr. V (Index), p. 255.

Digitized by Google

convienne de l'en déclarer auteur : *Compendium theologiæ seu veritatis theologicæ, Summa de casibus, Tractatus de pœnitentiâ, Speculum aureum animæ peccatricis, de Pugnâ virtutum et vitiorum, de Sacramento altaris, Speculum sacerdotum, Seminarium prædicationis, de Vanitate mundi, Sententiæ.* Il est extrêmement probable que ces livres lui sont étrangers, ou qu'ils ne sont que des parties mal désignées de ses véritables productions. Trithème n'a joint à la liste complète et très-détaillée de ses Commentaires sur la Bible que le seul article *Summa de casibus,* qu'il est peu facile de reconnaître aujourd'hui. Cependant Trithème, quoiqu'il ne dise rien des Concordances, lui trouve bien assez de titres à une renommée immortelle. *Vir in divinis scripturis eruditissimus... Scripsit plura egregia opuscula, quibus nomen suum immortalitati consecravit, nec minùs conversatione et religione quàm scientiâ clarus emicans : idem mansit in dignitate qui antea fuit.* C'est une gloire dont l'éclat, affaibli sans doute par le cours des âges et par le progrès des études, n'est pourtant pas encore éteint. D.

Catal. Biblioth. reg. III, p. 440, n. 3627. p. 442, n. 3638. p. 448, n. 3701.

Script. ordin. Præd. I, 203.

URBAIN IV, PAPE.

Jacques Pantaléon, quelquefois surnommé, on ne sait trop pourquoi, du Court Palais, *de Curto Palatio*, naquit à Troyes en Champagne vers l'an 1200. La plupart des livres disent qu'il était fils d'un pauvre savetier, *pauperculi veteramentarii, calceamenta resarcientis :* c'est ce que saint Antonin a écrit, avant tout autre peut-être, d'après une ancienne tradition; mais saint Antonin, qui s'est mépris sur d'autres circonstances de la vie d'Urbain IV, a pu se tromper aussi sur celle-là; et l'opinion de ceux qui ont voulu faire du père de ce pape un cordonnier bien établi et fort à son aise, ne serait pas tout à fait insoutenable. On voyait sur une vieille tapisserie qui environnait le chœur de la collégiale de Saint-Urbain à Troyes, le père Pantaléon, travaillant de son métier, auprès de lui deux compagnons, sa femme filant et ayant l'œil sur le petit Jacques, et pour étalage de la boutique, des souliers et des bottines de grandeurs

Histor. P. III, tit. XII, c. 13, f. 59.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

diverses : c'est l'entourage d'un maître chaussetier de ce temps-là, plutôt que d'un simple savetier. Cependant Fleury, les auteurs de la *Gallia christiana nova*, et les meilleurs historiens modernes, en ont parlé comme saint Antonin; Jacques Pantaléon lui-même, loin de désavouer une extraction si basse, répondait à ceux qui la lui reprochaient, qu'il ne connaissait de vraie noblesse que le mérite et la vertu.

Fl. Hist. eccl. l. LXXXIII, n. 5, t. XVII, 453-456. Gall. chr. n. IX, 538-540. XIII, 1214, 1215.

Il annonça de bonne heure les talents et les penchants qui devaient l'élever aux premiers rangs de la société. Les chanoines de Troyes prirent soin de son éducation; il apprit à lire et à écrire dans l'école annexée à la cathédrale; c'est par erreur que Marlot l'attache à celle de Laon dès son enfance. De Troyes, il vint étudier à Paris, où ses progrès dans tous les genres d'instruction, belles-lettres, philosophie, droit canon, théologie, lui acquirent, dit-on, une réputation brillante. On le nommait déjà parmi les professeurs et les prédicateurs célèbres. Loin pourtant de vouloir s'établir dans la capitale du royaume et des lettres, il rentra dans sa patrie, pour y remplir l'humble fonction de clerc de l'évêque, et devint ensuite curé d'une paroisse; voilà du moins ce que raconte son contemporain Thierry de Vaucouleurs, qui a écrit son histoire en vers latins :

Metrop. Rem. II, 514, 515.

Du Boulay, H. Univ. Paris, III, 364-369 et 713.

Dans Muratori, Rer. italic. Script. t. III, P. II, col. 405-420.

> Præsulis hic primùm Trecis fit clericus; indè
> Parochiæ unius rector in urbe fuit.

On a même supposé, mais trop legèrement, à ce qu'il semble, que de curé il était devenu chanoine et archidiacre de Troyes; c'est à Laon qu'il a obtenu ces deux titres :

> Canonicum post hæc suscepit et archilevitam
> Laudunum,

dit le même biographe. Avait-il été auparavant un des curés de cette deuxième ville? Les témoignages ne sont pas unanimes sur ce point. Mais on sait qu'en 1233, il était exécuteur des dernières volontés du doyen du chapitre, Étienne de Brie. La cathédrale de Laon dut à Jacques Pantaléon un précieux cartulaire mis en ordre par lui, et enrichi de notes écrites de sa main. Il fit deux ou trois voyages à Rome pour défendre les intérêts de cette église; et, en qualité de commissaire délégué par le pape, il régla un différend qui s'était élevé entre le chapitre et Enguerrand de Couci.

Duchesne, Hist. des Card. franç. I, 240-246. II, 190-200. D'Achery, Append. ad Guibert. 822, 823. Marlot. Duch. Gall. chr. IX; et Belloste, Obs. ad Rit. eccles. laudun. p. 313-325.

Digitized by Google

Nous ne savons pas bien en quelle année il passa de Laon à Liége, où il posséda aussi la dignité d'archidiacre. Toujours voyons-nous qu'en 1245 il était député de cette église de Belgique au concile de Lyon, où il gagna l'estime et les bonnes graces d'Innocent IV. Ce pape le prit pour chapelain et le chargea de missions importantes, précisément dans les années où Marlot suppose que Jacques Pantaléon suivit saint Louis en Orient et fut fait prisonnier avec ce prince; vaine hypothèse, indigne d'examen. Fleury, au contraire, rend un compte détaillé de la légation de l'archidiacre de Liége en Pologne: il nous suffira d'en retracer brièvement les principaux résultats. En 1248, Jacques tint à Breslau un concile où siégèrent, avec Foulques, archevêque de Gnesne, sept autres prélats. Le légat leur demanda pour le saint-siége le tiers de leurs revenus ecclésiastiques pendant trois ans : ils en accordèrent le cinquième. Jusqu'alors l'usage des églises polonaises avait été de commencer le carême à la Septuagésime; mais le peuple réclamait la liberté dont jouissaient les Occidentaux, de n'observer le jeûne et l'abstinence qu'à partir du jour des Cendres, et les évêques y consentaient. Le légat, après avoir, au nom du pape, confirmé cette décision, se rendit en Prusse où il régla un accord entre les nouveaux convertis et les chevaliers teutoniques, leurs anciens maîtres, qui prétendaient les retenir dans une sorte de servitude. L'affranchissement promis aux néophytes, comme la récompense de leur baptême, leur fut garanti, à condition qu'ils cesseraient de brûler leurs morts ou d'enterrer avec eux des armes, des choses précieuses, des animaux, des hommes; de faire des libations à leur vieille idole nommée Curche, et d'employer dans les cérémonies funèbres les prêtres païens appelés Talissons et Ligastons; qu'ils renonceraient pareillement aux épreuves par le fer chaud, et aux autres prétendus jugements de Dieu, qui, chez eux (comme ailleurs), tenaient lieu de jurisprudence; qu'ils amenderaient aussi leur régime domestique; que chaque homme n'aurait plus qu'une femme épousée en présence de témoins; que les filles ne seraient plus mises en vente; que les parents n'exerceraient plus sur leurs enfants le droit de vie et de mort; que les nouveau-nés, portés à l'église dans le délai de huit jours, y recevraient le baptême par trois immersions, avec peine de confiscation et de bannissement contre les parents qui négligeraient de faire baptiser leurs fils ou leurs filles, et contre

Hist. eccles. l. LXXIII, n. 5. — Gall. chr. n. XIII, 1248-1251. — Dusburg. Chron. Prus. Suppl. P. I, 463-475.

Digitized by Google

les adultes qui oseraient se soustraire à ce premier sacrement de l'Église. Il était statué en outre qu'avant la prochaine fête de Pentecôte, les néophytes bâtiraient 13 temples en Poméranie, 6 en Varmie, 3 en Natanie; qu'ils les fourniraient d'ornements, de livres, de calices; que, s'ils n'accomplissaient point à temps ces devoirs, les chevaliers y pourvoiraient aux dépens des nouveaux convertis, qui, d'ailleurs, s'engageaient au payement régulier des dîmes. Ce règlement, qui fait connaître plusieurs usages, soit abolis, soit introduits, est daté du 7 février 1249.

L'an 1251, Innocent IV, en même temps qu'il chargeait un Dominicain de prêcher une croisade contre Conrad, fils de l'empereur Frédéric II, ordonnait à Jacques Pantaléon de prendre avec lui le maître des chevaliers prussiens, qui entendait et parlait la langue allemande, et d'aller visiter les ducs, les marquis, les comtes de l'empire, pour les détacher du parti de la maison de Souabe, et les disposer en faveur de Guillaume, roi de Hollande. L'évêché de Verdun qui vint à vaquer, et que les papes s'attribuaient le droit de conférer, servit de récompense au zèle et aux travaux du légat. Sa nomination à ce siége est de l'an 1252; mais il n'en prit possession qu'en 1254, après la mort d'Innocent IV, soit que ce pontife ait voulu retenir dans sa cour un si fidèle serviteur, soit que Pantaléon, ayant mal réussi dans ses négociations en Allemagne, y ait été, comme le croit Grosley, arrêté par un partisan de Conrad, et gardé en prison jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs. Quoi qu'il en puisse être, l'exercice de ses fonctions épiscopales à Verdun ne commence qu'avec le pontificat d'Alexandre IV. Le nouveau prélat avait à cœur de recouvrer la vicomté que son prédécesseur Jean venait de mettre en gage : on consentait à la lui rendre moyennant la restitution de 2000 livres reçues par Jean; mais Jacques Pantaléon ne put jamais effectuer ce remboursement : à peine eut-il le temps et les moyens de racheter quelques moulins voisins de sa demeure, et de faire au profit de son église quelques fondations pieuses. Du reste, il n'a guère habité Verdun que pendant une seule année; car, en 1255, il accepta le patriarcat de Jérusalem, que le pape lui conférait.

Hist. ecclés. et civ. de Verdun, in-4°, p. 299-304. — Gall. chr. n. XIII, 1214, 1215. — Duch. Hist. des Card. fr. I, 244.

Éphém. Troy. ann. 1761, pag. 216 de l'édit. de 1811.

Nous ne tiendrons pas compte de l'article du Ménologe cistercien, qui le fait abbé de Fossa-Nova en Italie, avant son passage en Palestine : il n'a, de sa vie, appartenu à au-

Fleury, Hist. ecclés. l. LXXXIV, n. 12, t. XVII, p. 567, 568.

Henriq. Menol. cisterc. 2 oct.

Digitized by Google

cun ordre monastique; et saint Antonin commet une erreur non moins grave, lorsqu'il lui attribue la dignité de cardinal qu'il n'a jamais eue. La bulle pontificale qui le nomme patriarche, légat du saint-siége dans la Terre-Sainte et auprès des armées chrétiennes, est du mois de décembre 1255: son prédécesseur avait été jeté à la mer par les Sarrasins, avec une partie du clergé de Jérusalem. Pour succéder à un si malheureux prélat, il fallait un courage à toute épreuve, un dévouement capable d'affronter tous les périls, de braver toutes les prévoyances. Pantaléon ne s'épargna aucun des soins et des travaux pénibles qui pouvaient rétablir les affaires des chrétiens en Orient; mais elles étaient désespérées : il dut s'en convaincre par la constance même et l'audace de ses efforts inutiles. Après avoir demandé par écrit de nouvelles instructions, et surtout des secours efficaces, il résolut de venir les implorer de vive voix, et de mettre immédiatement sous les yeux de la cour de Rome un tableau fidèle du lamentable état de la Palestine. Il repassa donc en Europe l'an 1261; et l'une des affaires de son église, le désir d'obtenir l'annulation d'un acte qui concédait aux Hospitaliers le monastère de Saint-Lazare de Béthanie, l'avait amené à Viterbe, trois mois après la mort d'Alexandre IV, lorsqu'on procédait dans cette ville au choix d'un nouveau pontife.

Hist. III, xix, 13.

Le collége des électeurs ne se composait là que de huit cardinaux, qui ne parvenaient point à réunir sur l'un d'entre eux un assez grand nombre de suffrages Après plusieurs essais infructueux, ils jetèrent les yeux sur le patriarche de Jérusalem, et, le 29 août, ils lui décernèrent le souverain pontificat. Le fils d'un cordonnier ou savetier de Troyes monta ainsi sur la chaire de Saint-Pierre, qui, depuis Innocent III, était le plus puissant trône de l'Europe. Couronné le 4 septembre, il prit le nom d'Urbain IV, déterminé, dit-on, à ce choix, parce que le siége éminent où l'on venait de l'élever, avait vaqué, par le décès d'Alexandre IV, le 25 mai précédent, jour de la fête de saint Urbain, premier pape de ce nom. Le soin le plus pressant d'Urbain IV fut de recompléter le sacré collége presque décomposé. Il créa quatorze cardinaux, parmi lesquels on remarquait son neveu Anchier, et Henri de Suze, fameux par son habileté en jurisprudence et en intrigues. Les douze autres promotions prêtaient moins à la critique, quoiqu'il y eût alors dans

Gerard de Frachelo, ann. 1261. — Touron, Vie de saint Thomas, 193, 194. — Fleury, H. eccl. l. LXXXV, n. 7, 13, 14.

Fl. H. eccl. l. LXXXV, n. 18-20.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

l'Église des noms beaucoup plus recommandables; par exemple, celui de Thomas d'Aquin. Ce qui, dans les mœurs et la conduite du nouveau pape, méritait le plus d'éloges, c'était sa bonté, sa clémence, sa disposition à pardonner. Trois gentilshommes du diocèse de Trèves, qui, au temps de sa légation en Allemagne, l'avaient dépouillé et retenu quelque temps prisonnier, redoutaient son ressentiment, et s'empressaient de lui offrir une pleine satisfaction; mais le pape ne vengea point l'offense faite à l'archidiacre de Liége; il les fit absoudre sans exiger leur comparution à Rome, et se contenta de les exhorter à ne plus commettre de pareils attentats.

Fl. Ibid. n. 33, t. XVIII, p. 52, 53.

Il avait mieux conservé le souvenir des bienfaits dont il était redevable à ses compatriotes et à ses maîtres : d'honorables mouvements de reconnaissance ont fréquemment éclaté dans les actes de son pouvoir pontifical. Il mit entre les mains de quelques négociants de Troyes une somme considérable qui devait être distribuée par égales portions, à la paroisse de Saint-Jacques où il avait reçu le baptême, et où son père était inhumé; au monastère de Notre-Dame-des-Prés, où reposaient les cendres de sa mère; à la collégiale de Saint-Étienne, voisine des exercices de son enfance; et surtout à la cathédrale, au sein de laquelle il avait puisé les premiers éléments de son instruction : *Nos ecclesiam originis nostræ matricem*, disait-il, *et primariæ nostræ ætatis ac provectionis alumnam, sinceris affectibus prosequentes.* Il fit plus; il fonda et dota dans sa ville natale une autre collégiale, celle de Saint-Urbain. Il établissait cette église sous l'invocation du pape Urbain Ier, et non assurément d'Urbain IV, ce qui est une méprise par trop grossière de quelques compilateurs. L'enceinte de l'édifice comprenait la chambre où était né le fondateur, la boutique de son père, et d'autres terrains situés dans la censive des religieuses de Notre-Dame. Urbain IV vainquit la résistance que ces religieuses voulurent opposer à son entreprise; mais après sa mort, ces difficultés se reproduisirent, et la fondation de la collégiale ne fut consommée que par les soins de son neveu, le cardinal Anchier; que par les bulles de Clément IV et de Grégoire X.

Camusat, Prompt. ecclés. trec. pag. 374-377. — Duch. Card. fr. t. 2, pr. p. 194-199.

Élève de l'Université de Paris, Urbain IV lui conserva une bienveillance qui répara les dommages essuyés par elle sous Alexandre IV. Dans la distribution des dignités, des prélatures, Urbain IV fit une grande part aux ecclésiastiques

Digitized by Google

qui avaient été à Paris ses condisciples ou bien ses collègues, lorsqu'il y étudiait ou professait lui-même les arts, le droit canon, la théologie. Il confirma, il étendit les priviléges que les écoliers et les maîtres avaient obtenus des autres papes, particulièrement de Grégoire IX, en 1231. Comme lui, il limita les prix exigibles pour les logements des étudiants, et assujettit à ces taxes tous les propriétaires d'habitations, y compris les religieux de Saint-Germain-des-Prés et de Sainte-Geneviève, les chanoines et l'évêque de Paris, qui d'ailleurs reçurent tous l'ordre de faire prêter à leurs vassaux le serment de ne jamais attenter à la sûreté, à la liberté des professeurs ni des disciples. D'autres bulles d'Urbain tendaient à soustraire aux juridictions ordinaires, ecclésiastiques ou civiles, les personnes qui appartenaient à l'Université, spécialement les pauvres écoliers de l'hôpital de Saint-Thomas-du-Louvre. Le pontife saisissait toutes les occasions d'annoncer la faveur qu'il entendait accorder à ce grand corps littéraire, d'exprimer la haute estime qu'il lui avait vouée : *Scientiarum fontem irriguum, fluviumque virtutum, parisiensem videlicet Universitatem apostolico favore dignè prosequimur, et tantò potiùs statum ejus prosperum affectamus, quantò potiores fructus producit.* Cette déclaration est répétée dans la plupart de ces bulles. Mais selon Crevier, le plus grand bienfait accordé par ce pape à l'Université, est de lui avoir envoyé un pacificateur et un médiateur dans la personne de Simon de Brie. Nous parlerons ailleurs de ce légat, ainsi que de Guillaume de Saint-Amour, qu'Alexandre IV avait si rigoureusement traité, et qui revint à Paris sous le pontificat d'Urbain, à ce qu'assure, sans le prouver assez, l'historien Du Boulay.

Mathoud, Catalog. episc. Senon. p. 144.

Hist. de l'Univ. II, 25.

Hist. Univ. Paris, III, 364-369, et Catal. 713.

Le Martyrologe et l'Obituaire de la cathédrale de Laon font mention des biens et des priviléges qu'elle a reçus du souverain pontife, qui, autrefois son archidiacre, avait fait, pour la défense des droits du chapitre, deux voyages à Rome, selon le Martyrologe, trois selon l'Obituaire. Les annales de l'église de Verdun parlent aussi des bienfaits et des immunités dont elle est redevable au digne pape qu'elle avait eu jadis pour évêque, des indulgences accordées par lui à ceux qui visiteraient les autels de cette cathédrale, aux fêtes de l'Assomption et de la Nativité de la sainte Vierge.

Duch. Card. fr. t. 2, pr. p. 191 et 206.

Gall. chr. n. XIII, col. 1215.

Quoiqu'il n'eût pas eu, avant 1261, de relations particulières avec les Cisterciens, il leur témoigna, étant chef de

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

l'Église, une bienveillance dont les preuves subsistent dans les bulles que le P. Henriquez a publiées. Sur la demande du général et des prieurs de l'ordre des Guillelmites, assujettis à l'étroite observance de l'ordre de Saint-Benoît, il fit défense aux religieux de cet ordre de le quitter pour embrasser la règle moins sévère des ermites de Saint-Augustin, sinon en vertu d'une permission spéciale préalablement obtenue du saint-siége.

Regulæ, Constitut. ord. cisterc. p. 71-74.

Quelque intérêt qu'eussent pour lui ces détails, il demeurait principalement occupé des affaires générales de la chrétienté. L'une de celles qu'il avait le plus à cœur, était la réunion de l'Église grecque : l'extinction du schisme d'Orient lui semblait nécessaire pour reprendre avec succès les projets de délivrance et d'occupation des lieux saints. Il se mit, à ce sujet, en correspondance avec l'empereur Michel Paléologue, lui envoya des nonces, et lui communiqua un ouvrage du docteur Thomas d'Aquin, destiné à éclairer les théologiens grecs, c'est-à-dire à réfuter leurs opinions par les doctrines primitives du christianisme. Ce savant traité avait été rédigé à la sollicitation d'Urbain lui-même.

Platina, Vitæ pont. rom. Urb. IV.—Ciac. Vitæ pontif. II, 146-166. — Brueys, III, 227-236.— Arch. Bow, VI, 263-269.—Natal. Alex. Sel. H. eccl. XX, 94-102. — Frison, Gall. purpur. 29-35. — Duch. Card. fr. t. I et II. — Touron, Vie de S. Th. p. 167-177. 186, 195, 196, 197, 204. —Script. ordin. Prædic. I, 341-391. — Bzovius, Annal. XIV, 198. 200.—Mosheim. III, 126.—Concil. VI, P. 1, p. 816, 817.—Duchesne, Marlot, Frison, etc.

Les talents de saint Thomas furent pareillement employés à la composition de l'office de la Fête du Saint-Sacrement, instituée en 1264. Il est dit dans la bulle pontificale qui ordonne de la célébrer, qu'à la vérité le mystère de l'eucharistie est retracé par les messes quotidiennes, et spécialement vénéré le jeudi de la Semaine-Sainte; mais que ce jour-là est aussi celui où l'Église s'occupe de la réconciliation des pénitents, du lavement des pieds, de la consécration du Saint-Chrême; qu'on a donc besoin, pour mieux confondre les hérétiques, d'une solennité dont le Saint-Sacrement soit l'unique objet; que chacun des saints du calendrier ayant sa fête propre, quoiqu'il soit fait mention d'eux tous dans les litanies, et quoiqu'ils soient tous compris dans la fête de la Toussaint, il convient à plus forte raison qu'un si auguste sacrement en ait une qui n'appartienne qu'à lui; qu'en conséquence, et Dieu ayant révélé à quelques personnes catholiques que cette fête devait être introduite dans la liturgie de toutes les églises, elle aura lieu chaque année le premier jeudi après l'octave de la Pentecôte. Fleury fait remarquer que cette bulle ne parle ni du jeûne à observer la veille de la fête, ni des processions et expositions publiques. Urbain ne vécut pas assez long-temps pour voir l'établisse-

Hist. ecclés. l. LXXXV, n. 27, t. XVIII, p. 43, 44.

Digitized by Google

ment définitif de cette solennité : l'exécution de sa bulle resta suspendue plus de 40 ans.

L'histoire de son court pontificat embrasse plusieurs affaires politiques trop étrangères aux annales des lettres pour qu'il nous soit permis d'en entreprendre le récit : nous devons nous borner à une indication très-sommaire des plus importantes. Mainfroi, établi en Sicile, avait, durant la vacance du saint-siége, fait envahir par des Sarrasins une partie de la Campagne de Rome. Urbain se hâta d'appeler des troupes italiennes et françaises qui délivrèrent ce territoire. Cependant Mainfroi, malgré la croisade prêchée contre lui, conservait et même affermissait sa puissance. Le pape le cita, l'excommunia, dénonça ses crimes au roi d'Aragon, au roi de France, et à d'autres potentats; s'efforça de soulever contre lui les princes et les peuples, et résolut enfin de lui susciter un rival, intéressé, par l'appât d'une couronne, à consommer la ruine de la maison de Souabe et du parti gibelin. Innocent IV avait offert, en 1253, le royaume des Deux-Siciles au frère de saint Louis, Charles d'Anjou, qui ne s'était pas pressé de l'accepter : Urbain IV tint, en 1263, une assemblée de cardinaux et de prélats où il fut décidé qu'on renouvellerait cette offre. Simon, cardinal du titre de Sainte-Cécile, se rendit à Paris, et y poursuivit avec activité la négociation. Louis IX, qui avait refusé de placer un de ses fils sur ce trône étranger, n'empêcha point son frère d'aspirer à s'y installer. Charles s'obligeait à conquérir à ses frais ce royaume, et reconnaissait expressément qu'il le tenait de l'Église romaine en plein fief. Arrivé à Rome au mois de mai 1264, il reçut le 28 juin, d'une partie des habitants, le titre de sénateur qu'une autre faction déférait à Mainfroi; car celui-ci avait encore un parti dans cette ville, exposée par ces dissentiments politiques à de fréquentes agitations. Des émeutes populaires en rendirent le séjour peu agréable au souverain pontife, qui se retira successivement à Viterbe, à Orviéto, à Pérouse.

Platina. Ciacon. Brucys, III. 228-235.- Arch. Bow. VI, 264-268. — Sismondi, Rep. ital. III, 332-349.

Sism. Ibid. 340-351. — Bolland. Acta ss. Aug. t. V, col. 474-480. — Touron, Vie de s. Thomas, 217 et 218. — Hist. des rois de Sicile de la maison d'Anjou, par Petrineau des Noulis, 1707, in-4°, 2e édit. 2 vol. in-12.

Une comète apparut au mois d'août, et inspira, comme de coutume, des alarmes superstitieuses. On ne manqua point de trouver des rapports entre les accidents de ce corps céleste et les douleurs d'entrailles qui surprirent Urbain IV, lorsque, chassé d'Orviéto par les mutineries des habitants, vers le milieu de septembre, il se réfugiait à Pérouse où il mourut le 2 octobre. L'un de ses historiens assure que la

Art de vérifier les dates, I, 300. Fleury, Hist. eccl. XVIII, 52, 53.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

comète disparut au moment où il expirait. D'autres imputaient sa mort à Mainfroi qui, disaient-ils, l'avait fait empoisonner avec des figues, si bien qu'on lui trouva les intestins desséchés; le roi de Sicile n'était point encore proclamé. Mainfroi pouvait être aussi innocent que la comète; mais des écrivains modernes ont recueilli cette accusation, au moins téméraire. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'on inhuma Urbain à Pérouse dans la cathédrale dédiée à saint Laurent; quatre mauvais vers inscrits sur sa tombe se lisaient ainsi :

Th. Vallicol. in tomo III, Rer. ital. Lud. Muratorii, P. II, col. 420.—Pap. Masson, ib. col. 405. Wadding, Ann. Min. ann. 1264, n. 9. — Menco, Chr. Werum, in tomo I. Monum. s. antiq. Hug. p. 539.

Dans Wadding, Ciaconius, etc.., et p. 225 de la Biblioth. pontificia de L. Jacob de S. Charles. — Hortus epitaphiorum, p. 7.

Archilevita fui, pastorque gregis, patriar
Tunc Jacobus, posui mihi nomen ab urbe Monar } cha.
Tunc cinis exivi, tumuli post condor in ar
Te sine fine frui tribuas mi summe gerar

Les écrits d'Urbain IV ont si peu d'importance littéraire qu'ils ne lui donnaient peut-être pas le droit d'occuper tant de place dans une histoire des études et des connaissances humaines. Ils consistent en bulles, en épîtres pontificales, en règlements pour les chevaliers Teutoniques et pour les Guillelmites, espèces d'actes officiels ou publics, auxquels il n'y aurait lieu d'ajouter que la révision du cartulaire de Laon, travail assez peu littéraire encore; des vers à l'empereur; une paraphrase ou métaphrase du psaume *Miserere*, et une description de la Palestine. Nous ne reviendrons ni sur le cartulaire, ni sur les statuts relatifs à des ordres religieux; ces articles ayant été suffisamment indiqués dans l'exposé que nous venons de tracer de la vie d'Urbain IV.

T. I, 146 et seqq. — Bullar. Rom. t. III, P. 1, p. 396-424. — Bullar. Ord. Prædic. I, 416-447. —Append. Min. 86-100. — Bullar. Cluniac. 131, 132. —Heur. Regulæ, Constit. 71-74. — Le P. p. 600, 601, 602. — Doublet, p. 686, 687. — Du Ch. t. V, p. 864-874. — Arch. Sect. hist. L. 254, 255, 256, 257.

On a publié 8 de ses bulles dans le *Bullarium magnum*, 21 dans le Bullaire romain. Les frères Prêcheurs en ont recueilli 56 qui les concernent, et Wadding en a inséré 17 dans le tome second de ses Annales des frères Mineurs. Le Bullaire de Cluni en contient 7 : celles qui assurent des priviléges aux Cisterciens sont au nombre de 5, dans une des compilations de Henriquez. L'Histoire de l'abbaye de Saint-Denis par Doublet en renferme 3, et le Paige en a transcrit 4 dans ses Annales de Prémontré. Onze autres occupent quelques pages du Recueil des Historiens de France, de Duchesne. On en conserve plus de 140 manuscrites et authentiques aux Archives du royaume, sans tenir compte des copies doubles, triples ou plus nombreuses de quelques-unes. Les Archives pontificales en possèdent une collection

Digitized by Google

plus complète. Le total des bulles d'Urbain IV, qui peuvent se lire en France, imprimées ou manuscrites, surpasserait 268, si l'on additionnait les chiffres que nous venons de rapporter; mais, déduction faite de la répétition des mêmes pièces en divers recueils, il n'en restera qu'environ 230 qui peuvent se distribuer en quatre classes inégales.

La première comprendrait 90 articles, qui ont pour objet la publication et les préparatifs d'une nouvelle croisade : 36 de ces bulles sont adressées à l'archevêque de Tyr, l'un des principaux agents de cette entreprise. Urbain avait rapporté de son patriarcat de Jérusalem ce projet fatal qui n'a cessé de l'occuper durant son pontificat, et qui, trop fidèlement exécuté après sa mort, amena les revers et la mort de saint Louis en 1270.

Une seconde classe se composerait de 98 ou 100 bulles qui concernent les ordres monastiques, leurs priviléges, leurs règlements, leurs observances, les fonctions ou missions à remplir par leurs membres. Celles de ces bulles qui sont destinées aux Templiers, aux Hospitaliers, aux Trinitaires, se rattachent plus ou moins aux affaires de l'Orient, aux expéditions des croisés. Urbain en adresse d'autres à des frères Prêcheurs, auxquels il recommande particulièrement la répression des hérétiques : il excite le zèle déjà bien ardent de ces nouveaux moines; il a fort à cœur le prompt établissement et la plus grande activité des tribunaux spéciaux d'inquisition. Mais la sollicitude et la bienveillance de ce pontife se sont étendues aussi sur les ordres de Cluni et de Cîteaux, sur les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, sur diverses communautés d'hommes et de femmes.

On peut, en troisième lieu, distinguer comme ayant un caractère plus politique, une vingtaine d'actes relatifs aux affaires de France, d'Allemagne et d'Italie : indulgences et priviléges accordés à Louis IX, annulation des traités et ligues contre ce prince et son royaume, révocation d'un engagement pris par son fils Philippe, reproches à la mémoire de l'empereur Frédéric II, opposition à l'élection de Conrad, publication d'une croisade contre Mainfroi, offre de la couronne des Deux-Siciles à un prince français.

Restent, pour former une quatrième et dernière classe, 20 ou 22 bulles sur des sujets divers : d'abord, celle qui an-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

nonce à la chrétienté l'avénement d'Urbain; puis celles qui concernent les intérêts de l'église d'Hereford et de l'hôpital de Troyes, l'établissement d'une chapelle à Poligny, des élections d'évêques; un démêlé entre le roi de France et l'évêque d'Alby, à terminer par la médiation de l'archevêque de Bourges; d'autres contestations particulières, et enfin, l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Ce pape et son successeur Clément IV ont pris pour devise ces mots du psaume 85: *Fac mecum, Domine, signum in bonum;* ils ont fait quelquefois usage de l'anneau du pécheur; on s'en était servi avant eux.

V. 16.

Nouv. traité de Diplomatique, V. 294.

Martène et Durand ont publié 63 épîtres d'Urbain IV dans le *Thesaurus anecdotorum*, et 15 dans l'*Amplissima collectio*. François Duchesne en a inséré 15 dans le tome V du Recueil des Historiens de France. En y joignant celles qui se rencontrent dans la Collection des conciles de Labbe, dans les Observations de Belloste sur les rites de l'église de Laon, et en quelques autres livres, on aurait un total supérieur à 100, mais réductible à moins de 75, si l'on déduit les doubles emplois, les articles déjà compris au nombre des bulles, et les missives qui, non écrites par Urbain IV, ne sont insérées parmi les siennes qu'à raison des rapports qu'elles ont avec elles.

T. 2, p. 1-96. T. 2, 1250-67. T. 2, P. 1. 817-820. Obs. ad rit. eccl. laudun. 313-326. 853-858.

Nous en distinguerons d'abord dix adressées à Louis IX, et contenant surtout l'expression des sentiments d'estime et d'amitié voués par le pontife romain au roi de France. Mais à ces compliments, d'ailleurs honorables et sincères, s'entremêlent des détails qui tiennent de plus près à l'histoire politique des années 1261, 62, 63 et 64. Il y est question de Mainfroi, de Charles d'Anjou, du projet de croisade en Orient, de quelques démêlés entre les seigneurs et le clergé, des abus ou dénis de justice que certains évêques reprochaient aux baillis royaux. Le sujet des plaintes de ces prélats n'est pas très-clairement exposé; mais le monarque est averti que le salut de son âme et le soin de sa réputation exigent qu'il ne diffère plus de faire droit à leurs réclamations. La postérité croirait irréformable ou même légitime l'abus qu'un roi si juste et si renommé aurait si longtemps différé de corriger, après en avoir été plusieurs fois requis : *Procul dubio tua posteritas illa irrevocabilia reputabit; verisimiliter traditur pro certo nulli vitio subjacere, quæ rex tanti nominis, tantæ devotionis et zeli tam longo toleravit tempore, nec unquam*

Digitized by Google

emendare curavit, super hoc pluries requisitus. Duchesne a rapproché de ces lettres celles qu'Urbain écrit à la reine Marguerite, au jeune prince, depuis Philippe III, et à l'abbé de Saint-Denis : ce sont de nouveaux témoignages d'affection pour le roi, pour sa famille, pour son royaume. Mais c'est à Louis IX lui-même que ce pape, toujours Français, adresse cet insigne éloge de la France : *Hoc est regnum in cujus integritatis odore,.... Ecclesia in cæterorum ferè regnorum et provinciarum orbis terræ scissuris afflicta et animo fatigata, respirat. Hoc est regnum cujus potentia eidem Ecclesiæ contra ejus persecutores, in cunctis ipsius tribulationibus constantiâ semper adfuit inconcussâ,* etc.

Les affaires des Deux-Siciles, la résolution d'en expulser Mainfroi et d'investir un prince français de ce royaume italien, les nombreuses conditions de cette cession, les engagements que le futur roi, Charles d'Anjou, doit prendre, son élection par les Romains à l'office de sénateur de Rome, le consentement que le souverain pontife veut bien y donner, non pourtant sans quelques réserves, et surtout en stipulant que cette dignité ne sera que temporaire et non possédée à vie : tels sont les principaux sujets de 10 lettres à Albert, notaire du saint-siége. Nous en compterions 14, si nous n'en retranchions 3 qui ont été considérées comme bulles, et une 4e qui, adressée à Mainfroi par Baudouin, empereur de Constantinople, et interceptée par les agents du pape, est annexée à l'une des 10 que nous venons d'indiquer.

Les Bénédictins ont imprimé 35 lettres d'Urbain IV au cardinal de Sainte-Cécile, Simon de Brie, légat en France. Elles lui confèrent des pouvoirs très-étendus : absoudre les excommuniés, prononcer des censures; accorder des dispenses d'âge, de consanguinité, d'irrégularités, de résidence; disposer des bénéfices vacants, établir des chanoines dans les cathédrales et les collégiales; convoquer des synodes, et au besoin même un concile général; instituer deux ou trois tabellions pour le service de sa légation; retenir auprès de lui des frères Prêcheurs et Mineurs, et les employer à son gré, les autoriser à monter à cheval et à visiter des couvents de filles; entretenir lui-même plus d'équipages que ne permet le concile de Latran. Tant de facultés, des pouvoirs si larges supposent une confiance presque sans bornes. Aussi le légat est-il chargé des négociations les plus graves. Il doit prêcher des croisades contre les Sarrasins, contre les héré-

Digitized by Google

tiques et contre Mainfroi; faire accepter au prince français la couronne des Deux-Siciles; prendre toutefois, en traitant cette affaire et celle de la sénatorerie de Rome, les précautions que réclament l'honneur et les intérêts du saint-siége, et qui sont énoncées au nombre de vingt-une dans l'une de ces épîtres. Une autre prescrit au légat de renvoyer à Rome le notaire Albert. L'une des dernières applaudit au zèle et à l'habileté de Simon; elle attribue à l'immensité de ses travaux, *ex tuorum immensitate laborum*, l'heureux état des affaires pontificales en 1264.

Il nous resterait à faire ici mention d'environ 30 lettres à diverses personnes, si nous tenions compte de toutes celles qu'on a publiées comme épîtres d'Urbain IV. Mais il en est qui appartiennent ou au recueil de ses bulles, ou à d'autres papes. Ainsi nous n'en indiquerons plus que 15 à 20, et ce sera un peu trop peut-être : Envoi d'une somme d'argent à l'évêque de Troyes, pour des fondations pieuses; restitution d'une maison à des religieuses de la même ville; réprimandes sévères à des chanoines de Laon; défense aux chanoines de Saint-Pierre de Rome d'enterrer qui que ce soit dans leur église, sans une permission expresse; annonce à l'archevêque de Narbonne (depuis Clément IV) qu'il est nommé cardinal; au roi d'Angleterre, que son chapelain est pourvu de l'archevêché de Bordeaux; recommandation d'un abbé à Thibaud, roi de Navarre; ordre aux archevêques d'Espagne de faire célébrer les obsèques de ce prince et de son épouse, lorsqu'ils seront décédés; abolition des vœux prononcés par une princesse, avant l'âge de puberté; témoignages d'intérêt aux Dominicains et aux Franciscains; injonction à Mainfroi de mettre en liberté un clerc de Vérone; conseil à Charles d'Anjou de se tenir en garde contre les embûches et les poisons de Mainfroi; ordre à l'archevêque d'Auch de payer un tribut à ce même Charles; aux prélats de Magdebourg et de Pologne de contribuer aux frais de la croisade, etc.

Les bibliothèques d'Angleterre possèdent des lettres manuscrites d'Urbain IV; deux volumes de ses décrétales se conservent au Vatican. Mais la plupart de ces actes sont à mettre au nombre des bulles; et tel serait particulièrement le caractère de ce qu'il a écrit de relatif à l'élection de l'empereur. Les rois de Castille et d'Angleterre, Alfonse et Richard, se disputaient cette couronne, que des seigneurs allemands destinaient à Conradin, petit-fils de Frédéric II.

Catal. mss. Angl. P. IV, n. 2374. P. V, n. 42. Frison, Gall. purpur. 35.

Digitized by Google

Le saint-père se constitua le juge de ce grand procès. Il cita devant lui Richard et Alfonse, et défendit, sous peine d'excommunication, de proclamer Conradin roi des Romains. Il suit de ces divers détails, que l'on connaît en France environ 300 bulles ou épîtres d'Urbain IV. Il en a sans doute souscrit davantage; mais ce qui vient d'être indiqué doit être une partie considérable des actes d'un pontificat qui n'a duré que trois ans et un mois. Selon Bower, pas une seule des lettres de ce pontife n'est d'un très-grand intérêt, *none very interesting*. A la vérité, elles ne sont remarquables ni par l'originalité des pensées, ni par les caractères du style; mais elles peuvent servir à l'éclaircissement de plusieurs faits dignes d'attention: les quatre années dont elles portent les dates, nous ont laissé peu de monuments historiques d'une plus haute importance.

Archib. Bower, History of the Popes, VI, 269.

Maintenant, si l'on nous demande quels sont les autres écrits, les titres vraiment littéraires de ce pontife, devrons-nous y comprendre dix mauvais vers léonins que Martène et Durand ont mis au jour? Ces deux Bénédictins disent qu'en visitant la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Matthias à Trèves, ils ont lu à la fin d'un manuscrit les lignes suivantes: *Urbanus papa IV misit imperatori agnum consecratum cum his versibus:*

Second Voy. littér. de Mart. et Dur. 294.

Balzamus et unda, cera cum crismate munda,
Conficiunt agnum quod do tibi munere, magnum,
Fonte velut natum, per mystica sanctificatum:
Fulgura de sursùm depellit, et omne malignum.
Prægnans salvatur, sine vi partus liberatur.
Portatus mundæ salvat à fluctibus undæ.
Peccatum frangit, ut Christi sanguis, et angit.
Dona confert dignis, virtutibus destruit ignis.
Mortem repentinam redimit Satanæque ruinam.
Si quis honorat eum, retinebit ab hoste triumphum.

Nous avons peine à croire qu'un pontife qui ne passait pas pour illettré, ait écrit de si misérables vers. On en faisait de fort plats de son temps, mais peu d'aussi barbares; il faudrait, pour les lui imputer, des documents plus positifs. Les deux savants religieux ne disent pas quel est l'empereur à qui le pape avait envoyé l'agneau consacré. Ce n'était pas sans doute à l'empereur d'Occident; car, ainsi que nous venons de le voir, on ne savait trop à qui ce titre appartenait; et le chef de l'Église se réservait le droit de prononcer entre les compétiteurs une sentence souveraine. Serait-ce à Michel

Digitized by Google

Paléologue que l'agneau et les vers latins auraient été adressés? Urbain a eu avec lui des relations dont nous avons parlé, mais qui étaient plus sérieuses.

Il est fort douteux aussi que ce pape soit l'auteur d'une explication du psaume *Miserere* qu'on a imprimée sous son nom : *Urbani papæ quarti Metaphrasis, sive Expositio fructuosa in psalmum quinquagesimum* Miserere meî, Deus; *Parisiis, Jod. Bad.*, 1519, *in*-8°. Cet opuscule a été inséré dans les bibliothèques des Pères : il occupe 12 pages du tome XXV de la plus considérable; mais l'éditeur Despont le croit plutôt d'Urbain III, *potiùs tertii*. C'est aussi l'opinion d'Oldoini, de Jacob de Saint-Charles, de quelques autres bibliographes, mais non de la Rocheposai, ni de Dupin qui indique ici le psaume 1er, au lieu du 50e. Nous croyons que Jacques Pantaléon n'a commenté ni l'un ni l'autre, et que le véritable glossateur du *Miserere* est Urbain III, le Milanais Crivelli, étranger de tout point à l'histoire littéraire de la France. Cependant puisqu'il nous a fallu faire mention de cet écrit, nous ajouterons que c'est proprement une paraphrase, plutôt qu'une simple interprétation, quoiqu'on y ait attaché le titre de métaphrase. On en pourra juger par l'explication des derniers mots du psaume : *Tunc imponent super altare tuum vitulos;* explication que néanmoins nous abrégerons beaucoup, car elle est extrêmement longue. « *Altare tuum*, scilicet cor meum quod est altare tuum et « meum, quod tu qui es summus pontifex futurorum bo- « norum, tibi vis singulariter dedicari, et in quo quidquid « boni, devotionis et internæ dulcedinis habeo, à te accipio « et tibi offero et tu mihi; de quo altari sapientia tua dicit : « Oblatio justi impinguat altare. Hoc est altare quod Noe tibi « ædificavit in seipso. Hæc est arca templi sancti tui,... altare « concavum et inane, à cunctis scilicet terrenis affectibus va- « cuatum... Super hoc altare *imponent* omnes animæ meæ « vires *vitulos* orationum et laudum, gratiarum actionum et « benedictionum, charitatis et honoris, fortitudinis et vir- « tutis; et sic reddam tibi, quamdiù fuero, meorum *vitulos* « labiorum, etc. » On ne s'étonnera pas qu'avec un tel verbiage, la métaphrase ait cinquante fois plus d'étendue que le texte.

335-346.

Leleng, Biblioth. s. 892. Athen. Rom. p. 2, 499. Biblioth. pontif. 224, 225. Nomenclator. S. R. eccl. Card. p. 30.

L'ouvrage le plus important d'Urbain IV, celui qui pourrait le mieux lui donner une place parmi les écrivains du XIIIe siècle, serait une description de la Terre-Sainte, avec

Digitized by Google

un récit de ce qui s'y est passé de son temps. Mais c'est précisément l'article dont nous avons le moins de moyens de parler; car bien qu'il soit indiqué depuis près de trois siècles, par un grand nombre de biographes, on n'en connaît réellement aucun manuscrit ni aucune édition. Il est à remarquer en outre que les cinq plus anciens historiens de ce pape, savoir, ses contemporains Grégoire de Naples, doyen, puis évêque de Bayeux, et Thierry de Vaucouleurs; Bernard Guidonis, au XIVe siècle; saint Antonin et Platina, au XVe, n'en disent rien du tout, et semblent en ignorer l'existence. Nous croyons que c'est Adrichomius qui en a fait la première annonce en 1590, dans son *Theatrum Terræ sanctæ*. Il y nomme Urbain IV parmi les auteurs dont il a utilement consulté et mis à contribution les livres. Il avait sans doute sous les yeux une copie de cette description de la Palestine, par Jacques Pantaléon; mais il n'en cite aucun texte, il n'en donne aucune notice; il ne désigne point les détails qu'il en a extraits : il ne dit pas où il a rencontré ce livre, et ne songe point à fournir les renseignements nécessaires pour le retrouver.

Gesta Urb. IV, in libro V Papyrii Masson de Episc. rom. Paris. Nivelle, 1586, in-4° p. 227.
Bern. Guid. De Vitâ Urbani IV, t. III, p. 593, 594, Rer. italic. Lud. Muratorii.
Plat. Vitæ pontificum, Urb. iiij.
Adrich. In catal. auctorum.

Les contemporains d'Urbain IV lui ont décerné des éloges qui ne pouvaient manquer d'être souvent répétés par les auteurs ou compilateurs des âges suivants. On loue sa science, sa piété, son zèle, sa courageuse persévérance à défendre les prérogatives du saint-siége. On assure qu'il joignait à ses vertus pontificales, des mœurs douces et un caractère bienveillant qui s'annonçait par les graces et l'aménité de ses traits. Nous avons eu occasion de remarquer sa disposition à pardonner les offenses. Il avait cultivé les lettres, les arts, et particulièrement la musique. Il n'était pas d'une très-haute taille, mais bien fait, actif et capable de longs travaux. Sa prévoyance et ses soins s'étendaient à tous les détails de chaque genre d'affaires; et l'on disait qu'il pouvait faire plus à lui seul que tous ses serviteurs ensemble.

Duch. Hist. des card. fr. I, 245, 246.
Raynald, Fleury, Spond. Bzov. Nat. Alex. Morheim... Platina, Ciacon. Bruyeis. Archib. Bower...
Oldoini, Athenæum rom. part. 2, 449.—L. Jacob. à S. Car. Biblioth. pontificia, 224, 225.— Du Boulay, H. Univ. P. III, 364-369, 713. — Mirzei auctar. c. 204.— Fabric. Bibl. med. et inf. lat. VI, 307. — Biogr. univ. XLVII, 193, etc. — Prompt. tr. 374-377.

Cinq de ses plus anciens biographes ont été nommés, il y a peu d'instants; mais ses actions privées et publiques, ses résolutions, ses écrits occupent plus ou moins d'espace dans les corps d'annales ecclésiastiques ou pontificales, même aussi en quelques recueils de notices littéraires. Il y a plusieurs articles qui le concernent dans le *Promptuarium Tricassinum* de Camusat. Au siècle dernier, il a été le sujet d'un article

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

des Éphémérides troyennes de Grosley; et, en 1782, on a imprimé à Troyes un volume in-12 contenant les Vies de quatre Troyens célèbres, Pierre de Celles, Pierre Comestor ou le Mangeur, le juif Salomon Jarchi et Urbain IV, par Courtalon Delaistre. D.

Édit. de Paris, 1811, t. I, p. 216-231.

SIMON STOCK.

MORT en 1265.

Simon Stoch ou Stock est un Anglais dont nous n'avons droit de faire ici mention que parce qu'il a fait des voyages en France et qu'il y est mort. L'histoire de sa vie pourrait occuper un assez long espace; mais ses écrits ne méritent qu'un très-court article dans un corps d'annales littéraires. Ils sont peu nombreux, ils ont peu d'étendue et encore moins d'importance. Un opuscule sur la pénitence chrétienne, commençant par les mots : *Amos super tribus sceleribus,* quelques lettres à des Carmes, quelques homélies, des préceptes liturgiques et deux antiennes à la vierge Marie : voilà la liste entière de ses productions. *Ave, stella matutina* est l'une des antiennes; on peut remarquer dans l'autre la symétrie des syllabes et des rimes :

Epistolæ ad fratres.
Homeliæ ad populum.
Canones cultûs divini.
Fabric. Bibl. med. et inf. lat. VI, 192.

Flos carm*eli*, vitis florig*era*,
Splendor *celi*, virgo puerp*era*,
Singul*aris*;
Mater m*itis*, sed viri nesc*ia*,
Carmel*itis* da privileg*ia*,
Stella m*aris*.

Ce n'est point par ces compositions, c'est par les détails merveilleux dont on a composé la vie de Simon, que son nom est resté, sinon célèbre, du moins connu. Un sommaire de ces récits ne sera peut-être pas déplacé dans le tableau que l'Histoire littéraire du XIIIe siècle doit offrir de l'esprit et des idées de cet âge. Né vers 1165 dans le comté de Kent, de parents nobles et pieux, Simon se fit remarquer de très-bonne heure par ses penchants religieux, par un goût au moins prématuré pour la vie ascétique. On raconte qu'à 12 ans, il se retira dans un désert, qu'il passa vingt années dans le creux d'un chêne, et que de là lui vint le surnom de *Stock,* mot anglais qui signifie *tronc d'arbre.* Un tel fait peut ne pas

Digitized by Google

sembler croyable; mais nous pouvons affirmer qu'il a été cru fort longtemps. Du reste, c'est à peu près tout ce que nous savons de ce personnage jusqu'à l'année 1213, la 47e de son âge, époque où plusieurs Carmes arrivèrent en Angleterre; il en avait été prévenu, dit-on, par une vision miraculeuse. Un invincible enthousiasme l'entraîna bientôt à s'engager dans l'ordre du Carmel, qui l'accueillit avec empressement et lui déféra, dès 1215, la dignité de vicaire-général des provinces occidentales. Il fit, en 1226, un voyage à Rome, où le pape Honorius III le reçut avec bienveillance, et lui accorda pour les Carmes des priviléges confirmés par Grégoire IX en 1229. Stock partit pour la terre sainte, y assista au chapitre général de son ordre en 1237, et revint l'an 1245, avec le prieur général Alain, en Angleterre où les Carmes transportaient leur principal établissement. Alain ayant abdiqué le généralat dans un chapitre tenu à Aylesford, on élut, pour lui succéder, Simon Stock, qui obtint d'Innocent IV de nouvelles faveurs. Les statuts de l'ordre furent modifiés en 1248, et des lettres pontificales de 1251 lui donnèrent partout, et surtout dans la Grande-Bretagne, plus d'éclat et de consistance. Cette année 1251 est mémorable par la vision céleste dont la sainte Vierge favorisa le général des Carmes; elle daigna lui apparaître, lui apporter le scapulaire, et lui apprendre que ceux qui mourraient en le portant échapperaient aux peines de l'enfer; révélation surnaturelle qui a fait instituer dès lors la confrérie du scapulaire. Le docteur Launoy, l'un des plus savants théologiens du XVIIe siècle, a réfuté ce conte par des arguments qu'Antoine Arnaud et bien d'autres n'ont pas craint de déclarer victorieux. L'apparition n'en a pas moins continué d'être soutenue comme un fait historique, par les Carmes et même par des écrivains étrangers à leur ordre, par Théophile Raynaud et, puisqu'il faut le dire, par le pape Benoît XIV. La narration originale de ce miracle a été insérée parmi les épîtres de Stock: elle est de Swaynton qui, dit-on, l'a écrite sous la dictée du bienheureux général.

Cosme de Villiers, Biblioth. carmelitana 750-761.

De Sim. Stockii viso et de scapularis sodalitate. Lugd. Batav. 1642. Parisiis, 1653 et 1663, in-8°.

Scapulare Marianum illustratum. Theoph. Rayn. Operum, t. VII.

Celui-ci qui, dès 1250, se sentant affaibli par l'âge, s'était donné pour coadjuteur Nicolas de Narbonne, vécut encore 15 ans. Il avait entrepris une nouvelle visite des maisons de son ordre situées en France, lorsqu'une maladie le retint à Bordeaux: il y mourut centenaire le 16 mai 1265. Ses confrères le proclamèrent saint, et firent pour obtenir sa canoni-

Bco. XIV, De canonisatione sanctorum, t. IV, P. II, cap. 2, p. 74.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

sation des efforts longtemps infructueux; mais après l'an 1276, Nicolas III permit de célébrer son office dans l'église des Carmes de Bordeaux, et au commencement du XVIIe siècle, Paul V étendit cette permission à tous les couvents de l'ordre. Comme nous avons fort abrégé l'histoire de la vie de saint Stock, et n'avons nommé qu'un petit nombre des écrivains qui ont parlé de lui, nous terminerons cette notice par une plus longue indication des auteurs auxquels on peut recourir pour le mieux connaître : Bzovius, Leland, Bale, Pits, Possevin, Hippolyte Maracci, Aubert-le-Mire, Martin Delrio, les Bollandistes, Giry, Godescard, etc. D.

Bz. Ann. eccl. 1217.—Lel. Scr. Angl. c. 277. — Bal. Censur. IV, 7.—Pits. De Scr. Angl. c. 377. — Poss. Appar. s. II. 408. — Biblioth. Mariana, II, 371. — De orig. et increm. ord. Carmel. l. 6. —Disquis. mag. l. 2, quæst. 21. — Acta sanctor. —Flores sanctorum, die 16 maii. — Vies des Pères.

PIERRE DE MONTEREAU,

ARCHITECTE.

MORT EN 1266.

Pierre de Montereau, architecte du XIIIe siècle, est un des artistes de cette époque dont les noms, heureusement parvenus jusqu'à nous malgré la négligence de leurs contemporains, doivent figurer avec le plus d'honneur dans l'histoire de l'art. Il ne faut pas le confondre, comme on l'a fait plus d'une fois, avec *Eudes de Montreuil*, architecte et statuaire d'un grand mérite, mais de plus ingénieur militaire, qui accompagna saint Louis à la terre sainte lors du premier voyage de ce prince, y éleva les fortifications de Jaffa, et en revint avec le roi en 1254.

Celui-ci construisit plusieurs églises à Paris après son retour, savoir : celle de l'hospice des Quinze-Vingts en 1254, celle des Chartreux en 1257, celle des Cordeliers en 1262, et d'autres encore dont ce n'est pas ici le lieu de faire l'énumération. Il mourut en 1289, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. On posa contre un mur, auprès de sa tombe, un bas-relief qu'il avait sculpté lui-même pour cet objet en 1287. Il s'y était représenté de grandeur naturelle, à mi-corps, entre ses deux femmes, tenant de la main gauche une équerre, de la droite le plan de l'église des Cordeliers, et ayant auprès de lui, sur une table, un ciseau de statuaire.

Thevet, Hist. des hommes illustres, t. I, fol. 503.

Sauval, Antiq. de Paris, t. I, p. 630.

Pierre de Montereau mourut à Paris le 17 mars 1266. Il fut inhumé dans le chœur de la grande chapelle de la Vierge, qu'il avait construite à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés,

D. Bouillart, Hist. de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, p. 133.

Digitized by Google

comme nous le dirons plus tard. On le représenta sur sa tombe tenant d'une main une règle, de l'autre un compas. Autour de son image (vraisemblablement gravée) fut tracée cette épitaphe :

Flos plenus morum, vivens doctor Latomorum,
Musterolo natus, jacet hic Petrus tumulatus;
Quem rex cœlorum perducat in alta polorum.
Christi milleno, bis centeno, duodeno
Cum quinquageno quarto decessit in anno.

Agnès, sa femme, fut ensuite inhumée près de lui, et l'on grava cette inscription sur sa pierre tumulaire :

Ici gist Annés, fanme jadis feu mestre Pierre de Montereul;
priez Dieu pour l'âme d'elle;

Bouillart, p. 139.

ce qui fut un honneur de plus rendu à la mémoire du célèbre artiste.

L'abbé Lebeuf a élevé des doutes sur la question de savoir s'il était né réellement à Montereau-Faut-Yonne, ou plutôt au village de Montreuil, près de Paris. Le mot de *Montereul*, employé dans l'épitaphe d'Agnès, le fait pencher vers cette dernière opinion. Mais l'orthographe de ces anciens textes est trop peu sûre pour former une autorité décisive. Les deux noms, savoir: celui de *Montereau* et celui de *Montreuil*, paraissent venir l'un et l'autre de *Monasteriolum*, *petit monastère ;* toutefois le village de *Montreuil* est appelé *Monsterol*, *Monsterel*, et plus généralement *Montreuil-sur-le-Bois*, ce qui semble le distinguer de *Montereau-Faut-Yonne*. Mais tous ces rapprochements, fussent-ils justes, n'offriraient pas une raison suffisante pour faire rejeter la tradition suivie jusqu'aujourd'hui.

Lebeuf, Hist. du diocèse de Paris, t. V, 5e part. p. 70.

L'époque de la mort de Pierre de Montereau, fixée au 17 mai 1266, et celle de son premier ouvrage connu, qui est le réfectoire de Saint-Germain-des-Prés, construit en 1239, nous autorisent à placer sa naissance à la fin du XIIe siècle. Cela posé, on voit que lorsqu'il bâtit son premier monument, plusieurs des plus grands édifices de cette architecture française, qu'on a faussement appelée *gothique*, étaient terminés, et que d'autres, qui s'élevaient, laissaient déjà voir leur plan et le caractère de leur construction : telles étaient la magnifique basilique de Chartres, terminée seulement en 1260, mais qui était en pleine construction en 1145, et dont le portail, les deux clochers, et les premières travées étaient

Gilbert, Descript. hist. de N. D. de Chartres, p. 10.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

achevés à cette époque; l'église de Notre-Dame de Paris, commencée en 1160, et terminée en 1223, moins le portail méridional; la cathédrale de Reims, commencée en 1210, terminée en 1295; celle d'Amiens, commencée en 1220, terminée en 1269. Il suit de là que Pierre de Montereau put voir élever plusieurs de ces célèbres édifices, connaître les artistes à qui nous les devons, recevoir peut-être des leçons de quelqu'un d'entre eux; qu'il assista, en un mot, à la grande révolution qui créa cette architecture, mais que l'honneur de la création ne saurait lui appartenir. Le mérite de Pierre de Montereau consiste à avoir pleinement saisi l'esprit de cet art tout nouveau qui se trouvait en opposition directe avec l'architecture gréco-romaine en règne jusqu'alors, et d'y avoir apporté toute l'élégance, toute la perfection où il semblât pouvoir atteindre. Ses monuments furent tous, il est vrai, dans de petites proportions, mais il sut en faire des chefs-d'œuvre.

Pour donner en ceci de la clarté à nos idées, nous devrions peut-être commencer par rapporter les faits relatifs à l'établissement de cette architecture, qui, après avoir repoussé complétement l'architecture gréco-romaine, régna elle-même en France, en Angleterre, en Allemagne, et porta ses productions jusqu'en Italie, depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à la fin du XVe. Une considération générale pourrait aussi nous y exciter, c'est que, malgré le mérite de plusieurs écrits publiés sur cette partie importante de l'histoire des arts, tout encore y est en question. Bien qu'il soit généralement reconnu que la dénomination d'architecture *gothique* sous laquelle on la désigne est pleinement fausse, personne n'a cherché à découvrir l'origine d'une si visible anomalie. On a tenté de lui donner le nom d'architecture *romane*, tandis qu'elle a été volontairement et en tout point le contre-pied de l'architecture romaine dégénérée, qu'on pourrait appeler de ce nom. On a voulu notamment qu'il n'y ait eu dans ce genre de bâtisse aucune sorte d'invention, qu'elle n'ait été qu'un produit de la corruption de tout ce qui était ancien, un résultat de débris de l'architecture antique, un chaos où l'analyse ne saurait s'introduire.

Comme en admettant une semblable opinion, tout éloge accordé, soit à un édifice de ce genre, soit à quelqu'un des artistes qui s'y sont appliqués, paraîtrait dénué de toute raison, il faudrait rechercher ce qu'il peut y avoir de vrai

Digitized by Google

ou de faux dans une critique si exagérée. Mais la discussion où cet examen nous entraînerait sortirait des bornes imposées à notre travail.

Nous dirons donc seulement ce que nous croyons pouvoir hardiment avancer, que l'architecture des églises françaises des XIIIe, XIVe et XVe siècles, fut une véritable création, grande, audacieuse, profondément calculée, et dont aucun peuple, aucun temps n'avait offert d'exemple. Vainement dirait-on que l'ogive et la voûte croisée étaient connues dans l'antiquité. Entre un modèle trouvé dans des ruines antiques, et un modèle remis en œuvre, l'intervalle est immense. Rendre la vie à ce qui ne vit plus, n'est point d'un esprit vulgaire. D'ailleurs, ni l'ogive ni la voûte croisée ne constituent le vrai caractère de l'architecture gothique. Son caractère, c'est de parvenir, avec des lignes toujours simples et de larges lumières, à établir une voûte à cent cinquante pieds d'élévation, d'une *solidité inébranlable*. Voilà la véritable invention, et le mérite des artistes est d'avoir conçu et mis à exécution cette pensée, lorsque régnait encore une architecture surbaissée, pesante et obscure.

Nous dirons que cet art se proposa un genre de beauté particulier, et se créa à lui-même ses règles. Fatigués de cette fastueuse architecture romaine de plus en plus dégradée, que l'empire avait léguée au moyen âge, des esprits qui commençaient à s'éclairer en secouèrent le fardeau; un art nouveau naquit. Quatre principes en furent la base, tous conçus dans la vue de repousser les formes lourdes du Xe et du XIe siècle. Ces principes furent ceux-ci : 1° Exhausser l'édifice autant qu'il était possible et convenable, et en élever les piliers intérieurs d'un seul jet, sans qu'aucun membre d'architecture arrêtât l'œil, depuis le sol jusqu'à la voûte. 2° Abandonner totalement les ordres, n'en laisser subsister nulle trace. 3° Agrandir les fenêtres le plus qu'il serait possible, et mitiger les lumières par des vitraux coloriés. 4° Faire disparaître même les murailles, en remplaçant les peintures qui les couvraient par celles des vitraux.

Si on ne voulait pas que ce fussent là des principes nettement établis, une théorie fixe et convenue, encore faudrait-il reconnaître que tel fut le but où aspirèrent les artistes en général, et dont ils approchèrent plus ou moins, suivant la puissance de leur talent ou la bizarrerie de leur esprit.

Pour se convaincre de la différence radicale qui existe en

Digitized by Google

effet dans cette architecture, dite *gothique*, produite par la révolution dont nous parlons, et celle des temps antérieurs, il suffit de voir d'une part nos plus belles églises de France des xe, xie siècles, et de la moitié du xiie, telles que la cathédrale d'Angoulême, fondée en 974; Saint-Pierre et Sainte-Marie-la-Grande, de Poitiers; la Trinité de Caen, fondée par la duchesse Mathilde, entre l'année 1066, où Guillaume, mari de cette princesse, partit pour l'Angleterre, et l'année 1080 où elle mourut; Notre-Dame du Port, de Clermont; Notre-Dame du Puits, dans le Cantal; l'église de Civrais, dans le département de la Vienne; ou enfin l'église de Saint-George, de Bocherville, près de Rouen, et d'autres encore du même genre; monuments tous d'un mâle et grand caractère, malgré leur pesanteur, et nous osons dire prodigieux pour leur époque; et d'une autre part, les cathédrales du xiiie siècle, ou des premières années du xive; celles de Chartres, de Reims, d'Auxerre, d'Amiens, ou bien la magnifique et élégante église de Saint-Ouen, de Rouen : rien de semblable entre ces édifices de deux âges si voisins l'un de l'autre. On se demanderait si c'est dans le même pays, par le même peuple qu'ils ont été construits. Il suffirait même d'observer l'église royale de Saint-Denis et celle de Notre-Dame de Paris.

A Saint-Denis, le chœur et le porche seulement sont de Suger; encore le chœur n'est-il pas de lui dans les parties supérieures. L'édifice commencé par Suger en 1140, terminé par lui en 1151, fut repris par Eudes Clément en 1231. Dès l'élargissement du chœur se voit la jonction des deux styles. De ce point au fond du chevet, c'est Suger; de ce point au porche, ce sont Eudes Clément et Matthieu de Vendôme. D'une part, colonnes lourdes et courtes, arcs cintrés ou à peine aigus, chapiteaux byzantins, bases à profils courts; de l'autre, dans toute la nef, piliers en faisceaux de colonnettes qui s'élèvent sans interruption du sol jusqu'à la voûte, arcs en tiers-point, chapiteaux ornés de feuillages, bases dépassant le socle. La pesanteur de Louis le Jeune et l'élégance de saint Louis se sont rapprochées sans se confondre.

A Notre-Dame de Paris, à droite et à gauche quand on entre dans l'église, est un pilier formé de colonnettes en faisceau, qui part du sol et monte d'un seul jet jusqu'à la voûte. Dans la croisée, même système, piliers semblables à ces deux-là. Dans le chœur et dans la nef, au-dessus des colonnes courtes et pesantes et des arcs à plein cintre de

Digitized by Google

Maurice de Sully, des colonnes minces ou fuseaux, qui, posés de trois en trois sur les chapiteaux des grosses colonnes, vont soutenir la voûte. C'est encore l'architecture du XIIIe siècle, associée à celle du siècle précédent; ce sont deux modes de construction opposés entre eux. On voit que l'édifice, commencé par la routine sous l'évêque Maurice, mort en 1196, a été terminé par le génie inventif du XIIIe siècle.

Or, le vrai *gothique* (car ce nom n'a point été donné sans motif), le gothique des Goths, celui qu'ils ont mis en œuvre, où ils se sont même illustrés, c'est l'architecture gréco-romaine dégénérée des IVe, V^e, VIe, IXe, X^e, XIe siècles, et de la moitié du XIIe; c'est celle de la cathédrale d'Angoulême, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie-la-Grande de Poitiers; celle de Suger, et de l'évêque de Paris, Maurice de Sully; c'est celle dont on disait: *Miro opere, quadris lapidibus, manu gothicâ;* ou bien en parlant d'un seigneur goth, nommé Lunebodes, qui commandait à Toulouse en l'absence du roi Euric:

Vita S. Audoeni, apud Bolland. 24 august. pag. 818, 819.

Fortunat, lib. 2, carm. IX.

Quod nullus veniens romanâ gente fabrivit,
Hoc vir barbaricâ prole peregit opus.

C'est là le vrai gothique; mais ce mode gréco-romain, et celui de Philippe-Auguste et de saint Louis ayant été associés plus d'une fois l'un à l'autre dans le même monument, ont été désignés confusément par le même nom de *gothique;* de là l'anomalie qui se perpétue encore aujourd'hui.

Il existe des textes qui se rapportent à cette révolution opérée, à la fin du XIIe siècle, dans l'art de bâtir: nous n'en rappellerons ici qu'un seul; il est relatif aux fenêtres. « Autrefois, dit un chroniqueur du XIIe siècle, les églises et les « habitations des religieux étaient peu élevées et sombres; « mais leurs cœurs éclataient des feux de l'amour de Dieu: « aujourd'hui, leurs églises et leurs maisons resplendissent « de lumière, et leurs cœurs, livrés aux vices et à la paresse, « sont tombés dans les ténèbres. » *Veteres enim monachi cellas quidem, ecclesias et alias mansiones humiles habebant et tenebricosas; sed eorum corda erant lucida valdè in amore Dei: novi autem ecclesias, cellas, domosque et omnes mansiones lucidas fabricant, sed corda eorum, vitiis et desidiâ plena, tenebricosa sunt.*

Annales Novesienses, apud Martène et Durand, Ampliss. collect. t. IV, col. 556.

Après ces observations, nous oserons répéter que Pierre de Montereau est un des architectes du XIIIe siècle qui a le

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

mieux saisi l'esprit de ce système nouveau, et qui l'a mis en œuvre avec le plus d'habileté.

Son premier ouvrage connu fut le réfectoire du monastère de Saint-Germain-des-Prés. L'abbé Simon, élu en 1235, ayant trouvé des fonds considérables rassemblés par Eudes, son prédécesseur, dans l'intention de faire des embellissements à l'église et à l'habitation des religieux, et ne voulant pas les distraire de cette pieuse destination, conçut le projet de cet édifice. Il est possible que cet abbé, ayant fait dans la même année des acquisitions qui accrurent considérablement les propriétés de l'abbaye au voisinage de la ville de Montereau, cette circonstance l'ait mis à portée de connaître le jeune architecte Pierre, natif de cette ville. Quoi qu'il en soit, c'est cet artiste qui fut choisi pour diriger les travaux, et c'est là qu'il commença sa réputation. La première pierre fut posée en 1239. L'édifice fut établi au nord du grand cloître, parallèlement à l'église, sur le terrain qu'occupent aujourd'hui une portion de la rue dite de l'Abbaye, et des maisons qui la bordent au nord. D'un côté de l'édifice était le cloître; de l'autre étaient des jardins. Le bâtiment eut cent quinze pieds de longueur dans œuvre, sur trente de large; sa hauteur sous clef de voûte était de quarante-sept pieds sept pouces. Des piliers composés de petites colonnes et de fuseaux, engagés de chaque côté dans le mur, partaient du sol pour aller sans interruption soutenir une voûte à arêtes, et formaient seuls les trumeaux entre lesquels s'ouvraient seize immenses fenêtres, dont huit au nord et huit au midi; ces fenêtres étaient ornées de vitraux coloriés. Un soubassement de neuf à dix pieds seulement élevait les fenêtres au-dessus du sol. Le pavé se composait d'une mosaïque en très-petites pierres, et formant divers compartiments. De simples éperons établis en dehors, contre les trumeaux, étayaient cet édifice dont les écrivains qui en ont parlé n'ont pas cessé d'admirer la hardiesse et la solidité. Il fut terminé en 1244, et il subsistait encore en 1794, lorsqu'il a été démoli dans la nouvelle distribution des terrains de l'abbaye.

D. Bouillart, Hist. de l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, p. 119.

Plan en perspective gravé à la tête de l'Hist. de D. Bouillart.

D. Bouillart, Ibid. p. 123.

Du Breuil, Le théâtre des antiq. de Paris, p. 146.

Sauval, Antiq. de Paris, t. I, p. 341.

Ce monument fut tellement admiré, que saint Louis, voulant construire à côté de son palais une église où il pût déposer les nombreuses reliques qu'il avait rassemblées, chargea Pierre de Montereau d'en diriger la construction. Rien ne devait être épargné pour que ce temple répondît, quoique

Digitized by Google

dans de petites proportions, à la sainteté des objets qu'on y devait renfermer, et à la pieuse magnificence du roi.

Le programme fut celui-ci : Bâtir sur l'emplacement qu'occupaient la chapelle royale de Saint-Nicolas, fondée par Louis-le-Gros vers l'an 1020, et l'oratoire de la Vierge, fondé par Louis-le-Jeune en 1154, tous deux attenant au palais du roi, une chapelle dont le sol soit de niveau avec le palais, afin que le prince y arrive de plain-pied, et une église où le service divin se fasse tous les jours pour répondre à la piété des fidèles. L'artiste satisfit à ces conditions, en construisant deux églises l'une au-dessus de l'autre, dont la plus haute, établie au niveau des planchers du palais, serait celle du roi; tandis que celle du plan inférieur serait donnée aux chanoines des anciennes chapelles, lesquels y célébreraient les offices pour le public.

Morand, Hist. de la Ste.-Chapelle royale du Palais, p. 26, 27.

Les travaux furent commencés en 1245. L'ensemble de l'édifice, à partir de l'entrée, et non compris le vestibule, n'obtint que quatre-vingt-onze pieds de longueur à l'intérieur, sur trente-deux pieds de large. Dans l'église inférieure, l'architecte éleva des colonnes isolées qui formèrent une nef, une abside et des bas-côtés. Ces colonnes monolithes n'eurent avec leur base et leur chapiteau que six pieds deux pouces de hauteur. Un stylobate octogone de deux pieds et demi les éleva à huit pieds huit pouces. Leur module fut de quinze pouces. Elles furent placées à vingt pieds de distance l'une de l'autre sur la largeur de l'édifice, à seize pieds environ sur la longueur, à quatre pieds et demi environ d'un pilier de cinq pieds de large qui, flanqué en dehors par un éperon et renforcé en dedans par une colonne engagée dans le parement du pilier, ainsi que ses quatre fuseaux, parut porter seul le poids de l'édifice. La colonne engagée fut établie en face de la colonne isolée, et dans les mêmes proportions; ce qui, par l'effet de sa saillie, ne laissa que trois pieds et demi de large aux bas-côtés entre les colonnes, et par conséquent trois pieds et demi d'ouverture aux arcs posés dessus. Les colonnes isolées, rangées en demi-cercle dans l'abside, répondirent chacune au pilier placé sur le même rayon.

On voit l'artifice de cette disposition. Une voûte centrale, croisée et en ogive, avec ses pénétrations, ses arêtes et ses nervures, couvrit la nef et l'abside, et elle reposa tout entière sur les colonnes isolées; mais en même temps dans les bas-côtés, sur ces mêmes colonnes et sur les colonnes en-

Digitized by Google

gagées contre les piliers, fut établie une autre voûte croisée en ogive, avec ses pénétrations et ses nervures, qui, n'ayant que trois pieds et demi d'ouverture en ligne droite, n'opéra qu'une très-faible poussée, suffisamment contenue par les éperons élevés pour servir de contre-forts.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces dispositions architectoniques, qui cessent peut-être de paraître intéressantes, aujourd'hui qu'elles ne sont plus nouvelles. Il en résulta dans l'église supérieure une solidité parfaite, et dans l'église inférieure une lumière variée qui, malgré le peu d'élévation de la voûte principale, haute seulement de vingt-un pieds et demi, à partir du sol, se jouant dans les huit nervures qui reposent sur les huit côtés du tailloir de chaque colonne isolée, et versée par des fenêtres de douze pieds de large, et par les pénétrations qui les couronnent, produit des effets très-pittoresques. Ce jeu des lumières nous charme encore aujourd'hui, quand nous pénétrons dans ce monument : on juge d'après cela de la sensation qu'il dut produire lorsque ce genre de construction était encore tout nouveau.

C'est dans l'église supérieure que l'artiste dut montrer tout son art et tout son goût. La longueur et la largeur étaient nécessairement les mêmes ou à peu près que dans l'église inférieure; mais ici plus de colonnes isolées, ni de bas-côtés. Une seule nef de quatre-vingt-onze pieds de long sur trente-deux de large fut le champ livré aux combinaisons de l'architecte. Il en respecta l'étendue, et parut même l'agrandir par la simplicité des lignes et par l'abondance des lumières.

Les piliers en retraite sur ceux du rez-de-chaussée n'eurent plus que quatre pieds de large dans la nef, et un peu plus de trois pieds dans l'abside; le groupe de colonnettes ou de fuseaux qui les couvrit, s'éleva d'un seul jet du sol de l'église jusqu'à la naissance de la voûte, qui eut sous clefs soixante pieds d'élévation. La hauteur du groupe des petites colonnes, y compris leur base et leurs chapiteaux ornés seulement de feuillages, fut de quarante-deux pieds. La principale de ces colonnettes n'eut que huit à neuf pouces de module. L'espace resté vide entre un pilier et l'autre fut de treize pieds. Un soubassement de dix pieds d'élévation environ en remplit la partie inférieure dans tout le pourtour de l'église. Cette disposition laissa entre les piliers des ouvertures de cinquante pieds de hauteur environ, sur treize pieds de large dans les travées, et beaucoup moins dans le

Digitized by Google

contour de l'abside. Ces vastes espaces furent remplis par des vitraux peints et représentant des sujets historiques, que divisèrent, seulement dans la hauteur, des meneaux en pierre, surmontés de leurs ornements en forme de trèfle. Une rose de trente pieds de diamètre, également ornée de vitraux coloriés, occupa la largeur presque entière de la façade occidentale.

C'est ainsi qu'un homme de génie se conforma aux principes que nous avons rappelés, principes qu'on peut dire avoir été imposés à un art naissant par une opinion universelle, mais que le talent devait combiner entre eux et mettre en œuvre: celui de porter les piliers sans aucune interruption du sol de l'église jusqu'à la voûte ; celui d'agrandir, autant qu'il se pouvait, les fenêtres. C'est ainsi que Pierre de Montereau résolut le problème qui consistait à construire une église d'une parfaite solidité, où les murs disparaîtraient presque entièrement, et seraient remplacés par du verre.

Nous ne nous arrêterons point à faire sentir la justesse de ces principes réclamés au XIIIe siècle par l'opinion. Il n'est personne qui, en portant le pied dans un temple où règne cette unité des lignes, ne se soit senti ému par la majesté qu'elle donne à la maison du Seigneur. Il semble que les piliers, en ne formant qu'un tout avec la voûte, unissent en quelque sorte la terre avec le ciel. L'homme religieux croit être déjà auprès de Dieu dans les demeures célestes. Les ordres grecs associaient merveilleusement l'harmonie à la richesse ; les églises du XIIIe siècle puisent leur grandeur dans l'unité. Ce genre de beauté a bien aussi son mérite. Nos artistes n'y atteignirent pas toujours entièrement dans leurs premiers monuments de ce genre, parce qu'ils ne faisaient quelquefois que réparer ou terminer des édifices commencés avant eux. La Sainte-Chapelle de Paris offrit un modèle épuré de ce mode de construction; Saint-Ouen de Rouen en reproduisit la beauté dans de plus grandes dimensions; Cologne, dans des proportions colossales, en fut le chef-d'œuvre.

Quant à la décoration de la Sainte-Chapelle, les nervures de la voûte furent dorées, et vraisemblablement la voûte fut peinte en bleu, et parsemée d'étoiles d'or; le soubassement fut enrichi, au-dessous de chaque fenêtre, de petites colonnes de six pieds à six pieds et demi de haut, formant une espèce de balustrade ; ces colonnes étaient couronnées, de deux en deux, d'une archivolte ogive, dont le vide resté au-dessus

G. Corrozet, Antiq. de Paris, fol. 76 recto, éd. 1586.

Voy. Morand, pl. VI, à la p. 31.

Digitized by Google

Corrozet, ibid.

d'une colonne intermédiaire était rempli par des arcs découpés en trèfle et par une rosace. Ces archivoltes et ces rosaces étaient dorées, et le fond du soubassement était couvert d'une mosaïque en cristaux de diverses couleurs. Cette décoration se continuait sur le jubé, construit de la hauteur du soubassement qui séparait le chœur d'avec le reste de l'église. Le maître-autel fut établi entre quatre colonnes; et derrière l'autel, entre d'autres colonnes, s'élevait un tabernacle en or, où furent déposées les reliques. Les vitraux, dont les brillantes couleurs sont devenues un proverbe, représentèrent des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament et de l'Apocalypse. Les historiens ne nous disent point comment fut orné le pavé; mais il est à croire que l'artiste qui avait couvert d'une mosaïque celui du réfectoire de Saint-Germain, ne laissa pas sans une décoration convenable le sol d'une chapelle objet de la dévotion de saint Louis. La sculpture fut prodiguée sur la façade et dans les vestibules des deux églises. Nous ne parlons ni de la charpente, ni du clocher élevé sur l'église même, incendié en 1630, et reconstruit après cet événement.

Morand, Plan de la chapelle haute, pl. 3.
Corrozet, loc. cit.
Morand, p. 31.

Dans des temps postérieurs à Pierre de Montereau, on plaça à la chapelle haute des statues des douze apôtres, en pierre et de six pieds de haut. Elles furent élevées sur des colonnes presque de la hauteur du soubassement, posées au-devant des piliers. Cette addition au plan éminemment simple de Montereau, richesse inutile, dut en troubler l'unité.

Quatre de ces statues ont été transportées récemment à l'église royale de Saint-Denis. Quatre sont gisantes au mont Valérien. Elles avaient été recueillies au musée dit des Petits-Augustins, par M. Alexandre le Noir. On les y a vues jusqu'à la destruction de cette précieuse collection. Il y en a des gravures dans l'ouvrage de M. de Brès, intitulé : *Souvenirs du Musée des monuments français.*

Page 25.

Il est encore un éloge à faire de la Sainte-Chapelle de Paris et de l'architecte qui l'a construite : c'est de dire que ce curieux monument subsiste dans une intégrité presque parfaite, même avec ses magnifiques vitraux, et qu'avec peu de réparations il serait facile de le rendre à la religion ou aux beaux-arts.

Cet édifice ayant été terminé et consacré en 1248, Hugues d'Issy, abbé de Saint-Germain-des-Prés, successeur de Simon, s'empara encore une fois de Pierre de Montereau,

Digitized by Google

et lui fit construire dans l'enclos de l'abbaye une église qu'il dédia à la Vierge, et qui fut appelée la Sainte-Chapelle de Notre-Dame. Cette église fut bâtie tout auprès du réfectoire, du côté de l'est et dans la même direction. La Sainte-Chapelle du palais était tellement admirée que l'abbé Hugues ne voulut pas d'autre plan que celui de la partie supérieure de cet édifice. L'architecte en réduisit seulement un peu les proportions. Cette église eut cent pieds de longueur dans œuvre, vingt-neuf de large, et quarante-sept pieds deux pouces de haut sous clefs. Ce monument fut orné de vitraux où étaient peints des sujets de l'histoire sainte. Il subsistait encore en 1794 et fut abattu en même temps que le réfectoire.

Morand, p. 68.

Sauval, Antiq. de Paris, p. 336.

Du Breuil, Théâtre des antiq. de Paris, p. 246.

Morand, p. 30.

C'est dans cette église, comme nous l'avons dit, que Pierre de Montereau obtint la singulière faveur d'être inhumé. Son tombeau fut placé dans le chœur; honneur extraordinaire, si on considère les usages de cette époque, et qui atteste encore la haute opinion qu'on avait conçue de son mérite: par une nouvelle faveur, la femme de cet artiste obtint, quelques années après, d'être inhumée à ses côtés.

Bouillart, p. 126.

Peu de temps après sa mort, l'abbé Gérard fit élever entre le réfectoire et la chapelle de la Vierge, une salle capitulaire dans le même style que ces deux édifices. D'immenses fenêtres ornées de vitraux coloriés l'éclairèrent des deux côtés; une mosaïque en très-petits carreaux vernis en orna le sol. Montereau en avait-il laissé les plans? avait-il formé quelque élève capable de le remplacer? Ces deux suppositions sont également admissibles. E—D.

RICHER,

MORT EN 1267.

RELIGIEUX DE L'ORDRE DE SAINT-BENOÎT.

Richer, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, au couvent de Sénones dans les Vosges, homme lettré, amateur des arts, et artiste lui-même, florissait sous les pontificats d'Innocent III, d'Honorius III, de leurs successeurs, et enfin d'Urbain IV. Il a composé une chronique où il dit s'être proposé, quoique le plus ignorant et le plus abject des serviteurs de Dieu, de recueillir tout ce qui est venu à sa connaissance sur l'histoire de son monastère, notamment ce

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Chron. Senon. apud d'Achery, Spicileg. t. II, p. 603 seqq.

qui s'est passé sous ses yeux, et de décrire d'une manière détaillée les embellissements faits au couvent et à l'église par de pieux abbés.

Nous ne connaissons de sa vie que ce qu'il nous en a lui-même appris. Il a fait ses études de littérature et apparemment de théologie à Strasbourg, avant son noviciat. Devenu moine, il a été bientôt après prieur de la maison de *Danubrium*. Sous le pontificat d'Honorius III, il a été député par son abbé auprès du duc de Lorraine, pour se plaindre des vexations qu'un seigneur du voisinage exerçait envers son couvent.

En 1223, il était à Paris, ou plutôt à Saint-Denis, chez ses frères les religieux de cette maison, apparemment comme artiste ou comme amateur des arts. Il y a été témoin des funérailles du roi Philippe-Auguste. Il y a vu le tombeau de Charles-le-Chauve, dans son premier état, *quod ego propris oculis vidi*. Ce tombeau consistait en un sarcophage de bronze de huit pieds de long et de trois pieds de large. Sur le sarcophage reposait un lion, aussi de bronze et dans les mêmes proportions.

Chron. Senon. lib. 3, cap. 17, pag. 628.

Le sarcophage de Philippe-Auguste était entièrement en argent doré, et entouré de figures en ronde bosse, en petites proportions, habilement exécutées, *tumbam argenteam deauratam cum imaginibus plurimis artificiosè factam*. Le placement de ce monument causa la destruction de celui de Charles-le-Chauve. L'étroite pensée d'ériger le dernier monument à la place de l'ancien, donna un prétexte pour ouvrir celui de Charles. On assura qu'il avait été trouvé plein de charbon; ce qui parut prouver, dit-on alors (c'est Richer qui le raconte), que ce malheureux prince était tombé dans l'enfer, par la raison qu'il avait levé des décimes sur le clergé. D'après cette notion, ce tombeau fut enlevé et disparut entièrement. Cette violation de sépulture fut réparée aussi bien qu'il se pouvait, dans des temps postérieurs; mais le lion ne fut point remplacé.

Richer, ibid. Félibien, Hist. de l'église de St.-Denis, p. 554.

Un abbé du monastère de Sénones, nommé Rambert, mort en 1136, avait été inhumé dans un de ces sarcophages posés au-dessus de terre, qu'on appelait alors des *tombes hautes;* mais cette tombe ne paraissant pas assez honorable à Richer pour un homme de ce mérite, il obtint de son abbé la permission de l'embellir, et il paraît qu'il s'en acquitta avec succès. Aux quatre coins du sarcophage, il éta-

Digitized by Google

blit quatre petites colonnes de marbre; sur ces colonnes, il posa une table de marbre qui couvrait la tombe, et sur cette table, il coucha une statue de Rambert, revêtu de ses habits pontificaux et tenant son bâton pastoral. Il nous dit lui-même : *propriâ manu sculpsi*. On voit que, conformément à l'usage pratiqué à cette époque dans cette espèce de tombeaux, c'est l'image de l'homme réputé vivant et non pas celle de l'homme mort qu'il plaça sur le sarcophage.

Lib. II, c. 22.

En 1256, furent inhumés *en tombes hautes*, dans une des chapelles de l'abbaye, un seigneur nommé de Blammont et une dame nommée de Bayon. Richer sculpta sur leurs sarcophages des figures en bas-relief, des fleurs et des inscriptions, *in quibus sarcophagis et ego propriâ manu sculpsi imagines et flores et versus.*

Un autre abbé du monastère, nommé Widéric, fut aussi inhumé *en tombe haute*, ornée de sculpture, *in tumbâ elevatâ lapideâ, satis decenter sculptâ*. Cet usage s'étendait de plus en plus.

Quelques-unes des particularités que Richer a écrites sur l'histoire de son couvent, ne sont pas sans intérêt, même pour les arts. Il raconte que l'abbaye de Sénones, fondée en 720 par un seigneur français nommé Gundebert, ayant déjà perdu de son lustre au temps de Charlemagne, ce prince, afin d'y attirer l'attention des fidèles, y fit déposer le corps du pape Alexandre Ier, et qu'il le fit déposer dans une chapelle qu'il orna d'une mosaïque du genre de celles que les anciens appelaient *opus tessellatum*, c'est-à-dire composée de petits morceaux de marbre de diverses formes et de diverses couleurs : fait à ajouter à ceux qui prouvent le soin que prenait Charlemagne pour l'embellissement des édifices religieux, et pour le maintien des arts en général. Richer raconte aussi que, de son temps, un simple prieur du couvent des Bénédictins de Xures fit orner son église de peintures, et l'enrichit de vitraux coloriés, *et picturis et fenestris vitreis decoravit*. Ce prieur construisit un autel qu'il orna dans tout son pourtour de sculptures peintes et dorées, *et illud imaginibus sculptis auro et coloribus in circuitu adornavit*.

La chronique de Richer contient aussi divers faits relatifs aux règnes de Philippe-Auguste, de l'empereur Othon et de Frédéric II. L'ouvrage se termine sous le pontificat d'Urbain IV, en 1262. Du Cange, dans sa table des auteurs qui lui

Digitized by Google

ont servi à composer son Glossaire de la latinité du moyen âge, place sa mort à l'an 1267.

Lib. IV, cap. 36.

Cette chronique contribue essentiellement à enrichir l'histoire de l'art français du XIIIe siècle. E—D.

RIFFER,

MORT EN 1267.

GÉNÉRAL DES CHARTREUX.

L'AN 1258, après la mort de Bernard de la Tour, Riffer fut élu prieur de la Grande-Chartreuse, XIVe général de tout l'ordre des Chartreux. On ignore en quel lieu, en quelle année, de quels parents il était né : on ne sait point à quelle époque il avait embrassé l'état monastique ; mais son généralat est mémorable, par les privilèges que son ordre obtint du pape Alexandre IV, et par une révision solennelle des statuts claustraux. Ceux que Guigues Ier avait rédigés vers 1128 étaient moins un code qu'un exposé historique de ce qui se pratiquait à la Grande-Chartreuse. Ces règles ou coutumes ne s'observaient pas uniformément dans tous les monastères de l'ordre. Le chapitre général, tenu en 1259, en demanda une rédaction plus méthodique et plus précise, qui réunirait et accorderait tous les articles, en rendrait la recherche plus commode, le souvenir plus facile, y ferait enfin les additions et les retranchements nécessaires : *Visum est capitulo generali, quod omnes consuetudines et statuta nostri ordinis simul in unam, quantum possibile est, aggregarentur consonantiam, ut inveniri citiùs, et faciliùs possent memoriæ commendari ; si qua verò addenda essent, adderentur ; si qua demenda, demerentur.* C'est en ces termes que Riffer rapporte ce décret, au commencement du code qu'il rédigea pour mettre à exécution ce qu'on avait résolu. Il divisa son travail en trois parties, dont la 1re contient 50 chapitres ou articles ; la 2e, 32 ; la 3e, 34. La 1re traite de la célébration des offices divins ; la 2e des moines chartreux ; la 3e des frères convers et des religieuses. *Opus divisum est in tres partes quarum prima continet ea quæ ad divinum spectant officium. In secunda ponuntur ea quæ magis ad monachos quam ad laicos pertinere videntur. In tertia continetur*

Voy. Hist. litt. de la Fr. t. XI, p. 647-651.

Digitized by Google

specialiter de conversis et redditis et monialibus nostri ordinis. Quelque soin qu'eût apporté Riffer à compléter et à mieux disposer ce recueil, Guillaume Raynaud, XXVe général des Chartreux, leur donna de nouveaux statuts vers la fin du XIVe siècle. Nos prédécesseurs ne nous ont laissé rien de plus à dire de ces règlements monastiques, après la notice qu'ils ont donnée de ceux de Guigues, premier fonds des recueils arrangés plus tard. La différence ne consiste qu'en des changements ou amendements de peu d'importance aujourd'hui, et sans intérêt pour la science historique. Les Chartreux continuèrent de révérer les règles et les traditions qu'ils tenaient de cet ancien supérieur. Ils déclarèrent, après avoir reçu celles de Riffer, que bien qu'on eût fait quelques changements aux observances prescrites ou recommandées par Guigues, on devait en conserver le texte pleinement intact en chaque maison, rétablir les passages qu'on aurait effacés ou altérés, et le lire tout entier en communauté à chaque année bissextile. Outre ces lectures quadriennales, ils en prescrivaient de plus fréquentes, mais réduites à certaines parties de leur règle, et concentrées en de moindres assemblées d'auditeurs.

La Bibliothèque du roi possède des copies manuscrites des trois parties du travail de Riffer, n°s 1647, 1648, 1649, 3807, 3808. Le prologue s'annonce par ces mots : *Incipit prologus in explanationem statutorum ordinis carthusiensis;* et le texte commence par ces lignes : *Quia statuta ordinis diffusa sunt et multiplicata, et ex eis quædam revocata sunt, et quædam retractata seu in melius mutata,* etc. Dom Grior a compris ce même code dans son Recueil des statuts des Chartreux, imprimé à Bâle, chez Amerbach, en 1510, in-folio, édition rare dont il est difficile de rencontrer des exemplaires complets. Les statuts de Riffer se retrouvent dans le premier tome des *Annales ordinis carthusiensis,* in-folio, imprimé en 1683 ou 87, chez Fremon à la Correrie, lieu voisin de la Grande-Chartreuse. L'auteur ou l'éditeur de ces Annales était le prieur Dom Innocent Masson, par les soins duquel ces statuts ont été reproduits en 1703, à Paris, chez Dezallier, dans le volume in-folio intitulé : *Disciplina ordinis carthusiensis, in tres libros distributa.*

Theod. Petrei Bibliotheca cartusiana, p. 272.

Car. Jos. Morotti Theatrum chron. ord. Cartus. 23.

On n'a pas d'autre écrit de Riffer que celui que nous venons d'indiquer. Il mourut, le 29 août 1267, en odeur de

Digitized by Google

XIII SIECLE.

G.ch.IV,972. Comm.de Scr. eccles. III, 251. — Bibl. inf. et med. lat. VI,91.

sainteté. Petreius, Morot, l'ancienne Gallia christiana, Oudin, Fabricius, etc., ont fait mention de lui. D.

BENOIT D'ALIGNAN,

MORT en 1268, le 15 juillet.

ÉVÊQUE DE MARSEILLE.

Gall. chr. t. I, p. 651; t. VI, p. 947.

Benoît était religieux bénédictin, et abbé du monastère de Notre-Dame de la Grasse, au diocèse de Carcassonne, lorsqu'en 1229 il quitta le bâton abbatial pour prendre la crosse épiscopale de Marseille. Cette ville, au moment de l'élection de Benoît, était agitée par des dissensions intestines nées à l'occasion suivante. Les vicomtes étaient depuis longtemps en possession de la juridiction civile; un de ces vicomtes s'étant fait moine, dans l'abbaye de Saint-Victor, avait laissé à cette abbaye la partie de juridiction qui lui appartenait; mais la commune ayant voulu se gouverner elle-même, protesta contre les exigences de l'abbaye; on en vint aux voies de fait, on pilla les biens de Saint-Victor, désordres auxquels le nouvel évêque parvint à mettre fin, en faisant désister les moines de leurs prétentions à la juridiction civile, qui dès lors appartint tout entière aux bourgeois.

Ce prélat se joignit en 1239 à Thibauld, roi de Navarre, et au comte de Champagne, pour le voyage de la terre sainte. Arrivé en Orient, il se signala par une entreprise remarquable, dont nous aurons bientôt occasion de parler en détail. Revenu dans sa ville, à son tour il indisposa les Marseillais contre lui, en écoutant favorablement les propositions que lui faisait le comte de Provence, Raymond Bérenger, de l'aider à mettre Marseille sous son autorité. La proposition que l'évêque en fit aux consuls causa une indignation générale, et il se vit forcé de renoncer à son projet. En 1248 il assistait au concile de Valence. Sous sa prélature, vers l'an 1257, il s'introduisit un nouvel ordre religieux, dit des *Frères de la bienheureuse Marie, mère du Christ*, que Clément IV confirma en 1266, et que le concile de Lyon de l'an 1274 supprima. On voit par un acte de l'an 1258 qu'un seigneur fit don à l'évêque de Marseille de tout

Digitized by Google

son patrimoine paternel : nous croyons devoir citer ce fait comme caractéristique du temps. En 1260 notre prélat part de nouveau pour la croisade, va en terre sainte et en revient trois ans après. A son retour, le pape Alexandre IV lui adressa une bulle pour lui enjoindre d'exhorter ses diocésains à se croiser : ce qu'il fit exécuter lui-même par les frères prêcheurs et mineurs. Dans sa vieillesse, sans cesser d'être évêque, il s'était engagé dans l'ordre de ces derniers religieux, et il se nommait lui-même *frère Benoît*. On place sa mort en 1268, aux ides de juillet.

Le double voyage de cet évêque en terre sainte, sa double qualité de moine bénédictin au commencement de sa prélature, et de frère mineur à la fin, ont fait juger à l'historien de Marseille, Ruffi, et aux écrivains de l'ancienne *Gallia christiana*, qu'il y avait eu à Marseille deux évêques du nom de Benoît, qui avaient siégé l'un après l'autre. Leur erreur a été corrigée par Baluze et Tillemont, dont les réflexions ont paru justes et vraies aux écrivains de la nouvelle *Gallia christiana*, qui les ont consignées dans leur grand ouvrage.

Gall. chr. t. I, p. 653.

Benoît d'Alignan a laissé quelques écrits, partie imprimés, partie manuscrits, avec cette différence que ceux-ci surpassent de beaucoup les autres en étendue. Dans les imprimés, se trouvent les ouvrages suivants : 1° *De Constructione castri Saphet*, où l'auteur expose en quoi il a contribué aux travaux de la croisade ; ouvrage inséré par Baluze dans ses *Miscellanea*. 2° *Præfationes Benedicti episcopi Massiliensis in commentarium suum de Sanctâ Trinitate et fide catholicâ*, aussi imprimé dans Baluze. 3° *Sententia lata in synodo, de decimis*, à la suite du précédent. 4° *Epistola ad Innocentium papam IV*, dans le *Spicilegium* de d'Achery. Dans cette lettre, qui est de l'an 1249, Benoît fait part à ce pape de quelques heureux succès des croisés en Orient ; il lui apprend que le roi et ses frères se portent bien, quoique le comte d'Artois ait passé un jour et une nuit étendu parmi les morts sur le champ de bataille.

La partie manuscrite des œuvres de ce prélat consiste en un grand ouvrage dont nous parlerons après avoir rendu compte des morceaux imprimés, qui nous ont paru également importants et pour le style et pour les faits concernant l'histoire.

La pièce intitulée *de Constructione castri Saphet* est une relation historique touchant la construction du château de Saphet en terre sainte ; relation qui remplit six colonnes

Baluz. Miscell. edit. in-8°, t. VI, p. 357. Edit. in-fol. t. I, p. 228.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

in-folio, et dont voici le prologue : « Comme c'est notre « dessein arrêté et sacré de nous adonner toujours à ce qui « contribue à l'honneur de Dieu, et d'y persister sans relâ- « che, et surtout en ce que nous croyons convenir à l'exalta- « tion de la foi et de l'église, à l'édification du prochain, au « salut des âmes, au secours de la terre sainte, à la dé- « fense des fidèles, à la confusion et à la destruction des « infidèles, et que c'est dans cette vue que le château de « Saphet a été construit, nous exposerons ici les motifs, « l'époque et la conduite de cette entreprise. » 1° Pourquoi, comment et quand on se mit à bâtir le château de Saphet. 2° Comment l'évêque de Marseille persuada au maître du Temple et à son conseil de bâtir ce château. 3° Que sa construction fut entreprise avec joie et magnificence, et par qui et quand. 4° Comment un puits d'eau vive fut découvert au-dessous de ce château. 5° En quelle brièveté de temps il fut admirablement construit, et combien grandes en furent les fortifications. 6° Combien il en coûta pour le construire. 7° De l'excellence et de la suffisance du château de Saphet. 8° De son utilité. Dans ce dernier paragraphe, l'écrivain raconte que ce château dominait plus de deux cent soixante-dix villages, *casalia quæ in gallico villæ dicuntur;* que c'était dans l'espace occupé par ces villages que se trouvaient les lieux les plus renommés, et dont la visite était par là devenue libre, tels que la citerne près de laquelle Joseph fut vendu par ses frères; la ville de Capharnaüm où le Seigneur J. C. commença à prêcher et fit plusieurs miracles, où saint Pierre paya le tribut avec une pièce de monnaie prise dans la bouche d'un poisson, où Matthieu était assis à son bureau de recette d'où le Seigneur le tira pour en faire un apôtre; près de là, le lieu où le Seigneur nourrit cinq mille personnes avec cinq pains d'orge; Bethsaïde où naquirent Pierre, André, Philippe et Jacques; Nazareth, le Thabor, Cana de Galilée, etc., etc.; enfin, ce château était placé entre Accon et Damas, presqu'au centre de la Galilée, sur une éminence entourée de montagnes, de collines, de précipices; et sa position au milieu des défilés et des rochers le rendait presque inaccessible et inexpugnable.

On ne peut guère déterminer avec précision la place de ce château, les dictionnaires géographiques et les cartes ne le citant pas. Hoffmann, dans son *Dictionnaire universel,*

Digitized by Google

au mot *Sapha*, dit que c'était un lieu au nord de Jérusalem, éloigné de sept stades de cette ville, et appelé en grec σκοπός (*specula*), parce que de ce lieu élevé on pouvait voir la ville et le temple. Notre Saphet ne devait pas être aussi proche de Jérusalem; il y avait donc un autre Sapha, comme le dit Moréri, près du mont Thabor, dans le voisinage de Zabulon. « On y voit encore, dit ce dernier, un château presque entier, qu'on croit avoir été la maison de Judith. » Peut-être ce château n'est-il autre que celui de notre évêque.

Benoît d'Alignan ne donna pas la première idée de la construction de ce château; car les Templiers l'avaient eue avant son arrivée en Orient; mais ils manquaient de moyens de tout genre pour mettre ce dessein à exécution. Son zèle, sa coopération active, son génie entreprenant, son audace même, semblent avoir concouru à le faire passer pour l'auteur de cette œuvre, et à nous le montrer comme un homme qui n'était pas étranger à l'architecture militaire; ce qui ne surprend pas dans un siècle où plusieurs grandes villes de l'Europe, spécialement de la France, et entre autres Paris, voyaient s'élever de magnifiques basiliques, des Saintes-Chapelles, et des monuments civils; ouvrages des grands architectes de ce temps, Pierre de Montereau, Robert de Luzarches, etc. Benoît d'Alignan, dans le récit qu'il fait de son entreprise, se désigne par la troisième personne.

« L'évêque de Marseille, Benoît, ayant appris, en parcou-
« rant la terre sainte, combien la pensée de construire le
« château de Saphet causait de craintes aux Sarrasins et à
« leur soudan; combien cette construction leur porterait de
« dommages, et serait, d'une autre part, utile aux chrétiens,
« il vint, plein de ces idées, jusqu'à Accon, chef-lieu des
« forces de l'ordre du Temple, sous la protection duquel
« principalement était la terre sainte. Le grand-maître du
« Temple, Arman, qu'une maladie retenait alors dans son
« lit, demanda à Benoît ce qu'il avait vu et entendu dire sur
« sa route. L'évêque lui raconta tout ce qu'il savait de la
« terreur des Sarrasins touchant la construction de Saphet.
« A cette occasion, il le pressa vivement de travailler à cet
« ouvrage pendant la trève. Mais le Maître du Temple lui
« dit en soupirant : Seigneur évêque, la construction de Sa-
« phet n'est pas facile. Ne savez-vous pas que le roi de Na-
« varre, le duc de Bourgogne, les comtes et les barons de

Félib. Vie des archit. liv. VI.
Hist. littér. de France, t. XVI, p. 298 et suiv.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« l'armée avaient promis d'y venir pour protéger et accé-
« lérer l'ouvrage, d'y demeurer deux mois, et de fournir
« sept mille marcs d'argent pour les frais; et qu'ils n'ont pas
« accompli leurs promesses? et vous voudriez que nous y
« travaillassions seuls! Alors l'évêque lui dit : Maître, restez
« en paix dans votre lit, et donnez vos ordres à vos frères;
« Dieu m'inspire la confiance que vous ferez plus de votre lit,
« que n'a fait toute l'armée avec ses hommes et ses moyens.
« Le Maître lui dit qu'il tiendrait son conseil, et qu'il lui
« répondrait. Le lendemain, l'évêque revint et dit aux Tem-
« pliers réunis en conseil : Seigneurs, je sais que votre Ordre
« a été institué par de saints chevaliers qui, se dévouant à la
« défense des chrétiens contre les Sarrasins, y ont travaillé
« avec courage et persévérance. Imitez donc de si saints
« exemples, je vous en conjure, moi votre ami et votre allié;
« dévouez-vous pour la construction du château de Saphet.
« L'argent que je puis vous offrir ne suffit pas pour tout
« faire, mais je vous offre ma personne pour aller en re-
« cueillir d'autre, si vous voulez commencer. Quand il eut
« été décidé que le château de Saphet serait bâti, la joie fut
« grande dans la maison du Temple, dans la ville d'Accon,
« et parmi tout le peuple chrétien de la terre sainte. On
« disposa soudain une troupe de chevaliers, d'aides, d'arba-
« létriers, de gens armés; des bêtes de somme portèrent
« les armes, les outils et les vivres; on vida les greniers,
« les celliers, les magasins; on réunit un grand nombre
« d'ouvriers, tous munis de leurs instruments; et la terre
« se réjouissait à leur approche, et la chrétienté relevait
« sa tête, *et elevavit naturam christianitas terræ sanctæ.*
« L'évêque de Marseille y vint aussi avec tous les étran-
« gers qu'il avait pu réunir; il dressa ses tentes au milieu
« d'un terrain qui avait, d'un côté, le temple des Juifs,
« et, de l'autre, la mosquée des Sarrasins, afin de montrer
« clairement aux uns et aux autres que le château qui allait
« être élevé, le serait contre les uns et les autres pour la
« défense de la foi chrétienne. Enfin, quand tout fut préparé
« pour cette illustre entreprise, le même évêque célébra la
« messe, harangua toute la troupe, invoqua la protection de
« l'Esprit saint, puis bénit et posa la première pierre du
« monument...; et sur cette première pierre il plaça une coupe
« d'argent dorée, remplie de pièces de monnaie, pour contri-
« buer à l'exécution de l'œuvre : cela se passait en 1240, le
« 11 décembre...

Digitized by Google

« Vingt ans après, en 1260, le même évêque étant venu « au secours de la terre sainte contre les Tartares, et visi- « tant le château de Saphet, trouva que les fortifications « dont les Templiers l'avaient entouré, étaient si grandes, « si belles, si habilement exécutées, que cela lui parut être « l'ouvrage de la main toute-puissante de Dieu, plutôt que « de celle de l'homme. »

Cependant ce château fort, le boulevard des chrétiens de la terre sainte, tomba, en 1266, au pouvoir du soudan de Babylone, qui en chassa les Templiers. Il en faisait depuis longtemps le siége sans succès, quand deux traîtres, un Castillan nommé Léon, et un Anglais, détournèrent les assiégés de leur défense ordinaire, et causèrent ainsi la ruine des chrétiens, qui se virent contraints de sortir du château. Dans la capitulation, le soudan avait promis qu'ils se retireraient en toute sûreté avec armes et bagages; mais quand il fut maître du château, il en fit périr environ trois mille, la plupart Templiers et religieux. Le traître Léon, qui pendant trente ans avait été frère dans l'ordre du Temple, apostasia en présence de tous ses frères. C'est par suite de cette perte mémorable que le pieux roi Louis, en ayant appris la désolante nouvelle, convoqua tous ceux des barons de France dont le revenu s'élevait à trois cents livres parisis, et partit pour faire le voyage de la terre sainte, accompagné de ses trois fils, des comtes d'Artois et de Bretagne, et d'un grand nombre de prélats.

De quatre épîtres dédicatoires adressées à quatre personnages dont l'auteur fait de grands éloges, la première l'est à Alexandre IV, à qui il parle ainsi : *Sanctissimo in Christo patri*, etc. *Cum citrà et ultrà mare varios errores invenerimus ab orthodoxæ fidei puritate et Ecclesiæ catholicæ adversantes, nos toto animo cupientes ad honorem Domini nostri J. C. fideles ac fidem catholicam munire firmiter ac firmare contrà fidei inimicos rationibus, auctoritatibus et exemplis, et erroneos cum suis erroribus extirpare;* etc. *studuimus exponere symbolum constitutum in universali concilio lateranensi a bonæ memoriæ papâ Innocentio tertio celebrato, quod symbolum incipit :* FIRMITER CREDIMUS, etc. Baluz. Miscell. List. t. II. p. 242.

La seconde est adressée à T., évêque de Bethléem; la troisième, à Guillaume, patriarche de Jérusalem; la quatrième, à B., prieur des Frères Prêcheurs de Montpellier. A la fin de cette dernière épître, le savant Baluze écrit ceci : *Reliqua*

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

vix legi possunt, et continent tantùm brevem divisionem operis quod mittitur. A ces épîtres s'en trouve jointe une de G., évêque de Limoges, par laquelle ce dernier prie Benoît de lui envoyer un ouvrage qui, lui dit-il, est d'un grand profit pour les chrétiens, et qui a rendu votre foi célèbre dans le monde entier.

Baluz. Ibid. p. 244.

Ces préfaces sont suivies dans Baluze, de la *Sentence portée en synode sur les dîmes.* Les Frères Prêcheurs et Mineurs prêchaient dans son diocèse que ceux qui ne payaient pas les dîmes aux églises ne péchaient pas mortellement; et c'est ce qui donna lieu à la sentence que Benoît porta contre eux.

Mss. de la Biblioth. roy. n. 4224.

Le manuscrit qui contient le grand et principal ouvrage de Benoît d'Alignan est un gros volume in-4°, en parchemin, écrit sur deux colonnes, d'environ cinq cents feuillets, dont l'écriture est très-belle et bien lisible. L'ouvrage a pour titre : *Tractatus fidei contrà diversos errores super titulum* DE SUMMA TRINITATE ET FIDE CATHOLICA *in decretalibus :* c'est une vaste exposition de la doctrine chrétienne, ou un traité de théologie pratique, fait par demandes et par réponses; ce qui lui donne beaucoup de clarté. Il est divisé en trois grandes parties très-distinctes, dont la première traite de la foi, et par suite, du symbole des apôtres, du mystère de la sainte Trinité, des anges, de l'éternité des récompenses et des peines, etc. Cette partie renferme un grand nombre de petits chapitres. La seconde traite, en 599 chapitres, de l'humanité du Christ, de ses attributs, vertus ou qualités, des mystères de l'incarnation et de la rédemption, des vertus ou attributs de la bienheureuse vierge Marie, et des divers noms et figures sous lesquels elle avait été désignée dans le vieux Testament. Les nombreuses erreurs des hérétiques sur ce que la foi enseigne de J. C. sont énumérées et réfutées dans cette seconde partie. L'auteur la termine en prouvant fort au long que la restauration du genre humain est de beaucoup plus admirable que n'avait été sa création. La troisième et dernière partie traite de l'église et des sacrements, et elle est contenue en neuf cent quatre-vingt-dix chapitres. Chacune de ces parties est précédée d'une table alphabétique des matières, rédigée en grand détail, avec indication des chapitres; ce qui ajoute encore à la clarté de la méthode qui, du reste, ne semble déjà plus appartenir à cette classe de théologiens qui, dans leurs *Sommes* sur le fameux

Digitized by Google

Livre des sentences, accablent le lecteur par leurs nombreux syllogismes, instances, distinctions, etc., dont on ne trouve plus ici de vestige.

A la suite de ce grand ouvrage, l'auteur en a fait lui-même un abrégé assez curieux et instructif, dont voici la construction. Il a transcrit un symbole de la foi chrétienne catholique, en vingt et une petites colonnes de grosse écriture, qui occupent le milieu des feuilles, et à droite et à gauche de ces colonnes, il indique, en très-petite écriture, contre quelles erreurs chaque mot de ce symbole y a été inséré. Chacune des notes de la marge commence par ces mots : *Contrà illos qui*, etc., et le nombre de ces *contrà illos* va au-delà de deux cents. Ce petit traité remplit onze pages du manuscrit. Nous allons en traduire le préambule, qui montrera le dessein de l'auteur :

« Dans le traité précédent, nous avons fait connaître les « erreurs qui sont repoussées par le symbole suivant, et « rapporté les autorités et les raisons par lesquelles ceux « qui sont dans l'erreur s'efforcent de s'y maintenir. Nous « avons de notre côté employé les autorités, les raisons, les « exemples qui nous ont paru les plus propres à convaincre « les mécréants, et à consolider les fidèles dans la foi catho- « lique. Mais ce traité paraît prolixe à plusieurs, parce que « distraits par d'autres occupations, ils n'ont pas le temps « de lire; d'autres, au contraire, ayant du dégoût pour l'É- « criture sainte et s'en mettant peu en peine; d'autres enfin « trouvant au-dessus de leur capacité la multitude et la diffi- « culté des choses dont ce traité parle : pour toutes ces rai- « sons, et afin que par la brièveté nous contentions tout le « monde, nous avons rédigé un abrégé qui mentionne les « erreurs indiquées par chaque parole de ce symbole; en y « joignant les autorités par lesquelles les errants et leurs « erreurs sont confondus, et les fidèles confirmés dans la « pureté de la foi et dans l'unité de l'Église catholique. »

Ce petit traité est suivi d'une *Exposition de l'Oraison dominicale* et de la *Salutation angélique*, en quarante pages, par le même auteur. Le manuscrit finit par un petit traité *sur les dîmes et les prémices*, probablement composé à l'ocasion de la *Sentence* dont il a été parlé, et pour en prouver la justice. P. R.

Digitized by Google

MORT EN 1268.

CLÉMENT IV.

Gui Foulques, Fulcodi, ou Foulquois, quelquefois appelé Guido Grossus, Gui le Gros, naquit à Saint-Gilles en bas Languedoc, on ne sait pas en quelle année, mais, sans doute, avant la fin du XIIe siècle, puisqu'on dit qu'il était fort vieux en 1268. Sa première profession avait été celle des armes : il la quitta pour se livrer à de graves études. Il se distingua dans les écoles de Paris et y acquit surtout la réputation d'un habile jurisconsulte. Son contemporain Durand le nomme *lumen juris;* Platina, *jurisconsultorum totius Galliæ sine contentione primarium.* La France n'avait pas d'avocat plus célèbre : on lui confiait les grandes causes. Sa science, ses talents et sa probité lui valurent l'estime et l'affection de saint Louis, qui l'admit et le retint six ans dans son conseil.

Ciacon. Vitæ s. pont. t. II, col. 165-176.

Durandi Spec. in Prol.

Platina, Vitæ pontif. Cl. IV.

Gui s'était marié : il avait deux filles; les uns disent qu'il les fit toutes deux religieuses; les autres qu'il en maria une. On sait mieux que son épouse étant morte, il embrassa l'état ecclésiastique, devint archidiacre, puis évêque du Puy, et en 1260 archevêque de Narbonne. Urbain IV, Français et studieux comme lui, s'empressa de se l'attacher : il le fit cardinal en 1261, et deux ans après, l'envoya en Angleterre avec le titre de légat apostolique. Sa mission était de soumettre les grands à l'autorité du roi. Quelques auteurs modernes veulent qu'il l'ait remplie avec succès. Mais Fleury raconte, d'après Matthieu de Westminster et Matthieu Paris, que les seigneurs anglais ne s'en tenant pas à l'arbitrage de saint Louis, recommencèrent la guerre civile; que, forcé par leurs manœuvres de s'arrêter à Boulogne-sur-Mer, Gui rassembla dans cette ville quelques évêques d'Angleterre qui se trouvaient sur le continent, excommunia les rebelles, jeta l'interdit sur la ville de Londres et sur les cinq ports de la Grande-Bretagne qu'on lui tenait fermés, confia l'exécution de ses sentences aux prélats qui s'étaient rendus près de lui, et se mit en route pour la cour de Rome.

Guill. de Nangiaco, Gesta s. Ludov.

Ptolem. Luc. l. XXII, c. 29.

Gall. chr. n. t. II et t. VI.

Fleury, Hist. eccl. l. LXXXV, n. 39. — Math. Paris, ann. 1265.

Dans le cours de son voyage il apprit qu'on venait de l'élire pape. Urbain IV était mort le 2 août 1264, et le saint-siége avait vaqué six mois, lorsque les cardinaux assemblés à Pérouse, voyant que leurs suffrages restaient dispersés,

Digitized by Google

convinrent de s'en tenir au choix qui leur serait proposé par six d'entre eux. Ce fut de cette manière que s'opéra l'élection de Gui Fulcodi, le 5 février 1265. On dit qu'il essaya de se soustraire à une si haute et si onéreuse dignité, comme on assure aussi qu'il avait tenté d'échapper, en 1261, à celle de cardinal. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses résistances n'ont pas été assez vives pour être efficaces. Il poursuivit sa route, et sa marche ne fut ralentie que par les précautions qu'il eut à prendre pour éviter les embûches de Mainfroi et les recherches de ses agents. Il se déguisa en marchand, en mendiant, en moine, et parvint à Viterbe, où il fut couronné le 26 février. Il prit le nom de Clément, parce qu'il était né le 25 novembre, jour de la fête du saint pape de ce nom.

Odon. Rain. Annal. an. 1265, n. 1-9.

La principale affaire de son court pontificat est l'établissement de Charles d'Anjou, frère de saint Louis, sur le trône de Naples : Clément acheva ce qu'Urbain avait commencé. Les détails de ce grand événement n'appartiennent pas à l'histoire littéraire : nous n'avons point à examiner s'il est vrai que le pape ait contribué à l'inique supplice de Conradin, ainsi qu'il en est accusé par Giannone, par Velly, par plusieurs autres écrivains. Ils lui attribuent, peut-être à tort, les fameuses paroles : *Vita Corradini, mors Caroli ; mors Corradini, vita Caroli.* Entre les raisons alléguées pour le disculper de toute participation à ce crime politique, l'un des plus atroces dont on ait gardé la mémoire, il a été dit que Clément était mort avant qu'il fût commis. Mais le 26 octobre 1268 est la date que M. de Sismondi croit devoir assigner à la mort du jeune prince, et le pontife a vécu un mois de plus. Il faut bien d'ailleurs qu'il en soit ainsi, s'il est vrai qu'il ait *désapprouvé* ce forfait, qu'il en ait *fortement repris* Charles d'Anjou, comme Fleury l'assure d'après Malespina.

Giann. Istoria di Napoli, l. XIX, c. 4. Velly, Hist. de Fr. t. V, p. 326-345.

Hist. des Républ. ital. t. III, p. 404.

Malesp. c. 197. — Fleury, liv. LXXXV, n. 63.

On a plus de renseignements positifs sur les clauses du traité qui appelait le frère de saint Louis à régner sur les Napolitains. Incompatibilité de la couronne sicilienne avec la couronne impériale, comme avec la domination sur la Lombardie ou sur la Toscane ; cession de Bénévent et de son territoire à l'église de Rome, tributs et subsides annuels au saint-siége, reconnaissance des immunités du clergé des Deux-Siciles, hérédité de ce royaume réservée aux seuls descendants de Charles ; à leur défaut, faculté rendue au pape de leur choisir des successeurs : telles sont les conditions auxquelles souscrivait le nouveau roi. De plus, il promettait d'abdiquer,

Digitized by Google

avant trois ans, le titre de sénateur de Rome, d'y renoncer même plus tôt, s'il achevait avant ce terme la conquête du royaume qu'on daignait lui accorder; et de ne rien négliger pour que les Romains remissent cette dignité à la disposition du souverain pontife. Il se soumettait à l'excommunication, à l'interdit, à la destitution, s'il venait à enfreindre ses engagements; il prononçait enfin un serment conçu en ces termes: « Moi, faisant vasselage plein et libre à l'Église pour « le royaume de Sicile et pour toute la terre qui est en deçà « du Phare, jusqu'aux frontières de l'État ecclésiastique, dès « maintenant et pour l'avenir, je serai fidèle et obéissant à « saint Pierre, au pape mon souverain, et à ses successeurs « canoniquement élus; je les défendrai de tout mon pou- « voir; je ne formerai aucune alliance contraire à leurs « intérêts; et si par ignorance j'avais le malheur d'en con- « tracter quelqu'une, j'y renoncerai au premier ordre qu'ils « voudront me signifier. »

Bulla infeudationis, 4 nov. 1265.

Les autres actes publics de Clément IV seront indiqués lorsque nous parlerons de ses bulles et de ses lettres. En ce moment nous nous bornerons à dire qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il s'est efforcé d'accroître presque sans mesure l'autorité pontificale. Il voulait particulièrement que tous les bénéfices fussent à la disposition du pape, qu'il pût les conférer vacants et même non vacants, par survivance, et, comme on disait, par expectative. Ces prétentions énormes alarmèrent saint Louis et provoquèrent sa pragmatique sanction, destinée à maintenir les usages et les franchises de l'Église de France. Mais ce pape s'est aussi fort occupé de toutes les expéditions en Orient et en Europe, auxquelles on donnait de son temps le nom de croisades : en Espagne, contre les Maures; en Hongrie, en Bohême, et ailleurs, contre les Tartares; en Angleterre, contre les barons; en France et en Italie, pour enlever à la maison de Souabe le royaume de Naples et de Sicile; partout, pour la conquête de la serre sainte.

Millot, Elem. d'hist. générale, Hist. mod. t. II, p. 184-185.

Nous lisons néanmoins en quelques livres que Clément IV s'était opposé à la seconde croisade de saint Louis. Conçue en des termes si généraux, cette assertion est au moins inexacte; elle est démentie par trop de documents, surtout par une épître que ce pontife adressait en 1266 à Louis IX, et qui demandait expressément l'expédition dont il s'agit. Il est vrai seulement que le pape eût voulu que le saint roi s'abstînt cette fois de prendre une part personnelle à ce

Digitized by Google

voyage et à ces combats. Il prévoyait que la santé de Louis IX ne résisterait point à ces nouvelles épreuves. Toutefois le monarque n'avait point encore fait les préparatifs de son départ, quand le pontife mourut lui-même à Viterbe, le 29 novembre 1268. On l'enterra dans l'église des Frères prêcheurs de cette ville. Des lis gravés sur sa tombe y remplaçaient l'aigle aux ailes éployées, principale figure, dit-on, des armoiries de sa famille Gros, qui est désignée comme noble et ancienne. On lui a fait une épitaphe en 19 vers latins léonins, qui contiennent une sorte de résumé de sa vie, mais qui, dans leur platitude extrême, n'offrent aucun trait remarquable. Ptolémée de Lucques et d'autres écrivains du moyen âge parlent de ses austérités, de son zèle et de ses talents. Il passait pour habile dans l'art de chanter, et surtout pour un éloquent prédicateur. Il aimait les hommes d'un esprit cultivé : on cite saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin parmi ceux qu'il a honorablement accueillis durant son pontificat. Nous laissons de moins importants et plus longs détails sur ses actions privées et publiques, dans les livres fort nombreux d'histoire ecclésiastique ou civile qui font mention de lui, et dans le volume composé sur sa vie par le jésuite Claude Clément, Lyon, 1263, in-12 : ce sont ses écrits qui doivent appeler plus spécialement notre attention.

Odor. Rayn. ann. 1268, n. 54. — Fleury, liv. LXXXV, 64.

Lud. Jacob. à s. Car. Biblioth. pontif. 49-53.

Ptol. Luc. Annal 1265. Hist. eccles. l. XXII, c. 28. S. Antonii chron. Part. III, tit. XX, c. 1, s. XI.

Le Vatican seul possède un recueil complet des bulles de Clément IV : c'est là seulement qu'elles embrassent toutes les affaires de la chrétienté pendant trois ans et neuf mois. Mais on en conserve à Paris, aux Archives du royaume, plus de 200 revêtues de leurs caractères authentiques. Elles concernent principalement l'église de France, souvent le roi Louis IX, et son frère Charles d'Anjou. L'une déclare que le roi n'est point lié par les sentences générales du pape, à moins qu'il n'y soit fait une mention expresse de sa personne et de sa dignité. Ailleurs son confesseur est autorisé à commuer ses vœux, excepté celui de secourir la terre sainte. Une bulle invite le monarque à sévir contre les blasphémateurs. Une autre, par une bienveillance toute spéciale pour son fils Philippe, défend aux légats apostoliques de prononcer contre lui aucune excommunication, aucun interdit. Le pontife place la France sous la protection immédiate du saint-siége pendant la nouvelle croisade qui va être entreprise. Pour recommander cette expédition, il trace un tableau

K. Cartons 258-262.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de l'état malheureux des chrétiens d'Orient. Il revient à plusieurs reprises sur cette matière, accrédite auprès des grands et des peuples, l'archevêque de Tyr, chargé de préparer leurs mouvements, et renouvelle les pouvoirs donnés à ce prélat par Urbain IV. D'une autre part, il fait prêcher une croisade contre Mainfroi, et confère à Charles d'Anjou le royaume des Deux-Siciles. Il veut que ce prince soit aidé à s'en rendre maître par son frère, le comte de Poitiers. En même temps que de si grands soins l'occupent, il prend un vif intérêt aux établissements monastiques, surtout aux ordres militaires des Templiers et des Hospitaliers : les faveurs presque quotidiennes dont il les comble, tiennent beaucoup de place dans la série de ses actes. Il a aussi approuvé les statuts de la maison de Sorbonne, permis d'y établir un oratoire et d'y célébrer l'office divin. Le nombre des religieuses de Longchamp a été fixé par lui à soixante. Tels sont les sujets de plusieurs de celles de ses bulles dont nous avons les originaux sous les yeux.

Bullar. rom. t. III, P. I, p. 442-471.

Si maintenant nous lisons celles qui sont imprimées, au nombre de trente-une, dans le *Bullarium romanum*, nous y distinguons l'inféodation du royaume de Sicile à Charles d'Anjou, des sentences contre le jeune et infortuné Conradin, la sanction des statuts de la ville de Bénévent, la canonisation de la princesse polonaise Hedwige, des instructions sur la manière de rechercher et de poursuivre les hérétiques, des décisions concernant certaines affaires de couvents ou d'églises. Les seuls Dominicains ont obtenu de ce pape 96 bulles qu'ils ont publiées dans le tome Ier du Bullaire particulier de leur ordre. La plupart ne concernent que le régime intérieur de leurs maisons; mais il en est de relatives à leurs fonctions d'inquisiteurs, et à leurs relations ou rivalités avec les Franciscains. Deux courtes épîtres, adressées, l'une à Thomas d'Aquin, l'autre à Guillaume de Saint-Amour, se rencontrent parmi ces bulles. Nous n'avons rien à dire des 14 qui se lisent dans le *Bullarium ordinis cluniacensis*, sinon que les pratiques, les possessions, les intérêts de l'ordre de Cluni en forment l'unique matière. A toutes ces bulles de Clément on pourrait ajouter celles qui se trouvent dispersées en divers livres de théologie ou d'histoire; mais nous croyons inutile de pousser plus loin cette énumération, attendu que ce genre d'écrits pontificaux demeure, pour l'ordinaire, étranger à la littérature proprement dite. Nous n'en ferons con-

Bullar. Fr. Prædic. t. I, p. 449-500.

P. 132-136.

Digitized by Google

naître le style et les idées que par un petit nombre d'extraits.

Dans sa lettre encyclique, Clément IV retrace les circonstances de son élection en ces termes : *Episcopi, presbyteri et diaconi cardinales, habito super futuri pontificis electione tractatu, in nos tandem, licet immeritos, de legatione quam susceperamus in Angliam redeuntes, et per aliqua terrarum spatia ab apostolicâ sede remotos, suos oculos injecerunt, nos in Ecclesiæ romanæ pontificem eligentes. Cumque demùm Perusium venissemus et insufficientiæ nostræ multiplicis non ignari, tam importabilis oneris ferre sarcinam, tamque eminentis honoris fastigium conscendere meritò formidantes, demùm ad concordium fratrum instantiam, tanto supposuimus oneri humeros imbecilles; sollicitudinem nostram projicientes in illum, et in eo figentes anchoram spei nostræ qui dat lasso virtutem et iis qui non sunt fortitudinem, et robur multiplicat, infirma mundi nonnunquam eligens ut ad sui nominis gloriam fortia quæque confundat.*

Les bulles les plus importantes de Clément IV sont celles qui proscrivent Mainfroi et Conradin, et qui intronisent Charles d'Anjou; mais nous en avons indiqué les principales dispositions dans le précis de l'histoire de ce pontificat: nous en citerons une d'un ordre moins élevé, et qui néanmoins pourra sembler curieuse. Elle établit des distinctions entre les mitres des divers prélats, et tend à mettre fin aux démêlés assez vifs qui s'étaient élevés à ce sujet entre les abbés et les évêques : l'original qui s'en conservait aux archives de Saint-Denis, a passé dans celles du royaume. Le pontife décide que les mitres des abbés n'auront ni lames d'or ou d'argent, ni pierreries, mais seulement des franges dorées. *Nos itaque volentes in hoc sic salubriter providere quod abbates et alii hujusmodi concessione muniti, ab archiepiscopis et episcopis discerni valeant nec tamen privilegiorum suorum frustrentur effectu, de fratrum nostrorum consilio statuimus ut abbates et alii quibus mitræ usus est ab eâdem sede concessus....; mitris tantummodo aurifrigiatis, non tamen aureas vel argenteas laminas habentibus, uti possint.*

Beaucoup d'écrits pontificaux sont appelés épîtres plutôt que bulles. Il s'en faut cependant que ces deux dénominations correspondent à deux espèces d'écrits parfaitement distinctes : les matières sont à peu près les mêmes de part et d'autre; les formules n'offrent souvent aucune différence

Digitized by Google

essentielle, et plus d'une fois les mêmes pièces ont été indifféremment publiées sous les deux titres. Quoi qu'il en soit, c'est sous celui de lettres qu'on a indiqué ou publié un plus grand nombre d'actes revêtus du nom de Clément IV. Plusieurs de ces épîtres ont passé manuscrites de la bibliothèque de Monchal, archevêque de Toulouse, dans celle de Pierre de Marca, puis dans celle de l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Maurice le Tellier a légué à la bibliothèque de Sainte-Geneviève celles qu'il possédait; il s'en trouvait au collége de Navarre, et celles qui se conservent à la Bibliothèque du Roi y remplissent cinq registres : il en existe un recueil au moins aussi considérable dans les archives secrètes du Vatican. Quelques articles de cette correspondance avaient été mis au jour par Bzovius, par Rinaldi, par Wadding, et dans une collection de conciles, lorsque les bénédictins Martène et Durand imprimèrent dans le second tome de leur *Thesaurus anecdotorum* 715 lettres de Clément IV, tirées non-seulement de quelques-uns des dépôts qui viennent d'être désignés, mais surtout de la bibliothèque des frères Pithou, devenue celle du collége de l'Oratoire à Troyes. Vingt-quatre de ces épîtres sont adressées à Louis IX; onze à son frère Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse; 71 à Charles d'Anjou; 9 à Thibaut, roi de Navarre; 10 au roi d'Aragon; plus de dix autres à divers rois ou princes; 90 à Simon, cardinal de Sainte-Cécile; environ 70 à d'autres légats apostoliques; le surplus à des églises, à des prélats, à des religieux, à des nobles ou à des hommes publics, à de simples particuliers. L'installation, ou, à vrai dire, l'intrusion d'un nouveau roi des Deux-Siciles, et le projet d'une croisade nouvelle sont les deux grandes affaires dont Clément IV entretient ses principaux correspondants. Il ne parle au plus grand nombre des autres que d'intérêts ecclésiastiques ou d'établissements monastiques, sauf quelques articles qui ont trait à des universités ou à des écoles. Ces lettres tiennent fort peu aux annales des études humaines : les plus importantes seraient à considérer comme des documents d'histoire générale, et non comme des productions littéraires. Toutefois Fleury en a traduit une dont l'intérêt, quoique privé ou même domestique, n'a pu encore et, à ce qu'il nous semble, ne devra jamais s'affaiblir. Clément, peu après son avénement, écrit à son neveu, Pierre Gros de Saint-Gilles, ce qui suit : « Plusieurs se réjouissent de notre

Lud. Jacob à s. Car. Biblioth. pontif.—Ondin. Commentar. de Script. eccl. III, col. 463. — Fabric. Biblioth. med. et inf. lat. I, 394.

Col. 97-636, et ad calcem, col. 1612-1619.

Hist. eccles. l. LXXXV, n. 54.— Thes. Anecd. t. II, p. 110, 111.

Traduction de Fleury.

Digitized by Google

« promotion, mais nous n'y trouvons matière que de crainte « et de larmes, étant le seul qui sentions le poids immense « de notre charge. Afin donc que vous sachiez comment « vous devez vous conduire en cette occasion, apprenez que « vous en devez être plus humble. Nous ne voulons point « que vous ni votre frère ni aucun autre des nôtres vienne « vers nous sans notre ordre particulier; autrement, frustrés « de leurs espérances, ils s'en retourneraient confus. Ne cher- « chez pas à marier votre sœur plus avantageusement à cause « de nous; nous ne le trouverions pas bon, et ne vous y aide- « rions pas. Toutefois, si vous la mariez au fils d'un simple « chevalier, nous nous proposons de donner 300 tournois « d'argent. Si vous aspirez plus haut, n'espérez pas un de- « nier de nous : encore voulons-nous que ceci soit très- « secret et qu'il n'y ait que vous et votre mère qui le sachiez. « Nous ne voulons point qu'aucun de nos parents s'enfle « sous prétexte de notre élévation, mais que Marie et Cécile « prennent les maris qu'elles prendraient si nous étions dans « la simple cléricature. Voyez Gillie et dites-lui qu'elle ne « change point de place, mais qu'elle demeure à Suse, et « qu'elle garde toute la gravité et toute la modestie possible « dans ses habits; qu'elle ne se charge de recommandations « pour personne; elles seraient nuisibles à celui pour qui on « les ferait et nuisibles à elle-même : si on lui offre des pré- « sents pour ce sujet, qu'elle les refuse, si elle veut avoir nos « bonnes grâces. Saluez votre mère et vos frères : nous ne « vous écrivons point avec la bulle (*sub bullâ*), ni à ceux de « notre famille, mais avec le sceau du pécheur, dont les papes « se servent dans leurs affaires secrètes. Donné à Pérouse, le « jour de Sainte-Perpétue et Sainte-Félicité (7 mars). »

Clément IV déplore dans plusieurs de ces épîtres l'état malheureux de la terre sainte, les souffrances que les chrétiens y endurent. Mais nous ne retrouvons point parmi les 715 pièces que les bénédictins ont recueillies, une lettre à l'archevêque de Tyr, datée du 11 septembre 1265, et déposée aux Archives du royaume dans le Trésor des chartes. L'authenticité n'en est point douteuse, et la rédaction emphatique nous en paraît assez remarquable. En voici les premières lignes : *Clemens, episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri archiepiscopo Tyrensi salutem et apostolicam benedictionem. Amara est potio quam nobis missi de partibus transmarinis nuntii et litteræ propinarunt : horum dura narra-*

4196128 Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

tio nos cibavit absynthio. Illarum verò lugubris series potum nobis tribuit aquam fellis in lacrymabili expressione statûs miserabilis terræ sanctæ, nostram replentes amaritudinibus animam et acerbi doloris aculeis sauciantes. Habebat namque ipsorum assertio quòd pusillus grex Domini transmarinus qui, divinâ illum protegente gratiâ, olim tartarei gladii furorem evaserat, et Babylonis hactenùs impetus superarat, nunc babylonicæ persecutionis dolis involvitur, ejus opprimitur fraudibus, illius succumbit insultibus et viribus conculcatur. Egressa est etenim noviter cruenta et horribilis bestia ex Egypto, nefandissimus ille soldanus Babiloniæ, etc....

Tels sont les écrits qui portent le nom de Clément IV : plusieurs ont été sans doute rédigés par ses secrétaires. On lui en a parfois attribué quelques autres qui ne se rencontrent nulle part ni imprimés ni manuscrits : ils ont été annoncés sous les titres de *Quæstiones juris; De recipiendarum causarum ratione; Propositiones in metaphysicam.* Ce dernier article est le plus apocryphe; car on ne voit pas que Clément IV se soit jamais occupé de métaphysique. S'il a composé les deux autres, on en peut regretter la perte, puisqu'il avait commencé par se distinguer dans la carrière des jurisconsultes.

Lud. Jac. à s. Car.—Oudin.—Fabric., etc.

Devenu archevêque de Narbonne, il publia en 1260 des statuts en six articles, qui occupent une colonne et quelques lignes dans la collection des Conciles de Labbe et Cossart : on y remarque les dispositions qui excommunient et menacent de livrer au bras séculier ceux qui, aux jours de dimanche et de fêtes, feront des œuvres serviles ou vendront des marchandises.

Sacro-sancta Concil. t. XI, P. I, col. 833, 834, ann. 1260.

Il a passé pour avoir fait, étant pape, un sermon contre l'empereur Louis de Bavière; mais un examen plus attentif a prouvé que ce discours est de Clément VI. Quatre autres écrits qui appartiennent réellement à Clément IV, sont compris dans les recueils de ses bulles et de ses épîtres, et ne doivent pas être considérés comme des productions particulières. Tel est en premier lieu l'acte de fondation de la collégiale de Saint-Urbain à Troyes : c'est une bulle du mois de septembre 1265, où Clément accomplit un projet conçu par son prédécesseur. Un deuxième article indiqué sous le titre d'épître contre Guillaume de Saint-Amour, n'est que la lettre adressée par le pontife à ce théologien, en octobre 1266. Elle est courte, peu bienveillante, et n'est pourtant

Thes. Anecd. t. II, col. 204-207.

Ibid. col. 417.

Digitized by Google

pas une censure proprement dite. On cite en troisième lieu les statuts imposés, en 1267, à la ville de Bénévent : c'est encore un acte public inséré dans les bullaires. Un dernier écrit, renfermé aussi dans ces collections, concerne la duchesse de Pologne, Hedwige. Le pape la canonise, il institue une fête à célébrer en son honneur aux ides d'octobre, et accorde des indulgences aux fidèles dont la dévotion s'y viendra signaler; mais ces dispositions pontificales sont précédées d'un exposé contenant à peu près autant d'histoire positive qu'il en peut entrer dans un panégyrique. D'édifiants détails relatifs à la naissance de la sainte, à son mariage, à son veuvage, à son admission dans l'ordre de Cîteaux, et à ses vertus religieuses, sont terminés par le récit de six miracles opérés, entre beaucoup d'autres, après sa mort, par son intercession. Cet opuscule, si Clément IV l'a rédigé lui-même, serait un de ses titres à la place que nous venons de lui donner dans les annales littéraires du pays où il est né. D.

Bullar. rom. t. III, part. I, p. 452.

Ibid. t. 452-456.

GUILLAUME PELHISSON,

MORT EN 1268.

DOMINICAIN.

Le Toulousain Guillaume Pelhisson a été l'un des premiers religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Il remplissait les fonctions d'inquisiteur en 1233; et depuis 1229, il avait déployé contre les malheureux Albigeois un zèle implacable dont il n'a pas cessé de brûler jusqu'en 1237, et peut-être au delà. On ne sait rien de ce qu'il a fait dans son couvent et au dehors pendant les 31 dernières années de sa vie. Sa mort est annoncée dans les actes du chapitre provincial que les Frères prêcheurs tenaient à Périgueux, au mois d'août 1268. Nous faisons mention de lui, parce qu'il a mis par écrit ce qu'il avait vu ou appris des événements arrivés en Languedoc, à partir de 1229. Ses mémoires subsistent, au moins en partie : Bernard Guidonis les a insérés dans les siens propres, en les annonçant par ces lignes : *Erat F. Guillelmus Pelhisso de Tolosa, vir egregius de fratribus primitivis, et scripsit manu propriâ quæ sequuntur in papyro, quæ de verbo ad*

Digitized by Google

verbum transcripta sunt in hoc loco ad memoriam futurorum. L'opuscule de Pelhisson remplit 35 pages in-8°, dont la première présente ce préambule : « *Ad laudem*, etc., A la louange « et à la gloire du Dieu tout-puissant, de la bienheureuse « vierge Marie, mère du Christ, du bienheureux Domini- « que notre père, et de toute la cour céleste, je veux par « écriture perpétuer la mémoire de certaines choses que le « Seigneur a opérées à Toulouse et dans le territoire tou- « lousain par les Frères de l'ordre des prêcheurs, et par « d'autres fidèles dans le même pays, le tout par les mérites « et les prières du bienheureux Dominique, qui a institué « ledit ordre contre les hérétiques et leurs adhérents, selon « la direction du Saint-Esprit, avec la permission du pape « Honorius III, et l'aide du seigneur Foulques, évêque de « Toulouse, d'heureuse mémoire. Or, nous avons écrit ce li- « vre, non pour notre propre gloire, mais afin qu'en le lisant, « nos successeurs dans notre ordre et les autres fidèles sa- « chent quelles souffrances leurs prédécesseurs ont endurées « pour la foi en louant le Seigneur, et prennent ainsi contre « les hérétiques et les autres infidèles une audace inflexible, « afin que si l'occasion ou le besoin arrive d'imiter ou de « surpasser ces exemples, on soit prêt à tout faire et à tout « souffrir, etc. »

A la fin de ces mémoires de Pelhisson, Bernard Guidonis écrit : *Explicit quod scripsit manu suâ F. Guillelmus Pelhisso Tolosanus, qui vidit et interfuit, et tandem obiit Tolosæ in festo Epiphaniæ, MCCLXVIII.* Après avoir transcrit ces derniers mots, Quétif et Jacques Échard disent que c'est 1269 avant Pâques; mais ils ont dit eux-mêmes un peu plus haut, que la mort de Pelhisson fut annoncée en chapitre provincial, le 26 août 1268, date inconciliable avec leur remarque.

Script. ordin. Prædic. I 247.

P. 246.

Un Frère prêcheur anonyme a fait une addition de 5 pages aux Mémoires de Pelhisson; elle concerne une mission des dominicains dans le diocèse d'Alby, en 1234, pour la recherche des hérétiques. Guillaume Pelhisson a lui-même composé en 1263, au mois d'octobre, un autre livre, savoir une histoire de son couvent de Toulouse, depuis 1214 jusqu'en 1243 : Percin la cite dans celle qu'il a écrite sur le même sujet.

Hist. des Dominicains de Toulouse, p. 47, 48.

Le dominicain dont nous venons de parler est un des anciens historiens de cet ordre chez qui les auteurs de

Digitized by Google

l'ouvrage intitulé *Scriptores ordinis prædicatorum* puisent des renseignements, et nous l'avons nous-mêmes plusieurs fois cité d'après eux. D.

FRÈRE BONHOMME, ÉLIE BRUNETTI ET FLORENT D'HESDIN,

VERS 1269.

DOMINICAINS.

Le frère Bonhomme, né dans l'Armorique et surnommé le Breton, était l'un des dominicains qui expliquaient les quatre livres des sentences dans l'école de Saint-Jacques, au milieu du XIIIe siècle. Il exerçait cette fonction, en qualité de docteur, dans le cours de l'année 1252, lorsque éclata, au sein de l'Université de Paris, un violent orage contre les Frères prêcheurs et les Frères mineurs : *Frater Bonus homo Brito*, dit Salanhac, *frater Helias Bruneti de Brageriaco, Petragoricensis diœcesis : isti duo... regebant scholas nostras Parisius, tempore quo Universitas studii parisiensis insurrexit contrà fratres, incentore malorum Guillelmo de sancto Amore, sicut patet in privilegio Alexandri IV quod incipit : Quasi lignum vitæ.* Nous devons renvoyer à d'autres articles, surtout à celui de Guillaume de Saint-Amour, un plus long exposé de cette mémorable querelle. Il nous suffit de dire ici que Bonhomme et Brunetti, quoique reçus et reconnus depuis deux ans, avaient été rayés du tableau des professeurs, et que, rétablis par le pape, ils reprirent leurs chaires. La bulle *Quasi lignum vitæ* est du 14 avril 1255; mais la dispute n'acheva de s'apaiser qu'au mois d'octobre 1257. Bonhomme assista, en 1259, au chapitre de Valenciennes, où l'on fit des statuts relatifs aux études monastiques. Les actes de cette assemblée commencent par ces mots : *De mandato magistri et diffinitorum ad promotionem studii ordinatum est per fratres Bonum hominem, Florentium, Albertum Teutonicum,*

Script. ordin. Præd. t. I, 139, 140.

Catal. magistr. parisiens. n. 4 et 5.

Digitized by Google

Thomam de Aquino, Petrum de Tarentasiâ, magistros theologiæ Parisius, qui interfuerunt dicto capitulo, quod lectores, etc. On retrouve le frère Bonhomme avec Pierre de Tarentaise et Thomas d'Aquin, au chapitre tenu en 1269 à Paris, où furent agitées et résolues des questions qui concernaient le secret de la confession. Les décisions de ce chapitre se rencontreront dans les œuvres de saint Thomas : nous n'en faisons mention ici que pour montrer que Bonhomme vivait encore en 1269. On ignore la date de sa mort, et l'on a perdu ses écrits, qui consistaient principalement, à ce qu'il semble, en commentaires sur le maître des sentences et sur des livres sacrés.

De viris illustr. qui floruerunt in conventu s. Jacobi Paris.

De virisill. seu de monumentis ord. Prædic.

Antoine Mallet et Léandre Aberti lui décernent des éloges qu'ils étendent à son collègue Élie Brunetti. Celui-ci, natif de Bergerac, au diocèse de Périgueux, repassa dans le midi après 1257, et donna des leçons à Toulouse et à Montpellier. S'il a composé des ouvrages, il n'en reste rien, et l'on ne sait pas quand il mourut.

En lisant dans le texte que nous venons de citer, *Bonum hominem, Florentinum*, au lieu de *Bonum hominem Florentium*, Bonhomme et Florent, on a fait de ces deux dominicains un seul personnage, Bonhomme de Florence. Bonhomme est Armoricain et non Florentin; Florentius ou Florent était probablement d'Hesdin en Artois; son nom *Florentius de Hidinio* se lisait dans une liste de quatorze docteurs dominicains, que Louis de Valleoleti, au commencement du xve siècle, a vue et remarquée dans le chœur de l'église des Frères prêcheurs de la rue Saint-Jacques à Paris. Du reste tout ce que nous savons de ce Florent, c'est qu'il eut part aux décisions prises dans le chapitre de 1269. Il est appelé *Florentius Gallicus* par Salanhac. D.

ESTIENNE BOILESVE,

MORT EN 1269.

PRÉVÔT DE PARIS.

Le nom de ce magistrat célèbre a été diversement écrit par les auteurs modernes et par ses contemporains mêmes : Boileau, Boileaue, Boyleaux, Boilyeaue, Boileue, Boisleve, Boylesve ou Boilosve. Il n'y a d'invariable que le prénom

Digitized by Google

Estienne : un compte de 1266 désigne ce personnage par les mots *Stephanus Bibens aquam*. Nous l'appellerons Boilesve parce que c'est l'orthographe la plus usitée : peut-être vaudrait-il mieux écrire Boilyeaue, comme dans les meilleures copies de l'ouvrage de Joinville, le plus ancien historien qui ait parlé de lui.

Hist. de S. Louis par Joinv. édit. de 1761, p. 146-150.

Joinville ne nous apprend ni l'époque ni le lieu de sa naissance, et ne nous donne aucun renseignement sur sa famille. C'est par un écrit anonyme et inédit qu'on sait qu'Estienne Boilesve a épousé Marguerite de la Guesle, en 1225, et l'on en peut conclure qu'il était né vers 1200 ou 1205. Il fit en 1228 un partage noble avec ses frères, Geoffroi et Robert; la qualité de chevalier lui est attribuée dans le contrat de mariage de son fils Foulques vers le milieu du siècle. Nous le verrons prévôt de Paris en 1258; et l'on a tout lieu de croire que les charges de prévôt, de baillis, de sénéchaux, ne se donnaient en ce temps-là qu'à des nobles. Toutes ces circonstances permettent ou prescrivent de le déclarer chevalier de parage, c'est-à-dire de race. Depuis son temps jusqu'au nôtre, on trouve des Boilesve ou Boileau d'abord en Anjou, puis à Paris, en Touraine et en Bretagne, en Angleterre. Appartiennent-ils tous à une même famille d'origine angevine? On l'a supposé ainsi dans plusieurs notices, et particulièrement dans celle qui se lit au tome V de la Biographie universelle, sous le mot Boyleaux (Estienne), et dont le rédacteur est M. Boileau-Maulaville. Selon ce système, Nicolas Boileau-Despréaux serait un descendant du prévôt de Paris contemporain de saint Louis. Mais plus d'une objection s'élève contre cette opinion.

Mss. de la Biblioth. du roi, n. 714

Ducange, Notes sur Joinville. — Hist. de Paris, par Félibien et Lobineau, t. I. Dissert. p. c. et pag. 245, 409, 413. T. IV, Pr. p. 514. — Velly, Hist. de Fr. t. IV, in-12, 382-385.

P. 435-443.

Un Jean Boileau, né vers 1330 ou 1340, a été anobli par Charles V, en 1371 : il n'était donc pas issu d'Estienne Boilesve; car le petit-fils ou l'arrière petit-fils d'un chevalier de si haut parage n'eût pas eu besoin de lettres d'anoblissement. C'est néanmoins de ce Jean Boileau qu'un arrêt du 10 avril 1699 fait descendre Despréaux et ses frères. Mais on a soutenu, et à notre avis, on a prouvé que cet arrêt n'a été rendu que sur un très-faux exposé. Des notes de Charles René d'Hosier et de Clairambault, qui se conservent manuscrites à la Bibliothèque du Roi, ne laissent sur ce point aucun doute. Elles se lisent en marge des titres et documents généalogiques produits par les Boileau du XVIIe siècle. On y voit qu'un faussaire nommé Haudiguier ou Haudicquer avait fa-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

briqué ces pièces. Il s'est rencontré même parmi les papiers de cet artisan d'impostures un mémoire de vingt-cinq louis, somme payée par Despréaux, pour sa part dans l'acquittement du prix de ce service. Ces faits, dont la première connaissance est due à Foncemagne, ont été vérifiés depuis. Haudignier avait particulièrement falsifié le contrat de mariage d'un François Boileau, avocat du seizième siècle, afin de lier les Boileau de Paris aux Boileau sieurs De Fresne, véritables descendants du personnage anobli par Charles V. Ces mensonges étaient au moins inutiles : Despréaux a de bien meilleurs titres de gloire; et deux de ses frères, Gilles et Jacques, seraient eux-mêmes un peu mieux recommandés par leurs propres ouvrages. De son côté, Estienne Boilesve a obtenu assez de renom sous le règne de Louis IX, pour qu'il ne soit pas nécessaire de lui créer une postérité illustre sous Louis XIV. Personne, au surplus, ne peut ignorer à quel point sont communs dans presque toutes les provinces de France, les noms de Boileau, de Boivin, et en général tous les noms qui expriment des qualités, des penchants, des habitudes. Vouloir que chacun de ces noms devienne celui d'une seule et même race n'est pas un système proposable; il serait démenti par toutes les apparences, par toutes les traditions. Les moyens d'éclaircir de pareilles généalogies, dans des âges tant soit peu lointains, manqueraient presque partout; car les actes authentiques de naissance, de mariage, de décès, demeurent plus ou moins incomplets avant 1736; ils sont bien plus défectueux ou plus rares avant 1636; et les filiations plus anciennes ne s'établissent avec quelque certitude qu'à l'égard des familles dont l'histoire s'attache à des événements publics ou à des documents spéciaux. Les ascendants de Despréaux ne commencent à être bien connus qu'à partir de la fin du 15e siècle, 136 ans avant sa naissance, 230 ans après la mort d'Estienne Boilesve. Quant à celui-ci, quoiqu'il fût de race noble, nous ne trouvons aucune mention précise de ses ancêtres, non plus que de ses descendants au delà de son fils Foulques.

D'Alembert, Notes sur l'éloge de Despréaux, p. 4 et suiv. du t. III des Éloges des Académiciens. — Œuvres de Boileau-Despréaux, édit. de 1825; t. I, Prélim. p. c. et notes sur la sat. VI, p. 251-263.

Estienne accompagna saint Louis à la croisade de 1248, y partagea la captivité de ce prince en 1250, et ne recouvra sa liberté que moyennant une rançon personnelle de deux mille livres d'or, somme alors considérable, qui supposait une assez haute condition dans celui de qui on l'exigeait. Boilesve avait apparemment mérité dans cette expédition

Digitized by Google

l'estime et la confiance du roi, qui, après leur retour en France, lui en donna un témoignage insigne en le nommant prévôt de Paris. Voici comment ce fait est raconté par Joinville : « La prévosté de Paris estoit lors vendue aus bourjois « de Paris, ou a aucuns, et quant il avenoit que aucuns lavoit « achetee, si soustenoient leur enfans et leur neveus en « leur outrages; car les jouvenciaux avoient fiance en leur « parens et en leur amis qui la prevosté tenoient. Pour « ceste chose estoit trop le menu peuple defoulé, ne ne « pouoient avoir droit des riches homes, pour les grans « présens et dons quil fesoient aus prevoz. Qui a ce temps « disoit voir devant le prevost ou qui vouloit serement gar- « der qui ne feust parjure daucune deste ou daucune chose « ou feust tenu de respondre, le prevost en levoit amende, et « estoit puni. Par les grans injures et par les grans rapines « qui estoient faites en la prevosté, le menu peuple nosoit « demourer en la terre le roy, ains aloient demourer en « autres prevostés, et en autres seigneuries; et estoit la « terre le roy si vague que quant il tenoit ses plez, il ni venoit « pas plus de x personnes ou de xij. Avec ce il avoit tant « de maulfeteurs et de larrons a Paris et en dehors que tout « le pays en estoit plein. Le roy qui mettoit grant diligence « comment le menu peuple feust gardé, sot toute la vérité, « si ne voult plus que la prevosté de Paris feust vendue, « ains donna gages bons et grans a ceulx qui des or en avant « la garderoient; et toutes les mauveses coustumes dont le « peuple pooit estre grevé il abatit; et fit enquerre par tout « le royaume et par tout le pays ou lon feist bone justise « et roide, et qui nespargnast plus le riche home que le « poure. Si li fu enditié Estienne Boyleaue, lequel maintint « et garda si la prevosté que nul malfaiteur ne liarre ne mur- « trier nosa demourer a Paris, qui tantost ne feust pendu « ou destruit, ne parent ne lignage ne or ne argent ne le « pot garantir. La terre le roy commença a amender, et le « peuple y vint pour le bon droit que en y fesoit : si moulte- « plia tant et amenda que les ventes, les saisines, les achas « et les autres choses valoient le double que quant li roy y « prenoit devant... Par cest establissement amenda moult le « royaume de France, si comme plusieurs sages et anciens « tesmoignent. »

P. 149 et suiv.

Il y avait dans la charge du prévôt de Paris un tel mélange de fonctions militaires, administratives et judiciaires, que

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

l'arbitraire devait s'y introduire avec trop de facilité. Depuis près d'un demi-siècle, elle se vendait à l'enchère, ou se donnait à ferme au plus offrant, et les acquéreurs ou adjudicataires s'indemnisaient largement par des exactions, par des rapines et des iniquités, comme vient de nous l'exposer Joinville. Ainsi l'avaient exercée plusieurs marchands plus soigneux de leurs intérêts propres que de ceux du peuple; Guerne de Verberie et Gaultier le Maistre en 1245, Henri d'Yères et Eudes Leroux en 1251. Louis IX ne voulut pas qu'elle restât vénale; il la sépara pour toujours des fermes de son domaine, et assigna des gages ou honoraires au magistrat qui devait en remplir les devoirs pénibles. Boilesve la reçut à ces conditions en 1254 ou plus probablement en 1258; et selon plusieurs témoignages, il se montra par son équité, par son habileté, par son zèle, assez digne de tant de confiance. On rapporte « qu'il fit pendre un sien « filleul, parce qu'on disoit qu'il ne povoit se tenir de voler; « item un sien compère qui avoit nié (un dépôt). » C'était une justice un peu prévôtale; mais nous ne connaissons pas toutes les circonstances de ces jugements. Estienne mérite plus d'éloges pour avoir, à ce qu'on assure, rétabli l'ordre dans les relations commerciales, dans l'exercice des arts et métiers, dans la perception des droits royaux et de quelques autres tributs, dans l'administration des justices seigneuriales enclavées en sa prévôté. On ajoute que le roi allait *souvent se seoir* auprès de lui au Châtelet, afin d'encourager par cet exemple tous les juges du royaume. Le 1er registre *Olim* mentionne les enquêtes faites par lui aux parlements de la Chandeleur 1263, de la Pentecôte 1264 et 1265, de la Chandeleur 1267. *Inquesta facta per Stephanum Boileau præpositum parisiensem.* Ces dates peuvent servir à rectifier celles de 1248 et 1260 qu'on a quelquefois indiquées fort mal à propos comme la première et la dernière de la magistrature d'Estienne. On voit aussi que ses fonctions étaient en grande partie judiciaires, qu'il en avait d'habituelles au Châtelet, et d'accidentelles au parlement, qui n'était pas encore sédentaire. Mais le prévôt était surtout le premier officier de police de la capitale. Il est dit que Boilesve faisait fréquemment le guet en personne avec les bourgeois, et l'on sait que le gouvernement militaire de Paris n'a été séparé de la prévôté que sous François Ier.

Aucun document positif ne fixe la date de la mort d'Es-

Digitized by Google

tienne Boilesve; mais nous venons de voir qu'il vivait en 1267, et nous savons qu'il avait en 1270 un successeur nommé Renaud Barbou ou Bourbout. C'est ce qui nous autorise à supposer avec le plus grand nombre des écrivains modernes qui ont parlé de lui, qu'il a cessé de vivre en 1269. Son titre à la place que nous lui donnons dans l'Histoire littéraire, est l'ouvrage ou le recueil qu'il a rédigé, et qui porte les noms de livre des métiers, livre de l'établissement des métiers, livre des établissements des métiers de Paris, premier registre des métiers; ou livre blanc, lorsqu'on le distinguait de plusieurs autres par la couleur de sa couverture. Avant 1837, il n'avait pas été imprimé en entier; mais jadis il en existait un exemplaire manuscrit dans la bibliotheque de la Sorbonne, un au Châtelet, un entre les mains du commissaire de police la Mare; un à la chambre des comptes, qui passait pour l'original, et qui a péri dans l'incendie de 1737. Celui de la Sorbonne, aujourd'hui le plus ancien, est à la bibliothèque du roi. Les deux qui se conservent à la préfecture de police sont modernes. Il en subsiste deux aux archives du royaume, l'un de la fin du XIIIe siècle, mais ne contenant qu'une partie du recueil de Boilyeaue; l'autre moins ancien, mais comprenant beaucoup de pièces accessoires, et une table de comparaison de ces diverses copies. Boilyeaue avait inséré lui-même dans son recueil plusieurs dispositions d'ordonnances royales: des articles du même genre ont été interpolés ou ajoutés en plus grand nombre aux manuscrits de son livre, en sorte qu'il faut une longue attention pour en distinguer le texte primitif. L'une des copies déposées aux archives du royaume est, quant au corps du registre, l'ancien exemplaire du Châtelet, qui était resté entre les mains du procureur général Joly de Fleury. La bibliothèque royale, outre le précieux manuscrit provenant de la Sorbonne, possède une copie moderne du livre des métiers (Suppl. F. 2370^7), dans laquelle une préface historique et des notes instructives sont jointes au texte soigneusement reconnu.

Lelong, biblioth. histor. de la France, t. III, p. 348, n. 34632, 34784. — Isambert, Anc. lois franç. t. I, pag. 290-294.

Tr. des Ch. J. 73 et 97.

La Mare, qui avait dû faire une étude particulière de ce livre, en donne une idée générale en ces termes: « Estienne Boileau, pourvu de l'office de prevost de Paris par saint « Louis...., commença par une compilation de tous les an- « ciens règlements de police qu'il ramassa avec beaucoup de « soin et d'exactitude. C'est un volume in-folio, qui est di-

Traite de la Police, t. I, p. 361.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« visé en trois parties. La première contient toutes les or-
« donnances pour la police de Paris, et les anciens statuts
« de tous les corps de métiers, distribués par ordre alpha-
« bétique. La seconde est composée de tous les règlements
« et des tarifs de tous les droits qui se levoient en ce temps-
« là pour le roi, à Paris, sur toutes les denrées et les mar-
« chandises. Et la troisième est un recueil de titres con-
« cernant les justices subalternes qui s'exerçoient alors à
« Paris. »

Anc. lois franç. t. I, p. 290-294.

Nous apprendrons encore mieux de Boilyeaue lui-même quelle tâche il s'est imposée. Sa préface, correctement publiée en 1837, se lit ainsi : « Estienne Boiliaue, garde de la prevosté
« de Paris, a toz les bourgois et a touz les résidens de
« Paris, et a touz ceus qui dedens les bornes de cel meisme
« liu (lieu) venront (viendront) asquex ce appartendra,
« saluz. Pour ce que nous avons veu a Paris en nostre tans
« mout de plais, de contens (contestations) par la delloial
« envie qui est mere de plais et deffernée (effrénée) con-
« voitise qui gaste soy meime, et par le non sens as jones
« (aux jeunes) et as poisachans (peu sachans), entre les es-
« tranges gens et ceus de la vile qui aucun mestier usent
« et hantent; pour la reson de ce qu'il avoient vendu as
« estranges aucune choses de leur mestier qui n'estoient pas
« si bones ne si loiaus que eles deussent; et entre les paa-
« geurs et les coustumiers de Paris et ceux qui les coustumes
« et les paages doivent de Paris et ceus qui ne les i doivent
« pas; et meesmement entre nous et cex qui justice ou juri-
« dicion ont à Paris qui le nous demandoient et reque-
« roient autre que il ne le devoient avoir ne nont usée ne
« accoutumée de avoir; et pour ce que nous nous doutiemes
« que li rois ni euist domage, et cil qui ont les coustumes
« de par le roy ni perdissent; et que fausses œuvres ni fus-
« sent faites ne vendues a Paris ou que mauvaises coustumes
« ni fussent acoustumées; et pour ce que li offices au bon juge
« est d'ahatir (hâter) et de finer les plez a son pooir et de vo-
« loir touz faire bons,... nostre intenptions est a esclairer en la
« premiere partie de ceste œvre au mius que nous porrons
« touz les mestiers de Paris, leur ordenances, la maniere des
« entrepresures de chascun mestier et leur amendes... En
« la seconde partie entendons nous a tretier des chaucies,
« des tonlius (*telonia*), des travers, des conduis, des ri-
« vages, des halages, des pois, des botages, des rouages et

Digitized by Google

« de toutes les autres choses qui a coutumes apartiennent. « En la tierce partie et en la dehareniere des joustices et des « juriditions a toz ceus qui justice et juridicion ont dedens « la ville et dedens les forbourgs de Paris... Quant ce fut « fait, concoilli, asamblé et ordené, nous le feimes lire « devant grant plenté des plus sages, des plus leauz et « des plus anciens homes de Paris, et de ceus qui plus « devoient savoir de ces choses, li quel tout ensamble, « loerent moult ceste œvre..... Pour ce que notre sire « dist et commande en l'Évangile que on quiere au cou- « mencement le regne de Dieu, et toutes choses vous adre- « ceront en bien, nous dirons au comencement d'icelle partie « des clercs qui a Paris sont a escole pour cause d'aprendre « a celebrer le divin office, c'est a savoir des clers qui sunt « escolier.. .. »

Le titre premier traite en effet des étudiants, et les cent titres qui suivent concernent un égal nombre de métiers, qui ne sont pas, quoi que nous en ait dit la Mare, rangés par ordre alphabétique; la liste en est trop longue pour être ici transcrite : elle commence par les talmeliers ou boulangers, les meuniers, blattiers, mesureurs de blé, crieurs, jaugeurs de vin, taverniers, cervoisiers, etc., et finit par les fourbeurs (fourbisseurs), les archers (faiseurs d'arcs), les pescheurs, les poissonniers d'eau douce et de mer. Cette première partie, dont plusieurs articles sont cités dans le IIe tome du Traité de la Police de la Mare, est de beaucoup la plus étendue et la plus importante. La seconde n'a que trente-deux chapitres, où il s'agit des péages et des bureaux établis pour percevoir des droits sur certaines denrées ou marchandises. La troisième est presque entièrement perdue. Si l'on veut un exemple des détails contenus dans la première, et de l'instruction historique qu'on y peut puiser, nous extrairons quelques lignes du titre des boulangers, appelés talmeliers (peut-être pour tamisiers, faisant usage du tamis). « Le noviax talemelier « doit le premier an que il a acheté le mestier de taleme- « lerie xxv deniers de coustume a paier au roi a la Ti- « phanie (Épiphanie), et a Pasques XXII deniers et a la saint « Jehan-Baptiste v deniers obole..... Li rois a donné a « son mestre panetier la mestrise des talemeliers tant come « il li plaira et la petite justice et les amendes des taleme- « liers, etc..... Nul talmelier ne doit cuire au dimenche, « ne au jour de Noel ne lendemain ne au tierc jour, mes

Traité de la Police, t. II, p. 832-835. — Livre des Mestiers, 1837, p. 7, 9, 10.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« au quar jour de Noel puet-il cuire... » Parmi les jours de fête où il est défendu de cuire, est compris le jour des Morts, à moins que ce ne soient *eschaudés a donner por Dieu.* « Nul talemeliers ne puet cuire es veilles des festes « desus dites que li pains ne soit au plus tart a chan- « doiles alumans dedans le four, ne es chamedis..... Se « aucun talemelier cuisoit en aucun des jours des festes « desus dis, il seroit de chascune fournée a VI deniers d'a- « mende..... Nul talemelier ne puet faire plus grant pain « de II deniers, se ce ne sont gastel a presenter, ne plus « petit que obole, se ce ne sont eschaudés. »

En général ce livre peut fournir tant de particularités à l'histoire des usages, des lois, des mœurs et des arts, que nous sommes étonnés qu'on ait si longtemps négligé de l'imprimer en entier. Il est vrai que la plupart des pages pouvaient sembler bien arides, et que plusieurs avaient besoin de commentaires. M. Depping vient d'en donner une édition très-correcte, enrichie de notes savantes et d'une Introduction qui offre le tableau du commerce et de l'industrie de Paris au XIIIe siècle. Un des services que Boilesve a rendus à ses contemporains a été de leur enseigner à se servir de registres au lieu de rolles ou rouleaux (*rotuli*) composés de feuilles de parchemin que l'on attachait l'une à l'autre, et que l'on roulait ensemble. Quoiqu'on eût cessé depuis longtemps d'écrire les livres sur de pareils rouleaux, et transporté leur nom de volumes à des suites plus commodes de feuilles ployées et reliées, l'usage des *rotuli* s'était conservé pour les actes publics, pour des séries d'écritures officielles. L'exemple du prévôt de Paris fit prendre l'habitude des registres où se continuent, tant qu'il y a lieu, les actes d'une même nature ou émanés d'une même autorité. Après 1269, on reporta en des cahiers de ce genre quelques-uns des actes qui se conservaient moins bien ou se retrouvaient plus difficilement sur les rouleaux. Quand le parlement devint sédentaire, son greffier Jean de Montluc entreprit de rassembler ainsi les arrêts précédemment rendus; et ce report des actes, cette transcription ou rédaction nouvelle peut servir à expliquer l'origine du mot *Regestum*, d'où est venu Registre avec ses dérivés, enregistrer, enregistrement.

Paris, 1837, in-4°.

Mais ce qu'on a le plus loué dans l'ouvrage et dans l'administration d'Estienne Boilesve, c'est d'avoir contribué à soumettre l'industrie aux plus régulières habitudes, et à distri-

Digitized by Google

buer les artisans, les fabricants, les marchands en confréries ou corporations. Cependant tous les écrivains modernes n'applaudissent point à ces mesures : M. de Sismondi surtout les a sévèrement critiquées. Suivant lui, elles entravaient les arts, comprimaient leur essor, décourageaient l'invention, fermaient au pauvre l'entrée des carrières productives, altéraient la composition naturelle de la société entière ; et loin d'étendre les progrès par la libre division du travail, elles entretenaient par des priviléges les jalousies, les prétentions, les préjugés, et les routines de chaque maîtrise. Le même historien plaint le prévôt de Paris d'avoir espéré que les gens de chaque métier, bien ou mal instruits de leur intérêt propre, lui conseilleraient ce qui convenait le mieux à l'intérêt commun ; de n'avoir consulté sur l'approvisionnement des marchés que ceux qui voulaient y vendre, sur les fabrications que les maîtres et entrepreneurs, sans égard aux besoins des consommateurs ni des ouvriers ; enfin de s'être laissé entraîner à transformer les statuts particuliers que les corporations s'étaient volontairement imposés, et que bientôt, éclairées par l'expérience, elles auraient infailliblement modifiés, en lois générales si sévères qu'elles punissaient de la destruction des marchandises, d'une forte amende, et quelquefois de l'amputation du poing, le fabricant qui avait manufacturé certains produits d'une manière contraire à ces vains règlements.

Hist. des Français, t. VIII, p. 113-115.

A notre avis, ce n'est point par des observations si dignes des lumières et de la civilisation des temps modernes qu'il convient d'apprécier les institutions du XIIIe siècle. La répression des grossiers désordres qui déconcertaient ou égaraient l'industrie était alors la première condition de tout progrès, et l'unique but auquel le roi de France et le prévôt de Paris pouvaient tendre immédiatement. Si l'on excepte des dispositions pénales dont la rigueur excessive est difficile à excuser, leurs efforts ont été à beaucoup d'égards recommandables et salutaires : il fallait un long cours d'erreurs, d'essais et d'études pour parvenir à mieux reconnaître les limites de la législation et de la liberté. Il reste donc dans les travaux de Boilesve de quoi justifier, au moins en partie, les nombreux et magnifiques hommages qu'il a reçus de ses contemporains et de la postérité. Louis Lasserre et d'autres écrivains du XVe et du XVIe siècle ne l'exaltent pas moins que n'avaient fait au XIIIe Joinville, Jean de Columna dans la Mer des Histoires, et un biographe anonyme. Au XVIIe, Mezeray, du Cange, Filleau

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de la Chaise n'infirment par aucun reproche les louanges qu'ils lui décernent. Elles sont reproduites par les bénédictins Félibien et Lobineau, historiens de Paris, avec les faits qui honorent sa mémoire et que nous avons rapportés. Velly n'a pas manqué de les retracer, et le président Hénault en fait une sorte de résumé ainsi conçu : « Établissement de la « police de Paris par Estienne Boilesve, prévôt de cette ville, « magistrat digne des plus grands éloges. Il s'appliqua d'a- « bord à punir les crimes. Les prévôts fermiers avaient tout « vendu, jusqu'à la liberté du commerce; et les impôts sur « les denrées étaient excessifs : il remédia à l'un et à l'autre. « Il rangea tous les marchands et artisans en différents corps « de communautés, sous le titre de confréries. Il dressa les « premiers statuts et forma plusieurs règlements, ce qui fut « fait avec tant de justice et une si sage prévoyance que « ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités « dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des « mêmes compagnies, ou pour l'établissement des nouvelles. « La famille d'Estienne Boilesve, a continué de se distin- « guer dans la province d'Anjou, où elle subsiste encore « aujourd'hui. »

Abrégé chronol. de l'Hist. de Fr. I. 248.

Pour donner de la valeur à tous ces éloges, il importe d'en retrancher, comme nous avons tenté de le faire, ce qu'ils ont d'exagéré, et surtout de reconnaître que les statuts du prévôt de 1258 n'étaient plus, quoi qu'en dise Hénault, des modèles proposables aux administrateurs français du dix-huitième siècle. D.

VERS 1269.

GUILLAUME DE RUBRUQUIS.

Guillaume Rubruquis ou de Ruysbroeck (1) était probablement Brabançon : c'est l'avis fort plausible des bibliographes flamands Swert, Valère André, Foppens; des franciscains Wadding et Sbaraglia. Parmi les autres écrivains qui

Bibliotheca Belgica, I, 421. Script. ordin. Min. 1806, t. I, p. 107; t. II, p. 329.

(1) Ce nom a été écrit de plusieurs autres manières : Risbrucke, Risbroucke, Rubrock, Rubrokus, Rubruc, Ruisbroske, Ruysbrocke, Ruysbrogk, Ruysbrokus...

Digitized by Google

en ont jugé de même, nous ne citerons que Vossius, Oudin et Fabricius. A la vérité, cette opinion n'est fondée sur aucun document original; mais elle est suggérée par le nom même de Ruysbroeck, tandis que la conservation de plusieurs copies manuscrites de son livre dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne, seul motif de Pits pour le déclarer Anglais, est un trop léger prétexte.

De Histor. lat. l. 2, c. 58. Comment. de Script. eccl. III, 448, 449. Biblioth. med. et inf. lat. edit. Mansi, III, 154. Biogr. univ. XXXII, 246.

On a supposé qu'il était né en 1230, ce qui nous paraît peu conciliable avec la mission importante qu'il a remplie en 1253: Louis IX aurait-il accordé tant de confiance à un jeune religieux de 23 ans? On ignore aussi en quelle année il avait pris l'habit des franciscains ou frères mineurs; mais il nous apprend lui-même qu'il appartenait à cet ordre mendiant. La Harpe, en plusieurs endroits d'une très-courte notice du voyage de Rubruquis, le qualifie capucin; mais la réforme qui a fait distinguer par ce nom une branche de l'ordre de Saint-François, n'a eu lieu qu'au seizième siècle; et c'est seulement le nom de cordeliers qui peut s'appliquer à des franciscains du XIIIe.

Abrégé de l'Histoire des voy. t. VII, p. 362-364, édit. de 1813, in-12.

En 1253, le bruit s'était répandu en Palestine qu'un prince tartare, nommé Sartach, venait d'embrasser le christianisme. Dans le cours des cinq années précédentes, des messages venus de Tartarie avaient inspiré à saint Louis l'espérance de voir la foi évangélique se propager dans cette contrée. Cependant il s'était élevé dès lors contre ces ambassades des soupçons qui ont pris beaucoup plus de consistance aux yeux des auteurs modernes. De Guignes ne voit dans ces messagers que des imposteurs qui présentent des lettres supposées. Rémusat tient pour réelle la mission des ambassadeurs tartares, et incline à les croire chargés de véritables lettres, mais avec autorisation de les supprimer et de les remplacer par d'autres, selon que les circonstances pourraient l'exiger. Il reconnaît qu'ils ont en effet usé de cette faculté, et convient surtout que l'annonce des conversions religieuses n'était de leur part et de celle de leurs maîtres qu'un pur mensonge, qu'un artifice politique. Quoi qu'il en pût être, le pieux roi de France s'efforçait d'y attacher quelque valeur; et bien qu'il n'eût à peu près rien obtenu de la mission qu'il avait donnée en 1249 au dominicain André de Longjumeau, bien que les récits de ce religieux, de retour à Ptolémaïs en 1253, laissassent peu d'espoir de mieux réussir auprès des rois et seigneurs mon-

Hist. des Huns, t. III, p. 126.

Mémoire sur les Relations des princes chrétiens avec les empereurs mongols. Nouv. Recueil de l'Académ. des Inscr. VI. 398-470; spécialement 438-458.

Voyez notre tome XVIII, 447, 448.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

gols par de nouvelles tentatives, Guillaume Rubruquis, cordelier français ou belge, attaché à la province de Palestine, partit pour la Tartarie, avec une épître et des présents destinés au prince Sartach. On dit que Guillaume avait reçu de la reine Marguerite un psautier enrichi d'or et de miniatures; du Roi une bible, et une chapelle ou un autel d'argent pour dire la messe pendant le voyage, circonstance qui supposerait qu'il était prêtre; ce serait une raison de plus de le croire né avant 1230. On lui avait associé un de ses confrères, Barthélemy de Crémone; et ils étaient accompagnés d'un clerc nommé Goset, de l'interprète Homodei, et de Nicolas, jeune esclave acheté à Constantinople. En passant par cette ville, Rubruquis prêcha dans l'église de Sainte-Sophie, et y déclara qu'il n'était envoyé ni par le roi de France, ni par aucun autre prince; qu'il allait de lui-même prêcher la foi aux infidèles suivant les statuts de son ordre. Mais bientôt, sur le conseil qu'il reçut de ne point désavouer sa légation s'il voulait ne pas rencontrer d'obstacles, il changea de langage, et se donna plus franchement pour un envoyé de Louis IX, porteur de lettres de ce monarque à Sartach.

La Chaise, H. de s. Louis, II, 117.

Embarqué le 7 mai sur le Pont-Euxin, il aborda le 21 à Soldaya, en partit le 1er juin et entra dans la Tartarie, qui lui parut un nouveau monde. Sa relation contient ici de longs détails sur les habitations, les vêtements et les aliments des Tartares, sur leur police et sur leur justice, sur les mœurs des femmes et des hommes. Leurs maisons ou cabanes sont rondes et composées, dit-il, de petites pièces de bois entremêlées d'osier : les fondements portent sur des chariots à quatre roues. Le plancher bas est en talus; au centre est le foyer; un trou au plafond tient lieu de cheminée. Ces maisons mobiles ont trente pieds de diamètre, et dépassent de cinq pieds les roues. Vingt-deux bœufs, onze de chaque côté, sont attelés à chaque chariot, et le cocher se tient à la porte de la maison; les effets précieux se déposent dans des coffres d'osier. Un riche Mongol a jusqu'à cent ou même deux cents chariots, et dans chacun, beaucoup de ces coffres ornés de plumes et de peintures, et mis à l'abri de la pluie par des couvertures de feutre. Les seigneurs sont vêtus de fourrures précieuses en hiver, de riches étoffes de soie en été. Les robes des femmes sont plus longues et plus amples. Les hommes se rasent la tête : ils n'y laissent qu'une boucle de cheveux qui tombe sur le front, et deux boucles

Digitized by Google

qu'ils tressent par derrière. Les femmes ont aussi le devant de la tête rasé depuis le sommet jusqu'au front; elles se fardent ou se graissent horriblement le visage. La chair des chevaux, des bœufs, des vaches, est la nourriture ordinaire des Tartares. Il y a peu de lièvres dans leur pays; mais ils mangent des lapins à longue queue, et certains petits animaux qu'ils appellent sogurs ou sagurs : il leur importe peu que toutes ces bêtes comestibles aient été tuées ou soient mortes naturellement. Leur principale boisson est le kosmos, composé du lait de leurs juments, battu, pressuré et bouilli. Le karakosmos ou cosmos noir, à l'usage des seigneurs, se fait en battant le lait jusqu'à ce que les parties grossières se précipitent au fond et que les plus pures prennent l'apparence du miel nouveau. Les sédiments abandonnés aux domestiques les plongent dans un profond sommeil. Aux jours de festins, après qu'on a jeté des gouttes de liqueur sur les statues, en commençant par celle qui est au-dessus de la tête du maître, un domestique sort de la maison, et va faire des libations du côté du sud, de l'est, de l'ouest et du nord, en l'honneur du feu, de l'air, de l'eau et des morts. Quand il est rentré, deux autres serviteurs portant deux tasses et deux soucoupes présentent à boire au maître et à la maîtresse ou première femme, assise avec lui sur le même lit: dès que le maître commence à boire, la musique se fait entendre ; tous les domestiques, mâles et femelles, frappent des mains et se mettent à danser. La manière d'inviter un convive à boire est de lui tirer l'oreille jusqu'à ce qu'il ait ouvert la bouche pour recevoir la liqueur. Les rasades se renouvellent et ne cessent que lorsque toute la compagnie est ivre. Les Mongols ne se marient qu'en achetant leurs épouses; et les filles que leurs parents n'ont pas trouvé l'occasion de vendre, vieillissent dans le célibat. Les veuves ne se remarient point; mais un fils a le droit d'épouser toutes les veuves de son père, excepté celle qui lui a donné le jour. Le mari fait des arcs, des flèches, des instruments de chasse, les outres et les bouteilles de cuir; il tanne les peaux, trait les juments, bat le kosmos, construit les chariots et les maisons. Les emplois des femmes sont de faire les habits, de traire les vaches, de nettoyer et de coudre les peaux et les feutres. Un malade n'est soigné que par sa famille : une marque à la porte de son habitation en interdit l'entrée à toute personne étrangère, excepté pourtant aux prêtres. Il s'y fait, après sa

Digitized by Google

mort, de bruyantes lamentations : ceux qui portent son deuil sont exempts de tributs pendant l'année, et quiconque se trouvait chez lui au moment où il expirait, demeure exclu de la cour du souverain durant un an si le défunt avait atteint l'âge viril, durant un mois s'il n'était qu'un enfant. Quand il possédait plusieurs maisons, on en laisse une vacante près de son tombeau, sur lequel on place sa figure tournée vers l'Orient et tenant à la main un vase à boire. Les Tartares ont fort peu de lois : lorsque deux hommes se battent, il n'est permis à qui que ce soit, pas même à leurs pères, de se mêler de la querelle. Les menus larcins sont punis de la bastonnade, appliquée avec autant de bâtons différents que la sentence exige de coups. L'homicide et les vols considérables exposent à la peine de mort; mais elle n'est prononcée que lorsque le coupable a été pris sur le fait, ou lorsqu'il a confessé son crime: on emploie la torture pour lui en arracher l'aveu. Les prêtres ont un chef ou patriarche qui habite près du palais du khan; ils sont tous logés, nourris, largement entretenus aux frais du peuple. Ils pratiquent la divination, étudient l'astrologie, prédisent les éclipses, tirent l'horoscope des nouveau-nés, désignent les jours heureux et malheureux; on n'entreprend une guerre qu'après qu'ils l'ont conseillée. Chaque année, le 9 mai, ils consacrent solennellement toutes les juments blanches. C'est à eux qu'il appartient de juger si une maladie est naturelle ou l'effet d'un sortilége, et d'employer des charmes pour la guérir.

Ce n'est là qu'un bien court précis des détails compris dans la relation du franciscain; nous avons essayé de choisir les plus remarquables, sans les donner d'ailleurs pour avérés : Rubruquis n'est pas un observateur assez attentif ni assez éclairé pour qu'on puisse toujours compter sur son exactitude. Il mérite plus de confiance lorsqu'il raconte les faits de sa propre mission; et c'est à ce genre de récits que les 43 chapitres suivants de son livre sont le plus souvent consacrés. De Soldaya, il passa dans les steppes qui séparent le Dnieper du Tanaïs, et y trouva un khan nommé Scatatay, peut-être Tchakhatai, pour qui l'empereur de Constantinople lui avait donné des lettres de recommandation. Scatatay ayant demandé à Rubruquis de quoi il allait parler à Sartach, le missionnaire répondit que c'était de la foi chrétienne, et entreprit d'expliquer en quoi cette religion consistait. Mais le truchement Homodei manquait d'intelligence et ne savait pas

Digitized by Google

s'exprimer. Après l'avoir écouté, Scatatay secoua la tête sans dire mot. Reprenant leur route, Rubruquis et ses compagnons traversèrent le Tanaïs pour aller au campement du prince Sartach, à trois journées du Volga, et lui remirent les lettres du roi de France, traduites en arabe et en syriaque. Ils ne tardèrent pas à reconnaître que l'annonce du christianisme de Sartach n'avait été qu'un mensonge. Les Tartares, prenant le nom de chrétien pour celui d'un peuple, se récrièrent vivement contre cette qualification donnée à un prince mongol. L'officier qui devait les introduire à la cour de Sartach leur ordonna d'apporter, avec les lettres de Louis IX, leur chapelle et leurs livres, et de se revêtir de leurs habits d'église. Ils obéirent : le clerc Goset tenait l'encensoir ; Barthelemy, le missel et la croix ; Rubruquis, la bible et le psautier. Ils s'avancèrent ainsi vers Sartach : on ordonna au clerc et à l'interprète de faire trois génuflexions, et à tous les envoyés de prendre bien garde de ne toucher au seuil de la porte ni en entrant, ni en sortant. Ayant aussi reçu l'ordre d'entrer en chantant quelque bénédiction pour le prince, ils entonnèrent le *Salve Regina*. La seule réponse qu'ils obtinrent fut qu'à la vérité le roi de France leur maître avait écrit de bonnes paroles, mais qu'il demandait des choses qui ne pouvaient être accordées que de l'aveu de Baatu ou Batou, père de Sartach ; qu'il fallait donc qu'ils se rendissent près de ce gouverneur dont l'oulous ou le campement était alors sur les bords du Volga. En se disposant à ce nouveau voyage, Rubruquis entendait reprendre ses livres, ses vêtements et ses instruments sacrés : mais on les lui déroba tous, à l'exception de la bible et de quelques autres volumes qu'il parvint à retirer secrètement. Il regretta surtout le psautier, que sa dorure et ses enluminures avaient fait trop remarquer.

Après trois jours de marche, les envoyés chrétiens arrivèrent à la cour de Batou. Des maisons portatives y composaient une sorte de grande ville, ayant trois ou quatre lieues de long. Mais Rubruquis, avant de raconter ce qu'il y vit et ce qu'il y fit, s'engage dans des digressions, aujourd'hui peu instructives, sur Gengiskhan, et sur le prêtre Jean. Ce dernier est représenté comme un roi et pontife nestorien, qui, étant mort sans enfants, eut pour successeur son frère Unc ou Vut qui avait renoncé à la foi du Christ, et embrassé le culte de certains prêtres idolâtres et sorciers. Le nom de

Digitized by Google

Prestre-Jean semble ici étendu à cet Unc, qui serait celui que Gengiskhan vainquit, détrôna et força de se réfugier au Catay, apparemment à la Chine. Il vaut mieux recueillir ce que la relation dit de la mer Caspienne. « Le fleuve Étilia, « (le Volga), se jette en un grand lac ou plutôt dans une mer « appelée golfe de Circan, du nom d'une ville située sur son « rivage du côté de la Perse. Mais Isidore (de Séville) la « nomme mer Caspienne, parce qu'elle a au midi les monts « Caspiens, et à l'orient les montagnes de Musihet ou des As- « sassins auxquelles les Caspiennes sont contiguës; au nord- « est, le vaste désert où jadis on trouvait les Cangles, où sont « maintenant les Tartares : c'est de ce côté que la mer Cas- « pienne reçoit l'Étilia, dont les eaux, comme celles du Nil, « croissent et inondent le pays en été. Au nord s'élèvent les « montagnes des Alains et des Géorgiens. Ainsi cette mer, « bornée au nord par de rases campagnes, est environnée « de montagnes des trois autres côtés. Frère André (de « Longjumeau) a parcouru le méridional et l'oriental; j'ai « fait, continue Rubruquis, le circuit du septentrional et de « l'occidental; le tour entier peut se faire en quatre mois. « Ce qu'en dit Isidore, qui en fait un golfe n'est pas vrai; « car elle n'aboutit sur aucun point à l'Océan; elle est en- « tourée partout de terres. » Rubruquis et Albert le grand sont, au moyen âge, les deux premiers écrivains qui aient su que la mer Caspienne est un grand lac; depuis longtemps on la prenait pour un golfe de la mer du Nord, quoique Hérodote, dès le 5e siècle avant notre ère, l'eût décrite telle qu'elle est.

Les envoyés du roi de France se présentèrent à la cour de Batou, nu-pieds et nu-tête, mais revêtus de leurs habits religieux, ce que Plancarpin n'avait pas osé faire, de peur de s'exposer aux mépris des Tartares. Rubruquis mit un genou en terre; on lui ordonna d'y mettre aussi l'autre, et il s'avisa, pour justifier cette posture, de commencer son discours par une prière à Dieu : « Nous prions, dit-il, celui de qui tout bien procède, et qui vous a, seigneur Batou, concédé ces biens terrestres, de vous accorder aussi les célestes, sans lesquels tous les autres sont inutiles. Or vous ne pouvez obtenir les biens célestes que si vous êtes chrétien et baptisé. » Le gouverneur sourit, et les Mongols de sa cour se moquèrent avec moins de réserve de la proposition du missionnaire. Batou lui dit qu'il avait appris que le roi Louis

Digitized by Google

et ses sujets étaient venus faire, loin de leur pays, la guerre aux peuples orientaux. Rubruquis répondit qu'elle n'était déclarée qu'aux Sarrasins qui profanaient la maison de Dieu à Jérusalem. Cette explication parut satisfaire le gouverneur, qui fit servir de son cosmos aux envoyés, ce qui était une marque insigne de faveur et d'honneur. Toutefois il leur déclara qu'il ne prendrait pas sur lui de leur accorder la permission demandée pour eux de prêcher l'évangile en Tartarie; qu'il fallait qu'ils allassent l'obtenir du souverain de la contrée, Mangou-Khan. Ce voyage n'était proposé qu'à Rubruquis lui-même et à son truchement Homodei : on voulait que Barthélemi de Crémone et Goset retournassent à la cour de Sartach; mais Barthélemi ayant protesté qu'on lui couperait plutôt la tête, que de le séparer de son confrère, on lui permit de l'accompagner; et le clerc Goset se vit forcé, non sans d'amers regrets, de reprendre seul la route opposée. Les trois autres remontèrent le Volga, pendant six semaines avec Batou; après quoi un riche Mongol vint leur annoncer qu'il était chargé de les conduire jusqu'à la résidence de Mangou-Khan. C'était encore un voyage qui devait durer plusieurs mois, et qu'un froid excessif, la faim, la soif, tous les genres de privations et de souffrances rendirent extrêmement pénible aux Européens. Rubruquis raconte un entretien qu'il eut avec les Jugures, dont le temple était rempli d'idoles grandes et petites. Il leur demanda quelle idée ils avaient de Dieu : ils répondirent qu'ils n'en reconnaissaient qu'un seul, pur esprit qui jamais ne s'était fait homme, et avec lequel ils ne confondaient point les images destinées seulement à rappeler le souvenir de ses ineffables attributs. La conversation n'alla guère plus loin, à cause de l'impéritie de l'interprète Homodei. La relation fait aussi mention des Nestoriens qui sont, dit-elle, établis en quinze villes du Cathay, et qui ont un évêque à Segum; elle les dépeint tous comme très-ignorants et très-déréglés, à tel point que les mœurs des idolâtres seraient encore préférables aux leurs.

Rubruquis et ses compagnons arrivèrent à la cour du grand khan, le 27 décembre 1253, et furent admis à son audience le 4 janvier suivant. On leur laissa le choix entre quatre breuvages : Rubruquis goûta de celui qui se nommait cérasine, et qui se faisait avec du riz; le truchement but du vin en assez grande abondance; et le khan, après en avoir

Digitized by Google

usé à peu près de même, se fit apporter divers oiseaux de proie. Quand il les eut longtemps considérés, il ordonna aux missionnaires de s'expliquer. Leur chef se mit à genoux, souhaita au khan une longue vie, et demanda la faculté de remplir en Tartarie le devoir que lui imposait la règle de Saint-François, d'enseigner aux hommes à vivre selon la loi de Dieu. Il ajouta que n'ayant ni or ni argent, il ne pouvait offrir au grand khan que des prières pour lui, pour ses femmes et ses enfants. Mangou répondit que, pareille aux rayons du soleil, sa propre puissance s'étendait en tous lieux et qu'il n'avait aucun besoin d'argent ni d'or. Quant au surplus de cette réponse, Rubruquis ne comprit rien au compte que lui en rendit Homodei, sinon que cet interprète était ivre, et que le grand khan pouvait bien en tenir un peu. Toujours voyons-nous qu'on permettait aux envoyés du monarque français de passer les derniers mois de l'hiver soit à la cour du khan, soit dans la ville de Karakoroum qui n'en était pas éloignée. De ces deux résidences, Rubruquis préféra la première, et ne passa depuis à Karakoroum qu'avec Mangou et sa cour : il y était aux mois d'avril et de mai. Ce fut là qu'il entendit, au moyen d'un truchement, les confessions de plusieurs chrétiens, hongrois, géorgiens, arméniens, alains et russes. Le samedi saint il baptisa ou vit baptiser 60 personnes; le jour de Pâques, il célébra une messe et administra la communion au peuple. Au mois de mai, il se tint une conférence théologique entre les Chrétiens, les Tuiniens et les Sarrasins; c'était par ordre de Mangou, qui avait nommé pour arbitres trois de ses secrétaires, un de chaque religion, et défendu, sous peine de mort, toute injure personnelle et toute violence. Rubruquis argumenta contre les Tuiniens, espèce de manichéens qui admettaient les deux principes, ou même plusieurs dieux, et qui disaient pour soutenir ce système : N'y a-t-il pas plusieurs grands princes dans le monde, et cela empêche-t-il qu'il y en ait un plus grand que tous les autres, savoir Mangou-Khan? Une dispute moins intelligible eut lieu entre les Nestoriens et les Sarrasins. Chacun resta dans sa croyance, ainsi qu'il arrive d'ordinaire à la suite des controverses de cette nature; mais cette fois la dissidence n'amena point l'inimitié, et l'on ne se sépara qu'après avoir chanté et bu tous ensemble.

Le 31 mai, jour de la Pentecôte, Rubruquis eut une seconde et dernière audience de Mangou. Un des interprètes

Digitized by Google

de ce prince s'informa de l'état des richesses de la France, du nombre de bœufs, de moutons, de chevaux qu'elle possédait : ces questions excitèrent dans l'âme de Rubruquis une indignation qu'il eut peine à dissimuler; il supposait qu'elles annonçaient un projet d'envahissement. Il avait eu soin d'assurer que ce n'était point par crainte que le monarque français envoyait une ambassade aux Tartares, mais dans le seul but d'opérer leur conversion et de contribuer à leur salut éternel. Mangou répondit qu'il croyait en un seul Dieu, et ne recevait de conseils que des devins de son pays. Plus tard, il fit remettre aux envoyés de Louis IX une lettre hautaine et menaçante, adressée à ce prince : il y désavouait la mission remplie avant son règne auprès des Français par le nommé David, dont nous avons parlé ailleurs. Il regrettait aussi le bon accueil fait au frère André par la régente Chamis, ou Ogoul-gaïmisch, sur laquelle il s'exprime avec le dernier mépris; il la traite de chienne. Cette lettre écrite, dit-on, en langue mongole et en caractères jugures, c'est-à-dire ouigours, a été recherchée par Rémusat, et ne s'est retrouvée nulle part. Rubruquis en donne une traduction, ou la substance.

Hist. littér. t. XVIII, p. 448.

Cette partie de la relation contient plusieurs autres détails entre lesquels nous ne citerons que ceux qui concernent l'orfévre parisien Guillaume Boucher, un faux moine nommé Sergius, et les ambassadeurs de l'empereur de Nicée, Vatace. Il n'est pas dit quel était l'objet de cette ambassade, et les historiens byzantins ne fournissent sur ce point aucun éclaircissement. Sergius fut reconnu pour un imposteur qui, afin de complaire aux Mongols et à leurs chefs, compromettait les intérêts et l'honneur des princes chrétiens. Quant à Boucher, il a été fait mention dans notre tome XVI, des lingots d'or qu'il passait pour avoir fournis à Mangou, et de l'arbre d'argent, soutenu par quatre lions du même métal, qu'il a, dit-on, fabriqué. Plusieurs des récits fabuleux de Rubruquis proviennent de ses entretiens avec cet orfévre et avec son fils. Mais il nous reste à prendre connaissance du retour de notre missionnaire en Palestine.

P. 124.

Vers le 8 juillet 1254, il partit de Karakoroum, pour regagner d'abord le campement de Batou : sur la route, il rencontra Sartach qui allait trouver le grand Khan ou Khakhan, et n'arriva que le 14 septembre au lieu où Batou résidait. Il chemina un mois entier avec ce gouverneur; puis

Digitized by Google

avec un guide qu'il ne pouvait payer et qui le quitta bientôt. Au commencement de novembre, il était à Saray, ville située sur la rive orientale du Volga. Ce fut près de ce lieu qu'on lui restitua les calices, l'encensoir, la boîte du saint chrême, et une partie des ornements sacrés et des livres qui lui avaient été dérobés à son premier passage. De Saray, il prit la route de l'Arménie, et parvint, vers le 25 décembre, à Naxuam, jadis très-grande ville, mais ruinée par les Tartares. Il n'y restait que deux petites églises, de 800 qu'on y avait autrefois comptées. Rubruquis y passa les fêtes de Noël, et y entendit parler d'un ancien prophète nommé Acacron, qui avait prédit les progrès des Tartares, les triomphes des Français sur les peuples infidèles, et la conversion de tout l'Orient au christianisme. Des prédictions du même genre, répandues au sein de toutes les peuplades asiatiques, étaient destinées à favoriser les entreprises des croisés. Non loin de Naxuam, le voyageur vit les montagnes où se reposa l'arche de Noé, et l'Araxe coulant à leur pied. Avant de sortir de cette ville, où de grandes neiges le retinrent plusieurs jours, il y fit la rencontre du frère-prêcheur, Bernard Catalan, qui, envoyé vers Sartach, ne put obtenir d'être admis à l'audience de ce seigneur. Le 13 janvier 1255, Rubruquis se remit en marche; et le jour de la Chandeleur, il était à Ainy, ville arménienne, où il trouva cinq dominicains porteurs de lettres du pape à Sartach et à Mangou : sur le récit qu'il leur fit de ses propres aventures, quand ils surent qu'il s'en allait comme il était venu, ils tournèrent leurs pas vers Tiphlis. Le franciscain poursuivit sa route, jusque sur les terres du sultan d'Iconium, traversa la ville ou les débris d'Arsinghan où un tremblement de terre écrasait dix mille personnes sous les ruines des édifices. De là il vint à Césarée de Cappadoce, puis à Curch ou Courk, port arménien où il séjourna jusqu'après les fêtes de la Pentecôte. Ensuite il passa en Chypre, et trouva à Nicosie son provincial qui l'emmena à Antioche, puis à Tripoli de Syrie, où il assista à un chapitre de frères mineurs, tenu le jour de l'Assomption. Il lui aurait fort convenu de se rendre auprès du roi de France, qu'il avait espéré de retrouver en Palestine. Mais le provincial lui enjoignit d'aller résider au couvent de Saint-Jean-d'Acre, et ne lui permit que d'écrire à Louis IX. En effet, il ne tarda point d'adresser à ce prince une ou plusieurs lettres qui contenaient la relation dont nous venons d'offrir un précis. Il la finissait en exhortant le

Digitized by Google

monarque à ne plus se laisser tromper par des imposteurs, tels que David, et à ne plus envoyer en Asie de simples et pauvres moines, accompagnés, comme il venait de l'être, de mauvais truchements, mais des prélats assez bien qualifiés, recommandés et secondés pour obtenir du crédit et des succès.

Ce livre est écrit en latin dans les manuscrits d'Angleterre, et dans celui qui se conserve à Leyde; les bibliographes qui en ont indiqué les copies y semblent distinguer deux ouvrages, par les deux titres, l'un *De gestis* ou *de moribus Tartarorum*, l'autre *Itinerarium Orientis;* et l'on a pu voir, par l'analyse qu'on vient de lire, qu'il est en effet possible de séparer ces deux parties dont la seconde, savoir l'itinéraire, aurait six fois plus d'étendue que la première où l'auteur décrit les usages et les mœurs des Tartares. Ces deux parties se présentent comme ne formant qu'un seul livre dans les traductions anglaises, et dans la française, par lesquelles l'ouvrage est connu du public. La première version est due à Richard Hakluyt qui l'a comprise dans son recueil intitulé: *Principal Navigations, Voyages, Traffiques and Discoveries* (London, Bishop, 1598, 1599, and 1606; 3 vol. in-folio). Cette version d'Hakluyt est incomplète; mais aucun article ne manque à celle que Samuel Purchas a insérée dans sa collection, qui a pour titre : *Pilgrims or Relations of the Wordl and Religions observed in all ages and places*, etc.; collection divisée en cinq livres et publiée en 4 vol. in-folio; c'est dans le troisième que se trouve la relation de Rubruquis traduite en anglais. La publication de ces volumes n'a été achevée qu'en 1625 et 1626, à Londres, chez Stansby; ils ont été réimprimés dans la même ville en 1732; ils avaient été traduits en hollandais, en 1655, à Amsterdam, in-4°.

Gér. J. Vossius, Cas. Oudin, J. A. Fabricius, Foppens.

Le livre de Guillaume Rubruquis se lit en français avec ceux des voyageurs Benjamin de Tudèle, Asselin, Plancarpin, Marc-Paul, etc., dans le recueil de Pierre Bergeron, imprimé pour la première fois à Paris, en 1634, in-8°; puis à Leyde, chez Vander Aa, en 1729, in-4°, et dans le même format, à la Haye, chez Néaulme, en 1735. Ces relations se retrouvent en langue hollandaise, dans une collection publiée en 1707, in-8°, à Leyde. Le texte latin de Rubruquis est encore inédit : Bergeron assure qu'il en a fait usage, en même temps que des versions anglaises d'Hakluyt et de Purchas. L'ouvrage est connu d'un plus grand nombre de lecteurs par les analyses ou notices qu'en ont composées Fleury,

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Hist. ecclés. l. LXXXIV, n. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22; t. XVII, p. 574-590, in-12.

Hist. des voyages, t. IX, p. 277-324, in-4°. t. XXVI, in-12.

Abrégé de l'H. des voyag. t. VII, p. 362, 363, 364, in-12.

Bibliothèque des voyag. I, 36, 37.

Prévost, la Harpe, Boucher de la Brunellerie, etc. Fleury donne un très-bon précis de cette relation; mais il écarte, comme étrangère à l'histoire ecclésiastique, la partie qui concerne les mœurs des Tartares. L'analyse de Prévost est plus étendue, plus complète, et accompagnée d'observations critiques. Il n'y a de remarquable dans les deux pages de la Harpe que la qualification de capucin appliquée à un frère mineur du XIIIe siècle. La notice de la Brunellerie est trop sommaire pour être instructive.

Index Auct.

Nous avons terminé à l'année 1256 l'histoire de la vie et des travaux de Guillaume Rubruquis ou Ruysbroeck; ni lui ni ses contemporains ne nous apprennent rien de ce qu'il est devenu et de ce qu'il a pu faire après cette époque: apparemment il a fini ses jours dans son couvent de Ptolémaïs; et l'on peut supposer que les fatigues et les souffrances qu'il avait essuyées durant les trois années de son voyage ont plus ou moins abrégé sa carrière. Cependant Pits, Wadding, du Cange, Sbaraglia et la Biographie universelle le font vivre et même briller en 1293; c'est peut-être une erreur de copiste, pour 1253, année de sa célébrité selon Vossius. Du reste, c'est par pure conjecture que nous le plaçons ici vers l'année 1269 ou 1270 : il aurait eu alors environ 50 ans; car nous le croyons né vers 1220, plutôt qu'en 1230. Ce qui nous paraît incontestable, c'est l'utilité de sa relation : sans doute il est crédule, superstitieux même; il accueille et répète beaucoup de récits fabuleux; ce qu'il raconte de l'anthropophagie des Comans et des Thibétains suffirait pour montrer qu'il ne sait pas observer avec assez d'exactitude les mœurs étrangères qu'il entreprend de décrire. Mais on lui doit la connaissance d'un assez grand nombre de détails curieux, et de faits historiques, surtout de ceux qui appartiennent à sa propre mission. Koch l'appelle un voyageur célèbre, et le cite plusieurs fois comme un des témoins de l'état des affaires de l'Orient au moyen âge. D.

Tableau des révolutions dans le moyen âge, p. 28, 285, etc.

Digitized by Google

NICOLAS DE NARBONNE,

VERS 1270.

GÉNÉRAL DES CARMES.

TRITHÈME, au n° 506 de son traité *De Scriptoribus ecclesiasticis,* fait mention de Nicolaus Gallicus, 7e prieur général des Carmes, savant et pieux personnage qui, après avoir de son mieux gouverné cet ordre pendant près de 20 ans, abdiqua sa fonction, et par amour du Christ s'ensevelit au fond d'un désert où il acheva sa vie dans un saint repos. Il laissait quelques écrits dont le principal, intitulé *Sagitta ignea,* la flèche de feu, est un tableau des malheurs et des fautes de ses confrères expulsés de la terre sainte. Il était contemporain de l'empereur Rodolphe, vers 1270.

J. Alb. Fabric. Biblioth. eccles. p. 124.

A ces lignes de Trithème nous devons ajouter quelques renseignements qui nous sont fournis par Rollewinck, Symphorien Champier, Conrad Gesner, Possevin, Coeffeteau, Moréri, Oudin, Fabricius, etc... surtout par les Carmes Louis Jacob et Cosme de Villiers qui ont composé des bibliothèques de leur ordre. Ils ne savent pas en quelle année ce religieux naquit; mais ils lui donnent les qualifications de *Gallus, Gallicus, Narbonensis.* On peut donc le croire natif de Narbonne, quelques-uns disent de Toulouse: l'époque où il fit profession n'est pas non plus indiquée. On sait seulement qu'en un chapitre tenu en 1250, des suffrages unanimes lui déférèrent le titre de vicaire général de l'ordre dans les contrées orientales. Simon Stock quittait alors cet office pour venir prendre en Europe l'administration suprême de toutes les maisons des Carmes. Stock mourut, comme nous l'avons dit, en 1265; et un chapitre qui se tint à Toulouse lui donna pour successeur Nicolas de Narbonne, qui en 1266 présida une assemblée du même genre à Messine, en Sicile. Affaiblis en Orient par les victoires des Sarrasins, les Carmes s'étaient multipliés en Europe; mais ils y perdaient le goût de la solitude et l'habitude de vivre dans les déserts; ils contractaient au sein des villes de mondains et vicieux penchants. Leur nouveau général, après beaucoup d'efforts inutiles pour les ramener à la pratique de leurs devoirs, désespéra d'y réussir, et se retira en 1270 sur un mont auquel les auteurs

Fasc. Temporum, 1270.—S. Ch. De Viris Galliæ illustribus.—C. Gesn. Biblioth. univ.—Poss. Appar. sāc. t. 2.—Coeff. Tract. contra Myster. iniq. p. 989.—Mor. Dict. dero. édit. Nicolas.—Oudin, Comment. de Scr. eccl. III, 464, 465.—Biblioth. med. et inf. lat. t. V, p. 107.—L. Jac. Biblioth. Carmel. mss. 319, 320.—C. de Vill. Bibl. Carmel. 1752, in-fol. t. 2, col. 488-491.

Ci-dessus, p. 67.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

que nous avons cités donnent le nom d'Euvatrof ou Erratrof. Ce fut là, disent-ils, qu'il composa la *Sagitta ignea*. Il mourut en un lieu qui a été appelé *Auriaca* et qu'on suppose être le couvent des Carmes de la ville d'Orange, auprès de laquelle il y aurait eu un désert nommé Eratrof. Suivant d'autres traditions, il finit ses jours à Erratrof, dans le pays de Galles, ou bien à Alvewic, aussi en Angleterre, ou dans l'habitation que les Carmes possédaient au milieu de la forêt de Hulme, près d'Alnewic sur les confins de l'Écosse. Le 2 avril est indiqué comme le jour de son décès; il n'est pas dit en quelle année; et nous ne plaçons cette notice sous la date de 1270, que parce que c'est le terme où aboutissent les détails que nous avons pu recueillir. Nicolas est du grand nombre des personnages de son temps auxquels on a fait honneur de plusieurs miracles opérés après leur mort, par leur intercession. Les siens toutefois ne sont qu'affirmés et non racontés. Jacques Foresti de Bergame, Alfonse Ciaconius, J. B. de Lezana, et d'autres écrivains l'ont mis au rang des bienheureux, et l'on cite un ancien psautier des Carmes de Semur, où se lisait l'office de sa fête célébrée le 2 avril.

Supplem. histor.

Vitæ pontif. t. 2. Nicol. IV.

Lez. T. IV, ad. ann. 1272, p. 409.

Edit. 1e, pag. 864.

Lect. memor. p. 2, p. 543.

De Angliæ Sertor. centur. IV, c. 42.

Append. 2, l. VI, c. 3, p. 387.

Biblioth. Biblioth. mss. pag. 1281.

Catalog. codd. Bibl. cotton. p. 90.

Il tient à l'histoire littéraire par son livre que nous voyons cité dans le *Catalogus testium veritatis* de Flaccus Illyricus, ou Francowitz, dans les leçons mémorables de Wolf, dans la 4e centurie des écrivains anglais, par J. Bale, dans un appendice du traité *De origine monachatûs*, par Rodolphe Hospinien, etc. Montfaucon en indique une copie manuscrite; Louis Jacob en a vu une chez les Carmes déchaussés de Clermont en Auvergne, et il assure qu'il en existe d'autres dans les couvents du même ordre à Liége et à Cologne. Le plus connu est celui de la bibliothèque Cottonienne, en Angleterre. On croirait qu'il a été imprimé, si l'on prenait dans leur sens immédiat ces mots de Possevin et de Fabricius: *Hanc sagittam elegantissimis characteribus impressam;* mais outre que ces deux auteurs ne joignent à ces paroles aucune sorte d'indication de lieu ni d'année, il convient d'observer que Cosme de Villiers, qui a publié sa *Bibliotheca carmelitana* en 1752 et qui ne s'est point épargné les recherches bibliographiques, n'a connu aucune édition de ce livre. Nous n'en pourrons donc parler que d'après les extraits qu'a fournis le manuscrit Cottonien.

Ce que Nicolas déplore avec tant d'amertume, ce qu'il *transperce* de sa flèche de feu, ce qui l'afflige enfin dans

Digitized by Google

l'état des Carmes depuis 1265 jusqu'à 1270, c'est bien plus le désordre de leur propre conduite en Europe que les injustices qu'ils ont endurées en Orient. Il leur reproche la paresse, la luxure, l'hypocrisie et tous les vices. Il les appelle *cauteriatos, errones, fabulatores, garrulos, inutiles consiliarios, malignos discussores, Sodomæ cives, optimi Testamenti contemptores, præsentium et futurorum seductores.* On vous voit, leur dit-il, courir du matin au soir par les places publiques, n'ayant pour guide que celui qui va cherchant de toutes parts quel homme il pourra pervertir et dévorer. En vous s'accomplissent à la lettre les paroles du prophète, *In circuitu impii ambulant.* Que manque-t-il encore à votre honte? Est-ce donc là cette religion pure qui devait vous préservér de toutes les souillures du siècle? Non, non, ce ne sont pas les orphelins et les veuves que vous visitez: *Non pupillos, sed puellas; non viduas in tribulatione existentes, sed fatuas juvenculas, beghinas, moniales ac dominas.* Insistant sur cette dernière censure, le zélé solitaire ajoute: *Alter in alterius jactantes lumina vultus, verba quæ adamantis naturam in se habent et quæ bonos mores destruunt atque corrumpunt, alternatim emittitis, cordium allectiva,* etc. Ainsi les expressions mêmes peuvent sembler remarquables dans cet opuscule, qui ne l'est que trop par les faits qu'il dénonce avec quelque exagération peut-être. On s'en est servi pour peindre les mœurs du XIIIe siècle; et depuis la fin du XVe, les ennemis des institutions monastiques n'ont pas négligé de tirer parti de ce témoignage d'un pieux écrivain.

Nous remarquerons, en terminant cet article, que celui de Trithème par lequel nous l'avons commencé était fort incomplet sans doute, mais donnait pourtant des notions assez justes. Les mots qui avaient le plus besoin d'être modifiés ou expliqués sont ceux qui disent que Nicolas a gouverné son ordre pendant près de 20 années; *viginti fermè annis:* cette durée se compose des 15 ans de son vicariat général en Orient, de 1250 à 1265; et des 5 de son généralat proprement dit, de 1265 à 1270. D.

Digitized by Google

VERS 1270.

GÉRARD DE LIÉGE.

GÉRARD, né à Liége, fit profession dans le couvent des Frères Prêcheurs de cette ville. Sa coopération à l'établissement de la Fête-Dieu est attestée dans une ancienne vie de Julienne du mont Cornillon. Le projet conçu par la pieuse fille fut communiqué à plusieurs saints et savants personnages, entre lesquels sont nommés Guiard, évêque de Cambrai, les dominicains Hugues de Saint-Cher, Gilles, Jean et Gérard. Il y a toute apparence que ce dernier est bien le Gérard dont nous allons indiquer les écrits, et qui, suivant Quétif et Jacq. Echard, a pu vivre jusqu'en 1270. On a d'abord de lui un ouvrage mystique, intitulé *Liber de doctrinâ cordis*, et divisé en sept traités, où il s'agit de la préparation, de la garde, de l'ouverture, de la stabilité, du don, de l'élévation, et du partage du cœur. Ce livre, enseveli depuis deux cents ans dans un oubli profond d'où il ne paraît pas destiné à sortir, avait eu durant trois siècles une assez grande vogue, si nous en jugeons par le nombre de copies manuscrites qui s'en conservaient dans les bibliothèques de Tournai, de Villiers, de Camberon, de Louvain, de Leipsic, d'Oxford, de Florence; et à Paris, de Saint-Victor, de la Sorbonne, des dominicains de la rue Saint-Honoré, etc. Panzer en cite, d'après Quétif, une édition publiée à Paris, en 1506, in-12. Il en parut une seconde à Naples, en 1605, in-8°, Oudin dit 1607, in-4°. Nous devons faire mention aussi d'une traduction française, imprimée à Douai en 1601, à Lyon en 1608, in-16, ayant pour titre : « La doctrine du « cœur, pieuse, excellente, et utile à toutes personnes, com- « posée passé trois cents ans par le P. F. Gérard liégeois, « de l'ordre des FF. Prêcheurs, traduite par François de « Lattre, chanoine de Saint-Amé de Douai, de nouveau aug- « mentée et conférée avec exemplaires latins par Walrand « Caoult, prestre. »

Chapeauv. Hist. Leod. t. II, p. 244.

Script. ordin. Præd. 248, 249.

Sander, Biblioth. Belg. 104, 117, 135, 141, 215, 269, 359, etc. — Biblioth. reg. parisiens. n. 4540, in-4°.

Annal. typogr. VII, 520, n. 172.

Nicodem. Addiz. p. 159.

Comment. de Scr. eccles. III, 530, 531.

Une deuxième production de Gérard est un traité *de Testamento Christi*, qui est joint au livre *de Doctrinâ cordis* dans quelques manuscrits, mais qu'on s'est abstenu de mettre au jour. On a indiqué aussi comme relié avec la Doctrine du cœur, dans les manuscrits de Florence et de

Digitized by Google

Saint-Victor, un troisième opuscule de trois ou quatre feuillets, intitulé *Religionis Elucidarium* ou *Moralia pro religiosis*. Il n'est pas dit qu'il soit du même auteur, mais on a eu droit de le conjecturer. En quatrième et dernier lieu, Gérard a écrit ou prêché des sermons *De Tempore et de Sanctis*, dont le recueil complet ne paraît pas s'être conservé en France; on en comptait du moins jusqu'à 70 dans un manuscrit de la Sorbonne, composé des discours de divers prédicateurs. Il existait aussi des copies de ceux de Gérard, à Louvain et à Crémone. Ce sont, à ce qu'on croit, ces discours qui lui avaient valu la qualification de divin lecteur ou divin Liégeois; on obtenait alors à peu de frais de pareils titres. Ce qu'il y a de remarquable dans ce sermonnaire, c'est qu'il est un des premiers qui ait fréquemment entremêlé des mots français à son latin, si toutefois ce ne sont pas les copistes des âges suivants qui les ont ajoutés au texte; *et obviabit illi* IRA A L'ENCONTRE, *quasi*, etc. C'en en est trop peut-être sur un si obscur personnage; mais la plupart des bibliographes ecclésiastiques ont parlé de lui. D.

Henr. Gandav. n.53, cum schol. Aub. Mir.—Trithem. n. 520.—Lusitan. Biblioth. Fr. Præd. ad ann. 1270.—Altamura, p. 25.—Possevin, Appar. sac. — Valer. Andr. Biblioth. Belg. p. 276.—Du Cange, Ind. auct. col. 102.

PIERRE DE FONTAINES,

JURISCONSULTE.

MORT VERS 1270.

JOINVILLE rapporte avoir souvent été témoin que saint Louis demeurant au château de Vincennes, après avoir entendu la messe en été, allait s'ébattre dans le bois, s'y asséyait au pied d'un chêne, faisait asseoir tous ses barons et conseillers auprès de lui; puis tous ceux qui avaient à lui parler s'approchaient de lui sans en être empêchés par aucun huissier. Le roi alors demandait à haute voix s'il y avait encore quelques personnes qui eussent des différends entre elles; et s'il s'en présentait, il leur disait : *Taisiez-vous, et en vous deliverra l'un après l'autre.* Ensuite s'il ne voulait pas, ou s'il ne pouvait pas les juger par lui-même, il appelait monseigneur Pierre de Fontaines, ou quelque autre de ses conseillers intimes, et lui disait : *Delivrez-moi ceste partie.*

Joinv. Hist. du roy saint Louys, p. 13, 14.

Pierre de Fontaines était originaire du comté de Verman-

Du Cange, Préface des Establissements de saint Louys.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

dois, où une famille de ce nom a paru longtemps avec éclat entre les plus nobles de cette province, tirant son nom du village des Fontaines, aux environs de Saint-Quentin. L'histoire de cette ville fait remarquer, entre autres seigneurs de cette famille, Matthieu de Fontaines, portant le titre de chevalier, seigneur de Fontaines, qui eut deux enfants; Colard de Fontaines, et Hugues, seigneur de Fillaines, qui vivait en 1237. Quant à Pierre de Fontaines, il paraît être issu de Colard; il eut aussi le titre de chevalier, et il fut bailli de Vermandois en 1253, époque à laquelle il composa son ouvrage de jurisprudence.

S'étant proposé de former un jeune gentilhomme dans la science des lois romaines qui étaient reçues en France, et dans l'ordre judiciaire qui s'y observait, afin qu'il pût par les connaissances qu'il en acquerrait gouverner son bien, sa famille, et parvenir aux charges qui étaient instituées pour la distribution de la justice, il dédia son ouvrage au père de ce jeune gentilhomme qui le lui avait demandé. Il paraît clairement, par les applications que l'auteur y fait des lois romaines aux usages du bailliage de Vermandois, qu'il était lui-même originaire de ce comté. Il fut le premier parmi les Français, ainsi qu'il le dit dans la préface de son ouvrage, qui entreprit d'écrire sur l'ordre judiciaire en France: *Nus,* dit-il, *n'emprist oncques mais ceste cose deuant moy.* C'est cette considération qui a porté du Cange à joindre cet ouvrage aux Établissements de saint Louis, comme étant le fondement de tout ce qui s'est écrit depuis sur l'ordre judiciaire. Dans le cours de son livre, de Fontaines a choisi quelques matières qui étaient le plus en usage dans les justices de France, et a tiré du Code et du Digeste les lois qui y étaient reçues, et que l'éditeur a indiquées aux marges pour la facilité du lecteur. Du Cange dit l'avoir copié d'un manuscrit que l'hôtel public de la ville d'Amiens a conservé.

Du Cange, H. de Constantinople sous les Français, p. 143.

Pour ce qui est des diverses circonstances de la vie de notre jurisconsulte, on trouve qu'en 1256 étant auprès du roi au moment que des députés des bourgeois de Namur venaient implorer la protection de ce prince contre leur souveraine qu'ils avaient offensée, Pierre de Fontaines les traita avec beaucoup de dureté, ce dont le roi lui fit une sévère réprimande; qu'il fut maître en parlement en 1260, et qu'il assista en cette qualité au jugement qui fut rendu pour le roi contre l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, aux en-

Digitized by Google

quêtes du parlement des octaves de la Chandeleur de cette année-là; qu'il se trouva encore en la même qualité à celui qui fut rendu pour le roi contre les religieux du bois de Vincennes, au parlement de la Chandeleur. On remarque qu'il est nommé dans ces jugements incontinent après le connétable de France, et avant les autres chevaliers qui y assistèrent en la même qualité que lui : ce qui fait voir que ce seigneur était alors en grand crédit, et considéré par le roi saint Louis comme très-savant dans la science du droit, et comme très-versé dans les coutumes et dans les usages du royaume. Car personne n'était alors appelé aux dignités de baillis, ou de sénéchaux, ou de maîtres en parlement, c'est-à-dire de conseillers de la cour, qui n'eût acquis par une grande étude, et par une longue expérience, une parfaite connaissance des affaires. Ainsi ce n'est pas sans raison que saint Louis le tint toujours près de sa personne sacrée, comme un de ses principaux conseillers, quand il rendait en personne la justice à ses sujets.

Du Cange, qui a publié l'ouvrage de Pierre de Fontaines à la suite des Établissements de saint Louis, dans la troisième partie d'une édition de l'Histoire de ce roi, par le sire de Joinville, l'intitule : *Le conseil que Pierre de Fontaines donna à son ami,* ou *Traité de l'ancienne jurisprudence des Français.* L'ouvrage est divisé en trente-cinq chapitres, à la tête desquels est un prologue qui fait le premier chapitre, où il dit à un seigneur qu'il ne nomme point, qu'à sa prière, ne pouvant rien lui refuser, il allait changer son repos en un grand travail, pour conseiller son fils, selon son pouvoir. Il commence ainsi son Prologue : « D'emprendre de che don « vous m'avés tantefois proié et requis, en apel jointes mains « le pourvéanche de la deuine bonté, sans qui aide nus hom « morteus ne souffirait à vostre requeste. Et de moi suis tous « certains ke sens ne engiens ke je aie, ne estuide ke je « puisse faire, sans s'aide ne porroit pourfiter. Mais entre les « autres ke je ai en pourpens pour vostre amitié retenir, « vers qui je ne compère nulle cose humaine, fors vostre « amour, me suis pourpensés en mon corage, que Dix puet « donner les coses c'on espoire en bien, et parfaire les par « sa grant vertu, si come le loy dist, et pour ce ai-je cangié « le repos de m'aïe à grant travail, pour conseillier vostre « fill, par vostre requeste selonc mon pooir. »

Joinv. Establ. de s. Louys, à la suite, p. 77.

« Entendant m'aués fait plusieurs fois, ke vous aués un

Digitized by Google

« fill, ki moult bien se doutrine de bones meurs, et de « ferme créanche, ke vous esperés ke il après vous tiengne « vostre hyretage, pour ce si n'auriés ke il s'entendist ès « lois, si ke kant il hyretast, ke il sache droit faire à ses « sougis, et retenir se terre selonc les lois du païs, et « selonc les coustumes dont il est, en usage de court laie, « et saches ses amis conseillier, kant mestier sera : et de « che m'aués-vous requis et requerés ke je fache un escrit « selonc les usages et les coustumes du païs, et de toutes « cours laies. »

Il se plaint ensuite que les anciennes coutumes étaient très-négligées, *sunt moult anoienties,* partie par les baillifs et prévôts qui aiment mieux suivre leurs volontés et leurs propres idées que les coutumes et autres instructions des anciens, et encore plus par les riches qui tyrannisent et enlèvent le bien des pauvres. Il ajoute qu'un conseil qui n'est pas appuyé sur les lois et les coutumes est très-dangereux, qu'il fait perdre souvent sa cause à celui qui aurait dû la gagner; que rien ne demande une attention plus grande que de faire droit à qui il est dû. Pour ces motifs, il prie ceux qui liront le conseil qu'il donne au fils de son ami, que s'ils y trouvent trop d'explications sur certaines choses, et trop peu sur d'autres, ils veuillent bien l'excuser pour trois raisons. La première, parce que nul auteur avant lui n'avait entrepris d'écrire sur cette matière en français; la seconde, parce que les coutumes sont presque totalement négligées, et remplacées par les justices particulières des châtelains; la troisième, parce que chacun doit faire son possible pour ne pas se tromper. Mais comme cela n'appartient qu'à Dieu et non aux hommes, on lui fera un grand plaisir si on le corrige là où il se trompe, ajoutant que ceux qui le corrigeront seront plus dignes de louange que lui, vu qu'en corrigeant son ouvrage ils le rendront plus parfait et plus durable. Mais il les prie de ne pas trop se hâter de le critiquer : qu'ils le lisent avec attention afin de bien comprendre ce qu'il veut dire; car on ne comprend pas les choses aussi promptement qu'on les entend dire.

L'auteur, après ce prologue, entre en matière au chapitre second, et ce chapitre étant d'une brièveté remarquable en comparaison des autres, nous le transcrivons ici, vu qu'il expose les principes du droit à la manière de notre jurisconsulte.

Digitized by Google

« Chi commence le Consell de Pierre de Fontaines, ki « donne à son ami, et à tous les autres. »

« I. Tu qui te veus doutriner de droit, et de terre tenir, « si te lô ke tu aies en toi quatre coses pinchipaus : cremeur « de Dieu, contenir soi, castiement de tes serjans, amour « à deffendre tes sougis. Et pour ce ke tu n'as mestier de « parolles fors ne oscures pour te jonece, et pour ce ke ceux « de sai home ne puet mie mult estudier en teles choses, « quatre coses, et toutes les autres ki venront chi après, te « dirai briement, legierement, et clerement. »

« II. Cremeurs de Dieu, est li commenchement de sa- « piense, si comme dist l'Escriture. Contenir soi, est li pre- « miers commandemens des loys, ki dient ke on viue hon- « nestement : car ki est sages, et deshonnestement se maine, « mains en est prisiés et creus. Castijer tes serjans, si ciert « bonne renommée et profis à te terre, et t'eskieuera de « blâme : car maintefois a esté mis des meffais à serjans seur « les sengneurs par commune renommée, meement kant « il ne l'amendent. Amours est defendement de tous sougis, « ce sera mult grant preus. Car mout de maus en sunt « venu à Sengneur par le haine de leur sougis, maint « ochis, et maint desyreté, et maint essilié ; ne de riens « n'aquerras-tu tant leur amour, come de garder leurs « coustumes, et d'aus deffendre, ke on tort ne leur fache. « Et saches tu ke plus seroies haus hom en honneur, « empereurs ou quens, et plus te pourfiteroit à auoir ces « quatres coses. »

On voit par toute la suite de cet ouvrage que l'auteur y répond aux questions que lui avait faites le seigneur à qui il s'adresse, et aux doutes qu'il lui avait proposés. C'est pour ainsi dire un abrégé du Code, du Digeste et des lois romaines.

Il dit au chapitre XXII, article XVI, que de deux dames qui plaidèrent à Saint-Quentin, l'une en appela à la cour du roi qui releva l'appel et jugea la cause. C'est, ajoute-t-il, le premier dont il ait entendu parler en Vermandois.

Le langage de ce conseil ne paraît point avoir été retouché ; c'est celui dont on se servait alors dans le Vermandois et la Picardie.

Pierre de Fontaines a été cité avec autorité par les principaux jurisconsultes français, tels que Loysel, *Dialogue des avocats, Institutions coutumières ;* Miraumont, *Traité de*

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

la chancellerie; Blanchart, *Maîtres des requêtes;* Chopin, Pithou, etc., etc.

Thaumas de la Thaumassière dans ses *Notes et observations* sur les *Coutumes du Beauvoisis,* par Philippe de Beaumanoir, donne un assez long passage sur les ajournements tiré du livre de Pierre de Fontaines, et un autre sur les assignations. Le même Thaumas remarque que nos docteurs et praticiens français du XIIIe siècle appuient leurs décisions par l'autorité des lois romaines, comme l'auteur des Establissements de France, et Pierre de Fontaines en son *Conseil à son ami,* qui n'est presque composé que de la traduction qu'il a faite de plusieurs lois du Digeste et du Code.

Montesq. Esp. des lois, l. XXVII, c. 23, 31, 38, 45.

Montesquieu a remarqué que Défontaines (il écrivait ainsi son nom) a rapporté (chap. 22, art. 16 et 17) les deux premiers exemples qu'il ait vus, où l'on a procédé sans combat judiciaire, l'un dans une affaire jugée à la cour de Saint-Quentin, qui était du domaine du roi, et l'autre dans la cour de Ponthieu, où le comte qui était présent opposa l'ancienne jurisprudence; mais ces deux affaires furent jugées par droit.

Ibid. c. 32.

Le même écrivain prétend que les articles 7 et 21 du chapitre 22 de l'ouvrage du sieur de Fontaines ont été jusqu'ici très-mal expliqués. Cet auteur, dit-il, ne met point en opposition le jugement du seigneur avec celui du chevalier, puisque c'était le même; mais il oppose le villain ordinaire à celui qui avait le privilége de combattre.

Ibid. c. 38.

Défontaines, dit encore l'auteur de l'Esprit des lois, est le premier auteur de pratique que nous ayons; il fit un grand usage des livres du droit romain que saint Louis avait fait traduire : son ouvrage est en quelque façon un résultat de l'ancienne jurisprudence française, des lois ou Établissements de saint Louis, et de la loi romaine. Il le fit pour le comté de Vermandois.

Ibid. c. 45.

Sous le règne de saint Louis et les suivants, dit ailleurs Montesquieu, dont l'autorité est si grande en cette matière, des praticiens habiles, tels que Défontaines ou de Fontaines, Beaumanoir et autres rédigèrent par écrit les coutumes de leurs bailliages. Leur objet était plutôt de donner une pratique judiciaire, que les usages de leur temps sur la disposition des biens : mais tout s'y trouve; et quoique ces auteurs particuliers n'eussent d'autorité que par la vérité et la publicité des choses qu'ils disaient, on ne peut douter

Digitized by Google

qu'elles n'aient beaucoup servi à la renaissance de notre droit français.

L'ouvrage dont nous parlons est terminé par ces mots: « Chi fenist le livre que mesires Pierre de Fontaines fist. « Cank il en fist onques, sunt chi dedens escrit. » Ces paroles nous semblent donner à entendre que ce fut le seul que cet auteur écrivit; cependant du Cange, en parlant des autres traités qui ont été écrits sur la même matière, fait mention d'un second ouvrage qui porte le titre de *Livre de la reine Blanche*, qui lui est également attribué. « Chopin, dit-il, qui en a copié quelques extraits, lui donne ce titre-ci: *Li liures la Reigne, et enseigne droit à fere, et justice à tenir tres-especiaument.* Le même Chopin, et P. Pithou, écrivent que Pierre de Fontaines, duquel je viens de parler, en est l'auteur: Galand en son *Traité du franc-aleu*, et autres le citent assez souvent. »

Du Cange, Préface des Établ. de S. Louis, p. 5.

« Sous le roi saint Louis, dit le Journal des Savants de janvier 1728 (p. 48.), on comprenoit tout ce qui étoit du domaine en deux coutumes différentes, celle de Vermandois et celle de France; ce qui est justifié par la première partie du livre de Pierre Fontaine à la reine Blanche, qui est intitulé: *Des coustumes de France et de Vermandois.* »

L'opinion que nous adoptons, savoir que l'ouvrage dont nous venons de rendre compte est le seul qu'ait composé Pierre de Fontaines, nous est dictée par les mots qui le terminent plutôt que par ceux qui commencent celui qui est intitulé *Le livre de la Roine;* car ils ne signifient pas qu'il ait été fait pour la reine par plusieurs jurisconsultes, les plus renommés de son temps. Voici son titre: « Ci commence li « livres des usages et des coustumes de France et de Vermen- « dois selonc court laie. Et fut fez por une roine de France « tres gentil et tres noble. Et le fist à sa requeste li plus sages « homes qui a son tans vesquist selonc les lois. Et por ce « est il apelez le *Livre de la Roine.* »

Les mots *li plus sages homes* sont au singulier, comme le verbe qui les précède *le fist.* Le *Livre de la Roine* commence de la même manière que le *Conseil de Pierre de Fontaines*, savoir par ces mots: « *D'emprendre de ce que vos mauez tantes foiz proié*, etc.; » et si ensuite il en diffère et par l'étendue et par les divisions, on peut en conclure qu'il a été composé en partie du *Conseil de Pierre de Fontaines*, en partie des œuvres de plusieurs autres qui nous

Digitized by Google

sont inconnus. A ces considérations viennent se joindre l'autorité de du Cange, qui n'a pas cru devoir attribuer positivement cet ouvrage à notre jurisconsulte, et celle de Montfaucon et du P. Lelong, qui, en parlant de lui, ne lui attribuent que l'ouvrage intitulé le *Conseil.*

Struvius, Bibl. jur. selecta, in-8°; Ienæ, 1725. —Ibid. 1756, 2 vol. in-8°.

Pierre de Fontaines, malgré le rang élevé qu'il occupa à la cour du roi saint Louis, malgré le mérite de son ouvrage, et la place qu'il tient parmi les œuvres de ce genre dans la jurisprudence française, a pourtant échappé à un historien des savants qui ont écrit sur le droit; Struvius dans sa *Bibliotheca juris selecta,* où se trouvent mentionnés deux à trois mille écrivains jurisconsultes, a oublié le nom et l'ouvrage de notre compatriote. P. R.

MORT EN 1270.

GUIBERT DE TOURNAI.

Guibert de Tournai, *Guibertus Tornacensis* ou *de Tornaco,* qui est aussi connu sous les noms de *Gilbertus, Guilbertus, Wibertus* et *Wilibertus Tornacensis, de Torrenno* ou *de Tornadia,* appartenait à l'ordre des frères mineurs, et compte parmi les théologiens de Paris les plus distingués du XIIIe siècle. Les auteurs qui se sont occupés de lui ou de ses écrits, Henri de Gand, Van den Bunderen, Antoine Possevin, le Mire, Sander, Luc Wadding, Valère André, Bollandus, du Boulay, Louis Bail, Casimir Oudin, Nicolas Staphorst, Fabricius, Foppens, ne nous ont donné presque aucun détail sur sa vie : ils nous laissent même ignorer l'époque de sa naissance; et nous savons seulement qu'il florissait en 1260, qu'il était archidiacre, et qu'il mourut dans l'année 1270.

Henr. Gandav. De Script. eccl. c. 54.—Bunderii Index codic. mss. in Biblioth. Belg.—Ant. Possevini Appar. sac. t. II, p. 602, edit. Venet. 1606.—Aub. Miræi Auctar. c. CCCVIII, p. 45.—Ant. Sanderi Bibl. Belg. mss. p. 162.—Lucæ Waddingi Script. ord. Min. p. 146, 147, ed. Rom. 1650.—Valer. Andr. Biblioth. Belg. p. 303, ed. Lovan.

Son premier ouvrage paraît avoir été *la vie de saint Éleuthère,* second évêque de Tournai, mort en 531. Elle lui fut commandée par Jean, évêque de la même ville; et le P. André Schott, jésuite, la publia, pour la première fois, à Cologne en 1622, dans le supplement de la Bibliothèque des Pères, avec quatre sermons dont on prétendait que saint Éleuthère était l'auteur, mais qui réellement avaient été composés par Guibert. Jean Bollandus l'inséra ensuite avec des

Digitized by Google

notes dans les Actes des Saints, d'après le manuscrit que possédait la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai. Elle a enfin été réimprimée à Lyon, en 1677, dans le VIIIe volume de la Bibliothèque des Pères.

1643.—Bolland. Acta sanct. t. III, ad diem xx februar. p. 196.—Bulæi H. Univ. parisiens. sæcul. V, Catal. illustr. Academ. p. 682. — Ludov. Ballii Biblioth. Concionator. P. III, c. 37, p. 169.—Oudini Comment. de Script. eccl. t. III, p. 499-501. —Nic. Staphorsti Histor. eccl. t. III, p. 355 sqq. — Fabric. Biblioth. med. et inf. lat. t. II, p. 58 et 126.—Foppens, Biblioth. Belg. t. I, p. 386-387.

Les autres compositions de Guibert de Tournai sont les suivantes :

Un recueil de sermons intitulé : *Sermones de statibus hominum variis,* qui fut imprimé à Louvain, en 1473, par Jean de Westphalie, et réimprimé successivement à Lyon, en 1511, et à Paris, en 1513, in-8°.— Il en existait plusieurs copies manuscrites, et notamment une à l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras. Foppens, à qui l'on doit ces divers renseignements, n'a pas tenu compte de l'opinion d'Oudin, qui se trouve en contradiction avec celle de Wadding. Oudin attribue ces sermons non à Guibert, comme Wadding, mais à Humbert de Romans, général de l'ordre des Dominicains en 1263 : il se fonde uniquement sur le témoignage de Possevin qui, dans l'énumération des ouvrages composés par Humbert, a désigné un recueil de sermons sous le titre de *Sermones ad omne hominum genus pertinentes.* Mais, à part la différence qui se fait remarquer entre les titres de ces deux recueils, on peut ajouter, à l'appui du sentiment de Foppens, que Quétif et Echard n'ont fait aucune mention des sermons dont il s'agit en indiquant les écrits attribués à Humbert de Romans.

Script. ordin. Prædic. t. I, p. 147. b.

Un second recueil de sermons ayant pour titre : *Sermones de dominicis et sanctis,* ou *de tempore et sanctis,* qui fut imprimé à Paris, en 1518, in-8°.— On en conservait des copies manuscrites dans plusieurs bibliothèques que désignent Oudin et Foppens. Ce dernier, en parlant des manuscrits de ce recueil qui étaient déposés à Saint-Martin de Tournai et à l'abbaye d'Aulne, dans le diocèse de Liége, observe qu'il y manquait et les deux lettres qui furent écrites par le pape Alexandre IV à Guibert pour l'inviter à lui envoyer ces sermons, et la réponse que lui adressa l'auteur.

Catalog. Biblioth. Bodlejan.

Oudin, loc. cit. p. 500. — Foppens, loc. cit. p. 386.

Un troisième recueil de sermons qui ont tous pour sujet l'*Ave Maria*, et qui sont restés manuscrits à Cologne dans la bibliothèque des frères mineurs. — Un quatrième recueil intitulé : *Quadragesimale*, dont le manuscrit existait à Coblentz dans un couvent du même ordre. — Huit sermons sur le nom de Jésus. Le manuscrit était déposé à Saint-Martin de Tournai. — Sept sermons sur l'oraison domini-

Foppens, ubi suprà.

Ibid.

Ibid.

Digitized by Google

cale. Le manuscrit se trouvait autrefois, sans nom d'auteur, dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés à Paris, et portait le n° 746.

Oudin, loc. cit. p. 500.

Ibid.

Un traité *de Virginitate*, resté manuscrit entre les mains des frères mineurs à Tournai. — Un autre traité, en trois livres, ayant pour titre : *Erudimentum doctrinæ*, ou *Rudimenta doctrinæ christianæ*. — L'abbaye des Dunes à Bruges en possédait le manuscrit. Sander, qui en avait pris connaissance, affirme que ce traité est d'une grande utilité pour tous les ecclésiastiques. Une pareille assertion donne lieu de s'étonner que l'ouvrage dont il s'agit n'ait pas été publié. — Un traité *De modo addiscendi*, adressé à Jean, prévôt de Bruges, fils du comte de Flandre, et resté également manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye des Dunes. — Un traité adressé à saint Louis, et intitulé : *Regula regum*, ou *de Eruditione regum*, dont on conservait le manuscrit dans la même bibliothèque. — Un cinquième traité qui avait pour titre : *De officio Episcopi et Ecclesiæ cæremoniis*.—Celui-ci, adressé à Guillaume, évêque d'Orléans, a été publié deux fois à Cologne, d'abord en 1571 par Théodore Coesveld ou Coisfeld, religieux de l'ordre de Saint-Antoine, et ensuite dans la Bibliothèque des Pères, en 1618. On l'a réimprimé à Lyon, en 1677, dans le recueil qui porte le même titre.

Sander, ubi suprà. — Wadding, ubi suprà. — Fabric. loc. cit. t. II, p. 126. — Foppens, loc. cit. p. 386.

Fabric. ubi suprà. — Foppens, ubi suprà.

Sander, loc. cit.—Fabric. ubi suprà. — Foppens, ubi suprà.

T. XIII, pag. 395 sqq.

T. XXV, p. 401-420.

Plusieurs chroniques manuscrites, que l'on conservait à Saint-Martin de Tournai, au couvent des Augustins à Cologne, à Saint-Jacques de Liége, et ailleurs.

Buuder. Ind. cod. mss. in Biblioth. Belg. — Henric. Gandav. loc. cit.—Le Mire, loc. cit.

Un écrit en trente chapitres, intitulé : *De pace et animi tranquillitate*.—Guibert l'avait composé à l'occasion de quelques dissensions qui s'étaient élevées dans l'abbaye de Félines entre les religieuses et l'autorité ecclésiastique supérieure. Il l'adressa à Marie de Dampierre, l'une de ces religieuses et fille d'une comtesse de Flandre et de Hainaut. Cet ouvrage a été inséré dans la Bibliothèque des Pères, édition de Lyon 1677. La bibliothèque royale de Paris possède le seul manuscrit que l'on en connaisse. C'est un volume de format petit in-folio, qui contient trente feuillets et paraît avoir été écrit vers la fin du XIIIe siècle. Il provient de la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai.

T. XXV, p. 378-401.

Mss. n. 8566. A.

Une relation manuscrite du premier voyage de saint Louis en Syrie.—Elle était déposée dans la bibliothèque de Saint-Martin à Tournai, et intitulée : *Hodœporicon primæ profectionis S. Ludovici Galliæ regis in Syriam*, ou *Hodœporicon*

Le Mire, ubi suprà. — Fabric. loc. cit. t. II, p. 58.

Digitized by Google

piæ memoriæ Domini Ludovici regis Francorum ad transmarinas partes. Nicolas Staphorst s'est trompé en affirmant que cette composition n'était rien autre que le recueil des sermons de Guibert sur l'état des fidèles ou sur les divers genres d'états et d'offices. Fabricius, à qui appartient cette remarque, ajoute que les sermons dont il s'agit ont été joints à ceux pour les dimanches et les fêtes; qu'on en conservait un manuscrit dans la bibliothèque de l'église de Saint-Pierre à Hambourg, selon le même Staphorst; et qu'ils ont été publiés plusieurs fois, comme le dit Valère André. Ces deux recueils de sermons sont ceux dont nous avons fait mention plus haut, dans les deux paragraphes que précède celui qui concerne *la vie de saint Éleuthère.*

Hist. eccles. t. III, p. 357.

Bibl. med. et inf. lat. t. II, p. 126.

Staphorst. loc. cit. p. 355 sqq.

Valer. Andr. Loc. cit.

Un itinéraire du pape Léon IX, qui avait été précédemment évêque de Toul, et dont Guibert fut le contemporain. —Anselme, moine de Reims, attribuait à tort cet écrit à Sigebert, selon l'observation de le Mire.

Auberti Miræi Auct. c. CCCVIII, p. 54.

Une vie du même pontife Léon IX, qui a été imprimée à Paris en 1615.

Un opuscule manuscrit, ayant pour titre : *Quodlibetum.* —Il était déposé au couvent des frères mineurs, à Beauvais.

Foppens, loc. cit. p. 386.

Deux autres opuscules intitulés : l'un, *De reformatione pacis;* l'autre, *De morte non timendâ.* —On les conservait manuscrits, le premier à Saint-Martin de Tournai; le second dans la bibliothèque de la cathédrale de cette même ville.

Ibid.

Parmi les écrits de Guibert qui ne nous sont pas parvenus, nous devons rappeler celui qu'Oudin déclarait avoir vu autrefois et dont le titre était : *Guiberti Tornacensis minoritæ libelli duo miraculorum S. Blasii episcopi et martyris.* Le manuscrit de cet opuscule, après avoir été en partie déchiré par suite de l'incurie et de l'ignorance des religieux de l'abbaye de Vicoigne, fut livré aux flammes en présence du bibliographe que nous venons de nommer.

Loc. cit. pag. 500.

On attribue encore à Guibert de Tournai, mais sans une certitude absolue, deux commentaires, l'un sur les épîtres de saint Paul, l'autre ayant pour titre : *Commentarius in magistrum sententiarum.* Les copies manuscrites du premier paraissent avoir été très-répandues. Foppens dit qu'il s'en trouvait une à Paris, à l'abbaye Saint-Victor, une seconde au couvent de Saint-Bertin à Saint-Omer, une troisième au monastère de Saint-Amand, dans le Hainaut, et d'autres

Foppens, loc. cit. p. 387.

Ibid.

Digitized by Google

ailleurs. Selon le même bibliographe, le manuscrit du second commentaire se voyait dans la bibliothèque de Saint-Martin à Tournai. Il commençait par ces paroles de Daniel (XII, 4): « *Plurimi pertransibunt, et multiplex erit scientia* », et il était porté sous le nom de Guibert dans un ancien catalogue de cette bibliothèque.

Ubi suprà.

Nous avons enfin à indiquer deux opuscules manuscrits du même auteur, ayant pour titre, l'un : *De verbis Domini in cruce,* l'autre : *De voto.* On les conservait, celui-ci au couvent de Groenendaele (*Viridis-Vallis*), près de Bruxelles; celui-là à l'abbaye de Saint-Jacques de Liége. Foppens, comme Wadding, attribue ces deux écrits à Guibert de Tournai; mais Oudin affirme que le premier avait été composé par le bénédictin Arnauld, abbé de Bonneval ou Bonnevaux, sous le nom de qui on l'a imprimé plusieurs fois. Il dit aussi qu'un autre bénédictin, nommé Humbert, était l'auteur du second.

Wadding. loc. cit. — Fabric. loc. cit. p. 386 et 387.

Oudin, loc. cit. p. 501.

Les ouvrages de Guibert de Tournai ont perdu pour nous la plus grande partie de l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à l'époque à laquelle ils furent écrits. Cette considération nous dispense, sans doute, d'en présenter l'analyse. Mais, afin de donner au lecteur le moyen d'apprécier la réputation qu'ils acquirent à leur auteur, nous croyons devoir transcrire ici l'épitaphe qui avait été composée en son honneur dans un style très-emphatique, et qui se trouve à la fin du manuscrit de la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai, dont nous avons fait mention à l'occasion des sermons de Guibert sur le nom de Jésus :

Foppens, loc. cit. p. 387.

O vas munditiæ, septemplicis arca Sophiæ,
Cultor justitiæ, professor theologiæ,
Quondam præco viæ Domini, similis vir Eliæ,
Sacra pauperie debellans arma Goliæ.
Sobrie, juste, pie, frater Guiberte, Mariæ
Vi precis eximiæ patriæ sis incola diæ.
Doctorem patriæ Tornacum flens, Jeremiæ
Luctum fac hodie, tibi mors est ista Josiæ.

F. L.

Digitized by Google

LOUIS IX,

MORT EN 1270.

ROI DE FRANCE.

Geoffroi de Beaulieu, Guillaume de Chartres, un anonyme, moine de Saint-Denis, le confesseur de la reine Marguerite, Guillaume de Nangis, le sire de Joinville, tous témoins de la vie de saint Louis, nous en ont laissé des récits instructifs. Les notices que nous aurons à donner de leurs livres contiendront nécessairement des mentions succinctes de plusieurs faits de son règne; et déjà nous avons eu occasion d'en retracer quelques-uns, en parlant de divers personnages avec lesquels il a eu des relations. Les âges qui ont suivi le sien nous fourniraient un trop long catalogue des chroniques, des grands corps d'histoire, des abrégés et mélanges historiques où ses mœurs sont décrites et ses actions racontées. Qu'il nous suffise de nommer, entre des centaines d'auteurs, Paul-Émile, Mézerai, du Cange, Fleury, Daniel, Velly, Hénault, Millot, Voltaire, MM. Sismondi et Michaud; mais surtout les Bollandistes à qui l'on doit le plus complet, et sauf des opinions contestables, le plus savant travail sur cette matière. A tant de récits, à tant de livres, il faudrait ajouter les vies particulières de saint Louis, composées au XVIIe siècle, par l'abbé de Choisy et Filleau de la Chaise, au XVIIIe par de Bury; pour ne rien dire du poëme de le Moyne, ni des innombrables panégyriques annuellement prononcés et publiés jusqu'à nos jours. Nous sommes sans doute assez dispensés de traiter un sujet si souvent épuisé, et d'ailleurs étranger, dans la plupart de ses détails, au genre d'histoire qui nous doit spécialement occuper. Il ne nous appartient d'arrêter nos regards que sur les écrits qui portent le nom de Louis IX, et sur ceux de ses actes qui tiennent à l'histoire des études et des progrès ou des écarts de l'esprit humain. Nous ne devons extraire des annales politiques, militaires, ecclésiastiques, monastiques, hagiographiques, que ce qui est strictement nécessaire à la parfaite intelligence des annales littéraires. Ainsi, après un très-court aperçu chronologique des principaux faits de ce règne, nous essayerons d'exposer quelle influence les institutions

Acta Sanctorum, Aug. t. V, die 25. p. 275-758.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de saint Louis, son administration, ses entreprises, ses correspondances et ses habitudes personnelles ont exercée sur les idées et sur les talents de ses contemporains.

Il a indiqué lui-même le lieu de sa naissance, en signant Louis de Poissy. Ce ne serait, selon Montfaucon, que le lieu où il avait reçu le baptême; mais l'opinion qui le fait naître ailleurs est peu conciliable avec les récits originaux. Le 25 avril 1214 ou plutôt 1215 fut le premier jour de sa vie. Louis VIII, son père, mourut le 8 novembre 1226. Louis IX fut sacré le 29 par l'évêque de Soissons, à Reims où le siége archiépiscopal vaquait. Son éducation, déjà soigneusement commencée, se continua sous les yeux de sa mère, la reine Blanche. Cette habile régente parvint à maîtriser les troubles qui menaçaient une longue minorité; car les rois de France n'étaient alors majeurs qu'à 21 ans, et il devait s'en écouler neuf avant que Louis atteignît cet âge. Les grands du royaume, ligués avec les Anglais contre Blanche et son fils, avaient pour chefs le comte de Boulogne, Philippe Hurepel, oncle du roi; les comtes de Bretagne, de Toulouse et de Champagne. Pour expliquer comment ce dernier se détacha de la ligue, Matthieu Paris inculpe gravement et sans doute calomnie la reine mère. Dans le midi, la guerre se ralluma contre les Albigeois; et le comte de Toulouse se vit contraint d'acheter la paix au prix d'une grande partie de ses domaines. C'était le temps où éclataient, au sein de l'Université de Paris, des désordres dont nous avons plus d'une fois parlé. En Bretagne, le comte Pierre Mauclerc persistait dans sa rébellion: il prolongea jusqu'en 1231 des hostilités, qu'après une trève de trois ans, il renouvela en 1234, époque du mariage de Louis IX avec Marguerite de Provence. Le jeune monarque prenait, en 1236, l'administration du royaume, lorsque l'évêque de Beauvais, d'autres chefs du clergé, l'Université, et le roi de Navarre, comte de Champagne, suscitaient de nouveaux troubles. Au milieu de tant d'embarras, Louis IX et sa mère poursuivaient le cours des fondations et institutions pieuses. L'abbaye de Royaumont, le couvent des Franciscains à Paris et bien d'autres monastères s'étaient établis et peuplés. En 1238, le roi alla recevoir à Sens la sainte couronne d'épines, envoyée par l'empereur de Constantinople, Baudouin. Après qu'on eut acquis d'autres reliques et condamné au feu le Talmud des Juifs, on entreprit la reconstruction de la sainte Chapelle. Les démêlés du

Monum. de la mon. fr. t. 2, p. 121.

Art de vérifier les dates, I, 583. —Lachaise, Hist. de s. L. I, 35.

V. notre tome XVII, p. 383.

Hist. maj. p. 251.

Digitized by Google

pape avec Frédéric II, et l'excommunication de cet empereur, amenèrent l'offre de sa couronne à un prince français; mais Louis IX ne consentit point à cette usurpation. Les historiens font remarquer en 1241 la magnificence de la cour plénière de Saumur, où le comte de Poitiers, Alfonse, reçut des mains du roi son frère la ceinture militaire et l'investiture de plusieurs grands domaines. Cependant la guerre se rallumait en quelques provinces : il fallut prendre les armes contre le comte de la Marche et les Anglais ses alliés. Saint Louis les vainquit en 1242 dans les journées célèbres de Taillebourg et de Saintes. On admira sa bravoure ardente qui rehaussait l'éclat de son affectueuse piété. Sa santé seule s'était altérée : il essuya, en 1244, à Pontoise, une maladie grave qui lui inspira le vœu d'une croisade. En vain sa mère, en vain l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, et d'autres sages conseillers opposèrent à cette résolution presque toutes les raisons qu'on ferait valoir aujourd'hui pour en démontrer l'imprudence. Il n'écouta que son zèle, et ne voulut pas prévoir des périls d'autant plus menaçants, qu'on négligeait de prendre d'efficaces moyens d'y échapper. Malgré les leçons sévères que l'expérience avait données, on se persuadait que la cause qu'on allait défendre ne pouvait pas succomber. Toutefois les préparatifs, par cela même qu'ils étaient mal ordonnés, durèrent plusieurs années, et l'on ne partit d'Aigues-Mortes que le 25 août 1248.

Ici commence une seconde partie du règne de Louis IX, plus pleine de mouvements et de malheurs. Il descend dans l'île de Chypre, y passe l'hiver, y reçoit des envoyés de Tartarie, dont les annonces mensongères lui font concevoir l'espérance d'introduire en leur pays le christianisme. Il part enfin pour l'Égypte, débarque à Damiette, s'empare de cette place et des lieux voisins. La conquête du Caire n'eût pas exigé plus d'efforts, si l'on se fût hâté de marcher sur cette place; mais en attendant à Damiette un renfort que le prince Alfonse devait amener, on laissait à l'armée oisive le temps de contracter de funestes habitudes, et aux Sarrasins celui de préparer une défense vigoureuse. La bataille que les Français gagnèrent au passage du Nil, le 8 février 1250, fut le terme de leurs succès. Leur valeureux chef, Robert, comte d'Artois, frère de saint Louis, périt à Mansourah, en poursuivant témérairement les vaincus; et après d'autres revers

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

le roi lui-même fut pris le 5 avril. Pendant sa captivité, qui ne dura qu'un mois, les Sarrasins tuèrent leur soudan, et l'on suppose quelquefois qu'ils offrirent sa couronne à Louis IX; fiction démentie par le témoignage de Joinville, comme par les récits des écrivains orientaux. En restituant Damiette et en payant une rançon qui pourrait s'évaluer à sept millions d'aujourd'hui, saint Louis recouvra sa liberté, partit pour la Palestine et descendit au port de Saint-Jean-d'Acre, à la tête d'environ six mille guerriers, reste de dix-sept mille. Ses frères, Alfonse et Charles, repassèrent en France: pour lui, toujours occupé de la délivrance des lieux saints, il fortifiait Césarée, Jaffa, Sidon; traitait avec les Égyptiens alors armés contre le soudan d'Alep, et tentait encore la conversion des Tartares. Ni les troubles que les pastoureaux excitaient en France, ni la mort de la reine Blanche, en 1253, ne le décidèrent à rentrer dans son royaume. Le séjour de la Palestine convenait à ses sentiments religieux : des exercices de piété, des œuvres de charité continuèrent d'y remplir ses journées jusqu'au 25 avril 1254, où il s'embarqua, ramenant ce qui restait des compagnons de son dévouement et de ses infortunes. Il aborda le 12 juillet en Provence, parcourut le bas Languedoc, et arriva le 7 septembre à Paris.

Les quinze années suivantes, jusqu'à la fin de 1269, sont celles où il s'est le plus occupé du régime intérieur de ses États, sans néanmoins discontinuer ni abréger ses pieux exercices, et en accordant toujours aux affaires ecclésiastiques et monastiques un intérêt et des soins particuliers. Quelques hommes d'État en murmurèrent, et une femme du peuple osa lui dire un jour qu'il était le roi des prêtres et des moines plutôt que de tous les Français. Il pouvait répondre qu'après tout il ne négligeait point les devoirs attachés à la puissance suprême, et que d'autres monarques s'en laissaient bien plus distraire par des goûts moins respectables. S'il est vrai qu'il ait conçu le dessein de s'engager dans l'ordre des Frères mineurs ou prêcheurs, on a lieu de croire qu'il y renonça, vaincu par l'énergique opposition de la reine Marguerite. Il se contenta de fonder plusieurs nouveaux monastères, de multiplier les institutions dévotes et les œuvres de charité. Il dota des maisons de Carmes, de Chartreux, de Guillelmites et de Filles-Dieu: il créa l'hôpital des Quinze-Vingts. Nous sommes forcés

Confess. de la reine Marguerite, ch. XIII, p. 366 de l'édit. de Joinv. 1761.

Digitized by Google

d'ajouter qu'il combattit l'hérésie à la manière de son siècle, dont les opinions et les mœurs entraînaient à l'intolérance les cœurs les plus droits et les esprits les plus sages. Sa politique extérieure n'a pas été non plus à l'abri de la critique. Après avoir fait au roi d'Angleterre, Henri III, une réception magnifique, il conclut avec lui un traité, par lequel il abandonnait à ce prince, déjà possesseur de trop de territoires français, le Quercy, le Limosin, l'Agénois, une partie de la Saintonge, à condition de l'hommage lige et du renoncement absolu aux autres domaines jadis occupés en France par des rois de la Grande-Bretagne. Les sujets de Louis IX se plaignirent de cette générosité, qui, loin d'assurer la paix, devait fournir plus tard des motifs et des moyens de la troubler. Il eût fait, ce semble, un meilleur emploi de son désintéressement et de son équité, en s'opposant à l'usurpation du trône des Deux-Siciles par son frère Charles d'Anjou. Il faut pourtant dire que saint Louis n'avait point conseillé cette entreprise, et qu'il en seconda peu l'exécution; seulement il n'y mit aucun obstacle. Ce qu'il faut louer en lui presque sans réserve, c'est l'administration de son royaume. Il en visita les provinces en 1255, s'appliquant à connaître les besoins, les désordres, les malheurs, et à y porter remède. En 1258, il régularisa la police de Paris, par la nomination du prévôt Boylesve, ainsi que nous l'avons exposé à l'article de ce personnage. Nous ne tarderons point à parler de ses lois, du code connu sous le nom d'Établissements, et de sa pragmatique sanction destinée à prévenir ou à réprimer les usurpations pontificales. Il prenait surtout à cœur de réformer les manières trop défectueuses et trop diverses de rendre la justice. Il s'était créé à lui-même, dans le bois de Vincennes, un tribunal où il prononçait, dit-on, des jugements; zèle si honorable et si salutaire en ces temps-là, qu'on a continué de le louer, depuis qu'on sait mieux que les fonctions judiciaires doivent être exercées au nom du roi et non pas immédiatement par lui.

Ci-dessus, p. 105-114.

Mais ces goûts bienfaisants et paisibles allaient être encore une fois dominés et troublés par celui des croisades, manie devenue si générale et si impérieuse au moyen âge qu'elle résistait à toutes les leçons de l'expérience : les revers contribuaient encore plus que les succès à l'entretenir et à l'enflammer. Dès 1263 et 1264, on leva des subsides pour la délivrance de la terre sainte. La croix fut solennelle-

Digitized by Google

ment reprise en 1267; le roi s'empressa de la recevoir des mains du légat. Les historiens n'expliquent pas très-pertinemment pourquoi les préparatifs ne furent achevés qu'à la fin de 1269. Quoi qu'il en soit, Louis IX, après avoir pourvu au gouvernement de son royaume pendant son absence, part de sa capitale le 1er mars 1270, traverse lentement la France, ne s'embarque à Aigues-Mortes que le 1er juillet, relâche en Sardaigne, aborde au port de Tunis, et le 27 du même mois s'empare du château : il était accompagné de ses trois fils, et suivi de soixante mille hommes; mais attaqué de la maladie qui ravageait son armée, il mourut le 25 août, à l'âge de cinquante-cinq ans, après un règne de quarante-quatre, et un seul mois de séjour à Tunis. Ses restes rapportés en France furent déposés à Saint-Denis le 22 mars 1271. Des croix mutilées qui se voyaient sur le chemin de Paris à cette sépulture ont été longtemps prises pour les stations de son convoi funèbre, c'est-à-dire, pour les lieux où s'étaient arrêtés ses enfants qui portaient son corps : Brial a dissipé irrévocablement cette erreur; il a montré que ces colonnes existaient au temps de Suger, qu'elles remontaient au xe siècle, où on les avait érigées pour servir de démarcation à la juridiction territoriale de l'abbaye de Saint-Denis.

Les vertus publiques et privées de Louis IX, ses mœurs édifiantes, son éminente piété, avaient jeté un si vif éclat que la France ou plutôt la chrétienté entière lui décernait le titre de saint. Cependant, pour obtenir sa canonisation solennelle, il fallait de plus alléguer des miracles obtenus par son intercession ou à son tombeau : il s'en opéra autant qu'il fut nécessaire. Le confesseur de son épouse, la reine Marguerite, en raconte soixante-cinq sur lesquels il ne resta aucun doute après l'enquête que firent en 1281 et 1282 les évêques de Spolette, d'Auxerre et de Rouen, par ordre du pape Martin IV. On est surpris du délai de quinze ans qui s'écoula entre ces graves informations et la bulle du 11 août 1297, par laquelle Boniface VIII offrit enfin la mémoire de Louis IX à la vénération des fidèles, et ordonna de célébrer annuellement sa fête, le lendemain de la Saint-Barthelemy, ainsi que l'Église l'a constamment pratiqué, à partir de 1298.

C'est à ce petit nombre de faits que nous bornerons le précis de l'histoire de saint Louis, en renvoyant d'autres détails à l'exposé que nous allons entreprendre de ses écrits.

Digitized by Google

et de ses institutions; car entre les souvenirs qu'il a laissés, nous devons une attention spéciale à ceux qui tiennent, sous quelque rapport, aux études et aux progrès de l'esprit humain.

Il a souscrit un très-grand nombre d'actes qui portent les divers noms d'épîtres, lettres, chartes, traités, statuts, édits, ordonnances, établissements, enseignements. On pourrait les distribuer ainsi par genres; mais les distinctions que ces titres annonceraient ne seraient souvent qu'apparentes; et nous croyons que pour en bien étudier l'ensemble, pour en saisir l'esprit, pour en apprécier les caractères, il vaut encore mieux ne former de tous les actes ou écrits de Louis IX qu'une seule et même série chronologique : c'est la méthode qui nous semble la plus réelle et la plus profitable. Cependant aucun recueil complet de ces monuments n'a été encore publié. Le tome Ier de la grande collection des Ordonnances royales n'en contenait que vingt-cinq de saint Louis, outre les Établissements, et une simple mention de neuf autres articles. Les volumes suivants jusqu'au XVIIIe y ont ajouté quarante pièces vidimées par les successeurs du saint roi, ou supplémentairement imprimées; c'est en tout soixante-quatorze. On en trouve quatre-vingt-onze transcrites ou indiquées dans les deux premiers tomes du Recueil des anciennes lois françaises, entrepris en 1822, et l'on porterait ce nombre à plus de cent cinquante, en tenant compte de plusieurs autres articles, que divers écrivains ont fait connaître. Mais il en reste beaucoup d'inédits dans les Archives du royaume; car on y conserve environ trois cents actes authentiques, émanés de ce monarque : soixante-six dans le trésor des Chartes, près de deux cent quarante dans les séries composées de monuments d'histoire civile et d'histoire ecclésiastique. Déduction faite des doubles emplois, on pourrait compter jusqu'à cent pièces non encore imprimées, qui, à la vérité, ne seraient pas toutes d'une égale importance. Quelques-unes se retrouvent dans un ancien registre dit de saint Louis, quoiqu'il ne lui appartienne qu'en partie, puisqu'il remonte à l'an 1192, et quoiqu'il n'embrasse pas tout son règne, les derniers articles étant de 1266. Il y aurait un peu plus à puiser dans un magnifique cartulaire, rédigé plus tard et provenant de la chambre des comptes : il comprend deux cent quatre-vingt-sept actes, mais onze antérieurs à l'année 1226, et soixante-sept postérieurs au 25 août 1270 : deux cent neuf seulement correspondent au règne de saint Louis, et ce

Baluze. Bon. gars. d'Achery. Spicil. Du Cange, Dubois, H. eccl, Paris. Filleau de la Chaise. Labbe, Marlot. Martène. Quetiet Echard etc. Bibliotheca Patrum. Gallia chr. nova. Les Bollandistes, etc.

Arch. Cartons J. 148, 152, 178, 179, 189, 190, 198, 199, 203, 655, 727, 726, 734.

Cartons K. 30, 31, 32, 33.

L. 19, 22, 24, 26, etc.

J. 31.

J. 102.

Digitized by Google

qu'on y rencontre d'actes émanés de lui ne forme pas la moitié de ce nombre. Du reste, ce n'est pas seulement dans les Archives du royaume qu'il doit subsister de pareils monuments de son administration et de ses relations avec ses contemporains : on aurait besoin de bien des recherches en d'autres dépôts pour obtenir un catalogue complet de ces pièces manuscrites; un tel travail dépassant les limites de celui qui doit nous occuper, nous nous bornerons à indiquer, parmi les articles qui nous sont connus, ceux qui peuvent le plus utilement figurer dans les annales littéraires de la France.

Nous n'avons pas besoin d'avertir que le nom de saint Louis demeure attaché à bien des écrits dont il ne saurait passer pour le véritable auteur. Tels sont surtout ceux qu'il souscrivit en 1226, et jusqu'en 1231, lorsqu'il n'avait que onze à quinze ans. C'est à sa mère et aux autres dépositaires de son autorité qu'il convient d'attribuer les chartes, les lettres, les ordonnances qui portent ces dates, et dont au reste la plupart ne règlent que des intérêts locaux, particuliers ou même privés. Les unes enrichissent ou favorisent les abbayes de Saint-Denis, de Joyenval, de Royaumont, de Saint-Victor, de Fontevrault, de Prémontré; les autres garantissent et déterminent les droits des églises ou des prélats de Sens, de Narbonne, de Rhodez, de Cahors. Il en est qui assurent ou promettent des priviléges aux villes de Rouen, d'Alby, de Saint-Jean-d'Angely, de Saint-Omer. On attacherait plus d'importance aux actes qui concernent le maréchal de Champagne; le roi de Navarre, Thibaut; le comte et la comtesse de la Marche; Mathilde, comtesse de Boulogne; les comtes de Foix, de Montfort, de Toulouse, ainsi qu'à ceux qui prononcent ou supposent la déchéance du duc de Bretagne. Une trève conclue avec Richard, frère du roi d'Angleterre, tient à l'histoire générale de ce temps; et l'on ne doit pas moins d'attention, soit à des mesures qui tendaient, trop peu efficacement, à tempérer le fléau des guerres privées; soit surtout aux ordonnances rendues contre les Albigeois et les autres hérétiques, contre les juifs, et en faveur de l'université de Paris. Mais en toutes ces affaires, la régente et ses conseillers suivaient les traditions des deux règnes précédents bien plus que les inspirations du jeune monarque.

Archives du royaume, Tr. des ch. J. 179 — K. 30. — L. 19 et 28. — Martène, Ampliss. coll. I, 1206-1245. — Rec. des Ord. VIII, 433. XII, 320.

Arch. Tr. des ch. J. 190. L. 19. — Rec. des ord. I. II, 411; t. IV, 246.

Arch. Tr. des ch. J. 305, 306, 241. — L. 19. L. 22.

Tr. des chart. 628.

Arch. L. 22, n. 121. — Tr. des chart. J. 427. — Spicil. VI, 473, 474. — Vaissette, III, 378. Ord. I, 50.

Il peut avoir eu un peu plus de part à l'administration de son royaume depuis 1231 jusqu'en 1236, époque de sa ma-

Digitized by Google

jorité; mais ce qui subsiste d'actes publics sous son nom dans le cours de ces cinq années n'est pas d'un très-haut intérêt. Concessions, restitutions, remises de rentes, à des seigneurs ou à de simples particuliers. Nouvelles faveurs aux abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés, de Royaumont; à des Chartreux, à des religieuses. Décisions relatives aux legs pieux des habitants de Tournai, aux affaires ou démêlés des chanoines de Cahors, de l'archevêque et des bourgeois de la même ville, des gens de Langres et de leur prélat, de l'évêque de Troyes et du comte de Champagne, des prélats de Languedoc et du comte de Toulouse, Raimond. Ce dernier était traité avec plus de modération et même avec quelques égards depuis le commencement du règne. Nous devons aussi remarquer un acte qui exempte de main-morte les habitants de Bourges et de Dun-le-Roi, une composition avec les bourgeois de la Rochelle, et un dégrèvement accordé à ceux de Melun. Des lettres de Louis IX, adressées à tous ses barons et sujets (du pays de Metz), les invitent à ne pas seconder les entreprises de l'évêque de cette ville, au préjudice du comte de Bar. Une ordonnance royale déclare les chrétiens quittes du tiers des sommes qu'ils doivent aux juifs, et défend à ceux-ci, sous peine de la confiscation de leurs meubles, de recevoir aucun gage, autrement qu'en présence de personnes dignes de foi. On a plusieurs fois imprimé l'ordonnance de 1235 sur les fiefs : elle assurait aux seigneurs certains avantages à chaque mutation.

Arch. Tr. de ch. J. 199, 310 —K. 30, 32. — L. 19. — Ord. VIII, 433; XII, 321 et 468; XVIII, 330. — Libertés de l'Égl. gallic. édit. de 1651. Pr. p. 1366. — Marlot, t. 2, p. 517.

Arch. L. 22.

Martene, Thes. Anecd. I, 984.

Ordonn. I, 55. Anc. lois fr. I, 244-246, etc.

L'an 1237 et les trois suivants ne fournissent pas encore aux collections manuscrites ou imprimées des monuments bien remarquables de l'administration et de la législation de saint Louis. Il confirme des transactions entre Jeanne de Flandre et le châtelain de Lille, entre les moines de Saint-Denis et des seigneurs, un échange entre l'évêque de Langres et le prince Thibaut, et quelques autres conventions du même genre; il accorde ou prolonge des faveurs particulières. Ses actes les plus importants à cette époque sont ceux qui concernaient des membres de sa propre famille: il donnait le comté d'Artois à son frère Robert; il faisait livrer les meubles de son oncle, Philippe Hurepel, comte de Boulogne, aux exécuteurs du testament de ce prince. Empressé d'accroître les domaines et les revenus de sa mère Blanche, *Volentes eidem terras, possessiones et redditus ampliare*, il ajoutait à son douaire Crespi en Valois, la Ferté-Milon,

Arch. Tr. des ch. J. 203, 246. K. 30. L. 19.

Ordonn. XI, 329.

Arch. Tr. des ch. J. 238.

Ibid. J. 189.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Pierre-Fonts,... avec toutes leurs dépendances, *cum omnibus pertinentiis eorumdem tam in feodis quàm in domaniis*, et 4,500 livres de rente, *quatuor millia quingentas libras parisienses annui redditiis*.

Sous les dates de 1241 à 1248, les mandements, lettres ou ordonnances de Louis IX se multiplient à tel point que nous en avons environ soixante-dix sous les yeux. A la vérité, nous en compterions plus de trente qui ne satisfont qu'à des demandes d'intérêt privé. Ce sont des donations ou des restitutions obtenues par des veuves, des enfants ou d'assez obscurs personnages; mais toutes ces volontés du saint roi dévoilent de plus en plus son penchant à répandre des bienfaits et à réparer des injustices. Jaloux de remplir tous ses devoirs, tous ses engagements avec une fidélité parfaite, il décide contre lui-même les questions litigieuses; il craint par-dessus tout de retenir ce qui ne lui appartiendrait pas incontestablement. Du reste, les églises et les monastères continuaient d'attirer plus spécialement sa sollicitude: qui pourrait dire combien de faveurs il a prodiguées en ce temps aux abbayes de Villelongue, de Cusset, de Maubuisson, de Chalis, de la Chaise-Dieu, etc., etc.; aux Templiers et aux Frères prêcheurs; au chapitre de Carcassonne, à celui de Reims et à l'église de Saint-Remi dans la même ville? Les comtes de Foix, de Périgord, de Toulouse et d'autres seigneurs ont profité aussi de sa bienveillance et de son désintéressement, de son attention scrupuleuse à ne jamais étendre ses propres droits aux dépens de ceux d'autrui. C'est sous l'empire de cette inaltérable équité qu'il traite en son nom et au nom du comte de Poitiers, son frère, avec Hugues de Lusignan, et qu'il ratifie des transactions entre Thibaut et les Templiers, entre Raimond et les Toulousains, entre les Génovefains et les habitants de l'une de leurs seigneuries. Il a sanctionné des affranchissements, des manumissions avec un empressement qui annonçait le désir de régler un jour l'état des personnes d'une manière plus conforme aux lois de la nature et aux besoins de la société. Toutefois l'influence des traditions et habitudes féodales n'est que trop sensible encore dans sa déclaration de 1246, sur le bail et le rachat des terres, et sur la majorité des filles nobles du Maine et de l'Anjou; même aussi dans les statuts et les priviléges qu'il donnait alors à la ville d'Aigues-Mortes. On dit qu'il avait publié, en

Arch. Tr. des ch. J. 422. K. 30. L. 19.

Arch. Tr. des ch. J. 422. L. 19. L. 22.— Ordon. IV, 206, 343, 646.—Ord. VII, 25, 415. XVIII, 330, 332.

Arch. Tr. des ch. J. 331. L. 19.

Tr. des chart. 198. K. 30. — Ord. XV, 420.

Arch. L. 19. —Ordon. XII, 321.

Tr. des chart. 172. 734.— Ordon. I, 58.

Digitized by Google

1245, l'édit sur les guerres privées qui porte le nom de trève de Dieu ou de quarantaine le roi, mais qui est attribué à Philippe-Auguste par Beaumanoir. L'original d'une déclaration de la même année en faveur de l'Université de Paris ne se retrouve point; et l'on ne connaît que par le témoignage de l'historien Matthieu Paris deux ordonnances relatives à l'Angleterre: l'une serait de 1242, et prescrirait d'arrêter tous les marchands anglais voyageant en France, et de saisir leurs effets, apparemment par représailles de l'ordre qu'avait donné Henri III de mettre à mort tous les marchands français trouvés en mer; l'autre, publiée en 1244, portait que les seigneurs possédant des fiefs en France et dans la Grande-Bretagne, seraient tenus d'opter, et ne pourraient plus rendre hommage à deux suzerains. La sanction du roi de France n'est point expressément attachée, en 1246, au décret d'alliance des barons contre les entreprises du clergé, ni à la délibération par laquelle ils chargent quatre d'entre eux de le mettre à exécution. Mais c'est au roi et à lui seul qu'appartiennent les lettres authentiques de 1245 et 1248 qui fondent et dotent la Sainte-Chapelle, en prescrivent la reconstruction, et y règlent l'ordre du service divin. Son dernier acte public avant son départ pour la terre sainte est celui qui confie la régence du royaume à la reine Blanche. La régente choisira les administrateurs de toutes les affaires de l'État; elle pourra instituer et destituer les châtelains, les forestiers et autres officiers, conférer les bénéfices vacants, recevoir les serments de fidélité des évêques et des abbés, donner mainlevée des régales, autoriser les élections capitulaires et claustrales.

Ordonn. I, 56. Anc. l. fr. I, 247, 248.

Hist. maj. 614. B.

Corps diplomat. I, 194.

Arch. K. 30. K. 32.

Ordonn. I, 60, —Anc. lois fr. I, 253, 254.

La croisade absorbe les six années de 1248 à 1254, et distrait beaucoup trop Louis IX des soins administratifs et des réformes législatives dont il eût continué de s'occuper au sein de la France. On a bien de lui, sous ces dates, une trentaine d'écrits; mais les deux tiers ne consistent qu'en donations ou restitutions à quelques-uns de ses sujets, en ratifications d'accords particuliers, et en faveurs accordées à quatre ou cinq établissements ecclésiastiques ou cénobitiques. Entre les pièces dignes d'être citées dans les annales littéraires, la première en date est une lettre de remerciement à Frédéric II, qui avait donné passage aux croisés dans ses États avec permission d'y acheter des vivres. Des lettres patentes de novembre 1249, publiées par Baluze, rétablissaient

Arch. Tr. des ch. J. 229, 422. L. 19.

Martène, Ampl. coll. I, 1299, 1300.

Miscell. IV, 91-95.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

l'église cathédrale de Damiette, et lui assignaient des revenus dont elle n'a pas longtemps joui. Quand les Sarrasins, rentrés dans cette ville, en eurent expulsé le clergé chrétien, le roi de France gratifia l'évêque d'un revenu de 200 livres parisis. Saint Louis était alors à Saint-Jean-d'Acre d'où il avait écrit, en août 1250, une mémorable épître aux prélats, barons, guerriers, citoyens (*civibus*), bourgeois et autres habitants de son royaume (*burgensibus suis et aliis universis in regno Franciæ constitutis*), pour les informer des malheurs qui venaient de suivre ses premiers succès en Égypte. Il y raconte avec modestie ses triomphes, avec dignité ses revers, et n'omet aucune circonstance mémorable soit de sa captivité, soit de sa délivrance. Le texte latin de ce précieux document historique a été inséré dans plusieurs recueils, et M. Michaud en a joint une traduction française au tome IV de l'Histoire des Croisades. Ce que nous en devons dire dans les annales des lettres, c'est que peu de relations composées au XIIIe siècle sont écrites avec autant de fidélité, de convenance et d'intérêt. On peut regarder comme une sorte d'appendice de ce récit la lettre que saint Louis, au mois d'août 1253, adressa de son camp de Césarée en Palestine à son frère Alphonse, alors de retour en France; il lui donne des nouvelles de l'état des affaires d'Orient, et lui en demande de leur mère et des autres membres de leur famille. Cette missive, qui se conserve au Trésor des chartes, contient quelques détails sur les mouvements politiques et militaires des Turcs et des Sarrasins; elle se recommande par la simplicité naïve et la parfaite clarté du style. Deux lettres du roi à la régente ne tiennent qu'à des intérêts locaux ou privés. Cependant on exécutait en France un édit plus que sévère, publié en 1250, contre les hérétiques du Languedoc : on y avait spécifié les cas où il serait permis ou même prescrit de les bannir ou de les dépouiller de leurs biens au profit de leurs adversaires. C'était une interprétation de l'ordonnance de 1228. Sans doute l'éducation de Louis IX et ses croyances ne le disposaient que trop à de semblables rigueurs; mais les deux lois qui les ordonnent ont été rendues en son nom, l'une pendant sa minorité, l'autre en son absence. La seconde est datée de Vincennes, tandis qu'il poursuivait en Orient sa malheureuse expédition. Ce n'est donc pas à lui que ces actes d'intolérance doivent être imputés : ce sont des œuvres de la reine Blanche, véritable fondatrice ou promotrice de

Bongars, t. I, 1196-1200. — Duchesne, t. V, 428-432, etc. P. 560-569.

Arch. du royaume, Tr. des ch. J. 303, pièce 17.

Matthieu, Ampl. coll. I, 1306, 1308.

Rec. des Ord. I, 61. Anc. lois fr. I, 254-257.

Digitized by Google

l'inquisition dans la France méridionale, ainsi que l'ont reconnu quelques écrivains modernes, et particulièrement M. Arthur Beugnot. Nous avons à citer comme émané réellement du monarque le pouvoir qu'il donnait à ses frères, les comtes de Poitiers et d'Anjou, de traiter avec le roi d'Angleterre : *Karissimis fratribus ac fidelibus nostris Alfonso Pictavensi et Tholosano, et Karolo Andegavensi et provinciæ comitibus... specialem potestatem concedimus ineundi treugas et firmandi pro nobis erga regem Angliæ illustrem quandocumque viderint expedire, necnon et jurandi eas in animam nostram, si necessitas id exposcat, ratum habituri et gratum quidquid iidem fratres duxerint faciendum.* L'original, date du camp de Joppé et du 1er mai 1253, est aussi au Trésor des chartes, où se trouve également la ratification d'un accord entre Marguerite de Navarre et son fils Thibaut d'une part, et Jean comte de Bretagne et Blanche son épouse d'autre part. Ces derniers renonçaient à toute prétention sur la Navarre, moyennant une rente de 3000 livres. La pièce, écrite en français, commence par le nom du roi, et se termine par ces lignes. « En tesmoing de laquiel chouze « nos a la requeste des parties avons fait apposer nostre « scel.... L'an de l'incarnation Nostre Seignor Jhu Crist « M. CC. cinquante-quatre ou mois de décembre ». Elle est, comme on voit, postérieure à la rentrée de saint Louis dans son royaume; et il en est de même de quatre articles plus importants publiés en cette même année.

Essai sur les Instit. de s. Louis, p. 97 et 178-181.

Arch. Tr. des ch. J. 629, p. 1.

Ibid. J. 198, p. 97.

En traversant le Languedoc, il écouta les plaintes des chevaliers et bourgeois de quelques villes, surtout de Beaucaire et de Carcassonne, sur les abus introduits dans l'administration de la justice : ces dénonciations donnèrent lieu à deux ordonnances royales dont la principale fut souscrite à Saint-Gilles au mois de juillet. Il y est statué, entre autres dispositions, que les habitants pourront à leur gré vendre leurs blés, leurs vins, leurs autres denrées, à la condition pourtant de ne fournir ni armes ni vivres aux ennemis de la religion et de l'État; que dans les cas où il semblerait nécessaire de prohiber toute exportation, le sénéchal devrait convoquer un conseil non suspect, *congreget consilium non suspectum*, composé de prélats, de barons, de chevaliers et de bourgeois des bonnes villes; et que les questions se décideraient à la pluralité des voix dans ces assemblées. Le roi maintient en ces cantons l'ancien usage du droit écrit; non

Rec. des Ord. XI, 330. Anc. l. fr. I, 262, 263, 264.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

pas, dit-il, que l'autorité de ce droit m'oblige; mais parce que je ne juge pas à propos de changer pour le présent les coutumes établies : *Jura scripta quibus utuntur ab antiquo volumus observari, non quod eorum obliget nos autoritas seu adstringat, sed quia mores eorum in hâc parte ad præsens non duximus immutandos.* Au mois de décembre, une ordonnance plus célèbre, signée à Paris, étendit, au royaume entier, Languedoc et Languedoil, la réforme de plusieurs genres d'abus ou de désordres. Elle a trente-neuf articles rédigés en latin pour les pays situés au midi de la Loire, en français pour les autres. On lui a quelquefois donné le nom d'Établissements, réservé d'ordinaire à un code beaucoup plus considérable qui devra bientôt nous occuper. Le statut de 1254 exige des sénéchaux le serment de rendre la justice sans acception des personnes et conformément aux usages approuvés, de maintenir les droits du roi sans lésion des droits privés, de ne pas recevoir de présents, de ne rien emprunter à leurs administrés ou justiciables, de n'offrir aucun don ou cadeau aux examinateurs de leurs comptes et aux inspecteurs de leur gestion, de ne se réserver aucune part dans les profits des adjudications et des ventes, de ne jamais protéger les prévarications des baillis leurs inférieurs. De leur côté, les baillis, juges, viguiers (ou vicaires), jureront de ne rien donner aux sénéchaux. L'article XII interdit aux officiers de tout rang les tavernes, la fornication, le jeu, particulièrement les échecs (*à ludo etiam cum taxillis sive aleis et scaccis*). Certaines garanties données ensuite à la sûreté individuelle ne méritent pas moins d'attention. Nul ne pourra, est-il dit, être arrêté pour dettes, à moins que le créancier ne soit le roi lui-même, ni demeurer détenu hors le cas d'un crime énorme et d'une conviction acquise par l'aveu de l'accusé ou par de très-fortes preuves. On ne mettra plus à la question que des personnes mal famées; et les enquêtes en matières criminelles seront communiquées à tout inculpé qui le demandera. L'un des derniers articles enjoint aux baillis supérieurs et subalternes, *majores et minores*, qui viennent à perdre ou quitter leur office, de rester pendant cinquante jours dans le lieu où ils l'ont exercé, afin de répondre aux plaintes qui seraient portées contre eux. Le surplus consiste en règlements de police renouvelés ou expliqués.

Rec. des Ord. I, 65-75. Anc. l. fr. I, 264-274.

Une autre ordonnance de 1254 concernait le guet de Paris:

Digitized by Google

elle n'est connue que par les mentions que les historiens en ont faites. Le texte ne s'en est pas conservé. Les Parisiens avaient, à ce qu'il semble, réclamé la faculté de se garder eux-mêmes; et les corps de métiers s'étaient engagés à faire ce service à tour de rôle et à leurs dépens. Saint Louis ayant sanctionné ces dispositions, le nom de guet des métiers ou guet des bourgeois distingua cette garde de celle que le roi entretenait et qui se composait de vingt sergents à cheval, de quarante à pied, et d'un chef appelé le chevalier du guet. Le commandement des deux guets appartint au prévôt de Paris.

Félib. Hist. de Paris, I, 343. La Mare, Traité de la police, I, 236.

Le roi, après une longue absence, dut recevoir un grand nombre de réclamations ou demandes particulières : il y satisfit avec sa bienveillance accoutumée. Les années 1255 à 1260 fournissent une nouvelle série de donations, de restitutions, d'accords et d'échanges. Par exemple, Olivier des Termes, l'un des grands seigneurs et des plus braves guerriers de ce temps, obtient la permission d'aliéner ses biens; les ventes qu'il en fait sont confirmées, et le roi lui-même en acquiert quelque partie. Geoffroi de Loupi vend une rente de trente livres parisis à Pierre de Fontaines, chevalier, *dilecto et fideli nostro Petro de Fontanis, militi,* dit le roi en confirmant ce contrat, en 1256. Ce Pierre de Fontaines paraît être le jurisconsulte qui n'est mort qu'en 1270, et auquel appartenaient les titres de chevalier, fidèle et bien aimé serviteur du prince, ainsi que nous l'avons exposé ailleurs. Nous pouvons remarquer ici que l'acquisition se fait moyennant trois cents livres parisis, et que par cette somme le vendeur se tient pour bien payé d'une rente foncière de trente livres, dont les héritiers de Pierre de Fontaines jouiront à perpétuité; *hæredibus ejus imperpetuum pro trecentis libris parisiensibus de quibus coram nobis* (*Gaufridus de Loupi*) *se tenuit pro pagato :* la rente est le dixième du capital. Il y aurait lieu à des observations diverses sur une vingtaine d'actes du même genre datés de ces six années; mais nous en comptons en ce même temps près de quarante qui intéressent les églises et les communautés monastiques, auxquelles le saint roi continuait d'accorder une prédilection manifeste. L'abbaye de Saint-Denis surtout ne cesse de recevoir de nouvelles immunités, de nouveaux dons ou priviléges. Il faudrait nommer aussi comme ayant eu une grande part à ces faveurs les abbayes de Saint-Victor, de Royaumont, de Maubuisson, de la Luzerne, de Haute-Combe, de Froide-

Arch. du roy. L. 19.

Arch. K. 31, p. 6.

Ci-dessus, p. 131, 132.

Arch. J. 252, 383, 396. K. 31, 32. L. 19.

Arch. J. 152. K. 31. L. 19, 22, 26, etc. Ordonn. t. VII, XVI, XVIII.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Fontaine, du Bec, de Châlis, de Chercamp, tout l'ordre de Cîteaux; et d'une autre part, les Chartreux, les Cordeliers, les Templiers. Le clergé séculier n'était pas si largement gratifié : cependant, il subsiste sous les dates dont il s'agit des actes qui favorisent le chapitre de Loches, celui de Saint-Nazaire à Carcassonne, le prélat de la même ville, l'évêque et l'église de Mende, le chapitre et l'archevêque de Narbonne. Mais de tels détails n'appartiennent guère qu'aux annales ecclésiastiques.

Arch. L. 19. I. 22. Ordonn. XVI

L'histoire littéraire tiendrait plutôt compte des lettres ou billets écrits par saint Louis, en 1259, au dominicain Barthélemy de Bragance, et aux Franciscains de Séez, en leur envoyant des parcelles de la sainte croix et de la sainte couronne d'épines, à la condition de conserver avec un grand soin de si précieux gages de son amitié. Des traités conclus vers ce temps avec les rois d'Aragon et d'Angleterre sont, dans l'histoire politique de ce règne, des monuments sinon de la prudence et de l'habileté du monarque, du moins de sa franchise et de son amour de la paix. Il s'occupait alors plus utilement des affaires intérieures de la France. Il achevait de réformer l'administration du Languedoc, et ne négligeait pas de mettre ordre aux moindres abus : défense aux sénéchaux d'entretenir des troupeaux ailleurs que dans les pâturages dont ils sont propriétaires; nouveau tarif des rétributions à percevoir pour expédition de lettres patentes et de lettres closes. Une ordonnance, que son titre destine expressément à l'*utilité du royaume*, ne présente que des suppléments à celle qui avait eu, comme nous l'avons dit, le même objet, quelques mois auparavant. On y retrouve avec plus de développement l'interdiction du jeu de dés, mais sans mention des échecs. Le régime municipal des bonnes villes, et l'élection des maires en Normandie, sont les objets de deux édits de 1256, date qui est aussi celle de lettres patentes relatives à la Sainte-Chapelle, et à la maison fondée par Robert de Sorbon. L'année suivante, nous voyons Louis IX prescrire la restitution des usures extorquées par les juifs, et interdire les guerres privées dans le diocèse du Puy, dont l'évêque était alors Guy Fulcodi, depuis Clément IV. Peu après, il abolit dans le Vermandois l'étrange coutume qui défendait, sous peine de soixante livres d'amende, de relever, sans la permission du seigneur, une charrette renversée. Il impose dans Paris aux corps de métiers quelques-uns des règlements qu'a re-

Script. ordin. Prædic. I, 258. Martène, Ampl. coll. 1348.

L. 19. — Rymer, II, 50. — Brussel, 34. — Beugnot, Instit. de s. Louis, 49. Ordonn. I, 76. — Anc. lois fr. I, 275.

Ordonn. I, 77. — Anc. I. fr. 276.

Ordonn. I, 82, 83. — Anc. I. fr. 277-279.

Arch. K. 32. — Doux, Hist. eccles. de la cour de Fr. I, 281-289 et 319.

Ordonn. I, 84, 85. — Reg. Olim. 28.

Reg. Olim. 4, 5. — Anc. I. fr. I, 280.

Digitized by Google

cueillis le prévôt Boilesve. Ailleurs, il détermine les cas où les biens confisqués sur les hérétiques pourront être restitués à leurs veuves, à leurs héritiers, à leurs créanciers. Peut-être ne faut-il lui attribuer aucune part à deux arrêts du parlement qui décident, l'un, que dans tout trésor trouvé, l'argent appartient au seigneur et l'or au roi; l'autre, que les chevaliers ne doivent jamais d'hommages à un roturier acquéreur d'un fief dont ils relèvent. Mais c'est le monarque lui-même qui constitue les maires juges des délits commis dans leur territoire par des juifs baptisés. C'est lui qui maintient et recommande les aumônes royales à distribuer pendant le carême, en argent, en blé, en harengs. C'est lui surtout qui s'efforce d'abolir les duels judiciaires, et d'y substituer la preuve par témoins. Cette loi célèbre a douze articles dont le premier est conçu en ces termes : « Nous deffendons à tous « les batailles par tout nostre domengne; mès nous n'ostons « mie les clains, les respons, les contremants et tous autres « convenants que l'en a fait en cours laie siques a ore, selon « les usages de divers pays, fors que nous ostons les batail- « les, et en lieu des batailles, nous meton prueves de tes- « moins, et si n'ostons pas les autres bones prueves et loyaux « qui ont esté en court laye siques a ore. »

Voy. ci-dessus, p. 104-124.

Reg. Olim. 9. — Velly, V, 276. — Anc. l. fr. I, 295.

Ordonn. XI, 333. — Anc. l. fr. I, 282.

Arch. Tr. des ch. J. 198, 365. L. 19. — Spicil. VII, 228, 229.

Ordonn. I, 86. — Anc. l. fr. 283-290. — Du Cange, Gloss. t. 2, p. 1675.

Parmi plus de cent pièces authentiques qui proviennent des dix dernières années du règne de saint Louis, on en compterait encore plus de quarante qui n'attesteraient que son dévouement aux intérêts des établissements monastiques; et l'on y distinguerait comme plus libéralement favorisés les couvents de Longchamp, de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés; les ordres des Templiers, des Carmes, des Cordeliers, des Jacobins et des Frères de la pénitence. Les actes relatifs à des évêques, à leurs chapitres, à leurs églises, ne sont pas aussi nombreux : ils le deviennent même un peu moins que ceux qui concernent de simples laïques de toute condition; car les bienfaits privés, les restitutions loyales, les échanges désintéressés, les transactions généreuses se prolongent jusqu'en 1270. Mais nous ne pouvons plus nous arrêter qu'aux affaires qui se recommandent par quelque caractère public. Telles sont d'abord celles qui tiennent à la maison même du monarque ou à sa famille. Du Cange a publié, d'après un rouleau de la Chambre des Comptes, l'écrit intitulé : *Ordinatio hospitii et familiæ domûs regis facta anno* 1261 (Régime de l'hôtel du roi). Les dé-

Arch. K. 32, 33. — L. 19.

Ibid. et Ordonn. XVI, 6.

Arch. Tr. des ch. J. 148, 234. 726. — K. 33. — L. 19.

Observat. sur Joinv. 108-112.

Digitized by Google

tails en sont curieux : ils servent à l'histoire des pratiques domestiques de cet âge, et ils attestent le bon ordre entretenu dans les divers services de la maison de Louis IX. Ce n'est pas qu'il ne se glissât autour de lui quelques-uns de ces abus qui se reproduisent comme d'eux-mêmes à toute époque. On a droit de le conclure de quelques-uns de ses règlements, par exemple, de la défense expresse qu'il fit à ses serviteurs d'emporter les coussins et les matelas des lieux où ils avaient séjourné.

Ordonn. t. 2, p. 434.

Considérant toujours la Sainte Chapelle comme la plus auguste partie de sa propre habitation, il l'enrichissait d'acquisitions nouvelles, et ne cessait de pourvoir, par des distributions régulières, à l'entretien des clercs qui la desservaient. Par ses soins aussi et par ses ordres, trois anciennes couronnes furent replacées à Saint-Denis, celle de Philippe-Auguste recouvrée, et l'oriflamme religieusement conservée. En 1262, il assigna le douaire d'Isabelle, épouse de son fils aîné, depuis Philippe III. Deux autres de ses fils reçurent de lui, à la charge de foi et hommage, et avec réversibilité à la couronne en cas d'extinction de race; l'un, Mortagne, Bélesme, Alençon et d'autres domaines; le second, plusieurs châteaux et particulièrement celui de Clermont. Nous placerons à la suite de ces arrangements de famille, son traité de 1265 avec le comte et la comtesse de Saint-Pol, dans l'intérêt de son neveu Robert d'Artois; sa déclaration sur la trêve conclue en 1266 entre Édouard, fils du roi d'Angleterre, et Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne; sa sentence arbitrale entre ce même Thibaut et le comte de Bar; et sa convention encore avec Thibaut, au sujet des malheureux juifs. Quatre épîtres de Louis IX, datées des derniers temps de sa vie, ne doivent pas être omises dans l'énumération de ses écrits. La première est adressée aux religieux de Bourg-Moyen près de Blois, et leur annonce l'envoi d'une des épines de la sainte couronne. La seconde, aux consuls de Narbonne, les remercie d'un payement qu'ils ont fait à la décharge de la maison royale. Les deux autres, à Matthieu de Vendôme et à Simon de Nesle, administrateurs du royaume, en l'absence du monarque, leur apprennent son débarquement en Afrique, son entrée à Carthage, et leur recommande instamment la répression des blasphémateurs. Il avait publié contre ce genre de délit une ordonnance bien rigoureuse, quelques mois avant son départ, presque en même

Arch. K. 31, 32, 33.

Tr. des ch. J. 587.

Tr. des ch. J. 929. — Thes. Anecd. I. 1126.

Tr. des ch. J. 530.

Thes. Anecd. I. 1129.

Arch. K. 31. Arch. Tr. des ch. J. 613. Martène, Thes. Anecd. I, 1124. Martène, Voy. Littér. 2e Part. p. 57. Spicil. t. 2, p. 548-550.

Ordonn. I, 99. — Anc. l. fr. 341-348.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

temps que cette pragmatique sanction dont l'authenticité, vainement contestée par quelques écrivains, a été démontrée par les défenseurs des libertés de l'Église de France : Noël-Alexandre et surtout Bossuet, ou plutôt les documents et les témoignages qu'ils ont recueillis ne laissent aucun doute sur ce point. Les sages dispositions de cette loi célèbre ont été insérées dans notre Discours sur l'état des lettres en France au XIIIe siècle. Du reste, ce n'est point en matière ecclésiastique, le seul acte émané de saint Louis à l'époque dont nous parlons; car il permettait alors aux laïques, possesseurs de dîmes, de les céder aux églises; il laissait aux évêques le pouvoir de nommer aux bénéfices vacants; et, pour complaire au clergé, il obligeait les juifs à porter sur leurs habits un signe qui les distinguât des chrétiens.

Ordonn. I, 97. — Anc. l. fr. 339-341. Bolland. Aug. V, 494-498. Sel. Hist. eccl. XIII, sec. c. x, art. 3. Def. cl. gallic. l. xi, c. 9. Hist. littér. t. XVI, p. 76. Thes. Anecd. I, 1126. Pr. des lib. de l'Égl. gallic. I, 604.

En reprenant à l'année 1261 la série des décisions relatives au régime civil, nous rencontrons celle qui défend à la reine de nommer des magistrats, de leur adresser des ordres, et de prendre qui que ce soit à son service personnel, sans la permission du roi et le consentement du parlement; mais selon toute apparence, c'est le parlement plutôt que le roi qui s'avise de faire cette inhibition; et l'on peut concevoir la même idée de quelques autres décrets moins remarquables que nous nous abstenons d'indiquer. Un règlement sur les monnaies, délibéré par les bourgeois de Chartres en 1262, ne nous semble pas non plus à confondre avec les ordonnances royales; mais il en existe réellement une de 1265 sur ce sujet, laquelle a même pour appendice une déclaration qui porte que les esterlins n'auront cours que pour 4 tournois, et cela seulement jusqu'à la mi-août, terme après lequel ils ne seront pris que pour le poids. On ne peut non plus refuser de tenir compte des lettres qui abolirent à Tournai la coutume de rendre à un meurtrier le droit de bourgeoisie, moyennant une somme de 4 livres parisis; et de l'injonction que les baillis reçurent en 1268 d'expulser des terres du roi et des seigneurs, les Lombards, les caoursins et les autres usuriers. Dans le cours des deux années suivantes, les résolutions publiées au nom du roi ont eu pour objet les franchises de la foire de Saint-Denis, la fondation de l'hôpital des Quinze-vingts, une remise d'impôts aux habitants de Verneuil en Normandie, les priviléges des bourgeois de Paris, négociants sur Seine.

Ordonn. I, 344, 345. Ordinat. antiq. ms. de Tillemont. — Anc. l. fr. I, 295.

Ordonn. I, 93. — Anc. l. fr. I, 296.

Ordonn. I, 93, 94, 95.

Ordonn. XI, 304.

Ordonn. I, 96.

Arch. K. 32. — Ordonn. II, 432. IV, 270. V, 488. — Dulaure, Hist. de Paris, III, 271.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Ce dernier article subsiste en latin et en français : toutefois il n'est qu'une confirmation, qu'un vidimé d'un édit de Louis VII, et il y aurait lieu à de pareilles observations sur quelques autres actes auxquels nous avons attaché le nom de Louis IX. Du moins, c'est lui seul qui stipule avec chacun des compagnons de sa seconde croisade les conditions de leurs services, telles qu'elles sont énoncées dans un état nominatif de ces chevaliers, qu'on a joint au livre de Joinville. Le saint roi dicte, en 1269, et modifie en 1270 un testament dont les deux textes demeurent déposés aux Archives du royaume, ainsi que l'acte qui remplace deux exécuteurs testamentaires décédés, par le doyen de Saint-Martin de Tours et l'archidiacre de Chartres. Une longue suite de legs à des communautés religieuses ne doit étonner personne dans les dernières volontés d'un prince qui leur avait été si affectueusement dévoué. On peut regretter seulement qu'il ait dispersé sa bibliothèque : il veut qu'à l'exception des livres nécessaires au service de la chapelle royale, elle soit distribuée par égales portions aux Frères Mineurs et Prêcheurs de Paris, à l'abbaye de Royaumont, et aux Jacobins de Compiègne, mais sans faire entrer en compte les articles dont ce dernier monastère est déjà en possession.

Edit. de Ménard, Observ. de du Cange, 2e part. p 395 398; — de Capperonnier, Prélimin. XIX-XXII ; — T. XX du Rec. des Hist. de Fr., p. 305-308.

Tr. des ch. J. 403, p. 5, 6, 7. — Ordon. XI, 343-345. Anc. l. fr. I, 348-353. Joinv. ed. de Ménard, p. 359-365.

Nous ne devons pas terminer cet aperçu des chartes et ordonnances de saint Louis, sans faire mention de quelques-unes de celles qui ne portant aucune date n'ont pu être classées dans les séries que nous venons de parcourir. L'une déclare que les démêlés particuliers entre les villes, les châteaux, les villages, les barons ou les bourgeois, ne doivent pas troubler la paix générale du royaume. Une autre flétrit d'une note d'infamie les intrigues, les sollicitations ambitieuses employées pour obtenir des offices de judicature. Bouteiller en a cité une qui prescrivait de laisser trois jours francs aux glaneurs, avant de mettre le bétail dans les champs moissonnés. Celle qui chargeait les baillis de recueillir les anciennes coutumes et d'en rétablir l'autorité par des rédactions nouvelles n'était pas la moins remarquable; mais les peuples devaient encore plus de reconnaissance à celle qui avait pour but d'introduire dans l'assiette, la répartition et la levée des impôts, la plus équitable régularité.

Tr. des ch. reg. 34, n. 42.

Loyseau, Traité des offic. l. IV, ch. 7, n. 64, p. 478.

Somme rurale, 1, 88.

Anc. l. fr. I, 358.

Ord. I, 291. Anc. l. fr. I, 359

Un code moins authentique et plus célèbre que tant d'édits et de statuts particuliers, porte le titre d'Établisse-

Digitized by Google

ments de saint Louis. Il a été, dans notre Discours préliminaire, l'objet de quelques observations qui ne nous dispenseront pas d'en reparler ici. Mais auparavant d'autres écrits, attribués au même souverain, et distincts de ses actes publics, vont arrêter encore, pendant quelques instants, nos regards.

Hist. littér. t. XVI, p. 89-91.

Saint Louis a été compté au nombre des traducteurs, parce qu'un de ses premiers historiens, Geoffroi de Beaulieu, rapporte qu'en lisant aux personnes de sa maison des textes sacrés en langue latine, il savait les leur expliquer en français. Sous ce prétexte, on a voulu considérer comme rédigée, sinon par lui, du moins par ses ordres et sous sa direction, toute une Bible écrite en langue vulgaire, savoir celle dont les premières lignes se lisent ainsi : « El commence« ment crea Dieu, ciel et terre. La terre a decertes estoit « vain et voide et tenebres estoient sur la face de l'abisme, « et l'esprit de Dieu estoit porté sur les eawes. Et dist Dieu « soit fait lumiere, et fait est lumiere; et Dieu vit que ele « fu bone, et divisa lumiere de tenebres, et appela lumiere « jour et tenebres nuit, et fait est vespre et matin un jour. » Le psautier commence en ces termes : « Benert soit le bier « qui ne foreie el consail des engrees, et ne estuet en voie « de pecheours et ne siet en la chaier de pestilence, mais sa « volenté fust en la volenté de nostre Seignor et il pensera « a la lei par jour et par nuit. » Longtemps Nicolas Oresme, écrivain du XIV siècle, a passé pour l'auteur de cette version, qu'en effet rien n'oblige à déclarer plus ancienne. Mais quand on la jugerait contemporaine du règne de Louis IX, aucun témoignage encore n'autoriserait à lui attribuer une part quelconque dans ce travail. Nous doutons aussi qu'il en ait pris une à la rédaction de quelques pages qui concernent l'ordre du sacre et couronnement des rois et reines de France, et que Godefroi a insérées dans son Cérémonial. D'anciennes copies, dont l'une se trouve jointe au livre de Guillaume de Nangis sur la vie du saint roi, font remonter cet écrit au XIIIe siècle; on l'a même quelquefois rapporté à l'année 1226, c'est-à-dire à l'époque du sacre de ce prince, à peine âgé alors de onze ans.

Vita et convers. s. Ludov. Du Chesne, V, 456.—Script. r. gall. et fr. XX, 15.

Bibl. reg. mss. 6701, 8177. — Lelong, Bibl. s. 314, 315.—Lebeuf, Acad. des Inscr. XVII, 731. —Lebeuf. Disc. sur l'Hist. de Paris, t. 2, p. 40.

Nous serons beaucoup mieux fondés à le regarder comme le véritable auteur des Enseignements adressés à son fils aîné Philippe, et à sa fille Isabelle. Ils ont été conservés dans plusieurs dépôts publics, et transcrits soit en latin,

Pag. 13-26 de la 2e édit. Paris, 1649.—Lelong, Bibl. histor. de la Fr. t. 2, n. 25921, 25922.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Geoffroi de Beaulieu, Le confesseur de la R. Marguerite, Joinville, Guillaume de Nangis, etc. V. Joinville, édit. de 1617, 1668, 1761. Script. rer. gall. Du Chesne, t. V. Collect. des Histor. de Fr. t. XX.

soit en français par presque tous les historiens de Louis IX. A la vérité ces diverses copies offrent de nombreuses variantes, mais qui n'affectent que la rédaction. Le fond demeure partout tellement inaltérable qu'on peut tenir pour certain qu'un même texte, sans doute en langue vulgaire, écrit ou dicté par le pieux monarque, a servi de modèle à toutes ces transcriptions ou traductions. On ferait un long catalogue des livres où cet opuscule a été inséré : ses leçons diverses, du moins les plus remarquables, sont comprises dans les éditions de Joinville, données par Ménard, du Cange et Capperonnier. Ces mêmes préceptes, imprimés à part, en 1627, sont accompagnés de discours ou commentaires d'Antoine Theveneau. Auparavant ils avaient paru à Cologne, traduits en vers latins élégiaques; et depuis, Godeau les a mis en vers français dans son Institution du prince. Velly, pour ne rien dire de beaucoup d'autres modernes, les a consignés dans son Histoire de France. Ils sont ainsi trop universellement connus pour qu'il nous soit permis de les reproduire. Chacun sait qu'ils expriment les idées et les sentiments qne le père de Philippe et d'Isabelle avait constamment professés : il enseigne à ses enfants ce qu'il a si bien pratiqué lui-même, et choisit dans la morale chrétienne les maximes dont ils auront le plus d'occasions de faire usage. Il recommande à son successeur de rechercher la vérité, d'éloigner les flatteurs; de s'environner de conseillers vertueux, de modérer la dépense de sa maison et le fardeau des contributions publiques, de maintenir les franchises et libertés des villes, et de *n'esmouvoir guerres* que par nécessité. Il veut que sa fille n'ait pas « un trop grant sourcrois de reubes « ensemble ne de joiaus : ains me semble miex, lui dit-il, « que vous fachiez vos aumosnes au mains de chou qui trop « seroit et que vous ne metez mie trop grent tans ne trop « grande estuide en vous parer ne achesmer et prenez garde « que vous ne fachiez outrage en votre atour; mais tous « jours vous enclinez au choix devers le mains que devers « le plus. » Un manuscrit de Baluze a donné lieu de penser que saint Louis avait aussi adressé des conseils à la dernière de ses filles, Agnès, duchesse de Bourgogne; mais les historiens qui vivaient alors n'en disent rien.

Paris, Petit-pas, in-8°.

Ludovici regis Galliarum praeceptiones bene vivendi... numeris elegiacis redditæ, Coloniæ, 1620, in-12.

God. Paris, 1644, in-4°.

Velly, T. VI, in-12, p. 91-100.

Biblioth. Baluz. part. III, p. 50.

Ces auteurs ne parlent pas non plus d'une manière assez positive du code qui porte le titre d'*Établissements*; car c'est à des lois beaucoup moins considérables qu'ils l'appli-

Digitized by Google

quent : ils appellent *Stabilimenta* les trente-neuf articles de 1254. Pierre de Fontaines ne peut avoir en vue que des édits du même genre, lorsqu'il cite des Établissements, puisqu'il est mort avant l'époque assignée à la publication du code en question. Beaumanoir a vécu jusque sous les règnes suivants; mais ses citations ne sont pas assez précises pour qu'il y ait moyen d'en tirer des conséquences bien certaines. Quoi qu'il en soit, on a plusieurs copies manuscrites du livre intitulé Établissements de saint Louis; deux à la bibliothèque du roi, trois au Vatican y compris celles qui proviennent de la reine Christine. Montfaucon qui en cite deux autres signale l'une comme antérieure à la clôture du XIIIe siècle : les plus âgées de celles qui sont décrites ou indiquées ailleurs semblent n'être que du XIVe, même celle que possédait la ville d'Amiens, et dans laquelle il était dit que ce code, publié en 1270, avait été aussitôt « confirmé « en plein parlement par les barons du royaume et les doc- « teurs ès lois.» Les copies qui avaient appartenu aux états de Languedoc, au trésorier le Fèvre-Chantreau, à l'avocat Nublé, à Baluze, ont été collationnées par Ménard, du Cange et Laurière. Ces deux derniers écrivains ont publié les Établissements, l'un en 1668, à la suite de Joinville; l'autre en 1723, dans le tome Ier de la Collection des ordonnances. Le conseiller-clerc Saint-Martin en a donné, en 1786, une édition particulière en joignant au texte une version en langage moderne; et ce travail a passé en 1822, dans le second volume du Recueil général des anciennes lois françaises.

V. ci-dessus, p. 131-138.

Coutumes du Beauvoisis, p. 16, etc.

N°s 7348^a, 8497^a.

N°s 773, 1875, 1927.

Biblioth. Bibl. mss. t. 2, pag. 1078, 1666.

Du Cange, éd. de Joinv. 3e part. Préf. p. 1, et 3e partie, p. 1-72.

Ordonn. I. Préf. VIII, et p. 107-293.

Paris, Nyon, in-8° et in-12. p. 361-643.

Le savant du Cange a le premier élevé des doutes sur l'authenticité de ce code : ils lui étaient d'abord suggérés par un passage de Guillaume de Nangis, où il est affirmé que le roi partit d'Aigues-Mortes en juillet 1269. C'est une erreur de cet historien : le roi a passé en France les six premiers mois de 1270, et aurait pu dans cet espace de temps y publier des lois. Mais qu'il ait alors fait réellement celle dont il s'agit, qu'elle ait été enregistrée en parlement, adoptée par les seigneurs, reconnue par les magistrats, c'est de quoi nulle trace ne subsiste dans les monuments publics ni dans les annales écrites en ce siècle. Un si fameux code demeure sans autorité, sans influence et presque inconnu sous les quatre premiers successeurs du roi qui l'a, dit-on, promulgué; sous Philippe III, Philippe IV, Louis X, et Philippe V.

Préf. des Établiss. p. 1 et 11.

Du Chesne, V, p. 835.

Voyez ci-dessus, p. 148.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Ce n'est qu'en 1326, dans des lettres patentes de Charles IV, que nous commençons à voir les Établissements de saint Louis, cités comme loi du royaume, non pas encore d'une manière bien expresse, mais peut-être implicitement. Charles déclare qu'en levant le droit d'amortissement sur les gens d'église, il suit les traces de son bienheureux bisaïeul : *Beatissimi Ludovici proavi nostri inherendo vestigiis*; or il ne paraît pas que Louis IX ait exprimé cette volonté ailleurs que dans le chapitre 123 du livre 1er des Établissements. L'argument n'est pas péremptoire; car cette disposition pouvait se trouver dans quelque statut particulier qui ne sera pas venu jusqu'à nous ou qui n'est pas encore découvert. Mais après tout, il est fort probable que dans le cours des cinquante-six ans écoulés entre 1270 et 1326, on a rédigé un recueil composé d'extraits des ordonnances réelles de Louis IX, et d'articles divers qui semblaient en devoir être les appendices ou les suppléments. On y aura fait entrer les résultats des travaux de quelques jurisconsultes célèbres sous ce règne ou sous le suivant, beaucoup de dispositions du droit romain et du droit canon, fort étudiés alors l'un et l'autre, enfin ce qu'il y avait de mieux établi dans les cours du roi, dans celles des barons et dans les usages judiciaires des provinces; car les manuscrits de ce code joignent au titre d'Établissements tantôt celui *d'usages de Touraine et d'Anjou*, tantôt les mots *selon l'usage de Paris et d'Orléans et de court de baronnie*. Le nom d'un prince révéré a donné à ce mélange de jurisprudence française, ecclésiastique, romaine et coutumière, une autorité que la critique plus sévère des deux derniers siècles ne lui a pas totalement enlevée.

Ordonn. t. I. Préf. p. VIII et p. 797.

Nous avons déjà dit que du Cange, premier éditeur de ce livre, ne s'en exagérait pas l'importance. « Ce qui peut, « disait-il, faire un doute sur la qualité de ces Établisse- « ments, est la citation fréquente qui s'y rencontre des lois « du code et du digeste, et des canons du décret, cette « forme de dresser des ordonnances ne se trouvant dans « aucune de celles qui ont été publiées par les rois de la « troisième race... D'autre part, on pourroit se persuader « que ces Établissements n'ont été dressés que pour être « observés dans la prévôté de Paris et dans les bailliages « d'Orléans et de Touraine, comme on peut recueillir du « titre; ce qui a fait que souvent ils sont cités sous celui

Édit. de Joinv. 3e part. Préf. p. 2.

Digitized by Google

« des usages des provinces d'Anjou et de Touraine, dont les « coutumes conservent encore à présent plusieurs articles « qui sont semblables en substance à ceux de ces Établis- « sements. Il peut se faire encore que les Établissements de « saint Louis ont été tirés de ces usages, parce qu'ils con- « tenoient la forme judiciaire qui estoit receue pour lors et « décidoient plusieurs questions qui se présentoient à juger.» Fleury n'a vu non plus dans ce livre qu'un code coutumier de Paris, d'Orléans et d'Anjou.

Hist. du Droit Fr. c. 22.

Laurière, le second éditeur des Établissements de saint Louis, a essayé de réfuter les observations critiques du premier, et n'y a réellement opposé que des assertions vagues, sinon en ce qui concerne l'erreur de date dans laquelle Guillaume de Nangis avait entraîné du Cange. On a donc continué de regarder ce livre comme une pure compilation, fabriquée après la mort du monarque dont il porte le nom célèbre. C'était ainsi qu'on en jugeait dans le Journal des Savants, en 1735, treize ans avant que l'auteur de l'Esprit des Lois déclarât que ce code obscur, confus, ambigu, ne lui semblait qu'un mélange informe de droit coutumier, de droit ecclésiastique et de jurisprudence romaine. Cependant si l'on s'en rapportait à l'analyse, d'ailleurs instructive, qu'en a donnée Velly, on croirait que ce livre traite méthodiquement des actions personnelles et réelles, des degrés de juridiction, de l'application des peines aux crimes ou délits; des donations, successions et partages; des douaires, des minorités et tutelles, des affranchissements, des fiefs et des droits féodaux. Mais il s'en faut que ces matières soient distribuées avec assez d'ordre, ni développées avec assez d'ensemble et de clarté. Ce code est partagé en deux livres dont l'un a 168 chapitres, l'autre 42, en tout deux cent dix, quoiqu'on lise à la fin : *Si a deux cens et treize chapitres,* dans les éditions de du Cange, de Laurière et de M. Isambert. Mais enfin si nous n'avons pu y reconnaître une œuvre de saint Louis, c'est du moins une des productions littéraires des trente dernières années du XIIIe siècle, et l'une de celles qui attestent l'étendue et l'activité qu'acquéraient alors en France les études des jurisconsultes.

Ordonn. des rois de Fr. t. I, Préf. p. VII, VIII, IX.

Février, p. 99.

L. XXXIII, ch. 28.

Hist. de Fr. t. VI, in-12, pag. 101-229.

Joins. Part. III, p. 72.

Ordonn. I, 291.

Anc. I. fr. t. 2, p. 645.

En rédigeant cette liste, non de tous les écrits qui portent le nom de saint Louis, mais de ceux qui nous ont paru avoir le plus d'importance, nous n'avons point fait usage d'un cartulaire historique de l'abbé de Camps, déposé

Biblioth. histor. de la Fr. t. III, p. 24, n° 29498.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

à la bibliothèque du roi : des doutes, à notre avis, fort légitimes, se sont élevés sur l'authenticité de plusieurs pièces insérées dans ce recueil ; par exemple, d'une ordonnance qui aurait, avant 1270, rendu sédentaire le parlement de Paris : on sait qu'il ne l'est devenu que sous Philippe le Bel. C'est ainsi que par des documents trop peu dignes de confiance quelques écrivains ont étendu à tel point la législation de Louis IX, qu'elle a semblé comprendre l'abolition du régime féodal, la distinction et l'organisation du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire, et peu s'en faut, la fondation d'un gouvernement représentatif. Ce monarque a sans doute, comme ses prédécesseurs, et plus qu'aucun d'eux, menacé, comprimé, affaibli la féodalité, mais bien plus par ses actes et ses entreprises que par ses lois. Poursuivant l'œuvre de son aïeul, Philippe-Auguste, il a réuni au domaine de la couronne, outre les territoires que nous avons déjà désignés, les comtés de Mâcon, de Beaumont-sur-Oise, de Clermont en Beauvaisis ; les seigneuries de Beaumont-le-Roger, de Briosne, de Loches, de Châtillon-sur-Seine ; la châtellenie de Péronne, les vicomtés d'Avranches, de Béziers, de Carcassonne, etc. Beaucoup de seigneurs appauvris par les croisades lui vendaient leurs terres et leurs droits : il étendait par ces acquisitions la juridiction royale. Il n'a ni assemblé les états-généraux du royaume, ni aspiré à fixer avec précision les limites des pouvoirs : peut-être n'avait-il pas une idée bien nette de celui qu'il exerçait lui-même au bois de Vincennes. On a dit qu'il ne tenait là que des audiences de référé, qu'une sorte de bureau de conciliation, où, entouré de sages conseillers, tels que Pierre de Fontaines, il recevait les requêtes, écoutait les plaintes et s'efforçait de terminer les querelles, sans que les parties eussent été ajournées ou obligées de comparaître. Les temps étaient bien loin encore où il deviendrait possible d'établir en France une jurisprudence uniforme et un système général d'administration publique. Mais l'abolition des guerres privées, mais le remplacement du duel judiciaire par la preuve testimoniale, mais l'introduction des appels, voilà trois bienfaits de Louis IX ; car si l'on découvre avant son règne quelques premiers germes de ces réformes, et si elles ont eu besoin de s'affermir et de se développer sous ses successeurs, toujours étaient-elles son ouvrage en ce qu'elles avaient de plus salutaire et de plus réel. Ses

Pasquier, Recherch. l. II, ch. 2, 3, 4, Œuvr. t. I col. 45-70.

Daniel, Hist. de Fr. IV, 267.

Moreau, Princip. de morale, de polit. etc., ou Disc. sur l'Hist. de Fr. t. XX, p. 333-371.

Digitized by Google

édits sur les monnaies mirent fin à l'espèce de rivalité qui avait subsisté jusqu'alors entre celles du roi et celles des seigneurs. Le bon ordre qu'il sut entretenir dans ses finances fortifia son autorité, et lui donna les moyens de traiter des princes malheureux, surtout Baudouin en 1238 et 1239, avec la plus généreuse munificence, de multiplier de jour en jour ses aumônes, de payer aux Sarrasins une rançon considérable, et de subvenir aux énormes dépenses de ses croisades. La France avait une marine en 1248 : le roi partait à la tête d'une flotte de plus de deux cents vaisseaux et galères, y compris ceux de ses frères et de ses chevaliers; il est vrai qu'en 1254, il ne ramena, selon Sanuto, que quatre galères et huit vaisseaux.

Beugnot, Essai sur les institut. de s. Louis, l. I, c. 7, p. 210-235.

Ibid. l. I, c. 12, p. 275-282.

Lib. Secretorum, l. III, part. XII, c. 4. Dans Bongars, Gesta Dei per Fr. II, 220.

L'agriculture, l'industrie, le commerce ne florissaient pas : cependant l'état des personnes et des choses s'améliorait assez pour entraîner les études et la littérature à des progrès sensibles. Ce n'est pas que Louis IX ait lui-même fort cultivé les lettres profanes : on ignore le nom de ses précepteurs; on ne sait pas quelle instruction ils avaient pu lui donner; et l'on voit que tous ses penchants, tous ses goûts personnels étaient essentiellement religieux. Les prières, les rites, les observances des églises et des cloîtres ont toujours été ses exercices les plus familiers et les plus chers. Sa politique même, extérieure et intérieure, ne tendait, en dernière fin, qu'au triomphe des intérêts de la religion : à la conversion des païens et des musulmans, à la réunion de l'église grecque, et dans son royaume, à l'extirpation de l'hérésie, et au plus fidèle accomplissement des préceptes de l'évangile, et de l'église catholique. Naturellement juste et bon, il avait inséparablement attaché ses sentiments moraux à ses affections pieuses, ses habitudes régulières à ses pratiques chrétiennes; en sorte qu'il ne pouvait jamais être entraîné hors des voies de la sagesse et de l'équité que par quelques faux enseignements des théologiens de son siècle. Encore voyons-nous que la rectitude de son jugement et la pureté de sa conscience l'ont plus d'une fois préservé de leurs erreurs et affranchi de leur empire. Il osa refuser aux évêques l'exécution de leurs sentences d'excommunication, et *brida sans scandale leur puissance*, en se réservant un droit de révision qui devint le germe de l'appel comme d'abus. Plus tard, il opposa aux entreprises des papes sa pragmatique sanction.

Joinv. édit. de 1761, p. 14, 15.

Pasquier, Recherch. l. III, c. 33. Œuvr. t. I, col. 287-297.— Beugnot, 181-183.

Ci-dessus p. 161.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

On a lieu de croire qu'il ne sentait l'importance et la nécessité des études qu'en les considérant comme des besoins et des devoirs de la religion; et par conséquent c'étaient celles qui présentaient le plus immédiatement ces caractères, qu'il devait principalement et presque exclusivement cultiver, protéger et encourager. Il lisait les livres sacrés et les ouvrages des saints Pères : Mézerai lui prête un goût particulier pour l'histoire et pour les monuments antiques; expressions qui ne s'appliqueraient ici avec une parfaite justesse qu'aux annales de l'Ancien Testament et à celles de l'Église. Terrasson, en lui attribuant la composition même du livre des Établissements, en conclut qu'il avait profondément étudié la jurisprudence romaine : nous dirions plutôt qu'il ne pouvait en avoir acquis quelque connaissance que dans les entretiens des jurisconsultes, dont en effet il prisait la science et recherchait la société. Dès qu'il eut appris en Orient qu'un soudan faisait rechercher les livres composés en ces contrées et en formait une riche collection, il résolut d'imiter cet exemple, et à son retour il établit près de la Sainte-Chapelle une bibliothèque dont nous avons parlé dans notre Discours préliminaire et à l'article de Vincent de Beauvais. Il fit aussi placer au-dessus du trésor de la même chapelle un Trésor des chartes royales, l'un des plus anciens fonds des Archives du royaume. Les écoles où se puise l'instruction qui rend capable d'acquérir de la science dans les livres, les écoles ne manquèrent pas d'attirer son attention, d'exciter sa sollicitude : plusieurs colléges, et spécialement celui des Bons-enfants, durent beaucoup à sa bienveillance; et l'on verra dans un autre article quelle part il a eue à la fondation de la maison, devenue depuis, sous le nom de Sorbonne, si célèbre et si puissante. Dès son temps et sous sa protection, les études ont pris, au sein de l'université de Paris, une activité qui la faisait briller d'un très-vif éclat au dehors, et qui, dans l'intérieur de la France, ouvrait aux hommes studieux de toute condition des carrières presque fermées pour eux durant les siècles précédents. Quand on en voyait quelques-uns passer des écoles aux tribunaux, ou remplir des offices publics, l'instruction se recommandait par les avancements et les succès qu'elle rendait possibles. Mais les établissements ecclésiastiques et monastiques continuaient d'être les asiles les plus ordinaires des hommes lettrés. Les deux nouveaux ordres des frères Mineurs et Prêcheurs,

Hist. de Fr. t. 2, p. 274.

Hist. de la jurispr. rom. part. IV, s. 2, p. 441.

G. de Bello loco, dans du Chesne, t. V, p. 457.

Hist. littér. de la Fr. t. XVI, p. 34. T. XVIII, p. 456-483.

Bonamy, dans les Mém. de l'Acad. des inscript. XXX, 714-717.

Crevier, Hist. de l'Univ. I, 491. II, 390.—Félib. Hist. de Paris, I, 358.

Article de Robert Sorbon.

Digitized by Google

entre lesquels on dit que saint Louis aurait voulu se partager, se distinguaient par une ardeur studieuse qui semblait justifier les faveurs qu'il leur prodiguait. L'un de ces deux ordres, celui des Dominicains ou Jacobins, doit passer pour le corps le plus savant qui existât en ce siècle, si l'on en juge par les noms célèbres qu'il fournit à l'histoire littéraire, Guillaume de Rennes, Hugues de Saint-Cher, Étienne de Bourbon, Vincent de Beauvais, Geoffroy de Beaulieu, Humbert de Romans, Guillaume de Morbeka, Albert le grand, ... et Thomas d'Aquin, à qui Louis IX témoignait une profonde estime. Leurs ouvrages, quoique le plus souvent théologiques, embrassent presque toutes les connaissances humaines qui pouvaient être alors cultivées; et si l'on y joint ceux de tant d'autres cénobites et de tant d'ecclésiastiques séculiers, sur lesquels se sont répandus les bienfaits du saint roi, on reconnaîtra que sa pieuse libéralité n'a pas été inutile aux lettres. D.

Hist. littér. t. XVIII, p. 403-406, 449-519. T. XIX, ci-dessus, p. 27-49. Touron, Vie de s. Th. 161 et 221.

JEAN DE LA ROCHELLE,

MORT EN 1271.

CORDELIER.

On a lieu de croire que Jean de la Rochelle naquit dans la ville dont il porte le nom, vers le commencement du XIIIe siècle; car en 1230, il appartenait déjà depuis plusieurs années à l'ordre des frères Mineurs, et y avait même acquis une celébrité qui, jusqu'en 1271, ne cessa point de s'accroître et de s'étendre. En 1238, Alexandre de Halès, dont il avait été l'un des meilleurs disciples, lui céda sa chaire de théologie, averti par une vision divine, si nous en croyons saint Antonin, que c'était l'homme qu'il fallait présenter à l'université de Paris. On distingue en cette même année Jean de la Rochelle parmi les adversaires de Philippe de Grève, dans la fameuse dispute sur la pluralité des bénéfices: Jean y soutint la doctrine la plus sévère. Il fut, en 1242, l'un des quatre réviseurs ou interprètes de la règle de Saint-François, commission dans laquelle on lui avait donné pour collaborateur son maître Alexandre de Halès.

Chron. Part III, ann. 1238. V. Hist. litt. de la Fr. t. XVIII, p. 314; 187, 188; et Wadding, Annal. Min. ann. 1242, t. I. pag. 608, 609.

Digitized by Google

Jean continua d'enseigner jusqu'en 1253, époque où ayant abdiqué sa chaire, il fut remplacé par saint Bonaventure. Il mourut à Paris, en 1271, selon Wadding, et fut enterré dans son couvent. Longtemps les biographes et les théologiens ont magnifiquement loué son savoir et ses talents dont les produits sont néanmoins restés ensevelis dans l'ombre des bibliothèques manuscrites.

Wadd. Ibid. t. II, p. 55.
Ibid. II, 3.
Trith. De Scr. eccles. n. 459.— S. Anton. Chron. P. III.—Possevin, etc.

Il a laissé des commentaires sur la Bible et sur les quatre livres des Sentences, des sermons, des sommes théologiques, des traités sur l'âme.

Les livres saints qu'il a entrepris d'expliquer sont ceux de Salomon, d'Ézéchiel, de Daniel; des évangélistes saint Matthieu, saint Marc et saint Luc; les épîtres de saint Paul et des autres apôtres et l'Apocalypse. Lelong, Oudin, Fabricius, Wadding et Sbaraglia citent des exemplaires manuscrits de ces gloses, conservés dans les bibliothèques du roi de France (nº 3842), de la Sorbonne, d'Oxford, de Padoue, de Bologne, de Florence. Le commentaire de l'évangile de saint Matthieu commence par les mots : *Similitudo vultûs animalium.*

Biblioth. sacra, p. 797.
Comment. de Script. eccl. III, 160.
Biblioth. med. et inf. lat. t. IV, 126.
Script. trium ord. s. Franc. p. 225.
Supplem. ad (eosd.) Script. p. 458, 459.
Hist. Univ. Paris, t. III, p. 694.
V. Hist. littér. de la Fr. t. XVIII, p. 162-177.

Jean de la Rochelle est compté par Trithème et par du Boulay au nombre des commentateurs de Pierre Lombard. Ses sermons sur les dimanches et fêtes existaient dans les bibliothèques de Reggio, de Clairvaux et de Saint-Benigne de Dijon. On croyait posséder aussi à Saint-Germain des Prés ses sermons sur les saints; mais Oudin assure que ce n'étaient que ceux de Jean Halgrin d'Abbeville.

Il n'est pas aisé de se former une idée précise des ouvrages de Jean de la Rochelle, intitulés *Somme :* pour vérifier si ce sont autant de productions distinctes, il faudrait en avoir tous les manuscrits sous les yeux, et les résultats de ce fastidieux examen ne seraient pas d'une grande importance. Sbaraglia indique une *Summa theologica,* déposée dans les bibliothèques de Bodley, d'Oxford (nº 851), de Norwich; une *Summa de vitiis,* dans des couvents d'Assise et de Ravenne; une *Summa de malo,* à Cambridge; une *Summa quæstionum diversarum,* à Saint-Victor de Paris; une *Summa de animâ* dans les archives de Saint-Pierre de Rome. Mais la *Summa theologica* et la *Summa de vitiis* commencent l'une et l'autre par les mots : *Cùm Summa theologicæ disciplinæ divisa sit in duas partes, scilicet in fidem et mores* : c'est sans doute le même livre, lequel pourrait bien

Montfaucon, Bibl. Bibl. mss. t. 2, p. 662.
Montfaucon, t. I, p. 55.

Digitized by Google

appartenir, comme le traité dont il est suivi, à Guillaume Perauld, archevêque de Lyon. D'un autre côté, les *questions diverses* dont se compose une autre *Summa* roulent sur l'âme et ses facultés, *de animâ et potentiâ ejus*, en sorte qu'il est fort permis de l'identifier avec la *Summa de animâ*, et même avec un traité de l'âme, qui ne porte point le titre de somme, et dont nous parlerons bientôt. Auparavant nous ferons observer que Fabricius indique de plus une *Summa articulorum fratris Joannis de Rupellâ*, manuscrit n° 783 de la bibliothèque de l'université de Turin; mais qu'à la fin du quinzième siècle, Trithème n'avait connaissance, et ne faisait mention que d'une seule somme du Franciscain de la Rochelle, ayant pour titre : *Summa virtutum et vitiorum.*

Script. ordin. Prædic. I, 132.

Ce cordelier a certainement composé un ou plusieurs écrits sur l'âme, cités sous les titres, non-seulement de *Summa de animâ*, *Summa quæstionum de animâ*, mais aussi de *Tractatus de animâ*, *Opus de animâ*, outre un livre *de divisione gratiæ et linea justitiæ*, commençant par cette ligne : *Quoniam post divisionem potentiarum animæ.* On serait encore tenté de confondre toutes ces productions scolastiques en une seule; mais l'une s'ouvre par les mots : *Si ignoras te, o pulcherrima mulierum, egredere*, etc., et une autre par ceux-ci : *Sicut dicit Johannes Damascenus theologus, medicus et philosophus*, etc. Oudin croyait y reconnaître deux ouvrages distincts, deux méthodes différentes, deux écrivains d'époques diverses.

Ce qu'on peut conclure de tous ces détails, c'est que Jean de la Rochelle a commenté des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, expliqué le maître des sentences, compilé une somme de théologie morale, et disserté sur les facultés de l'âme; mais qu'aucune de ces compositions n'a conservé, depuis le renouvellement des saines études, assez d'intérêt pour obtenir un éditeur et des lecteurs.

Alexandre de Halès ayant été, en 1242, le principal rédacteur de l'exposition de la règle des Franciscains, on ne peut attribuer à son disciple Jean de la Rochelle qu'une assez faible part à ce travail. D.

Hist. litt. de la Fr. t. XVIII, p. 315, 316.

Digitized by Google

MORT EN 1271.

GÉRARD FRACHET.

Gérard de Frachet, *de Fracheto*, naquit vers l'an 1205 à Chaluz (*Castrum Luceti*), près de Limoges. Il entra au mois de novembre 1225 chez les Dominicains de la rue Saint-Jacques à Paris, et y fit profession le 25 mars 1226. Il devint en 1233 prieur du couvent de Limoges. Bernard Guidonis le vante comme un prédicateur habile qui avait de la faconde et de la fécondité, *prædicator facundus et fœcundus*, et comme un sage administrateur qui pendant douze ans gouverna profitablement ce monastère, *præfuit et profuit annis duodecim*. Élu provincial en 1251, il acquit dans l'exercice de cette fonction, jusqu'en 1259, de nouveaux titres à l'estime de ses confrères, fut ensuite prieur à Montpellier jusqu'en 1266, et consacra, selon toute apparence, les années suivantes à la composition ou plutôt à l'achèvement des livres qui lui donnent une place dans nos annales littéraires. Il mourut à Limoges, plein de jours et de bonnes œuvres, *plenus dierum et operibus bonis, in senectute bonâ*, dit Bernard Guidonis, le 4 octobre 1271. Il n'avait que 66 ans, s'il était né en 1205.

Scr. ord. Pr. I, 259. 260.

Celui de ses ouvrages que les Dominicains ont le plus recommandé est une histoire des premiers religieux de leur ordre, *de Vitis fratrum ordinis Prædicatorum*; il avait été chargé de le composer par son supérieur général, Humbert de Romans. On en connaît deux éditions in-4°, publiées l'une à Douai, chez Beller, en 1619, l'autre à Valence en Aragon, en 1657. Les copies manuscrites sont fort nombreuses : il s'en trouvait à Bruxelles, à Douai, à Anvers, à Naples, à Bologne, à Poissy; et à Paris chez les Dominicains de la rue Saint-Honoré, à Saint-Victor et à la bibliothèque du roi.

Sauder, t. I, p. 23.

Acta ss. febr. t. 2, ad diem XII.

Un chapitre des frères Prêcheurs, tenu à Strasbourg en 1260, approuva cet ouvrage, qui par conséquent était alors terminé, mais auquel il a été fait depuis des additions. Il est divisé en cinq parties; le neuvième chapitre de la dernière est suivi d'une sorte d'appendice ayant pour titre *Chronica ordi-*

Digitized by Google

nis, Chronique de l'ordre ou des cinq premiers généraux de l'ordre. Ce supplément est-il de Gérard Frachet? On l'a conclu de ce que dans le manuscrit de Poissy cette Chronique est expressément annoncée comme le dixième chapitre de la cinquième partie de l'ouvrage, et de ce que l'auteur y déclare que dans la troisième partie la notice relative au bienheureux Jordan était incomplète. Ces raisons n'ont point semblé décisives à quelques Dominicains, qui ont mieux aimé attribuer tout cet appendice à Humbert de Romans; opinion suggérée par la brièveté modeste de la mention qui y est faite de ce général. Nous ne décidons pas la question; mais Gérard a eu tout le temps de composer cet appendice et d'en concerter la rédaction avec Humbert. L'hypothèse d'un seul rédacteur pour les vies et pour la Chronique est plus simple, et nous paraîtrait plus plausible.

Un second ouvrage de Gérard de Fracheto a un intérêt moins circonscrit, et n'a pourtant jamais été imprimé. C'est une Chronique universelle : *Chronicon ab initio mundi usque ad coronationem Caroli Franci in regem Siciliæ anno* 1266. Les bibliothèques de Paris, de Reims, de Clermont en Auvergne, de Venise, en possèdent des copies manuscrites. A l'égard des temps antérieurs à l'ère chrétienne, ou même au XIIe siècle, cette Chronique ressemble par le fond et par la forme à la plupart de celles du même genre; et, ce qui est plus remarquable, les articles qui concernent les pontifes romains y sont presque mot pour mot les mêmes que chez Martin de Pologne, qui a écrit un peu plus tard dans le même siècle. Il n'en faut pas conclure que l'un de ces compilateurs ait copié l'autre; ils auront tous deux puisé aux mêmes sources. L'un des manuscrits de Paris finit par ces lignes sur le couronnement du frère de saint Louis, Charles d'Anjou, comme roi de Sicile : *Ab Ecclesiâ Romanâ in regem coronatur, et Tusciam, et Campaniam et Apuliam et Calabram et Siciliam et magnam partem Italiæ Ecclesiæ subdit et sibi.* Le nom de l'auteur, omis en plusieurs de ces copies, est expressément énoncé dans celle de Reims : *Chronicon F. Gerardi de Fracheto, ordinis fratrum Prædicatorum;* et dans celle de Clermont : *Chronica Gerardi de Fraschet, ordinis Prædicatorum.* Le nom de ce Dominicain se lit aussi dans l'un des manuscrits de Paris; où d'ailleurs les notes historiques se prolongent jusqu'à la mort de Philippe le

Oudin, Comment. de Script. eccles. III, 493. 494.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Hardi, en 1285, quatorze ans après celle de Gérard. Les dernières pages sont d'un continuateur; mais on a lieu de croire que Gérard avait ajouté lui-même à sa Chronique des articles qui la prolongeaient de 1265 à 1271. C'est ce qui résulte immédiatement d'un texte de Bernard Guidonis ainsi conçu: *Anno Domini MCCLXXI pridiè Kal. sept. secundùm Chronicam Martini, Guillelmi de Podio Laurentiï; in Chronicâ verò Girardi scribitur, quòd in crastino Assumptionis Philippus S. Ludovici regis filius reversus in Franciam de Castris Tunicii, Remis inungitur et coronatur.*

Voilà le témoignage de Gérard mis en opposition avec celui de Martin de Pologne et de Guillaume de Puy Laurent, relativement à la date du sacre de Philippe le Hardi, qu'en effet les uns placent au 15 ou 16 août, et les autres au 31. Nous n'examinons point ici cette question : nous faisons observer seulement qu'une Chronique qui s'étend jusqu'à l'année 1271 est ici attribuée par Bernard Guidonis à Girard, ou comme il écrit ailleurs, Gérard de Fracheto. C'est donc bien mal à propos qu'on s'est avisé quelquefois de la prendre pour un ouvrage de Jean Frachet, moine de Saint-Germain d'Auxerre. Outre la différence des prénoms Jean et Gérard, l'auteur parle si souvent de Limoges, qu'on s'aperçoit assez qu'il est Limousin, et non Auxerrois. Par exemple, sous l'année 1234, il fait mention d'une peste qui exerçait dans Limoges de tels ravages qu'il y voyait enterrer trente, cinquante et jusqu'à cent pauvres par jour : 1234 est l'une des douze années durant lesquelles Gérard de Fracheto était prieur des frères Prêcheurs de cette ville. Quant à Jean Frachet, moine d'Auxerre et auteur, selon du Boulay, d'une petite chronique depuis l'origine de l'univers jusqu'à l'an 1272, l'abbé Lebeuf ne trouve presque rien à en dire, et il incline à le croire le même chroniqueur que Jean de Mailly, dont nous avons parlé dans notre tome XVIII. Nous ne reviendrons pas sur ce Jean Frachet et nous terminerons l'article de Gérard de Fracheto, par une liste des biographes et bibliographes qui ont donné quelques notices de sa vie et de ses ouvrages. Bernard Guidonis, Oudin, Sander, Échard et Quétif ont été déjà indiqués ; il faut joindre à leurs noms ceux d'Albert Léandre, de Valleoleti, d'Altamura, de Possevin, d'Aubert le Mire, de du Cange, de J. Alb. Fabricius. D.

Hist. Univ. Paris, III, 696.
Mémoires sur Auxerre, 495, 496.
P. 532, 533.
Alb. L. fol. 152 v.
Valleol. n. 62.
Altam. ann. 1267.
Appar. sac.
Auctar. edit. Fabr. 105.
Ind. Auct. col. 102.
Biblioth. med. et inf. lat. t. 2, p. 182.

Digitized by Google

THOMAS DE CANTIMPRÉ (1).

VERS 1272.

SA VIE.

Thomas de Cantimpré ou Catimpré, l'un des plus fameux légendaires du moyen âge, naquit en 1201 à Lewes ou Lewis, près de Bruxelles : c'est du moins ce qu'on a lieu de conclure de plusieurs passages de ses écrits. Il y a pourtant des biographes qui le disent né à Cantimpré dans le voisinage de Cambrai, ou qui reportent sa naissance à l'année 1186, ou qui veulent même changer son prénom de Thomas en Guillaume, Jean ou Henri : ces erreurs, qui ne sont pas d'une très-grande importance, ont été réfutées autant qu'il était nécessaire, par les pères Quétif et Jacques Échard. Thomas appartenait, dit-on, à une famille noble du Brabant : on le conclut non-seulement de ce que saint Thomas-d'Aquin l'appelle *nobilem adolescentem*, mais aussi de la manière dont il a lui-même parlé de son père, qui était allé combattre en Palestine à la suite du roi d'Angleterre, Richard, et qui, de retour dans ses foyers, l'envoya, vers 1206, aux écoles de Liége. L'éducation qu'il y reçut, jusqu'en 1216, lui inspira le goût des lettres et de la piété : il y entendit les prédications de Jacques de Vitry, auquel il s'attacha dès lors et resta toujours dévoué. En 1217, le jeune Thomas devint chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, dans l'abbaye de Cantimpré : c'est de là qu'il a pris son surnom. Ce monastère, qui était situé en effet près de Cambrai, a été ruiné en 1380, à la suite d'invasions militaires. Thomas y séjourna un peu plus de quinze ans; et par déférence aux conseils de sainte Lutgarde, il avait consenti à y recevoir la prêtrise. Vers 1232, il embrassa la profession des Dominicains ou frères prêcheurs dans leur couvent de Louvain. Ils l'envoyèrent à Cologne, où il suivit les leçons d'Albert le Grand. Ceux qui disent qu'il y eut pour condisciple saint Thomas-d'Aquin oublient que celui-ci n'est entré dans l'ordre de Saint-Dominique qu'en 1243, et n'est venu à Cologne qu'en 1244. Or dès 1237, Thomas de Cantimpré avait quitté cette ville pour se rendre

Script. ordin. Prædic. I, 250-254.

(1) L'auteur de cet article l'a inséré en partie dans la Biographie universelle, p. 448-452 du tome XLV, publié en 1826.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

à Paris, où il acheva le cours de ses études. Il y était en 1238 lorsque s'agitait la question de la pluralité des bénéfices; en 1239 et 1240 à l'époque des controverses sur le Talmud. On le retrouve en 1246, à Louvain, remplissant les fonctions de sous-prieur et de lecteur ou professeur. Comme il dit aussi que pendant trente ans, il a exercé, en écoutant des confessions, un ministère épiscopal, *vices episcoporum, confessiones audiens, exequebar*, on s'est autorisé de ces paroles pour le déclarer évêque, suffragant du prélat de Cambrai; mais ni Guillaume Séguier (1), ni Quétif, et son continuateur Échard, n'ont voulu l'inscrire parmi les Dominicains qui ont été promus à l'épiscopat; et en effet, il y a toute apparence que sa plus haute dignité a été celle de prédicateur général dans une province monastique, composée de cantons de l'Allemagne, de la Belgique et de la France. Il est d'ailleurs difficile que cette mission ait duré trente ans, à moins qu'on ne prolonge sa vie fort au-delà du terme qu'elle paraît avoir eu. Un nécrologe du monastère de Louvain dit qu'il est mort le 15 mai, sans marquer l'année. C'était selon Juste-Lipse et J. Alb. Fabricius, en 1263; selon Quétif et Jacq. Échard, en 1270, 71 ou 72; d'autres indiquent 1275, 1280; et les rédacteurs de la Bibliothèque historique de la France, 1293. Cette dernière date paraît la plus inexacte; mais nous ne donnons celle de 1272 que pour approximative.

Vossius, de Hist. latin. l. 2, c. 60. Sand. Not. p. 176.

J. Lips. Lovanium, l. 1, t. 2. Operum, t. III, p. 757.

Bibl. med. et inf. lat. VI, 247, 248.

Lelong, t. I, p. 538, n. 7807.

SES OUVRAGES.

Il n'est pas aisé non plus d'établir la chronologie des écrits de Thomas de Cantimpré. On peut regarder comme l'un de ses plus anciens essais la vie de Jean, premier abbé de Cantimpré. Il en existe, à la bibliothèque de Sainte-Geneviève un manuscrit de soixante-quatre pages in-4°, qui n'est pas complet. L'ouvrage n'a point été imprimé : il est divisé en trois livres, dont le premier comprend dix-huit chapitres, le second vingt-quatre, le troisième sept. Mais le volume commence par une épître dédicatoire à l'abbé et aux chanoines de Cantimpré. « C'est au milieu de vous, » leur écrit Thomas, « qu'à l'âge de vingt-trois ans j'ai entrepris cette

(1) Guillaume Séguier, né à Saint-Omer en 1500, se fit Dominicain en 1517, étudia et enseigna à Douai, fut prieur à Tournai, et mourut en 1571 à Saint-Omer, laissant plusieurs ouvrages, dont 7 sont imprimés. Celui que nous citons ici est intitulé : *Insulæ belgicæ ordinis FF. Prædicatorum, seu de episcopis qui ex eodem sacro ord. Belgium illustraverunt. Tornaci*, 1660; *in*-8°, *p.* 90.

Digitized by Google

« œuvre : je l'ai continuée et retouchée depuis ; elle n'était « point achevée, quand vous me l'avez fait demander par « le procureur de votre maison de Bellenghen, et un jour « entier m'a suffi à peine pour en dicter la fin à un scribe « que j'ai fait venir. Vous distinguerez dans la vie du bien- « heureux Jean, trois états par lesquels il a passé : l'inceptif, « le progressif et le consommatif. » *Primæ ergò editionis liber inchoativus dicitur, quia in eo natus, nutritus et adultus asseritur. Secundus verò progressivus dicitur, in quo altiorem viam caritatis assecutus, veræ Rachelis amplexibus per viam contemplationis inhæsit. Tertius consummativus dicitur quando ad decrepitam ætatis vitam per membra defatigata devenit, ut sic in labore divino, excussis carnis exuviis, ad auras libens evolaret.* Ces lignes peuvent donner une première idée du style mystique de Thomas. Il termine sa lettre en recommandant aux chanoines dont il a jadis été, pendant quinze ans, le confrère, de prier pour lui après sa mort, qui ne doit pas tarder à le délivrer de l'état de langueur auquel la goutte l'a condamné. Au chapitre 6 du premier livre, il donne l'étymologie morale, selon lui, plutôt que grammaticale, du mot *Cantipratum :* il l'explique par *cantus in prato*, le chant dans le pré : en effet, poursuit-il, avant l'établissement du monastère, les jeunes gens de l'endroit venaient chanter leurs amours dans cette délicieuse retraite ; et maintenant par un miracle de la droite du Très-Haut, ce sont ses louanges qu'on y chante. La plupart des autres chapitres des trois livres n'offrent qu'un tissu de fictions pieuses, d'apparitions et de guérisons surnaturelles. La mort de l'abbé Jean est racontée dans le chapitre VII du livre III ; c'est apparemment le morceau final remis au procureur de Bellenghen. Le manuscrit de Sainte-Geneviève se termine par ces lignes : *Tumulatus est igitur (Joannes) ante altare in premiacensi eclesiâ, quia in suo monasterio, eo quòd civitas excommunicata erat, non poterat sepeliri. Notandum autem quòd in morte et post mortem pluribus amicis apparuit, et gloriam suæ glorificationis ostendit, quæ quidem scribere et languore detentus omisi, et præ nimia... plura...* Le reste manque, mais se réduisait peut-être à fort peu de mots.

La vie de sainte Christine, surnommée l'admirable vierge, *mirabilis virginis*, peut passer pour la seconde production du légendaire Thomas ; car cette bienheureuse est morte

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

en 1224, et probablement il aura peu tardé à composer l'opuscule où il la célèbre, et que les Bollandistes ont inséré dans leur recueil. Le prologue annonce des récits qui doivent dépasser les limites de l'intelligence humaine, *omnem hominis intellectum excedere :* heureusement ils sont, aux yeux de Thomas, si bien attestés, surtout par l'illustre Jacques de Vitry, qu'ils ne doivent pas trouver d'incrédules. L'auteur les distribue en cinq chapitres dont le premier est, à bien des égards, le plus merveilleux. En effet, on y apprend comment Christine, encore jeune, mourut une première fois, visita le purgatoire, l'enfer et le paradis, et, rappelée à la vie, rapporta des nouvelles des trois parts de l'autre monde, non pas encore à la manière de Dante, mais ainsi qu'il convenait pour l'édification et l'instruction des fidèles. Les deux chapitres suivants racontent les bonnes œuvres de la sainte fille, ses aumônes, ses miracles, ses prédictions, ses extases : nous n'y remarquons rien qui ne se rencontre sous d'autres noms, et avec d'autres circonstances locales, dans un très-grand nombre de légendes. Il s'agit dans le chapitre IV de la retraite de Christine auprès de la recluse Ivetta; puis de la beauté de sa voix, de la perfection de son chant plutôt angélique qu'humain, supérieur à toute musique instrumentale ou vocale. *Canticum tantæ dulcedinis emittebat, ut potiùs videretur cantus angelicus quàm humanus. Cantus ille tam mirabilis erat auditu, ut omnium musicorum instrumenta, omnium mortalium voces excelleret.* Un grand seigneur ayant conçu pour elle une passion qu'elle ne voulait inspirer à personne, elle lui prêcha l'amour de Dieu. Il mourut, et bientôt une vision miraculeuse le lui montra en purgatoire. Ses ferventes prières obtinrent pour lui la rémission de la moitié de la peine, à condition qu'elle subirait elle-même cette part des tourments auxquels il avait été condamné. Aussi la vit-on depuis endurer toutes les nuits tantôt l'ardeur des flammes, tantôt les rigueurs d'un froid excessif : *nocturnis horis flammeis vaporibus, interdùm verò frigoris algoribus cruciari.* Dans le cinquième chapitre, elle meurt une deuxième fois, puis une troisième qui fut la dernière, et d'éclatants miracles ne manquent pas de s'opérer sur son tombeau.

Julii t. V, p. 650-660.

Peu après 1230, quand Jacques de Vitry était déjà cardinal, Thomas ajouta un supplément ou troisième livre aux deux que ce prélat avait écrits sur la vie de Marie-

Voy. notre t. XVIII, p. 222-224.

Digitized by Google

d'Oignies. En insérant ces trois livres dans les *Acta sanctorum*, Papebrock attribue le dernier à un autre écrivain, savoir à un Nicolas de Cantimpré, à cause de l'initiale N. qui en certains manuscrits précède le mot *Cantipratanus;* mais les Dominicains le revendiquent pour Thomas, dont il est en effet très-digne : on y retrouve ses expressions, ses tours, ses formules et toute sa crédulité. Une longue et monotone série de miracles et de révélations en remplit les vingt-trois chapitres. Apparemment Thomas, en continuant l'ouvrage d'un cardinal, aura voulu, par modestie, cacher son nom sous la plus vague des initiales, ainsi que l'ont pratiqué d'autres humbles historiens du moyen âge. Les bibliographes ou critiques modernes, Jean Van der Meulen, dit Molanus, Colvener, Labbe, Oldoini, Bellarmin, ont reconnu dans cette légende supplémentaire l'auteur des vies de l'abbé Jean et de Christine; et nous n'hésitons point à la considérer comme sa troisième production.

Jun. t. IV, p. 664-678.

La quatrième consiste dans les additions qu'il a faites à un écrit du frère prêcheur Siger ou Zegher, sur la vie de la bienheureuse Marguerite d'Ipres, morte en 1237; vie insérée par Choquet (1) dans une histoire des saints de la Belgique, qui appartiennent à l'ordre de Saint-Dominique. Siger avait raconté la conversion de Marguerite : Thomas décrit plus au long ses progrès dans les plus hautes vertus chrétiennes et les dons surnaturels qui ont attiré sur elle la vénération et l'admiration des Flamands.

Voy. notre t. XVIII, p. 397, 398.

On a publié à Anvers en 1597, à la tête de l'histoire orientale de Jacques de Vitry, mort en 1244, une histoire de ce cardinal, d'après Thomas de Cantimpré et divers auteurs, à *Thoma Cantimpratensi aliisque descripta*. Mais Thomas n'avait point traité particulièrement ce sujet, et il n'y a là que des extraits de ce qu'il a dit de Jacques de Vitry, en d'autres livres, surtout dans la vie de sainte Ludgarde ou Lutgarde, que nous compterons pour le 5e de ses ouvrages. Les 3 livres dont cette vie se compose, et dont le premier a deux chapitres, le deuxième et le troisième

V. notre même t. XVIII, p. 214, 215.

(1) François Hyacinthe Choquet, né à Lille et mort à Anvers en 1646, était Dominicain. Il a professé dans les couvents de Louvain, de Douai, d'Anvers, et laissé 8 ouvrages, dont l'un a pour titre : *Sancti Belgii, ordinis Prædicatorum, Duaci, Beller, in-8°. Vita Margar. p.* 144-200.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Jun. III, 234-262.

T. I, p. 908, n. 1[illegible]

chacun trois, se lisent dans la collection des Bollandistes, avec des notes de Papebrock. En indiquant le texte dans la Bibliothèque historique de la France, on a cru nécessaire de faire observer que « l'auteur était fort crédulé et que *ce « génie* règne partout dans son ouvrage. » La vérité est que la crédulité de Thomas lui tenait lieu de génie; sans elle, il n'aurait eu presque rien à écrire. Il n'omet aucune des visions, aucun des ravissements de sainte Ludgarde; il sait qu'un jour, pour empêcher qu'elle ne reçût un baiser, Jésus-Christ vint interposer sa main. Par ses jeûnes, par ses prières, elle délivrait les âmes du purgatoire, guérissait les démoniaques, convertissait les pécheurs, et affermissait les fidèles contre les plus périlleuses tentations. Douée de l'esprit de prophétie, elle avait un œil qui voyait les choses absentes ou cachées : les péchés secrets se manifestaient à ses regards; elle était en état de faire la confession générale de quiconque se présentait devant elle. Le bienheureux Jordan et Jacques de Vitry lui apparurent après leur mort; elle-même, après la sienne en 1240, apparut à ses amis et connaissances, pour leur annoncer qu'elle était en paradis, sans avoir passé par le purgatoire. Ces récits de Thomas ont servi à publier des histoires de la même bienheureuse, en espagnol, en italien et en français.

Par Bern. de Villegas, Madrid 1692, in-4°.

Venise, 1661, in-4° (trad. de l'espagnol).

Baillet, Vie des saints, 16 juin.

Un sixième écrit du légendaire de Cantimpré l'a fait placer par Leyser au nombre des versificateurs latins du XIIIe siècle : c'est un hymne en l'honneur du bienheureux Jordan, décédé en 1227. La pièce a 105 vers de 8 syllabes, qui ont tous la pénultième brève, et qui sont distribués en strophes de 7 vers, chacune sur deux rimes, l'une au premier vers, au troisième et au sixième; l'autre au second, au quatrième, au cinquième et au septième ou dernier. Nous transcrirons dans une note (1) quatre de ces strophes, qui n'inspire-

Hist. poem. med. ævi, l. I, p. 1000, 1001. — Acta ss. Boll. febr. t. 2, p. 736.

(1) Str. I. Gaude, felix Theutonia,
Tempus instat lætitiæ
Quando virtutis gloria
Surgit vigore gratiæ;
Rorem miserecordiæ
Spondens in abundantiâ
Si vas sit capax veniæ.

Str. V. Orbatus sanctus oculo,
Fabro lumen restituit;
Et fame presso populo
Multiplicatum præbuit
Panem turbæ dum egüit;
Christum sequens miraculo
Per quem hoc munus habuit.

Str. XIV. Antiqua nunc prodigia
Jubar novum recipiunt:
Prece sancti Dæmonia
Victa clamant et fugiunt,
Et surdi sonos audiunt,
Claudos solvit lætitia,

Digitized by Google

ront pas une très-haute idée de sa poésie; elle enregistre prosaïquement des miracles, et n'aspire pas elle-même à devenir miraculeuse. Thomas a parlé aussi en pure prose de ce même saint personnage, mais sans lui consacrer une légende particulière : il l'a célébré dans un septième ouvrage que nous allons indiquer.

Cette production, plus étendue qu'aucune des précédentes, se fait remarquer d'abord par la singularité de son titre : *Bonum universale de Apibus*. Ces mots ne font pas deviner qu'il s'agit de deux livres d'histoires édifiantes et de plus en plus merveilleuses, destinées à servir de leçon aux supérieurs et aux inférieurs. L'auteur y fait connaître par leurs œuvres les plus saints hommes de son pays et de son temps : c'est une sorte de recueil hagiographique. Il l'avait commencé en 1256 : il l'a dédié à son supérieur général Humbert de Romans en 1262; et cependant on y rencontre un fait de 1263, même un de 1271; mais Quétif et Echard pensent que ce sont là des fautes de copistes ou d'imprimeurs, et en donnent d'assez bonnes raisons. Ayant eu plusieurs occasions, dans nos tomes précédents et dans celui-ci, de citer des articles de ces deux livres, nous n'avons pas besoin de nous y arrêter ici plus longtemps. On a dit qu'il en existait des éditions faites à Deventer et à Paris avant 1500, même avant 1478 : elles ne sont indiquées nulle part d'une manière assez précise pour qu'il y ait lieu d'en tenir compte; et Panzer n'en daigne faire aucune mention. Celles qui sont dues à Colvener sont mieux connues et contiennent préliminairement une vie de Thomas : elles ont paru à Douai en 1597, 1607, 1625, in-4°. L'ouvrage a été traduit en français par le dominicain Vincent Willart; Bruxelles, 1650, in-4°.

Suivant Trithème, l'ancien chanoine de Cantimpré serait encore l'auteur de 20 livres d'histoire naturelle, *de naturis rerum;* mais les manuscrits qui subsistent de cette compilation l'attribuent à de tout autres personnages, par exemple, à Albert le Grand, auquel il ne paraît pas qu'elle appartienne davantage. Le rédacteur, quel qu'il soit, dit qu'il

De Script. eccles. n. 449.

Cœci lumen recipiunt.
Sr. XV. Nunc patris tam eximii.
Sequamur nos vestigia,
Ut digni patris filii,
Patris ditemur gratiâ;
Sicque secum in gloriâ,
Sortem sperantes præmii,
Ducamur ad cœlestia. Amen.

Digitized by Google

a employé quinze ans à recueillir de toutes parts les matériaux de ces 20 livres. Ils renferment beaucoup d'articles qui se retrouvent presque textuellement dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, soit que les deux compilateurs aient puisé aux mêmes sources, soit que Vincent ait été copié par l'autre. En ces temps-là, on étendait volontiers le nom de compositions littéraires à de simples extraits, à de pures transcriptions que chacun faisait pour son propre usage, ou qui servaient à des lecteurs moins exercés, moins capables de rassembler des notions éparses.

Enfin Trithème suppose que Thomas de Cantimpré entendait parfaitement le grec, et qu'à la prière de Thomas d'Aquin, il a traduit Aristote. Comme rien, dans ses écrits authentiques, n'annonce tant de savoir, il y a toute apparence que Trithème l'aura confondu avec Guillaume de Meerbeka son contemporain, Brabançon et frère prêcheur ainsi que lui, et auquel sont dues en effet quelques versions latines de livres grecs de philosophie. Quand on n'adopterait pas cette conjecture, toujours faudrait-il songer qu'il s'est glissé tant d'inexactitudes et d'erreurs dans les histoires littéraires rédigées avant le milieu du XVIe siècle, particulièrement dans celle de Trithème, qu'on a droit de se défier en les lisant, de tous les articles qui ne sont point garantis par des témoignages immédiats, par des monuments ou des documents positifs. Thomas de Cantimpré est un écrivain pieux, doué d'une imagination très-vive, quoique son style ne soit pas très-animé, recommandable d'ailleurs par sa bonne foi, par ses intentions pures. A ces titres il mérite assez d'estime pour qu'on puisse se dispenser de lui attribuer des connaissances et des lumières qu'il n'a pas eues, et qui étaient encore bien rares parmi les Belges de son siècle. Il aurait dédaigné ces études philosophiques, voué, comme il l'était, à la contemplation des choses surnaturelles. Il a passé sa vie à rechercher et à raconter des miracles; il a fait plus, il les a crus, et en a de son mieux propagé la croyance. En célébrant des bienheureux, il a obtenu le titre de bienheureux lui-même. Échard et Quétif ne le lui contestent pas, quoiqu'en faisant un examen assez rigoureux de ses productions. D.

Digitized by Google

GUILLAUME DE PUY-LAURENT,

HISTORIEN. VERS 1272.

On a fort peu de renseignements sur la vie de cet écrivain. Son surnom autorise à croire qu'il était né au bourg de Puy-Laurent, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lavaur, au département du Tarn dont Albi est la capitale. Un Guillaume de Puy-Laurent, notaire de l'évêque de Toulouse en 1241, est sans doute celui qui va nous occuper, et qu'on voit, sous ce même nom, chapelain et aumônier du comte Raymond VII depuis 1242 jusqu'en 1249. Ce prince qui pour épouser Marguerite de la Marche, sa parente, avait besoin d'une dispense du pape, lui envoya deux ambassadeurs, savoir son chancelier Pons d'Astaud et Guillaume de Puy-Laurent son chapelain. Pons fit en effet le voyage de Rome et n'obtint point la dispense : il ne paraît pas que Guillaume se soit mis en route. Mais il est nommé comme témoin de plusieurs actes, transactions, donations, serments, en 1243, 1246 et 1249, époque de la mort de Raymond VII, qui régnait depuis 1222. Guillaume, qui a rempli les fonctions d'aumônier dans le cours des 27 années de ce règne, et certainement durant les sept dernières, devait être né dans l'une des 17 premières du siècle. Il conduit sa chronique de la guerre des Albigeois jusqu'à la réunion du comté de Toulouse à la couronne de France en 1272. Jusqu'à quel autre terme sa carrière s'est-elle prolongée? Rien ne fournit le moyen de résoudre une telle question; et lorsqu'on a écrit *qu'il vivait à la fin du* XIIIe *siècle,* on n'a indiqué, à l'appui de cette assertion, aucun document ni même aucun indice. Du reste, il ne nous apprend presque rien lui-même de ce qui concerne sa personne; Bernard Guidonis, qui le cite sous les années 1264 et 1271, est peut-être le seul auteur du moyen âge qui ait fait mention de lui; et son nom manque dans plusieurs des catalogues ou dictionnaires modernes, particulièrement dans celui qui porte le nom de Biographie universelle.

Vaissette, Hist. de Languedoc, III, 428.

Ibid. III, 440.

Ibid III, 452, 468. Pr. col. 456, 474, 476. Voy. notre t. XVIII, p. 389, 390, 391.

T. XV de la collect. des Mém. relatifs à l'Hist. de Fr. par M. Guizot; p. IX de la Notice prélim. d'après Vaissette, III, Avertiss. 1.

Cependant Guillaume de Puy-Laurent est un des histo-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

riens originaux de la guerre qui désola le Languedoc au XIIIe siècle; et pour puiser dans les sources la connaissance de ces discordes désastreuses, on a besoin de recourir à son livre autant qu'à ceux de Pierre de Vaux-Sernai et de l'anonyme qui a écrit sur le même sujet en langue provençale. Il y a plus : les récits du moine de Vaux-Sernai s'arrêtent à l'an 1218, ceux de l'anonyme à 1219, tandis que l'ouvrage de Guillaume s'étend, comme nous venons de le dire, sur les cinquante-trois années suivantes. La bibliothèque du roi en possède deux copies manuscrites : la plus ancienne provient de Baluze et porte le n° 5212; l'autre, 5213. La première édition de ce livre a été donnée par Catel en 1623 : elle est incomplète, ainsi que celle qui occupe environ quarante pages du tome V de la collection de Duchesne, imprimé en 1649. Brial a préparé, d'après les manuscrits soigneusement revus, celle qui en 1833 a fait partie du grand recueil commencé par Dom Bouquet. Mais, au lieu d'imprimer le livre entier de Guillaume, Brial a renvoyé au tome qui doit suivre les articles qui correspondent aux règnes de Louis IX et de Philippe III. Seulement, pour ne pas interrompre trop brusquement les récits de l'historien, il a jugé à propos de les laisser courir de 1226 à 1230 : ils se continueront jusqu'en 1272 dans le XXe ou XXIe volume. L'ouvrage a pour titre, *Historia negotii albiensis, quod olim constat actum esse in provinciâ narbonensi et albiensi; ruthenensi, caturcensi et agennensi diœcesibus, pro tuendâ fide catholicâ et pravitate hæreticâ extirpandâ;* ou bien *Chronica magistri Guillelmi de Podio, super historiâ negotii Francorum adversùs Albigenses, quod actum est in provinciis,* etc.; ou *Historia Albigensium, de gestis in narbonensi*, etc. Comme le texte latin, la version française, publiée en 1824 dans une des collections de M. Guizot, est divisée en cinquante-deux chapitres que précède un prologue.

Append. de l'Hist. des comtes de Tholose, p. 49 et suiv. in-fol.

Hist. Franc. Script. p. 666-705.

Rer. Gallic. et Francic. Script. XIX, 193-225.

Ce préambule annonce le projet conçu par l'auteur d'écrire ce qu'il a vu de ses yeux ou appris immédiatement des témoins; il veut laisser à la postérité le tableau des malheurs attirés sur le Languedoc par les péchés du peuple. Et se reprenant aussitôt, il ajoute : Quand je dis les péchés du peuple, je n'entends pas omettre la négligence et les fautes des princes, des prélats et des prêtres. Ces derniers, désignés par le nom de capelans (*capellani*), étaient,

Digitized by Google

selon lui, devenus si odieux et si méprisables, que pour exprimer la plus forte répugnance, au lieu de l'ancienne phrase proverbiale, J'aimerais mieux être juif que de faire telle ou telle chose, on disait : J'aimerais mieux être capelan : *Mallem esse capellanus quàm hoc vel illud facere.* C'est à ces désordres du clergé catholique que l'historien attribue les vastes progrès de l'hérésie. Déjà Satan possédait comme son propre domicile, *velut suum atrium*, la majeure partie de cette contrée, et les bêtes de la forêt du diable la parcouraient librement, *et in illâ bestiæ silvæ diaboli pertransibant.* Ces hérétiques s'accréditaient par une piété, sinon réelle, du moins apparente; et quoique professant des croyances diverses, les uns ariens, les autres manichéens, d'autres vaudois ou lyonnais, ils conspiraient ensemble pour la ruine de la vraie foi. Le prologue est suivi dans le manuscrit 5212, et dans l'édition de Brial, des titres des cinquante-deux chapitres du livre.

Les quatre premiers ne sont encore que préliminaires. Il s'agit d'abord du voyage de saint Bernard en Languedoc (l'an 1145), et des malédictions prononcées par le pieux abbé contre le château de Vert-Feuil où germait l'hérésie : *Viride folium, exsiccet te Deus.* Guillaume de Puy-Laurent a vu dans son enfance le seigneur de ce château, Isarn Nébulat, dépouillé de tous ses biens, et réduit à l'extrême indigence à l'âge de cent ans. De là, l'historien passe à l'année 1170, qu'il donne pour date au siége et à la prise de Lavaur par un légat du saint-siége : c'est le cardinal de Saint-Pierre Chrysogone, dont la mission n'est que de l'an 1178, et qui ne fit assiéger Lavaur qu'en 1181. Il y aura beaucoup d'inexactitudes du même genre dans les récits de l'auteur. Quoiqu'il annonce qu'il va procéder avec plus de méthode, *ordinatiùs prosequar,* et suivre l'ordre des faits arrivés de son temps, il se met à raconter un songe prophétique de l'évêque d'Albi, puis la mort et l'impénitence finale d'un parent de ce prélat, Pierre de Béres ou Bérens; et à propos de l'hérésie de cet homme, *de cujus viri hæreticatione*, et de ce que lui en a conté l'évêque, il nous parle d'une dispute de celui-ci avec le nommé Sicard, prédicateur des nouvelles doctrines.

La chronique ne commence réellement qu'au chapitre V; et le premier personnage qu'on y voit figurer est le comte de Toulouse Raimond, qui contribua, dans la première croi-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

sade en Orient, à la prise d'Antioche en 1098, de Jérusalem en 1099. Il s'agit de Raimond IV, dit de S. Gilles : l'auteur le fait mourir en 1100 ; il fallait dire 1105. Son frère Alphonse, captif à Orange, obtint en 1123 sa délivrance, retardée ici mal à propos jusqu'en 1233. La plupart des autres détails généalogiques et historiques, compris dans ce chapitre, sont incomplets et confus. L'auteur y atteint les dernières années du XIIe siècle et place en 1198 l'éclipse de soleil de 1178. Faisant remarquer encore les progrès de l'hérésie, il accuse de nouveau les prélats qui, dit-il, auraient pu au moins aboyer et mordre, *qui saltèm latrare poterant, reprehendere et mordere.* Il décrit l'état déplorable de l'église de Toulouse sous l'évêque Fulcran que, par une erreur bien légère, il fait vivre jusqu'en 1201 au lieu de 1200; et sous son successeur, Raimond de Rabastens, que la cour de Rome déposa comme simoniaque, et obstiné chicaneur, toujours en procès et en guerre avec ses voisins : mais son attachement au comte de Toulouse Raimond VI pouvait être la véritable cause de cette sentence pontificale. Pierre de Castelnau exerçait alors en Languedoc les fonctions de légat apostolique : malade et se croyant à sa dernière heure, il rendit grâces à Dieu de ce qu'on venait d'élever sur le siége épiscopal de Toulouse, Folquet ou Foulques de Marseille, galant troubadour qui devint un prélat zélé, l'un des plus formidables ennemis des Albigeois. Foulques vint prendre possession de son église, non en 1205, comme le suppose Guillaume de Puy-Laurent, mais en 1206. Dieu suscitait alors contre l'hérésie deux autres athlètes d'élite, *duos electos pugiles*, Diègue, évêque d'Osma, et saint Dominique. Une controverse solennelle s'établit en 1207 à Montréal entre les théologiens des deux partis. On disputa par écrit durant plusieurs jours, et l'on prit pour arbitres quatre laïques, savoir deux chevaliers et deux bourgeois. Mais toutes ces écritures se perdirent avant le jugement; et notre historien soupçonne, sans trop d'apparence, les hérétiques de les avoir supprimées; il assure néanmoins, d'après le témoignage de l'un des arbitres, qu'elles avaient opéré cent cinquante conversions. Saint Dominique venait de fonder l'ordre des frères prêcheurs, à qui le seigneur évêque donna un établissement à Toulouse. Le légat Pierre de Castelnau fut tué par les *impies* en 1208 : crime inutile : il leur restait un adversaire plus actif, un juge plus sévère dans la personne

Hist. littér. t. XVIII, p. 588-603.

Digitized by Google

du légat Arnaud, abbé de Cîteaux, dont nous avons fait connaître ailleurs les écrits et la mission.

Hist. litter. t. XVII, p. 306-334.

Au chapitre XI, il est fait mention de Pierre ou don Pèdre second, roi d'Aragon, qui épousa en 1204 Marie de Montpellier, la répudia comme stérile, la reprit et la renvoya de nouveau, quoiqu'elle lui eût donné un fils, Jacques ou Jaime Ier, qui, dit l'auteur, règne maintenant. Ces mots n'aident pas beaucoup à fixer l'époque où Guillaume les écrivait; car Jaime a régné soixante-trois ans, de 1213 à 1276. Suit un éloge de la bravoure de Baudouin, à qui son frère, le comte de Toulouse, Raimond VI, refusa d'assigner un domaine. Une croisade se prêchait en France contre Raimond, alors allié à l'empereur Othon, ennemi de Philippe-Auguste. Ces croisés français commencèrent par assiéger Beziers et y massacrèrent des milliers d'habitants, dans l'église de Sainte-Marie-Madeleine où les victimes s'étaient réfugiées. Après ce carnage, exécuté en 1209, Carcassonne capitula; et son vicomte Roger, retenu en otage, mourut bientôt de la dyssenterie : l'historien ne dissimule pas que bien des gens expliquaient autrement cette mort. On sentit le besoin de donner un chef à l'armée catholique; et l'on déféra ce commandement au dévot et vaillant Simon de Montfort, qui ne l'accepta que vaincu par les prières des prélats et des barons : *Inventus est vir Deo devotus et strenuus Simon Comes Montis Fortis, qui multis devictus prælatorum precibus et baronum quod... primò recusaverat, acceptavit.* Cependant le prélat Foulques, toujours fervent, instituait à Toulouse une confrérie de croisés, qu'on appela blanche, par opposition à une compagnie noire que les habitants avaient formée. L'auteur dit ici que Dieu, par le ministère de son serviteur, voulut mettre entre les Toulousains, non une mauvaise paix, mais une bonne guerre, un bon glaive : *non pacem malam, sed gladium bonum mittere inter eos.* Aussi vit-on bientôt entre les deux confréries une bataille sanglante. En 1210, le fils du roi d'Aragon fut livré en otage à Simon de Montfort. Les croisés assiégèrent le château de Lavaur, ville où les hérétiques s'étaient fort multipliés, parce que depuis longtemps Raimond VI ne secondait plus, comme au commencement, les efforts des champions de la foi, s'apercevant qu'ils en voulaient à ses domaines au moins autant qu'aux mauvaises doctrines théologiques. Les assiégeants avaient mis en réquisition la confrérie

Digitized by Google

blanche, qui vint en effet les renforcer. Quand on eut pris la place, Simon fit pendre Aimeri, seigneur de Montréal, égorger plusieurs nobles, et brûler quelque trois cents hérétiques, de ceux que l'auteur appelle revêtus, *indutos, vestitos,* c'est-à-dire les plus déclarés, portant en quelque sorte l'habit de leurs opinions : les autres n'étaient nommés que simples croyants. Après la reddition de la forteresse de Casser, le vainqueur immola encore soixante victimes ; et parce que tous les Toulousains n'avaient pas montré autant de zèle que les membres de la confrérie blanche, le légat Arnaud excommunia la cité entière. On conserve au Trésor des chartes, une longue apologie adressée par les habitants au roi d'Aragon, publiée par Vaissette, et ajoutée par Brial au texte de Guillaume de Puy-Laurent. En vain, Baudouin, frère de Raimond, avait fortifié le château de Mont-Ferrand : l'armée catholique s'en rendit maîtresse, et força Baudouin de s'engager par serment à défendre désormais la cause de l'Église. Vers ce temps le roi d'Aragon vint à Toulouse, y établit un lieutenant, et de retour en Espagne, vainquit le roi d'Afrique Miramolin : les chrétiens entrèrent à Calatrava en 1212. L'année suivante, Simon s'empara du fort de Toulouse ; mais la garnison qu'il y mit fut assiégée, prise et exterminée par le comte Raimond VI.

Hist. de Langued. III, Pr. col. 232-236.

C'était aussi en 1213 que le roi d'Aragon entreprenait le siége de Muret. Montfort avait intercepté une lettre de ce prince adressée à une dame et portant qu'il venait combattre pour l'amour d'elle : *persuadens ei quòd ob amorem ejus ad expellendos de terrâ Gallicos veniebat, et alias blanditias.* « Dois-je craindre, disait Montfort, un roi qui prend les armes contre Dieu pour une femme impudique, *qui pro unâ venit contrà Dei negotium meretrice?* » Ces mots de l'historien Guillaume ont donné lieu de penser qu'il s'agissait d'une intrigue galante ; mais Baluze, Vaissette, et après eux Brial font observer que le roi d'Aragon écrivait cette lettre à l'une de ses sœurs, Aliénor, femme de Raimond VI, ou Sancie, épouse du jeune Raimond. Quoi qu'il en soit, Montfort vole au secours de la garnison de Muret, et l'on fait des deux parts les préparatifs d'une grande bataille. Les croisés la gagnèrent ; le roi d'Aragon y périt avec les seigneurs de sa suite et quinze cents Toulousains. Raimond VI, vaincu et plus irrité que jamais contre son frère Baudouin qui avait paru se rapprocher des en-

Marc. Hispan. 522.

* Hist. de Lang. III, 249.

Digitized by Google

nemis de leur maison, le fit pendre. Pour mettre un terme à ces désastres, Innocent III envoya le cardinal Pierre de Bénévent qu'il chargea de traiter de la paix. Des otages toulousains, le château de Narbonne et celui de Foix, furent livrés à ce légat.

Le chapitre vingt-six du livre qui nous occupe a pour sujet particulier le concile de Latran, qui se tint en 1215 et qui adjugea au comte Simon de Montfort toutes les possessions du comte de Toulouse. Celui-ci se retira en Espagne : son fils trouva un asile en Provence; les Avignonais l'accueillirent honorablement, le pays venaissin s'empressa de se donner à lui; et bientôt il eut un parti qui le mit en état de recommencer la guerre contre Simon. D'abord, il investit Beaucaire; mais Simon accourut et le força de lever le siége. Cependant les habitants de Toulouse ne perdaient pas l'espoir de s'affranchir du jong qui venait de leur être imposé : Montfort ne voulut pas leur en laisser le temps; il s'approcha de leur ville, en incendia plusieurs quartiers et envahit tous les autres. Il exigea pour traiter de la paix une rançon de trente mille marcs d'argent que l'épuisement de ses finances lui rendait nécessaire, et qu'il fallut arracher au peuple par les plus révoltantes vexations. Bientôt le vieux Raimond VI, rappelé par ses concitoyens, revint d'Espagne; il rentra dans Toulouse en 1218 et y soutint les attaques de Simon de Montfort, qui périt dans ce nouveau siége. Son fils *Amaury*, renonçant à cette entreprise, prit le parti de retourner à Carcassonne et d'aller assiéger Castelnaudari. Survint en 1219 le fils de Philippe-Auguste, le prince Louis, qui, après avoir pris la Rochelle et reçu à composition le château de Marmande, essaya ses forces contre les Toulousains : ils se défendirent en hommes de cœur et avec puissance, *viriliter et potenter;* et le prince se retira, ayant fait peu de chose, dit l'historien, *cùm modicum peregisset.* Les croisés, dans le cours des deux années suivantes, essuyèrent d'autres échecs, mérités, selon l'auteur, par leurs excès et par leurs déréglements : on voyait bien que Dieu en était offensé et irrité : *per quæ patet in eorum odium qui à statu suo ceciderant, offensum eis esse Dominum et iratum.* Raimond VI mourut en 1222 et Philippe Auguste en 1223 : le premier toujours excommunié, privé même de sépulture, malgré ses professions de foi catholique; le second ayant prévu que les clercs engage-

V. Hist. litter. t. XVII, p. 200-211.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

raient dans cette guerre des Albigeois son fils Louis qui, vu son extrême débilité, n'en pourrait supporter les fatigues, et ne tarderait pas à laisser le royaume entre les mains d'une femme et d'un enfant. Amaury de Montfort, pour mieux exciter Louis VIII à guerroyer les hérétiques, lui céda les domaines donnés à Simon par l'Église : l'acte authentique de cette cession est au Trésor des chartes; Vaissette et Brial l'ont transcrit.

Hist de Lang. III. Pr. col. 290. Rec des Hist. de Fr I, 216.

On atteint l'année 1226 dans les chapitres XXXV et XXXVI de Guillaume de Puy-Laurent : il y raconte le siége d'Avignon, la mort de Louis VIII à Montpellier, et avec assez de détails, comment ce monarque refusa, comme illicite, le remède qui lui était proposé (1). A la suite de diverses hostilités, les prélats et barons, chefs de la croisade, résolurent en 1227, ou plutôt 1228, de démanteler Toulouse. L'opération, commencée vers la Saint-Jean, fut achevée à la fin de septembre; on avait, pendant les premières heures de chaque jour, coupé les moissons, démoli, à coups de pioches de fer, les tours et les remparts : il n'est pas dit pourquoi les habitants n'opposaient point à ces manœuvres une résistance efficace. Les croisés, encouragés par le succès, attaquèrent le comte de Foix, ils envahirent ses domaines jusqu'au Pas de la Barre : l'abbé de Grandselve vint alors offrir la paix aux Toulousains; et l'on réconcilia solennellement Raimond VII à l'église. C'était pitié, dit Guillaume, de voir un si grand homme, qui avait tenu tête à tant d'ennemis, conduit à l'autel en chemise, les pieds et les bras nus : *Eratque pietas virum tantum videre, qui tanto tempore tot et tantis nationibus poterat restitisse, duci nudum in camisiâ et brachiis et nudis pedibus ad altare.* Les con-

(1) Erat autem quòd relevari posset, ut dicebatur, usu fæminæ, ægritudo; quod sicut audivi à viro fide digno referri, sentiens vir nobilis Arcambaldus de Borbonio, qui in ejus erat societate, posse juvari regem complexu fæminæ, quæsitam virginem, speciosam ac generosam atque edoctam qualiter regi se offerret et loqueretur, quod non libidinis desiderio, sed auditæ infirmitatis auxilio advenisset, dormiente rege, à cubiculariis ejus de die fecit in thalamum introduci; quam rex evigilans cum vidisset aspirantem, quæsivit quæ esset et qualiter introisset, quæ, sicut edocta erat, ad quid advenerat reseravit; cui regratiatus rex ait : Non ita erit, puella; non enim peccarem mortaliter ullo modo; et convocato dicto viro domino Arcambaldo, mandavit eam honorificè maritari. Rex autem iste et re et nomine dignus alios regere, qui tanta virtute se regebat, qui, si possibile esset, mortem corporalem, per peccatum noluit evitare.

Digitized by Google

ditions de son absolution étaient que le comté de Toulouse qu'on voulait bien lui laisser pendant sa vie ne passerait point à ses héritiers; *item* qu'il s'engagerait pour cinq ans dans l'expédition d'outremer; *item* qu'il payerait vingt-sept mille marcs d'argent; *item*, etc. Pour éclaircir ce morceau des récits de Guillaume, Brial y a joint des actes souscrits en 1229 par le cardinal Romain, par Louis IX et par Raimond VII. Le légat Pierre de Colmieu tint un concile à Toulouse, un autre à Orange, et ordonna une enquête ou inquisition contre les personnes suspectes d'hérésie. Le chapitre XL, qui fait mention des actes de ce légat, est celui où s'arrête l'édition de 1833, comprise dans le tome XIX du Recueil des historiens de France.

V. Hist. littér. t. XVIII, p. 537, 538.

Le texte latin des douze chapitres suivants, les derniers du livre de Guillaume, ne se lit imprimé que dans Catel et dans du Chesne. Ces chapitres correspondent à quarante-deux années, de 1230 à 1272, et ils en resserrent l'histoire en seize pages in-folio. Il y est parlé d'abord de l'arrivée de l'évêque de Tournai à Toulouse en qualité de légat du saint-siége; puis de la mort de l'évêque Foulques, qui termina sa carrière célèbre le jour de Noël 1231, Dieu voulant enfin récompenser son serviteur, *Domino volente retribuere servo suo.* Foulques en s'installant dans son église, avait à peine trouvé pour vivre cent sous toulousains : il laissait à ses successeurs de très-honorables revenus; il avait, dit encore l'auteur, bien fait toutes choses et ressuscité son évêché quasi mort : *cùm benè omnia fecisset et episcopatum quasi mortuum suscitasset.* On élut pour le remplacer, comme il l'avait d'avance conseillé lui-même, le frère Raimond, provincial des Frères Prêcheurs, héritier de son zèle ardent contre la secte albigeoise. Ce nouveau prélat contribua sans doute à faire confier aux Dominicains, ses confrères, la fonction d'inquisiteurs. L'historien fait mention, sous l'année 1239, de deux éclipses de soleil : les tables n'en marquent qu'une seule; celle du 3 juin, qui fut en effet considérable. La discorde continuait d'agiter le midi de la France; des combats se livraient entre les princes; et l'on s'efforçait en plusieurs lieux de se soustraire à l'autorité du roi de France. Les dissentiments religieux n'étaient plus guère que le prétexte de ces mouvements hostiles qui n'amenaient pas de grands résultats. L'aventure des prélats qui, en se rendant à un concile, tombèrent entre les mains

Digitized by Google

des pirates de l'empereur Frédéric II, tient assez peu, quoique racontée ici, à l'histoire des Albigeois. L'affaire qui pouvait alors intéresser le plus directement le Languedoc était le mariage qui se négociait entre le comte de Toulouse et Sancie, troisième fille du comte de Provence. La difficulté consistait en ce que la femme du comte de Toulouse, dona Sancie d'Aragon, vivait encore. On trouva une affinité entre les deux époux et l'on prononça le divorce; mais la Sancie de Provence ayant été, dans ces entrefaites, donnée à Richard, roi d'Allemagne, frère du roi d'Angleterre, Raimond VII rechercha, sans succès encore, la fille du comte de la Marche avec lequel il se liguait contre le roi de France. On sait comment l'habileté de la reine Blanche et la bravoure de Louis IX parvinrent à dissoudre cette ligue dans laquelle beaucoup de seigneurs étaient entrés. Le comte de Toulouse s'en détacha et la paix fut conclue à Lorris en Gâtinois. Ce comte, au printemps de 1243, fit un voyage à Rome, y séjourna près d'un an, et obtint la restitution du pays Venaissin. C'était le temps où l'archevêque de Narbonne Pierre d'Améli, l'évêque d'Albi Durand, et le sénéchal de Carcassonne assiégeaient le château de Puységur, refuge, disait-on, de tous les mécréants et de tous les malfaiteurs de la contrée. La troupe catholique égorgea les sentinelles, s'empara du fort, passa la garnison au fil de l'épée, et saisit environ deux cents hérétiques *revêtus*, tant hommes que femmes, qui ayant refusé de se convertir, furent jetés vifs dans les flammes, et de là précipités dans le feu du Tartare, *igni immisso combusti ad ignem Tartareum transierunt*. Leur évêque, Bernard Martin, périt avec eux.

Hist. littér. t. XVIII, p. 331-338.

Le chapitre XLVII offre des aperçus de la cour somptueuse et pompeuse, *sumptuosa plurimùm et pomposa*, que Raimond VII tint à Toulouse en 1244; du concile général de Lyon en 1245, sous la présidence d'Innocent IV, qui y prononça la déposition de l'empereur Frédéric; de la croisade prêchée en 1247 et dans laquelle Raimond VII s'engagea, sans obtenir de Rome ni la sépulture de son père, ni la permission d'épouser la fille du comte de Provence. Il mourut à Milhau, le 7 septembre 1249, après avoir fait brûler à Berlaiges, près d'Agen, quatre-vingts hérétiques, simples *croyants*. Presque tout le reste de l'ouvrage est étranger à la matière que son titre annonce : prise de Damiette par Louis IX, revers et captivité de ce prince;

Digitized by Google

son frère Charles appelé au trône des deux Siciles; apparition d'une comète en 1264, peu avant la mort du pape Urbain IV; troubles en Angleterre, suscités particulièrement par Simon de Montfort, comte de Leicester; seconde croisade de saint Louis et sa mort à Tunis *la veille* (le lendemain) de la Saint-Barthélemi 1270. L'auteur rentre dans son sujet, lorsqu'aux deux derniers chapitres de sa Chronique il raconte comment se termina la vie de l'archevêque de Toulouse Raimond, et surtout comment le roi de France, Philippe le Hardi, entra dans le Languedoc en 1271 (ou plutôt 1272), réunit à sa couronne les principautés de cette contrée, vainquit le comte de Foix, l'emmena captif, le retint longtemps en prison, et ne l'en laissa sortir que sur les instances du roi d'Aragon, père de la reine de France, Isabelle. *Tentus autem diù in prisione regis, tandem ad instantiam regis Aragonum, ejusdem regis* (1) *soceri, liberatur.* Ce sont là les dernières lignes du livre.

Telle est la Chronique de Guillaume de Puy-Laurent. Les ouvrages de Pierre de Vaux-Sernai et de l'anonyme provençal ont beaucoup plus d'étendue, quoiqu'ils embrassent moins de matière, puisqu'ils ne conduisent l'histoire de la guerre albigeoise que jusqu'à l'an 1218 ou 1219. Guillaume, dont les récits s'étendent jusqu'en 1272, ne fait qu'un abrégé, auquel on a reproché trois défauts, la barbarie du style, les anachronismes et les omissions. La première de ces observations critiques n'a de justesse ou d'équité qu'autant qu'elle s'applique à presque tous les livres latins du XIIIe siècle. Celui-ci n'est assurément pas le seul où se rencontrent les mots *guerra*, *prisio* et d'autres expressions étrangères à la langue classique. Sa diction, fort incorrecte sans doute, est du moins toujours simple et claire. Nous remarquerions plutôt que le style de Guillaume demeure presque partout sans mouvement et sans couleur, qu'il n'offre jamais rien d'animé ni d'ingénieux. Quant aux fausses dates, elles sont en effet nombreuses; nous en avons indiqué plusieurs; et nous devons reconnaître enfin qu'on puise chez

(1) On est surpris de lire dans la traduction française, pour *ejusdem regis soceri*, GENDRE DUDIT SEIGNEUR; ce qui semble dire que le roi d'Aragon Jaime Ier était le gendre du comte de Foix, Roger Bernard III. Le fait que rappellent les derniers mots de Guillaume de Puy-Laurent est qu'Isabelle, première femme du roi de France Philippe le Hardi, était fille du roi d'Aragon.

Digitized by Google

les deux autres historiens de cette guerre une connaissance moins incomplète de ses origines, de ses mouvements, de ses vicissitudes jusqu'à la mort de Simon de Montfort en 1218. Mais il nous semble que Guillaume de Puy-Laurent rachète en partie ces défauts par la fidélité de ses témoignages, par les détails importants et curieux qu'ils ajoutent aux récits précédents. Nous ne lui tenons pas compte de ce qu'il dit des rois de France, Philippe Auguste, Louis VIII et Louis IX : on a des tableaux plus originaux et plus instructifs de ces trois règnes. Ce que Guillaume sait le mieux, c'est l'histoire des comtes de Toulouse, Raimond VI et Raimond VII, à la maison desquels il a été attaché; et en ce qui les concerne, nous ne voyons pas comment dom Vaissette a pu ne *pas* le trouver *tout à fait contemporain*. Il a vécu dans le cours des soixante-douze premières années du siècle; et ce sont précisément celles dont il a plus particulièrement rédigé la chronique. Un des éloges qu'il a obtenus des auteurs modernes, est de « n'avoir pas craint de parler en son propre nom, et d'exprimer ses jugements ou ses idées, chose assez rare chez les chroniqueurs. » A vrai dire pourtant, il ne fait guère qu'énoncer les opinions du clergé de son temps, celles dont il était imbu par les habitudes communes, plutôt que persuadé par ses propres observations. S'il condamne les sectateurs de la nouvelle doctrine, s'il ne trouve pas mauvais qu'on les recherche et qu'on les brûle, c'est parce qu'il l'entend professer et le voit pratiquer ainsi. Lorsqu'il censure les mœurs des prélats et des prêtres, il écrit ce qu'en disent les hommes sages du parti orthodoxe. Le langage d'autrui a sur lui tant d'empire, qu'il se laisse entraîner quelquefois à parler de Raimond VI et même de Raimond VII avec moins d'égards qu'il ne convenait, ce semble, à un ancien chapelain ou aumônier du second. Il s'en faut cependant que le premier soit injurié par lui comme il l'est par Pierre de Vaux-Sernai. Guillaume ne reproche à Raimond VI que de la tiédeur : il ne l'accuse pas d'hérésie; imputation tout à fait calomnieuse, ainsi que l'a prouvé dom Vaissette. Les ennemis du comte de Toulouse, impatients de s'emparer de ses domaines, l'avaient placé dans l'alternative ou de se rendre odieux au plus grand nombre de ses sujets en les persécutant, ou de paraître favoriser et même partager leurs erreurs : il aurait eu besoin, dans une position si critique, de plus d'habileté, de prudence, et de bonheur qu'il

Hist. de Lang. III, p. 322-324.

Digitized by Google

n'en a eu. A l'égard de son fils, Raimond VII, qui a publié un édit plus que sévère contre les hérétiques, et qui en a condamné plusieurs au dernier supplice, il a fallu une malveillance et une perfidie insignes pour étendre sur lui le soupçon, alors si redoutable, d'hétérodoxie. L'historien Guillaume a dû apprendre, dans la maison de ce prince, à mieux discerner les faits véritables, à tempérer quelque peu son zèle clérical, et à s'abstenir contre les mécréants, sinon d'improbation et de censures, du moins d'invectives et d'imprécations. Voilà pourquoi son livre, comparé à celui du moine de Vaux-Sernai, a pu sembler impartial, quoiqu'on y trouve beaucoup trop de traces de l'intolérance portée dans son siècle aux plus horribles excès. D.

GUILLAUME DE SAINT-AMOUR,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

MORT EN 1272, le 13 sept.

Il y a toujours eu des hommes qui s'étant trouvés placés par les circonstances dans une situation qui exigeait d'eux qu'ils se missent à la tête d'un parti pour le guider ou le soutenir contre un parti opposé, ont été représentés d'une manière toute différente par l'un et par l'autre; exaltés et préconisés par ceux pour qui ils ont combattu; déprimés et ravalés par leurs adversaires. Tel fut Guillaume, surnommé de Saint-Amour du lieu de sa naissance en Franche-Comté. Chanoine de l'église de Beauvais, professeur célèbre pendant longtemps dans la chaire de philosophie de l'école du Parvis de Notre-Dame de Paris, aussi appelée Académie, ensuite syndic ou procureur de la nation de France auprès de cette école, il devint enfin recteur de l'Académie ou Université elle-même, et finit, après son rectorat, par en être élu syndic. A tous ces titres on doit joindre encore celui d'associé de Robert de Sorbonne dans l'érection de la congrégation de ce nom, de laquelle il fut un des premiers maîtres ou docteurs. Guillaume de Saint-Amour, malgré la célébrité que ces diverses fonctions lui ont donnée parmi ses contemporains, aurait passé inaperçu aux yeux de la

Magistri Guill. de Sancto Amore Opera omnia; in-4°. Constantiæ, 1632, in Præfatione, p. 1 et seqq.

Matth. Paris, ad ann. 1255, 1257.

Nic. Trivet, ad ann. 1256.

Oudin, Script. eccles. t. 3, p. 248.

Digitized by Google

postérité comme tant d'autres qui ont rempli les mêmes charges; mais par des circonstances mémorables en son temps, au milieu desquelles il parut avec éclat, son nom retentit par toute l'Europe, passa dans toutes les histoires ou chroniques contemporaines, devint le signe de ralliement d'un parti, l'objet des attaques d'un autre, et conserve encore de nos jours une certaine renommée dans l'histoire des écoles. Nous allons raconter, en les abrégeant, quelles furent ces circonstances qui mirent Guillaume en évidence, et qui donnèrent occasion à ses écrits.

Antonius Senensis, Chronic. FF. Prædi. p. 78, 79, 84.

En 1228, sous la régence de la reine Blanche, les exercices de l'Université ayant été interrompus à cause du meurtre de quelques écoliers opéré par les gens d'armes du guet, et ce corps n'ayant pu obtenir réparation d'un méfait qu'il regardait comme contraire à ses droits, il cessa ses leçons, et se transporta partie à Reims, partie à Angers. Les Religieux dominicains qui depuis leur établissement dans Paris, y avaient toujours ambitionné une chaire, sans pouvoir l'obtenir, mettant à profit la fuite des maîtres séculiers, se la firent donner par l'évêque et le chancelier. Ces différends se terminèrent : les maîtres rentrèrent dans leurs chaires, sans se récrier sur l'envahissement des nouveaux moines, quand ceux-ci, devenant plus entreprenants par le silence des autres, élevèrent une seconde chaire malgré l'opposition des anciens maîtres. Non-seulement le décret rendu contre cette entreprise fut sans effet, mais en 1250 de nouvelles querelles s'étant élevées entre les bourgeois de Paris et les écoliers, et l'Académie ayant encore décrété que si on ne faisait droit aux écoliers, les leçons seraient tout à fait interrompues, les Dominicains proclamèrent qu'ils ne tiendraient nul compte de ce décret, à moins qu'on ne leur accordât à perpétuité deux chaires théologiques et doctorales. L'Académie refusa, et statua que désormais nul n'aurait la faculté d'enseigner qu'il n'eût promis par un serment solennel de se soumettre à ses statuts. Les Dominicains s'étant aussi refusés à ce serment, qu'ils n'auraient consenti à prêter qu'avec la promesse des deux chaires, l'Université, en vertu de ses constitutions, fit publier partout que les Frères Dominicains étaient exclus de tout l'enseignement séculier.

Ibid. p. 3. Du Boulay, t. 3, p. 236.

Du Boul. Ibid. p. 282.

A ce coup, les Dominicains exaspérés s'agitèrent de toutes les manières, et faute de bonnes raisons, ils eurent recours

Guill Oper. in Præf. p. 66.

Digitized by Google

à de puissants protecteurs ; ils plaidèrent leur cause auprès du régent du royaume, le comte de Poitiers, en accusant les Académiciens de faire des statuts contre Dieu et l'Église, de conspirer contre l'honneur du roi et contre la sûreté du royaume; ils la plaidèrent auprès du pape Innocent IV par des diffamations contre les maîtres de l'école du Parvis, et le supplièrent de donner aux religieux de sa pleine autorité l'entrée dans l'Académie, et de faire taire par des censures les répugnances des séculiers. Ils furent favorablement écoutés, et leur audace s'en accrut à tel point qu'ils envahirent toutes les fonctions pastorales sans craindre d'être arrêtés par aucune autorité hiérarchique. Mais leurs excès firent ouvrir les yeux à Innocent IV lui-même, qui jusque-là les avait favorisés outre mesure; et ce pape donna un bref pour les faire rentrer dans leur Règle. Innocent n'ayant pas tardé à mourir, un historien de ce même ordre ne craignit pas de dire que c'était par l'effet des *merveilleuses litanies des Dominicains;* d'où naquit cet adage parmi les cardinaux : *Cavete à litaniis Prædicatorum, quia mirabilia faciunt.* Alexandre IV qui succéda à Innocent, ami déclaré des Dominicains, fut favorable à tous leurs desseins, et leur donna tant de priviléges qu'ils exercèrent, au rapport d'un historien contemporain, une vraie tyrannie sur les maîtres de l'Académie, élevèrent des chaires tant qu'ils voulurent, et réduisirent au silence par les censures tous leurs opposants. Forts de tant de priviléges et abusant de leur victoire, ils se firent les accusateurs de quelques-uns des maîtres séculiers qui leur avaient le plus résisté, et par-dessus tous les autres, de Guillaume de Saint-Amour, qui ayant été l'athlète le plus actif et le plus puissant que l'Académie, dont il était un des chefs, opposa aux Mendiants, fut aussi l'étendard sur lequel ils lancèrent tous leurs traits les plus acérés. Ils se souvinrent qu'il avait prêché publiquement et souvent contre les mendiants valides, tels que les Truans, les Béguins, les Bons-Valets, et autres, qui disaient « que le travail des mains était un crime, qu'il fallait toujours prier, « et que la terre porterait bien plus de fruits par la prière « que par le travail des mains; » qu'il avait prêché aussi contre des mendiants d'une autre sorte, qu'il avait appelés pseudo-prédicateurs, hypocrites, envahisseurs des maisons, désœuvrés, curieux, coureurs, perturbateurs de la hiérarchie ecclésiastique; ils prétendirent que tout cela était dirigé

Cantipr. pag. 175-182.

Du Boul. t. 3, p. 257.

Antonius Senensis in chronico FF. ordin. Præd. ad ann. 1250, p. 79.

Matth. Paris, ad an. 1255.

Bulla Alexandri IV, an. 1255, 14 aprilis.

Cave, Script. eccl. t. I, p. 500.

Nauclerus, in chronico, ad an. 1253.

Guill. Oper. in Præf. p. 14.

Digitized by Google

contre eux, et ils accusèrent en forme Guillaume de Saint-Amour auprès de Séguin, évêque de Mâcon, parce qu'il était de son diocèse. Guillaume, s'étant disculpé, fut accusé de nouveau auprès du légat du pape, qui à son tour le déféra devant le tribunal du roi de France et de Guillaume, évêque de Paris, avec l'inculpation d'avoir écrit et distribué un ouvrage contre le souverain pontife. L'accusé parut devant l'évêque en présence de quatre mille clercs, demanda que ses accusateurs parussent à leur tour, et aucun ne se montrant, il fut déclaré innocent par l'évêque.

Guill. Oper. in Præf. p. 15.

Cependant l'introduction violente des Dominicains parmi les maîtres séculiers devenait de jour en jour plus pénible à supporter pour ceux-ci : on disait dans les écoles que c'était faire violence à la nature que de vouloir réunir les Réguliers aux Séculiers, bien plus encore de vouloir faire cette réunion malgré la répugnance des derniers. Les maîtres de l'Académie ne pouvant plus compter sur leurs droits pour obtenir justice, pensèrent à recourir aux prières; ils adressèrent donc à Alexandre IV une lettre très-humble où ils font un long détail des insultes dont les Mendiants les accablent, et surtout leur confrère, le vénérable Guillaume de Saint-Amour, et où ils finissent par dire au souverain pontife « que la « société qu'il leur a imposée avec les Frères Prêcheurs est « une très-dure servitude, à laquelle ils ne peuvent plus ré- « sister, qu'ils sont prêts à porter leurs écoles dans un autre « royaume; et, si cela leur était encore défendu, qu'ils aime- « raient mieux renoncer à l'enseignement, rentrer chacun « dans ses foyers, et y jouir de la liberté naturelle, qu'être « étouffés sous la servitude intolérable d'une société forcée « avec les Frères Dominicains. »

Du Boul. t. 3, p. 288.

Loin d'être touché de leurs prières, le pape donna en 1255 trois nouvelles bulles en faveur des Frères Prêcheurs; et ceux-ci auraient réduit les Académiciens aux dernières extrémités par les sentences d'excommunication et de suspension, si le roi de France s'était prêté à les faire exécuter. Les Frères essayèrent de se rendre le roi favorable en faisant parvenir à ses oreilles quelques griefs contre les maîtres séculiers; mais saint Louis, nonobstant les bulles papales, chargea quatre prélats, les archevêques de Bourges, de Reims, de Sens, de Rouen, de s'associer quelques autres personnages et de terminer par arbitrage ces différends. Guillaume de Saint-Amour parla pour l'Académie, en cette

Guill. Oper. in Præf. p. 20.
Du Boul. ibid. p. 295.

Digitized by Google

circonstance, et obtint que les Frères fussent séparés d'elle moyennant deux chaires doctorales qui leur furent accordées à perpétuité, et cette grande discorde parut ainsi terminée.

Mais les débats qui avaient eu lieu dans cette assemblée fournirent de nouveaux motifs de désordre. Les maîtres séculiers pour repousser de leur société les Frères Dominicains, avaient dit entre autres choses qu'ils craignaient « *qu'ils ne fussent de ces hommes qui vont de maison en* « *maison, qui séduisent des femmes chargées de péchés, qui* « *s'ingèrent de gouverner les consciences et les propriétés,* « *qui s'attachent par des vœux et des serments les esprits* « *faibles dont ils se sont emparés et qu'ils détournent de leurs* « *pasteurs; qui n'étant ni apôtres ni successeurs des apôtres,* « *ni disciples du Seigneur, ni successeurs de ces disciples, ni* « *leurs vicaires, veulent agir dans l'Église d'une manière* « *désordonnée et non selon la tradition; de ces hommes en-* « *fin par lesquels l'apôtre a dit que les périls des derniers* « *temps seraient hâtés.* » Ces accusations qui probablement avaient paru assez bien fondées aux prélats arbitres entre les maîtres séculiers et les Frères Prêcheurs, puisqu'ils prononcèrent la séparation, jointes à la voix publique qui en ajoutait de plus graves encore, comme on le voit en plusieurs endroits de l'histoire de Matthieu Paris, excitèrent un grand nombre de prélats de France à demander aux maîtres des écoles parisiennes, de réunir en un corps les autorités de l'écriture et des canons qui annoncent les périls des derniers temps, pour servir d'instruction aux fidèles, relativement aux religieux mendiants. Ce fut pour acquiescer à ce désir presque universellement manifesté, que Guillaume et les autres maîtres rédigèrent le livre *de Periculis novissimorum temporum*, dont Guillaume dit: *Cùm prælati Franciæ..... requisivissent magistros parisienses ut authoritates divinæ et canonicæ scripturæ de hâc materiâ loquentes colligerent et in scriptis traderent; quia non poterant vacare inspectioni librorum, ego unà cum aliis magistris et scolaribus theologiæ et magistris decretorum, collegi authoritates prædictas per multas collectiones, quas ego et alii prædicti in unum volumen sub certis rubricis redeginus.*

Guill. Oper. in Præf. p. 23.

B. Pauli apost. 2ª epist. ad Timoth. c. 3, v. 1. Matth. Paris, ad annos 1243, 1246, 1247, 1249.

Guill. Opera, p. 109. Hemeræus, Sorb. orig. mss. f. 75.

A ces premiers motifs qui donnèrent lieu à ce livre, il s'en joignait d'autres non moins fondés; c'est que les Domi-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

nicains et les Franciscains, nouveaux zélateurs et réformateurs de l'Église chrétienne, enseignaient des choses très-singulières, telles que celle-ci : *Que l'essence divine en soi ne sera vue ni par l'ange ni par l'homme; que le Saint-Esprit, en tant qu'amour, ne procède pas du Fils, mais du Père;* et autres semblables rapportées par Matthieu Paris. En outre ils avaient produit *l'Évangile éternel*, livre tendant à prouver que l'Ancien et le Nouveau Testament ayant fini leur temps, un évangile plus parfait, enseigné par les Religieux Mendiants, allait commencer.

Matth. Paris, ad ann. 1243.

Matth. Paris, ad ann. 1256.

Le livre *De Periculis* parut en 1256 : le nom, la dignité, le rang, le savoir de son auteur et de ses associés, la matière qui y était traitée, la manière dont la conduite des Frères y était mise au grand jour, tout contribua à en faire un grand événement. Tout le monde en parla, le peuple en fut dans l'agitation; voici ce qu'en dit le même auteur contemporain qui nous éclaire sur tous ces faits : « *Le peuple se mit à tourner en ridicule les Religieux Mendiants; on leur refusa les aumônes qu'on leur avait données jusque-là; on les appelait hypocrites, successeurs de l'antechrist, faux prédicateurs, conseillers adulateurs des rois et des princes, contempteurs des ordinaires et leurs supplantateurs, envahisseurs habiles des appartements des rois, prévaricateurs abusant des confessions; et qui voyageant en des pays où ils ne sont pas connus, excitent à pécher avec plus d'audace.* »

Racine, Abrégé de l'Hist. eccléS. t. VI, p. 42.

Matth. Paris, ad ann. 1256.

Cependant ces dissensions étaient loin d'être vues avec indifférence par le roi Louis IX; il avait employé toutes ses exhortations pour y mettre fin, mais sans succès; il prit donc le parti d'envoyer à Alexandre IV deux clercs qu'on ne trouve désignés que par les noms de Jean et de Pierre, et qui paraissent avoir été du parti des Frères Prêcheurs; et il lui envoya en même temps le livre *De Periculis*, comme la preuve des torts des maîtres séculiers. Ceux-ci de leur côté élurent les plus célèbres d'entre eux, Guillaume de Saint-Amour, Odon de Douai, Chrestien de Beauvais, Nicolas de Bar-sur-Aube, Jean de Gastaville, Jean Belin; et ayant fait une collecte d'argent tant parmi les maîtres que parmi les écoliers, pour fournir aux frais de leur voyage, ils les envoyèrent aussi vers le pape, en les chargeant du livre de l'*Évangelium æternum*. Pour leur préparer une réception favorable, ou mieux, pour les précautionner contre un refus que toutes les bulles de ce pape données en

Guill. Nang. ad ann. 1256.

Matth. Paris, ad ann. 1256.

Digitized by Google

faveur de leurs adversaires, faisaient craindre, tous les chapitres des provinces de Reims et de Sens lui écrivirent en leur faveur.

Dès que les Frères surent que les maîtres séculiers se préparaient à se rendre auprès du pape, ils les devancèrent; et en sollicitant l'examen du livre de Guillaume par quelques cardinaux, ils firent prononcer « que ce livre « renfermait des doctrines perverses contre l'autorité et la « puissance du souverain pontife et de ses coévêques; con« tre ceux qui, s'étant réduits à l'aumône pour l'amour de « Dieu, ont vaincu le monde et ses œuvres par leur pau« vreté volontaire; contre ceux qui, pleins de zèle pour « le salut des âmes, font avancer l'œuvre de Dieu dans « l'Église; contre la sainte profession des Pauvres ou Reli« gieux, tels que les fils bien-aimés Prêcheurs et Mineurs, « qui, ayant renoncé aux richesses avec grandeur d'âme, « ne soupirent qu'après la céleste patrie; que ce livre con« tient en outre plusieurs choses inconvenantes, dignes « d'une réfutation et d'une confusion éternelle; étant un « grand sujet de scandale, de désordre et de perte d'âmes, » qu'il tendait à détourner de la dévotion accoutumée, de » l'habitude ordinaire des aumônes, de la conversion, et de « l'entrée en religion. » En conséquence de cette première sentence portée par quatre cardinaux le troisième jour avant les nones d'octobre de l'an 1256, le pape Alexandre IV condamna le livre *De Periculis novissimorum temporum*, comme inique, abominable, exécrable, avec tout ce qu'il contient de pervers, de faux, de détestable : « Nous le « réprouvons et le condamnons à perpétuité, dit le pape, « et nous ordonnons expressément qu'il soit brûlé ou dé« truit par quiconque aura connaissance de cette condam« nation, et nous déclarons coutumace, insoumis et rebelle « à l'Église romaine celui qui l'approuverait ou qui en pren« drait la défense.»

Matth. Paris, ibid.

Guill. Opera in Præl. p. 40.

Du Boul. t. 3, p. 310 et seq.

Après cette condamnation lancée, Alexandre IV expédia plusieurs bulles pour en rendre l'effet plus sûr. Il écrivit au roi de France pour la lui faire connaître et lui recommander de conserver aux Religieux Dominicains l'affection qu'il leur avait toujours portée. Il écrivit aux archevêques de Tours et de Reims d'exiger des maîtres séculiers de rétracter tout ce qu'ils avaient avancé contre les réguliers, et les doctrines du livre *De Periculis*, avec menace de suspension,

Digitized by Google

excommunication et privation perpétuelle de leurs bénéfices, en cas de refus. Il écrivit de nouveau au roi de prêter secours à ces prélats pour l'exécution de ce qu'il leur avait enjoint. Il écrivit à tous les prélats, archiprêtres, abbés, prieurs des provinces françaises, de regarder les Frères Dominicains comme de bons ministres de Jésus-Christ, de les traiter avec bienveillance, de les protéger contre leurs ennemis. Enfin ce pape épuisa tout ce qu'il avait de puissance en faveur de cette milice, objet capital de sa prédilection.

Mais, chose étonnante et presque incompréhensible dans un siècle où le pontife romain avait un si grand ascendant sur toutes les autorités humaines! les maîtres de l'école parisienne furent inébranlables dans leurs principes, ils ne consentirent pas à recevoir les Dominicains dans leur société, ils ne voulurent pas renier les discours qu'ils avaient tenus contre eux, ni ce que renfermait le livre *De Periculis*, et encore moins prêcher publiquement contre leurs premières doctrines. Ils ne résistaient pas en face ni directement, il est vrai; mais ils demandaient du temps, ils interposaient appel sur appel, et insensiblement les bulles étaient mises en oubli ou tournées en mépris. Le pape alors en publia de plus dures pour réduire les docteurs parisiens. Il écrivit au chancelier de Paris de n'accorder la faculté d'enseigner qu'à ceux qui jureraient d'observer ses dernières ordonnances. Il fit savoir à tous les prélats de la chrétienté qu'il approuvait les ordres des Dominicains et des Franciscains pour toutes les fonctions ecclésiastiques; que les clercs élevés dans leurs écoles auraient droit aux mêmes prérogatives que les autres; et que si les prélats voulaient le trouver plus disposé à servir leurs intérêts et ceux de leurs églises, ils y parviendraient en montrant la plus grande charité aux Frères Prêcheurs, en les accueillant et en les aidant en toute circonstance. Il enjoignit à l'évêque de Paris d'user de toute son autorité contre les maîtres récalcitrants, de recourir à la force du bras séculier s'il le fallait; et enfin dans une bulle adressée au roi, il le conjure, avec promesse de la rémission de ses péchés, d'aider le prélat de sa puissance, pour briser les têtes opiniâtres de ces insolents, *ut insolentiorum cervicosa pervicacia confringatur.*

Guill. Opera in Præf. p. 46.

Du Boul. ibid. p. 334.

Pendant ce violent orage qui tombait sur les maîtres séculiers des écoles de Paris, les quatre députés envoyés

Guill. Opera in Præf. p. 52.

Digitized by Google

auprès du pape furent diversement affectés. Ayant appris en chemin que le livre *De Periculis* avait été condamné et brûlé publiquement dans l'église d'Anagni, ayant eu connaissance des bulles terribles lancées coup sur coup par le pape, trois d'entre eux perdirent courage, et reprirent promptement le chemin de Paris, où ils vinrent abjurer le livre et leurs discours précédents contre les Frères. Mais Guillaume de Saint-Amour, défenseur intrépide de la vérité, gardien fidèle des droits de l'Académie, se rendit sans crainte à la cour papale, et demanda à être entendu dans sa défense. Le pape lui donna pour juges les quatre cardinaux sur le rapport desquels il avait condamné son livre; et Guillaume en présence de ses accusateurs parla si bien en faveur de sa doctrine qu'il fut renvoyé, après avoir été déclaré innocent de tout ce dont on l'avait accusé. Un auteur jacobin va jusqu'à dire que Guillaume satisfit si pleinement à tout ce qu'on put lui objecter, qu'il gagnait insensiblement tout le monde par les charmes de son éloquence, si le pape ne l'eût obligé de se taire; aveu bien extraordinaire dans la bouche d'un adversaire. Le même auteur ajoute que le pape avait mandé Albert le Grand, jacobin célèbre, comme le seul homme qu'on pût opposer à Guillaume de Saint-Amour.

Du Chesne, Script. rer. gall. t. V, p. 361.
Cantiprat. p. 157.
Spicileg. t. 8, p. 60.
Chronica Normanniæ apud And. du Chesne, ad an. 1256 et 1257.
Du Boul. ibid. p. 316, 317.
Cantiprat. p. 176.

Nonobstant l'heureuse issue de sa défense, Guillaume vit redoubler les efforts des Frères qui, employant soit la violence, soit les prières, soit divers artifices, arrachèrent au pape un bref qui l'exilait de France, et lui interdisait à jamais l'enseignement public. Ce bref adressé à Guillaume lui-même est ainsi motivé : « Comme par des fautes multipliées, lui dit « le pape, et par de grandes offenses que vous avez eu la « témérité de commettre, et surtout par un libelle perni- « cieux et détestable que vous avez composé, et que nous « avons condamné et condamnons à jamais de l'avis de nos « frères, vous avez mérité de graves peines, nous voulons « par notre autorité apostolique, et sous peine d'excommu- « nication et de privation d'emplois et de bénéfices, nous « vous enjoignons expressément de ne jamais plus rentrer « dans le royaume de France sans la licence spéciale du « Siége apostolique; nous vous interdisons à jamais par « notre autorité apostolique la faculté d'enseigner et de « prêcher, de telle sorte que, sans la permission dudit « Siége, vous n'enseignerez et ne prêcherez nulle part au

Du Boul. ibid. p. 342.
Guill. Opera in Præf. p. 54.

Digitized by Google

« monde, soit devant une, soit devant plusieurs per-
« sonnes. »

Guill. Op. in Præf. 55 et seq. Du Boul. p. 343 et seq.

Après cette bulle, où, comme on le voit, l'autorité ecclésiastique entreprend sur l'autorité politique, Alexandre IV souscrivit plusieurs autres actes pour en assurer l'exécution. D'abord il adressa au roi de France une épître dans laquelle il suppose que ce prince a demandé l'exil de Guillaume, et l'exhorte vivement à ne pas permettre que ce docteur rentre en France; et comme il prévoit que cette mesure rendra tous les autres maîtres plus hostiles aux Frères Prêcheurs et Mineurs, il recommande de nouveau ces derniers au monarque, au nom de Jésus-Christ pour le service duquel ils sont envoyés. Ensuite il écrit à l'évêque de Paris que s'il vient à apprendre que Guillaume a enfreint ses ordres, il le fasse dénoncer partout comme excommunié, parjure, privé de tout bénéfice. Mais en même temps, pour calmer un peu les maîtres séculiers, il veut que ce prélat leur fasse savoir que ce n'est pas pour avoir été défenseur de l'Académie que Guillaume a été ainsi puni, mais pour ses excès précédents et surtout pour son détestable livre. Une autre bulle adressée au même évêque lui enjoint d'absoudre de toute peine ecclésiastique tout maître ou clerc qui ayant pris parti pour Guillaume viendrait à se rétracter. C'est ainsi que l'auteur du livre *De Periculis* que l'Université avait mis à sa tête pour veiller à ses intérêts, fut seul accablé sous les coups qu'une puissance supérieure fit tomber sur le corps dont il était membre; il alla se cacher à Saint-Amour, son pays natal. Quatre siècles après Guillaume, l'auteur des *Provinciales,* se trouvant dans des circonstances qui ont des rapports si frappants avec celles qui nous occupent, s'étant aussi attiré la haine d'une fameuse société religieuse, aux envahissements et aux doctrines de laquelle il avait entrepris de résister, ne fut à l'abri de ses coups que parce que n'étant revêtu d'aucune dignité, et n'ayant aucun titre, il ne lui donna pas prise sur lui : « Je ne vous crains, « disait-il à ses adversaires, ni pour moi, ni pour aucun au-« tre, n'étant attaché ni à quelque communauté, ni à quelque « ordre religieux que ce soit. Tout le crédit que vous pouvez « avoir est inutile à mon égard. Ainsi, mon père, j'échappe « à toutes vos prises.... Vous pouvez bien toucher le Port-« Royal, mais non pas moi. On a bien délogé des gens de « Sorbonne; mais cela ne me déloge pas de chez moi, etc. »

Du Chesne, loc. cit.

Du Boul. p. 348.

Pascal, Provinciales, lettre 17e.

Guill. Oper. in Præf. p. 60.

Ce grand coup porté à l'Université fut loin de faire voir

Digitized by Google

les Frères Dominicains de meilleur œil; les maîtres séculiers les souffraient avec bien plus d'impatience; la réunion devenait de plus en plus impraticable. Malgré la condamnation et la combustion du livre *De Periculis* dans l'église d'Anagni, la pétulante jeunesse de Paris l'avait traduit en français, l'avait même mis en vers, afin de le rendre d'une lecture plus curieuse pour le peuple. (Il ne paraît pas qu'aucune de ces traductions en rimes françaises soit venue jusqu'à nous.) De là de nouvelles bulles du puisssant protecteur des Frères à l'évêque de Paris, pour qu'il punisse ceux qui les molestent, ceux qui s'opposent à la réunion, ceux qui entretiennent des correspondances avec Guillaume de Saint-Amour soit par lettres, soit par émissaires; pour qu'il enjoigne aux recteurs et aux maîtres de recevoir les Prêcheurs et les Mineurs dans leur société; pour qu'il s'oppose à la circulation de la traduction française du livre *De Periculis*, et des rhythmes et chansons contre ces religieux; pour qu'il prive de sa charge Guillot, bedeau des écoliers de la nation de Picardie, qui le dimanche des Rameaux précédent, pendant que le frère Thomas d'Aquin prêchait, avait eu la présomption d'annoncer à haute voix un livre composé contre ceux de son ordre; qu'il l'excommunie et le prive à jamais de sa charge. Enfin le pontife accabla les maîtres séculiers sous les coups de sa puissance, *tandem prostrati sunt Academicorum animi*. Et quand tout le corps eut été mis sous l'anathème, il permit à l'évêque de Paris par une bulle de l'an 1260, d'absoudre graduellement les individus pour le salut desquels une plus longue excommunication aurait été périlleuse.

Du Boul. p. 351, 352, etc.

Du Boul. p. 356.

Cependant Alexandre IV mourut en 1260, après avoir, par quarante bulles environ, tâché de briser la résistance que les maîtres séculiers opposaient aux réguliers. Urbain IV, et trois ans après Clément IV lui succédèrent, lesquels ayant, en leur qualité de Français, un esprit moins hostile envers l'Académie parisienne, il fut permis à Guillaume de quitter Saint-Amour, et de venir revoir ses confrères. La joie universelle qui éclata à l'occasion de son retour, l'accueil cordial qu'on lui fit, les folles réjouissances auxquelles se livrèrent tous les maîtres, *debacchantibus summâ in lætitiâ omnibus magistris parisiensibus*, égalèrent le chagrin que son exil leur avait causé cinq ou six ans auparavant. Réintégré au milieu de ses amis, Guillaume recommença sa lutte littéraire contre les Prêcheurs

Guill. Oper. in Præf. p. 63.

Du Boul. p. 368.

Digitized by Google

et les Mineurs. Et comme son livre *De Periculis* avait été mal reçu du pape à cause de la manière dont il était rédigé, quoique les autorités sur lesquelles il était appuyé fussent à l'abri de toute attaque, il en fit un autre à l'appui du premier, auquel il donna pour titre : *Collectiones catholicæ et canonicæ scripturæ ad instructionem*, etc., etc. Il envoya ce nouvel écrit à Clément IV par un des docteurs de l'Université, maître Thomas, qui devait le soumettre à l'examen du pape. Ce pontife, après l'avoir lu en partie, adressa à Guillaume une lettre assez bienveillante, où néanmoins, tout en louant son zèle pour la vérité, et surtout son grand savoir, il lui dit que ce dernier écrit ressemble beaucoup au premier, et qu'il doit craindre de ne laisser tromper par l'apparence du bien. *Si circà veritatis elaboras indaginem ; si cautelas etiam colligis ex scripturis, dùm tamen sobrius indagator existas, et acumen evites scandali, non te credimus arguendum..... Sanè libellum novum evolvere cœpimus quem misisti, qui licet interdùm alias auras circinet, veterem tamen multùm sapit, et cùm excussus et discussus, coloratior in aliquo videatur, totam primi substantiam comprobabitur retinere.* La lettre de Clément IV est de l'an 1266.

Guill. Oper. in Præf. p. 65.
Clement. pap. IV, Epist. 394, in Mart. Anecd. t. II, col. 517.
Du Boul. p. 382.

On ne trouve pas la réponse définitive du pape, que la précédente annonçait sur l'orthodoxie du livre *De Periculis* et de celui des *Collectiones*, d'où l'on peut conclure que ce pontife, qui a laissé une grande réputation de sainteté, d'équité et de savoir, ne les a pas crus condamnables ; les lettres qu'on a de lui en grand nombre montrent suffisamment combien il s'occupait assidûment des affaires de l'Église, et font présumer qu'il n'aurait pas négligé celle-là. Cette conduite si modérée de Clément IV peut donc servir de contre-poids à celle d'Alexandre IV qui fit brûler le livre comme dangereux. Cependant les ordres religieux contre lesquels il fut écrit ne lui ont jamais pardonné, comme on devait s'y attendre ; et dans les ouvrages de leurs écrivains, le livre *De Periculis* est bien et dûment compté comme hérétique, parce qu'il avait été brûlé comme tel dans l'église d'Anagni. Il fut condamné et brûlé en effet, disent les partisans de Guillaume ; mais il le fut, son auteur absent et non entendu, sans les monitions juridiques, à l'instigation de beaucoup de calomnies ; et quand l'auteur eut été entendu devant un tribunal de quatre cardinaux en présence

Guill. Oper. in Præf. p. 67.

Digitized by Google

de ses accusateurs, il fut déclaré non coupable, et absous.

Guillaume de Saint-Amour eut, outre le pape Alexandre IV, de puissants adversaires parmi ses contemporains: saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Albert le Grand parlèrent contre lui dans les chaires publiques, et écrivirent pour réfuter ses écrits; Vincent de Beauvais et tous les historiens des frères Prêcheurs et Mineurs ont voulu ternir sa mémoire; mais d'un autre côté il eut pour lui les maîtres de l'École parisienne, qui appartenaient tous à l'Église et qui y tenaient le premier rang, qui en outre étaient le corps le plus savant de la nation; il eut tout le clergé des provinces de Sens et de Reims qui, comme on l'a vu, écrivit au pape en sa faveur; un grand nombre d'évêques à l'invitation desquels il avait écrit son livre; le pape Clément IV qui l'appelle *fils chéri,* expression qui ne se donne jamais à un ennemi de l'Église; enfin, il fut un des plus importants associés de Robert de Sorbonne dans la création de la congrégation qui porte le nom de ce dernier, et son portrait fut placé avec vénération auprès de celui de Robert dans la bibliothèque primitive de cette maison. Une gravure de ce portrait se trouve au commencement des œuvres de Guillaume: il y est représenté assis dans une stalle devant des rayons de bibliothèque, avec le costume des Sorbonnistes tel que nous le dépeindrons dans l'article de Robert, ayant devant lui un livre ouvert sur un pupitre, et gesticulant comme un homme qui discute; au bas de cette gravure on lit l'inscription : *Magister Guillelmus de Sancto Amore, sacræ facultatis theologiæ parisiensis doctor, ac socius sorbonicus, prout olim pictus erat in vitro veteris bibliothecæ sorbonicæ.*

On ne trouve pas de date précise de la mort de notre docteur dans les anciens historiens, lesquels s'accordent seulement à la placer après 1270. Le Dictionnaire de Moréri la met en 1272, d'après l'épitaphe qui est sur le tombeau de Guillaume dans l'église de Saint-Amour.

Le poëte Jean de Meun paraît avoir été un chaud partisan des opinions de Guillaume à l'égard des moines, il parle de lui avec éloge dans son roman de la Rose, et quelques-uns des vers qu'il lui consacre ne seront pas déplacés ici :

Digitized by Google

V. 12110-12118.

Se cil de Saint-Amour ne ment
Qui disputer souloit et lire
Et preschier de cette matire
A Paris avec les devins;
Ja ne mendiast pains ne vins,
S'il n'auoit en sa vérité
L'acord de l'Université
Et du peuple communéement
Qui oyoyent son preschement.

Hist. litt. de la Fr. t. XVI, p. 50.

Quelques autres vers du même poëme relatifs à Guillaume ont été cités dans le Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle, ce qui nous dispense de les citer de nouveau.

Après ces détails sur la vie agitée de notre célèbre docteur, nous avons à rendre compte de ses œuvres littéraires, ce que nous allons faire sans nous étendre beaucoup, parce que nous en avons en quelque manière décrit le contenu dans ce qui précède.

Ces œuvres se trouvent réunies en un volume in-4° imprimé à Constance en 1632. L'éditeur y donne dans le titre le nom de docteur très-intègre à Guillaume de Saint-Amour, *Opera G. doctoris olim integerrimi.* Il y a dans ce volume dix traités de diverse étendue. Le premier, qui sert de préface à tout l'ouvrage, n'a pas été écrit par Guillaume; mais c'est une histoire fort détaillée de la vie et de la doctrine de ce maître, faite en grande partie d'après ses propres écrits par un pseudonyme, qui sous le nom de Jean Alétophile l'adresse à son ami très-révéré Chrétien Philalèthe. Ce pseudonyme est Jean de Cordes, selon le bibliographe Hamberger; Valérien de Flavigny, docteur de Sorbonne et professeur au collége royal de France, selon Moréri. C'est de cette préface historique et littéraire qu'a été tiré en grande partie ce qui a été dit jusqu'ici de notre docteur.

Mag. Guill. De s. Am. Opera omnia, p. 1.

Hamberger, Notic. sur les écriv. t. IV, p. 420.

Le second traité est le commencement d'une explication du livre des Psaumes, que l'auteur devait faire en public, et qui resta interrompue. Le troisième, intitulé *Concio de Pharisæo et Publicano,* est un très-curieux sermon contre les ordres mendiants : les textes sacrés y sont employés par le prédicateur à tourner en dérision les religieux de ces ordres. Voici comment il entre en matière après son exorde : *Notandum est quòd Pharisæi erant quidam religiosi apud Judæos, sicut sunt apud nos regulares; quorum quidam in habitu, in austeritate vitæ, in observantiis*

Guill. Oper. p. 7 à 17.

Digitized by Google

spiritualibus, et traditionibus suis prætendebant sanctitatis speciem quam non habebant in corde; et isti erant hypocritæ. In habitu prætendebant sanctitatem, quia membranulas, in quibus scriptus erat Decalogus, gestabant in frontibus, quasi semper meditantes legem Dei. Et etiam gestabant eas in manibus, quasi semper operantes secundùm legem. Item habebant quadrata pallia, in quibus fimbriæ dependebant; austeritatem vitæ prætendebant in hoc, quoniam in fimbriis illis ligabant spinas acutas, quibus sive ambulando, sive sedendo pungerentur, quasi sic commoti retraherentur ad servitium Dei. Ex quo apparet quòd ambulabant discalceati; aliter enim ambulando non pungerentur à spinis.

Le quatrième est le fameux *Tractatus de periculis novissimorum temporum ex Scripturis*, commençant par ces mots d'Isaïe : *Ecce videntes clamabunt foris, angeli pacis amarè flebunt.* Il se compose d'un prologue et de quatorze chapitres; voici la traduction du plan que l'auteur lui-même en trace : Ibid. p. 17-73.

« Dans l'exposition de ces périls nous procéderons ainsi « qu'il suit : D'abord nous montrerons qu'il doit survenir « dans l'Église de grands et nombreux périls. Secondement, « par quels hommes ils seront suscités. Troisièmement, com- « bien ces hommes seront habiles et propres à les susciter. « Quatrièmement, de quelle sorte seront ces périls. Cinquiè- « mement, de quelle manière on se conduira pour les susciter. « Sixièmement, que ceux qui ne les auront pas prévus, « ou qui les ayant prévus ne les auront pas détournés, y pé- « riront. Septièmement, à quels périls s'exposeront ceux qui « les susciteront aux autres. Huitièmement, pour qu'on ne « dise pas qu'il ne faut point s'inquiéter de ces périls, vu qu'ils « sont loin de nous, nous ferons voir par quelques signes « qu'ils sont assez près de nous, et qu'il ne faut pas différer « de les rechercher et de les détourner. Neuvièmement, nous « montrerons à qui il appartient de prévoir, d'annoncer ces « périls, et de les détourner des fidèles. Dixièmement, nous « montrerons quelle peine encourent ceux qui étant tenus « de les prévoir, annoncer et détourner, ne l'auront pas « fait. Onzièmement, de crainte qu'il ne semble impossible « de les détourner par la raison qu'ils ont été prédits, nous « ferons voir qu'on peut le faire si l'on s'y prend à temps et « avec courage. Douzièmement, nous montrerons de quelle « manière on devra ou pourra les détourner. Treizième-

Digitized by Google

« ment, comme ces périls ne pourraient être détournés, si « l'on ne connaissait pas ceux qui les auront suscités, nous « indiquerons comment et où se trouvent ces hommes dange- « reux. Quatorzièmement, nous ferons connaître plusieurs « signes, dont quelques-uns sont infaillibles et d'autres pro- « bables, au moyen desquels on pourra découvrir lesdits « hommes. Mais si quelque disputeur, subtil et philosophe, « prétend s'opposer à ce que nous allons dire, et essaye de « détourner le lecteur de la simplicité de la vérité; que le « lecteur ne s'égare pas, qu'il veuille bien s'adresser à nous « qui sommes prêts à répondre, Dieu nous aidant, à toute « objection qui sera faite contre cette matière; non par des « disputes et des discussions philosophiques ou sophistiques, « qui ne servent qu'à mettre le désordre dans l'esprit des « auditeurs, mais par des conférences catholiques, la seule « manière de disputer convenable à un disciple du Christ « selon la doctrine de l'apôtre. »

Le cinquième traité, *De quantitate eleemosynæ Quæstio*, est un court opuscule sur cette question : « S'il est permis « à l'homme de donner tout ce qu'il a, de manière à ne « rien garder pour lui; » à laquelle l'auteur répond que celui qui donne tout, tombe dans le péché de prodigalité, et qu'il tente Dieu, à moins qu'il n'espère sustenter sa vie par le travail de ses mains; les preuves de cette assertion sont de nombreux textes de l'Écriture et des saints Pères allégués avec beaucoup de méthode.

Guill. Op. p. 73-80.

Le sixième traité, *De valido mendicante Quæstio*, est un opuscule tout semblable au précédent par la composition, où est examinée cette question : « Devons-nous donner « l'aumône à un mendiant qui se porte bien, s'il est pau- « vre? » L'auteur répond négativement.

Ibid. p. 80-87.

Le septième traité, intitulé : *Incipiunt casus et articuli super quibus accusatus fuit magister Guillelmus de Sancto Amore à Fratribus Prædicatoribus, cum responsionibus ad singula*, est, comme son titre l'indique, une suite d'objections et d'accusations que lui adressaient ses adversaires, et qu'il fait suivre chacune de la réponse. Guillaume y expose à une assemblée de prélats pour qui cet écrit fut composé, les motifs de sa conduite à l'égard des Frères Prêcheurs et Mineurs.

Ibid. p. 88-110.
Du Boul. p. 317 et seq.

Le huitième traité, *Collectiones catholicæ et canonicæ Scripturæ ad defensionem ecclesiasticæ hierarchiæ, et ad instructionem et præparationem simplicium fidelium Christi,*

Guill. Op. p. 111-487.

Digitized by Google

contra pericula, etc., est l'ouvrage le plus étendu du volume, et le plus important de ceux de notre docteur. « Lisez-le, lecteur; et relisez-le; car c'est l'œuvre capitale et « essentielle de Guillaume de Saint-Amour, et vous y trouverez bien des choses qui méritent grandement d'être « sues. » Ainsi en parle l'éditeur. Cet ouvrage se compose d'un prologue et de cinq parties. Dans le prologue l'auteur expose que ce n'est pas sa doctrine personnelle qu'il met sous les yeux du public, mais celle de la sainte Écriture, des saints Pères, et surtout celle de saint Augustin dans son traité *De Opere Monachorum*, duquel il fait un grand et fréquent usage. « Pieux lecteur, dit-il, ne recherchez « point avec curiosité ce qui concerne l'auteur ou plutôt « le compilateur de ce livre, ni de quelle manière il est « écrit; mais soyez attentif aux autorités des saints qui s'y « trouvent, et qui sont la parole du Saint-Esprit et non de « l'homme. Lecteur bienveillant, que l'inhabileté du compilateur, ou la grossièreté du style, ou peut-être le manque « d'ordre, ne vous portent pas à rejeter avec indignation, « avant de l'avoir entièrement lu, ce qui a été réuni dans « ce livre pour l'utilité et l'instruction des âmes simples; « qu'il vous plaise d'examiner d'abord l'ouvrage avec patience et exactitude; et ensuite selon les lumières de votre « raison, recevez-le ou repoussez-le; de crainte que si vous « le condamniez d'avance, vous paraissiez ne suivre que « l'impulsion de la haine, au lieu de celle de la droite « raison. »

Dans la première partie l'auteur expose quels sont les faux prédicateurs, envahissant les maisons, et combien ils sont dangereux pour toute l'Église. Dans la seconde, il parle des oisifs, des curieux et des coureurs vagabonds; il dit de quelle manière ils vivent contrairement à la doctrine de l'apôtre, et à quels dangers ils exposent les chrétiens. Dans la troisième il montre par combien de simulations multipliées ces séducteurs hypocrites trompent les simples fidèles. Dans la quatrième, on voit à quelles marques les faux prédicateurs peuvent être discernés des vrais. Cette quatrième partie surpasse les autres en longueur. La cinquième indique par qui et comment les périls qui viennent d'être signalés doivent être éloignés de l'Église, et de quelle manière seront punis ceux qui ne les auront pas éloignés ou qui l'auront fait négligemment.

Digitized by Google

Le neuvième traité n'est qu'un tableau de cinquante signes au moyen desquels on peut discerner les pseudo-prédicateurs des vrais.

Ibid. p. 487-490.

Le dixième et dernier opuscule, *Sermo in die sanctorum apostolorum Jacobi et Philippi*, est un sermon que Guillaume paraît avoir prononcé avant son départ pour Rome, mais après avoir été instruit des dénonciations faites contre lui auprès du pape. Il a pour texte : *Qui amat periculum peribit in illo*, et il roule sur le même sujet que les autres écrits de l'auteur; on y retrouve la même énergie de pensée et d'expression contre les religieux mendiants : « Des périls « viendront, s'écrie-t-il, mais par qui viendront-ils? Sera-ce « par les princes et les barons? Assurément ils n'en seront « pas la première cause, quoique ceux par qui ils viendront « aient beaucoup de princes et de barons pour eux. Vien- « dront-ils par les chevaliers couverts de leur armure, ou par « les bourgeois bien vêtus? Assurément non; ils viendront « par ceux qui font parade d'une apparence extérieure de sain- « teté, qui intérieurement sont pleins d'astuce et de malice. »

Ibid. p. 491-506.

La plupart des ouvrages du docteur de Saint-Amour ont été conservés en d'assez nombreux manuscrits de son temps, que l'on trouvera à la bibliothèque royale; en voici les titres et les numéros : L'ouvrage *De Periculis novissimorum temporum*, en trois manuscrits, n° 2482 du fonds primitif de cette bibliothèque; numéros 331, 341, du fonds de Sorbonne. *Collectiones catholicæ et canonicæ Scripturæ*, en six manuscrits, les numéros 3183, 3184, du fonds primitif, et les numéros 1191, 1550, 1551, 1610, du fonds de Sorbonne. *Tractatus contra pseudo-prædicatores*, en deux manuscrits, n° 383[II] du fonds de Saint-Germain des Prés, et n° 856 du fonds de Saint-Victor. *Exceptiones* ou *Responsiones*, n° 448 du fonds de Sorbonne. En tout douze manuscrits.

On pourra aussi consulter sur le mérite des œuvres littéraires de notre docteur les détails qu'en a donnés Ellies du Pin dans son histoire des controverses et matières ecclésiastiques traitées dans le XIIIe siècle : les différends que Guillaume eut avec les Frères Prêcheurs, y sont décrits assez au long, et on y voit que du Pin n'hésite pas à prendre parti pour le docteur sorboniste contre les Mendiants (1).

Dupin, Hist. des controverses au XIIIe siècle, in-12, p. 529.

(1) Voyez aussi Fleury, Hist. ecclés. l. LXXXIII et LXXXIV; Crevier, Hist. de l'Université, t. I, p. 411-499.

Digitized by Google

Nous ne terminerons pas cet article sans dire qu'en 1633, un an après que les œuvres de Guillaume de Saint-Amour eurent été imprimées, les successeurs de ceux qui avaient attiré sur l'auteur les anathèmes du pape, obtinrent un arrêt du conseil privé du roi contre l'ouvrage que l'impression venait de rendre public. Cet arrêt du 14 juillet 1633 a été imprimé avec les sept bulles d'Alexandre IV relatives à cette condamnation, en latin et en français, et le tout forme une brochure de 43 pages in-12°. Par cet arrêt « il est fait « défenses à tous imprimeurs et libraires d'exposer en vente, « vendre, ny débiter le dit livre, à peine de la vie, et à tous « autres d'iceluy retenir ny avoir par devers eux à peine « de trois mille livres d'amende contre ceux qui s'en trouve- « ront saisis. » Les religieux à la requête desquels il fut rendu disent dans leur avis au lecteur : « Nous avons inséré cet « arrêt avec les bulles de Sa Sainteté, pour advertir les adhé- « rants de ce meschant autheur, que s'ils ne changent leur « mauvaise affection pour l'amour de la vérité, ils y seront « contraints par la crainte du chastiment. »

Arrest du privé conseil du Roy, donné contre le Livre intit. Opera mag. Guill. de Sancto Amore. in-12. Paris, Cramoisy, 1633.

Nous espérions pouvoir faire usage dans cet article d'un manuscrit que le savant Tillemont a laissé sur Guillaume de Saint-Amour et sur les démêlés qu'il eut avec les Jacobins et les Franciscains, manuscrit dont font mention Moréri, et le P. Lelong, et dont il a été question dans le *Discours sur l'état des lettres en France au* XIIIe *siècle;* mais ce manuscrit ne se trouvant pas à la bibliothèque royale, nous n'avons pas su où le prendre. P. R.

Moréri, Le grand Dictionn. hist. *Tillemont.*

Lelong, Biblioth. de la Fr. t. I, p. 716, n. 11428.

Hist. littér. de la Fr. t. XVI, p. 50.

GÉRARD D'ABBEVILLE,

THÉOLOGIEN.

La notice qu'on vient de lire fait connaître les motifs et la durée des violentes dissensions qui, depuis l'année 1228, s'élevèrent dans le sein de l'Université de Paris. La part active que prit à ces longues et malheureuses querelles

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Gérard d'Abbeville, contemporain et ami de Guillaume de Saint-Amour, l'espèce de gloire qu'il obtint en voyant ses écrits réfutés par l'illustre Thomas d'Aquin, nous engagent à lui consacrer un article spécial, bien que ses ouvrages soient perdus aujourd'hui, et que les historiens de son temps et des siècles suivants ne nous apprennent aucune des particularités de sa vie. Nous sommes même dans l'incertitude sur le lieu de sa naissance; car s'il est nommé *Gerardus de Abbatisvillâ* et *Guéraud d'Abbeville*, du Boulay, qui l'appelle *Gerardus Sagarellus*, ajoute *Italus doctor parisiensis*, et, par là, nous autoriserait à croire qu'une ville d'Italie fut sa patrie. Cependant le surnom *de Abbatisvillâ* qui lui est donné soit par Quétif et Échard, soit par Fabricius, semble prouver qu'il passait pour être né à Abbeville. Quant à l'époque de sa mort, elle n'est indiquée dans aucun auteur; mais il y a lieu de supposer qu'elle dut être très-rapprochée de l'année 1272 qui vit mourir Guillaume de Saint-Amour.

Quétif et Échard, Scriptor. ord. Præd. t. I, p. 335 (col. 2). — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. III, p. 38. — Velly, Hist. de Fr. t. VI, p. 20-24.—Hist. Univ. Paris, t. III, p. 680.

Les attaques très-vives auxquelles donna lieu le livre de ce dernier, intitulé : *Collectio catholicæ et canonicæ Scripturæ*, furent l'occasion des seuls écrits de Gérard qui nous soient connus. Le pape Clément IV avait envoyé ce livre à l'ordre des Frères Mineurs pour qu'on en publiât une réfutation. Celle-ci parut sans nom d'auteur, mais comme l'ouvrage d'un frère de l'ordre. Elle commence par ces mots : *Manus quæ contrà Omnipotentem tenditur, facilè dejicitur*, etc., et fut attribuée à Bonaventure, général de l'ordre des Frères Mineurs. Du Boulay, dans son histoire de l'Université de Paris, s'est trompé en indiquant, au lieu de ces paroles, celles-ci : *Tantum sibi præsumptionis quidam homines assumserunt, se ipsos amantes*, etc. Quétif et Échard ont relevé l'erreur, et affirment que cette dernière phrase est, au contraire, le commencement d'un des traités dans lesquels Gérard se chargea du soin de répliquer à Bonaventure.

Quétif et Échard, loc. cit.

Loc. cit. pag. 336, 1e col.

Un anonyme, que l'on croit généralement être Gérard d'Abbeville, répondit en effet par deux opuscules à l'écrit : *Manus quæ contrà Omnipotentem*, etc. : le premier eut pour titre : *Incipiunt errores qui continentur in libello à quodam Fratre Minore composito, et ab ipsis Fratribus, ut dicitur, approbato, qui incipit sic : Manus quæ contrà Omnipotentem*, etc. L'auteur y combat successivement cent

Quétif et Échard, loc. cit. p. 335, 2e col.

Digitized by Google

neuf erreurs qu'il avait cru trouver dans la réfutation dont il s'agit. Le second opuscule fut intitulé : *Incipit liber præsens contrà adversarium perfectionis christianæ maximè prælatorum, facultatumque ecclesiasticarum inimicum*, etc. Ibid.

A leur tour, les Dominicains ou les Franciscains entreprirent de montrer que les écrits attribués à Gérard d'Abbeville ne contenaient pas moins de cent trente-trois erreurs. Celui-ci défendit ses opinions, répondit à chaque objection, et publia un troisième écrit sous ce titre : *Incipit liber apologeticus auctoris et libri editi contrà adversarium perfectionis christianæ*, etc. Il commence par ces paroles : *Testor conscientiam meam et Deum puris animis inhabitantem, in libello quem scripsi contrà adversarium perfectionis christianæ, nolle me, sicut frequenter professus sum in eodem, aliquibus personis detrahere, alicui ordini sive statui, sicut falsò mihi inponitur, derogare*, etc. Quétif et Échard, qui nous ont conservé ce début, disent l'avoir fidèlement copié dans un manuscrit grand in-folio et en parchemin, qu'ils avaient jugé être du temps, et que possédait la bibliothèque du collége de maître Gervais à Paris. Ce manuscrit contenait en outre les deux premiers opuscules de Gérard d'Abbeville, et un quatrième dont il sera parlé plus loin. Nous avions espéré retrouver dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève le recueil en question; mais toutes nos recherches sont restées sans résultat; et nous éprouvons le regret de ne pouvoir dire ce qu'il est devenu. Ibid.

C'est après la publication du troisième opuscule de Gérard, que Thomas d'Aquin, obéissant soit à son propre mouvement, soit aux injonctions du pape, jugea convenable de descendre dans l'arène et d'entreprendre lui-même la réfutation des propositions soutenues dans les écrits de ce professeur; circonstance qui semble nous révéler que ces écrits avaient acquis une certaine célébrité et produit une impression notable sur l'opinion publique. Un premier traité de Thomas parut sous le titre suivant : *De perfectione vitæ spiritualis*. On le retrouve imprimé dans le recueil des œuvres de ce savant théologien, édition de Rome, 1570, 71; mais, selon la remarque judicieuse de Quétif et Échard, il y a été mal à propos inséré avant le traité *Contrà impugnantes Dei cultum et religionem*, qui au contraire le précède dans les manuscrits. La même erreur s'est reproduite dans l'édition de Paris, 1660. Loc. cit. pag 336, 1e col.

Digitized by Google

Gérard répondit à l'attaque de Thomas par un traité intitulé : *Incipit prologus de perfectione statûs clericorum.* Le début de cet écrit était conçu en ces termes : *Cùm in manus nostras quidam libellus qui intitulatur* De perfectione vitæ spiritualis *devenisset, à quodam fratre prædicatore editus, et publico traditus exemplari, in quo sacrosancta subvertitur ecclesiastica hierarchia, status periculosè dejicitur sacerdotum minorum, ut de facili in contemtum veniant subditorum, visum est nobis contrà hunc libellum scribere oportere,* etc. A la fin du livre, l'auteur donnait une liste de toutes les erreurs qu'il avait relevées dans la réfutation de son nouvel adversaire. La première de ces erreurs lui avait paru se révéler manifestement dans cette proposition du chapitre V : *Ad perfectionem dilectionis quâ omnia in Deum tanquam in finem actu vel habitu referuntur, omnes ex præcepto obligari.* Les auteurs cités de l'histoire des écrivains de l'ordre des Frères Prêcheurs nous ont conservé ces détails en ajoutant qu'ils laissent au lecteur à juger, d'après cet échantillon, si Thomas n'eut pas raison de combattre le troisième opuscule de Gérard, opuscule qui, selon leur témoignage, se trouvait placé dans le manuscrit du collége de maître Gervais immédiatement à la suite des deux autres écrits dont nous avons parlé plus haut.

Quétif et Echard, ubi suprà.

Ibid.

Ibid.

Le professeur de l'Académie continuant à soutenir ses opinions et à défendre la cause des maîtres séculiers qu'il avait embrassée, comme Guillaume de Saint-Amour, avec zèle et ardeur, mit au jour un nouvel opuscule qui est le dernier de ceux que contenait le manuscrit cité. Il a pour titre : *Magister G. de T. L. Archidiaconus de T. L., parisius regens in theologiâ, prædilecto et fideli amico suo magistro C. de T. optat salutem.* Quétif et Échard, de qui nous empruntons aussi ce renseignement, nous laissent ignorer la valeur des initiales employées dans ce titre. Ils se bornent à nous apprendre que l'écrit de Gérard traitait cette question : *An homines exercendi sint diutiùs in observatione præceptorum, priusquam viam consiliorum in religionibus arripere permittantur,* et que l'auteur soutenait avec acrimonie l'affirmative à l'égard des adolescents.

Ibid.

Ibid.

Il parut alors un second traité de saint Thomas d'Aquin intitulé : *Contrà pestiferam doctrinam retrahentium homines à religionis ingressu.* On l'a imprimé dans les œuvres complètes du docteur angélique; mais il aurait dû y être

T. XVII, p. 104, verso, sqq. ed. Rom. — T. XX, pag. 642-665, ed. Paris.

Digitized by Google

placé après les deux autres dont nous venons de faire mention, ainsi qu'il l'était dans le manuscrit cité des Génovéfains, selon la remarque de Quétif et Échard. Ces auteurs observent encore que tel est l'ordre qui est indiqué par Thomas lui-même dans le chapitre XII, où il s'exprime en ces termes : *Et quamvis de hoc plura sint dicta in alio nostro libello, quem de perfectione conscripsimus, hic tamen aliqua iterare non pigeat.* Si l'on ajoute entièrement foi à leur témoignage dans une question qui intéressa vivement la congrégation à laquelle ils appartenaient, on peut croire avec eux que les deux traités de Thomas mirent fin à la discussion que Gérard d'Abbeville avait soutenue avec tant de chaleur et de persévérance. Il est certain du moins qu'à partir de cette époque on ne rencontre plus le nom de notre professeur de théologie dans les récits relatifs aux démêlés de l'Académie de Paris avec les frères mendiants. F. L.

Ibid.

BAUDOUIN DE COURTENAY.

MORT EN 1272 OU 1273.

L'HISTOIRE de la vie de Baudouin II, empereur de Constantinople, appartient bien plus à la politique qu'aux lettres, aux sciences et aux beaux-arts. On ne possède de lui aucun ouvrage; et si les historiens des derniers siècles n'avaient pris soin de nous conserver les lettres qu'il adressa soit à saint Louis, soit à la reine Blanche, soit enfin à Mainfroi, roi de Sicile, nous n'aurions pas eu à lui consacrer un article dans ce recueil. Pour apprécier convenablement les lettres dont il s'agit, il est sans doute nécessaire de connaître tous les événements politiques qui mirent Baudouin dans le cas de les écrire. Mais ces événements ont été exposés avec tant de détail dans un si grand nombre d'ouvrages, et notamment par du Bouchet dans l'*Histoire généalogique de la maison de Courtenay*, qu'il doit suffire de rapporter ici les principaux traits de la vie de ce prince.

Liv. I, ch. V, pag. 65-87; et Preuves, p. 19-21.

Il était fils de l'empereur Pierre de Courtenay et de l'impératrice Yolande. Sa mère, fille de Baudouin V, comte de Hainaut, accoucha de lui à Constantinople vers la fin de l'année 1217, pendant la captivité de l'empereur qui l'avait

Digitized by Google

épousée en secondes noces en l'année 1193, et qui eut pour successeur son fils Robert, en 1221. Celui-ci étant mort en 1228, Baudouin n'avait que onze ans au moment où ses droits d'hérédité l'appelaient au trône impérial de Constantinople. Les circonstances politiques dans lesquelles se trouvait l'empire, décidèrent les seigneurs de la cour à remettre les rênes du gouvernement entre les mains d'un protecteur puissant, jusqu'à l'époque où l'héritier du trône serait en état de diriger lui-même les affaires très-difficiles de son empire. Jean Azan, roi des Bulgares, et Jean de Brienne, comte de la Marche, roi titulaire de Jérusalem, exercèrent successivement ce protectorat. Le dernier reçut même le titre d'empereur. Sa fille fut fiancée au jeune Baudouin qui, devenu son gendre en 1236, se rendit en Italie pour exposer au pape la situation déplorable à laquelle était réduit l'empire latin. Il obtint des bulles pour faire prêcher une croisade en France, et passa l'année suivante à la cour de Louis IX, son parent, qui lui fit, ainsi que la reine Blanche, l'accueil le plus bienveillant. Le roi le remit en possession de la seigneurie de Courtenay et de quelques autres fiefs patrimoniaux. Sur ces entrefaites, Jean de Brienne mourut à Constantinople. Baudouin, après avoir fait un voyage en Flandre et à Namur, en 1237, partit pour l'Angleterre au mois de mai 1238, dans le but d'intéresser en sa faveur Henri III, son cousin germain. Ce prince ne put lui donner des secours en hommes, mais lui fit compter une somme de sept cents marcs d'argent qui, jointe à d'autres sommes qu'il reçut, cette même année, du roi de France, de la reine Blanche et de plusieurs seigneurs du royaume, lui servit à lever des troupes qu'il envoya à Constantinople sous le commandement de Jean de Béthune. Ce général étant mort peu après à Venise, l'armée se trouva dissoute, et un très-petit nombre d'officiers seulement parvinrent jusqu'à Constantinople, où les besoins pécuniaires de l'empire latin étaient devenus si pressants, que le régent et les officiers de l'armée impériale avaient été contraints, le 4 septembre 1238, d'engager à un gentilhomme vénitien la couronne d'épines, l'une des reliques les plus révérées dans toute la chrétienté. Baudouin en ressentit un vif chagrin. Des subsides en argent lui furent accordés par le roi de France, par le pape, par le roi d'Angleterre; et il se décida, accompagné de plusieurs princes croisés et d'un bon nombre de troupes, à se porter de sa personne au

Digitized by Google

secours des Français orientaux. Vers la fin de l'année 1239, il arriva avec son armée à Constantinople, où il fut couronné au mois de décembre. C'est alors seulement qu'il prit le titre d'empereur. Malgré les premiers succès de ses armes, il se vit forcé de conclure une trève de deux ans avec Vatace, empereur de Nicée, et dut chercher à se procurer des ressources pécuniaires, en aliénant une partie des fiefs qu'il possédait en France, notamment la seigneurie de Courtenay dont il fit cession au prince d'Achaïe. Mais le roi de France en refusa l'investiture à ce prince, et écrivit à Baudouin une lettre qui exprimait le déplaisir que lui avait causé cette cession. Sur quoi l'empereur s'empressa d'envoyer à Louis IX son aumônier, le doyen de Blakerne, avec une réponse dans laquelle il s'efforce de se justifier d'avoir conclu l'acte qui avait déplu au roi; mais loin de persister dans sa résolution, il lui annonce qu'il vient de faire don de la seigneurie de Courtenay à sa femme, l'impératrice Marie, cousine de saint Louis. En même temps il demande au roi son intervention pour obtenir, par voie judiciaire, l'investiture de quelques fiefs qu'il avait précédemment affectés en France au douaire de Marie, et dont la possession légale ne lui semblait pas être suffisamment assurée. Cette lettre montre de la part de Baudouin une vive et tendre affection pour l'impératrice. Elle est datée de Constantinople le 10e des kalendes de mars 1241, et a été imprimée soit en français, soit en latin, dans plusieurs recueils.

Du Bouchet, Hist. généalog. de la maison de Courtenay, pag. 74-76. — Bolland. Acta SS. t. V, august. p. 372, n. 436.

Cependant la situation de l'empire continuait à être de plus en plus critique. Baudouin crut devoir rechercher l'alliance de Gaïath-Eddin II, sultan d'Iconium, l'un des princes mahométans les plus puissants de l'Asie. Il attachait d'autant plus de prix à cette alliance, que les possessions de Vatace étaient limitrophes de celles de Gaïath-Eddin, et qu'il existait une mésintelligence ouverte entre le sultan d'Iconium et l'empereur grec. Les démarches de Baudouin auprès de Gaïath-Eddin eurent un plein succès; mais celui-ci mit à la conclusion du traité une condition à laquelle Baudouin ne dut pas consentir, sans faire violence à ses sentiments religieux bien connus; c'est à savoir que l'empereur latin, qui n'avait point de fille, donnerait en mariage une de ses nièces au sultan d'Iconium. Baudouin désirait que cette nièce fût choisie parmi les filles de sa sœur Élisabeth qui avait épousé Eudes, seigneur de Montagu. Ne se dissi-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

mulant pas les difficultés qu'il aurait à vaincre pour obtenir le consentement du père et de la mère, il fit partir pour la France un des officiers de sa cour, en lui remettant pour la reine Blanche une lettre très-curieuse que l'histoire nous a conservée. Elle est datée de Constantinople, le 5 août 1243, et a été transcrite dans les recueils de du Chesne et dans l'ouvrage cité de du Bouchet. L'empereur, après y avoir exposé les motifs urgents qui l'ont porté à conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec le sultan d'Iconium, aborde l'article délicat du mariage projeté; il entretient la reine de l'engagement pris par le sultan de permettre à la princesse qui lui sera accordée, de continuer à vivre dans la religion chrétienne, d'avoir auprès d'elle ses chapelains, ses aumôniers et toutes les personnes de sa suite, lesquels jouiront des honneurs et des revenus que comportent leurs emplois. Pour preuve des bonnes dispositions de Gaïath-Eddin, il fait connaître à Blanche que ce prince lui a rappelé qu'il est lui-même fils d'une Grecque qui, sa vie durant, n'avait pas cessé de professer la foi chrétienne non-seulement par sa propre volonté, mais aussi en se conformant sur ce point aux intentions expresses du sultan son époux. Il s'attache ensuite à faire valoir les avantages des nouvelles stipulations consenties par Gaïath-Eddin en faveur des évêques, des églises et de l'exercice de la religion chrétienne dans les provinces asiatiques soumises à la domination de ce prince. Enfin il sollicite Blanche, d'après ces diverses considérations, d'employer son intervention auprès d'Eudes et d'Élisabeth pour les décider à accorder en mariage une de leurs filles au sultan d'Iconium; et il accrédite à cet effet auprès d'elle Henri Verjus qu'il charge de lui amener à Constantinople celle de ses nièces qui aura été choisie, priant la reine de régler avec ce délégué, comme elle le jugera convenable, tous les arrangements relatifs au mariage et au voyage de la jeune personne.

Du Chesne, Preuv. de l'hist. geneal. des ducs de Bourgogne, p. 136-138.—Hist. Francor. Script. t. V, p. 424-426. —Du Bouchet, loc. cit. p. 74-79; et Preuves, p. 19 et 20.

Cette lettre ne produisit pas sur l'esprit de Blanche ni sur celui de saint Louis l'effet qu'en attendait Baudouin. Le roi et sa mère trouvèrent dans leurs sentiments de piété le motif du refus formel qu'ils firent de donner leur consentement à l'alliance désirée par l'empereur. En conséquence le traité sur lequel Baudouin fondait tant d'espérances ne reçut aucune exécution. Gaïath-Eddin devint même l'ami et l'allié de Vatace, ce qui obligea l'empereur de passer en Italie

Digitized by Google

pour demander des secours à son beau-frère l'empereur Frédéric. Celui-ci fit consentir Vatace à prolonger d'un an la trève qui avait été précédemment conclue entre lui et Baudouin. Peu après, en 1244, l'empereur latin arriva à Rome d'où il repartit vers la fin de la même année, pour accompagner en France le pape Innocent IV, avec lequel il assista, en 1245, au concile de Lyon. On y prit une décision qui assurait à Baudouin quelques faibles ressources pécuniaires. Le concile terminé, l'empereur suivit le pape à Cluny, où se trouvaient saint Louis, sa mère, et plusieurs princes et seigneurs de la cour. Il resta en France jusque vers la fin de l'année 1247, attendant de jour en jour les subsides et les troupes qui lui étaient promis. Mais avant de quitter ce royaume, il entreprit une seconde fois le voyage d'Angleterre, dans le but de demander de nouveaux secours à Henri III. De là il se rendit à Namur et y signa, la même année, une donation conditionnelle du comté de ce nom à ses trois sœurs. Cette pièce a été insérée dans les preuves de l'histoire généalogique des ducs de Bourgogne, recueillies par du Chesne. Baudouin revint ensuite à Saint-Germain en Laye où, au mois de juin 1247, il expédia les lettres patentes par lesquelles il fit don à saint Louis de la couronne d'épines et de quelques autres reliques. Le texte de cet acte est rapporté dans un grand nombre d'ouvrages.

P. 138 et 139.

Corrozet. Antiq. de Paris, ch. XII, f. 76-77, éd. 1586. — Dubreuil, Antiq. de Paris, p. 103 et 104, éd. 1639. — Du Bouchet, Hist. généal. de la m. de Courtenay, p. 80 et 81; et Preuves, p. 20 et 21. — Gér. Dubois, Histor. eccles. parisiens. t. II, p. 355. — Bolland, loc. cit. p. 373, n. 441-443.

Cependant Baudouin n'obtenait pas de la France les secours qu'il sollicitait depuis si longtemps. Il crut devoir retourner dans ses États, sur la nouvelle qu'à l'expiration de la prolongation de la trève, Vatace avait recommencé les hostilités dans la Thrace et repris Tchiourli ou Tchourlou.

De retour à Constantinople, en 1248, il engagea l'impératrice à se rendre auprès de saint Louis, pour lui exposer la triste situation des affaires de l'empire, et le solliciter vivement de lui envoyer des troupes et de l'argent. Ce voyage fut infructueux, Marie étant arrivée à la cour de France au moment où le roi se disposait à partir pour la terre sainte.

Baudouin, contraint dès lors de renoncer à tenir la campagne contre son ennemi, rentra avec ses troupes dans Constantinople, et s'y renferma jusqu'à la fin de l'année 1255, époque à laquelle la mort de Vatace lui donna quelque répit. Mais, par suite de la rébellion de ses sujets, Marie ayant été dépouillée du comté de Namur, l'empereur se trouva tellement dénué de toute espèce de ressources pécu-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

niaires, qu'il se vit obligé de recourir à une bien dure extrémité, celle d'engager son propre fils Philippe à des gentilshommes vénitiens pour une somme équivalente à celles qu'il leur avait précédemment empruntées. En même temps, il fit monnayer le plomb qui couvrait les églises et le palais impérial, afin de pourvoir aux besoins journaliers de sa maison et des troupes qui gardaient Constantinople.

Nous abrégerons le récit des misères et des infortunes de ce prince pour arriver à l'année 1260, pendant laquelle Michel Paléologue, empereur de Nicée, ayant envoyé dans la Thessalie une armée sous les ordres d'Alexis Mélissène surnommé Stratégopule, ce général, au mépris d'une trève qui existait entre les deux empereurs et contrairement aux instructions qu'il avait reçues de son souverain, se ménagea des intelligences dans Constantinople et s'empara de cette ville dans la nuit du 25 au 26 juillet 1261. Baudouin, en apprenant cette nouvelle dans son palais de Blakerne, n'eut que le temps de s'embarquer à bord d'un bâtiment pour ne pas tomber de sa personne au pouvoir de l'ennemi. Il débarqua à Négrepont, et passa ensuite dans la Pouille auprès de Mainfroi, roi de Naples et de Sicile. Le pape Urbain IV, à sa sollicitation, fit publier une croisade contre Michel Paléologue, usurpateur de Constantinople. Mais cette publication et les demandes de secours que Baudouin avait adressées aux rois de France, d'Angleterre et de Castille, étant restées sans effet, le prince se décida à se rendre en France et en Espagne pour y solliciter lui-même une croisade en faveur de l'empire latin.

Ce fut pendant son nouveau séjour en France et à son retour d'Espagne, qu'il écrivit, en 1263, à Mainfroi une lettre qui a été imprimée dans le recueil de Martène et Durand. Elle est datée de Paris et relative au mécontentement très-vif qu'avait témoigné Louis IX, en apprenant quelles difficultés rencontrait, de la part du roi de Sicile, la négociation d'un traité dont le roi de France désirait la conclusion entre le saint-siége et Mainfroi. Baudouin, dans cette lettre, conseille à ce dernier d'envoyer en France une personne de confiance, pour donner au roi les explications convenables. Il lui recommande très-instamment d'employer les voies de la modération et de la conciliation, dans ses démêlés avec saint Louis, et lui promet ses bons offices en

Thesaur. nov. anecdotor. t. II, p. 25-26.

Digitized by Google

faveur de son envoyé, si, à l'arrivée de celui-ci, il n'a pas quitté la France.

Trois ans après la date de cette lettre, l'empereur latin se trouvait encore à Paris. On a de lui un diplôme ou des lettres patentes qu'il signa dans cette ville, au mois de janvier 1266, pour stipuler diverses cessions en faveur de Hugues IV, duc de Bourgogne, qui s'était croisé dans le but de concourir à reprendre Constantinople. Un extrait de cette pièce a été inséré dans l'ouvrage déjà cité de du Bouchet.

Hist. généalog. de la m. de Courtenay, p. 84 et 85.

L'année suivante, Baudouin fit un voyage à Viterbe, où étaient réunis Clément IV et Charles, comte d'Anjou, roi de Sicile. Par l'entremise du pape, il conclut avec ce prince, le 27 mai 1267, un traité en vertu duquel Charles s'engageait à lui fournir des troupes, moyennant la cession de l'Achaïe, de la Morée, et de plusieurs terres et îles dépendantes de l'empire latin. Ce traité, qui est dans le Trésor des chartes, et dont nous avons un extrait dans du Bouchet, stipulait aussi que Philippe, fils et héritier présomptif de Baudouin, épouserait Béatrix, fille de Charles, lorsqu'elle aurait atteint l'âge nubile. Un autre article assurait à Charles les droits à l'empire, dans le cas où Baudouin et Philippe viendraient à mourir avant lui sans descendance directe.

Ubi suprà, p. 85 et 86.

Ce traité conclu, Baudouin retourna en France, l'année 1268, pour solliciter des secours de saint Louis et de Thibaud, roi de Navarre, tandis qu'il envoyait l'impératrice Marie, dans le même but, auprès de Jacques, roi d'Aragon, et d'Alphonse X, roi de Castille, son cousin germain. Ces diverses tentatives n'eurent aucun résultat favorable. On connaît les événements politiques qui, se succédant en Occident et en Orient, depuis 1269 jusqu'en 1272, entravèrent toutes les démarches de Baudouin et dérangèrent ses projets. Au nombre de ces événements, il faut principalement placer l'expédition que saint Louis préparait pour l'Afrique, en 1269, avec le roi de Navarre et une grande partie de la noblesse française; la mort de Thibaud en 1270, à son retour de Sicile; celle de saint Louis; la résolution que prit Charles de se diriger avec sa flotte sur Tunis, au lieu de passer en Épire; et enfin l'impossibilité où se trouva le duc de Bourgogne, devenu valetudinaire, d'entreprendre le voyage de Constantinople. L'empereur avait dû compter cependant sur la coopération personnelle du roi de Sicile, du roi de Navarre, du duc de Bourgogne, et particulièrement sur celle de

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Scév. et Louis de Sainte-Marthe, Hist. généalog. de la m. de France, t. II, p. 650. — Du Bouchet, loc. cit. p. 86.

Thibaud, à qui il avait, par deux actes du mois de mars 1268, fait cession de la quatrième partie de son empire, exceptant toutefois Constantinople et une journée de pays autour de cette capitale.

Tout espoir fut désormais perdu pour Baudouin. Abreuvé de peines, de chagrins, et dépouillé d'un empire dont la possession fut fatale à sa maison, il mourut deux ou trois ans après saint Louis. Les historiens nous ont laissé ignorer le lieu où il acheva sa triste carrière, et ils ne sont pas d'accord entre eux sur l'époque de sa mort. Les uns placent cet événement en 1272, d'autres en 1273. Scévole et Louis de Sainte-Marthe, dans leur Histoire généalogique de la maison de France, font même vivre Baudouin jusqu'en 1280, prétendant qu'il assista au concile de Lyon en 1274, et qu'il mourut quelques années après seulement. Mais il est évident que ces auteurs ont confondu ce concile avec celui qui se tint dans la même ville en 1245, et auquel l'empereur avait accompagné Innocent IV, comme nous l'avons dit plus haut. Personne n'ignore que dans le concile de 1274, il fut question des intérêts de Philippe, fils et successeur de Baudouin, et qu'à son détriment, comme au préjudice de Charles, roi de Sicile, le pape Grégoire X y fit décider que l'empire d'Orient resterait en la possession de Michel Paléologue. Il ne peut donc y avoir d'incertitude réelle, quant à l'époque de la mort de Baudouin, qu'entre l'opinion qui en fixe la date vers la fin de l'année 1272, et celle qui la recule jusqu'en 1273. Les documents authentiques manquent pour résoudre cette question d'une manière péremptoire; et nous sommes obligés de la laisser indécise, quoique les raisons exposées par André Dandolo et par du Cange nous fassent pencher pour la date de 1272, époque à laquelle l'empereur avait atteint sa cinquante-cinquième année. L'incertitude est plus grande encore relativement au lieu et à la date de la mort de l'impératrice Marie. Une lettre (1) écrite par elle à l'archevêque de Sens nous montre seulement que cette princesse vivait encore en 1275. De son mariage avec Baudouin, il resta un fils unique qui fut empereur titulaire de Constantinople, sous le titre de Philippe Ier.

Andr. Dandolo, Hist. l. x, cap. 8. — Du Bouchet, ubi suprà, p. 86. — Du Cange, Hist. de Constantinople sous les emper. français, p. 186 et 187. — De Burigny, Hist. des révolut. de l'empire de Constantinople, t. II, p. 489 et 490. — Art de vérif. les dates, t. I, p. 456. — Biogr. univ. de Michaud, t. III, p. 547.

Ubi suprà.

(1) Du Cange (Histoire de Constantinople sous les empereurs français; Recueil de diverses chartes, p. 5 et 6) nous a conservé l'extrait de deux autres lettres de l'impératrice Marie. Celles-ci sont toutes deux adressées à la reine Blanche, et datées du mois de janvier 1248.

Digitized by Google

L'histoire a porté des jugements divers sur le caractère que montra Baudouin au milieu des nombreuses adversités dont sa vie fut remplie. On lui a reproché, non sans raison, sa trop grande faiblesse; mais il serait injuste, à notre avis, de ne pas reconnaître que l'empire était déjà ruiné de toutes parts et attaqué par de puissants voisins, dès l'époque à laquelle ce prince prit en mains les rênes du gouvernement. Ajoutons encore que s'il ne sut pas triompher de ses ennemis, il fit du moins preuve de persévérance et de courage dans la résistance qu'il leur opposa, diminuant ainsi par ses vertus privées l'éclat de ses disgrâces.

Quant aux écrits que Baudouin nous a laissés, on a pu voir, par l'objet de ceux dont nous avons déjà fait mention dans cet article, qu'ils n'exigent pas de nous un examen particulier, sous des rapports purement littéraires. Il en est de même de quelques autres lettres, actes ou diplômes qui nous restent à indiquer ici pour compléter notre notice. Ce sont:

Les lettres patentes datées de Blacon, juin 1239, par lesquelles Baudouin assigne en douaire à Marie de Brienne, sa femme, la seigneurie de Blacon (diocèse de Cambrai) au lieu de trois autres fiefs qu'il lui avait donnés par contrat de mariage. Ces lettres patentes sont transcrites en latin dans le recueil de du Cange.

Hist. de Constantinople sous les emp. franç.; Recueil de div. chartes, p. 3 et 4. — Du Bouchet, ubi suprà, p. 72 et 73.

Un plein pouvoir en vertu duquel il autorise Louis IX à terminer les différends élevés entre lui et la comtesse de Nevers, au sujet de quelques-uns de ces fiefs qui étaient restés en la possession de cette dame. L'acte, daté de Constantinople, est du mois de février 1241, et a été également publié par du Cange.

Loc. cit. p. 4.

Une lettre de félicitation adressée à la reine Blanche au sujet de la soumission du comte de Toulouse, et du traité de paix conclu entre Louis IX et le comte de la Marche. Baudouin y remercie en même temps la reine de l'avis qu'elle lui avait donné de ne point admettre dans son conseil deux Grecs qu'il ne nomme pas. Il affirme que son conseil n'est composé que de Français. Cette lettre, dont on n'a qu'un extrait, est datée de Constantinople, août 1243.

Du Cange, ubi suprà, p. 5.

Un acte du mois d'octobre 1248, qui donne plein pouvoir à l'impératrice Marie d'engager les domaines que l'empereur possédait en Occident; et ce, à l'effet de lui rembourser les

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

sommes qu'elle avait avancées pour les besoins du trésor. Le texte de cette pièce est imprimé dans le recueil de du Cange. F. L.

Ubi suprà, p. 6 et 7.

EUDES DE CHATEAUROUX,

MORT EN 1273.

CARDINAL, ÉVÊQUE DE TUSCULUM.

Un Odon de Soissons, abbé d'Ourcamp au diocèse de Noyon, puis évêque de Préneste en Italie, vivait au milieu du XIIe siècle. Il n'a point encore figuré dans notre Histoire littéraire, parce que plusieurs biographes l'ont confondu avec l'Odon ou Eudes de Châteauroux dont nous avons à parler ici, et auquel on appliquait fort mal à propos les qualités de Soissonnais, d'abbé d'Ourcamp et d'évêque de Palestrina ou Préneste.

Le Soissonnais Odon était probablement déjà mort et même depuis plusieurs années, quand naquit, vers la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, Eudes de Châteauroux en Berri, *Odo de Castro Radulphi, bituricensis.* Nous ne savons rien de la famille de ce personnage; mais Guillaume de Nangis et d'autres historiens du même temps nous apprennent, qu'après s'être distingué dans les écoles de Paris, il devint chanoine et en 1238 chancelier de l'église de cette ville. On a lieu de croire qu'il n'a pas conservé longtemps la dignité de chancelier : il l'abdiqua pour entrer dans l'ordre de Cîteaux, et habita comme simple religieux le monastère de Grandselve. S'il a été abbé, chef de communauté, *cœnobiarcha,* ce n'était certainement point à Ourcamp; car la liste des abbés de ce couvent, depuis 1128 jusqu'en 1300, ne présente qu'un seul Odon, celui de Soissons qui a rempli cette fonction en 1167 et pendant les trois années suivantes.

Du Chesne, V, 344.

Gall. christ. n. IX, 1130.

Dans sa retraite cistercienne, Eudes de Châteauroux avait acquis ou conservé une réputation si honorable, qu'en 1243 ou 1244 Innocent IV le fit cardinal, évêque, après Jacques de Vitry, de Tusculum et non de Préneste. Ce pontife trouvait en lui un homme selon son cœur, recommandable à la fois par des mœurs pures, un profond savoir et une mûre sa-

Ciac. Vitæ pontif. t. 2, col. 117. —Ughelli, Ital. sacra, I, 234, 235.

Digitized by Google

gesse : *Virum secundùm cor suum, morum honestate decorum, litterarum scientiâ præditum, et consilii maturitate præclarum.* Dès le mois d'août 1245, il l'envoya en France avec le titre de légat du saint-siége et la mission de prêcher la croisade. A partir de cette époque, Eudes est si souvent nommé ou même célébré par les historiens français de son siècle, Vincent de Beauvais, Geoffroi de Beaulieu, le confesseur de la reine Marguerite, Guillaume de Nangis et Joinville, qu'on a peine à concevoir comment les biographes modernes ont commis tant de méprises, laissé tant d'inexactitudes dans ce qu'ils ont dit de lui. L'historien Fleury a su se préserver de ces erreurs.

Spec. hist. l. xxx, c. 152, l. xxxi, c. 1. — G. de B. L. Vita s. Ludovici, c. 22. — Le Conf. Vie de s. Louis, c. 4, 11. — Joinv. Ed. de 1761, p. 39, 88, 89, 104, 105, 127, 128, etc.

Saint Louis qui l'avait demandé au pape et qui lui témoignait la plus haute estime, tint à Paris, vers la mi-octobre 1246, un grand parlement où le légat réclama l'exécution des décrets des conciles de Lyon et le dévouement nécessaire à la délivrance des lieux saints. A ces vives exhortations se joignirent celles du pieux monarque, qui se croisa le premier, et dont l'exemple ne pouvait manquer d'être imité par les seigneurs de son royaume. Après avoir fait solennellement, le 25 mai 1248, la consécration de la sainte Chapelle de Paris, où était déposée la couronne d'épines envoyée de Constantinople, Eudes partit avec Louis IX pour l'Orient, et, comme ce prince, passa l'hiver dans l'île de Chypre. Les historiens contemporains nous le représentent conciliant les seigneurs croisés entre lesquels s'élevaient des querelles, absolvant ceux que l'archevêque de Nicosie avait excommuniés et obtenant d'eux l'abjuration de leurs erreurs, faisant restituer aux Génois le navire que le comte de Beaumont leur avait pris, catéchisant cinquante-sept captifs, en baptisant trente, travaillant à la conversion des infidèles et s'efforçant de les affermir dans la foi chrétienne. Il eut immédiatement connaissance d'un message des Tartares au roi de France. La traduction d'une lettre écrite au nom du cham, ainsi que de celle qu'adressait le connétable d'Arménie au roi de Chypre, est insérée dans l'épître au pape Innocent IV, que le légat rédigea en 1249 et qu'il data du mercredi saint. C'est, entre les écrits attribués à Eudes, le mieux connu et le plus authentique.

Ciac. Ughelli, Possevin, Labbe, du Boulay, de Visch, Fabric., Oudin, etc.

Hist. ecclés. l. LXXXII, n. 33; l. LXXXIII, n. 11, 12, 45; l. LXXXV, n. 6. T. XVII (in-12), p. 381, 467, 468, 527; t. XVIII, p. 13.

M. Michaud, Hist. des croisades, IV, 170, 171, etc.

Il était auprès de saint Louis et portait la croix devant ce monarque, lorsqu'on prit terre à Damiette, où il entra processionnellement et célébra une messe solennelle. Il ordonna

Digitized by Google

des processions pour obtenir des nouvelles du frère du roi, Alphonse, comte de Poitiers, prisonnier des Sarrasins. Quand le roi lui-même fut pris, Eudes échappa aux mains des vainqueurs en se réfugiant dans un vaisseau. Mais s'il savait éviter les périls, il n'en prenait pas moins de part aux travaux communs. Joinville dit que le légat *fist l'une des trois portes de Jaffe et un pan de mur.* Il accordait des indulgences à ceux qui travaillaient aux fortifications des camps et des places. C'est lui qui recueille les avis des seigneurs délibérant sur la proposition de retourner en France; lui aussi qui informe le roi du nouvel engagement que le sire de Joinville a bien voulu prendre; lui encore qui, en 1253, annonce à Louis IX la mort de sa mère, la reine Blanche. En 1254, il eut avec Joinville un entretien que cet historien rapporte en ces termes : « Lors me dist le légat que « je le convoiasse jusques à son hostel. Lors s'enclost en sa « garderobe entre li et moy sanz plus, et me mist mes deux « mains entre les seues (siennes), et commensa à plorer « moult durement, et quant il pot parler, si me dit : Sene- « chal, je sui moult lie, si en rent graces à Dieu, de ce que « le roy et les autres pelerins eschapent du grant péril là « où vous avez esté en celle terre, et moult sui à mesaise de « cuer de ce que il me couvendra lessier vos saintes com- « paingnies et aler à la court de Rome, entre celle desloial « gent qui y sont; mès je vous dirai que je pense à fere : je « pense encore à fere tant que je demeure un an après vous, « et bée à despendre touz mes deniers à fermer le fort bourc « d'Acre; si que je leur mousterrai tout cler que je n'en- « porte point d'argent, si ne me courront mie à la main. Je « recordoie une foiz au légat deus pechiez que un mien prestre « m'avoit recordez, et il me respondi en cele maniere : Nulz « ne scet tant de desloiaus pechiez que l'en fait en Acre, « comme je faiz, dont il couvient que Dieu les venge en tel « maniere que la cité d'Acre soit lavee du sanc aus habiteurs, « et que il y vieigne après autre gent qui y habiteront. » Joinville ajoute que la prophétie du preudhomme est *avérée* en partie, la cite étant bien lavée par le sang des habitants.

Eudes, qui restait en Orient avec des chevaliers armés pour la défense des lieux saints, permit au roi qui s'embarquait de mettre dans son vaisseau le corps sacré de Jésus-Christ, chose qui ne s'était pas encore pratiquée. Revenu en Europe, on ne sait en quelle année, le cardinal coopéra en

Digitized by Google

1261 à l'élection d'Urbain IV, à Viterbe. Il mourut le 26 janvier 1273 à Civita Vecchia, et fut enterré chez les Dominicains de cette ville. Ceux qui donnent une autre date à son décès, le prennent pour un évêque de Préneste dont le vrai nom est Conon ou Conus, ou bien le confondent avec Ordeonus qui occupa le siége de Tusculum après Pierre d'Espagne devenu le pape Jean XXI.

P. Frison, Coll. purpurata, pag. 226, 227.

La célébrité qu'avait de son temps Eudes de Châteauroux tenait aux actes de sa légation en France et en Orient beaucoup plus qu'à ses écrits, dont on ne saurait vanter l'importance ni attester l'authenticité. On lui attribue un commentaire sur Jérémie; on en cite les premiers mots : *Quidquid mali super nos adducitur, nostra peccata merentur*, et les derniers, *ad id alium, ad quod me ipsum*. Gabriel Naudé en possédait un exemplaire manuscrit; mais c'est Odon de Soissons, abbé d'Ourcamp, qui est désigné comme l'auteur de ce commentaire dans le tome II d'Oudin, sous l'année 1240. Ce même Odon, évêque de Préneste, a passé aussi pour avoir composé un recueil de questions; et cependant Oudin, dans son 3e tome à l'article d'Odon, évêque de Tusculum, indique comme un ouvrage de ce prélat, une somme de questions théologiques et morales dont il existe, dit-il, deux copies manuscrites dans la bibliothèque du roi, sous les numéros 3828 et 3836. On trouve aujourd'hui dans ce dépôt, sous le numéro 3230 : *Magistri Odonis suessionensis Quæstiones theologicæ et morales*, et numéro 3244 : *Magistri Othonis Quæstiones de fide, spe et charitate*. L'épithète *suessionensis* est à noter dans le premier de ces titres; car elle désigne l'Odon du XIIe siècle. Et, ce qui n'est pas moins remarquable, c'est qu'Oudin lui-même, en parlant de celui du XIIIe, transcrit l'intitulé dont il s'agit de cette manière : *Questiones magistri Odonis suessionensis, posteà abbatis Ursicampi, tandem episcopi tusculanensis*. Cet étrange mélange des qualifications de deux personnages cause un embarras qui s'accroît encore lorsque, voulant citer les premières lignes du prologue de ces questions, Oudin reproduit les propres mots que dans son tome second il nous a dit être les premiers du commentaire sur Jérémie, *Quidquid mali super nos*. Heureusement ces deux livres ne sont pas d'un assez grand intérêt pour qu'il soit pénible d'ignorer lequel des deux Odons les a composés. Mais il y a peu d'apparence que ce soit celui de Châteauroux.

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. V, 159, 160.

Labbe, Biblioth. n. mss. p. 369.

De Script. eccles. t. 2, col. 1274, 1275.

T. 3, col. 200, 201, 210.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Possevin. Appar. sacer.

Est-il le véritable auteur de deux grands volumes dont il s'est conservé des exemplaires manuscrits au Vatican, chez un chanoine de Brescia, dans les bibliothèques de Citeaux, de Clairvaux, de Crémone? On les intitule *Conciones et homeliæ de tempore et de sanctis.* C'est, dit-on, un recueil de 131 discours, dont le premier commençant par les mots: *Tulit enim Samuel cornu olei et unxit eum*, a été prononcé au sacre de Charles d'Anjou, devenu roi de Sicile en 1264; et le dernier: *Oritur sol et occidit,* à la mort du pape Clément IV en 1268. Ces dates conviennent au cardinal Eudes de Châteauroux; il est possible qu'il se soit livré au ministère de la prédication dans les dernières années de sa vie: on en saurait plus, si les écrivains de son siècle en faisaient quelque mention, et si les bibliographes modernes donnaient plus de renseignements sur les titres de ces manuscrits, sur les termes dans lesquels l'auteur y est désigné.

On a une connaissance beaucoup plus précise de l'épître qu'il écrivit de l'île de Chypre en 1249 au pape Innocent IV. Elle a été, d'après un manuscrit de Baluze, publiée par d'Achery dans le tome VII, in-4°, du Spicilége, où elle occupe douze pages. Elle pourrait tenir lieu d'un journal de tout ce qui s'est passé d'important dans l'armée des croisés, depuis la Saint-Luc 1248 jusqu'à la semaine sainte de l'année suivante: M. Michaud l'a signalée dans l'Histoire et dans la Bibliothèque des croisades, comme un des documents originaux relatifs à la première expédition de saint Louis. Les lettres du cham des Tartares et du connétable d'Arménie, qu'Eudes a insérées dans la sienne, ont été reproduites en plusieurs autres écrits. D.

Spicil. VII, 213-224.

Hist. des Cr. t. IV, p. 217-226. Bibl. des Cr. t. I, p. 450, 451.

GILLES D'ORLÉANS,

VERS 1273.

FRÈRE PRÊCHEUR.

Gilles d'Orléans, né sans doute dans cette ville, y prit l'habit des Dominicains, et fut, on ne sait en quelle année, mais avant 1272, envoyé à Paris. On ne dit pas qu'il y ait étudié: il ne paraît pas qu'il y ait professé; mais il y devint

Script. ordin. Praed. I, 265, 266.

Digitized by Google

un habile prédicateur. Le docteur de Sorbonne Pierre de Limoges prenait plaisir à l'entendre et admirait dans ses discours le choix des pensées et la convenance de la diction. Vingt-trois sermons de Gilles, prêchés en diverses églises de Paris, depuis la Saint-Simon, Saint-Jude, 28 octobre 1272, jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste 1273, font partie d'un manuscrit de la Sorbonne, où sont recueillis les nombreux discours du même genre, débités en ces deux années par les plus célèbres sermonnaires. Il se pourrait que Gilles d'Orléans n'eût prêché les siens qu'en français, et que le latin, qui n'est pas élégant, fût de Pierre de Limoges. Celui du jour des Rois, prononcé dans la chapelle du roi Philippe le Hardi, se termine par ces lignes : *Prædicatores tenentur* ramentevoir *statum Ecclesiæ et orari facere pro ipsâ, et pro regibus, et ante omnes alios reges, pro rege et pace regni Franciæ, quia hoc est quasi regnum regnorum, et pro pueris* (regiis), *quia sunt thronus regni, et pro glorioso brachio et campione sanctæ Ecclesiæ, Carolo* (Siciliæ utriusque rege), *pro terrâ sanctâ in quâ Deus pro nobis effudit sanguinem suum, et pro illis qui illic eam defendunt et fidem Christi gladio, sicut nos hic verbo et doctrinâ; pro laborantibus, pro defunctis, specialiter pro Ludovico* (nono) *: licet enim credam quod eum tantum fecerit nichare* (nichier) *ad portam paradisi, usque modo tamen securum et bonum est quod pro ipso oremus; et pro reginâ Alba* (Blanchâ), *quæ non est obliviscenda, quia multas eleemosynas fecit. Pro omnibus istis dicatis bis Pater noster* (1).

Après 1273, il n'est plus parlé nulle part de ce frère Gilles; c'est la seule raison qu'ait eue Échard, et que nous ayons

(1) Les prédicateurs sont tenus de ramentevoir l'état de l'Église, et de faire prier pour elle; et pour les rois, et avant tous les autres rois, pour le roi et la paix du royaume de France, parce que c'est comme le royaume des royaumes; et pour les enfants (de la famille royale), parce qu'ils sont le trône du royaume; et pour le glorieux bras et champion de la sainte Église, Charles (roi des Deux-Siciles); pour la terre sainte dans laquelle Dieu a voulu répandre son sang pour nous; et pour ceux qui la défendent sur les lieux, par le glaive, elle et la foi du Christ, comme nous défendons ici cette foi par la parole; pour ceux qui souffrent, et pour les trépassés, spécialement pour Louis (IX); car bien que je croie qu'il a franchi la porte du paradis, néanmoins jusqu'à ce moment, le plus sûr et le meilleur parti est que nous fassions des prières pour lui, ainsi que pour la reine Blanche, qui n'est point à oublier, elle qui a fait beaucoup d'aumônes. Dites pour toutes ces personnes deux *Pater noster*.

Digitized by Google

nous-même, de le placer vers cette époque; car il n'existe aucun autre document sur l'époque de sa mort, et tout ce qu'on sait de sa vie, c'est qu'il a prêché à Paris en 1272 et 1273, fort au gré d'un docteur de Sorbonne. D.

MORT VERS 1274.

GEOFFROI DE BEAULIEU.

On ignore en quelle année et en quel lieu naquit ce Dominicain, le plus ancien des historiens du roi saint Louis. Malbrancq en a voulu faire un Morin, né près de l'abbaye de Beaulieu, non loin de Fiennes en Boulonnais; mais ce nom de Beaulieu est commun à un si grand nombre de localités, qu'il ne peut en désigner aucune d'une manière sûre et précise. Nicolas Lefebvre, dominicain de Chartres, revendique Geoffroi pour cette ville, en se fondant sur ce qu'on y trouvait dans le couvent des frères Prêcheurs, un martyrologe ou nécrologe, où l'anniversaire de la mort de Geoffroi de Beaulieu était marqué au 9 janvier; ce qui, dit-il, suppose qu'il avait fait profession dans ce monastère. Quétif et son continuateur Échard rapportent cette opinion de Nicolas Lefebvre, sans l'adopter expressément, mais sans la contredire : nous hasarderons, pour la révoquer en doute, un argument négatif qui a peut-être quelque valeur. C'est que le second historien de saint Louis, Guillaume, frère prêcheur de Chartres, *Guillelmus Carnotensis*, parle du premier, lui rend hommage, et ne dit pas qu'il appartenait à ce couvent ou à cette ville. Il écrit seulement : *Ea sanctæ memoriæ pater noster, totius religionis speculum, frater Gaufridus de Bello loco, ordinis Prædicatorum, ejus* (*Ludovici*) *confessor et conscius secretorum, circà finem vitæ suæ, ad mandatum domini papæ Gregorii, propriâ manu subscripsit et scripta reliquit, ipsi domino pontifici destinanda.* On pourrait prétendre que les mots *sanctæ memoriæ pater noster* signifient que Guillaume avait, au sein de sa communauté, contemplé et révéré les vertus de Geoffroi; mais il semble qu'une telle cohabitation devait intéresser assez Guillaume pour qu'il en fît une mention plus expresse.

De Morinis, t. III, p. 614, 615.

Prædicat. Carnutens. Carnuti, Peigné, 1637, in-8°.

Script. ordin. Prædic. I, 270.

Guill. Carnot. Vita Ludov. noni.—Du Chesne, V, 466.— Hist. de Fr. XX, 28.

Quoi qu'il en soit, on sait par le témoignage de tous les

Digitized by Google

historiens originaux de Louis IX que Geoffroi a rempli pendant vingt ans, auprès de ce roi, les fonctions d'aumônier, de confesseur, de conseiller intime; qu'il l'accompagnait à la croisade entreprise en 1248; qu'il a partagé sa captivité; que délivré en même temps que lui, il l'a suivi à Saint-Jean-d'Acre; qu'il était présent quand le légat vint annoncer la mort de la reine Blanche, et qu'il resta auprès du monarque pour s'associer à ses pieux exercices. Ils revinrent ensemble en France en 1254; et les mêmes relations continuèrent entre eux, jusqu'en 1270, quoiqu'on ait peu de renseignements particuliers sur ce que fit Geoffroi dans le cours de ces 14 années. Mais on le retrouve à côté du roi malade et mourant à Tunis; il lui administre les derniers sacrements. Revenu en France avec Philippe III, il assiste aux obsèques de saint Louis, veille et prie sur son tombeau à Saint-Denis.

Il pourrait être le *Gaufridus de Pulchro loco*, auteur d'un sermon prêché aux Béguines de Paris le premier dimanche de l'avent de l'an 1272, et conservé dans un recueil manuscrit d'opuscules de ce genre. Un ouvrage plus authentique et plus important de Geoffroi de Beaulieu est cette Vie de Louis IX, qu'il a composée par ordre du pape Grégoire X, élu en 1271, sacré en 1272. Il la laissa, nous a dit Guillaume, pour être adressée à ce pontife, *reliquit pontifici destinandam*. Ces paroles autorisent à croire que l'historien mourut avant Grégoire qui cessa de vivre le 10 janvier 1276, et par conséquent à placer le décès de Geoffroi dans l'une des trois années 1273, 1274, 1275. Voilà pourquoi nous l'avons inscrit vers la deuxième.

Script. ordin. Prædic. I, 267.

Au lieu du surnom de *Bello loco*, on lui a quelquefois donné celui de *Beaglerius;* ce qui a entraîné Vossius à rédiger deux courtes notices, comme s'il s'agissait de deux personnages distincts; c'était une erreur bien facile à éviter. Les frères Prêcheurs d'Évreux possédaient une ancienne copie manuscrite du livre de Geoffroi. Une autre, qui se conservait au collége de Navarre, a été connue de Louis Lasseré et citée par divers bibliographes. Malbrancq, et, d'après lui, la Monnoye dans ses notes sur la Croix du Maine, en indiquent une troisième ornée de figures, dont l'une représentait Louis IX recevant de son confesseur de rudes coups de discipline. La meilleure est celle qui a passé de Saint-Germain des Prés à la bibliothèque du roi, sous le numéro 1610. Une note ajoutée à la fin du livre est conçue en ces termes : *Istum*

De Histor. lat. l. 2, c. 57 et 59. Vossii Operum, t. IV, p. 145, 159.

Lelong, Bibl. histor. de la Fr. t. 2, p. 154, n° 16838. Vie de s. Louis (avec celle de s. Jérôme), Paris, 1588, in-4°. Biblioth. fr. de la Croix du M. etc. I, 272, 273.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

libellum emit anno Domini M° IIII C° LXIII° frater Johannes Brehallius, in sacrâ theologiâ magister, pro conventu sancti Ludovici Ebroycensis fratrum Prædicatorum. Ces lignes donneraient lieu de penser que c'est l'ancien manuscrit d'Évreux; mais celui du roi diffère essentiellement des éditions qui se disent faites d'après la copie qui existait à Évreux dans le couvent des Dominicains : elles fourmillent de fautes, d'omissions et d'incohérences qui ne se rencontrent point dans le manuscrit 1610 de la bibliothèque royale.

La première édition de ce livre, si l'on ne tient pas compte d'un abrégé inséré dans les *Acta sanctorum* de Surius, est celle qu'a publiée Claude Ménard en 1617, comme appendice de l'ouvrage de Joinville. La seconde fait partie du tome V de la collection de Du Chesne, imprimée en 1649, et comme la première, se dit tirée du manuscrit d'Évreux : *Ex codice mss. fratrum Prædic. conventûs ebroicensis.* La troisième, comprise dans le volume des Bollandistes, où saint Louis occupe une très-grande place, se donne pour une reproduction des deux précédentes : *Ex editione Claudii Menardi et Chesnii*, et n'en diffère en effet que par les notes que les éditeurs y ont ajoutées. Le manuscrit du roi a servi à disposer la quatrième, que nous croyons la seule correcte. Elle remplit les 27 premières pages du tome XX, actuellement sous presse, du grand Recueil des Historiens de France; le texte y est divisé en 52 chapitres ou articles, accompagné de variantes et de notes, et suivi, comme dans le manuscrit, d'une ancienne version française des Enseignements de saint Louis à son fils.

Paris, Cramoisy, in-4°.

Hist. fr. Scriptores, t. V, in-fol. p. 444-465.

Acta sanctor. aug. t. V. S. Ludov. p. 275-758. — Gaufrid. de B. L., p. 541-558.

Il ne faut pas chercher dans Geoffroi l'histoire politique et militaire du règne de Louis IX. Cet auteur n'entre dans aucun détail ni sur les mouvements des seigneurs et des Anglais pendant la minorité du roi, ni sur les succès et les revers des Français dans leurs expéditions en Orient, ni sur l'administration intérieure du royaume : les lois contre les blasphémateurs et contre les hérétiques sont les seules dont il donne quelque notion à ses lecteurs. Les pratiques pieuses du monarque, ses prières, les offices divins qu'il récite, les sermons qu'il écoute, ses confessions, ses austérités, ses abstinences, sa dévotion aux saintes reliques et particulièrement à la couronne d'épines; ses œuvres de miséricorde et de charité, les soins qu'il apporte à l'éducation chrétienne de ses enfants, et à la distribution régulière des bénéfices

Digitized by Google

ecclésiastiques, tels sont les sujets que le directeur de sa conscience devait le mieux traiter. Il n'a point négligé de parler de la prédilection de saint Louis pour les communautés religieuses, surtout pour les frères Mineurs et Prêcheurs, de la résolution qu'il avait prise d'abdiquer sa couronne pour s'engager dans l'un de ces deux ordres, entre lesquels il eût voulu se partager : *quod si de corpore suo posset duas facere portiones, unam daret uni, reliquam alteri.* On apprend ensuite de Geoffroi que le saint roi destinait, autant qu'il était en lui, deux de ses fils et une de ses filles à la profession monastique. L'article 28, *Quomodo se habuit auditâ morte piæ matris suæ*, mérite aussi d'être distingué, parce qu'il contient quelques détails qui ne se lisent point ailleurs. On peut remarquer encore les pages qui concernent les derniers moments de saint Louis et la translation de ses restes; mais il n'est fait qu'une mention très-sommaire des miracles opérés sur son tombeau : ils n'étaient pas encore bien connus en 1272 et 1273, quand son confesseur écrivait sa vie. Ce livre est essentiellement hagiographique : il commence et finit par un parallèle de Louis IX et du roi des juifs Josias. Nous en transcrirons quelques lignes comme exemple du style de l'auteur. *Demùm, ut finis hujus operis libelli principio coaptetur, verè et dignè memoria nostri Josiæ regis, videlicet Ludovici, propter prædicta sanctæ conversationis ipsius merita, necnon et felicis mortis ejus magnalia, in compositione odoris facta opus pigmentarii, et in omni ore quasimet indulcabitur, et ut musica in convivio vini.... Sic itaque fuit Josias noster quasi odor pigmentorum, fragrans per famam suavissimam, quantum ad procul absentes; quasi mel in ore quantum ad præsentes qui sanctam ipsius conversationem probando gustaverunt; et quasi musica in convivio vini, quoad speciales amicos qui secreta sapientiæ ejus atque virtutum audientes, quasi experti sunt musicam melodiosam et velut vini convivium delicatum. Igitur post tot et tanta præconiorum præmissa magnalia, quid aliud restare videtur, nisi ut Josiæ nostri memoria tam odorifera, tam mellita, tamque melodiosa, in Ecclesiâ Dei, prout dignum est, perseveret?... Et similem illum faciat in gloriâ et honore sanctorum suorum ille, qui in sanctis suis semper est gloriosus et superexaltatus in secula seculorum. Amen.* D.

N. 12.

14.

44-49.

Regum, l. IV, c. 22. Paralip. l. II, c. 34. Ecclesiast. c. 49.

G. de B. l. 11. 51.

52.

Digitized by Google

MORT EN 1274.

SAINT THOMAS D'AQUIN.

On ne sait trop si Thomas d'Aquin naquit en 1225 ou dans le cours des deux années suivantes : 1227 serait, à notre avis, la date la plus probable; c'est celle qui cadre le mieux avec les détails de la vie de ce théologien célèbre. Le lieu de sa naissance n'est pas non plus bien déterminé. Les uns désignent le château de Roche-Sèche près du Mont-Cassin; les autres, la ville d'Aquino dans le même territoire. Mais il ne subsiste aucun doute sur sa noble extraction : son père, comte d'Aquino, était fils d'une sœur de l'empereur Frédéric Barberousse, et sa mère descendait des princes normands conquérants des Deux-Siciles. Thomas atteignait à peine sa cinquième année, quand ses parents l'envoyèrent à l'abbaye du Mont-Cassin. Les religieux prirent un grand soin de son instruction; il leur dut ses premiers progrès dans les lettres. On a dit qu'ils l'avaient secrètement engagé dans l'ordre de Saint-Benoît; mais cette opinion est tellement dénuée de preuves et a été si victorieusement combattue, que les Bénédictins eux-mêmes ont renoncé à la soutenir. A l'âge de treize ans, il suivit à Naples les leçons de Pierre d'Hibernie et de Pierre Martin. Les frères Prêcheurs de cette ville entreprirent de s'attacher un élève d'une si haute condition et d'une si grande espérance; ils surent lui inspirer le dessein d'embrasser leur profession : il prit leur habit en 1243. Ils ne tardèrent point à l'envoyer à Rome et de là en France avec quatre de ses jeunes confrères. Sa famille, qui ne le destinait pas au cloître, mit en vain tout en œuvre pour l'en arracher : les Dominicains, décidés à l'y retenir par tous les moyens possibles, ne lui laissèrent avoir aucun entretien avec sa mère, ni à Naples, ni à Rome où elle s'était rendue à grandes journées dans l'espoir de l'y rejoindre. Toutefois au moment où Thomas et ses compagnons de voyage s'arrêtaient près d'Aqua-Pendente, ses deux frères aînés, qui commandaient en Toscane des troupes impériales, le surprirent, et par ordre de leur mère, le ramenèrent à Roche-Sèche, revêtu de son habit de moine dont il ne s'était pas laissé dépouiller. Au sein de sa famille, il demeura inflexible. Les

Digitized by Google

conseils, les supplications de sa tendre mère ne l'ébranlèrent pas; ses deux jeunes sœurs tentèrent de le rendre au monde, il leur persuada d'y renoncer, et l'une d'elles se fit depuis religieuse. Ses frères ne réussirent pas mieux par de rigoureux traitements. Ils l'emprisonnèrent, ils s'emparèrent de ses vêtements et les mirent en pièces; enfin ils espérèrent de le séduire en lui amenant une courtisane : il s'arma, dit-on, d'un tison enflammé pour la chasser de sa prison : *percutiens mulierem cum titione, expulit eam de camerâ.* Sa vocation parut invincible, et l'on assurait que le pape l'avait approuvée : les parents du novice s'y résignèrent; et rendu aux frères Prêcheurs de Naples, il prononça ses vœux avant la fin de l'année 1244. Il peut sembler étrange qu'on ait ainsi disposé du sort d'un si jeune homme contre le gré de sa famille; mais les Dominicains anciens et modernes qui ont raconté ces faits, en y entremêlant des détails miraculeux, applaudissent à ce *triomphe de la sagesse de Dieu sur les lois de la sagesse humaine et sur les sentiments de la nature.* Ils ajoutent, et c'est une circonstance que l'histoire littéraire ne doit pas omettre, que Thomas avait étudié, pendant sa détention, toute la Bible, les quatre livres des Sentences et le traité des sophismes d'Aristote.

Th. Malvenda, Annal. p. 602.

Touron, Vie de s. Thomas, p. 40.

Conduit à Paris par son supérieur général, Jean de Wildeshusen, il ne fit alors que traverser cette ville et se rendit à Cologne, où il eut pour maître Albert le Grand. Là, travaillant beaucoup et parlant fort peu, il était surnommé par ses condisciples, le Bœuf muet. « Oui, disait Albert, c'est « un bœuf, mais dont les mugissements retentiront dans « l'Église entière. » Nous lisons en quelques livres que dès cette époque, le pape offrit à Thomas d'Aquin la dignité d'abbé du Mont-Cassin; c'eût été pour sa famille une sorte de consolation ou de dédommagement; mais Échard a prouvé que cette offre et le refus qu'elle amena ne purent avoir lieu qu'en 1250. Dès 1245, Albert et son illustre élève passèrent ensemble de Cologne à Paris, et l'école de Saint-Jacques leur dut jusqu'en 1248 un nouvel éclat. Est-il nécessaire de redire que le franciscain Alexandre de Halès avait cessé d'enseigner en 1238, qu'il mourut en août 1245, que par conséquent il n'a jamais été le professeur de saint Thomas, non plus que de saint Bonaventure? C'est encore un point sur lequel la critique du dernier siècle n'a laissé aucun doute.

Hist. littér. de la Fr. t. XVIII, p. 435, 436.

Script. ordin. Prædic. I, 273 et seqq.

Voyez Hist. littér. de la Fr. t. XVIII, p. 312-316.

Script. ordin. Prædic. I, 276-278.—Touron, V. de s. Th. p. 98-109.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Revenu à Cologne avec Albert en 1248, Thomas resta quatre ans dans cette ville, y reçut l'ordre de la prêtrise, et y donna ses premières leçons publiques de théologie. C'est dans le cours de ces quatre années qu'il a pu refuser l'abbaye du Mont-Cassin, lorsqu'après la mort de Frédéric II, en 1250, ce monastère, dépeuplé, ruiné par cet empereur, reprit sa splendeur ancienne. En 1252, Thomas retourne à Paris, et y fait jusqu'en 1261 un séjour habituel, interrompu toutefois par des voyages et des absences dont la chronologie n'est pas très-constamment établie par ses historiens. Il visite la duchesse de Brabant, il s'occupe auprès d'elle et dans la ville de Louvain de quelques affaires ecclésiastiques fort peu expliquées. Alexandre IV l'appelle à Rome pour y prendre part à la controverse qu'avait excitée le livre de Guillaume de Saint-Amour, le plus redoutable adversaire des moines Mendiants. Thomas défend la cause de ses confrères; il combat de vive voix et par écrit, mais avec une modération remarquable en ce siècle, les opinions de Guillaume et des partisans de ce docteur. Il se déclare aussi contre la doctrine de l'abbé Joachim, exposée dans le livre intitulé l'*Évangile éternel;* et il inspire par ces divers travaux, rapidement accomplis, la plus haute idée de ses talents et de sa science. Cependant c'est surtout à Paris que ses leçons, ses prédications, ses ouvrages lui acquièrent une éclatante renommée. Il y prend les grades de bachelier et de licencié; il explique, selon l'usage alors établi, les livres du Maître des Sentences. Il a pour collègues dans l'école de Saint-Jacques les frères Bonhomme et Brunetti dont nous avons parlé; il contracte une amitié intime avec le frère mineur Fidanza Bonaventure. Il est enfin reçu docteur, sinon en 1255 ou 1257, du moins en 1258: nous inclinons à préférer ce dernier terme, à cause de la vive résistance que les professeurs séculiers de l'Université de Paris continuaient d'opposer à la promotion de tout Dominicain.

Ci-dessus, p. 103, 104.

Du Boulay, Hist. Univ. III, 281. — Baluz. Vitæ pap. Aven. I, col. 5, 6.

Mais une fois qu'il eut obtenu le titre de docteur, l'Université ne vit plus en lui qu'un des maîtres qui la pouvaient le plus honorer. Elle voulut s'en rapporter à sa décision sur la question de savoir si les accidents eucharistiques ont une existence réelle, ou ne sont que de simples apparences. Un auteur contemporain assure qu'on rendit cet hommage à sa science, et il ajoute que Jésus-Christ lui-même apparut à Thomas d'Aquin pour applaudir à la manière dont il avait

Tocco. Apud Bolland. mart. t. I, p. 675, n. 53.

Digitized by Google

traité ce sujet : *Benè de hoc mei corporis sacramento scripsisti.* On raconte aussi, et peut-être sans beaucoup plus de garantie, que dînant un jour chez Louis IX, Thomas frappa sur la table, en s'écriant : Voilà contre les Manichéens un argument décisif, *conclusum est contrà Manichæos;* que repris aussitôt de cette incartade par son prieur, assis à côté de lui, il voulut en demander pardon au roi; mais que Louis édifié, au contraire, d'une si profonde et si constante application aux saintes études, fit écrire l'argument par un de ses secrétaires, de peur que le souvenir ne s'en perdît. Un fait mieux attesté est que le saint docteur, assistant au chapitre général des Dominicains, tenu à Valenciennes en 1259, y fut un des principaux rédacteurs d'un nouveau règlement à imposer aux écoles de son ordre. Il quitta pour longtemps Paris en 1261, attiré en Italie par le pape Urbain IV qui venait d'être installé. Il professa d'abord dans Rome, puis dans les villes où il suivit ce pontife, Viterbe, Orvieto, Anagni, Perugia. Au mois de mai 1263, il se rendit, en qualité de définiteur de la province romaine, à un chapitre convoqué à Londres, et y rédigea d'édifiants statuts monastiques. Avant et après ce voyage, Urbain lui offrit des évêchés, des dignités qu'il ne voulut jamais accepter; mais accoutumé à ne refuser aucun travail, il écrivit ou acheva, sur la demande du pape et près de lui, des traités pour la réunion de l'Église grecque, et contre les erreurs d'Averroès, et composa l'office de la nouvelle fête du Saint-Sacrement.

Ibid. p. 673, n. 44.

Urbain étant mort en 1264, son successeur, Clément IV, héritier de sa bienveillance pour Thomas d'Aquin, s'empressa de lui conférer l'archevêché de Naples, en y attachant de riches revenus. Cette offre encore provoqua une résistance qui fut victorieuse, comme ne manquent jamais de l'être, en pareille matière, celles qui sont sincères et persévérantes. Thomas alla visiter à Milan le tombeau de saint Pierre, martyr, et de là vint à Bologne, soit pour assister à un chapitre général, soit par déférence à l'invitation de l'Université de cette ville. Touron veut qu'il y ait donné des leçons publiques, et qu'elles aient, là comme ailleurs, attiré un nombreux concours d'auditeurs jusque vers l'an 1268. Le silence des plus anciens historiens de Bologne, et l'absence de tout monument, de tout indice même, autorisent Tiraboschi à contester la réalité de ce professorat. Un chapitre convoqué à Paris en 1269 rappela Thomas dans cette capitale, et l'on

Vie de s. Th. p. 243.

Storia della letter. ital. 2. ediz. Moden. t. IV, p. 130-133.

Digitized by Google

suppose qu'il y reprit l'une des chaires de l'école de Saint-Jacques; ce qui n'est pas non plus assez bien attesté. Quoi qu'il en soit, après avoir eu, dit-on, de fréquents entretiens avec Louis IX, alors occupé des préparatifs d'une seconde croisade, le savant Dominicain repartit pour Bologne, et y reçut de ses supérieurs l'ordre de se rendre d'abord à Rome, ensuite à Naples où il était instamment demandé par le nouveau souverain de son pays natal, Charles d'Anjou, qui lui assignait une once d'or par mois pour traitement de la fonction de professeur. Il l'exerça en 1272 et 1273, en même temps qu'il achevait quelques-uns de ses volumineux écrits.

Tirab. Ibid. p. 132.

Cette dernière partie de sa vie est, ainsi que les précédentes, assez pleine de travaux estimés, pour qu'on ait droit de trouver superflus les récits merveilleux, les fictions pieuses et trop souvent puériles dont les biographes, ses confrères, l'ont surchargée. Grégoire X l'ayant appelé au second concile de Lyon, il se hâta d'obéir, malgré l'altération, de jour en jour plus grave, de sa santé. Il trouva sur sa route le château de Magensa qu'habitait une de ses nièces, et s'y arrêta quelques jours; mais sentant sa fin prochaine, et voulant mourir dans une maison de son ordre, il continua son voyage. Avant de rencontrer un couvent de frères Prêcheurs, il se vit forcé de se reposer chez les Cisterciens de Fossa-Nuova, près de Terracine; il y expira le 7 mars 1274, à l'âge de 50 ans, selon quelques auteurs, et, ce qui est plus probable, de 48 seulement. D'insignes honneurs funèbres lui furent rendus au sein de cette abbaye qui resta, pendant près d'un siècle, en possession de son corps. Nous ne tenons pas compte d'une tradition indiquée par le Dante (1) et adoptée par J. Villani (2), suivant laquelle saint Thomas aurait été empoisonné par un médecin qu'avait placé auprès de lui le roi Charles, contre lequel les seigneurs d'Aquino s'étaient déclarés. Toutes les morts prématurées donnaient alors lieu à de pareilles imputations; et ces vains bruits répandus par les artifices des partis politiques ou des sectes religieuses,

(1) Vittima fé di Corradino, e poi
Ripinse al ciel Tommaso per ammenda.
Purgat. C. XX, v. 68, 69.

(2) Si dice che per uno fisiciano di detto re (Carlo) per veleno li mise in confetti il fece morire, credendone piacere al re Carlo, però ch'era del lignaggio de' signori d'Aquino, suoi rubelli. L. IX, c. 218. Édition de 1587, in-4°.

Digitized by Google

étaient avidement recueillis par la crédulité ou la malignité du vulgaire.

Tirab. ibid. p. 133.

L'Université de Paris exprima dignement, dans une lettre au chapitre général des frères Prêcheurs, sa haute estime pour l'homme illustre que les lettres venaient de perdre. Les qualifications de docteur angélique, d'ange de l'école, de nouvel Augustin, de père de l'Église, sont des témoignages de l'admiration que ses lumières et ses talents avaient inspirée. On ne louait pas moins ses vertus religieuses, son éminente piété; et pour qu'il ne manquât aucun motif de le proclamer saint, on racontait les miracles opérés chaque jour à son tombeau ou par son intercession. Les sollicitations pressantes des Dominicains et des habitants du royaume de Naples obtinrent de Jean XXII, en 1323, la bulle de canonisation. Cependant les Cisterciens de Fossa-Nuova, craignant qu'on ne leur enlevât les précieuses reliques dont ils demeuraient possesseurs, les avaient plus d'une fois transférées d'un lieu en un autre dans l'enceinte de leur monastère : ils finirent par les déposer dans le château du comte de Fondi. Mais les miracles décelaient chaque translation et multipliaient les recherches de ce religieux trésor. Il s'éleva entre le seigneur de Fondi, les moines de Fossa-Nuova, les Napolitains et les frères Prêcheurs d'Italie et de France, de longs et vifs débats qui ne se terminèrent qu'en 1368, par une bulle d'Urbain V. Elle ordonnait de transporter le bras du saint au couvent de Saint-Jacques à Paris, son chef et son corps chez les Dominicains de Toulouse, où pourtant l'on ne voit pas que Thomas d'Aquin eût jamais séjourné.

De plus longues relations de la vie de saint Thomas, de sa mort, de ses miracles et de son culte, ont été composées dès le XIIIe siècle par Tolomée de Lucques, Guillaume Tocco, Barthelemy de Capoue; peu après par Nicolas Trivet, Bernard Guidonis, Pierre Roger depuis le pape Clément VI; au XVe siècle, par Laurent Pignon, Louis de Valleoleti et saint Antonin. A leurs récits recueillis en grande partie par les Bollandistes, on peut joindre un article savant, mais un peu confus, de Jacques Échard; un volume in-4° de 800 pages par Touron; des dissertations du père de Rubeis, etc.; outre les notices qui concernent le docteur angélique dans les livres d'histoire monastique, ecclésiastique, civile et littéraire.

Acta Sanctorum martii, t. I, p. 655-747.
Scr. ord. Præd. I, 271-283.
Vie de s. Thomas, Paris, 1737.
De gestis et scriptis ac doctrinâ divi Thomæ dissertationes 30. Venetiis, 1750, in-fol.

On a vu par le petit nombre de faits et de détails que nous avons extraits de tant d'écrits, que Thomas d'Aquin

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

est né en Italie, qu'il y est mort, qu'il y a passé 29 années de sa courte vie, et que ses divers séjours en France n'équivalent guère qu'à la moitié de ce nombre, si l'on n'y comprend pas ses quatre ou cinq ans d'études et de professorat à Cologne. Tiraboschi et Ginguené l'ont fait figurer dans les annales de la littérature d'Italie. Il est vrai que ses restes ont fini par être déposés à Toulouse et à Paris : il est vrai encore qu'il a préparé ou composé dans la seconde de ces villes une grande partie de ses leçons et de ses écrits; mais nous doutons que ces circonstances nous autorisent à le considérer comme appartenant pleinement à la France. L'analyse de tous ses ouvrages et une notice complète des manuscrits, des éditions, des traductions, des commentaires qui en existent, occuperaient trop aisément plus de deux cents pages : le travail que nous devons nous imposer, est de comprendre dans un bien plus étroit espace tout ce qui, dans les œuvres et la vie de ce personnage célèbre, tient en effet à l'histoire littéraire de la France.

Histoire littér. d'Italie, I, 362, 363. 364.

Ses commentaires de divers livres d'Aristote se sont conservés manuscrits dans les bibliothèques de la Sorbonne, de Saint-Victor, des Dominicains de la rue Saint-Jacques, du collége de Navarre, et du roi. Celle de Sainte-Geneviève possède de pareilles copies de plusieurs livres qui traitent de matières philosophiques, telles que l'éternité du monde, le destin, le mélange des éléments, les œuvres occultes de la nature. Nous en donnerons bientôt une plus longue liste; mais il n'est pas sûr qu'ils soient tous de Thomas d'Aquin. Nous verrons qu'il reste aussi des doutes sur l'authenticité de quelques-uns des traités de théologie scolastique, dogmatique, polémique, qui ont été publiés sous son nom, et dont il y avait des exemplaires manuscrits dans les dépôts que nous venons de nommer. Les *Quæstiones disputatæ*, les *Quæstiones quodlibetales* existaient sous cette même forme, dans les maisons de Sorbonne, de Navarre, de Saint-Victor, de Saint-Jacques et des Augustins. On retrouvait dans ces établissements, et en outre dans la bibliothèque de Colbert ou du roi, ce que le saint docteur a écrit pour expliquer des livres de la Bible et ceux du Maître des sentences. Sa réfutation des erreurs des Grecs a subsisté manuscrite à Sainte-Geneviève; sa somme contre les Gentils, à Saint-Victor, en Sorbonne, au collége de Navarre et chez les Jacobins. L'un des meilleurs manuscrits de la Somme

Sorb. n. 760, 818, 858, 867. S. V. n. 274, 624, 625, 686, 1170. R. n. 4752, 4963, 4968.

Sorb. n. 131, 137, 751, 3003. S. V. n. 630, 633, 634. S. n. 452, 500. S. V. 627, 628, 629. Augustins, 617, 618. Colb. 154. R. 4121, 4600. S. V. n. 634, 678. S. n. 3003.

Digitized by Google

théologique, principal ouvrage de saint Thomas, est à la bibliothèque de Sainte-Geneviève; on en trouvait beaucoup d'autres dans les bibliothèques des établissements ci-dessus indiqués, dans celle de Colbert, ainsi que dans les archives des églises de Chartres et de Tours. Il y a aussi, mais en moins grand nombre, à ce qu'il semble, des copies manuscrites des œuvres du docteur angélique, en quelques bibliothèques d'Italie. Mais toutes ces copies ont perdu de leur importance, à mesure que les exemplaires imprimés se sont partout multipliés; et elles n'ont plus guère été consultées que lorsqu'elles pouvaient éclairer les controverses sur l'authenticité de certaines productions attribuées à ce grand théologien.

C. n. 2360, 2361, 2368, 2369, 2370, 3014, 3015, 4399.

Les éditions particulières de ses divers ouvrages ou opuscules seraient presque innombrables. Il en avait paru environ 200, avant la fin du xve siècle. Dans ce premier âge de l'art typographique, il ne s'était guère écoulé que 180 ans depuis la mort de Thomas d'Aquin, que 130 depuis sa canonisation; il n'avait rien perdu de sa célébrité: elle s'était plutôt accrue. Les manuscrits de ses œuvres, quoique si multipliés, ne suffisaient plus aux besoins ou aux demandes des écoles, des églises et des hommes studieux. Schoiffer imprima en 1467, à Mayence, la partie la plus recherchée de la Somme théologique, celle que distingue le nom de *Secunda secundæ;* il y joignit la *Prima secundæ,* en 1471. Ces deux sections et les autres parties de l'ouvrage sortirent des presses de Strasbourg en 1471 et 1472; de Venise, en 1473, 1475 et 1478; de Rome, en 1474; de Bâle, en 1485 et 1488. Le commentaire du 4e livre des Sentences parut à Mayence, chez Schoiffer, en 1469; du 3e et du 1er, à Cologne, en 1476 et 1480; des 4, à Strasbourg et à Bâle, en 1489. Une édition du Commentaire de la Physique d'Aristote est datée de 1470, sans indication de lieu: elle est in-4°; toutes les précédentes sont in-folio, ainsi que celles des Observations de Thomas sur les Analytiques, Venise, 1477; sur les 3 livres de l'âme, Venise, 1480; sur la Métaphysique, Pavie, 1480; sur ces mêmes livres d'Aristote et sur quelques autres, Venise, 1496; sur les huit livres de Politique, à Venise encore, en 1500. Les Explications de plusieurs livres de la Bible ont été publiées dans le même format: à Rome, en 1470, *Continuum in quatuor evangelistas;* à Eslingen, en 1474, *In librum Job;* à Bologne, en 1481, *In epistolas S.*

Digitized by Google

Pauli. On a imprimé les Questions *quodlibetiques* à Cologne, en 1471; les Questions *disputées*, à Cologne et à Rome, en 1475; la Somme contre les gentils, à Venise, en 1476; enfin un Recueil de 72 opuscules attribués au même auteur, et accompagnés de l'histoire de sa vie, en 1484, sans nom de ville; en 1488, à Milan; toujours in-folio. Nous n'indiquons ici que les éditions les plus anciennes ou les plus importantes de chaque article. Nous en omettons plus de 160 autres antérieures aussi à l'an 1501.

Entre celles qu'on a données, au nombre de 90 au moins, dans le cours des 36 premières années du XVIe siècle, on peut remarquer la Somme contre les gentils, Cologne, 1501; les Questions quodlibétiques, en cette même année, à Cologne et à Venise; le Commentaire du 1er livre des Sentences, à Venise chez Locatelli, en 1501, et chez Junte, en 1509; *In Aristotelis libros tres de animâ*, Venise, 1501, in-folio, et 1502, in-4°; les *Quæstiones disputatæ*, Venise, 1503, in-folio comme les trois articles qui vont suivre: Explications des livres de Morale d'Aristote, Venise, 1505; de l'Évangile selon saint Jean, Venise, 1508; et au même lieu, dans la même année, Opuscules attribués à Thomas d'Aquin. Ses Traites *De Regimine Principum et Judæorum* ont été imprimés à Paris, 1509, in-8°; ses Commentaires des Analytiques et des huit livres de Politique d'Aristote, à Venise, 1514, in-folio; des huit livres de Physique, à Venise, 1517, in-folio; des quatre Évangiles et des Épîtres de saint Paul, à Paris, in-folio, 1517 et 1518; des Psaumes, à Lyon, 1520, in-8°.

Depuis 1536 jusqu'en 1686, on compterait encore une soixantaine d'éditions particulières des écrits divers de saint Thomas; de ses Commentaires d'Aristote, du Maître des sentences, des Évangiles et des Épîtres apostoliques (1). On a publié sous son nom une Explication du premier livre des Machabées, à Paris, en 1634, in-12; des Sermons, en 1578 à Paris, en 1616 à Mayence, de part et d'autre in-8°. Le recueil de ses opuscules, vrais ou supposés, a été réimprimé in-folio à Paris en 1589, 1596, 1634, 1655. Les presses de la

(1) In 4 libros Meteor. Venise, 1561, 1594. — In 8 libros Politicor. Venise, 1563, 1595. — In 10 libr. Ethic. Venise, 1595. — In libr. de Generatione et corrupt. Ibidem, 1565, in-fol. — In 4 lib. Sentent. Paris, 1574, in-8°, 1659, in-fol. — In 4 Evangel. Paris, 1537, 1667; Anvers, 1569, 1678; Rouen, 1598, 1637; Lyon, 1686, in-fol. — In Epist. apostol. Paris, 1543, 1550, in-8°; 1563, in-fol.; Lyon, 1556, in-8°, 1689, in-fol.

Digitized by Google

même ville ont reproduit dans le même format, la Somme contre les gentils, en 1552; les *Quæstiones disputatæ* en 1557; les *Quodlibetales* en 1660. Ces séries d'éditions nous montrent que la théologie et la philosophie du docteur angélique ont continué d'être étudiées dans tout le cours du XVIe siècle, et même en plusieurs lieux jusque vers la fin du XVIIe. Les éditions complètes des trois parties de sa grande Somme, depuis 1465 jusqu'en 1663, sont au nombre de 9 ou 10 (1), auxquelles il faut ajouter la plus volumineuse de toutes, donnée en 1777, à Bassano; et en outre celles qui se trouvent comprises dans les collections de tous ses ouvrages, publiées à Rome, en 1570; à Venise, en 1594; à Anvers, en 1612; à Paris, en 1660. La première, dédiée à Pie V, qui l'avait fait entreprendre, a 17 tomes ou 18 volumes in-folio : elle est en général préférée aux trois qui l'ont suivie, et dans lesquelles le nombre des volumes s'est élevé à 19, et enfin à 23. Elles sont toutes quatre plus que complètes; on les a grossies de beaucoup d'articles apocryphes.

Saint Thomas n'a écrit qu'en latin, quoiqu'il parlât l'italien, probablement le français, peut-être aussi l'allemand. On assure qu'il savait le grec, et Bernard Guyard, religieux Jacobin, a fait pour le prouver une dissertation publiée en 1667. Cette opinion se fonde principalement sur un texte de Thomas lui-même, où il dit qu'il a connu les livres d'Aristote, avant qu'on les eût traduits : *quos etiam libros vidimus licet nondùm translatos in linguam nostram.* On ajoute qu'il avait, au jugement d'Érasme, saisi le vrai sens de ces livres avec une justesse qui serait inexplicable, s'il n'en comprenait pas la langue. Cependant Érasme, ainsi que Sixte de Sienne et d'autres bibliographes, lui refuse cette connaissance bien rare au XIIIe siècle; et en effet il ne paraît pas qu'il ait été du petit nombre des Dominicains qui commençaient à l'acquérir. Mais un autre titre littéraire qu'on ne peut lui contester, est d'avoir été traduit en plusieurs langues anciennes et modernes. Le frère prêcheur Cyantès a mis en

Paris, Lecointe, in-8°. — Ser. ord. Prædic. II, 613.

(1) Bâle, 1485, 4 vol. in-fol. — Venise, Junte, 1488, 6 vol. in-fol. selon Échard (inexact peut-être en ce point). — Lyon, 1554, 4 vol. in-fol. — Anvers, Plantin, 1575, in-fol. — Rome, 1587, 6 vol. in-8°. — Lyon, 1624, 5 vol. in-8°. — Amsterdam, 1639, 10 vol. in-12; 1640, 3 vol. in-4°. — Lyon, 1635, 3 vol. in-fol. — Paris, 1663, in-fol. — Cum Comment. cardin. Cajetani, etc. Bassano, 1773, 10 vol. in-fol.; édition peu estimée.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

hébreu, par ordre du pape Urbain VIII, les 4 livres de la Somme contre les gentils: les trois premiers ont été imprimés dans cette langue, à Rome, en 1657, in-folio; et le quatrième est resté manuscrit dans la bibliothèque de la Minerve. Des Jésuites ont affirmé que leur confrère Rugli, Sicilien de naissance et missionnaire à la Chine, avait traduit en chinois toute la Somme théologique, ou du moins des parties de ce grand ouvrage, et le P. Magaillans, seulement ce qui concerne la résurrection des corps. Des traductions grecques de la même Somme, de celle contre les gentils, des Questions disputées, des Commentaires sur la physique d'Aristote et sur ses trois livres de l'âme, existent manuscrites à Vienne, à Florence, au Vatican, à la bibliothèque royale de Paris. Saint Thomas vivait encore, lorsque Bernard de Gailhac traduisit en grec la Somme contre les gentils; Raimond de Pegnafort et Urbain IV avaient commandé ce travail : on n'en indique aucun manuscrit; mais Bernard Guidonis en fait mention et dit plus généralement, en parlant de Bernard de Gailhac : *Libros fratris Thomæ è latino fecit græcos.* Au XIVe siècle, Maxime Planude et Démétrius Cydonius composèrent des versions grecques, l'un de la Somme de théologie, l'autre des écrits du saint docteur relatifs aux controverses entre les Églises d'Orient et d'Occident. Les *Questiones disputatæ* et l'explication des trois livres *de Animâ* furent traduites par Georges Scholarius, qui devint patriarche de Constantinople au XVe siècle. Prochore, autre moine grec, fit passer dans sa langue le livre sur l'éternité du monde. De plus, on assure que Laurent de Médicis voulait faire imprimer une version grecque de plusieurs ouvrages de Thomas d'Aquin, que Marsile Ficin avait commencée, et qui se conserve manuscrite à Florence. Les copistes de ces traductions ont omis les noms des traducteurs, et mal écrit le nom de l'auteur : Τοῦ ἀκίνου, Δὲ ἀκουίνω, Τὶ ἀκουίνω, Τοῦ ἀγχίνου, Ἀπὸ τοῦ κυίνου, etc. Ces intitulés incorrects ont donné lieu d'attribuer quelques-uns des livres du docteur angélique à un Thomas Anchinus, à un Thomas Teatinus ou Theatinus, qui n'ont jamais existé. Un abrégé de la Somme, en vers latins, par le frère prêcheur Hyacinthe de' Ruggieri, a été imprimé à Rome, en 1652, in-12.

Nous avons à citer aussi des versions en langues vulgaires. Un livre sur la manière de se confesser, attribué bien faussement à saint Thomas, a été imprimé en italien à Florence,

Script. ordin. Præd. II, 625.

Catalogus PP. Soc. Jesu qui in imp. Sinensi fidem propagaverunt.

Préface de la Relation de la Chine, par Magaillans.

Crescimbeni, Stor. della volg. Poes. I, 371. — Scr. ord. Præd. II, 582.

Digitized by Google

en 1512, in-8°; à Rome, en 1518, in-4°; à Crémone, en 1588, in-8° : le traducteur n'est pas nommé; c'était, dit-on, un bénédictin. Le Commentaire sur la Météorologie d'Aristote, traduit, on ne sait par qui, dans le même idiome, a paru à Venise, chez Comino da Tridino, en 1554, édition unique et très-rare. *Del debito del sacerdote* est le titre d'un volume in-8° publié, à Venise encore, en 1558, comme traduit de notre saint docteur; mais c'est une production apocryphe. On a lieu de douter aussi qu'il soit l'auteur de la totalité des quatre livres qui ont paru sous le titre : *Del Governo de' principi,* à Venise, en 1577, in-8°, traduits par Valentin Averoni, moine de Vallombreuse; et à Rome, en 1668, in-4°. Antonio fait mention d'une version espagnole, anonyme et inédite, de la première partie de la Somme de saint Thomas. Dans notre langue, on peut remarquer d'abord les traductions du *Lauda, Sion,* du *Pange, lingua,* du *Sacris solemniis,* par le Fèvre de la Boderie, en 1582, et beaucoup d'autres, moins anciennes, de tout l'office du saint sacrement. Marandé, au XVIIe siècle, a fait imprimer quelques in-folio et neuf in-12 contenant, sous les titres de Morales chrétiennes et de Clef de saint Thomas, des traductions ou paraphrases d'une partie de ses œuvres. On a des versions abrégées de la Somme, par le sieur de Hauteville et par le P. Griffon, doctrinaire, Paris, 1707, 2 vol. in-12.

Biblioth. Hisp. nova, t. 2, p. 334.

Commentateur de la Bible, d'Aristote et de Pierre Lombard, saint Thomas n'a pas manqué d'être commenté à son tour. L'un des livres de son disciple, Gilles de Columna, a pour titre : *Defensorium seu correctorium librorum divi Thomæ.* Un autre de ses élèves, Pierre d'Auvergne, fit vers l'an 1300 des suppléments à la troisième partie de la Somme et aux commentaires sur Aristote. Deux cents ans plus tard, François de Ferrare joignit de pareilles additions à toute la Somme, à l'explication des Analytiques, et au livre *De Ente et essentiâ,* annoté aussi par Jérôme Contarini. Thomas de Vio, dominicain du couvent de Gaëte, puis cardinal célèbre sous le nom de Cajétan, ajouta de nouveaux éclaircissements aux trois parties de la Somme théologique. Les éditions complètes des œuvres de Thomas d'Aquin comprennent la plupart des gloses qu'elles ont subies; nous en omettons ici plusieurs qui ont moins d'étendue ou moins d'importance, et nous terminons, trop tard peut-être, ces indications bibliographiques, qui néanmoins attestent l'in-

Colon. Agripp. 1624, in-8°.

Venise, 1606, in-8°.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

térêt persévérant que les ouvrages de ce grand docteur ont inspiré, et l'ardeur avec laquelle ils ont continué d'être étudiés avant et après la renaissance des lettres.

Ils sont dans les éditions au nombre de plus de 130. Leurs titres, transcrits *in extenso*, rempliraient trop de pages. Commençons par en écarter vingt que de sensibles différences dans les formes, de graves contradictions dans les doctrines, ont fait reconnaître pour des productions supposées, indignes, à tous égards, du nom qu'on a voulu leur attacher. Nous avons déjà désigné comme telles la Manière de se confesser, et l'Exposition de l'office du prêtre. Ajoutons une Explication de la messe, un opuscule sur les Mœurs divines, le Quaternaire ou tableau des vertus et des vices, la Théorie de l'amour du Christ; les traités de la Béatitude, de la Prescience et de la prédestination, des Usures et contrats usuraires; les Concordances ou l'accord de l'auteur avec lui-même, le *Breviloquium de creatione sanctissimæ trinitatis*, le Commentaire du livre de Boèce sur l'instruction des écoliers, la *Summa de essentiis essentiarum*, le *Liber lilii benedicti*, le *Commentarius in turbam philosophorum*, les Secrets et le Trésor de l'alchimie, un livre *De lapide minerali, plantali et animali;* misérables écrits auxquels nous devons d'autant moins nous arrêter, qu'on a droit de les juger tous ou presque tous postérieurs à l'an 1300. Si l'on veut un exemple des preuves de supposition qu'ils présentent eux-mêmes, nous dirons que l'un d'eux est dédié à un Robert, fils aîné du roi de Jérusalem et de Sicile (Charles le Boiteux), et qu'on y fait dire à Thomas d'Aquin qu'il est le chapelain de ce Robert. Or ce prince est né en 1277, trois ans après la mort de Thomas, et il n'est devenu fils aîné qu'en 1309, après le décès de ses frères nés avant lui. L'authenticité de ces livres est si peu soutenable, que Touron lui-même les déclare apocryphes.

Tractatus de concordiâ dictorum suorum.

Vie de s. Thomas, p. 717-722. Ibid. p. 703-716.

Mais Touron se montre plus timide à l'égard de 38 autres qu'il n'ose ni admettre ni rejeter, et qui, à notre avis, ne méritent guère plus de confiance et d'attention que les précédents. Ils ont presque au même degré contre eux, sinon l'incompatibilité des doctrines, du moins la dissemblance des styles, l'absence de tout ancien manuscrit, et le silence des auteurs qui, au siècle de Thomas et durant la première moitié du suivant, ont cité, classé, énuméré ses ouvrages. Ce ne sont là, dit-on, que des arguments négatifs;

Digitized by Google

mais pourquoi ne suffiraient-ils point, quand il n'y a aucun fait positif à leur opposer, quand on ne peut mettre en balance que les opinions, les hypothèses et les bons plaisirs des copistes et des éditeurs modernes? Parmi ces productions, nous rencontrons d'abord un second commentaire des 4 livres des Sentences, simple et inutile abrégé dont la rédaction décèle une tout autre main. Le 3e et le 4e livre *De Regimine principum* reproduisent sans fruit divers articles des deux premiers, et font mention d'empereurs qui ne régnèrent qu'après 1274. Un manuscrit les attribue, avec plus de vraisemblance, à Tolomée de Lucques. Le second livre même de ce traité n'a point paru appartenir tout entier à Thomas d'Aquin, et il n'est pas très-bien prouvé qu'il soit l'auteur du premier. Toutefois on ne retrouverait dans aucune partie de l'ouvrage la politique déloyale que Morellet suppose avoir été professée par saint Thomas, comme depuis par Machiavel, avec une franchise qui devait la dénoncer et la faire universellement abhorrer. L'autorité absolue des rois et la suprématie du pape y sont partout proclamées; mais les infidélités, les vexations, les proscriptions n'y sont recommandées nulle part. *De Eruditione principum* est le titre d'un opuscule publié aussi sous le nom du saint docteur, et dans lequel Échard a parfaitement reconnu la diction de Guillaume Pérauld : *Stylus ita convenit cum eo quo utitur ubique Peraldus,... ut ovum ovo non sit similius.* Échard écarte ensuite une Apologie de 58 articles de la doctrine de Pierre de Tarentaise. Nous ne trouverions pas plus admissibles 14 opuscules intitulés : *De naturâ accidentis, — generis, — syllogismorum, — luminis, — loci; De potentiis animæ; De tempore; De pluralitate formarum; De dimensionibus interminatis; De logicæ summâ; De sensu respectu singularium et de intellectu respectu universalium; De inventione medii; De intellectu et intelligibili; De quo est et quod est;* fragments informes de philosophie scolastique inconnus ou négligés avant 1570, et dont les éditeurs de Rome ont grossi leur collection. De pareils jugements sont à porter sur deux Traités des universaux, sur les deux qui concernent le sacrement de l'autel, et dont l'un est d'Albert le Grand; sur celui *de Humanitate Christi*, qui ne consiste qu'en extraits de la troisième partie de la Somme; sur ceux où il s'agit de l'achat et de la vente, de la manière d'acquérir la science humaine et divine. Le Commentaire sur le Cantique

Mélanges, IV, 353, 354.

Script. ordin. Præd. I, 135 et 339.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

des cantiques, dicté, dit-on, par Thomas, malade à Fossanuova, est d'une étendue qui ne permet aucunement de l'attribuer à un moribond, surtout lorsqu'on y remarque la promesse que fait l'auteur d'entreprendre un autre travail. Saint Antonin, après avoir examiné les explications de la Genèse et de l'Ecclésiaste, données pour des productions de saint Thomas, déclare qu'elles ne sont pas de lui : *Postillæ super Genesim et Ecclesiasten, quas vidi, non sunt ejus.* Les secrétaires et les disciples du saint docteur qui, après sa mort, ont recueilli avec le plus grand soin tous ses écrits, sans en laisser perdre la moindre parcelle, n'ont eu aucune connaissance de ceux que nous venons d'indiquer, non plus que des Commentaires sur les deux premiers livres des Machabées, sur les sept épîtres canoniques, sur l'Apocalypse, sur la Consolation de Boèce, et sur le livre de la Hiérarchie céleste qu'on attribue à Denis l'Aréopagite.

Nous avons à écarter encore des articles dont l'authenticité n'est guère plus admissible; et d'abord deux séries de sermons pour les dimanches et pour les fêtes : si Thomas les a prêchés, il ne les a probablement jamais écrits; ils auront été recueillis par de pieux auditeurs, et complétés avec des extraits de ses explications du Nouveau Testament. Ses Conférences sur l'amour de Dieu et du prochain et sur le décalogue passent pour rédigées par son disciple Pierre de Andria ou Adria : *Collationes quas collegit Petrus de Andriâ,* disent Trivet et un autre ancien auteur. On a cessé, depuis 1600, d'imprimer sous son nom un opuscule publié à Venise chez les Juntes en 1588, et destiné à provoquer l'examen de ces deux questions : La matière est-elle le principe de l'individualité dans les corps? Dieu est-il le moteur immédiat des astres? Échard rejette de même les articles intitulés : *De Septem petitionibus orationis dominicæ, De Machinâ mundi, De esse et de essentiâ mineralium, Aurora sive aurea hora,* ainsi que des écrits relatifs aux doctrines de Raimond Lulle et d'Arnaud de Villeneuve.

On réduit ainsi de moitié la liste des ouvrages ou opuscules de Thomas d'Aquin; mais il en reste plus de soixante dont il est réellement l'auteur, et ce sont en général les plus recommandables par leur étendue et par leurs matières. Nous les diviserons en cinq classes. 1° Commentaires sur Aristote, et divers Essais sur des sujets de philosophie; 2° Commentaires sur la Bible, auxquels nous donnerons pour

Digitized by Google

appendice l'Office du saint sacrement; 3° Commentaires des quatre livres des Sentences, et Traités particuliers de théologie scolastique; 4° la Somme contre les gentils et autres livres de controverses. La grande Somme formera à elle seule la dernière classe : elle équivaut presque à un cinquième des œuvres authentiques de saint Thomas.

Il ne s'est point occupé de tous les livres d'Aristote : il en a négligé de très-importants, par exemple : la Rhétorique, la Poétique, l'Histoire des animaux. Il n'a commenté, des livres qui composent l'*Organum,* que celui de l'Interprétation et les deux derniers Analytiques. Mais il a aussi expliqué, avec tout le soin dont il était capable, les 10 livres de Morale adressés à Nicomaque, les 8 de Politique, les 8 de Physique, les 4 sur les Météores, les 4 sur le Ciel et le monde; ceux qui traitent de l'âme, des sens, de la mémoire, du sommeil, de la génération et de la corruption, en tout plus de 52. En se livrant à ce long travail, le saint théologien se proposait surtout de ne laisser aux ennemis de la foi catholique aucun moyen de se prévaloir ou d'abuser de l'autorité d'Aristote. Il expose et recommande les théories de ce philosophe, quand il les juge conciliables avec la doctrine chrétienne; il les réfute, quand il ne peut leur donner un sens orthodoxe. Mais ce dessein même l'engageait dans des études profondes qui lui firent contracter de bonne heure d'heureuses habitudes de méditation et d'analyse. Si, après lui, Roger Bacon a pénétré plus avant dans la véritable philosophie, personne encore, au milieu du XIIIe siècle, n'avait mieux profité que Thomas d'Aquin des grandes leçons d'Aristote. Il a contribué à les propager dans les écoles, où plus d'une fois elles ont rouvert la carrière des progrès, quoiqu'elles y aient été trop souvent mal entendues. On peut considérer comme des suppléments à ces commentaires sur les œuvres du philosophe de Stagyre, les essais qui ont pour sujets l'intelligence humaine, les éléments et les expressions de la pensée, les propositions modales, les sophismes, l'astrologie, le destin, l'éternité du monde; les principes, les accidents et les mouvements de la matière; l'ordre et les œuvres de la nature (1). Nous bornons là cette liste, pour n'y

(1) De naturâ Verbi intellectûs. — De propositionibus modalibus. — De fallaciis. — De quatuor oppositis. — De instantibus. — De sortibus.— De fato.— De judiciis astrorum. — De æternitate mundi. — De principiis

Digitized by Google

pas introduire trop d'articles apocryphes; mais nous comprendrons dans la 1re classe des écrits de saint Thomas le Traité du gouvernement, que nous avons déjà désigné en le réduisant à deux livres ou même à un seul; de plus l'opuscule *de Regimine Judæorum*, adressé à la comtesse de Flandre; et l'Explication d'un traité des causes, dont l'auteur est appelé par les copistes Proculus, au lieu de Proclus. Un pieux et savant chrétien, disciple studieux et circonspect d'Aristote, se reconnaît dans tous ces commentaires et tous ces essais, sur lesquels Sixte de Sienne a porté un jugement que nous adopterions presque sans réserve : *Primus omnium latinorum philosophorum divus Thomas, non minùs incredibili quàm felici ausu, omnem Aristotelis philosophiam commentariis lucidissimis illustravit.*

Biblioth. s. l. IV, p. 398.

Les produits authentiques de ses études bibliques consistent en Explications du livre de Job, des Psaumes, du Cantique des cantiques, d'Isaïe et de Jérémie, des Évangiles, et des Épîtres de saint Paul. Ayant cru voir dans le livre de Job une véritable histoire et non une parabole, il a écarté les interprétations mystérieuses et s'est efforcé de saisir le sens littéral. C'est généralement le caractère de ses travaux sur la Bible; et il n'en faut pas plus pour le distinguer honorablement dans la foule des commentateurs du moyen âge. Il sait employer, aussi à propos que possible, des notions historiques qui leur sont moins familières qu'à lui; mais il a, comme eux, le désavantage d'expliquer des textes qu'il ne connaît que par des versions bien imparfaites; il manque partout de l'intelligence des langues originales. En commentant le Psautier, il ne s'attache qu'à y retrouver l'Évangile, ainsi qu'il l'annonce expressément dans son prologue : *Omnia quæ ad fidem incarnationis pertinent, sic dilucidè traduntur in hoc opere, ut ferè videatur Evangelium et non prophetia.* Du reste, il s'est arrêté au 51e psaume, c'est-à-dire au tiers du recueil. A l'égard du Cantique des cantiques, il ne doit plus être question de la longue paraphrase si vainement attribuée à Thomas étendu sur son lit de mort chez les religieux de Fossa-nuova. Avait-il auparavant annoté ce livre sacré? On aurait droit de le conclure

naturæ. — De occultis operibus naturæ. — De naturâ materiæ. — De mistione elementorum. — De motu cordis. — De principio individuationis.

Digitized by Google

des témoignages presque unanimes des plus anciens auteurs, et ce serait l'ouvrage qui commence par les mots : *Sonet vox tua in auribus meis.* Cependant c'est par ces mêmes premières paroles que la prétendue Explication faite à Fossanuova est le plus souvent indiquée. Ni Échard, ni Touron, ni d'autres savants Dominicains ne sont parvenus à bien éclaircir cette difficulté, et la glose dont il s'agit n'a pas, s'il faut l'avouer, assez d'importance pour provoquer d'autres recherches. Les Commentaires sur Isaïe, sur les prophéties et les lamentations de Jérémie, ont paru à Sixte de Sienne trop stériles pour être d'un si fécond docteur : *Propter doctrinæ sterilitatem ejus esse non creditur.* Toutefois leur authenticité est établie par tant de documents qu'on ne la révoque plus en doute. On y pourrait même remarquer une précision et une sorte d'exactitude littérale qui les rendraient recommandables. Bernard Guidonis, Tocco, saint Antonin en ont fait un plus magnifique éloge : ils ont dit que dans les passages difficiles, après que le commentateur avait beaucoup prié, beaucoup pleuré, saint Pierre et saint Paul lui apparaissaient et lui révélaient les significations mystérieuses : *Post orationes et lacrymas, sanctorum apostolorum Petri et Pauli, qui ipsum instruxerunt, habuit visionem.* Bolland. pag. 670, n. 32.

Il a particulièrement expliqué les deux Évangiles de saint Matthieu et de saint Jean; mais ensuite il a rapproché les quatre évangélistes dans l'ouvrage auquel on a donné pour titre : *Catena aurea, ex sententiis sanctorum patrum miro artificio connexa.* Il lui avait fallu parcourir les bibliothèques de plusieurs monastères pour recueillir ainsi tous les textes des Pères de l'Église, où sont interprétés ceux des écrivains sacrés. Il épargnait tous ces voyages, toutes ces investigations à ses lecteurs, et leur rendait un service d'autant plus réel, qu'une très-savante méthode présidait à l'enchaînement des innombrables éléments de son travail. Ce n'était, si l'on veut, qu'une compilation à laquelle il n'avait donné que le nom de *Continuum;* mais le volume in-folio qu'elle remplit dans la collection des œuvres de l'illustre auteur, est l'un de ceux dont on a fait longtemps le plus fréquent et le plus profitable usage. La *Catena aurea* a obtenu tant d'estime, que les Franciscains ont voulu la revendiquer pour un de leurs confrères, l'espagnol Ponce Carbonnel. Échard a pris la peine de repousser cette prétention dénuée de tout fondement. Urbain IV avait demandé ce travail à Thomas qui

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

le lui présenta en 1264, plusieurs années avant que ce Cardonnel fût en âge de rien entreprendre. Aux commentaires sur les épîtres aux Romains et aux Hébreux, et sur la 1re aux Corinthiens, que le saint docteur a écrits de sa main, on joint ceux que son disciple, Regnauld, a recueillis de ses leçons publiques, et qui concernent toutes les autres épîtres de saint Paul. La doctrine de cet apôtre y est rapprochée des récits de Moïse et des oracles des prophètes; les écrivains ecclésiastiques y sont moins cités, et pourtant l'érudition théologique du commentateur y est remarquable encore.

Scr. ord. Pr. I, 327, 328.

C'est principalement avec des textes de la Bible, habilement choisis et combinés, que saint Thomas a rédigé l'Office du saint sacrement; il l'a complété par des hymnes de sa composition. Quelquefois on a supposé qu'il n'avait fait que retoucher le travail d'un prêtre liégeois que Julienne du Mont Cornillon en avait chargé, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Mais les Bollandistes qui, à l'article de Julienne, avaient adopté cette opinion, l'ont rétractée et même réfutée, lorsqu'ils ont eu à parler d'Urbain IV et de Thomas d'Aquin. Celui-ci n'a eu probablement aucune connaissance de l'informe essai de ce prêtre belge; et les biographes les plus voisins de ce temps, Tocco, Tolomée de Lucques, Bernard Guidonis, s'accordent à lui attribuer, à lui seul, l'office de nuit et de jour qui se célèbre en cette fête et pendant l'octave. Un talent poétique dont ses œuvres ne présentent aucun autre exemple, se fait distinguer dans les hymnes *Pange lingua*, *Sacris solemniis*, *Verbum supernum*, et surtout dans la pièce qui ne porte que le nom de Prose, *Lauda, Sion, Salvatorem.* Il s'en faut que le style de ces poëmes soit toujours d'un goût très-pur, que la latinité en soit très-élégante, et que les règles de la prosodie classique y soient observées; cependant le sentiment de l'harmonie s'y manifeste par la variété des mesures, par l'heureuse distribution des nombres et des rimes, par la coupe des vers, ou, si l'on veut, des lignes. Il y a là une versification réelle, puisqu'elle appelle partout le chant. Les pensées, presque toujours ingénieuses, ont souvent de la grandeur et de l'éclat. A notre avis, de telles productions méritent une attention particulière, quand elles se rencontrent parmi les ouvrages d'un docteur si constamment et si profondément occupé d'arguments scolastiques. Wadding voulait que sur la foi de deux

Ci-dessus, p. 19, 20.

Digitized by Google

cordeliers du XVIe siècle, saint Bonaventure fût déclaré l'auteur du *Lauda, Sion*. Cette opinion que nul document ne suggère ni n'autorise, n'a point acquis de partisans hors des couvents de l'ordre de Saint-François. D'autres ont raconté qu'Urbain IV, ayant demandé l'Office de la nouvelle fête à Bonaventure et à Thomas, reçut les deux compositions, les examina et préféra celle du dominicain. La saine critique a aussi écarté ce conte.

Les deux classes d'écrits qne nous venons de considérer remplissent environ dix in-folio; ce serait plus de la moitié du recueil des œuvres de saint Thomas, si on le réduisait aux articles authentiques. Nous ouvrirons la 3e classe par le Commentaire sur les quatre livres des Sentences. L'explication de ce traité fameux de Pierre Lombard était, comme nous avons eu plusieurs occasions de le dire, l'essai des jeunes professeurs dans les universités, et spécialement dans celle de Paris. Thomas n'avait guère que 25 ans lorsqu'il écrivit ou débita ces deux grands volumes. Il y traite, en suivant l'ordre établi par le maître qu'il interprète, d'abord de la nature divine, des perfections de Dieu, de la sainte Trinité; puis de la création du monde, des anges et de la nature humaine; ensuite du mystère de l'incarnation, des vertus et des vices, des sacrements et des dernières fins de l'homme. Dans un tome suivant, les *Quæstiones disputatæ* sont au nombre de 63 et se sous-divisent en plus de 400 articles. Mais comme il y en a plusieurs sur le même sujet, tout l'ouvrage se réduit à sept principaux chefs : la puissance de Dieu, le mal, les créatures spirituelles, l'âme, l'incarnation du Verbe, les vertus, la vérité. Cent autres questions nommées Quodlibétiques sont plus variées, plus imprévues, et néanmoins se partagent en onze ou douze séries qui reproduisent, sous de nouveaux points de vue et avec d'autres détails, les matières théologiques discutées dans les livres précédents de l'auteur. Tant de problèmes qui demeurent le plus souvent inaccessibles à la raison, et qui ne sont pas toujours résolus d'une manière positive par l'autorité, n'ont d'intérêt aujourd'hui que comme des monuments de l'activité des études et de la subtilité des esprits. Pour en citer quelque exemple, une de ces questions, et des moins difficiles à comprendre, est de savoir, si, en supposant que la charité soit une habitude vertueuse de l'âme, elle est distincte des *autres* habitudes des *autres* vertus : *habitus distinctus*

Digitized by Google

ab aliis habitibus aliarum virtutum. La réponse est affirmative, et se termine par un éloge de la charité conçu en ces termes : *Inter cæteras virtutes charitas causalitate est prior, diuturnitate major, mater in formatione, forma in apparitione, finis in remuneratione.*

Il faut compter de plus au nombre des tributs que Thomas d'Aquin a payés à la théologie scolastique de son siècle, un Abrégé de toute la science théologique, des Explications du Symbole des apôtres, du *Pater noster,* de l'*Ave Maria,* autres que celles dont l'authenticité nous a paru inadmissible; des Traités sur les articles de foi et les sacrements de l'Église, sur la forme de l'absolution, sur le Verbe divin, sur la nature des anges (*de substantiis separatis seu de angelorum naturâ*); et des Commentaires sur deux livres de Boèce qui traitent de la Trinité et des œuvres divines.

Nous avons annoncé, comme devant former une 4e classe, plusieurs ouvrages polémiques dont le plus considérable est la Somme de la foi catholique contre les gentils. Elle est divisée en 4 livres qui comprennent ensemble 463 chapitres. La nature divine, autant que nous pouvons la connaître par les lumières de la foi et avec le secours de la grâce; les attributs, les perfections de l'Être suprême; comment il est le type et la source de tout ce qui peut exister de beauté et de bonté dans les créatures, et comment il trouve en lui-même sa propre béatitude; tel est le sommaire du livre premier. Le second traite de la puissance éternelle de Dieu, des œuvres qu'elle a produites dans le temps, et des preuves que chaque chose créée fournit aux chrétiens pour démontrer la vérité de leur religion et pour réfuter les erreurs. Il s'agit dans la 3e partie des dernières fins du monde, de la providence, de la vraie félicité des hommes, de ce qui la leur fait perdre, de ce qui les aide à l'acquérir. Jusque-là l'auteur n'a combattu ou catéchisé que les païens : il n'a point employé les sentences des saintes écritures dont ils ne reconnaissent point l'autorité. La raison seule a tracé les routes qui doivent les conduire à la foi. Le 4e et dernier livre s'adresse aux juifs et aux hérétiques, et oppose à leurs fausses croyances ou à leur incrédulité, les textes des révélations divines. C'est ainsi que sont établis en ce livre les dogmes mystérieux de la Trinité, de l'incarnation, de la résurrection des corps, de l'éternité des récompenses et des peines. Mais en prouvant ces articles de foi par les écritures sacrées, l'au-

Digitized by Google

teur ne néglige pas de montrer que s'ils sont supérieurs à la raison humaine, ils ne lui sont point contraires, et il s'applique à les mettre de cette manière à l'abri de toutes les attaques des gentils. Voilà pourquoi le titre général de *Summa contrà gentiles* peut s'étendre des trois premières parties à la dernière. On a voulu comparer cette Somme à la Cité de Dieu de saint Augustin, qui en effet tend au même but. Mais si l'on sait apprécier, de part et d'autre, les conceptions, la méthode, la science et le style, les différences seront par trop palpables; et il suffira d'avoir mis en parallèle ces deux ouvrages des deux théologiens les plus renommés, l'un au ve siècle, l'autre au XIIIe, pour mesurer la décadence dans laquelle la scolastique et les autres barbaries du moyen âge ont entraîné tous les talents, toutes les études, tous les genres de composition. La Cité de Dieu continue la littérature antique; elle en conserve au moins des nuances, et, par cela même qu'elle en dévoile les traditions mensongères, elle les transmet et les explique. La Somme contre les gentils, estimable sans doute par le choix et la disposition des matériaux, n'est après tout qu'un tissu d'arguments d'école, sans érudition et souvent sans analyse. Il y a entre ces deux défenseurs du christianisme toute la distance d'un écrivain à un discoureur, d'un savant à un docteur.

Un second ouvrage polémique de saint Thomas est un Traité contre les erreurs des Grecs, entrepris par ordre d'Urbain IV et dédié à ce pontife. On en a fait usage toutes les fois qu'on a tenté la réconciliation des deux Églises : il aurait été plus utile, si les textes des saints Pères qui ont écrit en grec y avaient été plus exactement cités et interprétés; mais l'auteur ne s'était servi que de versions trop peu dignes de sa confiance. Un opuscule adressé par lui au chantre d'Antioche enseigne la manière de prouver aux Grecs, aux Arméniens, aux Sarrasins, divers articles de foi : la Trinité, la passion du Christ, l'eucharistie, la liberté de l'homme, la résurrection finale et universelle. Des questions moins graves, discutées dans trois réponses, l'une à son supérieur général, Jean de Verceil, les deux autres à des professeurs dominicains de Besançon et de Venise, sont en tout au nombre de 184; et il y en a 36 qui ont été traitées et résolues en quatre jours. Nous ne citerons que celle de savoir comment les démons pénètrent les secrets de nos pensées. Ils n'ont, selon Thomas, ce pouvoir qu'à l'égard des

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

pensées qui sont accompagnées de mouvements corporels, *quas comitantur aliqui motus corporales.* Un livre plus remarquable, intitulé : *De Unitate intellectûs contrà Averroistas,* est destiné à réfuter une opinion professée au XIIe siècle par Averroès, et fort répandue au XIIIe : c'était de prétendre qu'il n'existe pour tout le genre humain qu'un seul et même intellect, qu'un seul esprit intelligent. Le saint docteur démontre que ce système est aussi contraire à la saine philosophie qu'à la foi chrétienne.

Ci-dessus, p. 197-219.

Aux articles de Guillaume de Saint-Amour et de Gérard d'Abbeville, nous avons fait mention des écrits de Thomas d'Aquin contre ces deux ardents antagonistes des frères Mendiants. Trois fois il a pris part à cette controverse ou plutôt à cette querelle ; de là ces opuscules ayant pour titres : *Contrà pestiferam doctrinam retrahentium homines à religionis ingressu. — De perfectione vitæ spiritualis. — Contrà impugnantes Dei cultum et religionem.* C'est encore à la théologie polémique qu'appartiennent deux courts traités qu'il adresse à l'archidiacre de Trente, *ad archidiaconum tridentinum* (et non *cudestinum, tudertinum,* qu'on lit en quelques éditions), et dans lesquels, en expliquant deux décrétales d'Innocent III, il repousse des doctrines erronées, notamment celle de l'abbé Joachim qui méconnaissait dans les personnes de la Trinité l'unité de l'essence divine.

Les quatre classes de grands et petits ouvrages, qui viennent d'être rapidement parcourues, occupent les vingt premiers tomes de l'édition complète de Paris. Nous n'avons pu en donner qu'un aperçu très-sommaire : des analyses plus développées tiendraient trop de place dans un volume qui doit contenir l'Histoire littéraire de 25 à 30 années. Il nous reste à parler de la Somme théologique, le plus étendu et le plus célèbre des ouvrages de l'Ange de l'école. On a cependant mis en question s'il en était réellement l'auteur, et l'on a voulu en attribuer une partie considérable soit au franciscain Alexandre de Halès, soit à Vincent de Beauvais. Dans les articles consacrés à ces deux écrivains, nous avons montré que saint Thomas ne leur a rien emprunté, et même qu'ils n'ont pas composé les ouvrages où l'on a cru retrouver le sien. Sa Somme lui appartient tout entière : c'est ce que Noël Alexandre, Touron et surtout Échard ont prouvé fort au long par les manuscrits, par les témoignages, par des rapprochements de textes. Ils ont répondu à toutes les ob-

T. XVIII, p. 318-323. p. 472-482.
Sel. Hist. eccl. t. XXI, p. 783-878.
Vie de s. Th. p. 723-769.

Digitized by Google

Summa s. Th. vindicata. Paris, 1708, in-8°. — Scr. ord. Præd. t. I, p. 290-323.

jections dont la plus spécieuse, proposée par Launoy, consistait à dire que Pierre Roger, depuis le pape Clément VI, prononçant, en 1323, un panégyrique de saint Thomas d'Aquin, nouvellement canonisé, énumérait toutes ses œuvres, sans faire la moindre mention de la Somme théologique. Cet oubli de l'orateur, ou cette omission des copistes de son discours est remarquable sans doute; mais Launoy déclare qu'il consent à n'en tirer aucune conséquence, si l'on peut lui citer un seul auteur, plus ancien que Clément VI, qui ait expressément attribué cette Somme à saint Thomas. Au lieu d'un, on en a produit plus de six : Tolomée de Lucques, Barthelemi de Capoue, Guillaume de la Mare, Gilles de Rome, Trivet, Jean le Lecteur, etc. Cette liste se continuerait par les noms de Bernard Guidonis et de Pierre Roger lui-même; car dans une seconde harangue sur le même sujet, débitée par lui en présence de toute l'Université de Paris, le 7 mars 1324, il s'exprimait en ces termes : *Tres Summas, quarum secundam tractantem de virtutibus in duas divisit, ferè loquentes de omni materiâ, subtilissimè composuit.* Voilà les trois sommes, ou plutôt la grande Somme embrassant toutes les matières théologiques, et composée de trois parties dont la seconde est divisée en deux sections.

La première partie, après un aperçu général de la doctrine sacrée ou des études théologiques, traite de Dieu, de ses attributs ou perfections, spécialement de sa science infinie; des trois personnes divines, des anges, des sept jours de la création, y compris celui du repos; puis de l'homme, de son âme, de son intelligence, de sa volonté, de son corps, de toutes les facultés qu'il possède. Les détails que tant de grands sujets embrassent sont distribués sous 119 questions principales, dont chacune se partage en plusieurs articles ou sous-questions résolues par autant de propositions ou conclusions, au nombre d'environ 800 pour toute cette première partie. Chaque article commence par un exposé des opinions ou des données qui le concernent; et chaque conclusion est suivie de réponses aux systèmes, aux allégations, objections ou observations qui la contredisent ou tendent à la modifier. La rédaction est partout d'une trop parfaite uniformité; les mêmes expressions, les mêmes constructions se reproduisent dans presque tous les paragraphes, par exemple : *Ad primum dicendum quòd...*, *Ad secundum...*, *Ad tertium...*, etc.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Dans la 1re section de la deuxième partie, la fin dernière de l'homme, la béatitude suprême, les actes volontaires et involontaires, les passions concupiscibles et irascibles, les habitudes, les vertus et les vices, le péché et ses espèces, la loi, la grâce et le mérite, sont les objets de 60 questions. Les 54 suivantes n'ont pour matière que les vertus dites principales ou cardinales, qui sont et doivent être, dit l'auteur, au nombre de 4, ni plus ni moins : la prudence, la justice, la force, la tempérance; vertus qui diffèrent essentiellement l'une de l'autre, et qui, selon leurs divers aspects, peuvent être appelées politiques, purifiantes, sanctifiantes, exemplaires. Plus de 700 questions secondaires, comprises sous les 114 qui viennent d'être désignées, sont posées, discutées, résolues dans les mêmes formes que les 800 de la 1re partie.

La *Secunda secundæ* a plus d'étendue et paraît avoir toujours eu plus de renom. On y compterait au moins un millier d'articles, et par conséquent de propositions ou solutions détaillées, mais qui ressortissent à 189 grandes questions; savoir 46 sur les trois vertus théologales, la foi, l'espérance, la charité; 124 sur les vertus cardinales, déjà caractérisées dans la section précédente, mais envisagées ici sous de nouveaux points de vue; et les 19 dernières, sur la grâce, sur les divers dons spirituels, sur la vie active, contemplative et religieuse. La méthode et le style de l'auteur demeurent invariables dans tout ce long cours de divisions, de discussions et d'enseignements.

La 3e partie qu'il vaudrait mieux, ce semble, appeler la 4e, puisqu'on en a compris deux sous le titre de seconde, consiste principalement en un traité sur Jésus-Christ, et un traité incomplet des sacrements. Le premier se divise immédiatement en 59 questions qui ont pour objets l'incarnation du Verbe, la vierge Marie, la passion et la mort du Rédempteur, sa résurrection, son ascension, sa puissance et sa gloire céleste. Dans le deuxième traité sont agitées et théologiquement approfondies 31 questions relatives aux quatre sacrements du baptême, de la confirmation, de l'eucharistie et de la pénitence. Toutes ces 90 questions continuent de se subdiviser en articles qui amènent plus de 600 décisions distinctes, énoncées, expliquées, justifiées comme dans les premières parties.

Tel est le plan de la Somme. Elle renferme trois à quatre mille articles ou questions particulières, réparties sous 512

Digitized by Google

questions générales. Plus de dix mille difficultés y sont éclaircies ou abordées. La première partie et la dernière sont le plus souvent dogmatiques : les deux sections de la seconde tiennent plus à la théologie morale; et toutes ensemble forment un grand corps de doctrine chrétienne, où pourtant, comme on vient de le voir, il n'est rien dit des trois derniers sacrements. Cette omission est amplement réparée dans une sorte de 4e ou 5e partie, que l'on a publiée sous le titre de *Supplementum tertiæ partis Summæ*. Là 700 nouveaux articles ou environ se distribuent sous cent questions principales, dont les 28 premières concernent les parties de la pénitence, savoir : la contrition, la confession, la satisfaction; et accessoirement l'excommunication, l'absolution, les indulgences. Les 40 questions suivantes complètent le traité des sacrements par des articles relatifs à l'extrême-onction, à l'ordre, au mariage et à ses empêchements de tout genre. Trente-deux autres questions dont les sujets sont la résurrection des corps, la vie future, le jugement final, les bienheureux, les damnés et le purgatoire, terminent ce supplément qui n'appartient à saint Thomas que parce qu'on l'a extrait de son commentaire sur le 4e livre des Sentences. Il avait apparemment retardé la rédaction des derniers chapitres de sa Somme, et il est mort avant de les avoir écrits. Nous devons faire observer ici que les 4 livres de Pierre Lombard forment un abrégé de la théologie entière, où les matières sont disposées dans un ordre qui ne diffère pas beaucoup de celui que Thomas d'Aquin a suivi dans sa célèbre Somme. Faut-il en conclure qu'elle n'est qu'une sorte de répétition de son commentaire sur ces 4 livres? Non sans doute; car lorsqu'il n'explique plus les leçons d'autrui, lorsqu'il donne les siennes, il est bien plus maître de son sujet; il en étend ou en modifie à son gré les développements, et y applique en pleine liberté l'analyse, les déductions, les formes qui lui sont propres et familières. Voilà comment il a composé le grand ouvrage qui a été depuis, dit Fleury, « regardé dans les écoles comme le corps de « théologie le plus parfait, tant par le fond de la doctrine « que par la méthode. »

Voy. Hist. littér. de la Fr. t. XII, p. 588-602.

Hist. eccl. l. LXXXV, n. 39.

De pareils éloges et même de plus magnifiques ont été décernés à tout l'ensemble des œuvres de saint Thomas. Les souverains pontifes, les conciles, les universités, les écrivains, lui ont rendu de fréquents et solennels hommages, qu'on a

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Touron, Vie des s. Th. p. 593-674.

recueillis et dont on a rempli 80 pages in-4°. Entre les critiques, rares et assez peu graves, qu'il a subies, remarquons d'abord la censure que fit, en 1277, de quelques-unes des propositions qu'il avait enseignées, l'évêque de Paris, Étienne Tempier. Le saint docteur, quoique si orthodoxe, était condamné pour avoir dit que Dieu ne peut pas sans matière multiplier les individus sous une même espèce, et que par conséquent les êtres immatériels comme les anges doivent tous différer en espèce l'un de l'autre. Ce sont là des opinions qui peuvent bien ne pas sembler incontestables, mais qu'il n'est guère possible de trouver hérétiques ni surtout dangereuses. Aussi la censure fut-elle expressément révoquée, et l'autorité du grand théologien pleinement rétablie par un des successeurs de Tempier, en 1325. On a depuis ce temps donné plus d'attention aux sentiments du docteur angélique, concernant la prédestination gratuite, l'action de Dieu sur les créatures ou la prémotion physique, l'efficacité de la grâce, et la nécessité d'une telle grâce pour le salut de l'homme. Cette doctrine, qui avait été celle de saint Augustin, et les systèmes qui la contredisent, ont eu, dans le cours des cinq derniers siècles, beaucoup d'influence sur les affaires théologiques. Ceux qui la professaient ont été désignés par le nom de Thomistes, puis par d'autres appellations; ils ont eu pour adversaires à la fin du XIIIe siècle, les Scotistes ou disciples du franciscain Duns Scot, ensuite des sectes diversement dénommées. Concilier avec la liberté humaine cette invincible puissance des grâces divines, et avec la souveraine équité du Créateur, ces prédestinations gratuites, ce choix, en apparence arbitraire, des saints et des réprouvés, est assurément l'un des plus obscurs problèmes qui ait exercé la sagacité ou la subtilité des docteurs. Thomas n'en persiste pas moins dans son rigoureux système, il n'en tempère pas l'expression (1); et cependant il est, de tous

(1) Voluit igitur Deus in hominibus, quantùm ad aliquos quos prædestinat suam repræsentare bonitatem, per modum misericordiæ parcendo; et quantum ad aliquos quos reprobat, per modum justitiæ puniendo; et hæc est ratio quare Deus quosdam eligit et quosdam reprobat... Quare hos elegit in gloriam et illos reprobavit, non habet rationem nisi divinam voluntatem;... neque tamen propter hoc est iniquitas apud Deum, si inæqualia non inæqualibus præparat; hoc enim esset contrà justitiæ rationem, si prædestinationis effectus ex debito redderetur et non daretur ex gratiâ. *Sum. Th. Part. I, Quest.* 23.

Digitized by Google

ceux qui l'ont professé, celui que les théologiens du parti opposé ont contredit avec le moins de rudesse et d'amertume. La plupart des Thomistes ont été traités bien plus durement que le chef dont ils portaient le nom.

Il a dû ces ménagements à l'étendue et à l'éclat de ses travaux. Sa vaste renommée, exagérée peut-être comme tant de gloires du même genre, serait, quant au fond, l'une des plus faciles à justifier. En effet, si nous ne retrouvons dans ses livres ni la théologie classique des écrivains chrétiens du quatrième siècle et surtout du cinquième, ni le langage affectueux et ingénieux de saint Bernard, ni l'érudition encyclopédique de Vincent de Beauvais, ce n'est pas du moins sans raison qu'on l'a surnommé l'Ange de l'école : on aurait pu dire l'archange; il est réellement le prince des scolastiques du moyen âge. Il a compris mieux qu'aucun d'eux que la science des choses révélées devait se fonder sur des livres sacrés et sur des traditions positives. C'est l'idée qu'il en donne dès les premières pages de la Somme; et l'on s'aperçoit souvent dans le cours de cet ouvrage, ainsi que dans presque toutes ses productions, qu'il a étudié la Bible et les Pères de l'Église aussi profondément qu'il est possible de le faire sans savoir l'hébreu et le grec.

Il avait lu aussi dès sa jeunesse des traductions de l'*Organum* d'Aristote et de plusieurs autres ouvrages de ce philosophe. L'influence de ces livres se manifeste dans la plupart des siens; car il applique le plus qu'il peut, et quelquefois avec trop de confiance, la dialectique et la métaphysique des anciens à la théologie chrétienne, en évitant néanmoins les témérités d'Abélard, et en conservant par la plus circonspecte sagacité, une place éminente parmi les nouveaux docteurs. Les avantages qu'il a sur eux tiennent à deux causes. D'abord il a pénétré plus avant dans cette philosophie antique; en second lieu, il a mieux compris qu'à l'égard de tout mystère religieux, les explications doivent se contenir dans les termes consacrés par les autorités qui le révèlent, et que les expressions cherchées ailleurs sont toujours arbitraires, sans en être presque jamais plus vraies ni plus claires. La scolastique a été régularisée par lui, autant qu'une méthode si mal conçue pouvait l'être.

Nous avons rencontré dans ses œuvres quelques traces des connaissances ou notions historiques qu'il avait acquises; et l'on peut juger par son Office du saint sacrement, des

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

progrès qu'il pouvait faire dans les études et les compositions purement littéraires, s'il s'y était adonné. Mais, ainsi qu'Érasme l'a remarqué, il a trop négligé ce genre d'instruction, quoiqu'il fût si digne de le cultiver, et si capable d'en faire, comme de tous les autres, un heureux usage (1). Érasme répète ailleurs qu'il ne manquait à Thomas d'Aquin d'autre connaissance que celle des langues et des belles-lettres, en ajoutant qu'il eût mieux valu être un peu moins aristotélicien et un peu plus grammairien et littérateur (2).

L'éducation de Thomas, ses penchants, sa profession, les institutions et l'esprit de son siècle, tout avait contribué à le vouer à la théologie, considérée alors comme la science par excellence, à laquelle toutes les autres devaient demeurer subordonnées. Il l'a cultivée jusqu'à sa mort avec un zèle ardent et avec un désintéressement non moins recommandable. Loin d'aspirer aux dignités qu'elle lui rendait accessibles, il les a refusées; et l'on a lieu de croire qu'il n'ambitionnait aucunement l'éclatante renommée que lui ont valu ses leçons et ses ouvrages. Il aimait l'étude pour elle-même, et ne vivait heureux qu'en travaillant à s'instruire, loin des affaires et des intrigues. Voilà pourquoi, à travers les vicissitudes des choses et des opinions humaines, il est resté grand dans les siècles qui ont suivi le sien, comme l'a dit encore Érasme, *vir non suo tantùm seculo magnus.* D.

SAINT BONAVENTURE,

MORT EN 1274.

MOINE FRANCISCAIN ET CARDINAL.

SA VIE.

Le religieux dont on entreprend d'écrire ici l'histoire, dut jeter un grand éclat dans son siècle, et attirer l'attention de

Matth. Paris ad an. 1265. — Henr. Gandav. Scr. eccl. c. 47. —Trithem. Scr. eccl. c. 464. — Dante, Paradiso, c. XII. — Miræi Auct. c. 400. — Octav. de Martinis, in Surio ad 14 julii.

(1) Thomas Aquinas vir non suo tantùm seculo magnus: nam meo quidem animo nullus recentium theologorum cui par sit diligentia, cui sanius ingenium, cui solidior eruditio; planèque dignus erat cui linguarum quoque peritia reliquaque bonarum litterarum supellex contingeret, qui iis quæ per eam tempestatem dabantur, tam dextrè sit usus. *In Epist. Pauli ad Rom. c.* 1. *Operum Erasmi, t. VI, col.* 554.

(2) Cui nihil omninò defuisse video præter cognitionem linguarum: verùm præstabat aliquanto minùs Aristotelicum esse quàm hoc carere adminiculo. *In Epist. ad Corinth. secundam, c.* 8. *Op. Erasmi, VI,* 777.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

ses contemporains par de bien grandes qualités d'esprit et de cœur, pour avoir donné lieu aux éloges unanimes qui ont été faits de lui comme à l'envi. Il fut surnommé par l'École le *docteur séraphique;* Matthieu Paris le déclare le plus remarquable docteur de son temps avec saint Thomas d'Aquin; ce dernier donna à Bonaventure, son émule, le titre de saint de son vivant; le grand poëte du XIVe siècle, Dante, le place dans le Paradis, « pour avoir sacrifié les biens temporels aux biens véritables. » Luther lui-même dit de lui, qu'il fut un très-grand homme, un homme incomparable, *præstantissimus vir, incomparabilis vir;* le cardinal Bellarmin l'appelle *docteur chéri de Dieu et des hommes;* enfin l'Église l'a canonisé et l'a mis au nombre de ses grands théologiens.

—Vita s. Bonav. in t. I Oper. — Victorellus, Vitæ et res gest. pont. Rom. p. 741.— Lutheri opera, t. II, p. 377. — Wadding, Annal. Min. ad an. 1221, n. 44.— Wadd. Scr. ord. Min. p. 61. — Fleury, Hist. eccl. t. 17, p. 552.—Racine, Hist. eccl. t. VI, p. 61.— S. Antonini Sum. Hist. part. 3, tit. 24, cap. 8. — Bellarm. de Script. eccles. ad ann. 1265.— Possev. App. sac. t. I, p. 232.—Ger. Vossius, de Hist. lat. c. 60. — Cave, Hist. Rei litt. t. I, p. 728.— Du Boul. Hist. Univ. part. t. 3, p. 675. —Fabric. Bibl. lat. med. t. I, p. 252-255.

Bonaventure appartient à l'Italie par sa naissance, à la France par son éducation et son entrée dans la carrière littéraire. Il naquit en 1221 à Bagnaréa, petite ville épiscopale des États pontificaux, anciennement appelée *Balneum-Regis;* son père Jean Fidenza et sa mère Risella étaient des gens pauvres et sans distinction, mais pieux. Il s'appela longtemps Jean Fidenza, comme son père, et ne prit le nom de Bonaventure qu'à son entrée en religion. Cependant cette circonstance est diversement racontée : les uns disent qu'il le reçut à son baptême; d'autres prétendent qu'à l'âge de quatre ans, sa mère le voyant grièvement malade, le recommanda aux prières de saint François d'Assise, qui pria pour lui, et que retrouvant ensuite l'enfant bien portant, elle s'écria en le voyant: *O buona ventura!* Les prêtres grecs, qui dans la suite eurent des rapports avec lui, le désignèrent par le nom d'Eutychius, dérivé d'Εὔτυχος, qui dans leur langue a la même signification, à peu près, que *Buona ventura.*

Dans les années de son adolescence, il se fit remarquer par sa haute stature et sa belle conformation extérieure, de même que par les excellentes inclinations de son âme. Il s'attacha de très-bonne heure à écrire avec correction les caractères de la langue latine, pour se faire en cela un moyen d'existence; le produit des livres qu'il copiait en une fort belle écriture, *optimis characteribus*, servait à le faire vivre et à fournir aux petites dépenses de son éducation littéraire, qu'il reçut probablement à l'école du couvent des frères Mineurs de Bagnaréa. Dans ces temps où l'imprimerie n'était pas découverte, ceux qui faisaient profession de copier les

Vita s. Bonav. cap. 3. — Victorell. loc. cit.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

livres, et qu'on appelait notaires, écrivains, correcteurs, se tenaient de préférence près des établissements religieux qui leur fournissaient du travail, soit pour transcrire les livres anciens, soit pour copier ceux que faisaient les membres mêmes de ces monastères. On dit que le jeune Fidenza écrivit deux exemplaires complets de la Bible, que l'on a longtemps conservés, l'un à la bibliothèque des Franciscains de Bagnaréa, et l'autre à la bibliothèque de saint Charles Borromée à Milan.

Vita s. Bonav. c. 2.

Parvenu à l'âge de 21 ans, Jean Fidenza songeait à s'ouvrir une carrière où il pût employer à des travaux d'un ordre plus élevé son intelligence et son activité. Il entra comme religieux dans le couvent où jusque-là il avait vécu comme écolier et comme copiste. Les auteurs qui expliquent toutes les circonstances de sa vie par des causes surnaturelles, disent qu'il ne prit l'habit de Franciscain que pour accomplir le vœu fait en son nom par sa mère, à l'occasion de la maladie grave qu'il avait eue dans sa tendre enfance. Dès son entrée en religion, il changea de nom, usage alors commun dans les monastères, et s'appela frère Bonaventure. Ses supérieurs l'envoyèrent à Paris pour qu'il y fréquentât les écoles. Nous avons prouvé ailleurs qu'il ne fut pas disciple d'Alexandre de Halès, qui avait cessé d'enseigner en 1238, et qui n'a jamais pu proférer les paroles étranges qu'on lui attribue : *In fratre Bonaventurâ Adam peccasse non videtur.*

Fonseca. Annal. Min. t. III, p. 83.

Victorell. l. c.

Hist. litt. de la France, XVIII, 314, 315.

Durant sept ans, Bonaventure étudia sous d'autres maîtres, et attira leur attention par l'innocence de sa conduite, par les soins qu'il prenait des malades, par la bienveillance de son caractère, par l'aménité de ses mœurs. Il acquit assez de savoir pour être chargé, en 1250, d'expliquer la Bible et le Maître des Sentences dans l'école théologique des frères Mineurs, à Paris; il était alors âgé de 29 ans et n'avait point le grade de docteur. La chaire qui allait être occupée par lui, venait de l'être par Jean de la Rochelle, successeur d'Alexandre de Halès depuis 1238. On raconte que Bonaventure ne voulut commencer de professer qu'après que Thomas d'Aquin, appelé à la même fonction par les frères Prêcheurs, eût donné ses premières leçons. Celles du Franciscain eurent, dit-on, un brillant succès. Il prouvait chaque proposition d'abord par des textes sacrés, puis par les témoignages des Pères de l'Église, ensuite par des motifs graves, par des arguments inattaquables. Nous lisons ailleurs qu'invité par son

Vita s. Bonav. c. 8.

Victorell. l. c.

Digitized by Google

supérieur général, Jean de Parme, à interpréter l'Écriture sainte et Pierre Lombard, il s'en acquitta d'une manière qui excita l'admiration publique; excellent orateur, grave dans ses pensées, orné dans son élocution, noble dans son geste, possédant surtout le talent d'émouvoir les âmes et de leur inspirer de pieux sentiments. Je ne sais, a dit Gerson, si l'Université de Paris a jamais eu un si habile maître : *Nescio si unquam talem doctorem sicut Bonaventuram habuerit studium parisiense.* Wadding rapporte que Thomas d'Aquin, étonné de tant de force et de facilité, alla un jour visiter Bonaventure dans sa chambre, avec l'intention de voir la bibliothèque où il puisait une érudition si variée et si riche : le Franciscain lui montra un crucifix, disant que c'était de là qu'il tenait tout ce qu'il avait enseigné ou écrit.

Annal. ff. Min. t. 2, p. 208.

Ce fut pendant les six années de ce professorat qu'il composa son Hexemeron ou exposé de l'œuvre des six jours, et son Commentaire des quatre livres des Sentences. Il prit part à la querelle qui s'éleva et s'échauffa entre les maîtres séculiers et réguliers. Comme le frère Thomas, il défendit la cause des moines mendiants contre Guillaume de Saint-Amour et ses adhérents. En ces mêmes temps, il écrivit la vie de saint François d'Assise : dans la suite, il y trouva beaucoup à corriger et à retrancher, et réduisit cette histoire à ce qui pouvait être contenu dans l'Office que les frères Mineurs récitent à la fête de leur saint fondateur et pendant l'octave. Cependant on assure qu'au milieu de cette composition, il entrait quelquefois en extase; que le dominicain Thomas allant le visiter, et regardant l'intérieur de sa chambre par une fente de la porte, le vit élevé au-dessus du sol et comme suspendu en l'air; et que pour ne pas le troubler, il se retira en disant : *Sinamus sanctum laborare pro sancto.* Ces contes sont mémorables par leur puérilité même, comme exemples des mensonges et de la crédulité de cet âge. Jusqu'à nos jours, les Franciscains conservaient avec une vénération toute particulière la chambre où ils supposaient que ce livre avait été composé ou entrepris.

Après six ans passés dans ces travaux, le frère Bonaventure, parvenu à l'âge de trente-cinq ans, fut reçu docteur dans l'Université de Paris. L'année suivante, la treizième depuis son entrée en religion, il se vit revêtu de la première dignité de son ordre. Jean de Parme, qui voulait abdiquer la charge de ministre ou supérieur général, le proposa aux suffrages

Victorell. loc. cit. — Wadding. Annal. ad ann. 1256, n. 2 et 3.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de tous les frères, qui, assemblés en chapitre à Rome en 1256, en présence du pape Alexandre IV, le proclamèrent leur chef; il était le huitième général en comptant saint François.

Dans cette charge éminente, il fit paraître avec éclat sa sagesse, son savoir, sa modération et son caractère conciliant. La discipline s'était déjà fort affaiblie: le nouveau général travailla à la rétablir; mais il y employa plus les exhortations, les conseils, son bon exemple, les moyens de persuasion, que la voie de l'autorité et les mesures rigoureuses. Il mit tant de bonté et de douceur dans sa conduite à l'égard de ceux qui enfreignaient la règle, que plusieurs fois on lui en fit des reproches dans les assemblées capitulaires; mais à son tour il réprimandait sévèrement, *verbis gravissimis coarguit*, ceux qui lui faisaient un crime de sa miséricorde et de sa patience. En présidant un chapitre général à Narbonne, en 1260, il expliqua et réforma en quelques parties la règle de saint François, afin d'en rendre la pratique plus aisée. Il fit prendre la coule aux Franciscains, qui jusque-là avaient porté la tête découverte et les cheveux épars comme les pasteurs séculiers. Il tint un autre chapitre à Pise, où il fut réglé que dans tout l'ordre on sonnerait la cloche après complies pour saluer la bienheureuse Vierge Marie, en mémoire de la salutation de l'ange, qui lui fut faite, dit-on, vers le soir : c'est un des premiers vestiges de la coutume introduite dans l'Église de sonner l'*Angelus*. Là aussi il exhorta vivement les frères à s'occuper de l'instruction du peuple. Dans un troisième chapitre tenu à Paris, il fit paraître une rare sagesse et un mûr savoir en mettant fin à des disputes suscitées par des inquisiteurs. Un quatrième chapitre se tint à Assise : entre autres institutions qu'il y fit, il ordonna que chaque samedi on célébrât dans l'ordre une messe solennelle en l'honneur de la sainte Vierge; usage qui a aussi passé dans l'Église, où le samedi est devenu un jour consacré à la Vierge Marie. Sous ce général, les Franciscains furent introduits en Hongrie par le roi Béla. Les réformes et les institutions qui viennent d'être mentionnées étaient d'autant plus faciles à Bonaventure, que le pape Alexandre IV et le cardinal Jean Cajetan lui étaient particulièrement dévoués.

Occupé de ces soins administratifs, il trouva le temps de composer la plupart de ses opuscules relatifs à la vie religieuse ou à l'instruction de ses frères, ainsi que des écrits en leur faveur contre les attaques de Gérard d'Abbeville.

Digitized by Google

On doit parler ici d'un fait qu'un historien place vers 1255, un an avant le généralat de Bonaventure, et qui doit être inscrit dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1265; c'est l'offre qui lui fut faite de l'archevêché d'York. Le titulaire de ce siége étant mort, le pape Clément IV ne trouvant pas régulière la nouvelle élection que le chapitre avait faite, voulant d'ailleurs y placer un homme qui, au milieu des troubles qui agitaient l'Angleterre, fût dévoué au saint-siége, et qui en même temps jouît d'une réputation capable de concilier les esprits, jugea Bonaventure préférable à tout autre, « parce que, disait le souverain pontife, dans les observances monastiques il s'était toujours conduit avec tant d'innocence, que, la grâce divine l'accompagnant partout, il avait pu se rendre agréable et aimable presque à tout le monde et en tout lieu, etc. » Cette épître, citée par Wadding, est datée de la première année du pontificat de Clément IV, laquelle correspond à l'an 1265. Il est assez remarquable qu'elle ne se trouve pas dans le recueil des bulles et lettres de ce pape, publié par dom Martène. Quoi qu'il en soit, le Franciscain alla porter son refus au pape, qui voyant son aversion pour les honneurs et les dignités, eut à faire un autre choix.

S. Bonav. vita. cap. 8.
Wadd. Annal. ad an. 1265, n. 13.

Pendant son séjour à Rome, Bonaventure institua les confréries du Gonfalon, sociétés de laïques qui s'assemblaient pour chanter un office en l'honneur de la sainte Vierge, et qui portaient son image sur une bannière appelée Gonfalon. Ces confréries se sont propagées et perpétuées; il en existe plusieurs, surtout dans les provinces méridionales de la France, sous le nom de *Pénitents*, surnommés noirs, ou blancs, ou gris, selon la couleur de l'habit dont ils se revêtent à l'église. Polydore Vergile dit que ce fut de l'ordre de Saint-François que sortit, comme un ruisseau sort d'un fleuve, le tiers-ordre de ceux que l'on nomme *Pénitents*, et qui sont devenus très-nombreux : *In hoc quoque innumeri mortales sunt.* Cette institution prit naissance vers 1270. En l'année suivante, les cardinaux, qui depuis trois ans ne pouvaient s'accorder à élire le successeur de Clément IV, s'en rapportèrent à six commissaires qu'ils obligèrent à nommer un pape dans le délai de trois jours. Ces derniers prirent conseil du général des frères Mineurs, qui leur indiqua Thibauld de Plaisance, archidiacre de Liége. Thibauld n'était pas cardinal; mais la sainteté de sa vie, sa

S. Bonav. vita. c. 9.—Victorell. loc. cit.

Polyd. Verg. de Invent. rerum, lib. VII, cap. IV.

Digitized by Google

piété, son savoir remarquable, le recommandaient assez. On l'élut, et on lui envoya des commissaires porteurs de cette nouvelle. Il était alors à Saint-Jean-d'Acre : il consentit à être pape, prit le nom de Grégoire X, et pour témoigner sa reconnaissance à celui qui l'avait fait élever à une si haute dignité, il comprit le frère Bonaventure dans une nomination de cardinaux qu'il fit au concile général de Lyon en 1274, et lui conféra le titre d'évêque d'Albe. Dans ce concile, le nouveau cardinal fixa sur lui l'admiration commune par l'éloquence avec laquelle il parla sur la question de la réunion de l'Eglise grecque. Le pape qui l'avait appelé à cette assemblée pour en être la lumière, ne jouit pas longtemps de sa coopération; car l'évêque d'Albe mourut le 13 juillet 1274, à l'âge de 53 ans, quelques mois après saint Thomas d'Aquin, son ami, son émule en piété, son modèle en travaux et en savoir. Bonaventure succomba, dit-on, sous les fatigues et les études qui dès longtemps avaient affaibli sa santé. Ses funérailles furent magnifiques et remarquables surtout par le haut rang des personnages qui y assistèrent : le pape Grégoire X, l'empereur d'Orient, Baudouin II; Jacques, roi d'Aragon; les patriarches de Constantinople et d'Antioche, tous les cardinaux, cinq cents archevêques ou évêques, plus de mille dignitaires ecclésiastiques, les ambassadeurs ou orateurs de la plupart des monarques, les ordres religieux et civils de la ville de Lyon. Pierre de Tarentaise, depuis le pape Innocent V, officia et prononça l'oraison funèbre du défunt. Tous avaient été témoins des vertus et des qualités de Bonaventure, tous répétaient unanimement que la colonne de la république chrétienne s'était écroulée : *rei christianæ publicæ columnam corruisse.* Un jeune Fransciscain composa à cette occasion un chant funèbre (*Nenia*) en 38 mauvais vers, cités par Wadding.

Aubert. Mir. Auct. cap. 150. Ibid.

O lugubris ecclesiæ planctus et plaga dura!
Defunctus est fons gratiæ, frater Bonaventura, etc.

Wadd. Ann. ad ann. 1274, c. 13.

La mort du frère Bonaventure a été placée par quelques auteurs en 1275; mais la date de 1274, établie par des documents positifs, est généralement adoptée. Il fut inhumé dans le couvent des frères Mineurs de Lyon; on accourut à son tombeau, on invoqua sa protection, et des historiens ont fait des récits détaillés des miracles qui, disent-ils, s'accomplirent par son invocation en faveur des malades, des estro-

Ciacon. In vitâ Greg. X. — Bzovius ad ann. 1275.

Wadding. ad ann. 1274. — Oetav. de Mart. In Surio, loc. cit. S. Bon. vita, c. 15-17.

Digitized by Google

piés, des pestiférés, etc. Sa canonisation, demandée par la plupart des rois et princes de l'Europe, par les villes de Bagnaréa et de Lyon, et par l'ordre séraphique, fut obtenue en 1482. Le pape Sixte IV la prononça en conséquence des informations faites par trois cardinaux. Plus d'un siècle après, Sixte-Quint fit examiner ses ouvrages, le proclama docteur de l'Église, et voulut que le collége des théologiens de son ordre à Rome portât le nom de Saint-Bonaventure. La France qui, dans la division géographique des établissements franciscains, s'était appelée jusqu'alors la province de Bourgogne, prit aussi le nom de province de Saint-Bonaventure; et une chapelle élevée à Lyon en 1252, en l'honneur de saint François d'Assise, fut convertie en une grande et belle église sous l'invocation du docteur séraphique, devenu l'un des patrons des Lyonnais. Pendant les guerres de religion, les huguenots s'emparèrent en 1566 de cette église à Lyon, enlevèrent les reliques du saint, les jetèrent dans le Rhône, et gardèrent la châsse d'argent qui les contenait.

Possev. loc. cit.

S. Bonav. vita cap. XVIII.

Possev. loc. cit.

Terminant ici ce que nous avons cru devoir retracer des principales circonstances de la vie de saint Bonaventure, nous passerons à ses écrits; mais avant d'entrer dans aucun détail, nous donnerons une connaissance sommaire de leur mérite, en rappelant les jugements qui en ont été portés par divers écrivains célèbres. Nous citerons d'abord le docte et pieux Gerson, comme le nomme Bossuet, Gerson qui ayant vécu dans le siècle suivant, et n'appartenant point à l'ordre religieux du saint docteur, a dû parler de lui sans partialité.

SES OUVRAGES.

Bossuet, Politique tirée de l'Écriture, liv. VIII, art. IV, prop. 1.

« Si l'on me demandait, dit-il, lequel me paraît le plus complet entre tous les docteurs, je nommerais Bonaventure, parce que dans son enseignement il est solide et sûr, pieux et juste; qu'en outre il s'abstient tant qu'il peut de toute curiosité, et sait éviter les doctrines séculières, dialectiques ou physiques, cachées sous des formes théologiques; qu'en travaillant à éclairer l'esprit, il a pour but d'employer les lumières à faire naître la piété dans les cœurs. Et c'est peut-être ce qui l'a fait négliger par des scolastiques indévots, dont le nombre n'est, hélas! que trop grand; et pourtant nulle doctrine n'est plus sublime, plus divine, plus salutaire, plus douce que la sienne. N'ayant entrepris de l'étudier que dans ma vieillesse, plus je l'ai lu attentivement, plus je me suis aperçu avec confusion que je n'avais fait que balbutier jusque-là. Et je me suis dit alors : Cette doctrine suffit; pourquoi te con-

Joan. Gerson. De Examin. doctrin. part. 1.

Digitized by Google

sumes-tu en un vain travail? Que te sert de dicter? Que te sert d'écrire? Que l'on multiplie plutôt et que l'on transcrive les œuvres de ce docteur, duquel on peut dire avec vérité ce que le Christ disait de Jean : *Erat lucerna ardens et lucens.* Il est déplorable, pour ne pas dire condamnable, qu'on lui ait préféré d'autres doctrines, sous le prétexte de leur plus grande subtilité. Les auteurs de ces doctrines ne font que divaguer; ils égarent l'esprit par leurs distinctions, leurs priorités, leurs postériorités, tandis que Bonaventure tend toujours au but qu'il croit le seul nécessaire, celui de porter et d'unir à Dieu en faisant naître la charité. »

Joan. Gerson. Epist. de laud. doct. s. Bonav. part. 1.

Saint Antonin, après avoir loué la science et surtout la piété du docteur séraphique, ajoute que : « ceux qui préfèrent la connaissance des choses divines aux vanités aristotéliques découvriront dans ses livres la pénétration de son esprit. »

S. Antonini Chronic. Trip. part. 3, tit. 24, cap. 8.

« Les écrits de Bonaventure, dit Trithème, respirent la plus tendre piété. Ses paroles enflammées remplissent l'âme du lecteur d'amour pour J. C., autant qu'elles éclairent son intelligence. Si l'on considère en lui la manière dont il parle de l'amour divin et de la piété chrétienne, on trouvera qu'il surpasse de beaucoup tous les docteurs de son temps par l'utilité de ses œuvres. Profond sans être verbeux, subtil sans être curieux, éloquent sans être vain, il est lu avec sécurité et compris sans efforts. Il y a des auteurs qui nous apprennent à devenir savants, d'autres à devenir pieux; on en trouve peu qui enseignent l'un et l'autre. Bonaventure les a tous surpassés, en ce que sa science perfectionne la piété, et que sa piété achève la science. »

Trithem. loc. cit.

L'hommage que lui a rendu Luther, en combattant sa doctrine, peut avoir, par cette circonstance même, plus de poids. Dans son livre sur les Indulgences, Luther, écartant les théologiens vulgaires, ne veut tenir compte que de deux saints et graves personnages, Bonaventure et Thomas d'Aquin, *Sancti et graves planè auctoritate viri;* et de ces deux docteurs, c'est le premier qu'il juge le plus digne de vénération : il le tient pour bienheureux, au lieu qu'il ne sait trop si l'autre est saint ou damné : *De Thomâ Aquino an damnatus sit vel beatus, vehementissimè dubito, citiùs Bonaventuram crediturus beatum.* A ses yeux Bonaventure est un homme incomparable, plein de l'esprit de Dieu : *Incomparabilem virum in quo multùm fuit Spiritûs.* [Mais peut-

Luth. Operum, t. 1, p. 80, 85, 91, 94, 95, 96; t. II, p. 377.

Digitized by Google

être Luther ne voulait-il que rabaisser le plus redoutable de ses adversaires.]

XIII SIÈCLE.

Le témoignage orthodoxe de Fleury est plus judicieux et plus restreint. « C'est, dit-il, dans ses traités de piété que « saint Bonaventure a le plus excellé; et entre les docteurs « de son temps, il est regardé comme le plus grand maître « de la vie spirituelle, le plus affectif et le plus rempli d'onc- « tion. »

Hist. ecclés. t. XVIII, p. 141.

En avouant que sa diction n'est pas toujours élégante et soutenue, Casimir Oudin ne la trouve pas tout à fait négligée; il n'y aperçoit rien de puéril, ni d'étroit, ni de monacal; il y reconnaît, au contraire, l'empreinte d'un esprit grave, viril, énergique, qui sait éviter également les jeux de mots et les expressions barbares. Ses biographes et ses éditeurs ont encore plus loué le fond et les formes de ses nombreux ouvrages, qu'ils divisent en trois classes : Explications de la Bible, Commentaires sur le Maître des sentences, Livres mystiques et ascétiques. Mais pour ne compter que ces trois classes, il faut comprendre dans la dernière des articles historiques, tels que la Vie de saint François d'Assise. Henri de Gand, à la fin du XIIIe siècle, ne citait que le Traité *De decem præceptis*, l'*Itinerarium mentis ad Deum*, le Commentaire *in quatuor libros Sententiarum*, et la Défense des ordres mendiants attaqués par Guillaume de Saint-Amour. Albizzi, cent ans après, y ajoutait douze productions diverses, s'abstenant d'en indiquer plusieurs autres, *et multa alia, quibus sua doctrina quàm lata fuerit et alta apparet.* Vers l'an 1496, Trithème en nommait 36, outre celles qui n'étaient pas venues à sa connaissance, *alia insuper quæ ad notitiam meam non venerunt.* Ce catalogue est porté à 70 par le franciscain Marianus, qui publiait un corps des chroniques de son ordre en 1520. On avait alors un recueil, à la vérité peu considérable, des œuvres de saint Bonaventure, imprimé à Strasbourg, dès 1482, en un seul volume in-folio, et plusieurs autres éditions de quelques-uns de ses divers traités ou opuscules. Celle de Venise, en 1504, a 2 tomes; et Marianus s'en est servi pour rédiger son catalogue. Il en parut une moins incomplète, en 1563, dans cette même ville de Venise, par les soins de François Zamora, général des frères Prêcheurs. Enfin Sixte-Quint en fit entreprendre, en 1586, une bien plus ample qui eut 7 volumes in-folio, et ne fut achevée qu'en 1596. Elle sortait de l'im-

Comment. de Script. eccl. III.

H. G. De Scr. eccles. c. 47.

Conformit. s. Francisci cum Christo, VIII.

Tr. De Script. eccles. c. 102.

Fascic. chron. ord. Min. t. 2, c. 25.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

primerie du Vatican, fondée par ce pontife, et en paraissait le chef-d'œuvre, à cause de l'élégance des caractères et de la beauté du papier. Entre les suivantes auxquelles elle a servi de modèle, on distingue celle de Mayence en 1609, qui ne lui est pas comparable pour l'exécution typographique, mais qui lui ressemble en tout le reste, et qui contient dans les cinq premiers tomes, 14 ouvrages; dans les deux derniers, 74 opuscules, en tout 88 articles. Le nombre des opuscules n'avait été longtemps que de 69 : le voilà de 74 en 1596; dans une édition, publiée à Venise en 1611, il a été fixé à 73, pour qu'il fût précisément égal à celui des opuscules que les frères Prêcheurs attribuaient à saint Thomas. La rivalité des deux ordres se manifeste jusque dans les publications des écrits de l'un et de l'autre docteur. Le dominicain Pie V avait fait imprimer en 1570 les œuvres de saint Thomas qu'il plaçait au rang des Pères de l'Église. Le franciscain Sixte-Quint décerna les mêmes honneurs à saint Bonaventure.

Nous n'avons pas entrepris d'indiquer les éditions particulières de chaque ouvrage de ce dernier. Il en avait paru plus de 120 avant la fin du xve siècle, et plus de 30 dans les trente-six premières années du suivant. Elles n'ajoutent rien de très-important aux éditions plus que complètes de Rome et de Mayence. Oudin, qui a fait une longue dissertation sur tous les articles compris dans les sept tomes in-folio, les divise en trois classes; les uns lui paraissent authentiques, les autres douteux; il trouve le surplus tout à fait indigne du docteur séraphique. Nous allons prendre connaissance des 88 ouvrages ou opuscules, en suivant l'ordre établi par les éditeurs de 1586 et de 1609.

Comment. de Script. eccles. t. III, col. 373-440.

1° *Principium sacræ Scripturæ.* Cet opuscule qui remplit les huit premières pages du tome premier, et qui sert d'introduction aux suivants, est un traité sur l'excellence de l'Écriture sainte. Il n'est mentionné ni par Henri de Gand, ni par Barthelemy de Pise, ni même par Trithème; il parut pour la première fois, sous le nom de saint Bonaventure, dans l'édition de Strasbourg de 1495. En outre, le style ampoulé, affecté et puéril de cet écrit, la barbarie des expressions, contribuent à montrer clairement qu'il a été faussement attribué au docteur séraphique.

S. Bonav. Opera omnia, t. I, p. 1.

2° *Illuminationes Ecclesiæ in Hexæmeron.* Au lieu d'*Illuminationes*, on lit dans l'édition du Vatican, *Luminaria.* Cet ouvrage, qui se compose de vingt discours, est une

S. Bon. Op. t. I, p. 9.

Digitized by Google

explication mystique des œuvres de Dieu dans les six jours de la création. L'auteur découvre toutes les vérités de la révélation chrétienne, annoncées ou figurées, selon lui, dans les œuvres accomplies successivement pendant ces six jours par le Créateur. Barthelemy de Pise, et quelques autres après lui, donnent ce traité à saint Bonaventure; mais leur témoignage est démenti par le caractère trop barbare de la diction. Cependant les écrivains de l'ordre de Saint-François ont persisté à l'appeler *Opus laudatissimum, nobile opus in scholastico dictionis genere.* « Il est plein, disent-ils, de sens tropologiques, de sentences enflammées, des secrets abstrus de la théologie. » On lit à la fin du livre ces mots : *Legebatur et componebatur hoc opusculum Parisiis anno Domini MCCLXXIIII, à Paschâ usque ad Pentecosten, præsentibus aliquibus magistris et baccalaureis theologiæ et aliis fratribus centum sexaginta.* Or nous avons vu qu'en cette année 1274, et même en la précédente que Wadding y voudrait substituer, le saint docteur n'enseignait point à Paris.

Wadd. Ann. Min. t. 2, p. 284. Wadd. Script. Min. p. 74.

3° *Expositio in Psalterium.* 4° *In librum Ecclesiastes.* 5° *In librum Sapientiæ.* 6° *In Lamentationes Hieremiæ.* 7° *De Oratione dominicâ.* 8° *Expositio in Evangelium Lucæ.* 9° *In Evangelium beati Joannis.* 10° *Collationes in beatum Joannem.* Ces huit ouvrages qui terminent le tome premier et remplissent le tome second, ont été imprimés pour la première fois dans l'édition du Vatican d'après divers manuscrits. Ils sont attribués à saint Bonaventure par Odon de Pérouse, Barthelemy de Pise, Guillaume Eysengrein, Trithème, etc. Cependant tout en reconnaissant la bonté de la doctrine qu'ils contiennent, la critique ne consent pas à les laisser au saint docteur; elle les attribuerait plutôt à quelque Franciscain du XIVe siècle, temps où les expressions barbares et les vaines distinctions étaient familières aux hommes les plus savants. En effet, on rencontre fréquemment dans ces livres des mots tels que *elevabilitas, certitudinalis, distinguibilitas, alietas, doctrinatio, virtuositas, odiositas*, etc., etc., qu'on ne trouverait certainement pas dans les écrits authentiques de saint Bonaventure.

S. Bonav. Op. t. I, p. 72, 294, 341, 408; t. II, p. 1, 3, 293, 398.

Oddo perus. Ms. cité par Wadd. Script. Min. p. 62.

11° *Sermones de Tempore.* 12° *De Sanctis totius anni.* 13° *De Sanctis in genere sive in communi.* Ces trois recueils de sermons forment le tome troisième. Casimir Oudin exprime sur leur authenticité des doutes que la lecture de ces dis-

S. Bon. Oper. t. III, p. 1, 215, 294. Oudin, p. 399.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

cours ne saurait dissiper. « Il serait bien étonnant, dit-il, que saint Bonaventure eût pu composer et débiter tant de sermons. Entré dans l'ordre de Saint-François à l'âge de 22 ans, en 1243, il vint à Paris fort jeune pour y achever ses études; dix ans après, il fut chargé d'une chaire : comment, au milieu des travaux de ce professorat, aurait-il pu écrire un si grand nombre d'homélies? Et quand, trois ans plus tard, il eut été fait supérieur général de son ordre, avait-il le temps, à travers tant d'occupations, de prêcher en public? » Il est vrai qu'entre ces sermons, il y en a quelques-uns qui donnant un peu moins que les autres dans le mauvais goût, n'ôteraient et n'ajouteraient rien au mérite du saint docteur; c'est pourquoi Oudin ne sait trop qu'en dire. Le nombre des sermons contenus dans ce troisième tome s'élève à quatre cents, dont 296 *de Tempore*, 57 *de Proprio sanctorum*, et 47 *de Communi sanctorum*; ils sont de longueur inégale; il y en a de très-courts.

Oudin, p. 400.

14° *Commentarii seu Expositiones in quatuor libros Sententiarum.* Ce commentaire, qui forme les tomes IV et V de l'édition, et qui occupe environ deux mille colonnes in-folio, est proprement la Somme théologique de saint Bonaventure, et paraît avoir été le résultat de ses leçons dans sa chaire de Paris. Le premier livre du Maître, qui traite de l'Unité et de la Trinité de Dieu, y est expliqué en quarante-huit distinctions. Le second livre, où il s'agit de la création des choses spirituelles et corporelles, se compose de quarante-quatre distinctions; et le troisième livre de quarante, sur l'incarnation du Verbe et la rédemption de l'homme. Le quatrième explique en cinquante sections pareilles la doctrine du Maître sur les sacrements, sur le jugement dernier et sur la demeure des âmes après la mort. Henri de Gand, en parlant de ce grand et volumineux ouvrage, l'appelle *Opusculum magnæ subtilitatis.* Saint Antonin de Florence le qualifie *Scriptum notabile et devotum.* Gerson, dont nous avons déjà cité le jugement sur toutes les œuvres du grand théologien franciscain, dit à propos de celle-ci : « Que d'autres choisissent pour leurs études théologiques les maîtres qu'ils croyent les meilleurs; pour moi, je m'en tiens à saint Bonaventure : *Ego mihi eligo sanctum Bonaventuram.* » Launoy, dans un Traité sur le droit des princes relatif aux empêchements de mariage, cite un article tiré de ce commentaire pour prouver que les empêchements qui annulent

Henr. Gand. De Script. eccles. c. 47.
S. Ant. Chr. p. 3, t. 24, c. 8.
Wadd. Annal. t. 2, p. 211. — Gers. De laud. Bonav. — Id. De exam. doctrin. — Launoii, Reg. in Matrimon. potest. t. II, pag. 1020. — S. Bonav. Expos. Sent. lib. 4, dist. 40, art. 2, quæs. 3.

Digitized by Google

le mariage sont des lois purement civiles par leur nature, par leur objet et par leur fin, et qu'il n'appartient qu'à la puissance civile de les établir.

Les opuscules, qui tous ensemble égalent à peine en étendue la moitié des ouvrages précédents, quoiqu'ils les surpassent de beaucoup en nombre, se présentent ainsi qu'il suit, dans les tomes VI et VII.

1° *De reductione artium ad theologiam.* Dans les éditions de Rome et de Mayence, cet opuscule de huit colonnes est divisé en deux parties : la première offre un tableau général des connaissances théologiques; dans la seconde, l'auteur démontre que toutes les sciences doivent être subordonnées à celle que nous enseignent les saintes Écritures, et qui tend à la charité. S. Bon. Oper. omn. t. VI, p. 1.

Oudin doute que le saint docteur ait écrit ce livre, et il soupçonne qu'il pourrait appartenir à quelque Victorin, à cause des grands éloges qui y sont donnés à Richard et à Hugues de Saint-Victor. Oud. t. III, p. 401.

2° *Breviloquium theologicum.* Nul doute sur l'authenticité de cet ouvrage, dit le même critique, *genuinum omninò.* Le nom de *Breviloquium* lui a été imposé, parce que c'est une exposition sommaire des leçons de la théologie. Il est divisé en sept parties précédées d'un *proœmium*, où l'auteur expose l'origine des saintes Écritures, et la manière dont on doit les interpréter. La 1re partie traite de Dieu trinaire et un, la 2e de la création du monde, la 3e de la corruption qui provient du péché, la 4e de l'incarnation du Verbe, la 5e de la grâce du Saint-Esprit, la 6e des sacrements, la 7e du jugement final; matières traitées par le Maître des Sentences, mais qui le sont ici avec autant de profondeur que de brièveté; ce qui a fait dire à Gerson que le *Breviloquium* lui paraissait avoir été composé divinement et avec un admirable talent d'abréviateur. S. Bonav. ibid. p. 5. Oudin. ubi suprà.

3° *Centiloquium, quod compendium theologiæ dicitur.* Le saint docteur y donne des préceptes généraux pour préparer à l'étude de la théologie. Dans les deux premières parties, il est parlé du mal sous les rapports de la faute et de la peine; dans les deux dernières, du bien sous les rapports de la grâce et de la gloire. C'est en quelque sorte une suite du précédent; on y retrouve le même esprit clair et méthodique, la même brièveté de paroles, la même fécondité de pensées. L'auteur, en le commençant, s'était proposé de le S. Bonav. ibid. p. 55.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

diviser en cent sections : de là, le titre de *Centiloquium;* mais il y en a cent cinq.

S. Bonav. ibid. p. 99.

4° *Pharetra.* Nous traduisons le préambule où le plan de cet ouvrage est tracé. « Au commencement de ma conver« sion, lisant pour mon agrément les livres des saints, et « découvrant dans mes lectures beaucoup de passages cor« rompus, je voulus recourir aux sources mêmes; et pour « plus de certitude et d'utilité, je mis en ordre ce que j'avais « lu, afin de retrouver plus aisément ce qui pourrait être « utile pour la méditation, la prédication et les discus« sions. Que le lecteur sache que j'ai quelquefois trouvé le « même passage dans plusieurs docteurs, et souvent aussi « dans les livres d'un seul docteur. J'ai divisé cet opuscule « en quatre livres, dont le premier traite de la diversité des « personnes; le second, de la multitude des vices et des « vertus; le troisième, des choses périlleuses; le quatrième, « des choses gracieuses. Chacun de ces livres se compose de « cinquante chapitres, nombre figuratif du jubilé. J'ai donné « à l'ouvrage le nom de *Pharetra,* parce que, ainsi qu'un « carquois contient des traits par lesquels un ennemi frappe, « blesse, renverse son adversaire, de même il est rempli de « témoignages d'hommes dignes de foi, lesquels nous ser« viront à repousser l'antique ennemi, si nous savons nous « en servir. »

Oudin, t. III, p. 401.

Oudin trouve dans ce préambule des motifs de déclarer que l'ouvrage a été faussement attribué à saint Bonaventure. D'abord on ne voit nulle part que le saint docteur ait jamais eu besoin de se convertir : il embrassa, dès son jeune âge, l'état religieux; instruit aussi de très-bonne heure dans les saintes lettres, il vécut au milieu des sources mêmes où les sentences qui composent la *Pharetra* ont été puisées. L'auteur de cette compilation serait plutôt quelque militaire qui, laissant les camps pour s'enrôler dans l'ordre de Saint-François, aurait occupé les loisirs des premiers temps de sa conversion à recueillir dans les livres des Pères ces nombreuses citations.

S. Bonav. Op. t. VI, p. 200.

5° *Declaratio terminorum theologiæ.* Cet opuscule est fait avec méthode et clarté, il présente dans un ordre convenable la définition et l'explication de presque toutes les expressions théologiques; mais on y trouve des mots barbares peu employés encore au XIIIe siècle, et qu'on ne mit en usage qu'au milieu du XIVe. « Que les critiques jugent, dit Oudin,

Oud. ibid. 402.

Digitized by Google

si les mots *componibilis, domatio, vindicatio*, sont familiers à saint Bonaventure, et si on les rencontre dans ses Commentaires sur les livres des Sentences. »

6° *Compendiosum principium in libros Sententiarum.* Cet opuscule de deux pages est le préambule d'une exposition des quatre livres des Sentences. Oudin le déclare supposé, à cause de la bizarrerie des idées qu'il présente, et parce que le prologue véritablement composé par saint Bonaventure se trouve à la tête de son travail sur les Sentences. S. Bonav. Op. t. VI, p. 204. Oudin, col. 402.

7° *Sententiæ Sententiarum.* Dix-sept pages, qui contiennent le sommaire des livres et des distinctions de chaque livre du Maître des Sentences; sommaire rédigé en vers ou lignes rimées, indignes de celui à qui on les attribue. C'est un opuscule barbare, insipide, absurde, selon Oudin. S. Bonav. ibid. p. 205. Oudin, col. 403.

8° *De quatuor virtutibus cardinalibus.* Très-court article sur les vertus cardinales, selon les philosophes Plotin et Sénèque. Le style en est assez semblable à celui de saint Bonaventure; mais ce sujet a déjà été traité plusieurs fois dans ses ouvrages précédents. S. Bonav. ibid. p. 223.

9° *De septem donis Spiritûs Sancti.* Quarante pages environ, où les sept dons du Saint-Esprit sont considérés d'abord en général, puis en particulier. La matière et la méthode seraient dignes du saint docteur; mais on y rencontre bon nombre d'expressions qui ne sont pas employées dans ses œuvres authentiques; et d'ailleurs, le même sujet avait été traité en grand détail par un contemporain de saint Bonaventure, Étienne de Belleville. S. Bonav. ibid. p. 225. Voyez ci-dessus, p. 27-38.

10° *De Resurrectione à peccato per gratiam.* 11° *De tribus ternariis peccatorum infamibus.* 12° *Dieta salutis.* Les deux premiers de ces articles sont fort courts; ils sont écrits avec beaucoup de simplicité et peut-être de négligence, quoique les idées ressemblent assez à celles du docteur séraphique. Le dernier, qui a soixante pages, a paru pour la première fois sous son nom dans l'édition du Vatican. Par les mots *Dieta salutis*, l'auteur veut exprimer le chemin que l'on doit suivre pour arriver au salut. Il traite ce sujet en dix parties sous les titres suivants : des péchés, de la pénitence, des préceptes divins, des conseils évangéliques, des vertus, des sept dons du Saint-Esprit, des béatitudes évangéliques, des douze fruits de l'Esprit, du jugement général, des peines de l'enfer et de la gloire du paradis. Cette *Dieta salutis* est suivie d'un *Appendix*, dans lequel tous les enseignements S. Bonav. ibid. p. 264-271.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

que présente l'ouvrage sont adaptés aux Épîtres de chaque dimanche et de chaque fête de l'année. Oudin ne peut consentir à admettre cet ouvrage parmi ceux du docteur séraphique, à cause de l'incorrection de la diction et de la manière trop peu noble dont il y est parlé des mystères de la foi chrétienne. L'auteur, en effet, entre autres singularités bizarres, dépeint le chœur symphonique que, selon lui, composeront les habitants de la céleste Jérusalem; il met dans la bouche de J. C. les chants par lesquels il saluera sa mère, les anges, les patriarches, les apôtres, les martyrs, qui lui répondront par d'autres chants. La première partie des opuscules finit avec cet appendice.

Oud. col. 404.

13° *Meditationes vitæ Christi.* Ce livre commence la seconde partie, et comprend tout ce que l'auteur a écrit sur J. C. et sur la bienheureuse Vierge Marie. Là, cent chapitres d'inégale étendue exposent toutes les actions et les paroles du Sauveur du monde, telles qu'elles sont consignées dans les évangiles, avec un grand nombre d'autres que l'auteur tire de son imagination, pour en déduire des leçons et des règles de conduite de tout genre. « C'est une production tout à fait indigne d'un homme grave comme saint Bonaventure, dit encore Oudin; et ceux qui n'ont pas craint de mettre sous son nom tant de récits fabuleux et facétieux, lui ont fait trop peu d'honneur; jamais, dans ses véritables écrits, il ne s'écarte à ce point des convenances. Ce ne peut être que l'œuvre de quelque bon moine, livré à la contemplation, simple dans ses idées, et grossier dans ses paroles. » Fleury et l'abbé Racine portent le même jugement sur ce livre; mais, tout en faisant remarquer le mauvais goût qui le caractérise, et surtout l'influence pernicieuse qu'il dut avoir sur les écrits des spiritualistes et des légendaires de l'âge suivant, ils ne mettent pas en doute son authenticité; ils l'imputent à saint Bonaventure.

S. Bonav. Op. t. VI, 333.
Oudin, col. p. 405.
Fleury, Hist. eccl. t. XVIII, p. 141.
Racine, Hist. eccl. t. VI, p. 67.

14° *Lignum vitæ. Le bois ou l'arbre de vie,* un peu plus digne de lui par la gravité des pensées et par la pureté du style, lui est attribué dans le *Catalogus testium veritatis;* mais les plus anciens historiens n'en parlent pas. Le texte de cet opuscule est précédé d'une gravure qui en offre l'abrégé : c'est un arbre dont le tronc principal a la forme d'une croix; six branches principales partant de ce tronc se divisent en plusieurs rameaux, desquels pendent environ cinquante pommes avec une inscription sur chacune : *Jesus ex*

S. Bonav. ibid. p. 403.
Guill. Eysengrenius ad ann. 1269.

Digitized by Google

Deo genitus, Jesus pastor sollicitus, Jesus submissus legibus, etc.; chaque inscription est le sujet d'un chapitre.

15° *De quinque festivitatibus pueri Jesu.* 16° *Officium de Passione Jesu Christi, cum officio de Compassione beatæ Mariæ Virginis.* 17° *Officium de Coronâ beatæ Mariæ.* 18° *Carmina in canticum Salve, Regina.* 19° *Laus beatæ Mariæ Virginis.* 20° *Psalterium minus beatæ Mariæ.* 21° *Opus contemplationis.* 22° *Laudismus de sanctâ Cruce.* 23° *Philomela.* 24° *De septem verbis Domini in cruce.* 25° *Speculum beatæ Mariæ Virginis.* 26° *Psalterium majus beatæ Mariæ.* Ces douze opuscules qui terminent le tome sixième, outre que les anciens historiens n'en font pas mention, n'ont rien qui convienne ni à la méthode, ni au style de saint Bonaventure : ce sont des écrits sans noms d'auteurs, insérés dans ses œuvres pour faire nombre. S. Bonav. Op. t. VI, pag. 411, 417, 420, 423, 427, 428. Oudin, col. 407 et seq.

27° *Sermones de decem præceptis.* Ces sermons commencent le septième tome et la troisième partie des opuscules. Henri de Gand, contemporain du docteur séraphique, lui attribue ces prédications; mais les expressions en sont si étranges, les fables que l'auteur y débite sont de si mauvais goût, c'est une œuvre si ridicule, qu'Oudin ne peut y reconnaître saint Bonaventure, malgré les témoignages universels. S. Bonav. t. VII, p. 1. Henr. Gand. loc. cit. Oudin, col. 412.

28° *De regimine animæ, opusculum ad Blancham reginam.* Le style de cet opuscule permettrait de le laisser au saint docteur; mais il ne l'aurait pas fait pour la reine Blanche, fille de saint Louis et reine d'Espagne, puisque les préceptes qu'on y lit ne regardent que des religieux chargés de prêcher. S. Bonav. ibid. p. 17.

29° *Formula aurea de gradibus virtutum.* 30° *De pugnâ spirituali contrà septem peccata capitalia.* 31° *Speculum animæ.* 32° *Confessionale.* 33° *De præparatione ad Missam.* 34° *De instructione sacerdotis ad se præparandum ad celebrandam Missam.* 35° *Expositio Missæ.* Sept productions qui, soit pour les absurdités qui s'y rencontrent, soit pour les doctrines qui conviendraient mieux à des casuistes plus voisins de nous, d'un siècle ou deux, soit à cause des citations qui indiquent des écrivains postérieurs à l'an 1274, soit à raison des comparaisons puériles et de l'extrême négligence du style, ne sauraient convenir à l'auteur dont on leur a imposé le nom. S. Bonav. ibid. p. 19, 26, 29, 45. Oudin, col. 416-419.

36° *De sex alis Seraphim.* Tout s'accorde, les témoignages des historiens et les caractères de l'ouvrage, pour établir son authenticité. Bonaventure s'y propose d'inspirer aux S. Bonav. ibid. p. 83. Oudin, col. 420.

Digitized by Google

prélats de l'Église les vertus que demande leur ministère, et qui doivent être pour eux ce qu'étaient les six ailes pour le séraphim que vit Isaïe. Ces vertus sont l'amour ou le zèle de la justice, la pitié ou la compassion fraternelle, la patience, une vie exemplaire, une discrète circonspection, et la dévotion ou la piété envers Dieu.

S. Bonav. Op. t. VII, p. 95. Oudin, col. 420.

37° *Collatio de contemptu mundi.* Cette courte conférence sera aussi assignée au docteur séraphique, si l'on tient compte de l'élévation des pensées et de la pureté du style. L'auteur y inspire le mépris du monde par sept considérations, qui sont : les peines qui accompagnent la vie du mondain, la perte d'un bien meilleur que ceux que le monde promet, le néant des choses temporelles, le peu de durée de la gloire humaine, le péril qui poursuit partout les mondains, les vicissitudes des événements d'ici-bas, et la blessure intérieure que fait le péché.

S. Bonav. Op. ibid. p. 95, 98. 99, 103. Oudin, col. 420.

38° *De septem gradibus contemplationis.* 39° *Exercitiâ quædam spiritualia.* 40° *Fascicularius, in quo de exercitiis spiritualibus agitur.* 41° *Passio Christi breviter collecta ad modum fasciculorum.* La diction de ces opuscules paraît trop peu grave et trop négligée pour être attribuée à l'auteur de l'article précédent.

S. Bonav. Op. ibid. p. 105. Oudin, col. 420.

42° *Soliloquium.* 43° *Itinerarium mentis in Deum.* Le témoignage de Henri de Gand et la nature de ces deux compositions concourent à les maintenir au nombre des véritables œuvres du pieux docteur. Dans la première, l'homme s'entretient avec son âme, et apprend comment, en méditant sur ce qui se passe au dedans de lui, au dehors de lui, dans les choses qui lui sont ou inférieures ou supérieures, il peut, par le mépris de ce qui change et de ce qui passe, arriver au seul bien immuable et éternel. Ce *Soliloquium* est distribué en quatre parties. L'*Itinerarium*, qui en est comme une suite, conduit à Dieu par la considération de tout ce qui environne l'homme; et il fait connaître Dieu par ses attributs et par ses œuvres. Il est composé de sept chapitres intitulés : Des degrés d'ascension vers Dieu, et comment on peut le contempler dans les traces de sa présence répandues sur l'univers; De la contemplation de Dieu dans les vestiges qu'en a conservés le monde sensible; Dans les puissances naturelles; Dans les dons gratuits; Contemplation de l'unité divine dans son nom principal qui est l'Être; De la très-heureuse Trinité dans son nom qui est le Bien. Le

Digitized by Google

7e chapitre traite du ravissement spirituel et mystique où l'intelligence trouve son repos, et où toutes les affections se transportent en Dieu.

44e *De septem itineribus æternitatis.* 45e *Incendium amoris.* 46e *Stimulus amoris.* 47e *Amatorium.* Le premier de ces quatre articles est assez étendu : il renferme beaucoup de science ecclésiastique; il est presque entièrement composé d'extraits des saints Pères. Mais quelques mots barbares, tels que *manerium* (manoir), *apportare,* etc., l'ont fait juger supposé [décision un peu hasardée, à ce qu'il nous semble]. Les trois opuscules suivants (45, 46, 47) ont aussi paru suspects à cause de l'incorrection du style, de quelques puérilités, et de certaines comparaisons ignobles. S. Bonav. Op. t. VII, p. 135, 184, 192, 234. Oudin, col. 421 et seq.

48e *Viginti quinque mirabilia.* Cet article, dont Oudin donne le titre et qu'il déclare authentique, ne se trouve pas dans l'édition des œuvres de saint Bonaventure publiée à Mayence en 1609. Oudin, col. 423.

49e *De ecclesiasticâ Hierarchiâ;* livre inséré dans l'édition de Strasbourg en 1485. Henri de Gand, Barthélemy de Pise, Trithème, n'en font pas mention; et cependant on voit qu'il appartient à Bonaventure par des citations de quelques-uns de ses autres ouvrages et par le style qui n'offre rien que de grave, d'élevé, et de convenable en tout à la manière du saint docteur. D'après le titre, on pourrait croire qu'il s'agit de la hiérarchie des ministres de l'Église; mais il aurait pu être intitulé avec plus de vérité : *De cœlesti Hierarchiâ,* puisqu'il s'agit, dans les trois premières parties, des anges et des neuf ordres divers de ces esprits célestes. La quatrième, *De cœli et cœlestium corporum proprietatibus,* est pleine de suppositions singulières et même bizarres, comme on en pourra juger par les titres des sept chapitres. I. Comment divers objets sont désignés dans l'Écriture sous le nom de ciel, et de quelle manière il est appliqué aux anges. II. Comment les apôtres sont indiqués par le nom de cieux. III. Comment le même nom désigne l'autorité des juges et des prélats. IV. Comment les religieux et les contemplatifs. V. Comment aussi les auteurs sacrés. VI. Comment le nom de firmament s'applique au Christ. VII. De la nature et des propriétés du ciel, comment elles conviennent à la bienheureuse Vierge Marie. Avec ce traité finit la troisième partie des opuscules. La quatrième renferme tous ceux qui concernent les frères Mineurs.

50e *Legenda sancti Francisci.* La Légende de saint Fran- S. Bonav. Op. ibid. p. 274.

Digitized by Google

çois d'Assise précède les autres articles de cette classe, et passe chez les Franciscains pour un chef-d'œuvre. Nous avons eu déjà occasion de parler de la vénération qu'ils portaient à cette composition, nous y ajouterons le jugement d'un chroniqueur dominicain : « La vie de saint François, dit saint Antonin, écrite par Bonaventure en un style admirable, ne contient rien que de vrai, de certain, et d'appuyé sur de nombreux témoignages. » [Ce magnifique éloge que la saine critique a fort restreint, est au moins un fait remarquable.] Chargé par le chapitre général de son ordre, tenu à Narbonne en 1260, de revoir la vie de saint François écrite par Thomas de Cépérano, livre qu'un amas de puérilités et d'absurdités grossissait inutilement, le frère Bonaventure présenta en 1263, au chapitre général de Pise, une légende qui parut aux frères Mineurs suffisamment purgée de toute assertion mensongère ou douteuse, et assez abrégée, quoiqu'elle remplisse soixante-huit colonnes, y compris l'histoire des miracles et de la canonisation du saint. Comme dans cette énumération des ouvrages du docteur séraphique nous n'avons pas encore donné aux lecteurs, par des citations de textes, une connaissance précise de son style, il ne sera pas hors de propos de mettre sous leurs yeux deux morceaux de son chef-d'œuvre.

S. Antoninus, in chronic. part. 3, tit. 24, cap. 8.
S. Bonav. vita cap. 8, in t. I Operum.
Wadd. Script. Min. p. 75.
Oudin, col. 425.

Voici d'abord le Prologue de la légende de saint François : nous le laissons en latin :

Apparuit gratia Dei Salvatoris nostri diebus istis novissimis in servo suo Francisco omnibus verè humilibus et sanctæ paupertatis amicis, qui superaffluentem in eo Dei misericordiam venerantes, ipsius erudiuntur exemplo, impietatem et secularia desideria funditùs abnegare, Christo conformiter vivere, et ad beatam spem desiderio indefesso sitire. In ipsum namque, ut verè pauperculum et contritum, tantâ Deus excelsus benignitatis condescensione respexit, quòd non solùm de mundialis conversationis pulvere suscitavit egenum, verùm etiam evangelicæ perfectionis professorem, ducem atque præconem effectum, in lucem dedit credentium; ut testimonium perhibendo de lumine, viam lucis ac pacis ad corda fidelium Domino præpararet. Hic etenim, quasi stella matutina, in medio nebulæ, claris vitæ micans et doctrinæ fulgoribus, sedentes in tenebris et umbrâ mortis irradiatione præfulgidâ direxit in lucem, et tanquàm arcus refulgens inter nebulas, gloriæ signum in se dominici fœderis

S. Bonav. Op. t. VII, p. 274. Legenda s. Franç. Prolog.

Digitized by Google

repræsentans, pacem et salutem evangelisavit hominibus, existens et ipse angelus veræ pacis : secundùm imitatoriam quoque similitudinem præcursoris, destinatus à Deo, ut viam parans in deserto, altissimæ paupertatis tam exemplo quàm verbo pœnitentiam prædicaret, etc., etc.

Nous joindrons à ce texte une traduction littérale du commencement du premier chapitre :

« Il y avait dans la ville d'Assise un homme nommé François, dont la mémoire est en bénédiction, parce que Dieu « le prévenant avec bonté par des bénédictions pleines de « douceur, le préserva par sa clémence des périls de la vie « présente, et le combla abondamment des dons de la grâce « céleste. Car dans son jeune âge, ayant été élevé dans les « vanités parmi les vains enfants des hommes ; et après une « instruction telle quelle dans les lettres, ayant été livré « aux opérations lucratives du commerce ; grâce à l'aide du « Très-Haut, il ne succomba point sous la pétulance de la « chair, au milieu d'une jeunesse lascive, quoiqu'il fût porté « naturellement à la joie ; et dans la société de marchands « avides, il sut travailler à augmenter son bien, sans placer « son espérance dans l'argent ou les trésors. Il y avait en « effet dans l'âme du jeune François une compassion libé- « rale à l'égard des pauvres ; don de Dieu qui croissant avec « lui dès l'enfance, avait rempli son cœur de tant de bien- « veillance, que déjà fidèle disciple de l'Évangile, il se « proposa de donner à tout homme qui lui demanderait, « surtout s'il invoquait l'amour divin. Mais un jour que, plus « occupé des affaires du commerce, il avait, contre sa cou- « tume, renvoyé sans lui rien donner un pauvre qui lui « demandait l'aumône pour l'amour de Dieu ; s'en aperce- « vant bientôt par un prompt retour sur lui-même, il courut « après lui, et lui faisant l'aumône avec affabilité, il promit « au seigneur Dieu que désormais, à moins d'impossibilité, « il ne refuserait jamais l'aumône à ceux qui la lui demande- « raient pour l'amour du Seigneur ; ce qu'ayant observé jus- « qu'à sa mort avec une piété qui ne se ralentit jamais, il « mérita auprès de Dieu de grands accroissements d'amour « et de grâce. Il disait dans la suite, quand déjà il s'était « pleinement revêtu du Christ, que même dans la vie sécu- « lière, il ne pouvait pas entendre prononcer, sans un tres- « saillement de cœur, une voix exprimant le divin amour. « D'ailleurs la douceur de son caractère, jointe à la noblesse

Legenda s. Franc. cap. I, p. 275.

Digitized by Google

« de ses manières, sa patience, son affabilité plus qu'hu-
« maine, sa générosité et ses largesses qui surpassaient ses
« facultés, tout montrait en lui un adolescent d'un excellent
« naturel, et c'étaient autant de signes certains, autant de
« préludes de l'abondance des bénédictions divines qui de-
« vaient un jour se répandre sur lui, etc., etc. »

S. Bonav. Op. t. VII, p. 308. 51° *Expositio in Regulam fratrum Minorum*, en 42 colonnes; opuscule authentique où le saint docteur, en qualité de supérieur général de son ordre, explique chaque chapitre de la Règle.

S. Bonav. Op. ibid. p. 329. 52° *Determinationes Quæstionum circà Regulam sancti Francisci*. Dans celui-ci il répond à toutes les objections que l'on a coutume de faire contre l'état monastique et surtout contre les Franciscains. Ce plaidoyer en faveur des moines peut sembler curieux : il se compose de vingt-sept chapitres dont les titres sont autant de questions. En voici quelques-unes : « Pourquoi, lorsque tant d'ordres approuvés exis-
« taient déjà, saint François a-t-il voulu établir une Règle
« nouvelle? Pourquoi les frères Mineurs prêchent-ils au
« peuple et entendent-ils les confessions, puisque ordinai-
« rement ils n'ont pas charge d'âmes? Pourquoi n'ont-ils
« rien qui leur appartienne, ni en particulier, ni en com-
« mun? etc., etc. »

53° *Quare fratres Minores prædicant et confessiones audiunt*. Cet opuscule de 12 colonnes répond plus longuement que le précédent à deux des questions qui déjà y ont été traitées. Entre les raisons que l'auteur expose, on remarque celles-ci : Que la plénitude spirituelle du pouvoir d'instruire, de lier et de délier, ayant été donnée à Pierre et à son successeur qui est le pape, celui-ci la confie à qui il veut. Que les frères Mineurs, loin de porter préjudice aux pasteurs, les déchargent d'une partie de leur sollicitude et de leur travail. Que les pasteurs n'ayant pas le temps, pour la plupart, de s'exercer à la prédication, il est bon et nécessaire qu'il y ait des hommes qui se consacrent à ce ministère particulier, etc., etc. Dans ce traité le pasteur de paroisse ou le curé est désigné par le nom de *Plebanus*.

S. Bonav. Op. ibid. p. 340.

54° *Liber apologeticus in eos qui ordini fratrum Minorum adversantur*. 55° *De tribus quæstionibus ad magistrum innominatum*. Le saint docteur développe dans ces deux opuscules les raisons qu'il a déjà exposées en faveur des frères Mineurs et de leur règle dans les trois précédents.

S. Bonav. Op. ibid. p. 346. P. 356.

Digitized by Google

56° *De paupertate Christi contrà magistrum Guillelmum.* Ce Guillaume n'est autre que Guillaume de Saint-Amour dont on a lu l'article dans ce volume à l'an 1272, et qui fut un si ardent défenseur des prêtres séculiers contre les religieux mendiants. Guillaume disait que le Christ et les apôtres n'avaient jamais mendié, que les pauvres valides devaient, sous peine de péché mortel, travailler de leurs mains, au lieu de mendier. En conséquence le traité *De paupertate Christi* est divisé en deux parties; dans l'une, le docteur séraphique traite la question de la pauvreté; dans la seconde, il examine si les pauvres valides, et surtout les réguliers, sont astreints au travail des mains. Les objections de Guillaume y sont citées et suivies de réponses.

Ci-dessus, p. 197-217.

Guill. de S.-Am. Op. p. 93. Id. Quæstio de validis mendicante, Op. p. 80.

57° *Quod Christus et apostoli et discipuli ejus discalceati incesserunt, sive de sandaliis apostolorum.* Ce très-court opuscule est destiné à réfuter un orateur qui avait avancé que le Christ et ses disciples marchaient les pieds chaussés. Le docteur séraphique s'efforce de prouver le contraire par des textes de l'Écriture et des saints Pères.

58° *Apologia pauperum.* L'apologie des pauvres est un long écrit contre Gérard d'Abbeville, docteur parisien, qui, quelques années après Guillaume de Saint-Amour, avait repris la cause des prêtres séculiers contre les mendiants. Bonaventure s'applique à démontrer l'excellence, le mérite, l'utilité de la pauvreté évangélique; il soutient que l'état des frères Mineurs est sûr, méritoire, agréable à Dieu, et que le docteur Gérard est un calomniateur de la règle de Saint-François, un fabricateur d'erreurs, rempli de la malice de l'ancien serpent, un ennemi de la religion chrétienne. Il est vrai que Gérard ne s'était guère montré plus modéré. Ce livre de saint Bonaventure occupe cent deux colonnes, et se divise en quatre parties ou réponses dont chacune est subdivisée en trois chapitres.

S. Bonav. Op. t. VII, p. 381. Oudin, col. 426. Voyez ci-dessus, p. 215-219.

59° *Epistola de non frequentandis quæstubus.* 60° *Epistola de reformandis fratribus.* Dans la première de ces lettres, l'auteur recommande à ses frères de conserver la bonne réputation qu'ils ont acquise; de ne pas la détruire par la fréquence de leurs courses, par l'importunité de leurs quêtes, par la somptuosité de leurs édifices, de leurs livres, de leurs habits et de leurs repas; il leur défend de prêcher contre les prélats devant les laïques, d'envahir les sépultures et les testaments, et de s'exposer ainsi à soutenir des

S. Bonav. Op. ibid. p. 432. Fleury, VIII° Disc. sur l'hist. eccl. n. 10.

Digitized by Google

procès. La seconde, adressée à tous les frères de l'ordre séraphique par leur général, expose les diverses causes qui ont fait perdre à cet ordre sa splendeur première, et qui sont la multiplicité des entreprises, l'oisiveté des uns, le vagabondage des autres, leurs exactions qui les font redouter comme des voleurs, les constructions somptueuses et ruineuses, etc., etc. Cette circulaire n'est pas le moins curieux écrit du saint docteur; il y parle des Franciscains comme auraient fait Guillaume de Saint-Amour et Gérard d'Abbeville. Elle est datée de Paris, et dut être lue dans tous les couvents de l'ordre.

S. Bonav. Op. t. VII, p. 434. Oudin, col. 427.

61° *Biblia pauperum.* La Bible des pauvres est un long recueil de textes sacrés, à l'usage des Franciscains qui s'adonnaient à la prédication. Ils devaient y trouver plus facilement, sous certains titres, les passages dont ils pouvaient avoir besoin. Le nombre des chapitres est de cent trente-quatre : le premier concerne les miracles opérés par la divine Providence. Ce répertoire ressemble au livre appelé *Pharetra*, en ce que celui-ci est aussi composé de textes pareillement distribués, mais tirés des saints Pères. Les anciens historiens n'ont pas attribué la *Biblia pauperum* à saint Bonaventure : elle parut pour la première fois sous son nom, dans l'édition du Vatican ; ce qui autorise Oudin à la déclarer rédigée par quelque autre compilateur.

S. Bonav. Op. ibid. p. 528.

62° *Alphabetum monachorum* ou *religiosorum.* Préceptes pour sanctifier la vie religieuse, ayant chacun pour initiale une des 24 lettres de l'alphabet. Ils ne remplissent ensemble qu'une page. Wadding et Oudin ont écrit chacun une colonne in-folio pour soutenir, l'un, qu'ils sont du docteur séraphique; et l'autre, qu'ils ne sont pas de lui.

Wadd. Script. Min. p. 76. Oudin, col. 429.

S. Bonav. Op. ibid. p. 529.

63° *Collationes octo ad fratres Tolosates habitæ.* Huit conférences ou sommaires de conférences, desquelles Wadding et Oudin parlent comme de l'article précédent.

S. Bonav. Op. ibid. pag. 532, 557, 613, 631. Wadd. ibid. p. 77, 78, 79. Oudin, col. 434, 435.

64° *Speculum disciplinæ ad novitios.* 65° *De profectu religiosorum.* 66° *De institutione novitiorum.* 67° *Regula novitiorum.* 68° *Remedium defectuum religiosi.* 69° *De perfectione vitæ ad sorores.* Ces six écrits terminent la quatrième et dernière partie des opuscules de saint Bonaventure. Ils sont tous destinés à préparer à la vie religieuse ceux qui s'y destinent. Le sixième concerne un monastère de femmes. Le silence des historiens du temps et l'incorrection du style rendent leur authenticité plus que suspecte.

Digitized by Google

70° *Summa de essentiâ et invisibilitate et immensitate Dei.* 71° *De sex alis cherubim Tractatus.* 72° *De modo confitendi et de puritate conscientiæ.* 73° *Mystica theologia.* 74° *Compendium theologicæ veritatis.* Cinq opuscules formant un appendice au tome septième, et regardés comme douteux par les éditeurs mêmes, et qui plus est, par Wadding (1).

S. Bonav. Op. t. VII, p. 640, 646, 675, 687, 643.

Wadd. p. 79, 80.

Oudin, col. 436 et seq.

Ce septième et dernier tome des œuvres de saint Bonaventure finit par les actes de sa canonisation dont François de Pavinis, moine et jurisconsulte, a écrit l'histoire, et par la bulle de Sixte IV, datée de l'an 1482.

S. Bonav. Op. ibid. p. 798.

Casimir Oudin fait remarquer à la fin de sa Dissertation sur le docteur séraphique que, moins scrupuleux que les théologiens romains du XVIe siècle, il déclarait que Jésus-Christ n'a institué immédiatement que trois sacrements, le baptême, l'eucharistie et l'ordre; et que les apôtres, inspirés par le Saint-Esprit, ont établi les quatre autres.

Oudin, 439.

S. Bon. in lib. IV, Sent. dist. 23, art. 1, quæst. 2.

S. Bonav. Breviloq. part. 6, c. 6.

Les œuvres de saint Bonaventure sont le sujet d'un assez long article dans l'Histoire littéraire de la ville de Lyon, par le P. Colonia; et une Histoire de sa vie et de son culte a été publiée par un religieux cordelier. P. R.

Colonia, Hist. litt. de la ville de Lyon, t. II, pag. 307, etc.

Hist. de la vie et du culte de s. Bonav. par un cordelier de Lyon, 1747, in-8°.

ROBERT DE SORBON.

MORT EN 1274.

A la fin du XIIe siècle, l'école épiscopale du Parvis de Notre-Dame, soumise à l'autorité du chancelier de cette église, était la plus remarquable dans Paris par le nombre des étudiants et par l'habileté des maîtres. L'enseignement y avait pris un peu plus d'étendue que dans les écoles rivales de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor. Mais de l'an 1200 à 1250, il

Hémeré, De Acad. Parisiensi, c. 3, 4, 5.

Hémeré, Sorbonæ origines, ms. in-fol. p. 1, 2, 3.

(1) [Des 88 articles dont on a composé la collection des Œuvres de saint Bonaventure, 61 sont écartés par Oudin, qui en admet au plus 27 comme pleinement authentiques; mais en y comprenant le plus étendu de tous, savoir le Commentaire sur les 4 livres des Sentences, qui remplit seul deux des 7 volumes in-folio. Sbaraglia, frère mineur du dernier siècle, n'applique la qualification de *spuria* qu'à 34 articles; huit autres lui paraissent douteux : il soutient l'authenticité de tous les autres. Voyez pages 142-172 du volume in-folio intitulé : *Supplementum... ad Scriptores trium ordinum Sancti Francisci, à Waddingo aliisve descriptos. Opus posthumum J. Hyac. Sbaraleæ. Romæ*, 1806.]

Digitized by Google

s'en éleva de nouvelles sous des maîtres particuliers dont elles portaient les noms : Geoffroy de Poitiers, Guillaume d'Autun, Guillaume le Noir, Gérard d'Abbeville, Gérard de Courtrai, etc. A mesure qu'elles se multipliaient hors de l'enceinte de la cité, sur la rive gauche de la Seine, l'école du Parvis se dépeuplait; tant de maîtres, tant de clercs ne vivaient pas en paix, et leurs querelles troublaient souvent la tranquillité publique. Cependant les deux ordres mendiants des frères Prêcheurs et Mineurs venaient de s'établir, et ouvraient aussi des écoles dans ce même quartier de la capitale : les leçons que ces religieux donnaient gratuitement, et qu'ils s'efforçaient d'étendre à tous les genres d'études alors cultivés, attiraient un très-grand nombre d'écoliers, et menaçaient d'imprimer à l'enseignement public un caractère de plus en plus monacal.

Pour remédier à ces désordres, et pour rendre, s'il se pouvait, à l'école du Parvis son ancienne prééminence, les chanoines ou prêtres séculiers qui la régissaient conçurent le projet de lui donner des annexes au milieu même de ses rivales, dans cette partie de Paris que fréquentait la jeunesse studieuse. Parmi les promoteurs de cette entreprise, il nous suffira de nommer ici Robert de Douai, Jean de Douai, Guillaume de Chartres, Geoffroy de Bar, Étienne d'Orléans et Robert de Sorbon. Ce dernier fonda une maison ou communauté, alors dite *des Pauvres maîtres étudiant en théologie*, faible commencement d'une institution qui a depuis acquis assez de renom et de puissance pour qu'il nous soit indispensable de recueillir ce qu'on peut savoir de la vie du fondateur, de l'origine et des premiers progrès de l'établissement qui lui est dû, et des ouvrages qu'il a composés.

I. VIE DE ROBERT DE SORBON.

Félibien, Hist. de Paris, t. I, p. 238, 329. Hemeré, Ms. fol. 149.

Il naquit le 9 octobre 1201 en un lieu appelé Sorbon ou Sorbone. Mais il y avait alors en France 4 villages de ce nom situés dans les divers territoires de Sens, de Soissons, de Rhétel et d'Arras. Des historiens, des géographes et lexicographes modernes indiquent Sorbon en Rhetelois : les anciens chroniqueurs ne sont pas aussi décisifs sur ce point; et l'on ne manquerait pas d'indices qui feraient préférer le pays d'Arras. Car Robert commença par être chanoine de Cambrai; la plupart des premiers associés à son établissement étaient Artésiens ou Flamands; et ce fut le comte d'Artois, frère de Louis IX, qui le distingua, se l'attacha et le recommanda au monarque.

Digitized by Google

Un passage de Joinville donne lieu de croire que Robert était d'une obscure extraction. « La (à Corbeil), me vint « querre mestre Robert de Cerbon, et me prit par le cor* de « mon mantel et me mena au roy et tuit li autre chevalier « vindrent après nous. Lors demandai je a mestre Robert: « Mestre Robert, que me voulez vous? Et me dist : Je vous « veil demander se le roy se seoit en cest prael et vous vous « aliez seoir sur son banc plus haut que li, se en vous en « devroit blasmer. Et je li diz que oil. Et il me dit : Dont faites « vous bien a blasmer, quant vous estes plus noblement vestu « que le roy; car vous vous vestez de vair et de vert, ce que « li roys ne fait pas. Et je li diz : Mestre Robert, salve vostre « grace, je ne foiz mie a blasmer se je me vest de vert et de « vair; car cest abit me laissa mon pere et ma mere : mès vous « faites a blasmer; *car vous estes filz de vilain et de vilaine,* « et avez lessié labit vostre pere et vostre mere, et estes « vestu de plus riche camelin que le roy n'est. Et lors je pris « le pan de son seurcot et du seurcot le roy, et li diz : Or « esgardez se je diz voir. Et lors le roy entreprist a deffen- « dre mestre Robert de paroles de tout son pooir. Après ces « choses, mon seigneur ly roys... me dit que il nous (avoit) « appelez pour li confesser a moy de ce que a tort avoit def- « fendu a mestre Robert et contre moy. Mès, fist-il, je le « vis si esbahi, que il avoit bien mestier que je li aidasse. Et « toutes voiz ne vous tenez pas a chose que je en deisse pour « mestre Robert deffendre. »

Vie des. Louis, Rec. des histor. de France, t. XX, p. 195, 196.

* Ailleurs *col.*

Malgré ce témoignage formel d'un contemporain, quelques écrivains des âges suivants ont fait de Robert un homme de race noble ou même un frère de saint Louis. Les uns ont supposé qu'il appartenait à la famille des seigneurs de Sorbon; les autres l'ont confondu avec le prince Robert, comte d'Artois, son premier protecteur; ce qui était une méprise bien grossière, ainsi que Génébrard l'a remarqué : *Valdè sunt inepti qui Robertum hunc è theologo faciunt fratrem D. Ludovici.* Né *de vilain et de vilaine,* Robert n'en fit pas moins de très-bonnes études, et acquit assez d'instruction pour devenir un homme distingué au sein du clergé, c'est-à-dire du corps le plus lettré en ce temps-là. Mais en quelle année quitta-t-il le lieu de sa naissance? où vint-il étudier? Était-ce à Paris, comme des auteurs modernes l'affirment, malgré le silence de ceux du XIIIe siècle? Nous savons seulement qu'il était chanoine de Cambrai en 1250. « Nous

Voss. De Vitiis sermonis. l. I, c. 30.

Marg. de la Bigne, Biblioth. PP. V, 1005.

Genebr. chron. l. IV, p. 645.

Vign. Marville, Mélang. II, 229.

Recherch. de la Fr. l. IX, c. 15.

Digitized by Google

« apprenons, dit Estienne Pasquier, par le sire de Joinville « en la vie de saint Louis, que maistre Robert de Sorbonne « eut père et mère de basse condition. Toutefois se fit pa- « roistre par ses estudes personnage de grand sens. Et pour « premier mets de sa fortune fut honoré d'une prébende de « Cambray, depuis d'une autre en l'église Nostre Dame de « Paris... Sa piété et ses œuvres le rendirent si recomman- « dable que nostre roi sainct Louys le voulut voir, et après « l'avoir haleiné, lui fit quelquefois cet honneur de le faire « disner avec luy et depuis en usa fort pieusement, comme « l'un des principaux outils de sa conscience, le prenant « pour son confesseur. »

Vie de s. Louis, dans le t. XX du Rec. des Hist. de Fr. p. 195.

Que Robert ait été admis plusieurs fois à la table de Louis IX, Joinville nous l'atteste. « Maistre Robert de Cer- « bone, dit-il, pour la grant renommee que il avoit d'estre « preudomme, il (*le roi*) le faisoit manger a sa table. Un jour « avint que il manjoit de lez moi l'un a l'autre; et nous re- « prist et dit : Parlés haut, fist-il; car vos compaignons cui- « dent que vous mesdisiez d'euls. Se vous parlés au manger « de chose qui nous doie plaire, si dites haut; ou se ce non, « si vous taisiés. Quant le roy estoit en joie, si me disoit : « Seneschal, or me dites les raisons pourquoy preudhomme « vaut miex que beguin. Lors si encommençoit la tenson de « moy et de maistre Robert. Quant nous avions grant piesce « desputé, si rendoit sa sentence, et disoit ainsi : Maistre « Robert, je vourroie avoir le non de preudomme, mès « que je le feusse, et tout le remenant vous demourast; car « preudomme est si grand chose et si bonne chose que neis « (*méme*) au nommer empleist la bouche. »

On ne peut donc révoquer en doute les relations de Robert de Sorbon avec le roi saint Louis : il a été, sinon son confesseur, du moins l'un de ses clercs, chapelains ou aumôniers, l'un de ses conseillers privés, et n'a rien perdu de ses bonnes grâces, même en prenant parti contre les religieux mendiants, Franciscains et Dominicains, auxquels le saint roi avait pourtant voué une si vive affection.

Gall. chr. n. VII, 108.

Après la mort de l'évêque Regnaut de Corbeil en 1268, Robert de Sorbon fut un des trois députés qui vinrent, au nom du chapitre de Notre-Dame, demander au roi la permission d'élire un autre prélat. Il était donc alors, et depuis plusieurs années, chanoine de l'église de Paris, après l'avoir été de celle de Cambrai. Mais ce qui l'occupait le plus en ce

Digitized by Google

temps-là, c'était l'établissement dont nous allons parler et qu'il a gouverné pendant vingt ans en qualité de proviseur. Il mourut le 15 août 1274 dans la maison qu'il avait fondée, et à laquelle il doit ce qu'il a conservé de célébrité.

II. ÉTABLISSEMENT DE ROBERT DE SORBON.

Du Boulay et le président Hénault donnent la date de 1250 à un acte par lequel Louis IX concédait à maître Robert de Sorbon, *chanoine de Cambrai*, en faveur des écoliers, une maison qui avait appartenu à Jeanne d'Orléans, ainsi que des étables contiguës à cette maison et situées dans la rue Coupe-Gueule, devant le palais des Thermes. « Nous avons en outre, disait le roi, échangé avec ledit maître, dix sols de revenu, que nous avions sur une grange jadis possédée par Jeanne de Balniclide, et située dans le même quartier, contre dix sols de revenu que le susdit maître avait sur une maison voisine, dite de Philippe de Fontenette. En témoignage de quoi nous avons fait apposer notre sceau à ces présentes lettres, l'an de Notre-Seigneur 1250, au mois de février. »

Hist. Univ. Paris, III, 223-238.

Abr. chron. I, 247.

Ce mois de février pourrait être de l'an 1251 avant Pâques; mais soit en cette dernière année, soit dans la précédente, Louis IX était en Orient, et l'acte n'aurait été souscrit que par la reine Blanche, qui régissait le royaume. Oroux substitue à ces dates celle de 1256, qu'il dit exprimée dans la pièce originale conservée en Sorbonne. C'est un acte qui ne se retrouve aujourd'hui nulle part; et d'ailleurs on aurait peine à comprendre comment il donnerait, en 1256, le titre de *chanoine de Cambrai* à Robert qui paraît ne l'avoir été que jusque vers 1253. Les copies qu'on a publiées de cette donation et de cet échange offrent quelques autres variantes.

Hist. eccles. de la cour de Fr. I, 337.

Rec. des anc. lois franç. I, 279.

Par des lettres de février 1258 (ou 1259), le roi déclare que son clerc (*clericus noster*), Robert de Sorbone (*de Sorboná*), a cédé aux moines dits frères de Sainte-Croix les maisons qu'il possédait dans la rue de la Bretonnerie : en échange, le roi lui donne des maisons de la rue Coupe-Gueule, et d'une autre rue en face (*alterius vici eidem oppositi*), en lui permettant de les clore l'une et l'autre. Cet acte ne fait pas mention de l'école établie par Robert; cependant elle était dès lors ouverte : c'est ce qu'on a droit de conclure des lettres publiées en sa faveur par Alexandre IV, en 1259. Le pape la déclare utile à l'Église et aux lettres; et comme il sait qu'elle n'est pas encore suffisamment dotée,

Dubois, Hist. ecclesiæ Paris, I, 416.

Hémeré, Sorb. orig. ms. c. IX, fol. 42.

Digitized by Google

il la recommande aux prélats, aux abbés, aux fidèles; il les invite à joindre leurs pieuses libéralités à celles du roi de France. Urbain IV, en 1261, tient le même langage, et se plaint particulièrement de l'extrême pénurie des maîtres, réduits à se couvrir des plus grossiers vêtements; ce qu'il serait difficile d'entendre de ceux de leur chef Robert, après ce que nous en a dit Joinville. Quoi qu'il en soit, l'établissement est encore approuvé, en 1268 (ou 69), par Clément IV dont la bulle commence par ces lignes : *Dilecto filio provisori pauperum magistrorum et ipsis magistris in theologicâ facultate studentibus in vico ad portas ante palatium de Terminis parisiensibus, sub communi vitâ degentibus, salutem et apostolicam benedictionem.* Le pontife maintient et recommande l'institution de Robert, sauf le droit de l'évêque de Paris et celui du chancelier de l'église cathédrale. Cette bulle, après avoir défendu toute atteinte aux possessions actuelles et futures de la communauté de Robert, veut qu'à la mort de ce proviseur, son successeur ne puisse être nommé et installé qu'avec l'approbation de l'archidiacre, du chancelier, des docteurs en théologie, des doyens de la faculté de droit et de celle de médecine, du recteur de l'université parisienne, et des procureurs des quatre nations, ou de la plupart d'entre eux tous.

Martene, Thes. Anecd. II, 583, 584.

Au nombre des documents historiques que nous devons recueillir ici, il faut surtout comprendre le testament de Robert, daté du 29 septembre 1270, quatre ans avant sa mort, et portant avec son sceau celui de la cour de Paris : *In cujus rei testimonium præsentes litteras sigillo curiæ parisiensis unà cum sigillo ipsius magistri Roberti fecimus sigillari. Actum anno Domini* 1270 *in die sancti Michaelis.* Le testateur lègue aux pauvres maîtres étudiant en théologie tous les biens immeubles qu'il tient ou tiendra en mainmorte dans la ville ou le territoire de Paris, vignes, maisons, cens ou fiefs, avec leurs dépendances; et à maître Geoffroi de Bar, chanoine de Notre-Dame, tous ses biens non amortis. Il n'excepte qu'une maison qui est située sur la montagne de Sainte-Geneviève, près de celle de Gérard d'Abbeville, et dont il dit avoir autrement disposé. Il impose de plus à son légataire, Geoffroi de Bar, l'obligation de payer les dettes de la succession, et de pourvoir aux besoins d'un clerc, nommé Chastelier, étudiant soit en théologie, soit en logique.

Du Cange Observ. sur Joinv. p. 36.

D'Achery, Spicil. VIII, 247, 248, 249.

Nouv. Traité de Diplom. IV, 428.

Digitized by Google

En 1271, Robert de Sorbon souscrit, comme témoin, le testament de son ami Gérard d'Abbeville; et par un contrat de la même année, il acquiert une maison et un terrain situés entre son établissement et l'habitation des chanoines de Saint-Étienne des Grés, *de Gressibus :* le vendeur est Guillaume de Chambéry, chanoine de Saint-Jean de Maurienne. Le but de l'acquisition était de transférer en cette maison la petite école du Parvis Notre-Dame, celle où se donnaient les leçons élémentaires qui devaient préparer les jeunes clercs aux études théologiques. Ce fut pour la communauté des pauvres maîtres une sorte d'annexe, qui devint le collége de Calvi, remplacé depuis par celui de Sorbonne-Plessis, sur un terrain de la rue Saint-Jacques, cédé par la famille Richelieu. On n'a point d'acte relatif à la chapelle que Robert fit bâtir en 1273, à l'usage des maîtres et clercs de sa principale maison.

Du Cange, Obs. sur Joinville, p. 37.

Crevier, Hist. de l'Univ. I, 500. Félibien, Hist. de Paris, I, 330.

Nous n'avons rien dit encore des règlements intérieurs qu'il leur imposa : la date n'en est point connue; et l'on suppose quelquefois qu'il ne les a rédigés que vers la fin de sa vie, lorsqu'une expérience de 15 à 20 ans lui avait fait connaître les désordres ou les abus qu'il importait de prévenir ou de réprimer. Les dispositions de ces statuts n'ont le plus souvent rien de spécial ni de très-remarquable. *Volo quòd consuetudo quæ ab initio in hâc domo de bonorum consilio instituta fuit, omninò servetur; et si quis usque nunc transgressus fuerit, de cætero transgredi non præsumat... Item in deliberationibus sociorum quilibet pacificè taceat, donec fuerit à priore requisitus; et cùm suam voluntatem dixerit, alios pacificè audiat... Item nullus socius frequenter adducat extraneos ad potandum de communi; et si fecerit, solvat secundùm existimationem dispensatoris,* etc. Du reste, les articles, distribués en plusieurs sections, embrassent tout ce qui concerne la vie commune, les vêtements, les études, les fonctions des divers officiers de la maison, et les devoirs du portier. Il en existe deux copies manuscrites à la bibliothèque du roi.

Moréri, Art. Rob. de Sorb.

In-fol. n. 5493; in-4° n. 7422.

Il fut fait, on ne sait en quelle année, un règlement particulier pour la bibliothèque de la maison : il a 13 articles qui doivent provenir de Robert lui-même, ou remonter à un temps fort voisin du sien. On y lit que nul ne doit entrer dans la bibliothèque sans robe ni sans bonnet, *nisi togatus et pileatus;* qu'elle sera fermée aux enfants et aux illettrés; que si des personnes recommandables y veulent être intro-

Hémérè, Sorb. orig. ms. fol. 96, 97.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

duites, elles pourront l'être par un des secrétaires, à condition de laisser leurs valets à la porte; que le secrétaire en gardera la clef avec un grand soin et ne la prêtera à qui que ce soit; que jamais on n'y apportera ni feu ni lumière; qu'aucun volume n'en sera emporté sans le consentement de la société. Il est défendu d'écrire sur les marges d'un livre et d'en plier les feuillets. Le silence est prescrit. Les maîtres ou docteurs auront seuls la faculté de consulter les livres condamnés; encore ne devront-ils les lire que par besoin et non par curiosité.

A ces divers actes, souscrits, rédigés ou consentis par Robert de Sorbon, nous joindrons une pièce émanée de son ami et légataire, Geoffroi de Bar. Elle est datée de novembre 1274, trois mois après le décès de Robert. Geoffroi était alors doyen de l'église de Paris, *decanus parisiensis*. Il cède par donation entre vifs, *donatione inter vivos*, à la congrégation des pauvres maîtres ou aux pauvres maîtres eux-mêmes, étudiant à Paris dans la faculté théologique, *congregationi pauperum magistrorum seu ipsis pauperibus magistris Parisius in theologicâ facultate studentibus*, tous les biens que lui a légués maître Robert de Sorbon (*de Sorbonio*); à la charge par eux de payer toutes les dettes contractées par ce dernier et non acquittées avant sa mort, et de remplir toutes les autres conditions imposées par son testament. On a conclu de cette donation si prompte et si absolue, que le legs de Robert à Geoffroi n'avait été qu'un fidéicommis.

Du Cange, Observ. sur Joinv. p. 37.

Les titres qui viennent d'être indiqués peuvent être considérés comme les premiers et les plus authentiques documents que nous ayons sur l'établissement de Robert. Mais il existe un témoignage qui par son ancienneté mérite aussi une attention particulière; c'est celui du confesseur de la reine Marguerite, auteur d'une Vie de saint Louis, où il s'exprime en ces termes : « Li benoiet rois fist acheter mesons « qui sont en deux rues assises a Paris devant le palès de Ter- « mes, esqueles il fist fere mesons bonnes et granz, pource « que escoliers estudianz a Paris demorassent ilecques a « tozjors; esqueles escoliers demeurent qui a ce sont receu « par cels qui ont l'autorité de les recevoir; et encores de « ces mesons sont aucunes loees a autres escoliers, des- « queles le pris ou le louage est converti en proufit des « poures escoliers devant diz; lesqueles mesons cousterent

Rec. des Histor. de Fr. t. XX, p. 93.

Digitized by Google

« au benoiet roy quatre mile livres de tornois. » Joinville parle de la maison donnée, *dans le quarrefour du Temple, a une maniere de freres qui se fesoient appeler freres de Sainte-Croix;* mais il ne dit pas qu'elle leur était cédée par Robert de Sorbon, en échange de maisons situées en des rues voisines des Thermes; et quoiqu'il ait eu, comme on vient de le voir, assez de relations avec ce docteur, il ne fait aucune mention de l'école qui l'a rendu célèbre.

En d'autres copies *iij mille.* Rec. des Histor. de Fr. XX, 209.

Estienne Pasquier, dans un chapitre de ses Recherches, a recueilli, non sans quelque inexactitude, une partie des renseignements qui concernent la personne de Robert, sa vie, ses écrits, et surtout son établissement. Après en avoir fait remonter l'origine à 1250, époque, selon lui, de la première donation de saint Louis aux pauvres maîtres, il ajoute certaines particularités que nous n'avons point encore rencontrées ailleurs. « Lors de ces lettres patentes, dit-il, ce « collége ne fut tout a fait conclud, ains en l'an mil deux « cent *cinquante et cinq* seulement, comme nous recueillons « d'un vieux calandrier contenant les statuts du collége, et « encore d'une vieille inscription en pierre de taille, près la « porte du jardin, en la salle du collége où se font les actes « de Sorbonne. Le passage du calandrier est tel, sur le 25e « jour d'aoust, jour dédié à la solemnization de la feste de « saint Louys : *Festum beati Ludovici regis, sub quo fundata « fuit domus de Sorboná, circà annum* 1253, *magistro Ro- « berto existente ejus confessore;* et celui de la salle est tel : « *Ludovicus rex Francorum sub quo... circà annum Do- « mini* 1253. » La qualification de bienheureux donnée à Louis IX, et la mention de la fête solennelle instituée en son honneur, disent assez que ces inscriptions ne sont pas antérieures à l'an 1298. Le désaccord entre les dates 1255 et 1253 ne provient apparemment que d'une négligence typographique; toujours en résulte-t-il qu'on ne sait à quoi s'en tenir, surtout quand du Boulay fait lire dans cette même inscription, 1252. Quant au titre de confesseur du roi donné ici à Robert, c'est aux yeux des Bollandistes une hypothèse dénuée de tout fondement.

Rech. de la Fr. l. IX, ch. 15. Œuvr. de Pasq. t. I. col. 917-920.

Du Boulay, Hist. Univer. Paris, III, 224.

Aug. t. V, p. 504.

Pasquier fait ensuite mention de l'échange daté de février 1258; il extrait particulièrement de cet acte les qualifications de Robert : *Magister Robertus de Sorboná, canonicus parisiensis, provisor seu procurator congregationis pauperum magistrorum studentium Parisius in theologicâ facultate.* De

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

ces divers détails et de quelques autres, il conclut que saint Louis est le véritable fondateur de la Sorbonne, à la vérité par le ministère et avec le concours de Robert. Velly restreint le plus qu'il peut la coopération du chanoine, et reproche aux Sorbonnistes de ne pas assez reconnaître tout ce qu'ils doivent au monarque. Qui faut-il déclarer le principal fondateur? C'est une question à résoudre par les faits qui viennent d'être exposés. Louis IX a fait au profit de cette école, des donations, des cessions, des échanges: Robert (que Pasquier appelle aussi, on ne sait trop pourquoi, Raoul) a donné davantage; non-seulement 36 couverts d'argent, mais les premiers meubles de 20 chambres et des appartements d'en bas; et surtout des biens immobiliers, les uns immédiatement, les autres par l'entremise de son légataire Geoffroi; en un mot, toutes ses propriétés personnelles, assez considérables, à ce qu'il semble. A l'exemple et à la prière de Robert, ses associés ont enrichi de leurs libéralités le nouvel établissement. Un évêque d'Apt donne deux maisons situées rue de l'Hirondelle, dans la censive de Saint-Germain, et peu après échangées pour une maison voisine du palais des Thermes. Guillaume de Chartres, chanoine de Saint-Quentin, clerc du roi, et peut-être celui dont on a un livre sur la vie de Louis IX, acquiert et met à la disposition de Robert cinq maisons de la rue des Maçons. Un chanoine de Senlis, nommé Robert de Douai, physicien du roi, fait de son vivant plusieurs dons à la communauté des pauvres maîtres, et leur lègue 50 livres par un testament dont le proviseur Robert est l'un des exécuteurs. Si de plus on considère que le projet de cette école, ses premiers statuts, ses plus anciens usages sont dus à Robert de Sorbon, et qu'il l'a le premier régie pendant vingt ans, nous pensons qu'on n'hésitera point à lui en attribuer la fondation, quoiqu'il n'ait jamais pris que le titre de proviseur.

Hist. de Fr. t. VI, in-12, p. 20-24.

Hémérè, Sorb. orig. ms. fol. 16 et s.

L'emplacement de son école est assez indiqué par les détails qui précèdent. La rue Coupe-Gueule ou Coupe-Gorge, ainsi nommée à cause des assassinats qui s'y commettaient, est depuis devenue la rue des Deux-Portes; et l'hôtel de Cluny a été bâti entre le palais des Thermes et l'ouverture de la rue actuelle de Sorbonne. Dans les terrains de ces rues et de celle des Maçons, et au voisinage de la rue Saint-Jacques, se trouvaient les acquisitions et les constructions faites pour les pauvres maîtres, leurs demeures, leur biblio-

Digitized by Google

thèque, leur chapelle, leur école élémentaire, espèce de petit séminaire, appelé depuis collége de Calvi. On dit que dès les premiers temps, 36 habitations distinctes ou 36 appartements modestes recevaient un égal nombre de sociétaires, *sodales* ou *socii*. La bibliothèque, séparée des lieux habités, avait 40 pas de longueur sur 12 de largeur. Éclairée par 38 petites fenêtres, elle contenait, en 1290, environ 1,000 volumes, Bibles entières ou partielles, commentaires des livres bibliques, quelques ouvrages des saints Pères, quelques écrits des docteurs du XIIe siècle, par exemple, d'Abailard; des Sommes de théologie, de droit canonique et civil; un petit nombre de livres de philosophie et de belles-lettres. Les volumes demeuraient attachés aux murs, mais par des chaînes assez longues pour qu'ils pussent s'ouvrir sur 28 pupitres dressés, à d'égales distances, dans la galerie. Le premier fonds de cette collection était dû à Robert et à ses associés.

Il importerait davantage de bien connaître la nature ou les caractères essentiels de cette société; mais on a d'abord quelque peine à se rendre compte de l'expression *pauvres maîtres étudiant en théologie*. Il devait y avoir là des maîtres qui, chargés du plus haut enseignement, n'en recevaient eux-mêmes aucun; et si quelques étudiants étaient en même temps maîtres, ils ne donnaient sans doute que des leçons d'un ordre inférieur. L'institution avait pour but de réorganiser, dans un local plus favorable, l'ancienne école du Parvis, et de la replacer au-dessus de toutes les autres écoles, surtout de celles des moines. Ce devait être en quelque sorte le chef-lieu de la faculté de théologie, dans l'Université de Paris. La nouvelle société n'admit donc pas de moines dans son sein, n'exigea de ses membres aucun engagement de lui rester attachés, et leur assura tout ce que leur profession pouvait comporter de liberté, d'indépendance et d'égalité. Leur costume ne différait point de celui des autres ecclésiastiques séculiers. Robert avait interdit toute singularité dans les habits : *Nullus habeat sotulares vel vestes notabiles per quas possit aliquo modo scandalum generari*. On distinguait dans leur maison ou leur congrégation, comme disent les bulles et d'autres actes, les sociétaires proprement dits, *sodales*, des simples hôtes, *hospites* : les bacheliers ne pouvaient prendre que ce dernier titre pendant les deux ans d'études, après lesquels ils devaient obtenir le

Hémeré, Sorb. orig. ms. fol. 42 et s.

Hémeré, ibid. c. VIII et IX.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

grade de licencié; bientôt même il fallut acquérir celui de docteur, pour appartenir pleinement à la maison de Sorbonne. Mais tous dans l'origine s'y honoraient de la qualité de pauvres maîtres, en même temps que, pour n'être pas confondus avec les ordres monastiques, ils réprouvaient hautement la mendicité. Ils trouvaient des moyens quelconques de subsistance, *annonâ qualicumque,* dans leurs modiques patrimoines, ou dans les dotations dont les rois, les prélats et leurs propres associés les avaient pourvus. Jusqu'aux derniers temps de leur existence, ils usaient encore dans leurs exercices solennels, de la formule *Pauperrimam nostram Sorbonam.* Mais nous ne devons envisager que leurs habitudes primitives, quelquefois peu faciles à bien démêler.

Ibid. c. X.

Nous n'avons non plus que des renseignements trop vagues sur l'enseignement alors établi chez eux. Le nombre des professeurs, qui depuis s'est élevé à sept, était peut-être moindre, et celui de leurs auditeurs n'est point indiqué. On sait seulement qu'ils en avaient des quatre nations dont se composait l'Université. Tout ce que nous pouvons dire de leurs leçons, c'est qu'elles n'avaient dans leur principale école, pas d'autre objet que la théologie, et pas d'autre méthode que celle qui nous est connue sous le nom de scolas-

Ibid. c. XIII.

tique. A l'étude positive des livres sacrés et des traditions religieuses consignées dans les écrits des Pères de l'Église, on avait substitué un système artificiel d'argumentations, de distinctions et de subtilités. Comme Abailard, Pierre Lombard et les autres docteurs du XIIe siècle, tous ceux du XIIIe, y compris les premiers Sorbonnistes, s'efforçaient d'appliquer aux dogmes et aux préceptes de l'Évangile, la dialectique d'Aristote, le plus souvent fort mal comprise. Il n'eût pas été au pouvoir de Robert et de ses associés d'introduire un plus sage enseignement, s'ils en avaient conçu le dessein.

Le premier dignitaire de la congrégation des pauvres maîtres portait le nom de Proviseur, et n'exerçait qu'une autorité réglée et modifiée par les délibérations communes. Ce titre honorable fut en 1274, après la mort de Robert, déféré à Guillaume de Montmorency, comme lui docteur en théologie et chanoine de Notre-Dame. Plusieurs des autres sociétaires primitifs ont été nommés au commencement de cet article, et nous pouvons joindre ici à leurs noms ceux

Ci-dessus, p. 292.

de Guillaume de Saint-Amour, Gérard d'Abbeville, Régnauld de Soissons, Odon de Castres, Raoul de Courtray,

Digitized by Google

Suger de Courtray, Odon de Douai, Henri de Gand. On connaît ainsi près de la moitié des 36 docteurs qui paraissent avoir été membres de cette société en 1270 ou 1272.

La seconde dignité était celle du Prieur, élu chaque année parmi les plus jeunes sociétaires, et investi d'un pouvoir qui eût pu sembler trop large, si la durée n'en eût été limitée à douze mois. On choisissait, au contraire, entre les plus âgés, quatre officiers, vénérés sous le nom de Sénieurs, auxquels on confiait les affaires difficiles et le soin de maintenir les anciens usages. Les procureurs ou procurateurs s'occupaient des dépenses et des recettes de l'établissement; ils rendaient compte de leur gestion aux sénieurs : ils furent aussi d'abord au nombre de quatre; à la fin, il n'y en eut qu'un seul. Un des sénieurs, le prieur, et un troisième particulièrement élu, portaient le titre de *Clavigeri*, gardiens des clefs : la conservation des chartes était leur principale fonction. Pour compléter le tableau des officiers primitifs de cette maison, nous n'avons plus à indiquer que le bibliothécaire et les professeurs. Mais, sous ce dernier nom, on a distingué les lecteurs qui expliquaient des textes d'enseignement, les conférenciers qui présidaient aux discussions entre les clercs, et les docteurs qui enseignaient *ex cathedrâ* la science théologique.

Hémeré, Sorb. orig. c. XVIII. fol. 135.

Les Sorbonnistes ont exercé quelques autres fonctions. Ils tenaient des assemblées pour résoudre les cas de conscience, ou les questions litigieuses qui leur étaient proposées. Il y avait parmi eux des catéchistes qui, les jours de dimanche, allaient dans les prisons ou dans les églises paroissiales, enseigner les éléments de la doctrine et de la morale du christianisme. D'autres, en qualité de *consolateurs des criminels*, exhortaient les condamnés et les accompagnaient jusque sur le lieu du supplice. Mais en multipliant ces détails, nous craignons d'attribuer à la Sorbonne du XIIIe siècle des pratiques plus tardives. Assez d'occasions se présenteront de les observer, à mesure que nous rencontrerons dans les annales littéraires des membres de cette société. Jusqu'ici nos regards n'ont dû se porter que sur l'institution de Robert Sorbon, et il ne nous reste qu'à faire connaître les écrits dont il est l'auteur.

Voyez les Mémoires de Morellet, t. I, p. 6-21.

III. ÉCRITS DE ROBERT SORBON.

A vrai dire, les plus importants, les seuls même qui aient eu quelque influence sur l'état des lettres, sont ses statuts et son testament dont nous avons déjà parlé. Fleury dit « que

Hist. eccl. - LXXXIV, n. 58. T. XVII, in-12, p. 655.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

le surplus montre plus de piété que de doctrine, que le style en est extrêmement simple, pour ne pas dire plat. » La Sorbonne n'a jamais jugé à propos de mettre au jour les sermons de Robert dont elle possédait une copie manuscrite. Papillon en désigne quelques-uns comme mêlés à ceux de Guillaume Mailly. Le manuscrit du Roi, 1664, in-4°, contient celui qui a pour texte : *Ego sum Pastor bonus,* et un autre intitulé *de Tribus dictis,* mais qui n'est que l'opuscule appelé *Iter Paradisi,* dont il sera bientôt fait mention.

V. Script. ord. Prædic. I, 124. Biblioth. de Bourgogne, t. 2, p. 7, art. Mailly.

Dans un volume de la bibliothèque royale, écrit sur papier au XIVe siècle, l'Anti-Claudianus, poëme d'Alain de Lille, est accompagné de gloses interlinéaires et marginales que le catalogue attribue à Robert de Sorbon. Elles ne correspondent qu'aux premières pages, et n'ont pas assez de valeur pour qu'il importe de rechercher si elles viennent en effet de lui.

Ms. 8300, in-4°, Poëtes latins. V. Hist. littér. de la Fr. XV, 405-409.

Mais il a laissé des gloses sur les livres saints, *Glossæ divinorum librorum,* qui occupent 14 pages dans le second tome des Commentaires de Menochius sur la Bible, édition de 1719. Ces gloses ont été imprimées d'après une copie fournie par Salmon, bibliothécaire de la Sorbonne. L'éditeur (le P. Tournemine) a supposé qu'elles auraient quelque intérêt, soit comme exemple de la manière dont on interprétait l'Écriture sainte au XIIIe siècle, soit parce que certains textes des Pères de l'Église y sont cités autrement qu'ils ne se lisent aujourd'hui. Pour n'avoir à porter aucun jugement sur ce travail, nous en mettrons quelques lignes sous les yeux des lecteurs. « *Prologus,* præfatio, id est prælocutio. *Proœmium,* initium dicendi. *Præsagium,* præscientia. *Præsagus,* præscius.... BRESITH, hebraicè; Genesis, græcè; Generatio, latinè. — *Paradisus,* græcè; Hortus, latinè. — *Eden,* hebraicè; Deliciæ, latinè. — *Ganges,* fluvius Indiæ, qui est Phison. — *Geon,* fluvius est AEthiopiæ quem AEgyptii Nilum vocant, qui et antea Melo vocabatur. — *Tigris,* fluvius Mesopotamiæ. — *Evilat,* Indiæ regio, nomen habens ab Evilâ, filio Jectan. — *Bdellium,* arbor aromatica, de cujus naturâ Plinius plenissimè scribit.—*Onix* gemma appellata, quòd habeat in se permixtum candorem in similitudinem unguis humani; Græci enim unguem Onicem dicunt. — *Perizomata,* succinctoria, vel femoralia, vel seminalia, vel campestria, quibus genitalia teguntur.... »

Beresith, In principio.

Trois opuscules de Robert ont eu un peu plus de lecteurs

Digitized by Google

que les précédents : ce sont ceux qui occupent ensemble 17 pages in-folio dans la grande bibliothèque des Pères, publiée à Lyon en 1677 : ils ont pour titres : *De Conscientiâ; De Confessione; Iter Paradisi.* Le premier se lisait dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand; il se retrouve en deux manuscrits du roi, n° 899, in-folio; n° 2318, 48 feuillets in-4°; et en deux autres, 723 in-folio, et 3359 grand in-folio, qui contiennent en même temps le traité de la confession. Ce deuxième article seul existait dans un manuscrit de l'abbaye des Dunes; il y était intitulé *De modo confitendi :* il porte le titre de *Confessionale* dans le manuscrit 800, in-4°, provenant de Saint-Victor. Mais c'est du fond même de ces deux opuscules qu'il convient de prendre connaissance; voici ce qu'en dit Fleury : « Le premier semble être fait pour les écoliers; car il roule sur une « comparaison perpétuelle de l'examen des étudiants par « le chancelier de l'Université avec le jugement de Dieu. « Si quelqu'un, dit-il, s'étoit proposé d'enseigner à Paris à « quelque prix que ce fût, parce que, s'il étoit refusé, il se« roit pendu, il seroit fort curieux d'apprendre du chance« lier, ou de quelqu'un de son conseil, sur quel livre il « devroit être examiné, supposé qu'il ne pût être licencié « sans examen; car on en dispense quelquefois les grands. « Or nous voulons tous aller en paradis; et tous ceux qui « y seront, seront docteurs en théologie et liront dans la « grande bible, savoir le livre de vie où tout est écrit. « Nous serons tous examinés avant d'être licenciés en para« dis, et on ne fera grâce à personne, au jour du jugement. « Nous savons sur quel livre nous serons examinés, c'est sur « le livre de la conscience. Comme donc un clerc seroit in« sensé si, après que le chancelier lui auroit dit : « Vous serez « examiné sur ce livre seul, » il le laissoit pour en étudier « d'autres, ainsi c'est une extrême folie de laisser le livre de « la conscience pour en étudier d'autres avec soin, ou d'en « étudier d'autres plus soigneusement que celui sur lequel on « doit être rigoureusement examiné. Tout le reste de l'ou« vrage est du même style et fondé sur la même comparai« son; et l'on peut y voir quelle étoit alors la manière dont « le chancelier examinoit ceux qui devoient être licenciés. Le « Traité de la Confession contient un examen de conscience « par manière de dialogue entre le confesseur et le pénitent, « et l'auteur y descend dans un grand détail. »

T. XXV, p. 346-367.

Sander, Bibl. Belg. Part. I, p. 48.

Ibid. p. 173.

Hist. eccléS. l. LXXXIV, n. 58.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Dissert. sur l'Hist. de Paris, t. 2, p. 26.

Lebeuf dit que « Robert de Sorbon, emporté par son zèle, « s'est écrié : *A quoi sert l'étude de Priscien, d'Aristote, de « Justinien, de Gratien, de Galien!* exclamation par laquelle « il nous apprend les auteurs qu'on enseignoit alors à Paris « et dont il méprisoit l'étude. » C'est dans le Traité de la conscience que se rencontrent ces paroles de Robert; mais elles n'expriment point un mépris absolu pour toute science humaine, elles font partie d'une proposition conditionnelle : « De quoi servent les savantes lettres de Priscien,.... et de « tant d'autres, si vous n'effacez pas du livre de votre cons- « cience les lettres de mort? » Tout le livre consiste en rapprochements de cette espèce. Un clerc refusé par le chancelier peut se présenter de nouveau l'année suivante, au lieu qu'il n'y a plus de ressource une fois qu'on a été refusé à l'examen de Dieu. *Item*, il suffit de bien répondre au chancelier de Paris sur sept ou huit passages d'un auteur; mais le grand chancelier interrogera sur le livre entier de la conscience. *Item*, On peut fléchir la rigueur du chancelier de l'Université par des sollicitations, par des présents, ou en lui représentant que si l'on est faible dans la partie sur laquelle il questionne, on est fort dans les arts, dans la logique, dans les décrets : la justice de Dieu sera au contraire inflexible au jour du dernier examen : *Veniet dies judicii in quo plus valebunt jura quàm astuta verba, et conscientia bona quàm marsupia plena, quia tunc judex ille non falletur verbis nec flectetur donis... Item*, Si un maître donnait une prébende à chacun de ses écoliers, il en aurait bientôt un si grand nombre que sa classe ne pourrait les contenir tous : pourquoi Dieu n'en a-t-il pas une multitude, lui qui leur promet de si bonnes prébendes? etc., etc....

Le Traité de la confession est moins rempli de comparaisons scolastiques ou puériles; mais l'auteur y emploie pour signaler certains péchés, des expressions qui paraîtraient aujourd'hui peu décentes. On l'excuse en disant que les mœurs naïves et la langue de son siècle bravaient dans les mots l'honnêteté. Le livre a deux parties : l'une fait connaître au pénitent tous les points sur lesquels il doit examiner sa conscience; l'autre apprend au confesseur quelles questions il doit adresser, quels conseils il doit offrir, quelles pénitences il faut imposer selon l'ancienne discipline de l'Église.

Dans le 3e opuscule, *Iter Paradisi*, l'auteur, malgré la différence du titre, reproduit souvent les mêmes idées, traite

Digitized by Google

à peu près la même matière que dans le précédent. Le chemin du paradis a trois journées de marche, *tres dietas*, qui sont la contrition, la confession et la satisfaction; et chaque journée comprend trois lieues qui, dans la première marche, sont les trois douleurs d'avoir encouru la peine de l'enfer, d'avoir perdu la gloire éternelle et d'avoir offensé Dieu. *Prima igitur dieta habet tres leucas, quia in contritione debet esse dolor de obligatione pœnæ infernalis; et hæc est prima leuca; secunda leuca est dolor de amissione gloriæ æternæ; tertia est dolor de offensione diviná....*

On voit que c'est bien moins par ses écrits que par son établissement, que Robert de Sorbon est resté un personnage remarquable dans l'histoire littéraire du XIIIe siècle.

P. R. (1).

GUILLAUME PERRAULT,

MORT VERS 1275.

FRÈRE PRÊCHEUR.

Les chroniqueurs et les bibliographes ont fait mention de Guillaume Perrault; ils ont parlé de ses sermons, de ses écrits, de sa piété, de sa science, et donné peu de renseignements sur sa personne et sur sa vie. Son nom se lit diversement dans leurs notices : en latin Peraltus, Paraldus, de Petrâ altâ, de Peyrauta; en français Pérauld, Perrault, Peyraut, Peralt. Trithème et Antoine de Sienne font de Guillaume de Lyon et de Guillaume Peralt deux personnages distincts, Dominicains l'un et l'autre : ce sont, comme Échard et Fabricius l'ont reconnu, deux noms d'un même religieux, né, à ce qu'il semble, dans un bourg appelé Perrault, *Petra alta*, et situé près de Vienne sur une roche baignée par le Rhône. La date de sa naissance n'est point connue; mais on croit qu'il était déjà d'un âge assez avancé lorsqu'il prit l'habit des frères Prêcheurs, soit à Paris, soit à Lyon. Comme Hugues de Saint-Cher, comme Humbert de Romans, nés

Tr. De Scr. eccles. c. 484-508. Biblioth. FF. Prædicat. p. 95-96. — Chron. FF. Præd. 127. Script. ordin. Præd. I, 131-136. Biblioth. med. et inf. lat. III, 161.

Voyez ci-dessus, p. 38-49. Ci-dessous, ann. 1277.

(1) Cet article et le précédent n'ont été imprimés qu'après la mort de M. Petit-Radel : la commission les a revus, ainsi que les deux suivants.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

aussi dans le diocèse de Vienne en Dauphiné, il fit son noviciat au couvent de Lyon et y acquit l'estime de ses supérieurs. Quelques auteurs et certains manuscrits de ses ouvrages lui donnent la qualité de *Prior Lugdunensis*, ou même d'*Episcopus Lugdunensis*: on a voulu en conclure qu'il devint archevêque de Lyon; mais Ellies Dupin, Casimir Oudin, Échard ont combattu et facilement dissipé cette erreur. Elle provenait de la fausse idée qu'on avait prise des fonctions remplies par Guillaume Perrault, pendant que Philippe de Savoie portait le titre d'archevêque. Après la démission d'Aimeric Guerric en 1245, Philippe, déjà pourvu des premières dignités dans deux chapitres, et de l'évêché de Valence, obtint du pape l'archevêché de Lyon; le tout en restant laïque, en conservant un service militaire et en habitant Rome en qualité de gouverneur du Patrimoine de Saint-Pierre. En son absence ou, à vrai dire, durant cette vacance du siége de Lyon, Guillaume Perrault administra le diocèse: c'est de là que lui viennent les titres d'évêque suffragant en quelques chroniques, de coévêque dans la *Gallia Christiana*, quoiqu'il ne soit dit nulle part qu'il ait jamais reçu la consécration épiscopale.

Hist. des controv., etc., du XIIIe s. p. 237, 261, 262.

Comment. de Script. eccl. III.

Matth. Paris. ad ann. 1245.

IV, 145, 146.

Voilà tout ce qu'on sait de sa vie; et il s'en faut qu'on puisse déterminer l'époque de sa mort. Possevin indique l'année 1255, sans justifier aucunement cette opinion. Oudin veut une date moins reculée, qu'il ne fixe pas. Échard la suppose antérieure à 1270; et la seule raison qu'il en donne, c'est qu'Étienne de Bourbon, mort en 1261, avait, dans son Traité des sept dons du Saint-Esprit, fait mention de Guillaume Perrault. Mais celui qui régissait un diocèse depuis 1245 avait pu mériter qu'on parlât de lui bien avant 1261. Nous avons donc préféré, mais seulement comme approximative et conjecturale, la date de 1275 indiquée par Antoine de Sienne, par Altamura, par Ellies Dupin.

Appar. sac. I, 710.

Voyez ci-dessus, p. 27-38.

Les talents de Guillaume Perrault sont loués par Trithème et par d'autres bibliographes qui voient en lui un habile philosophe, un moraliste, un savant naturaliste, un grand théologien versé dans l'étude de la Bible et des saints Pères. Le moyen de justifier ou d'apprécier ces éloges est de prendre quelque connaissance de ses ouvrages.

Biblioth. dominicana, ann. 1256.

S. Anton. Summa Hist. III, p. 681. — Cave, I, 510. — Colonia, H. litt. de Lyon, t. 2, p. 322-325. — Du Cange, Ind. auct.

1. *Summa de vitiis*. — 2. *Summa de virtutibus*. Nous réunissons ces deux articles parce que le second est en quelque sorte une suite du premier, et qu'ils se présentent ensemble

Digitized by Google

dans plusieurs manuscrits, quoique séparés en quelques autres. Ils correspondent aux deux parties de la maxime sacrée, *Diverte à Malo et fac Bonum :* d'une part les péchés de tout genre et les moyens de les éviter, qui nous sont fournis par la nature et par la grâce; de l'autre, les vertus et tous les dons célestes qui doivent nous conduire au bonheur. Ces deux livres n'offrent guère que des séries de textes tirés des livres saints, des docteurs de l'Église, quelquefois des auteurs profanes. L'auteur n'y ajoute que ce qui est indispensable pour lier et coordonner ces extraits : ce qu'il y a mis du sien n'en est que la moindre partie. Gerson lui sait gré de n'avoir point, comme tant d'autres, débité ses propres conceptions, d'avoir au contraire puisé dans des sources pures et divines. Mosheim, qui renverse l'ordre de ces deux Sommes et les prend pour une seule, *Summa virtutum et vitiorum*, dit qu'elle fonda la réputation de Perrault.

Ps. XXXIII, v. 15.

Operum, t. I, p. 174; t. III, p 214.

Hist. eccles III, 206.

La première partie du Traité des vices consiste en observations générales sur leur nature et leurs effets, sur les maux qu'ils entraînent, sur les biens qu'ils nous ravissent. Les sept parties suivantes correspondent aux sept péchés capitaux, mais disposés dans un ordre qui n'est plus communément suivi : la gourmandise, la luxure, l'avarice, la paresse, l'orgueil, l'envie, la colère. L'auteur y ajoute, dans une neuvième et dernière section, le péché de la langue, et recommande le silence à tous les chrétiens, particulièrement aux moines.

Le Traité des vertus commence aussi par des considérations générales; et après cette 1re section, une 2e concerne les trois vertus théologales, une 3e les quatre vertus cardinales, une 4e les dons célestes, une dernière les béatitudes. On a voulu attribuer ces deux Sommes à Guillaume de Broce, archevêque de Sens au XIIIe siècle; mais Estienne de Bourbon dit expressément que Guillaume Perrault les a composées : *Audivi à fratre Guillelmo de Peraut qui composuit Summas de vitiis et virtutibus.* Salanhac dit en termes non moins formels : *F. Guillelmus de Peyrauta... quanta et quàm utilia scripserit, libri ipsi testantur, scilicet Summa de vitiis et virtutibus,* etc. La ressemblance du sujet a fait confondre avec cet ouvrage ou ces deux Sommes, et attribuer à Guillaume Perrault un livre qui ne lui appartient pas, et qui a été imprimé à Lyon, chez Radisson, en 1677, in-12, sous ce titre : *Virtutum vitiorumque exempla ex utriusque legis promp-*

De 7 donis Spir. s. in prologo, et 1e parte tit. V, c. XI. Ms. Sorb. 804.

Apud Ant. Senens. p. 228 et Script. ord. Prædic. I, 132.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

tuario decerpta, per R. D. D. Guillelmum Peraldum, episcopum Lugdunensem ab ordine prædicatorum assumptum. Ce recueil d'exemples, divisé en 134 chapitres, a été rendu à son véritable auteur, dans l'édition intitulée : *Exemplorum omnium sacro-sanctæ scripturæ liber absolutissimus, à Nicolao de Hanapis, Gallo Remensi, ordinis prædicatorum, patriarchâ Hierosolymitano. Herbipoli*, 1703, in-12. Le dominicain Guillaume de Hanapes mourut patriarche de Jérusalem en 1291 : il sera parlé de lui dans notre tome XX; mais il importait de remarquer ici que son livre d'exemples est tout à fait distinct des deux traités de Guillaume Perrault.

Entre les manuscrits de ceux-ci, nous n'indiquerons que ceux de la bibliothèque du roi; ils sont au nombre de vingt-quatre : 5 de l'ancien fonds, numéros 3515, 3516, 3563, 3716, 3717; 4 provenant de l'abbaye de Saint-Victor, n°s 103, 317, 629, 907; et 13 de la Sorbonne, n°s 771, 772, 773, 775, 776, 777, 1628, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641, 1642; outre les numéros 774 et 1658 qui contiennent un abrégé de ces deux Sommes, attribué à Jacques de Vorages, et l'autre de simples extraits. La 1re édition est de 1479, à Cologne, chez Quentel, in-folio; et Panzer en indique onze autres antérieures à 1501 : savoir six sans date et toutes in-folio; une de 1492, et en ce même format, à Venise; une de Brescia, aussi in-folio, en 1494; une in-4°, de 1497, à Basle; une in-8°, de la même année, à Venise; et une in-4°, de l'an 1500, à Turin. Le XVIe siècle et le XVIIe ont fourni, si les indications d'Échard sont exactes, quatre éditions de Paris, en 1519, 2 vol. in-8°; en 1629, 1648, 1663, in-4°; deux de Lyon, en 1554 et 1585, 2 tomes in-8°; une de Rome, en 1557, 2 tomes in-8°; une pareille d'Anvers, en 1571; deux de Cologne, en 1618 et 1629, in-8°. Il est assez remarquable que pas un seul exemplaire d'aucune de ces 22 éditions ne se rencontre à la bibliothèque du roi, ni dans celles de Sainte-Geneviève et de Mazarin.

Annal. typogr. I, 182, 191, 197, 253, 285; III, 47, 329, 410; IV, 13, 213, 240; V, 347.

3. *Sermones de tempore.*—4. *Sermones de sanctis.* Ces sermons, qui sont au nombre de 342, ayant été compris dans les œuvres de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, nous en avons fait mention à l'article de ce prélat, mais en les attribuant à Guillaume Perrault, à qui nous donnions mal à propos la qualité d'archevêque de Lyon. Échard, qui les revendique pour Perrault, invoque les témoignages de Bernard Guidonis, de Salanhac, de Laurent Pignon, de Louis

Hist. littér. de la Fr. t. XVIII, pag. 377, 378, 379.

Digitized by Google

de Valleoleti, et l'autorité des plus anciennes copies manuscrites, conservées à Florence, à Venise, en Belgique, et (en 1719) dans les bibliothèques de la Sorbonne et du collége de Navarre. Une seule, provenant de ce dernier fonds, se retrouve à la bibliothèque du roi sous le n° 1729, et elle a pour titre *Sermones Guillelmi Lugdunensis*. Les autres manuscrits cités par Echard désignaient l'auteur par les mots *Lugdunensis*, ou *de ordine prædicatorum*, ou bien même *Peraldi*; et quelques-uns ajoutaient *qui fecit Summam de vitiis et virtutibus*. Ce sont là aussi les documents que nous offrent la plupart des éditions dont la 1re parut à Strasbourg, en 1487, in-folio; la 2e à Paris, en 1498, in-8°; Panzer n'en connaît point de Tubingen. Échard fait mention de celles d'Avignon, en 1519, in-8°; de Lyon, dans le même format, en 1576 et 1586; de Cologne, in-4°, en 1629 et 1632. Ces sermons furent imprimés, sous le nom de Guillaume d'Auvergne à Paris, en 1638, in-folio; et à Orléans, en 1674, dans le second tome in-folio des œuvres de ce prélat, recueillies par Leferon. La notice, qu'à cette occasion nous avons donnée de ces discours, a pu montrer qu'ils n'ont pas assez de valeur pour nous arrêter ici plus longtemps.

Annal. typogr. III, 53-56; V, 347.

5. *Liber de proprietatibus rerum*. L'historien des écrivains de l'ordre des frères Prêcheurs ne dit qu'un mot de ce livre; c'est qu'il est de quelque Franciscain, *cujusdam sodalis ordinis minorum*; et ces paroles, sous la plume d'Échard, ne sont probablement pas destinées à vanter l'ouvrage. Brial, qui en a parlé deux fois dans notre Histoire littéraire, n'en faisait pas non plus l'éloge; mais il l'attribuait à Guillaume Perrault. Les manuscrits sont presque tous anonymes, et laissent par conséquent sur ce point une grande liberté d'opinion ou beaucoup d'incertitude. Ce qu'on peut assurer, c'est qu'une telle production ne suffirait pas pour justifier le titre de grand philosophe qui a été décerné à Guillaume.

T. XIII, p. 498, 499; t. XVI, p. 422, 423.

6. *Super regulam sancti Benedicti*, ou *Expositio professionis quæ est in regulâ sancti Benedicti*, ou *Tractatus de professione monachorum*. Ce dernier titre est celui d'un volume in-8°, imprimé sans date et sans nom de lieu, mais sorti probablement des presses de Jean Petit, à Paris, vers la fin du xve siècle. L'auteur est nommé *Guillelmus de Peraldo conventûs Lugdunensis, ordinis FF. Prædicatorum*. Il n'est pas toujours si bien désigné dans les manuscrits, qui d'ailleurs paraissent avoir été assez nombreux; car il en existait à

Biblioth. reg. D. 1831.

Digitized by Google

Saint-Germain des Prés, à Saint-Victor, en Sorbonne, dans la bibliothèque de Colbert, etc. Cet opuscule de 80 petites pages est divisé en trois parties : l'une explique la formule de la profession monastique ; l'autre expose les dangers des vœux téméraires ou trop légèrement prononcés ; et la dernière invite à remplir avec zèle et sans tiédeur les obligations qu'ils imposent. Ces trois sections comprennent ensemble 26 chapitres : des textes de la Bible ou des saints Pères y sont cités à l'appui de chaque maxime.

7. *De Eruditione* ou *De Institutione religiosorum.* Ce traité a été imprimé cinq fois, sous le nom de Humbert de Romans, à Paris, en 1512 ; à Louvain, en 1575 ; à Lyon, en 1581 ; à Paris, en 1622, éditions in-8° ; et à Lyon, en 1677, dans le tome XXV (p. 665-793) de la *Bibliotheca maxima Patrum.* Mais le nom de Guillaume Perrault se lisait dans des manuscrits de Bologne, d'Angleterre, de Poissy et de Saint-Victor. On le découvrait aussi dans un manuscrit de Saint-Germain des Prés, quoiqu'une main moderne eût essayé de le remplacer par le nom de Humbert. D'autres copies sont anonymes, et il en est une qui attribue l'ouvrage à Thomas d'Aquin. Sur la foi des précédentes, et d'après les témoignages de Bernard Guidonis et de Savanhac, les bibliographes modernes, Possevin, Oudin, Échard, etc., ont reconnu Perrault pour le véritable auteur de cette œuvre. Elle est immédiatement divisée en six livres qui se composent en tout de 112 chapitres distribués en 23 sections. L'auteur commence par montrer aux moines combien ils doivent s'estimer heureux d'avoir renoncé au monde, et ce qu'ils ont à faire pour ne jamais lui appartenir. Il leur explique ensuite la discipline monastique et les prémunit contre les tentations. Le IVe livre leur enseigne à bien régler leurs âmes, et signale les désordres qui peuvent s'y introduire. Il s'agit dans le livre V de l'obéissance, de l'union, de la charité, de la déférence, de tous les devoirs à remplir envers le prochain. Pour affermir les religieux dans les vertus de leur état, le dernier livre les entretient du repos que les justes trouvent en Dieu et qu'on chercherait vainement ailleurs.

Biblioth. reg. D. 2909.

Catalog. mss. Angl. t. I. part. I. 1360

N. 513, 515.

N. 614.

8. *De Eruditione principum libri septem.* Deux traités fort distincts, l'un sous le titre qu'on vient de lire, l'autre intitulé : *De Regimine principum libri quatuor,* ont été insérés dans le tome XX de l'édition des œuvres complètes de Tho-

Digitized by Google

mas d'Aquin, publiée à Paris en 1660. Dans la notice des écrits de ce saint docteur, nous avons fait mention des 4 livres *de Regimine :* il n'en pouvait être parlé plus au long, car Tolomée de Lucques, qui n'est mort que vers 1322, est, comme nous l'avons dit, le véritable auteur, sinon de tout cet ouvrage, au moins des deux derniers livres. L'éditeur de 1660 déclare qu'il ne les comprend dans la collection des œuvres de saint Thomas que par obéissance, *obedientiæ memor;* il y relève des contradictions, des erreurs grossières qu'il n'est pas possible d'imputer au docteur angélique. *Sole meridiano clariùs patebit nusquàm sanctum Thomam, doctorem angelicum, tantas confarsisse, non dicam ineptias, sed falsitates et in quibusdam contradictiones.* D'ailleurs on y rencontre, ainsi que nous l'avons remarqué, des noms d'empereurs qui n'ont régné qu'après 1274, non-seulement de Rodolphe de Habsbourg, élu en septembre 1273, mais de ses successeurs Adolphe de Nassau et Albert d'Autriche, couronnés, le premier en 1292, le second en 1298; c'est-à-dire si longtemps après le décès de Thomas d'Aquin et de Guillaume Perrault, qu'il est superflu de prouver par d'autres observations qu'ils n'ont pas écrit les deux dernières parties de ce traité. Le deuxième livre, qui a 16 chapitres, n'a paru être de saint Thomas que jusqu'au milieu du quatrième; et il n'est pas même très-bien prouvé qu'il soit l'auteur du livre premier. Mais aucun des quatre n'est attribué à Perrault ni par Oudin, ni dans l'histoire des écrivains de l'ordre des frères Prêcheurs. Ce sont les sept livres *de Eruditione principum* qu'Échard revendique pour lui, en les distinguant avec soin des quatre livres *de Regimine.*

Ci-dessus, p. 211.

Oper. D. Th. t. XX, p. 204.

Ci-dessus, p. 251.

Comment. de Script. eccl. III, 460.

Script. ordin. Præd. I, 134, 135; 336, 337.

Le plan des sept livres est indiqué dans le prologue. « L'auteur, après des considérations générales sur l'état des princes, exposera leurs devoirs envers Dieu et l'Église, envers eux-mêmes, envers leurs conseillers et officiers, leurs enfants, leurs sujets et leurs ennemis.» Cet ordre est fidèlement suivi; et l'ouvrage est beaucoup plus méthodique que le traité *de Regimine.* Le Ier livre se compose de réflexions morales sur la puissance, sur la noblesse, les richesses, les honneurs et les vanités de ce monde; faux biens, dangereux avantages, si l'amour de la vérité, la clémence et la piété n'en règlent pas constamment l'emploi. Il s'agit dans le IIe livre de quatre vertus religieuses sans lesquelles on ne peut bien régner ni sur soi-même ni sur les autres, et qui sont la foi,

Digitized by Google

l'espérance au milieu des adversités, la crainte de Dieu et la charité, c'est-à-dire l'amour de Dieu et du prochain.

En commençant le livre III, l'auteur avertit les princes de ne pas se laisser distraire par les soins qu'ils prennent d'autrui, de ceux qu'ils se doivent à eux-mêmes. Il faut qu'avant chaque résolution, avant chaque action, ils examinent si elle est permise, si elle sera profitable, si elle ne blessera aucune convenance : *an liceat, an expediat, an deceat.* La puissance a besoin de s'honorer, de s'affermir par des mœurs pures, et de se tempérer par de profonds sentiments d'humilité. Seize motifs de pratiquer cette dernière vertu sont puisés dans les besoins, les faiblesses, les imperfections que subit la nature humaine, et qui, loin de s'atténuer au sein des prospérités et des grandeurs, y risquent plutôt de se multiplier et de s'aggraver. Qu'un roi se souvienne donc qu'il est poussière, qu'il retournera en poussière, et que la pensée de la mort le prémunisse à chaque instant contre les tentations qui l'obsèdent. Les premiers chapitres du IVe livre traitent du choix des conseillers, et instruisent le prince des malheurs auxquels il s'expose, s'il s'environne d'hommes pervers ou corruptibles, de ceux, par exemple, qui se laissent séduire par des présents. On pense bien que Guillaume Perrault condamne encore plus sévèrement les rapines : il menace les ravisseurs de quatre genres de punitions, qui sont la pauvreté, la stérilité, une mort prématurée et le glaive. Il signale ensuite six vices principaux qu'il dit être familiers aux princes et à leurs ministres : *De sex præcipuè vitiis quæ in principibus et ministris eorum solent abundare.* Ce sont la ruse frauduleuse (*astutia vulpina*), la curiosité, la fierté, la tyrannie et la spoliation des églises. Le 10e et dernier chapitre recommande au prince de choisir un bon intendant de sa maison.

Le Ve livre est le plus étendu de tous. Il remplit un tiers de l'ouvrage et se divise en 66 chapitres, tandis que les six autres livres n'en ont ensemble que 69. Les détails qu'il embrasse concernent l'éducation des jeunes princes, leur régime domestique, leurs entretiens, leurs repas, leurs vêtements, leurs études et leurs mariages. A ces divers préceptes s'entremêlent quelques éloges des pratiques monastiques, spécialement du silence et de la virginité. Mais l'auteur veut aussi que les filles des grands personnages soient lettrées et laborieuses : *quod valdè utile est filias nobilium.... litteris*

Digitized by Google

imbui et semper aliquo opere occupari. Les 8 chapitres du livre VI n'expliquent les devoirs du prince envers son peuple qu'en signalant les vices qui entraînent à les enfreindre, savoir, la méchanceté, l'infidélité, l'injustice, l'ingratitude et l'orgueil; vices punis pour l'ordinaire, ou même toujours, par la pénurie, par l'ignominie, ou par la perte du pouvoir, par le triomphe de quelque nouvel oppresseur. Les 12 chapitres du VIIe et dernier livre ont pour objets les ennemis de l'État ou du prince; les armées, les mouvements militaires, et les malheurs horribles que la guerre engendre et dont se rendent responsables ceux qui l'entreprennent par vaine gloire ou par colère. L'homicide est ici placé au nombre des crimes qui crient vengeance devant le Seigneur (*quæ*) *clamare dicuntur ad Deum.* En finissant, Guillaume condamne, comme un genre d'homicide, la peine de mort infligée aux malfaiteurs, toutes les fois qu'il n'y a pas un ordre exprès de Dieu, une loi divine qui l'exige; il déclare que si elle est établie ou prononcée autrement, c'est-à-dire par la volonté des hommes ou en vertu de leurs lois, elle déplaît à leur souverain maître qui veut la conversion du pécheur et non sa mort.

Cet ouvrage est le meilleur qu'ait laissé Guillaume Perrault. On y peut louer la clarté du style, la sagesse des maximes, la noblesse et la douce franchise des sentiments, le bon ordre des détails. Il s'en faut que nous ayons pu indiquer toutes les subdivisions qu'il présente; peut-être les matières n'y sont-elles que trop morcelées. Mais nous devons remarquer surtout que les préceptes et les conseils y sont justifiés avec soin, presque toujours par des textes et quelquefois par des faits. Les textes sont ordinairement tirés de la Bible; les auteurs ecclésiastiques qui en fournissent quelques-uns, sont Tertullien, saint Cyprien, Origène, saint Basile, saint Ambroise, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin plus qu'aucun autre, Grégoire le Grand, Jean Damascène, Hugues de Saint-Victor, saint Bernard. Perrault cite aussi, mais plus rarement, des écrivains profanes: Platon, Aristote, Térence, Caton, Cicéron, Horace, Macrobe et Boëce. Les faits qu'il rappelle sont extraits, pour la plupart, de l'Ancien et du Nouveau Testament; quelques-uns des annales de l'Église; un petit nombre, de certains récits d'histoire grecque ou romaine, où figurent Xerxès, Denys de Syracuse, Socrate, Alexandre, Auguste et Trajan. Ces citations diverses peuvent donner la

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

mesure de son savoir. Du reste, les instructions qu'il offre aux princes sont purement morales et religieuses : elles peuvent sembler aujourd'hui communes; elles ne tiennent à aucune théorie politique. Il serait assurément impossible de leur trouver des points de contact avec l'Esprit des lois. Il est fort douteux que Bossuet, en composant sa Politique sacrée, ait eu recours aux sept livres *de Eruditione principum;* Duguet seul, parmi les modernes, pourrait en avoir fait quelque usage, dans son Institution d'un prince.

Nous terminons par ces sept livres la liste des ouvrages de Guillaume Perrault. Elle serait bien plus longue, si l'on tenait compte de tous les titres qu'ont cités Léandre Albert, Pignon, Trithème, Altamura : *De Scientiâ. — Compendium contrà vitium proprietatis monachorum. — Summa tribus voluminibus distincta de septem donis Spiritûs Sancti. — De fide et legibus ac fide sacramentorum. — Super libros IV Sententiarum. — Postillæ plures. — Opusculum de ss. sacramento. — De principio scientiarum. — De naturâ relationis. — De unitate formæ. — De conscientiâ. — De prædicabilibus et prædicamentis. — In libros* (Aristotelis) *de animâ; — de cœlo et mundo; — de generatione et corruptione; — de metaphysicâ; — de logicâ; — de grammaticâ*, etc. Échard écarte avec raison tous ces articles : les uns devront passer pour supposés, tant que leur existence ne sera prouvée par aucun exemplaire imprimé ou manuscrit; les autres sont des ouvrages de Guillaume d'Auvergne, d'Étienne de Belleville, de saint Thomas d'Aquin, etc., ou des fragments de ceux de Guillaume Perrault lui-même.

Biblioth. Dominic. ad ann. 1256.

Le savant et judicieux Échard fait remarquer les erreurs commises en deux sens opposés par les bibliographes, relativement à cet écrivain. D'une part, ils lui ont enlevé presque toutes ses productions véritables; ils ont attribué sa Somme des vertus et des vices à Guillaume de Broce, ses sermons à Guillaume d'Auvergne, son Exposition de la règle de Saint-Benoît à un Guillaume de Poitiers, son traité de la profession monastique à Humbert de Romans, et son ouvrage *De Eruditione principum* au docteur angélique; de l'autre, ils l'ont fait auteur de livres qui ne lui appartiennent pas, et lui ont conféré le titre d'évêque ou d'archevêque qu'il n'a jamais possédé. P. R.

Script. ordin. Præd. I, 136.

Digitized by Google

PIERRE DE TARENTAISE,

MORT EN 1276.

PAPE SOUS LE NOM D'INNOCENT V.

Pierre de Champagni naquit, vers 1225, en Savoie, dans la Tarentaise, probablement à Moustier, ville qui paraît avoir jadis porté le nom même de *Tarentasia*, métropole des Centrons. Il est quelquefois appelé Bourguignon, parce que le nom de Bourgogne s'étendait sur la Savoie. Ailleurs il a la qualification de Gaulois, et plus improprement celle de Lombard. On a écrit qu'il était chanoine de Moustiers en 1236 : il y a plus d'apparence que ses parents, quoique nobles et riches, le livrèrent dès sa tendre enfance aux Dominicains de Lyon, qui, en prenant soin de son éducation, surent l'attacher à leur ordre. Ce qui peut rester incertain est de savoir s'il a fait profession à Lyon, ou à Paris dans le couvent de Saint-Jacques : cette seconde hypothèse est la plus vraisemblable; mais une telle question tient trop peu à l'Histoire littéraire.

Script. ordin. Præd. I, 350-354.

Ortelius, Theatr. Geogr. verbo *Tarentasia*.

Bern. Guid. Chron. apud Murator. Script. rer. ital. IV, 605. — Nic. Trivet, Chronic. ann. 1276; in Spicil. VIII, 638.

Ciacon. Vitæ pontif. II, col. 203-206.

Biograph. univ. XXI, 234, 235.

Anton. Senens. Chron. p. 114.

Thomas de Cantimpré raconte que le bienheureux Jordan, général des frères Prêcheurs après saint Dominique, reçut dans cet ordre soixante enfants illettrés; qu'un chapitre général l'en blâma, et qu'il répondit : Ne repoussez pas ces élèves; vous en verrez quelques-uns devenir les maîtres des plus savants hommes. On sait que les récits de Thomas de Cantimpré méritent fort peu de confiance; mais la conjecture de du Boulay est encore plus dénuée de tout fondement, quand il suppose que Pierre de Tarentaise était un de ces soixante novices. Pierre vint continuer ses études à Paris : un biographe dit qu'il était un très-bel adolescent, et que ses supérieurs ne lui permettaient qu'avec peine de sortir du monastère. De plus nombreux témoignages nous apprennent qu'il se distingua comme étudiant, puis comme professeur; qu'après avoir expliqué la Bible et les 4 livres des Sentences, il obtint les grades de licencié et de docteur avant 1259; qu'en cette année un chapitre général tenu à Valenciennes, voulant régler le cours des études monastiques par de nouveaux statuts, le chargea de préparer ce travail

Script. ordin. Præd. I, 350.

Bon. univ. de Apibus, cap. XIX, n. 2.

Voyez ci-dessus, p. 183, 184.

Hist. Univ. Paris, III, 705.

S. Antonini Chronic. ann. 1276.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

avec les frères Bonhomme, Florent, Thomas d'Aquin, et Albert le Grand. Peu après il devint prieur du couvent de Paris; et en 1265 on l'élut provincial de France. Mais les règlements ou les usages de l'Université de Paris l'obligeaient à professer encore pendant deux années en qualité de docteur : il abdiqua donc en 1267 sa charge de provincial, et reprit sa fonction scolastique. Ce fut alors que son enseignement, accusé d'hétérodoxie, trouva, dit-on, un défenseur dans saint Thomas, qui toutefois, selon Echard, pourrait n'avoir fait que de vive voix et non par écrit l'apologie de 108 propositions de Pierre de Tarentaise.

Voyez ci-dessus, p. 103, 104, 241.

Scr. ord. Pr. I, 350.

Ibid. I, 333.

En 1269, un chapitre général rendit à Pierre la dignité monastique de provincial; c'est sans doute par inadvertance que les auteurs de la *Gallia christiana nova* ajoutent celle de supérieur général de tout son ordre, *deinde totius sui ordinis superior generalis :* les historiens dominicains le laissent à la tête d'une simple province, jusqu'au moment où la renommée qu'il avait acquise dans ses fonctions doctorales et claustrales le fit élire archevêque de Lyon, primat des Gaules. Cette élection, que les biographes placent en 1272, serait plutôt de 1273 avant Pâques. Tolomée de Lucques dit que Pierre n'avait pas encore été sacré prélat de Lyon, *nondum consecratus in dictâ dignitate,* quand Grégoire X le créa cardinal évêque d'Ostie et de Vellétri. Il n'a eu le temps de faire aucun acte de quelque importance comme archevêque de Lyon. Il paraît cependant avoir administré cette église, même après sa nomination à l'évêché d'Ostie : *Petrus, Ostiensis ac Velitrensis episcopus, administrator archiepiscopatûs Lugdunensis;* ce sont les termes d'un document manuscrit cité par Campi. L'époque de sa promotion au cardinalat n'est pas non plus très-bien déterminée : on indique le commencement de 1273, la fête de la Pentecôte de la même année, et ses derniers mois qui, dans notre manière actuelle de compter, pourraient être les premiers de 1274. Toujours était-il cardinal à l'ouverture du concile de Lyon, le 7 mai 1274; car il siégea en cette qualité, comme saint Bonaventure, à la droite du pape; et l'église de Lyon avait alors un autre prélat dans la personne d'Aimard de Roussillon. Pierre de Tarentaise prononça trois discours dans cette assemblée, un sur la réunion de l'Église d'Orient, un second en présence des ambassadeurs de l'empereur grec, et le dernier aux funérailles de saint Bonaventure. Après le con-

T. IV, col. 149.

Hist. eccles. l. XXIII, c. 2.

Hist. eccles. di Piacenza, l. XIX, p. 263.

Gall. chr. n. IV, 150.

Ibid. 250, 251.

Digitized by Google

cile, il suivit Grégoire X et demeura son conseiller intime : il était avec lui le 18 août 1275 à Beaucaire; près de lui le 10 janvier 1276 à Arezzo, où ce pontife mourut. Il n'y avait à cette époque que 15 cardinaux vivants : il s'en trouva dans la ville d'Arezzo seulement 12, y compris l'évêque d'Ostie qui, ayant réuni tous les suffrages, excepté le sien, le 21 du même mois, fut couronné pape le 22 de février suivant sous le nom d'Innocent V. Quatre Dominicains sont parvenus au souverain pontificat : Innocent V est le premier; les trois autres sont Benoît XI, mort en 1304; Pie V au XVIe siècle, et Benoît XIII au XVIIIe. Pendant les quatre ou cinq mois que Pierre de Tarentaise gouverna l'Église, les affaires qu'il prit le plus à cœur furent la réunion de l'Église grecque, la pacification de l'Italie déchirée par les factions des Guelfes et des Gibelins; les mouvements des Sarrasins contre les Espagnols en Europe, contre les croisés en Orient. Malgré ses dispositions pacifiques, il s'aliéna le clergé séculier en jugeant au profit des Dominicains un différend élevé entre eux et les chanoines de Viterbe. Il s'agissait du corps de Clément IV qui, après avoir été inhumé dans le couvent des frères Prêcheurs de cette ville, avait été transféré dans la cathédrale : Innocent V le fit rapporter dans sa tombe primitive. Il n'a pas eu le temps de publier un grand nombre de bulles (1); il n'a pas nommé un seul cardinal. Décédé à Rome le 22 juin 1276, il fut enterré dans l'église de Saint-Jean de Latran. Sa devise avait été *Oculi mei semper ad Dominum.*

Labbe, Collect. Concil. XI, 908 - 962. — Fleury, Hist. eccl. LXXXVI, n. 38, 44, 46. Ciacon. II, col. 203, 204.

Platina, Vita Inn. V.

Nouv. traité de Diplom. V, 296.

Ses ouvrages n'ont pas conservé un bien vif éclat. Le plus volumineux est un commentaire sur les quatre livres des Sentences. Oudin le trouve prolixe, Quétif et son continuateur Échard y voient, au contraire, un abrégé de la Somme de saint Thomas. On en connaissait beaucoup de copies manuscrites à Florence, à Padoue, à Venise, à Oxford, et à Paris dans les bibliothèques de Colbert, de Sorbonne, de Navarre, des Augustins, des Jacobins. Les frères Prêcheurs de Toulouse l'ont fait imprimer en 1652, en 4 tomes in-folio qui contiennent ensemble 1612 pages. Ils ont placé à la tête du premier volume une vie de l'auteur.

Trith. De Scr. eccl. cap. 472. — Possevin. Appar. I, 80. — Altam. Biblioth. domin. 42. — Du Cange, Index. — Cave, H. litt. Scr. eccl. I, 510. — Oudin, Comment. de Scr. eccl. III, 502. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. IV, 37, 38. Mss. n. 2294, 2295, 2324, 2325, 2326, 2633. — n. 234, 235, 236.

(1) [Il en existe quatre aux Archives du royaume. L'une notifie l'élection du pontife, au roi de France, Philippe le Hardi; une autre accorde à ce prince un délai de deux ans pour entreprendre l'expédition d'outre-mer; les deux autres confirment les priviléges des Templiers et de l'ordre de Malte.]

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Un *Compendium theologiæ*, que Louis de Valleoleti et Altamura donnent pour une production de Pierre de Tarentaise, est attribué par d'autres à Albert le Grand, ou à Thomas d'Aquin. Les mots *F. Thomas* se lisent sur quelques manuscrits de ce livre; mais les auteurs de l'Histoire des écrivains de l'ordre de Saint-Dominique pensent qu'il est de Thomas Sutton, frère prêcheur anglais, un peu moins ancien. Valleoleti cite aussi un article intitulé : *Quodlibeta* ou *Quæstiones* dont on assure qu'il existe des manuscrits à Venise et à la bibliothèque Ambrosienne de Milan, mais qui n'est pas autrement connu en France.

Tabu'a ms. n. 9.

Scr. ord. Pr. I, 354 et 464.

Montfaucon, Bibl. Biblioth. mss. I, 130.

Pierre de Tarentaise a commenté plusieurs livres sacrés : le Pentateuque, les Psaumes, le Cantique des cantiques, l'Évangile selon saint Luc. D'anciens auteurs parlent de ces gloses; cependant les Dominicains modernes ne savent qu'en dire, n'en ayant point rencontré de copies. Ils en connaissent, au contraire, plusieurs, tant manuscrites qu'imprimées, d'une Explication des Épîtres de saint Paul, à laquelle Trivet, Bernard Guidonis et saint Antonin donnent beaucoup d'éloges, en l'attribuant à Pierre de Tarentaise. On a depuis soupçonné qu'elle appartenait à un autre frère prêcheur, Nicolas de Gorran, mort vers 1295. C'est un point dont la discussion sera mieux placée dans l'article destiné à ce religieux. Nous dirons seulement ici que des manuscrits de ce commentaire se conservent au Vatican, à Bologne, à Venise, à Utrecht, à Cambridge, à Paris, et qu'il en a été publié des éditions à Cologne, en 1478, in-folio, et dans le même format à Haguenau, en 1502; à Anvers, en 1617.

Script. ordin. Præd. I, 353, 440, 441, 442.

Montf. Bibl. Bibl. mss. 522.

De intellectu et voluntate; — De unitate formæ; — De materiâ cœli; — De æternitate mundi, sont des titres cités par Laurent Pignon, comme attachés à des écrits de Pierre de Tarentaise, qui sont, dit Échard, aujourd'hui perdus ou négligés, *jam aut deperdita aut alicubi neglecta*. Un autre opuscule subsiste manuscrit dans un collége d'Oxford; c'est un poëme intitulé : *Virtutes Agni Dei*. L'auteur était apparemment cardinal ou pape, lorsque ces vers accompagnaient un *Agnus Dei* qu'il envoyait à l'empereur Rodolphe. On connaît mieux un ouvrage beaucoup plus étendu qu'Échard a vu en 1704, dans la bibliothèque de Saint-Victor, manuscrit in-4° de 239 feuillets, numéroté 520, et intitulé : *Decreta abbreviata, ut dicitur, à Petro de Taren-*

Chron. ordin. FF. Prædic. mss. --Catal. fratrum qui claruerunt doctrinâ.

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. IV, 38.

Scr. ord. Pr. I, 353, 353, 354.

Digitized by Google

tasiai; l'écriture est du XIIIe siècle. L'auteur dit dans le prologue « que la Divinité ayant bien voulu se resserrer dans un corps humain, et devenir ainsi d'éternelle transitoire, et d'immense circonscrite, il convient, à plus forte raison, d'abréger les paroles des hommes. *Dominus breviavit unicum liberum suum : quantò magis multiplicia verba brevianda sunt hominum!* » Il entreprend donc un précis de la jurisprudence canonique qui, à l'exemple de la sainte Trinité, sera divisée en trois parties, subdivisées elles-mêmes en trois sections (1).

Il ne nous reste à considérer que les Sermons et les Épîtres de Pierre de Tarentaise. Nous avons déjà indiqué ses trois discours au concile général de 1274; il en est fait mention dans les actes de cette assemblée. Les deux premiers, qui concernent l'Église grecque, ont pour texte, l'un ces paroles d'Isaïe : *Leva in circuitu oculos tuos et vide; omnes isti congregati sunt, venerunt tibi;* l'autre, ce verset du psaume LXV: *Illuminans tu mirabiliter à montibus æternis.* Le 3e, c'est-à-dire, l'Éloge funèbre de saint Bonaventure, commençait par ces mots de David : *Doleo super te, frater mi Jonatha.* A ces trois sermons, il faut en ajouter sept qui sont insérés dans des recueils manuscrits provenant de la bibliothèque de la Sorbonne. Les sujets que Pierre de Tarentaise y traite sont la Trinité, deux fois la Madeleine, la Naissance de Jésus-Christ, saint Jean l'Évangeliste, la Conversion de saint Paul, la Société des justes. Peut-être en a-t-il prêché plusieurs autres, épars et non encore aperçus en des recueils du même genre.

Labbe, Concil. t. XI, P. 1, col. 1957, 958, 960.

Is. XLIX, 18.

Regum, l. 2, c. 1.

N. 960, 1013, 1500.

Quelques-unes de ses lettres ont été insérées dans les ouvrages d'Odoric Rinaldi, d'Ughelli, de P. M. Campi. Les plus remarquables sont l'épître encyclique publiée peu après son

Annal. eccles. Ital. sacra.

Hist. eccles. di Piacenza.

(1) Hujus verò voluminis corpus unum, quasi quodam Trinitatis vestigio, in tres partes, distinctionum scilicet, causarum, considerationum, considera distributum; in quo de officiis, de negotiis, de sacramentis ecclesiasticis sufficiens... capere valeas documentum. Singulæ verò partes sectione trifariâ distinguuntur. Primò namque partium prædictarum constitutionibus, ordinationibus, executionibus immoratur. In constitutionibus juris peritia, in ordinationibus potestas legitima, in executionibus administratio canonica continetur. Secunda pars accusationum, actionum, obligationum ecclesiasticarum continet disciplinam... Pars tertia sanctificationem prosequitur rerum, temporum, personarum. In rebus, locorum et hostiarum consecratio; in temporibus, feriarum jejuniorumque observatio; in personis, animarum per sacramentum et meritum purificatio declaratur.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

exaltation; celle qu'il adressa au chapitre général des frères Prêcheurs, pour leur donner l'assurance de son dévouement à leur ordre, et leur recommander la pratique des vertus religieuses; celle aussi où il invitait les Génois à la concorde, et l'archevêque de Séville à prêcher une croisade contre les Sarrasins qui désolaient l'Espagne. [Campi a publié deux diplômes d'Innocent V relatifs à la canonisation de Marguerite de Hongrie. On a un éloge de ce pontife par le comte de Saint-Raphaël.] P. R.

Piemontesi illustri, t. V.

PIERRE D'ESPAGNE

MORT EN 1277.

OU LE PAPE JEAN XXI.

Vers la fin du XIIe siècle, ou vers le commencement du XIIIe, naquit à Lisbonne, au sein d'une famille obscure, Pierre fils de Julien, *Petrus Juliani*, connu depuis, comme médecin, sous le nom de Pierre d'Espagne. La dénomination de *Medicus* a trompé les généalogistes italiens Corio et Zazara, qui l'ont attaché à la maison des *Médicis*, et l'ont transformé de Portugais en Florentin. Au contraire, le Portugais Cardoso le déclare issu de la noble famille de Rebolo ou Rabello, et l'inscrit de plus dans un catalogue de saints; deux assertions qu'aucun document ne justifie. Le désir de s'instruire attira en France le jeune Pierre de Portugal, dit d'Espagne. Il vint étudier, puis enseigner la philosophie et la médecine à Paris et à Montpellier. Pour l'honneur des écoles de cette seconde ville, Astruc prétend que Pierre n'a pu cultiver ailleurs l'art médical; il soutient que cet art n'avait point encore de professeurs à Paris. Mais Astruc est contredit sur ce point par Lorry; et Pierre de Portugal figure, sous l'année 1260, dans la liste que Chomel a publiée des docteurs médecins de l'école parisienne. C'est ce qui nous a autorisé à dire qu'il avait reçu et donné dans l'une et dans l'autre ville des leçons de l'art de guérir. A-t-il en même temps pratiqué cet art, c'est-à-dire soigné des malades? On en a douté, parce qu'il était clerc, et que cette profession avait été plusieurs fois interdite aux ecclésiastiques. Ses succès dans tous les genres d'études, y

Éloy, Dict. histor. de la Médec. t. I, 534-536.

Antonio, Biblioth. hisp. vetus, l. VIII, c. v, n. 151-185. T. II, p. 73-78.

Cardoso, Hagiolog. t. III, die XIX maii, p. 322.

Mém. sur la fac. de Méd. de Montpellier.

Addit. au Mém. d'Astruc.

Essai historique sur la Médecine en France.

Disc. prélim. t. XVI de l'Hist. litt. de la Fr. p. 94.

Digitized by Google

compris la jurisprudence, le faisaient nommer, dit Fleury, clerc universel, selon le style du temps, *clericus generalis*, et lui ouvraient l'accès des dignités. Ses compatriotes l'élevèrent sur le siége archiépiscopal de Brague; il avait auparavant rempli la fonction d'archidiacre. Grégoire X le proclama, en 1273, cardinal évêque de Tusculum ou Frascati, et non de Tivoli, comme le suppose Éloy. Saint Bonaventure, le frère mineur de Vicedominis et Pierre de Tarentaise, qui fut depuis, ainsi qu'on l'a vu dans l'article précédent, le pape Innocent V, étaient compris dans cette création de cardinaux. C'est toutefois à l'année 1275, sous le règne de Rodolphe de Hapsbourg, que Trithème et d'autres biographes attachent la célébrité de Pierre d'Espagne.

Hist. eccl. l. LXXXVII, n. 1, t. XVIII, in-12, p. 222, 223.

Antonio, p. 74.

Éloy, II, 535.

Tr. De Script. n. 478.

Trois papes moururent en 1276: Grégoire X, le 10 janvier; Innocent V, le 22 juin; Adrien V, le 16 août. Un auteur plaisantin donne pour successeur à ce dernier le franciscain Vicedominis, qui n'aurait été pape qu'un seul jour. Ce prétendu pontificat, dont il n'existe de traces que dans un nécrologe de Plaisance, est inconciliable avec tous les autres monuments; aussi Henri de Sponde, Oldoini, Archibald Bower, n'ont-ils pas hésité à le déclarer chimérique : la plupart des historiens ecclésiastiques n'ont daigné en faire aucune mention. Ils racontent qu'Adrien V étant mort à Viterbe, dix cardinaux s'assemblèrent dans cette ville pour procéder à l'élection de son successeur. Une constitution de Grégoire X les obligeait à se renfermer en conclave; mais ils prétendaient qu'elle avait été révoquée ou du moins suspendue par Adrien V. Les prélats et les officiers de la cour de Rome soutinrent qu'elle était en pleine vigueur, et le persuadèrent aux citoyens de Viterbe, qui résolurent de contraindre les cardinaux à s'y conformer. Ceux-ci, par une délibération unanime, chargèrent l'archevêque de Corinthe, le général et le procureur des frères Prêcheurs, de publier la suspension prononcée par Adrien. La présence de ces trois envoyés, loin de calmer l'émeute, la rendit plus violente: des cris et des bruits de toute espèce les empêchèrent de faire entendre la lecture de l'acte dont ils étaient porteurs. On se précipita sur l'archevêque, on arracha les sceaux des lettres qu'il tenait, on osa même le frapper et tirer contre lui des épées. Force fut aux dix cardinaux de se resserrer en conclave plus étroitement qu'auparavant. Ils élurent, le

P. Mar. Campi, Chr. placent. ann. 1276.

H. Sp. Annal. 1276.

Old. Add. ad Ciac. Vit. pontif. II, col. 194.

Hist. of the Popes, VI, 307.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

13 septembre, l'un d'eux, Pierre fils de Julien, Portugais, alors évêque de Tusculum.

Raynald, ann. 1276. — Fleury, l. c. p. 222. — (Bruys) Hist. des Papes, t. III, p. 265. — Arch. Bower. p. 304. Ciac. Vitæ pontif. II, 209.

Le nouveau pape prit le nom de Jean XXI. Il eût été plus exact de dire Jean XX; car il n'y avait point eu de souverain pontife du nom de Jean depuis Jean XIX, mort en 1033. Ciaconius impute cette erreur de compte à ceux qui ont imaginé ou propagé la fable de la papesse Jeanne. L'explication la plus plausible consisterait à dire qu'il y avait eu deux Jean XV, l'un qui mourut en 986, avant d'avoir été sacré; l'autre qui, installé en cette même année, expulsé dès la suivante, mais rétabli depuis, occupa le saint-siége jusqu'en 996. Après eux, un Jean XVI élu, en opposition à Grégoire V, a pu être omis dans le catalogue des évêques de Rome. Il faut y comprendre deux de ces trois Jean, et trois de leurs successeurs pour que Pierre d'Espagne devienne le 21e du nom. Cependant ce sont les nombres XVII, XVIII et XIX qu'on applique généralement aux trois papes qui ont porté avant lui, depuis 996, le nom de Jean. De vingtième, il n'y en a plus, à moins qu'on ne le compte lui-même pour tel, ainsi que l'a fait Guillaume de Nangis seul, parmi les écrivains de ce temps-là; tous se sont accordés depuis à nommer Jean XXII celui de ses successeurs qui a repris le premier ce même nom papal.

Fleury, 223. Bower, 304.

Quoi qu'il en soit, Pierre d'Espagne ou de Portugal, dit Jean XXI, couronné le 20 septembre 1276, révoqua le 30 la constitution de Grégoire X relative au conclave, et mit en jugement les principaux acteurs de l'émeute de Viterbe, sans que nous sachions quels ont été les effets de ces poursuites. Platina lui reproche de n'avoir pas défendu contre Venise les Anconitains qui, réduits à l'emploi de leurs propres forces, parvinrent pourtant à repousser leurs ennemis: *Anconitani pontificis auxilio destituti, se ipsos colligentes, eruptione factâ, Venetos urbem obsidentes, magno illato incommodo, propellunt.* Ce pontife paraît avoir songé à ramener le goût des croisades, qui s'était fort amorti depuis 1270: des légats apostoliques excitèrent l'empereur grec, Michel Paléologue, et les princes occidentaux à reprendre le cours de ces entreprises. Il avait à cœur de maintenir ou de rétablir la paix entre les princes chrétiens, et de les rallier contre les Sarrasins. Il chargea le général des frères Prêcheurs et celui des frères Mineurs de réconcilier les rois de France et de Castille, Philippe le Hardi et Alphonse X; donnant pouvoir aux deux moines de casser tous les traités ou

Vitæ pontif. Johannes XXI.

Digitized by Google

engagements qui mettraient obstacle à la paix. Le cardinal Simon de Brie reçut une mission plus étendue et plus redoutable, celle de contraindre par des menaces d'excommunication et d'interdit, le roi Philippe à se désister de tout projet d'hostilités contre Alphonse. Les actes de Jean XXI annonçaient l'intention de favoriser les croisés, de combattre les infidèles et de poursuivre les hérétiques. Martin de Pologne, Platina et les auteurs modernes attribuent toutes les résolutions de ce pape aux conseils qu'il recevait du cardinal Gaëtan des Ursins, qui ne tarda point à lui succéder sous le nom de Nicolas III.

Chron. ann. 1276, 1277.

Pierre d'Espagne s'était promis un très-long pontificat; il tenait, dit-on, de sa science astrologique l'assurance de la plus heureuse longévité. Cependant, comme il se promenait avec complaisance dans un appartement qu'il venait de faire orner près de son palais de Viterbe, ce nouveau bâtiment s'écroula, et la chute des lambris, des poutres, des pierres, le blessa si grièvement, qu'il ne survécut que six jours à ce malheur imprévu. Le dominicain Siffroy dit qu'au moment de cette catastrophe, le pape dictait un livre hérétique et pervers, *librum quemdam hæreticum et perversum,* et qu'on l'entendit s'écrier d'une voix lamentable : « Que va devenir « mon livre? Par qui sera-t-il achevé?» Il avait occupé la chaire de Saint-Pierre durant huit mois, dit Trithème, et huit jours, ajoute le Mire : nous dirions plutôt et trois jours; car Pagi fixe la date de son décès au 16 mai, fête de la Pentecôte en 1277. Blessé depuis le 10, il avait reçu dans l'intervalle tous les sacrements qui s'administrent aux mourants; on l'enterra dans l'église de Saint-Laurent à Viterbe. Sa mort, s'il faut en croire Jean Villani, fut à l'instant même miraculeusement révélée à un marchand florentin nommé Berton, qui faisait voile vers Ptolémaïs. Les nautoniers ne manquèrent pas de consigner cette annonce dans le journal de leur navigation; et à leur retour, tout Florence admira la correspondance précise de la vision et de l'événement. Ce que rapporte Jordanus serait un peu moins merveilleux : il s'agit d'un Franciscain qui, dans son couvent de Viterbe, averti en songe de l'écroulement du nouveau palais pontifical, éveilla tous ses confrères, qui ne tardèrent point à s'assurer de la vérité du fait. Nous n'avons pas besoin de dire que ces fables sont rejetées par tous les historiens tant soit peu sensés; mais elles sont les indices

Bower, p. 305, 306.

Ptolom. Luc. Hist. eccles. l. XXIII, c. 21. — Trithem. Annal. Hirsaug. t. II, p. 31. — Guill. de Nangaco, ann. 1277.

Sifr. Epitome Hist. l. II, ann. 1276.

Aub. Mir. Auctar. n. 404, p. 74.

Pagi, Crit. historico-chronol. ann. 1277. — Breviar. hist. chr. pontificum J. XXI.

J. Vill. Istor. Fior. ann. 1277.

Apud Ciacon. V. pontif. t. 2, col. 214.

Rinaldi, Pagi, Oldoini, etc.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

des préventions répandues en divers lieux contre Jean XXI. Il n'y a de certain ou de très-croyable que la chute de l'édifice qu'il habitait : Antonio en a visité les ruines qui subsistaient encore en 1678.

Bibl. hisp. vetus. II, col. 74.

Le pape dont nous venons de retracer la vie a été fort sévèrement jugé par ses contemporains et par les auteurs des trois ou quatre siècles suivants. Trithème, en lui accordant de la science, une grande érudition, le déclare plus habile médecin que sage pontife, *prudentiorem medicum quam papam*. Martin de Pologne, Tolomée de Lucques, Bernard Guidonis, Henri Stéron s'expriment à peu près dans ces mêmes termes. Léon d'Orviéto l'accuse d'avoir dégradé par des mœurs triviales la dignité de chef de l'Église, *quòd pontificalem dignitatem morum quâdam stoliditate deformaverit*. Platina, qui reproduit et amplifie ces inculpations, ne le trouve recommandable que par les faveurs qu'obtenaient de lui les jeunes gens peu fortunés qui s'appliquaient à l'étude : *In uno tantùm commendatione dignus, quòd adolescentes studiosos inopes maximè beneficiis ecclesiasticis et pecuniâ juvit*. Selon Platina, ce savant pontife, par sa profonde ignorance des affaires et des convenances, par l'inégalité de sa conduite, par son inactivité, a fait beaucoup plus de tort que d'honneur et de profit au saint-siége : *Etsi doctissimus est habitus, tamen ignoratione rerum gerendarum et morum inæqualitate, plus detrimenti quàm honoris et emolumenti pontificatui attulit... In verbis tantummodò promptus, in rebus agendis timidi et infracti animi... Inverecundi et socordis ingenii*, etc. A propos de Jean XXI, Platina demande comment il arrive que des hommes fort lettrés se montrent si peu propres à l'administration des États et des Églises.

Annal. Hirsaug. II, 31.
B. Guid. Annal. pontificum. J. XXI.
H. St. Annal. 1277.
L. Orb. Chron. pontif. inter Lamii Delic. II, 330.

Ce pape a été de plus accusé de magie, de penchant pour les opinions nouvelles et de malveillance à l'égard des moines. Rinaldi, Oldoini, Pagi, Antonio, repoussent ces trois reproches comme calomnieux. Brucker admet le dernier, et croit y découvrir la cause de tous les autres : c'est, dit-il, parce que Jean XXI n'aimait pas les moines, que nous le voyons si maltraité en des histoires composées pour la plupart au fond des monastères. Cette conjecture n'est pas sans vraisemblance ; et Léon d'Orvieto dit en effet que ce pontife haïssait les religieux, *pontificem religiosos exosos habuisse*. Rien cependant, rien dans ce que nous connaissons de ses actes et de ses écrits n'annonce une telle inimitié. Il

Hist. Philos. Period. II, part. II, l. III, c. II, § 11. T. III, p. 815, 816, 817.

Digitized by Google

est, pendant les 245 jours de son pontificat, entouré de Dominicains et de Franciscains; il ne choisit guère ses légats, ses agents, que dans ces deux ordres; il accorde une confiance illimitée et tout l'usage de son pouvoir au cardinal Jean Gaëtan, le protecteur déclaré des frères Mineurs. Le goût des opinions nouvelles ne s'aperçoit guère non plus dans un pape qui poursuivait les hérésies, qui redemandait les croisades, et qui, dans l'exercice de sa puissance, commençait à suivre trop bien les traces de ses prédécesseurs. Il aspirait du moins à pacifier l'Europe; et ce qui est non moins honorable et plus avéré, il aimait les lettres et protégeait ceux qui, comme lui, les cultivaient avec constance et dévouement.

Nous n'avons aucun moyen de rechercher plus avant les causes des préventions qui ont poursuivi sa mémoire; et il va nous suffire de jeter un coup d'œil sur ses écrits, qui sont tous en latin, et qui peuvent se diviser en trois classes: livres de médecine, livres de philosophie, épîtres et sentences pontificales.

Les premiers sont au nombre d'environ dix-sept, si les titres qu'on en cite s'appliquent à des articles réellement distincts. Quatorze de ces livres sont inédits; il en subsiste des manuscrits dans les bibliothèques de Paris, de Venise, de Padoue, de Pavie, d'Oxford et de Cambridge; et cinq concernent les aphorismes ou les principes généraux de l'art médical; les fièvres; les maladies et le tempérament des enfants; la physionomie; des questions problématiques (1). L'auteur y explique ou y résume des doctrines d'Hippocrate et d'Aristote. Un livre sur l'Art abrégé de Galien est compris dans le manuscrit du roi, n° 6956, sous le titre de *Expositio super Johannitii Introductionem in Artem parvam Galeni;* et ce même volume renferme des commentaires de Pierre d'Espagne sur les traités de Théophile, *de Urinis;* de Philarète, *de Pulsibus.* Antonio cite comme des produc-

(1) In Aphorismos Hippocratis.—Commentarius in Pragmatic. Hippocr. ms. reg. olim baluzianus, n° 6966. Catalog. mss. Bibl. reg. t. IV, p. 297. — De febribus, ex Hippocrate (ou) Super ignes et Hippocratem, mss. de Pavie et de Venise (cités par Éloy).—In Hippocr. de Tegnis et de naturâ puerorum, mss. de Padoue et de Venise (cités par Ciaconius, par Antonio, et par Thomasius, Bibl. Veneta, p. 4). — Physiognomica, ms. de Cambridge, Biblioth. S. Petri (cité par Ciaconius).— De Problematibus, ms. du cardinal Sleusius (cité par Éloy.)

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

tions de notre auteur, un manuscrit *De formatione hominis*, conservé à Cambridge *in Archivo collegii Caii;* et d'après Paul Cortèse, un traité de la goutte. On a plus de copies de celui qui concerne les yeux; il en existe trois à Paris et une à Oxford (1). Quoiqu'il ne soit parlé nulle part de relations entre Pierre de Portugal et la reine Blanche, c'est à cette princesse que sont adressés par lui des conseils sur les soins à prendre de la santé: *Consilium de tuendâ valetudine* (ou *de Regimine sanitatis*) *ad Blancam Franciæ reginam*. Naudé en possédait une copie manuscrite, et il s'en trouve une à la bibliothèque royale de Paris, n° 7816. Tous les biographes ou bibliographes attribuent aussi à Pierre des Canons de Médecine; mais ils n'en indiquent aucun manuscrit. Du reste, on n'a jamais pris la peine de publier ces opuscules, ni même de les recueillir en un seul corps; ils n'offrent que des notions vulgaires qui se retrouvent dans plusieurs livres composés avant et après le milieu du XIIIe siècle; ils n'ont introduit dans la science aucune doctrine ni aucune méthode nouvelle.

Lib. I de cardinalatu.

Catal. t. IV, p. 334.

Trithème, Ciaconius, Oldoini, Antonio, Fabricius, Éloy, etc.

Trois ouvrages de Médecine, rédigés par Pierre d'Espagne, ont été imprimés; savoir, ses Commentaires sur deux traités d'Isaac; l'un, *de Urinis;* l'autre, *de Diætis;* et le Trésor des pauvres. Isaac est un médecin juif qui a écrit en arabe, au VIe siècle de l'ère chrétienne, selon l'opinion commune; au XIIe, selon Wolfgangus Justus. Le recueil de ses œuvres, publié à Lyon chez Barthelemy Trost, en 1515, in-folio, contient 13 articles. Les deux que nous venons de désigner y sont accompagnés de la glose de Pierre, qui d'ailleurs existe manuscrite à Oxford (2). Il ne paraît pas que le livre *de Urinis* ait eu d'autre édition; celui qui a pour sujet la diète, le régime sanitaire, le choix et les propriétés des aliments, a plus d'importance; il a été réimprimé à Bâle et à Anvers: *De Diætis universalibus et particularibus libri duo, hoc est, de victûs salubris ratione et alimentorum facultatibus tractatus quinque.* Le commentaire du médecin portugais

Bas. Henric. Petr. 1571, in-4°; 1577, in 8°. Antuerp. Belle. 1566, 1603, in-8°.

(1) De oculis, ms. n° 3, in Collegio omnium animarum (cité par Antonio et par Éloy).—Secretum de oculis: præmittuntur synonyma medica, ms. reg. n° 6957, Catal. IV, 297. Secreta contrà ægritudines oculorum, ms. reg. n° 7621, IV, 369.—Tractatus mirabilis aquarum sive secreta medicinæ de oculis, ms. reg. olim coll. n° 7349, Catal. IV, 345.

(2) Biblioth. Coll. omnium animarum, n° 23.

Digitized by Google

n'ajoute rien à la valeur d'un texte qui depuis plus de deux siècles n'est à peu près d'aucun usage.

Des livres de médecine compilés par Pierre d'Espagne, celui qui a eu autrefois le plus de vogue est son *Thesaurus pauperum seu de medendis humani corporis morbis per experimenta euporista simplicia et particularia, liber empiricus ex omni genere auctorum et experientiâ propriâ.* Antonio dit qu'on en conserve des copies manuscrites à Padoue, à Cambridge et à Paris; Fabricius en indique une de Paris, n° 1935; et le catalogue de la bibliothèque royale en décrit deux sous les n°s 7053 et 7054. Les bibliographes comptent six éditions de ce livre : les deux premières d'Anvers, chez Théodore fils de Martin, in-folio, l'une en 1476, l'autre en 1497; la 3e de Lyon, chez Jacques Myt, en 1525, in-folio, *cum Practicâ Serapionis;* les trois dernières de Francfort, chez Egénolph, en 1576 et 1578, in-8°; de Paris, chez Dupuy, en 1577, in-16, avec une seconde partie par Jean Liébault. Le Trésor des pauvres a été traduit en portugais, en espagnol, en italien, en anglais. Le traducteur portugais dit que l'auteur, le médecin Julien ou fils de Julien a, par ordre du pape, extrait de 56 auteurs les recettes recueillies dans ce manuel. La version espagnole, publiée à Valladolid en 1622, est peut-être la même que celle qui est annoncée comme portugaise par Antonio. Panzer désigne quatre éditions de ce même livre en italien : *Thesaurus pauperum, libro compilato et facto per maestro Piero Spano,* à Venise, chez Jean de Ragazzonibus, 1494, in-4°. *Petri Hispani Thesaurus pauperum italicè,* à Venise, 1500, in-8°; et dans ce même format à Florence, sans date; enfin sans indication de lieu ni d'année, mais sous ce titre : *Quì commencia il libro chiamato Tesauro dei poveri, di maestro Piero Spano,* in-4°. La version anglaise a paru à Londres, in-8°, en 1585. Jusqu'alors ce manuel avait trouvé partout des lecteurs : il a depuis perdu peu à peu tout crédit; les recettes qu'il contient sont toutes ou inutiles, ou mieux exposées ailleurs. Les derniers historiens de la médecine, Freind, Makensie,... les auteurs du Dictionnaire des sciences médicales n'ont daigné faire aucune mention de ce livre.

Bibl. med. et inf. lat. V, 260. Cat. B. r. IV, 308.

Panzer, Ann. typogr. t. I, p. 5, n. 2; p. 13, n. 85.

T. III, p. 359, n. 1832; p. 480, n. 2671.

T. IV, p. 322, n. 306; p. 176, n. 961.

Éloy, l. c.

Les traités élémentaires de philosophie qui portent le nom de Pierre d'Espagne ne peuvent non plus mériter aujourd'hui quelque attention, qu'à raison du long usage qui en a été

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

fait dans les écoles, et du grand nombre d'éditions qui en ont été publiées, d'après des manuscrits de Paris, de Padoue, de Crémone, de Florence, de Vienne, de Séville, et sous des titres fort divers : *Logicalia, sive Thesaurus sophismatum; —Parvorum logicalium liber, libellus, compendium; — Logicalia* 12 *tractatuum, — Summula logicæ; — Scriptum summularum; — Textus summularum per tractatus et capitula divisus; — Copulata sex tractatuum; Textus septem tractatuum; Tractatus* 12 *de dialecticâ; Copulata omnium tractatuum, etiam syncathegreumatum;— Reparationes lectionum, etc... parvorum logicalium; Modernitates logicales; —Copulata in veterem artem Aristotelis; Copulata pulcherrima ex diversis auctoribus; Copulata secundùm doctrinam S. Thomæ; — Commentarius in philosophiam S. Thomæ de Aquino*, etc. Il est fort douteux que l'auteur ait ainsi varié lui-même les titres et les formes de sa compilation scolastique : cette diversité a été probablement introduite par ses copistes, ses éditeurs et ses interprètes. Il a eu plusieurs commentateurs, Georges de Bruxelles, le dominicain Pierre de Bruxelles, le franciscain Nicolas Orbel; Matthieu de Bologne, général des Carmes; Ocham, Dorpius, Gérard Listrius, Thomas Bricot, Lambert du Mont, Jean Versoris, etc. On assure de plus que la Dialectique de Pierre d'Espagne a été traduite en hébreu et en grec.

Biblioth. reg. n. 6657, Catal. IV, 265.

Oldoin. ad Ciac.. Vit. pontif. II, 212.

Lambec. VIII, 385. Nessel, V, 178.

Antonio, Bibl. hisp. vet. II, 77.

Ms. de Vienne, Spizel. Sacr. biblioth. illustr. Arcan. p. 73.

Ms. de Venise, cité par Fabricius. Mss. de Bodley, n. 16.

Le catalogue des éditions latines de ce livre ou de ces livres serait difficile à compléter, et occuperait ici beaucoup plus d'espace que n'en mérite un tel sujet. Elles sont au nombre de 40 à 50, depuis l'an 1477 jusqu'en 1519; successivement publiées avec ou sans commentaires, à Naples, à Zwoll, à Cologne, Anvers, Reutlingen, Venise, Milan, Bâle, Paris, Deventer, Haguenau, Leipsig, Rouen, Vienne, Strasbourg et Cracovie. On en compterait 15 de Cologne, 4 de Venise, 7 de Leipsig, etc. Ce détail montre que l'usage de cette logique élémentaire était répandu en plusieurs écoles, et si fréquent en quelques-unes, qu'il fallait en multiplier et en renouveler assez souvent les exemplaires. Nous citerons comme exemples, dix seulement de ces éditions :

Panzer, Ann. typogr. t. I, p. 7, 160, 288, 297, 301, 306, 309, 313, 321, 345, 448, 493, 497. —T. II, p. 55, 158, 289, 398, 561.—T. III, p. 242, 300, 387, 389, 464, 566. —T. IV, p. 52, 63, 274, 275, 287.—T. V, p. 246, 247.—T. VI, p. 72, 187, 461.—T. VII, p. 144, 162, 163, 167, 175, 193. —T. IX, p. 12, 30, 231, 419, 420, 423. — T. X, p. 407.—T. XI, p. 310, 574.

Scriptum summularum magistri Joannis Versoris, in Petrum Hispanum et Aristotelem; Neapoli, 1477, *in-fol.* — *Petri Hispani Tractatus et summulæ logicales cum commento, Zwoll*, 1479, *in-4°.— Copulata omnium tractatuum parvorum naturalium, Coloniæ*, 1480, *in-fol.* — *Logicalia*

Digitized by Google

duodecim tractatuum Petri Hisp. Antuerpiæ, 1486, *in-4°*. — *Summularum textus, etc. Venetiis*, 1487, *in-fol.* — *Summula Logicæ, Parisiis*, 1488, *in-8°*; *Lipsiæ*, 1499, *in-fol.* — *P. Hispani Tractatus* 12 *de dialecticâ, Basileæ*, 1511, *in-4°*. —*Parvorum logicalium liber, succincto epitomatis compendio continens tractatus sex P. Hispani; Viennæ Austriæ*, 1516, *in-4°*. — *Textus summularum, Cracoviæ*, 1519, *in-4°*, etc.

Ces prétendus écrits philosophiques ne peuvent plus servir qu'à l'histoire de ce genre d'enseignement : ils n'en donnent pas, non plus que les autres monuments du même âge, une idée fort avantageuse. La logique d'Aristote était peu comprise; celle de saint Augustin n'enseignait point assez l'art des disputes : les traités sommaires de Pierre d'Espagne tendaient plus directement à ce but, et y arrivaient plus vite. Il n'y est point question de la liaison des idées, ni de la vérification des jugements, ni de la recherche de la vérité; mais des artifices de l'argumentation, des moyens à mettre en œuvre pour soutenir ou contredire des assertions, pour proposer ou résoudre des objections ou des problèmes. Bullinger déclare que ce dialecticien n'est qu'un aride et déplorable philosophe; et Brucker ne modifie cette censure qu'en observant que ces temps-là ne comportaient pas une science plus réelle : *Meliora illa tempora ferre non poterant, quibus inutilibus tricis omnia replebantur*. Cependant Trithème avait admiré la philosophie de Jean XXI, *virum in seculari philosophiâ magnificè doctum;* et d'autres écrivains du moyen âge ont décerné à ce pape le même éloge, en jugeant d'ailleurs son caractère et sa conduite avec beaucoup de sévérité.

Apud Trithechovium de DD. scolast. t. II, p. 49.

Br. Hist. Philos. III.

De Script. eccles. n. 478.

Il ne serait qu'un misérable plagiaire, si, comme le prétend Keckermann, il n'avait fait que traduire et s'approprier un traité de Michel Psellus. Mais c'est prendre pour un texte traduit par Pierre d'Espagne, ce qui n'est que la version grecque de son propre ouvrage, faite, à ce qu'on croit, par Planude, et dont les premiers mots sont : Διαλεκτικὴ ἔστι τέχνη, etc., tandis que le livre de Psellus commence par ceux-ci : Ἐπειδὴ τίσιν οὐκ οἶδ' ὅθεν, etc. Les deux traités n'ont de commun que le sujet, ou que le titre de Logique; et l'on peut trouver dans celui qui a été composé en latin la preuve que l'auteur ne savait pas assez de grec pour traduire un ouvrage écrit en cette langue; car il croit voir dans le mot *dialectica, dya* signifiant deux, et *logos*, discours : *Dialectica à dya quod est duo et logos sermo,... quasi duorum sermo vel*

Præcogn. logic. Operum, t. I, p. 105, 107.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

ratio, scilicet opponentis et respondentis in disputatione : il prend διὰ pour δύο, et ne conçoit la dialectique que comme une dispute entre deux adversaires.

On a mis en question si le pape Jean XXI est réellement le dialecticien auteur des sommaires et petits traités dont il vient d'être parlé. Antonio distingue un second et même un troisième personnage qui ont porté le nom de *Petrus Hispanus*, et il s'efforce de trouver des raisons d'attribuer ces livres à l'un d'eux, particulièrement à celui qu'on suppose engagé dans l'ordre des frères Prêcheurs. Mais Échard doute qu'il ait jamais existé un dominicain de ce nom; et il s'en faut qu'Antonio donne des renseignements précis sur la composition de ces traités par un Pierre d'Espagne, autre que Jean XXI. Nous inclinerions donc à penser avec Brucker qu'il convient de les laisser à ce pape, désigné plus ou moins expressément par les anciens biographes, comme les ayant écrits ou esquissés avant son pontificat. Ce n'est assurément pas revendiquer pour lui de bien notables titres de gloire littéraire.

Bibl. h. v. t. II, p. 76-78.

Script. ordin. Prædic. I, 485, 486.

Il nous reste à indiquer les écrits, plus authentiques, émanés de lui pendant qu'il occupait la chaire de Saint-Pierre. Le premier est sa bulle ou constitution du 30 septembre 1274, par laquelle il suspendait ou révoquait celle de Grégoire X, concernant le conclave. Jean XXI y dit en substance : « Quoique le pape Grégoire X, voulant remédier aux « inconvénients de la longue vacance du saint-siége, ait fait « au concile de Lyon une constitution touchant l'élection du « pape, toutefois l'expérience a fait voir que cette constitu- « tion contenait plusieurs choses impraticables, obscures et « contraires à l'accélération de l'affaire; c'est pourquoi le « pape Adrien, tenant consistoire dans la chambre de Latran « avec nous et les autres cardinaux, suspendit solennelle- « ment l'effet de cette constitution. Après sa mort, nous et « ceux de nos frères qui étaient présents, en avons rendu « témoignage de vive voix et par nos lettres scellées; mais « quelques opiniâtres ont refusé d'y ajouter foi, et quel- « ques-uns soutiennent que le pape Adrien a révoqué cette « suspension, étant au lit de mort; ce que nous n'avons point « trouvé véritable, après une exacte recherche. Afin donc « qu'on ne puisse plus douter de cette suspension, nous en « rendons encore témoignage par ces présentes, et nous la « ratifions, déclarant toutefois que nous ne prétendons pas

Fleury, Hist. eccl. l. LXXXVII, n. 1.

Digitized by Google

« en demeurer là, mais concourir à l'intention du pape Gré-
« goire, et pourvoir incessamment aux moyens d'accélérer,
« le cas arrivant, l'élection du pape. »

Fleury, après avoir analysé ainsi cette constitution, ajoute que le même jour, le pape Jean publia une autre bulle qui contient d'abord un récit de la sédition arrivée à Viterbe; puis l'injonction, sous peine de suspension des revenus ecclésiastiques, à tous ceux qui ont pris part à cette émeute, de venir confesser leur faute aux pieds du cardinal évêque de Sabine ou de ses délégués; enfin la nomination de commissaires chargés de poursuivre les coupables.

Ces deux bulles ont précédé la lettre encyclique par laquelle Jean XXI annonce à tous les évêques et aux princes de la chrétienté son avénement au souverain pontificat. Il recommande à chaque roi d'obéir à l'Église, d'honorer ses ministres, et promet à cette condition la bienveillance du saint-siége : *Ecclesiam matrem tuam et præsidentes eidem ac personas ecclesiasticas; imò tuæ salutis auctorem per quem regnas et regeris, in illo ministros ipsius solerter honora : in iis, fili charissime, laudabilis memoriæ prædecessores tuos non solùm imitari, sed excedere studens;... illam de nobis spem certam et fiduciam habiturus, quòd tuam et regni tui prosperitatem paterno zelantes affectu, eam, quantùm cum Deo poterimus, conservare studebimus, et facultate succedente, favorabiliter promovere.*

Rayn. Ann. 1276, n. 30-34.

Rayn. ibid.

De 12 bulles de ce pape, qui se conservent aux archives du royaume, quatre commandent une croisade nouvelle. Le roi Philippe III est exhorté à l'entreprendre; le cardinal de Sainte-Cécile et l'archevêque de Corinthe sont chargés d'en accélérer les préparatifs en France; et les évêques reçoivent l'ordre de faire payer les subsides que cette expédition réclame. Les huit autres ont moins d'intérêt; elles confirment et garantissent des possessions et priviléges dont jouissaient les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les Chartreux de Vauvert, les abbayes de Saint-Germain des Prés, de Clairvaux et de Fervaques. L'une de ces bulles donne au prieur de Sainte-Colombe, à Sens, la commission de faire restituer des biens usurpés. Il en est une qui a pour objet la nomination par le pape d'un évêque de Térouane.

Sect. histor. Tr. des Ch. J. 448-697. — Monum. ecclés. L. 265.

Le 15 octobre 1276, Jean XXI adressa au roi Philippe le Hardi une lettre dont nous avons indiqué le but, quand nous avons dit que ce pontife avait pris à cœur de maintenir

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

la paix entre la France et la Castille. Au mois de mars 1277, il écrivit, dans la même intention, à Simon de Brie, son légat en France et français de naissance, qui devait à ce titre prendre plus d'intérêt à cette concorde. Le concile de Lyon ayant ordonné une paix générale entre les princes chrétiens, et conféré aux prélats le pouvoir de les y forcer par des censures, le pape charge son légat d'user, s'il le faut, de ce moyen contre Philippe III, d'excommunier les personnes, de mettre les terres en interdit, nonobstant toute espèce d'immunités. Sur quoi Fleury fait remarquer l'inutilité de ces priviléges, auxquels le pape dérogeait quand il voulait. Ce qui nous est connu des correspondances de Jean avec Simon de Brie, avec le roi Philippe, avec Guy, comte de France, avec le roi de Hongrie, avec un prince d'Antioche, avec le khan des Tartares, tend surtout à continuer ou à renouveler les expéditions à la terre sainte. Sa lettre du 28 janvier à l'évêque de Paris, Étienne Tempier, a un autre objet : il s'agit d'erreurs ou d'opinions nouvelles que le pape ordonne d'examiner et de condamner; ce qui montre assez qu'il n'avait point pour les doctrines hérétiques ou téméraires le penchant ou l'indulgence dont il a été quelquefois accusé. L'évêque Tempier censura en effet plus de 200 propositions, ainsi que nous aurons occasion de l'exposer ailleurs.

Rayn. Ann. 1277, n. 3-5. — Fleury, liv. LXXXVIII, n. 3.

Rayn. ibid. n. n. 9. — Fleury, n. 5.

Ce sont là apparemment les épîtres de Pierre d'Espagne dont Trithème a fait mention : *Epistolarum ad diversos liber unus*, et qui se conservent, dit-on, dans un volume manuscrit du Vatican : *Epistolarum volumen in Vaticano manuscriptum asservatum*. On n'a donné nulle part connaissance de lettres écrites par cet auteur avant son pontificat. L'existence des sermons qui lui ont été attribués ne semble pas non plus assez attestée, quoique Oldoini les dise déposés avec d'autres opuscules chez les Augustins de Crémone : *Sermones prædicabiles et alia quæ Cremonæ in bibliothecâ Augustinianorum asservantur*. Toujours avons-nous dû accorder une place dans nos annales littéraires à un écrivain qui a étudié et enseigné en France, qui probablement y a composé une partie de ses traités, soit de philosophie, soit surtout de médecine, et qui par l'influence ou la vogue de ses livres élémentaires, comme par l'éminente dignité qu'il a occupée pendant les huit derniers mois de sa vie, a été un des personnages les plus remarquables en Europe, depuis l'an 1260 jusqu'en 1277. D.

Ci-dessous, ann. 1279. p. 352, 353.

Old. ad Ciac. Vit. pont. t. 2, col. 213.

Ibid.

Digitized by Google

HUMBERT DE ROMANS.

MORT EN 1277.

Humbert de Romans naquit dans la petite ville de ce nom, aux bords de l'Isère, près de Valence en Dauphiné. Comme on étendait à ce pays le nom de Bourgogne, Humbert est quelquefois surnommé *Burgundus*. Nous devons avertir aussi que son nom n'est pas toujours écrit *Humbertus;* mais parfois *Umbertus, Imbertus*, et même *Hubertus*. Sa famille n'est pas connue, quoiqu'elle ait été déclarée noble par un dominicain espagnol; mais il fallait qu'elle jouît de quelque aisance, pour être en état de donner l'hospitalité à des Chartreux, et d'envoyer un jeune homme étudier à Paris; or, c'est bien à Humbert et à ses parents qu'il convient d'appliquer un ancien texte où ces deux faits sont énoncés : *Frater quidam qui magnum locum diù tenuit in ordine, cùm missus fuisset satis juvenculus Parisius ad scholas, . . . et memor esset ordinis cartusiensis cujus ordinis fratres solebant recipi in domo patris sui.* A Paris, Hugues de Saint-Cher enseigna le droit canon à Humbert, qui prenait aussi des leçons de théologie, mais en tenant fort secret, on ne sait trop pourquoi, ce second genre d'études. De plus, il assistait aux sermons du dominicain Jordan, et fréquentait dévotement les églises. On raconte qu'un jour, après vêpres, le curé de Saint-Pierre aux Bœufs lui demanda si, au milieu de ses occupations studieuses, il songeait à bien tenir les promesses de son baptême; qu'au même instant le chœur chanta ce verset de l'office des morts : *Hei mihi! Domine, quia peccavi nimis in vitâ meâ;* et qu'il n'en fallut pas davantage pour lui inspirer la résolution de se vouer à l'ordre des frères Prêcheurs. Nous rapportons ce conte comme un indice de l'esprit du temps : on embellissait ainsi de détails plus ou moins merveilleux le récit de toutes les vocations religieuses. La date de celle de Humbert n'est point uniformément indiquée : les uns disent 1225, les autres 1226; Échard préfère 1224, et nous adoptons cette opinion sans entrer dans l'examen des observations chronologiques sur lesquelles il la fonde. Humbert pouvait avoir alors en-

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. III, 285, 286.
Diago, V. del B. F. Humberto, p. 1.

De Vit. FF. Prædic. l. IV, c. 9, § 2.

Script. ordin. Prædic. I, 141-148.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

viron 20 ans : il avait, dit-on, plusieurs frères plus âgés et moins avancés que lui dans les études sacrées et profanes.

Devenu frère Prêcheur, il expliqua l'Écriture sainte en divers lieux, particulièrement à Lyon où l'on suppose qu'il a rempli la fonction de prieur. Élu provincial de Toscane en 1242, il acquit bientôt une réputation si brillante, qu'il obtint, si nous en croyons Thomas de Cantimpré, les suffrages de plusieurs cardinaux pour succéder au pape Grégoire IX. Il est étonnant que le chronologiste Échard ait reproduit cette assertion, au moins inexacte, et qu'il l'ait même recommandée, en ajoutant que Thomas était contemporain du fait. Le successeur de Grégoire IX, Célestin IV, avait été nommé en octobre 1241, et selon tous les chroniqueurs dominicains, Humbert ne devint provincial qu'en 1242. S'il pouvait rester quelque chose de vrai dans le dire du moine de Cantimpré, ce serait en juin 1243 qu'Humbert de Romans aurait obtenu quelques voix, en concurrence avec Innocent IV, proclamé souverain pontife le 25 de ce mois. Ce qu'on sait beaucoup mieux, c'est que la charge de provincial de France, vacante en 1244 par la promotion de Hugues de Saint-Cher au cardinalat, fut déférée à Humbert, qui l'exerça honorablement jusqu'en 1254, époque où un chapitre général tenu à Bude l'élut supérieur de tout l'ordre. Ses prédécesseurs dans cette dignité avaient été saint Dominique, le bienheureux Jordan, Raimond de Pegnafort et Jean de Wildeshusen : il était appelé le cinquième à la remplir. Salanhac, pour ne pas laisser sans merveille le récit de cette élection, assure qu'au moment même où elle se consommait à Bude, elle était révélée à une sœur dominicaine du couvent de Strasbourg, par une apparition surnaturelle. On dit qu'en 1256, Humbert tint sur les fonts de baptême un fils de saint Louis, Robert de Clermont, duquel la branche dite de Bourbon descend, et qu'en 1258, il siégea dans un parlement royal. Son généralat est mémorable par les démêlés des moines mendiants avec un redoutable adversaire, Guillaume de Saint-Amour, qui a figuré, sous l'année 1272, dans cette Histoire littéraire. Humbert abdiqua en 1263 son éminente dignité : sa démission fut acceptée par un chapitre qui se tenait à Londres; et redevenu simple religieux, il passa les quatorze dernières années de sa vie dans les monastères de Lyon et de Valence. Le pape qui, en 1264, lui offrit le patriarcat de Jérusalem, doit être Urbain IV et non Nico-

Bon. univers. de Apibus, l. 2, c. 57, § 60.

Voyez notre T. XVII, p. 435-437.

Tract. de ord. fr. Prædic. ms.

Ci-dessus, p. 197-214.

Digitized by Google

las III, quoi qu'en aient dit Léandre Albert, le Mire, Casimir Oudin; car le pontificat de Jean Gaétan ou Nicolas III n'a commencé que le 26 décembre 1277, plusieurs mois après la mort d'Humbert de Romans. Celui-ci avait autrefois visité la terre sainte, et acquis les connaissances que ce patriarcat pouvait exiger; mais il en refusa constamment l'honneur, et mourut à Valence le 14 juillet 1277. Cette date est à la fois certifiée par Salanhac, par Bernard Guidonis, par les actes d'un chapitre tenu l'année suivante à Milan, et par une épitaphe conçue en ces termes :

L. A. Chron. ms.
Mir. Auctar. edit. Fabric. p. 72.
Oud Comment. de Script. eccl. III, 251-255.

Hic jacet hortorum fons fertilis, area florum,
Regula doctorum, lux, semita formaque morum.
Hic fuit Humbertus Romanis nomine dictus,
Constans repertus, nullo discrimine victus.
VII cum binis annis fuit ipse magister
Ordinis, et fratrum rector, lux, gloria patrum.
MCC ni septeni LXX ei
Anni post Christum tumula. — eligit istum
Quem fulgens sidus.....

Ces vers qui se lisaient sur le tombeau d'Humbert à Valence ne sont pas très-clairs, et les deux derniers sont mutilés. On interprète l'antépénultième par *Mille ducenteni septeni septuageni;* mais on a moins heureusement achevé le dernier, *sursùm julii trahit idus* ou *julii pridiè trahit idus.* Le premier de ces suppléments est proposé par Souèges qui adopte, ainsi qu'Oudin, la date de 1277. Celle du 15 janvier 1274, que Ferdinand de Castille a voulu établir, n'est plus aujourd'hui soutenable, non plus que celle de 1276, que Léandre Albert, Diago et le Mire ont préférée. Par une autre méprise, les Bollandistes font enterrer Humbert à Valence en Aragon, au lieu de Valence en Dauphiné. On a bien vainement cherché son corps en Espagne, où l'on prétendait qu'il devait se retrouver intact. Cette recherche n'eût guère été plus heureuse en France, le couvent des Dominicains de Valence ayant essuyé de cruels ravages pendant les guerres religieuses.

L'Année dominicaine, 14 juillet, p. 590.
Hist. de Ord. Dom. part. I, l. 2, c. 47, etc.
Vida del B. F. Humberto.
Acta SS. ad diem junii 14, Jun. t. 2, p. 783.

Trithème, saint Antonin, Possevin et beaucoup d'autres biographes ont fait mention de ce cinquième général des frères Prêcheurs. Nous avons cité ceux qui ont donné sur sa vie et sur ses ouvrages des notices de quelque étendue, mais dans lesquelles l'inattention d'une part, la superstition de l'autre, ont introduit plusieurs détails ou inexacts ou

Tr. De Script. eccles. n. 456.
S. Ant. Hist. P. III, tit. XXIII, c. 12; t. III, p. 684.
Poss. Appar. sac. t. I, p. 773; t. II. p. 543.

Digitized by Google

fabuleux. Parmi ceux de ce genre, il en est de si puérils qu'ils ne nous ont point semblé dignes d'être indiqués. Il nous reste à parler des écrits d'Humbert, qui sont nombreux, mais, s'il le faut avouer, d'une assez médiocre importance.

I. *Officium ecclesiasticum universum tam nocturnum quàm diurnum ad usum ordinis Prædicatorum.* C'est un long recueil divisé en 14 parties qui embrassent tous les détails de la liturgie : bréviaire, missel, antiphonier, lectionnaire, martyrologe, livre des épîtres, livre des évangiles, etc. Depuis 1244, les chapitres généraux avaient demandé ce travail, qui fut présenté à ceux de 1255 et 1256, et reçut leur approbation. Humbert n'avait eu qu'à le diriger, qu'à revoir et coordonner des textes transcrits par divers religieux, et tout au plus qu'à y joindre çà et là quelques notes ou avertissements. Ce n'est point là un ouvrage, mais une collection de documents, qui peut servir à l'histoire des pratiques religieuses. Il en existait des exemplaires manuscrits dans toutes les maisons de Dominicains. L'original se conservait précieusement dans leur couvent de la rue Saint-Jacques à Paris. Toute cette liturgie spéciale des frères Prêcheurs a été approuvée, confirmée par une bulle de Clément IV, datée du 7 juillet 1267.

II. *Expositio super Regulam Sancti-Augustini.* L'auteur annonce que la règle de Saint-Augustin contenant des articles obscurs, des dispositions douteuses, mais aussi beaucoup de maximes raisonnables et utiles, il se propose de résoudre les difficultés, d'éclaircir les traditions, et de recommander les observances salutaires. Cependant, au lieu d'entreprendre un commentaire proprement dit, il se trace un plan à sa guise, et compose une sorte de traité de la vie monastique divisé en dix parties. 1° Unité sainte des âmes; 2° Communauté des choses et concorde des frères; 3° La prière, l'office divin et la contemplation; 4° Le jeûne, la nourriture matérielle et spirituelle; 5° La miséricorde envers les faibles, avec des considérations sur la modestie religieuse; 6° La chasteté; 7° La correction du désordre; 8° La manière de conserver la communauté; 9° La manière d'étudier, et le choix des objets d'étude; 10° enfin, autres conditions requises pour la perfection du régime religieux, avec des réflexions sur les tentations démoniaques. La méthode déjà peu rigoureuse dans ces titres mêmes l'est encore moins dans les détails qu'ils dominent : chaque point de morale ascétique amène

Digitized by Google

des textes sacrés, qui ne sont pas toujours appliqués avec justesse, et des maximes empruntées aux Pères de l'Église. Ce qui appartient à l'auteur est précisément ce qui a le moins d'originalité. De son propre fonds, il n'a pas une pensée, pas une expression qui appelle l'attention par son éclat, sa précision ou sa nouveauté. Et pourtant ce traité si long, si fastidieux, a eu jadis de la vogue; on en connaissait des copies manuscrites à Paris, à Poissy,... à Venise; il en avait paru des éditions à Haguenau, en 1505, in-4°; à Paris, en 1513, in-8°; à Dilingen, en 1581, in-4°; à Côme, en 1605; à Barcelone, en 1620, in-8°; et enfin à Lyon, en 1677, dans le tome XXV, in-folio, de la *Bibliotheca maxima Patrum*. L'insertion de ce livre dans cette grande collection l'a mis à la portée de plus de lecteurs; et c'est depuis ce temps qu'il est beaucoup moins estimé. Il avait été souvent joint au commentaire de Hugues de Saint-Victor sur la même règle cénobitique : on ne fait aujourd'hui presque aucun usage de l'un ni de l'autre.

Panzer, Ann. typogr. t. VII, p. 70, 71, n. 31. — T. VIII, p. 9, n. 671.

Bibl. PP. XXV, p. 567-653.

III. *Expositio super constitutiones ordinis fratrum Prædicatorum.* Louis de Valléoleti et Léandre Albert disent qu'Humbert mourut avant d'avoir pu achever ou même continuer ce livre qu'il venait d'entreprendre, et dont il avait à peine rédigé le troisième chapitre. En effet, les deux manuscrits de Florence et de Louvain, où se présente cette explication de la règle des Dominicains, n'en contiennent que les premières pages. Il n'est donc pas possible de savoir à quel point l'auteur eût rempli l'engagement qu'il prenait dans son prologue de n'omettre aucun des renseignements nécessaires à l'intelligence de ces statuts. Il assure que pour ne rien laisser d'obscur ou d'incomplet, il avait pris la peine d'étudier toutes les autres règles monastiques, celles des frères Mineurs, des Templiers, des Chartreux, de Saint-Victor, des ordres de Cîteaux, de Cluny, de Prémontré et beaucoup d'autres. Il expose ensuite comment saint Dominique, n'ayant pu obtenir du pape une règle nouvelle et tout à fait propre aux frères Prêcheurs, a été entraîné à leur imposer celle de Saint-Augustin. Mais un livre à peine commencé ne doit pas nous occuper plus longtemps.

IV. *Liber de Instructione officialium ordinis fratrum Prædicatorum.* Salanhac, Pignon, Louis de Valléoleti, etc., citent cet opuscule comme un gage de l'intérêt qu'Humbert de Romans attachait à l'exercice régulier des moindres offices

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de son ordre. Cette instruction, dont il se trouvait une copie manuscrite chez les Dominicains de la rue Saint-Jacques, et en bien d'autres couvents sans doute, a été imprimée pour la première fois à Milan, en 1505, in-4°, à la suite des statuts de cet ordre; puis à Venise en 1507, in-8°; à Lyon, en 1515, etc.

Script. ordin. Præd. t. II, p. 2.

V. *De Eruditione prædicatorum.* Ce mot *prædicatorum* doit s'entendre ici de tous les prédicateurs, et non pas des seuls frères Prêcheurs; l'ouvrage est indiqué par Pignon sous le titre d'Art de prêcher, *de Arte prædicandi.* Il est divisé en deux parties, dont la première traite de ce ministère généralement considéré, et la deuxième enseigne à composer des sermons applicables aux diverses classes de personnes, aux divers genres d'affaires. Cette dernière partie a été la plus recherchée. On l'a imprimée seule à Haguenau, en 1508, in-4°. Capugnano en a publié en 1603, à Venise, une seconde édition in-4°, précédée d'une vie d'Humbert. Mais la première partie ayant été trouvée manuscrite dans une bibliothèque de Portugal, Diago fit imprimer tout l'ouvrage, avec une nouvelle vie de l'auteur, à Barcelone, in-4°, en 1607. Une dernière édition est comprise, depuis 1677, dans le tome XXV de la grande Bibliothèque des saints Pères. On en a cité des manuscrits de Reims, d'Utrecht,... de Bologne. A l'égard de la dernière de ces copies, Mabillon a commis une erreur qui est relevée dans les Mélanges de Vigneul Marville ou dom d'Argonne, en ces termes : « Le « P. Mabillon, dans son *Itinerarium italicum*, donne un « fragment d'un manuscrit qu'il a vu à Bologne dans la bi- « bliothèque de l'abbaye de Saint-Sauveur, comme une pièce « curieuse qui n'a point été imprimée, et qui a pour auteur « un chanoine régulier anonyme. Mais outre que ce fragment « se trouve dans quelqu'un des traités de M. de Launoy, on « peut assurer le P. Mabillon que l'ouvrage dont il s'agit « est imprimé tout entier parmi les autres pièces de la Bi- « bliothèque des Pères, de la dernière édition, sous le titre « *de Arte prædicandi*, composé par *Humbertus de Roma-* « *nis*, géneral des Jacobins, qui a fait plusieurs autres livres « de cette nature. » On doit remarquer aussi que les deux cents sermons, *Sermones ducenti pro omni materiâ*, indiqués par Guillaume Cave, ne sont que la seconde partie du traité d'Humbert, laquelle est divisée en deux livres ayant chacun cent chapitres.

Panzer, Ann. typogr. t. VII, p. 73, 74, n. 53.

P. 424-567.

Itiner. Italic. 197.

Mél. t. I, p. 265.

Ad Ann. 1254.

Digitized by Google

La première partie ne consiste qu'en réflexions générales et le plus souvent fort communes sur la personne, les fonctions, les devoirs du prédicateur. Ce qui n'a jamais été contesté et est prouvé fort au long; par exemple, que les mœurs de l'orateur sacré ne doivent pas démentir ses discours. L'auteur s'arrête à donner quatre raisons de la règle qui interdit aux femmes la prédication : *Hujus autem ratio est quadruplex. Prima est defectus sensûs de quo non præsumitur in muliere tantum sicut in viro. Secunda est conditio subjectionis quæ inflicta est ei; prædicator autem tenet locum excellentem. Tertia est quia, si prædicaret, aspectu suo provocaret ad luxuriam, sicut dicit glossa hic. Quarta, in memoriam stultitiæ primæ mulieris, de quâ Bernardus : « Semel docuit et totum mundum subvertit. »*

La seconde partie, plus longue et plus variée, offre des modèles ou des sujets de prédications successivement adressées aux moines blancs, noirs ou gris, de tous les ordres, aux frères convers, aux religieuses; puis aux ecclésiastiques séculiers, enfin à des personnes laïques de l'un et de l'autre sexe, de toute condition et de tout âge; le tout intitulé *De modo promptè cudendi sermones ad omne hominum genus.* Cent autres esquisses de sermons sont adaptées à tous les genres d'assemblées, de situations et d'affaires, *ad omne genus negotiorum :* conciles, synodes, chapitres généraux, élections, installations, bénédictions et consécrations, administration des sacrements, visites d'églises, enquêtes, recherches et condamnations des hérétiques, croisades, missions et légations, sacres des rois et des reines, tournois, foires, fêtes publiques, et cérémonies funèbres. Voilà tant de matières diverses, que Ferdinand de Castille a cru pouvoir donner à cet ouvrage la qualification de Bibliothèque universelle. On s'attendrait à y trouver des particularités historiques, des renseignements sur les mœurs et les usages du temps : il s'y rencontre bien quelques détails de cette nature; mais ils sont rares, et nous n'en discernons aucun qui ne soit mieux exposé en d'autres livres. Il n'y a guère dans cette compilation d'Humbert qu'un tissu ou un amas de maximes vulgaires et de textes fréquemment cités ailleurs.

VI. *Liber de prædicatione Crucis.* Salanhac, Louis de Valléoléti et les autres biographes dominicains font mention de cet opuscule, qui avait pour objet la prédication d'une croisade contre les Sarrasins. Quétif en a vu à Anvers un exem-

Digitized by Google

plaire manuscrit, dans lequel il a compté 49 chapitres occupant 64 feuillets. Humbert de Romans lui-même y renvoie ses lecteurs par cette phrase de l'un de ses autres livres : *De quibus omnibus pleniùs habetur in opusculo de cruce prædicandâ contrà Saracenos.* Ces mots se lisent dans l'ouvrage plus important qui va être indiqué.

VII. *Liber de his quæ tractanda videbantur in concilio generali Lugduni celebrando.* Cet exposé des matières à traiter dans le concile général qui allait se tenir à Lyon, sous Grégoire X, en 1274, n'a jamais été imprimé; mais il en existe au Vatican un exemplaire manuscrit qui provient de la reine de Suède Christine, et dont il a été permis à Mabillon de rapporter une copie, à la vérité imparfaite. C'est ainsi qu'on a eu quelque connaissance de l'ouvrage. Il a trois parties : la 1re, en 27 chapitres, sur la terre sainte et les Sarrasins; la 2e, en 19 chapitres, sur le schisme des Grecs; la 3e, en 12 chapitres, sur l'état intérieur de l'Église latine. Humbert est un zélé partisan des croisades, que le mauvais succès de la dernière et de presque toutes les précédentes avait fort décréditées; il veut qu'on emploie le superflu des églises et leurs revenus disponibles à lever et à solder une armée chrétienne qui exterminera les infidèles. Il donne dans la seconde section de plus sages conseils, persuadé que le meilleur moyen de réconcilier les Grecs est de ne plus exciter leurs plaintes par des anathèmes inutiles, par des exactions tyranniques. Il recommande aussi d'étudier leur langue, si négligée à la cour de Rome qu'à peine y trouve-t-on, dit-il, un seul homme qui sache lire leurs lettres. La 3e partie n'a pas moins d'interêt : le général des Dominicains y propose de diminuer le nombre des fêtes chômées et des moines mendiants; de ne plus laisser les prélatures si longtemps vacantes; de réprimer le luxe, l'oisiveté et les autres vices du clergé; de tenir des conciles provinciaux avec plus d'exactitude; et d'établir en Italie deux rois, vassaux de l'empereur d'Allemagne. De tous les ouvrages d'Humbert, c'était, à ce qu'il nous semble, celui qu'il importait le plus de publier, celui qui eût été le moins déplacé dans la *Bibliotheca maxima Patrum.* Martène en a inséré quelques extraits dans l'une de ses collections.

Thes. veter. monum. anecd. t. VII.

VIII. *Vita B. Dominici.* Comme on ne manque pas de Vies de saint Dominique, on regrette moins que celle dont

Digitized by Google

Humbert de Romans est l'auteur n'ait pas de publicité. Cependant Thierry *de Apoldiâ* la cite dans le prologue de celle qu'il a lui-même composée; et Bernard Guidonis, dont Malvenda transcrit le témoignage, en fait le plus magnifique éloge : *Humbertus recolligens et compingens omnia benè dicta,... superflua resecans, benè posita alterius repetens, fideli stylo, pulchro et ornato, et ordine valdè rationabili et congruo; qui præeminet cæteris in multis*, etc. Quoi qu'il en soit, les frères Prêcheurs, qui possédaient des copies manuscrites de ce livre dans la plupart de leurs monastères, n'ont jamais jugé à propos de l'imprimer : seulement ils en ont inséré des morceaux dans l'office de leur saint fondateur. P. 530.

IX. *Vitæ fratrum*. Ces vies des plus anciens Dominicains sont, comme nous l'avons dit, de Gérard de Fracheto; et l'on n'a pu y attacher le nom d'Humbert de Romans que parce qu'il en a prescrit la composition, approuvé la rédaction et recommandé l'usage. Ci-dessus, ann. 1271, p. 174, 175, 176.

X. *Chronica ordinis Prædicatorum ab anno* 1203 *ad* 1254. Nous avons aussi revendiqué cette chronique pour le frère Gérard Frachet, quoiqu'elle ait été appelée *Chronicon Humberti*, et souvent attribuée par les Dominicains à leur cinquième général. Ibid.

XI. *Epistolæ*. Sept lettres encycliques d'Humbert sont datées des années 1255 à 1262. Les originaux en sont joints aux actes des chapitres généraux tenus en ces années à Milan, à Toulouse, à Strasbourg, à Bologne. La plus remarquable est celle où les frères Prêcheurs et Mineurs sont exhortés à la concorde par leurs deux généraux réunis. C'est un monument de la rivalité déjà hostile qui s'introduisait entre ces deux ordres, malgré le besoin qu'ils avaient de résister de concert à leurs ennemis communs. Les Dominicains acquéraient une prééminence trop capable de leur inspirer de l'orgueil et d'exciter l'envie de leurs émules. Chez eux, les hommes de mérite étaient plus nombreux et plus renommés : ils remplissaient avec plus d'éclat les chaires des écoles et des églises, et semblaient jouir auprès des prélats et des princes d'une plus haute considération. Les faveurs et les hommages se partageaient sans doute, mais un peu inégalement, entre les uns et les autres.

Souèges a imprimé, dans son Année dominicaine, presque toutes les lettres encycliques d'Humbert. Mais ce gé- 14 juillet.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

néral a écrit de plus une épître à Albert le Grand, pour le détourner d'accepter l'évêché de Ratisbonne. Jean de Saint-Marc a publié cette pièce, que Fleury a traduite en ces termes : « On dit que vous êtes destiné à un évêché : quand « on pourrait le croire du côté de la cour, qui serait celui « qui, vous connaissant, trouverait croyable qu'à la fin de « votre vie vous voulussiez mettre cette tache à votre gloire « et à celle de l'ordre, que vous avez tellement augmentée ? « Je vous prie, mon cher frère, qui sera celui, non-seule- « ment des nôtres, mais de toutes les religions pauvres, qui « résistera à la tentation de passer aux dignités, si vous y « succombez? Votre exemple ne servira-t-il pas plutôt d'ex- « cuse ? Ne soyez pas touché, je vous en conjure, des con- « seils ou des prières de nos seigneurs de la cour de Rome : « ces sortes d'affaires se tournent bientôt en raillerie et en « dérision. Ne soyez pas découragé par quelques désagré- « ments de l'ordre, qui aime et honore en général tous les « frères, et se glorifie particulièrement de vous en notre « Seigneur. Quand ces peines seraient plus grandes qu'elles « n'ont jamais été, un homme de votre force devrait les por- « ter gaiement. Ne soyez point frappé de l'ordre du pape, « qui en ces matières est regardé comme étant plutôt dans « les paroles que dans la pensée; et on ne voit point que « l'on ait contraint ceux qui ont effectivement voulu résis- « ter. Cette désobéissance sainte et passagère augmente la « réputation, loin de lui nuire. Considérez ce qui est arrivé « à ceux qui se sont laissé traîner à de telles places; quelle « est leur renommée, quel bruit ils ont fait, comment ils « ont fini. Repassez attentivement dans votre esprit quel em- « barras et quelle difficulté se rencontre dans le gouverne- « ment des églises en Allemagne, et combien il est difficile « de n'y pas offenser Dieu ou les hommes. Enfin, comment « pourrez-vous souffrir l'engagement des affaires temporel- « les et les périls du péché, après avoir tant aimé les livres « saints et la pureté de conscience? Que si vous cherchez « l'utilité des âmes, considérez que vous perdrez entièrement « par ce changement d'état les fruits innombrables que vous « faites non-seulement en Allemagne, mais presque par tout « le monde, par votre réputation, votre exemple et vos écrits; « au lieu que le fruit que vous ferez dans l'épiscopat est tout « à fait incertain. Vous voyez encore, mon cher frère, que « tout notre ordre vient d'être délivré de grandes persécu-

T. III Vitarum. — Hist. eccles. l. LXXXIV, n. 64 ; t. XVII, in-12, p. 666, 667, 668.

Digitized by Google

« tions et rempli d'une grande consolation : que serait-ce si « vous alliez le replonger dans une plus profonde tristesse! « Puissé-je apprendre que mon cher fils est dans le cercueil « plutôt que sur la chaire épiscopale! Je vous conjure donc « à genoux, par l'humilité de la sainte Vierge et de son Fils, « de ne pas quitter votre état d'humilité; en sorte que ce « que l'ennemi a peut-être préparé pour la perte de plusieurs « tourne à une double gloire pour vous et pour nous. Fai- « tes-nous une réponse qui nous rassure et nous console, « nous et nos frères. » Albert accepta l'évêché; mais la lettre qui tendait à l'en dissuader peut donner une idée du rigorisme étroit d'Humbert et de l'extrême simplicité de son style.

XII. *Epistola de tribus votis religionis substantialibus.* Cette épître est un traité en 57 chapitres, dont les 14 premiers concernent l'obéissance, les 6 suivants la pauvreté, et 13 autres la chasteté : ce sont là, comme on sait, les trois vœux monastiques. Les 24 derniers chapitres de l'opuscule ont pour objets l'humilité, la patience, la régularité, les devoirs du moine envers Dieu, envers son prochain, envers lui-même. Humbert n'avait réellement rien de neuf à dire sur de telles matières. Des manuscrits de ce livre ont existé à l'abbaye de Saint-Germain des Prés et en Angleterre. On en cite une édition sans date, sans nom de ville ni d'imprimeur. La lettre sur les 3 vœux a été publiée avec d'autres écrits du même auteur, à Haguenau en 1508, à Venise en 1603 et 1609. Nous la retrouvons dans le tome XXV de la Bibliothèque des Pères; et il en a paru une traduction française, par W. Gaoult, à Douai, en 1604, in-16. P. 653-664.

XIII. *Libellus de septem gradibus contemplationis.* Les 7 degrés de la contemplation sont, dans cet opuscule, le feu, l'onction, l'extase, la spéculation, le goût, la quiétude et la gloire. Voici en quels termes l'auteur annonce son travail : *Contemplativorum aquilinos obtutus acui, et ipsorum spirituale palatum perfudi dapibus æternæ dulcedinis, etc.* Ce style n'est certainement pas celui d'Humbert de Romans, dont le nom ne se lit point sur ce livre manuscrit : nous pensons que ses confrères ont eu tort de le lui attribuer. Les Franciscains en ont voulu faire honneur à leur saint Bonaventure.

XIV. *De abundantiâ exemplorum.* Nous ne croyons pas non plus que cet article appartienne à Humbert : c'est un

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

mince abrégé, resté manuscrit, anonyme et inutile, du grand traité d'Étienne de Bourbon ou de Belleville, sur les 7 dons du Saint-Esprit.

V. ci-dessus, p. 27-38.

XV. *Speculum religiosorum, vel de eruditione religiosorum libri sex.* Nous avons rencontré cet ouvrage parmi ceux de Guillaume Perrault, frère Prêcheur, qui devint administrateur du diocèse de Lyon : tous les manuscrits du XIIIe siècle l'en déclarent le véritable et seul auteur. Nous ne faisons ici mention de ces six livres que parce qu'ils ont été imprimés plusieurs fois, et même dans la *Maxima Bibliotheca Patrum*, sous le faux nom d'Humbert de Romans.

Ci-dessus, p. 312.

T. XXV, pag. 665-753.

XVI. *Liber sermonum de fraternitate Rosarii beatæ Virginis.* En attribuant cet article à Humbert, Altamura n'a de garant que Coppenstein, auteur beaucoup trop moderne pour que son opinion sur un tel point ait la moindre autorité. La dévotion du Rosaire ne date que du XVe siècle.

Bibliothè. domin. ann. 1474. De clavibus prædicandi, Rosarium, l. 2, c. 21.

XVII. *De veris et falsis virtutibus.* La notice que Léandre Albert donne de ce livre montre qu'il n'est pas distinct de l'Épître sur les vœux religieux, inscrite ci-dessus sous le N° XII.

XVIII. *Tractatus de septemplici timore.* Ce traité a été cité comme un ouvrage de maître Humbert, par Jean Hérolt, Dominicain, qui écrivait et prêchait vers 1450. Mais le nom d'Humbert est commun à plusieurs personnages; et il n'y a pas d'apparence qu'il s'agisse de celui qui était né à Romans : aucun de ses contemporains, aucun auteur du XIVe siècle ne lui attribue ce prétendu traité de la septuple crainte, dont on ne connaît d'ailleurs aucun exemplaire imprimé ni manuscrit.

Des dix-huit articles qui viennent d'être indiqués dans l'ordre où les bibliographes les ont rangés, sept sont à retrancher comme n'appartenant point à Humbert, savoir les n°s IX, X, XIII, XIV, XV, XVI et XVIII; et un huitième, le n° XVII, comme n'étant qu'un autre titre de l'un de ses véritables ouvrages. Ceux-ci ne sont donc qu'au nombre de dix, dont l'un (n° I) est un recueil liturgique qui a exigé des soins de direction et de surveillance, plutôt qu'un travail littéraire proprement dit. Un autre, le n° III, n'est que la préface d'un livre que l'auteur, surpris par la mort, n'a pas eu le temps de commencer. Restent huit articles dont il y a réellement lieu de tenir compte. Trois n'ont jamais été imprimés : ce sont, sous les n°s VI, VII, VIII, un opuscule

Digitized by Google

sur la prédication d'une croisade; un exposé plus important des matières à traiter dans le concile général de Lyon; et une vie de saint Dominique. On a mis au jour les cinq autres: deux à part, savoir: le n° IV, *de Instructione officialium ordinis*, aujourd'hui dénué de toute importance; et le n° XI, consistant en épîtres qui ont conservé un peu plus d'intérêt; trois enfin, n°s II, V, XII, qui, après avoir eu des éditions particulières, ont été recueillis dans la grande Bibliothèque des Pères. Ces trois articles, de tous les plus connus, sont l'exposition de la règle de Saint-Augustin, le traité de l'art de prêcher, et l'épître sur les 3 vœux monastiques, productions auxquelles il n'est plus guère possible d'attacher un très-haut prix. D.

GILLES DE LESSINES.

MORT VERS 1278.

LESSINES, petite ville du Hainaut, est la patrie d'un Dominicain nommé dans les manuscrits de ses œuvres et dans les articles bibliographiques qui le concernent, *Ægidius à Lessiniâ, de Lessinis, Liscinis, Lasciniis*,... ou *Ægidius Luscinus*. On croit qu'il a été disciple de saint Thomas d'Aquin dans le couvent de Saint-Jacques, à Paris; et les écrits qu'il a laissés sont les seuls faits de sa vie dont nous ayons connaissance. Ils étaient au nombre de 9 : il en subsiste 3.

Ant. Senens. Biblioth. FF. Pr. p. 77.
Altamura, Biblioth. dominic. ann. 1276.
Script. ordin. Præd. I, 370, 371, 372.
Possev. Appar. S. I, 14.

I. *De unitate formarum libri duo.* « Voyant, dit l'auteur, que, sur la question de l'unité de formes dans un même être, les docteurs les plus authentiques et les plus célèbres professent des opinions diverses et même opposées entre elles, qu'ils s'accusent réciproquement d'offenser non-seulement la raison, mais aussi la foi catholique, nous avons tenté de traiter ce sujet. C'est peut-être présomption de notre part; mais enfin nous aurons dit notre pensée. » Ce premier livre de Gilles de Lessines est divisé en 17 chapitres, qui font partie d'un recueil manuscrit (Sorbonne, 948) : on lit à la fin du XVIIe chapitre : *Completum est autem hoc opus anno Domini MCCLXXVIII mense julio.* Cependant il arriva que les lecteurs comprirent fort mal la doctrine de l'auteur,

Digitized by Google

et que ses paroles leur parurent tendre à prouver la pluralité des formes, dont il voulait au contraire démontrer l'unité; c'est ce qu'il nous apprend lui-même dans les premières lignes d'une addition qu'il fit à son traité et qui a paru en être le second livre, quoiqu'elle n'occupe que 2 pages in-folio. Il est superflu d'ajouter que la question n'y est pas mieux éclaircie, ni mieux posée.

II. *De Usuris,* dans les manuscrits de Sorbonne 528, et de Saint-Victor 835, tous deux du xve siècle. Le premier a pour titre : *Incipit Tractatus de Usuris, quem fecit Ægidius de Lerines Prædicator.* Il fallait écrire Lessines au lieu de Lerines; mais, malgré cette altération, le frère Prêcheur dont nous parlons est encore fort reconnaissable; et ce titre est l'un des motifs de lui attribuer ce Traité, compris fort mal à propos, comme nous l'avons dit, dans la collection des œuvres de saint Thomas. Du reste, les 17 pages de l'opuscule ne présentent aucune définition précise de l'usure ni des contrats usuraires : la conclusion de l'auteur est de les condamner indistinctement, en général et en particulier, *de Usuris in communi et de Usurarum contractibus,* comme contraires à la loi naturelle et à la loi divine : *Ex his patet quòd Usura sit malum vituperabile secundùm legem naturæ, et peccatum mortale secundùm legem divinam, et quòd sit species quædam sive modus de genere rapinæ et furti.*

Ci-dessus, p. 250.

III. *De concordiâ temporum.* C'est le plus étendu et le plus important des ouvrages de Gilles de Lessines. Il était intitulé dans le manuscrit de Sorbonne, n° 313 : *Incipit liber de Temporibus à fratre Ægidio de La.....;* deux lettres qui sans doute commençaient le mot *Lasciniis.* Il est dit dans le prologue, qu'en lisant l'Écriture sainte on y remarque des sommes de temps, des séries d'années fort variables et fort incertaines; que les opinions des interprètes sont nombreuses et diverses sur le nombre d'ans écoulés entre la création et l'incarnation qui, selon les apôtres, s'est faite dans la plénitude du temps, à la onzième heure du jour de la durée du monde (apparemment de l'ère mondaine), *in undecimâ horâ diei mundialis durationis;* et que de plus, les époques postérieures à la naissance de J.-C. sont loin d'être uniformément fixées par les historiographes authentiques, *apud historiographos authenticos.* L'auteur considérant que cette variété d'opinions pourrait affaiblir le respect dû aux écritures sacrées et à la science de la vérité, *in... auctores*

Digitized by Google

scripturarum,.. in ipsam veritatis scientiam redundare poterat vituperium, se confiant d'ailleurs dans la grâce divine qui donne le savoir aux petits, a osé entreprendre sur ces époques des recherches utiles peut-être aux savants mêmes. Il supplie ses maîtres de ne pas le juger sans l'avoir lu, ses lecteurs de ne pas le condamner sans l'avoir compris; prière qui semble supposer que dès ce temps-là, les censeurs se dispensaient volontiers de tout examen. Il déclare, au surplus, que les erreurs qu'on rencontrera dans son livre ne devront être imputées qu'à lui; que les vérités, s'il a le bonheur d'en découvrir, appartiendront à Dieu et aux docteurs dont il aura emprunté les lumières. Son ouvrage se divisera en 3 livres, dont le 1er traitera des temps antérieurs à J. C.; le 2e, du temps de l'incarnation et des époques postérieures; le 3e, du comput naturel et ecclésiastique, avec correction des mécomptes.

Dans le livre 1er, après avoir attribué à l'inexactitude des copistes la différence qui existe entre la chronologie du texte hébreu et celle de la version grecque des Septante, il fait mention du travail ordonné par le chapitre général des Dominicains en 1236, et depuis accompli sous la direction de Hugues de Saint-Cher, dont Gilles de Lessines peut avoir été l'un des coopérateurs.

Voyez ci-dessus, p. 41, 42 et suiv.

Au chapitre III du 2e livre, il fait envisager les éclipses comme les plus sûrs points de reconnaissance dans le cours des temps; et à ce propos il décrit celle du dimanche 5 août 1263, à deux heures un quart après midi, laquelle ne laissa qu'un sixième du disque solaire visible à Paris. Cette éclipse est indiquée dans la table de Pingré, avec la seule différence de 2 heures et demie au lieu d'un quart. Une autre inexactitude légère dans le récit de Gilles de Lessines est de faire de l'année 1263 la douzième du cycle de 19 ans : c'était la dixième. Il détermine d'ailleurs, d'après les Arabes, avec toute la précision alors possible, le lieu du soleil et celui de la lune dans le zodiaque, au moment du phénomène. Ce chapitre peut passer pour un des documents relatifs à l'état de la science des astronomes et de celle des chronologistes vers le milieu du XIIIe siècle.

Art de vérif. les dates, I, 75.

Ibid. I, 26.

Le 3e livre applique des dates aux noms des papes, des rois, des empereurs, aux fondations d'empires, aux événements mémorables, et y entremêle, trop peu méthodiquement, quelques notions sur les cycles les plus usuels, l'in-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

diction et le nombre d'or. L'auteur fait commencer le royaume de France en l'année 444, et place en 497 la mort de Clovis, qui a vécu jusqu'en 511. Cette chronologie ne se terminant qu'en 1304, on pourrait croire que la carrière de Gilles de Lessines s'est prolongée jusqu'à ce terme; mais il paraît difficile qu'il l'ait atteint, si, dès 1236, il était en âge de prendre part aux travaux de Hugues de Saint-Cher. Sa chronique sommaire aura été, comme plusieurs autres, continuée après le décès de l'auteur. Elle devait même l'être jusqu'à 1325 : car le manuscrit indique l'année 1305 et les 20 suivantes, mais en laissant vides les espaces destinés à contenir des noms de princes, ou des mentions d'événements. La date de 1278, exprimée à la fin d'un des livres de cet écrivain, nous a semblé celle à laquelle il convenait de le placer, mais par simple conjecture, à défaut d'indice positif.

Ibid. I, 531.

Ses autres productions sont perdues : les bibliographes n'en ont pu donner que les titres :

IV. *De immediatâ Dei visione liber.*

V. *In primum et secundum librum Sententiarum Commentarius.*

VI. *Flores casuum.*

VII. *Quæstiones theologicæ.*

VIII. *De geometriâ.*

IX. *De cometis.*

Foppens, d'après Swert et Valère André, cite ces titres, en ajoutant *et alia*. Nous ne pourrions faire correspondre à ces derniers mots qu'une épître adressée à Albert le Grand par un frère prêcheur nommé Gilles, sans autre désignation, et dans laquelle sont proposées onze questions relatives aux erreurs d'Averroès. P. R.

Biblioth. Belg. I, 31.

Petr. de Prussiâ, Vita Alb. Magni, cap. 32.

(*Article revu par la Commission.*)

ÉTIENNE TEMPIER.

MORT EN 1279.

Orléans était la patrie d'Étienne Tempier, dont le père s'appelait Benoît Tempier, et la mère, Isabelle. C'est tout ce qu'on sait de sa naissance, de son enfance et de sa famille. On ignore par quels degrés il s'était élevé à la dignité de chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, qu'il occu-

Digitized by Google

pait en 1268 quand il fut élu évêque. Comme chancelier, il eut pour successeur un chanoine nommé Nicolas, puis Jean d'Orléans, ou *de Allodio*, qui eut avec l'Université quelques démêlés. Comme évêque, Tempier succédait à Regnaud de Corbeil, après la mort duquel trois députés du chapitre étaient venus demander à Louis IX la permission d'élire un prélat: nous avons fait remarquer Robert de Sorbon au nombre de ces trois envoyés. Le nouvel évêque ne tarda point à prendre possession de son siége Un cartulaire donnerait lieu de croire qu'il a été installé deux fois; d'autres documents ne font mention que d'une seule. Mais la cérémonie fut pompeuse : plusieurs grands personnages y assistèrent; le prélat y reçut des serments et des hommages dont quelques-uns se renouvelèrent dans le cours de son épiscopat. Les rois lui donnèrent des témoignages d'estime et de confiance : Louis IX l'institua l'un des exécuteurs de son testament; et en partant pour la croisade de 1270, il lui délégua le pouvoir de conférer les bénéfices vacants, à la condition toutefois de prendre les conseils du chancelier de l'Église, du prieur des Jacobins et du gardien des Cordeliers. Conseiller privé de Philippe III, il fut désigné comme l'une des personnes que le duc d'Alençon devait s'adjoindre lorsque ce prince administrait le royaume en l'absence du monarque. Tempier, en 1272, accompagna le roi Philippe dans l'expédition contre le comte de Foix. On lit néanmoins dans la chronique de Saint-Martin de Limoges, qu'en 1273 l'évêque de Paris subit une espèce d'exil : *Exiit è diocesi suâ tanquàm exsulatus à rege, propter violentiam quam sibi faciebat;* mais il n'existe ailleurs aucun vestige de cette disgrâce ni de sa cause. Dans les deux années suivantes, 1274 et 1275, le nom de Tempier se distingue parmi ceux des prélats qui demandaient la canonisation de saint Louis. Quant aux actes de son administration épiscopale, aux démêlés qu'il a soutenus, aux donations, dotations ou fondations qu'il a faites ou confirmées; aux accords, échanges et abonnements qu'il a souscrits, ce sont des détails tout à fait étrangers à l'histoire des lettres; nous les laissons dans celle de l'Église de Paris par Dubois, et dans la *Gallia christiana*.

Ci-dessus, p. 294.

Hist. ecclesiæ Paris, t. 2, p. 454-502 et 584. Gall. chr. n. t. VII, col. 108-115.

Étienne Tempier n'a composé aucun ouvrage : il ne figure ou n'intervient dans les annales littéraires qu'à raison de l'influence qu'il a exercée sur l'enseignement public, en condamnant beaucoup de propositions de théologie et de phi-

Digitized by Google

losophie. Ces censures l'ont occupé à diverses reprises depuis 1270 jusqu'en 1277; et pour juger de l'état des opinions scolastiques en ce temps-là, des divers égarements des docteurs, de la témérité des uns, de l'intolérance des autres, il importe de prendre une idée des doctrines professées alors par quelques maîtres, et réprouvées par un plus grand nombre, dont Tempier n'était alors que l'organe. Voici d'abord 12 articles, qu'il était assurément impossible de concilier avec la foi chrétienne. Il n'y aurait du moins d'exception proposable que pour le 1er : l'entendement humain est unique et identique chez tous les hommes. — 2. La volonté humaine ne veut, ne choisit qu'en obéissant à la nécessité. 3. Toutes les choses d'ici-bas sont soumises à la nécessité que les corps célestes leur imposent. 4. Le monde existe de toute éternité. 5. Il n'y a pas eu de premier homme. 6. L'âme périt comme le corps, et le libre arbitre suit nécessairement les mouvements de l'appétit. 7. L'âme séparée du corps ne saurait être atteinte par un feu matériel. 9. Dieu ne connaît pas les choses singulières. 10. Il ne connaît rien de ce qui est distinct de lui-même. 11. Les actions des hommes ne sont point régies par une providence divine. 12. Dieu ne peut pas donner l'incorruptibilité et l'immortalité à une chose corruptible et mortelle.

On ne peut s'étonner que l'évêque de Paris ait condamné le matérialisme et le fatalisme si crûment professés. Mais, en 1275, il a porté à 214 ou même à 222 le nombre des articles qu'il entendait censurer, et qu'en effet sa lettre de 1277 frappe tous indistinctement d'anathème. Or il est aussi difficile, en de pareilles matières, de trouver 214 erreurs que 214 vérités. Toutes ces propositions que Tempier réprouve sont par lui distribuées inégalement sous 15 titres, savoir : Dieu, l'intelligence, l'âme, la volonté, l'homme, le monde, le ciel, la génération et la corruption, la nécessité, l'accident, l'écriture sainte, la foi et les sacrements, les vices et les vertus, la résurrection, la béatitude. Du Boulay a transcrit la longue série des articles compris sous ces titres; Fleury s'est contenté d'en tracer un tableau sommaire que nous empruntons, sauf quelques modifications, et sans reproduire aucune des 12 propositions principales que nous avons déjà citées. « En Dieu, il n'y a point de Trinité, parce qu'elle n'est pas compatible avec l'unité parfaite. Dieu ne peut engendrer son semblable; car ce qui est engendré a un principe dont

Hist. Univ. Paris. III, 432-443.
Fl. Hist. eccles. l. LXXXVI, n. XI, et l. LXXVII, n. 5; t. XVII, in-12, p. 137 et 227-231.

Digitized by Google

il dépend.... Dieu ne pourrait faire un homme sans un agent propre, c'est-à-dire, sans un homme qui soit père... Les générations sont éternelles... Dieu ne connaît point de futurs contingents; car ce ne sont pas des êtres... Dieu ne peut rien produire de nouveau, ni rien mouvoir autrement qu'il ne le meut, parce qu'il n'y a point en lui de diverses volontés. Il ne peut multiplier les individus sous une même espèce, sans matière. » Fleury fait observer que cette dernière proposition avait été soutenue par saint Thomas d'Aquin.

Voyez ci-dessus, p. 264.

« L'entendement humain est éternel, parce qu'il n'a point de matière avec laquelle il soit en puissance avant que d'être en acte... L'entendement passif est inséparable du corps; mais l'entendement agent est une substance supérieure et séparée... La volonté et l'entendement ne se meuvent point actuellement par eux-mêmes, mais par une cause éternelle, c'est-à-dire, par les corps célestes. La volonté, de soi, est indéterminée comme la matière; et est déterminée par le bien désirable, comme la matière par l'agent; l'homme agissant par passion agit par contrainte... Il ne peut y avoir de péché dans les puissances supérieures de l'âme : ainsi on pèche par la passion et non par la volonté. La loi naturelle défend de tuer les animaux privés de raison, mais non pas autant que de tuer les animaux raisonnables... Qui suppose la formation du monde entier, suppose le vide, parce que le lieu précède nécessairement ce qui y est mis... Les corps célestes sont mus par un principe intérieur qui est une âme. Divers signes du ciel signifient diverses dispositions des hommes, tant pour les biens spirituels que pour les temporels. On peut aussi savoir par certains signes ou certaines figures les intentions des hommes et les événements. Il est impossible qu'un accident soit sans sujet. Il n'y a point d'état plus excellent que de s'appliquer à la philosophie.... Les discours de théologie sont fondés sur des fables.... Il ne faut pas prier, ni se mettre en peine de la sépulture ou se confesser, sinon pour sauver les apparences... Un philosophe ne doit point croire la résurrection, parce qu'elle est impossible. Un homme réglé par les vertus intellectuelles et morales dont parle Aristote, est suffisamment disposé à la félicité éternelle. La félicité est en cette vie et non dans une autre, et on perd tout bien après la mort. »

Il y a là sans doute des assertions que la saine philoso-

Digitized by Google

phie repousse, et il en est aussi qu'un théologien devait déclarer hétérodoxes; on en peut remarquer d'obscures, de sophistiques, de hasardées. Mais Fleury dit que ces erreurs venaient de la mauvaise philosophie qui régnait alors; et que d'ailleurs, entre tant de propositions condamnées, quelques-unes ne l'ont été que parce qu'elles offensaient les préjugés du temps. D'Argentré en indique d'orthodoxes et parfaitement innocentes. Crévier blâme aussi cette censure générale, si téméraire qu'il fallut, comme nous l'avons dit, la révoquer en 1325. Nous ajouterons que ces 214 articles sont loin d'être homogènes, qu'ils ne forment point un corps de doctrine et ne s'accordent pas toujours entre eux : si nous avions pu les rapporter tous, on aurait vu qu'ils se contredisent quelquefois l'un l'autre. Par exemple, avant ceux qui enseignent le pur fatalisme, on en rencontre où il est expressément désavoué. Il est faux, disent-ils, que la première cause ait tout préordonné; car alors tout arriverait nécessairement : *Falsum est omnia esse præordinata à primâ causâ; quia tunc evenirent de necessitate.* Plus loin, au contraire : *Nihil fit à casu, sed omnia ex necessitate eveniunt; omnia futura necessitate erunt; et quæ non erunt, impossibile est esse : nihil evenit contingenter.* Il suit de là que les propositions, censurées en si grand nombre par Tempier, sont extraites des écrits ou des leçons de divers docteurs. Si la censure les nommait, elle serait, à plus d'égards, un utile document d'histoire littéraire; mais elle ne les désigne nulle part, et l'épître épiscopale qui précède les séries de ces propositions n'est pas plus instructive. On reconnaît en plusieurs endroits les doctrines des Vaudois ou Albigeois et autres dissidents antérieurs d'un demi-siècle à Étienne Tempier.

Collectio judicior. de nov. err. I, 213 et s.
Hist. de l'Univ. t. 2, p. 79.
Ci-dessus, p. 269.

Nous ne voyons pas que ce prélat, après avoir prononcé tant d'anathèmes, ait rien perdu de son crédit, ni qu'il en ait acquis davantage, ni qu'il en ait fait un grand usage. Il ne vécut que jusqu'au 3 septembre 1279. On l'enterra dans sa cathédrale : le nécrologe de cette église contient une longue énumération des dons qu'elle a reçus de lui; vases, ornements, ustensiles (*utensilia*), revenus et immeubles. Il n'est rien dit de sa science, dont il n'a laissé en effet aucun monument. Il n'avait point acquis par des travaux littéraires ou scolastiques le droit de censurer si hautement ceux d'autrui; mais les personnages qui ont peu étudié, peu exercé

Digitized by Google

leur intelligence, sont précisément ceux qui ont le plus de penchant à condamner, et à qui les décisions coûtent le moins. D.

THIERRY DE VAUCOULEURS,

POETE LATIN.

La plupart des auteurs qui ont écrit l'histoire du pape Urbain IV, signalent un poëme latin qui contient tous les événements de sa vie. Mais en citant l'ouvrage, ils ne nous apprennent rien de l'auteur, que les uns appellent *Theodoricus de Valle colorum*, d'autres, *Theodorus de Valliscolor*, et un dernier (Fabricius), *Theodericus de Vallis colore*. Vossius ne l'a point compris dans la liste des historiens latins, bien que son ouvrage écrit, il est vrai, en vers, ne soit en réalité qu'une histoire; mais Muratori l'a inséré en entier dans ses *Scriptores rerum italicarum*.

Casim. Oudin. III, 601. Leyser, pag. 1002. Fabricius, t. VI, p. 229. T. III, part. II, col. 405-420.

C'est probablement du lieu où il était né que le poëte-historien Thierry a pris le surnom de *Vaucouleurs*. Mais dans son poëme, il ne dit rien de sa patrie, de cette petite ville, si renommée par sa délicieuse situation sur une colline au pied de laquelle est une vaste prairie qu'arrose la Meuse; il ne parle même pas de l'illustre seigneur qui, à cette époque, la possédait en toute souveraineté, du sire de Joinville, l'historien et l'ami de saint Louis.

C'est au cardinal Anchier, neveu d'Urbain IV, que Thierry de Vaucouleurs adresse et dédie son poëme. Voici en quels termes : *Ad venerabilem Antherum* (c'est *Anchierum* qu'il faudrait lire), *tituli sanctæ Praxedis, presbyterum cardinalem, nepotem domini Urbani papæ IV*.

O venerande pater, quem Christi munere mater
  Roma vocat fratrem, nos venerando patrem;
Assistens primò mihi sis, et carmen ab imo
  Pectore dictatum suscipe, quæso, ratum.
Hoc *felici* festo solitò jucundior esto :
  Inclyta de patruo do tibi gesta tuo.

Ces louanges excessives données à un cardinal, neveu

Digitized by Google

d'un pape qui n'était plus, font supposer que, même après la mort de son oncle, le cardinal Anchier avait conservé un assez grand crédit dans le sacré collége, et que Thierry de Vaucouleurs, qui probablement était moine ou prêtre, en attendait des faveurs. Par là, nous apprenons aussi qu'Urbain IV qui, de la boutique d'un savetier, s'était élevé au trône, et au plus puissant des trônes à cette époque, n'en avait pas moins été attaqué de la manie du népotisme, puisque de l'un de ses neveux, né comme lui dans la classe la plus obscure, il avait fait un cardinal.

Thierry explique ensuite pourquoi il se permet d'écrire en *vers léonins* les hauts faits qu'il va raconter, et les raisons qu'il en donne ne nous paraissent pas très-faciles à comprendre.

His replicans clarè tres causas explico quare
More leonino dicere metra sino.
Nasonis mores sequor, hic fugiendo colores,
Ut sit nostra brevis fictio, vera, levis.

Quoi qu'en dise notre poëte, il n'a guère fait de *vers léonins* que dans le début de son poëme. Tout le reste est en *vers élégiaques,* tels que ceux d'Ovide dont il n'imitera pas, dit-il, *les couleurs.* On ne s'en aperçoit que trop en le lisant.

Thierry suit constamment son héros, depuis ses premières années jusqu'à sa mort; mais il se garde bien de parler de sa naissance : il ne se doutait pas que c'était l'élever aux yeux de la postérité, que d'avouer hautement l'obscurité de son origine. Les dignités qu'il obtint dans l'Église, les légations que lui confia le souverain pontife, voilà ce qui occupe de préférence notre poëte. Mais faute de talent, il ne peut raconter tout cela que très-succinctement et en style de chronique.

Canonicum post hæc suscepit et archilevitam
Laudunum; tanti noverat acta viri.
Dogmate virtutis cùm sic radiaret, ad aures
Summi pontificis venerat ejus odor.
Hinc Pomerania, Livonia, Prussia poscunt
Legatum cujus provida vita foret.

A peine le poëte s'arrête-t-il sur la partie la plus intéressante de la vie d'Urbain, sur ses voyages à la terre sainte; dans ce pays dont il avait fait une *Description* que, comme nous

Digitized by Google

l'avons dit dans une précédente notice, nous regrettons de ne point posséder. Il passe le plus promptement qu'il lui est possible à son élection, comme pape, par huit cardinaux qu'il a soin de nommer, et il ajoute pour faire un jeu de mots :

Voyez ci-dessus, p. 64 et 65.

Hi sunt qui poterant octo patrare patrem.

Après avoir parlé du couronnement de ce nouveau pape, il en fait le portrait, et rappelle encore une fois quelques traits de sa vie. Ce portrait, tout flatté qu'il était sans doute, n'a pas été inutile aux historiens qui ont voulu à leur tour peindre Urbain IV, ou plutôt *Jacques Pantaléon ;* car c'était là, comme on sait, le nom qu'il portait avant son élection. (Voyez au reste notre article sur Urbain IV, p. 49.)

Iste fuit Jacobus venerabilis, urbe Trecensi
  Natus; Laudunum postea fovit eum.
Hic hilaris vultu, mediocris corpore, corde
  Fortis, in aspectu dulcis, honoris amans;
Venustus facie, clarâ quoque voce, peritus
  Cantu, quem gratum musica voxque dedit.
. . . . . .
Blandus in affectu, divini præco fidelis
  Verbi, vir vigilans et studiosus erat.
Ecclesiæ tutor, animosus ad omnia miles
  Quæ libertatis, juris, honoris erant.

Ces vers, tout plats qu'ils sont, nous apprennent du moins, entre autres choses, que le pape Urbain était fort gai et chantait bien, ce qui alors était un mérite éminent dans un clerc, même dans un dignitaire de l'Église.

Thierry décrit l'institution de la fête du Saint-Sacrement par Urbain IV, plutôt en théologien qu'en poëte. Il n'a rien senti de tout ce qu'un tel sujet offre à l'imagination. Il est vrai que, dans l'origine, cette fête n'eut rien de plus remarquable que les autres fêtes du christianisme, et qu'elle ne se célébrait que dans l'intérieur des églises. Ce ne fut que plus tard, sans que nous puissions assigner l'époque précise de cette innovation, qu'elle devint la plus plus brillante, la plus imposante de nos pompes religieuses; celle qui rappelait le mieux les fêtes des anciens Grecs en l'honneur de tous leurs dieux (*les Théoxénies*).

C'est avec la même sécheresse d'idées que Thierry de Vaucouleurs raconte un des plus grands événements du

Digitized by Google

règne d'Urbain IV : l'avénement au trône de Naples, de Charles d'Anjou, son élection comme patrice à son passage à Rome, etc., etc. Nous ne citerons rien de sa froide tirade sur un fait si important. Il s'étend bien plus sur la munificence du pape qui enrichit Troyes, sa ville natale, d'une église nouvelle.

Præterea miram construxit in urbe Trecensi
Ecclesiam, dominus dictus in urbe patris.
Sumtibus innumeris duodenum canonicorum
Instituit numerum, queis locus aptus erat.
Huic tres instituit personatus : ibi cantor,
Thesaurarius hos, atque decanus habent.
Et nisi fata patri properassent stamina tanto,
Ecclesiam mirà dote replesset eam.

La comète qui parut dans l'année même de la mort d'Urbain IV (en août 1264), et qui ne se montra plus après le jour où il expira, fournit au poëte, imbu de toutes les superstitions de son siècle, une assez longue tirade dont nous citerons quelques vers. C'est aux astronomes à chercher s'ils pourront tirer de la description du poëte quelques renseignements sur la marche de cette comète de 1264, sur l'orbite qu'elle parcourt.

Manè quidem luce Domini, sextoque calendas
Augusti, nobis visio (*cometæ*) facta fuit.
Undecimumque gradum Phœbo superante leonis,
Terdeno cancri restitit illa loco.
Retrogradus motus in partes occiduas, in
Meridiem motus additus alter erat.
Sic utrimque movens transivit Oriona, visa
Septuaginta dies hâc regione fuit.
Sed sexto decimo serò prius ante calendas
Augusti mensis, Gallia vidit eam.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ce très-médiocre poëme, qui ne mérite guère d'attention que par son sujet tout historique. Nous croyons qu'il n'a jamais été imprimé ailleurs que dans le recueil de Muratori; mais il existait en manuscrit dans les archives de Saint-Urbain de Troyes; et c'était bien là sa place, puisqu'il est consacré à la mémoire du fondateur de cette église. Une note qu'on lisait à la fin de ce manuscrit apprenait que le poëme avait été copié en 1279 par Hugues d'Hibernie, à la prière de *Félicius*, trésorier de Saint-Urbain, chanoine de Laon et de Troyes.

Digitized by Google

Ceci ne nous donne que la date d'une des copies de l'ouvrage; la composition doit, nous le pensons, en remonter à l'année qui suivit la mort d'Urbain IV, c'est-à-dire à 1265.

A. D.

GUILLAUME DE CHARTRES,

MORT VERS 1280.

HISTORIEN.

Guillaume de Chartres, né sans doute dans cette ville, était clerc ou chapelain de saint Louis avant 1248. Il accompagna ce prince en Orient, et y partagea sa captivité en 1250; ils récitaient ensemble l'office divin. Le roi, pour récompenser les services de Guillaume, lui conféra la dignité de trésorier d'une église qui n'est pas nommée. Ce pouvait être celle de Saint-Quentin; car, dans l'article de Robert de Sorbon, nous avons fait mention d'un Guillaume de Chartres, chanoine de Saint-Quentin, qui fut l'un des premiers bienfaiteurs de la maison des pauvres maîtres, et qui nous a paru être le même personnage que l'historien dont nous avons à parler ici. Quoi qu'il en soit, c'était un riche bénéfice que Louis IX donnait à son chapelain, *unam pinguem thesaurariam*, mais en prévoyant qu'il n'en jouirait pas longtemps, parce qu'il embrasserait dans cinq ou six ans l'état monastique : *Dominus Guillelmus ludet modò de suâ istâ thesaurariâ per quinque annos vel sex, et post religionem intrabit.* En effet, après cinq ans et demi le trésorier se fit dominicain. Il ne se souvint pas alors de la prédiction du saint roi; mais plus tard elle lui revint en mémoire : *Nec tunc recordabar verbi quod dixerat, sed postmodum occurrit mihi memoriæ quod audivi.* Altamura écrivant par erreur *Cordubensis* au lieu de *Carnotensis*, suppose qu'il y a eu dans l'ordre de Saint-Dominique un frère Guillaume de Cordoue et un Guillaume de Chartres, tous deux historiens : c'est un seul et même religieux, auteur d'une Vie de saint Louis. Devenu frère Prêcheur, Guillaume conserva des relations habituelles avec le monarque : il le suivit à Tunis en 1270 et l'assista dans ses derniers moments. Échard

Ci-dessus, p. 300.

Guill. Carnot. Vita s. Ludov. inter Script. rer. gall. et franc. t. XX, p. 32.

Chronologia. — Biblioth. Domin.

Script. ordin. Prædic. I, 361.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

le compte au nombre de ceux qui revinrent en France, en y rapportant le corps de Louis IX. Mais les Bollandistes font observer que Philippe III l'avait auparavant renvoyé en Europe avec Geoffroi de Beaulieu et Jean des Monts; et ils le prouvent par quelques lignes des lettres du nouveau roi au clergé séculier et régulier de son royaume, lettres dont ces trois religieux étaient porteurs : *Fratres Gaufridum de Bello loco et Guillelmum carnotensem, de ordine Prædicatorum, ac fratrem Joannem de Montibus, ordinis fratrum Minorum, familiares et charos quondàm memorati domini patris nostri, latores præsentium, cum aliis de domo nostrâ et familiâ, destinamus.*

Acta SS. Aug. t. V, p. 276.

Ibid. p. 516 et apud Chesn. V, 441.

Voyez ci-dessus, p. 234-237.

Quelques années après avoir vu déposer à Saint-Denis les restes du pieux monarque, Guillaume de Chartres entreprit d'écrire son histoire, ou plutôt un court supplément à celle que Geoffroi de Beaulieu avait composée. Il voulait seulement recueillir un petit nombre d'articles omis par ce premier historien : *Aliqua sunt vel dimissa penitùs, vel omissa;.. de iis pauca recolligere studui et præscriptis adjicere stilo brevi.* On croit qu'il s'occupait de ce travail en 1276, et qu'il mourut vers 1280 : il y a du moins toute apparence qu'il ne vivait plus en 1282, époque de l'enquête ordonnée par le pape Martin IV pour préparer la canonisation de Louis IX; car on ne l'aperçoit point parmi les 39 témoins alors entendus, lui qui avait contemplé de plus près que la plupart d'entre eux les actions et les mœurs du saint roi. Une pièce intitulée : *C'est l'ordonnance l'Hostel le roy Philippe III*, nomme 2 chapelains : Estienne de Châlons, Gilles de Condé; et 3 clercs, Thomas de Brie, Jean de la Fontaine, Raoul de Mantes : aucun n'est appelé Guillaume. Mais à la suite de ce document, dom Martène en a publié un autre sous le titre d'*Estat de l'Hostel du roy Philippe III de ce nom, fils de monsieur saint Loys, fait à Vincennes l'an MCCLXXXVI au mois de janvier.* Il y a dans ce titre une erreur si palpable, qu'on a peine à concevoir comment le savant éditeur ne l'a point remarquée. Philippe le Hardi mourut le 5 octobre 1285; et c'était son fils Philippe IV, dit le Bel, qui régnait au commencement de 1286. Du reste, ce que nous avons à considérer dans cet *Estat*, dont on ne cite qu'une copie, possédée par le président Bouhier, c'est le nom de Guillaume de Chartres, donné à l'un des clercs de la chapelle royale, sans mention de la qualité de frère Prêcheur et sans aucun autre

Martène, Thes. Anecd. I, col. 1196-1199.

Ibid. col. 1199-1207.

Digitized by Google

renseignement. Il est permis de supposer, malgré l'identité du nom et du surnom, que ce clerc de Philippe IV n'est pas celui qui, quarante ans auparavant, remplissait le même office auprès de Louis IX. Nous avons donc cru devoir adopter la conjecture d'Échard, c'est-à-dire la date approximative de 1280, comme le dernier terme de la carrière du religieux dominicain dont l'ouvrage historique est intitulé : *De vitâ et miraculis sancti Ludovici.*

Après ce que nous avons dit des copies manuscrites et imprimées du livre de Geoffroy de Beaulieu, nous n'aurons plus à nous occuper de celles du supplément ajouté par Guillaume de Chartres; car il suit partout le texte qu'il était destiné à compléter. Ces deux opuscules, que Claude Ménard avait trouvés, réunis dans un manuscrit, ont été publiés par lui en 1617 avec l'ouvrage de Joinville : François Duchesne les a réimprimés en 1649 dans le tome V d'un Recueil des historiens de France; les Bollandistes les ont reproduits en 1641, en y ajoutant des notes; et l'on en donne, dans le tome XX de la grande collection de nos historiens, une quatrième édition revue sur le manuscrit du Roi, n° 1610. L'opuscule de Guillaume de Chartres y occupe treize pages, qui sont loin de contenir tout ce qui manque à celui de Geoffroy de Beaulieu. Guillaume n'entre dans aucun détail sur les troubles qui éclatèrent durant la minorité de Louis IX; il ne nomme pas la reine Blanche. Il n'entreprend point de décrire les mouvements militaires des croisés. Ce qu'il dit de la législation et de l'administration intérieure du royaume se réduit à des généralités, à quelques mots sur l'abolition du duel judiciaire, à une mention, un peu moins succincte, des lois rigoureuses portées contre les juifs. On n'apprend de lui que des particularités relatives aux vertus religieuses de saint Louis, à ses pieux exercices, à ses observances dévotes et presque monastiques; encore retrouverait-on plusieurs des récits de ce genre dans Geoffroy de Beaulieu lui-même, et plus au long dans le livre composé, vers la fin du XIIIe siècle, par le confesseur de la reine Marguerite. Les enseignements du saint roi à son fils Philippe et à sa fille Isabelle ne sont pas même indiqués par Guillaume de Chartres, qui toutefois expose plusieurs autres circonstances de sa mort. Une notice de 17 miracles accomplis par son intercession remplit les trois dernières pages et demie de l'opuscule.

Ci-dessus, p. 235, 236.

28-41.

Il faut distinguer de cette notice, celle de 24 miracles

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Du Chesne, V, 477-480.—Coll. Script. de rebus gall. XX, 41-44.

pareils opérés dans la maison des frères Prêcheurs d'Évreux : cet écrit de trois pages, imprimé à la suite du livre de Guillaume, est daté de 1299, et par conséquent ne saurait appartenir à un historien décédé vers 1280. On n'en connaît point l'auteur; c'est probablement quelque moine du couvent où ces prodiges ont eu des spectateurs. Mais on a de Guillaume de Chartres trois sermons insérés dans un recueil manuscrit provenant de la Sorbonne. Il les a prêchés, on ne sait en quelle année, le dimanche avant la Purification, et aux deux dimanches de la sexagésime et de la quinquagésime; ils ont pour textes : *Accipe puerum istum.* — *Sufficit tibi gratia mea.* — *Major horum est charitas.* On n'a point jugé à propos de les publier, et l'auteur n'est cité nulle part comme un prédicateur célèbre. Il n'est connu que par sa Vie de saint Louis, laquelle, à vrai dire, ne fournit presque rien de très-important à l'histoire de ce règne mémorable. D.

Script. ordin. Prædic. I, 267 et 361.

Matth. c. 2. S. Pauli ad Corinth. Ep. II, c. XII, v. 9. Ep. I, c. XIII, v. ult.

MORT EN 1280.

ALBERT LE GRAND.

SA VIE.

Albert le Grand, qui a vécu quatre-vingt-sept ans, n'en a passé que trois en France, au plus quatre, en tenant compte de quelques apparitions. Né en Allemagne, il y a parcouru et terminé sa longue et laborieuse carrière. Ce n'est donc pas à la France qu'il appartient; et si l'étendue, l'éclat, l'influence de ses travaux nous autorisent ou nous obligent même à lui laisser une place dans nos annales littéraires, il n'y doit pas usurper celle que des écrivains français réclament. Il a eu dans son pays et ailleurs bien assez d'historiens, de panégyristes, de censeurs, qui ont épuisé tous les détails qui le concernent, et n'ont laissé qu'un bien petit nombre d'observations critiques à y joindre. Pierre de Prusse et Rodolphe de Nimègue au XVe siècle; Bernardin Gauslin, Jammy et Badi au XVIIe, tous cinq frères Prêcheurs comme lui, ont écrit sa vie ou composé son éloge. Altamura, Noël Alexandre, Échard, autres Dominicains, l'ont fait distinguer parmi les plus savants personnages de leur ordre. Il figure dans tous les Dictionnaires historiques, notamment dans ce-

Vita B. Alberti M. 1490, Antuerpiæ, 1621, in-8°.
Legenda B. Alberti M. Coloniæ, Korlhoff, in-4°.
Alb. gente teutonicus, etc. Venet. 1630, in-8°.
T. I. Operum Alb. M. Lugd. 1651, in-fol.
(Badi) Ristretto della V. del B. Alb. M. Firenze, 1670, in-8°.
Sel. Hist. eccl. XX, 546-549.
Scr. ord. Pr. I, 162-183.

Digitized by Google

lui de Bayle; dans presque toutes les Histoires ecclésiastiques, monastiques, littéraires, tant générales que spéciales, surtout dans celles de la théologie, de la philosophie et des sciences; et la liste des auteurs qui ont parlé de lui depuis Henri de Gand, à la fin du XIIIe siècle, jusqu'à nos jours, serait presque interminable. Nous devrons donc nous borner à un très-simple précis.

Albert naquit en 1193 : c'est par erreur que des biographes ont substitué à cette date celle de 1225; mais G. J. Vossius commet en sens contraire une faute encore plus étrange, lorsqu'il dit qu'Albert, célèbre en 1160, mourut en 1208 âgé de quatre-vingt-sept ans. Sa ville natale est Lavingen en Souabe; et sa famille, celle des comtes de Bollstat, dont une branche est désignée comme ayant porté le nom de Gross ou Groot. On a voulu expliquer par cette circonstance, fort douteuse elle-même, le surnom de Grand, qui distingue de plusieurs autres Albert celui dont nous avons à parler; il ne le doit, selon l'opinion commune, qu'à son mérite éminent. Il risque peu d'ailleurs d'être confondu avec l'Albert le Grand, duc de Brunswick, qui vivait néanmoins en même temps que lui. Quant à la décomposition du mot *Alberthus*, et à l'interprétation des trois syllabes par *élévation*, *source* et *encens*, cette rêverie des étymologistes du XIVe siècle ne mérite d'être mentionnée qu'à raison de son extrême bizarrerie.

Les parents d'Albert l'envoyèrent étudier à Padoue : c'est mal à propos que *Patavii* est traduit par Pavie, dans la Biographie universelle. Il nous apprend lui-même qu'en sa jeunesse, il a vu à Padoue un puits qui exhalait une vapeur mortelle, et à Venise une figure de roi naturellement peinte sur un marbre. S'il avait auparavant reçu quelques leçons à Paris, et s'il a depuis fréquenté une école de Bologne, ces deux faits ne nous sont point suffisamment attestés. On raconte aussi qu'attiré en 1221 dans l'ordre des frères Prêcheurs, par Jordan, leur second général, il triompha de la résistance d'un oncle et des tentations de l'esprit malin; que des visites de la Vierge Marie et les engagements qu'il prit avec elle affermirent sa vocation. Nous savons du moins que vers 1222, à l'âge de 28 ou 29 ans, il se fit Dominicain. Ce n'est peut-être qu'après sa profession qu'il a pendant quelques mois étudié la théologie, soit à Paris, soit à Bologne ou à Cologne. Il devint bientôt professeur dans le couvent

B. Dict. T. 1, p. 129-131, édition de 1740.

Fabricii Biblioth. eccles.— Biblioth. med. et inf. lat. I. 44-47. — Fleury, Hist. eccl. t. XVII, in-12, p. 610, 666-668; t. XVIII, p. 303, 304, etc. —Pope-Blount, Cens. 293, 294. —Sax. Onomast. II, 303, etc.

Ell. Dupin, Hist. des controv. —Cave, H. litter. eccl. etc.

Brucker, Hist. Philos. III, 788-798. — Deslandes, Hist. de la Phil. t. III, p. 334, etc. — De Gerando, Hist. des syst. de Phil. IV, 474-510...

Lenglet du Fresnoy, Hist. de la Phil. hermétique, l. 119-130.

Voss. de Mathesi, Oper. t. III, p. 80-81.

Biogr. univ. t. I, p. 419-425.

Meteor. l. III, tr. 2, c. 12. — De miner. l. 2, tr. 3, c. 1.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de cette dernière ville, et il faut qu'il y ait exercé assez longtemps cette fonction, puisqu'il ne vint la remplir à Paris qu'en 1248; le plus illustre de ses disciples, Thomas d'Aquin l'y suivit. Son enseignement obtint dans cette capitale un rapide et vaste succès : il n'est pas vrai pourtant que le nom de Maubert, donné à une place publique, soit une contraction de maître Albert ou Aubert : c'était le nom d'un ancien fief, et d'ailleurs Albert professait dans l'école de Saint-Jacques, assez loin de cette place. Lorsqu'il eut acquis le titre de docteur, il ne songea plus qu'à retourner dans sa patrie. Toutefois il n'avait point encore quitté Paris au mois de mai 1248; car il est un des théologiens qui souscrivent en ce mois la condamnation du Talmud. Mais il revint à Cologne vers la fin de cette année. On a écrit qu'il y offrit, le 6 janvier 1249, à l'empereur Guillaume de Hollande, un banquet magique, où tout à coup l'hiver s'orna de fleurs, porta des fruits, et finit par reprendre ses rigueurs accoutumées. Les auteurs du XIIIe siècle n'ont pas eu connaissance de ce prodige : c'est un chroniqueur du XIVe, Jean de Béka, qui le raconte, en ajoutant que le magicien accompagna le prince jusqu'à Utrecht, et obtint de lui d'insignes bienfaits pour les Dominicains de cette ville. Bien d'autres opérations merveilleuses sont attribuées au savant Albert : les livres d'histoire et de sciences font mention surtout d'une tête parlante qui lui avait coûté trente ans de travail, et que brisa en peu de minutes saint Thomas qu'elle étourdissait de son caquet. S'il y a par hasard quelque chose de réel dans ces récits, si Albert savait produire des illusions scéniques, fabriquer des automates et leur imprimer des mouvements, il faudrait en conclure que les arts mécaniques avaient déjà fait d'assez notables progrès. Au moyen âge, on en tira une autre conséquence : tout ce qui excitait l'admiration, tout effet extraordinaire et surprenant passait alors pour l'ouvrage d'une puissance plus qu'humaine, céleste ou infernale. Albert parut donc un agent ou un serviteur de quelqu'une de ces puissances : on l'accusa d'avoir cultivé la magie; on croyait en trouver la preuve dans ses livres, et l'on disait aussi qu'il avait enseigné et pratiqué l'art des accouchements. Trithème et des auteurs plus modernes, particulièrement Naudé, ont pris la peine de le disculper de ces imputations chimériques.

Nat. Alex. Sol. Hist. eccles. XX, 546.

J. de Béka, Chron. episcop. ultraj anno 1249.

Trith. de Scr. eccles. n. 446. Apud Fabric. p. 114, 115.

Apologie des gr. hommes accusés de magie, p. 523-530.

Pour revenir aux faits positifs de son histoire, nous dirons

Digitized by Google

qu'en 1254 ses confrères l'élurent, à Worms, provincial d'Allemagne. Dans les couvents qu'il visitait, en cette qualité, son occupation la plus chère était de copier des livres. En allant d'une ville à l'autre, il voyageait à pied, demandant l'aumône. Le pape l'envoya en Pologne pour y abolir des coutumes barbares, celles de tuer les enfants difformes et les vieillards invalides. En 1255, appelé à Rome par Alexandre IV, il soutint la cause des religieux Mendiants contre les docteurs séculiers de l'Université de Paris. Le même pontife l'ayant fait maître du sacré palais, il y expliqua l'Évangile selon saint Jean et les épîtres canoniques. Au chapitre général de son ordre, tenu à Valenciennes, ses confrères le chargèrent, avec Thomas d'Aquin, Pierre de Tarentaise et deux autres Dominicains, de rédiger un nouveau règlement des études. Après avoir refusé plusieurs dignités que lui offrait le chef de l'Église, il accepta en 1260 l'évêché de Ratisbonne, malgré les remontrances de son supérieur général, Humbert de Romans. Ceux qui écrivent qu'Urbain IV lui conféra cette prélature, oublient que ce pape ne fut élu qu'en 1261 : Albert la tenait d'Alexandre IV. Il s'acquitta de son mieux des devoirs qu'elle imposait; mais l'administration d'un diocèse enlevait trop de temps aux études qu'il chérissait et dont il s'était fait un besoin : dès la troisième année de son épiscopat, il l'abdiqua, rentra dans son couvent de Cologne, et reprit ses travaux de professeur et d'écrivain. On ne sait pas bien en quelles années, après 1263, il a pu ouvrir des cours publics à Hildesheim, à Strasbourg ou en d'autres lieux. Il prêcha en Allemagne et en Bohême la croisade de 1270. On peut douter qu'il ait siégé au concile de Lyon en 1274 : il y venait, dit-on, défendre la cause de Rodolphe de Habsbourg; mais les actes de cette assemblée ne font aucune mention de lui. Les biographes racontent aussi que 5 ans ou 3 ans avant sa mort, il perdit subitement la mémoire au milieu d'une leçon qu'il débitait : la Vierge Marie lui accordait cette faveur, afin qu'oubliant toutes les théories philosophiques, il pût se livrer exclusivement aux croyances et aux affections religieuses. Quelques écrivains disent que, né sans la moindre aptitude aux lettres, il n'a dû ses progrès et ses talents qu'à des secours surnaturels; et ils ajoutent, en propres termes, qu'ayant à la fin de ses jours perdu toute l'instruction qu'il avait acquise, de philosophe il redevint

V. ci-dessus, pag. 103, 104, 241, 312.

V. ci-dessus, ann. 1277, p. 344, 345.

Labbe, Script. eccl. — Vossius, De Mathesi.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

âne, comme il était devenu d'âne philosophe. Ces misérables fictions se concilient assez mal avec le voyage qu'on suppose qu'il fit à Paris, en 1277, pour prendre la défense des doctrines philosophiques et théologiques de saint Thomas, censurées par l'évêque Tempier.

Albert le Grand mourut à Cologne le 5 novembre 1280. Il était, dit-on, d'une taille si petite, que le pape le croyait toujours agenouillé, et lui ordonnait de se relever, quand il se tenait déjà debout. Il n'est pas le seul personnage sur lequel on ait fait un pareil conte. Sa tombe, au milieu du chœur de l'église de son monastère, portait cette épitaphe :

Pope-Blount, Cens. p. 294.— Brucker, Hist. crit. Phil. t. III, p. 792.

Phœnix doctorum, paris expers philosophorum,
Princeps doctorum, vas fundens dogma sacrorum,
Major Platone, vix inferior Salomone, etc.

Grégoire XV le proclama bienheureux en 1622, et sa fête se célébrait le 15 novembre à Cologne et à Ratisbonne.

Nous n'avons pas cru devoir exclure du précis de sa vie quelques détails merveilleux qui doivent servir à l'histoire des traditions et des opinions de son siècle et du suivant.

SES OUVRAGES.

Ses ouvrages remplissent 21 volumes in-folio, publiés à Lyon, en 1651, par le frère Prêcheur Jammy. Les six premiers tomes contiennent des commentaires sur les livres d'Aristote; les cinq suivants, des commentaires sur des livres sacrés; le XIIe, des sermons; le XIIIe, des commentaires sur Denys l'Aréopagite, avec un abrégé de théologie; le XIVe et les deux qui le suivent, une explication des 4 livres des Sentences; le XVIIe et le XVIIIe, une Somme théologique; le XIXe, une Somme *de creaturis;* le XXe, des traités sur la Vierge Marie; et le XXIe, huit opuscules, dont l'un est un traité d'alchimie. Jammy n'a point inséré dans ce recueil 56 articles que Pignon et Louis de Valléoléti avaient indiqués, ni 56 autres dont les titres se lisent en certains catalogues. Le plus connu de ces 112 livres est celui qu'on a intitulé : *De Secretis mulierum.* Nous ne distinguons point encore parmi toutes ces productions celles dont l'authenticité peut sembler ou avérée ou douteuse. Il suffit en ce moment qu'une énumération sommaire nous ait donné une première idée de l'étendue des travaux d'Albert le Grand.

La vogue dont ils ont joui, et les fréquents usages qu'en ont faits pendant quatre siècles les étudiants et les maîtres, nous demeurent sensibles dans le très-grand nombre de co-

Digitized by Google

pies tant manuscrites qu'imprimées que possèdent nos bibliothèques. Il s'en est conservé du premier genre à Cologne, à Ratisbonne, à Nuremberg, à Vienne, à Utrecht, en plusieurs couvents de la Belgique, à Florence, à Venise; à Paris surtout, chez les Dominicains, les Augustins, les Victorins, dans les maisons de Sorbonne et de Navarre, et plus encore à la bibliothèque du roi. L'ancien fonds de ce dernier dépôt contient plus de 30 manuscrits des divers traités philosophiques d'Albert.

Script. ordin. Præd. I, 172-182.

Les éditions particulières de ces mêmes écrits, authentiques ou non, étaient déjà au nombre de 124 avant l'an 1501; 64 autres ont paru dans les trente-six premières années du XVIe siècle, et plus de 40 depuis 1536 jusqu'en 1760. Nous indiquons les plus remarquables dans une note (1), où les

N. 3172, 3411, 3613, 6457, 6509, 6510, 6519, 6521, 6522, 6523, 6524, 6552, 6741, 6749, 6787, 7147, 7156, 7161, 7162, 7287, 7335, 7337, 7408, 7440, 7475, 7817 Catal. mss. Bibl. reg. IV, ind. p. IV.

(1) De mysterio seu officio Missæ. Ulm, 1473 et 1474, in-fol. Cologne 1474 et 1477, in-fol.; 1503, in-8°.

Sermones. Cologne, 1474, in-fol. Mayence, 1616, in-8°. Cracovie, 1649, in-4°.

Compendium theologicæ veritatis. Venise, 1476, in-4°; 1489, in-fol. Rouen, 1500, in-8°. Cologne, 1503, 1506, etc., in-4°.

De Arte bene moriendi. Naples, 1476, in-4°.

De Mineralibus. Anvers, 1476, in-fol. (à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève). — Padoue, 1476, in-fol. Pavie, 1491. Oppenheim, 1518, in-4°.

De Animalibus. Rome, 1478. Mantoue, 1479. Venise, 1519, in-fol.

Liber aggregationis seu Secretorum, etc. — De Secretis mulierum, etc. Bologne, 1478, in-fol. Strasbourg, 1497, in-8°. Amsterdam, 1669, in-18; 1702, 1760, in-12.

De naturâ et immortalitate Animæ. Nimègue, 1481, in-fol.

In Logicam Aristotelis, 1486 (sans nom de ville), in-fol.—Elenchorum libri 2, seu Logicalia. Venise, 1494, in-fol.

In librum I peri Hermenias. Cologne, 1486, in-fol.

In libros Physicorum. Venise, 1488, in-fol. (à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève). — Venise, 1494, 1496, in-fol. — Summulæ. Francfort-sur-l'Oder, 1508, in-fol.

In libros Meteorum. Venise, 1488, in-fol.

In librum de Cœlo et mundo. Venise, 1488, 1490, in-fol. (à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève). — Nous avons écarté l'édition citée sous la date de 1480 : il est fort douteux qu'elle existe.

Traités de la vierge Marie, publiés sous divers titres. Milan, 1488, in-4°, et 1489, in-fol. Venise, 1501, in-8°. Cologne, 1502, in-fol.; 1509, in-4°; 1625, in-8°. Douai, 1625, in-8°. Mais dans cette dernière édition, et en quelques-unes des précédentes, on a mal à propos attribué à Albert le Grand le livre *De laudibus B. Mariæ Virg.*, qui appartient, comme nous l'avons dit (ci-dessus p. 23-27), à Richard de Saint-Laurent.

De virtutibus Animæ. Anvers, 1489, in-4°; 1621, in-8°.

Digitized by Google

livres qui portent le nom d'Albert le Grand sont disposés dans l'ordre des années où ils ont été pour la première fois publiés. Cette note bibliographique se terminera par les titres des versions italiennes et françaises de quelques-uns de ces livres.

Philosophia naturalis ex Aristotele. Brescia, 1490, in-4°. — Epitomata seu reparatio totius Philosophiæ naturalis. Cologne, 1496, in-4°.— Summa naturalium. Leipzig, 1696, in-fol. Venise, 1496, in-4°. — Summa Philosophiæ naturalis. Leipzig, 1502, in-fol. — Philosophiæ naturalis isagoge. Bâle, 1506, in-4°.

Metaphysicorum libri. Venise, 1494, in-fol. (à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève). —Venise, 1498, in-fol.

Summæ pars secunda. Venise, 1494, in-fol.— Pars prima et secunda. Bâle, 1507, in-fol.

Paradisus Animæ. 1495, in-4° (sans nom de ville). Cologne, 1495, in-4°.

De Generatione et corruptione. Venise, 1495, in-fol.

De 4 Coæquævis et de homine. Venise, 1498, in-fol. (à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève). —Venise, 1519, in-fol.

De modo opponendi et respondendi. Cologne, 1498, in-4°.

De muliere forti. Cologne, 1499, in-4°.

De adhærendo soli Deo. 1500 (sans nom de ville), in-4°. Venise et Strasbourg, 1507, in-4°.

De arte intelligendi, docendi, etc. (sans date), in-4°.

De Prædicabilibus et prædicamentis. Pavie (sans date), in-fol.

Super sex principia Gilberti Porretani. Pavie (sans date), in-fol.

De mirabilibus mundi. Memmingen (sans date), in-4°.

Passio Christi. Cologne, 1504, in-4°.

Opus quadripartitum Postillarum. Haguenau, 1504, in-fol.

Super Lucam. Haguenau, 1504, in-fol. — Super Joannem. Haguenau, 1504, in-fol.

Super Marcum. Haguenau, 1505, in-fol.

De Apprehensione. Leipzig, 1505, in-fol. Venise, 1507, in-fol.

In libros I, II et IV Sententiarum. Bâle, 1506, in-fol.

In Apocalypsim. Bâle, 1506, in-4°.

In Ethicen Aristotelis. Venise, 1520, in-fol.

De formatione hominis in utero. Anvers, 1538, in-8°.

De Alchimiâ. Bâle, 1561, in-8°.

Speculum astronomicum, et liber de Secretis mulierum. Lyon, 1615, in-8°.

De conditione creaturæ rationalis. Amberg, 1705, in-12.

Versions italiennes. Della virtu delle herbe, animali, pietre, etc. Turin, 1508, in-8°. Trattato delle erbe, piante, ei degli animali. Venise, 1528, in-8°.

Alberto magno, delle cose naturali e metalliche libri 5, tradotti da Pietro Lauro. Venise, 1557, in-8°.

Opera devotissima della colligazione dell' anima coll' eterno Iddio, per Alberto magno. Rome, 1525.— Une autre traduction du même livre. Venise, 1525, in-8°.

Digitized by Google

Ceux qu'on a traduits sont en fort petit nombre, et passent communément pour apocryphes. L'authenticité de beaucoup d'autres est aussi très-contestée. On croit surtout avoir droit de révoquer en doute celle des 112 opuscules qui n'ont point été admis dans la collection générale, publiée en 1651. Discuter chacun de ces articles serait un travail plus long et plus difficile que profitable, qui n'a été achevé, ni même assez méthodiquement commencé par aucun dominicain. Jammy, l'éditeur de 1651, a rempli une tâche laborieuse, sans songer à l'éclairer des lumières de la critique : c'est son confrère, Noël Alexandre, qui en juge ainsi : *Multo labore, nullo criterio;* il ne s'est livré à aucun examen des livres qu'il insérait dans son volumineux recueil, ni de ceux qu'il en excluait. Pierre Louvet, autre frère prêcheur, a mis au jour deux catalogues des œuvres d'Albert le Grand, l'un alphabétique, l'autre par ordre des matières, tous deux fautifs et inutiles, selon Échard, qui a essayé d'en rédiger un moins inexact, mais sans avoir pu faire, ainsi qu'il l'avoue plusieurs fois lui-même, toutes les recherches, toutes les vérifications nécessaires. Les ouvrages d'Albert n'appartenant point assez à l'Histoire littéraire de la France, pour qu'il y ait lieu de présenter à nos lecteurs de si fastidieux détails, nous devons nous borner à des observations générales, et n'en ajouter de particulières que sur ceux de ces écrits apocryphes ou douteux qui sont ou compris dans l'édition de 1651, ou imprimés à part, avant et depuis le milieu du XVIIe siècle.

Sel. Hist. eccl. XX, 548.

Scr. ord. Pr. I, 183.

Divers genres d'erreurs donnent lieu d'attribuer à un écrivain trop fécond encore plus de livres qu'il n'en a réellement composé. Des titres différents, appliqués à une seule et même production, la font prendre pour autant d'articles distincts. Des sections, des chapitres, des fragments d'un grand ouvrage, cités ou publiés à part, semblent être des traités ou des opuscules sur des matières spéciales. L'identité ou la ressemblance des noms d'auteurs cause d'autres mépri-

Opera spirituale di Alb. m. intitolata : Paradiso dell'anima, trad. per Frosino Lapini. Florence, 1556, in-16. Brescia, 1586, in-24.

Versions françaises. Traité d'Albert le Grand, de la concordance des philosophes en la Pierre. Manuscrit de la bibliothèque royale. Colb. 4447.

Les grâces privilégiées de la vierge Marie. Lyon, 1527, in-12.

Le livre *De secretis mulierum* est accompagné d'une traduction française dans l'édition de 1760, in-12..., etc.

Digitized by Google

XIII SIECLE.

ses : le plus célèbre, le plus grand des Albert prend la place de plus d'un de ses homonymes, surtout de ceux qu'on trouve désignés, ainsi que lui, par les qualifications de dominicain et de teutonique, comme Albert de Saxe. Enfin des bibliographes peuvent manquer assez ou de renseignements ou de clairvoyance, pour donner à ce même Albert le Grand des livres qui appartiennent, soit à quelqu'un de ses plus illustres confrères, comme Thomas d'Aquin, soit aussi à des écrivains bien moins renommés et tout à fait étrangers à l'ordre des frères Prêcheurs, comme Richard de Saint-Laurent. Nous ne disons rien des livres purement imaginaires ou dont l'existence n'a jamais pu être vérifiée, et auxquels des noms d'auteurs ont été capricieusement attachés.

On a donc imprimé sous le nom d'Albert un Commentaire de l'Apocalypse, resté anonyme dans les manuscrits; un *Opus quadripartitum postillarum,* qui ne lui appartiendrait qu'en se confondant avec son travail sur les quatre évangélistes; et une Explication des sept épîtres canoniques, plus justement attribuée par Échard à Nicolas de Gorran. Nous avons ailleurs revendiqué pour Richard de Saint-Laurent le Traité des louanges de la sainte Vierge. Ce qu'Albert peut avoir écrit sur ce même sujet n'est pas facile à reconnaître; et l'on doute fort que les deux livres intitulés, l'un *De muliere forti,* l'autre *Passio Christi,* soient de sa composition. L'authenticité de ses sermons ne paraît pas non plus bien établie; et celle de plusieurs traités ascétiques pareillement publiés sous son nom est encore plus incertaine; il s'agit de ceux qui ont pour titres : *Paradisus animæ; De virtutibus animæ; De adherendo Deo; De perfectione vitæ spiritualis; De arte benè moriendi,* livres qui, au moins, ne seraient pas tous distincts l'un de l'autre. Il faut retrancher encore de ses œuvres théologiques le *Compendium theologicæ veritatis,* omis par Pignon et Louis de Valléoléti, signalé comme apocryphe par saint Antonin; attribué par quelques-uns à Thomas d'Aquin, par d'autres à Thomas Sutton, et plus plausiblement par Échard à Hugues de Strasbourg : cependant il a été, comme nous l'avons dit, placé dans le tome XIII de la collection due à Jammy, à la suite de commentaires sur Denys l'Aréopagite, qui pourraient bien aussi n'avoir pas été composés en totalité par Albert le Grand.

Scr. ord. Pr. I, 175 et 441, 442.

Ci-dessus, p. 23-27.

Hist. P. III. Tit. XVIII, c. 11. n. 2.

Scr. ord. Pr. I, 470, 471.

Le triage rigoureux de ses livres de philosophie exigerait de longues discussions dont nous ne pouvons présenter ici

Digitized by Google

que les résultats. On ne conteste pas l'authenticité de ses grands commentaires sur Aristote; mais il s'en faut que la même confiance soit due à divers extraits qui en ont été publiés comme de petits traités particuliers. Les rédacteurs et les éditeurs y ont à leur gré disposé les matières, modifié les idées, changé le style; et lors même que le fonds est encore fourni par Albert, l'alliage et les formes nouvelles en font d'autres livres que les siens. Tels sont ceux qui portent les titres de Philosophie des pauvres, Philosophie naturelle d'après Aristote, Traités des prédicables et prédicaments, de la perception ou appréhension et de ses modes, de la manière d'objecter et de répondre, de la génération et de la corruption, de l'homme, de l'origine et de l'immortalité de l'âme, des merveilles du monde, etc. Il n'y aurait d'authentique dans tous ces articles que ce qu'on retrouverait textuellement dans les six volumes in-folio d'Albert, où sont commentés l'*Organum* d'Aristote, ses traités appelés *Parva naturalia*, et ceux qui concernent l'âme, les animaux, d'autres branches de la philosophie ou des sciences naturelles. Quant à deux productions intitulées, l'une *Super arborem Aristotelis*, l'autre, *De conditione creaturæ rationalis*, Échard les tient pour supposées, et n'y reconnaît rien qui puisse appartenir à l'auteur dont on leur a imposé le nom.

Scr. ord. Pr. I, 179.

Ce même nom se lit à la tête de certains livres beaucoup plus fameux, exclusivement consacrés aux sciences occultes. L'un s'appelle *Liber aggregationum sive secretorum de virtutibus herbarum, lapidum et animalium;* il a quelquefois pour appendice le traité *De secretis mulierum*, dont les éditions et les traductions se sont fort répandues; et l'on peut en rapprocher ceux qui ont pour titres *De formatione hominis in utero*, *De occultis* ou *De secretis naturæ*, *De proprietatibus rerum*, etc., ainsi que d'autres opuscules diversement annoncés sur les vertus secrètes des végétaux et des minéraux. On a aussi plusieurs copies manuscrites et imprimées d'un livre d'alchimie : *De alchymiâ*, *De lapide philosophico*, *Practica in alchymiam*, *Liber alchymiæ qui semita recta vocatur;* et en français : *Traité d'Albert le Grand de la concordance des philosophes en la pierre*. L'astrologie est le véritable sujet d'un *Speculum astronomicum* ou *astronomiæ*, comprenant des observations sur les livres permis et les livres interdits, *De libris licitis et illicitis :* la nécromancie y est mise au nombre des matières qu'il n'est pas

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

défendu d'étudier. Il faudrait ajouter à cette liste, entre autres suppléments, un traité de la physionomie, et rappeler non-seulement la description peu authentique des merveilles du monde, *De mirabilibus mundi*, mais encore les articles qui, dans les véritables ouvrages d'Albert, dans ses livres de minéralogie, de physique, de métaphysique, ont un caractère évidemment surnaturel, ou, comme on dit aujourd'hui, transcendental.

Ces productions et les détails merveilleux qui se sont introduits dans l'histoire de sa vie l'ont fait passer pour alchimiste, astrologue et magicien; et ses panégyristes ont paru accepter pour lui au moins la dernière de ces qualifications quand ils ont dit de lui : *magnus in magiâ, major in philosophiâ, maximus in theologiâ.* Mais les Dominicains du dernier siècle ont désavoué hautement la plupart de ces malheureux écrits : ils les déclarent apocryphes, les uns, parce que les plus anciens historiens de leur ordre n'en font pas mention; les autres, parce qu'il n'en subsiste aucun manuscrit d'un âge assez reculé. Ils lisent dans Pierre de Prusse que le Traité d'alchimie n'est point d'Albert; et ils trouvent dans sa minéralogie un passage où ils prétendent que la fausse science des alchimistes est expressément réprouvée. En parcourant tous les manuels de philosophie hermétique et astrologique, ils en distinguent qui ont été imputés, non moins injustement sans doute, à d'autres écrivains du XIIIe siècle, tels que le chancelier Philippe, Roger Bacon, le frère prêcheur Albert de Saxe, Thomas d'Aquin lui-même. On ajoute que si Albert a réellement toléré ou même recommandé la lecture des livres de nécromancie, c'était pour ne priver aucun savant des moyens de les réfuter, et qu'après tout, il ne faisait là que ce que font les médecins lorsqu'ils acquièrent et communiquent la connaissance des poisons. Enfin la différence des styles et l'incompatibilité des doctrines ont été employées aussi à prouver la supposition de plusieurs de ces opuscules.

Ceux qui en soutiennent, quoique avec quelque réserve, l'authenticité, cherchent au contraire des rapports entre ces productions et celles qu'Albert nous a incontestablement laissées. Dans le texte même, extrait de la minéralogie, et allégué par Échard comme un désaveu formel de l'Alchimie, Lenglet du Fresnoy croit reconnaître le langage d'un alchimiste familiarisé avec les expériences de son art, et convaincu

Hist. de la Philosophie hermétique, t. I, pag. 119-130.

Digitized by Google

de la réalité des transmutations : *De transmutatione horum corporum metallicorum et mutatione unius in aliud, non est physici determinare, sed artis quæ est Alchymia. Est autem optimum genus hujus inquisitionis et certissimum, quia tunc per causam uniuscujusque rei propriam, res cognoscitur, et de accidentibus ejus minimè dubitatur, nec est difficile cognoscere.* Voilà, dit-on, un philosophe hermétique bien prononcé : aussi est-il déclaré l'auteur du *Libellus de Alchimiâ* par ce Pignon et ce Louis de Valléoléti, dont Échard invoque sans cesse les témoignages dans les autres articles de l'Histoire littéraire des plus anciens frères Prêcheurs. Ces deux biographes attribuent pareillement à l'évêque de Ratisbonne le *Speculum astronomicum,* qui lui est conservé par Gerson. Ce qui est certain, c'est qu'Albert le Grand s'est livré avec une ardeur alors peu commune à l'étude des sciences physiques, mais sans qu'on eût encore ni conçu le dessein ni acquis les moyens d'observer avec exactitude, d'employer des méthodes rigoureuses et d'écarter les prestiges. Le XIIIe siècle n'est ni le premier ni le dernier de ceux où l'esprit humain, se laissant distraire de l'étude par l'enthousiasme, s'est complu à remplacer par des prodiges ce qu'il ignorait de l'état réel des choses de ce monde, et souvent aussi ce qu'il ne tenait qu'à lui d'en apprendre. Il ne serait donc pas étonnant qu'Albert eût consacré aux sciences occultes quelques-unes de ses veilles laborieuses.

Alb. M. Mineral. l. III, c. 2.

In Trilogii epilogo.

L'article qu'il importerait le plus d'effacer du catalogue de ses œuvres serait celui qu'on a nommé *De secretis mulierum.* Il n'est certainement pas de lui; Lenglet du Fresnoy en convient, et d'après les éditeurs et les bibliographes, il le donne à Thomas de Cantimpré ou à Albert de Saxe, tous deux aussi de l'ordre de Saint-Dominique : croyons plutôt que ni l'un ni l'autre n'aurait voulu répandre ni même acquérir un pareil genre d'instruction. Il est vrai pourtant qu'il y a sur cette matière presque autant de science dans une section du commentaire d'Albert le Grand sur le 4e livre des Sentences. Il s'en excuse en se disant forcé d'entrer dans ces détails par les aveux monstrueux qu'il faut entendre en confession, *cogentibus monstris quæ in confessione audiuntur.* Il n'est pas honorable pour les mœurs de son siècle, que les confesseurs aient eu besoin d'être si savants; mais, au milieu du XVIIe, le jésuite Théophile Raynaud trouvait encore qu'Albert le Grand avait eu raison de s'abaisser jus-

Digitized by Google

qu'à cet ignoble enseignement : *Ne ergo confessarii rudes sint medicinæ quam facere debent tam frequentibus morbis, justum censuit Albertus in illud oletum stylum demittere.*

Hoplotheca contrà ictum calumniæ. Lugduni, 1650, in-4°.

Quoi qu'il en soit, nous écartons comme supposés ou très-suspects les 112 opuscules que Jammy n'a point admis dans l'édition de 1651, et parmi lesquels se rencontrent des traités de grammaire, de rhétorique, d'arithmétique, de géométrie, et beaucoup d'autres dont nous n'avons pu faire une mention expresse. Si l'on ajoute à ce nombre les articles mal à propos insérés dans le grand recueil des œuvres d'Albert, on aura un total d'environ 150 livres ou opuscules à tenir ici pour nuls. Toujours en restera-t-il assez d'authentiques pour remplir dix-sept volumes in-folio ; c'est encore un bien gros, pour ne pas dire un bien lourd bagage. Nous le diviserons en quatre parties : 1° Commentaires sur Aristote et ouvrages philosophiques ; 2° Explications de plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament ; 3° Commentaires des 4 livres des Sentences ; 4° Deux Sommes, *Summa theologica, Summa de creaturis.*

Des six volumes consacrés à la philosophie d'Aristote, le Ier contient l'explication de sa logique, c'est-à-dire, des livres qui concernent les catégories, les sujets, les attributs, les principes, l'interprétation ou l'expression des idées, leur déduction ou l'art syllogistique, les lieux communs, les définitions, l'argumentation, les problèmes, les sophismes et paralogismes. Albert ne fait point un commentaire proprement dit de tous ces livres : au lieu d'en reproduire successivement les textes pour les éclaircir ou les paraphraser, il compose lui-même sur chaque matière des dissertations ou des traités particuliers, dont le nombre est de 93 dans ce Ier tome. Le IIe en renferme 70, y compris 24 de minéralogie qui appartiennent en propre à Albert, Aristote n'en fournissant point le fonds : les 46 autres correspondent aux livres de ce philosophe sur la physique, sur la génération et la corruption, sur les météores ; et à l'ouvrage intitulé *Du Ciel et du Monde.* Dans le tome III, 53 traités sont destinés à expliquer la métaphysique d'Aristote, et ses 3 livres intitulés : De l'âme. Sa morale et sa politique occupent le tome IV, où se rencontrent, plus qu'en aucun des autres, des essais de traductions et de véritables gloses : on y compte 44 traités ; et 65 dans le Ve volume, dont la matière est puisée dans ceux du philosophe grec, auxquels on a donné le nom de *Parva*

Digitized by Google

naturalia, et qui peuvent être considérés comme des suppléments à sa métaphysique et à sa physique. Ce tome est terminé par le *Speculum astronomicum*, que nous avons mis au nombre des opuscules apocryphes. 54 traités sur les animaux sont contenus dans le tome VI. On voit qu'il n'y a pas moins de 389 traités dans cette première partie des œuvres d'Albert le Grand, et qu'elle embrasse tous les ouvrages d'Aristote, moins pourtant sa rhétorique, sa poétique et quelques autres articles. Si toutes les études philosophiques ne figurent pas dans ces six volumes, il n'y peut guère manquer que celles que caractérise le nom de mathématiques, et qui aussi tiennent peu de place dans les écrits du philosophe de Stagyre.

On se demande comment les livres d'Aristote, censurés, condamnés par des papes et des conciles, ont pu être si persévéramment étudiés, commentés et révérés par deux pieux docteurs tels que Thomas d'Aquin et Albert le Grand. Nous avons répondu ailleurs à cette question : les anathèmes, alors si redoutables en matière purement théologique, étaient beaucoup moins efficaces lorsqu'il ne s'agissait que de sciences naturelles ou de philosophie. Les habitudes scolastiques et l'autorité des grands maîtres prévalaient contre ces sentences dont l'exécution n'était pas, à vrai dire, bien strictement exigée par ceux qui les avaient rendues. Albert pouvait donc suivre en pleine liberté les traces d'Aristote; et si ses pas dans une carrière si vaste et souvent si obscure n'ont pas toujours été bien fermes et bien dirigés, c'est à de tout autres causes qu'il convient d'attribuer ses déviations. Il ne savait ni le grec, ni les langues orientales; il ne lisait Aristote et ses scoliastes grecs et arabes qu'en des versions latines fort imparfaites : Théophraste, Hermès, Denys l'Aréopagite, les autres théologiens grecs, Thémistius, Galien, Proclus, Averroès, Avicenne, Alfarabe, Algazel, Moïse Maimonide ne lui étaient connus que de cette manière. Les sources où il puise sa logique et sa métaphysique ne sont ni très-pures ni très-nombreuses : son érudition, qu'on a déclarée immense, n'est remarquable qu'en théologie et en certaines branches des sciences naturelles ou physiques. Nous ne pourrions donc adopter qu'avec de fortes restrictions le jugement de Brucker, qui le trouve plus habile en dialectique et en métaphysique qu'en tout le reste; ni l'opinion de ceux qui, en le comparant avec saint Thomas d'Aquin, lui ac-

Disc. prélim. Hist. litt. t. XVI, p. 100-102.

Hist. Philosoph. III, 792.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

cordent de plus vastes connaissances et un esprit plus étendu, en avouant néanmoins que les écrits de l'ange de l'école sont moins remplis d'expressions obscures. A notre avis, cet aveu suffirait pour réfuter les assertions qui le précèdent; car c'est surtout dans la science appelée métaphysique que la clarté est le plus sûr ou même l'unique signe de sagacité, de profondeur et de véritable supériorité : il n'y a là de connaissances réellement acquises que celles qui deviennent facilement accessibles à tout esprit attentif; et l'on n'a conçu que des idées fausses ou chimériques tant qu'on a besoin d'un langage mystérieux et de nomenclatures barbares pour les communiquer. Il s'en faut que Thomas d'Aquin soit assez exempt de ce défaut; mais Albert le Grand s'en est encore moins préservé; et dès le XIIIe siècle, Henri de Gand lui reprochait d'avoir étendu sur l'étude de la religion les nuages de sa subtile ou fantastique philosophie : *Dùm subtilitatem secularis philosophiæ nimis sequitur, splendorem aliquantulùm theologicæ puritatis obnubilavit.*

Script. eccles. n. 43, p. 125 de l'édition de Fabricius.

Lehrbuch der Gesch. der Philos. Hist. de la Philosophie, par Buhle; trad. par Jourdan, t. I, p. 702-705.

Buhle ne voit en lui qu'un compilateur, qu'un scoliaste d'Aristote, recueillant les remarques des commentateurs qui l'ont précédé; n'y ajoutant, de son propre fonds, qu'un très-petit nombre de réflexions presque toujours insignifiantes; ne sachant ni se tracer un plan, ni en suivre aucun; incapable de créer et même de comprendre un grand système. Ce jugement est sévère; mais il nous semble équitable, au moins en ce qui concerne le Ier, le IIIe et le Ve tome des œuvres d'Albert : on peut même dire généralement que les 389 traités qui remplissent les six volumes ne présentent point un corps de doctrine philosophique. Brucker qui rédige, autant qu'il peut, par articles, la théorie de chaque philosophe, renonce à cette méthode lorsqu'il en vient aux docteurs du moyen âge, et n'essaye aucunement de l'appliquer à celui qui nous occupe. On a depuis vainement tenté de lui prêter un système susceptible d'analyse : tout au plus distinguerait-on dans ses livres de philosophie six ou sept dogmes catégoriquement professés, mais empruntés de ses devanciers, à l'expression près qui devient chez lui plus barbare. Il juge des espèces par les genres, ce qui est précisément la marche inverse de toute véritable étude. Il répète et obscurcit de plus en plus ce qu'on a dit de l'âme végétative, sensitive et raisonnable; et il l'appelle un tout *potestatif* pour lui rendre son unité absolue. Mais que

Tiedemann, Hist. de la Philosophie spéculative, t. V, p. 369-447.

Digitized by Google

l'entendement considéré sous l'aspect le plus général, ou, pour dire comme lui, l'entendement *possible*, soit identique ou unique chez tous les hommes, cette opinion d'Averroès lui paraît inconciliable avec les croyances que la raison et la foi prescrivent. Il ne veut pas non plus que la science ne soit que réminiscence; et il tend à reconnaître dans les sensations externes l'origine de toutes les idées. Il place à la suite de ces sensations les sentiments internes, l'imagination, la mémoire, le jugement, le raisonnement, la volonté, les habitudes; ce qui serait une assez bonne esquisse des développements de l'intellect humain, si elle était plus clairement tracée, et si les éléments n'en demeuraient point épars en divers traités. Quoi qu'il en soit, Albert se déclare contre les nominaux, et, comme Thomas d'Aquin, il se croit réaliste : ils ne sont que conceptualistes l'un et l'autre, ainsi qu'un des plus modernes historiens de la philosophie l'a observé. En effet, ils font consister les universaux dans les notions générales que notre intelligence abstrait des choses singulières ou individuelles; et c'est au fond ce qu'enseignaient en d'autres termes les plus sages nominaux, qui, en soutenant qu'il n'existait que des individus hors de la pensée, n'entendaient certainement pas refuser aux conceptions de l'esprit humain le genre de réalité qu'elles acquièrent, quand elles sont vraies, c'est-à-dire puisées dans la nature des choses individuelles de ce monde.

M. de Gerando, Hist. comparée des systèmes de Philos. t. IV, p. 497, 498.

Les tomes II, IV et VI des écrits d'Albert contiennent principalement ses commentaires ou traités sur les sciences physiques; genre d'instruction qu'il a contribué, plus qu'aucun autre docteur de son temps, à introduire dans le cours des études publiques et privées. Il s'en faut qu'il ait étendu ces sciences autant qu'on l'a supposé : elles ont fait depuis trois siècles des progrès qui rendent à peu près inutile aujourd'hui toute cette partie de ses ouvrages; mais il doit au goût qu'elles lui ont inspiré la renommée populaire dont il a joui, et les hommages que des savants lui rendaient encore vers la fin du XVIIe siècle. Des découvertes antérieures à ses travaux, et même celle de la poudre à canon, lui ont été fort mal à propos attribuées; et nous avons vu de combien de merveilles on a surchargé l'histoire de sa vie et de ses travaux. Il reste néanmoins un petit nombre d'observations utiles qui paraissent lui appartenir. En commentant les livres sur le Ciel et le Monde, il représente la mer Baltique

Digitized by Google

comme un grand golfe ou sinus que le continent environne; et c'est un aperçu digne d'attention, s'il est vrai qu'Albert soit le premier qui ait bien connu cette mer intérieure et les contrées qui la limitent. Presque toutes les nomenclatures, les descriptions, les notices dont il a rempli ses 54 traités sur les animaux, sont empruntées ou d'Aristote, ou, avec trop peu de discernement, des auteurs orientaux et grecs que nous avons indiqués. Buhle a inséré dans le recueil des Mémoires de l'Académie de Gottingue une dissertation sur les sources diverses qui ont fourni les matériaux de cette zoologie universelle. C'était la plus volumineuse que l'on eût encore, et par cela même elle pouvait devenir profitable, malgré beaucoup d'erreurs, à ceux qui dans les âges suivants voudraient entreprendre une étude plus rigoureuse du règne animal. Le travail d'Albert sur les minéraux a moins d'étendue, mais il offre un autre genre d'intérêt, en ce qu'il expose les résultats des recherches et des expériences faites par l'auteur lui-même.

T. XII, p. 94-115.

Du reste, on doit avouer que tous ses traités laissent apercevoir trop souvent son penchant pour les sciences occultes, et qu'ils recèlent, au moins en partie, les germes des productions misérables qu'on a faussement publiées sous son nom. Il est alchimiste, il est astrologue; il a foi aux enchantements; il se plaît, comme la plupart des savants de son siècle, à expliquer par des causes surnaturelles tous les phénomènes qui l'étonnent. C'en était bien assez pour lui valoir la réputation de grand magicien, *magnus in magiâ.* Nous n'oserions assurer que la qualification de plus grand philosophe, *major in philosophiâ,* soit pleinement justifiée par ses livres de logique et de métaphysique; mais qu'il ait été un très-profond ou très-fécond théologien, *maximus in theologiâ,* nous allons en trouver la preuve.

La seconde classe de ses œuvres (tomes VII, VIII, IX, X et XI) consiste en explications de 21 livres sacrés, savoir: les 150 psaumes; les Lamentations de Jérémie, Baruch, Daniel; les 12 petits prophètes, les 4 évangélistes et l'Apocalypse. Ce sont bien là de vrais commentaires; car Albert y suit pas à pas l'ordre des chapitres et des versets : il s'arrête à chaque mot pour en exposer le sens moral, dogmatique, allégorique ou mystique, quelquefois même le sens littéral; il s'efforce de rassembler toutes les idées, tous les souvenirs que ce mot peut retracer; tous les faits et tous les

Digitized by Google

textes historiques ou philosophiques, religieux ou profanes, avec lesquels il est possible de le mettre en contact; toutes les définitions, distinctions, argumentations scolastiques qu'il y a moyen d'y rattacher. C'est ainsi qu'en laissant d'ailleurs la plus libre carrière à la prolixité de son style, il parvient à remplir cent fois plus de pages que n'en ont écrit les auteurs sacrés qu'il explique. Mais il y a longtemps que ces 5 volumes n'ont plus de lecteurs et qu'on n'en voit même d'extraits cités nulle part (1).

On néglige pareillement ce commentaire sur les 4 livres des Sentences, que nous avons désigné comme formant la 3e partie des œuvres authentiques d'Albert le Grand, et qui occupe les tomes XIV, XV et XVI de l'édition de Jammy. Déjà nous avons vu saint Thomas, saint Bonaventure, et, avant eux, d'autres docteurs s'exercer sur le même texte, dont l'explication était, dans les écoles, l'une des fonctions ou l'un des essais de presque tous les professeurs de théologie. Albert, comme ses maîtres et comme ses disciples, s'arrête sur toutes les matières et toutes les questions successivement agitées dans les 182 sections ou distinctions dont se composent les 4 livres de Pierre Lombard. Quoiqu'on ait donné jadis quelques éloges à ce commentaire, nous n'avons rien à y faire ici remarquer, après ce que nous avons dit des détails peu décents dans lesquels l'auteur s'est cru obligé d'entrer pour traiter à fond des vices capitaux et des péchés mortels.

Ci-dessus, p. 257. — P. 278, 279.

Voy. Hist. littér. de la Fr. t. XII, p. 585-608.

Une Somme théologique dans les tomes XVII et XVIII,

(1) Le commentaire du verset *Fecit mihi magna qui potens est*, remplit trois colonnes et demie. En voici les premières lignes. « Hic tangit (Maria) « quod est in ipsâ per divinæ potentiæ effectum. Dicit autem tria : Primò « tangit effectum, secundò potentiæ facientis modum, tertiò laudem se- « cundùm numen Dei sanctum. Sic ergò continua : Magnificat ideò anima « mea Dominum, quia fecit mihi magna... Vel ideò beatam me dicent « omnes generationes, quia fecit mihi magna. — 2 Machab. 1 De magnis « periculis à Deo liberati, magnificè gratias agimus. Et hoc quantùm ad « continuationem primam. Quantùm autem ad secundam, Ps. 95 : Magnus « Dominus et laudabilis nimis in civitate Dei nostri, quæ tota matrem « veniæ, gratiæ et gloriæ beatam dicit. Hic ergò qui potens est fecit mihi « magna. Et quænam magna fecit in humili ancillâ? Magna quidem quan- « titate gratiæ, majora verò per administrationem virtutis angelicæ, maxima « autem per mirabilia virtutis divinæ. Magna autem in quantitate gratiæ « perfecit quatuor. Perfecit in utero sanctificationem, in virtute perfecit « vitæ puritatem, in voto primam virginitatis oblationem; et quod omnibus « majus est, in tot bonis humilitatis profunditatem... »

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

et une Somme concernant les créatures, *Summa de creaturis*, dans le XIXe, forment la quatrième et dernière classe des écrits dont il est réellement l'auteur. Les cours généraux de théologie auxquels on donnait le nom de *Sommes*, se sont multipliés au moyen âge presque autant que les gloses sur les Sentences : ils avaient à peu près la même matière, et ne différaient que par la distribution des articles et par les formes de l'enseignement. Une seule de ces Sommes, celle de saint Thomas d'Aquin, a obtenu un vaste succès, et conservé un grand renom. Toutes les autres ont vieilli dès le XIVe siècle, et commencé à s'éteindre dans un profond oubli avant le milieu du XVIe, sans qu'il y ait lieu à aucune exception en faveur de celle d'Albert, quoiqu'on l'ait réimprimée en 1651. Sa Somme sur les créatures a plus d'originalité : elle est divisée en deux parties, dont l'une traite des quatre choses du même âge, *De quatuor coæquævis*, lesquelles choses sont la matière première, le temps, le ciel et l'ange. La matière première, n'ayant point encore de formes, pouvait en recevoir de toute espèce; le temps était une durée limitée, divisible en portions mesurables; le ciel se prenait pour l'espace qui contiendrait les créatures à venir; et l'ange pour le type des substances immatérielles. Ainsi l'esprit pur, la matière pure, le lieu et le temps dans leur état originel, composaient un système de quatre créations primordiales et en quelque sorte typiques, antérieures aux œuvres des six jours. Ce système, introduit dans les écoles longtemps avant Albert, aurait pu acquérir quelque intérêt dans le 1er livre de la Somme *De creaturis*, s'il y avait été mieux exposé. Le second livre a pour sujet le chef-d'œuvre de la création secondaire ou positive, c'est-à-dire, l'homme, son corps et son âme, ses facultés physiques, intellectuelles et morales, les conditions et les divers modes de son existence actuelle et future. A ne considérer que les éléments des deux parties de cet ouvrage, on serait tenté de le comprendre dans la classe des traités philosophiques, si la plupart des détails qui le remplissent, si la méthode et les formes qui le modifient trop essentiellement, ne le rattachaient à la théologie. L'auteur y entremêle sans cesse les théories naturelles, bien ou mal conçues, et les doctrines révélées; deux genres de connaissances que saint Thomas a su distinguer avec beaucoup plus de soin.

Ci-dessus, p. 260-265.

Nous persisterons donc à penser que Thomas avait plus

Digitized by Google

de jugement, comme plus d'esprit et de talent; et, si l'on excepte les sciences physiques, un plus véritable savoir. Albert n'en est pas moins à jamais recommandable par l'immensité de ses travaux, et même par leur influence. Répandre les connaissances qu'il croyait acquises et les appliquer aux besoins physiques et moraux de la vie humaine, a été le but de ses efforts persévérants. Il aimait les lettres sacrées et profanes pour elles-mêmes et pour les fruits que la société en pouvait recueillir; non pour les récompenses personnelles qu'elles devaient lui mériter : on l'a vu renoncer aux dignités ecclésiastiques, afin de mieux continuer d'être écrivain et professeur. Sa curiosité laborieuse, qui l'engageait quelquefois en de fausses routes, l'entraînait du moins à beaucoup de recherches profitables : il ouvrait la carrière des progrès qu'il ne faisait point. Sa minéralogie et sa zoologie, qui ont cessé d'être instructives, sont encore des faits notables dans l'histoire de ces deux sciences. Il a rendu enfin un grand service en contribuant avec son disciple Thomas d'Aquin à perpétuer dans les écoles et à soutenir contre les anathèmes l'enseignement de la philosophie d'Aristote. C'était une étude bien mal dirigée sans doute, mais un dernier reste de la science antique, et en quelque sorte une digue qui arrêtait jusqu'à un certain point les débordements de la barbarie scolastique. Tels sont les titres d'Albert, sinon à son surnom de Grand, du moins à la place qu'il vient d'occuper dans nos annales littéraires, et que nous aurions moins resserrée, si la France avait été plus souvent ou plus longtemps le théâtre des travaux et des succès d'un si célèbre docteur. D.

BERNARD AYGLER.

MORT EN 1282.

Bernard Aygler, Ayglier, ou Aiglier (Aiglerius), naquit à Lyon vers le commencement du XIIIe siècle. Il appartenait à une famille distinguée de cette ville, et eut un frère qui, après avoir été abbé d'Aisnay, devint archevêque de Naples. Un second personnage du nom de Bernard Aygler s'est trouvé mentionné dans les archives de l'église métropolitaine de la

Moréri, Dict. art. Aygler.

Digitized by Google

même ville, avec les titres de chanoine et de comte de Lyon. Celui auquel nous consacrons cette courte notice fut d'abord simple religieux, puis sacristain de l'abbaye de Savigny, de l'ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Lyon. Le pape Innocent IV étant venu dans cette ville, le choisit, en 1256, pour un de ses chapelains. D'autres prétendent qu'il remplit les fonctions de chapelain auprès d'Alexandre IV, et non auprès d'Innocent. Quoi qu'il en soit, on sait avec certitude que, la même année 1256, Bernard Aygler fut fait abbé de Lérins, dans le diocèse de Grasse. Il obtint du pape, pour cette abbaye, de notables privilèges, et resta abbé de Lérins jusqu'en 1263, époque à laquelle le pape Urbain IV le fit abbé du Mont-Cassin. Ce monastère avait beaucoup souffert sous Frédéric II, Conrad IV et Mainfroi. Bernard s'occupa tout entier du soin de réparer des désastres qui l'affligeaient profondément; il parvint même à obtenir du saint-siége, pour son abbaye, quelques avantages considérables. Il reçut la pourpre du pape Clément IV, et non d'Urbain IV, comme le disent Oudin et les auteurs de la *Gaule chrétienne*. Clément l'envoya en France avec le titre de légat, à l'occasion de la guerre des Albigeois. On connaît peu la manière dont il se conduisit dans cette circonstance délicate. Les historiens ne donnent à ce sujet aucun détail; et ce que Bernard en dit lui-même dans le prologue du *Speculum monachorum*, l'un de ses ouvrages, est tout à fait insignifiant. Moréri rapporte que le cardinal se rendit aussi à Constantinople, avec la mission d'y conclure une alliance contre les Sarrasins. Mais il ne cite pas ses autorités, et il est le seul de tous les écrivains que nous avons consultés qui fasse mention de ce voyage.

Le mérite d'Aygler lui donna un grand ascendant sur l'esprit du frère de saint Louis, Charles d'Anjou, qui fut roi de Naples et de Sicile. Il suivit ce prince en Italie, et Ciaconius remarque que Charles consultait le cardinal sur toutes les affaires importantes, et adoptait le plus souvent ses avis.

Bernard Aygler, après avoir gouverné pendant dix-neuf ans l'abbaye du Mont-Cassin, y mourut et y fut enseveli en 1282. Il avait composé, outre un certain nombre de sermons, plusieurs ouvrages qui, très-estimés de ses contemporains, offrent maintenant un si faible intérêt, que nous nous bornerons à en donner ici la liste exacte :

Colonia, Hist. litt. de Lyon, t. II, p. 327-329. Frizon, Gall. purp. p. 238.

Gall. christ. t. III, col. 1200 et 1201. — Vinc. Barralis, Chronol. Abbat. Lerin. p. 169.

Moreri, loc. cit.

Frizon, loc. cit.—Vinc. Barralis, loc. cit.

De Script. eccles. t. III, col. 474, 475.—Gallia christ. loc. cit.

Dict. loc. cit.

Colonia, loc. cit. p. 327.

Vitæ Summ. pontif. et cardinal. t. II, col. 175, 176.

Digitized by Google

Speculum monachorum ordinis divi Benedicti. Traité divisé en trois parties, et dont le P. Colonia jugeait la connaissance indispensable à toutes les personnes qui se vouent à la vie monastique. C'est le seul des ouvrages de Bernard Aygler qui ait été imprimé. La bibliothèque de Saint-Pierre à Cologne en possédait un manuscrit, et on en cite quatre éditions : deux de Venise, qui portent les dates de 1505 et 1507, et qui sont de format in-16; une publiée à Paris, in-24, avec cette même date de 1507; et une quatrième, imprimée à Cologne en 1520.

B. Staphorsti Histor. eccles. Hamb. t. III, p. 305.

Commentarium in regulam sancti Benedicti. La bibliothèque publique de Cantorbéry, la bibliothèque particulière du collége de Saint-Benoît, dans la même ville, et l'abbaye du Mont-Cassin possédaient chacune un exemplaire manuscrit de ce commentaire, qui fut traduit en français par Guillaume de Presby, abbé de Saint-Germain des Prés en 1340. Le manuscrit de cette traduction existait autrefois dans la bibliothèque de cette dernière abbaye; mais il n'a pas été imprimé, non plus que le commentaire original, et on ignore ce qu'il est devenu.

Oudin, Ouvrage cité, t. III, col. 475. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. I, p. 217, 218.

Bernardi abbatis Cassinensis Expositio in regulam sancti Benedicti, et Epistola ad Hildegardum. Le manuscrit de cet opuscule se conservait dans la bibliothèque Pauline à Leipzig.

Catalog. Biblioth. paul. lipsiens. p. 87, n. 49.

Les deux autres ouvrages d'Aygler qui nous restent à mentionner sont uniquement relatifs aux moines du Mont-Cassin. Le premier a pour titre : *Collationum, beneficiorum et officiorum Montis Cassini regestum unum.* Le second est intitulé : *Inquisitionum, jurium et bonorum in castris et villis Montis Cassini regestum alterum.* Le manuscrit de chacune de ces deux dernières compositions se trouvait autrefois dans les archives de l'abbaye du Mont-Cassin. F. L.

Possevini Apparat. sac. t. I, verbo *Bernardus gallus.*

Ibid.

JEAN DE VERCEIL.

MORT EN 1283.

Jean de Verceil, sixième général des Dominicains, n'est pas un des écrivains célèbres de leur ordre; il paraît n'avoir écrit que des lettres encycliques et quelques sermons. Ces

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

lettres, au nombre de 17, se conservaient manuscrites avec les actes des chapitres généraux; elles sont datées des lieux où se sont tenues ces assemblées, depuis 1264 jusqu'en 1283: Paris, Trèves, Bologne, Viterbe, Milan, Montpellier, Florence, Pest, Lyon, Pise, Marseille, Vienne en Autriche. Des préceptes de morale ascétique remplissent une grande partie de ces épîtres, dont quelques-unes néanmoins tendent spécialement à prévenir ou à calmer les querelles qui commençaient à s'élever entre les Dominicains et les Franciscains. Ces deux nouveaux ordres couvraient déjà l'Europe, et se disputaient partout les faveurs des princes, les hommages des peuples, les honneurs ecclésiastiques et littéraires. La discorde n'eût pas tardé à éclater entre eux, sans le besoin qu'ils éprouvaient de réunir leurs forces contre des ennemis communs; ils en avaient dans les anciennes corporations monastiques, plus encore parmi les prêtres et les docteurs séculiers. Nous aurons occasion de parler de ces inimitiés entre les moines mendiants, lorsqu'elles tiendront à l'histoire des lettres; mais elles n'ont pas encore cet éclat et cet intérêt dans les épîtres encycliques de Jean de Verceil : on y démêle seulement les premiers germes d'une rivalité, qui depuis n'a guère cesse de diviser les frères Prêcheurs et Mineurs, et dont les dernières traces sont encore fort sensibles dans les livres de leurs écrivains du XVIIe siècle et du XVIIIe.

Sol veritatis, Radius 312, col. 2063.

Alva indique un manuscrit de la bibliothèque Barberine, à Rome, qui renfermait des sermons de Jean de Verceil, particulièrement relatifs à la sainte Vierge, à sa nativité, à son assomption. Les courts fragments qu'en transcrit Alva ne donnent pas une haute idée de l'éloquence et de la science du prédicateur. Les détails de sa vie seraient encore plus étrangers aux annales littéraires de la France: il était Italien, né dans la ville dont il porte le nom; mais il vint, comme presque tous les élèves tant soit peu distingués des divers pays de l'Europe, achever ses études à Paris; y acquit du renom et le grade de docteur en droit canonique. Il avait déjà professé cette jurisprudence lorsqu'il prit l'habit des frères Prêcheurs, probablement dans leur maison de la rue Saint-Jacques. Salanhac et Bernard Guidonis lui prodiguent des éloges, qui sont rapportés dans les *Scriptores ordinis prædicatorum*. On vante surtout en lui le talent d'apprécier les personnes : il lui suffisait de les voir une seule fois pour

I, 210, 211, 212.

Digitized by Google

concevoir une idée juste et précise de leur mérite ou de leur valeur, et pour conserver à jamais le souvenir de leurs noms, de leurs traits, de leurs bonnes ou mauvaises qualités. Le 7 juin 1264, il fut élu général de son ordre, en remplacement de Humbert de Romans qui avait donné sa démission. Jean de Verceil obtint l'estime et l'amitié de saint Louis, qui lui donna une des épines de la sainte couronne, en échange d'un doigt de saint Dominique. Au mois de juin 1267, le pape Clément IV écrivit au général des frères Prêcheurs, pour le prier de lui envoyer quelques-uns de ses religieux qui seraient chargés d'aller travailler à la réconciliation des Grecs schismatiques. En 1278, Nicolas III le pressa d'accepter le patriarcat de Jérusalem : Jean refusa obstinément cette dignité, et mourut général de son ordre le 30 novembre 1283, dans le couvent de Montpellier. D.

Fleury, Hist. eccl. l. LXXXVII, n. 19, t. XVIII, in-12, p. 284.

SIMON DUVAL.

MORT EN 1283.

Simon Duval naquit vers 1226, dans le diocèse de Soissons. Nous ne savons pas à quel âge il entra chez les frères Prêcheurs de Troyes; mais il acquit dans cet ordre une grande réputation de science et de sagesse. Toutefois on ne cite de lui que deux sermons insérés dans un recueil manuscrit que possédaient les Victorins de Paris (Cod. 762). L'un a été prêché le 21 décembre 1281, fête de saint Thomas, et, en cette année-là, IVe dimanche de l'avent. Le texte *Venit Jesus januis clausis,* etc., est suivi de ces lignes : *Ista verba scribuntur in Evangelio Joannis et leguntur hodiè de B. Thomâ apostolo, cujus festum hodiè celebratur,* etc. Le prédicateur s'efforce ensuite d'expliquer comment ce texte évangélique convient en même temps à la fête du saint et à la solennité dominicale; à la première historiquement, à la seconde par allégorie. On sait combien les allégories étaient familières et commodes aux sermonnaires et aux théologiens du moyen âge; elles ne manquaient jamais de leur fournir toutes les corrélations ou convenances qu'il leur plaisait d'établir. L'autre sermon de Simon Duval explique les paroles *Gavisi sunt ergo discipuli :* il a été prononcé le dimanche de

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Quasimodo, 5 avril 1282. En cette dernière année, le pape Martin IV ordonna une enquête sur la vie et les miracles de Louis IX qu'il s'agissait de canoniser. Les interrogatoires sur les mœurs du saint roi commencèrent le vendredi 12 juin, et finirent le jeudi 20 août; les récits de ses miracles se prolongèrent jusqu'en mars 1283. Parmi les témoins nommés par le confesseur de la reine Marguerite, auteur d'une Vie de saint Louis, on compte six dominicains, dont l'un est *frere Simon du Val, prestre du Dyocese de Soissons, prieur des freres Preecheeurs de Prouvins, de cinquante-six ans et plus.* Le témoignage de Simon est rapporté par le même historien en ces termes : « Homme « religieus frere Symon Duval de lordre des freres Pree- « cheeurs et prieur el couvent de Prouvinz, par son sere- « ment dit et afferma que ja soit ce que il eust esté pluseurs « foiz avecques le benoiet Roy et en lons parlement, que « onques en sa vie ne li oy dire parole de lecherie ne oi- « seuse ne de detraction en male part, et que onques ne vit « homme de si grant reverence en parole et en regart. Et « ja soit ce que li diz freres eust parlé pluseurs foiz a autres « rois et a autres princes seculers et a prelaz et a granz per- « sones, et ja soit ce encore que il fust mout familiers et « mout privé a cel saint Roy, non porquant il ne venoit « onques en sa presence sanz grant reverence et sanz une « maniere de poour ausi comme se il alast a un saint. Et « encore li devant diz freres Symons, recordanz par son se- « rement mout de fez vertueus du saint Roy, si com il sont « descriz en ceste presente oevre en liex couvenables, dit « que pour ces choses et pour mout dautres que il vit en « lui et qui ne sont pas escriptes, que li benoiez Rois fu un « des plus sainz hommes que il onques veist, et meesmement « pour ce que il vit en lui les choses ensemble qui doivent « estre es sainz hommes; car il vit que il estoit moult dur « a soi meemes en viande et en boivres, et mout humbles en « robes et en apareil de son cors; et de mout de vegiles el « servise Dieu, et de mout de jeunes; et fu de mout grant « misericorde as autres, et fu un des hommes que il onques « veist qui plus volentiers oy les paroles Dieu et qui plus « diligeument les escoutoit. Et tout soit il einsi que il eust « receu mout de vilennies et de damages outre mer, non « porquant il aloit tozjours de bien en miex, et estoit plus « devot et plus parmenant en la foy de Jhesu-Crist, et plus

A la suite de Joinville, édit. de 1761, p. 370, 371; et t. XX du Rec. des hist. de Fr. p. 109.

Digitized by Google

« parfet aparoit. Et selon ce que li diz freres Simons pot « apercevoir, li benoiez rois despendi tout son tens en bon- « nes oevres, cest a savoir de justise, de foy crestienne, de « pitié, et de devocion a nostre Seigneur et a ses Sainz, et « glorieusement eu service de Dieu ou il estoit avec ses fiuz, « lesquex il abandonna a mort, de tant com en lui fu, en « la terre des anemis de la croiz et de la foi crestienne, la « ou il trespassa de cest siecle a nostre Seigneur; et trop « greigneurs saintes oevres, que len ne porroit dire, et que « len ne porroit recorder, furent en lui, par lesqueles len « croit que il est saint.»

Nous avons transcrit cette déposition de Simon Duval, parce qu'elle suppose qu'il avait vu de fort près le roi Louis IX, qu'il avait eu des communications immédiates et d'assez longs entretiens avec ce prince et avec d'autres grands personnages. Il a été institué l'un des exécuteurs du testament de Pierre d'Alençon, frère de Philippe le Hardi; ce qui porte à croire qu'il était connu à la cour, et qu'il y jouissait de quelque considération. On ne voit pas qu'il ait eu d'autre fonction ou dignité claustrale que celle de prieur du couvent de Provins; mais il a exercé l'office d'inquisiteur à Caen, à Orléans, à Évreux, à Saint-Quentin, dans le cours des années 1277 et 1278. Par l'une des sentences qu'il a prononcées en cette qualité, il ordonnait aux frères Prêcheurs et Mineurs de citer à son tribunal, dans les murs de Saint-Quentin, les chanoines Siger de Brabant et Bernard de Nivelle, qu'il disait être véhémentement soupçonnés du crime d'hérésie. C'étaient deux docteurs en théologie, auteurs de quelques écrits alors estimés et reconnus pour orthodoxes: ils ont légué des livres à la maison de Sorbonne à laquelle ils étaient associés, et sont morts dans la communion de l'Église: on ignore comment ils avaient excité l'animadversion de Simon Duval. Le mérite de ce dominicain a été fort vanté par ses confrères : nous n'avons pas les moyens d'apprécier sa science; mais il paraît qu'il avait encore plus de zèle. La date de sa mort est inconnue : c'est parce qu'il n'est plus parlé de lui après 1283 que nous la plaçons sous cette année. D.

Script. ordin. Prædic. I, 394, 395.

Digitized by Google

MORT EN 1285.

SIMON DE BRIE,

OU LE PAPE MARTIN IV.

Ciacon. Vitæ s. pontif. et card. t. 2, p. 162, 231-245. — Du Boulay, Hist. Univ. Paris, III, p. 698, 710. — Fleury, Hist. eccléS. l. LXXXV, n. 49, 50, 51. L. LXXXVI, n. 50. L. LXXXVII, n. 50-55. L. LXXXVIII, n. 17. T. XVIII, in-12, p. 39, 83-86, 202, 305-311, 371, 372. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. III, 35. — Biogr. univ. XXVII, 297, 298. — Art de vérif. les dates, I, 303-305.

Le nom de Simon de Brie, qu'avait porté Martin IV avant son pontificat, a donné lieu de croire qu'il était né en Brie dans le diocèse de Sens : c'est l'opinion la plus commune, et, à notre avis, la plus admissible. Quelques auteurs cependant le font naître dans la Beauce ou en Touraine, et l'appellent Simon de Brion. Le lieu désigné comme celui de sa naissance, tantôt par ce nom de Brion, tantôt par ceux de Montpincien, Montpersier, Montpincé, Montpilloi, serait aujourd'hui difficile à bien reconnaître. On ignore aussi en quelle année Simon a vu le jour; mais après avoir étudié à Paris, il devint chanoine, à Rouen selon Ciaconius; plus probablement à Tours, où il était trésorier de son chapitre en 1262, quand Urbain IV, son compatriote, et peut-être autrefois son condisciple, le fit cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile, et légat du saint-siége en France. Ses principaux actes en cette qualité concernent l'Université de Paris, les croisades, la concession du royaume des Deux-Siciles à Charles d'Anjou, et les entreprises des compétiteurs espagnols de ce prince français. Simon, en 1265 et dans le cours des années suivantes, pacifia les écoles parisiennes, confirma leurs priviléges, réforma les abus introduits dans leur sein, renouvela et modifia leurs statuts, particulièrement à l'égard des fonctions et de l'élection du recteur. En 1267, il prononça contre l'official un jugement favorable à l'Université. Comme d'autres légats ses prédécesseurs, il se laissa entraîner à condamner inutilement la philosophie d'Aristote, et un peu plus efficacement quelques autres doctrines moins accréditées. En même temps il demandait, au nom du chef de l'Église, des croisades contre Mainfroi et contre les Sarrasins; il prêcha trop bien celle que saint Louis eut le malheur d'entreprendre en 1270. On voit par la fréquence de ses exhortations aux prélats, qu'il n'obtenait pas si facilement du clergé des contributions régulières aux frais de ces expéditions ruineuses. Il avait, par ordre de Clément IV, offert la couronne

Crevier, Hist. de l'Univ. t. 2, p. 5, 13-21; 59-63; 80-81.

Ibid. p. 30-33.

Digitized by Google

des Deux-Siciles à Charles d'Anjou, et conclu avec ce prince un traité dont nous avons fait remarquer ailleurs les principales clauses. Simon de Brie siégea au concile de Lyon en 1274, et conserva sous Grégoire X et ses successeurs assez de renom et d'influence pour devenir pape lui-même après Nicolas III, décédé en 1280.

Ci-dessus, p. 93, 94.

Le saint-siége vaqua près de six mois : les cardinaux s'étaient divisés en deux factions, celle des Hannibaldi, dévoués à Charles d'Anjou, et celle des Ursins, parents de Nicolas III, et comme lui, mal disposés à l'égard de ce même prince. Charles accourut à Viterbe où se tenait le conclave, et ne négligea aucun moyen d'obtenir un choix conforme à ses intérêts. Il n'y réussit qu'après qu'on eut dans une sédition populaire, excitée par lui, saisi, maltraité, emprisonné deux cardinaux de la famille des Ursins. Simon, élu le 26 février 1281, s'efforça, dit-on, de repousser le fardeau qu'on lui imposait; et sa résistance fut si vive, qu'il fallut déchirer son manteau et user de violence pour le revêtir des habits pontificaux. Il se résigna enfin et prit le nom de Martin IV. Ciaconius et les autres historiens modernes font observer avec raison qu'on devait dire Martin II; car les deux personnages que les listes de papes appellent Martin II et Martin III, ne portaient réellement que le nom de Marin. Mais cette erreur de compte est restée incorrigible, comme celle qui a fait de Pierre d'Espagne Jean XXI, au lieu de Jean XX.

Voyez ci-dessus, p. 324.

Le nouveau pape quitta Viterbe et jeta un interdit sur cette ville, à cause des attentats qui venaient d'y être commis. Il se transporta d'abord à Orviéto, et, le 10 mars, à Rome; rappela les Ursins et les réconcilia, du mieux qu'il put, avec les Hannibaldi. On lui déféra la dignité de sénateur, qu'il devait posséder personnellement et non comme souverain pontife : il la céda bientôt à Charles d'Anjou qui en avait été autrefois revêtu. Toujours voué à ce prince, Martin IV excommunia, pour lui complaire, et l'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, contre lequel une ligue se formait en Italie; et les habitants de la ville de Forli où s'étaient réfugiés les chefs de la faction gibeline; et le roi d'Aragon, auquel il restait un parti puissant dans les Deux-Siciles. Le massacre connu sous le nom de Vêpres siciliennes arriva sous ce pontificat, en 1282 : on accusa, non sans quelque apparence, le monarque espagnol de l'avoir commandé; et il était aussi permis de croire que Charles et

Voyez ci-dessus, p. 61 et 94.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Martin, par une conduite plus modérée et plus sage, auraient pu prévenir cette horrible catastrophe. Le pape déposa Pierre d'Aragon, et publia contre lui une croisade: Pierre battit les croisés. Charles d'Anjou, dont l'ambition troublait depuis près de vingt ans tout le midi de l'Europe, mourut de chagrin le 7 janvier 1285; et Martin IV ne lui survécut que jusqu'au 28 mars suivant. Ce pontife finit ses jours à Pérouse; il s'était revêtu de l'habit des Franciscains avant d'expirer; et l'on raconte que des miracles s'opérèrent sur sa tombe. « A juger de son caractère par sa conduite, » disent les Bénédictins, auteurs de l'Art de vérifier les dates, « il était brusque, peu accommodant, et toujours prêt à « soutenir ses prétentions sans ménagement. »

T. I, p. 305.

Il n'a laissé aucune production littéraire : des écrits provenant de ses fonctions de légat et de pape sont les seuls auxquels son nom demeure attaché. Du Boulay et Crevier ont recueilli ses statuts et ses jugements relatifs à l'Université de Paris. Plus de soixante-trois de ses bulles ou épîtres pontificales se conservent aux Archives du royaume : Wadding en a publié 12 autres dans les Annales des frères Mineurs; et Labbe, 5 dans la Collection des conciles. On en lit 5 dans le *Bullarium romanum*, 4 dans le bullaire des frères Prêcheurs, 4 dans celui de Cluny, et 2 dans le second volume du Spicilége de d'Achéry : en tout plus de 90, qu'il faut réduire à 80 à raison des doubles emplois. Mais il en subsiste un plus grand nombre aux Archives du Vatican. Les 80 dont nous avons pu prendre connaissance se divisent en deux classes à peu près égales, dont la première ne concerne que des affaires particulières, ecclésiastiques et monastiques : nominations d'évêques et d'abbés; intérêts spirituels et temporels de l'église de Paris, de celle de Saint-Martin de Tours, où ce pape avait jadis rempli la fonction de trésorier; des abbayes de Saint-Denis, de Cluny, de Saint-Victor; des frères mendiants, Prêcheurs et Mineurs, etc. Dans la seconde classe, nous devons remarquer d'abord la lettre encyclique par laquelle Martin IV annonce sa promotion au souverain pontificat; elle fait mention de la résistance qu'il y a opposée et des moyens violents qu'on a employés pour la vaincre: *Ut manus ad exuendum nos chlamydem quâ tegebamur, extenderint, nec ipsius structuræ pepercerint.* Pénétré du sentiment de son indignité, il ne s'est soumis aux volontés de ses frères qu'afin que l'Église de Dieu ne restât pas trop

Trésor des ch. J. 164, 348, 351, 445, 511, 593, 600, 683, 684, 685, 686, 688, 991, 698, 714. Monum. eccl. L. 269, 270, 271.

Ann. Min. t. 2, p. 480, 481, 482; et Append. pag. 151-158.

Conc. t. XI, Part. I, p. 1143-1147.

Bull. rom. t. III, p. 27-37.

Bullar. ff. Prædic. t. 2, p. 1-5.

Spicil. t. 2, p. 649-670.

Digitized by Google

longtemps veuve, *Ne ipsa Dei ecclesia eo prolixiùs viduitatis dispendiis gravaretur.* Douze épîtres ont pour objet des préparatifs de croisades, et la levée des décimes à payer par le clergé pour subvenir aux dépenses de ces entreprises. Il s'agit en d'autres bulles, de censures ecclésiastiques, des poursuites à exercer contre les hérétiques, contre les clercs négligents ou prévaricateurs, des démêlés qui s'étaient élevés entre la commune et l'université de Bologne, entre le duc de Bourgogne et le clergé de son duché au sujet des monnaies. Ailleurs et à plusieurs reprises le saint-père donne des témoignages de bienveillance au roi et à la reine de France, aux clercs qui leur sont attachés; et il faut compter au nombre de ces monuments de son dévouement inaltérable aux intérêts et à la gloire de sa patrie, les bulles qui ordonnent une enquête pour la canonisation de Louis IX. Il nous reste à distinguer l'excommunication de l'empereur des Grecs, Michel Paléologue, motivée sur la persévérance de ce prince et de ses sujets dans leur ancien schisme; mais surtout les anathèmes prononcés contre Pierre d'Aragon, l'ennemi de Charles d'Anjou. Entre ces derniers actes, les plus étendus et les plus remarquables sont les deux que d'Achéry a publiés et qui sont intitulés : *Processus depositionis habitus contrà Petrum regem Arragonum, anno Domini MCCLXXXII.* — *Processus depositionis habitus contrà Petrum regem quondam Arragonum.* Cette dernière pièce, datée d'Orviéto, le 21 mars 1283, déclare Pierre déchu de tout pouvoir, de toute possession, et défend, sous peine d'excommunication, de lui obéir et de le favoriser. La première est plus longue; elle remplit 17 pages in-4°, et pourrait passer pour un opuscule de Martin IV, si l'on était sûr qu'il l'eût rédigée lui-même. C'est une sorte de factum pour Charles d'Anjou, contre ses anciens et ses nouveaux compétiteurs. D.

JEAN *DE COLUMNA.*

MORT VERS 1285.

Les écrits qui portent le nom du frère Prêcheur Jean *de Columnâ,* n'ont pas été publiés. Ses lettres à diverses personnes ne sont connues que par la mention qu'en fait Tri-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

thème. Aucune copie n'en est indiquée, non plus que de deux traités attribués au même auteur par Mandosius : l'un sur les malheurs des gens de cour, *De infelicitate curialium ;* l'autre sur la gloire du paradis, *De gloriâ paradisi.* Mais Tomasini et Montfaucon attestent que la bibliothèque de Venise possède un exemplaire manuscrit des notices sur les hommes illustres, rédigées par Jean de Colonne : *De viris illustribus ethnicis et christianis.* Montfaucon dit même qu'elles ne sont pas sans intérêt, qu'elles mériteraient de voir le jour : *Opus non spernendum et luce dignum.* Les premiers articles concernent Socrate et les philosophes païens : il s'agit ensuite, et plus au long, des personnages célèbres dans les fastes du christianisme. La notice sur Thomas d'Aquin attribue expressément à ce saint docteur, outre la Somme contre les gentils, une Somme théologique divisée en 4 volumes; et ce témoignage a été opposé avec avantage par les Dominicains aux auteurs modernes qui refusaient à l'Ange de l'école l'honneur d'avoir composé ce grand ouvrage. Jean *de Columna,* contemporain et confrère de Thomas, a été pendant plusieurs années son commensal; il était son ancien dans l'ordre de Saint-Dominique, et l'on a néanmoins lieu de croire qu'il lui a survécu environ dix ans : nul témoin n'est donc plus croyable sur le fait important qu'on a voulu mettre en question.

Trith. de Scr. eccles. n. 550.

Prosp. Mandos. Bibl. rom. centur. VII, n. 33.

Tom. Biblioth. Venet.

Diar. ital. p. 50.

Sc. ord. Præd. I, 418-420.

Jean a laissé une compilation plus considérable et plus connue, quoiqu'elle soit aussi restée inédite; elle est intitulée : Mer des Histoires, *Mare Historiarum ab orbe condito ad sancti Galliæ regis Ludovici IX tempora inclusivè.* Le 1er chapitre (*De essentiâ divinâ*) commence par ces mots : *Sicut dicit magnus pater Areopagita Dyonisius, Deus est arcanum bonum, rationi omni superessentiale ; unitas vivifica omnis unitatis.* Il en existe plusieurs copies manuscrites : la bibliothèque du roi en possède deux, in-folio, numérotées autrefois 4684 et 4684,2, aujourd'hui 4914 et 4915. Le copiste a daté la plus ancienne de l'an 1381 (1); l'autre paraît n'être que du xve siècle, mais elle est ornée de beaucoup d'images coloriées. Ces deux manuscrits ne présentent pas toujours le même texte. Dans le premier, l'auteur dit en parlant de lui-même : *Fuit frater Johannes de Columpnâ*

Catal. cod. mss. Biblioth. reg. IV, 17.

L. VII, c. 161, ann. 1230.

(1) Scripsi ego F. Guillelmus de Verduno, monachus monasterii Sancti-Victoris Massiliensis,... sub A. D. MCCCLXXXI.

Digitized by Google

nepos D. J. cardinalis, legatus *in Græciâ*, *qui postmodum archiepiscopus messanensis;* dans le second : *Fuit frater Johannes de Columpnâ nepos D. Johannis cardinalis* qui fuerat *legatus in Græciâ, qui postmodum archiepiscopus messanensis in Siciliâ.* De part et d'autre, le frère Jean est neveu de Jean cardinal; mais, d'un côté, c'est le neveu qui devient légat en Grèce, et ensuite archevêque de Messine; de l'autre, c'est l'oncle qui a rempli ces deux fonctions. Quoi qu'il en soit, cette chronique universelle a été lue et estimée au moyen âge; Valléoléti en parle en ces termes : *Frater Johannes de Columpnâ, romanus, fecit stylo eleganti chronicam à creatione mundi usque ad sua tempora.* Saint Antonin la cite; il fait plus, il la copie souvent sans le dire, et l'on est fondé à croire qu'il l'avait ordinairement sous les yeux en rédigeant sa propre compilation historique.

N. 44.

Histor. Part. III, tit. XXIII, c. XI.

Toutefois, en ce qui concerne les siècles antérieurs au XIIIe, Jean de Colonne, à vrai dire, n'est guère à distinguer dans la foule des chroniqueurs du moyen âge. Ce serait seulement à l'égard du règne de saint Louis, qu'il pourrait quelquefois être utilement consulté, et que des extraits de son ouvrage auraient droit de figurer dans le recueil des monuments originaux de l'histoire de France. Il a eu pour continuateur jusqu'à l'an 1378, le frère Belcard, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Mais il n'est pas inutile d'avertir que ce n'est point une traduction française du *Mare historiarum* qui a été imprimée plusieurs fois au XVe siècle et au XVIe, sous le titre de Mer des histoires ou Fleurs des histoires. Ces titres appartiennent à une version du *Rudimentum novitiorum*, dont l'auteur, nommé Brochart, en faisant à la vérité quelque usage du livre de Jean *de Columnâ*, en a réellement composé un tout autre qui embrasse l'histoire universelle depuis la création jusqu'au règne de Louis XI, après 1461.

Catal. cod. mss. Biblioth. reg. IV, 17, n. 4916.

Nous venons d'indiquer tous les écrits du Dominicain Jean de Colonne; car ce sont probablement des extraits du plus considérable qui ont été cités comme une Histoire des pontifes romains, par lui rédigée. Il nous reste à recueillir ce qu'on peut savoir de sa vie, et ce n'est pas la partie la plus aisée de notre tâche. On a déjà vu combien il risque d'être confondu avec son oncle, qui portait le même nom et le même prénom que lui; tous deux étaient d'une noble famille romaine. L'oncle n'a été ni frère prêcheur, ni archevêque

Oudin, Comm. de Scr. eccles. III, col. 186.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de Messine, mais bien cardinal, fort accrédité et assez entreprenant sous Honorius III et Grégoire IX. Les actes de sa vie publique appartiennent à l'histoire de l'Église, et non à celle des lettres; car il n'a laissé aucun écrit, et ne s'est guère occupé des affaires de France : il est mort en 1244. Le neveu, né entre les années 1200 et 1220, fut envoyé par l'oncle à Paris pour y suivre les leçons publiques des écoles : c'est par là seulement et par quelques articles de son principal ouvrage qu'il tient tant soit peu aux annales littéraires de la France. Pendant un séjour de huit à dix ans à Paris, il fit connaissance avec des frères Prêcheurs, et conçut le dessein de s'engager dans leur ordre. Cette résolution déplut fort au cardinal son oncle, qui, pour la traverser, employa et compromit l'autorité de Grégoire IX. Le jeune Columna, auquel le pape ordonnait de revenir à Rome, s'enfuit et se cacha en divers lieux de France et d'Allemagne. Ces aventures, dont les auteurs dominicains ont pris plaisir à étendre et à embellir le récit, se passaient en 1226 et 1227. Revêtu de leur habit, Jean de Colonne se distingua tellement par son savoir et par son zèle, qu'on le fit provincial de Toscane une première fois en 1236, une seconde en 1247. Sa naissance et son mérite l'appelaient à de plus hauts emplois : Alexandre IV le nomma, en 1255, archevêque de Messine; et Jean défendit avec autant d'habileté que d'ardeur les intérêts du saint-siége en Sicile. Quétif et Jacques Echard ont joint à une plus ample exposition de ces faits la citation de plusieurs témoignages qui ne permettent pas de les révoquer en doute; mais ils ne transcrivent rien de ce que Matthieu Pâris raconte de la mission du prélat de Messine en Angleterre, et des extorsions énormes qu'il y exerça au profit de la cour de Rome et au sien propre. Il se peut que l'historien anglais ait fort exagéré les torts de l'archevêque italien : toujours convenait-il d'accorder quelque attention à des imputations si graves, affirmées par un témoin de cet abus du pouvoir : n'est-ce pas leur donner du poids, que de les passer sous silence? Du reste, Jean renonça de bonne heure aux fonctions publiques. Le siége métropolitain de Messine vaquait en 1264; il l'avait donc abandonné : il était revenu à Rome où il paraît avoir passé le reste de ses jours dans la vie privée, occupé sans doute à composer ses livres. Il n'a point été cardinal; il a vécu sans éclat jusqu'à l'an 1280, peut-être jusqu'en 1290 : la date de 1285

Fazell. l. VIII, c. 3, ad ann. 1255.—Conrad. Gratia Dei epist. ad episc. Catalaun.— Bernard Guidonis, etc.

Matth. Paris, Hist. maj. ann. 1257, p. 635, 636.

Rocch. Pyrrh. Messan. Notitia, fol. 355.

Digitized by Google

que nous donnons à sa mort n'est qu'approximative et conjecturale.

Tels sont les détails les plus probables de son histoire : ils ont été diversement altérés, soit, comme nous l'avons dit, par la confusion des deux Jean *de Columnâ* ou *de Columnis*, du XIIIe siècle, l'oncle et le neveu, soit par quelques autres erreurs. La substitution fortuite du nom de Jacques à celui de Jean dans un ancien texte, a fait diviser en deux personnages l'unique archevêque de Messine, issu de la famille des Colonnes. L'addition non moins fautive de ce nom de Colonne au nom de Jean, évêque de Nicosie, a induit à supposer que Jean, le frère Prêcheur, avait successivement occupé deux siéges épiscopaux. Une inadvertance de Philippe de Bergame a placé un Jean *de Columnâ* parmi les hommes célèbres en 1313, et prolongé ainsi de plus de 23 ans la vie de celui dont nous venons d'entretenir, peut-être trop longtemps, nos lecteurs. Nous devons pourtant dire encore qu'on a voulu le distinguer d'un Jean de Rome, *Joannes romanus*, auteur d'un *Speculum quoddam historiale ad instar Speculi Vincentii belvacensis :* personne n'ayant vu ce prétendu miroir historique, nous présumons que ce n'est que le *Mare historiarum* de Jean *de Columnâ*, à qui la qualification de *romanus* convenait parfaitement, puisque Rome était sa patrie et a été sa dernière résidence. D.

Gérard. J. Voss. De hist. latinis. l. 2, c. 59. — Scr. ordin. Prædic. I, 418-420. Oudin, III, 185-189. — Natal. Alex. Select. Hist. eccles. t. XX, c. IV, art. 14, p. 541.

Du Boulay, III, 673.

Leand. Alb. De viris ill. ord. Prædic. l. III et IV, fol. 85, 86.

Possev. Appar. sac. Altamura ad ann. 1276.

Steph. Sampayo, in stemmate ord. Præd. 257. — Rocch. Pyrrh. Sicilia sacra. fol. 334. — Supplem. chronic. l. XIII. — Mich. Pius, Hist. domin. Part. I, l. 1, fol. 196.

Lusit. p. 132.

HERMAN DE LUXEMBOURG.

VERS 1285.

Un frère H. de Luxembourg s'est désigné comme ayant en l'année 1276, vingt-sixième de son âge, traduit du latin en allemand les Constitutions des frères Prêcheurs, à la prière des Dominicaines du couvent de Mariamval ou Marienwald, et surtout de leur prieure, la sœur Yolande. On en conservait dans ce monastère un exemplaire intitulé : *Constitutiones et ritus ordinis fratrum Prædicatorum, rhythmis germanicis redditi.* Le volume finissait par une souscription conçue en ces termes : *Anno Domini MCCLXXVI, ætatis meæ XXVI, anno ab ingressu meo in ordinem VI, sacerdotii I, ego fra-*

Script. ordin. Prædic. I, 355, 356.

Digitized by Google

ter H. Ordinis Prædicatorum minimum (il faut peut-être lire *minimus*) *hunc libellum de latino in theutonicum transtuli, sororis Yolandis priorissæ Vallis S. Mariæ ac aliarum sororum precibus devictus et fraternæ instructionis nihilominùs zelo ductus.*

On a supposé que l'initiale H désignait le frère Henri de Luxembourg, qui était confesseur des religieuses de Mariamval en 1283 : c'est l'opinion d'Alexandre Wiltème, éditeur d'une Vie d'Yolande; c'est aussi ce que dit Philbert de la Haye, dans un catalogue manuscrit des écrivains belges de l'ordre de Saint-Dominique. Les considérations qu'Echard et Quétif opposent à cette hypothèse ne nous semblent pas décisives : cependant nous aimons mieux prendre, comme eux, cette lettre H pour la première du nom de Herman de Luxembourg, frère Prêcheur qui a écrit en vers allemands la Vie de la sœur Yolande. Cette religieuse, née en 1215, de Henri, comte de Vienne, et de Marguerite de Courtenai, prit, vers 1230, l'habit des Dominicaines. Violemment arrachée par sa mère du cloître de Mariamval, elle obtint à force de prières la permission d'y rentrer en 1248, et y passa le reste de ses jours. Elle fut élue prieure vers 1257, et mourut dans l'exercice de cette fonction, et en odeur de sainteté, le 17 décembre 1283. Ces faits et quelques autres étaient la matière du poëme biographique que le frère Herman avait composé en langue vulgaire, et dont les religieuses de Mariamval conservaient trop négligemment une copie manuscrite; car elle ne s'est retrouvée au XVIIe siècle que fort mutilée, réduite à moins de la moitié de l'ouvrage. Wiltème en fit une traduction libre en prose latine, ajouta ce qui manquait, d'après les documents qu'il put recueillir, et publia en 1674 à Anvers, chez Parys, un volume in-8° dont voici le titre : *Vita venerabilis Yolandæ priorissæ ad Mariam vallem in ducatu Luciliburgensi, cum appendice de Margaritâ, Henrici VII imperatoris sorore, ejusdem loci priorissâ, et genealogiâ historicâ veterum comitum Viennensium in Arduennâ.*

Antuerpiæ, 1674. in-8°.

Script. ordin. Pred. I, 395.

Si, comme il y a toute apparence, le frère Herman de Luxembourg, historien ou panégyriste d'Yolande en vers allemands, est le frère Prêcheur qui a écrit, dans la même langue et dans les mêmes formes, les statuts et usages de son ordre, on est fondé à dire que, né en 1250, il a embrassé la vie monastique en 1270, et qu'il vivait encore en 1283,

Digitized by Google

époque du décès de la prieure qu'il a célébrée; mais nous n'avons aucun moyen de savoir combien d'années il lui a survécu. Son surnom de Luxembourg peut lui venir ou de ce qu'il était né dans cette ville, ou de ce qu'il habitait le monastère que les Dominicains y possédaient. D.

LORENS (LAURENTIUS GALLUS),

MORT VERS 1285.

FRÈRE PRÊCHEUR.

Les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum*, en consacrant un article spécial à Laurentius Gallus, ont eu soin de nous avertir qu'aucun écrivain avant eux ne s'était occupé de recueillir des détails sur la vie et les ouvrages d'un personnage qui cependant, observent-ils, fut un des hommes remarquables du XIIIe siècle, et se rendit célèbre par sa piété, par ses connaissances, et par son habileté dans les affaires. A notre tour, nous devons faire remarquer que, depuis l'impression de l'ouvrage qui vient d'être cité, rien, dans aucune publication, n'a été ajouté au très-petit nombre de renseignements biographiques que nous ont transmis Quétif et Échard sur Laurentius Gallus. Ce que nous connaissons de la vie de ce frère Prêcheur se réduit donc à savoir que Philippe III, surnommé le Hardi, fils et successeur de saint Louis, l'avait choisi pour son confesseur, et que Pierre, comte d'Alençon, second fils de saint Louis et frère de Philippe III, l'institua l'un de ses exécuteurs testamentaires. De telles marques de confiance, données par des personnes d'un si haut rang, suffisent sans doute pour attester la réputation et la considération dont jouissait celui à qui elles furent accordées. Les deux faits qui nous suggèrent cette réflexion résultent de la teneur même du testament de Pierre, comte d'Alençon, que du Cange a publié à la suite de la vie de saint Louis, par Joinville. Après avoir dit : *Avecques ce nous nommons nos exécuteurs mestre Pierre Challon, doien de Saint-Martin de Tours, qui porte le seel nostre chier seigneur le roi de France,..... Fr. Simon Duval de l'ordre des freres Pre-*

T. I, p. 386-388.

Ibid., p. 386, 387.

Hist. de S. Louis, 1re Part., p. 181 et suiv.

Voyez ci-dessus, p. 387.

Digitized by Google

cheurs, le testateur en nomme quelques autres, ajoutant : *et frère Lorens confessor nostre tres-chier seigneur et roi de France, ou celui qui seroit son confessor en tans de nostre mort*..... Cet acte fut signé en 1282, et par là nous donne lieu de penser que le frère Lorens ayant pu vivre quelques années plus tard, la date de sa mort doit approximativement être placée vers l'an 1285.

Ibid., p. 185.

Dès l'année 1279, il avait, par l'ordre de Philippe III, écrit en français une Somme qui, pour cette raison, fut appelée souvent *La Somme le Roi*, mais dont le véritable titre est : *La Somme des vices et vertus*. Elle est encore intitulée : *Li livres roiaux de vices et de vertus*, *Le mireur, Le mirouer, Le miraour ou Le miroir du monde, Le livre des commandemens de Dieu*, etc. Quétif et Échard nous semblent fondés à dire que la doctrine chrétienne y est exposée, non-seulement avec érudition, mais avec beaucoup de clarté et d'élégance pour l'époque. Ils ajoutent que peu d'ouvrages furent plus célèbres, plus répandus à la cour et chez les grands sur la fin du XIIIe siècle et dans le cours des deux siècles suivants. Au commencement du XVIIIe, il en existait des manuscrits dans un grand nombre de bibliothèques, bien que la partie de cette Somme qui traite spécialement des vices et des vertus eût été publiée à Paris dès une époque que l'on ne peut placer plus tard que 1504, puisque cette année paraît avoir été la dernière de la vie d'Antoine Vérard, imprimeur qui a mis son nom à la fin du volume. Cette édition est citée avec éloge par Beughem (1). Mais il ne faut pas omettre d'ajouter que plusieurs de ces manuscrits ne portaient point le nom de l'auteur ni un titre uniforme, et qu'on avait fait subir successivement de notables altérations au langage français dans lequel l'ouvrage avait été primitivement écrit. Un des manuscrits les plus remarquables, parmi ceux qu'indiquent Quétif et Échard, est celui qui se voyait autrefois à Paris dans la bibliothèque du couvent des Franciscains, et qui remontait au temps même de Lorens. Nous n'avons pu, à notre grand regret, découvrir aucune trace de l'existence actuelle de cet ancien manuscrit. Il n'en est pas de même à l'égard

Incunab. typogr., p. 189.

Script. ordin. Prædic. t. I, p. 387, 1e col.

Ibid.

(1) Panzer (Annal. typogr. t. IV, p. 26, art. 180.) en indique une de 1481, sans nom de lieu ni d'auteur, et sous le titre brief de *Summe le Roy*.

Digitized by Google

de ceux qui, du temps de Quétif et Échard, se trouvaient à Paris dans les bibliothèques de la Sorbonne (1), de l'abbaye Saint-Victor et de l'église de Notre-Dame (2) : ils ont été postérieurement déposés à la bibliothèque royale, où l'on conserve, en outre, les douze exemplaires qu'y avaient vus les bibliographes cités, et sept autres exemplaires qui proviennent tant de l'abbaye Saint-Germain que de diverses bibliothèques particulières. En sorte que ce seul établissement compte maintenant 24 manuscrits des ouvrages de frère Lorens, lesquels sont cotés nos 7283, 82, 136, 502, 572, 1657, 7018. 3., 102 (Suppl. fr.), 7283. 2., 7284. 3., 7332, 7839, 586, 1295, 7857. 2, 7889. 3.3., 7043. 2, 7283. 1. A., 7284, 7289, 7292. 3. B., 7293, 7375 et 7876. 3. Le premier est daté de 1294; les onze numéros suivants appartiennent au XIVe siècle, et les douze derniers au XVe siècle (3). Chacun d'eux offre quelque différence quant aux formes du langage et quant à l'intitulé du livre. Le no 7292. 3. B., enrichi de miniatures et écrit en 1464 pour *Isabeau, aisnée fille de roy d'Escoce, duchesse de Bretaigne, comtesse de Montfort et de Richemond,* attribue même l'ouvrage à saint Thomas d'Aquin, et non à frère Lorens, erreur qui nous montre que, dans le XVe siècle, on variait sur le nom du véritable auteur de cette Somme.

Loc. cit., pag. 387, col. 2.

La bibliothèque de Sainte-Geneviève ne possède plus le bel exemplaire in-folio du XIIIe siècle, qui est mentionné dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum.* Mais elle en a trois autres, dont un coté D. f. n° 40, et de format in-12, porte la date de 1297. Le second est coté A. f. n° 4, in-folio; et le troisième, D. f. n° 39, in-8° : ils appartiennent tous deux au commencement du XIVe siècle.

On trouve dans le catalogue des manuscrits de la Belgique, publié par Sander, l'indication d'un ouvrage qui a pour titre : *Le livre de la Somme le Roi.* Ce titre, malgré sa briè-

Eleuch. codd. ms. Belg. t. II, p. 6, n. 205; et p. 9, n. 406.

(1) Le manuscrit de la Sorbonne avait été écrit pour Pierre de Limoges qui florissait de 1260 à 1300.

Biblioth. roy. ms. n. 1657.

(2) Ce manuscrit indique que la reine Isabelle de France avait fait don d'un exemplaire de l'ouvrage à l'église des Saints-Innocents à Paris; et Quétif et Échard (loc. cit., p. 387, col. 2) ont conjecturé qu'il s'agissait ici de la fille de Jacques, roi d'Aragon, qui fut la première femme de Philippe le Hardi.

Biblioth. roy. ms. n. 82.

(3) La date du n° 7043. 2. a été visiblement altérée ou surchargée; mais l'écriture indique le XVe siècle.

Voy. ci-après, p. 406 et 407.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

veté, nous permet de croire qu'il s'agit réellement ici du traité de Lorens sur les vices et les vertus.

Catal. Biblioth. Cotton., p. 136.

Enfin, le catalogue de la bibliothèque cottonienne, en Angleterre, nous offre la mention d'un autre manuscrit de ce traité, écrit également en français.

Si l'ouvrage n'a eu qu'une seule édition en France, on sait du moins qu'il avait été traduit, soit en provençal, soit en diverses langues étrangères. Quétif et Échard en citent deux traductions manuscrites en langue provençale que, de leur temps, on conservait à la bibliothèque du roi. Ils ne nous donnent le titre et la fin que d'une seule, celle dont l'exemplaire provenait de la bibliothèque Colbert, et ils les transcrivent ainsi : Pr. *En nom de nostre Senyor Deus Jhuchristi comensa issi lo libre de vicis et de virtuts. Primierament los x menamens que Deus dona a Moyse. Aquest es lo primer,* etc. A la fin : *Aquest libre fou* (leg. *fes*) *un frare* (leg. *frayre*) *de lorde dels Preycadors a la requesta del rey Philipe de Franssa en l'an de la Incarnacion de nostre Senyor, MCCLXXVIIII.*

Loc. cit., pag. 388, col. 1.

La bibliothèque royale possède actuellement trois manuscrits de la traduction provençale du livre de Lorens : deux de ces exemplaires remontent au XIVe siècle, et sont cotés, l'un n° 7337, l'autre n° 7693 (anc. n° 1161.) Le troisième est de la fin du XIVe siècle ou des premières années du XVe; il est coté n° 8087. Aucun des trois ne se rapporte à celui que décrivent Quétif et Échard. C'est la raison pour laquelle nous croyons devoir en transcrire ici le commencement et la fin.

Le n° 7337 qui contient, avec le Traité des vices et des vertus, la Passion du Seigneur, selon saint Matthieu, en latin; le Trépas du roi Robert de Sicile; et le livre de Barlaam et Josaphat, commence ainsi : *Le primiers mandamens que Dieus comandet en la ley es aquest,* etc.— *Aquest libre fes i frayre de lorde dels predicadors, a la requista del rey Philip de Fransa, en lan de lencarnatio de nostre senhor m. c. c. lxxix. Deo gratias.— Laus tibi sit xpe* (*Christe*) *quum liber explicit iste. — Iste liber est magistri Richardi Lamberti notarii de Aquis.*

En tête du manuscrit n° 7693, on trouve une table qui commence par ces mots : *Ayssi comessa la taula de totz los capitols del libre de vicis e de vertutz.* Sur le premier feuillet du texte, on lit : *Lo premier mandamen que Dieus comandet*

Digitized by Google

en la ley es aquest : non auras motz dieus... A la fin du 105e feuillet, est écrit : *Aquest libri* (leg. *libre*) *fes i frayre prezicador a la requesta del rey Felip de Franssa. en lan de nostre senhor de lencarnation que hom comtava m. cc. lxxix. Deo gratias. Aquest libri es fenitz. nostre senher en sia grazitz. amen.* Le reste du volume est rempli par dix autres morceaux en prose ou en vers, également écrits en provençal, et sans nom d'auteur, à l'exception du dernier qui est attribué à Simon Bretel de Tournay.

Quant au n° 8087, en voici le prologue : *Aisso son los x mandaments que Dieus donec a Moyses.* Puis on lit : *Lo premier mandament que Dieus comandec en la ley es aquest : non auras diverses dieus...* Il finit ainsi : *Per so que la dilectio de que tu mas amat sia en els et hyeu sia en els. amen.*

Nous devons ajouter que la traduction provençale ou romane du livre des vices et des vertus est un des bons écrits en prose que l'on possède dans cet idiome. Elle a fourni à feu M. Raynouard un grand nombre d'exemples qu'il a cités dans son Dictionnaire de la langue romane.

L'ouvrage fut aussi traduit en diverses langues étrangères, notamment en flamand, en catalan, en espagnol et en italien. La bibliothèque royale possède un manuscrit de la traduction flamande, exécuté dans le XIVe siècle. Il en est fait mention dans les *Scriptores ordinis Prædicatorum;* et cette traduction a eu trois éditions : l'une à Delft, en 1478; la seconde à Hasselt, en 1481; la troisième à Harlem, en 1484, et toutes trois de format in-4°.

N. 8176. 2.

T. I, p. 388, col. 1.

Panzer, Annal. typogr. t. I, p. 370, art. 2; p. 457, art. 2; et p. 454, art. 4.

Quétif et Échard indiquent, dans la bibliothèque du roi, sous le n° 7694, un manuscrit de la traduction catalane, qui porte actuellement le n° 8164.1; et sous les nos 7801 et 7802, deux manuscrits de la traduction espagnole que nous n'y avons pas trouvés.

Mais on y conserve le manuscrit de la traduction italienne, qu'ils attribuent à Ruggieri Calcagni, Florentin, contemporain de Lorens. Ce manuscrit est coté n° 7706, et paraît avoir été exécuté dans le XIVe siècle. Nous croyons devoir en transcrire ici le prologue et la fin, tant pour donner un exemple du langage italien de cette époque, que pour les rétablir ici plus exactement qu'ils n'ont été rapportés par Quétif et Échard, et tout récemment par le Dr Antonio Marsand : Pr. *Lo primo comandamento che Idio commando si e questo che*

Loc. cit. pag. 387, col. 2.

Ubi suprà.

I manoscritti italiani della reg. Bibliot. parigina. Parigi, 1835, in-4°, p. 40, 41, n. 7706, § 43.

Digitized by Google

tu non adori diversi Idii. Cio he a dire tu non averai per Idio altrui che me. — A la fin : *Explicit liber. Deo gracias. Amen.* — *In questo libro sono i diexe comandamenti, e i xij articolli come si debeno oservare particularemente; e dapoi questi seguisse i vij peccati mortalli e questi dechiara in quanti modi si cometteno; e dapoi sogiunge i vij doni del spirito sancto e come i se receveno, i quali sono a ripecto de i vij peccati mortalli.*

Le Dr Marsand ne nous a point fait connaître le nom de l'auteur de cette traduction; il paraît avoir ignoré que Quétif et Échard l'attribuent à Ruggieri Calcagni, et il se borne à dire que, s'il ne s'explique pas sur le mérite intrinsèque de l'ouvrage, il affirme du moins que *ces premières écritures italiennes méritent d'être toujours l'objet de notre vénération, et que la publication en seroit même utile.* Nous n'avons pu, au reste, découvrir d'après quelles autorités les auteurs des *Scriptores ordinis Prædicatorum* avaient indiqué la traduction dont il s'agit comme l'œuvre de Ruggieri Calcagni.

Les divers manuscrits que l'on possède des ouvrages originaux de Lorens, ou de leur traduction en langues étrangères, comprennent ordinairement, outre le traité particulier sur les vices et les vertus, plusieurs autres dissertations du même auteur. On peut considérer ces recueils, lorsqu'ils sont complets, comme étant divisés en trois parties. La première est intitulée : *Les dix commandements de Dieu et les vices ou péchés mortels;* elle se termine par ces mots : *ici finissent les sept péchés mortels.* En tête de la seconde, on lit : *Ici commence comment on apprend à bien mourir. Ici finit le traité des vices.* On trouve à la fin : *Ici finit le traité du jardin des vertus.* Le début de la troisième partie est conçu en ces termes : *Ici commence le prologue de la sainte patenostre.* Le reste est consacré à divers commentaires. Les éditions du livre de Lorens qui ont été imprimées soit en français, soit en flamand, ne contiennent que la portion des manuscrits désignée ici comme formant la première et la seconde partie des œuvres de ce frère Prêcheur.

Nous terminerons notre notice en transcrivant le jugement qu'ont porté sur ces œuvres Quétif et Échard; et afin de justifier l'adhésion que nous sommes disposé à donner à ce jugement, nous le ferons suivre de deux citations, qui auront le double avantage de placer sous les yeux de nos

Digitized by Google

lecteurs un exemple des formes propres au langage de l'époque de Lorens, et une espèce de résumé des idées de morale, de vertu et de philosophie qui appartiennent à cet auteur. La comparaison de ces deux citations avec des passages analogues de Sénèque et de Montaigne pourrait même donner lieu à quelques observations, qui ne seraient pas dépourvues d'intérêt.

Loc. cit., pag. 387, col. 1.

« Dans le livre de Laurentius Gallus, disent Quétif et Échard, sont expliqués avec clarté les dix commandements, le symbole des apôtres, l'oraison dominicale, les sept espèces de péchés, les différentes usures en vigueur à cette époque, les sept dons du Saint-Esprit et les sept béatitudes; on y trouve aussi une méthode savante, claire et facile pour faire une bonne confession : en sorte que si on en accommodait un peu le style au langage de notre temps, nous ne faisons point de doute que ce livre n'obtînt la même estime que celle dont il jouissait autrefois. »

Voici maintenant les deux citations que nous avons promises; elles sont tirées d'un manuscrit (n° 7283) qui avait été exécuté par le clerc Perinz de Falons, au mois d'octobre 1294, c'est-à-dire quinze ans seulement après que frère Lorens avait composé son livre. Ce manuscrit est le plus ancien de tous ceux que possède la bibliothèque royale; la rédaction et les formes du langage présentent de notables différences, quand on le compare en particulier avec le texte qu'a publié Antoine Vérard.

Fol. 32 verso, fol. 33 recto et verso.

« Apran a morir si sauras vivre. Car nuns bien vivre ne « seura qui a morir apris naura. Et cil est a droit apelez « chaitis qui ne set vivre, ne morir nose (1). Si tu vuez « vivre franchement apran a morir liement... Tu doiz savoir « que ceste vie nest forz que morz. Car morz est uns tres- « pas... Ceste vie tout auximent nest fors uns trespas moult « bries. Car toute la vie dun homme, sil vivoit mil anz, « ce ne seroit pas un sol momenz (2) au regart de lautre « vie qui touz jorz dure senz fin, ou en torment, ou en joie « perduraublement.... Car quant tu commences a vivre, « tu commences a morir; et tout ton aaige et tout ton « temps qui passez est, la morz ta conquis et te tient. Tu

(1) *Et celluy doit estre appellé chétif qui ne scait vivre ne ne scait mourir.* Édit. d'Antoine Vérard.

(2) *Mouvement.* Ibid.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« dis que tu as xl ans : la morz les ha, ne gemas nuns ne « ten rendra (1). Por ce est li sens dou monde folie; et « li cler voiant ni voient goute : jour et nuit font une « chose; et quant plus la font, moins cognoissent. Touz « jours vivent et ne sevent morir... La morz nest fors « dessevremenz de cors et darme; et ce seit chascuns. Or « nos ensoigne li petiz Catonnez (2) : aprenons fait-il a morir; « deportons lesperit dou cors sovant. Ce furent plusor de ces « granz philosophes qui ceste vie tant haioient et le monde « tant mesprisoient, et tant desirroient immortalité que il « socioient de lor gré. Mes riens ne lor valoit; car il navoient « pas grace ne la foi Jhesucrist. Mes li seinz homme qui Deu « aiment... mort sunt au pechié et mort au monde... et « desirrent la morz corporel. Car cest damoisele porte-joie « que la morz qui touz les seinz corone et met en gloire. La « morz est es prodommes fins de touz maux qui depart morz « et vie. Morz est per deça. Vie est per dela. Mes li saige de « cest siegle qui deça le ruissel voient si cler, per dela ne « voient goute; et por ce les apele lescripture foux et avue- « gles... »

Le second passage que nous tirons de la Somme de Lorens est relatif à la franchise :

Fol. 40 verso et fol. 41 recto.

« Apres nuns na franchise se il na grace et vertu. Don se « tu vuez savoir quest franchise a droit, tu doiz entendre « que li homs ha III menieres de franchises : li une de esli- « ture (3); lautre de grace; lautre de gloire. La premere est « volente franche. Par quoi il puet eslire et faire franche- « ment que nuns ne li empuet tort faire. Ne tuit li deable « denfer ne pouroient un home forcier de faire pechié senz « son acort. Car se li homs façoit le mal dou tout maugré « suen, il ni auroit point de pechié. Car nuns ne peche en ce « que eschiver ne puet... La seconde franchise est cele que « ont li prodomme en cest siegle que Dex ha franchi per « grace ou per vertu dou servage au deable et de pechié qui « ne sunt ser (*serfs*) a hor, ne a argent, ne a lor charoignes, ne « as biens de fortune que la morz puet tolir. Mes ont les « cuers si eslevez en Deu que il ne prisent tout le monde un

(1) *Et tu as et dis que tu as quarante ans. Il n'est pas vrai, mais la mort les a : nejamais ne te reviendra.* Ibid.

(2) *Or nous enseigne le sage Chaton.* Ibid.

(3) *Lune de nature.* Ibid.

Digitized by Google

« boton; et ne dotent (1) ne roy, ne conte, ne mescheance (2), « ne povreté, ne honte, ne morz. Et ont si le cuer dessevré « de lamour dou monde, que il atendent et desirrent la morz « con (*comme*) fait li bons ovriers son paiement, et gaien- « nieres la moison, et cil qui sunt en torment de mer bon « port, et li pelerins son païs. Et cil sunt perfeitement franc « home con on puet estre en cest syegle; car il ne doutent « riens fors Deu... et sunt ja emparadis par desirrier. Et « tele franchise vient de grace et de vertu. Mes encore toute « ceste franchise nest fors servaiges, au regart de la tierce « franchise, que ja ont cil qui sunt dou cors delivré dou tout « et avec Deu sunt en sa gloire. Cil sunt veraiment seint... »

F. L.

PHILIPPE III,

DIT LE HARDI, ROI DE FRANCE.

MORT EN 1285.

Des notices sur les rois de France Philippe Ier, Louis VI, Louis VII, Philippe II, Louis VIII et Louis IX ayant été insérées dans notre Histoire littéraire, nous ne pouvons guère nous dispenser d'en accorder une à Philippe III, quoique, au dire de ses plus anciens historiens, il ait été illettré, *illiteratus*, et que, parmi les actes de son administration, presque aucun n'ait sensiblement contribué aux progrès de l'instruction publique. Du moins, ce sont là pour nous des raisons de resserrer en d'étroites limites le tableau de ce règne de quinze ans, de ne retracer que les faits qui peuvent servir à l'histoire des institutions, des mœurs, des croyances, et de n'indiquer avec un peu plus de détails que les chartes, les ordonnances, les épîtres ou autres écrits qui portent le nom de Philippe III. Nous laisserons dans son premier historien, Guillaume de Nangis, dans les lettres de Pierre de Condé, dans quelques anciennes chroniques, dans les livres modernes de Mézeray, Daniel, Velly, M. de Sismondi, les récits des expéditions militaires, et des intrigues ou démê-

Tom. IX, 384, 385, 386; XI, 656-675; XIV, 41-88; XVII, 254-285, 374-387; XIX, 143-171.

Guill. de Nang. Duch. V, 516. Anon. ibid, 549.

Spicil. t. 2, in-4°, p. 551, 558, 560, 564.

Mez. t. 2, p. 289-313.— Daniel, IV, 268, 336.—Velly, VI, in-12, 252-444. —Sism. VIII, 198-374.

(1) *Et ne craignent.* Ibid.
(2) *Meschanceté.* Ibid.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

lés politiques dont se composent les annales de la France depuis 1270 jusqu'en 1285.

Né le 30 avril ou dans les premiers jours de mai 1245, Philippe accompagna Louis IX, son père, à la croisade de 1270, et lui succéda sur le trône le 25 août de cette année. Forcé de rester pendant quelques mois en Afrique, il laissa l'administration intérieure du royaume aux deux régents établis par saint Louis, Matthieu, abbé de Saint-Denis, et Simon de Nesle; sans se croire engagé par la promesse étrange que sa mère Marguerite avait exigée de lui, de la reconnaître pour tutrice et régente jusqu'en 1275. Les maladies qui régnaient autour de lui et qui l'atteignaient lui-même, et les périls de la navigation qui devait le ramener en France, le déterminèrent à faire son testament : il y était dit que s'il venait à mourir avant de rentrer dans ses États, la puissance royale serait exercée par son frère, le comte d'Alençon, jusqu'à ce que l'héritier de la couronne eût 14 ans accomplis. C'était la première dérogation à la loi ou à la coutume qui avait prolongé jusqu'à l'âge de 21 ans la minorité des rois. Charles V les a depuis déclarés majeurs dès que leur 14e année commence. Philippe III et son oncle Charles d'Anjou, roi de Sicile, après avoir continué, avec des alternatives de succès et de revers, la guerre entreprise contre les Sarrasins, sentirent le besoin d'y mettre fin. Un traité fut conclu, dont le texte arabe, rapporté en France par Philippe et conservé aux archives du royaume, a été publié, traduit et savamment expliqué par M. Silvestre de Sacy. Dans le cours de l'année 1271, on transporta en France les restes de saint Louis et de quelques autres illustres victimes de cette dernière croisade, qui, en si peu de mois, venait de coûter la vie à 30 mille Français et d'épuiser le trésor public. Les historiens décrivent néanmoins la magnificence du couronnement de Philippe, et des fêtes qui lui furent données dans quelques provinces qu'il parcourut. En 1272, il eut à réprimer la rébellion du comte de Foix, Roger Bernard : il le vainquit, l'emprisonna et lui pardonna. On doit remarquer, en 1274, la cession qu'il fit du comtat Venaissin au pape Grégoire X qui venait présider le concile de Lyon : comme il y a tout lieu de croire que Philippe, en abandonnant ce territoire, s'était laissé tromper par de faux exposés, c'est surtout à ce sujet que les historiens l'accusent d'une excessive et inexcusable ignorance. Ayant perdu sa

V. Journ. des Sav. mars 1792, p. 158.

Ordonn. I, 295.

Ordonn. d'août 1274.

Mémoires de l'Institut, Acad. des Inscr. IX, 448-477.

Digitized by Google

première femme, Isabelle d'Aragon, morte en Calabre le 28 janvier 1271, il épousa en secondes noces Marie de Brabant, princesse aimable et lettrée, à qui l'on attribue quelque coopération au roman de Cléomadès, composé par Adenez. Le couronnement de Marie, célébré à Paris par l'archevêque de Reims, provoqua une vive réclamation de celui de Sens, qui cita une épître d'Yves de Chartres, pour prouver que le droit de sacrer les rois et les reines n'appartenait au prélat de Reims que lorsque la cérémonie s'accomplissait dans le ressort de sa métropole, et que, sous cette condition, tous les archevêques jouissaient également de ce droit. On répondit que la chapelle royale où Marie avait reçu la couronne était exempte de la juridiction ordinaire, et qu'en conséquence le roi pouvait, à son gré, y appeler un consécrateur autre que l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens.

Hénault. Abr. chron. t. I, pag. 253.

Scr. rer. gallic. XV, 144, 145, 146.

Le jeune prince Louis, fils aîné de Philippe III et d'Isabelle, mourut en 1276 : on soupçonna Marie, sa belle-mère, de l'avoir empoisonné. Pour savoir à quoi s'en tenir sur un point si grave, le roi et ses conseillers ne trouvèrent pas de moyen plus sûr que de recourir à la science des devins. Les trois plus célèbres étaient alors le vidame de l'église de Laon, un moine vagabond, et une béguine de Nivelle. De ces trois oracles, la béguine parut mériter le mieux une confiance parfaite. Après avoir refusé de répondre, elle finit par proclamer l'innocence de la reine : on aurait pu s'en procurer d'autres preuves; mais celle-là sembla décisive, et l'on ne songea plus qu'à rechercher l'auteur du bruit calomnieux qui avait accusé Marie. Des courtisans désignèrent Pierre de la Brosse, qui, de chirurgien-barbier, d'abord de saint Louis, puis de Philippe III, était devenu chambellan, le plus intime conseiller et le plus puissant ministre du monarque. On ajouta depuis, qu'il vendait les secrets de l'État aux Espagnols : ce crime lui était particulièrement imputé par le comte d'Artois, qui venait d'avoir une conférence avec le roi de Castille. La Brosse fut arrêté, incarcéré, pendu enfin le 30 juin 1278, en présence de ce comte d'Artois, et des ducs de Bourgogne et de Brabant, ses trois plus mortels ennemis. Il ne subsiste aucun acte, aucune trace du procès secret qui a dû précéder son supplice; nul autre document n'atteste l'équité de la condamnation; et les historiens du temps s'abstiennent d'affirmer les deux faits qu'on lui reprochait. Ils disent que cette sentence capitale dont on ne ré-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Murmurationis materiam, Guill. de Nang. Duch. V, 536.

Dan. Hist. de Fr. IV, 303.

T. 2 des Fabliaux, édit. de 1808, p. 228, vers 120-131.

La complainte et le jeu de Pierre de la Brosse.

vélait point les motifs, et qui s'étendait à la confiscation de tous les biens du condamné et de sa famille, excita les murmures du peuple : mais il a plu au P. Daniel de transformer cette improbation générale en applaudissements universels. Si l'on en croit la Chronique versifiée de saint Magloire, Philippe eut beaucoup de peine à sacrifier ainsi son favori, et le regretta toujours. Il est vrai pourtant que la Brosse est représenté comme coupable dans deux pièces de vers du XIIIe ou du XIVe siècle, que l'on a récemment publiées. Ce qui peut rester probable, c'est que ce parvenu avait, comme presque tous ses pareils, assez abusé de son dangereux crédit, pour s'attirer l'envie et la haine des princes, des seigneurs et des courtisans.

Les événements des sept dernières années du règne de Philippe III consistent dans les querelles et les guerres qu'il soutint, sans fruit et sans gloire, contre les rois de Castille et d'Aragon. Ses prétentions litigieuses se combinaient avec celles de son oncle Charles d'Anjou sur la Sicile. Mais ni la ligue trop légitime qui se forma contre Charles; ni les horribles massacres de 1282, appelés Vêpres siciliennes; ni le combat singulier qui devait se livrer entre Charles et don Pèdre, ni l'excommunication de celui-ci par Martin IV, ni la concession de ses États faite par ce même pape à un fils du roi de France; ni la défaite et la captivité du prince de Salerne, fils de Charles d'Anjou; ni même le siége et la prise de Gironne par les troupes de Philippe, ne touchent assez à nos annales littéraires pour qu'il nous soit permis d'en retracer et discuter les circonstances. Presque tous les personnages qui viennent d'être nommés se suivirent de fort près au tombeau. Alphonse X mourut le 4 avril 1284; Charles d'Anjou le 7 janvier 1285; Martin IV le 28 mars; Pèdre III le 10 novembre; et Philippe III, le 5 octobre, à Perpignan où les derniers progrès d'une maladie l'avaient forcé de s'arrêter. Il était âgé de 40 ans, 5 mois et quelques jours; prince estimable par la droiture de ses intentions, par le caractère paisible et bienveillant de ses affections et de ses habitudes; mais dont la carrière politique et militaire a été si peu brillante, que ses historiens ne savent pas du tout pourquoi il a été surnommé *le Hardi*. Génébrard dit qu'on aurait dû l'appeler plutôt *le Doux*, et que c'est peut-être en le confondant avec Philippe, duc de Bourgogne, qu'on l'a pris pour un prince audacieux.

Chron. lib. IV, ann. 1272, 654.

Digitized by Google

Nous devons maintenant indiquer les actes ou écrits auxquels son nom est attaché. Il en a été publié environ 60, tant dans le Recueil des Ordonnances et dans celui des Anciennes Lois françaises qu'en diverses collections historiques. Les monuments manuscrits et authentiques du règne de ce roi sont au nombre de 287 aux archives du royaume : savoir, 190 dans le Trésor des chartes, et 97 dans deux des séries qui servent de suppléments à cette ancienne collection. En réunissant tous ces articles manuscrits aux imprimés, on aurait un total de 347, ou, en déduisant les doubles emplois, d'environ 320. Nous n'aurons point à parcourir d'aussi longs détails; car il conviendra d'écarter d'abord plus de 60 pièces qui n'ont trait qu'à des affaires ecclésiastiques, et qui, pour la plupart, ne consistent qu'en donations, immunités et autres faveurs accordées aux églises, aux prélats, aux monastères, notamment à l'abbaye de Saint-Denis, à celle de Saint-Germain des Prés, à la Sainte-Chapelle, etc. On peut considérer comme encore plus étrangers à l'histoire des lettres, près de 200 actes, qui, en matière civile, ne tiennent qu'à des intérêts privés : donations, cessions, ventes, échanges, etc. Les plus remarquables de ces pièces sont celles qui attestent l'extrême bienveillance de Philippe III pour Pierre de la Brosse : il n'en subsiste que 26; mais un inventaire qui les accompagne indique un bien plus grand nombre de domaines, de droits, de priviléges octroyés au chambellan en récompense de ses bons et agréables services. Ce motif est exprimé dans la plupart de ces actes, par exemple : *Nos dilecto cambellano et fideli nostro Petro de Brocia, domino Langesii, obtentu grati et accepti servitii ipsius nobis ab eo impensi,... concedimus,* etc. On voit par les dates de ces bienfaits du roi, que le crédit du favori était parvenu à son plus haut terme en 1272; qu'affaibli tant soit peu en 1273 et en 1274, il n'a pas tardé à s'éteindre après le mariage de Philippe et de Marie, en 1275. Mais la Brosse devait être devenu l'un des plus opulents seigneurs du pays.

Ordon. t. I, p. 295-313; XI, 349-358; XII, 325.

Anc. L. fr. t. 2, p. 644-671.

Tr. des Chart. J. cartons 148, 150, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 174, 179, 180, 189, 226, 295, 303, 307, 324, 327, 328, 330, 390, 396, 401, 403, 422, 423, 598, 630, 1023, 1025, 1030.

K. 34, 35, 166, 179, 187, 191.

L. 22, 26, etc.

Il existe, sous le nom de Philippe III, des écrits qui ont un caractère un peu plus littéraire, ou qui appartiennent plus à l'administration générale du royaume. Déjà nous avons fait mention d'un testament de ce prince, et de son traité avec les Sarrasins. Sa lettre au clergé séculier et régulier sur la mort de son père se lit dans les compilations de Duchesne et des Bollandistes. Plusieurs écrivains ont rap-

Hist. fr. Scr. V, 440, 441.

Acta SS. Aug. V, 515, 516.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

1272, dans l'Art de vérif. les dates, I, 587.

porté à l'année 1270, et cité comme le plus ancien anoblissement, celui de l'orfévre Raoul : peut-être avait-on expédié sous les règnes précédents de semblables lettres dont le souvenir ne s'est pas conservé; c'est le sujet d'une controverse dans laquelle nous ne devons pas entrer ici. Un acte royal de la même année déclare que nul ne doit être fait chevalier s'il n'est gentilhomme de parage.

L'administration de l'église de Chartres est l'objet de 4 articles réglementaires émanés du pouvoir royal au mois de mars 1271, et imprimés en 1679, avec le Pénitentiel de Théodore. Une épître de Philippe III à Jean de Verceil, général des Dominicains, est un monument de son estime pour ces religieux : il leur parle des éminentes vertus de son père; il exprime aussi les regrets que lui laisse la mort de son épouse Isabelle, de son frère Tristan, du roi de Navarre Thibault. Cette lettre est datée du 6 mai : elle a été publiée par Martène, et traduite en français par Touron. Une ordonnance du mois de novembre porte que la monnaie du roi aura seule cours dans ses domaines, et qu'elle sera reçue ailleurs concurremment avec celles des barons. En décembre, Philippe reproduit les dispositions de son testament, et, prévoyant le cas où son fils serait appelé à régner avant l'âge de 14 ans, il décerne la régence au duc d'Alençon, en l'obligeant toutefois à prendre les conseils de plusieurs personnages parmi lesquels nous remarquons Pierre de la Brosse.

P. 455-457.

Thes. Anecd. t. IV, 1761-1763.

Vies des H. ill. de l'ordre de s. Domin. I, 429-433.

De deux ordonnances de l'an 1272, l'une fixe les rétributions dues aux chambellans par ceux qui viennent prêter foi et hommage au roi; l'autre supprime les avoueries nouvellement créées. En 1273, un édit sur les monnaies des barons est accompagné de mandements aux baillis; et une autre ordonnance prescrit l'arrestation des malfaiteurs.

L'abandon du comtat Venaissin au pape, l'exécution des décrets du concile de Lyon, les dîmes et les biens des clercs; l'administration de la justice civile et ecclésiastique dans toute la France, et spécialement dans les territoires de Carcassonne, d'Amiens et de Rouen; les fonctions, les devoirs et les honoraires des avocats; l'expulsion des Lombards ou Caoursins et la répression de l'usure; le droit de joyeux avénement; les amendes encourues par les nobles qui ne comparaissent point, ayant été convoqués : tels sont les objets de dix ordonnances rendues en 1274.

Digitized by Google

Un traité de paix fut conclu avec le roi d'Angleterre Édouard, au mois de mars 1275; et à la fin de cette année, un édit régla, d'une part, les amortissements, extinctions et abrégements de fiefs; de l'autre, les sommes à payer par les églises et par les bourgeois (non nobles), à raison de leurs acquisitions. Quant à une prétendue assemblée de Montpellier, où, dit-on, les princes chrétiens proclamèrent l'inaliénabilité des domaines de leurs couronnes, et décrétèrent le rétablissement des parties démembrées, Selden, Laurière et dom Vaissette ont reconnu qu'il n'y a rien de réel dans une pareille délibération.

Tr. des Ch. J. 630, pièce 28.

Seld. ad Fletam. c. X. — Laur. Ord. I, Préf. XXXVIII-XL.

On a, sous la date de 1276, onze lettres à des officiers de justice, concernant leurs services et leurs pouvoirs; et une révocation du ban qui avait défendu de mettre le bétail aux champs dans les trois jours après la coupe des grains, ainsi que de charrier le blé, soit avant le lever, soit après le coucher du soleil.

1277. Arrêt qui défend aux avocats d'invoquer le droit écrit, *là où coutume a lieu*. Règlement sur les appellations en matière criminelle. Ordonnance portant que dans les jugements qui se rendent en Touraine, lorsqu'un ou deux chevaliers seront d'un avis contraire à celui des juges, le bailli en décidera; mais que, s'il y a plus de deux chevaliers opposants, l'affaire sera renvoyée à la prochaine assise. Défense aux marchands d'exporter les laines, les vins et les grains. Édit qui déclare que les pairs ecclésiastiques ne pourront amortir que leurs arrière-fiefs, et que les évêques qui ne sont pas pairs, n'auront droit de faire aucun amortissement. La date de 1277 a été appliquée aussi, mais pour 1278, à un acte plus étendu et plus important. Il concerne l'instruction des procès civils, et se compose de trente articles, intitulés : « Ce sont les constitutions nostre seignor le « roy de France, en parlement à Paris, en l'an de grace 1277, « lendemain de la Tifanie (7 janvier 1278). » Au mois de mai suivant, le roi, en confirmant et interprétant la charte de commune accordée par Philippe-Auguste aux habitants de Rouen, se réserve la connaissance des cas de meurtre et de duel. Le 29 septembre, il déclare que celui qui voudra exercer le retrait lignager en Normandie sera tenu de payer comptant le prix du retrait, et que le plus proche parent sera préféré, s'il se présente dans l'an et jour.

Montfaucon cite un manuscrit intitulé Philippine; livre

Bibl. Bibl. mss. t. I, p. 1141. A.

Digitized by Google

de piété qu'un Dominicain écrivait, en 1279, par ordre de Philippe III, et qui ne tiendrait que par cette circonstance à l'histoire de ce monarque. Philippe instituait vers ce temps, dans les termes les plus vagues, une commission judiciaire pour les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Périgueux, Rhodez, Cahors et Beaucaire : cet acte daté de 1279 serait le plus remarquable de cette année, si l'indication du 8 janvier ne le reportait pas à la suivante. En juillet 1280, sur la requête du roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, le roi de France abolit en Gascogne une coutume, selon laquelle un accusé qui n'avait pas été saisi en flagrant délit, ou qui n'avouait pas son crime, ou qui prenait la fuite, ou qui n'était convaincu ni par des témoins, ni par le duel, n'avait qu'à jurer sur le corps de saint Séverin ou de quelque autre saint ou sainte, qu'il était innocent, pour être renvoyé absous. En novembre, Philippe régla le droit d'usage dans ses forêts. Une défense aux chrétiens de se mettre au service des juifs, et un édit qui proroge l'interdiction des tournois et des joutes, n'ont point de dates de mois.

Sous celle de janvier 1281, c'est 1282 qu'il faut entendre, dans les lettres où le roi déclare qu'il ne peut soumettre à l'impôt de la taille ceux des juifs d'Alençon et du Perche qui habitaient ces territoires lorsque son frère en prit possession. L'année 1283 fournit en juillet des lettres qui déchargent de l'amende, en cas d'appel, les sénéchaux du roi d'Angleterre et leurs lieutenants; en novembre, un arrêt contre Charles d'Anjou et au profit du roi de France, auquel le comté de Poitiers et la terre d'Auvergne sont adjugés; de plus, un essai de lois somptuaires; et des statuts pour la ville de Montpellier, dont il paraît que l'université a été fondée et le régime judiciaire réformé sous ce règne.

Dans le cours des années 1284 et 1285, le roi permit d'établir des foires et de fortifier des villes. Il consomma l'acquisition du comté de Valois pour son fils Charles, celui auquel une bulle pontificale et une délibération de la noblesse et du clergé de France déférèrent le royaume d'Aragon. Un mandement concernant les guerres privées, les infractions de la paix par des seigneurs ou par des particuliers, et les agressions sur les grands chemins, indiqua aux sénéchaux les cas où ils devaient rendre compte de ces désordres aux parlements. Un autre mandement prescrivit l'exécution d'une ordonnance de saint Louis contre les juifs. En ces mêmes

Digitized by Google

temps, la Sainte-Chapelle fut définitivement déclarée exempte de la juridiction ordinaire de l'évêque et du métropolitain. Le roi renouvela son testament, et l'on régla, en son nom, l'état des services des officiers de sa maison et de celle de la reine.

Martène, Thes. Anecd. 1. 1196-1207.

Tels sont les principaux actes de ce règne fort peu célèbre. Quoiqu'ils n'aient pas une très-grande valeur, il est difficile de les attribuer à un prince qui manquait de toutes les notions qu'ils supposent. On a prétendu même qu'il ne savait pas lire : c'est ainsi que des auteurs modernes interprètent la qualification d'*illiteratus*, que les historiens de son temps lui appliquent. Nous avons pourtant peine à croire que saint Louis ait laissé grandir dans une si profonde ignorance le fils qui devait lui succéder. Quoi qu'il en soit, la plupart des ordonnances et résolutions qui viennent d'être indiquées tiennent au système de législation et de procédures que Louis IX avait pris à cœur. Les institutions du saint roi avaient donné aux jurisconsultes ou légistes une activité et une influence qui demeurent sensibles dans les actes revêtus de la sanction de Philippe III. D.

M. de Sism. Hist des Fr. VIII. 202-204.

NOTICES

SUR DES AUTEURS DONT LES OUVRAGES ONT PEU D'IMPORTANCE, OU APPARTIENNENT PEU A L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

I. Bérenger, trente-sixième évêque de Fréjus, élû vers 1248, avait un successeur en 1256 ou 1257. L'acte principal de son épiscopat de huit ans est un règlement imposé, en 1253, à un monastère de Bénédictins, et publié par D'Achery dans le tome VIII du Spicilége. Il paraît que la discipline religieuse s'était fort relâchée dans cette maison. Le prélat de Fréjus recommande la célébration régulière de l'office divin; le silence à l'église, au réfectoire, et en certaines heures dans le cloître; l'obéissance, la retraite, et l'abstinence de la viande. [Il n'est rien dit de l'étude.] Il est enjoint à l'abbé

(Année 1256).

Gall. chr. n. I, 433.

Sp. VIII, 236.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de prêcher au moins aux grandes fêtes; à l'aumônier d'exercer l'hospitalité, surtout envers les religieux, mais de ne pas recevoir de femmes dans l'intérieur du couvent. Un article de ces statuts dit que le nombre des moines doit être d'environ vingt, pour que les diverses fonctions soient bien remplies. L'éditeur avertit qu'il ne publie pas tout ce règlement, une partie du manuscrit étant presque illisible. P. R.

(1258).

Gall. chr. n. t. X, col. 1510.

Biblioth. cisterc. p. 2.

Comment. de Scr. eccl. t. 3, col. 156.

Ecclesiastes, c. XI, v. 1.

Biblioth. med. et inf. lat. I, 8.

Voyez notre t. XVIII, p. 33-42.

II. Adam, moine cistercien, abbé de Chaalis depuis 1202 jusqu'en 1217, est, selon de Visch, auteur de sermons sur les évangiles, qui existaient manuscrits dans ce monastère, et dont Oudin a vu à Longpont un autre exemplaire, commençant par ce texte: *Mitte panem tuum super transeuntes aquas, et post multa tempora invenies eum.* Oudin et Fabricius supposent que ce religieux est l'Adam de Chamilly, ou plutôt de Chambly, qui fut, après le chancelier Guérin, évêque de Senlis depuis 1227 jusqu'en 1258. Les auteurs de la *Gallia Christiana* distinguent ces deux personnages : ils ne donnent point de surnom au cistercien, et ne le font pas évêque; ils appellent l'autre Adam de Chambly, et ne disent pas qu'il ait jamais été moine. Mais ils transcrivent les qualifications que lui donne Albéric de Trois Fontaines: *Magister ac sufficiens prædicator et theologus.* Puisqu'il était *prédicateur,* des copies de ses sermons peuvent s'être conservées : s'il est réellement l'auteur de ceux que nous venons d'indiquer, c'est son unique titre littéraire; car rien n'a ce caractère dans les actes, d'ailleurs assez nombreux, de son épiscopat de 31 ans; et ce qu'on y peut discerner de tant soit peu historique, c'est qu'il assista aux conciles de Saint-Quentin en 1232, de Reims en 1235, de Lyon en 1245, à la dédicace de la Sainte-Chapelle en 1248, et qu'il est nommé, en 1252, l'un des exécuteurs du testament de la reine Blanche. D.

Gall. chr. n. t. X, col. 1515-1518.

Chron. ann. 1227.

Gall. chr. n. t. XII, col. 1463-1467.

III. Guillaume de Bussy, conseiller de saint Louis, élu évêque d'Orléans en 1237 ou 1238, mourut le 23 août 1258. Croisé en 1248, il était revenu en France dès l'année suivante, et avait pris ensuite quelque part aux mesures employées pour éteindre dans le Midi la secte albigeoise; il a siégé dans les conciles de Paris de 1252, 1253, 1255, et dans celui de Sens en 1256. Le seul de ses écrits dont nous ayons à faire mention est une courte lettre qu'il écrivit, en 1252, à l'évêque de Chicester, pour lui donner des nouvelles de l'état

Digitized by Google

des croisés en Orient. Matthieu Pâris l'a transcrite en ces termes : *Reverendo in Christo patri et Domino, Dei gratiâ cicestrensi episcopo, Guillelmus ejusdem miseratione aurelianensis minister indignus, salutem et cum omni reverentiâ et honore tanquàm Domino ac patri, paratam ad beneplacita voluntatem. Paternitati vestræ rumores sub brevitate scribimus de partibus transmarinis, qui tales sunt. Dominus ac excellentissimus rex Francorum iniit treugas usque ad quindecim annos cum infidelibus Saracenis. Et terra totius regni hierosolymitani, cum omnibus captivis christianis qui esclavi vulgariter appellantur, citrà flumen Jordanem, est reddita eidem, et residuum de summâ pecuniæ quam pro suâ captione Saracenis debebat, ei similiter est remissum; cujus summa fuit quinquaginta millia marcarum argenti.* P. R.

Hist. maj. p. 564.

IV. Jean de Baux était archidiacre à Marseille, en 1223, lorsqu'on l'élut évêque de Toulon. De ce siége il fut promu à celui d'Arles en 1232, et l'occupa jusqu'à sa mort en novembre 1258. Il eut ainsi pendant 26 ans tantôt à soutenir, tantôt à juger divers démêlés qui sont indiqués dans la *Gallia Christiana*. Parmi les écrits qui portent le nom de cet archevêque, nous n'aurions à tenir compte ici que de quelques statuts ecclésiastiques, et d'une lettre adressée au général des frères Mineurs. Cette épître fait un grand éloge de ces religieux et leur permet de s'établir à Sallon. Mabillon l'a insérée dans le 3e volume de ses Analectes. L'*Appendix* du tome XI de la collection des Conciles de Labbe contient un décret émané d'un concile provincial d'Arles, et tendant à rétablir la régularité des mœurs du clergé. Cette assemblée, tenue en 1232, est la plus notable de celles que Jean de Baux a présidées. P. R.

T. I, col. 568, 569, 570.

V. Un archevêque de Narbonne, nommé Jacques, installé en 1258 et décédé au mois de septembre de l'année suivante, n'a quelque droit à la mention que nous faisons de lui, qu'à raison de la part qu'il eut à des statuts publiés par lui au nom d'un concile de Montpellier, qu'il présidait : *Nos Jacobus... archiepiscopus,... præsentis approbatione concilii, providè duximus statuendum.* D'Achery et Labbe ont mis au jour avec ce préambule, six articles qui le suivent : le premier menace d'anathèmes les usurpateurs des biens et des droits ecclésiastiques; les autres ont pour but de répri-

(1259).

Gall. chr. n. VI, col. 74, 75.

Spicil. t. 2, p. 645-648. Conc. t. XI, col. 778.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

mer des abus qui s'introduisaient dans le clergé : ils interdisent aux clercs tout négoce, tout art mécanique, et leur prescrivent de porter la tonsure et l'habit de leur profession. D.

VI. Guillaume de Casouls, évêque de Lodève depuis 1241 jusqu'en octobre 1259, époque de sa mort, a publié un Recueil de statuts synodaux à l'usage de son diocèse, où l'on a continué de s'en servir pendant les siècles suivants. Ses autres actes ne tiennent qu'à des intérêts particuliers ou locaux, et n'ont rien de mémorable. Il a siégé dans deux conciles de Béziers, et signé, avec quelques-uns de ses confrères, des lettres qui tendaient à obtenir de plus efficaces moyens d'extirper l'hérésie. D.

Gall. chr. n. VI, col. 545, 546, 547.

(VERS 1260.)

VII. Lambert d'Auxerre est inscrit, sous le n° 92, dans le catalogue des écrivains de l'ordre de Saint-Dominique, rédigé par Laurent Pignon, qui avait connaissance d'un traité de logique, *Summa logicalis*, appelé aussi Somme de maître Lambert. On n'a pas d'autre renseignement sur ce livre, dont il n'a été indiqué aucun manuscrit. Mais les archives des frères Prêcheurs d'Auxerre faisaient mention de Lambert, comme de l'un des plus anciens religieux de leur maison, fondée en 1240. D.

Script. ordin. Præd. I, 906.
Lebeuf, Mémoires d'Auxerre, II, 493, 494.

VIII. Guillaume de Méliton est un frère Mineur, Anglais de naissance, mais compté par du Boulay au nombre des théologiens de Paris : on le rencontre parmi ceux qui condamnèrent le Talmud. Il n'a guère eu de célébrité que pour avoir mis la dernière main à la Somme d'Alexandre de Halès, dont il avait été le disciple. Il fut chargé de ce soin en 1252 par Innocent IV, et non pas, quoiqu'on l'ait dit autrefois, par Alexandre IV qui n'était pas encore pape. Des erreurs plus graves ont été commises concernant Guillaume de Méliton, par ceux qui l'ont fait chancelier de l'Université de Paris et moine de l'ordre de Saint-Dominique. Les auteurs de l'histoire littéraire des frères Prêcheurs font, à la vérité, mention de lui, mais sans le revendiquer et en le laissant aux Franciscains. Ceux-ci ont trouvé, dans les bibliothèques de leurs couvents, des manuscrits d'après lesquels ils le déclarent auteur de commentaires sur un assez grand nombre de livres sacrés : le Pentateuque, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, les Douze Petits Prophètes, les Épîtres aux Romains et aux Corinthiens, l'Apocalypse. Oudin

Hist. Univers. Paris. III, 685.
V. notre tome XVIII, p. 318.
Scr. ord. Pr. I, 488.
Wadding, Scr. ord. Min. edit, 1806, p. 105.— Sbaral. Supplem. p. 324, 325.— Oudin, Comm. de Scr. eccl. III, col. 217, 218, 219. — Fabric. Biblioth. med. et inf. lat. III, 155.

Digitized by Google

veut aussi qu'il ait composé un livre de Questions et un Traité de la Musique céleste : aucune de ces productions n'a été publiée ni suffisamment décrite, et l'on n'a d'ailleurs aucun moyen de discerner ce qui peut lui appartenir dans le grand ouvrage de son maître Alexandre de Halès. La date de sa mort n'est pas connue : Thomas de Cantimpré nous raconte bien que Guillaume de Méliton, au milieu d'une de ses prédications, perdit subitement la parole, qu'il ne la recouvra au bout d'une heure que pour dire un dernier adieu à ses auditeurs, et qu'enfin il mourut en paix, *in pace quievit;* mais Thomas ne dit point en quelle année, ni en quel lieu expira ainsi le frère Guillaume. D.

Bon. univ. de Apibus, I, 1.

IX. Sbaraglia distingue quatre Franciscains du nom de BERTRAND. Le plus ancien était de Bayonne, DE BAJONA, et non de Barnona, quoiqu'on lui ait quelquefois donné ce surnom. Il excellait, dit-on, dans l'art des controverses théologiques : en 1257, il soutint à Anagni, en présence du pape Alexandre IV, une très-vive dispute contre Guillaume de Saint-Amour; et l'on prétend que ce terrible antagoniste des moines Mendiants fut victorieusement réfuté par le frère Mineur : Thomas de Cantimpré et Saint-Antonin l'affirment. Du reste, nous n'avons aucun écrit de ce premier Bertrand : le livre *de Paupertate Christi et apostolorum,* que Wadding lui attribue, est l'un des nombreux ouvrages d'un second Bertrand, surnommé de la Tour (*de Turre*), né près de Cahors, docteur et prédicateur, plus célébré que le précédent par les Franciscains ses confrères, mais duquel nous n'avons point à parler encore, puisqu'il a vécu jusqu'en 1334. Un troisième Bertrand, surnommé Lager, de Figeac, n'est mort qu'en 1392, et par conséquent, le moment n'est pas venu d'examiner ses traités contre les Grecs, contre le schisme et l'hérésie : d'un couvent de Cordeliers il fut appelé à l'évêché d'Ostie. Un quatrième Bertrand, religieux du même ordre, et distingué par le prénom ou surnom de Rodolphe ou Raoul, *Bertrandus Rodolphus,* mourut évêque de Digne en 1433. Nous ne faisons ici mention de ces 4 frères Mineurs, homonymes, qu'afin d'avertir des erreurs qu'on a commises en les confondant. Nous n'avons à tenir ici quelque compte que du premier. D.

Suppl. et castig. ad Ser. Min. p. 138-140.
Wadding. Ser. trium. ord. S. Franc. p. 4.
Bon. univ. de Apibus, l. 2, c. 10.
S. Ant. Chronic. Tit. XIX, c. 7.

X. LAURENT L'ANGLAIS (*Anglicus*) est, suivant Bale, l'auteur d'un livre contre les frères Prêcheurs, *contrà pseudo-prædicatores,* et d'une apologie de Guillaume de Saint-Amour,

Sec. ill. maj. Brit. IV, 434.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Defensorium Guilielmi, écrits composés vers 1260. Laurent mourut, selon Pits, en cette année même. Ses relations avec les adversaires des moines Mendiants donnent lieu de croire qu'il a fait quelque séjour en France, et ne permettent pas de le confondre avec un *Laurentius anglicus*, que les Dominicains révèrent comme un des premiers apôtres de leur ordre, et auquel ils attribuent des miracles. D.

De ill. Angl. scr. p. 342.
Scr. ord. Pr. I, 16.

XI. Robert de Montberon, évêque d'Angoulême, eut à se plaindre des violences du comte Hugues Buni de Lusignan, qui avait envahi et pillé ses biens. Saint Louis condamna ce seigneur à des réparations rigoureuses et humiliantes. Cette querelle est le sujet de huit lettres adressées par Robert au chapitre de Poitiers, à l'archevêque de Bordeaux, au roi de France, au visiteur général des Templiers, au pape Alexandre IV, aux évêques de Périgueux et d'Évreux. Martène les a publiées avec d'autres pièces relatives à la même affaire. Robert mourut en 1260 : son épiscopat, qui ne remontait qu'à 1255, n'est mémorable que par les faits que nous venons d'indiquer. D.

Gall. chr. t. 2, col. 1008, 1009.
Ampliss. coll. t. VII, col. 148-168.

XII. Jean Balétrier (*Joannes Balistarius*) est indiqué par Salanhac et par Bernard Guidonis, comme un des plus anciens Dominicains du couvent de Limoges. Ses sermons, longtemps conservés dans ce monastère, ne s'y retrouvaient plus au commencement du XVIIe siècle. Il mourut, dit-on, à Limoges, le 8 juillet 1260. Voilà les seuls faits de sa vie qui soient tant soit peu connus; car une prétendue vision qu'on y ajoute ne mérite pas d'être sérieusement racontée. D.

Scr. ord. Pr. I, 160.

XIII. Gilbert ou Gibert, grand maître des Hospitaliers de Jérusalem, a écrit vers 1260 deux Lettres au roi Louis IX : Bongars les a publiées dans son Recueil d'historiens des croisades. La première est fort courte : elle demande justice des malfaiteurs qui ont incendié un domaine dont le propriétaire était absent. La seconde, un peu plus étendue, recommande à la charité du prince l'hôpital habité par des pauvres dont les prières sont toujours puissantes auprès de Dieu. *Sanctorum pauperum hospitalis Hierusalem in quâ verè Christus in membris suis suscipitur, sicut vestris aspexistis oculis ;... solitæ vestræ pietatis more diligite, manu tenete et ab omni hostili manu, tanquàm bonus patronus, defendite ; ut beatorum precibus et intercessione pauperum quibus regnum cœlorum à Christo traditum est, in præsenti*

Gesta Dei per Francos, t. I, p. 1173-1177.

Digitized by Google

prosperitatem mentis et corporis, pacem in regno vestro, de hostibus triumphum, et post hujus vitæ transitum, stolam immortalem cum eisdem pauperibus in regno cœlorum feliciter adipisci mereamini. Gilbert prend le titre de *Hospitalis magister* ou *custos.* Pierre de Villebride était alors maître du Temple, *domûs templi magister.* D.

XIV. Le Dominicain Romée de Levia a composé deux opuscules. L'un était une règle de vie monastique, *Regula honestatis vitæ monachi;* l'autre enseignait en prose et en vers à craindre et à aimer Jésus-Christ : *Liber prosâ et metro,.. de timendo et amando Domino Jesu Christo, per themata et capitula distinctus, verbis mellifluis exemplisque consolatoriis plenus, qui incipit* Advocatum habemus. Mais on ne connaît que les titres de ces deux livres, dont il ne subsiste, selon toute apparence, aucune copie. Nous parlerons donc fort succinctement de l'auteur, qui, d'ailleurs, était Catalan, né à Lævia, près de Puycerda. Toutefois il a passé la plus grande partie de sa vie en France, s'étant de bonne heure engagé dans l'ordre des frères Prêcheurs à Narbonne, ou à Montpellier, ou à Toulouse. Il a été, en 1223, prieur du couvent de Lyon; en 1232, provincial; en 1255, prieur à Bordeaux. Il mourut à Carcassonne le 21 novembre 1261. Tout ce que disent de lui, dans leurs livres inédits, Étienne de Bourbon ou de Belleville, Salanhac, Bernard Guidonis, a été recueilli par les PP. Quétif et Échard; mais ce sont des détails tout à fait étrangers à l'histoire des lettres. On ne sait pas si les vers de *Romæus de Levia* valaient mieux que les trois qui se lisaient sur sa tombe :

(1261.)

Scr. ord. Pr. I, 161, 162.

Hâc sunt in fossâ fratris venerabilis ossa
Dicti Romei, qui fuit archa Dei.
Hic Jesumque piam dilexit valdè Mariam. D.

XV. Guibert ou Gilbert, abbé de Launoy, avait laissé un écrit intitulé : *Chronicon de gestis imperatorum ac pontificum.* Cette chronique est indiquée par Martin de Pologne comme l'une de celles dont il s'est servi pour rédiger la sienne. En conséquence Vossius inscrit Gilbert au nombre des historiens, mais en avouant qu'il ne sait rien de sa personne : *Quis ille sit adhuc ignoro,* et sans citer aucune copie de son œuvre. Tout renseignement de ce genre manque aussi dans la *Gallia christiana,* où il est dit seulement que

De Hist. lat. l. III, Operum, t. IV, 219.

T. IX, col. 849.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Gilbert de Lannoy a composé une histoire de son temps et des sermons. Aucun manuscrit de ces productions n'est désigné par Montfaucon ni dans le catalogue de la Bibliothèque du Roi. La date de la mort de cet auteur ne nous est pas connue. C'est le rang qu'il occupe dans la liste des abbés de son monastère, qui nous autorise à le placer vers 1261. D.

(1264.) Gall. chr. n. IV, 906, 907.

XVI. Thibauld, évêque de Châlons-sur-Saône depuis 1262 jusqu'en décembre 1264, légua aux moines de la Ferté-sur-Grosnes sa Bible, son exemplaire des Sentences de Pierre Lombard, et ses propres sermons : *sermones nostros quos propriâ manu descripsimus*, dit son testament daté du mois qui précéda sa mort. Les termes qu'il emploie pourraient signifier seulement qu'il avait copié ces sermons; mais on aime mieux qu'il en soit l'auteur, et en conséquence, Louis Jacob l'a inscrit dans la liste des écrivains de Châlons-sur-Saône. D.

De claris Scriptoribus cabillonensibus, p. 8. — Fabric. Biblioth. med. et inf. lat. VI, 222.

(1266.)

XVII. Richard d'Aldwerd ou d'Allverstat est un moine anglais ou écossais qui a, dit-on, enseigné à Paris, et dont néanmoins du Boulay ne fait pas mention. Il mourut en 1266 dans le monastère cistercien d'Aldwerd près de Groningue. De Visch, dans sa Bibliothèque de Citeaux, et les bibliographes anglais Leland, Bale et Pits, indiquent les écrits de ce religieux, savoir : un livre intitulé, *de Harmoniâ*, des Méditations, une longue Épître où il s'agit du martyre de saint Gérald, abbé de Clairvaux; de la vie et des miracles de saint Silvain, moine de la même abbaye; et de quelques autres Cisterciens béatifiés. D.

P. 284.

(vers 1267)

XVIII. Everard de Vilebenis était né probablement au village de Vilaines près de Poissy. Il entra dans l'ordre du Val des Écoliers, et fut le premier religieux de cet ordre qui obtint le grade de docteur au sein de l'Université de Paris. Il était prieur de la maison de Sainte-Catherine de la Culture au mois de mars 1267, date d'un acte où il est nommé en cette qualité, et où il s'agit d'une rente viagère de deux boisseaux de froment, assurée à deux pieuses femmes, en compensation des bienfaits que le monastère avait reçus d'elles. Des sermons d'Everard sur les saints et sur les fêtes de l'année se conservaient manuscrits dans son prieuré, dans

Digitized by Google

la bibliothèque du collége de Navarre, dans celles de Saint-Bénigne à Dijon, et de l'abbaye de Clairvaux. Oudin en transcrit le titre en ces termes : *Sermonum de Sanctis et Festivitatibus per annum volumen*, ou bien *Summa de Festis quam fecit frater Everardus, prior beatæ Catharinæ parisiensis, ordinis Vallis Scholarium, magister theologicæ facultatis*, etc.; ou encore, *Summa sermonum de Festis totius anni, fratris Everardi, ord. Vall. Schol.*, etc. Le premier de ces sermons est celui de la Toussaint; il a pour texte : *Lætabor ego super eloquia tua;* et il continue par ces mots : *Lætandum est triplici ratione;* 1 *quia sunt* (eloquia Dei) *animas castas facientia;* 2, etc... Oudin n'en copie pas davantage. Il dit que personne, à sa connaissance, n'a fait mention du sermonnaire Everard. L'article très-succinct qui le concerne dans la Bibliothèque de la moyenne et basse latinité, par Fabricius, ne renvoie qu'à Oudin. D.

Comment. de Scr. eccles. III, 492, 493.

T. 2, p. 118.

XIX. Regnauld Mignon, de Corbeil, était archidiacre de Reims quand l'évêché de Paris vaqua par le décès de Gautier, second du nom sur ce siége. Les chanoines ne s'accordèrent pas sur le choix d'un nouveau prélat. Deux élus, qui s'appelaient Albert et Luc, ne furent point installés. On ne sait pas bien si Regnauld obtint des suffrages plus réguliers et plus efficaces, ou s'il fut nommé par le pape; mais il entra en fonction au mois d'août 1260. Il administra le saint viatique à la reine Blanche en 1252. La fondation de la Sorbonne date de son épiscopat. Il avait soutenu la cause des docteurs séculiers contre les moines Mendiants, et condamné le livre de l'Évangile éternel; mais bientôt, effrayé du courage qu'il avait montré, il consulta le pape et se déclara contre Guillaume de Saint-Amour. Parmi les actes, assez nombreux, de son administration ecclésiastique, on remarque en 1263, un accord avec le comte de Nevers; en 1265, un interdit qu'il jeta sur son diocèse, à l'occasion de quelques désordres populaires. Mais il ne reste de lui qu'un seul écrit dont il y ait lieu de faire ici quelque mention. C'est un règlement qu'il imposa aux chanoines de l'église de Saint-Exupère à Corbeil, et que Gérard Dubois a transcrit. Le prélat leur recommande de célébrer plus décemment l'office divin; de s'interdire, dans l'exercice de cette fonction, les causeries, les jeux, le rire, les signes de distraction et d'ennui. Regnauld mourut le 6 juin 1268, et fut enterré à l'ab-

(1268.)

Gall. chr. n. VII, col. 101-108.

Historia ecclesiæ paris. t. 2, p. 451-455.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

baye de Saint-Victor où se lisait son épitaphe. Le Nécrologe de l'église de Paris énumère les dons qu'il a faits à la sacristie. D.

(VERS 1269.)

Script. ordin. Præd. t. I, p. 119 et p. 500.

XX. Les auteurs de l'Histoire littéraire des frères Prêcheurs distinguent deux religieux de cet ordre qui ont porté le nom de JEAN DE PARIS, mais avec des surnoms différents. Le plus ancien était qualifié *pungens asinum*, pique-l'âne ou poin-l'âne; l'autre *dormiens* ou *surdus*, et en français *qui dort*. Les mêmes auteurs ne veulent pas que Poin-l'âne soit un sobriquet : c'est, disent-ils, le surnom d'une famille parisienne, notable au XIIIe siècle; et ils citent à l'appui de cette opinion, un ancien nécrologe de l'église de Notre-Dame, devenu le manuscrit 3883 de la Bibliothèque du Roi. On y voit un Guillaume Pique-l'âne fonder, moyennant une somme de 40 livres parisis, deux anniversaires perpétuels pour son père et sa mère. Tout au contraire, Oudin prétend que *pungens asinum* était une épithète honorable, *vocitatione prorsùs gloriosâ*, appliquée au frère Jean, à raison des traits piquants de ses argumentations scolastiques ou doctorales; et qu'avant qu'on rendît cet hommage à son habileté, il ne s'appelait que Jean *Qui dort;* ce qui tend à confondre en un seul et même personnage les deux Jean de Paris qu'Échard, et avant lui Baluze, ont distingués. Baluze fait observer que Jean Poin-l'âne est placé par Étienne de Salanhac parmi les Dominicains décorés du titre de maîtres ou docteurs en 1255, tandis que Jean Qui dort ne fut licencié qu'en 1304, selon Bernard Guidonis. Il est fort probable que le premier prit l'habit des frères Prêcheurs vers 1230, à Paris, dans le couvent de Saint-Jacques. On le trouve au nombre des théologiens qui condamnèrent le Talmud, quoique, selon toute apparence, il fût encore simple bachelier, et qu'il n'ait pas achevé ses trois années de professorat avant 1247. Toujours devint-il fameux dans la faculté sacrée. Trithème le fait vivre jusqu'en 1280; Altamura, jusqu'en 1295; mais son nom ne se retrouvant pas parmi ceux des principaux Dominicains qui composaient une assemblée générale tenue à Paris en 1269, on peut présumer qu'il mourut vers cette année. Les écrits qu'on lui attribue sont un Commentaire sur les 4 livres des Sentences, et deux livres intitulés : *de Unitate formæ ; — de Principio individuationis.* Ces trois ouvrages,

Comment. de Scr. eccles. III, 634.

Notæ ad vitas Papar. avenionens. 536.

Anton. Sen. Biblioth. ord. Pr. p. 134.

Scr. eccles. n. DV.

Biblioth. dominicana, ad an. 1295, et in Append. ad ann. 1284.

Digitized by Google

restés manuscrits, sont indiqués par Louis de Valladolid, et dans le catalogue de Jean Bunderius. P. R.

XXI. Bauduin de Maclix, frère Prêcheur, a souscrit en 1269 une censure ou un jugement doctrinal sur certaines difficultés relatives au secret de la confession; opuscule qui a été imprimé parmi ceux de saint Thomas d'Aquin, et dont une copie manuscrite se conservait à Saint-Victor, nº 635. On a perdu ou négligé d'autres productions théologiques qui appartenaient plus en propre à Bauduin. Il en avait probablement laissé plusieurs; car il était un des docteurs renommés de l'Université de Paris : Du Boulay l'inscrit sous le nom de Baudouin de Tournai (*Balduinus de Tornaco, ordinis fratrum Prædicatorum*), au nombre des signataires d'une requête contre l'official de Paris, présentée en 1267 au légat Simon de Brie, cardinal de Sainte-Cécile. D.

Scr. ord. Pr. I, 247. Paquot, Mém. t. 2, p. 341.

Hist. Univ. Paris, III, 388.

XXII. L'abbé de Prémontré Jean II, appelé Jean de Rockignies ou Roquignies, du nom du village qui l'avait vu naître, montra dès son enfance les plus heureuses dispositions pour les lettres et les sciences. Il se rendit à Paris où il étudia, avec autant d'ardeur que de succès, la théologie et la philosophie, sous le célèbre Alexandre de Halès. Bientôt il fut reçu docteur; et aussitôt il commença à composer, dans le goût scolastique de son siècle, un ouvrage de théologie qu'il intitula : *Summa theologica*, et qui est divisé en *livres, traités, questions* et *articles*. La première dignité ecclésiastique à laquelle il parvint fut celle d'abbé de Clairfontaine. En 1247, il se trouva appelé à remplacer, comme abbé de Prémontré, Conon qui avait puissamment encouragé ses premières études théologiques. Dans le but de favoriser, à son tour, la propagation des connaissances théologiques et philosophiques, qu'il considérait comme indispensables à tous ceux qui sont chargés de l'enseignement du peuple, il fonda en 1252 un collége dans l'Université de Paris, et depuis le dota richement. Il ne négligea rien pour perfectionner la discipline de son ordre; mais il y travailla plus encore par son exemple que par son autorité. Sentant sa mort prochaine, il se fit porter dans la chapelle de la Sainte-Vierge; et là, s'étant prosterné avec toute la foi et toute l'humilité chrétiennes, il rendit son âme à Dieu, le 29 août 1269. On n'a de lui, outre sa *Summa theologica*, que quelques homélies sur les Évangiles. F. L.

Le Paige, Bibl. Præmonstr. pag. 581 sqq.

Le Paige, loc. cit. — L. Hugo, Annales Præmonstr. t. I, col. 25.

Le Paige, ouvr. cité, p. 306, 581 et suiv. — L. Hugo, loc. cit.

XXIII. Gui de Mello, noble Bourguignon, nommé d'a- (1270.)

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

bord évêque de Verdun, par Innocent IV, quitta ce siége en 1247 pour occuper celui d'Auxerre où ce même pape l'appelait. A force de se mêler d'affaires ecclésiastiques, civiles et même militaires, Guy attira l'attention de ses contemporains, et leur inspira une haute idée de ses talents. Clément IV le complimentait de sa sagesse, de son mérite accompli en tout point : *Dedit tibi Dominus spiritum sapientiæ, sed et linguam contulit eruditam; sensum tuum insuper multi jam temporis experientia consolidavit, ita ut nihil tibi desit in ullâ gratiâ.* Cependant nous n'avons rien de lui qui ait le caractère d'une production littéraire; ses harangues et ses lettres ne nous sont connues que par les éloges qu'on en a faits de son temps. Joinville nous apprend que cet évêque d'Auxerre se chargea d'adresser à Louis IX, de la part de plusieurs autres prélats, une remontrance fort indécente. « Sire, lui disait-il, la chrétienté chiet entre vos « mains : si vous requérons que vous commandez a vos « baillifs et a vos serjans que il contreingnent les escomme- « niés an et jour; par quoy il facent satisfaccion a l'Église. » Le saint roi eut la sagesse de résister à cette entreprise audacieuse. Ce qui reste à dire de Guy de Mello, c'est qu'en 1267, il refusa l'archevêché de Lyon que lui offrait Clément IV; qu'à ce sujet il écrivit à ce pontife une épître qui n'a point été recueillie, et qu'il mourut à Auxerre le 19 septembre 1270. D.

Gall. chr. n. XIII, col. 1212, 1213; XII, 305-309. — Lebeuf, Mém. sur Auxerre, I, 379-399. Thesaur. Anecdot. t. 2, p. 200.

Hist. de saint Louis, p. 14 et 130.

XXIV. Gérard de Saint-Quentin est signalé, par Trithème, comme un moine très-studieux, versé dans les sciences sacrées et profanes, auteur de quelques opuscules, notamment d'une légende des miracles opérés par l'intercession d'une sainte, de répons et autres chants d'église sur le même sujet, et d'une relation de la translation de la sainte Couronne d'épine et d'une partie de la vraie Croix, reliques acquises par saint Louis, de l'empereur de Constantinople. Henri de Gand, qui, avant Trithème, avait parlé à peu près de même du moine Gérard de Saint-Quentin, ajoutait qu'un frère Pierre, chanoine de Saint-Aubert, à Cambrai, composait la musique de ces chants, de ces antiennes et des cantiques vulgairement appelés *Condits*, et les rendait aussi recommandables par la mélodie des airs, que par la correction du style, *dulci modulamine et limato dictamine.* P. R.

De scr. eccles. t. CIDLXXXVI.

Henr. Gand. De Scr. eccles. p. 111.

Digitized by Google

XXV. Jacques surnommé l'Anglais, à raison de sa patrie, était un moine cistercien qui, vers 1270, contestait, comme saint Thomas d'Aquin, l'immaculée conception de la Vierge Marie. On donne à ce théologien anglais la qualité de docteur de l'Université de Paris, et on lui attribue, outre l'apologie de la doctrine de saint Thomas, un commentaire sur le Cantique des cantiques, des sermons sur les Évangiles, et des leçons scolastiques, *lectiones scholasticas.* Du Boulay dit qu'il a professé les humanités et expliqué des livres sacrés dans le collége des Bernardins, fondé à Paris par Étienne de Lexington, abbé de Clairvaux. D.

Bale, IV, 36. — Pits, 353. — Fabric. Biblioth. med. et inf. lat. IV, 4.

Historia Univ. Paris. III, 692.

XXVI. Les Dominicains, en inscrivant Rigaud dans la liste des écrivains de leur ordre, avouent que ce personnage ne leur est connu que parce que son nom a été ajouté à un manuscrit en parchemin, grand in-folio, qui se conservait dans leur couvent de la rue Saint-Jacques. L'intitulé : *Rigaudus, ordinis prædicatorum, in libros sententiarum,* est d'une écriture moins ancienne que celle du volume. Les premiers et les derniers mots de chacun des quatre livres de ce commentaire sur le Maître des sentences ont été transcrits par Échard : ils n'ont aucune sorte d'importance; ce sont des maximes ou des notions familières à presque tous les lecteurs, ou des textes fréquemment cités dans les livres de théologie. Les Augustins établis sur le quai qui porte encore leur nom, possédaient un recueil manuscrit de sermons du XIIIe siècle : *Sermones collecti à bonis prædicatoribus.* On y lisait des discours du cardinal Odon, du franciscain Jean de la Rochelle, et de plusieurs frères Prêcheurs, par exemple de Hugues de Saint-Cher. Un nommé Rigaud se trouve au nombre de ces sermonnaires, mais sans être désigné comme dominicain. Est-ce le même théologien que le commentateur de Pierre Lombard? Il ne reste aucun moyen d'éclaircir ce point qui n'a d'ailleurs pour nous aucun intérêt. Nous n'avons, pour placer cet article sous l'année 1270, pas d'autre motif que sa ressemblance avec celui qui va suivre, et qui concernera aussi un Dominicain, commentateur des Sentences : c'est d'ailleurs sans preuve, sans le moindre indice, et à notre avis sans vraisemblance, que ce Rigaud a été désigné comme ayant vécu jusque vers la fin du XIIIe siècle. D.

Scr. ord. Pr. I, 475.

XXVII. Hugues de Metz, né dans cette ville, y embrassa l'état religieux avant 1240, dans le couvent des frères Prê-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Du Boulay, Hist. Univ. paris. III, 216.—Scr. ordin. Pred. I, 149, 150.

cheurs. Envoyé à Paris, il y étudia et professa en même temps que Thomas d'Aquin. Les embarras et les difficultés que suscitèrent aux moines Guillaume de Saint-Amour et ses adhérents, empêchèrent Hugues et Thomas, jusqu'à la fin de l'an 1258, d'acquérir le titre de docteurs. Une chronique des Dominicains de Metz dit que Hugues mourut à Paris, et rapporte son épitaphe en vers léonins. Voici les trois derniers :

Inter doctores sacros sortitus honores,
Vermibus hìc donor, et sic ostendere conor
Quòd, sicut ponor, ponitur omnis honor.

Alva, Sol veritatis. Rad. 220, col. 1557.

Cette chronique ne donne pas la date de la mort de Hugues; mais il paraît qu'il était plus âgé que saint Thomas : nous supposons, peut-être un peu témérairement, qu'il mourut quelques années avant lui, vers 1270. Son commentaire sur Pierre Lombard devait se trouver chez les frères Prêcheurs de Metz, avant l'invasion et les dégâts que leur couvent a essuyés au moyen âge, et qui ont entraîné la perte de presque tous leurs manuscrits. Toutefois des copies de ce commentaire subsistaient en Belgique au XVIe siècle; la glose sur le troisième livre des Sentences commençait par ces mots du livre de Job : *Auditu auris audivi te.* D.

Job. c. XLII, v. 5.

J. B. de Lezana, Annal. t. IV, ann. 1263, pag. 375.—Lud. Jacob. Biblioth. carmel. msta. p. 335. — Cosme de Villiers, Biblioth. carmel. t. 2, p. 550.

Voss. De Histor. lat. l. 2, c. 60. Oper. t. IV, p. 153.

Als. ill. t. 2, p. 417.

XXVIII. Pierre de Strasbourg, carme du XIIIe siècle, fut, selon les historiens de son ordre, un théologien très-érudit et un habile prédicateur. Mais ils recommandent surtout l'histoire qu'il a écrite de la guerre qui éclata en 1263, entre Gauthier (Waltherus), évêque de Strasbourg, et les habitants de cette ville. Vossius n'indique que très-sommairement cet ouvrage; la Bibliothèque historique de la France n'en fait pas la moindre mention. Les autres bibliographes n'en désignent aucune copie ni manuscrite ni imprimée. Nous ne trouvons que dans l'*Alsatia illustrata* de Schoepflin une citation un peu précise d'un manuscrit de cette histoire. A défaut de tout autre renseignement biographique, nous supposons que Pierre de Strasbourg n'est mort que 7 à 8 ans après les événements qu'il a racontés. D.

Ferreoli Locrii Chronic. belg. p. 355, 385, 386, 388, 395 et 414.

XXIX. Georges de Tempséca, Georgius a Tempseca, né à Bruges, ne nous est connu que par le témoignage de Jacques Meyer et de Ferri de Locres, historiens du XVIe siècle, qui, sans entrer dans aucun détail sur l'époque de sa naissance, ni de sa mort, se bornent à dire qu'ils ont puisé beaucoup de renseignements dans une histoire manuscrite d'Arras

Digitized by Google

(*Historia Atrebatensis*) dont il était l'auteur. Cet ouvrage n'a jamais été publié; et l'on ignore même ce qu'il est devenu, comme on ignore aussi en quel temps il fut composé, et quelle période il embrassait. Tout ce que nous en savons, c'est que les citations qui lui ont été empruntées par Meyer et par Ferri remontent à l'année 1189 et s'étendent jusqu'en 1252 seulement. Nous ferons remarquer, à cette occasion, que le dernier de ces deux auteurs paraît avoir cité l'histoire d'Arras, non-seulement d'après les extraits manuscrits qu'en avait faits Meyer pour son histoire de Flandre, mais d'après le manuscrit original, qui, de son temps, existait encore. Sweert, le premier auteur qui, depuis Meyer et Ferri, ait fait mention de Georges de Tempséca, avoue qu'il n'a pu recueillir aucune indication sur la date de la naissance ni de la mort de l'historien d'Arras. Ce renseignement ne se trouve pas non plus dans les très-courtes notices que lui ont consacrées Valère André, Antoine Sander, Gérard Jean Vossius, Foppens, Fabricius, et qui ne sont au reste que la répétition de l'article de Sweert. Foppens et Fabricius y ajoutent chacun une seule remarque : le premier observe qu'un personnage nommé *Georges de Themsicke, Georgius à Tempseca,* était, vers l'année 1500, conseiller ecclésiastique dans le sénat suprême de Malines; qu'en la même qualité, il entra ensuite dans le saint-Conseil de Bruxelles; et qu'il réunit les bénéfices de doyen de Sainte-Gudule dans cette dernière ville, de prévôt des collégiales de Saint-Sauveur à Harlebecke, de Saint-Pierre à Cassel, de Saint-Baron à Gand, et de Notre-Dame à Courtrai. Foppens ajoute enfin que Georges de Themsicke avait été au moment de remplir les mêmes fonctions à Saint-Donat de Bruges, et qu'il mourut en 1526, à un âge avancé. Quant à Fabricius, il remarque que le nom de Georges de Tempséca a été mal à propos changé en celui de Georges de Tenséra, *Georgius à Tensera,* par Sander et par Vossius.

Athen. Belgic. p. 276.

Valer. Andr. Biblioth. Belg. p. 267. — Ant. Sander. De Brugensib. eruditionis famâ claris, pag. 33. — Ger. Joan. Vossii Opera, t. IV; De historic. latin. lib. III, p. 219, col. 1. — Foppens, Biblioth. Belgic. t. I, p. 342 et 343. — Fabricii Bibl. med. et inf. lat. t. III, p. 36, col. 1.

Loc. cit.

Dans un opuscule assez rare, et publié sans nom d'auteur en 1731 (in-8°), à Bruges, sous le titre de *Compendium chronologicum Episcoporum brugensium, nec non Præpositorum, Decanorum, etc. ecclesiæ cathedralis S. Donatiani brugensis,* on trouve que *Georges van Temsicken*, de Bruges, fils de Louis, chevalier et bourgmestre de Bruges, et de Marguerite de Flandre (1), fut élu au décanat de

P. 83.

(1) La famille *de Flandre* existe encore actuellement à Lille.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Bruxelles le 29 mai 1499. Ce *Compendium* est généralement attribué à Foppens, chanoine de la cathédrale de Bruges à l'époque de 1731; et l'opinion qui prévaut actuellement parmi les savants en Flandre et en Belgique est que le Georges van Temsicken dont parlent les deux ouvrages de Foppens, fut l'auteur de l'Histoire d'Arras citée par Meyer et par Ferri de Locres. A défaut du manuscrit de cette histoire, qui ne se retrouve pas, nous ferons toutefois observer que Meyer et Ferri n'ayant emprunté à Georges de Tempséca aucun fait d'une date postérieure à l'année 1252, on peut considérer l'*Historia Atrebatensis* comme ayant été réellement composée par un écrivain qui vivait dans la dernière moitié du XIIIe siècle, et qui, pour cette raison, ne doit pas être confondu avec Georges van Temsicken, mort seulement en 1536. Remarquons d'ailleurs que la famille Temsecke ou Temsicken était fort ancienne. Les archives de Bruges attestent que dès l'année 1383 on comptait un *Jean van Themsecke* parmi les douze échevins de la ville. Ce sont ces diverses considérations qui nous ont engagés à placer au nombre des écrivains morts depuis 1255 jusqu'en 1285, Georges de Tempséca, auteur de l'Histoire d'Arras. F. L.

(1271.) Foppens, Biblioth. Belg. t. I, p. 344.

XXX. Gérard d'Anvers vécut en France vers l'an 1270, sous le pontificat de Grégoire X, à qui il dédia sa *Biblia tabulata*, ouvrage composé à la demande de Guy de la Tour, évêque de Clermont. On en conservait le manuscrit dans la bibliothèque publique de Saint-Jean à Utrecht. L'époque de la naissance et celle de la mort de l'auteur nous sont restées inconnues. F. L.

XXXI. Henri de Suze, qui fut aussi appelé Henricus de Bartholomæis, devait son surnom à la ville d'Italie dans laquelle il était né. Nous ne possédons aucun renseignement sur sa famille, et la date de sa naissance est même restée inconnue : toutefois, on peut la placer avec certitude au commencement du XIIIe siècle. Henri fit ses études à Bologne, où il eut pour maîtres, dans le droit civil, Balduin, et, dans le droit canon, Jacques d'Albenga. Il professa lui-même, à l'Université de Paris, cette dernière branche des sciences théologiques (1). Du Boulay le range parmi les plus illustres

Tirab. Stor. dell. lett. ital. t. IV, p. 452. Hist. Univ. Paris. t. III, p. 688.

(1) On s'est cru autorisé à affirmer que Henri avait précédemment professé le droit canon à Bologne; mais Tiraboschi (loc. cit.) nous paraît avoir démontré que le fait est appuyé sur des preuves trop légères pour être admis sans contestation.

Digitized by Google

professeurs de cet établissement, et prétend qu'il y eut pour auditeur le célèbre Guillaume Durand, à qui sa subtilité fit donner le surnom de *Speculator*. Les auteurs de la Gaule chrétienne et Frizon reproduisent la même assertion. Tiraboschi cependant la conteste, d'après le P. Sarti, et pense qu'elle est en contradiction avec l'ordre chronologique.

Gall. chr. n. III, col. 1079 et 1080. — Gall. purpur. p. 231. P. Sarti, De clar. archigymn. Bonon. profess. à sæcul. XI ad sæcul. XIV. Bolon. 1769-1771, t. I, Pars I, p. 387. — Tirab., ouvr. cité, pag. 453.

Henri quitta Paris pour accompagner en Angleterre le légat du saint-siége. Il y fut accueilli avec une haute distinction; le roi le combla de bienfaits, et on a lieu de croire qu'il professa publiquement le droit canon en Angleterre, comme il l'avait professé à Paris.

De retour en France, il devint évêque de Sistéron vers l'année 1241. Il gouverna ce diocèse avec succès jusqu'en 1250, époque à laquelle il fut promu à l'archevêché d'Embrun. L'année suivante, l'empereur lui accorda le titre de prince. Selon Ciaconius, il fut nommé cardinal évêque d'Ostie par Urbain IV, en 1261, à la première création de cardinaux que fit ce pape. Mais Thierry de Vaucouleurs, écrivain contemporain, ne place la date de sa nomination qu'à la seconde création, c'est-à-dire, en 1262. Cette nouvelle dignité n'empêcha pas Henri de donner tous ses soins à l'archevêché d'Embrun. Il présida dans cette ville, en 1267, un concile provincial, d'où sortirent plusieurs règlements utiles. Envoyé en qualité de cardinal légat dans le Piémont et dans la Lombardie, il réussit par son éloquence persuasive à y échauffer les esprits en faveur du saint-siége, alors ébranlé par des discordes et par des séditions intérieures, et il obtint de nombreux secours pour le pape. Il mourut à Lyon en 1271, au rapport de la plupart des historiens. Ciaconius et Frizon placent sa mort dix ans plus tard, c'est-à-dire, en 1281; d'autres la placent en 1276. Mais la liste des évêques d'Ostie, dressée par Ughelli, nous montre qu'en 1272 Pierre de Tarantaise était le titulaire de cet évêché. La dépouille mortelle de Henri de Suze fut inhumée à Lyon, dans l'église des frères Prêcheurs.

Gall. chr. n. t. I, col. 488 et 489; t. III, col. 1079. Vitæ summ. pontif. t. II, col, 157. In vitâ Urbani IV; Murat. Scr. rer. italic. t. III, Pars II, col. 408.

Ciacon. loc. cit. —Gall. purpur. loc. cit.

Ital. sacra, t. I, col. 69.

Henri s'était acquis une brillante réputation par ses vastes connaissances dans le droit civil et dans le droit canon, par son éloquence, par ses services, par son habileté dans les affaires (1). Les ouvrages qui nous restent de lui jouirent

Fr. Tolomeo, Hist. eccl. l. XX, c. 22. — Murat. Script. rer. Ital. t. II, p. 1153.

(1) On rapporte qu'étant archevêque d'Embrun, il harangua souvent le peuple, et calma par ses paroles des mécontentements qui auraient pu être la source de révoltes sérieuses.

Ciacon. loc. cit.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

d'une grande célébrité dans le XIIIe siècle et dans les trois siècles suivants, notamment la *Somme du droit canon* ou *des Decrétales*, qu'il écrivit à la demande du pape Alexandre IV. Ce livre n'ayant été achevé que lorsque Henri fut élevé à la dignité de cardinal évêque d'Ostie, prit de l'auteur le surnom de *Summa Ostiensis*. On le désigne quelquefois aussi sous le titre d'*Apparatus*. La première édition de l'ouvrage parut en 1470, sous celui de *Ostiensis summa aurea in Decretales*, de format in-folio, sans nom de lieu ni d'auteur. On croit généralement qu'elle fut imprimée à Rome. Depuis, il s'en est fait plusieurs autres éditions, tant à Rome, en 1473 et 1477, qu'ailleurs dans les années suivantes.

Ciacon. ubi supra. — Trithem. De Scr. eccl. fol. 101, ed. Paris. 1512. — Gall. purp. ubi supra. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. III, p. 225. — Gall. chr. n. t. III, col. 1079.

Fabric. ubi supra.

Henri avait également écrit sur les Décrétales un commentaire intitulé *Commentarius in Epistolas Decretales*, dont on a publié plusieurs éditions. Cet ouvrage, comme la *Summa Ostiensis*, nous prouve que l'auteur avait un profond savoir dans le droit canon et le droit civil tout ensemble (1).

Fabric. ibid.

La réputation de Henri fut si grande, que Dante, dans son immortel poëme, le désigne avec Taddée, de manière à nous permettre de penser qu'il considérait celui-là comme le représentant de la science du droit, celui-ci comme le restaurateur et le père des sciences médicales. Les vers qui nous fournissent cette observation sont placés par le poëte florentin dans la bouche de saint Bonaventure, qui, racontant l'histoire de la vie de saint Dominique, s'exprime en ces termes : « Ce ne fut point pour le monde, pour qui maintenant on « se fatigue à la suite de l'*Ostiense* et du *Taddeo*, mais « pour l'amour de la manne véritable (2) qu'il se fit *grand* « docteur en un *petit* espace de temps : »

Il Paradiso, XII, 82-85.

Non per lo mondo, per cui mo s'affanna
Diretro ad Ostiense ed a Taddeo,
Ma per amor della verace manna,
In picciol tempo gran dottor si feo,
. . . . . .

F. L.

(1) Son testament, imprimé dans la Nouvelle Gaule chrétienne (t. III, *in Instrum. Eccles. ebredun.* col. 180), nous apprend qu'il légua le manuscrit original de ce Commentaire à l'Université de Bologne où il l'avait envoyé pour le faire copier : *Commentum meum super Decretales*, dit le testateur, *quod misi Bononiam conscribendum, Studio Bononiensi relinquo.*

(2) La vraie science.

Digitized by Google

XXXII. Raimond Amaury, évêque de Nîmes, mort en 1272, est si peu connu que les auteurs de l'ancienne *Gallia christiana* ont partagé ses deux noms entre deux personnages. C'est un seul et même prélat dont l'épiscopat avait commencé en 1242. Il est du nombre des évêques qui, en 1245, demandèrent pour les inquisiteurs des pouvoirs illimités. On ne pourrait lui attribuer que des statuts synodaux imposés aux églises de Beziers et de Nîmes; peut-être n'a-t-il fait que les munir de son autorité. D.

(1272.) Gall. chr. n. VI, 446, 447.

XXXIII. Maurin prit possession du siége épiscopal de Narbonne au mois de janvier 1272. Il succédait à Guy Foulques ou Fulcodi qui venait d'être fait cardinal évêque de Sabine, et qui depuis fut le pape Clément IV. Ce pontife, quoique ancien ami de Maurin, lui adressa de vives réprimandes, d'abord sur ses démêlés continuels avec ses confrères comme avec les laïcs, puis sur la témérité de ses opinions théologiques. D'une part, Maurin ne savait rester en paix avec personne, ni dans son diocèse, ni au dehors; de l'autre on l'accusait d'avoir dit à un grand personnage, qui n'est pas nommé, que le corps du Seigneur n'est point essentiellement dans l'Eucharistie, mais seulement figuré ou signifié, et que telle était la doctrine de l'école de Paris : *Corpus Domini essentialiter in altari non esse, sed tantùm sicut signatum sub signo, hancque celebrem esse Parisinorum opinionem.* Le principal écrit de Maurin, ou même le seul dont la mention soit excusable dans une histoire littéraire, est la lettre apologétique où il désavoue le propos qu'on lui impute : il supplie le pape de ne pas douter de sa parfaite orthodoxie. D'autres lettres, adressées par lui à Clément IV, au prince Alfonse, comte de Poitiers, ont moins d'importance. Cet évêque mourut en juillet 1272. D.

Gall. chr. n. VI, 77-79.

Voyez ci-dessus, p. 92-101.

Thes. Anecd. t. 2, col. 147, 167, 536, 559, etc.

XXXIV. André de Chaalis, dominicain, est auteur de quelques sermons insérés dans un recueil manuscrit que possédait la maison de Sorbonne. Ils ont été prêchés, en 1272 et 1273, dans les églises de Saint-Germain, de la Madeleine, de Saint-Leufroi. Les jours où André les a débités, l'après-dîner, *post prandium,* sont la Circoncision, le deuxième dimanche après l'Épiphanie, le dimanche de la Passion, celui de *Quasimodo* et la Pentecôte. On n'a imprimé que les premiers mots de ces homélies : *Apparuit benignitas. Nuptiæ*

(1273.) Scr. ord. Pr. I, 266.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

factæ sunt, etc. Échard laisse en doute si ce prédicateur était de Châlis au diocèse de Sens, ou de Châlis près de Mâcon. D.

(1274.) XXXV. Jean Tolet, *de Toleto*, Anglais de naissance, cardinal évêque de Porto, n'appartiendrait à la France qu'autant qu'il aurait été, comme on l'a cru longtemps, archevêque de Besançon. Mais un examen plus attentif des registres du Vatican et des épîtres pontificales a dissipé cette erreur, et n'a laissé d'évêché à ce prélat que dans la campagne de Rome. Il n'est d'ailleurs connu par aucune composition véritablement littéraire, à moins qu'on n'accorde ce titre à une assez vive remontrance adressée par lui au pape Innocent IV, et insérée dans la grande histoire de Matthieu Paris : elle a été traduite par Fleury en ces termes : « Seigneur, pour Dieu, « modérez-vous, et considérez que le temps est fâcheux. La « terre sainte est en grand péril ; l'église grecque est séparée « de nous. Frédéric, qui n'a point d'égal en puissance entre « les princes chrétiens, nous est opposé. Nous sommes chas- « sés d'Italie et comme en exil. La Hongrie et les pays voisins « n'attendent que leur ruine entière de la part des Tartares. « L'Allemagne est agitée par ses guerres civiles. En Espa- « gne, on maltraite les évêques jusqu'à leur couper la lan- « gue. Nous appauvrissons la France, et elle a conspiré contre « nous. L'Angleterre, fatiguée et épuisée par nos vexations, « commence à parler et à se plaindre comme l'ânesse de Ba- « laam, accablée de coups. Ainsi nous attirons tout le monde « contre nous. » Le cardinal qui traçait, en 1246, ce tableau des relations de la cour de Rome avec tous les États européens, fut, en 1271, un des électeurs du pape Grégoire X, auparavant archidiacre de Liége. Les dissentiments qui avaient éclaté dans le conclave, donnèrent lieu à Jean Tolet de composer ces deux mauvais vers :

Vitæ pontif. et cardin. t. 2, col. 118-120.

Hist. Major. p. 480.

Hist. eccles. l. LXXXII, n. 50, t. XVII in-12, p. 407.

> Papatûs munus tulit archidiaconus unus,
> Quem patrem patrum fecit discordia fratrum.

Jean Tolet mourut le 13 juillet 1274, à Lyon, pendant la tenue du concile. D.

(1274.) XXXVI. Pierre de Jkeham ou de Yckeham (1), moine

Pitseus, Relat. historic. de reb. Anglic. p. 355.

(1) Ce nom est écrit quelquefois aussi *Icham*, *Ickeham* et même *Jokeham*.

Digitized by Google

anglais, né à Kent, composa en latin une chronique des rois d'Angleterre dont on ne connaît qu'un seul manuscrit, et qui n'a jamais été imprimée. Ce manuscrit est porté, dans le catalogue de la Bibliothèque cottonienne, sous le titre suivant : *Chronica de regibus Angliæ successivè regnantibus, à tempore Bruti usque ad A. D.* 1301. Selon l'opinion commune, la portion de cette chronique, qui doit être attribuée à l'auteur dont nous nous occupons, s'arrête à l'année 1265. On ignore le nom du continuateur, de même que l'on ignore la date de la naissance et de la mort de Pierre de Jkeham. On sait seulement que ce dernier vint à Paris sous le règne et à la demande de Philippe III, et qu'il vivait encore en 1274. Il paraît avoir écrit en français, pendant son séjour à Paris, une généalogie des rois d'Angleterre, au sujet de laquelle on n'a d'autre renseignement que la mention faite de cet ouvrage par Baleus, par Pitseus, par Vossius et par Fabricius. Une plus grande incertitude encore règne à l'égard de quelques autres compositions de Jkeham, que l'on disait exister manuscrites dans la bibliothèque de Saint-Benoît, à Cambridge. On n'en connaît pas les titres, et on ne sait même point en quelle langue elles avaient été écrites. F. L.

Catalog. of the mscr. in the Cotton. library, p. 572.

Script. illustr. Maj. Britanniæ, t. IV, p. 43. — Relat. histor. de reb. Anglic. p. 355. — Biblioth. med. et inf. lat. t. V, p. 261.

Vossius, loc. cit.

XXXVII. Yves de Vergy était abbé de Cluny en 1257. Il administra cette abbaye avec beaucoup de succès pendant dix-huit ans, et commença en 1269 à faire bâtir, à Paris, un collége pour les moines de son ordre. La chronique de Cluny place sa mort au 25 août 1275. On ne cite d'autre ouvrage de lui que deux recueils de statuts de son ordre, sous les titres suivants : *Statuta Capituli generalis cluniacensis* et *Statuta in Angliâ edita apud Bermondeseyam in Capitulo provinciali.* Baluze les a insérés tous deux dans ses *Miscellanea.* F. L.

(1275.)

Gall. chr. n. t. IV, p. 280

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. t. IV, p. 207.

Ann. 1270.

T. II, p. 244 sqq.

XXXVIII. Alberic, *moine de la chapelle Thosan,* a rédigé, ou seulement traduit du latin en français, une chronique de la terre sainte, ou des expéditions en Orient, entreprises par les princes et les barons chrétiens, depuis les prédications de saint Bernard jusqu'à l'an 1270. Ce livre a été, dit-on, longtemps recherché par les familles nobles de la Flandre, curieuses d'y retrouver les noms, les surnoms et les titres de leurs ancêtres. Il en existait à Anvers, chez Christoph Butkens, une copie manuscrite qui a dû passer à ses héritiers. Du reste, on connaît si peu cette chronique, qu'elle

Foppens, Biblioth. belg. I,

Digitized by Google

est omise dans la Bibliothèque des croisades de M. Michaud. Nous ne savons rien de ce moine Albéric, sinon qu'il écrivait en 1272 : sa carrière a bien pu se prolonger jusqu'en 1276. La chapelle Thosan était une abbaye de l'ordre de Cîteaux, située près de Bruges, et réunie depuis à celle des Dunes. D.

(1276.) XXXIX. Adam, clerc de l'évêque de Clermont, a dédié au pape Grégoire X des extraits historiques, *Flores historiarum*, que nous avons indiqués dans notre tome XVIII, comme un abrégé du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. On conservait chez les Carmes de Clermont une chronique manuscrite, commençant à l'an 1218, finissant en 1270, et composée par le même Adam. Peut-être n'est-ce qu'une copie ou qu'une partie de ses Fleurs d'histoires. N'ayant point de renseignement sur la date de sa mort, nous le plaçons à la dernière année du pape auquel il a dédié son livre. D.

P. 472.

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. I. 8, 9.

XL. Grégoire X, né à Plaisance, mort à Arezzo, appartient trop peu à la France pour qu'il nous soit permis d'entreprendre ici l'histoire de sa vie, de son pontificat et de ses écrits. Après avoir été quelque temps chanoine de Lyon, il devint archidiacre de Liége, et fut ensuite envoyé à la terre sainte. Il habitait Ptolémaïs, avec le roi d'Angleterre, Édouard, lorsqu'il apprit qu'on venait de l'élire pape après une très-longue vacance du saint-siége. Il succédait, en 1271, à Clément IV, mort en 1268. Il convoqua et présida, en 1274, le concile général de Lyon, et mourut au commencement de l'année 1276, ayant pris part, durant un peu plus de quatre ans, aux plus importantes affaires ecclésiastiques et politiques de l'Europe. On dit qu'il a composé un dialogue *inter Saulum et Paulum*, et une oraison qui tendait à concilier les Guelfes et les Gibelins. Il paraît que ces deux écrits sont inédits, ainsi que la plupart de ses épîtres dont il existe un registre au Vatican. Mais ses lettres à Henri, évêque de Liége, au roi d'Arménie, à Michel Paléologue et à quelques autres princes ou seigneurs, ont été insérées en divers recueils. Ses statut sur l'élection des papes ne se lisent, dans l'ouvrage de Ciconius, que tels qu'ils ont été reproduits et modifiés sos les pontificats suivants. D.

Ciacon. Vitæ pontif. t. 2, col. 177-202.

Lud. Jacob, Biblioth. pontif. 96.

Labbe, Concil. t. XI. — Acta litteraria Suecia, ann. 1722, p. 347.

Ciac. col. 180, 182. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. III, 96.

XLI. Grégoire de Naples, de la famille des comtes de Segni, neveu de Grégoire IX, chapelain d'Urbain IV, évêque de Bayeux depuis le mois d'août 1274 jusqu'à sa mor en juillet 1276, n'est connu que par un seul ouvrage dont nous

Gall. chr. n. XI, 369, 370.

Digitized by Google

avons déjà fait mention ailleurs. C'est une vie d'Urbain IV, qui a été publiée par Papyre Masson, et qui n'a pas attiré l'attention des hommes de lettres autant que celle que Thierry de Vaucouleurs a écrite en vers. D.

Ci-dessus, p. 165; et 355-359. P. M. De episc. rom. 227.

XLII. Guillaume de Vicedominis était neveu de Grégoire X, qui le fit cardinal, évêque de Preneste, en 1273 ou 1274. Il avait été auparavant archevêque d'Aix. Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, il s'était marié, et voué à des professions séculières, soit militaires, soit plutôt civiles, particulièrement à celle d'avocat. Les Franciscains l'ont inscrit au nombre des personnages célèbres de leur ordre, dans lequel, en effet, il s'était engagé fort peu de temps avant sa mort, qui arriva le 6 septembre 1276, à Viterbe. Deux ouvrages lui sont attribués, savoir: Une Somme de Droit, *Summa institutionum*, et des Statuts synodaux pour le diocèse d'Aix, lesquels se conservaient dans les archives de cette église. La Somme se trouvait, en 1367, chez les frères Mineurs d'Udine: elle est citée dans un de leurs registres, rédigé en cette année. Cependant il n'est pas bien certain qu'elle soit de Vicedominus, quoiqu'il passât pour un habile jurisconsulte. D.

Ciacon. Vitæ pontif. t. 2, col. 193, 194. Gall. chr. n. I, 316, 317.

Sbaral. Supplem. et castig. 585, 586.

XLIII. Pierre de Valetica, né en Gascogne, frère prêcheur du couvent de Bayonne, et plusieurs fois provincial, mourut vers la fin de mai 1277. Ses écrits, dont Échard n'a retrouvé d'exemplaires nulle part, étaient intitulés: *Dictamina et carmina devota, in quibus non tam præmeditata cecinit quàm saporata primitùs et gustata, lucensque præclaro ingenio edidit. — Promptuarium et tractatus valdè devotus et brevis de gradibus contemplationis qui incipit: Notam fac mihi viam in quâ ambulem*, etc. D.

(1277.)

Ser. ord. Pr. I, 36.

XLIV. Bernard de Canpendu, *de cane suspenso*, élu en 1267, évêque de Carcassonne, ne prit ce titre dans ses actes qu'en 1273: il mourut au milieu du mois de janvier 1278, ayant soutenu, discuté, réglé plusieurs intérêts ecclésiastiques ou locaux, et ne laissant aucune production littéraire, à moins qu'on ne veuille donner ce titre à des statuts synodaux qu'il promulgua. D.

(1278.)

Gall. chr. n. VI, 888, 889. — Hist. de Languedoc, III. Pr. 585, 586.

XLV. Jean de Varsy ou mieux *de Verzy*, tenait ce surnom d'un bourg du Nivernais où il était né. Il fit ses premières études à Auxerre, dans le couvent des frères Prêcheurs, qui, l'ayant attaché à leur ordre, l'envoyèrent à

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Scr. ord. Pr. I, 373. Biblioth. Prædic. p. 146. Biblioth. dominicana, ann. 1255.

Paris. Il devint un des hommes distingués de leur maison de la rue Saint-Jacques. Léandre Albert, Salanhac, Bernard Guidonis, Antoine de Sienne, Altamura, qui le nomment *Joannes de Varsiaco, de Verdiaco*, font de grands éloges de ses leçons, de ses prédications, de ses écrits et de ses vertus religieuses. Il mourut en 1278, et fut enterré dans son couvent; on lisait sur sa tombe : *Hic jacet F. Johannes de Varsiaco, ordinis fratrum prædicatorum, in theologiâ magister, qui obiit anno Domini MCCLXXVIII.* Cependant aucun de ses ouvrages n'a été publié : ils ne sont connus que par des indications sommaires. 1. *Postilla super librum Sapientiæ.* La bibliothèque de Bâle en possède deux exemplaires manuscrits.—2. Dans les mêmes manuscrits, *Postilla super Cantica* (sur le Cantique des cantiques). Échard en donne quelques extraits qui lui ont été envoyés par Inselin, et qui ne présentent rien de remarquable. — 3. *Super alios sacrorum bibliorum libros postillæ.* On ne dit pas où ces commentaires se trouvent; on les cite d'après les registres du couvent des Dominicains d'Auxerre. — 4. *Sermones.* Les manuscrits, 1018 de Sorbonne, et 1012 de Saint-Victor contiennent huit sermons ou conférences de Jean de Varzy. P. R. (1).

(1280.)

Script. ordin. Prædi. I, 248.

XLVI. Dix-neuf sermons du dominicain BARTHELEMI DE TOURS se conservaient dans la bibliothèque de Sorbonne, épars en quatre recueils manuscrits d'opuscules du même genre. Échard en a transcrit les titres et rien de plus : ces titres mêmes pourraient sembler trop longs. Nous n'avons pourtant pas d'autre raison d'insérer ici quelques lignes sur le frère Barthélemi. Il avait fait profession dans le couvent de Tours, fondé en 1242. Il fut reçu docteur en théologie, à Paris, en 1260. On prétend qu'il a été confesseur de Louis IX : tout au plus a-t-il pu suppléer quelquefois Geoffroi de Beaulieu dans ce ministère. Mais il a été définiteur, vicaire du général Jean de Verceil, et membre, avec Thomas d'Aquin, d'une commission chargée de résoudre des questions de

Ci-dessus, p. 383-385.

(1) Un article sur *Jean de Varzy* occupe 19 lignes de la page 496 du tome second des Mémoires de Lebeuf, concernant l'Hist. eccles. et civ. d'Auxerre. Aux détails donnés par Échard, Lebeuf ajoute que « Jean de « Varzy fut reconnu si habile qu'on le choisit pour professeur de l'Écri- « ture sainte dans la maison de Saint-Jacques; et que ses sermons fu- « rent aussi trouvés si bons, que Gilles d'Orléans, autre dominicain, qui « vivait en 1273, en fit une collection. »

Voyez ci-dessus, p. 232-234.

Digitized by Google

morale monastique. Gravement compromis, on ne sait dans quelle affaire testamentaire, il fut, sur le rapport de saint Thomas et de quatre autres commissaires, destitué de ses dignités claustrales, soumis à une pénitence rigoureuse, et même déclaré inhabile à toute fonction. Cependant après cette condamnation, prononcée dans un chapitre général à Milan en 1270, Barthélemi rentra en grâce et regagna, dit-on, l'estime de ses confrères. Nous ignorons la date de sa mort : nous le laissons vivre jusqu'en 1280, afin de lui donner le temps d'expier sa faute. D.

XLVII. Bernard (et non Bernardin) de Besse est un frère mineur né en France, dans la province d'Aquitaine, à ce qu'on pense. Il passe pour avoir écrit un abrégé de la légende de saint François, de celle que Thomas de Cantimpré avait composée, et que les Franciscains eux-mêmes trouvaient beaucoup trop longue. On croit aussi que Bernard de Besse était auteur d'une légende du bienheureux Christophe de Romandiole; d'un traité sur les trois ordres de frères Mineurs; d'une chronique de leurs dix premiers généraux, jusqu'à Bona-Gratia élu en 1279. On a dit encore que Bernard avait retouché un *Speculum disciplinæ* rédigé par saint Bonaventure pour l'instruction des novices; mais ce livre serait plutôt de Jean Peckam; et les autres productions attribuées au frère Bernard de Besse ne sont connues aujourd'hui que parce qu'elles ont été quelquefois citées dans le cours des deux siècles qui ont suivi le sien. Il avait été, dit-on, le secrétaire de son général, saint Bonaventure : il lui a survécu cinq ans au moins, et probablement un peu plus. D.

Wadding, Scr. ord. Min, edit. 1806, p. 41. — Sbaral. Supplem. 135, 136. — Fabric. Bibl. med. et inf. lat. I, 218, 219.

XLVIII. Ferrarius, frère prêcheur, est surnommé *Catalanus :* il était né près de Perpignan, et il mourut dans cette ville, après avoir exercé ailleurs avec un grand zèle les fonctions d'inquisiteur, de professeur, de prieur des couvents de Carcassonne et de Béziers. Voilà ce que nous apprennent de lui les témoignages de Salanhac, de Bernard Guidonis et d'un anonyme cité par Echard. *Frater Ferrarius natione catalanus,* dit Bernard, *oriundus de Villalongâ propè Perpinianum ad unam leucam, inquisitor hæreticæ pravitatis, vir magnanimus et constans, hæreticorum terror, primus prior Carcassonensis institutus,... in patriam redux, obiit Perpiniani.* Il est compté par Salanhac au nombre des maîtres en théologie que l'ordre de Saint-Dominique a fournis à l'université parisienne. Il a soutenu des thèses

Scr. ord. Pr. I, 349.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

dont un manuscrit de Saint-Victor (n° 678) faisait mention en ces termes : *Istud quodlibet est determinatum à fratre Ferrario*, Jacobita, *de Paschate, anno Domini MCCLXX quinto. Circà nostram disputationem quæsitum fuit de duobus, primo de pertinentibus ad creatorem, secundo de pertinentibus ad creaturam... Quæstio est F. Ferrarii* Jacobitæ : *utrùm primi motus vel cogitatio de re illicitâ sit peccatum.* Nous n'avons pas besoin de faire observer que la dénomination de *Jacobita*, qui a été aussi appliquée à saint Thomas d'Aquin, signifie dominicain du couvent de la rue Saint-Jacques à Paris. Ferrarius ayant discuté ces questions scolastiques en 1275, nous supposons qu'il a vécu jusqu'en 1280. D.

De Scr. eccles. n. 475, edit. Fabric. p. 118.

XLIX. Udalric de Strasbourg est indiqué par Trithème comme un frère prêcheur, disciple d'Albert le Grand, et devenu lui-même vers 1280, sous l'empereur Rodolphe, un maître habile et renommé par sa science et ses talents : *Vir in divinis scriptoribus eruditus et secularis philosophiæ non ignarus, ingenio subtilis, sermone scholasticus.* Trithème lui attribue un commentaire sur les quatre livres des Sentences, une somme de théologie, un livre sur l'âme et plusieurs autres écrits qui ont mérité, dit ce biographe, l'attention des contemporains d'Udalric et celle de la postérité. Possevin et Labbe ont répété cette courte notice. Cependant les écrivains du XIIIe siècle ne font aucune mention de ce Strasbourgeois si savant, et ses ouvrages ne se retrouvent nulle part, ni imprimés ni manuscrits. Il se pourrait donc que ce qui a été dit de sa science et de ses œuvres fût, comme l'a soupçonné Fabricius, l'effet de quelque méprise. Les auteurs de l'Histoire littéraire des Dominicains n'ont inscrit aucun Udalric dans la liste, si complète, des écrivains de leur ordre ; et nous n'insérons ici cet article que pour donner un exemple de ceux que nous omettons, une idée de leur peu d'importance. D.

Appar. sac. t. 2, p. 518.

Labbe, de Scr. eccles. t. 2, p. 456.

Biblioth. med. et inf. lat. VI, 284.

Gall. chr. n. VI, 889, 890.

L. Gaultier prit possession de l'évêché de Carcassonne en 1278, et son nom se lit en des actes publiés en 1280 ; mais on est fondé à croire qu'il a eu un successeur avant la fin de cette dernière année. Les constitutions qu'il publia en 1279, et qui sont indiquées dans le catalogue des manuscrits de Baluze, montrent qu'il prenait à cœur le rétablissement de la discipline ecclésiastique et l'abolition des abus qui s'étaient introduits dans son diocèse. D.

P. 117, n. 788.

Digitized by Google

LI. Gui de Sully quitta sa noble famille pour entrer chez les frères Prêcheurs du convent de Saint-Jacques à Paris. Son frère Jean de Sully, qui était archevêque de Bourges, mourut en 1271. C'est par erreur que Guillaume de Nangis retarde cette mort jusqu'en 1273, et qu'il donne pour successeur à Jean, d'abord le doyen de l'église de Paris, Guillaume de Montechevron, puis l'archidiacre de Chartres, Guillaume de Beaujeu ou de Beaulieu. Le siége métropolitain de Bourges avait vaqué environ deux ans, lorsque Innocent V, pour mettre fin aux dissentiments des chanoines, conféra de son plein pouvoir la dignité d'archevêque à Gui, frère du prélat défunt. Gui gouverna cette église jusqu'au 5 mars 1281, époque de sa mort. Nous n'avons pas d'autres écrits à lui attribuer que les actes de deux conciles provinciaux qu'il présida, l'un à Aurillac en 1278, et l'autre à Bourges en 1280, actes qui ne sont connus que par les extraits qu'en a donnés Martène. D.

(1281.)

Scr. ord. Pr. I, 383.

Vita Philippi III, Du Chesne, V, 528.

Thes. Anecd. IV, 189.

LII. Aymar de Roussillon, né à Vienne au sein d'une famille distinguée, commença par être moine de Cluny. Il acquit les bonnes grâces du pape Grégoire X qui le nomma archevêque de Lyon en 1274, quand Pierre de Tarentaise devint cardinal, évêque d'Ostie. Les écrits d'Aymar ne sont que des actes de son administration épiscopale. Le plus important est celui que d'Achery a inséré dans le Spicilége, et qui déclare que pendant la vacance du siége de Lyon, c'est à l'évêque d'Autun que la juridiction métropolitaine appartient. Comme on voit qu'elle était exercée en octobre 1283 par Jacques, évêque d'Autun, on a droit d'en conclure qu'Aymar est mort en 1282 ou 1283. D.

(1282.)

Gall. chr. n. IV, 154-156.

T. VIII, pag. 253, in-4°.—T. III, p. 684, infol.—Fabric. Biblioth. med. et inf. lat. I, 33.

LIII. Gilbert ou Gilibert de Ovis, en flamand *Van Eyen,* était né en Belgique. Il embrassa l'état monastique dans le couvent des frères Prêcheurs de Gand. On l'envoya étudier à Paris : il y séjourna longtemps comme élève et comme professeur. Il habitait la maison dite de Saint-Jacques, et contribuait pour sa part au renom qu'elle acquérait parmi les écoles théologiques. Salanhac l'a inscrit le 19e dans le catalogue des maîtres : il en avait obtenu le titre en 1269, année où des questions relatives au silence et à d'autres pratiques monastiques furent déférées par les Dominicains à sept docteurs de leur ordre; le 7e était Gilibert et le 1er

(1283.

Scr. ord. Pr. I, 391.

Tract. de ord. S. Domin. Part. III.

Tabulæ Dominic. Gandav. — Seguier, Laur. Belg. t. 2, p. 151. — Ghilb. de la Haye, Biblioth. belg. Dominic.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Thomas d'Aquin. Gilibert retourna dans sa patrie; il mourut à Gand en 1285. Salanhac, Pignon et, au XVIIIe siècle, Échard sont les seuls biographes dominicains qui fassent mention de lui : plusieurs autres ont négligé de le nommer. Il est indiqué dans les bibliographies belges de Swert, de Sander, de Foppens, qui louent à la fois l'étendue de son savoir et la sainteté de ses mœurs. Ils le disent auteur de commentaires sur saint Matthieu et sur saint Luc, ou plus généralement sur les Évangiles et même aussi sur les Épîtres de saint Paul et sur l'Apocalypse : Lelong n'en dit rien. Du reste ces écrits ne se retrouvent nulle part. On assure qu'ils ont été brûlés par les calvinistes qui, au XVIe siècle, saccagèrent le couvent des frères Prêcheurs de Gand. D.

Catal. Script. ord. Prædic. n. 93.

Lusitan. Pius, Fernandez, Altamura, etc.

Athenæ Belgicæ.—De Gandavensibus eruditione claris. t. I.—Biblioth. belg. I, 365.

LIV. Pierre Coral, abbé de Saint-Martin de Limoges, a écrit une chronique de ce monastère. Baluze en a publié quelques extraits, qui occupent les pages 369 et 370 du tome VI de ses *Miscellanea;* et les Bénédictins ont fait usage du livre entier pour rédiger dans la *Gallia christiana*, l'article qui concerne cette abbaye. Coral la quitta en 1276 pour aller en gouverner une autre, et sa chronique ne dépasse pas ce terme. On ignore combien de temps il a vécu depuis, hors de Limoges. Nous supposons que sa carrière a pu se prolonger jusque vers 1284 ou 1285. D.

Gall. chr. n. t. 2. p. 584.

(1284.)

LV. Raynald, bénédictin français du XIIIe siècle, ne peut non plus être placé sous une date précise. Il a écrit sur plusieurs livres sacrés, savoir : le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth et Isaïe, des Commentaires que Lelong, Montfaucon et Fabricius ont indiqués. D.

Biblioth. sacra, 918.

Biblioth. Biblioth. mss. 1278.

Fabric. Bibl. med. et inf. lat. VI, 44.

(1285.)

LVI, LVII. Simon de Saint-Martin et Simon de Saint-Nicolas ne sont connus que par la mention que fait Sander de trois épîtres qui se conservaient manuscrites dans la bibliothèque des moines de Saint-Martin à Tournai, et dont il copie ainsi les intitulés : I. *Simoni de S. Martino, Simon de S. Nicolao salutem. Ad quæstiones tuas respondemus...* II. *Dilecto priori de S. Nicolao, Simoni, Simon modicus de S. Martino, non modicæ patientiæ humilitatem...* III. *Dilecto suo Simoni dilectus ejus Simon...* Ces deux Simons étaient sans doute des moines de Tournai, l'un du couvent de Saint-Martin, l'autre de celui de Saint-Nicolas. Le sujet, probablement théologique et monastique de leur corres-

Biblioth. belg. mss. I, 127.

Digitized by Google

pondance, ne nous est pas autrement connu. N'en sachant pas non plus la date, nous plaçons ces deux religieux à la fin d'une longue liste composée en grande partie de personnages fort obscurs (1). Nous la terminerons néanmoins par un nom qui, s'il ne tient guère à l'histoire des lettres, figure du moins dans celle des querelles et des malheurs de l'Europe depuis 1256 jusqu'en 1285. D.

LVIII. Charles d'Anjou n'est que trop fameux en effet comme usurpateur du royaume des Deux-Siciles. Nous avons eu plusieurs occasions de parler de ses entreprises et de ses manœuvres dans les articles qui concernaient son frère Louis IX, son neveu Philippe III, les papes Urbain IV, Clément IV et Martin IV. Ce prince n'appartient qu'à l'histoire politique et militaire: s'il y a lieu de faire quelque mention de lui dans les annales littéraires de la France, c'est à raison des lettres écrites en son nom pour la défense de ses intérêts propres, le plus souvent étrangers à ceux de sa patrie. Baluze en a imprimé quatre; et quelques autres se lisent en entier ou par extraits dans l'*Appendix* du volume intitulé *Marca Hispanica,* dans les histoires particulières de la Gascogne, des autres provinces méridionales et des Deux-Siciles. Charles d'Anjou, né en 1220, mourut le 7 janvier 1285. D.

Voyez ci-dessus, p. 57, 61, 93, 94, 97, 147.

Miscell. t. I, p. 479 et seqq.

(1) Nous en avons omis plusieurs, desquels nous n'aurions eu rien à dire, sinon qu'ils ont été mal à propos inscrits au nombre des écrivains appartenant à la France, par certains biographes ou bibliographes. En voici un exemple qui tiendra lieu de beaucoup d'autres. Le franciscain Élie de Cortone, mort à Besançon en 1285, a été confondu avec l'Élie de Cortone qui fut général de ce même ordre immédiatement après saint François, et qui mourut en 1233, ayant composé une relation de la mort de ce bienheureux fondateur, et d'autres écrits. Ce général Élie n'est aucunement Français, et l'autre n'a point laissé d'ouvrages. D.

Digitized by Google

TROUBADOURS.

Nous avons vu dans les séries précédentes de l'Histoire littéraire des Troubadours un grand nombre de ces poëtes, au douzième et au treizième siècle, appelés d'abord en Italie par l'amour des seigneurs italiens pour leur langue et leur poésie, repoussés ensuite de la France par les ravages de la guerre des Albigeois, se répandre dans la Toscane et la Lombardie, y rendre leurs chants populaires; y faire goûter des modèles de ce langage choisi que le Bembo, le Varchi (1), le Rédi et d'autres critiques italiens ont regardé comme un des éléments de leur langue harmonieuse. Le tableau cette fois va changer. La série actuelle embrassera les trente années écoulées de l'an 1255 à l'an 1285, c'est-à-dire elle renfermera l'histoire des poëtes morts ou supposés morts pendant toute cette période; mais, par cela même, nous remonterons beaucoup plus loin dans nos récits, puisqu'un grand nombre de poëtes morts dans cet espace de trente années, a dû vivre à des époques bien antérieures.

L'Italie, familiarisée avec les formes régulières de la poésie du midi de la France, va maintenant nous rendre une partie de ce qu'elle a reçu de nous. Chassés à leur tour de leur patrie par l'excès des troubles civils, ou par la férocité de quelques tyrans, des poëtes nés à Venise, à Mantoue, à Ferrare, à Gênes, à Pistoie, et chantant en langue provençale, réfugiés en Provence et dans le Languedoc, vont animer par leurs chansons les cours de Marseille, d'Aix, de Toulouse, et se porter quelquefois jusque dans l'Aragon et la Castille. Le Mantouan Sordello, supérieur sans contredit à tous les troubadours italiens de cette époque, ouvrira la

(1) Ditemi di quante e quali lingue voi pensate che sia principalmente composta la volgar (italiana)? — Di due, della Latina e della Provenzale. Varchi, *l'Ercolano*, ed. Firenze, 1730, p. 206.

Digitized by Google

marche de cette brillante émigration; Bartolomeo Zorgi, Lanfranc Cicala, occuperont à peu près le milieu de la série, le Génois Boniface Calvo en signalera la fin.

Les princes que nous verrons protéger ces poëtes, seront Barral des Baux, dernier vicomte de Marseille qui ait tenu une cour; Alphonse II, comte de Provence, et Garsende de Sabran, sa femme, poëte elle-même; Raymond Berenger IV et sa femme, la belle Béatrix de Savoie; Raymond VI et Raymond VII, comtes de Toulouse, que la plupart des troubadours, il faut leur accorder cet éloge, ne cessèrent d'honorer et de défendre de tout leur pouvoir; dans l'Aragon, Jacques ou Jaimes Ier et Pierre III son fils; dans la Castille, Alphonse IX, Ferdinand III, Alphonse X, mort en 1284.

C'est à Aix que Raymond Berenger et Béatrix tenaient leur cour. Cette capitale était le rendez-vous de ce que la poésie avait de plus illustré, la courtoisie de plus élégant et de plus renommé (1); c'est là que brillèrent les troubadours Blacas, Castellane, Allamanon, Sordel, Puget, Blacasset, Ricart de Noves; là se rendirent successivement Folquet de Marseille, Folquet de Romans, Aimétic de Bellinoi, tous les Languedociens qui allaient en Italie, tous les Italiens qui venaient en France.

Raymond Bérenger étant mort en 1245, Béatrix, sa veuve, lui éleva un mausolée où elle déposa aussi les restes d'Alphonse II, père de Raymond, et où il paraît qu'elle voulut que son corps fût réuni à ceux de son mari et de son beau-père. Ce beau monument, dont nous devons faire ici mention comme d'un des chefs-d'œuvre de son époque, fut placé dans une chapelle de l'église de Saint-Jean des Hospitaliers de Jérusalem. Sur un sarcophage que surmontait une voûte ogive recouverte d'ornements pyramidaux et de figures d'anges enfants, fut couchée la statue d'Alphonse grande comme nature. Dans deux niches, pratiquées à droite et à gauche, et décorées aussi d'ornements pyramidaux, s'élevèrent, d'un côté, la statue de Bérenger représentant ce prince vêtu et couronné, s'appuyant sur son bouclier aux armes d'Aragon, et tenant la rose d'or que le pape Innocent IV lui

(1) On peut voir un tableau de la cour d'Alphonse II, père de Raimond Bérenger, dans une pièce du troubadour Pierre Vidal, commençant par *Abril issic*. Nous avons donné une traduction de ce fragment puisée en partie chez Papon (*Hist. de Prov.* t. 2, pag. 345), dans le tome XVIII du présent ouvrage, pag. 589.

Digitized by Google

avait donnée; de l'autre côté, la statue de Béatrix, toutes deux grandes comme nature. Sur les côtés visibles du sarcophage, étaient sculptées des figures en bas-relief, grandes comme demi-nature, représentant la cérémonie des funérailles. Le tout était exécuté en pierre blanche du pays. Ajoutons que ce magnifique et intéressant mausolée, ayant été complétement démoli par le marteau aveugle de 1793, a été relevé sur le même emplacement et dans les mêmes formes en 1828, par les soins et la munificence d'une réunion de citoyens également zélés pour la gloire des arts et l'honneur de leur patrie, à la tête desquels s'était placé l'honorable préfet du département, le comte de Villeneuve, descendant de Romée de Villeneuve, ministre de Raymond Bérenger, tuteur de la jeune Béatrix, devenue l'épouse de Charles d'Anjou, et de qui les mains fidèles durent aider la veuve de son prince à ériger ce pieux monument (1).

La protection que Raymond Bérenger accordait aux troubadours ne se perpétua point sous son successeur. Occupé de guerres et d'intrigues, l'avide et impérieux Charles d'Anjou avait peu de loisir à donner aux lettres et aux beaux-arts. Sous son règne perpétuellement agité, l'esprit du gouvernement changea totalement. Les poëtes Castellane et Allamanon lui en font d'amers reproches dans leurs sirventes. Le troubadour Granet l'accuse ouvertement de rapacité et d'avarice. Bartolomeo Zorgi va jusqu'à dire que les hommes aimables (apparemment les poëtes) vivront honnis, sous son règne, tant il leur a été contraire!

(1) La reconstruction de ce mausolée est une répétition exacte du premier monument. Elle a été exécutée d'après un dessin conservé successivement par Jules-François-Paul Fauris de Saint-Vincens et par Fauris de Saint-Vincens son fils, tous deux présidents au parlement d'Aix et membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Une partie des ossements d'Alphonse et de Raymond Bérenger avait été recueillie par l'honorable abbé Castellan, qui desservait en 1797 l'église devenue paroissiale de Saint-Jean de Jérusalem, savant auteur d'une Histoire ecclésiastique de Provence, encore inédite. Ces ossements ont été déposés dans le monument nouveau. — La pierre est la même que celle de l'ancien tombeau. La sculpture a été exécutée par M. Bastiani, statuaire né en Italie. — Il a été rédigé un procès-verbal de la translation des ossements par M. le baron d'Urre, secrétaire général de la préfecture, en date du 12 novembre 1828. Il est imprimé à Marseille chez Achard. — Millin a publié l'ancien monument. Voyez son *Voyage dans les départements du Midi de la France*, tom. 2, pag. 286, et l'atlas, pl. XLI.

Digitized by Google

..... Plazens
Aunit viuran, tan fon Karles eniks (1).

La poésie ne fut guère plus favorisée à la cour d'Alphonse de Poitiers qu'à celle de Charles d'Anjou. Le génie, déjà découragé par les désastres de la guerre civile, le fut encore plus par les froideurs du prince et de ses agents. L'amertume qui se manifeste dans les nombreuses satires des troubadours languedociens contre les mœurs de leur temps, a deux causes : l'une est l'avidité des hommes corrompus par de fatals exemples, qui pour s'enrichir rapidement, s'efforçaient d'envahir la propriété d'autrui; l'autre est le dédain des grands pour les plaisirs de l'esprit qui faisaient auparavant le charme des assemblées les plus polies, et que la ruine de tant d'illustres maisons avait fait presque abandonner.

S'il m'onz fondes. Ms. de la Biblioth. roy. n. 7225, ch. 395, stroph. 5.

Effrayés du changement qu'ils voient s'opérer dans leur pays, les troubadours portent d'inquiets regards vers l'Aragon et la Castille. Jacques Ier, Pierre III, Alphonse IX, Alphonse X, rois conquérants de ces États dont la langue, la littérature, les jeux, les danses, leur étaient à peu près communs, sont leur dernière espérance, comme en effet ils furent leur dernier appui. Ils croient voir leur langue, leur poésie, leur musique s'anéantir en même temps que leur nationalité et leur liberté politique. Ce triste pressentiment est un des caractères de cette époque.

« Plus je vois notre siècle, disait Guillaume Fabre, de « Narbonne, sous le règne d'Alphonse de Poitiers, plus il « me paraît corrompu et souillé... Point de sincérité, par- « tout le mensonge... Envier les dons faits à autrui, désirer « avidement l'héritage étranger, voilà nos mœurs... Joies « et divertissements, belles et hautes qualités, nous voyons « cela rarement... Les cours, la magnificence, les honora- « bles dons, ils les appellent des folies :

On mais vey. Ms. de la Bibl. roy. n. 7226, fol. 358, ch. 276.

Qu'apellan nesciatge
Cortz e bobans e dos honratz.

« Je m'afflige encore plus pour ceux qui naissent aujour- « d'hui que pour nous, car le monde s'est jeté dans le mal;

(1) Le texte porte : *Que si plazens no s venjon demanes, aunit viuran tan fon Karles eniks.* « *Que si les hommes aimables ne se vengent promptement, ils vivront honnis, tant*, etc. » On ne comprend pas trop comment des poëtes peuvent se venger d'un roi, à moins que ce ne soit par la satire, qui n'atteint pas toujours son but; mais le texte est ainsi.

Digitized by Google

Dol pus d'aquelhs qu'era vey natz,
Per qu'el monz es en mal mesclaz.

Lo seglesm es camjatz. Ms. n. 7226, fol. 267. Ms. 2701, ch. 808.

« Le siècle est changé, dit Allamanon, sous Charles d'Anjou, « je n'oserais aujourd'hui célébrer le mérite des dames; je « craindrais d'être blâmé, condamné. C'est le roi de Castille « (Alphonse X) qui rétablira les joies, les amusements des « troubadours, car ils ne reviendraient point d'ailleurs;

Qu'en el m'er restauratz
Jois e chans e solatz,
Qu'alhors no m revenria.

Cette crainte de voir cesser les chants des troubadours était prématurée. L'amour du chant, le sentiment du rhythme et de l'harmonie sont des goûts innés dans la patrie de ces poëtes. Si l'amour n'eût perpétué parmi eux le règne de la chanson, l'attrait de la satire aurait suffi pour en prolonger au moins la durée. A l'époque dont nous parlons, on continuait à tout écrire en vers : épîtres, contes, hymnes religieuses, il fallait à tout la rime et la mesure. Si l'on adressait moins d'*aubades* à des dames et à des cavaliers obligés de se séparer au point du jour, on en composait plus souvent en l'honneur de la Vierge, de la Trinité ou des saints. L'*aubade* se chantait dans les églises, au son des fifres, des tympanons et des tambourins, devant l'autel de la Vierge en couche. L'inquisition elle-même essayait quelquefois de justifier par des arguments mis en vers ses horribles holocaustes. Souvent les pièces rimées devenaient d'une prodigieuse longueur; nous en verrons de trois cents et de deux mille vers.

La langue n'offrait encore aucune altération. L'art acquérait de la facilité, sans trop perdre de sa grâce. Plus de cent troubadours dont nous aurons à parler dans la série qui suivra celle-ci, non compris les auteurs des romans et des chroniques rimées, qui seront réunis ensemble dans un article particulier, nous prouveront enfin par des chants d'amour toujours ingénieux, par des épîtres philosophiques faciles et naturelles, par des sirventes pleins d'esprit et de sel, que si les beaux temps de Guillaume de Poitiers, d'Arnaud de Mareuil, de Bernard de Ventadour, étaient éclipsés, le génie national conservait encore son caractère, malgré le changement des mœurs, le mélange justement redouté des langues et les secousses de la politique. É.—D.

Digitized by Google

SORDEL.

MORT EN 1255.

Il existe peu de monuments historiques sur cet illustre troubadour. Sa vie, passée presque entière hors de son pays, est devenue le sujet de récits contradictoires et même romanesques; on a fait de lui un seigneur, un grand capitaine, un podestat de Mantoue : il n'était dans la réalité qu'un pauvre chevalier, homme d'esprit, mis dans l'aisance par les bienfaits des princes dont il avait fréquenté les cours, galant, heureux auprès des dames, du moins à ce qu'il dit, se souciant peu de croisades et d'aventures sur mer, mais courageux dans ses opinions politiques, fidèle à ses devoirs et surtout dévoué à la reconnaissance envers ses bienfaiteurs.

Ce sont les ouvrages de ce poëte qui nous feront le mieux connaître son histoire. Cependant nous ne négligerons point la courte notice placée à la tête du recueil de ses œuvres dans les manuscrits. Suivant l'opinion la plus commune, il naquit à Mantoue. Quelques-uns l'ont cru originaire du château de *Got* dans le Mantouan. Son père était un chevalier sans fortune, nommé *El Cort*. Dès sa première jeunesse, il se plaisait à apprendre des chansons, et s'exerçait même à *trouver,* c'est-à-dire à composer des vers dans la langue des Guillaume de Poitiers, des Arnaud Daniel, des Arnaud de Mareuil, répandue dans le nord de l'Italie, *E deletava se en cansos apendre et en trobar.* Par l'effet d'un goût naturellement élevé, il recherchait les sociétés les plus distinguées, et il acquit aussi toute l'instruction que les temps mettaient à sa portée, *el apres tot so qu'el pot.* Son entrée dans le monde eut lieu à la cour du comte Richard de Saint-Boniface, seigneur de Vérone, où il fut très-bien accueilli. Là, par forme de divertissement, *a forma de solatz*, et suivant l'usage des châteaux fréquentés par des troubadours, il se déclara dans ses chansons amoureux de la femme du comte, et cette dame, comme cela arrivait aussi fort souvent, s'éprit de lui d'une manière très-sérieuse. Pendant cette intrigue, les frères de la dame s'étant brouillés avec le comte Richard, celui-ci, par suite de ce refroidissement, cessa

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

tout commerce avec sa femme. Les beaux-frères engagèrent alors Sordel à enlever leur sœur, et à venir vivre avec elle dans leur château. Il ne résista point à cette invitation. De tels enlèvements n'étaient pas rares au douzième et au treizième siècle. Il abandonna cependant sa dame quelque temps après, et alla exercer son talent de troubadour à Marseille et à Aix, auprès du vicomte Barral et de Raymond Bérenger IV. Il y reçut un accueil très-honorable, tant des princes que des courtisans. Bérenger notamment et la comtesse Béatrix, sa femme, lui donnèrent un bon château et le marièrent à une noble dame; *li deron un bon castel e moiller gentil.*

Cette version est celle de la Notice biographique transcrite à la tête des poésies de Sordel, dans le manuscrit 7225 de notre bibliothèque royale. M. Raynouard l'a publiée dans le tome V de son Choix des poésies originales des troubadours.

Rolandino, dans sa Chronique de la Marche Trévisane, ajoute que Sordel appartenait soit à la famille du comte Richard, soit plutôt à celle de sa femme, *de ipsius familiâ,* mot équivoque qui ne nous donne rien de positif; mais cet auteur nous apprend que cette dame s'appelait *Cunizza,* et que ses frères étaient les *Eccelin,* dont l'aîné, dit *Eccelin III,* devint ensuite si fameux comme tyran de Vérone et comme général des troupes de l'empereur Frédéric II, et ces renseignements nous font entrevoir pourquoi Sordel s'exila de sa patrie, et alla se domicilier en Provence.

Suivant une autre version recueillie par Benvenuto d'Imola, dans son Commentaire sur la *Divina Commedia* du Dante, Sordel était un illustre citoyen de Mantoue, grand guerrier, et en même temps écrivain latin très-distingué. Il courtisait en secret une dame nommée Cunizza, sœur d'Eccelin. Celui-ci l'ayant surpris dans un moment où il s'introduisait chez elle, lui fit promettre de n'y plus revenir. Sordel ne tint pas sa parole, et comme il prenait la fuite pour se soustraire à la vengeance d'Eccelin, ce seigneur le fit assassiner.

Aliprando, dans sa Chronique du Milanez, composée en vers latins, et Platina qui a traduit cette chronique dans son Histoire de Mantoue, font des aventures de Sordel un véritable roman. Dans leur récit, ce troubadour appartenait à la famille Visconti, originaire de Goïto, petite ville au

Digitized by Google

voisinage de Mantoue; il se fit d'abord connaître dans la littérature par un ouvrage écrit en latin, sous le titre de *Thesaurus thesaurorum,* le *Trésor des trésors.* Entré ensuite dans la carrière des armes, habile capitaine, adroit et vigoureux spadassin, ses hauts faits, sa réputation de galanterie, la beauté de sa personne, et sa renommée comme poëte, le firent appeler en France par un roi nommé Louis. Il demeura quatre mois auprès de ce prince, comblé d'honneurs et de présents. Revenu ensuite en Italie, il rejoignit sa femme à Padoue où il l'avait laissée. Cette dame était en effet sœur d'Eccelin : il l'avait épousée pour céder à ses persécutions amoureuses. Ceci devait avoir lieu, suivant le récit de Platina, vers l'an 1229, et en l'année 1250, Eccelin étant venu assiéger Mantoue, Sordel, quoique son beau-frère, et gibelin comme lui, défendit cette ville et la sauva.

Enfin, suivant une quatrième version, rapportée par Équicola, dans son *Histoire de Mantoue,* Sordello, habile troubadour, grand capitaine, profond politique, appartenait en effet à la famille des Visconti; mais son histoire est toute différente. La portion de la noblesse dont il avait embrassé le parti, le fit élever à la charge de podestat de la ville de Mantoue, vers l'an 1220. Il la défendit dans le siége qu'en fit Eccelin, et il y construisit une forteresse qui porte encore aujourd'hui, dit l'historien, le nom de *Seraglio;* il habita ensuite honorablement sa patrie jusqu'à l'an 1274. A cette époque, un des nobles du pays, nommé Pinnamonte, soutenu par une partie de la noblesse, fit massacrer ou bannir les autres nobles : Sordel fut compris parmi les bannis.

Nostradamus, en contradiction avec toutes ces versions, suppose que dès l'âge de quinze ans, Sordel s'attacha au service de Raymond Bérenger IV, comte de Provence, et il croit de plus qu'il n'a jamais composé de chansons d'amour, ce qui n'a pas besoin d'être réfuté.

L'époque de la mort de Sordel a été le sujet d'autant de différentes opinions que l'histoire de sa vie. On vient de voir que suivant Benvenuto da Imola, Eccelino le fit assassiner, jeune encore, à l'époque de sa liaison avec la dame Cunizza. Selon une note qui se trouve, dit-on, sur le manuscrit des Troubadours de Chigi, conservé à Florence à la bibliothèque Ricardi, il mourut en 1255. Nostradamus, suivi par Crescimbeni et par le Quadrio, veut qu'il soit mort en 1281; et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates,* à l'ar-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

ticle des capitaines de Mantoue, disent dans une note fondée sur le témoignage d'Équicola, qu'après avoir été exilé de cette ville en 1274, il vivait encore en 1282, et qu'il mourut vers la fin du XIIIe siècle.

Tiraboschi a tenté de former un tout de ces diverses traditions, ce qui n'était peut-être pas le meilleur moyen d'arriver à la vérité. L'auteur enfin de l'article *Sordel* de la *Biographie universelle*, en discutant toutes ces opinions avec la critique et la lucidité qui lui sont propres, a justement pensé qu'on ne pouvait éclaircir de semblables questions que par le texte même des poésies de Sordel : malheureusement les bornes d'un dictionnaire ne lui permettaient pas de se livrer à ces recherches.

Le Dante que nous ne devons pas oublier, le Dante, ce poëte qui connaissait si bien les troubadours, parle d'un *Sordello*, et peut-être de plusieurs personnages de ce nom, d'abord dans le livre du Purgatoire, de la *Divine Comédie*, ensuite, dans son traité *De la volgare Eloquenza*, écrit en latin, et traduit en italien par le Trissin. Dans ce second ouvrage, il traite des langues en général, de celle des troubadours, des commencements de la langue italienne, et seulement par occasion du *Sordello* dont il relève le mérite; mais toutes ces raisons se réunissent pour que nous n'omettions pas un si curieux passage. Il déclare nettement que tous les peuples de l'Italie, tant à la droite qu'à la gauche de l'Apennin, ont encore de son temps un langage inculte, rude, grossier, et que cependant quelques hommes, dont les habitudes sont polies et le goût élevé, se sont créé à eux-mêmes un langage épuré que nous appelons, dit-il, langage de cour, *che noi chiamamo aulico, cortigiano*, et qui devient peu à peu la langue italienne. Tels ont été d'abord, ajoute-t-il, les courtisans de l'empereur Frédéric II, tel a été, au nord de l'Italie, le Mantouan Sordel, qui en unissant ensemble des mots choisis dans les idiomes de Crémone, de Brescia, de Vérone, villes voisines de la sienne, s'est fait un langage à lui. Cet homme, dit encore le Dante, fut si habile dans l'art de s'exprimer, que non-seulement dans ses poésies, mais dans tout ce qu'il voulait dire, il eut le talent d'abandonner le langage populaire de son pays et de s'en former un tout nouveau; *il qual' uomo fu tanto in eloquenzia, che non solamente ne i poemi, ma in ciascun modo che parlasse, il volgare de la sua paria abandono.*

Dante, De la Volg. elog. lib. I, cap. 15.

Ibid. cap. 15.

Digitized by Google

Ce langage choisi, continue le Dante, ce langage de cour peut se parler dans toutes les villes de l'Italie, et il n'appartient à aucune; *il quale è di tutte le città italiane, e non pare che sia di niuna;* il se montre dans toutes, et il n'en habite aucune, *in ciascuna città appare, e in niuna riposa.* « Que si l'on me demandait (c'est toujours le Dante qui « parle) à quels sujets il convient d'employer les formes no- « bles et privilégiées de cette langue que je nomme *illustre,* « *cardinale, aulique, langue des palais et des cours*, je ré- « pondrais qu'il faut l'employer, si ce n'est à tous les sujets, « du moins à ceux qui en sont dignes, *e se non sono tutte* « (*le materie*), *veder separatamente quali sono degne di* « *esso.* Elle convient particulièrement aux sujets qui deman- « dent des paroles grandes et sublimes, *che si denno gran-* « *dissimamente trattare*, tels que les chants de guerre de « Bertrand de Born, les chants d'amour d'Arnaud Daniel, « les louanges de la vertu de Girauld de Borneilh (trois trou- « badours); *cioè Beltrame di Bornio le armi, Arnaldo Da-* « *nielo lo amore, Gerardo de Bornello la rettitudine.* » Ainsi ces trois troubadours, savoir : Bertrand de Born, Arnaud Daniel, Girauld de Borneilh, ont donné l'exemple de ce langage épuré, noble, sublime, qui doit servir de modèle aux réformateurs de la langue italienne. Le Dante joint à ces troubadours *Cino da Pistoja*, habile poëte, mais bien postérieur à tous les trois, puisqu'il mourut en 1337. Un si curieux passage sert à la fois à l'histoire de la langue italienne et à celle de la langue provençale.

Ibid. cap. 16.

Ibid. lib. 2, cap. 2.

Quant au Sordel qui contribua si puissamment, suivant le Dante, à l'épurement de la langue italienne, ou à la formation de cette langue choisie, aulique, cardinale, devenue la langue nationale et littéraire de l'Italie; quant au Sordel enfin, qui a composé ses écrits dans ce langage nouveau, on voit bien qu'il n'est nullement le même que le troubadour de qui nous connaissons seulement des vers écrits en langue provençale.

Bien moins encore retrouverons-nous Sordel le troubadour dans le Sordello du *Purgatoire;* celui-ci a un caractère original qui ne permet aucune méprise.

A peine entrés dans les champs du Purgatoire, Virgile et Sordel voient une âme à l'écart, *seule et retirée*, qui les regarde, *che posta sola soletta, verso noi riguarda.* « Nous ap- « prochâmes, dit le Dante : ô âme lombarde, comme tu pa-

Dante, Purgatorio, cant. VI.

Trad. de M. Artaud.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« raissais fière et superbe ! que de noblesse dans ton regard « et de gravité dans ton maintien ! elle ne parlait pas, mais « nous laissait venir en nous regardant, à la manière d'un « lion qui se repose ;

Ella non ci diceva alcuna cosa,
Ma lasciavane gir, solo guardando,
A guisa di leon quando si posa.

Ensuite l'ombre leur demande quel est leur pays : Virgile répond : Mantoue. « Alors l'ombre se leva du lieu où elle était « assise, en disant : Habitant de Mantoue, je suis Sordello « de la même ville. Et ils s'embrassèrent l'un l'autre. » Tout à coup la vue de ces deux concitoyens qui s'embrassent, réveille l'indignation du Dante contre les fureurs des partis. « Ah, Italie esclave, s'écrie-t-il, habitation de douleur, vais- « seau sans nocher dans une affreuse tempête, tu n'es plus « la maîtresse des nations, mais un lieu de prostitution..... « Viens, cruel Albert (de Germanie), viens voir l'oppres- « sion de ceux qui te sont fidèles.... viens voir la ville de « Rome, veuve et délaissée, qui pleure et qui s'écrie : O mon « César, pourquoi n'accours-tu pas dans mon sein ? » Quel est donc ici ce Sordello, fier et superbe, semblable à un lion qui se repose, ce Sordello qui, en embrassant Virgile, donne lieu à cette subite explosion des sentiments patriotiques du Dante ? Est-ce un chantre de la galanterie et des amours ? chose impossible. Ce Sordello est le vieux podestat de Mantoue, gibelin prononcé comme le Dante lui-même ; celui-ci exprime devant lui des sentiments qu'il sait bien que le zélé gibelin partage. Et ce qui confirme encore notre jugement, c'est que Sordello embrasse les genoux de Virgile en lui di-

Ibid. ch. VII.

« sant : O gloire des Latins, par qui notre langage montra « tout ce qu'il pouvait réunir de grâce et d'éloquence.... « quel mérite ou quelle faveur te présente à mes yeux ?... « Si tu me crois digne d'entendre tes paroles, dis-moi, « viens-tu de l'enfer ou d'un autre séjour ? »

Qual merito o qual grazia mi ti mostra?
S'i' so d'udir le tue parole degno,
Dimmi se vien d'inferno, o di qual chiostra?

Dans cette admiration, dans cet amour pour la langue latine, nous voyons toujours le podestat, écrivain latin, nous ne voyons point le troubadour.

Digitized by Google

Il semble enfin que le Dante nous désigne dans son traité *De la volgare eloquenza*, un troisième Sordel de Mantoue qu'il nomme *Gotto mantuano*, lequel, dit-il, nous a laissé maintes bonnes chansons, qu'il chantait de sa propre bouche. Il dit ceci à l'occasion d'un croisement dans les rimes familier aux troubadours, et où Arnaud Daniel et ce Gotto ont très-bien réussi. Et ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que selon Platina, dans son histoire de Mantoue, et selon Tiraboschi, ce nom de *Gotto* ou *Goïto* est celui d'un pays du Mantouan, d'où on dit que la famille de Sordel était originaire. Si donc le Dante a entendu parler de Sordel le troubadour, c'est seulement sous ce nom de *Goito :* toute autre supposition serait une erreur.

Dante, De la Volg. eloq. part. 2, cap. 13.

Ces divers points se trouvant éclaircis, voici les particularités de la vie du troubadour, telles que les offrent ses ouvrages; nous y joindrons une analyse succincte de ses principales productions.

Sordel, repoussé de l'Italie, soit par les menaces d'Eccelin, soit par toute autre violence, vint exercer ses talents en Provence, à l'âge de 17 ou 18 ans. Son sirvente contre un troubadour qu'il dit fastueux et déloyal, attaque visiblement Pierre Vidal. Le trait qu'il lui reproche concerne Barral, vicomte de Marseille; par conséquent ce seigneur vivait encore quand cette pièce de vers fut composée. Or Barral mourut en 1195 : Sordel était donc né de l'an 1175 à l'an 1180.

Ruffi, Hist. de Marseille, p. 56.

Le troubadour Pierre Brémond *Ricas novas*, de qui nous parlerons bientôt, nous apprend dans un sirvente dirigé contre lui, qu'il est allé à la cour du roi de Léon, qu'il y a recueilli une somme d'argent assez considérable; qu'au sortir de cette cour il est allé dans le Poitou, chez Savaric de Mauléon qui l'a récompensé encore plus magnifiquement. Un roi de Léon, dont la vie coïncide avec celle de Savaric de Mauléon, ne peut être qu'Alphonse IX, mort en 1214; or, Savaric de Mauléon, mort en 1236, était déjà en Angleterre en 1214; il fut occupé des guerres de ce royaume ou de celles de la Syrie jusqu'en 1224: Sordel se trouvait donc dans le royaume de Léon avant l'an 1214.

En l'année 1215 parut un ouvrage de lui qui nous atteste à la fois l'ancienneté de son séjour en Provence et en Languedoc, et sa fidélité envers Raymond VI et Raymond VII, ses bienfaiteurs. Ces princes se trouvaient alors à Rome où le concile de Latran était assemblé. Sordel leur adressa un

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

sirvente où il les pressait de se rendre à Marseille, en leur annonçant que cette cité leur accorderait un puissant secours. Cette pièce porte en elle-même sa date. Raymond VI et son fils se rendirent à Marseille en effet, au commencement de l'année 1216. Les Marseillais, réunis aux habitants d'Avignon et à ceux de Tarascon, leur formèrent une armée, et soutenus par ces forces qu'animaient les chants de Tomiers, de Palazis, et d'autres troubadours, en moins de deux années ils eurent reconquis Toulouse.

D. Vaissette, H. du Langued. t. 3, p. 287. Voyez Hist. t. XVII, p. 590 et suiv.

Une troisième pièce de vers de Sordel nous donne une autre époque de son séjour en Provence; c'est la complainte sur la mort de Blacas. Nous avons montré précédemment par les faits rappelés dans cette pièce, qu'elle appartient à l'an 1229, et c'est cette remarque qui nous a autorisé à placer en 1229 la mort de Blacas.

Un autre sirvente parut dans la même année, à l'occasion du traité de paix signé à Paris le 12 avril, entre le comte de Toulouse et le roi Louis IX, par lequel Raymond VII fut dépouillé de la plus grande partie de ses États. Le fidèle et généreux poëte ne félicite ni n'accuse Raymond; mais il attaque trois princes qu'il ne nomme point, et entre lesquels sans doute est le roi d'Angleterre. Il leur reproche de manquer d'honneur, de se laisser ravir leurs propres terres, au lieu de secourir leur allié.

Ms. dit de Caumont, pièce 250.

La passion emportait ici le poëte trop loin, car dans l'abaissement où était tombé Raymond, il eût été impossible même au roi d'Angleterre de le défendre avec succès. Mais cette pièce est une preuve de plus de l'audace à laquelle se portaient les troubadours, quand ils se mêlaient de politique, et surtout quand le cœur les inspirait.

L'année suivante Sordel alla à Toulouse. Il l'avait annoncé. L'attrait de la bonne compagnie, avait-il dit, m'appellera bientôt à Toulouse; j'irai y demeurer au moins un mois; j'y composerai un sirvente contre les riches qui font un mauvais emploi de leurs richesses.

Ms. dit de Caumont. Pièce 252.

C'est vraisemblablement l'année d'après qu'il publia son sirvente commençant par ce vers, *Qui se membra del segle qu'es passatz.* Nous allons tout à l'heure revenir sur cette satire où les temps et les mœurs sont caractérisés avec une force singulière.

La dernière pièce enfin, dont la date puisse être déterminée, est celle où Sordel refuse d'aller à la croisade. Si le

Digitized by Google

prince qui l'invitait à l'accompagner est Charles d'Anjou, comte de Provence, comme il y a tout lieu de le croire, il s'agit de la croisade de 1248, où alla ce prince. Sordel était alors âgé de soixante-huit à soixante-dix ans, et il était bien naturel qu'il répondît à Charles : « Laissez-moi ici, car je n'ai ni la « volonté, ni la puissance de passer la mer dans le peu de « temps qui me reste à vivre;

E'l coms, lais mi, qe poder ni talen
Non sai passar la mar al meu viven.

On voit qu'une vie si pleine de faits, desquels les dates sont certaines, n'admet pas la possibilité d'une carrière militaire et politique, remplie de siéges de villes, de commandements d'armées, ni d'aucun trait semblable. La tradition qui place la mort de Sordel à l'an 1255, s'accorde avec tous les faits que nous venons de rappeler. Nous l'avons adoptée comme plus vraisemblable que toutes les autres.

Il subsiste environ trente pièces de ce poëte. M. Raynouard en a publié quatre ; M. de Rochegude, une qui se trouve dans le choix de M. Raynouard. Ce dernier a donné aussi un fragment d'une chanson commençant par *Dompna valen*, recueillie dans les manuscrits sous le nom de Sordel Got, vraisemblablement *Sordel Got*, *Goto* ou *Goito*, le même que le Sordel dont nous parlons. Millot a traduit deux longs fragments de ce poëte. Papon a donné une traduction de sa complainte sur la mort de Blacas. Nous parlerons de ses tensons aux articles de Granet, de Pierre Guillen, de Montan, de Guillaume de la Tour.

M. Raynouard, Choix, t. V, p. 445.

Millot, Hist. des Troub. t. 2, p. 79.

Papon, Hist. de Prov. t. 2, p. 297.

Le nombreux recueil de ses poésies offre des pièces de tous les genres, toutes remarquables et d'une tournure piquante. Il a peut-être plus d'esprit que de véritable sensibilité; mais par cela même il réussit à tout. Galanterie, ironie, satire; il excelle dans tout ce qu'il touche.

Dans une chanson commençant par *Bel m'es ab motz leugiers,* il déclare qu'il connaît et pratique deux manières d'écrire les vers, l'une qu'il appelle *motz leuguiers*, *paroles faciles*, l'autre qu'il oppose à celle-là, et qu'il nomme *chantar de maestria*, *composer en maître* ou avec art. Nous avons déjà fait remarquer dans les tomes précédents que ces deux manières de composer ont été également familières à un grand nombre de troubadours. Dans la première manière, le poëte voulait être compris sans difficulté ; tout devait être

Digitized by Google

simple, clair, facile à retenir; dans la seconde, il voulait allier au mérite de l'harmonie celui de la concision, et donner à ses lecteurs le plaisir d'exercer leur sagacité. Chaque poëte, suivant son sujet ou son goût particulier, choisissait entre ces deux modes. Girauld de Borneil voulait que les filles des villages chantassent ses vers en allant à la fontaine.

La dame pour qui Sordel composait la pièce dont il s'agit préférait le genre facile; d'après ce choix, le poëte, qui veut plaire à sa souveraine, chante un *motz leugiers*,

Mss. 7226, fol. 263.

Bel m'es ab motz leugiers a far
Chanson plazen, et ab gay so;
Quar melhor que hom pot triar,
A cuy m'autrey e m ren e m do,
No vol ni'l play *chantar de maestria;*
E mas no'lh play, faray huey mais mon chan
Leu a chantar, e d'auzir agradan,
Clar d'entendre, e prim qui prim lo tria.

« Je me plais à composer une chanson agréable, avec des « paroles simples et sur un air gai; car la meilleure dame « qu'on puisse choisir, celle à qui je m'octroie, je me rends, « je me livre, ne goûte point les vers où se montre le travail; « et puisqu'ils ne lui plaisent pas, je ne composerai doréna- « vant que des chansons aisées à chanter, agréables à en- « tendre, d'un sens clair, des chansons naïves, pour qui « cherche le naïf. »

Ai! cum mi saup gent esgardar,
Si l'esgartz messongiers non fo
Dels huelhs que saup gent enviar!
Totz temps per dreg l'ai on l'es bo,
Mas a sos digz mi par qu'aisso cambia:
Pero l'esgar creirai, qu'ab cor forsan
Parl'om pro vetz, mas nulh poder non an
Huelhs d'esgardar gen, si'l cor no'lo envia.

Traduct. de M. Rayn. Choix, t. 2, p. xxvi.

« Ah! qu'il fut gracieux et tendre le regard qu'elle m'a- « dressa, si toutefois il ne fut pas mensonger! Longtemps je « l'ai pris pour un signe d'amour; ses paroles semblent le « démentir. N'importe, ce sont ses yeux que j'en croirai; car « parfois on parle en contraignant son cœur, mais nul pou- « voir ne peut animer les regards du charme de l'amour, si « ce n'est l'amour même. »

Sordel a réuni dans cette chanson, comme il le voulait, une parfaite clarté à une élégance exquise.

Digitized by Google

Un troubadour avait un jour mal parlé de sa dame, et s'était permis aussi une vive satire contre lui; c'est un genre d'attaque qu'il éprouva plus d'une fois. Le poëte répond sur un ton moitié sérieux, moitié plaisant :

Tan q'eu chantei d'amor ni d'alegrier,
Ni de domnei, ar vei que m'a mestier
Q'eu chan de gerra, e per gerra m'es gau...

Tan q'eu chantei. Mss. de Modène, fol. 140.

« Moi qui ai tant chanté l'amour, le plaisir, la galanterie, « je vais maintenant chanter la guerre; la guerre fait ma « joie... C'est pour l'honneur de ma dame; car un chevalier « aimé d'une dame aussi accomplie que la mienne, ne doit « manquer d'aucune belle qualité... Sirvente va dire à ce « menteur orgueilleux qu'il se repentira de m'avoir fait « monter sur mon destrier. »

Il répondait en général aux satires publiées contre lui : « Tout le monde me fait la guerre pour les dames et pour « l'amour; l'un me hait par pure envie; l'autre, à cause de « ses parentes; mais que celui qui croit me faire peur se « désabuse, car je suis ainsi fait. Qui veut en pleurer en « pleure; je vis joyeux et ne crains personne. »

Que totz lo monz mi guerreia
Per dompnas e per amor.
L'us me vol mal per enveia,
L'autre per las parenz lor.
Qui m'en cre faire paor
Consel l'o que lo descreia,
Qu'eu sui tals, qui qu'en plor;
Eu viu jauzenz sens temor.

Si com estau. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 520.

« Je ne m'étonne point que les maris soient jaloux, car « je suis tellement savant en fait d'amour, qu'il n'est au « monde de femme si sage, qui pût résister à mes douces « sollicitations. »

Qu'el monz non es dompna tan sia proz
Que s defendes de mos dols precs plazenz.

Le traité conclu entre saint Louis et Raymond VII, le 12 avril 1229, mit fin à la guerre désastreuse dite des Albigeois, mais il n'éteignit point les passions que cette guerre avait allumées. Le poëte s'irrite de l'état malheureux d'un pays qu'il a vu encore si brillant. Ce sentiment lui inspire le sir-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

vente contre les mœurs, composé à Toulouse et dont nous venons de parler. Il y déplore en même temps la perte de la religion, celle des mœurs, des habitudes sociales, et ce qui n'est pas moins remarquable, la cessation des plaisirs de l'esprit.

Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 825.
Rayn. Choix, t. IV, p. 389.

Qui se membra del segle qu'es passatz
Com hom lo vi de totz bos faitz plazen,
Ni com hom ve malvais e recrezen
Aquel d'aras, ni com er restauratz!...

« Qui se rappelle le siècle passé, tel qu'on le vit, brillant « de toutes belles actions; et qui peut voir le siècle présent, « corrompu et sans force, et que rien ne pourra relever?...»

En plus greu point non pot nullz esser natz
Com cel que pert dieu e'l segl'eissamen,
Tot aital son li trist malvatz manen
C'an mes a mort dompnei, joi e solatz...

« Dans quel plus déplorable moment un homme pour- « rait-il être né, que celui où se perdent à la fois Dieu et « le siècle? Tels sont nos méchants du jour, qu'ils ont mis à « mort la galanterie, les plaisirs et les amusements. »

Dels majors mov tota la malvestatz
E pois apres de gra en gra deissen
Tro als menors, per que torn en nien
Fins jois e pretz, e qui vol pretz n'il platz,
Pot l'aver leu, car tan n'es granz mercatz
Que per cinc solz n'a hom la peza e'l pan,
Si'l tenon vil li ric malvatz truan.

« Chez les grands sont nés tous les vices, et puis après, de « degrés en degrés, ils descendent jusqu'aux derniers rangs, « tellement que les plaisirs et le mérite sont au néant; et « qui veut du mérite aujourd'hui, peut en avoir; car il est « à si vil prix que pour cinq sous on en trouve à la pièce et « au morceau, tant nos riches malfaiteurs l'estiment peu. »

Un premier envoi est à sa dame qui ne cesse pas d'estimer et d'aimer tout ce qui est noble et aimable.

Na Gradiva, qui que estei malvatz,
Per vos n'azir malvestat et enjan,
Et am valor e joi e pretz e chan?

« Dame tout aimable, quel serait l'homme assez dépourvu

Digitized by Google

« de cœur pour ne haïr auprès de vous la méchanceté et la « fourberie? Quel est celui qui n'apprendrait, en vous « voyant, à estimer le mérite, à aimer les plaisirs décents, « et les joyeuses chansons? »

Nous ne parlerons point de la hardiesse et de l'énergie de ce sirvente : ces qualités sont conformes à l'esprit du temps; mais comment ne pas remarquer dans cet envoi la délicatesse de la pensée, l'élégance et l'harmonie du style?

Un second envoi est adressé au roi d'Aragon qui s'applique à soutenir le mérite.

Quelque long que soit déjà cet article, nous croirions manquer à la mémoire d'un homme de talent, si nous ne donnions au moins deux strophes de sa complainte sur la mort de Blacas. Cette pièce est très-connue, mais son originalité et la réputation qu'elle obtint de son temps ne permettent pas de lui ravir la place qui lui est due dans une histoire littéraire. On remarquera que chaque strophe se compose de huit vers alexandrins, tous sur une même rime. Cette mesure et cette monotonie ont donné au chant du poëte un accent lent et solennel, éminemment convenable au sentiment qui l'animait.

Planher vuelh EN Blacatz en aquest leugier so
Ab cor trist e marrit, et ai en be razo,
Qu'en lui ai mescabat senhor et amic bo
E quar ing l'ayp valent en sa mort perdut so.
Tant es mortals lo dans, qu'ieu no y ai sospeisso
Que jamais si revenha, s'en aital guiza no
Qu'om li traga lo cor, e qu'en manjo'l baro
Que vivon descoratz, pueys auran de cor pro.

M. Raynouard, Choix, t. IV, p. 67. P. Occit. p. 146.

« Je veux pleurer Blacas dans cette chanson facile, le cœur « triste et navré, et j'en ai bien raison, puisque j'ai perdu « en lui mon seigneur et mon bon ami, et que toutes belles « qualités sont perdues en sa personne. Si grande est la « perte, que je ne vois qu'un seul moyen de la réparer, c'est « qu'on arrache son cœur, et que les barons qui n'en ont « point, s'en repaissent : nourris de ce cœur, ils en auront « assez. »

Premiers manje del cor, per so que grans ops l'es,
L'emperaire de Roma, si'lh vol los Milanes
Per forsa conquistar, quar lui teno conques,
E viu desereiatz malgratz de sos ties.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

E deseguentre lui manj'en lo reys frances,
Pueys cobrara Castella que pert per nescies;
Mas si pez'a sa maire, elh non manjara ges,
Quar ben par a son pretz qu'elh non fai ren que'l pes.

« Que le premier, l'empereur de Rome mange de ce cœur; « il en a grand besoin, s'il veut remettre sous le joug les « Milanais qui ont reconquis leur pays par les armes, et l'en « ont dépouillé malgré ses Allemands. Que le roi des Fran- « çais en mange après lui, et il recouvrera la Castille qu'il « perd par sa mollesse. Mais s'il s'en rapporte à sa mère, il « n'en mangera point, car on voit bien à sa conduite qu'il « ne fait rien sans la consulter. »

Ce sont le roi d'Angleterre, le roi de Castille, le roi d'Aragon; Thibaud, comte de Champagne, devenu roi de Navarre; Raymond VII, comte de Toulouse, récemment rentré dans une partie de ses terres, et enfin Raymond Bérenger IV, qui doivent aussi manger de ce cœur, pour défendre leurs États ou reconquérir ce qu'ils en ont perdu.

Sordel ne doute pas que ces barons ne lui veuillent du mal à cause de ce qu'il leur dit de bien,

Li baro volran mal de so que ieu dic be;

mais s'il obtient merci de sa dame, il se soucie peu de ce que penseront les barons : sa dame avant tout. Ce qu'il y a encore ici de plus singulier, c'est qu'il ne paraît pas que ces princes lui en aient en effet voulu à cause de cet acte de liberté; on ne voit pas du moins que ses rapports avec plusieurs d'entre eux aient été interrompus.

Cette pièce eut plusieurs imitateurs dont nous allons bientôt parler. É.—D.

MORT DE 1255 A 1258.

BERTRAND D'ALLAMANON.

Tom. XV, p. 443.

Notre prédécesseur Ginguené, dans sa notice sur Bertrand d'Allamanon insérée au tome XV du présent ouvrage, a distingué deux troubadours de la famille d'Allamanon, savoir, un Allamanon premier qu'il a nommé *l'ancien*, lequel

Digitized by Google

est le sujet de sa notice, et un Allamanon second postérieur à l'époque dont il avait à s'occuper. M. Raynouard, dans le cinquième volume de son *Choix des poésies des troubadours*, a fait la même distinction, et il a donné des pièces de chacun de ces deux poëtes. Bastero avait appelé l'*ancien,* Bertrand Ier, et le second, Bertrand IIIe, en les considérant tous deux comme seigneurs d'Allamanon, fief qui leur appartenait, situé aux environs d'Aix, et appelé depuis longtemps la Manon; mais c'est la ville d'Arles qui était la résidence ordinaire de leur famille. Ni Nostradamus, ni Crescimbeni, ni Millot, ni même Papon, n'ont fait distinguer ces deux personnages comme poëtes : cette négligence a mis de la confusion dans le classement de leurs pièces de vers, et en a caché le rapport avec les événements publics, attendu que l'histoire de ces poëtes embrasse un ensemble de plus de cent années. Nous devons donc nous occuper avec soin du classement chronologique de leurs ouvrages. C'est là d'ailleurs un moyen tout naturel d'en apprécier l'importance, puisque ce classement ne peut s'opérer que par l'indication des événements politiques auxquels chaque pièce se rapporte. Un motif particulier nous semble ajouter de l'intérêt à notre travail, c'est que le dernier rejeton de cette illustre famille, nommé *le chevalier de la Manon*, naturaliste savant, est mort victime de son amour pour les sciences sur le vaisseau de la Peyrouse.

T. V, p. 71, 72.

Nous avons dit dans le tome XVII de cet ouvrage, à l'article du troubadour Guigo ou le seigneur Gui, que la tenson entre Bertrand d'Allamanon l'ancien et ce seigneur, commençant par le vers *Amicx Guigo, be m'assaut de tos sens*, doit dater de l'an 1181, époque de la seconde guerre entre le comte de Provence Alphonse Ier, et Raymond V, comte de Toulouse. Nous avons dit aussi à l'article du troubadour Raymond de Miraval que dans la tenson qui eut lieu entre ce poëte et un Bertrand d'Allamanon, en l'an 1217, ce Bertrand est encore Bertrand l'ancien. Il s'agit en effet dans cette tenson de savoir lesquels sont meilleurs guerriers des Lombards ou des Provençaux. Miraval, quoique Languedocien, défend les Provençaux; Allamanon, Provençal, soutient la cause des Lombards. Il est visible que par cette dernière dénomination, les deux poëtes entendent les troupes du pape ou de la ligue, commandées par Montfort, lesquelles viennent d'être battues par les Provençaux de Marseille, d'Avi-

P. 481.

T. XVII, p. 463, 464.

Digitized by Google

gnon et de Tarascon, qui ont déjà repris sur elles, au profit du comte de Toulouse, Beaucaire et le pays d'Argence. Notre opinion est conforme à celle de M. Raynouard, qui a publié un extrait de cette tenson sous les noms de Miraval et de Bertrand *l'ancien*. La carrière littéraire de ce dernier poëte paraît ainsi renfermée entre les années 1181, et 1217. S'il était âgé de 25 ou 30 ans à la première époque, il en avait soixante ou soixante-cinq à la seconde.

Rayn. Choix, t. V, p. 71.

L'illustration de Bertrand le jeune, troisième du nom, soit qu'il fût fils d'un Bertrand II, ou d'un Pons d'Allamanon, comme le dit le biographe provençal, commence à l'année 1218 ou peu après. C'est à l'occasion de la même guerre et des victoires du comte de Toulouse. Allamanon le jeune et son aïeul ou son oncle le troubadour n'étaient pas entièrement de la même couleur dans les partis politiques. L'ancien, plus lié peut-être avec les princes des Baux qui dominaient à Arles, tenait pour la ligue; le jeune, plus indépendant, ou poussé par d'autres motifs, se fit le poëte des deux Raymond. Ce sentiment se manifeste dans le sirvente commençant par ce vers, *Un sirventes farai ses alegratge*. Allamanon commence par faire des vœux pour le bonheur de quelques personnes qu'il chérit :

Rayn. Choix, t. IV, p. 222.

> Ben aia coms qu'es d'afortit coratge,
> E coms quan leu de cor non si cambia;

« Que bonheur advienne, dit-il, au comte inébranlable « dans son courage, au comte de qui le cœur ne change point « légèrement! »

> E ben lo coms proensals, quar tan gen
> A defendut so que conquist avia.

« Que bonheur advienne à ma dame, à moi, à Blacas qui « se connaît en mérite! que bonheur advienne au comte de « Provence qui a si noblement défendu ce qu'il avait conquis!

Il parle ensuite plus directement de Raymond VI : « Comte de Toulouse, les douleurs, les dommages, les pertes « et la honte que le prince des Baux a éprouvés de ce côté « du Rhône (allusion à la mort de Guillaume IV, prince d'O- « range, tué au mois de juin de l'an 1218), vous les avez re- « poussés avec l'appui de vos amis, et vous avez relevé votre « maison par votre fermeté; car vous êtes comte par votre « vaillance et votre jugement, comte par votre enjouement

Hist. litt. t. XVII, p. 484.

Digitized by Google

« et votre amabilité, comte honoré au-dessus de toute autre « personne, homme de prix, homme de guerre;

Coms de Tolza, lo destrict e'l dampnatge
L'anta e'l dan que lo Baus sai prendia
Avetz vencut per vostre vasselatge,
E restaurat per vostra gailhardia,
Quar vos etz coms de valor e de sen,
E coms de joy, e coms d'abelliment
E coms honratz sobre tot l'autra gen,
E coms de pretz e de cavalairia.

Ce qu'Allamanon admirait le plus dans le rétablissement de la maison de Toulouse, c'était la valeur de l'armée qui résistait aux efforts de la ligue. Nulle affection particulière ne paraît l'avoir attaché aux intérêts de la ville de Marseille ou de celle d'Avignon. Né dans la classe des seigneurs, il n'avait point abandonné sa caste. Dans un sirvente commençant par ce vers : *Ja de chantar nulh temps no serai mutz*, il blâme vigoureusement Hugues des Baux de ne pas défendre ses droits avec assez de vigueur contre la ville de Marseille. Cette pièce paraît appartenir à l'an 1226.

Rayn. Choix t. IV, p. 220.

Hugues, comme plusieurs autres des vicomtes de Marseille, avait vendu sa portion de vicomté aux habitants de cette ville, en l'an 1214. Voulant annuler ce traité, il chercha des raisons de droit, fit intervenir sa femme, intenta un procès, nous disons *un procès*, parce que les hommes d'épée de cette époque, et Allamanon était du nombre, n'aimaient point les formes judiciaires. L'instance eut lieu en 1225 et 1226. C'est alors qu'Allamanon perdant patience, dit qu'il ne demeurera point muet, qu'il chantera, puisque d'ailleurs sa dame le lui ordonne, elle qui surpasse toutes les autres en mérite et en beauté. Je ne veux point, dit-il, transgresser ses commandements, je ne le fis jamais, je ne le ferais pour rien au monde,

Ruffi, Hist. de Marseille, p. 101.

Ibid. p. 111.

Ni o fis ane, ni farai, ni o faria.

Il reproche à Hugues d'avoir commencé cette affaire avec grand bruit et de la soutenir mollement; de traiter pour de l'argent et de marchander sur la somme. « Il paraît, ajoute-« t-il, que la France s'en est mêlée, de quoi mon seigneur « est si courroucé qu'on dit qu'il a pris la croix, et qu'il va « en Syrie : voyez l'heureux projet d'aller demander aux « Turcs ce qu'on perd honteusement dans son pays;

Digitized by Google

Que mos senher s'en es tant irascutz
Que tug dizon qu'el n'a levat la croz,
E vol passar en terra de Suria :
Guardatz s'o fai ben ni adrechamens,
Que so que pert de sai auuidamens,
Vol demandar ad aquels de Turquia !

La complainte de Sordel sur la mort de Blacas avait obtenu trop de réputation pour ne pas avoir des imitateurs. Peu de temps sans doute après la mort de Blacas, que nous avons placée à l'an 1229, deux troubadours firent de nouveau le partage de son cœur ; l'un fut Allamanon, l'autre, Pierre Brémond de Noves, de qui nous parlerons plus tard. Mais Pierre Brémond fit de cette distribution le thème d'une nouvelle satire, et Allamanon au contraire, le sujet d'une pièce de vers toute galante et d'une parfaite courtoisie.

Mss. de la Biblioth. roy. n. 7225, ch. 826.
Mss. 2701, ch. 170, où elle est faussement sous le nom de Brémond.
Rayn. Choix, t. IV, p. 70.

« Je vois avec bien de la peine, dit-il, que Sordel ait perdu « le sens ; lui que je croyais homme de jugement, homme « sage ; quoi, il partage le cœur de Blacas à tant de gens de « si peu de mérite ! Il veut donc perdre ce mets précieux. »

Cum lo cor d'EN Blacatz qu'era sobrevalens,
Aora lo vol perdre !

« Non, non, il ne sera pas perdu ; des dames du plus grand « mérite le partageront entre elles, et elles le conserveront « dans les asiles de la vertu pour s'en faire honneur :

Que las dompnas valens lo partran entre lor,
Et en luec de vertutz lo tendran per s'onor.

« Que madame de Provence, qui a la fleur de tout mérite, « en prenne la première, et qu'elle le garde par loyal amour ;

E mi dons de Proensa quar a de pretz la flor,
Prenda'n premeiramen, e'l gart per fin amor.

« Puis je veux que madame de Béarn, dame d'une si solide « valeur, en prenne jusqu'à ce que la douleur que lui causera « la mort de Blacas se soit changée en joie et en douceur, « car jamais il n'a cessé de relever son prix et de célébrer « ses louanges :

Pueys mi dons de Bearn, quar a vera valor,
Vuelh qu'en prend'atressi tan qu'en torn la dolor
Qu'ilh aura de sa mort, en gaug et en doussor ;
Quar tos temps enanset son pretz e sa lauzor.

Digitized by Google

« Je veux que l'estimable comtesse de Viennois prenne une « part de ce cœur, puisqu'elle a conquis une si belle répu- « tation, et je veux qu'elle la garde soigneusement et gen- « timent à cause de la vertu que ce cœur renferme :

La comtessa prezans, dona de Vianes,
Vuelh que prenda del cor, pus a bon pretz conques;
E gart lo ben e gen per la vertut que i es.

Cinq autres dames ont encore part à cette glorieuse distribution. Ce sont la belle de la Chambre, accomplie en tous points; la comtesse de Rhodez, chérie des preux; madame Rambaude de Baux qui est belle et bonne, et qui garde si bien son honneur et sa gracieuse personne, au milieu des manières aimables qui charment sa cour,

..... Quar tot quan gen l'estai
Garda, salvan s'onor e son plazen cors gai.

Je veux que Jausserande de Lunel dont le mérite est aussi éminent qu'il est solide, en prenne une part; et enfin la belle de Pinos, dont les manières sont si engageantes,

Quar ilh es bellha e bona et a plazens faissos.

Que chacune de ces dames garde ce cœur soigneusement et gentiment, comme elle garde son aimable personne.

La pièce se termine par ces deux vers en dehors des cinq strophes qui la composent : « Que le Dieu glorieux, prenne « soin de l'âme de Blacas ; quant à son cœur, il est dans le « sein des dames qu'il aimait le plus;

De l'arma d'EN Blacas pens Dieus lo glorios,
Qu'el cor es ab aquelhas de qu'el era enveyos.

Cette pièce est, comme on voit, en vers alexandrins; chaque strophe est de huit vers et sur une seule rime. Les pensées en sont élevées et délicates; le style en est noble; la langue s'y montre dans toute sa pureté. Elle suffirait pour faire placer Allamanon au rang des plus habiles troubadours. M. Raynouard l'a publiée en entier. Le père Papon l'a traduite dans son histoire de Provence; mais il a laissé dans le doute la question de savoir si elle est d'Allamanon ou de Brémond de Noves. On verra plus tard que ce dernier poëte la reconnaît lui-même pour être d'Allamanon.

Rayn. Choix, t. IV, p. 70.
Papon, Hist. de Prov. t. 2, p. 399.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

En 1245 ou 1246, Allamanon composa un sirvente sur le retard que mettait Charles d'Anjou à se rendre en Provence, et sur le tort qui pouvait en résulter dans l'acquittement des droits auxquels les villes étaient soumises envers lui. Ce sirvente est celui qui commence par ces vers :

Mss. du Vatican, n. 3794, fol. 244.

Pueys chanson far no m'agensa,
Farai un nov sirventes,
Qu'er de l'afar de Proensa,
E trametrai l'als Frances.

Courtois et galant, Allamanon n'en était pas moins ferme et même audacieux dans ce qui concernait les affaires publiques. En 1246, nouveau sirvente de lui contre les princes que le pape Innocent IV faisait successivement élire empereurs au préjudice de Frédéric II qu'il avait déposé. Cette pièce est d'une hardiesse singulière moins contre ces princes que contre le pape lui-même.

D'un Sirventes mi. Mss. de Caumont. Pièce 253.

« Je m'étonne, dit le poëte, que quelqu'un de ces concur-
« rents se flatte d'obtenir la couronne, puisqu'en attendant,
« le pape reçoit d'eux un bon revenu d'argent et d'or;

Rayn. Choix, t. V, p. 72.

Puois qu'el a d'els renda d'aur e d'argen.

« S'ils veulent une décision prompte, qu'ils se présentent
« en bataille avec chevaliers, chevaux armés, vassaux cou-
« rageux et entreprenants; qu'ils viennent faire une danse
« dont l'un d'entre eux remporte l'honneur : alors les dé-
« crétales ne leur nuiront plus, et le pape n'aura que de
« douces paroles;

Et en un camp fasan un' aital dansa
C'al departir gazagne l'uns l'onransa;
Puois decretals no i noseran nien
Puois troberan lo papa ben disen.

« Le vainqueur sera le fils de Dieu... car tel est l'usage du
« clergé, il s'humilie devant le puissant et frappe celui qui
« tombe,

E pois (fan) son dan, quan veison que deisen.

« Que tous ces princes attendent peu de secours du pape;
« il donnera force indulgences et peu d'argent.

Del papa sai que dara largamen
Pro del pardon e paue de son argen.

Digitized by Google

Jean III, archevêque d'Arles, s'était fait le tyran de cette ville dont il finit par vendre la liberté à Charles d'Anjou. Ce prélat et les habitants vivaient dans un état de guerre qui fut porté de part et d'autre aux derniers excès. Par un arrêté du mois d'août 1248, le conseil de ville défendit aux habitants de communiquer avec lui ni avec ses gens, de leur parler, de leur vendre même ou d'acheter d'eux quoi que ce fût : nouvelle manière d'interdire le feu et l'eau. L'archevêque tenait ferme. Alors le troubadour employa contre lui la puissance de la chanson. Cinq couplets, chacun de dix vers, de huit, de six, de quatre et de dix syllabes, furent livrés au chant du peuple. « Le prélat, disait ce sirvente, ne se lasse « point de péchés et de crimes; toute crainte de Dieu lui « est étrangère. Le vol, le parjure, le meurtre, sont ses actes « habituels. L'orgueil et l'avarice complètent chez lui six « péchés mortels. Si je ne parle pas du septième, c'est par « décence et par courtoisie;

Papon, Hist. de Prov. t. 2, p. 332.
Ibid. Preuves, p. 82.

El ha los set peccatz mortals
Per q'om ten mala via :
Aucir no tem ne perjurs fals,
E viu de raubaria;
Ergueilh et avaria
A'l renegatz,
Et es proatz
De falsa garentia;
Lo seten no diria
Quar es tan laitz m'en lais per cortesia.

La chanson commençait par ces vers :

Mss. du Vatican, n. 3794, p. 244.
Rayn. Choix, t. IV, p. 218.

De l'arcivesque mi sap bon
Q'ieu un sirventes fasa.

On voit que cette pièce date des années 1248 ou 1249. L'archevêque abandonna enfin la ville au mois d'octobre de cette dernière année, laissant à l'archidiacre le soin de payer ses dettes.

Un autre sirvente nous apprend qu'Allamanon est enfin tombé dans la tristesse et l'accablement. Son ami Sordel vivait encore; c'est à lui que le poëte adresse ses vers. « Qu'on « ne s'étonne pas, disait-il, que je n'aie plus de gaieté, que « je ne chante plus joyeusement; car Dieu lui-même à qui « je me suis donné, m'a enlevé à toute joie, et m'a jeté dans « un grave souci,

Mss. du Vatican, n. 3207, fol. 43 recto.

Digitized by Google

Car Deu eseis à cui me sui donatz
M'a trait de joi e mes en pensamen.

« Longtemps, ami Sordel, nous fûmes compagnons de « joies et de plaisirs, mais Dieu en ce moment m'a fait tom- « ber dans un tel égarement, que je crains de m'en aller « bientôt sans compagnon, s'il ne me rend promptement la « gaieté qu'il m'a ravie.

Estat avem compagnon longamen,
Amic Sordel, de joi e d'alegransa,
Mas ar m'a Deu m es en tan gran eransa,
Qe ses companh teng qe m partrai breumen
S'en breu lo joi qe Deu m'a tolt no m ren.

Il est visible qu'Allamanon s'était engagé à partir pour une croisade; Papon estime qu'il s'agit de l'expédition de Naples, à laquelle fut prostitué le nom de *Croisade*. Cette opinion ne nous paraît pas probable, car cette guerre commença en 1264, et Allamanon, déjà connu comme poëte en 1217, n'aurait pas été un champion assez jeune en 1264 pour aider à conquérir un royaume. De plus, Sordel vivait à l'époque où Allamanon était menacé de partir, et il eût été âgé de 84 à 90 ans, s'il se fût agi de la guerre de 1264. Ce même Sordel, lorsque Charles d'Anjou l'invitait à le suivre en Syrie en 1248, lui répondait : « Appelez plutôt Allamanon; « l'art de la marine est sa profession. » *Mas s'ab se vol marinier ben saben de la mar, men* EN *Bertran d'Alamanon*..... Il est plus que vraisemblable, d'après tout cela, qu'Allamanon se joignit, malgré sa répugnance, à l'expédition de Syrie en 1248 ou 1249, car il ne peut nullement être question de la croisade de 1270. Rien n'annonce qu'il en soit revenu. Peut-être aurions-nous dû placer sa mort avant celle de Sordel. Mais dans le doute, la clarté de notre récit nous a paru exiger que sa notice suivît celle de son ami, beaucoup plus âgé que lui.

Papon, t. 3, p. 443.

Mss. de Ricardi venu de Chigi. Piece 14.

Parmi les autres ouvrages d'Allamanon le jeune, en tout au nombre de quinze pièces, se distingue un sirvente contre l'esprit du gouvernement de Charles d'Anjou. L'auteur se plaint de la révolution qui s'opère dans les mœurs, et notamment du discrédit où les exercices des troubadours semblaient prêts à tomber. L'intrigue et les procès prenaient la place des amusements de l'esprit. Déjà Boniface de Castellane, de qui nous allons parler, avait fait le même reproche à la cour de Charles. Ceci doit appeler notre attention.

Digitized by Google

« Le siècle est gravement changé, dit le poëte, c'est dont je suis en courroux;

Mss. de la Bibl. roy. 7226, chans. 267.
Mss. 2701, ch. 808.

Lo segle m'es camjatz
Tan fort don suy iratz.

« Je voudrais encore m'occuper de chants et de divertisse-
« ments, embellir par la courtoisie les exercices des cheva-
« liers, célébrer le mérite des dames; mais je n'oserais, je
« craindrais d'être blâmé, condamné, si je faisais aujourd'hui
« rien de semblable.

Ans tem que blasmatz
En fos e condempnatz,
S'ieu res d'aisso fasia.

« Par force et tout en colère, il faut que je m'occupe des
« choses du monde qui me plaisent le moins, de procès,
« d'avocats, que je passe mes journées à composer des *fac-*
« *tums;* que je regarde au chemin si quelque huissier m'a-
« rive; car il en vient de toutes parts, essoufflés, misera-
« bles, que la cour m'envoie; il faut que j'écoute leurs
« folies, sans oser leur répliquer. Et puis ils me disent:
« Allez à la cour, défendez-vous, la peine serait prononcée;
« on ne vous pardonnerait pas d'avoir laissé passer le jour
« fatal.

Del tot mi sui viratz,
Totz enicz e forsatz
A so que no m plai mia;
Que m acoven de platz
Pensar e d'avocatz,
Per far libelhs tot dia;
E pueys esgart la via
Si nul corrieu veiria,
Qu'ilh venon daus totz latz,
Polsos et escuyssatz,
Que la cortz los m'envia;
E si dizon folhia
Blasmar non l'auzaria.
Pueys me dizon : Puiatz
En cort e demandatz;
La pena s'escieuria,
Qu'om no us perdonaria
Si'l jorn en vos falia.

Le poëte en finissant tourne ses regards vers le roi de Castille, le seul prince qui puisse rétablir les chants et les

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

plaisirs des troubadours, car, ajoute-t-il, ils ne reviendraient point d'ailleurs.

Qu'alhors no m revenria.

Il serait inutile de faire remarquer la facilité et la grâce d'une pièce de cinquante-sept vers de six pieds, sur deux rimes seulement, semée partout de traits piquants et originaux. Les seigneurs de cette époque s'habituaient difficilement à voir le droit substitué à la force. Ce fut un bien sans doute; mais il faut convenir aussi que la transition fut dure du règne de Bérenger à celui de Charles d'Anjou.

Deux couplets d'une aubade termineront cette notice; ce seront le premier et le dernier. M. Raynouard a publié cette pièce en entier.

Rayn. Choix, t. V, p. 74.

Un cavaliers si jasia
Ab la re que plus volia;
Soven baisan li disia :
Doussa res, ieu que farai,
Qu'el jorn ve e la nueyt vai?
Ay!
Qu'ieu aug que la gaita cria :
Via sus, qu'ieu vei lo jorn
Venir après l'alba.

. . . . . .

Doussa res, s'ieu no us vezia
Breumens, crezatz que morria,
Qu'el gran dezirs m'auciria;
Per qu'ieu tost retornarai,
Que ses vos vida non ai,
Ay!
Qu'ieu aug que la gaita cria :
Via sus, qu'ieu vei lo jorn
Venir apres l'alba.

É.—D.

MORT DE 1257 A 1260.

HUGUES DE SAINT-CYR.

Nous avons vu Hugues de Saint-Cyr déjà homme à la cour de Hugues II, comte de Rhodez, et à celle de Robert Ier, dauphin d'Auvergne, poëtes que nous avons placés, le pre-

Digitized by Google

mier à l'an 1208, le second à l'an 1232, et nous l'inscrivons ici lui-même sous la rubrique de 1257 à 1260, époque que nous supposons celle de sa mort. Sa longue vie remplit tout cet intervalle.

Ce poëte naquit, suivant sa chronique, au bourg de Tégra ou Montégra dans le Quercy. Son père nommé Arnaud de Saint-Cyr, était propriétaire d'un petit château de ce nom qu'il possédait en arrière-fief. Ce château situé au pied de la montagne de Rocamador, fut détruit dans des guerres qui précédèrent celle des Albigeois. Les frères aînés de Hugues, voulant lui faire embrasser l'état ecclésiastique, l'envoyèrent étudier à Montpellier; mais la passion des vers l'emporta sur des études plus sérieuses. Tandis que ses frères le croyaient occupé de philosophie et de théologie, il composait des chansons d'amour, des tensons et des sirventes. Ce talent le fit bientôt connaître des seigneurs et des dames des environs de Montpellier; et, avec ce commencement d'instruction poétique et de réputation, il renonça, dit le chroniqueur, à l'état qu'on voulait lui donner, et se livra totalement à l'art de la jonglerie, *e com aquel sabers s'ajoglari.* Le comte de Rhodez et le vicomte de Turenne furent les premiers qui l'accueillirent. Nous avons dit à l'article du comte de Rhodez, que le jeune Hugues répondit mal à la générosité de ce seigneur; leurs tensons devinrent de véritables querelles, et Saint-Cyr quitta alors le château de Rhodez. Ceci avait lieu avant l'année 1195 qui est l'époque où le comte céda sa seigneurie à son fils, nommé Hugues III. Hugues de Saint-Cyr était né par conséquent de l'an 1175 à l'an 1180. Il paraît qu'il alla de Rhodez chez le dauphin d'Auvergne. Il erra ensuite pendant quelques années dans la Gascogne, assez mal pourvu d'argent, dit encore son historien, tantôt à cheval, tantôt à pied, suivant le plus ou moins de succès de ses chansons, *et estet paubres, cora a pe, cora a caval.* La comtesse de Bénagues, ou *de Bénaugués,* de qui nous avons parlé plusieurs fois, le retint longtemps auprès d'elle. C'est chez cette dame, fameuse par sa coquetterie, et qui habitait à Langon, seigneurie de son mari, qu'il eut le bonheur d'être connu de Savaric de Mauléon et de se lier avec lui. Ce seigneur le fournit, suivant l'usage, d'habillements et de chevaux, *lo cals lo mes en armes et en roba.* De chez Savaric, Hugues alla chez le roi d'Aragon Pierre II, et chez le roi de Castille Alphonse IX. La mort de Pierre II arrivée

Ci-devant, t. XVII, p. 441, 442.

Mss. du Vatican, 5232, pag. 184.

T. XVIII, p. 677.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

en 1213, et celle d'Alphonse en 1214, ne lui permirent pas de faire un long séjour auprès de ces princes.

Le bon accueil qu'il en avait reçu ne l'empêcha pas de prendre parti pour la ligue dans la guerre des Albigeois. Il manifesta ses sentiments sur cette guerre dans un sirvente commençant par ce vers,

Un sirventes vuelh far en aquest son de N Gui.

Mss. de la Bibl. royale, n. 2701, chanson 160.

Il fait d'abord des vœux dans cette chanson en faveur des ligueurs, qui méritent, dit-il, tous les bienfaits du ciel, puisqu'ils combattent pour la *franchise*, la droiture, pour l'Église, contre un prince qui ne croit ni à Dieu, ni à la loi chrétienne, ni à une vie après la mort, ni au paradis;

Bona fin deu be far, e Dieus li deu far be,
Qui franques' e dreytura e la gleyza mante,
Contra sel que non a en Dieu ni en ley fe,
Ni vida apres mort, ni paradis non cre.

Déjà, continue l'auteur, j'ai vu le pape enlever au comte Raymond, Argense, Carpentras, Avignon, Nîmes, Toulouse; le roi d'Aragon y a péri, et si le comte veut rentrer dans ses domaines, il faudra qu'il porte sur la main le faucon d'autrui,

Encar l'er a portar el man l'autrui falco.

Mais que le roi de France se méfie surtout de l'empereur Frédéric; qu'il sache que ce prince a promis aux Anglais de leur rendre la Bretagne, l'Anjou, le pays de Thouars, le Poitou, la Saintonge. L'empereur n'a d'autre désir que de ruiner la France et l'Église, et de leur imposer ses fausses croyances. Si l'Église et le roi veulent se maintenir, qu'ils prêchent une croisade; allons conquérir la Pouille, l'enlever à l'empereur, car celui qui ne croit point en Dieu, ne doit pas posséder un pouce de terre,

Et anem en Polha lo regne conquerer,
Car sel qu'en Dieu non cre non deu terra tener.

Quand Hugues déclamait avec cette virulence contre Raymond et contre ses propres concitoyens, il oubliait que Savaric de Mauléon, son bienfaiteur, avait attaché sa destinée à cette cause. Mais Hugues de Saint-Cyr ne connaissait point les affections vives : il n'aima jamais véritablement,

Digitized by Google

dit son biographe, *no fo enamoratz de neguna;* il faut appliquer ce mot à ses liaisons d'amitié autant qu'à ses intrigues d'amour.

C'est vers ce temps, ou peu auparavant, qu'il forma une étroite liaison avec une dame de la famille d'Anduse, nièce de Raymond VI et nommée *Clara*. Hugues, disons-nous, n'aima jamais véritablement aucune femme; mais il possédait un art plus précieux à un troubadour avide de conquêtes que le don d'aimer, c'était celui de feindre l'amour et d'en parler habilement le langage. *Mas se sap feigner enamorat ad ellas ab son bel parlar.* Clara fut séduite par ces dehors prévenants. Enorgueillie, comme la plupart des dames de qualité de son époque, d'avoir attaché à son char un homme de talent, et voulant acquérir une grande réputation, elle se lia de correspondance avec les personnes regardées comme les plus spirituelles, parmi celles qui s'occupaient encore de vers dans ces temps désastreux. Tantôt elle répondait elle-même aux vers qui lui étaient adressés; tantôt Hugues faisait les réponses, et la renommée de Clara s'accroissait, et par l'idée qu'elle donnait elle-même de son mérite, et par les éloges que lui prodiguait son amant. Une brouillerie survint. Saint-Cyr fut jaloux ou feignit de l'être. Il se lia alors avec une dame nommée *Pansa,* et il dit autant de mal de Clara qu'il en avait dit du bien. Regrettant ensuite apparemment quelque avantage qu'il trouvait auprès d'elle, il fit sa paix. Nous apprenons ces détails d'un second biographe qui a composé une notice historique sur sa vie, jointe à l'un des manuscrits de la bibliothèque *Laurentiana*. C'est à l'occasion de ce raccommodement, ou pour le faciliter, que Clara composa la jolie chanson commençant par ce vers : *En greu esmay et en greu pensamen,* que nous donnerons à son article, et à laquelle Saint-Cyr répondit par celle qui dit : *Anc mais non vi temps sazon.*

Nous avons eu déjà occasion de voir plusieurs de ces liaisons établies entre des troubadours et de très-grandes dames. La passion du Tasse en a été le plus malheureux exemple, mais elle n'en est pas le premier. Celle de Hugues de Saint-Cyr avec Clara d'Anduse a eu du moins le mérite d'inspirer à cette dame une très-jolie pièce de vers.

Saint-Cyr alla ensuite en Lombardie et dans la Marche Trévisane; il s'y maria, il eut des enfants, et dès ce moment, disent ses biographes, il ne fit plus de vers. Nostradamus

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

ajoute qu'il mourut en 1225. Ces deux assertions sont évidemment inexactes.

Nostradamus, p. 78.

Il existe un sirvente de ce troubadour contre Eccelin III, tyran de Vérone, qui doit dater de l'an 1256 ou à peu près. « Je me réjouis, dit le poëte, de tout le mal qui arrive à « Eccelin; ses joies, au contraire, me font pleurer; mais « enfin ma douleur va se calmer, car j'entends dire que sa « puissance diminue; que son orgueil est rabaissé; que ses « forfaits lui deviennent inutiles. Tant de barons qu'il a fait « pendre, tant de dames qu'il a jetées dans les flammes, tant « de monastères qu'il a saccagés, appellent enfin sur lui la « vengeance du ciel, et si Dieu tardait encore à le punir, « nous serions en droit d'accuser la justice divine. »

Mss. dit de Caumont, ch. 217.

Mais n'er ma dolor mendre;
Car aug caser et baisar
L'orguoyll e'l poder deisendre
D'EN Aiselin et mermar...

Or, la puissance d'Eccelin ne fut ébranlée que lorsque se forma contre lui, à Venise, la ligue ou la croisade qui le renversa et le fit périr; et cette croisade ne fut prêchée qu'au mois de mars de l'an 1256. Par conséquent il n'est guère croyable que le sirvente de Hugues de Saint-Cyr soit antérieur à cette époque. C'est ce fait qui nous a déterminés à placer sa mort sous la rubrique de 1257 à 1260, époque où il était âgé d'environ quatre-vingts ans.

Il est à remarquer que le féroce Eccelin qu'il attaqua avec tant de hardiesse était un des frères de la comtesse de Saint-Boniface, et celui même de qui les menaces avaient obligé Sordel à quitter l'Italie. On dirait que l'un des deux troubadours ait voulu venger l'autre.

Il nous reste trente-six pièces de Hugues de Saint-Cyr, dont plusieurs sont attribuées à d'autres troubadours. Dans ce nombre se trouvent, outre les sirventes politiques dont nous venons de parler, plusieurs pièces assez remarquables: ce sont des satires d'un genre familier et mêlées de traits comiques, sorte d'ouvrages très-convenables à la nature de son talent; des chansons érotiques où se montre plus d'esprit que de sentiment; et une épître galante rimée avec grâce et facilité. Il a écrit la vie de deux troubadours, savoir, de Bernard de Ventadour et de Savaric de Mauléon, ce dernier mort en 1236.

Digitized by Google

M. Raynouard a publié en entier trois pièces de ce poëte, et des fragments de cinq autres de genres différents.

Dans un sirvente adressé à un jongleur qu'il nomme *Messonget* (*petit Menteur*), il lui dit : « Tu m'as demandé « un sirvente sur un air d'Arnaud Plagués (troubadour de « qui nous avons parlé précédemment), je te l'ai donné; ne « me demande point autre chose : eussé-je mille marcs, je « ne t'en donnerais pas un denier. Il n'y a rien en toi de « ce qui fait un bon jongleur. Ton chant est sans goût, ta « gaieté est insipide, tes folies sont des platitudes, tes tours « d'adresse sont misérables; si ce n'était le marquis Albéric « qui est ton appui, tu ne trouverais asile nulle part. »

Qu'en tu non es nulha res
De so qu'a joglar s'eschai,
Que tos chans no val ni play,
Ni tos fols ditz non es res;
E croya es ta folia,
E paubra ta joglaria;
Tan que si no fos s'Albricx
El marques que es tos ricz,
Nuls homs no t'albergaria.

Mss. de la Bibl. royale, n. 2701, chans. 789. Rayn. Choix, t. IV, p. 288.

Ce jongleur n'est pas seul l'objet de sa satire; les traits tombent aussi sur ceux qui le protégent. Le dernier couplet est dirigé contre Eccelin : « Je te conseille d'aller vers le « comte de Vérone; j'ai tort; car mieux lui vaudrait un ar- « balétrier impitoyable et robuste, qui tirât sur ses ennemis, « que si je lui envoyais un homme tel que toi. »

Per qu'ieu vuelh qu'en verones
Al comte tenhas ta via;
Mal dig; que mais li valria
Us hraus balestiers enicx
Que traisses als enemiex
Que s'ieu tu li trametia.

« J'ai trois ennemis, dit-il à une dame, et deux mauvais « seigneurs qui, jour et nuit, s'évertuent à me faire périr : « mes ennemis sont mes yeux et mon cœur qui me font « désirer tel bonheur auquel je ne dois point prétendre; un « de mes seigneurs c'est l'amour qui me tient en sa puis- « sance; l'autre c'est vous, belle dame, objet de mes pensées, « à qui je n'ose dire que vous me tuez de passion et de « désirs.

Pièce commençant par *Tres enemick*. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 549. Rayn. Choix, t. 3, p. 33.

Digitized by Google

« Eh! que deviendrai-je, aimable femme, moi qui nulle « part ne puis trouver rien qui me plaise sans vous? Que « deviendrai-je, moi à qui toutes les joies semblent chagrin, « si ce n'est de vous qu'elles me viennent! Que deviendrai-« je, moi que ma passion gouverne, conduit, accompagne, « précipite, enchaîne! Que deviendrai-je, moi qui n'attends « de bonheur que de vous! Que deviendrai-je, et comment « pourrai-je vivre, si vous refusez de m'accueillir?

Que farai ieu, domna, que sai ni lai
Non puesc trobar ses vos ren que bo m sia?
Que farai ieu, qu'a mi semblan esmai
Tug autre joy, si de vos no'ls avia?
Que farai ieu, cui capdella e guia
La vostr'amors, e m siec, e m fug, e m pren?
Que farai ieu, qu'autre joy non aten?
Que farai ieu, ni cum poirai gaudir,
Si vos, domna, no m voletz acullir?

La même forme se répète aux trois strophes suivantes, et toujours à peu près aux mêmes vers. Mais cette pièce offre un caractère singulier et qu'il faut remarquer, c'est que Hugues de Saint-Cyr ne l'écrit point comme une vraie déclaration d'amour, et pour son propre compte. Elle est adressée à Béatrix, comtesse de Provence, femme de Raymond Bérenger IV. « Va, chanson, dit le poëte, vers « l'inappréciable comtesse de Provence, car ce sont ses actes « honorables, son instruction, ses courtoises paroles, ses « agréables manières que tu as peints; et celle à qui tu « appartiens m'a commandé de t'y envoyer;

Aissi cum es.
Rayn. Choix, t. V, p. 225.

A la valen comtessa de Proenssa,
Quar son sei fag d'honor e de saber,
E ill dig cortes, e ill semblan de plazer,
An ma chansos, quar cella de cui es
Me comandet qu'a lieis la trameses.

Il est visible que le poëte écrit de la part de Clara d'Anduse, et qu'il est en quelque sorte amoureux en son nom. Quand il est parti pour l'Italie, Clara lui aura dit : Arrivé en Provence, vous assurerez la comtesse de mon admiration pour elle; et le poëte, pour remplir sa mission, a employé le langage de l'amour. Ce n'est ici qu'un exemple de plus de l'usage des troubadours d'exprimer, sous les formes

Digitized by Google

d'une passion amoureuse, tous leurs sentiments affectueux, admiration, estime, respect pour des dames de haut parage.

Nous terminerons cette notice par un fragment d'une pièce où Hugues fait voir toute la délicatesse de son goût. C'est un couplet d'une chanson éminemment lyrique, adressée à sa dame comme une espèce de portrait qu'il a voulu tracer d'après elle.

Aissi com es cuenda e guaya
E corteza e plazens
Et azauta totas gens
La bella de cuy ieu chan
M'es ops que d'aital semblan
Com ilh es, fassa chanso
Cuenda e guay'ah plazen so;
Que la man lay,
Que l'an dire
Lo desire
Que ieu n'ay
De vezer son gen cors gai.

Mss. 7226, fol. 225.
Rayn. Choix, t. V, p. 225.

« Autant elle est gentille et gaie, courtoise, gracieuse, « prévenante envers toutes gens, l'aimable dame que je « chante, autant il faut que ma chanson pour elle soit gen- « tille et gaie, sur un air riant; je la lui enverrai; elle ira lui « dire quel martyre j'endure ici, ne voyant pas son char- « mant corps gai. » É.—D.

Servit aurai. Rayn. Choix, t. 3, p. 333.

CLARA D'ANDUSE.

Cette dame, qu'une seule pièce de vers a suffi pour rendre célèbre, n'est d'ailleurs connue par aucune particularité historique, si ce n'est la passion qui lui inspira cette chanson; et la tradition qui veut que Hugues de Saint-Cyr en fût l'objet. Mais par les rapports des noms et des dates, on peut reconnaître qu'elle appartenait à la noble maison des

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

seigneurs d'Anduse, de Sauve et d'Alais; qu'elle était fille de Pierre Bermond d'Anduse, dit Pierre VI, et de Constance, fille de Raymond VI, comte de Toulouse. En effet, D. Vaissette qui a établi la filiation des seigneurs d'Anduse, montre que Pierre VI eut de Constance de Toulouse trois fils devenus les chefs de différentes branches de cette maison, et trois filles dont la seconde, nommée Béatrix, fut mariée à Arnaud de Roquefeuil; la troisième, nommée Sybille, à Barral des Baux; et l'aînée, dont il n'a pas découvert le nom, à Hugues de Mirabel. Il paraît que c'est cette dame, aînée des trois petites-filles de Raymond VI, qui se nommait Clara; car dans aucune des branches de Sauve ou d'Anduse, on ne voit, à aucune époque voisine de Raymond VI ou de Raymond VII, une autre dame nommée Clara qu'on puisse prendre pour l'amie de Hugues de Saint-Cyr. Cette maison avait déjà possédé une dame célèbre dans l'histoire des troubadours; c'est Alips ou Azalaïs d'Anduse, fille de Bernard VII, sœur de Pierre VI, et par conséquent tante de Clara. Cette dame mariée à Ozil, baron de Mercœur, inspira, comme il a été dit précédemment dans cet ouvrage, une passion très-vive à Pons de Capdeuil, riche seigneur et troubadour de beaucoup de talent, que Nostradamus appelle faussement Pons du Breuil. Les amours de Pons et d'Azalaïs eurent un grand éclat, sans qu'Ozil de Mercœur parût s'en inquiéter. Cette apparente indifférence est, aux yeux de Millot, une grande preuve de l'innocence de ces célèbres amours; mais les mœurs de ces temps de galanterie nous ont accoutumés à tant d'exemples d'insouciance de la part des maris, comme à tant de vengeances atroces, que nous ne sommes pas plus obligés de croire à la chasteté qu'aux égarements des dames chantées par les troubadours. Quoi qu'il en soit de Pons et d'Azalaïs, cette dame étant morte très-jeune, son amant profondément affligé partit pour la terre sainte, et il y mourut.

D. Vaissette, Hist. du Langued. t. III, p. 213, 308, 334, etc.

T. XV, p. 22.

Nostradamus, p. 82.

Millot, t. I, p. 73.

Il n'en fut pas de même des amours de Clara, si ce n'est de la part de son mari, de qui il n'est nullement question dans toute cette intrigue. Hugues de Saint-Cyr, homme de cour, séduisant et ambitieux, inspira à Clara une passion ardente qu'elle ne put ni contenir ni dissimuler. Soit par une disposition naturelle, soit par artifice, Hugues témoigna de la jalousie et se permit un nouvel engagement. La douleur de Clara fut vive. Des amies (tant cette liaison était

Digitized by Google

peu secrète) opérèrent un raccommodement. C'est au moment de ce retour de Hugues, qu'encore dans l'inquiétude et disposée à s'abandonner tout entière à son amant, elle protestait de sa fidélité, et laissait éclater des sentiments que, dans d'autres temps, elle eût peut-être renfermés plus soigneusement au fond de son cœur. Voici ses propres paroles. Nous donnons sa pièce en entier; c'est la seule qui reste de cette dame.

Rayn. Choix, t. 3, p. 335.

En greu esmai et en greu pessamen
An mes mon cor et en granda error,
Li lauzengier e'lh fals devinador,
Abayssador de joy e de joven,
Quar vos, qu'ieu am mais que res qu'el mon sia,
An fait de me departir et lonhar,
Si qu'ieu no us puesc vezer ni remirar,
Don muer de dol, d'ira e de feunia.

Selh que m blasma vostr'amor ni m defen
Non podon far en re mon cor mellor,
Ni dous dezir qu'ieu ai de vos maior,
Ni l'enveya, ni'l dezir, ni'l talen;
E non es hom, tan mos enemicx sia,
S'il n'aug dir ben, que non tenha en car,
E, si'n ditz mal, mais no m pot dir ni far
Neguna re que a plazer me sia.

Ja no us donetz, belz amics, espaven
Que ja ves vos aia cor trichador,
Ni qu'ie us cange per nul autr'amador,
Si m pregavon d'autras donas un cen;
Qu'amors que m té per vos en sa bailia,
Vol que mon cor vos estuy e vos gar;
E farai o; e s'ieu pogues emblar
Mon cors, tals l'a que jamais non l'auria.

La seconde strophe a été traduite par M. Raynouard. Nous y joignons une traduction de la première et de la troisième.

« Dans une pénible agitation, dans un souci cruel, dans « un douloureux égarement, ils ont jeté mon cœur, les in- « venteurs de faux rapports, les menteurs, les ennemis des « amusements et des plaisirs, qui t'ont fait t'éloigner de « moi, toi que j'aime plus que rien au monde, toi que je ne « puis plus voir, plus contempler; ce qui me fait mourir de « colère et de rage.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Rayn. Choix, t. 2, p. 31.

« Celui qui blâme l'amour que j'ai pour toi, et celui qui « me défend de t'aimer, ne peuvent changer mon cœur. Ils « ne peuvent pas même augmenter mon désir, ma volonté, « mon bonheur de te plaire. Il n'est aucun mortel, quelque « haine que j'éprouve pour lui, à qui je n'accorde une vive « amitié, s'il me parle bien de toi; et celui qui en parlerait « mal, ne saurait de sa vie rien dire ni rien faire qui me « fût agréable.

« Ne te donne pas de crainte, bel ami, que je te trompe, « ou que je t'abandonne pour un autre amant; quand cent « femmes me pousseraient à cette infidélité, l'amour qui « me tient en sa puissance me commande de te garder mon « cœur; je le ferai : Ah! si je pouvais dérober ma personne, « tel la possède qui n'en jouirait jamais. »

Nous aurons encore à parler d'un troubadour de cette famille : c'est Guillaume d'Anduse, bien loin de sa parente pour le talent. É.—D.

MORT VERS 1260.

BONIFACE DE CASTELLANE.

Issu d'une grande famille, habitué même dans sa jeunesse à des idées de souveraineté auxquelles il fut ensuite obligé de renoncer, doué d'une imagination vive, et exercé à l'art des vers, il n'est pas étonnant que Boniface de Castellane, dans des sirventes pleins de chaleur, parle sans cesse de guerres, d'armes et de batailles. L'origine de la maison de Castellane est environnée de nuages, comme celle de la plupart des familles qui remontent à une haute antiquité. D'une part, on la fait descendre des rois de Castille; de l'autre, on raconte, ce qui ne serait pas en contradiction avec l'opinion précédente, que vers l'an 972, un riche seigneur des hautes Alpes ayant aidé Guillaume Ier, comte de Provence, à chasser les Sarrasins des contrées où était situé le bourg de *Petra castellana*, et ensuite à les expulser du Fraxinet, reçut de l'empereur Conrad le Salique, en récompense de ce service, l'investiture de cette terre dont on fit un comté ou une baronnie, et de laquelle il devait jouir en toute souveraineté. Ce qui paraît du moins certain,

Maynier, Hist. de la principale noblesse de Provence, p. 95.

Digitized by Google

c'est qu'en l'an 1050, cette baronnie de *Petra castellana* appartenait à la maison qui portait le nom de *Castellane*.

En 1189, un comte Boniface persuadé apparemment de son droit de souveraineté, ayant refusé de prêter hommage à Alphonse Ier, comte de Provence, celui-ci mit le siége devant Castellane et força Boniface à se soumettre. En 1257, Boniface le troubadour, croyant le moment favorable pour reprendre ses droits, accepta le commandement des troupes de la ville de Marseille alors en état d'hostilité avec Charles d'Anjou. Charles mit le siége devant Marseille, et quoique les habitants fissent une vigoureuse défense, ils furent forcés de capituler au bout de quelques mois. Charles, qui avait fait un traité avec les Marseillais en 1252, profitant de sa victoire, parvint alors à son but qui était d'en faire un second plus avantageux pour lui que le premier. Ce traité eut lieu au mois de juin de l'an 1257. Plusieurs des principaux habitants proscrits par le prince victorieux eurent la tête tranchée. César Nostradamus, Honoré Bouche qui le cite, et Moréri, guidé sans doute par ces deux historiens, prétendent que Boniface le poëte fut au nombre des victimes, et que la baronnie de Castellane fut confisquée avec trente seigneuries qui en dépendaient. Ruffi nie qu'aucun des chefs marseillais, et notamment Boniface de Castellane, ait été mis à mort. Il se fonde sur le témoignage de la chronique de Saint-Victor, qui dit seulement qu'un gentilhomme nommé Briton fut exilé, et que ses biens furent confisqués; mais les auteurs de cette chronique paraissent avoir voulu affaiblir les torts de Charles d'Anjou. Guillaume de Nangis, de qui le témoignage ne saurait être récusé, dit que Charles « fit « coper les chiés à tous ceux qui avoient esté princes de « cette rébellion... et qu'après il saisit... tous les chatiaux « en tour et en la terre Boniface... et le caça hors de Prouvence. » Un témoignage si positif ne peut laisser aucun doute. Papon s'y est conformé. Il est à croire seulement que l'exil de Boniface ne fut pas de longue durée, car Ruffi cite un contrat entre Barral des Baux et la commune de Marseille, fait dans cette ville le 17 décembre de la même année 1257, qui porte sa signature. Il semble aussi qu'une grande partie des biens de ce seigneur lui fut rendue; ses fils du moins paraissent en avoir été propriétaires. Mais la ville de Castellane est demeurée depuis cette époque

Papon, Voyage de Prov. t. 2, p. 44.
Hon. Bouche, Hist. de Prov. t. 2, p. 271.
Robert, État de la Prov. t. I, p. 485.

Pap. Hist. de Prov. t. 2, pag. 270.
Ruffi, Hist. de Marseille, pag. 137.
Ruffi, Ibid. p. 133.
César Nostradam. p. 222.
Hon. Bouche, Hist. de Prov. t. 2, p. 272.
Ruffi, Hist. de Marseille, pag. 140, 141.

Chronic. Massil. S. Victor, ap. Labbe, Nov. Biblioth. manuscript. t. I, p. 342.
Guill. de Nangis, Annal. du règne de S. Louis, éd. du Louvre, p. 244.
Papon, Hist. de Prov. t. 2, p. 337.
Ruffi, Hist. de Marseille, pag. 143.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

réunie aux domaines des comtes de Provence, et ensuite à la couronne de France.

Boniface le troubadour a été placé à différents degrés dans l'histoire généalogique de sa famille. H. Bouche fait du seigneur qui soutint le siége de Castellane, Boniface II; il croit le poëte son fils, et le nomme Boniface III. Le généalogiste Robert de Briançon établit un Boniface Ier en 1089; il fait de celui qui soutint le siége un Boniface III, et lui donne pour fils un Roux de Castellane, père de Boniface IV, qui fut, suivant lui, le troubadour. Artefeuil reconnaît aussi pour Boniface III celui qui soutint le siége. Il fait décapiter un Boniface V en 1247, ce qui est une erreur manifeste; il nomme le troubadour Boniface VI, et suppose qu'il accompagna Charles d'Anjou en Sicile en 1264. Fr. Bouche enfin tient le troubadour pour Boniface IV; mais il place sa mort à l'an 1278. Cette date donnée par Nostradamus manque de toute vraisemblance. Robert ajoute que ce fut un petit-fils du troubadour, nommé du nom de sa mère Hugues des Baux, et qu'on dit avoir été aussi poëte, qui accompagna Charles d'Anjou en 1264.

H. Bouche, t. 2, p. 271.

Robert de Br. Etat de la Prov. t. I, p. 485, 486.

Artefeuil, Hist. héroïq. de la noblesse de Prov. t. I, p. 227, 228.

Fr. Bouche, Essai sur l'hist. de Prov. t. I, p. 319, 320.

Vie des poëtes provençaux, p. 138.

De ces faits assez embrouillés, il paraît résulter que le troubadour était Boniface IV; que son exil date de l'année 1257; et que c'est Hugues, son petit-fils, qui accompagna Charles d'Anjou en Sicile. Nous supposons le troubadour mort vers 1258 ou 1260, sans aucune sorte de preuve, si ce n'est l'âge de ses petits-fils, et ses liaisons avec Sordel, qui doivent le faire croire à peu près son contemporain.

Robert, loc. cit. p. 487, 488.

Ce seigneur mérite encore plus le souvenir et les éloges de la postérité par la charte d'affranchissement qu'il donna aux habitants de Castellane, que par ses poésies. Ce fut le 5 juin de l'an 1252, que, sur la place publique du bourg de Castellane, il fit rédiger cet acte important dont il jura l'observation conjointement avec les principaux nobles et bourgeois de ce bourg. Lesdits citoyens, suivant les termes de la charte, voulant, consentant et s'engageant pour eux et pour tous les autres, il a été ordonné par le seigneur, et juré par lesdits nobles et bourgeois et ledit seigneur sur les Évangiles, ce qui suit : *Consensu et auctoritate dictorum hominum, constituit et solemniter ordinavit, et tactis sacrosanctis Dei evangeliis, corporaliter hoc juravit, cum militibus infrà scriptis*... Chacun sera libre de vendre sa propriété sans la permission du seigneur; tout droit de

Digitized by Google

lods est aboli; il sera payé seulement le treizième du prix pour tout droit de vente. — Chacun aura la faculté de disposer pleinement de ses biens par testament. — Quiconque veut abandonner le bourg de Castellane en est libre. Il n'existe aucun empêchement à sa volonté. — Nul, quel qu'il soit, même garde ou écuyer du seigneur, ne peut entrer sur le domaine d'un propriétaire, sans son agrément; celui qui rompt le ban paye une amende. — Il ne sera pris à personne sa bête de somme pour faire des transports ou des messages contre sa volonté. — Toute taxe sur le pain est abolie; la vente du pain dans les marchés est entièrement libre. — Il ne sera imposé aucune taxe personnelle, *nullam quislam seu exactionem,* à moins que le seigneur n'achète un château, ou ne soit prisonnier et ne doive se racheter. — Quand le seigneur fait la guerre à ses ennemis, chaque homme est obligé de le suivre, s'il n'a point d'excuse légitime; s'il refuse, il est puni au jugement de quatre prudhommes, habitants de Castellane. — Si le seigneur est en guerre avec le roi ou le comte de Provence, nul n'est tenu à lui payer rien, si ce n'est pour contribuer au rachat de sa personne, dans le cas où il est fait prisonnier, *non teneantur ei dare nisi pro redemptione sui corporis...*

La nature des concessions fait juger de l'asservissement où les habitants du bourg de Castellane étaient tombés, soit par les vexations des Sarrasins, soit par les abus du pouvoir féodal. Faut-il accorder tout l'honneur de l'affranchissement à l'humanité du seigneur? Faut-il croire que, prévoyant une mésintelligence, peut-être une guerre entre Charles d'Anjou et lui, il voulut s'assurer l'attachement de ses vassaux? N'importe le motif: cette manière de sacrifier des droits acquis fut aussi habile qu'elle fut généreuse, puisque le seigneur eut au moins le mérite de juger de l'esprit de son temps et de s'y conformer.

Papon, Hist. de Prov. t. 2, preuves, p. 88.

Du reste, l'état de guerre était celui qui convenait le mieux aux penchants et aux habitudes du sire de Castellane, et il s'y livra avec autant d'impétuosité que d'imprudence. Irrité du joug qu'un prince français imposait à son pays, il appelait aux armes les rois et les grands qu'il croyait avoir le même intérêt que lui à repousser une domination étrangère. Trois sirventes qui nous restent de ses compositions poétiques ne sont que l'expression de cette fougue

Digitized by Google

militaire et celle du dédain que lui inspiraient des seigneurs moins entreprenants ou plus avisés.

Mss. de la Bibl. roy. 7226. Rayn. Choix, t. IV, p. 214.

« Guerres, fatigues, combats font mes délices, disait-il, « dans une de ces chansons. Je me plais à voir une arrière-« garde; je me plais à voir des chevaux armés, à entendre « grands coups retentir; car c'est ainsi qu'on peut prendre « une terre : tel est mon caractère, telles sont mes inclina-« tions; chaque jour je hais le métier des procès davantage...

Guerra e trebalhs e brega m platz,
E m platz quan vey reiregarda,
E m play quan vey cavals armatz,
E m play quan vey grans colps ferir,
Qu'en ayssi m par terra estorta;
Qu'aitals es mos cors e mos sens,
E de plag say quascun jorn mens.

« La ruine des Provençaux me plaît, car aucun d'eux ne « songe à s'en garantir, et les Français sont si habiles que « chaque jour ils les font ployer avec un lien de bête de « somme (d'osier tordu); et ils ne gardent plus avec eux « de ménagement, les Français, tant ils les tiennent pour « lâches.

Lo dans dels Provensals mi platz,
E quar negus no s pren garda :
E'ls Frances son tan ensenhatz
Que quascun jorn los fan venir
Liatz ab una redorta;
E no lur en pren chauzimens,
Tant los tenon per recrezenz...

Pièce commençant par *Sitot no m'es fort.* Rayn. Choix, t. V, p. 109.

Dans un autre sirvente contre les Provençaux, il disait : « Je composerai un sirvente avec des mots cuisants, où « je dirai contre tous les lâches, aux Provençaux pauvres « et soucieux, que ces Français ne laissent pas même des « chausses aux hommes paresseux et sans courage...

Un sirventes farai ab digz cosenz
En cui dirai contra totz recrezens
Als Proensals paubres et cossiros
Que non lur laysson braya
Esti Frances a l'avol gen savaya...

« Si je me rencontre un jour avec leurs chefs, et qu'ils « m'attaquent, ils en seront dolens; tant je les frapperai « que mon épée en sera sanglante et ma lance émoussée. »

Digitized by Google

Pièce commençant par *Era pueis*.
Mss. du Vatican, 3794.
Rayn. Choix, t. V, p. 108.

Dans un troisième sirvente, il appelle à la guerre le roi d'Angleterre et le roi d'Aragon. « Tandis que l'hiver, dit-il, « fait son cours, et que les eaux se glacent partout, mon « cœur m'excite à composer un sirvente, et si j'y place « quelque mot vil, je m'en inquiète peu; car il le sera moins « encore que les barons sans foi de qui je chante.

« D'eux et de leurs actes, j'ai mal au cœur, car ils n'ont « ni valeur ni cœur.

Dels e de lur fach ai mal cor,
Qar eilh non han valor ni cor.

« Je crois le roi d'Angleterre à l'agonie (je crois qu'il a le « rale).

Lo reis angles cug qu'a'l sanglut,

« car on le voit demeurer muet, lorsqu'il devrait réclamer « son héritage... Ne devrait-il pas conduire de toutes parts « cavaliers et chevaux armés, jusqu'à ce qu'il eût recouvré « ses possessions?

Degra si menar daus totz latz
Corredors e cavals armatz
Tro cobres sas possessions.

« Et le flasque roi d'Aragon, plutôt que de tourmenter « toute l'année des misérables par des procès, agirait bien « plus noblement, si, à la tête de ses barons, il redemandait « son père, homme vaillant et fidèle, qu'ils ont tué au mi- « lieu de ses alliés.

E fora ilh plus bel, so m'es vis,
Que demandes ab sos baros
Son paire qu'era pros e fis,
Qui fon morts entre sos vezis.

Il finit par dire qu'on ne le trouvera jamais hors d'état de livrer assauts et combats.

E ja no m trobares lassat
Q'ieu non fas assaut e cambel.

C'est cette pièce qui est adressée à Mauret et à Sordel.

Mauret.....
Tramet à vos et En Sordel
Mon sirventes q'ei acabat.

Digitized by Google

Le seigneur de Castellane s'abusait quant à ses moyens de résistance; il ne voyait pas que l'établissement du comte de Poitiers dans le Languedoc, et celui de Charles d'Anjou en Provence, changeaient totalement l'état du midi de la France; qu'une impulsion irrésistible était donnée, et qu'il était dans l'impossibilité de réussir, là où les Savaric de Mauléon et les Luzignan avaient échoué. Mais l'expression de sa colère, quoique un peu brutale, ne manque pas de poésie. Le sentiment qui l'animait était commun à un grand nombre de seigneurs provençaux; c'est là un fait historique dont les troubadours donnent la preuve. É—D.

GUILLAUME DE MONTAGNAGOUT ET PONS SANTEUIL.

MORT VERS 1260.

Guillaume de Montagnagout est-il né en Provence ou à Toulouse? Cette question n'a point été décidée. Papon le croit Provençal; il se fonde sur ce qu'il y a près de Sisteron un village de *Puysagut* (*Podium acutum*). La courte notice placée à la tête de quelques-unes des pièces de vers de ce troubadour, dans le manuscrit 7226 de la Bibliothèque royale, le fait naître à Toulouse. Ce qui est certain, c'est qu'il a adressé la plupart de ses pièces érotiques à la dame Josserande, femme du seigneur de Lunel, attachée à la cour de Raymond Bérenger, et à qui Allamanon donnait une portion du cœur de Blacas. Il était lié avec Blacasset, ce qui atteste encore ses rapports avec la cour de Raymond Bérenger. On sait, d'un autre côté, qu'il se maria à Toulouse; et que Pons Santeuil, son beau-frère, qui habitait la même ville, composa une complainte sur sa mort.

Papon, Hist. de Prov. t. 3, p. 443.

Nostradamus a fait au moins une erreur de nom, lorsqu'il a appelé Guillaume de Montagnagout, Guillaume d'Agout; mais comme il dit ce dernier amoureux de la dame Josserande, on voit bien que c'est réellement de Montagnagout qu'il veut parler.

Nostrad. Vies, p. 35.

L'époque de la mort de ce poëte n'est pas connue avec

Digitized by Google

précision; ses ouvrages nous le montrent vivant en 1242 et en 1257. C'est d'après ces données que nous plaçons sa mort par approximation vers l'an 1260, quoiqu'il puisse avoir vécu beaucoup plus longtemps.

Il subsiste de lui douze pièces, dont quatre se rapportent à des événements politiques de son temps, et les autres presque toutes à des liaisons d'amour. Montagnagout est un philosophe qui moralise en parlant de galanterie, et semble quelquefois vouloir faire entendre que *dans le bon vieux temps* les chevaliers n'aimaient que pour devenir meilleurs, et les dames que pour faire preuve de vertu. Il a de la facilité, quelque grâce même dans le style; mais il est froid et rarement neuf, quoiqu'il prétende à l'honneur de la nouveauté, notamment dans la pièce commençant par ce vers : *Non an tan dig li primier trobador.*

Mss. de la Bibl. roy. n. 2701, ch. 323.
Millot, t. 3, p. 103 et suiv.
Papon, Hist. de Prov. t. 2, p. 216.

Nostradamus, Millot, Papon, applaudissent beaucoup à une de ses pièces érotiques, à cause de la pureté des sentiments qu'elle renferme. C'est celle qui commence par le vers, *Ar'ab la coinda pascor.* Elle renferme effectivement un passage dont Papon rapporte une strophe assez agréablement écrite, et où la morale est parfaitement pure en théorie :

Ar'ab la coinda pascor
Qan vei la bella color,
Flors per vergiers e per pratz,
Et aug chantar daus totz latz
Los auzelletz per doussor,
Vueilh far ab coindia
Chanzo tal qe sia
Plazenz a'ls enamoratz
Et a mi dons majormen
Qe'm don'en trobar engieinh.

« Tandis que le printemps rafraîchit et colore la campa-
« gne... je veux composer avec grâce une chanson agréable
« aux amants, et surtout à ma dame qui m'inspire l'art de
« trouver. » Après ce début, le poëte continue :

Ben devon li amador
De bon cor servir amor,
Qar amors non es precatz,
Anz es vertutz, qe'ls malvatz
Fai bons e'ls bon son meilhor
E met hom en via
De ben far tot dia;

Digitized by Google

E d'amor mou castitatz
Qar qi'n amor ben s'enten
Non pot far qe pueis mal reinh.

« ... L'amour n'est point péché, mais vertu. Il rend bons « les méchants, meilleurs les bons... D'amour naît la chas- « teté; qui s'entend bien en amour ne peut faire régner le « mal. »

Malheureusement le poëte dément ces belles maximes dans une autre pièce. Celle-ci n'est pas la moins curieuse de son œuvre.

Mss. 2701, ch. 3,5

No sap per que s va plus son joy tarzan
Ni fug, ni engan
Dona son amador,
Pus lo conoys be per bo servidor,
Senes error
En fag et en semblan;
Car trop tardar en domney es folia;
Que mans amicx ne ven en desesper;
Car pueis no s deu dona de ren temer
Pus ve l'amor ses fench'e ses bauzia.

« Je ne sais pourquoi elle va différant le bonheur de son « amant, la dame qui le connaît pour son vrai serviteur... « Trop retarder en amour c'est folie... Bonne dame, ajoute « le poëte, la vertu vous dit de ne cesser de bien faire, et « l'amour veut que vous aimiez l'amant le plus sincère, quoi- « qu'il ait moins de pouvoir (que votre mari) sur votre « personne;

Et amors vol qu'ametz non per dever
Mas lo pus fin, ab qu'aya mens poder.

Dans un sirvente où il se courrouce contre la cessation des amusements qui naissaient de la galanterie, et sur la perte des vertus auxquelles elle donnait lieu (*car joys si pert e pretz ten via*), il en impute le tort à l'avarice des seigneurs qui ne tiennent plus des cours somptueuses, et à la fausseté des dames qui remplacent l'amour par la coquetterie et le mensonge.

Car no plai joy ni cortezia
Als rics tan son tornat avar...
D'aiso fan donas a blasmar...
Que s'elas volguesson amar,
Lo mons fora gais com solia...
Mas tot torna en tricharia.

Digitized by Google

Le premier envoi s'adresse au roi d'Aragon qui sait encore régner pour Dieu et pour la vertu, à condition qu'il se gardera de se corrompre;

Qu'el es reis que sab be regnar
Vas Dieu e vas pretz, si no 's cambia.

Un second envoi s'adresse à la dame de Lunel que, par allusion à *la lune,* Montagnagout désigne sous le nom de *Clarmonda.* Ce nom lui plaisait, et il le répète dans plusieurs de ses pièces, à cause de l'idée d'éclat et de pureté qu'il y attachait. C'est ce qu'il dit lui-même : *Clarmonda, qu'es clara e munda de folhia.* Dans une de ses pièces érotiques commençant par le vers *A Lunel luz una luna luzens,* il va jusqu'à comparer cette dame à la lune, pensée dont Blacasset le blâma, comme nous le rapporterons à son article, en disant que cette comparaison renfermait moins un éloge qu'une satire.

Mss. de Ricardi, ch. 162.

Tout ceci nous montre combien Montagnagout était affligé de voir les réunions des cours interrompues, les amusements des troubadours peu à peu abandonnés, les plaisirs de l'esprit s'éteindre, les mœurs, en un mot, changer et prendre de nouvelles formes.

Les sirventes politiques de ce poëte moraliste se rapportent tous à des événements très-importants. La plus ancienne de ces pièces que nous connaissions date évidemment de l'an 1242. Elle appelle à la guerre contre le roi de France, les alliés et les vassaux du comte de Toulouse. Raymond ayant conçu le projet de reconquérir les domaines qu'il avait cédés à Louis IX par le traité du 12 avril 1229, se ligua avec Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et avec les rois d'Angleterre, de Navarre, de Castille et d'Aragon. Il convoqua ses principaux vassaux, tels que le comte de Cominges, les comtes de Foix, de Narbonne, de Rhodez, de Lunel. Le comte de la Marche commença les hostilités. Raymond, de son côté, reprit plusieurs places aux environs de Béziers et de Narbonne; mais sur ces entrefaites, Raymond ayant de nouveau été excommunié par l'archevêque de Narbonne et par les inquisiteurs, cet incident servit de prétexte à plusieurs de ses vassaux pour l'abandonner. Le poëte courroucé veut allumer la guerre. Il commence par en exalter les attraits :

D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. 3, p. 428 et suiv.

Ibid. p. 433.

Belh m'es quan d'armas aug refrim, etc.

Belh m'es quan d'armas. Mss. 7226, fol. 262.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Rayn. Choix, t. IV, p. 212.

Il accuse ensuite de félonie et de lâcheté les comtes de la Marche, de Foix et de Rhodez.

La Marcha, Foys et Rodes vim
Falhir ades als ops de prim,
  Per qu'ie'ls encrim
  De part honor
  E de valor
Don quasqus si despuelha;
  Qu'en tal sonalh
  An mes batalh,
Don non tanh pretz los vuelha.

« Nous avons vu à l'instant même la Marche, Foix, Rho-
« dez, refuser le secours que réclamait leur suzerain; c'est
« pourquoi je les accuse, au nom de l'honneur et du cou-
« rage dont ils se sont tous dépouillés; ils ont attaché le
« battant à la cloche (de la défection); ce dont je ne puis
« les estimer.

Jamais no's cug que s desencrim,
Quar trop s a levat peior crim
  Qu'el de Caim...

« Qu'aucun d'eux ne croie s'en laver; leur crime a dépassé
« de trop loin celui de Caïn.

Si'l rey Jacme, cuy no mentim,
Complis so qu'elh e nos plevim,
  Segon qu'auzim,
  En gran dolor
  Foran ab plor
Frances, qui qu'o desvuelha...

« Mais si Jacme que nous n'avons jamais trompé, remplit
« ses engagements, selon qu'on le dit, en grande douleur
« et dans les pleurs seront les Français, qui que ce soit qui
« s'y oppose. »

Le zèle du troubadour était louable, mais impuissant: Raymond abandonné fit sa paix le 22 décembre 1242.

Une seconde pièce du même genre est son sirvente contre les Provençaux, qui avaient le tort à ses yeux d'avoir accepté pour seigneur un prince de la maison de France. « Ce pays,
« s'écriait-t-il, ne mérite plus le nom de *Proensa* (*pays des*
« *preux*); qu'il s'appelle *Falhensa*, car il a *failli* envers
« lui-même et envers l'honneur quand il a changé une sei-

Digitized by Google

« gneurie loyale et bien-aimée contre un gouvernement « avare :

Ges per malvestat. Mss. 7226, fol. 261.

...Mais aura nom *Falhensa*,
Quar leyal senhoria e cara
A camjada per avara.

La dernière pièce, quant à la date que nous puissions citer, est une satire contre les mœurs de son temps, commençant par ce vers : *Per lo mon fan l'us dels autres rancura*. Cette pièce est adressée au roi de Castille Alphonse X, empereur en 1257. Le poëte dit à ce prince, dans l'envoi : *Reys Castellas, l'emperis vos aten ;* ce qui annonce qu'Alphonse était déjà élu empereur, et n'était pas allé en Allemagne se faire reconnaître. Or l'élection eut lieu en 1257, d'où suit la conséquence que Montagnagout vivait encore à cette époque.

Mais quelques années auparavant il avait composé un autre sirvente sur le même sujet, encore plus énergique que celui-là, et principalement dirigé contre le clergé et l'inquisition. Cette pièce où l'auteur montre autant de courage que de dévouement à la cause de Raymond VII, est adressée à ce prince pour l'avertir de se tenir en garde contre les entreprises des gens d'église qui lui ont déjà fait tant de mal. Elle commence par ce vers :

Del tot vey remaner valor.

M. Raynouard l'a publiée en entier et en a traduit deux strophes. Nous transcrivons cette traduction sans y joindre le texte, persuadés que les précédentes citations ont assez fait connaître la manière de versifier de notre poëte.

« Les prêtres se sont faits les inquisiteurs de nos actions, « ce n'est point ce que je blâme; mais ils jugent selon leur « caprice, voilà ce dont je les accuse. Qu'ils détruisent l'er- « reur, je le désire; mais que ce soit sans animosité et par « la douce persuasion; oui, qu'ils ramènent ainsi avec bonté « ceux qui se sont déviés de la foi; qu'on accorde grâce et « miséricorde à quiconque se repent, et que la modération « soit telle que l'innocent et le coupable ne perdent pas « également leur fortune.

Rayn. Choix, t. IV, p. 335. Rayn. ibid. t. 2, p. 61.

« Quelle folie! ils prétendent que les étoffes d'or ne con- « viennent point aux dames : ah! si les dames ne commettent « d'autre mal, si elles n'en sont pas plus orgueilleuses, une

Digitized by Google

« élégante parure ne leur fera point perdre les grâces et les « bontés de Dieu. Ceux qui remplissent leurs devoirs envers « Dieu, ne lui déplaisent point, parce qu'ils sont magnifi- « ques dans leurs vêtements; et les prêtres, les moines, par « leurs habits noirs ou par leurs frocs blancs, n'obtiendront « pas les faveurs de Dieu, s'ils n'ont d'autre mérite que leur « habit.

« Va, sirvente, vers le preux comte de Toulouse; qu'il se « rappelle ce que lui ont fait les gens d'église, et qu'il sache « à l'avenir se garantir de leurs projets. »

Pièce commençant par *Marritz cum homs*. Mss. de la Bibl. roy. 7226, fol. 362. Rayn. Choix, t. V, p. 364.

A la mort de Montagnagout, Pons Santeuil, qu'on trouve aussi nommé Pons Saurel, son beau-frère, composa une complainte à sa louange. Il célèbre dans cette pièce son grand sens, sa sagesse, sa droiture, son amour pour les troubadours dont il était le père. Il espère que Dieu lui aura donné la couronne de vie dans le paradis, et il adresse enfin ses vers à la sainte Vierge qu'il prie de protéger cet homme si dévot envers elle, et de le regarder comme un de ses enfants.

Per merc' us prec qu'est vostre ben dizen
Regardetz si cum vostra creatura. É.—D.

MORT VERS 1266.

ÉLIAS CAIRELS.

Élias Cairels était un orfévre natif du bourg de Sarlat dans le Périgord. Il travaillait en or et en argent, et, suivant ses deux biographes, il dessinait des armoiries. Le goût des vers s'empara de lui dans son laboratoire d'orfévre, comme de Durand de Pernes et de Guillaume Figuières dans leurs ateliers de tailleurs. Il abandonna alors son état et son pays, et se fit jongleur, puis troubadour, *e fetz se joglar.*

Il n'obtint pas, dit un de ses biographes, toute la réputation qu'il méritait, parce qu'il ne fut point assez courtisan; *e pel desdeing qu'el avia dels baros e del segle, no fo tan grazitz com la sua obra valia.* Cependant il ne négligea point les cours: une de ses pièces est adressée au roi de

Digitized by Google

Léon, auquel, dit-il, il s'est donné, roi plein de mérite qui maintient les jeux et les chants des troubadours,

> Al rey prezan de Leon soy viratz,
> Car joy e chan mante e cortezia'l platz.

En 1220, après le couronnement de l'empereur Frédéric II, on le voit auprès de ce prince dans le Milanez. Frédéric recherchait les poëtes provençaux autant qu'il prenait soin de hâter les progrès de la langue italienne, mais il les fatiguait à le suivre dans ses marches militaires, et surtout il les payait mal. Cairels, tout en assurant, dans une de ses chansons, que le froid et la neige ne l'empêchent point d'être joyeux dans ces déplacements des armées, se ressouvient de son état d'orfévre, et nous dit que son gracieux maître l'a tant fait jeûner depuis qu'il est à son service, qu'il n'est plus en état de le suivre, et que la lime ne trouverait pas à mordre sur son corps.

Freis ni neus. Mss. 7225, ch. 423.

> Freis ni neus no m pot destreingner
> Qu'eu non chant e no m'alegre...
> Lo plazen rei que es seigner
> D'emperi non puesc plus segre,
> Qu'el ten ma persona magra
> Si que non pot mordre lima.

Il quitta l'empereur bientôt après, et, en terminant cette chanson, il disait dans l'envoi qui n'était adressé à personne : « Va, mon vers, va-t'en vite et en courant, je ne sais où; je « je ne tarderai pas à t'y suivre,

> Vers, vai t'en tost e corren
> E non sai on, qu'ieu te segrai breumen.

Singulière destinée que celle d'un poëte qui passe sa vie dans les cours, et ne sait la veille où il prendra son gîte le lendemain!

Hist. littér. t. XVII, p. 510.

On le voit vers le même temps chez Guillaume IV, marquis de Montferrat. Ce prince était fils de Boniface III, appelé quelquefois Boniface II, mort roi de Thessalonique en 1207. Guillaume était allé dans la Macédoine à la mort de son père, et avait placé son frère Démétrius sur le trône que Boniface lui avait légué. Mais Démétrius, attaqué par Frédéric-Lange, avait été dépouillé de cette portion de l'héritage paternel en 1222, et Guillaume se trouvait dans l'obli-

Digitized by Google

gation d'équiper une armée et d'aller rétablir son frère dans ses États. Beau sujet de vers! Le poëte ne tarda pas à lancer une épigramme contre Guillaume, en lui disant dans l'envoi d'une de ses pièces, que jamais de lui-même le grillon n'entra dans la bouche du renard endormi.

Moutmiplatz. Mss. 7225, ch. 425. Rayn. Choix, t. 3, p. 433.

E digas li qu'anc a volpil dormen
Non intret grils en boca ni en den;

allusion à Frédéric-Lange qui ne viendrait pas de lui-même restituer le royaume de Macédoine à Démétrius.

Mss. 2701, ch. 277.

Un sirvente sur la croisade dut suivre de près cette chanson. Il commence par ce vers : *Qui saubes dar tan bon coselh.* Zélé prédicateur, le poëte appelle tous les princes de l'Europe aux lieux où Jésus-Christ voulut mourir. « Qu'attendent-ils? Tandis qu'ils se font la guerre les uns aux « autres, les Turcs, les Sarrasins, les Arabes, auront bientôt « tout envahi..... Marquis Guillaume, que les plaisirs de « Montferrat ne vous enchaînent point; vous arriverez trop « tard pour venger votre père. »

Trad. de M. Rayn. Choix, t. 2, p. LX.

Une troisième chanson sur le même sujet fut encore plus vive que celle-là. Cairels se permit de dire au prince : « Marquis, je veux que les moines de Cluny fassent de vous « leur capitaine, ou que vous soyez abbé de Cîteaux, puisque « vous avez le cœur assez pauvre pour aimer mieux une « charrue et deux bœufs à Montferrat, qu'un royaume dans « un autre pays. On peut dire que jamais fils de léopard « ne dégénéra jusqu'à se tapir dans un terrier à la manière « des renards.

Puschai. Mss. 2701, ch. 496. Rayn. Choix, t. IV, p. 293.

Marques, li monges de Clunhic
Vuelh qui fasson de vos capdel
O siatz abbas de Cystelh,
Pus lo cor avetz tan mendic,
Que mais amatz dos buous et un araire
A Montferrat qu'alhors estr' emperaire;
Ben pot hom dir qu'anemais filhs de lhaupart
No s mes en crotz a guiza de reynart.

On est obligé de voir dans une si hardie familiarité la suite de quelqu'une de ces plaisanteries qui servaient encore à l'amusement des châteaux, à cette époque du règne de la chanson.

Le marquis de Montferrat partit enfin pour la Thessalie en 1225, et il y mourut la même année. L'empereur Frédé-

Digitized by Google

ric fit son expédition dans la Syrie en 1229. Cairels se dévoua à son tour à ce pèlerinage. Son voyage fut long. Un de ses biographes dit qu'il visita la plus grande partie des *terres habitées*, ce qui peut signifier qu'il alla non-seulement dans la Grèce et à Jérusalem, mais encore à Constantinople et dans d'autres villes. L'autre biographe ajoute qu'après ses voyages il revint à Sarlat et qu'il y termina sa vie. Nous croyons, d'après cela, pouvoir placer sa mort à peu près vers l'an 1260.

Ce poëte est souvent obscur, et il en fait gloire; il lui est échappé de dire que ce sont les personnes sans goût qui préfèrent les vers d'un sens clair, tandis que les hommes exercés veulent chasser, poursuivre (la pensée du poëte), *pénétrer en forçant la porte;* il n'est pas fâché, ajoute-t-il, si la racine vient au sommet et le sommet à la racine;

Pero ben sai que mais l'alegra
Chansoneta de leu rima
A la gen desconeissen
Que tenon car so que non es valen...
Lo valen volon empegner
Et enchaussar et asegre;
E dic vos que non m desplagra
Si la razia torn a cima.

Freis ni neus. Mss. 7225, ch. 423. Mss. 7225, ch. 425.

Heureusement les dispositions naturelles de ce poëte l'emportent quelquefois sur sa vicieuse théorie, et quand il se livre à cette impulsion, il ne manque ni d'esprit ni de grâce. C'est avec cet abandon que dans la chanson commençant par *Mout mi platz lo dous temps d'abril,* il trace le portrait de sa dame. Tous les mots y sont choisis, non pour la difficulté du sens, mais pour la beauté du portrait.

Rayn. Choix, t. 3, p. 433. Mss. 2701, ch. 274.

Tandis que Cairels habitait à Montferrat, il y devint amoureux d'une des dames de la cour, qui faisait aussi des vers provençaux. C'est à elle que cette pièce est adressée, et l'on ne peut douter que ce ne soit son portrait que le poëte a voulu tracer.

Del sieu belh cors, grail' e sotil,
Blanc e gras, suau, leu e dos,
Volgr'ieu retraire sas faissos;
Mas gran paor ai de falhir
Quant ieu remir
Son gen cors cui dezir,
Sa saura crin plus que aurs esmeratz,

Digitized by Google

E son blanc front, e'ls cils voutz e delgatz,
E'ls huelhs e'l nas e la boca rizen,
A ! per un pauc denan totz non la pren.

« De son beau corps souple et délié, blanc, potelé, suave « et frais, je voudrais tracer une image; mais je craindrais « d'être au-dessous de la vérité, quand je contemple tant « de beautés objet de mes désirs, sa chevelure plus blonde « qu'or émaillé, son blanc front, ses sourcils arqués et fins, « ses yeux, son nez, sa bouche riante : Ah! peu s'en faut que « je ne la saisisse devant tout le monde. »

Cette dame étant partie pour la Grèce ou pour la Palestine, Cairels composa une autre pièce de vers à sa louange qu'il voulait, dit-il, qu'elle entendît dans la terre même des Grecs;

Per qu'ieu ai talant que fassa
Saber lai en terra grega
Tal vers que ma dona entenda...

Mss. 2701, ch. 274

Il adressa cette pièce à Guillaume de Malaspina, ancien préfet de Rome, ce qui peut faire croire que la dame Isabelle appartenait à cette illustre maison.

Une tenson entre la dame Isabelle et lui, dont on lui a fait de durs reproches, croyant y voir de sa part des preuves de rudesse et de grossièreté, est évidemment une pièce *joglaresque*. Le lecteur en jugera dans l'article suivant.

Il nous reste quinze pièces de ce poëte. É.—D.

LA DAME ISABELLE.

Cette dame célébrée par Élias Cairels, et notamment dans la chanson commençant par *Mout mi platz lo dous temps d'abril*, a été placée elle-même parmi les troubadours. Il est vraisemblable qu'elle appartenait à la famille Malaspina. On en peut juger à ce que, lors de son départ pour la Grèce, c'est à Guillaume de Malaspina que Cairels adressa sa complainte sur cet événement; c'est à lui qu'il disait : « Marquis

Rayn. Choix, t. 3, p. 431. Mss. 2701, ch. 274.

Digitized by Google

« de Massa, si j'ai un peu de mérite, quelque part que mon « vers puisse la trouver, je veux que tout le monde sache « que son mérite est supérieur à tout :

Marques de Massa, que s'ay bon pretz,
On que la consega,
E tot lo mon vuelh qu'entende
Que sa valor sembla *pebre*.

Ce dernier mot est un exemple de la bizarrerie que Cairels a affectée quelquefois dans ses rimes, et qu'il a recherchée notamment dans cette complainte; mais nous ne citons cette pièce que sous ses rapports historiques.

Cairels conçut de l'amour pour cette dame à la cour de Montferrat. Nous avons parlé des chansons qu'il composa à sa louange. Les amusements de cette cour amenèrent aussi entre cette dame et lui une de ces tensons *joglaresques* destinées à égayer les soirées des châteaux; et c'est, à ce qu'il nous semble, bien à tort qu'on l'a regardée comme une preuve de grossièreté de la part de Cairels, tandis, au contraire, qu'il ne cesse de s'y montrer respectueux et dévoué. C'est la dame qui commence le dialogue.

« Dites-moi sincèrement, seigneur Élias, cet amour que nous avions l'un pour l'autre, comment donc l'avez-vous changé pour un nouvel amour? Comment ne chantez-vous plus pour moi, qui cependant ne vous ai jamais fui un seul instant. Vous ne m'avez demandé aucun témoignage d'amour, quelque grand qu'il fût, que je ne vous aie tout accordé.

Mss. du Vatican, n. 3208, p. 88.
Rayn. Choix, t. V, p. 227.

Ni vos d'amor no m demandetz anc tan,
Qu'ieu non fezes tot al vostre coman.

On voit déjà dans ces derniers mots que ce n'est ici qu'un jeu. Ce qu'Isabelle trouve bon de déclarer ouvertement, à tort ou à raison, Cairels le nie. « Dame Isabelle, « lui dit-il, avec une extrême politesse, beauté, gaieté, rai- « son, instruction, vous conservez tous ces avantages.

Ma domn' Isabella, valor,
Joy e pretz, e sen e saber,
Solatz qec jorn mantener;

« Lorsque je chantais vos louanges, mes chants n'avaient « pas pour but les jouissances d'amour; la gloire était le

Digitized by Google

« véritable profit que j'en attendais, comme fait tout trou-
« badour qui célèbre une dame d'un haut mérite; mais
« chaque jour vous avez changé à mon égard.

E s'ieu en dizia lauzor
E mon chantar no l ditz per drudaria,
Mas per honor e *pron* q'ieu n'atendia,
Si com joglars fai de dopna prezan;
Mas chascun jorn m'es anada cambian.

Isabelle feint de prendre le mot *pron*, profit, pour argent, *aver*. « Jamais, Cairels, dit-elle, je n'ai vu un amant de votre
« sentiment, qui changeât sa dame contre de l'argent. Si
« je faisais connaître votre déshonneur, on ne me croirait
« pas, tant j'ai dit précédemment du bien de vous. Mais
« vous pouvez doubler votre folie. Quant à moi, dès ce
« moment, je me corrige et deviens meilleure; je n'ai plus
« de vous aimer ni disposition ni envie.

N'Elias Cairels, amador,
No vim mais de vostre voler,
Qi cambjes dopna per aver.
E s'ieu en disses desonor,
Ieu n'ai dit tan de be q'om no l creiria.
Mas ben podetz doblar vostra folia,
De mi vos dic q'ades vau meilluran,
Mas en dreig vos non ai cor ni talan.

Cairels répond que ce serait folie à lui de rester sous son pouvoir et de se désespérer! « Demeurez parfaite, dit-il à
« Isabelle, telle qu'on vous a toujours connue,

Vos remanatz tals com la genz vos cria;

« Moi, je vais auprès de ma belle amie, de qui la taille est
« légère et gracieuse, et dont le cœur ne connaît ni le men-
« songe ni la perfidie,

El sieu gen cors, grail e ben estan,
Que non a cor mensongier ni truan.

Isabelle piquée l'accuse d'être un menteur, de feindre une douleur qu'il ne ressent pas, et elle lui conseille d'aller se remettre dans son couvent, quoiqu'elle doive bien savoir qu'il n'a jamais été moine. C'est alors que Cairels réplique par ce joli couplet que M. Raynouard a si heureusement choisi, voulant citer un passage de Cairels pris dans cette pièce.

Digitized by Google

« Dame Isabelle, au réfectoire on ne me vit ni matin ni « soir. Mais vous, belle personne, viendra bientôt le temps « où votre fraîcheur s'évanouira... Ah! ce mot est étranger « à ma pensée. Vous me faites dire chose laide. J'ai menti, « car je ne crois pas qu'il soit au monde femme aussi belle « ni d'autant de mérite que vous. J'en ai assez souffert pour « le savoir. »

Rayn. Choix, t. V, p. 142.

Domn' Ysabell', en refreitor
Non estei anc matin ni ser;
Mas vos n'auretz oimais lezer
Qu'en breu temps perdretz la color...
Estiers mon grat; mi faitz dir vilania;
Et ai mentit, qu'ieu non crei qu'el mon sia
Domna tant pros ni ab beutant tan gran
Com vos avetz, per qu'ieu i hai agut dan.

Nous ne voyons dans ces vers de la part de Cairels qu'une preuve de plus de la finesse de son esprit. A coup sûr, celui qui parlait ainsi à sa dame ne voulait pas l'injurier. On ne fera donc plus de cette pièce un sujet de reproche envers Cairels, quand on l'aura lue en entier. É.—D.

PIERRE DE CORBIAC.

MORT VERS 1260.

Aucun biographe n'a écrit la vie de ce troubadour, mais il a pris soin de nous instruire lui-même d'une partie des faits qui le concernent, dans un de ses ouvrages intitulé : *Le Trésor de maître Pierre de Corbia*. Cet ouvrage, composé de huit cent quarante vers alexandrins, sur une seule rime, ne saurait être donné pour un chef-d'œuvre de poésie, quoiqu'il renferme quelques vers assez heureux; mais il est rempli de détails curieux et intéressants. L'auteur ne se borne point à nous informer de l'état de sa famille et de la modicité de son bien; il nous apprend par quels moyens il a su remédier à l'oubli de la fortune. Ces moyens ont consisté à acquérir tous les genres de connaissances nécessaires de son temps à quiconque voulait s'avancer dans le monde, sans aspirer aux hautes fonctions de la cléricature, et surtout à se munir d'une philosophie propre à le rendre heureux,

Digitized by Google

quels que fussent envers lui les bienfaits ou les rigueurs de la Providence. On reconnaît dans ses vers un homme qui n'est pas sans quelque talent, mais surtout un homme de bien, pieux, résigné, naïf, un troubadour qui exerce sa profession avec toute l'instruction nécessaire pour y réussir, et doué de mœurs propres à l'honorer autant que ses ouvrages. C'est la somme de ses connaissances qu'il appelle son *Trésor*. Ce titre indique l'esprit de l'ouvrage, et manifeste en même temps le caractère de l'auteur.

Mss. de la Bibl. roy. 7201, chan. 933.

Le poëte commence par dédier son travail au Sauveur et à la Vierge; il demande ensuite l'appui du ciel, et déclare qu'il dira la vérité; car ni pour or ni pour argent, il ne voudrait faire un mensonge.

Rayn. Choix, t. V, p. 310.

Après cette invocation, il entre en matière. « Si vous me « demandez, dit-il, qui je suis, où je suis né, et quelle est « ma famille; je me nomme maître Pierre, je suis natif de « Corbia où résident mes frères et mes parents. Je possède « un riche trésor que j'ai amassé moi-même, clair et gentil, « plus précieux, plus cher, de plus de valeur que pierres « précieuses, que fin or et argent. Que nul voleur ne le « convoite : il ne saurait m'être ravi par force, ni dérobé par « adresse... Ce trésor est la science que j'ai recueillie par « maintes études.

Qu'ieu n'ai un ric thezaur amassat clars e gens,
Et es pus precios, pus cars e pus valens
Que peyras preciozas ni fis aurs ni argens.
Ja layre no s'en meta en grans aspiramens,
Que no m pot esser toutz ni emblatz furtilmens...
Cest thezaur es sciensa de maintz ensenhamens...

Vient ensuite l'exposé de tout ce que le troubadour a appris : ce sont les mystères de la création, l'origine du péché, le bienfait de la Rédemption, l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament; ce sont aussi les sept arts libéraux : il a étudié notamment la rhétorique, qu'il appelle l'*art de colorer les paroles et d'y répandre de l'agrément* (*colorar mas paraulas e metr' azautimens*); il a appris à fond sa langue, car il ne veut faire de barbarisme, ni dans le choix des mots ni dans la prononciation, *e m gar de barbarisme en pronunciamens*. Point de *barbarisme* dans la prononciation! ce mot est important pour nous. Il a voulu savoir l'arithmétique, connaître la physique, l'astronomie, même la nécromancie. Mais ce qu'il sait bien, c'est *la musique*. Il a

Digitized by Google

étudié le système des gammes et des sept changements de tons, suivant les différentes méthodes de Boëce et de Gui (l'Arétin);

Tota la solfa sai e los VII mudamens
Que don Gui e Boeci feron diversamens.

Il connaît les règles des accords qui de deux sons bien unis n'en forment qu'un seul;

Qu'am doas (cordas) paron una tan sonon dossamens;

Et par cette étude, ajoute-t-il, je me suis rendu propre à toute sorte d'amusements, à jouer des instruments, à composer, suivant l'usage, des lais, des chansons à refrains, des airs de toute espèce,

Per aquest artz sai yeu tot e vezadamens,
Far sons e lais e voutas e sonar estrumens.

A l'étude des sciences, de l'histoire et de la mythologie, ce poëte musicien a joint celle des romans. Les aventures de Brutus dans la Bretagne, sa victoire sur le géant Cornelieu, les prophéties de Merlin, entrent dans le cercle de ses connaissances, tout comme les hauts faits des héros grecs, ceux de Romulus, de César, de Charlemagne, de Roland. Mais nous ne ferions connaître encore qu'imparfaitement les études, le caractère et les mœurs de ce troubadour, si nous n'ajoutions qu'il a donné une application particulière à la musique d'église; qu'il chante habituellement au lutrin, entonne les versets et les répons, tout le carême, le carnaval, les quatre-temps et l'avent,

Entonar seculor, non es menhs uzamens...
Tot caresme, carnal, IIII temps et avens.

Il sait aussi être du monde convenablement; il sait s'arranger avec les fous et avec les sages, se rendre agréable aux chevaliers et aux servants. Avec les fous, il se conduit comme il peut; avec les sages, sagement; et par cette conduite, il est joyeux sept jours par semaine.

E sai esser de segle ben e ginhozamens,
Retenc los fols e'ls savis, a cascu soi plazens,
Ab totz me sai aidar cavayer e sirvens,
Ab fols passi cum puesc, ab savis saviamens,
E VII jorns la senmana m'esta alegramens.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Le bon Pierre de Corbiac termine enfin son récit par une prière, comme il l'a commencé : « Seigneur Dieu, je ne vous « demande point de plus grand trésor que de continuer à « vivre sans inquiétude avec celui que je possède, et de « faire de bonnes œuvres qui assurent mon salut au jour du « jugement.

E datz me far las obras que'm sia salvamens, etc.

Voilà dans un troubadour un exemple d'instruction, de mœurs et de philosophie, dont nous n'avions point encore vu de modèle aussi complet.

Il existe une autre pièce de ce poëte, c'est une hymne à la Vierge, ou une espèce de paraphrase abrégée des litanies. Le poëte dit d'abord à la Vierge qu'il chante ses louanges en langue *romane* plutôt qu'en langue *latine*, parce que son génie s'y trouve plus naturellement disposé, et que tout homme, soit juste, soit pécheur, doit la célébrer dans l'une ou l'autre de ces langues, suivant que cela lui convient mieux.

Rayn. Choix, t. IV, p. 465.

Domna, dels angels regina,
Esperansa dels crezens,
Segon que m'aonda mos sens,
Chan de vos *lenga romana* (1).
Quar nuls hom just ni pecaire,
De vos lauzar no s deu traire,
Can sos sens miels l'aparelha
Romans o lenga latina...

M. Raynouard a publié cette pièce en entier. Elle est, avec *le Trésor*, tout ce que nous connaissons de ce poëte. L'époque de Corbiac ne peut être déterminée qu'approximativement; mais Aiméric de Bellinoi, son neveu, étant mort, suivant Nostradamus, en 1264, nous avons cru pouvoir placer la fin de sa carrière vers 1260.

On pourrait supposer, d'après l'identité des titres et la proximité des époques, qu'il existe quelque ressemblance entre le *Trésor* de ce troubadour, et le *Trésor* ou bien le *Tesoretto* de Brunetto Latini. Il n'y en a aucune. Ce sont des sujets et des plans entièrement différents. Le *Trésor* de

(1) Ce vers trouve la rime qui y correspond dans le quatrième vers de chacune des strophes suivantes. C'est là le vers que le Dante appelle *scompagnato* dans les chansons des troubadours.

Digitized by Google

Brunetto Latini, écrit par l'auteur en français, est une compilation de morceaux d'histoire et de philosophie, extraits presque en entier de la Bible, de Platon, d'Aristote, de Cicéron. Le *Tesoretto* du même auteur est un poëme en vers italiens de sept syllabes, où le poëte suppose qu'en revenant de son voyage en Espagne, il a rencontré une femme parfaitement belle qui s'est entretenue avec lui des choses les plus intéressantes dans l'histoire et dans les sciences. Cette femme est la Nature. Elle lui raconte l'œuvre de la création, opérée en six jours; le mystère de l'incarnation; la distinction et le rapprochement des éléments, etc., etc. Elle lui donne aussi des leçons de physique et de géographie. La Nature, en le quittant, lui annonce qu'il va rencontrer l'Amour. Il le trouve en effet; ensuite il rencontre Ovide, et ces maîtres lui donnent tous deux d'importantes leçons. On voit, par ce simple exposé, qu'il n'existe en effet aucune ressemblance entre ces ouvrages et le *Trésor* de Pierre de Corbiac. Le *Trésor* de Corbiac ne renferme qu'une simple dénomination des objets que le poëte a étudiés, tandis que le *Tesoretto* de Brunetto Latini, le seul des deux ouvrages de l'auteur italien qui puisse offrir le sujet d'un rapprochement, contient un abrégé des sciences mêmes dont il y est question. Quant aux époques, Brunetto Latini nous dit lui-même dans le *Tesoretto,* qu'il a été député par les Guelfes de Florence auprès du roi d'Espagne Alphonse, déjà *roi d'Allemagne.*

Il Tesoretto di ser Brunetto Latini. Rom. 1642.

Mi fece suo messagio
All' alto re di Spagna
Ch'era re d'Alamagna.

Ce roi est donc Alphonse X, élu empereur en 1257. Aussitôt après avoir rempli sa mission, Latini est reparti. Son départ a eu lieu par conséquent au plus tôt en 1258, et c'est en traversant la Navarre qu'il a eu la vision devenue le sujet de son poëme;

Tanto che nel paese
Di terra Navarresse, etc.

De la Navarre il est venu à Paris où il a écrit son *Tesoretto,* et il est retourné en Italie après la mort de Mainfroi, roi de Sicile, arrivée en 1266. Il est donc évident que le *Tesoretto* a été composé entre les années 1258 et 1266. Or à

Digitized by Google

cette époque, Pierre de Corbiac était à la fin de sa carrière ou déjà mort. Il ne saurait par conséquent en aucune manière avoir imité l'auteur italien. Son ouvrage est bien à lui; il nous peint son esprit et ses mœurs. É.—D.

MORT VERS 1263.

AUBERT DE PUYCIBOT.

La singularité des aventures d'Aubert de Puycibot lui a donné une sorte de célébrité que vraisemblablement il n'eût pas obtenue par ses ouvrages. Son nom était Aubert, Gaubert ou Gesbert; on l'appelait aussi le moine de Puycibot. Il naquit aux environs de Limoges, dans un château nommé Puycebot dont son père était seigneur. Ses parents le jetèrent, dès son enfance, dans le couvent de Saint-Léonard de Limoges, et le vouèrent à l'état de religieux. La nature n'en avait fait rien moins qu'un moine. Il fit au couvent d'assez bonnes études; mais en y apprenant le latin et la théologie, il s'y exerça à chanter et *à trouver: E saup ben letras e ben cantar e trobar.* Ces talents ne tendaient pas à le retenir au cloître. Il éprouva bientôt le désir de s'en retirer; l'amour des femmes enfin l'en fit sortir; *e per voluntat de femna isic del monestier.* Que faire quand il eut recouvré sa liberté? Il chercha un asile chez le seigneur auprès de qui se rendaient tous ceux qui voulaient obtenir honneurs et bienfaits, *e venc s'en a selui on venian tuit aquil que per cortesia volion onor ni bienfait,* chez le preux, l'estimable Savaric de Mauléon, *al pros, al valen* En *Savaric de Malleo.* Ce seigneur l'équipa convenablement, le fournit de vêtements et d'armes, et en cet état le troubadour se répandit dans les cours, et composa, dit l'historien, maintes bonnes chansons.

Malheureusement pour lui, il devint bientôt amoureux d'une noble et belle personne qui refusa de l'écouter, à moins qu'il ne l'épousât et qu'il ne fût chevalier. Grâces à son protecteur, Savaric de Mauléon, cette dernière difficulté fut levée. Savaric l'arma chevalier, et il ne se contenta point de l'élever à ce grade; il lui donna des armes, des terres et des rentes, *e donet li Alberc, terra e renda.* Alors Aubert

Digitized by Google

épousa sa dame. Mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il avait été joué, et, dès ce moment, ses vers changèrent de but. Amoureux sans succès, il avait chanté ses peines; époux, il célébra son bonheur; dupé, il divulgua son infortune, et crut se venger de sa dame en publiant sa mésaventure. Il disait ouvertement dans une de ses chansons:

Qu'ab belh semblant trichador
Mi saup gent enfolhetir
E sa falsedat cubrir,
Tro m'ac pres per servidor!
Pueys, quan fo de mi aizida,
Non m poc far mais de gandida
Son leugier talan,
Qu'ans que passet l'an
Aizic un fals preyador.
Ab si jos sotz cobertor.

Rayn. Choix, t. V, p. 52. *Partit da joy.*

« Qu'avec de beaux semblants la traîtresse a bien su ca-
« cher ses fourberies et me faire raffoler, jusqu'à ce qu'elle
« m'ait tenu pour son serviteur! Lorsque ensuite elle a été
« en possession de moi, sa légèreté ne m'a pas laissé un an
« de garantie; avant la fin de l'an, elle a accueilli un faux
« amant et l'a reçu dans son lit. »

Éloigné de chez lui par le chagrin que lui causait cette infidélité, Aubert alla voyager en Espagne. L'amant déjà en possession, ou tout autre, profita de son absence, enleva la dame, vécut avec elle pendant quelque temps et ensuite l'abandonna. Le troubadour revenant d'Espagne, et s'étant arrêté, on ne dit point en quelle ville, entra le soir dans une maison où on lui dit que se trouvait une jolie femme. Cette femme était en effet fort bien; mais quels furent l'étonnement et la honte de tous les deux! C'était la sienne; *e can la vi, fon gran dol entr'els e gran vergonha.* Il eut la faiblesse de passer la nuit avec elle; et le lendemain, malgré cette apparente réconciliation, il la conduisit à un couvent de femmes et l'y fit enfermer. Singulières mœurs! moine, marié, trompé, vêtu et doté par un grand seigneur, trouvant sa femme dans une maison publique : tel fut le chevalier de Puycibot.

Le romancier Nostradamus veut que la dame appartînt à la maison de Barras, et que ce fût à Arles que se fit la rencontre des deux époux. Cette opinion est dépourvue de tout fondement. Si Puycibot fût né dans la Provence pro-

Nostradam. p. 114.

Digitized by Google

prement dite, il n'eût pas été mis dans son enfance au couvent de Saint-Léonard de Limoges, et, en sortant de ce couvent, il n'eût pas cherché un asile auprès de Savaric de Mauléon dans le Poitou.

Le biographe dit que la douleur du troubadour fut si grande qu'après avoir fait enfermer sa femme, il ne fit plus de vers et ne chanta plus; *e per aquela dolor el laysset lo trobar e'l cantar.* Parmi les seize pièces que nous avons de lui, il y en a une qui semble prouver le contraire; c'est celle où il se félicite d'avoir été guéri de son amour.

Be s cujet. Mss. 2701, ch. 318. Rayn. Choix, t. III, p. 365.

Be s cujet venjar amors
Quan se parti soptamen
De mi, quar son falhimen
Li blasmava e'l reprendia;
Pero si m fetz tan d'onor
Quar plus far no m'en podia,
Que non sent mal ni dolor,
Ni no m planc, si cum solia,
Pueys n'ay mais de jauzimen;
Qu'el sen e'l entendemen
Que m tolc amors al venir
Ai tot cobrat al partir.

« L'amour a cru se bien venger en me quittant soudai-
« nement, parce que je le grondais et lui reprochais sa
« faute; mais il m'a fait en cela une telle faveur, qu'il ne
« pouvait m'en accorder une plus grande. Plus de chagrin,
« plus de douleur; je ne gémis plus comme auparavant; la
« gaieté m'est revenue; le sens et le jugement qu'amour
« m'avait ravis en entrant dans mon cœur, je les ai recou-
« vrés quand il m'a quitté.

Cette pièce se compose de cinq strophes pareilles à celle-là, pour le nombre des vers et pour la mesure. L'envoi est adressé à la femme du poëte. Après lui avoir fait bien des reproches, il ajoute : »

Dona, s'ieu vos dic folia,
E vos la faitz eissamen,
Aissi deschairetz breumen,
Qu'amduy ponham al delir,
Vos ab fag et ieu ab dir.

« Dame, si je vous dis des folies, vous en faites égale-
« ment, et vous courez ainsi à votre perte. Toûs deux nous

Digitized by Google

« tendons à nous détruire, vous, par votre conduite, moi, « par mes discours. »

Nostradamus croit ce troubadour mort en 1263. Nous n'avons aucune raison pour rejeter cette opinion. Ses envois s'adressent à Savaric de Mauléon, au jeune roi Jacques d'Aragon, à l'empereur Frédéric II. Sa femme n'est nullement connue. É.—D.

Nostradam. p. 115.

AIMÉRIC DE BELLINOI.

MORT EN 1264.

Ce troubadour que nous surnommons *de Bellinoi*, attendu que cette désignation nous paraît avoir été la plus usitée, a aussi été surnommé de Bélenvei, de Belvezer, de Bellenvech, de Bellenvoi, de Bélénoi. Crescimbeni, qui a rapporté ces dénominations, les rend toutes en italien par celle de *Belvedere*. Il existe sous ces différents noms vingt-deux pièces dont plusieurs sont attribuées à d'autres troubadours.

Crescimb. Ist. della volg. poes. t. 2, p. 85.

Une notice de quelques lignes, placée à la tête des ouvrages de ce poëte, dans les manuscrits, nous apprend qu'il naquit aux environs de Bordeaux dans un château appelé *Lesparra*, et qu'il était neveu de Pierre de Corbiac, de qui nous venons de parler, *neps de maestre Peire de Corbiac*. D'abord clerc, il se fit jongleur et devint ensuite troubadour. Il célébra, dans sa jeunesse, une dame de Gascogne nommée *Gentils de Rius*. Cette liaison ayant fait du bruit, il se crut obligé de s'éloigner du pays de sa dame, qui était apparemment le sien. C'est ce qu'il nous apprend lui-même. « La « raison, dit-il, me fit partir; j'espérais que l'absence me « ferait oublier sa beauté,

> ..... Me fey mos sens partir
> De son pays, C'oblides son cors gen...

Dans cet exil volontaire, il alla visiter la Castille et d'autres pays voisins. Ceci avait lieu sous les règnes de Pierre II, roi d'Aragon, mort en 1213, et d'Alphonse IX, roi de Castille, mort en 1214. Ce qui le prouve c'est qu'une des pièces où il parle de son amour et des vains efforts qu'il a faits pour le vaincre, commençant par *Aissi com hom pros*, est

Aissi co'l pres. Mss. 2701, ch. 447.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

adressée au prince que le troubadour Raymond de Miraval appelait son *Audiards*, et que ce prince est Raymond VI, comte de Toulouse, mort en 1222. Lorsque Bellinoi retourna dans la Castille, c'est Alphonse X qui était sur le trône.

La réputation de la cour de Raymond Bérenger l'appela ensuite en Provence. La ville d'Aix, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, était alors le rendez-vous des poëtes qui, d'un côté, fuyaient les troubles de l'Italie, de l'autre, la guerre dévastatrice du Languedoc. Il y fut accueilli avec bonté, et bientôt, dans deux chansons adressées à son ami *N'uno, N'ino* ou *N'ono*, seigneur castillan ou aragonais, il célébra la beauté d'une dame d'un si haut rang, qu'il n'osait, dit-il, lui déclarer son amour, personnage dans lequel il paraît que nous devons reconnaître Béatrix elle-même, femme de Raymond Bérenger. Il se trouvait encore à cette cour à l'époque où commençaient à briller les quatre jeunes princesses, filles du comte, qui devinrent bientôt autant de reines, et par conséquent dans les années 1236 ou 1240.

Mss. 7614, ch. 129.

Mss. dit de Pieresc, ch. 87, 88.

Une anecdote que nous répétons sur la foi de Nostradamus, mais qui n'a rien d'invraisemblable, nous peint l'espèce d'intimité à laquelle il était parvenu. L'historien raconte qu'un jour où ce poëte se trouvait dans l'appartement de la jeune Béatrix, cette princesse ayant laissé tomber un de ses gants, Bellinoi le releva, le baisa et le lui présenta. Les demoiselles de la princesse se formalisèrent de cette liberté, et la dame d'honneur leur répondit : « Les dames ne peuvent « accorder trop de faveurs honnêtes aux poëtes qui les im- « mortalisent par leurs vers. » Papon a recueilli ce récit : il honore trop la littérature du treizième siècle et la cour de Bérenger, pour que nous ayons dû le repousser.

Nostradam. p. 121.

Papon, Hist. de Prov. t. 2, p. 314.

Après la mort de ce prince, Bellinoi retourna dans son pays natal, et, suivant l'auteur de sa notice, il y demeura jusqu'à la fin de sa vie, *et estet entro qu'el moric*. Cette assertion paraît exacte quant à la mort de ce poëte; mais l'auteur oublie un fait très-important, c'est un second voyage que Bellinoi fit en Castille; nous allons y revenir.

Tous ses ouvrages trouvent leur place dans le cadre historique de sa vie.

Son amour pour la comtesse de Provence, forme galante usitée chez les troubadours, pour adresser leurs hommages à des dames d'un rang très-élevé, comme nous venons de le

Digitized by Google

voir encore dans les vers adressés par Hugues de Saint-Cyr à cette même princesse, cet amour ne se manifeste qu'avec l'expression de l'admiration, du respect, de la crainte, que le poëte éprouve auprès de sa dame. C'est au seigneur N'Uno qu'il en fait la confidence.

« Quand je suis arrivé ici du dehors, lui dit-il,

Qe quant eu veng d'aillhors,

Era m destreing amors. Mss. 7226, fol. 147. Mss. dit de Mazauguesou de Pierrec, ch. 87.

« sa grande beauté, sa sagesse, m'ont fait craindre que ja-
« mais merci ne puisse la fléchir.

Per que m'en pren paors
Que merces non la vensa.

« Tant est grand son mérite que je n'ose laisser voir l'amour
« qui me pénètre malgré moi; je n'attends point de réci-
« procité. Quelle connaisse mes sentiments, il me suffit; je
« l'aime avec un tel respect que je n'ose même la regarder,
« soit qu'elle me voie ou non; au contraire, quand elle
« tourne ses yeux vers moi, si je la regardais, je cesse aus-
« sitôt;

Tant es gran sa valors
Q'eu non aus far parven
Com l'am forsadamen.
Ni non aten socors
Mas de sa conoissensa.
Q'eu l'am ab tal temensa
Q'esgardar non l'aus ges
Qe la m veia ni res,
Atz can garda vas mey,
S'eu l'esgart m'en recrey.

Tandis que Bellinoi résidait à Aix, un poëte nommé Albert, qui n'est connu aujourd'hui que par ce fait (1), s'étant permis une satire contre les femmes, Bellinoi saisit cette occasion pour célébrer les dames de la cour de Béatrix, et pour se louer lui-même sur sa courtoisie. Sa chanson commençait par ces vers :

Tant es d'amor honratz lo seignoratges
Que non i cap negus malvatz usatges,
E car N'Albertz es de dompnas salvatges,
No tanh qu'om fals remaigna entre lor.

Mss. 2614, ch. 130.

(1) Il ne peut être confondu avec Albert Cailla.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« Tant est digne de respect le domaine d'amour qu'on « n'y doit tolérer aucune licence, et puisque Albert est l'en- « nemi des dames, il ne faut pas qu'un traître soit souffert « au milieu d'elles. »

Le poëte ajoute enfin à ses reproches cette maxime, qu'un homme n'est point preux, s'il ne se fie pas à sa dame.

Q'om non es pros si en dompna no s fia.

Rayn. Choix, t. IV, p. 59. Mss. de la Bibl. roy. 7201, ch. 447. Mss. 7226, fol. 148.

Son ami Ono ou Ino, le seigneur N'Uno Sanchitz, étant mort, il composa sur cet événement une complainte où respire une profonde douleur :

Ailas! per que viu lonjamen ni dura
Selh que totz jorns vei creysser sa dolor!
Qu'er son tornat tug li miey gaug en plor
Per un fel dol que dins mon cor s'atura;
Q'uey non es joys tan grans quan m'o cossir,
Qu'el dol qu'ieu ai me pogues escantir;
Per so non puesc motz ni sos accordar,
Qu'om quan plora, no pot ges be chantar.

« Hélas! pourquoi est-il condamné à vivre, celui qui sent « sa douleur s'accroître chaque jour! Tous mes plaisirs sont « changés en deuil par un chagrin cruel qui s'est fixé dans « mon cœur. Il n'est aujourd'hui si grand sujet de joie qui « pût tarir mes larmes. Je ne puis plus accorder des pa- « roles à de la musique : comment y réussir quand on est « dans les pleurs? »

Mss. de la Bibl. roy. 7226, fol. 145. Parn. occit. p. 204.

Une de ses meilleures pièces est une chanson dans laquelle il déclare qu'au moment où le printemps reparaît vêtu de feuillages et de fleurs, il sent naître dans son cœur un nouvel amour.

Pus lo gai temps de pascor
Renovelha e ve,
Vestit de folha e de flor...

C'est dans cette pièce qu'il promet de ne plus quitter son pays.

Ni ieu plus no vau queren
Terra ni baro ni gen...

Son sirvente contre les mœurs de son temps paraît avoir été composé au retour de son second voyage en Castille. Cette pièce très-importante pour l'histoire de la langue

Digitized by Google

et de la littérature des troubadours, est malheureusement incorrecte et tronquée dans le manuscrit où elle subsiste; mais on la comprend assez pour y reconnaître la pensée qui anime le poëte. Affligé du dédain dont la poésie est devenue l'objet dans son propre pays, où il l'avait vue si florissante, il est allé dans la Castille auprès d'Alphonse X, et à son retour, charmé de l'accueil qu'il a reçu de ce prince, il fait des vœux pour que cette protection ne se démente point.

Anc puois ge gioi ni cantz,
Ni donar ni servirs,
Ni pretz ni gent garnirs,
Ni amoros demans
No troberon amicx,
No fo lo seigle ricx,
Ni reinher fin ni patz.
Doncs ben es grant foudatz
Qui non ama totz ricx.
E'll faitz ben estans
Gent mangirs ni vestirs,
Onrar ni acuglirs,
No fan pechatz,
Ni merces, so sapcias;
Res mas bon cor qe del cor mou e nais,
Lo faitz per qe es om bon et savais.

« Aujourd'hui que les plaisirs et les chansons, les dons et « les services, le vrai mérite, la noblesse des vêtements, « les prières de l'amour n'ont plus trouvé d'amis, le siècle « a perdu son éclat, et la royauté même sa douceur et sa « tranquillité. C'est donc une grande folie que de ne pas « aimer tous ces biens. Ah! n'en doutez pas, les belles ac- « tions, la somptuosité des repas, la magnificence des vête- « ments, l'art d'accueillir et d'honorer ses hôtes, les faveurs « honnêtes de la galanterie, ne sont point des péchés, nul- « lement; mais des actes de bonté qui naissent d'un bon « cœur, et qu'un homme accomplit parce qu'il est bon et « sage... »

Lai fon umelians;
A me fon lo venirs
Doulz, e greu lo partirs
En Castella on lans
Mos avinens presichs.
Non ti tanha casticx,
Mas car al franc rei platz
Bels dictz e fatz prezatz.

Digitized by Google

Que no cresa sermon do pretz abais,
Mas grat com fe sos avis bos assaiz.

« Là (dans la Castille), j'allai humilié; douce fut l'arrivée, « triste le retour. Là, j'ai publié d'agréables vers. Il n'en « advient point de dommage, au contraire, car un roi franc « y chérit le beau parler et les belles actions. Ah! qu'il n'a- « joute point de foi aux discours qui tendent à en rabaisser « le prix; qu'il les agrée toujours, comme fit son aïeul (Al- « phonse IX), ce prince si bon! »

Un commentaire sur cette pièce pourrait être riche d'observations morales, autant que de faits historiques. Il serait superflu de les indiquer à nos lecteurs. Nous ne ferons remarquer que ce vers : *Non ti tanha casticx.* On y voit qu'ailleurs l'art des vers pouvait être un tort. É.—D.

MORT VERS L'AN 1264.

FERRARI.

Ferrari est un des troubadours nés en Italie à qui les biographes ont accordé le plus d'éloges. Nous ne le connaissons cependant que de réputation. Il n'existe aucun ouvrage de lui, il n'en a même jamais été réuni dans les plus anciennes collections qu'un très-petit nombre; mais par une singulière compensation, sa notice historique originale, écrite en provençal, renferme des détails intéressants et des faits très-honorables.

Mss. de Modène, fol. 243. Rayn. Choix, t. V, p. 147.

Il naquit à Ferrare, sous Azon VI, prince illustre de la maison d'Est, mort en 1212, et passa sa vie sous les deux fils de ce prince, Aldovrandin, mort en 1215, et Azon VII, mort en 1264. Il connut mieux la langue provençale, et se montra plus habile à *trouver* dans cette langue, dit son biographe, qu'aucun homme qui eût jamais existé en Lombardie; *e intendet meill de trobar proensal che negus om che fos mai en Lombardia.* Il eut l'avantage d'être apprécié par le marquis Azon VII autant qu'il le méritait, et captivé par l'estime et l'affection de ce prince, il habita longtemps auprès de lui. Quand ce seigneur donnait des fêtes dans son palais,

Digitized by Google

et qu'il y réunissait des troubadours ou des jongleurs parlant la langue provençale, ils se rendaient tous auprès de Ferrari qu'ils appelaient leur maître, *anavan tuit ab lui e clamavan lor maestre*, et si quelqu'un d'entre eux proposait des questions pour sujets de tensons, c'était maître Ferrari qui répondait sur-le-champ en langue provençale. Il était à la cour du marquis d'Est comme une sorte de champion littéraire prêt à lutter contre tout venant; *si che li era per un campio en la cort del marches d'Est.* Il ne composa jamais que deux chansons (apparemment deux chansons d'amour) et une retroense, mais beaucoup de sirventes et d'autres pièces à strophes. Il écrivit de sa main une collection de pièces des meilleurs troubadours, et surtout de celles où les mots étaient le plus habilement choisis, *e o son tut li mot triat;* et, par une excessive modestie, il ne voulut placer dans ce recueil aucune pièce de sa composition; mais le propriétaire du manuscrit eut soin d'en faire ajouter plusieurs, afin d'y conserver le souvenir de maître Ferrari, *per que fos recordement de lui.*

Dans sa jeunesse, ce poëte fut amoureux d'une dame nommée Turcha, et il composa pour elle beaucoup de bons ouvrages. Devenu vieux, il allait encore quelquefois à Trévise visiter Giraut d'Achamin et ses fils, qui le recevaient avec amitié et le comblaient de présents, tant à cause de sa bonté que pour l'amour du marquis d'Est, *per la bontat de lui e per l'amor del marches d'Est.*

Cette vie nous a paru curieuse pour l'histoire des mœurs du temps, autant que pour celle de la poésie provençale. Ces troubadours qui viennent à Ferrare animer de leurs vers provençaux les fêtes du marquis d'Est; ce poëte établi chez le prince, qui improvise ses réponses à leurs tensons; cet auteur qui transcrit de sa main les ouvrages des troubadours les plus connus, et qui par modestie refuse d'y joindre les siens; ce vieillard conservant l'habitude d'aller de Ferrare à Trévise visiter un ancien ami; ces Trévisans qui le reçoivent avec honneur, tant à cause de sa bonté que par considération pour le prince qui lui témoigne de l'affection; ces traits nous offrent un tableau plein d'intérêt et d'un caractère original. Ferrari étant déjà vieux, *qan ven ch'el fo veil,* à une époque où le marquis Azon VII vivait encore, et ce prince étant mort en 1264, la mort du troubadour ne doit pas s'éloigner beaucoup de cette date. É.—D.

Digitized by Google

GIRAUD DE TOULOUSE

DIT

GIRAUD D'ESPAGNE.

MORT VERS 1266.

L'HISTOIRE de Charles d'Anjou, comte de Provence, présente un fait assez curieux et qui n'a point été remarqué, c'est que ce prince, justement accusé par tant de troubadours d'avoir dédaigné leurs exercices littéraires, et de les avoir traités presque en ennemis, affecta dans les commencements de son règne de les accueillir et de les rechercher. Il leur permit de célébrer les vertus et la beauté de la comtesse Béatrix sa femme, et ne s'inquiéta point de ce qu'ils s'en déclaraient amoureux suivant l'espèce de droit établi auparavant dans les cours fréquentées par ces poëtes. La faveur dont jouit auprès de lui Giraud de Toulouse, dit aussi Giraud d'Espagne, *Giraud d'Espanha,* est un exemple de cette conduite que quelques autres confirmeront.

Mss. 7226, fol. 336, verso.

Une note placée à côté d'une de ces pièces, sur le manuscrit 7226 de notre bibliothèque royale, porte que le vrai nom de ce troubadour était *d'Espaing,* et qu'il appartenait à une maison de Toulouse, ainsi nommée, dont Froissard a fait mention en plusieurs endroits. Quoi qu'il en soit de cette remarque, qu'il serait difficile et peu utile d'approfondir, on voit dans une des chansons de ce poëte, commençant par le vers *Pus era suy ab senhor,* que Charles d'Anjou l'accueillit avec distinction, et l'invita lui-même à composer des vers. Sur cette invitation, il veut, dit-il, chanter, il veut aimer, aimer toujours, quelque souffrance qu'il en doive ressentir. Sa dame est une belle Provençale dont il n'attend que des rigueurs. N'importe; il est d'autant plus fidèle à l'amour qu'il en éprouve des peines plus cruelles. Nous verrons dans la seconde chanson que cette belle Provençale est Béatrix elle-même, femme du comte Charles. Le poëte continue ainsi à remplir son rôle de courtisan, en se disant passionné pour la femme de son seigneur.

Pus era suy. Mss. 7226, fol. 337. Rayn. Choix, t. V, p. 169.

Cette chanson se compose de six couplets, chacun de sept

Digitized by Google

vers de sept syllabes, plus d'un refrain en deux vers de dix. M. Raynouard en a donné trois couplets; nous y joignons le sixième, à cause de son caractère historique :

Pus era suy ab senhor,
Qu'es de plazen captenensa
E coms d'Anjaus e d'onor
E de pretz, e de Proensa,
E joys e chantars l'agensa (1),
Chantarai del mal d'amor
Que m'a tan doussa sabor.
E ja guerir d'el mal d'amor no vuelh,
Ans m'abellis mais on pus fort m'en duelh.

« Puisque me voici auprès d'un seigneur qu'honorent de « brillantes habitudes, auprès du comte d'Anjou et de Pro- « vence, prince plein de mérite et couvert de gloire, et qu'il « se plaît aux divertissements et aux chansons, je chanterai « du mal d'amour, mal si doux à mon cœur. Et point guérir « ne veux du mal d'amour, qui d'autant plus me charme, « que plus j'en suis dolent.

Tant es la dolor plazens
Qu'el dous mal d'amor mi dona,
Per que mos cors franchamens
De gen servir s'abandona
A la covinen persona
Dont anc jorn no fuy jauzens,
Ni per maltrach recrezens.
E ja guerir, etc.....

« D'autant plus douce est la douleur qui me vient du mal « d'amour, que plus franchement mon cœur s'abandonne « à la charmante personne dont jamais je n'ai rien obtenu, « et dont jamais les rigueurs ne peuvent me lasser. Et point « guérir, etc.

Totz hom quab fin cor leyal
Am, ni s'enten en amia,
Vol mais soffrir lo dous mal
Per amor, que s'en gueria,
Tant es plazens malautia;
Mas selh que d'amor non cal
No pot tant valer, ni val.
E ja guerir, etc.....

« Tout amant délicat et loyal, qui chérit tendrement sa

(1) Charles d'Anjou s'occupait de vers français. Il a été placé parmi les trouvères.

Digitized by Google

XIII SIECLE.

« mie, aime mieux souffrir ce doux mal que d'en guérir, « tant lui plaît sa maladie; mais qui d'amour ne se soucie, « ne peut valoir ni ne vaut autant. Et point guérir, etc.

Tost temps seran mey jornal
Aitans quant ieu ja vius sia,
En amor servir ab tal
Covinen, que ja tricharia
Non aura de la part mia;
E prec mon belh Proensal
Qu'al sieu port 'amor coral.
E ja guerir del mal d'amor no vuelh
Ans m'abellis mais on pus fort m'en duelh.

« Mes jours seront consacrés, tant que durera ma vie, à « servir l'amour, avec cette condition qu'il n'éprouvera de « ma part nulle tromperie; et je prie mon beau Provençal « (de permettre) que je lui porte un amour sincère. Et point « guérir ne veux du mal d'amour, qui d'autant plus me « charme que plus j'en suis dolent. »

Remarquable, comme on voit, par sa forme lyrique et son harmonie, cette chanson ne l'est pas moins à cause de l'exquise pureté du langage. A l'époque de sa publication, Charles était encore en Provence, par conséquent elle fut composée avant l'an 1265, qui est celui du départ de ce prince pour la guerre d'Italie. Deux autres chansons, la première commençant par *Qui en pascor non chanta;* la seconde, par *Si en pascor non chantava,* sont aussi toutes deux antérieures à la même époque, puisque Béatrix partit pour l'Italie avec une division de l'armée, dans l'été de 1265, et qu'elle mourut en 1267 à Nocerra, dans la terre de Labour, d'où son corps fut apporté à Aix pour y être placé dans le tombeau dont nous avons parlé précédemment. Dans la première de ces chansons, le poëte déclare son amour pour une dame tant au-dessus de lui qu'il n'en peut rien attendre. Dès le moment où il a vu ses yeux brillants du feu de la jeunesse, ils lui ont dérobé son cœur;

Muratori, Annal. d'Italia, an. 1267.

Papon, Hist. de Prov. t. 3, p. 64.

De la Salle, Essai sur l'hist. des comtes de Prov. p. 175.

Qui en pascor. Mss. 7226, fol. 337, col. 1.

Mss. 7226, fol. 337, verso.

Qu'ab sos nous huelhs mon cor del corz me trays.

L'envoi est adressé à sa dame elle-même qu'il appelle *Bérengère.* Il fait des vœux pour que le comte Charles revienne bientôt aux lieux où par sa beauté elle a rendu ce prince amoureux;

Digitized by Google

..... E volgra fos vengutz
Lo coms Karles lai on lo fes entendre
Vostra beutatz.

Ici le voile est tellement transparent qu'il n'y a pas moyen de douter que la dame, dont il est question, ne soit *Bérengère*, c'est-à-dire Béatrix, fille de Bérenger et femme de Charles d'Anjou, et que cette pièce n'ait été composée, non pas vers 1265, mais dans les premiers temps du mariage de Béatrix, lorsque ses yeux *brillaient du feu de la jeunesse*.

La seconde chanson érotique, commençant par *Si en pascor non chantava*, n'est qu'une nouvelle expression des mêmes sentiments. On peut la lire en entier dans le *Parnasse occitanien* de M. de Rochegude. Parbasse occit. p. 369.

La date de la mort de Giraud de Toulouse est inconnue. Nous la plaçons sous la rubrique de 1266, pour ne pas trop l'éloigner de l'époque du mariage de Charles d'Anjou.

É.—D.

GRANET.

MORT VERS 1266.

Nous avons vu jusqu'ici des troubadours armés des traits de la satire, attaquer les plus puissants princes de leur temps avec une audace qui a quelquefois excité notre étonnement. Le prince d'Orange, les seigneurs ligués contre les Albigeois, l'empereur Frédéric II, les papes eux-mêmes ont éprouvé tour à tour la malignité d'un génie satirique qui se vengeait du despotisme de ses maîtres par le ridicule, la haine des factions qui dénigraient leurs ennemis pour parvenir à les détruire. Voici maintenant un troubadour qui, sans colère, sans esprit de parti, sur un ton modéré mais ferme, adresse à Charles d'Anjou des conseils prudents, des reproches mérités; ose lui dire que, pour lui poëte, la satire est un droit et un devoir, et que le devoir du prince est de le défendre contre tous ceux que sa hardiesse pourrait mécontenter.

Ce troubadour se nomme Granet. Nous n'avons point de

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

notice historique sur sa vie. Il y a lieu de le croire né à Aix ou à Marseille, car on voit dans ses ouvrages qu'il habite *ici, de ce côté* (*say*); ce qui annonce qu'il résidait tout près du comte de Provence, son seigneur, et qu'il chantait ses vers en quelque sorte sous ses yeux. Granet était contemporain de Sordel et de Bertrand d'Allamanon, qu'il appelle son *compère*. On voit aussi qu'il était un peu plus jeune que ces deux poëtes.

Il ne subsiste de lui que quatre pièces, savoir, une chanson érotique commençant par le vers *Fin pretz e vera beutatz;* une pièce appelée *les Couplets de Granet,* contre Sordel et Allamanon; une tenson avec ce dernier; et le sirvente adressé à Charles d'Anjou, dont nous voulons principalement parler.

Sordel et Allamanon avaient composé ensemble une tenson que nous avons renvoyée à l'article de Granet, attendu que la critique qu'il en a faite, sous le titre de *Stances* ou *Couplets,* y ajoute un nouveau sel. Il s'agissait de savoir lequel était préférable, de la gloire militaire, ou des palmes de l'amour. Allamanon préférait la gloire des armes, Sordel les conquêtes de la galanterie. Granet se moque de l'un et de l'autre concurrent. « Ils extravaguent, dit-il, tous les « deux; car Sordel ne valut jamais rien en amour; on con- « naît son usage qui est d'aimer sans jouir. Que s'il portait « ses prétentions trop loin, Dieu préserve sa dame de l'é- « couter; elle n'en retirerait que la honte.

Mss. 7226, fol. 191.

Bertrand, lo joi. Mss. Chigi ou Ricardi, ch. 1.

Mss. 7226, f. 353.

Ni ja non voill q'il n'aya d'agradatge
Q'el colg ab se, car vergogna'l prendria.

« Et quant à mon compère Bertrand, si jamais homme « ne fut pas taillé pour la guerre, c'est bien ce grand corps, « mou, flasque, nonchalant, qui en bataille ne perdit jamais « une maille de son haubert.

..... Q'en batailla
Non perdet anc per colps sos auberes mailla.

Ce qu'il y a de plus singulier encore dans cette pièce, c'est que Charles d'Anjou lui-même avait engagé Granet à la composer.

Pos al comte es vengut en coratge,
Seigner Sordel, qe per mi retrait sia

Digitized by Google

So qe vos dos avetz ditz de follage,
Vos e N Bertran, en la tenzon partia...

« Puisque le comte le désire, seigneur Sordel, etc. »

On voit ici la vérité de ce que nous avons dit, savoir, que Charles d'Anjou, dans les premiers temps de son séjour en Provence, voulant repousser le reproche que lui faisaient les troubadours de dédaigner les plaisirs de l'esprit, les excitait à faire des vers les uns contre les autres, craignant moins apparemment ces sortes de luttes que les satires, souvent méritées, dont il eût été lui-même l'objet.

Dans sa tenson avec Allamanon, Granet l'exhorte à se séparer d'une dame de laquelle il n'obtient aucune sorte de faveur. Il l'engage même à renoncer entièrement à l'amour. « Vous êtes déjà vieux, lui dit-il, *car vos es vielhs*, songez « à votre salut; partez pour la terre sainte, car on dit que « l'antechrist a repris tout ce que les chrétiens lui avaient « enlevé. » Allamanon répond qu'il s'inquiète peu de l'antechrist, et qu'il aime mieux demeurer fidèle à sa dame. Cependant nous avons vu dans l'histoire de sa vie, qu'il se laissa persuader par Charles d'Anjou de l'accompagner à la croisade de 1248, et qu'il n'en revint pas.

Le sirvente satirique de Granet contre Charles d'Anjou est une pièce des plus curieuses de ce genre que nous offrent les troubadours.

Le poëte dit au prince :

Comte Karle, ie us vuelh far entenden
Un sirventes qu'es de vera razos;
Mos mestiers es qu'ieu dey lauzar los pros,
E dey blasmar los croys adreitamen;
E devetz me de mon dreitz mantener,
Quar mon dreitz es que dey blasmar los tortz;
E si d'aisso m'avenia nulh dan,
Vos per aisso en devetz far deman.

Rayn. Choix, t. IV, p. 237.

« Comte Charles, je veux vous faire entendre un sirvente « plein de raison. Ma mission est de louer les preux; mon « devoir de blâmer sagement les méchants; votre obligation « est de me maintenir dans la jouissance de cette faculté. Je « suis en droit de blâmer les fautes, et si quelque mal m'en « pouvait arriver, c'est vous qui devez en demander répa- « ration.

Ar chantarai de vos primeiramen
Cum del plus aut linhatge que anc fos.

Digitized by Google

Etz, e foratz en totz faitz cabalos,
Si fossetz larcx, don avetz pauc talan;
Que be n'avetz la terra e'l poder,
Et en vos es guays solatz et deportz,
E troba us hom adreyt e gen parlan
Et avinen, ab qu'om res no us deman.

« Maintenant, c'est de vous que je vais d'abord chanter. « Votre lignage est le plus haut du monde; vous êtes et vous « seriez en toute chose un homme d'un mérite éminent, « si vous étiez plus généreux, mais c'est à quoi vous avez « peu de disposition. La terre et le pouvoir vous appartien- « nent; vous aimez les divertissements et le plaisir; vous êtes « agréable dans votre langage, affable, gracieux; mais à une « condition, c'est qu'on ne vous demande rien.

Senher, autz hom viu say aunidamen,
Quan pert lo sieu e non es rancuros;
Qu'el Dalphis te vostras possessios,
E non avetz so que trobatz queren.
Qu'em breu poyretz osteiar e jazer
Per ribeiras, e per pratz e per ortz,
Tro que pensetz si al vostre coman,
Ho al Dalfin n'aiatz tout atretan.

« Seigneur, un homme d'un rang élevé est peu considéré « parmi nous, quand on lui ravit son bien et qu'il ne de- « mande pas réparation. Le dauphin (de Viennois) retient « vos terres, et ce que vous n'avez point à vous, vous êtes « réduit à le trouver en le quêtant. Bientôt vous pourrez « sans sortir de vos propriétés, loger sur rivières, sur prés « et jardins, jusqu'à ce que vous ayez vu s'il vous vaut mieux « ravir des biens par vos commandements, ou en reprendre « autant sur le dauphin.

De tal guerra me paretz enveyos,
Que us auran ops cavalier e sirven;
E si voletz que us siervon leyalmen
Los Proensals, senher coms, gardatz los
De la forza de totz vostres bailos
Que fan a tort molt greu comandamen;
Mas tot es dreg sol qu'ilh n'ayon l'argen,
Don li baro se tenon tug per mortz,
Qu'hom lur sol dar, ara los van rauban,
E denan vos non auzon far deman.

« Vous me paraissez méditer telle guerre où il vous faudra

Digitized by Google

« chevaliers et servants, et si vous voulez qu'ils s'attachent à « vous loyalement, les Provençaux, garantissez-les, seigneur « comte, des violences de vos receveurs, qui leur font in- « justement de pesantes réquisitions. Tout leur paraît légi- « time, pourvu qu'ils ramassent de l'argent. Les barons se « tiennent pour morts, quand ils se voient arracher par la « force, et sans oser même se plaindre à vous, ce qu'on « avait coutume d'offrir volontairement.

Ar auran luec pro cavalier valen
E soudadier arditz e coratjos,
Elmes e brans, tendas et papallos,
Escutz, ausberex, e bon cavalh correu,
E fortz castellis desrocar e cazer,
E gaug e plor mezclat ab desconortz,
En batailla cazen, feren, levan;
E vuelh o ben, e m play, sol qu'ieu no y an.

« Bientôt nous verrons en troupes dans la campagne « vigoureux cavaliers, soldats hardis et courageux, épées et « casques, tentes et pavillons, écus, hauberts, chevaux au « galop; nous verrons les chateaux forts tomber démolis; « nous entendrons la joie, les pleurs, la désolation; nous « verrons dans la bataille frapper, tomber, dépouiller : Je le « veux bien, tout cela me plait, à condition que je n'y aille « point. »

Si l'on excepte quelques vers un peu négligés, cette pièce ne manque pas plus de poésie que de hardiesse et de chaleur. Elle nous a paru si curieuse pour l'esprit du règne de Charles d'Anjou, et pour la connaissance du droit public de la Provence, à son époque, que nous n'en avons osé rien retrancher.

On voit que si nous ne connaissons pas la date précise de la mort de Granet, nous avons du moins celle de ses trois principaux ouvrages. Ses couplets adressés à Sordel sont des premiers temps de l'arrivée de Charles d'Anjou en Provence; sa tenson avec Allamanon date de la première croisade où alla ce prince; le sirvente adressé à Charles est de l'année qui a précédé la guerre d'Italie, c'est-à-dire de l'année 1264. Ce sont ces époques toutes certaines qui nous font placer sa mort vers l'an 1266. É.—D.

Digitized by Google

MORT VERS 1265.

BERTRAND DU PUGET-TÉNIERS.

SUIVANT le biographe à qui nous devons une courte notice sur ce troubadour, écrite en provençal, Bertrand du Puget était un noble châtelain de Provence, seigneur de Teunes (ou Téniers, au diocèse de Glandèves). Il était, dit l'historien, vaillant, généreux, bon guerrier. Il composa de bonnes chansons et de bons sirventes. Papon, qui a cherché l'origine de la maison de Puget, la fait descendre de celle des Balbs, et la dit alliée à celle de Vintimille. D'après l'éloge que le biographe accorde au talent de Bertrand de Puget, on peut croire qu'il avait composé un certain nombre de pièces de vers; toutefois il n'en subsiste que trois, savoir, une chanson d'amour, une tenson de l'auteur avec sa dame, et un sirvente contre les riches avares. Millot prétend qu'il ne trouve rien de supportable dans ces trois pièces. Ce jugement est beaucoup trop sévère.

Papon, Hist. de Provence, t. 3, p. 454.

Millot, t. 3, p. 395, 396.

Mss. de Chigi dit de Ricardi, ch. 148.

Dans la chanson commençant par ce vers, où il s'adresse à l'Amour, *Anc se m'avetz tengut en non chaler,* il lui dit : « Puisque vous m'avez dédaigné tant que je vous ai servi de « bonne foi, je veux dorénavant vous servir comme vous « m'avez récompensé; peut-être par ce moyen obtiendrai-je « de vous davantage. » Après cette espèce de menace dictée par le désespoir, le poëte revient à lui; il se retracte, promet à l'Amour de lui obéir en tout, et finit par lui demander pardon du mal qu'il en a reçu;

Q'eu quier perdon del tort q'avez de me.

Mss. de Modène, fol. 86.

Rayn. Choix, t. V, p. 103.

Cette jolie pièce a été attribuée à Raymond de Salas, dans le manuscrit de Modène : elle fait honneur à son auteur quel qu'il soit.

M. Raynouard a imprimé un couplet de la tenson de Puget avec sa dame.

La plus curieuse de ses pièces est son sirvente contre les riches avares.

Digitized by Google

« J'ai déjà, dit le poëte, publié inutilement bien des sir-
« ventes, et je veux en publier encore un ou deux tout aussi
« vainement.

Mss. de la Bibl. roy. 7614, fol. 203.
Parn. occit. p. 364.

De sirventes aurai gran ren perdutz
E perdrai en enquera un o dos.

« Je les adresse aux riches sans honneur à qui leur fortune
« est restée et qui n'aiment ni à donner ni à dépenser, eux
« à qui rien ne plaît de ce qui manifeste la courtoisie, qui
« n'aiment qu'à entasser l'argent; oubliant que celui-là est
« le plus riche qui en fait le meilleur usage, et que la con-
« sidération vaut mieux que quelques propriétés de plus.

Els rics malvatz on pretz es remanzutz,
Qu'alors non platz donars ni messios,
Ni lor platz res que taingna a cortezia,
Mas be lor platz quant ajoston l'argen;
Per so n'a mais cel que lo met plus gen,
C'onors val mais que avols manentia.

L'auteur continue :

Que val tesaurs qu'ades es rescondutz,
Ni cel pro tenc a nuill home qu'anc fos?
Aitan n'ai eu, sol non sia mogutz,
Com an aquil que lo tenon rescos :
C'a mi non costa un denier si s perdia,
E ill an tot l'esmail e'l pessamen;
E quan perdon l'aver perdon lo sen,
Et a mi an pro donat de que ria.

« Que vaut un trésor qui demeure caché, et en quoi est-il
« bon à personne qui jamais fût au monde? Je possède tout
« autant d'argent que celui qui tient le sien caché, à con-
« dition seulement que je n'y touche pas; je ne serais pas
« appauvri d'un denier, s'il venait à se perdre, et ils en ont
« eux tout l'émoi et tout le souci; quand ils perdent l'argent,
« ils perdent le sens, et ils m'ont donné assez à moi de
« quoi rire.

Per valents faits es hom miells mantengutz
Et acuillitz et honratz per los bos;
E n'es hom miells desiratz e volgutz,
E'n pot menar plus honratz compaignos,
Que malvestatz ab pretz no s'aparia.

« Par des actions généreuses, un homme soutient mieux

Digitized by Google

« son rang, il est mieux accueilli, plus honoré par les bons, « plus désiré, plus recherché; il peut fréquenter plus hono- « rable compagnie, car le mérite et la bassesse ne font pas « ménage ensemble... »

Cette pièce a cinq strophes. Forcés d'abréger, nous en supprimons une grande partie. M. de Rochegude et M. Raynouard l'ont publiée en entier. Ce sont toujours là les mêmes griefs et les mêmes plaintes; les riches entassent; les amusements dont la courtoisie inspirait le goût, perdent de leur prix et s'éteignent;

Ni lor platz res que taingna a cortezia.

Rayn. Choix, t. III, p. 453 et suiv.; t. V, pag. 433. Parn. occit. p. 276.

Nostradamus a fait Puget contemporain de Pétrarque. Bastero et Crescimbeni ont copié cette erreur. Papon le place à l'an 1265. Quoiqu'il ne donne aucune preuve à l'appui de son opinion, nous ne voyons pas d'inconvénient grave à la suivre. É.—D.

MORT VERS 1268.

AICARTS DEL FOSSAT.

Ce poëte n'est connu que par une seule pièce que M. Raynouard a publiée en entier. C'est un chant de guerre où le poëte se félicite de la lutte qui va commencer entre Charles de France et un prince qu'il nomme *Conrad,* et qui, dans la réalité, est Conradin. Le tableau qu'il se fait d'avance de cette guerre, le ravit et le transporte.

Mss. 7225, ch. 864. Rayn. Choix, t. IV, p. 230.

Car Conratz ven qu'es mogutz d'Alamagna,
E vol cobrar, ses libel dat ni pres,
So qu'a conquis Carles sobr'els Poilles.
Mas non er faitz que fer e fust uon fraingna
E caps e bratz, enanz qu'el plaitz remaigna.

« Conrad est en marche, il accourt de l'Allemagne pour « recouvrer, sans exploit reçu ni donné, les possessions que « Charles a conquises dans la Pouille. Mais cela ne se passera « point ainsi : le fer et le bois auront fracassé bien des bras « et des têtes, avant que ce procès soit terminé.

Digitized by Google

Qu'en breu veirem descargar rics arneis,
Tendas e draps fermatz per la campaigna,
E mainz baros conseillar pels defes,
Per que l'afars s'enanz e no s'afraigna;
Aissi veirem de mainta terra estraingna
Venir.....

« Bientôt nous verrons décharger de forts équipages, ten-
« tes et pavillons plantés dans les champs, maints barons
« tenir conseil dans les redoutes, afin que l'affaire avance
« et ne rétrograde point; nous verrons exilés, stipendiés,
« bourgeois accourir de mainte terre étrangère; messagers
« arriver et déguisés et à découvert, joies et querelles éclater
« dans l'armée, les éclaireurs courant et se succédant dans
« la plaine.

Trombas, tabors, sonaills, genz e peitrals,
E cavaliers encoratz de contendre;
Veirem en cham, e penons e seignals
E rencs d'armas aiostatz eiscoissendre,
E mains cairels desclavar e destendre...

« Nous verrons sur le terrain, trompettes et tambours,
« sonnettes, grelots et poitrails; nous verrons des cavaliers
« ardents à se battre, des lignes d'hommes armés se serrer,
« se culbuter, des flèches se détacher et voler dans les airs;
« nous entendrons des cris, des pleurs, de profonds gémis-
« sements retentir dans les plaines et dans les vallées;
« nous verrons maints destriers saisis sans être donnés ni
« vendus, et les rois eux-mêmes se lancer courageusement
« dans la mêlée.

Une cinquième strophe agrandit encore le tableau:

« Où brilleront les enseignes royales, là nous verrons
« des écus et des casques fracassés, des cuirasses percées,
« des coups mortels portés et reçus, des lances, des tronçons
« servant à attaquer et à se défendre; et si on pénètre dans
« le camp pour le piller, maint vassal renversé, maint cava-
« lier abattu sous son cheval, des morts, des prisonniers,
« des braves couchés à terre qui se feront égorger, ne vou-
« lant pas se rendre.

Manz morz, manz pres, e manz per terr' estendre,
E mainz aucir que no se volra rendre.

« L'aigle et le lis ont des droits égaux que ni les lois ne
« peuvent consolider, ni les décrétales détruire; c'est pour-

Digitized by Google

« quoi ils iront sur le champ de bataille vider leur querelle,
« et là sera heureux qui mieux saura se battre;

L'aigla, la florz a dreitz tant comunals
Que no i val leis ne i ten dan decretals;
Per que iran el camp lo plait contendre,
E lai er sors qui meills sabra defendre.

Nous avons pensé que cet extrait serait suffisant pour faire apprécier la vivacité de l'imagination du poëte, les ressources que lui offrait sa langue, et l'habileté avec laquelle il savait en user.

L'année de la mort d'Aicarts del Fossat étant inconnue, nous supposons qu'il a pu périr à la bataille de Tagliacozzo qu'il avait célébrée d'avance, et nous le plaçons à l'an 1268, époque de cette bataille. É.—D.

MORT VERS 1270.

PIERRE BRÉMOND DE NOVES

DIT

RICAS NOVAS.

Les ouvrages de Pierre Brémond et ceux de Blacasset, dont nous allons bientôt nous occuper, nous ramènent à la cour de Raymond Bérenger, malgré la règle qui nous astreint à suivre dans notre classement chronologique, les époques de la mort réelle ou présumée de chaque auteur.

Aucun des manuscrits où ont été recueillis des ouvrages de Pierre Brémond, ne nous donne l'histoire de sa vie. Nostradamus est le seul, parmi nos anciens écrivains, qui ait fait ce travail : c'est dire assez que cette vie n'a été écrite que d'une manière fautive et romanesque, quoique l'auteur nous assure avoir suivi Saint-Césari et le *Monge des Iles d'or*. Les pièces conservées sous le nom de Pierre Brémond sont au nombre de vingt-deux. Huit ou neuf, dans ce nombre, sont attribuées aussi à d'autres troubadours; mais les douze environ qu'on peut regarder comme authentiques, suffisent

Digitized by Google

pour faire connaître ce personnage qui joua un rôle assez important à la cour de Raymond Bérenger IV.

Il résulte de ces autorités réunies, que Pierre Brémond naquit au bourg de Noves, situé dans le comtat Vénaissin, alors nommé *marquisat de Provence*. D'autres le disent né à Barbantane, village voisin de Noves. Il appartenait à une famille noble. *Ricas novas* était un surnom que Nostradamus a employé comme nom propre, et dont il a fait *Riccard de Noves*. Crescimbeni a voulu connaître ce que ce nom pouvait signifier; il avoue n'y avoir pas réussi. La naissance de Brémond doit être placée vers le commencement du XIIIe siècle. Il vint de bonne heure à la cour de Raymond Bérenger, marié avec Béatrix de Savoie en 1219. Son premier soin fut de se rendre agréable à cette jeune princesse, en se disant amoureux d'elle dans plusieurs pièces de vers. « De même, « disait-il dans une de ses chansons, que des soldats coura- « geux vont longtemps cherchant un bon seigneur jusqu'à « ce qu'ils en trouvent un enfin auquel ils puissent engager « leurs services, et qui devienne pour eux un seigneur franc « et loyal; de même j'ai cherché trente mois, sans la trouver, « une dame qui me plût autant que vous, vous que j'appelle « *Beau désir*, et à qui je puis donner toute louange, sans « cesser d'être vrai;

Nostradamus, Vie XXXVII. Crescimbeni, Vita de' poet. p. 88.

Un covinens, gentils. Mss. 7225, ch. 450.

Tot atressi ai sercat xxx mes
Qu'anc non trobei domna mais que'm plagues
Tan com vos fas cui apel *Bel desir*,
Don posc tots bes dire senes mentir.

« Sa beauté, dont je suis tous les jours plus avide, m'a « doucement vaincu, enlacé, fait esclave; et si je n'obtiens « d'elle égard ou merci, je ne sais château où je me puisse « garantir, car je n'ose la prier, et ne saurais la fuir.

Que'l sieus gens cors don mi creis desiriers
M'a dousamen vencut, lassat e pres;
E si no m val chausimenz o merces,
Non sai chastel en que'm puosca gandir.
Preiar non l'aus, ni no m'en puosc gequir.

Deux autres chansons sont entièrement dans le même esprit et paraissent s'adresser à la même princesse. « Il est « bien malheureux, dit le troubadour, et chaque jour il le « devient davantage, celui qui ne se peut séparer de son

Mss. de la Bibl. roy. 2701, ch. 839.

Digitized by Google

« seigneur, et qui ne parvient ni par ses services à obtenir « son amour, ni à trouver la force de lui retirer ses services.

Ben deu estar ses gran joi totz temps mais
Sel que no's pot partir de son senhor,
Ni per servir non pot aver s amor,
Ni non a cor que del servir se lais.....

« N'importe, je dis tout ceci comme un amant tendre et « sincère, je ne me plains point de ma dame, car j'ai tant de « plaisir à désirer son amour, que je trouve ma joie dans ce « qui ferait le désespoir d'un autre.

Tot aiso dic co fis amicx verais,
Per ma dona mas ges non fas clamor,
C'ab tal plazer sai dezirar s'amor
Que jauzens soi de so c'autre s'irais.

Bé volgra. Mss. de la Bibl. roy. 2701, ch. 840.

Dans la troisième pièce, il demande *merci* à sa dame. Cinq strophes, chacune de dix vers, se terminent toutes par le mot de *merce* qui rime avec le vers précédent. Les rimes de chaque vers se correspondent d'une strophe à l'autre, et le mot de *merce* revient encore dans l'envoi qui est de deux vers. « Je voudrais, dit le poëte, surpasser autant les autres « troubadours par mon talent, que je les surpasse par la « vivacité de mon amour, et par mon respect pour ma dame, « afin de peindre plus dignement celle de qui j'implore si « haute *merci*.

Que far la degra miellhs de be
Car aten tan auta merce.

Dans la quatrième strophe, il trace en effet le portrait de « sa dame : « Tant est élevée votre puissance, tant est gra- « cieuse votre jeune personne, tant est beau votre regard, « tant vos couleurs sont fraîches, vives et naturelles; tant « vous rendent agréable vos discours, et vos manières, et « tout ce qu'en vous je m'applique à honorer et à louer, que « vous charmez tout le monde, et que rien ne me fait autant « de joie que d'attendre votre *merci*.

Tant es nobla vostra ricors,
E'l vostre nou cors covinen,
E tant bels e l'esgart plazens,
E tant vera 'l fina colors,
Fresca, natural e viva,

Digitized by Google

E tant gent sabetz dir e far
So que us tanh et azaut onrar,
C'a totz homs es agradiva,
Per qu'ieu non ai fiu joi de re
Mas d'atendre vostra merce.

Il serait difficile de ne pas voir dans ces vers un hommage rendu à la plus puissante dame du pays, qui était la comtesse de Provence.

Ce respectueux dévouement témoigné sous les formes de l'amour, ne fut pas sans effet à tous égards. Pierre Brémond réussit parfaitement à la cour du comte Bérenger. Ce prince l'investit, suivant Saint-Césaire et le Monge des Iles d'or, de la charge de *clavaire* ou de garde-clefs du château, laquelle représentait apparemment ce qu'on appellerait aujourd'hui *le préfet du palais*. Brémond connut Sordel à la cour de Provence, et se lia d'abord avec lui. Il paraît qu'ensuite ils se brouillèrent, et Brémond composa contre Sordel plusieurs sirventes, un entre autres où il prétend que Sordel est allé à la cour du roi de Léon, qu'il y a amassé beaucoup d'argent, que sortant de ce royaume, il est allé chez Savaric de Mauléon, lequel lui a donné encore davantage, et que cependant il a dit tout le mal qu'il a pu du roi de Léon, parce qu'il ne l'avait pas suffisamment enrichi à son gré;

Nostradamus, p. 119.

Es *la mar*. Mss. de la Bibl. roy. 7201, ch. 240.

. . . . . Quar d'Espanha venc rics
Et apres de Peitau on dav'En Savarics.
. . . . . .
Del senhor de Leo dis tot lo mal que poc
Sordel, tan li es greu quan quier qui no'l dis d'oc.

Parn. occit. p. 217.

En 1229, il composa une complainte sur la mort de Blacas, où il partagea; non point son cœur, comme avaient déjà fait, à ce qu'il nous dit lui-même, Sordel et Allamanon; mais son corps entre diverses nations. Nous parlerons tout à l'heure de ce sirvente.

A la mort de Raymond Bérenger, fidèle à la mémoire de ce prince, son bienfaiteur, il célébra ce triste événement par une complainte. Les seigneurs provençaux, à cette époque, ne comprenaient point encore quel avantage ce serait un jour pour la Provence d'être un *pays* UNI *à la France*. Le transport de la couronne à Charles d'Anjou était un sujet de deuil presque général, et même chez quelques-uns une cause de révolte. Brémond, qui partageait ces sentiments, alla de

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

château en château, chantant sa complainte où Charles n'était pas ménagé. S'il faut en croire Nostradamus, il accompagnait son chant de gestes et de changements de voix propres à exprimer la douleur. « En quoy faisant il gaigna « un thrésor. Mais parce que par iceluy chant il parloit « contre la mayson d'Anjou, et de ce que la Prouvence estoit « tombée entre mains de ceux de France, luy fut conseillé « par ses grands seigneurs et amis de se taire. »

Nostradam. p. 128.

Il paraît qu'il fit pendant le nouveau règne quelque séjour en Italie. Il y alla du moins, et quoi qu'il en soit de l'époque de ce voyage, Brémond doit être compris parmi les troubadours qui ont habité la Lombardie. C'est ce qu'il nous dit dans une de ses chansons.

Lo bel terminis. Mss. de Modène, fol. 140.

Lo bel terminis m'agensa
Et ai joi quecs dia,
Car adez ai sovinensa
Onque eu m'estia
De mos amics de Proensa;
Pero s'ill vesia,
Car ab lor ai conoissensa,
Plus m'alegraria;
E s'eu lor dic lauzor
Dreitz es qu'il an valor
E d'onrat pretz la flor
E de cortesia.

En *la mar.* Mss. 2701. Parn. occit. p. 217.

On voit dans le couplet suivant qu'il est en Lombardie, et il dit ailleurs qu'il y a connu Jean d'Aubusson, dont nous avons parlé précédemment.

Nostradamus place sa mort à l'an 1270. Cette opinion n'a rien d'invraisemblable.

Quant à la complainte enfin, ou au sirvente par lequel il distribue les restes de Blacas à divers peuples, savoir, aux uns parce qu'ils sont vaillants et généreux, et par conséquent dignes de conserver une telle relique; aux autres, parce qu'ils sont couarts et qu'elle leur inspirera du courage; on ne saurait dire que cette pièce respire la grâce et le bon goût de celle d'Allamanon, ni qu'elle ait l'énergie de celle de Sordel. Ce sont des vœux pour le succès des armes de l'empereur Frédéric II et des félicitations à Ferdinand III, roi de Castille et de Léon, au sujet de ses victoires.

La pièce commence par ces vers :

Digitized by Google

Pus partit an lo cor En Sordel e'n Bertrans
De l'adreg En Blacas, plus me non suy clamans;
Ieu partirai lo cors en mantas terras grans.

Mss. 2701, ch. 239.

Elle se termine par les deux vers suivants :

Pus Dieus a preza l'arma d'En Blacas francamen,
Say serviran per luy man cavayer valen.

Chaque strophe est sur une seule rime, comme dans les complaintes de Sordel et d'Allamanon. M. Raynouard l'a publiée en entier. L.—D.

Rayn. Choix, t. IV, p. 70.

BLACASSET.

MORT VERS 1270.

Le nom de Blacasset ou *Blacas le jeune* donné à ce troubadour, ne nous indique pas seulement qu'il était fils de Blacas, il paraît signifier de plus que Blacasset vivait en même temps que son père, puisque ce surnom lui avait été donné comme un titre de distinction. Nous avons dit en effet, dans notre article sur Hugues de Mataplana, que celui-ci composa une tenson conjointement avec lui : or, Mataplana fut tué au siége de Majorque en 1229, l'année même où Blacas mourut. Il suit de là que si Blacasset était âgé de vingt ou vingt-cinq ans lorsqu'il composa cette tenson, il était né vers l'an 1200 ou peu de temps auparavant.

Hist. litt. t. XVIII, p. 572.

Nostradamus place sa mort à l'an 1300, ce qui est dénué de toute vraisemblance : en la supposant arrivée vers les années 1265 ou 1270, nous nous écartons peu de la vérité.

Un fait qui paraît certain, c'est qu'il ne fit plus de vers après l'année 1245, qui est celle de la mort de Raymond Berenger. On ne trouve du moins rien parmi ses ouvrages qui paraisse postérieur à cette époque, et ce fait semble indiquer que, dévoué à la mémoire du prince auprès de qui il avait passé la première moitié de sa vie, il partagea l'opposition qu'un grand nombre de seigneurs provençaux de son temps manifestèrent contre le gouvernement de Charles d'Anjou.

Ce seigneur nous est représenté par ses contemporains comme égal à son père en tout genre de mérite. « Il était

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« bien franchement, dit son biographe, *le fils de Blacas;* « même disposition à faire du bien, même magnificence; *Et « el fon adreichamen sos fils en totas valors, et en totas « bontatz et en totas larguesas.* » Peut-être y a-t-il dans ses vers moins d'éclat et de brillant que dans quelques-uns de ceux de son père; peut-être y a-t-il aussi plus de douceur et d'harmonie dans son style, plus de choix dans ses expressions, plus de délicatesse dans ses sentiments.

Son œuvre se compose de huit ou neuf pièces dont quelques-unes sont aussi attribuées à d'autres troubadours.

Trois de ces pièces sont des déclarations d'amour ou des protestations de fidélité adressées à une grande dame, que le poëte ne nomme point, mais qui est assez évidemment Béatrix, femme de Raymond Bérenger. C'est encore, comme nous l'avons vu si souvent, le dévouement et le respect qui s'expriment sous les formes de l'amour. Dans la chanson qui commence par le vers : *Si m fai amors ab fizel cor amar,* le poëte dit d'abord :

Mss. 7226, fol. 311. 7614, chans. 179. Rayn. Choix, t. III, p. 459.

Que mil tans vuelh ses autre jauzimen
Esperar vos ab deziros turmen,
Bona dompna, cui ab fin cor tenc car,
Que d'autr'aver so qu'ieu de vos volria;
E plus no us quier, mas que us plassa qu'ieu sia
Vostres, e si trop quier, no m sia dans,
Si m forsa en re mo sen sobretalans.

« Bonne dame que j'aime si fidèlement, je préfère mille « fois attendre de vous posséder, sans autre jouissance et « dans un désireux tourment, que d'obtenir d'une autre ce « que je voudrais avoir de vous. Consentez que je vous ap- « partienne, je ne demande rien de plus; et si c'est trop « encore, si l'excès de mon désir égare ma raison, que ma « demande ne me tourne point à mal.

Ensuite il continue :

Gentils dompna plazens, no us aus lauzar,
Ni faissonar vostra beutat plasen
Ni l'honrar, car, gentil captenemen,
Ni l pretz que us te d'autra valor ses par;
Quar s'ieu lauzan vostre gent cors, dizia
So qu'ieu per ver faissonar en poiria,
Sabrion tug de cui sui fis amans;
Per qu'ieu en sui de vos lauzar duptans.

Digitized by Google

« O noble dame, qui possédez si bien l'art de plaire, je « n'ose vous louer, je n'ose retracer tous les agréments de « votre beauté et de vos manières aimables, douces et séduisantes, ni enfin tous les mérites qui ne permettent à aucune autre dame de s'égaler à vous; car si en louant et vos « attraits et vos brillantes qualités, je disais tout ce que la « vérité permettrait d'en dire, chacun reconnaîtrait aussitôt « celle que j'aime : aussi je ne vous chante, je ne vous célèbre qu'avec crainte et réserve. »

Trad. de M. Rayn. Choix, t. II, p. 30.

La chanson commençant par *Ben volgra que vengues merces* exprime les mêmes sentiments et paraît s'adresser à la même personne. Ce sont toujours aussi la même élégance et la même harmonie dans le langage.

Mss. 7225, ch. 442.

Domna, quan tost vos vi si m pres
Tant amorozament amors
En mi que l'affanz m'es douzors,
E non ai voler que us deman
Plus, mas ab ferm cor aturan
Mi ten corals benvalenza
Tan ferm en obedienza
Que per mal trags, gentils domna, n'i m vir
Que de l'esper no s canja mon dezir.

« O chère dame, dès l'instant où je vous ai vue, l'amour « m'a si vivement saisi, que les peines deviennent pour moi « des douceurs. Je n'ai pas même la pensée de vous demander davantage; mais un tendre penchant m'attachant à « vous, me retient si fortement dans l'obéissance, que pour « aucune cruauté, gentille dame, je ne puis changer, et que « mon désir ne cessera de se borner à l'espérance. »

Une si grande réserve qui accompagne tant d'amour, fait assez voir combien les rangs sont inégaux. L'auteur dit enfin dans l'envoi, que sa dame est la meilleure de toutes les dames de Provence, *Per la meillor de Proenza*.

Mais la pièce où le poëte exprime sa passion pour la guerre désigne Béatrix encore plus clairement, quand il dit à sa dame qu'il va combattre pour son service, et qu'il sera heureux de mourir, s'il meurt pour elle. On peut remarquer d'abord que la guerre dont Blacasset veut parler, et à laquelle il prit part, est celle que Raymond Bérenger fit aux villes d'Avignon, de Marseille, de Nice, de Grasse, de Toulon, qui s'étaient constituées en républiques, laquelle commença en 1228. La chanson est par conséquent de cette époque.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Béatrix, mariée en 1219, était encore alors *noveleta*, une jeune femme, comme le dit l'auteur. Il est inutile d'ajouter que chaque strophe n'a qu'une rime.

Rayn. Choix, t. IV, p. 215.

Gerra mi play quan la vey comensar,
Quar per gerra vey los pros enansar,
E per gerra vey mantz destriers donar,
E per gerra vey l'escas larc tornar,
E per gerra vey tolre e donar,
E per gerra vey las nueigz trasnuechar;
Don gerra es drechuriera, so m par;
E gerra m play ses jamais entreugar.

« La guerre me plaît, je me réjouis quand je la vois com-
« mencer; par la guerre, je vois la puissance des preux s'é-
« lever; par la guerre, je vois maints destriers se donner;
« par la guerre, je vois le parcimonieux devenir prodigue,
« je vois ravir et donner, je vois les nuits entières passées
« debout; la guerre rétablit l'équité, tel est mon sentiment;
« la guerre enfin me plaît, et sans jamais de trève.

Dans la quatrième strophe, le poëte continue à peindre les charmes de la guerre. Il se plaît à voir les armées rivales rangées en bataille, les piétons taillés en pièces, les chevaux tués, les cavaliers couverts de blessures; si nul d'entre eux n'échappe, il ne s'en inquiétera point, car mieux mourir que vivre déshonoré.

Enfin, dans la cinquième strophe, il s'adresse à sa dame.

Valenz domna, a vos m'autrei e m don,
Noveleta, de q'aten gierdon,
Et aurai l'en, quan aurai servit pron
Vostre gen cors fazonat per razon (1);
Mais vueilh servir, domna, tos temps perdon
Vos qu'autra, e'm des ni auel, ni cordon;
S'ieu mueir aman per vos, cug far mon pron.

« Méritante dame, à vous je m'octroie, je me donne, jeune
« beauté de qui j'attends ma récompense; je l'obtiendrai
« quand j'aurai dignement servi votre gente personne, fa-
« çonnée avec tant de jugement et de goût. J'aime mieux
« vous servir toujours gratuitement, chère dame, que toute

(1) Ce vers si heureux *Vostre gen cors fazonat per razon* semble devoir faire entendre que le poëte avait reconnu par la puissance d'un instinct droit la véritable théorie du beau : *Rien n'est beau que le bon* (*utile dulci*).

Digitized by Google

« autre, me donnât-elle anels et cordons! Si je meurs pour « vous et en vous aimant, je croirai avoir obtenu assez de « gloire.

Cette strophe nous semble dire assez ouvertement qu'il va à l'armée pour le service de la comtesse de Provence, et qu'il n'aspire à d'autre récompense, toute belle qu'est sa dame, qu'à l'honneur de la servir et, s'il le faut, de mourir pour elle.

On sait ce que signifiait le don des anels et des cordons. Nous avons vu précédemment l'impudique troubadour Berguédan se glorifier d'avoir obtenu de sa belle-sœur *le cordon de sa jupe*. Ce sont là les récompenses que le poëte désire pour la forme, mais en faisant bien voir qu'il n'y prétend pas.

Hist. litt. t. XVIII, p. 576.

Nous citerons encore, entre les ouvrages de Blacasset, une pièce d'un genre moins élevé, mais qui nous ramène aussi à la cour de Raymond Bérenger. Elle est adressée à un seigneur nommé Guillaume, qui est bien évidemment Guillaume de Montagnagout. La dame dont il s'agit est Jausserande de Lunel, dame de la cour de Béatrix, et à qui nous avons vu qu'Allamanon donnait une portion du cœur de Blacas. Montagnagout, panégyriste enthousiaste de cette dame, l'avait comparée à *la lune*. Blacasset blâme cette comparaison, et prétend qu'elle est presque une injure faite à la belle Jausserande.

Mss. de Ricard. p. 163. Rayn. Choix, t. V, p. 106.

Amics Guillem, lauzan etz mal disenz,
Qu'en luna ven del soleill resplandors,
Donc, pos luna l'appellatz, ven d'aillors
En lieis beutatz et enluminamens;
E car clardatz de jorn tol resplandenza
A la luna, o negra noitz l'agensa,
Certz sui, Guillem, segon que dises vos,
Qu'en scur loc luz, per qu'el laus non es bos.
Amics Guillem, etc.

« Ami Guillaume, en louant votre dame, vous l'avez pres« que injuriée, car la splendeur de la lune lui vient du soleil; « si donc vous assimilez votre dame à la lune, c'est dire que « sa beauté, son éclat, ne sont qu'empruntés. La lumière du « jour efface la clarté de la lune, c'est la nuit noire qui lui « convient; et je sais bien, Guillaume, ainsi que vous le « dites, qu'elle brille partout où elle est; c'est pourquoi la « louange est fausse. » Après quelques vers où se trouve le

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

nom de *Josserande*, le poëte ajoute : « Ami Guillaume, « quand la lune a pris sa croissance, elle diminue; c'est « pourquoi encore je ne puis approuver votre éloge; elle ne « ressemble point à la lune, celle à qui vous en donnez le « nom, puisque loin de diminuer, son rare mérite s'accroît « chaque jour;

Luna non es cil cui appellatz vos,
Pus ses mermar, creis sos pretz cabalos. É.—D.

MORT VERS 1270.

RICHARD DE BARBEZIEUX.

Ce troubadour, que les manuscrits nomment *Richartz de Barbesieu*, naquit au château de Barbezieux, dont son père, pauvre chevalier, était propriétaire dans les environs de Saintes. Il était assez bel homme, dit son chroniqueur; il chantait bien, composait des chants agréables, faisait des vers avec esprit; seulement, par excès de timidité, ajoute l'historien, il réussissait mieux à *trouver* qu'à causer et à briller dans la conversation, *e saup miels trobar qu'entendre ni que dire*. Il s'éprit d'une dame, fille de Geoffroi Rudelh de Blaie, femme de Geoffroi de Taonai ou Tonay, et composa des chansons en son honneur. Quand cette dame eut connaissance de son amour, charmée d'enchaîner un troubadour qui chantât pour elle, *com domna que avia voluntat d'un trobador que trobes d'ella*, elle le retint par de doux semblants, *fetz li doutz semblan d'amor*. Cet accueil encouragea si bien Barbezieux qu'il composa de nombreuses chansons, où il appelait sa dame *mieux que femme* (*meillz de domna*). Les promesses d'un tendre retour se multiplièrent de la part de la dame de Tonai, les protestations d'amour et de dévouement, de celle du poëte. Cependant on ne crut jamais dans le monde qu'il eût obtenu pleinement merci; *mas anc non fo crezut qu'ella li fezes amor de la persona*. Il devint jaloux, et se trouva obligé de dire à sa dame : « Beauté ne suffit « point à une dame, si elle ne ménage sa réputation; mé- « chantes gens et fous parleurs font croire le mal aux meil- « leurs. »

Digitized by Google

A domna non eschai beutatz,
Si non ten en car sa valor.
Qu'avol genz e fol parlador
Fan cuiar als meilhors tal re...

Logenz temps. Mss. 7225, ch. 342.

Enfin il se lassa et tomba dans un profond chagrin. On veut que lorsqu'il se trouvait dans cet état de découragement, une dame, riche châtelaine du même pays, ait feint de vouloir le dégager de cette funeste liaison, et en faire son amant. On ajoute qu'elle lui fit espérer des faveurs sans bornes, moyennant qu'il la célébrât dans ses vers, et qu'il déclarât publiquement avoir abandonné la dame de Tonai. Barbezieux se laissa prendre à ce piége, et après avoir rompu avec la dame de Tonai, il demanda sa récompense à la châtelaine, qui se moqua de lui. Il retourna confus auprès de sa première dame, et celle-ci refusa de lui pardonner. Ce conte ressemble trop à l'aventure alors récente de Faidit avec la dame Audiart de Malamort, pour n'être pas révoqué en doute. Ce qui paraît certain, parce que Barbezieux le dit lui-même dans sa chanson commençant par *Atressi cum l'olifans,* c'est qu'en proie au chagrin, il s'éloigna de sa dame, et s'exila du monde pendant deux ans;

Hist. litt. supra, t. XVII, p. 489.
Mss. 7225, ch. 173.
Rayn. Choix, t. V, p. 433.

Miels de domna que fugit ai dos ans,

il voulait même renoncer pour jamais à faire des vers, *vivre comme un reclus, comme un ours,* si la dame de Tonai, à la prière de sincères amants, qui demandèrent grâce pour lui, ne lui eût accordé son pardon. Une chronique ajoute qu'elle exigea que cent dames et cent chevaliers s'aimant d'amour entre eux, lui demandassent sa grâce, et que ce nombre se trouva.

Mss. de la Bibl. Laurent.

Peu de temps après cette réconciliation, la dame de Tonai mourut très-jeune encore. Barbezieux, au désespoir, alla en Espagne; il y trouva un asile chez un baron nommé Don Diégo, et il y mourut; *e lai visquet, et lai mori.*

Nostradam. p 244.

L'époque de sa mort ne peut être connue que par induction. Nostradamus la place à l'an 1383. Millot se borne à regarder cette époque comme inadmissible. Mais il paraît y avoir un moyen d'arriver à une date à peu près certaine; c'est de considérer l'âge de Geoffroi Rudelh de Blaie, père de la dame de Tonai. Or, ce seigneur, qu'il ne faut pas confondre avec Geoffroi Rudelh l'Ancien, amoureux de la

Millot, t. III, p. 90.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

princesse de Tripoli, est assez évidemment le Geoffroi de qui l'aventure chez la dame de Bénagues donna lieu à la tenson que composèrent ensemble Hugues de la Bachélerie, Faidit et Savaric de Mauléon. Or, en 1214, Savaric était en Angleterre; en 1219, en Palestine; et Faidit mourut à Sault vers l'année 1218. La tenson dont il s'agit dut par conséquent être antérieure à l'an 1214. On retrouve ce second Geoffroi Rudelh, prince de Blaie, dans un acte de l'an 1231, cité par les auteurs de la *Gallia christiana;* mais il est difficile qu'il en ait existé un troisième après lui, d'autant que la ville de Blaie, prise par les Anglais en 1294 et reprise par Philippe de Valois, en 1339, échappa pour toujours, dans cet intervalle à la maison d'Angoulême. Or, en supposant que la dame de Tonai fût née vers 1210 ou 1216, elle avait vingt ans en 1230 ou 1236, ce qui nous autorise à placer la naissance de Barbezieux vers l'an 1200, et sa mort vers 1265 ou 1270.

Hist. litt. t. XVII, p. 574.
Ibid. t. XVIII, p. 677.
Gall. christ. t. II, Preuves, p. 289.
Guill. de Nangis, Chron. ap. d'Achery, t. III, p. 50.
D. Vaissette, t. IV, p. 230.

Les ouvrages qui restent sous le nom de Richard de Barbezieux sont au nombre de douze ou quatorze pièces; mais plusieurs, dans ce nombre, sont attribuées à d'autres troubadours. M. Raynouard en a publié quatre en entier; M. de Rochegude, une.

Rayn. Choix, t. III, p. 453 et suiv.; t. V, p. 433.
Parnasse occit. p. 276.

Ce poëte, qui affectait dans ses vers un caractère neuf, multiplie singulièrement les comparaisons; il en accumule quelquefois plusieurs dans une seule strophe. Ce goût n'est pas rare chez les troubadours, mais celui-ci l'a outré. Il se plaît aussi à disposer ses rimes régulièrement, de manière que, dans des pièces de six strophes, chacune de huit, dix ou onze vers, le même vers numérique de chaque strophe se termine par la même rime durant toute la pièce. On sait combien les troubadours se plaisent à vaincre les difficultés de ce genre: il faut ajouter que Barbezieux trouve l'art de surmonter celle-ci, sans rien sacrifier de sa grâce; le même sentiment est partout exprimé avec une nouvelle élégance. Nous donnerons seulement les deux premières strophes d'une de ses chansons. Les quatre pièces que M. Raynouard a publiées en entier, ainsi que celle qu'a donnée M. de Rochegude, nous dispensent de plus longs extraits.

Lo nous mes d'abril comensa;
L'auzelh chantador
Chanton quascus per baudor,
Qu'atendut an en parvensa

Digitized by Google

Lo pascor;
Mielhs de dompna, atretal entendensa
Aten de vos ab joy et ab temensa;
Qu'apres los mals qu'ai traitz durs e cozens
M'en venha'l bes, amors e joys plazens.

« Le nouveau mois d'avril commence; les oiseaux en chan-
« tant célèbrent avec allégresse la verdure qu'ils semblent
« avoir attendue : tel est, Mieux que dame, le sentiment que
« j'attends de vous avec joie et terreur, afin qu'après des
« douleurs si dures et si cuisantes, m'advienne plaisir,
« amour et douce joie.

Qu'aissi cum totz l'ans s'agensa
Per fuelh e per flor,
Val mais lo mon per amor
Et amors non a valensa
Ni honor,
Mielhs de domna, ses vostra mantenensa,
Quar de totz bes estatz gras e semensa,
Et en vos es valors, beutatz e sens,
Mas per amor es plus valors valens.

« Ainsi que successivement l'année se pare de feuilles et
« de fleurs, et que rien ne l'embellit autant que l'amour,
« ainsi, Mieux que dame, l'amour lui-même n'a de valeur
« et de gloire sans votre appui, car de tous biens vous êtes
« le grain et la semence; en vous résident mérite, beauté,
« raison; mais de tout mérite l'amour accroît le prix. »

É.—D.

MONTANT.

MORT VERS 1270.

Après avoir rendu hommage à tant de poëtes, modèles de grâces et de délicatesse, on arrive à regret à un cynique aussi sale dans ses paroles que déhonté dans ses tableaux. Les troubadours en général ne sont pas très-chastes. Ils laissent voir assez à découvert quel prix ils attendent, et quelquefois même ils ont obtenu de leurs dames. Mais le ton élevé des sociétés où ils chantaient leurs vers, l'inégalité des rangs que l'amour effaçait à peine, leur imposait une utile

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

réserve. Ils eussent été décents par nécessité, si leur goût naturel ne leur en eût fait un devoir.

Montant oublie toutes les convenances; il est entièrement sans pudeur. Sa vie est inconnue. Il n'est distingué par aucun surnom. On ne cite de lui que trois pièces, savoir, un fragment, dont M. Raynouard a donné plusieurs vers, une tenson de deux strophes seulement avec Sordel, et une autre tenson avec une femme.

Mss. de Chigi, dit de Ricardi, Pièce XI. Rayn. Choix, t. V, p. 267.

Dans sa tenson avec Sordel, celui-ci s'étonne que beaucoup de seigneurs fassent de si belles protestations aux troubadours et leur donnent si peu. « Je ne m'en étonne point, « répond Montant, car c'est aujourd'hui une grande affaire « que de donner et d'être homme de mérite :

Tan n'es granz fais era prez e donars;

« mais un homme sans honneur croit se dégager de sa parole « avec un mensonge :

Mas avols hom s'en cug assi defendre
Ab gen mentir. »

Mss. 7225, chans. 701.

L'autre tenson est une satire contre le clergé. L'auteur s'est donné pour interlocuteur une servante qui sort, dit-elle, de chez un prêtre auprès de qui elle a demeuré deux ans, entièrement livrée au service de ce chef et de tout son clergé. Cette femme vient s'offrir à Montant; elle lui vante ses charmes, et n'hésite pas à le mettre à même d'en juger. Montant, de son côté, exalte son propre mérite, et promet à la dame de la dédommager, à lui seul, de tout ce qu'elle a perdu en quittant la maison du prêtre.

C'est jusque-là que les cruautés commises dans la guerre des Albigeois et les horreurs de l'inquisition avaient conduit les esprits satiriques.

Montant ayant composé une tenson avec Sordel, mort en 1255, on ne peut guère reculer sa mort au delà de l'an 1270 ou environ. É.—D.

Digitized by Google

RÉFORÇAT DE FORCALQUIER.

Réforçat fut encore, suivant l'opinion de Papon, un satirique sans mérite. Ce jugement est peut-être trop sévère; mais ce troubadour eut lui-même le tort de traiter fort durement un jongleur aussi de Forcalquier, nommé Guillem, qui vraisemblablement lui avait manqué en quelque chose, et la satire littéraire a aussi ses excès.

Papon, Hist. de Prov. t. 3, p. 461.

Honoré Bouche fait mention d'une famille *Réforçat* qui vivait noblement à Forcalquier, au XIIIe siècle; c'est apparemment à cette famille que le troubadour appartenait.

Hon. Bouche, Hist. de Prov. t. I, p. 870.

Il ne reste de lui que sa chanson contre Guillem, mais on voit dans cette pièce qu'il en avait composé d'autres, et même de meilleures, à ce qu'il croit. « Il ne prétend pas, « dit-il, développer tout son talent dans sa chanson; car on « ne saurait être blâmé de composer une mauvaise satire « contre un homme dénué de tout mérite :

Enaquestson. Mss. 7225, ch. 861. Rayn. Choix, t. V, p. 429.

D'avol razon ni d'ome que no val,
Non es blasmatz qui bon cantar no fa.

« Si Guillem, continue-t-il, se gardait aussi bien de faillir « qu'il se garde de se rendre estimable, il n'aurait pas son « égal parmi les preux... Il ne dit jamais une vérité, à « moins qu'il ne croie mentir, et jamais il ne ferait choix « d'un ami, s'il ne croyait le trahir :

Quel non ditz ver si no cuia mentir,
Ni non ama si non cuia trair.

« Il veut être jongleur, et il n'a ni jugement ni littéra- « ture, aussi ne peut-il pas y réussir tout médisant qu'il est :

Ni per joglar si tot si sab mal dir.

« Il a enfin voulu se faire ermite, mais il est si méprisé « que le monde le repousse et que Dieu n'en veut pas :

Mas Guillems es tan blasmatz per la gens,
Que Dieus no'l vol e'l segles lo vol meins.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

C'est là ce que Réforçat appelait avec raison *prendre un homme avec les dents*. Il reprochait ce tort à Guillem, et il y tombait lui-même.

Nous n'avons aucune époque à donner à ce poëte; c'est l'âcreté de sa satire qui nous porte à l'associer à Montant.

É.—D.

MORT VERS 1272.

PIERRE GUILLEM.

Mss. 7225, fol. 27.

Pierre Guillem naquit à Toulouse. C'était, dit son chroniqueur, un homme courtois, agréable dans ses manières, et qui savait fort bien tenir son rang parmi les seigneurs; il entendait bien l'art des vers, mais il en faisait trop : *E fez ben coblas, mas trop en fazia*. Il composa des vers *joglaresques*, où il riait aux dépens des barons : *E fez sirventes joglaresc e de blasmar los baros*. Il entra enfin dans l'ordre de l'Épée, et apparemment il y mourut.

Rayn. Choix, t. V, p. 315.

C'est là tout ce que dit l'historien. Nous pouvons ajouter à cette courte notice qu'il a composé une tenson avec Sordel, à une époque où Blacas vivait encore et avait des cheveux blancs; par conséquent avant l'an 1229, époque de la mort de ce seigneur. Si enfin il entra vieux dans l'ordre de l'Épée, sa vie a dû s'étendre de l'an 1200 ou environ, à l'an 1270 ou peu au delà.

Mss. du Vatican, 3208, p. 84, col. 1.

Nous ne connaissons de lui avec quelque certitude que deux pièces : l'une est sa tenson avec Sordel; l'autre, une hymne à la Vierge. Dans la tenson, Pierre Guillem plaisante Sordel sur une passion qu'il lui suppose pour une belle comtesse qui habite son pays à lui Guillem. « Tout le monde « répète en riant, lui dit-il, que vous venez dans ce pays-ci « pour elle, espérant la séduire; que Blacas (fait de même), « et qu'il en pousse des cheveux blancs;

Qu'enans cuiatz esser sos drutz,
Qu'en Blacas qu'es per leis canutz.

Sordel répond qu'en effet, pour son malheur, Dieu a mis toute son application à faire de cette dame une beauté accomplie, et il avoue qu'il vaudrait mieux, tant pour Blacas

Digitized by Google

que pour lui, être pendu, que de voir une si belle personne dans les bras d'un autre.

« Mais, réplique Guillem, que dit donc de cette intrigue « le mari? Oh! dit alors Sordel, vous exprimez là les sen- « timents d'un homme qui n'aime pas le plaisir :

Peire Guillem, vos desiratz
A lei d'ome cui jois no platz.

« Le comte est trop bien appris pour que pareille chose « l'empêche de dormir. Il sait qu'il faut taire et cacher ce « qu'on ne doit ni voir ni entendre :

Qu'el comz es tan ben enseignatz
Que no ten cal ja meins durmir;
Qu'om deu zo celar e cubrir
Que no tain vezer ni auzir.

Il n'est pas sans intérêt de trouver ici le langage d'un *roué* du treizième siècle. Mss. 7225, ch. 446.

Devenu vieux, déjà entré dans l'ordre de l'Épée, ou prêt à s'y rendre, Guillem composa sa Prière à la Vierge. Cette pièce est d'une médiocre importance comme production littéraire. Elle ne consiste réellement que dans une prière. Le poëte a, dit-il, tant fait de mal, ses passions déréglées, ses pensées folles l'ont si souvent induit à péché, qu'à peine il ose demander son pardon, *c'apenas posc ni aus clamar merce,* et il supplie la Vierge d'intercéder pour lui : cette pensée remplit cinq strophes de neuf vers et un envoi adressé à la Vierge elle-même. É.—D.

LE CHEVALIER DU TEMPLE.

MORT VERS 1274.

OLIVIER LE TEMPLIER. G. DES OLIVIERS, D'ARLES.

OLIVIER DE LA MER.

Nous ne connaissons ni le vrai nom ni la patrie du troubadour désigné comme *Chevalier du Temple.* Ce serait seulement par induction, et en rapprochant l'une de l'autre Rayn. Choix, t. II, p. 76; t. IV, p. 131.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

quatre dénominations différentes, qu'on pourrait supposer qu'il était d'Arles, et qu'il appartenait à une famille dont le nom était *Olivier*. Alors le Chevalier du Temple serait le même qu'Olivier le Templier; il appartiendrait à la famille des Oliviers d'Arles, et revenu de la Palestine, il aurait été surnommé *Olivier de la mer*. L'identité des dates et d'autres circonstances autoriseraient peut-être ce rapprochement.

Quoi qu'il en soit, c'est *le chevalier du Temple* qui mérite le plus de fixer notre attention. Il n'est connu que par une seule pièce, mais elle est d'un grand intérêt. M. Raynouard l'a publiée et traduite presque en entier, et M. Michaud a reproduit une partie de cette traduction dans son *Histoire des croisades*. Soldat de la croix, le chevalier du Temple se trouvait dans la Palestine lorsque les légats d'Urbain IV y rassemblant des soldats au milieu même de l'armée chrétienne, les libéraient de leur serment, et leur accordaient des indulgences pour les envoyer en Italie combattre dans la croisade prêchée contre Mainfroi. Des calamités de toute espèce fondaient alors sur les chrétiens, dans la Syrie et la Palestine. La ville de Césarée était tombée au pouvoir des Mameluks, la forteresse d'Assur venait d'être prise; c'était par conséquent en 1265. Dans son chagrin et son indignation, le guerrier troubadour s'écrie : « La tristesse et la douleur « m'accablent tellement que je suis près d'en mourir; elle est « vaincue, elle est avilie cette croix dont nous nous étions « revêtus en l'honneur de celui qui expira sur la croix pour « racheter nos péchés. Ni ce signe révéré, ni nos lois saintes, « rien ne nous garantit contre les barbares Turcs. Que « Dieu les maudisse! Mais, hélas! il semble, s'il est permis à « l'homme d'en juger, il semble que Dieu lui-même les sou- « tient pour nous perdre.

Michaud, Hist. des croisades, l. xv, t. IV, p. 360, 1re édit.

« Dès l'abord, ils ont reconquis Césarée; la forteresse « d'Assur a cédé à l'impétuosité de leurs armes. O Dieu! que « sont devenus cette foule de braves chevaliers, d'hommes « d'armes, de bourgeois qui remplissaient les murs d'Assur? « Hélas! le royaume de Syrie a fait des pertes si désastreuses! « Je suis contraint de l'avouer, il n'est plus possible que sa « puissance se relève dans aucun temps.

« Ne croyez pas que la Syrie s'en afflige, .. au contraire.... « Elle a juré qu'elle transformera en mosquée le monastère « de Sainte-Marie; et puisque Jésus le souffre, lui, son fils,

Digitized by Google

« qui devrait s'en irriter, puisque ce malheur lui plaît, pour- « quoi ne nous plairait-il pas à nous-mêmes? XIII SIÈCLE.

E pus son filhs, qu'en degra dol aver,
O vol ni'l play, ben deu à nos plazer.

« Oui, mille fois insensé celui qui veut encore combattre « les Turcs, puisque Jésus-Christ lui-même ne leur dispute « rien;

Doncx ben es fol qui ab Turcx mov conteza,
Pus Jesus Crist no lor contrasta res.

« ... Dieu sommeille, Dieu qui jadis veillait pour nous; « et Mahomet fait éclater sa puissance et rehausse la gloire « du soudan.

Quar Dieus dorm qui veillar solia
E Bafomet obra de son poder,
E fai obrar lo Melicadeser.

« Le pape prodigue des indulgences à ceux qui s'arment « contre les Allemands;

Lo papa fa de perdon gran largueza
Contr' Alamans ab Arles e Frances...

« ... Et l'on échange la sainte croisade contre la guerre « de Lombardie! J'aurai donc le courage de dire de nos lé- « gats qu'ils vendent Dieu, et qu'ils vendent les indulgences « pour de coupables richesses;

E qui vol camjar Romania
Per la guerra de Lombardia,
Nostres legatz, don ieu vos dic per ver,
Qu'els vendon Dieu e'l perdon per aver.

Il est visible que la guerre dont parle le poëte est celle de Charles d'Anjou contre Mainfroi et Conradin, laquelle commença en 1265, et peut-être même peut-on conclure que le poëte est d'Arles, quand on le voit composer l'armée de Charles d'*Arlésiens* et de *Français*, car c'est là ce que signifient à la lettre les mots *ab Arles e Frances*. Il est assez vraisemblable que le chevalier du Temple désigne les Provençaux par le nom d'*Arlésiens*, à cause qu'il était lui-même citoyen de la ville d'Arles.

Olivier le Templier n'est connu que par une complainte Mss. 2701, ch. 501.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Rayn. Choix, t. V, p. 272.

sur la mort de saint Louis arrivée, comme on sait, en 1270. Elle commence par

Estat aurai lonc temps en pessamen.

Elle a été écrite en Provence. L'auteur invite le roi Jacmes d'Aragon à passer de l'autre côté de la mer, pour reconquérir le tombeau de Jésus-Christ;

Si'l rey Jacme ab un ters de sa jen
Passes de lay, leu pogra restaurar
La perd' el dan e'l sepulcre cobrar.

Mss. 2701, ch. 912.

On ne cite de G. DES OLIVIERS d'Arles qu'une collection de pensées philosophiques et de maximes galantes, extraites des livres de Salomon, de Sénèque, du troubadour Pierre Vidal, de Marcabrus, troubadour qui florissait au milieu et à la fin du treizième siècle, et d'autres poëtes provençaux. Ce recueil est intitulé : *Aisso so coblas triadas, esparsas, de G. del Olivier d'Arles.*

Mss. du Vatican, 3207. Rayn. Choix, t. V, p. 272.

OLIVIER DE LA MER, dans un fragment, seule pièce de lui qui subsiste et composée sans doute lorsqu'il était déjà avancé en âge, envie le sort d'un père qui transmet à son fils sa ressemblance avec son héritage; et puisque cela ne peut être, il voudrait au moins avoir un neveu beau et courtois, aimant à rire, qui allât combattre les Turcs;

Pos vezem c'aisso non es,
Agues un bel nebot cortes...
C'anes los Turcs aucire.

Ce vœu semblerait indiquer que c'est bien là le chevalier du Temple revenu de la croisade. Il serait du reste impossible de décider cette question avec certitude. Ce qui résulte de notre notice, c'est que sous la dénomination de *chevalier du Temple*, le troubadour, ou l'un des troubadours dont nous parlons, se trouvait en armes dans la Palestine à l'époque déplorable de 1265, et qu'il nous a laissé sur ce temps malheureux, un monument historique d'un grand intérêt. É.—D.

Digitized by Google

GUILLAUME FABRE,

MORT VERS 1272.

BOURGEOIS DE NARBONNE.

Il s'en faut bien que les recueils de vers des troubadours renferment toutes les pièces que ces poëtes ont produites; chaque amateur rassemblait celles qui se trouvaient à sa portée ou celles qui lui plaisaient le plus : c'est ainsi que nos manuscrits les plus riches ont été composés. Le poëte Bernard d'Auriac dit que Fabre de Narbonne tenait atelier d'excellents vers toute l'année, *d'obras d'aital semblan ten obrador tot l'an,* et cependant il ne subsiste de lui que deux pièces. Il était né à Narbonne; il y vivait dans l'aisance, et s'occupait de vers pour son propre plaisir, plutôt que pour l'amusement des châteaux : c'est là tout ce que nous savons de son histoire.

Ses œuvres connues consistent en deux sirventes, l'un contre les mœurs de son temps, l'autre contre les rois qui se font la guerre entre eux, plutôt que d'aller reconquérir le saint sépulcre.

Le satirique paraît éprouver une véritable indignation contre l'immoralité des nouveaux riches et contre l'abandon des exercices de l'esprit. Son style est aussi ferme que ses traits sont piquants.

On mais vey. Mss. 7226, fol. 358, ch. 276.

On mais vey plus truep sordeyor
Aquest segle, per qu'ieu l'azir,
Ab mais d'engan, ab meyns d'amor,
Sem de vertat, plen de mentir,
  Mal e felh e salvatge,
Quar tricx e prims en falsetatz,
Envios d'autruy dos donatz
  E d'autruy heretage
Son lo pus d'aquelhs qu'er vey natz,
Per qu'el monz es en mal mesclaz.

« Plus je le considère, plus il me paraît corrompu et dé-
« gradé, notre siècle; aussi l'ai-je pris en haine. La fourberie
« s'accroît, l'amour réciproque s'éteint; plus de sincérité,
« partout le mensonge. Méchants, sans foi, atroces, traîtres

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« et déliés dans leur fourberie, envieux des dons faits à « autrui, avides de l'héritage étranger; voilà la plupart des « hommes nés aujourd'hui! Le monde s'est jeté dans le mal.

Pus del majors. Mss. 7226, fol. 358, ch. 277. Rayn. Choix, t. V, p. 197.

Joy e desport, pretz e valor
Vezem pauc en luec enantir,
Quar pauc son li pro valedor
A cuy platz donar, e complir
Valens fait d'agradatge;
Mas maldizens vezem assatz,
E reprendens pel mon levatz,
Qu'apellan nesciatge,
Cortz e bobans e dos honratz
E lauzan ajustar rictatz.

« Joies et divertissements, belles et hautes qualités, nous « voyons tout cela briller rarement, car ils sont rares les « preux d'un vrai mérite, qui se plaisent à donner, à accom- « plir de nobles et gracieuses actions : mais des médisants, « nous en voyons partout; des gens qui blâment, il s'en lève « de tous côtés; les cours, la magnificence, les honorables « dons, ils appellent tout cela des folies, et ne louent que « l'art d'amasser. »

Le sirvente sur la croisade n'épargne pas les reproches aux princes et aux rois. Leur indifférence pour les lieux saints, leurs guerres entre eux affligent tous les hommes religieux; la foi en perd sa force, et le paganisme accroît la sienne :

Don penran destricx
Tug li amador
De nostre senhor,
Si'n desamor ven la fe,
Don yssaus paganesme.

Ce que cette pièce renferme de singulier, c'est une admonition adressée au pape, où le poëte lui dit que c'est lui qui mérite un grave reproche, puisqu'il n'oblige pas à prendre la croix le prince le plus estimé qu'il y ait au monde, et qui lui obéit :

Selh qu'es rectors
Pauzatz en regimen
De nostra fe, n'a d'aitan gran deslau
Quar pus lo mielhs del mon que hom mentau,
Li obezis, no mandet crozamen...

Digitized by Google

Le reproche adressé au pape n'est que l'application d'une licence à peu près commune à tous les troubadours. Mais à ces mots de prince le plus estimé qu'il y ait au monde, et *qui obéit au pape,* on ne peut méconnaître Charles d'Anjou, déjà roi de Sicile : il est par conséquent visible que cette pièce est postérieure à la mort de Mainfroi, qui date de 1266, et antérieure à la seconde croisade de saint Louis, où Charles d'Anjou se rendit en personne, au moment de la mort de roi son frère, en 1270.

Le troubadour Bernard d'Auriac, de qui nous allons bientôt parler, loue le talent poétique et les mœurs de Guillaume Fabre, dans une pièce de vers où il l'invite à être le parrain de son premier enfant.

« Guillaume Fabre, dit-il, sait forger sans avoir jamais « été forgeron; ce n'est point du fer qu'il travaille, ce sont « œuvres de mérite et de prix, œuvres de courtoisie dont « avec une aimable gaieté, il tient atelier ouvert toute l'an- « née; et si vous voulez œuvres de ce genre, c'est à Nar- « bonne, en droit chemin, que vous devez aller;

En Guillem Fabre sap fargar,
Et anc nulh temps fabres no fo,
Quar ges de fers no sap obrar,
Mas obras fa d'aital faisso
Que de valor, de pretz, de cortezia
Ab bel solatz ten obrador tot l'an;
E si voletz obras d'aital semblan,
A Narbona vos n'anatz dreita via.

« Chez qui trouverez-vous, comme auprès de lui, poli- « tesse, honorable dépense, bel accueil, noble invitation? « Et gardez-vous de refuser, car il faut par force qu'il en soit « à sa volonté, tant son cœur est bon et grand, tant il aime « à faire honneur à ses amis, et à remplir les convenances : « telle est sa manière, il ne saurait être autrement;

A qui poiretz ab luy trobar
Valor, honor e messio,
Gent aculhir, gent covidar?
Mas gardatz non digatz de no,
Quar per fossa cove qu'en aissi sia
Cum el vol, tant a bon cor e gran,
De far honor, e tot fag benestan,
Quar aissi viu, et estiers non poiria.

Digitized by Google

Dépourvus de toute donnée qui nous indique l'époque de la mort de ce troubadour, nous la supposons postérieure de peu de temps à la dernière croisade de saint Louis, ce qui la place vers l'an 1272. É.—D.

MORT VERS 1272.

ARNAUD DE CARCASSÈS.

Ce troubadour passe pour être l'auteur du conte ou de la *novelle* qui a pour titre *le Perroquet*. Ce petit ouvrage est la seule de ses productions qui se soit conservée, mais par son originalité, ainsi que par le succès qu'elle a obtenu entre les ouvrages du même genre, elle mérite une attention particulière.

« L'esprit brillant de la chevalerie s'y confond, dit Ray-« nouard, avec le goût anacréontique des fictions extrava-« gantes de l'Orient. » Millot et Ginguené en ont porté le même jugement. Les contes ou les *novelles* composés par les anciens troubadours se distinguaient en effet d'avec les grandes histoires écrites en vers, et notamment d'avec les véritables romans. Dans ces dernières compositions, le poëte mettait en œuvre tous les ressorts que les visions populaires de l'Armorique, ou les inventions capricieuses des Sarrasins d'Espagne, pouvaient lui offrir de propre à enrichir sa fable. Les enchanteurs, les nains, les géants en produisaient le merveilleux. La novelle plus simple, ne sortait point des limites du vrai ou du possible. Elle était d'autant plus amusante qu'elle renfermait plus de malignité, et que par conséquent elle présentait plus de naturel. L'allégorie pouvait y trouver place, nullement la magie. Pierre Vidal de Toulouse, ce poëte si varié et si original, de qui toutes les productions doivent être placées parmi les chefs-d'œuvre de leur temps, nous a laissé deux *novelles;* dans l'une il donne des leçons à un jongleur, et les entremêle du récit de plusieurs anecdotes des cours qu'il a fréquentées; dans l'autre, il fait l'histoire d'un de ses voyages, où il a rencontré un groupe de dames et de chevaliers magnifiquement vêtus, qui accompagnaient trois hauts et nobles personnages, savoir,

Rayn. Choix, t. II, p. 275.
Millot, Hist. des Troub. t. 2, p. 290.
Ginguen, Hist. litt. t. I, p. 306, éd. Paris, 1811.
Mss. 2701, ch. 260.
Mss. 2701, ch. 982.

Digitized by Google

Merci, *Pudeur* et *Loyauté*. Raymond Vidal, dit de Bezaudun, a composé aussi deux novelles dont les sujets sont tirés d'anectotes vraies ou supposées de son temps, dans le genre de la plupart des Nouvelles de Boccace. Une des deux est une histoire d'un mari trompé et battu que Boccace a imitée.

Le conte du Perroquet ouvrit une route nouvelle. Tout y est faux, impossible, et ouvertement inventé pour le pur amusement.

Rayn. Choix, t. III, p. 398. Hist. littér. t. XVIII, p. 633.

Un mari fort amoureux de sa femme ne lui permet d'autre jouissance que l'usage d'un jardin entouré de hautes murailles. Un prince nommé Antiphanon, informé de la beauté de la dame, envoie auprès d'elle son perroquet. L'oiseau la trouve seule dans un bosquet; il lie avec elle une conversation galante, lui dit que son maître, qui est le fils du roi, meurt d'amour pour elle, et que rien ne le sauvera, si elle ne lui donne un rendez-vous dans son château.

Rayn. Choix t. II, p. 275.

La dame reproche d'abord au perroquet sa témérité; elle lui proteste qu'elle aime son mari, et qu'elle ne veut pas d'autre ami que lui. Très-bien, lui dit l'oiseau, vous aimerez votre mari à découvert, et le prince en secret. La dame trouve que le perroquet a de la gentillesse, de l'esprit. Il est fâcheux, lui dit-elle, que vous ne soyiez pas un homme, vous auriez été un joli cavalier. Le perroquet insiste; la dame se laisse enfin persuader. Elle donne au perroquet un anneau et un cordon tissu d'or : tenez, lui dit-elle, portez ces gages de mon attachement à votre maître, et dites-lui que je l'aimerai toujours; mais comment s'introduira-t-il ici? je n'y vois aucun moyen. J'en saurai bien trouver un, dit l'oiseau. Il part, s'arme de feu grégeois qu'il apporte dans un vase, amène son maître, avertit la dame, et met le feu aux quatre coins des toits du château. Oh! s'écrie la dame, voilà le plus joli tour qui ait été joué! Dans le désordre de l'incendie, elle ouvre une des portes du jardin à Antiphanon. Quand, à force de vinaigre, on a éteint le feu, le perroquet effrayé du danger que court son maître, vole au jardin, avertit les deux amants qu'il est temps de se séparer. Depuis le moment où Antiphanon était entré dans le jardin, ils s'étaient arrangés ensemble sous un laurier. On ne pourrait dire, ce sont les termes de l'auteur, lequel était le plus heureux; ils croyaient l'un et l'autre goûter les délices du *paradis;*

Digitized by Google

Antiphanon intre'l vergier
En un lieg deiotz un laurier
Ab sa dona s'anet colcar.
E nulhs homs non o sap contar
Lo gaug que fo entre lor dos,
Cals pus fo del autre joyos;
Veiaire lor es, so m'es vis,
C'aquo sia lur paradis.

Antiphanon, en se levant le cœur marri, dit à la dame : Dame, que m'ordonnerez-vous? Je vous recommande, lui répondit-elle, de vous appliquer à faire toute votre vie des actes dignes d'un preux, tant que vous pourrez. C'est ce qu'elle lui dit, et elle le baisa trois fois :

Senher, que'us vulhatz esforsar
De far que pros tan cant poiretz,
En est segle tan cant vieuretz,
Fay se vas el, baiza'l tres vetz.

C'est ainsi que la morale trouvait le moyen de s'allier aux tableaux voluptueux de la galanterie.

C'est Arnaud de Carcassès qui a écrit ceci, ajoute l'auteur, lui qui a si souvent sollicité les dames. Il a voulu châtier les maris qui croient pouvoir sequestrer leurs femmes, et montrer qu'il vaudrait mieux les laisser agir selon leur volonté.

E per los maritz castiar
Que volo los molhers garar;
Que la laiso a lor pes anar
May valra.

Cette pièce de plus de trois cents vers de huit syllabes, écrits avec esprit et avec grâce, mérite toute la réputation dont elle paraît avoir longtemps joui.

Nous supposons l'auteur mort au retour de la dernière croisade. É.—D.

Digitized by Google

RAIMOND DES TORS

OU DE LA TOUR.

MORT VERS 1274.

Ce troubadour naquit à Marseille; c'est du moins ce que porte à croire le nom de *Raimond des Tors, de Marseille*, qui lui a été conservé dans les manuscrits. La première pièce poétique de sa composition qui nous soit parvenue, appartient évidemment à l'an 1263; mais il était connu comme poëte avant cette époque. Il nous le dit lui-même en commençant une de ses chansons :

Ar es ben dretz
Que vailla mos chantars
E mos sotils trobars
Pos lo coms d'Anjou...

« Il faut bien qu'aujourd'hui mon chant et mes ingénieu-« ses poésies acquièrent un nouveau prix, puisque le comte « d'Anjou, etc. » Il paraît même certain qu'il avait déjà voyagé comme troubadour dans la Lombardie et la Toscane; car c'est vraisemblablement avant l'époque de 1263 qu'il faut placer son épître au troubadour Raimon Gauselm déjà en Lombardie lorsqu'il la lui adressa. Il l'invitait à aller à Florence, où les troubadours étaient toujours, disait-il, bien accueillis. Cette pièce sert trop à la connaissance des mœurs et de la littérature de son époque, pour que nous puissions l'oublier : on y voit les premières habitudes des troubadours se perpétuer en Italie, au milieu du XIIIe siècle, lorsqu'elles étaient déjà voisines de leur décadence parmi nous.

« Ami Gaucelm, dit le poëte, si vous allez en Toscane, « arrêtez-vous dans la loyale cité nommée *Florence;* car elle « est le soutien du véritable mérite; elle épure, elle enno-« blit les plaisirs, le chant, l'amour. » Le reste de la strophe est une suite de cet éloge de Florence.

Mss. du Vatican, 3794, fol. 237, verso, col. 1.

« Si vous voulez, continue l'auteur, retrouver dans ce « pays le souvenir des nobles actions pratiquées en Pro-« vence, recherchez l'amitié du seigneur Barnabo, car nul « ne l'égale pour la valeur ni pour l'honneur. Il s'élève tant,

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« dans ces contrées, au-dessus des premiers en mérite, qu'en « Provence, en France, il serait encore trouvé poli et aima- « ble; il est généreux sans hésitation, il est vaillant, ins- « truit; la raison, la mesure, la magnificence se montre « dans toutes ses manières. »

Si lai voletz aver en sovinensa
Los valens faitz c'om sol far en Proensa,
D'EN Barnabo acaptatz l'amistanza,
Qar nun la engansa
De valor ni d'onranza.
Tan gen lai s'enansa
Denan los plus valenz,
Q'en Proensa, en Fransa
Seria avinenz,
Plazenz.
Larcs ses duptanza,
E pros e conoissens...

« Et je vous en prie, ressouvenez-vous de ceci : présentez- « vous devant lui en chantant, et en priant l'amour d'être « votre appui par ses jeux et ses chansons. Je ne crois pas « qu'en agissant ainsi, personne ait jamais été mal reçu. »

Prec vos qe'us soveinha
E qe estei denan
Chantan
Amors qe uz mantegna
Ab solatz e chan;
Qe dan
Non crei nuls hom preingna...

« Ensuite et de ce moment, vous aurez un cheval blanc « pour vous porter, un cheval bai ou gris pour vos bagages, « des harnais tant qu'il plaira à l'estimable Barnabo; et lors- « qu'enfin vous aurez reçu tout ce qui pourra vous conve- « nir, rappelez notre mérite; »

Pueys quant auretz qe'us convainha
Frazetz nostre pretz enan.

C'est en 1263 que le pape Urbain IV excommunia Mainfroi, roi de Naples et de Sicile, et donna ces deux royaumes à Charles d'Anjou, comte de Provence. Plusieurs concurrents prétendaient alors à l'empire. Le poëte paraît persuadé que Charles d'Anjou est au nombre des concurrents. Il voit d'avance une guerre éclater entre Mainfroi,

Ar es ben dretz. Mss. du Vatican, 3794, fol. 235, verso.

Digitized by Google

Charles, Alphonse X, roi de Castille, Richard de Cornouailles, frère d'Henri III, roi d'Angleterre. « Ces prétentions « amèneront des batailles, des négociations, des traités. — « Je serais fâché que l'on trompât le comte Charles, car il « aime les combats, les tournois et l'amour. » Le poëte ne s'intéresse pas moins à Mainfroi, prince franc, magnanime, ennemi de toute tromperie, qui gouverne si sagement la Sicile, la Pouille, l'Autriche, et qui est si chéri de ses peuples. Mais le clergé, plein de ruses, s'est acharné contre lui;

Contra cui estai africha
Clergia plena d'enjan.

« Je l'en prie, qu'il se garde des pervers;

Fins e dretz ses tot envers,
Li prec que 's gart dels pervers.

Un second sirvente, sur le même sujet et sans doute du même temps, met sur la scène Richard et le roi de Castille; il commence par le vers :

Mss. du Vatican, 3794, fol. 336, col. 2.

Ar es dretz qu'ieu chant e parlle.

Ces deux rois, dit le poëte, vont entrer en guerre avec le comte de Provence. Les Anglais, les Espagnols, les Provençaux seront aux prises. C'est dans cette pièce que se trouve ce singulier éloge d'Alphonse X :

Quar es de pretz emperaires
E de valor caps et paires,
E fin jois es sos filhos,
E fin' amors es sa maires,
E gais solatz son estolls,
E sos grans enemics dols.

« Ce prince est empereur par son mérite; de toutes gran- « des qualités, il est le roi et le père; fine joie est son fils, « sincère amour sa mère; les gais plaisirs sont son armée, et « le chagrin son grand ennemi. »

Ces deux sirventes sont peu utiles pour la connaissance des guerres d'Italie de son temps; l'auteur y paraît même mal instruit des événements publics : on y voit seulement percer son sentiment de préférence pour Mainfroi. Les éloges sont principalement décernés aux qualités que les troubadours ont constamment estimées et recommandées au-

Digitized by Google

dessus de toutes les autres : valeur, franchise, amour, instruction.

Nous plaçons la mort de ce poëte approximativement vers l'an 1274. É.—D.

MORT VERS 1274.

BERNARD DE VENZENAC.

L'ellipse, figure familière aux troubadours, rend leur style vif, piquant, et quelquefois même elle en favorise l'harmonie; mais l'ellipse ne suffit point à Bernard de Venzenac pour atteindre à cette manière d'écrire, pénible et obscure, que plusieurs poëtes de son temps regardaient comme le plus haut mérite de la poésie, et qu'ils appelaient *chantar de maestria*, composer en maître. Afin de mieux obscurcir le sens de ses paroles, il va jusqu'à changer des désinences, jusqu'à se créer des rimes, et il exerce si bien la sagacité de ses lecteurs, qu'on croirait, dans quelques passages, qu'il ait écrit pour obtenir la gloire de n'être pas entendu.

Art de vérifier les dates, après J.C. in-8°, t. IX, p. 415.

Il vivait sous un seigneur qu'il nomme *Uc* ou Hugues, comte de Rhodez; or, comme depuis Hugues III, mort en 1196, il n'a point existé de Hugues, comte de Rhodez, jusqu'à Hugues IV, qui parvint à ce comté en 1227, et mourut en 1274, c'est sous ce prince que nous devons le placer. Mais il était aussi plus âgé que Hugues, car nous voyons dans une de ses pièces qu'il fait des vœux pour la prospérité de la jeunesse de ce seigneur. Nous sommes par conséquent autorisés à croire qu'il ne lui a pas survécu, et nous plaçons sa mort vers l'an 1274.

Son œuvre se compose de cinq pièces dont quatre sont des sirventes, et la cinquième une aubade en l'honneur de la Trinité et de la Vierge. Les sirventes sont dirigés contre la corruption de son siècle en général, particulièrement contre les femmes et contre les maris qui les livrent à des amants pour autoriser leur propre libertinage. Une de ces pièces, adressée au comte *Uc* ou Hugues, commence par ce couplet :

Pus vey. Mss. 7226, fol. 258.

Pus vey lo temps fer, frevoluc,
Que n's mostra mala companha,

Digitized by Google

E salvatja et estranha
De gels e d'auras e de vens,
Farai un vers qu'er covinens
Ab motz verays,
Et er al plus savis pantays
Et als non savis bistensa.

« Puisque je vois le temps âpre et froid nous annoncer la « compagnie sauvage et sinistre de la gelée, du vent et des « tempêtes, je ferai un vers à l'avenant, effrayant pour les « plus sages, d'un sens douteux pour les fous. »

Ce sirvente se compose de huit couplets sur les mêmes rimes rangées dans le même ordre. Le huitième couplet forme le premier envoi, et est adressé au comte Hugues.

Lo vers recepia'l coms Uc,
En sa cort ab sa companha...
. . . . . .
E plass' a Dieu qu'el sieus jovens
Vuelha huey mais
Ben e patz e totz selhs abays
Que'l mauran guerra ni tensa.

« Que le comte Hugues veuille accueillir mon vers dans « sa cour auprès de sa compagne, et plaise à Dieu de main- « tenir sa jeunesse dans une heureuse paix, et d'abaisser « quiconque élèverait contre lui guerre ou dispute! »

L'aubade en l'honneur de la Trinité et de la Vierge est composée de quatre couplets qui tous se terminent par le mot *alba*, comme dans les aubades ordinaires; seulement ce mot qui, dans les vers érotiques, annonçait le moment où l'amant devait se séparer de sa dame, se rapporte ici aux clartés et aux joies du paradis. Rayn. Choix, t. IV, p. 432.

Lo Pair 'e 'l Filh 'e 'l Sant Spirital
Entre totz tres e vos Verges Maria
Nos gart, s'ilh platz, del mal fuec ifernal
E del turmen que no falh nueg ni dia,
E que fassam totz los sieus mandamens
Si que venguam joyos e resplandens
El sieu regne, aissi cum resplan l'alba.

« Veuillent tous trois, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, « ainsi que vous, Vierge Marie, nous garantir de l'horrible « feu d'enfer, et des tourments qui ne cessent nuit ni jour! « Puissions-nous remplir tous leurs commandements, afin

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« d'arriver dans leur royaume, heureux et couverts de gloire,
« tels que resplendit l'aube ! »

L'envoi est adressé à la Vierge Marie :

Belh' Estela d'Orien, Dieu vos sal,
Tug preguem Dieu que nos don bon ostal
En paradis on es clars jorns et alba. É.—D.

MORT VERS 1275.

RAIMOND DE CASTELNAU.

Ce troubadour paraît avoir appartenu à une famille noble de Toulouse, qui vivait dans l'aisance, mais simplement. Il ne faisait des vers que pour son amusement, et visitait peu les cours, soit parce que ces voyages ne s'accordaient point avec ses goûts, soit parce que le nombre des seigneurs qui recevaient les troubadours diminuait chaque jour davantage. Il demeura une fois plus de deux ans sans chanter : il n'y trouvait plus, dit-il, aucun plaisir, par la raison qu'il ne goûtait nulle joie d'amour. Enfin sa dame lui ayant accordé une légère faveur, en exigeant qu'il recommençât ses chansons, il obéit à cet ordre.

Er a ben Mss. 7226, fol. 271 recto.

Er a ben dos ans passatz
Que chantar no m 'ac sabor,
Quar no m jauzia d'amor,
M'era de trobar laissatz...

Son œuvre, tel qu'il nous reste, se compose de six pièces : quatre sont des chansons purement érotiques; la cinquième est une chanson érotique et satirique tout à la fois; la sixième une satire contre tous les états.

La cinquième paraît être une suite de celle où l'auteur dit qu'il va reprendre ses chants, parce que sa dame le lui a ordonné; mais elle offre un rapport singulier avec la position des troubadours du même temps.

Ges, sitot estan. Mss. 7226, fol. 271 verso. Parn. occit. p. 273.

Ges sitot estan suau
Cels qui solion cantar,
No m lais qu'ades alegrar
No m volha si com solia;

Digitized by Google

Qu'ancse m platz que cant' e ria,
E tenga solatz e joia,
Sitot pez'a la gen croia.

« Nullement, quoiqu'ils demeurent tranquilles, ceux qui « avaient l'habitude de chanter, ne cesserai-je en ce mo- « ment de me réjouir comme je faisais; je veux, au contraire, « toujours chanter et rire, me livrer aux amusements et à « la joie, quelque désagréable que cela puisse être aux mé- « chants. »

Six couplets semblables à celui-là et un envoi de quatre vers se terminent tous par les mots de : *Gen croia, gent mechante* ou *mechants*.

Nous voyons ici des personnes habituées *à chanter*, c'est-à-dire à composer des vers, qui ont discontinué leurs chants, un poëte qui ne veut pas cependant renoncer à cette jouissance, et des hommes méchants qui le trouveront mauvais. Nous ne donnerons point à ce passage un sens trop absolu; mais il est bien à croire que Raimond de Castelnau n'eût pas peint la société de Toulouse avec de semblables couleurs un demi-siècle auparavant, sous Raimond VI et même Raimond VII.

Dans son sirvente contre les hommes de tous les états, ce troubadour attaque successivement le haut clergé, les rois, les comtes, les barons, les moines, les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, les légistes, les marchands, les ouvriers et jusqu'aux hommes des derniers rangs.

Cette pièce commence par :

Mon sirventes tramet al cominal
De tota gen.

Rayn. Choix, t. IV, p. 382.

M. Raynouard l'a publiée en entier. C'est là que le poëte, par une honorable exception, dit que le meilleur des rois qu'il connaisse est Alphonse, roi de Castille (apparemment Alphonse X), et le meilleur des comtes celui de Rhodez (Robert IV). Rien ne nous indiquant d'une manière positive l'époque de la mort de ce poëte, nous le plaçons, par approximation, sous la rubrique de 1274, année où mourut Robert IV, de qui il paraît avoir été contemporain.

É.—D.

Digitized by Google

MOLT VERS 1278.

LANFRANC CIGALA.

Le cardinal Bembo, illustre Génois, n'a pas négligé dans ses *Proses* de réclamer, comme étant ses concitoyens, trois poëtes qui ont composé leurs vers en langue provençale, et se sont fait une honorable réputation entre les troubadours : ce sont Lanfranc Cigala; Boniface Calvo, de qui nous parlerons plus tard; et Folquet, dit *de Marseille*, né dans cette ville, mais fils d'un Génois. François Reddi, dans son commentaire sur son *Bacco in Toscana*, nomme quatre troubadours natifs de Gênes : *E veramente*, dit-il, *nell' Italia vi forono molti Italiani che poesie provenzali composero, tra quali furono... Luca di Grimaldo, Bonifazio Calvi, Lanfranco Cigala, e quel Folchetto*, etc.

Lanfranc Cigala en effet naquit à Gênes au commencement du treizième siècle. Il appartenait à une famille noble. Appliqué à l'étude des lois, il fut juge et cavalier, dit son biographe, mais ses habitudes furent plutôt celles d'un magistrat que celles d'un militaire, *e fo juges cavalliers, mas vida de juge menava*. Le goût du temps le porta à cultiver la poésie provençale, et il s'y distingua. Il était galant, mais surtout très-religieux; de sorte qu'il chantait tantôt pour le ciel, tantôt pour les dames; *et era grans amadors, e trobava voluntiers de Dieu*.

Il adressa ses hommages à une demoiselle de la maison génoise de Cibo, issue d'une branche de cette illustre famille qui résidait à Marseille, et il l'épousa. Il paraît que c'est à cette dame qu'il dédia plusieurs de ses chansons, et une entre autres où, en jouant sur les mots de *joie*, *joyeux*, *chants* et *chansons*, il appelle sa maîtresse la dame au Beau-rire, Na *bel riz*. Sa vie paisible se passa dans sa patrie et ne fut troublée que par la mort de sa femme. Cigala est un troubadour philosophe à classer avec les Giraud de Borneil, les Cadenet, les Pierre de Corbiac. Nostradamus croit qu'il mourut en 1278, assassiné en allant de Provence à Gênes.

Joios d'amor. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 355.

Nostradam. p. 135.

Dans une chanson, qui est vraisemblablement une de ses premières pièces, il dit que la nuit, tandis qu'il dormait, il s'est élevé un différend entre son cœur, son expérience et lui,

Digitized by Google

sur le manque de foi dont les amants se plaignent. « Je disais « que ce mal arrive par leur faute. Mon cœur me dit : Sei- « gneur, je n'en crois rien; c'est l'amour qui machine les « faussetés. La raison, de son côté, en accusa les femmes. Et « ainsi notre tenson se prolongea jusqu'au jour.

Entremon cor. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 362.

Entre mon cor e me e mon saber
Si moc tensos, l'autra nueg, que m dormia,
Del faillimen don si plaignon l'aman,
Qu'eu dizia qu'en lur colp esdeve;
E mos cors ditz : seingnor, ges eu no'l cre,
Ans es amors cel qui fai tot l'engan;
El sens carget las domnas de faillia;
Et en aissi tenzonem tro al dia...

Rayn. Choix, t. V, p. 244.

Une autre de ses chansons est relative à l'art de composer les vers. Il s'agit encore de savoir lesquels doivent être préférés, des vers obscurs ou des vers faciles. Nous avons vu agiter plusieurs fois cette question; mais comme elle tient essentiellement au caractère de la littérature des troubadours, il n'est pas hors de propos d'y revenir, quand ces poëtes la reproduisent. Nous ne donnerons qu'un seul couplet, comme nous venons de le faire pour la chanson précédente.

Escur prim. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 354.

Le poëte dit :

Escur, prim chantar et sotil
Sabria far si m volia;
Mas no s tanh qu'om son chan asil
Ab tan prima maestria
Que no sia clars com dia :
Que sabers a pauc de valor
Si clardatz no ill dona lugor.
Qu'escuretatz tota via
Ten hom per mort, mas per clardad reviu,
Per qu'ieu chant clar e d'ivern e d'estiu.

Parn. occit. p. 157.

« Je saurais, si je le voulais, composer des chansons obs- « cures, subtiles et pénibles; mais il ne convient point « qu'un poëte établisse sa chanson avec un art si laborieux, « et qu'elle ne soit pas claire comme le jour : l'art a peu de « prix sans la clarté. Dans l'obscurité, l'homme est comme « mort; par la lumière, il ressuscite. C'est pourquoi hiver « et été je veux être clair. »

Cigala perdit sa femme, étant encore jeune, et il composa une complainte sur cet événement. Cette pièce existait vraisemblablement dans les manuscrits de la bibliothèque

Bastero, La Crusca provençale, t. I, p. 88.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

du Vatican, lorsque Bastéro écrivait son ouvrage intitulé : *La Cruzca provenzale*, puisqu'il la cite comme l'y ayant vue. Elle ne se trouve point dans les manuscrits conservés en France ; mais Jean Giudici, traducteur des Vies des troubadours de Nostradamus, en a donné une imitation en vers italiens, que Crescimbeni a réimprimée dans sa traduction du même ouvrage de Nostradamus. Cette imitation ou traduction forme un sonnet auquel l'auteur a ajouté huit vers; on y lit ce passage :

Crescimbeni, Della volg. pors. t. II, p. 94.

E farò con pittura
E più rara scultura,
Si pingerla e scolpir, ch'ognon huomo intenda
L'esemplar vita di Cybo Berlenda.

En 1248, tandis que saint Louis faisait les préparatifs de sa croisade, Cigala publia un sirvente commençant parce vers : *Si mos chanz fos de joi ni de solatz*, pour inviter le roi d'Angleterre et le comte de Provence à accompagner ce prince. Cette pièce ne présente rien de remarquable.

Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 364.

Il n'en est pas de même d'un sirvente contre Boniface III, marquis de Montferrat, dit quelquefois Boniface IV, et surnommé *le géant*. Cette satire a été dictée par l'esprit de parti; aussi est-elle d'une virulence excessive, et sort-elle même, en quelques endroits, des bornes établies par le goût jusque dans ces sortes d'ouvrages. L'auteur reproche d'abord à Boniface d'avoir, une première fois, déserté la cause de l'empereur, de s'être vendu aux Milanais et à leurs alliés, et d'avoir ainsi échangé contre de l'argent l'honneur de sa race :

Estiers mon grat. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 367.
Rayn. Choix, t. IV, p. 210.

Son sagramen sai eu qu'el mis en gatge
Als Milanes et a lur compagnia,
E'n pres deniers per aunir son paratge,
E vendet lur la fe qu'el non avia.

Cette défection est rappelée dans les annales de l'Italie; elle appartient à l'année 1242. *Ma non leve guadagno fu per la lega pontificia, l'aver indotto à forza di denaro, Bonifazio, marghese di Monferrato*, etc. Mais ce n'est là, continue le poëte, que le moindre tort de ce prince : « Il est si « changeant, qu'on le croirait fils ou frère du vent. Pourquoi « l'appelle-t-on *Boniface*, puisqu'il n'a su nulle part faire « une bonne action?

Muratori, Annal. d'Italia, ed. Milan, t. X, an. 1243, p. 406.

Digitized by Google

Ans crei que fo fils o fraire de ven,
Tan cambia leu son cor e son talen :
Es Bonifaz es clamatz falsamen,
Car anc bon faig non sap far a sa via.

« Par une seconde trahison, il a maintenant abandonné « les Milanais, se flattant de rentrer par là dans ses pro- « priétés. Il est bien vrai qu'on ne comptait guère sur sa « foi ; on sait avec quelle facilité il manque à sa parole, et si « ce vieux prince voulait rendre l'argent, je crois qu'on le « tiendrait bien quitte de son serment :

E s'el annatz volgues rendre l'argen,
Del sagramen crei qu'om lo quitaria.

Ce second changement de parti n'est point consigné dans les histoires ; mais indépendamment de l'assertion du poëte, on voit, en rapprochant les circonstances, qu'il est plus que vraisemblable.

En effet, après la mort de l'empereur Frédéric, arrivée, comme l'on sait, au mois de décembre de l'an 1250, Conrad, son fils, accourut de l'Allemagne, traversa la Lombardie à la hâte pour aller assiéger Naples, et s'arrêtant cependant au château de Goitto, il y tint un parlement, *Quivi tenne un parlamento,* où il réunit des députés de Crémone, de Vérone, de Vicense, de Padoue, de Plaisance et des autres villes du nord de l'Italie qui tenaient pour son parti. De son côté, le pape Innocent IV se rendit de Lyon à Gênes où il s'occupa de réchauffer les Guelfes, et de s'attirer de nouveaux alliés. Les esprits s'irritèrent de plus en plus. Les Alexandrins, Gibelins déterminés, entrèrent sur les propriétés du marquis Boniface, et les dévastèrent. Il paraît qu'alors il fit alliance avec les Pavésans, afin de se garantir de l'agression des habitants d'Alexandrie. C'était bien là véritablement se ranger parmi les adhérents de l'empereur. Aussi voit-on qu'en 1253, Conrad le rétablit dans toutes ses propriétés; mais le troubadour génois ne veut entendre à aucune considération en faveur du marquis. « Si j'étais son « suzerain, et qu'il voulût me donner le baiser féodal, je ne « croirais pas à son serment, *à moins...* » (nous ne saurions employer l'expression de l'auteur) ;

Muratori, Annal. d'Italia, an. 1251, t. IX, p. 456.

Benvenut. S. Georg. Hist. Moniferrat. ap. Murat. Script. rer. ital. tom. XXIII, col. 387.

S'ab me jamais fezes paz ni coven,
Si no m baises en cul, ren no'l creiria.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Nous voyons ici un exemple de la facilité avec laquelle, dans ces malheureux temps, les princes même les plus puissants changeaient de drapeaux suivant les circonstances.

Cigala est aussi l'auteur d'une hymne à la Vierge où il déclare avoir tant fait de péchés dans son excessive folie, *per folla follensa,* que jamais Dieu ne pourrait lui pardonner, sans l'intercession de cette divine mère. Il s'accuse d'avoir été menteur, envieux, adultère, convoiteux du bien d'autrui, voleur, médisant, rusé et fourbe quand il a trouvé quelqu'un à tromper.

Rayn. Choix, t. IV, p. 438.

Qu'eu sui fals e mensongiers,
  Enveios e raubaire,
  Et ab las autrui moilliers
Faillir non doptei gaire,
E cobes e mal parliers
Fu e fins galiaire,
  Et engres
S'ieu trobes cui enganes,
  Per qu'ades
Per tot aital mi confes.

Il faut croire que le besoin de la rime a engagé le poëte à se charger de quelques vices qu'il n'avait pas, d'autant que dans les autres strophes, il se montre réellement pieux.

Rayn. Choix, t. IV, p. 210, 438. Parn. occit. p. 157 et suiv.

Il reste de lui environ trente pièces. M. Raynouard en a publié deux en entier, et quatre par fragments; M. de Rochegude, deux en entier. Au nombre de ces pièces sont des tensons avec la dame Guillelma de Rosieri, Simon Doria, Jacopo Grillo et Lantelme. Nous en parlerons aux articles de ces troubadours.

Crescimbeni, loc. cit. p. 93.

Crescimbeni dit que de son temps on voyait à Gênes, dans la maison du vicomte Cigala, un portrait de Lanfranc, portant cette inscription : *Lanfrancus Cigala, consul anno* 1248, *jurisconsultus, poeta egregius.* É.—D.

Digitized by Google

GUILLELMA DE' ROSIERI, SIMON DORIA, JACOPO GRILLO.

Ces troubadours ne nous sont connus que par leurs rapports avec Lanfranc Cigala. Mais ni Bastero ni Crescimbeni ne les ont oubliés.

Il existe une tenson de Cigala avec la dame Guillelma *de' Rosieri :* c'est lui qui interroge. Il raconte d'abord l'aventure des deux frères habitant le même château, qui reçurent chacun un rendez-vous de leurs dames pour le même jour. S'étant mis en route ensemble, dit le poëte, ils rencontrèrent des chevaliers qui allaient prendre gîte chez eux. L'un d'eux, malgré ce malencontre, continua sa route et alla voir sa dame; l'autre s'en retourna pour remplir les devoirs de l'hospitalité : lequel des deux, dit ensuite le poëte, a le mieux rempli ses devoirs? Guillelma n'hésite pas, elle soutient que c'est celui qui a obéi à sa dame :

Mss. 7225, ch. 686.
Rayn. Choix, t. IV, p. 235 et 443.
Bastéro, p. 88 et 94.
Crescimbeni, 198 et 209.
Millot, t. 2, p. 166 et suiv.

Amicx Lanfrans, miels complit son viatge,
Al meu semblan, cel que tenc vas s'amia.

Lanfranc est d'un avis contraire; il suppose que la dame Guillelma serait de mauvaise humeur, si son amant négligeait un rendez-vous, même après les fatigues d'un tournoi.

Simon Doria appartenait, comme le fait voir son nom, à une des plus illustres familles de Gênes. Il ne subsiste de lui que deux tensons, l'une avec Lanfranc Cigala, l'autre avec Jacopo Grillo. La première est sur un sujet de galanterie; elle a peu d'intérêt. La seconde est plus curieuse; c'est Doria qui interroge et Grillo qui répond.

Mss. du Vatican, 3208, p. 85.

Jacopo Grillo, dit quelquefois *Jacme Grill,* était aussi un noble génois. Doria lui adresse cette demande « Dites-« moi, seigneur Jacques Grill, vous qui êtes riche, généreux, « d'un mérite supérieur, et reconnu pour savant, pourquoi « la gaieté est perdue et la galanterie vue de mauvais œil?

Per qu'es perdutz
Solatz, e domneis mal volgutz?

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Grillo répond : « C'est la cupidité toujours croissante qui « a produit ce mal. Les dames ont bien soutenu l'amour et « la galanterie; mais les riches épuisés l'ont emporté sur le « galant robuste.

Mas per los cobes recrezutz
Ricx drutz bes es abatutz.

Ces pièces seules, parmi les ouvrages de la dame Guillelma, de Doria et de Jacopo Grillo, ont échappé au temps; mais elles suffisent pour montrer que la plus haute compagnie de Gênes s'occupait de poésie provençale, au temps de ces troubadours, comme celle de Venise, de Mantoue, de Ferrare, de Massa et de toute la Lombardie. É.—D.

BARTHÉLEMI ZORGI.

MORT VERS 1280

Ce troubadour naquit à Venise, dans les commencements du XIIIe siècle. Il était noble et attaché au commerce. Comme il revenait d'une course maritime entreprise pour ses opérations commerciales, dans un moment où la république de Gênes était en guerre avec celle de Venise, il fut fait prisonnier par des Génois, et retenu captif à Gênes pendant sept ans. Sa captivité ne cessa qu'en 1270, époque où Philippe le Hardi, roi de France, favorisa la conclusion de la paix entre les Génois et les Vénitiens. Il retourna alors dans sa patrie; son gouvernement l'envoya comme commandant à Coron, dans la Morée, et il y mourut. C'est ce dernier fait qui nous a décidés à placer sa mort par approximation à l'an 1280, quoiqu'il soit très-possible qu'il ait vécu plus longtemps.

Il s'était exercé dès sa jeunesse, et à Venise, même à l'art de *trouver* ou de composer des vers en langue provençale: cet art y était très-répandu. C'est ce qu'il nous dit dans un de ses sirventes; et à Venise, comme en Provence et dans le Languedoc, il existait des théories différentes sur la composition et le mérite des vers. Des fragments de ce sirvente suffiront pour nous le prouver :

Mal aim. Mss. de la Bibl. roy. 7226, ch. 399.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Mal aia cel que m'apres de trobar
Car de trobar alegrier no m'apres;
Qu'ieu sai trobar chansos e sirventes,
E non truep re que ja m puesc alegrar...

Mss. du Vatic. 3204, fol. 85.

« Maudit soit celui qui m'a enseigné l'art de *trouver*, « car il ne m'en est revenu aucune joie; je sais trouver et « chansons et sirventes, et ne parviens point à trouver le « bonheur... »

Mas car trobars alegrier no m pot dar
Pauc prezeirai si trobar non saupes,
Quar de mil us tant enseignatz no i es
Q'un prim chant gen sapch' entendre ni far,
Ja que s feignon maint adreg trobador...

Ibid.

« Et puisque le trouver ne peut me donner le bon- « heur, j'attacherais peu d'importance à ignorer cet art; « car un sur mille n'y est assez habile pour composer ou « pour comprendre un vers facile même et agréable, « quoique plusieurs se disent des troubadours du premier « mérite... »

Quar per chantar non conquer hom lauzor;
Que s us chants es escurs, de gran valor,
A greu es hom qui n'ai' entendemen,
E s'il es clars, que za'l prezi grannien.

« Nul à trouver ne conquiert de la gloire; car si ses vers « sont obscurs et d'un grand mérite, à peine se trouvera-t-il « quelqu'un qui les entende, et s'ils sont clairs, quelqu'un « qui les apprécie. »

E par a so que m dison dui joglar,
Dels plus adreg qu'ai en aquest paes,
Que chascuns dels un chantar mi repres,
Ja que no y fos motz en cui esmendar :
Mas so non dic per mermar lur honor;
Quar m'amon et ieu lor port amor,
Enanz ho dic quar aion chauzimen,
Pois il failhon que pauc sab' o nien.

« J'en ai un exemple en ce que me disent deux trouba- « dours des plus habiles qu'il y ait dans notre pays, lesquels « tous deux ont critiqué une de mes chansons, quoique pas « un mot n'y fût à reprendre. Et je ne dis point ceci pour « diminuer leur réputation, car ils ont de l'amitié pour moi

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« et je leur porte estime; je le dis au contraire afin qu'ils « craignent de tomber dans l'erreur, puisqu'ils savent peu « de chose ou ne savent rien. »

Nous voyons en ceci, comme nous l'avons dit tout à l'heure, que les goûts étaient partagés, à Venise, entre les vers obscurs et les vers faciles; et nous y voyons de plus qu'il y avait, dans cette ville, un assez bon nombre de troubadours, et surtout beaucoup de juges : c'est dire assez que la langue romane y était très-répandue, et qu'elle y formait le langage de la société polie. Zorgi, qui préférait les vers obscurs comme le produit d'une facture plus savante, voulant se prêter à tous les goûts, composait aussi des vers faciles.

Mas a mos chanz pot hom chauzir leumen
Qant vaill en l'art de trobar primamen.

« Mais à mes chants on peut juger aisément de ce que je « vaux dans l'art des vers légers. »

Ce poëte est auteur d'une pastourelle en sept strophes, chacune de dix-neuf vers. Chaque strophe présente neuf rimes; la rime et la mesure sont les mêmes dans les vers qui se correspondent d'une strophe à l'autre, ce qui tient au caractère musical de cette chanson; de manière que neuf rimes se répètent constamment dans cent cinquante-cinq vers, y compris deux envois, et toujours dans le même ordre; et malgré la gêne qu'a imposée un pareil thème, cette pièce conserve de la simplicité, on pourrait dire de la naïveté d'un bout à l'autre.

L'autrier, Mss. 7225 de la Bibl. roy. ch. 396. Mss. du Vatican, 3204, fol, 84.

L'autrier quant mos cors sentia
Mant amorosa dolor,
Anav 'en querren la flor
Don podi esser garitz,
E trobei un amairitz, etc.

Parn. occit. p. 210.

M. de Rochegude a publié cette pièce en entier dans son Parnasse occitanien.

Malheureusement Zorgi n'avait pas autant de génie que d'habileté dans l'art de composer les vers. Il est froid, moraliste; il raisonne quand il devrait peindre : c'est peut-être là ce qui excitait le plus contre lui les critiques.

Pendant sa captivité, Boniface Calvo, autre troubadour italien, natif de Gênes, qui se trouvait alors en France,

Digitized by Google

fuyant les désordres de sa patrie, publia un sirvente contre les Vénitiens qu'il accusait de manquer de bravoure, et de ne l'emporter dans la guerre qu'ils faisaient aux Génois, que par un effet des dissensions politiques de ces derniers. Nous rendrons compte de cette pièce à l'article de Calvo. Zorgi répondit par un sirvente, où, sans rabaisser les Génois, il célébrait les exploits des Vénitiens, relevait leur gloire, et vantait aussi le talent poétique et l'habileté de son antagoniste. Tout se passa fort civilement entre ces deux poëtes; ils se donnèrent réciproquement des témoignages de leur estime, et ils obtinrent tous deux l'avantage de devenir amis : *E per so*, dit le biographe, *se torneron l'un a l'autre e foron grans amis.*

Mout fort me sui d'un chant maravillaz, disait Zorgi, au sujet de la chanson de Boniface Calvo, quoique son auteur ait droit de me plaire, car tout homme qui a de l'instruction et du talent doit bien regarder à ce qu'il dit, de crainte de compromettre sa réputation. Après un début si courtois, Zorgi défendait hardiment sa patrie, quoique prisonnier d'État. Il rappelait les victoires des Vénitiens, notamment sur les Génois, et leurs nombreuses conquêtes. Il ne manquait à cette pièce qu'un degré de chaleur.

Mout fort. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 388.

Mss. du Vatican, 3204, fol. 84.

Saint Louis, prêt à partir pour sa seconde croisade, avait employé sa médiation pour rétablir la paix entre Venise et Gênes. La négociation n'aboutit qu'à une trêve. L'échange des prisonniers dont on s'était flatté n'eut pas lieu. Zorgi, qui venait de publier un sirvente pour le succès de la croisade, en publia un second pour se plaindre du roi qui avait, dit-il, oublié son honneur (*mout n'avez pretz oblidat*), quand il avait laissé deux mille chrétiens prisonniers, au moment de partir pour aller combattre les infidèles.

Non lassarai. Rayn. Choix, t. V, p. 58.

On hom plus aut. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 398.

Mais dans aucune de ses pièces, ce troubadour n'a fait preuve d'autant de courage et d'énergie que dans son sirvente sur la mort de Conradin et du duc d'Autriche. Il était encore dans les prisons de Gênes en 1268, lorsque Charles d'Anjou fit périr ces deux princes sur l'échafaud. Cet état de captivité ne put retenir l'expression de son indignation.

Si'l monz fondes. Mss. de la Bibl. roy. 7225, ch. 395.

Mss. du Vatican, 3204, fol. 84.

Si'l monz fondes a maravilla gran
Non l'auria a descovinenza,
S'escurzis tot sivals so que resplan

Digitized by Google

Pueis qu'onratz reis per cui reingnet vaillensa
E valc jovenz
E rics pretz e toz bes
E d'Austorica l'auz, ducs Federics
Qui d'onrat pretz e de valor fon rics,
Tan malamenz
Son mort.
Hai! quals danz n'es!
Mas car pres a'l segle tan de dampnage,
Taing qu'om l'azir;
E car erguoill ha pres
Fortz e consir
D'aunir pretz e paratge.

« Si miraculeusement le monde s'écroulait, si tout ce qui « resplendit tombait dans les ténèbres, je ne le regarderais « plus comme un désordre, depuis que l'honorable roi (de « Sicile) avec qui régnaient la vaillance, la jeunesse et tous « les genres de mérite, et le duc Frédéric, gloire de l'Au- « triche, ont été si méchamment mis à mort. Ah! quelle « perte! Tout homme qui s'est chargé d'un si grand crime, « doit détester le siècle; car son insolence est montée si « haut, qu'il honnit aujourd'hui le mérite et la naissance. »

Cette pièce se compose de cinq strophes du même nombre de vers que la première, de la même mesure et sur les mêmes rimes. L'auteur ne cesse de faire l'éloge des deux princes, et d'exprimer sa haine contre *le péché* qui leur a ôté la vie. Il va jusqu'à dire que si les hommes aimables ne se vengent promptement, ils vivront dans le mépris, tant Charles est l'ennemi de tout ce qui est aimable.

Que si plazenz
No s venjon demanes,
Aunit viuran, tan fon Karles enicz.

Rayn. Choix, t. V, p. 60.

M. Raynouard a publié plusieurs fragments de cette pièce, et des fragments de quatre autres. Il a publié deux pièces du même auteur en entier. M. de Rochegude en a placé deux dans son Parnasse occitanien. Il en subsiste en tout environ vingt. É.—D.

Digitized by Google

GAUBERT AMIELS.

MORT VERS 1280.

Gaubert ou Gaubertz Amiels naquit en Gascogne. C'était un chevalier pauvre, dit son historien, mais il était courtois, bon militaire, et savait trouver. Il n'adressa jamais ses vœux à aucune dame d'une plus haute naissance que la sienne. Ses vers, ajoute l'écrivain, furent mieux cadencés que ceux d'aucun troubadour qui existât jamais.

Dans ce peu de mots, l'historiographe nous trace un portrait de son héros où brillent beaucoup de belles qualités. Chevalier courtois, ne cherchant point dans ses amours les avantages d'une haute naissance; harmonieux dans ses vers, délicat dans ses sentiments; tel était le troubadour Amiels. Il confirme cet éloge dans la seule pièce qui nous reste de lui : c'est, à ce qu'il semble, sans intention de se louer, mais en voulant seulement plaire à sa dame qu'il lui dit : « Je ne « suis point de ces troubadours célèbres qui font entendre « leurs chants au loin; si les miens retentissaient au delà « des lieux où réside la cause qui les inspire, j'arrêterais « moi-même leur vol.

Mss. 7225, ch. 605.

Qu'eu son trobaires, mas non ges
De cels ries que s fan auzir loing;
E s'anava mos cants tro lai,
Don la razos ven a mi sai,
Ja no volria plus anes.....

« Je dois donc aimer un beau petit oiseau que je tiens « sur ma main, bien plus que deux ou trois grues volant « dans les cieux, que je ne prends point. Je n'invite pas une « dame à m'accorder son amour, si cette liaison ne peut lui « convenir. Je n'imiterai pas l'insensé chevrier qui demanda « à la reine de l'aimer.

Mas dei dono amar e mon poing
Un bel auzelet qu'eu tengues
Qu'al cel doas gruas o tres
Qu'eu no prengues; ni no somoing
Domna d'amar, s'afar no fai;
Ja'l fol cabrier no semblarai
Qu'enques la reina que l'ames...

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« Je ne recherche point les hautes cimes; je les laisse aux « galants d'un rang élevé,

Las ricas cimas no caloing
Lais las als dominadors cortes...

« De mon rang, ni plus ni moins, telle est celle que « j'aime; et cela me convient bien mieux, je le sens, que si « j'aimais en trop haut lieu;

De ma ricor, ni mens ni mai,
Am; e conois que miels m'estai
Que si trop altament ames.

Hist. littér. t. XVII, p. 489.

On reconnaît dans cette pièce les lectures dont Amiels était nourri. Le petit oiseau et la grue sont empruntés au troubadour Gauselm Faidit.. Le chevrier qui aspire à l'amour de la reine est tiré, à ce que croit Sainte-Palaye, du roman d'André de France. Mais nous voyons en outre, dans cette pièce, qu'Amiels, comme beaucoup de troubadours de son temps, est un poëte casanier. L'éclat des cours est diminué; les mœurs changent; les usages prennent une nouvelle direction. La dévotion s'est rechauffée. Les *aubades* chantées jusqu'à présent en l'honneur des dames, se font entendre plus fréquemment dans les églises, en l'honneur de la Vierge et des saints. Ce sont ces caractères propres au milieu et à la fin du treizième siècle qui nousfont supposer qu'Amiels a pu mourir vers l'an 1280.

Rochegude, Parn. occit. pag. 268.

Rayn. Choix, t. V, p. 157.

M. de Rochegude a publié la chanson *Breu vers* en entier. M. Raynouard en a donné un fragment. É.—D.

MORT EN 1280.

HUGUES PÉNA.

Suivant l'auteur de la vie de ce poëte, transcrite dans le manuscrit 7225 de notre bibliothèque royale, Hugues Péna naquit à Messac dans l'Agénois. Il était fils d'un marchand. Doué d'une belle voix, chantant bien, instruit des généalogies des grandes familles de sa province, il se fit jongleur et devint ensuite troubadour. On lui reprochait d'être joueur

Digitized by Google

et de fréquenter les cabarets; il fut toujours pauvre. Les malheurs du Languedoc, ou peut-être l'espoir de faire quelque fortune à la cour de Raymond Bérenger IV, le conduisirent en Provence. Vaucluse le retint; il y contracta une liaison d'amour, et s'y maria.

Nostradamus, suivant son habitude de faire des troubadours de grands seigneurs, le fait naître à Moustiers, dans la haute Provence. Il le fait d'abord pauvre, ensuite il l'enrichit par des emplois à la cour de Bérenger IV et de Charles d'Anjou; il le marie enfin à une demoiselle de la maison de Simiane, nommée Mabile, et place sa mort à l'an 1280. Nostradam. p. 147.

Rien de tout cela n'est contradictoire. Péna peut s'être transporté de Lille à Moustiers, être venu à la cour d'Aix, y avoir fait un chemin brillant; il peut s'être marié veuf avec une demoiselle de Simiane, et surtout être mort en 1280. Nostradamus ajoute qu'il devint *secrétaire des conseils* de Charles d'Anjou, et qu'il amassa une grande fortune.

Il ne subsiste de lui que trois pièces, dont une même paraît lui avoir été faussement attribuée : c'est la jolie chanson de Richard de Barbezieux, commençant par le vers *Lo genz temps m'abillis e m platz,* où Barbezieux, jaloux, conseille à sa dame de ménager sa réputation. De quelque part que soit venue l'erreur faite entre ces deux troubadours, elle confirme les époques données à la mort de l'un et de l'autre; car si Péna est mort en 1280, Barbezieux, en réputation avant lui, a dû mourir le premier. Suprà, p. 638.

Les deux autres pièces de Péna paraissent avoir été composées à peu près dans le même temps et s'adresser à la même dame. L'amour qui l'a tant tourmenté, dit-il, l'a maintenant conquis franchement, et, de son côté, il lui obéit en toute chose; Mss. 7225, ch. 600. Mss. 2701, ch. 212.

> C'ora que m desplagues amors
> Ara m'a conquist franchamen,
> E fes tot son comandamen.

Dans la seconde pièce, il dit que si l'amour lui a été contraire, maintenant il le dédommage de tout ce qu'il lui a fait souffrir.

On pourrait supposer que ces deux chansons furent composées à Vaucluse, en l'honneur de la dame de Lille qu'ensuite Péna épousa.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Rayn. Chr. t. V, p. 221.

M. Raynouard a publié un couplet de chacune de ces pièces.

La famille Péna de Moustiers a subsisté jusqu'à nos jours.

É.—D.

LE MOINE DE FOISSAN, GUI FOLQUET, GUILLAUME D'AUTPOL.

MORT VERS 1280.

Ces trois poëtes ne sont connus que par des pièces de vers en l'honneur de la Vierge.

Le moine de Foissan, appelé aussi le *frère mineur*, nous apprend lui-même qu'il est cordelier de l'*étroite observance*. Passionné, dit-il, pour les vers, il fit choix d'une dame d'un mérite accompli, et qu'il pût adorer sans sortir de son couvent, ce fut la Vierge. Il nous reste de lui quatre pièces, savoir, une chanson commençant par *Be volgra*, où il gémit sur son amour malheureux pour cette beauté accomplie dont il ne peut rien obtenir. Sa passion le tue; il a perdu toute espérance; ses chants comme ses vœux sont inutiles;

Mss. 2701, ch. 653.

Mss. 7226, f. 346.

Qu'ieu ay perdut mon esper e mon chan.

Ce qui l'accable, c'est qu'il doit renoncer à tout espoir, au moment même où il se flattait enfin d'être aimé.

C'adoncx perdiey s'amor quant melhs crezia
Esser amatz perqu'es mos mals pus grans.

On voit que ce bon moine se faisait toutes les illusions que le cloître pouvait lui permettre.

Une seconde chanson commençant par

Mss. 7226, f. 346.

Mss. 2701, ch. 653.

Be m'a lonc temps menat a guisa d'aura
Ma bon' amors co fai naus sobre vens,

Digitized by Google

reproduit l'expression de ces sentiments, mais avec cette particularité que le dernier vers de chaque strophe est emprunté à quelque ancien troubadour. Ainsi, la première strophe se termine par ces deux vers dont le second n'est pas de lui :

Qu'aissi m'an pres de vos qu'es blond' e saura
Las grans beutats e'ls fis ensenhamens.

Parn. occit. p. 167. *Bezolria*. Mss. 7226, fol. 347. Mss. 2701, ch. 655.

M. de Rochegude a publié cette pièce en entier.

La troisième pièce est une espèce de sirvente contre des personnes qui l'accusent d'être réellement amoureux d'une dame qu'il ne nomme pas, et de vouloir cacher cette liaison sous le nom de la Vierge. C'est là qu'il déclare combien il lui conviendrait peu à lui, religieux de l'*étroite observance*, de dissimuler criminellement un amour terrestre, sous des formes religieuses, et là par conséquent il nous prouve qu'en en effet il était moine dans l'ordre des observantins.

Enfin une quatrième pièce est une prière à la Vierge, en trois strophes, chacune de vingt et un vers, de six syllabes, et sur deux rimes seulement. Elle commence par ces deux vers :

Cor ai e voluntat
Que fes un precs prezatz.

Elle est imprimée en entier dans le recueil de M. Raynouard. Elle s'y trouve sous le nom du *Frère mineur*, ce qui a pu faire croire que le moine de Foissan n'a laissé que trois pièces.

Rayn. Choix, t. V, p. 469.

Gui Folquet a mis en vers les sept Allégresses de la Vierge. Ce petit poëme contient trois cent soixante vers de huit syllabes à rimes plates. Une note écrite sur le titre de cette pièce dans le manuscrit 2701 de notre bibliothèque royale, porte que monseigneur Gui Folquet, quand il fut évêque, accorda cent jours d'indulgence aux personnes qui la réciteraient. Ce Folquet ne doit pas être confondu avec le fameux évêque de Toulouse, dit *Folquet de Marseille*. La vie de Gui Folquet ou *Folqueys* est demeurée totalement inconnue, quoiqu'il ait été évêque. M. Raynouard a publié vingt vers de ses sept *Allégresses* de Marie.

A la Verge. Mss. 2701, ch. 937.

Rayn. Choix, t. V, p. 174.

Guillaume d'Autpol ou dAutpoul n'est connu que par deux pièces, dont l'une est une hymne à la Vierge, en forme d'*aubade*, et l'autre un fragment d'une pastourelle. L'aubade

Mss. 7226, fol. 380.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Bayn. Choix, t. IV, p. 473; t. V, p. 179.

est une espèce de paraphrase des litanies, où l'on trouve, avec des expressions propres à ce chant de l'église, beaucoup de qualifications singulières plus ou moins neuves, imaginées par le poëte ou déjà employées dans des hymnes de ce genre, composées par d'autres troubadours, telles que celles-ci, *Cambra de Dieu, ort don naisson tug be, Verdier d'amor, Verga seca fazen frug ses semen, cors gracios, ples de totas beautatz*, etc. Cette pièce se compose de six strophes, chacune de onze vers, dont dix masculins et un seul féminin, toujours terminées par le mot *alba*. A ces six strophes sont joints deux tercets terminés aussi chacun par le mot *alba*. Les derniers vers sont variés de plusieurs manières pour ramener le refrain :

De paradis lums et clardatz e alba.
De totz fizels lums et clardatz e alba.

On voit que cette hymne était destinée à être chantée; car l'auteur finit par prier Dieu de donner une vie éternelle et une joie sans mélange dans le paradis à tous ceux qui réciteront (ou qui chanteront) cette *aubade*,

A totz ayssels que diran aquest alba.

Aucune particularité de la vie de ces trois troubadours ne pouvant nous indiquer l'époque où ils ont vécu, nous supposons qu'ils ont composé leurs hymnes à la Vierge vers le temps où l'inquisition ayant acquis une grande puissance, le culte de la Vierge, familier aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique, prit aussi une nouvelle chaleur, et nous plaçons leur mort approximativement à l'année 1280. É.—D.

NAT DE MONS.

MORT VERS 1285.

Ce troubadour était un moraliste qui composait ses mercuriales en vers. On voit dans ses ouvrages qu'il était né à Toulouse, et qu'il écrivait sous les règnes de Jacques Ier, roi d'Aragon, et d'Alphonse X, roi de Castille.

Digitized by Google

Il subsiste de lui six pièces, dont trois sont adressées au roi d'Aragon, une au roi de Castille, et une autre à un jongleur. Ce sont autant d'homélies en forme d'épîtres, où l'auteur traite des sujets de religion et de morale.

Dans une de celles qu'il a adressées au roi d'Aragon, et qui commence par le vers *La valors es grans e l'honors*, Nat de Mons dit au roi « que quelque gloire qu'il puisse « obtenir par ses talents, ses hauts faits, son extérieur noble « et courtois, tout cela ne suffit point à un roi pour lui as- « surer une longue et brillante renommée; Mss. 2701, ch. 811. Mss. 7226, fol. 373.

Mas fag ni dich ni semblan plazentier
Tan solamen non dona pretz entier;

« il faut que la justice complète le lustre de toutes ces « brillantes qualités. Un roi doit avoir un esprit droit, « ferme, une volonté stable. Roi d'Aragon, en qui éclatent « tant de qualités, vous voulez bien qu'on vous offre des « conseils : ne vous détournez jamais de vos généreux efforts « pour le service du Tout-Puissant;

Donex ja de Dieu que tant es grans e fortz
Servir no us vir vostre valens esfortz.

L'épître au roi de Castille, commençant par *Al bon rey de Castela N'Anfos*, est une dissertation où il s'agit de savoir si les planètes exercent quelque influence sur le sort des hommes. Cette question, que le poëte résout par la négative, le conduit à traiter de la puissance de la raison, de l'immortalité de l'âme et de l'existence de Dieu. « L'homme, « dit le poëte, qui, oubliant la Providence, forme sa science « seulement de ce qu'il voit, méconnaît les facultés qu'il a « reçues de Dieu et les biens dont il l'a comblé; il fait in- « jure à son Créateur, il pèche envers lui, puisque l'hom- « mage de reconnaissance et de gloire qu'il lui devait, il « l'accorde aux éléments : c'est erreur et manque de raison; Mss. 2701, ch. 938.

Et en aissi qui fa
Sol d'aco que veira
Ni forma son saber,
Desconois lo poder
E'l be que Dieu l'a dat;
E fa tort e peccat
Contra son creador;
Car lo grat e l'onor

Digitized by Google

E'l lauzar e'l servir
Que deu a Dieu ofrir
Dona als elemens;
Error es e no sens.

« La raison nous dit, continue le poëte, qu'une puissance « supérieure à la nature nous conduit... L'homme meurt, « mais son âme ne meurt pas, etc. »

Cette pièce se compose de plus de dix-neuf cents vers de six syllabes, presque tous masculins, parmi lesquels sont jetés seulement de loin en loin quelques vers féminins de sept syllabes, y compris la muette.

Deux choses sont à remarquer dans la forme de ces épîtres. L'une est la noble familiarité avec laquelle le troubadour s'adresse au roi :

Al bon rey de Castela,
N'Anfos, car se capdela
Ab valor cabalosa,
Nat de Mons de Toloza,
Senhoriva lauzor,
Ab creissemen d'onor...

« Au bon roi de Castille, Alphonse, qui se conduit avec « une si éminente sagesse, Nat de Mons de Toulouse, louan- « ges et accroissement de gloire. »

Mss. 2701, ch. 940, 941. Rayn. Choix, t. II, p. 268.

Deux des épîtres adressées au roi d'Aragon ont à peu près la même forme : Au noble roi d'Aragon, *franc, vaillant et courtois,* Nat de Mons, *de cœur sincère,* Salut, gloire et prospérité. Les épîtres qui commençaient de cette manière étaient du genre que Raynouard appelle des *Salutz.*

L'autre remarque, c'est que la question dont il s'agit paraît avoir été réellement discutée dans les délassements de la cour de Castille, et que le roi lui-même y avait pris part. Le troubadour le lui rappelle : *E tenda qu'entre nos es un plag comensatz ;* et il place à la fin le jugement dans la bouche de ce roi : « Nous Alphonse, roi de Castille, roi des « Romains,... disons qu'on ne saurait décider pourquoi le « bien et le mal arrivent, et que nul ne connaît les juge- « ments de Dieu. »

Mss. 2701, fol. 939.

L'épître à un jongleur est de celles qu'on appelait *Ensenhamens,* des enseignements. L'auteur donne des avis au jongleur sur la manière d'exercer son art ; « ce n'est pas, lui « dit-il, que d'autres troubadours ne l'aient déjà fait ; mais

Digitized by Google

« suivant que les usages du monde changent, on doit chan-
« ger sa manière et le genre même de son instruction;

Mas segon que s cambia
L'uzatjes de las jens,
Deu homz captenemens
E sabers cambiar.

Malgré ces promesses, Nat de Mons enseigne plutôt au jongleur à connaître le caractère et les habitudes des seigneurs dont il fréquentera les châteaux, qu'à choisir, à débiter ou à chanter les morceaux dont il composera ses spectacles. Plaisanter décemment, faire rire sans se ravaler, ne pas se montrer trop avide de présents, obtenir de la considération en faisant louer son esprit, ce sont là les principales règles de conduite que doit suivre un jongleur. Cet *ensenhament* a plus de cinq cents vers.

La dernière pièce de ce poëte est un sirvente contre les vices des grands, commençant par ce vers : *Si Nat de Mons agues.* Tout ce qu'il y a de remarquable dans ce sirvente, c'est qu'il n'est dédié à personne. L'auteur est, dit-il, vivement affligé de ne connaître aucun seigneur assez vertueux pour mériter qu'il le lui adresse. Cette particularité peut nous faire croire qu'il avait perdu ses deux protecteurs, savoir, le roi d'Aragon et le roi de Castille; or le premier de ces princes mourut en 1276, le second en 1284. Nat de Mons dut être plus âgé qu'eux à en juger par l'accent paternel qu'il prend en leur écrivant. Ces deux considérations nous déterminent à placer sa mort vers l'an 1285. É.—D.

IZARN.

MORT VERS 1285.

Il faut supposer que l'inquisiteur Izarn fut dirigé par un sentiment de charité, lorsqu'il composa sa tenson ou sa Novelle en vers provençaux pour la conversion des Albigeois. Mais ce fut une manière bien étrange d'exprimer son zèle, que de joindre à quelques arguments scolastiques mis en vers, la menace et l'aspect des bûchers, si toutefois ce ne fut pas un signe de froideur et de cruauté.

Chaque siècle du règne des troubadours employa le même

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

instrument, la chanson, à peindre les habitudes régnantes. Les vers de Guillaume de Poitiers, ceux de la comtesse de Die, ceux de Rambaud de Vachères, chantèrent l'amour et la galanterie; Bertrand de Born sonna la trompette guerrière; à l'époque du siége d'Avignon, lorsque les Français assiégeaient Château-neuf, Gui de Cavaillon appelait en vers Bertrand d'Avignon, son vassal, à la défense de cette place, et celui-ci répondait en vers qu'il n'irait pas la défendre. Depuis ces époques, de grands changements s'étaient opérés dans les habitudes nationales. Les croisades, les guerres de religion, les spoliations qui en étaient journellement la suite, l'excessif accroissement de la puissance ecclésiastique, les horreurs toujours croissantes de l'inquisition, avaient exercé une profonde influence. D'une part, les amusements des châteaux étaient de plus en plus abandonnés, les cours d'amour étaient muettes; de l'autre, le goût des chansons ne cessait point; le besoin de la satire s'était renforcé. Dans cet état de choses, Izarn crut apparemment produire un effet plus puissant sur les esprits, s'il rédigeait en vers les arguments qu'il opposait aux Albigeois, et s'il ajoutait des rimes à l'effrayante annonce des supplices qu'il leur préparait. Cet inquisiteur-troubadour n'est connu par aucun autre ouvrage. Quétif et Échard, dans leur histoire des écrivains de l'ordre des Prêcheurs, n'en ont fait aucune mention. Ni Crescimbeni, ni le Quadrio, ni D. Vaissette, ni Papon n'en ont parlé. Millot a donné un extrait de son singulier ouvrage dans son Histoire littéraire des troubadours. Ginguené semble avoir suivi Millot, mais il n'a pas plus cherché que cet écrivain à lui assigner une époque. Raynouard s'est contenté de publier des fragments de cette espèce de tenson.

Millot, t. II, p. 42.
Ginguené, Hist. litt. d'Italie, t. I, p. 328.
Rayn. Choix, t. V, p. 298.

Il paraît en effet qu'il est impossible de se procurer des renseignements quelque peu détaillés sur ce troubadour. Tout ce qu'on voit dans la pièce elle-même, c'est qu'avant d'être missionnaire, il était connu pour un homme instruit faisant *des vers et des romans*,

> A vos o dic, N'Izarn, car es enrazonatz
> De rimas, de romans, et es endoctrinatz.

On peut citer une tenson de lui dont nous parlerons à l'article de Rofian. Son père se nommait Ermengaud de Figueiras. On peut aussi conjecturer qu'il est postérieur à

Digitized by Google

Folquet dit de Marseille, célèbre troubadour et protecteur de l'inquisition, mort en 1231, car celui-ci aurait vraisemblablement parlé de lui, s'il eût pu le connaître. On doit aussi le croire antérieur aux premières années du quatorzième siècle, époque où l'inquisition prit un développement de puissance et un caractère de férocité qui n'auraient vraisemblablement plus admis des arguments en vers. La terreur qu'imprimaient les jugements de ce tribunal était alors portée au plus haut degré. Ces motifs nous font conjecturer que la pièce dont nous parlons peut être placée de l'an 1260 à l'an 1280 ou environ, et la mort de l'auteur vers l'an 1285 ou peu après.

D. Vaissette, t. IV, p. 96, 177, 179, 180, etc.

Cette pièce est intitulée : *Aisso son las novas del heretje,* titre que Raynouard a rendu par *Novelle de l'hérétique.*

Rayn. Choix, t. II, p. 274.

C'est une tenson renfermant plus de sept cents vers alexandrins où le poëte se donne pour interlocuteur un hérétique nommé Sicard de Figueiras, dont il a fait un personnage important parmi les Albigeois; il finit par convertir cet hérétique, et il lui fait promettre de devenir un persécuteur implacable de sa secte, autant qu'il a été l'ennemi de l'Église romaine. Cette conversion forme le dénoûment de cette espèce de drame. Cette pièce a été appelée une *Novelle,* apparemment parce qu'elle contient le récit d'un fait ou l'exposé d'un drame qui se termine à l'avantage du prédicateur.

La pièce commence par ce vers :

Diguas me tu, heretje, parl' ab me un petit.

Mss. 2701, f. 117, ch. 934.

Les arguments d'Izarn sur la création de l'homme, sur les sept sacrements et la résurrection, y sont souvent interrompus par cette terrible menace : « Si tu ne te rends « pas à ces raisons, voilà déjà tout prêt le feu où brûlent tes « compagnons ;

E s'aquestz no vols creyre, vec te' l foc aizinat
Que art tos companhos.

ou par ces mots :

Per qu'el foc s'aparelha e la pen' e'l turmens
Per on deves passar.

Un refrain semblable revient à la suite de chaque argument, pour en augmenter la force.

Le poëte finit par exhorter Sicart à persévérer constamment dans la voie de salut où il est entré.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Tu seras un d'aquels, si vols esser entiers,
C'aisi com as estat pervers e messorguiers,
Que sias vas la fe hials e vertadiers.

On sait qu'aussitôt que l'usage se fut établi de condamner les hérétiques au feu, le jugement qui les condamnait fut toujours prononcé dans les églises. Ce jugement s'appelait *un acte de foi* (*atto da fe*), ou bien *un sermon public*. La tenson d'Izarn était réellement *un sermon public :* seulement l'accusé ne fut pas condamné, parce qu'il abjura son erreur. Ce titre de *sermon* lui conviendrait par conséquent bien mieux que celui de *novelle*, qui rappelle de tout autres idées. É.—D.

MORT VERS 1285.

BONIFACE CALVO.

Nous avons dit à l'article de Barthélemi Zorgi que ce troubadour, natif de Venise, ayant été fait prisonnier par des vaisseaux de la ville de Gênes, alors en guerre avec les Vénitiens, demeura captif à Gênes depuis l'an 1263 jusqu'en 1270. C'est dans le cours de ces sept années que Boniface Calvo, autre troubadour né à Gênes et alors en France, publia un sirvente contre les Vénitiens, commençant par ce vers,

Ci-dessus, p. 568, 569.

Ges no m'es greu s'eu non sui ren prezatz,

et que Zorgi répondit de sa prison, par un autre sirvente dont le premier vers est celui-ci :

Mss. 7225, fol. 98. Rayn. Choix, t. IV, p. 226.

Molt me sui fort d'un chant meravillatz.

Calvo dans son sirvente se courrouçait bien plus contre les Génois eux-mêmes qu'il n'attaquait les Vénitiens. « On ne « saurait trouver, disait-il, dans cette malheureuse ville un » seul homme qui se plaise à la magnanimité des preux;

Car no i cab hom a cui proëza plaia.

« Acharnés les uns contre les autres, ses citoyens se détrui- « sent mutuellement! O Génois! qu'est devenu ce haut

Digitized by Google

« mérite qui vous élevait si haut au-dessus de tous les autres « peuples?

Hai! Genoës, on es l'autz pretz honratz
Qu'aver soletz sobre'l gen?.....

En entendant ces plaintes, on peut croire, comme nous l'avons dit, que Calvo avait quitté sa patrie, irrité contre les troubles civils qui la déchiraient.

Ses ouvrages ne donnent la preuve d'aucun séjour qu'il ait fait pendant son exil volontaire, ni à Aix, ni à Toulouse, ni dans toute autre ville du Languedoc ou de la Provence. C'est dans la Castille et à la cour d'Alphonse X que ce poëte génois alla chanter ses vers provençaux. Partout sur sa route, il lui sembla que les jeux et les chants des troubadours avaient cessé, tant ils étaient rares, ou s'étaient resserrés chez quelques amis de ce genre de littérature. Il y a sans doute de l'exagération dans son jugement, mais le fond des choses était vrai.

Arrivé dans la Castille, ce poëte, charmé d'y retrouver en usage les amusements qui avaient si longtemps embelli les cours des Raymond VI et des Bérenger IV, dit au prince dans une de ses chansons :

Enquer cab sai chantz e solatz
Pos lo mante lo reis N'Anfos;
Mas si per lui tot sol no fos,
Ja'ls agron del tot oblidatz.

Mss. 7225, fol. 96, ch. 379.

« Encore ici se font entendre des chants et des jeux, « grâces au roi Alphonse qui les y maintient; mais si lui « seul ne prenait ce soin, déjà ils seraient totalement oubliés.

Le poëte continue :

E pois qu'el los vol mantener,
Non met 'amor a noncaler,
Car senz amor, chantz ni solatz no val,
Ni a sabor plus que conduitz ses sal.

« Et puisqu'il veut les maintenir, qu'il ne néglige pas « l'amour, car sans l'amour, les chants et les jeux perdent « leur prix, et n'ont pas plus de piquant qu'un ragoût « sans sel.

On voit ici ce que nous avons dit plusieurs fois, qu'Alphonse X est le dernier prince qui ait protégé les trouba-

Digitized by Google

dours. Sans son amour pour leurs exercices, ils eussent cessé presque entièrement avant la fin du treizième siècle;

Ja' ls agron del tot oblidatz.

La suite de cette pièce paraît faire allusion à une intrigue galante du prince lui-même, et dont Calvo ne parle qu'à demi-mot. Millot a tiré de cette particularité le sujet d'un grave reproche envers Boniface Calvo. Il l'accuse d'*avoir employé une voie honteuse pour s'assurer les bienfaits du roi. La fin de cette pièce,* ajoute-t-il, *décèle les vues suspectes du troubadour.* C'est le mot de MÉTIER (*fatz mon mestier*) qui paraît avoir trompé Millot. Il n'a peut-être pas remarqué que les troubadours, lorsqu'ils parlent de leurs propres exercices, emploient le mot de *mestier* en deux occasions: ils disent qu'ils font leur *métier,* quand ils publient des satires contre les princes. Leur dire des vérités qu'ils croient pouvoir leur être utiles, c'est, suivant eux, leur droit et leur devoir. Granet disait à Charles d'Anjou: « *Mon métier* est de blâmer les méchants, et vous, seigneur, vous devez me maintenir dans *ce droit.* Un troubadour faisait aussi son *métier* quand il chantait ou récitait des vers pour amuser l'assemblée où il assistait. Calvo, dans la pièce dont il s'agit, emploie le mot de *métier* en ces deux sens, mais nulle part il n'a dit que son *mestier* fût de servir de proxénète au prince. *Métier* signifiait aussi *besoin* ou *nécessité;* mais il est en ce sens hors de notre sujet.

Millot, t. II, p. 368, 369.

Ci-dessus, p. 519.

Deux chansons d'amour, composées sans doute à la cour de Castille, n'offrent guère d'autre sujet d'intérêt que le mérite du style et de l'harmonie des mots; mais ce mérite y est porté à un haut degré.

Mss. 7225, fol. 95, ch. 372. Rayn. Choix, t. III, p. 445.

Temps e luec, a mos sabers,
Si saupes d'avinen dire,
Pois c'amors m'a faig eslire
Leis on es gaug e plazers,
Beutatz, senz, pretz e valors;
Dones pois tan m'enanz amors
Qu'eu am tal domn' e dezir,
Non dei a bos motz faillir.

« Si jamais avec tout mon art je sus mettre en œuvre des « mots harmonieux, puisque Amour m'a fait choisir une « dame chez qui brillent gaieté, gracieux rire, beauté, raison,

Digitized by Google

« mérite; et puisqu'il m'a si haut élevé que de me faire aimer « une dame si parfaite, je ne dois point aujourd'hui faillir « par le choix des mots :

Mout fon coral lo desirs
Que s venc en mon cor assire,
Quan de sos oils la vi rire
E pensar ab mains sospirs...

« Il fut bien tendre le désir qui pénétra dans mon cœur, « quand je la vis de l'œil sourire, puis méditer en soupi- « rant... »

La seconde chanson d'amour commence par ces deux vers :

Mss. 7225, fol. 95, ch. 373.

Er quan vei glassatz lo rius
E'l freitz es enics e fers.

L'auteur semble encore n'y avoir recherché que le mérite de l'harmonie, et il ne l'a pas porté aussi loin que dans la chanson précédente.

Calvo devint amoureux d'une dame de très-haute naissance. Nostradamus croit que cette dame était une nièce du roi Alphonse lui-même. La chose n'est pas impossible; assez d'exemples de liaisons de ce genre entre des troubadours et de grandes dames pourraient le prouver. Il est cependant plus vraisemblable qu'il s'agit d'une de ces passions simulées, où le poëte donnait les formes de l'amour aux hommages qu'il rendait à quelque dame de haut parage comme simple courtisan.

Nostradam. p. 109.

Mss. 7225, fol. 96, ch. 376.

Finz e leials mi sui mes,
Domna, al vostre poder,
C'us voill amar e temer
E blandir, car m'a conques
Vostra douza captenenza,
E'l vostre genz cors honratz
De que' m sui enamoratz,
De corteza benvolenza.

« Loyal et vrai, je me suis mis, chère dame, en votre pou- « voir. Je veux vous aimer, vous craindre, vous adoucir; « car vos charmantes manières, vos grâces et la dignité de « votre personne, ont conquis mon cœur, et l'ont rempli de « la plus tendre et de la plus courtoise affection. »

Hist. litt. t. XVII, p. 585.

C'est bien là l'expression du respect et du dévouement

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Ibid. t. XVIII, pag. 467, 508, 509.

sous les formes de la galanterie. C'est à peu près en ces termes qu'Aiméric de Sarlat adressait des louanges à une dame qu'il ne nomme point; Hugues de Saint-Cyr et Aiméric de Bellinoi, à Béatrix de Savoie, femme de Bérenger IV. Il importe de saisir ce caractère des troubadours, pour ne pas croire qu'ils sont toujours de bonne foi dans les gémissements et les larmes.

Dans une seconde pièce sur le même sujet, l'auteur exprime encore plus nettement l'extrême inégalité de rangs qui le sépare d'avec la dame dont il se dit amoureux.

Tant auta dompna fai amar
Amors, e qu'es tan bell' e pros,
Que sol deingnes de desirar
S'amor, non sui, ni vol razos...

« Amour me fait adorer une dame d'un si haut rang, si « belle et de tant de mérite, que je ne suis pas même digne « de désirer qu'elle m'aime, et que la raison me le défend... « Amour a voulu m'honorer plus qu'aucun autre amant « qui soit au monde, car s'il plaisait à Dieu de devenir amou- « reux, c'est à la dame dont j'ai fait choix qu'il devrait « adresser sa tendre requête :

Que si plagues amar a Dieu
Dompna del mon, avinen plai
Auri'en leis que chausid' ai.

Mss. 7225, fol. 97, ch. 383. Rayn. Choix, t. III, p. 446.

On reconnaît dans l'envoi de cette pièce adressée au roi Alphonse, que Calvo était à la cour de ce prince quand il la composa; on comprend même qu'il y avait éprouvé quelques désagréments, et vraisemblablement il voulait se faire un appui de la princesse dont il se disait amoureux.

Son bonheur fut troublé par la mort d'une dame pour laquelle il montre un très-vif attachement. Il composa sur ce sujet une complainte en cinq strophes, chacune de neuf vers de dix syllabes. Toute la pièce est sur quatre rimes seulement, les mêmes et suivant le même ordre dans chaque strophe et dans un envoi de six vers. M. Raynouard a publié cette complainte en entier. Elle commence par ces deux vers :

S'ieu ai perdut, no s'en podom jauzir
Mei enemic, ni hom que be no m voilla.

« J'ai fait une si grande perte que mes ennemis eux-mêmes

Digitized by Google

« ne sauraient s'en réjouir. » Le poëte revenant à l'idée du paradis, déjà exprimée dans la pièce dont nous venons de parler, dit à la quatrième strophe :

Tant era dreich' en tot ben far e dir
Qu'eu non prec Dieu qu'en paradis l'acueilla,
Quar per paor q'aia ni aver sueilla
Qu'el l'aia mes en soan non sospir
Ni plaing, car al mieu semblan non seria
Lo paradis gent complitz de coindia
Senz leis, per q'eu non tem ni dupti ges
Que Dieus non l'ai 'ab se, lai on el es;
Ni m plaing, mas car sui loing de sa paria.

« Tant elle avait de droiture et dans ses actions et dans « ses paroles, que je ne prie point Dieu de l'accueillir dans « le paradis; je ne soupire point, je ne me plains point, « dans la crainte qu'il l'ait mise en oubli; car dans mon « sentiment, le paradis sans elle me semblerait lui-même « privé d'une partie de sa beauté; aussi je ne doute point « que Dieu ne l'ait placée auprès de lui, là où il réside, « et je ne saurais m'en plaindre, quoique cela me sépare « d'elle. »

En 1274, des divisions éclatèrent entre le roi d'Aragon, le roi de Castille et Philippe le Hardi. C'était au sujet de la succession de Henri, roi de Navarre et comte de Champagne, qui ne laissait qu'une fille, nommée Jeanne, âgée de trois ans. Le roi d'Aragon et le roi de Castille prétendaient avoir des droits sur ce royaume, et Philippe défendait les droits de Jeanne, qu'il voulait faire épouser à son second fils; ce qui eut lieu. Cette guerre eut peu d'éclat, mais elle fut longue et obstinée; l'intervention de deux papes et de plusieurs évêques et cardinaux ne put la faire cesser. Elle semble ne s'être éteinte que par la mort des concurrents. La guerre avec l'Aragon, dont le troubadour Bernard d'Auriac va bientôt nous parler, attira bien plus l'attention de Philippe.

D. Vaissette, t. IV, p. 21 et suiv.

Cette guerre de Navarre fut une belle occasion pour Boniface Calvo d'employer son talent. Trois sirventes furent le produit de sa verve guerrière. Dans le premier, qui commence par ces deux vers :

Mss. 7225, fol. 97, ch. 384.

Mout a que sovenenza
Non agui del chantar,

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

il dit que depuis longtemps il a oublié de chanter; « mais « je vais maintenant, continue-t-il, m'en ressouvenir, car « j'entends dire ici que notre roi veut entrer promptement « en Gascogne, qui que ce soit qui s'en courrouce, et avec « une si puissante armée, que ni remparts, ni bastions ne « puissent lui résister...

« C'est pourquoi je veux dans mes chants faire éclater sa « haute valeur; car sans perdre le temps à discuter ses « droits, il commence sur-le-champ avec tant de vigueur, « que Gascons et Navarrois ne pouvant lui répliquer, seront « forcés de reconnaître son empire...

Per que chantan m'agenza
Sa grant valor sonar,
Car comenz senz tardar
De sois dreitz demandar,
Tant afortidamenz
Que senz tot contradir
Li Gascons e il Navar
Fasson sos mandamenz...

Dans le second sirvente, il vante les plaisirs de la guerre.

Mss. 7225, fol. 98, ch. 386.

En luec de verjanz floritz
E foillatz
Volgra per champs e per pratz
Vezer lansas e penos,
Et en luec de chanz d'auzeus
Auzir trompas e flauteus...

Rayn. Choix, t. IV, p. 224, 228.

M. Raynouard a publié cette pièce en entier, ainsi que la précédente.

Enfin dans le troisième sirvente commençant par ces vers :

Mss. 7225, fol. 98, ch. 385.

Un nou sirventes ses tardar,
Voill al rei de Castella far,

Calvo, affligé de voir que la guerre ne se continue pas avec la vigueur qu'il avait désirée, gronde contre le roi lui-même. « Il ne veut réellement, dit-il, faire la guerre ni au roi d'A- « ragon, ni au roi de Navarre (apparemment à Philippe « qui s'était institué tuteur de la jeune reine). C'est dans « cette guerre honorable qu'il lui conviendrait d'employer « toutes ses forces... Aussi commence-t-on à dire qu'il aime « mieux chasser au vautour que de se couvrir du haubert... « Mais quand je lui aurai dit ce que je dois, qu'il fasse ce « qu'il sera maître de faire;

Digitized by Google

Mas pos dig n'aurai zo que dey,
E'l fazo que guizera fazer.

On remarquera ces deux derniers vers : ils reproduisent encore le principe passé en loi parmi les troubadours, que c'est pour eux un devoir et un droit de dire aux rois la vérité. Cette espèce de droit se soutenait dans la Castille, quoique les troubadours eussent perdu en France presque tout leur crédit.

L'œuvre de Boniface Calvo se compose de dix-sept pièces. M. Raynouard en a publié huit en entier, M. de Rochegude deux comprises dans le choix de M. Raynouard. Celui-ci a donné en outre un fragment d'une neuvième.

Rayn. Choix, t. III, p. 445, 446. T. IV, p. 224 et suiv. P. 376 et suiv. T. V, p. 108. Rocheg. Parn. occit. p. 206, 208.

Ne trouvant point de pièces de ce poëte postérieures à la guerre de Navarre, époque où depuis deux ans Calvo avait déjà cessé de faire des vers, nous le supposons mort à peu près à la même époque qu'Alphonse X, et nous plaçons sa mort vers l'an 1285. E.—D.

RAYMOND GAUZELM DE BÉZIERS.

MORT VERS 1285.

La vie de ce troubadour est peu connue. Son nom semble indiquer qu'il était né à Béziers. Il y vivait paisiblement; il avait de l'aisance, ne courait pas le monde, faisait des vers pour son plaisir, et chantait généralement sur des sujets religieux. C'est à la Vierge qu'il adressait le plus souvent ses vers. Tels sont les caractères propres à un grand nombre de troubadours de la fin du treizième siècle.

Son œuvre se compose de huit pièces. Cinq portent des dates dans les manuscrits. Cet usage, qu'on voit commencer dans les œuvres de Giraud Riquier, à l'an 1255, et qui se continue chez ce poëte jusqu'à l'an 1294, paraît s'être conservé moins longtemps chez Raymond Gauselm, de qui la vie fut apparemment moins longue. Les ouvrages de ce dernier poëte sont cotés des années 1262, 1265, 1268 et 1270 deux fois.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Nous plaçons sa mort par supposition vers l'an 1285. Cette époque est postérieure de quinze ans à son dernier ouvrage connu.

Quasc usplank Mss. 7226, fol. 333.

Sa pièce la plus ancienne, laquelle est datée de l'an 1262, est une complainte sur la mort d'un bourgeois de Béziers (*per un Borzes de Beziers*) nommé *Guiraut de Linhan*. Mais ce bourgeois était riche, il faisait beaucoup de bien et jouissait d'une grande estime. « Jamais bourgeois, ni homme de « qualité, dit le poëte, ne fut meilleur que lui. »

Anc Borzes ni de paratge
Nulli hom melhor.

Le poëte adresse ses prières à la Vierge, à l'effet que ce *noble bourgeois* arrive en paradis conduit par le baron saint Jean :

Don li prec per cortezia
Qu'al nobl' En Guiraut prezan
De Linha, per companhia
Done lo bar san Johan.

Millot, t. III. p. 188.

Millot voulant expliquer le titre de *noble bourgeois*, suppose que Guiraut de Linha appartenait au gouvernement municipal *qui s'établissait*, dit-il, *de jour en jour* comme une barrière contre la tyrannie des seigneurs. Ce fait peut être vrai, mais la supposition de Millot n'est pas nécessaire. On ne peut douter que la ville de Béziers ne fût au nombre de celles du midi de la France où le droit municipal n'avait jamais cessé d'être reconnu. Mais il suffisait de la fortune de Guiraut, et des grands biens qu'il possédait apparemment en alleu, pour qu'il pût être réputé noble. Dans toute ville où s'était maintenu un reste de droit municipal, un bourgeois riche était une *notabilité*.

Mss. 7226, fol. 332.

La pièce qui porte la date de 1265 est un acte d'amour de Dieu, où l'auteur demande pardon de ses péchés, recommande son âme à la miséricorde divine, et implore l'intercession de la Vierge;

A Dieu donc m'arma de bon amor, etc...

Celle de 1268, commençant par le vers

Qui vol aver complida amistansa,

est une nouvelle invitation à s'armer pour une croisade.

Digitized by Google

L'auteur finit par s'adresser directement au comte Aiméric de Narbonne.

Mss. 6226, fol. 332.

Amicx Miquels, digatz m'el sirventes
A N'Aymeric de Narbon en chautans,
Digatz li que non sia duptans,
Que, s'ilh passa, pus tost n'er tot conques.

Rayn. Choix, t. IV, p. 135.

« Ami Michel (son jongleur), récitez ce sirvente, en « chantant, au seigneur Aiméric de Narbonne; dites-lui « qu'il n'hésite pas, que s'il passe la mer, la conquête sera « plus prompte. »

M. Raynouard a publié cette pièce en entier.

Mss. 7226, fol. 333.

Un sirvente sur la mort de saint Louis, portant la date de 1270, et commençant par le vers

Rayn. Choix, t. IV, p. 137.

Ab grans trebalhs et ab grans marrimens,

ne renferme guère qu'un appel à une nouvelle croisade, et une invocation à la Vierge pour la prospérité de Philippe le Hardi.

Un autre sirvente :

Un sirventes, si pogues, volgra far,

et portant aussi la date de 1270, soit qu'il ait été composé avant ou après cette époque, ne renferme qu'une vague satire des mœurs de son temps et de fades conseils de morale.

Mss. 7226, fol. 333.

Il y a plus de notions à retirer d'un sirvente de ce poëte dans lequel il avoue qu'il est flatté lorsque, s'entendant appeler par son nom, on lui demande : « Raymond Gau- « selm, n'avez-vous rien composé de nouveau? Je réponds « à tous gaiement, dit-il; j'aime lorsqu'en me désignant, « on se dit : C'est là celui qui compose des chansons et « des sirventes; c'est vraiment pour moi un plaisir toujours « nouveau; non pas que je veuille recevoir de personne au « monde des habillements; j'en ai suffisamment et je sais « où il y en a.

Mss. 7201, ch. 499.

A penas vauc en loc qu'om no'm deman
Raimond Gauselm, avetz fag res novel?
Et ieu a totz respond ab bon talan,
Quar totas ves m'es per ver bon e bel,
E m plai quant aug dir de mi : Aquest es
Tal que sab far coblas e sirventes.
E no per so qu'ieu volha qu'om del mon
Me don raubas, qu'ieu n'ai pro e sai don.

Digitized by Google

Toute cette pièce est sur le même sujet et le même ton. Gauselm est un homme de bien, indépendant, heureux chez lui, sensible aux prévenances, mais qui ne demande de présents d'aucune sorte, et à qui son talent de troubadour coûte plus qu'il ne produit. Poëte casanier, il vit suivant les mœurs de son époque.

Parnasse occit. p. 300.

La dernière chanson que nous venons de citer se lit en entier dans le *Parnasse occitanien* de M. de Rochegude.

É.—D.

MORT VERS 1285.

BERNARD D'AURIAC.

Ce troubadour a deux caractères qu'il importe de remarquer à cause de l'époque à laquelle il appartient. L'un nous est déjà familier, c'est l'excès de sa dévotion, et particulièrement son zèle pour le culte de la Vierge. On sait quelle nouvelle chaleur ces sentiments avaient acquise depuis l'établissement de l'inquisition, et notamment depuis l'institution de l'ordre ou de la confrérie des chevaliers du Rosaire, fondé, à ce qu'on croit, par saint Dominique, et puissamment propagé par les Dominicains dans leurs prédications contre les Albigeois.

L'autre caractère propre aussi à Bernard d'Auriac, mais bien moins commun de son temps, c'est son dévouement pour le gouvernement qui avait succédé à celui des Raymond et son attachement pour Philippe le Hardi.

Bernard d'Auriac est surnommé communément *le maître de Béziers,* ce qui paraît annoncer qu'il était né à Béziers ou du moins qu'il y habitait. Il reste de lui seulement quatre pièces. L'une est une chanson galante, ouvrage sans doute de ses premiers temps, où il dit que s'il avait assez de savoir et de talent pour composer une bonne chanson sur un air nouveau, *bos motz ab novel so,* il ne manquerait pas de la faire; car un talent qu'on ne met pas au jour est un bien perdu, tout comme l'or qu'on tient enfoui. Il finit par dire qu'il voudrait jouer aux échecs tête à tête avec sa dame, et

Vieu agues. Mss. 7226, ch. 362.

Digitized by Google

qu'elle le fît échec et mat. M. de Rochegude a publié cette chanson en entier; M. Raynouard en a donné seulement le couplet où il est question du jeu des échecs.

Une autre pièce ne renferme que des éloges adressés au troubadour Guillaume Fabre, de qui nous avons déjà parlé. L'auteur loue son habileté à *forger* d'excellents vers, des vers, dit-il, d'une grande valeur, pleins de grâce et de courtoisie;

Parn. occit. p. 298.
Rayn. Choix, t. V, p. 65.

En Guillem Fabre sap fargar,
Et anc nulh temps Fabre no fo,
Quar ges de fers no sap obrar,
Mas obras fa d'aital faisso
Que de valor, de pretz, de cortezia
Ab bel solatz ten obrador tot l'an;
E si voletz obras d'aital semblan,
A Narbona vos n'anatz dreita via...

Ex. *Guillem.* Mss. 7226, ch. 183.
Rayn. Choix, t. V, p. 64.

Bernard d'Auriac, en terminant cette pièce, en fait connaître le véritable objet. Il s'agit de prier Guillaume Fabre d'être parrain de son premier enfant, si Dieu et la sainte Vierge lui accordent la grâce d'en avoir. C'est ce mot qui sert de base à notre chronologie, en nous donnant à peu près l'âge de Bernard.

Une hymne à la Vierge, commençant par *Be volria,* offre peu d'intérêt. Il n'y a que la fréquence de ce sujet et la répétition des mêmes idées qui puisse attirer l'attention. Elle se lit tout entière dans la collection de M. Raynouard.

Ci-dessus, p. 547.
Rayn. Choix, t. IV, p. 468.

La plus curieuse enfin des pièces de Bernard d'Auriac est le sirvente où il menace le roi d'Aragon de la prochaine invasion du roi de France dans son royaume. L'époque de ce sirvente n'est pas douteuse. Il est postérieur aux *Vêpres siciliennes,* qui sont de l'an 1282, postérieures à la bulle de Martin IV, qui déclara le roi d'Aragon déchu de ses États, et en investit Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi. D'un autre côté, cette pièce précède l'invasion qui eut lieu à la fin de l'année 1284; elle précède enfin le décès des trois rois engagés dans cette guerre, savoir, Pierre III, roi d'Aragon, Philippe le Hardi, et Charles d'Anjou, roi de Naples, morts tous trois en 1285. On voit par conséquent que ce troubadour la composait à la fin de l'année 1284.

Rien ne nous dit que l'auteur soit mort à la même époque; il est même à présumer qu'il vécut plus longtemps; mais aucun de ses ouvrages ne paraissant appartenir à un temps

Digitized by Google

postérieur, nous pouvons au moins clore à l'an 1285 sa carrière littéraire.

On lit à la première strophe de son sirvente :

D. Vaissette, t. IV, p. 48.

Nostre reys qu'es d'onor ses par
Vol desplegar
Son gonfano,
Don veyrem per terra e per mar
Las flors anar;
E sap mi bo,
Qu'eras sabran Aragones
Qui son Frances;
E'ls Catalas estregz cortes,
Veyran las flors, flors d'onrada semensa,
Et anziran dire per Arago
Oil e Nenil en luc d'Oc e de No.

« Notre roi, d'honneur sans pair, veut déployer son gon-« fanon, dont nous verrons sur terre et sur mer flotter les « fleurs; et je m'en réjouis, qu'ainsi maintenant les Arago-« nais sauront qui sont les Français; et les Catalans, courtois « avares, verront les fleurs, fleurs d'honorable semence; et « ils entendront dire dans l'Aragon, *Oil* et *Nenni,* au lieu de « *Oc* et de *No.* »

Mss. 7226, fol. 382. Rayn. Choix t. IV, p. 241.

Ceci est digne de remarque sous le rapport historique. Le poëte se montre orgueilleux d'être devenu sujet du roi des Français. Il abjure l'Aragon, dont le Languedoc avait sollicité si longtemps l'assistance. Il oublie qu'avec les mots *Oc* et *No* doit se perdre peu à peu sa langue maternelle.

Tous les troubadours et tous les seigneurs languedociens ne pensaient pas alors de même. Mais l'intérêt général l'a emporté : la révolution s'est opérée; le Languedoc est devenu français.

Nous verrons encore dans la série suivante des troubadours, mais on peut dire qu'à la mort d'Alphonse X, de Pierre III, de Charles d'Anjou, de Philippe le Hardi, leur littérature est bien près de s'éteindre. É.—D.

Digitized by Google

DIVERS TROUBADOURS.

Nous avons établi dans les articles précédents relatifs aux troubadours, les époques d'un assez grand nombre de ces poëtes, pour faire connaître avec quelque certitude la marche de la littérature romano-provençale jusqu'à l'an 1285 ou environ. Nous pouvons maintenant grouper ensemble plusieurs troubadours, et en parler plus brièvement : ce seront ceux de qui les époques nous sont indiquées d'une manière trop peu certaine, pour qu'ils servent à fonder l'histoire de leur art; ceux dont la vie nous est totalement inconnue, ou dont il n'a été conservé que très-peu d'ouvrages. Nous supposons que la mort de ces poëtes peut avoir eu lieu entre l'année 1255, où nous avons terminé la série précédente, et l'an 1285 où se termine la série actuelle. Nous remonterons cependant un peu au delà, attendu qu'il est quelquefois impossible de distinguer la limite qui sépare deux poëtes contemporains, et cependant beaucoup plus âgés l'un que l'autre. Tel homme mort en 1260 peut avoir passé vingt années de sa vie auprès de Blacas, par exemple, mort en 1229; tel autre, avoir composé des tensons avec Lanfranc Cigala mort vers 1280, et être mort lui-même longtemps auparavant. Mais ces particularités sont de peu d'importance pour l'histoire générale.

Le nombre des troubadours que nous plaçons dans cette catégorie sera considérable. Ce fait nous montrera de plus en plus combien étaient répandus au temps dont nous parlons, et dans les pays dont il a été question jusqu'ici, le goût des vers et de la musique, la connaissance de la langue et de la littérature provençales, le penchant à la satire, et, pour tout dire en un mot, l'amour de la chanson.

I et II. PONS DE MONTLAUR, ESPERDUT. Ces deux troubadours ne sont connus l'un et l'autre que par une tenson où il s'agit de savoir, lequel est préférable ou l'amour d'une jeune fille, belle, courtoise et qui peut le devenir encore plus, ou celui d'une femme d'une beauté accomplie, et

Mss. de Mazaugues, ch. 150. Rayn. Choix, t. V, p. 361.

Digitized by Google

déjà livrée à la galanterie. C'est Esperdut qui propose la question.

Qal prezatz mais a ops d'amar:
Toseta que pot meillurar
Et es corteza, beli'e pros,
O dompna de prez caballos,
Abrviada de dompneiar.

Gall. christ. t. VI, col. 752.

Montlaur préférerait la dame; Esperdut, la jeune fille. Un pareil sujet semble appartenir aux temps où les troubadours se proposaient des questions de ce genre pour l'amusement des sociétés les plus brillantes; mais le goût s'en était répandu bien au delà des châteaux : nous verrons ce genre de poésie, assurément le moins estimable de tous, se reproduire encore bien souvent.

D'Aigrefeuille. Hist. de Montpellier, 2e part. p. 37 et 59.

Le nom de Montlaur rappelle deux prélats illustres : l'un est Jean II, premier du nom de Montlaur, évêque de Maguelone, élu en 1158, mort en 1190. C'est ce prélat qui fit construire, en 1178, la façade en marbre blanc, ornée de sculptures, et le chœur des chanoines de Maguelone, monuments mis en ruine par Louis XIII. L'autre est Jean de Montlaur, deuxième évêque de Maguelone, de cette famille, sacré en 1234, mort en 1247, lequel publia le, 6 avril 1242, le règlement de l'académie de Montpellier. Ce Jean de Montlaur, évêque de Maguelone, célébra en 1245 le service funèbre de Raymond Bérenger IV, comte de Provence. *Defuncto Raymondo Berengario, Provinciæ comiti, quo cum, dum in vivis ageret, conjunctissimè vixerat, funebri pompâ parentavit.*

Gallia christ. t. VI, col. 766.

Rien ne nous indique que Pons de Montlaur fût de la famille de ces deux évêques, à moins que ce *Pons* ne fût propriétaire du château de ce nom, situé près de Montpellier, et qui appartient encore aujourd'hui à la maison de Montlaur; mais, quoi qu'il en soit, tout ce qui concerne l'histoire des arts, ou intéresse la mémoire de Raymond Bérenger, a droit au souvenir des historiens des troubadours.

III à XII. RAYMOND, dit *l'Écrivain*, ISNARD *de Grasse*, le seigneur THOMAS, DIODÉ *de Carlus*, JEAN MIRALHAS, RAYMOND BISTORS *de Roussillon*, GUILLAUME *de Limoges*, LANTELMET *d'Aguillon*, CAVAIRE, HUGUES *de Murel*.

Hist. littér. de la France, t. XVI, p. 59.

Les couplets mordants que des troubadours se lançaient

Digitized by Google

entre eux, leurs diatribes contre des seigneurs, leurs satires contre le clergé, poésies qui contribuaient de leur temps à l'amusement public, ont péri en très-grande partie. Plusieurs auteurs de compositions de ce genre ne sont aujourd'hui connus que par une seule pièce. Tels sont les suivants : *Raymond de Costiran*, surnommé *l'Écrivain*, de qui nous n'avons qu'une espèce de *novelle* ou de tableau fort peu décent d'un combat entre une femme et son mari qu'elle avait défié; *Isnard*, natif de Grasse, connu seulement par une satire contre Blacas; *Thomas*, dit *le seigneur Thomas*, auteur d'une tenson avec *Bernardo*, son jongleur, où il se prétend amoureux d'une femme sans égale, et où Bernardo lui répond qu'il n'a jamais recherché que des catins; *Diodé de Carlus*, auteur pareillement d'une tenson contre son jongleur; *Jean Miralhas*, de qui il ne subsiste qu'une tenson avec Raymond Gauselm dont nous venons de parler, et dans laquelle il veut tourner Gauselm en ridicule; *Raymond Bistors de Roussillon*, de qui on ne cite qu'un couplet contre le cynique Montant; *Guillaume de Limoges* et *Lantelmet d'Aguillon*, qui ont composé chacun un sirvente; le premier, contre les barons et les clercs; le second, contre les barons seulement; *Cavaire*, connu par sa réponse à B. Folcon; enfin *Hugues de Murel*, de qui il reste un sirvente contre les seigneurs avares, pièce unique comme toutes celles dont nous venons de faire mention.

Gallia christ. loc. cit. col. 767.

M. Raynouard a publié des fragments de tous ces poëtes ; c'est assez pour prouver leur existence et pour montrer le genre de leur talent.

Mss. 2701, ch. 792. Rayn. Choix, t. V.

Un seul d'entre eux a droit à nous occuper plus longuement, c'est *Raymond de Costiran*, à cause de sa fin malheureuse. Il était chanoine de la cathédrale de Toulouse, et archidiacre de Lezat. En 1241, il fut adjoint à des inquisiteurs dominicains et franciscains, chargés de la recherche et du jugement des hérétiques dans quelques cantons du Languedoc. Les rigueurs de ces religieux excitèrent une telle exaspération, qu'ils furent tous assassinés à Avignonet, château du Lauragais, le 18 mai 1242. L'archidiacre de Lezat périt avec ses compagnons. Leurs corps furent transportés à leurs couvents. Raymond l'Écrivain et son clerc furent inhumés dans le cloître de la cathédrale de Saint-Étienne de Toulouse, et vers l'an 1643, ils ont été transférés dans l'intérieur de cette église, où leurs épitaphes se voient encore.

D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. III, pag. 431.

D. Vaissette, ibid. p. 432.

La pièce de vers dont nous parlons commence par

Digitized by Google

Senhors, l'autr'ier vi, ses falhida.

XIII. PONS FABRE *d'Uzès* ne nous est connu que par deux pièces qu'on lui a même disputées, car Nostradamus prétend qu'elles sont l'ouvrage d'Albert de Sisteron. Il veut qu'Albert en mourant ait confié ses manuscrits à un ami nommé *Peyre de Valieras*, pour qu'il les remît de sa part à la marquise de Malaspina, alors à la cour de Provence, auprès de Bérenger IV, et que Valieras les ait vendus à Fabre. Heureusement ce conte est accompagné de particularités invraisemblables et contradictoires qui empêchent d'y ajouter foi. Une pareille infidélité de la part de Valieras est en elle-même peu croyable. De plus, Nostradamus ajoute que ce fut Valiéras qui lui-même publia l'aventure, et que Fabre, poursuivi comme faussaire, fut pris et fustigé. Ce mauvais conte ne sert pas même à nous donner l'époque de la mort d'Albert; car Nostradamus place d'abord ce troubadour sous Charles II d'Anjou, comte de Provence, vers l'an 1290; ce qui est évidemment faux, et il le confond ensuite avec Albert, marquis de Malaspina, qui florissait à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième.

Nostradam. p. 166.

Hist. litt. t. XVII, p. 521-530.

Nous laissons donc à l'écart le roman de Nostradamus, et nous regardons les deux pièces attribuées à Pons Fabre comme étant réellement son ouvrage.

Nous voudrions pouvoir donner ici en entier celle qui commence par *Luecx es*. M. de Rochegude et M. Raynouard l'ont tous deux publiée.

Mss. 7226, fol. 381.

Parn. occit. p. 366.

« Il faut se réjouir, dit le poëte. Bien que je ne sois point « amoureux, je veux chanter, et dès ce moment montrer « mon habileté. Quelque grande ou petite que soit la fortune, « je dis qu'elle ne vaut point la science pour qui la possède; « aussi chaque jour le désir d'apprendre s'accroît chez les « plus savants,

Rayn. Choix, t. IV, p. 472.

Luecx es qu'om si deu alegrar;
E sitot no m suy amaire
Si vuelh ieu esser chantaire
Et en luec mon saber mostrar :
Qu'ieu dic que paucx ni grans avers
No val saber, qui l'avia;
Per que d'apenre quecx dia
Creys als plus savis lor volers.

L'auteur continue sur les mêmes mesures, et en renversant l'ordre de ses rimes :

Digitized by Google

Quascus deu entendre en plazers,
Gardan se de vilania;
E deu faire quascun dia
De be segon qu'es sos poders :
Pero, si s vol desmezurar,
Sos pretz no pot durar gaire,
Quar mezura essenh' a faire
So per que bos pretz pot durar.

« Chacun doit chercher le plaisir en se gardant de bas-« sesse, et faire du bien tous les jours autant qu'il le peut. « Que toutefois il ne dépasse point les bornes, sinon il ne « serait pas longtemps estimé; car la mesure seule enseigne « à faire des actes qui assurent une longue réputation. »

Les strophes qui accompagnent celles-là renferment encore des conseils sur les largesses, et l'économie qui doit les diriger. « La peine est grande, dit le poëte, pour acquérir « de la fortune, mais le grand art est de la conserver : qui « la perd par sa folie, ne sait combien de travaux il faudra « pour la recouvrer;

Grans afans es lo conquerers,
Mas gardar es maestria;
E qui pert per sa follia
No sap quals afans es querers.

Certainement Albert de Sisteron n'eût pas fait des vers plus harmonieux ou rimés avec plus de facilité que ceux-là; mais surtout il n'eût pas dit qu'il n'était point amoureux, lui qui vivait à la cour brillante de Béatrix et de Bérenger, et qui léguait ses derniers vers à la belle marquise de Malaspina. Cette pièce paraît appartenir encore aux beaux temps des troubadours.

La seconde, commençant par *quan pes qui suy,* est une chanson où Pons se plaint de n'être pas aimé. Il a trop affecté d'y vaincre les difficultés de la rime. Mss. 7226, fol. 382.

On pourrait supposer que ce poëte florissait vers le milieu du treizième siècle.

XIV. ARNAUD DE COTIGNAC ou DE TINTIGNAC. — Ce troubadour est peu connu. On ne cite de lui que trois pièces, où il exprime un grand respect pour sa dame. Un page, dit Papon, ne serait pas plus craintif. Nostradamus l'attache au service militaire de la reine Jeanne, et le fait Nostradam. p. 224.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Papon, t. III, p. 456. Rayn. Choix, t. V, p. 30.

mourir en 1354. Il vaut mieux s'en rapporter à Papon qui présume qu'Arnaud était frère ou neveu de Guillaume de Cotignac, nommé administrateur du comté de Provence avec Romé de Villeneuve, après la mort de Raymond Bérenger. M. Raynouard a publié quelques vers de deux de ses pièces.

Senhers Bertran. Mss. 7698, ch. 371.

XV, XVI et XVII. HUGUES, *sans surnom, le seigneur* BERTRAND, BAUSSAN. — Hugues, sans surnom, est connu par une tenson avec le seigneur Bertrand et une avec Baussan.

Dans la première, il propose cette question à Bertrand : « Un chevalier, homme de mérite, aime une dame dont il est « sincèrement aimé. Sans avoir eu l'intention de la tromper, « il n'a pas paru chez elle depuis longtemps, et il est averti « que s'il y retourne, il perdra ses bonnes grâces : vous, « Bertrand, qui êtes homme de bon sens, dites-moi ce qu'il « doit faire ? » Bertrand répond « que le chevalier doit courir « bien vite auprès de sa dame. » Hugues réplique : « Vous « ignorez apparemment ce que c'est que l'amour; plus il vous « fait de bien, moins il y gagne;

On plus vos fai de be, meins hi guazanha.

Baussan, responditzmi. Mss. 2701, ch. 614.

Dans la seconde tenson, Hugues propose à Baussan quatre manières de s'assortir et de chercher le bonheur. Après que Baussan a fait son choix, Hugues réplique qu'il se plaît à tout amour dont il espère une heureuse issue;

Er' am tot amor avinen.

Ces questions sont encore au nombre de celles que les troubadours se proposaient pour remplir le désœuvrement des châteaux. Elles pourraient faire croire que Hugues, Bertrand et Baussan sont antérieurs à l'époque où nous sommes parvenus; mais cette considération, avons-nous dit, est de peu de valeur.

Jozi, diatz mos. Mss. 2701, ch. 631. *Longa saso.* Mss. 2701, ch. 800.

XVIII et XIX. ESQUILLA, JOZI ou OZI agitent encore entre eux une question du même genre. Esquilla demande à Jozi : Si, pour obtenir les bonnes grâces de votre jeune et belle dame, il vous fallait auparavant en courtiser une vieille, que

Digitized by Google

feriez-vous? Jozi répond : J'aime trop ma dame pour hésiter! rien ne me coûterait. On croit entendre les grotesques plaisanteries de Guy et d'Ebles d'Uyssel.

XX. L'ESCUYER *de L'Isle*, déclare dans une chanson érotique, seul ouvrage qu'on connaisse de lui, qu'il a longtemps obéi à l'amour, mais qu'il abandonne enfin sa dame, comme elle a abandonné l'honneur.

Rayn. Choix, t. V, p. 139.
Rayn. Choix, t. V, p. 18.

XXI et XXII. La dame ISEUS DE CAPNION, la dame ALMUC DE CHATEAUNEUF. — La dame Almuc aimait, à ce qu'il paraît, passionnément un chevalier nommé Guigue ou Gui de Tournon. Ce chevalier avait commis envers elle une grande faute, et il refusait d'en demander pardon.

La dame *Iseus* de Capnion écrit en vers à *N'Almuc*, son amie :

Dompna N'Almucs, si o us plages,
Be us volgra pregar d'aitan,
Que l'ira el mal talan
Vos fezes tenir merces
De lui que sospir' e plaing,
E muor langrat, e s complaing,
E quier perdon humilmen,
Be us fatz per lui sagramen
Si tot li voletz fenir,
Qu'el si gart meilz de faillir.

« Dame Almuc, s'il vous plaisait, je voudrais bien vous « faire une prière, c'est que votre colère et votre mauvaise « disposition vous laissassent accorder le pardon de celui « qui soupire et gémit, et se lamente, et meurt languissant « et demande humblement sa grâce. Je vous fais bien ser- « ment pour lui, si vous voulez oublier tout, et qu'il se garde « mieux de faillir. »

La dame Almuc répondit par un couplet d'un même nombre de vers et sur les mêmes rimes, mais avec plus de naturel et de facilité :

Dompna N'Iscus, s'ieu saubes
Qu'el se pentis de l'engan
Qu'el a fait vas mi tan gran,
Ben sera dreich que n'agues
Merces; mas a mi no s taing,
Pos que del tort no s'afraing
Ni se pentis del faillimen,
Que n'aia mais chauzimen;

Digitized by Google

Mas si vos faitz lui pentir
Leu podes mi convertir.

« Dame Iseus, si je savais qu'il se repentît de l'énorme « tromperie dont il est coupable envers moi, il serait bien « juste qu'il obtînt son pardon; mais cela n'est pas en mon « pouvoir, puisqu'il ne revient point de son tort, qu'il est « loin d'en avoir du regret, et n'a pas plus d'égards pour « moi; mais si vous le portez à s'en repentir, vous me ramè- « nerez facilement à lui. »

XXIII. GUIRAUD. — Ce poëte, qui paraît être plutôt un jongleur qu'un troubadour, adresse des vers à Hugues de Saint-Cyr, où il le remercie des conseils qu'il lui a donnés, et qui lui ont fait obtenir des présents en abondance.

XXIV. GUIGUE ou GUIGO DE CABANES est connu par quatre tensons, une avec un poëte nommé ISAURIS, aujourd'hui totalement ignoré, si ce n'est par cette pièce; une avec ESQUILETTA, troubadour tout aussi peu illustre; et deux avec ALLAMANON le jeune, ce qui suppose Guigue contemporain de Raymond Bérenger IV et de Charles d'Anjou. La première est purement érotique, et de ce genre libre dont nous venons de parler. Celle de Guigue avec *Esquiletta*, peut-être le même qu'*Esquilha*, est une discussion sur l'art de donner. Guigue commence par faire l'éloge d'un seigneur nommé *Rogier*. « Oui, dit à ce sujet *Esquiletta*, un homme « riche ne sait pas toujours donner avec une générosité « noble, de manière à s'honorer lui-même en donnant, et « à honorer la personne qui reçoit ses dons. Un bienfait « mal placé perd de son prix. Il y a autant de honte à « donner follement, que de mérite à se montrer généreux à « propos;

Mss. 7225, ch. 687.

N'*Esquiletta quar*. Mss. de Chigi dit de Ricardi, ch. 174.

Qu'autretan faill qui dona follamen
C'om a bon pretz qui dona d'avinen.

Mss. du Vatican, 3207, fol. 54.

Dans une des deux tensons de Guigo avec Allamanon, Guigo reproche à ce dernier de manquer de bravoure et d'honneur. « Je vous vois perpétuellement, lui dit-il, sans « dignité, à la suite de la cour de Provence, bien que ni « les repas ni les présents ne soient faits pour vous. De « mots bouffons et ennuyeux nul mieux que vous ne sait

Rayn. Choix, t. V, p. 175.

Digitized by Google

« faire étalage; du reste, à cause de moi, ne changez pas « vos habitudes.

Qu'ieu vey tot l'an, ses honor e ses pro,
C'anatz la cort de Proenza seguen,
E non es faytz per vos condugz ni dos;
Pero de motz vernassalhs, enueios,
No sap nullh homs mielhs de vos far parven;
E ja per me no perdatz vostr' uzatge.

Le poëte use ici pleinement du droit de chansonner un homme illustre pour amuser le public.

XXV et XXVI. La dame LOMBARDA, JORDAN. — Lombarda était une dame de Toulouse, belle, instruite et faisant des vers sur des sujets érotiques, *e fazia de las coblas et amorosas.* Sur la réputation de sa beauté et de son mérite, un seigneur *Bernard Arnaud,* frère du comte d'Armagnac, s'en rendit amoureux, vint à Toulouse sous le nom supposé de *Jordan,* et parvint, à ce qu'il dit dans ses vers, à obtenir des promesses d'amour; mais, après un certain temps, se plaignant de ce qu'elle le faisait trop attendre, il monta à cheval sans prendre congé, et retourna dans ses terres;

Quar ab sos oillz plazenz tan jen mi garda
Que par que m don s'amor, mas trop me tarda.

Rayn. Choix, t. V, p. 239.

Il ne voulait aussi, disait-il, perdre les bonnes grâces ni de *Bel vezer,* ni de *Mon plazer,* ni de *Bel ris;*

Quar Bel vezer
E Mon plazer
Ten e Bel ris en garda.

Mss. du Vatican, 3207, fol. 43.
Rayn. Choix, t. V, 239, 249.

La dame Lombarda, piquée d'avoir vu cet amant discourtois partir sans dire adieu, lui adressa des vers où, jouant sur les mots, elle montre tout son dépit. Elle le plaisante ensuite sur *Bel vezer* et *Bel plazer;* après quoi elle lui demande : « Mais je pense à votre cœur : dites-moi donc où « vous l'avez logé; car je ne lui connais ni maison, ni chau- « mière;

Mas del cor pes,
On l'aves mes
Qu'el a maiso ni borda.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Mss. de la Bibl. Laurent. fol. 20. Rayn. Choix, t. V, p. 136, 174.

XXVII. GUI DE GLOTOS. — Nous avons dit, en parlant de *Diodé de Carlus*, qu'il n'est connu que par une tenson contre un jongleur. Celui-ci se nommait Gui de Glotos. Diodé lui disait : « Glotos (*l'avide*), vous me paraissez « plutôt un marchand qu'un jongleur. Ne me trompez pas, « dites-moi franchement votre nom et votre profession. » Glotos répondit : « Oui, Diodé, je sais vendre et acheter, « mais je suis plus empressé de vendre, et je suis venu ici, « à vous, pour vous vendre du mérite, si vous en voulez « acheter;

Mas del vendre sui plus coitos,
Per qu'eu soi sa vengutz a vos
Vendre pretz, si'n voletz comprar.

Rayn. Choix, t. V, p. 240.

XXVIII. JORDAN DE COFOLEN. — On attribue à ce troubadour quatre pièces, mais qui toutes ont été données à d'autres auteurs. Il a été confondu lui-même avec trois ou quatre autres poëtes. Cela est cause qu'on ne peut pas même s'assurer de son existence. Du reste, dans une des pièces mises sous son nom, il se compare à un vaisseau qui peut porter, dit-il, jusqu'à mille hommes; mais s'il vient à lui manquer un clou, il perd toute sa force;

Millot, t. II, p. 324, 325.

Si cum l'aiga suefre la nau corren
Que es tan greu que mil homes soste,
Per un clavelh pert son afortimen.

« Il est ainsi de moi : je puis souffrir mille maux qui me « viennent de toute autre cause, et je ne puis supporter la « moindre froideur de celle qui me refuse merci. »

XXIX. GUILLAUME D'ANDUSE. — Ce troubadour mérite qu'on fasse mention de lui, à cause de son époque qui est connue d'une manière certaine, et à cause de sa naissance, car il était proche parent de Raymond VII; ce qui nous montre le goût de la poésie se perpétuant encore dans les plus grandes maisons, à la fin du règne de Raymond et même après lui. Guillaume d'Anduse n'est pas d'ailleurs un poëte sans mérite; il avait hérité, conjointement avec Philippe d'Anduse, sa sœur, des droits de Raymond VII sur la seigneurie de Tripoli en Syrie, et, en 1259, il fit donation de sa moitié à Aiméri, fils de sa sœur, et d'Amalric, vicomte de Narbonne. Un autre fait nous donne la date de 1270; c'est

D. Vaissette, t. III, p. 366.

Digitized by Google

le testament de Jeanne, femme d'Alphonse, comte de Toulouse, qui lègue à Guillaume d'Anduse, son cousin, le village de Soal dans le Toulousain. On peut citer encore une pièce du troubadour Giraud Riquier, dont nous parlerons plus tard, et qui est datée de 1266.

Les pensées de Guillaume d'Anduse n'ont pas le mérite de la nouveauté; il ne sent pas vivement : sa parente Clara peignait l'amour avec une bien autre chaleur : mais il tourne assez bien le vers; il a la facilité acquise qu'on avait de son temps, et que sa langue lui rend, pour ainsi dire, naturelle.

Une seule pièce est restée de tout ce qu'il avait dû composer. Mss. 7698, fol. 147.

« La raison me dit de cesser d'aimer et de chanter; la folie, « au contraire, de me livrer aux chants et à l'amour: je n'hé- « site pas entre elles; mais la jeunesse suit la folie.

Pero joven sec ades la folor;

Rayn. Choix, t. V, p. 178.

« C'est pourquoi je suivrai ce guide, que je le veuille ou « non, contraint et forcé par la jeunesse;

Per qu'ieu segrai, vueill' o no, la foldat,
Si com destreitz e forsatz per joven.

« Eh! c'est avec la folie que l'homme prend le parti le plus « sage;

Quar ab folor cueill hom lo meillor sen.

Il finit par dire à sa dame : « Prenez-y garde : si le cœur « ne met à profit une grande beauté, il est bien à craindre « que des regrets ne viennent quand les fraîches couleurs « commenceront à s'effacer;

..... E cor que no despenda
Sa gran beutat, greu er que no s reprenda
Quan faillira de la fresca color.

XXX. AUSTORE D'ORLAC. — Ce poëte paraît un homme très-religieux, et cependant peu de troubadours se sont permis des satires aussi violentes que la sienne contre le pape et le clergé. C'est à l'occasion de la mort de saint Louis et des calamités qui venaient d'accabler les chrétiens dans la Palestine, au moment où le poëte composait son sirvente. Dans sa douleur, il s'en prend à Dieu lui-même :

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

« Ah! Dieu, s'écrie-t-il, pourquoi as-tu exercé une pareille « cruauté envers notre roi français, si généreux et si cour- « tois!

Ay! Dieus! per qu' as facha tan gran maleza
De nostre rey frances, larc e cortes!

« Oh! belle armée de seigneurs aimables et polis, passée « au delà des mers en si brillant équipage, nous ne te ver- « rons jamais revenir de ce côté! Malheur que je déplore, « et dont le monde est en grande douleur! Maudite soit la « ville d'Alexandrie! Maudit soit le clergé! Maudits soient « les Turcs qui nous ont retenus sur cette terre! C'est Dieu « qui a fait ce mal, lui qui leur en a donné le pouvoir.

Mss. 7226, fol. 362.

Ai! bella gens avinens e corteza
Que oltra mar passetz tam bel arnes
May no us veyrem tornar say, de que m peza,
Don per lo mon s'en es grans dols empres.
Mal dicha si' Alexandria,
E mal dicha tota clergia,
E mal dich Turc que us an fach remaner;
Mal o fetz Dieus, quar lor en det poder.

Rayn. Choix, t. V, p. 55.

« On ne doit plus dorénavant croire à Dieu, continue le « poëte; il est juste que nous adorions Mahomet, partout où « il est, puisque Dieu et la sainte Marie veulent que nous « soyons vaincus contre tout droit.

Per qu'es razos qu'hom hueymais Dieus descreza,
E qu'azorem Balomet lai on es.....
Pus Dieus vol e sancta Maria
Que nos siam vencutz a non dever.....

« Saint Pierre, dit enfin le poëte, tint la droite voie, mais « son vicaire en trace une fausse;

Sanh Peire tenc la drecha via,
Mas l'apostolis la' lh desvia.

L'histoire d'Austore d'Orlac est entièrement inconnue; il ne reste de lui que cette seule pièce.

XXXI. AUSTOR SEGRET. — Cet autre Austor a composé aussi un sirvente à ce sujet. On voit que la catastrophe de saint Louis et de son armée avait jeté toute la chrétienté dans une profonde douleur. Le troubadour s'afflige parti-

Mss. 7226, fol. 369.
Rayn. Choix, t. V, p. 55.

Digitized by Google

culièrement des malheurs de Philippe le Hardi et de Charles d'Anjou. Les affaires de l'Europe l'occupent plus que celles de l'Orient. C'est dans le chevalier du Temple de qui nous avons parlé précédemment, et dans Austore d'Orlac qu'il faut chercher l'expression de la douleur et de l'indignation.

XXXII. MATHIEU DE QUERCI. — Peu de rois ont été autant exaltés après leur mort que l'a été Jacques ou Jacme Ier, roi d'Aragon, par Mathieu de Querci.

« Toute joie me manque, dit le troubadour, et je sens « que ma douleur est plus forte que moi; rien ne peut me « donner la moindre jouissance. Quand je songe à ce bon « roi d'Aragon, de profonds soupirs sortent de mon sein, « et je prise le monde comme de la boue; Mss. 7226, fol. 378. Rayn. Choix, t. V, p. 262.

Joya m sofranh, e dols mi vey sobrar
E no trop re que m fassa be ni pro;
Quan mi sove del bon rey d'Arago,
Adoncx mi pren fortmen a sospirar,
E prez i'l mon tot atrestan com fanha.

Après ce début, le poëte se livre à l'affluence de ses sentiments, dans l'éloge qu'il fait de son roi Jacme. Ses grandes actions ont surpassé celles de tous les rois d'Espagne. Nul n'a plus remporté de victoires contre les ennemis du Christ, et élevé plus haut la gloire de la croix. « Aragon, Catalogne, « Sardaigne, Lérida, venez réunir vos pleurs aux miens; « car vous devez ressentir autant de douleur qu'en éprouvè- « rent les Bretons pour leur roi Arthur.

Ay! Aragos, Cataluenha, Sardanha,
E Lerida, venetz ab mi doler,
Quar ben devetz aitan de dol aver
Cum per Artus agron selhs de Bretanha.

« Dieu l'a mis en Paradis en compagnie de l'apôtre saint « Jacques, car c'est le lendemain de la fête de l'apôtre qu'il « a cessé de vivre, et nous aurons désormais deux fêtes de « saint Jacques à célébrer;

.....Qu'a dreyt dever
De dos Jacmes dobla festa ns remanha.

Mathieu de Querci ne nous a laissé que cette pièce et une tenson avec un seigneur nommé Bertrand; mais cette Millot, t. II, 262.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

tenson, relative à des affaires privées, mérite peu qu'on s'en occupe.

XXXIII. RAYMOND MENUDET est auteur d'une complainte sur la mort d'un chevalier nommé *Daude de Borsaguas.* Cette pièce, la seule connue de Raymond Menudet, est en partie lacérée. Il n'en subsiste que quatre strophes et un envoi adressé aux habitants du bourg de *Borsaguas.* On voit dans la pièce que le chevalier dont il s'agit était un homme d'un grand mérite, plein de cœur et de franchise, vaillant dans l'action, sage au conseil,

Mss. 7226, fol. 377.

Francx cavalliers, ples de bos ardimens,
Arditz de cor, savi per cossellh dar.

L'auteur, du reste, est inconnu comme le chevalier qu'il a chanté. Tout ce qu'on peut noter à ce sujet, c'est le maintien de l'usage de célébrer, dans des complaintes en vers, les personnages qui paraissaient mériter cette distinction. M. Raynouard a publié les quatre strophes et l'envoi.

Rayn. Choix, t. V, p. 381.

Un genre d'ouvrages très-multiplié à toutes les époques, et dont le goût s'est maintenu jusqu'à la fin du règne des troubadours, ce sont les *tensons;* ces disputes en vers piquaient la curiosité du public, et amusaient sa malignité. Elles faisaient excuser aussi plus facilement la médiocrité des poëtes, que des poésies d'un genre plus élevé, ou qui exigeaient plus de délicatesse dans les pensées, plus de fini dans la versification.

Nous avons encore à parler d'un assez grand nombre de ces compositions.

Mss. 7698, ch. 399. Rayn. Choix, t. V, p. 241.

XXXIV. JOSBERT ou GOUSBERT propose à Pierre BREMOND, qui pourrait être le même que *Ricas Novas,* une question de galanterie : Deux prétendants courtisent une dame; l'un obtient d'elle des rires, des regards, des agaceries; l'autre reçoit un baiser en secret, sans rien de plus;

L'autre, ses plus, un baizar en rescos;

lequel est le plus favorisé?

Rayn. Choix, t. V, p. 113.

CERTAN propose au seigneur Hugues une question de pure galanterie. Sa dame est jalouse, que doit-il faire?

Digitized by Google

Ils prennent pour juge le roi d'Aragon, si habile en fait d'amour.

Millot, t. III, p. 396.

PIERRE DE GAVARET propose à PIERRE DURBAN une question fort obscène. Pierre Durban répond par une pièce qu'il appelle un sirvente, dans laquelle il devient obscur volontairement. Sa réponse consiste en des conseils qu'il donne à la dame envers qui Gavaret avait manqué.

Mss. du Vatican, 5232, fol. 198 et 203. Rayn. Choix, t. V, p. 313 et 314.

GIRAUT a attaqué PEYRONNET sur une question de galanterie. Peyronnet répond qu'il n'y a pas grammairien au monde qu'il ne pût vaincre dans un sujet de ce genre,

Rayn. Choix, t. V, p. 290.

Seigner Giralt, el mon non a gramatje
Cieu non vences en plac de drudaria.

Nous voyons ici que les troubadours se regardaient comme des *grammairiens*.

GUILLAUME RAYMOND, auteur de quatre pièces, a composé une tenson avec MOLA où celui-ci lui reproche d'être plus fort en fait de galanterie, qu'à batailler dans des tensons; et une autre avec POUZET, tout aussi peu intéressante.

Rayn. Choix, t. V, p. 205, 267, 365.

GIRAUD dit à BONFILS : « J'apprends que tu sais *trouver*, que tu fais des *couplets;* je voudrais savoir si, quand « tu chantes, tu as peur de quelque fâcheux événement, si « tu as une dame digne de tes chansons, si tu chantes pour « des jeux-partis entre poëtes, *per plag de joglaria,* pour « le profit que tu en attends, ou pour ta réputation; car une « chanson a de la valeur en raison de la cause qui l'inspire;

Rayn. Choix, t. V, p. 166, 108.

Car ton chan val, s'as razon per que chans.

Bonfils répond : « Je chante pour mon plaisir, et pour « l'amour de celle qui me rend joyeux : je n'attends de mes « chants aucun profit; je ne demande rien; je t'en donnerais « plutôt;

Mas ges no chan per aver acaptar,
Ni ges no quier, enans t'en donaria.

« Je chante pour celle qui me plaît, qui me charme, qui me « fait un aimable accueil. »

Digitized by Google

Bonfils trouvait le bonheur sans courir les châteaux.

Rayn. Choix, t. V, p. 18.

ALEXANDRI fait une tenson avec BLACASSET où il n'est question que de chevaux et d'argent prêtés ou donnés, sujet peu intéressant.

Rayn. Choix, t. V, p. 247. Mss. du Vatican, 3207, fol. 57.

LANTELM et LANFRANC CIGALA ont aussi plusieurs différends entre eux, et s'adressent des reproches en vers.

Rayn. Choix, t. V, p. 365.

PORIER répond à FOLQUET. Porier est un de ces poëtes qu'on est obligé de nommer, parce qu'ils font nombre, mais qui ne sont bons qu'à cela.

Rayn. Choix, t. V, p. 437.

RUFIAN ou ROFIAN mérite plus d'attention. Giraud Riquier, qui en parle dans une pièce datée de 1266, dit qu'il était son confident *discret* et *bien-aimé*. Il est auteur d'une tenson avec un *frère Izarn*. Il dit à ce moine : « Vous qui « aimez dame gentille et aimable, frère Izarn, dites-moi, car « vous êtes savant en amour, quel parti préféreriez-vous « dans cette question nouvelle : ou mourir en sortant de ses « bras en cachette; ou bien l'aimer uniquement, n'en jamais « être aimé, n'en obtenir jamais rien qui flattât votre espoir ?»

La réponse d'Izarn n'est pas connue; on ne sait pas même qui était cet Izarn, à moins qu'il ne s'agisse de l'inquisiteur. Alors il faudrait supposer qu'à une époque quelconque ce moine aurait réformé ses mœurs, et que les vers seraient antérieurs à sa conversion.

Rayn. Choix, t. V, p. 176. Millot, t. III, p. 42.

GUILLAUMET a composé une satire, sous la forme d'une tenson, contre le prieur d'un couvent, à qui il reproche de laisser manquer un saint d'habillements, si bien qu'on lui voit les côtes. « Le saint est fâché contre vous, lui dit-il, de ce « que vous le laissez pauvre et nu. Pour vous vêtir, vous le « laissez honteusement manquer d'habits. On voit ses côtes « à nu sur l'autel. Le saint ne doit plus faire de miracles « pour vous.

Lo sains no deu faire vertutz per vos.

Le prieur répond : « Seigneur Guillaumet, c'est votre « faute; les aumônes languissent, le saint a trop peu gagné « pour qu'on l'habille. — Prêtez-lui, réplique Guillaumet, « en attendant qu'il ait gagné. »

Digitized by Google

XXXV. PIERRE GUILLEM *de la Luzerne* est connu par une seule pièce, qui est une fanfaronnade militaire.

XXXVI. PIETRO DELLA ROVERA, gentilhomme piémontais, eût dû être placé avec les troubadours italiens qui ont exercé leur talent poétique en vers provençaux, si on lui attribuait quelque pièce un peu remarquable; mais Bastéro, qui fait mention de lui, ne parle que de quelques fragments.

Bastero, La Crusca provençale, p. 91.

XXXVII. PONS D'ORTAFAS, poëte doué de peu de chaleur, ne parle que des douleurs dont son amour l'accable; il veut mourir, il appelle impatiemment la mort; il se compare à un vaisseau battu par la tempête, dont les voyageurs voudraient, dit-il, se voir promptement engloutis, plutôt que d'attendre avec effroi leur naufrage. On devinerait à ce désespoir que ce poëte, sans amour, n'a d'autre objet que de flatter une grande dame à laquelle il offre son encens. C'est ce qu'il laisse voir en effet, en paraissant faire une confidence à un seigneur nommé Bérenguier :

Aissi cum la nous. Mss. 7226, fol. 356.

Si ai perdut. Mss. 2701, ch. 254.

En Narbones es gent plantatz
L'arbres que m fai aman morir;
Et a Cabestanh gent cazatz
En mout ric loc, senes mentir.

Il aime une dame de la maison de Narbonne, vraisemblablement mariée à un seigneur de la maison de Cabestaing. On comprend d'après cela pourquoi il n'ose déclarer son amour,

Ni ges no us aus mon cor mostrar.

Les fraîches couleurs de sa dame, le doux rire qui commande à chacun l'adoration, le font trembler comme la feuille battue par un grand vent;

Mi fan en aissi tremolar
Cum fai la fuelha lo fort venz.

Il ne subsiste que deux pièces de lui. Celle-ci a été publiée presque en entier par M. Raynouard; l'autre, en entier, par M. de Rochegude. On y retrouve l'expression des mêmes sentiments. Le poëte a, dit-il, perdu la raison; il veut se

Rayn. Choix, t. V, p. 362.
Parn. occit. p. 383.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

faire moine, aller vivre dans un désert. Il continue à redouter sa dame au point de ne pas oser lui parler d'amour. Par une assez jolie pensée, il se compare au semeur qui cache et enfouit le grain de blé, et il déclare qu'il sait mieux cacher et couvrir que ne sait parler et honorer celui

Qui m fa secors ni valensa.

Il serait curieux de connaître exactement l'époque à laquelle appartiennent ces deux pièces de vers. Nous pourrions voir par là jusqu'à quel temps s'est maintenu l'usage des troubadours de *mourir* pour les dames de haut parage. Mais nous n'avons aucun renseignement certain.

XXXVIII PIERRE DE COLS D'AORLAC, PIERRE ESPAGNOL, GUILLAUME HUGUES *d'Albi*. — Ces trois troubadours ne peuvent être cités qu'à cause de l'amour qu'ils ont tous trois pour les comparaisons. PIERRE DE COLS D'AORLAC, dans une pièce érotique de dix-neuf vers, seul ouvrage de lui qui nous soit resté, emploie trois fois cette figure. Il compare l'amour au soleil; il compare sa dame au gerfaut dont le seul cri, effrayant la grue, la fait se précipiter des cieux et tomber, sans se défendre, dans ses serres;

Rayn. Choix, t. V, p. 309.

Com lo girfalcx, quant a son crit levat,
Fai la grua, que tan la desnatura
Ab sol son crit, ses autre batemen,
La fai cazer, e ses tornas la preu.

Il se compare enfin à la salamandre, qui jouit dans le feu comme dans un bain, et recherche d'autant plus la chaleur, son aliment, qu'elle en est plus vivement pénétrée.

Qu'el fuecx que m'art es d'un aital natura
Que mais lo vuelh on plus lo sen arden,
Tot en aissi que s banha doussamen
Salamandra en fuec et en ardura,
E n tra son noyrimen.

Rayn. Choix, t. V, p. 314.

PIERRE ESPAGNOL, auteur de trois pièces, se compare à un homme riche qui perd sa fortune, au vent qui agite un roseau. Il prétend que sa dame, par ses seuls regards, fait sortir des soupirs de son cœur, comme l'autruche fait éclore ses petits en regardant ses œufs.

Digitized by Google

GUILLAUME HUGUES *d'Albi* se compare au lion que le léopard tue dans une forêt : tel est le sort que lui fait subir sa dame.

XXXIX et XL. Ce n'était là qu'une légère aberration du goût, quelquefois rachetée par le talent. Des causes plus graves de dépérissement et de destruction continuaient à exercer leur influence. Les troubadours ne cessaient de se plaindre de l'économie indispensable à laquelle beaucoup de grandes maisons se trouvaient réduites, de la cessation des divertissements longtemps en règne dans les châteaux, et même de l'extinction progressive des guerres que les seigneurs se faisaient entre eux.

GUILLAUME GODI et VILLARNAUD ne sont connus l'un et l'autre que par des ouvrages de ce genre. Nous n'avons du premier qu'une seule pièce; du second, nous en avons deux, toutes deux sur le même sujet. Mss. 2701, ch. 297.

GUILLAUME GODI déclame avec beaucoup d'âcreté et peu de talent contre les riches avares, nonchalants et dénués de courtoisie, *de cortezia ras*, qui laissent éteindre l'usage des présents et des repas; Rayn. Choix, t. V, p. 199.

Que tolon condutz e donar.

VILLARNAUD dans un sirvente où, par un singulier caprice, il a défiguré toutes les finales qui lui servent de rimes, fait malgré lui, à ce qu'il dit, un sirvente (*serventula*) contre les hommes puissants; « ils sont méchants, leur cœur est « mort, Mss. du Vatican, 3794, fol. 240. Rayn. Choix, t. V, p. 449.

Dels ricx malvatz cor *mortula;*

« C'est pourquoi, dit-il, j'ai une si mince garde-robe,

Per qu'ieu n'ai men de *raubula*,

« et pourquoi maint jongleur de cour se plaint amèrement « des seigneurs corrompus qui démentent leur race,

En man joglar de *cortula*
Qu'en fan tot jorn gran *rancul*
Dels malvatz trenca *linhula.*

La pièce est adressée au comte de Foix, celui à qui doit appartenir la terre,

Digitized by Google

Al pro comte em taiuh *terreira*
De Foy...

D. Vaissette, t. IV, p. 8.

Apparemment Roger Bernard de qui les terres avaient été confisquées en 1272, par Philippe le Hardi qui les rendit ensuite à ce prince.

Un second envoi est adressé à la dame Philippe, à la vicomtesse de Narbonne, vraisemblablement Philippe, sœur du troubadour Guillaume d'Anduse, mariée à un seigneur de la maison de Narbonne.

Mss. du Vatican, 3794, fol. 241.
Rayn. Choix, t. V, p. 450.

Le second sirvente commence par le vers

Un sirventes nou qu'om chan.

L'auteur n'y emploie plus l'usage barbare de défigurer les rimes, qu'il a mis en œuvre dans la pièce précédente.

Nous avons vu le troubadour Granet reprocher à Charles d'Anjou de ne pas reprendre sur le Dauphin de Viennois les villes de Gap et d'Embrun, et toutes les terres qui avaient fait partie auparavant de l'ancien comté de Provence : voici maintenant que dans ce sirvente, Villarnaud reproche au Dauphin de ne pas reprendre ces mêmes domaines sur Charles d'Anjou, et l'accuse à cette occasion de manquer de sens et de courage :

Quar mant dizon veiramen
Qu'el Dalfins pert per non sen
Gapenses;
Et er grans merces,
S'il ven meschasensa,
Quar pretz no l'agensa.

Hon. Bouche, Hist. de Prov. t. II, p. 311.

M. Raynouard a publié cette seconde pièce en entier. Elle doit être postérieure à l'an 1281, où Charles d'Anjou rentra dans ses droits sur la ville de Gap et le Gapençais.

Mss. 7226, fol. 363.
Papon, t. III, p. 461.
Rayn. Choix, t. V, p. 137.

XLI et XLII. DURAN *de Carpentras* compose, dit-il, un sirvente facile et bouffon contre des seigneurs de son temps. Son objet principal est la satire de deux chevaliers nommés *Raymond* et d'un baron nommé *le Tort*. Ricas Novas a passé pour être l'auteur de ce sirvente. Le précieux manuscrit de notre bibliothèque royale, 7226, le donne à Duran. Papon a partagé cette opinion.

Mss. 7226.

RAYMOND D'AVIGNON est auteur d'une satire contre

Digitized by Google

tous les métiers; satire bien bénigne, car l'auteur se borne à dire qu'il les a professés tous, vils ou décents, honteux ou honorables, encore ne dit-il pas qu'il y en ait un seul que l'honneur prohibe. Ce sirvente a été publié en entier par M. Raynouard.

Rayn. Choix, t. IV, p. 462.

XLIII. ARNAUD DE COMMINGES a composé une satire contre les vices des hommes de son temps en général. L'escroquerie, la rapine exercée avec violence, figurent dans son tableau. « C'est par de tels moyens, dit le poëte, que des « hommes audacieux veulent recouvrer le bien qu'ils ont « perdu, mais ne rétablissent pas l'honneur;

Mss. de Modène, fol. 138. Rayn. Choix, t. V, p. 29.

Et aissi cuidan restaurar
Lo dans qu'an pres per autr' afar,
Mas non restauran ges honor.

M. Raynouard a publié deux couplets de ce sirvente. Il ne subsiste qu'une seule pièce de chacun des trois poëtes que nous venons de nommer.

XLIV. PIERRE DE BLAI, IZARN RIZOLZ, IZARN MARQUES. — Il ne reste aussi qu'une seule pièce de chacun de ces troubadours. Pierre de Blai s'est imposé une singulière obligation; c'est de répéter dans le premier hémistiche de chaque vers, le dernier mot du vers précédent,

En est son fas cansoneta novella;
Novella es quar eu cant de novell;
E de novell ai chauzit la plus bella,
Bell' en totz sens, e tot quan fai es bell...

« Je fais avec cet air chansonnette nouvelle; nouvelle elle « est, car je chante une jeune vierge; et entre les vierges, « j'ai choisi la plus belle, belle en tout sens, et est beau tout « ce qu'elle fait... »

Cette chanson se compose de six couplets, chacun de six vers, et de deux envois, chacun de trois vers. M. de Rochegude l'a publiée en entier; M. Raynouard en a donné les deux premiers couplets. Le mérite de Pierre de Blai, dans cette pièce, ne consiste pas à avoir vaincu la difficulté matérielle qu'il s'était proposée, mais à avoir su conserver dans sa composition, de la grâce et même quelquefois du sentiment. Cette chanson a passé pour un ouvrage de *Hugues*

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Brunenc ou *Brunet*. On peut se rappeler que le troubadour *Deudes de Prades*, dans sa complainte sur la mort de Brunet, disait à la Vierge :

Hist. litt. t. XVII, p. 564.

Dona santa Maria,
Per conseill vos daria,
Si us azautatz d'ome cortes,
N'Ugo Brunet no laissetz ges.

Rayn. Choix, t. V, pag. 234, 235.

M. Raynouard a publié des couplets d'*Izarn Rizolz* et d'*Izarn Marques*. Ce dernier a adressé sa pièce à un roi de Castille.

XLV. ÉLIAS FONSALADA était fils d'un bourgeois de Bergerac, dans le diocèse de Périgueux, lequel s'était fait jongleur, *fo fils d'un borges que se fes joglar*. Il fut jongleur comme son père, et il cultiva aussi l'art de *trouver*. Ce fut avec peu de succès, dit l'auteur de sa chronique ; il montra plus de talent à composer des novelles; *No bon trobaire, mas noellaire fo*. Les *Novelles* étaient, comme nous l'avons dit aux articles de Vidal de Bezaudun et d'Arnaud de Carcassès, des contes de peu d'étendue, où l'auteur brillait principalement par le naturel et la facilité du récit. Aucune des novelles d'Élias Fonsalada n'a été conservée. Il reste de lui seulement deux pièces érotiques, dont une est en six strophes de douze vers, sur deux rimes seulement, *ens et ensa* :

Mss. 7226, f. 345.
Mss. 2701, ch. 279.

En cor ay que comens
Pus lo dous tems comensa,
Chanso c'als entendens
E de prim'entendensa...

Ces pièces sont adressées l'une et l'autre à un roi de Castille que l'auteur ne désigne en aucune manière, mais qui ne peut être qu'Alphonse IX ou Alphonse X.

Rayn. Choix, t. V, p. 142.

M. Raynouard a publié une strophe de l'autre pièce du même auteur, commençant par le vers

De bon luec moven mas chansons.

Mss. 7226, f. 242 et suiv.

XLVI et XLVII. GUILLAUME PEYRE *de Casals* ou de *Cahors*. — Ce poëte est connu par dix ou douze pièces érotiques, qui paraissent toutes s'adresser à la même dame, et qui expriment presque toutes le même sentiment. Son état

Digitized by Google

habituel est le contentement que lui cause son amour. Cette uniformité semble annoncer un propriétaire qui vivait chez lui, plutôt qu'un troubadour qui courait les châteaux. On voit dans une de ces pièces, qu'il était de *Cahors*. Rien n'indique l'époque à laquelle il appartient, à moins qu'on ne se fonde sur sa satire contre les seigneurs, genre de poésie devenu commun vers le milieu et la fin du XIIIe siècle. Outre cette satire générale, Guillaume Peyre a composé une tenson avec un troubadour inconnu qu'on nomme *Bernard de la Bartana;* elle est dirigée contre les riches qui ne donnent que par vanité et ne font que des ingrats.

Mss. 7226, f. 244.

Millot, t. II, p. 425.

M. Raynouard a imprimé plusieurs fragments de ce poëte.

Rayn. Choix, t. V, p. 204.

XLVIII. AIMÉRIC DE BELMONT n'est connu que par une seule pièce, dans laquelle il répète à une comtesse de Sobéiras l'assurance d'une passion qui dure depuis cinq années. « Non, dit-il, qu'on ne croie pas qu'il est possible « de mourir d'amour, ni que la violence des désirs, ni les « gémissements, ni les pleurs, ni les souffrances, ni les « veilles, aient le pouvoir de tuer un homme!... Non, « André de France ne mourut pas d'amour, puisque je vis « encore,

Per qu'ieu non crey qu'anc en moris n'Andrieus.

« ... Pour jouir du bonheur de la voir, je vis ici comme « un pauvre militaire à sa solde ; je laisse ma terre et mainte « riche propriété;

Qu'ieu estau sai sos paubres soudadiers,
E'n lais ma terra e mantz de riex afars.

« Sans elle, je pourrais être un puissant seigneur; mais si « Dieu me faisait obtenir quelque faveur d'amour, le roi « Philippe serait à peine digne d'être mon vassal.

Qualque ric joi de s'amor mi des Dieus
Lo reis Felips tenria pueis mos fieus.

« Franc et noble roi d'Aragon, j'ai grand désir de vous « voir à la tête de vos armées, car il n'est Chrétien, Sarrasin, « ni Juif, qui n'admire l'habileté avec laquelle vous tirez « profit de vos forces. » (Allusion apparemment aux conquêtes de Jacques Ier.)

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

La date de cette pièce nous est exactement indiquée, puisque Jacques Ier mourut en 1276 et que Philippe le Hardi ne monta sur le trône qu'en 1272. On y voit de plus un seigneur riche, franchement amoureux, qui a de l'élévation dans l'âme, et qui ne manque pas d'habileté comme poëte.

Mss. 7226, f. 266.

Rayn. Choix, t. V, p. 167.

XIX. GAUSELM ESTUCA. Nous n'avons de lui qu'une seule chanson, mais pleine de goût, et qui mérite encore des éloges pour la diction, quoique les pensées ne soient rien moins que nouvelles.

Cette chanson se compose de cinq strophes, chacune de onze vers. Le second vers se termine toujours par le mot *amor,* le troisième par le mot *follor,* et le onzième par le mot *esper.* C'est dans cet état de gêne que le poëte a su montrer du naturel et de l'esprit. « Sa beauté, dit-il, est « si achevée, que j'ai mis en elle mon amour, et j'ai fait « grande folie, quand j'ai porté si haut mes désirs;

Tant es fina sa beutatz
Qu'en lieys ai m'*amor*
Meza, e fatz gran *follor,*
Quar sui tant auzatz
Qu'ieu dezir tant autamen...

« Tant est grand son mérite, que je me loue de l'amour, « et je dois me féliciter de la folie qui me fait sage; car la « folie mêlée de sens vaut mieux en amour que la raison « toute seule; et je parle maintenant par expérience, car « j'ai tenté plus que je n'aurais dû, et je ne me plains point, « accablé par une longue attente;

Tant es sos fis pretz prezatz
Per qu'ieu m laus d'*amor,*
E dey lauzar la *follor*
Don ieu sui senatz,
Que foudatz mesclad' ab sen
Val en amar coralmen
Mais que sen non fai;
Er' o dic per so qu'ieu sai
Qu'en amar fatz oltra poder,
E no m rancur per lonc *esper.*

Mss. 7698, ch. 279.
Rayn. Choix, t. V, p. 205.

XL. GUILLAUME RAYMOND *de Gironella* nous a laissé trois pièces érotiques, auxquelles on accorderait peu d'attention, si on ne voyait dans l'une des trois que le poëte

Digitized by Google

s'est imposé la loi de commencer chaque strophe par le mot *gen*, et de la terminer par le mot *meils;* sorte de gêne qui n'a servi à produire aucune beauté.

On croit voir que ce Guillaume Raymond se plaît dans la solitude. Il veut, dit-il, s'éloigner des gens méchants. Son cœur lui crie qu'il sera plus heureux et fera plus de bien, vivant sur l'herbe fleurie des vergers, et quand il se sera éloigné de la gent méchante;

E m luenh de la gent marrida,
Que'l cor dins me son'e m crida
C'ab lor farai del be meils.

Il semble aussi que la langue commence à perdre quelque chose de sa belle euphonie dans la bouche de ce poëte. On remarque à regret dans la strophe même que nous citons, l'*erba flurida* au lieu de l'*erba florida*. Cette invasion de l'*u* prononcé comme la diphthongue française *ou*, pour remplacer l'*o*, est allée en croissant depuis cette époque.

LI. HUGUES DE LESCURE — Ce troubadour a vécu, comme le précédent, sous un Alphonse, roi de Castille, mais ici on ne peut pas douter qu'il ne s'agisse d'Alphonse X, car l'auteur, en adressant ses vers à ce prince, l'appelle *roi impérial*, ce qui signifie clairement qu'Alphonse était roi et empereur, et ne peut s'appliquer qu'à Alphonse X élu empereur en 1257.

Mss. 7226, f. 358.
Rayn. Choix, t. V, p. 220.

Nous ne possédons qu'une seule pièce de ce troubadour, c'est un sirvente contre les seigneurs de son temps, et dont la copie originale est malheureusement lacérée et incomplète.

L'auteur débute par un éloge de lui-même, où se manifesterait un orgueil excessif, si le ton en était sérieux; mais on y voit percer l'ironie qui se mêle à la colère, d'un bout à l'autre de la pièce.

« En fait de mots pompeux, dit le poëte, dès son premier « vers, je puis défier *Pierre Vidal;*

De mots ricos non tem Peyre Vidal;

« Je brave Perdigon, s'il s'agit de bâtir un air pesant; Pé« guilain, s'il faut assaisonner de sel une chanson; Arnaud « Romieu (aujourd'hui inconnu), s'il s'agit de plaisanter et

Digitized by Google

« de se moquer; je ne redoute ni Fonsalada, quand il vante « son fief,

Ni de lausar Fonsalada son fieu,

« ni Pélardin, quand il contrefait les gens, ni Galoubet, « quand il joue si agréablement de la vielle,

Ni' N Pelardit de contrafar la gen,
Ni' N Gualaubet de viular coyndamen.

« J'en sais assez sur ces talents dont je me vante, pour ne « craindre aucun d'eux;

Donc mas tan say que d'elhs temer no m'cal
D'aquelhs mestiers don m'auzetz descubrir.

« C'est un sirvente que je veux faire, et je le commence « dès à présent. Dieu m'a donné assez de volonté et de raison « pour que je puisse en remontrer au plus sage;

Que Dieus m'a dat tan d'albir e de sen
Qu'ensenhar puesc tot lo pus sapien.

« C'est ce que fait le roi-empereur de Castille, qui vaut plus « qu'aucun roi qui soit au monde. Aussi ce sirvente que je « compose pour lui sera plus vrai que ceux d'aucun trou- « badour.

« Ma langue se tourne d'elle-même du côté où la dent « me fait souffrir,

La lengua vir on la dent mi fa mal;

« C'est pourquoi je parlerai des méchants barons que Dieu « veuille regarder dans sa colère, *cuy Dieus azir*... Par mes « reproches réitérés, je me suis fait plus de cent ennemis; « mais je ne les crains en rien, s'ils me veulent du mal;

En res no'm tem si quaseus mi vol mal.

« ..... Ils sont dégénérés du mérite de leurs ancêtres, « chiches, avares, etc. » La fin manque; le début semblerait calqué sur des modèles antiques. Le génie et la passion sont de tous les temps.

M. Raynouard a publié une partie de la première strophe de cette pièce. É.—D.

Digitized by Google

TROUVÈRES.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

En écrivant l'histoire d'une période quelconque de la vie littéraire d'une nation, on doit surtout se proposer, à ce qu'il nous semble, de bien distinguer et signaler les genres de littérature qui furent le plus cultivés à telle ou telle époque de cette période; et aussi de comparer entre elles les productions les plus remarquables dans le même genre. Or ces distinctions et ces comparaisons de tant d'écrits divers deviennent très-difficiles, lorsque ces écrits ne sont pas rapprochés et groupés, pour ainsi dire; lorsqu'on n'en a pas à la fois sous les yeux, au moins les plus remarquables, les plus dignes d'attention.

Aussi nous promettons-nous bien, dans cette partie de notre travail sur la poésie française au XIIIe siècle, de classer systématiquement les diverses productions poétiques dont il nous reste à parler; ce qui ne nous dispensera nullement de nous occuper, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, de leurs auteurs, lorsqu'ils se seront dévoilés, ou lorsque nous aurons découvert dans leurs ouvrages ou ailleurs, des renseignements sur leur vie.

La méthode que nous adoptons, et que nous regrettons de n'avoir pas employée plus tôt, aura encore un avantage. Il nous est impossible (et nous l'avons déjà déclaré bien des fois) de faire connaître par des analyses toutes les productions poétiques du XIIIe siècle, productions dont le nombre semble s'accroître, devenir presque incalculable, plus nous avançons dans l'histoire littéraire de ce siècle: grâce à notre nouveau plan, nous trouverons moyen sinon de les mentionner toutes, de citer au moins un grand nombre de cellés qu'il

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

nous faudra bien priver d'un examen approfondi : et cela, dans les *observations préliminaires* que nous placerons quelquefois en tête des sections de notre tableau général.

Ce qui ne nous permet pas toujours de donner une analyse exacte d'une production quelconque en langue romane, ce n'est ni l'écriture incorrecte, ni les abréviations, ni l'orthographe informe, irrégulière, des textes des manuscrits; ce sont les nombreuses lacunes, et surtout les variantes continuelles qu'offrent ces textes, ce sont enfin des additions qui non-seulement altèrent les idées, mais souvent contredisent, renversent complétement le sens de quelques autres passages. Que l'on compare entre eux quatre ou cinq manuscrits du même ouvrage, pris au hasard dans l'immense collection de la bibliothèque royale, on n'en trouvera pas deux parfaitement semblables dans tout leur contenu, et qui ne laissent des doutes sur le véritable sens de telle ou telle tirade. On attribue assez généralement ces altérations, ces modifications du texte des manuscrits aux copistes qui, pour la plupart, se croyant aussi instruits, aussi éclairés que les auteurs eux-mêmes, et beaucoup plus que les seigneurs ou autres qui les employaient, se permettaient de retrancher ou d'ajouter des tirades entières dans les ouvrages qu'ils étaient seulement chargés de transcrire. C'est sans doute là une cause des altérations de toute espèce que l'on trouve dans les manuscrits français du moyen âge; mais il en est, selon nous, une autre que nous ne croyons pas que l'on ait jusqu'à présent indiquée. Les manuscrits des poëmes que contiennent nos grandes collections ne proviennent pas seulement des bibliothèques de monastères ou de princes : une partie très-notable de ces manuscrits a été dans le temps la propriété des ménestrels ou jongleurs qui formaient pour eux-mêmes, pour leur usage particulier, un recueil des diverses pièces qu'ils avaient à réciter dans l'occasion, devant des auditeurs tantôt d'un rang élevé, tantôt d'une classe inférieure. Ils y faisaient, suivant les circonstances, des additions, des changements (1). Eux ou leurs héritiers

(1) Dans ces manuscrits que nous regardons comme ayant appartenu originairement à des trouvères en titre, on trouve fréquemment dans un poëme le même événement rapporté en deux manières différentes. Dans un manuscrit, par exemple, qui contient le poëme de la Bataille de Roncevaux (poëme dont nous avons donné l'extrait dans notre XVIIIe tome, p. 704), la mort de Rolland est racontée en deux différentes tirades d'une

Digitized by Google

vendaient à des amateurs ces recueils ou plutôt ces répertoires, qui leur avaient été si nécessaires dans leurs fonctions de jongleurs. De là, ces manuscrits dans lesquels on est tout surpris de trouver aujourd'hui à côté de quelque lai ou roman de chevalerie, une légende ou quelque autre poëme religieux; à côté d'un fabliau ordurier, une vie de la Vierge.

Et voilà cependant l'espèce de manuscrits qui remplissaient les bibliothèques des seigneurs châtelains comme celles des couvents, et qui forment aujourd'hui une grande partie de nos collections.

Nous pouvons, à notre grande satisfaction, donner ici un exemple de la composition d'une bibliothèque de seigneur au XIIIe siècle. Un acte par lequel Guy de Beauchamp, comte de Warwich, lègue tous ses livres à l'abbaye de Bordesley, dans le comté de Worcester, a été publié pour la première fois par un éditeur des œuvres des deux anciens poëtes anglais Gower et Chaucer. Cet ancien document, écrit en langue romane, contient le catalogue de la bibliothèque de ce comte de Warwich; ce qui nous semble d'un grand intérêt, et nous détermine à le publier dans toute sa teneur :

Todd. Illustrations of the Lives and Writings of Gower and Chaucer. 1810, in-8°, p. 160-162.

M. Francisque Michel dans ses *Fragments retrouvés* des poëmes de Tristan, t. I, p. xxx.

« A tus iceux qe ceste lettre verront ou orrunt, Gwi de Beauchamp, « counte de Warr, saluz en Deu. Sachez nous aveir baylé e en la garde le « abbé, e le covent de Bordesleye lessé à demorer a touz jours touz les « Romaunces desous nomes; ces est assaveyr : Un volum qe est apelé « Tresor. — Un volum en le quel est le premer livere de Launcelot. — E « un volum del Romaunce de Aygnes. — Un Sauter de Romaunce. — Un « volum des Evangelies e de Vie des Seins.—Un volum qe parle des quatre « principals gestes de Charles, e de Dooun, et de Meyace, e de Girard de « Vienne, e de Emery de Nerbonne. — Un volum del Romaunce Emond « de Ageland, e deu Roy Charles Dooun de Nauntoille. — E le Romaunce « de Gwyoun de Nauntoyl. — E un volum del Romaunce Titus et Vespa- « sien.—E un volum del Romaunce Josep ab Arimathie, e deu seint Grael. « — E un volum qe parle coment Adam fust enjesté hors de paraeys, e le « Genesie.—E un volum en lequel sount contenuz touns des Romaunces; « ceo est assaveir, Vitas Patr[um] au commencement; e pus un counte « de Anteypt; e la Vision seint Pol; e pus les Vies des XII seins. — E le « Romaunce de Willame de Loungespé. — E autorités des seins Humes. « — E le Mirour de Alme. — Un volum en lequel sount contenuz la Vie

trentaine de vers chacune, qui se suivent immédiatement. Le trouvère, en récitant le poëme, choisissait apparemment dans son manuscrit celle qu'il croyait la plus propre à faire impression sur ses auditeurs.

Digitized by Google

« sein Perre e sein Pol, e des autres Liv. — E un volum qe est appelé « l'Apocalips. — E un livere de Phisik e de Surgie. — Un volum del Ro- « maunce de Gwi e de la Reygne tut enterement. — Un volum del Ro- « maunce de Troies. — Un volum del Romaunce de Willame de Orenges, « e de Tebaud de Arable.—Un volum del Romaunce de Amase e de Idoine. « —Un volum del Romaunce Girard de Viene.—Un volum del Romaunce « deu Brut e del roy Costentine. — Un volum de le enseignement Aris- « totle enveiez au roi Alisaundre. — Un volum de la mort ly roi Arthur, « e de Mordret. — Un volum en lequel sount contenuz les enfaunces « Nostre Seygnur; coment il fust mené en Egipt. — E la Vie seint Edwd. « — E la Vision seint Pol. — La Vengeaunces Nostre Seygnur par Vaspa- « sien e Titus. — E la Vie seint Nicolas qe fust nez en Patras. — E la Vie « seint Eustace. — E la Vie seint Cudlac. — E la Meditacioun seint Ber- « nard de Nostre Dame seint Marie. — E del Passioun soun douz fiz Jesu « Creist Nostre Seignur. — E la Vie seint Eufrasie. — E la Vie seint Ra- « degounde. — E la Vie seint Juliane. — Un volum en lequel est aprise « de enfants et lumière de Lays.—Un volum del Romaunce d'Alisaundre, « ove peintures. — Un petit rouge livere en lequel sount contenuz mous « diverses choses. — Un volum del Romaunce des mareschaus, e de fere- « bras de Alisaundre.

« Les queus livres nous garauntouns pur nos heyrs e pur nos assignes, « qil demorront en la dit abbeye, à garder à touz jours, sauns estre donez, « vendeuz, ou aloynez par nous, ou par null de nos heyres, ou de nos « assignes. Issint ne derent, qe bein list à nous e nos heyres, etc., avaunt « dis seygnures de Warr ou de Aumeleye, quel eure et quaunt nous plerre, « ferre querre deus ou treys des ditz romauuces, pur solas aveyr, e les « remaunder à la dist abbeye, en ceo qe plus des romaunces et fesoins « maunder. E l'avaunt dist l'Abbé de meyme le lieu e le covent, grauntons « pur eus, e pur lur successours pur touz jours, qe bein e leaunment « front la garde des avaunt dites romaunces; issint qel ne sofferount qe « les avaunt dites romaunces estre vendus, ne donez, prestez, ne engagez, « ne en nul autre manere estre aleynez. E quaunt nous ou nul de nos heyrs « remandrons nul des avaunt dits romaunces, nous ferons nos lectres pat « de les renveer à la dist abbeye. En temonaunce de queu chose les partiis « avaunt ditz à yceste escrit hunt mys lour seaus. Escrites au Bordesleye « le premier jour de may, le an du regne le roy Edwd trentime quart. »

C'était sans doute là un don précieux que le comte de Warwich faisait à l'abbaye de Bordesley; mais on remarquera qu'il se réservait pour lui et ses héritiers la faculté de reprendre de temps à autre, à titre d'emprunt toutefois, *deux* ou *trois* volumes pour se procurer de l'amusement, *pur solas aveyr*.

Telle était la composition d'une bibliothèque du XIIIe siècle (1) : des romans en vers et des légendes. Nous ne trou-

(1) Bien que cette bibliothèque n'ait été donnée à l'abbaye qu'à une époque postérieure au XIIIe siècle, elle n'en mérite pas moins le titre de

Digitized by Google

vons dans cette longue énumération des livres cédés par un seigneur à une abbaye, qu'un seul ouvrage d'où l'on pût espérer de tirer quelque instruction : *Un livere de phisik et de surgie* (chirurgie). Nous pourrions cependant en ajouter un autre, *le Trésor,* qui forme le premier article du catalogue. Nous supposons que c'est l'ouvrage de *Brunetto Latini,* ouvrage sérieux et utile dont nous aurons occasion de parler ailleurs.

Quant aux romans mentionnés dans l'acte de donation, ceux de la Table ronde se trouvent confondus avec ceux du cycle carlovingien. Les uns comme les autres étaient également recherchés; mais il semble que les romans de la Table ronde auraient dû se trouver en plus grand nombre dans une bibliothèque dont le possesseur était Anglo-Normand. C'est tout le contraire que l'on remarquera, si on lit avec attention le catalogue de la bibliothèque Warwich. Parmi tous ces romans, il en est que nous avons fait connaître dans les volumes précédents, d'autres qui fourniront matière à nos observations dans les notices qui vont suivre; il en est aussi quelques-uns que nous ne croyons pas posséder en France, du moins dans nos collections nationales, et qui probablement seront restés avec beaucoup d'autres de même genre aussi inconnus pour nous, dans quelque bibliothèque d'Angleterre.

De plus longues considérations à ce sujet retarderaient trop la revue que nous devons continuer de faire des poëmes français du XIIIe siècle, systématiquement classés. Nous commencerons par la section qui comprend les romans de chevalerie. A. D.

I. ROMANS DE CHEVALERIE.

Depuis quelque temps on s'accoutume à nommer *épopées chevaleresques,* ces vastes compositions dans lesquelles sont

bibliothèque du XIIIe siècle, puisqu'elle ne contenait aucun livre qui fût d'une date postérieure à ce siècle-là.

Digitized by Google

racontées en vers presque toujours prosaïques et décolorés, les aventures tantôt merveilleuses, souvent grotesques, de quelques prétendus héros du moyen âge, ou celles de leurs compagnons d'armes. Nous n'approuvons ni ne blâmons cette dénomination. Il nous en coûterait pourtant d'appliquer à ces productions informes le nom d'*épopées* que nous paraissent seuls mériter les poëmes sublimes d'Homère, de Virgile, de trois ou quatre autres poëtes encore; et nous continuerons à appeler *romans de chevalerie,* des poëmes qui ne contiennent en effet que des aventures fabuleuses de chevaliers. Certes dans ces romans, ce n'est point l'imagination qui fait défaut; mais l'art, et surtout le bon sens et le goût.

Arthus et Charlemagne sont, comme on sait, les héros dont la vie a fourni les sujets de quelques milliers de romans, reproduits par des traductions dans presque toutes les langues modernes de l'Europe. Les romans d'Arthus tirent evidemment leur origine des *lais bretons,* de ces anciens restes de la langue des Gaulois, qui s'était conservée en Angleterre dans le pays de Galles, et dans la partie la plus occidentale de la France, la petite Bretagne; quant aux romans de Charlemagne, ils succédèrent à des *cantilènes* en mauvais latin, qui étaient encore chantées par les peuples de l'Allemagne, plus de deux siècles après la mort de cet empereur, et dans lesquelles étaient célébrés et sans doute exagérés ses hauts faits et ses vertus.

Mais les trouvères se lassèrent d'exalter sans fin ces deux personnages, ces deux grandes gloires du moyen âge. Ils cherchèrent et prirent des sujets de poëmes dans les histoires de la Grèce et de Rome, et aussi dans l'histoire ancienne de leur propre pays. Alexandre, César, Pharamond, Clovis, etc., s'ils n'expulsèrent pas Arthus et Charlemagne de leur trône poétique, le partagèrent avec eux.

Ce changement dans les héros n'en apporta point ou en apporta peu dans ce qu'on pourrait appeler la mythologie des romans du moyen âge. Les devins, les fées, les géants et les nains continuèrent de jouer à peu près le rôle qui leur avait été dévolu dans les romans du Saint-Graal, de Merlin et de Tristan. Cette espèce de mythologie existait avant l'introduction du christianisme dans les Gaules; elle ne cessa point de dominer, lorsque toute la nation celtique eut adopté un culte nouveau. Et ne voyons-nous pas tous les jours qu'elle

Digitized by Google

exerce encore de l'influence sur les esprits ignorants et crédules? Dans plus d'une contrée en France, et surtout dans les campagnes, on croit encore à l'existence, à la puissance surnaturelle des sorciers et des fées.

On a longtemps disserté sur l'origine de ces croyances, sur l'époque de leur introduction, de leur établissement chez tel ou tel peuple. Saumaise les faisait venir de la Perse où, en effet, comme dans toute l'Asie, on croit, de temps immémorial, à la magie. Dans un ouvrage en italien sur les Scaldes, un érudit plus moderne, M. Grâbert de Hemsô, leur donne aussi une origine orientale, puisqu'il a cherché à prouver que les Scandinaves, ce peuple dont les fables de l'Edda formaient le code religieux, étaient originaires de l'Orient. C'était aussi l'opinion de Mallet dans son Histoire de Danemark, opinion qu'a partagée Warton dans son Histoire de la poésie anglaise. Nous leur répondrons avec Ginguené, dans son Histoire littéraire d'Italie : « On se « donne bien de la peine pour expliquer comment les mer- « veilles de la féerie moderne provinrent des chants des « Scaldes et des fables de l'Edda, tandis qu'elles ont une « source toute naturelle dans les fictions mythologiques et « poétiques des anciens. Le premier modèle des fées n'est-il « pas dans Circé, dans Calypso, dans Médée? Celui des « géants, dans Polyphème, dans Cacus, et dans les géants « eux-mêmes, ou les Titans, cette race ennemie de Jupiter? « Les serpents et les dragons des romans ne sont-ils pas des « successeurs du dragon des Hespérides et de celui de la « Toison d'or? Les magiciens! La Thessalie en était pleine. « Les armes enchantées et impénétrables! Elles sont de la « même trempe, et l'on peut croire forgées au même four- « neau que celles d'Achille et d'Énée. Les chevaliers invulné- « rables ne le sont pas plus que ce même Achille, au talon « près; que ce même Énée, lorsque, à la sortie de Troie, les « traits ennemis se détournent et les flammes s'écartent de « lui; et que le dompteur des chevaux de Messape que ni « le fer ni le feu ne pouvaient blesser. »

M. Grâbert de Hemsô, *Saggio su gli Scaldi e antichi poeti Scandinavi.*

Warton, *The History of english poetry.*

Mallet, Introduction à l'Histoire de Danemark, t. I.

Ginguené, Histoire litt. d'Italie, t. IV, p. 153.

Æneid. l. II, v. 32, et l. VII, v. 691.

L'auteur que nous venons de citer aurait pu donner beaucoup plus d'exemples de cette multitude de fables antiques dans lesquelles on voit un pouvoir surnaturel opérer des prodiges. Quelle est la nation où l'on ne trouve point de ces fables? Les hommes qui ne peuvent expliquer les phénomènes naturels dont ils sont journellement témoins, les attribuent

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

à des êtres qui doivent leur être supérieurs en facultés, en puissance. Là, on les appellera des demi-dieux; ailleurs, des magiciens. Dès les premiers temps du monde, on crut que la divinité venait se mêler aux hommes, et que de cette union provenaient des êtres supérieurs en intelligence et surtout en force, des géants par exemple. Lisez la Bible, vous verrez dans le sixième chapitre (versets 2 et 4) de la Genèse, que les géants étaient nés de l'union des filles des hommes avec les fils de Dieu, et qu'ils étaient puissants et renommés : *Isti sunt potentes à sæculo viri famosi.* Il serait superflu de rappeler et les fables de l'Égypte, et celles de l'Inde entière. Qui ne les connaît! Les images de leurs dieux ou demi-dieux, les pagodes, les grands, les interminables poëmes en sanscrit, sont là pour attester non-seulement leurs opinions superstitieuses, mais leur ferme croyance en une magie qui ne diffère que par des nuances, de la magie qu'adoptèrent les poëtes du moyen âge. On la retrouve cette magie chez les Grecs, dans les aventures qu'ils prêtent à leurs dieux, à leurs demi-dieux et à leurs héros. Ils croyaient même aux *revenants.* Sans rappeler leurs songes prophétiques, les révélations qu'ils recevaient des ombres, ne trouve-t-on pas une preuve du rapport de leurs opinions, au sujet des revenants, avec celles qui existent encore parmi nous, dans la pièce de Plaute, intitulée *Mostellaria,* pièce d'origine grecque, dans laquelle un vieillard n'ose aller habiter sa maison, parce qu'on lui fait accroire que l'ancien propriétaire mort y revient toutes les nuits, et maltraite cruellement ceux qu'il y trouve? Et quant aux métamorphoses que les magiciens pouvaient faire subir à leur gré, n'avons-nous pas pour exemple la fable de l'*Ane* de Lucius de Patras, reproduite par Lucien, et ensuite, sous le titre de l'*Ane d'or,* mais avec de notables additions, par Appulée?

Si l'on y fait bien attention, les dieux et les demi-dieux de l'antiquité ne sont guère que des magiciens, des sorciers; leurs déesses, leurs nymphes, leurs dryades et leurs hamadryades, que des espèces de magiciennes, de *fées.*

Aux époques où les Romains, et si l'on veut, les Scandinaves, apportèrent dans les Gaules leurs idées superstitieuses et leurs fables, ils trouvèrent un peuple très-disposé à les recevoir. Mais les Gaulois avaient aussi leurs fables, et vraisemblablement dès lors leurs sorcières et leurs fées. Tacite

Digitized by Google

semble nous l'indiquer, par ce qu'il dit des mœurs et des croyances des Germains, et lorsqu'il nous apprend quelle était leur vénération pour les femmes qu'ils croyaient inspirées par un esprit divin. Ainsi les fables nouvelles que les étrangers apportèrent dans les Gaules, modifièrent et sûrement augmentèrent celles qui y étaient depuis longtemps implantées, et que vraisemblablement enseignaient les druides; mais elles ne les détruisirent point : au contraire, elles s'unirent à elles : rien ne s'allie plus facilement dans l'esprit des peuples que le mensonge au mensonge.

Dans presque tous les romans de chevalerie dont il nous reste à parler, on verra, comme dans ceux que nous avons analysés dans les volumes qui précèdent, intervenir des magiciens et des fées. Remarquons pourtant que leur intervention dans ces poëmes devient plus rare à mesure que l'on avance dans le siècle, c'est-à-dire à mesure que les peuples marcheront vers une civilisation plus éclairée.

PARTONOPEUS DE BLOIS (1),

PAR

DENIS PYRAM, POETE ANGLO-NORMAND.

Ce grand roman a été récemment publié comme l'ouvrage d'un trouvère anonyme; et, en effet, les manuscrits que nous en possédons en France ne présentent de nom d'auteur ni au titre, ni dans nul endroit du texte. Mais il y a quelques années qu'un jeune savant, qui compulsait de vieux manuscrits français, dans une bibliothèque de Londres, remarqua, en lisant une légende en vers par *Denis Pyram*, un passage où ce trouvère anglo-normand se proclamait lui-même le poëte qui *trouva* et *rima* Partonopex (2).

(1) Ou, comme on le dit ailleurs, *Partonopex*. Dans la langue des trouvères, la syllabe *eus* se transformait souvent en *ex*. On disait indifféremment *Deus* ou *Dex*, Dieu; *ciex*, les *cieux*, etc.

(2) C'est dans une vie de saint Edmond, par Denis Pyram, que M. Fran-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

L'aveu est trop explicite pour qu'il puisse rester aucun doute à ce sujet. Après avoir dit qui il est, son nom même, il ajoute, quelques vers plus bas :

Cil ki *Partonope* trova
E ki les vers fist et rima,
Mult se pena de bien dire;
Si dist-il bien de cette matire[1]
Cum de fable et de menceonge.
La matire resemble suonge,
Kar ceo ne put unkes estre.
Si est-il tenu pur bon mestre,
E les vers sunt mult amez,
E en ces riches curtes[2] loez.

[1] Matière

[2] Cours.

Et sans aucun intermédiaire, Denis Pyram cite Marie de France comme l'aimable auteur d'un grand nombre de lais, qui, bien que fabuleux, faisaient les délices des comtes, des chevaliers et surtout des dames. Il devait bien ce tribut d'éloges à cette illustre Marie, car c'est dans un de ses lais qu'il semble avoir pris le sujet de son grand poëme de Partonopeus.

Nous ne connaissons point les particularités de la vie de ce trouvère. Mais, d'après ses propres aveux, nul doute qu'il n'ait été un des plus galants poëtes de la cour de Henri III; qu'il n'y ait mené longtemps la vie d'un épicurien, pour ne pas dire d'un vrai libertin; qu'ensuite il ne se soit amendé, comme faisaient tous les trouvères de son temps, et que, pour réparer, autant qu'il était en lui, les erreurs qu'il se reprochait, il n'ait consacré ses vieux jours à rimer des légendes, des vies de saints. Écoutons-le parler lui-même :

Mult ai usé come pechere
Ma vie en trop fole manere.
. . . . . .
Kant cour hantey et les curteis[1]
Si fesei jeo les serventeis,
Chansonettes, rimes, saluz,
Entre les drues et les drus.
. . . . . .

[1] Courtisans.

cisque Michel a découvert le passage que nous indiquons ici. Il est assez étonnant que l'abbé de la Rue, qui connaissait le même passage, puisqu'il en cite des vers sur Marie de France, n'ait pas remarqué ceux qui les précédaient, et qu'il n'ait pas indiqué le premier, dans son grand ouvrage, Denis Pyram comme auteur du roman de *Partonopeus*.

Digitized by Google

. . . . . .
Jamès ne me burderay plus,
Jeo ai noun Denis Piramus :
Les jours jolis de ma joesnesce
S'en vont, si crey jeo, à la veilesce;
Si es bien dreit ke me repente,
Aillors metterai mon entente, etc.

Ses poésies érotiques et galantes, on ne les connaît point; mais on conserve de lui dans la bibliothèque cottonienne, deux assez longs poëmes qu'il composa sans doute après sa conversion. Le premier contient la vie et le martyre de saint Edmond, roi d'Angleterre; et le second, les miracles du même saint. Dans ces deux compositions, dont quelques fragments ont été publiés, on retrouve la manière franche et vive, tout le style enfin de l'auteur du roman de Partonopeus.

Des Bardes et des Trouvères par l'abbé de la Rue, t. III, p. 102.

Recueil de ce qui reste des poëmes sur Tristan, publié par Francisque Michel, t. I, Introduction, p. XLVIII

On suppose, avec toute vraisemblance, que ce dernier poëme fut composé et publié vers le milieu du XIIIe siècle. C'était le temps où florissait Marie de France dont Pyram était, sans aucun doute, le contemporain ou l'admirateur. Tous deux vivaient en Angleterre, sous Henri III, partisan déclaré de la poésie française, et probablement à la cour même de ce prince.

Le poëme romanesque de Partonopeus paraît avoir été en grande estime, dès l'époque où il fut publié; du moins chez les nations étrangères à la France. Il fut traduit en espagnol, en catalan, en allemand, en danois; et plusieurs de ces traductions sont du XIIIe siècle ou du suivant (1). Mais comment se fait-il que dans le pays même où il avait été composé (en Angleterre), il ait été parfaitement inconnu, et le serait peut-être encore, si l'on n'en eût donné de nos jours en anglais, une traduction d'après l'abrégé qu'en avait publié trente ans auparavant un auteur français (2)?

Au reste, il n'était pas mieux connu en France, même au XVIIIe siècle, puisque l'auteur d'un très-faible extrait de *Parthenopex*, inséré dans la Bibliothèque des romans (mois

(1) Voyez au sujet de ces traductions, notre Discours sur l'état des lettres au XIIIe siècle; Histoire littéraire, t. XVI, p. 233.

(2) Cette traduction en vers anglais, par M. Stewart-Rose, publiée à Londres en 1810, a été faite, d'après la version abrégée ou plutôt l'imitation qu'en avait donnée le Grand d'Aussy en 1781, dans le tome IV de son Recueil de fabliaux, romans, etc.

Digitized by Google

de décembre 1779), annonçait qu'il l'avait fait d'après des poëmes espagnols et catalans. Ce fut alors que le Grand d'Aussy, qui s'était déjà aperçu que l'on nous donnait souvent, comme des traductions d'ouvrages étrangers, des ouvrages d'origine française, réclama vivement pour la France la propriété du Partonopeus, et proposa de publier les titres originaux qui nous l'assuraient. Ces titres, c'étaient les manuscrits du poëme qu'il faisait remonter au XIIe siècle, mais qui ne peuvent être que du XIIIe, puisque l'auteur, aujourd'hui bien connu, vivait dans la seconde moitié de ce dernier siècle (1).

Le roman de Partonopeus doit être rangé dans la classe des romans de la Table-ronde, quoi que le sujet et les événements soient d'une époque bien antérieure au règne d'Arthus et aux aventures des compagnons d'armes de ce prince. Mais le sujet en est pris, sans aucun doute, dans les traditions bretonnes. Comme dans les lais de *Lanval* et de *Graëlent*, c'est une fée qui devient amoureuse du héros, qui s'en empare, se fait la régulatrice de sa vie entière. Ces unions d'êtres supérieurs, surnaturels, avec de simples mortels, se retrouvent souvent dans les poëmes des XIIe et XIIIe siècles, et surtout dans ceux des poëtes anglo-normands (nous avons dit ailleurs (2) pourquoi ces derniers semblent plus attachés que les autres à ce genre de fables semi-mythologiques). Comme dans les romans de la Table ronde, il y a dans le Partonopeus moins de combats, moins de faits d'armes; mais des aventures plus simples, plus ordinaires, un intérêt plus doux, plus attachant que dans les romans du cycle carlovingien. En les comparant les uns aux autres, sous le rapport du genre seulement, ceux-ci rappelleraient l'Iliade, les autres l'Odyssée.

Avant de commencer l'histoire de son héros, l'auteur de

(1) La bibliothèque du roi possède plusieurs copies anciennes du Partonopeus; et la bibliothèque de l'Arsenal, une seule, mais plus exacte et préférable aux autres, quoiqu'elle ne soit pas si complète. Un de nos savants confrères (M. de Monmerqué) a pris la peine de conférer entre eux les divers manuscrits, et même de copier entièrement celui de l'Arsenal, en y ajoutant et en distinguant par des encres de différentes couleurs, les variantes qu'offraient les manuscrits. Voyez à ce sujet l'*Examen critique de Partonopeus*, par M. Robert, examen qui précède le poëme dans la belle édition qu'en a donnée M. Crapelet, en 2 vol. grand in-8°, Paris 1824.

(2) Dans le préambule même de cette partie de notre Histoire littéraire. *Vid. supra*, p. 628.

Digitized by Google

Partonopeus a cru devoir nous donner sa généalogie; et comme il le fait descendre en droite ligne d'un prince troyen, il s'est cru obligé de nous raconter à sa manière, la prise de Troie, et comment fut sauvé du désastre de cette ville le prince qui devint la tige de la famille où naquit Partonopeus, comte de Blois.

Cette manie de faire remonter l'origine de la nation française à des princes troyens, et même à des demi-dieux grecs, est beaucoup plus ancienne, à notre avis, qu'on ne le pense communément et qu'on ne l'a écrit en maint ouvrage. Ce n'est point par ignorance ou par vanité que nos pères tenaient à cette opinion; ils devaient la croire exacte et bien fondée, puisqu'ils l'avaient reçue des Grecs et des Romains eux-mêmes qui conservaient d'antiques traditions tout à fait conformes. Nous appellerions volontiers en témoignage Virgile qui, dans son Énéide, a pris pour sujet de son immortel poëme, une tradition populaire qui attribuait à des Troyens fugitifs la fondation de Rome. Dans le même temps, peu avant le règne d'Auguste, un Grec (*Parthenius*) transmettait aussi à la postérité une tradition qui faisait descendre les Celtes d'Hercule (1). On a donc pu croire pendant plusieurs siècles, sans trop de présomption, que la nation celtique avait pour fondateur un demi-dieu de la Grèce, et que l'origine des Francs, comme celle des Romains, remontait à des guerriers fugitifs de Troie. Il n'est pas plus difficile d'expliquer pourquoi les Bretons ont pris leur nom de Brutus, fils d'Énée. En effet, la mythologie grecque nous apprend que Diane ordonna à ce Brutus de quitter la Grèce, et d'aller habiter une île déserte située à l'occident des Gaules.

Nous ignorons d'après quels poëtes ou historiens, l'auteur

(1) Nous croyons devoir transcrire ici une traduction ancienne, mais très-naïve et très-exacte, du curieux chapitre dans lequel Parthenius a consigné une si singulière tradition.

« On diet que quant Hercules menoyt d'Érythie le trouppeau des bœufz, « il passa par la région des Celtes, et parvint à Bretannus, qui avoyt une « fille appellée Celtine, laquelle enflammée de l'amour d'Hercules, lui « caicha les bœufz et ne les lui voulut rendre qu'il n'eust participation avec « elle. Hercules convoyteux de recouvrer son trouppeau, mais encores plus « incité de la beauté de la fille, se mesla avec elle; desquels, après la révo- « lution du temps, nacquit ung enfant appellé Celtus, duquel aussi certai- « nement puis après sont nommez et descenduz les Celtes. »

(*Les affections d'amour de Parthenius*, chapitre XXX, traduction de Jehan Fournier de Montauban. Paris, 1555).

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

de Partonopeus a écrit l'histoire de la prise de Troie. Il ne nous paraît pas qu'il l'ait tirée de Darès de Phrygie, quoiqu'on l'ait dit à la tête de l'édition que l'on a récemment donnée du poëme. Les récits du poëte et ceux de l'apocryphe historien diffèrent par trop de circonstances. Il en est une pourtant sur laquelle ils sont d'accord. Tous les deux nous représentent Anchise et son fils Énée comme des traîtres qui livrèrent la ville aux Grecs. Mais Darès ne nous dit rien de ce Marcomiris, fils de Priam, que sa nourrice sauva, suivant le poëte, en l'emportant dans sa manche, de ce Marcomiris de qui descend Partonopeus.

Partonopeus de Blois, Paris, 1834. Examen du poëme, t. I, p. xxvi.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur cette partie parasite du poëme, et nous oublierons les prétendus ancêtres du héros, pour ne nous occuper que du héros même et de ses aventures. Mais auparavant nous dirons encore un mot de l'auteur de Partonopeus. C'est lui qui nous apprend qu'il commença son poëme au printemps, et qu'il était alors jeune, bien portant, et libre de toute affaire sérieuse.

Toute verdors se raverdist
Et tos li mons rajouvenist;
Par la saison qui est tant bele,
Joie e jovente renovele;
Et je suis jouenes et engignos,
Sains et delivres et joios.
. . . . . .
Bel loisir ai et bon sejor
La merci Deu et nos Segnor.

Ce seigneur-là était sans doute Henri III. Pyram s'excuse immédiatement après de ne pas écrire en latin plutôt qu'en roman; et ce passage est, selon nous, très-remarquable en ce qu'il semble prouver que, même au milieu du XIIIe siècle, époque de la composition du poëme, et quand une foule d'ouvrages en roman avaient déjà paru, il y avait encore une espèce de lutte entre la langue latine et la romane; et que même la première jouissait, du moins auprès des hommes instruits, sinon à la cour, de plus d'estime et de considération.

Cil clerc dient que n'est pas sens
Qu'escrive estoire d'antif tens
Quant je nes escrit en latin,
Et que je perc mon tans enfin.

L'auteur leur répond que ceux-là seuls perdent le temps,

Digitized by Google

qui le passent à jouer aux tables ou aux échecs; tandis que lui, en s'occupant d'écrits qui pourront être lus et compris de tout le monde, il se livre vraiment à un travail utile.

Mais al mien deduit partiront[1]
Tuit cil qui l'orront et verront:
S'en pora traire tos tens
Et grant exemple et grant sens.

[1] Auront part.

C'est à peu près là tout ce que nous trouvons dans l'ouvrage de relatif à l'auteur. Ajoutons pourtant que dans quelques endroits, il se désigne comme amoureux d'une dame qu'il s'abstient discrètement de nommer, et des rigueurs de laquelle il se plaint, mais assez gaiement ou du moins sans en montrer trop de souci.

C'est aussi succinctement qu'il nous sera possible de le faire, que nous examinerons ce poëme romanesque, qui doit être bien connu, au moins des gens de lettres, puisque, dès 1781, le Grand d'Aussy en avait publié une traduction abrégée; que Roquefort en a donné, en 1811, une longue analyse dans le tome IX des *Notices et extraits* des manuscrits de la bibliothèque royale; puisque enfin le texte entier vient d'être publié avec une espèce de luxe, et surtout avec une grande exactitude, par MM. Robert et Crapelet.

Le Grand, Fabliaux et contes, t. IV.

Partonopeus, dans notre roman, est neveu de Clovis, roi des Francs, qui a pour lui toute l'affection d'un père. C'était un jeune homme d'une beauté remarquable:

Le front ot blanc plus que n'est lis
Qui de blançor a si grant pris;
Les sorciols a noirs et voltis,
Les iols a gros, vairs et rians,
Bien envoisiés et souprendans.
. . . . . .
Basse a le bouce à bien baisier,
Si a le col lonc e plenier,
Basses espaules et bras drois,
Blanches les mains et lons les dois; etc.

La jeune héritière de l'empire de Constantinople, la belle Mélior, cherchait un homme digne de partager son trône. D'après le récit qu'on lui avait fait de la surprenante beauté de Partonopeus, elle résolut de l'attirer dans ses États, et voici comme elle s'y prit. Mais il faut d'abord que l'on sache qu'elle était très-savante dans l'art de la magie,

Digitized by Google

art qui s'apprenait alors, comme aujourd'hui l'on apprend les mathématiques ou la chimie; Mélior était donc une espèce de fée, et il ne faut pas oublier qu'il y en avait de différente science et de différents pouvoirs.

Partonopeus, chassant un jour avec son oncle Clovis dans la forêt des Ardennes, aperçoit entre les arbres un énorme sanglier. Il se lance aussitôt vers l'animal qui fuit. Le jeune homme s'obstine à le poursuivre; mais ses efforts pour l'atteindre sont inutiles. Le cheval qu'il montait tombe de lassitude, il faut bien qu'il s'arrête. Il lui serait impossible de revenir vers la compagnie des chasseurs, tant il s'en est éloigné. La nuit était venue. Que fera-t-il? Il se résignera; il attendra le jour.

Au lever de l'aurore, il monte, traînant son cheval après lui, sur une colline d'où il découvre un riant rivage : sur la mer qui baignait ce rivage, une élégante nef semblait l'inviter à monter à son bord. Il approche sans hésiter, et, passant avec son cheval sur une espèce de pont qui joignait le vaisseau à la rive, il entre dans la nef, et est fort étonné de n'y trouver personne. Autre incident : la nef s'éloigne d'elle-même du rivage, et bientôt il perd de vue la terre. Ne sachant que faire ni ce qu'il deviendrait, il s'endort. Pendant son sommeil, la nef vogue avec la rapidité du vent.

Il ne s'éveilla qu'à la nuit, et se trouva au milieu d'une grande clarté qui lui sembla provenir d'une cité magnifiquement illuminée. Près de la ville était un grand et beau château, au pied duquel la nef vint s'arrêter d'elle-même. Il sort de la nef, monte au château où tout est marbre éclatant, or, pierreries, mais où il ne voit âme qui vive. Il n'y est pas moins promptement servi que s'il eût eu cent valets à ses gages. S'il témoigne qu'il a faim, aussitôt une table se présente couverte des mets les plus appétissants. S'il veut dormir ensuite, deux flambeaux allumés, qui font route devant lui, le guident dans une chambre voluptueusement meublée. Le lit est couvert d'étoffes du plus grand prix. Partonopeus veut se déshabiller; aussitôt des mains invisibles lui ôtent ses éperons, ses bottes; il n'a d'autre peine que de lever les pieds l'un après l'autre : le voilà au lit.

Despoille soi, si entre el lit.
Moult est couciés à grant délit,
Et pas ne laisse por péor
Ne train a soi le covertor.

Digitized by Google

Mais à peine s'est-il bien enveloppé dans les couvertures, que tous les flambeaux s'éteignent et qu'il se trouve dans la plus profonde obscurité. Le poëte avoue que son héros eut peur.

Li enfes[1] point ne s'asséure,
N'a nul talent de somelier.

[1] L'enfant (le jeune garçon).

Autre motif de trembler plus fort : on entr'ouvre la couverture, et quelqu'un se glisse entre les draps. Le jeune homme se recule le plus qu'il peut; mais une voix se fait entendre, une voix peu formidable, car c'était celle d'une femme.

Comment! fait-ele, qui es-tu?
Qui t'a en mon lit enbatu?
Iço qui est, Virgene Marie?

Ces derniers mots rassurent un peu Partonopeus. Il juge bien que ce n'est point un diable qu'il a pour compagnon de lit, puisqu'on a juré par le nom de la Vierge; et persuadé que c'est, au contraire, une dame ou demoiselle, peu s'en faut qu'il ne la presse dans ses bras.

A paine lait que nel acole.

Mais la demoiselle, car c'en était une, ne continue pas moins de se montrer fâchée, indignée de l'audace du jeune homme. En vain lui explique-t-il par quelle suite d'événements bizarres il se trouve involontairement dans ce lit; elle ne veut point l'écouter, elle le menace même... Le pauvre garçon, pour la fléchir, a recours aux plus humbles prières; il pleure, il gémit, et la dame se laisse toucher. Elle cesse de lui tourner le dos comme elle avait fait jusqu'alors. Leurs visages sont l'un tout près de l'autre, leurs haleines se confondent. Enfin il arrive ce qui doit toujours arriver en pareille occurrence. Quoique l'un et l'autre fussent sans expérience en fait d'amour, ils agirent en vrais maîtres, aussi bien qu'auraient pu faire de très-habiles amants. Partonopeus

Flors i donna et flors y prist;
Car aine mais tel deduit ne fist,
Nel n'ot sofert, ne il n'ot fait,
Oncques encor rien d'itel plait.

Cette scène, assez difficile à rendre, est retracée dans le poëme avec une certaine délicatesse que l'on trouve rare-

Digitized by Google

ment dans les trouvères. Mais Denis Pyram ne peut être confondu avec les poëtes vulgaires de cette époque : comme Marie de France, il vivait au milieu d'une cour polie, celle de Henri III.

La scène de volupté fut suivie de ces effusions du cœur, de ces douces confidences qui en égalent presque et en perpétuent le charme. Mélior avoue à son jeune ami que s'il se trouve dans sa capitale et dans un de ses palais, c'est elle qui l'y a attiré, qui l'y retiendra, s'il le veut. Tous les grands de son empire assemblés l'ont pressée de se marier. Elle leur a demandé deux ans pour faire un choix digne d'elle. Dans aucune des cours de l'Europe où elle a envoyé de secrets messagers, elle n'a trouvé aucun prince qui lui convînt mieux que le neveu du roi de France, dans les veines duquel coule le sang d'un héros troyen; que ce beau Partonopeus qu'elle serre dans ses bras. Elle sera donc à lui, au terme fixé : il montera sur le trône de Byzance; mais c'est à une condition : jusque-là il ne cherchera point à la voir. Chaque nuit elle sera près de lui, mais au jour elle disparaîtra. Il jouira, au reste, de tous les plaisirs que l'on recherche à son âge. Il aura des chevaux, des chiens, un parc immense à sa disposition, une table toujours somptueusement servie. Mais il ne verra jamais personne autour de lui : des êtres invisibles pourvoiront à tous ses besoins, exécuteront ses moindres volontés.

Ces conditions parurent très-douces au passionné Partonopeus. Il promit, il jura tout ce que voulait sa maîtresse. Pendant une année entière, il vécut dans les délices. Il passait le jour à la chasse, à la table, et la nuit dans les bras d'une femme adorée, mais qu'il n'avait jamais vue.

Le poëte, à cette occasion, fait un retour sur lui-même : il a bien aussi une maîtresse, il la voit tant qu'il veut, mais n'en obtient rien, ce qui le chagrine fort.

Partonopeus a son delit,
Li parlers de lui moult m'occit;
Car il a tos biens de s'amie :
Je n'en ai riens qui ne m'occie.
Il ne le[1] voit, mais à loisir
Le sent et en fait son plaisir.
Je vois la moie[2], et n'en fac rien;
J'en ai le mal, et il le bien.

[1] *Le* pour *la*.

[2] La mienne.

Ce ne fut qu'après toute une année d'un bonheur conti-

Digitized by Google

nuel que Partonopeus se ressouvint qu'il avait une mère, une famille, des amis, et qu'il sentit quelque désir de les revoir. Il ouvrit une nuit son cœur à son amie, et celle-ci, loin de désapprouver les regrets qu'il exprimait d'avoir quitté tout ce qui devait lui être si cher, est la première à l'engager à retourner dans sa patrie. Elle ne lui demande que de ne pas oublier la foi qu'il lui a promise. « La France « a grand besoin de votre bras, lui dit-elle; Clovis est mort, « tout est dans la confusion, dans un désordre extrême; « mais si vous placez votre confiance en Dieu, vous réta- « blirez partout la justice et la paix. » On est tout surpris de lire dans le poëme tous les sages conseils qu'elle lui donne. Dans les épopées, tant anciennes que modernes, les amantes des héros ne les voient point partir de si bonne grâce. Il est vrai que, confiante dans ses serments, elle ne soupçonne même pas qu'il puisse l'oublier. Tout ce qu'elle lui recommande, c'est de fermer l'oreille à quiconque, sachant qu'il a une maîtresse, lui conseillerait de chercher à la mieux connaître; et elle lui donne à entendre que toute tentative à cet égard causerait leur perte à tous deux.

Partonopeus est parti par le même vaisseau et de la même manière qu'il était venu, c'est-à-dire, qu'en peu de jours il était déjà rendu de Constantinople dans les eaux de la Loire. On voyage vite quand on est protégé par des fées.

Il était temps qu'il revînt en France. D'un côté, des seigneurs, voisins de ses domaines, les avaient envahis en partie; de l'autre, le roi de France, auquel il tenait de si près, voyait aussi les plus riches contrées de ses États ravagées par des hordes nombreuses de Danois, que le poëte nomme de temps à autre *Sarrasins* (bien qu'il soit assez extraordinaire de trouver des Sarrasins en France, sous le successeur immédiat de Clovis (1).

(1) Dans son ouvrage sur les *Invasions des Sarrasins en France*, le savant orientaliste M. Reinaud explique fort bien la cause de ces erreurs chronologiques.

« Les Sarrasins, observe-t-il, sont souvent appelés par les écrivains « contemporains du nom de *païens*, parce qu'on remarquait dans leurs « rangs beaucoup d'idolâtres, et parce que d'ailleurs, aux yeux du vulgaire « ignorant, les disciples de Mahomet rendaient au fondateur de leur reli- « gion un culte divin. Plus tard, à l'époque des croisades, lorsque les restes « du paganisme furent éteints en Europe, les chrétiens d'Occident, n'ayant « plus d'ennemis à combattre que les musulmans, les mots *islamisme* et « *paganisme* devinrent synonymes; et on appela indifféremment du nom

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Ici le poëme devient *chevaleresque* dans toute la rigueur du terme; et c'est ce qui nous l'a fait ranger parmi les romans dits de chevalerie. Nous passerons rapidement sur tous les exploits par lesquels Partonopeus recouvra son comté, et délivra le roi Childebert des Danois ou Sarrasins. Il nous suffira d'apprendre au lecteur, qu'à son retour en France, notre jeune héros n'eut pas de peine à réunir près de lui de nombreux défenseurs. L'argent ne lui manquait pas. La bonne fée Mélior pourvoyait à tout. Nombre de mulets chargés d'or étaient entrés avec lui dans le château de ses pères. Il eut bientôt à sa solde mille chevaliers au moins qui lui aidèrent à reconquérir ses domaines, et qu'il conduisit au secours du roi Childebert. Ce malheureux roi des Francs courait sans cesse de Pontoise à Gisors, cruellement harcelé, souvent assiégé par un roi sarrasin nommé Sornegur, qui

Moult convoitoit France avéoir,
Et moult en avoit grant espoir.

La présence seule de Partonopeus dans le camp de Childebert changea l'état des affaires. Des nations qui étaient restées neutres vinrent se ranger du parti du roi.

A lui vienent li Loherenc,
Et li Frison et li Flamenc,
Et Poitevin et li Gascon,
Et li Normant et li Breton.

Sornegur commença pour la première fois à redouter l'armée de Childebert. Il se décide à proposer un combat singulier entre lui et un guerrier français choisi parmi les plus forts et les plus braves.

S'il vainc, il aura la ligance
De tout le roiaume de France;

et s'il succombe, au contraire, il fera hommage au roi de France de tout ce qu'il possède de terres, de pays.

« de païens et de Sarrasins, non-seulement les sectateurs de l'Alcoran, mais « encore les peuples idolâtres antérieurs à Mahomet, tels que les Francs « avant Clovis, et même les Grecs et les Romains... Par une idée analogue, « dans le roman français de *Partonopeus*, dont l'action est censée se passer « sous Clovis, plusieurs chefs sarrasins se trouvent en scène. » — *Invasions des Sarrasins*, introduction, p. xxv et suiv.

Digitized by Google

Partonopeus est le seul des guerriers qui ose se présenter pour combattre le roi barbare. Le combat dure tout un jour; le succès est incertain. Mais comme une partie des troupes de Sornegur avait, malgré la convention faite avant le combat, porté secours au roi dans un moment où sa vie était en péril, ce généreux roi, révolté d'une telle trahison, fut le premier à s'avouer vaincu. Tout cela est raconté avec beaucoup de détails, très-prolixement, dans le poëme, et n'offre plus le même intérêt qu'on y pouvait trouver au temps de la chevalerie.

Il nous tardait de revenir au vrai sujet du roman. Partonopeus de retour à Blois, triomphant, glorieux, n'en set pas moins dévoré d'une sombre tristesse.

De Melior li est membré[1],
R'aler à li a enpensé.

[1] Il s'est ressouvenu.

Sa mère est justement étonnée de voir que son fils

Est si pensis et si maris;

elle veut en savoir la cause, et devine, en femme experte, qu'il est sans doute amoureux. Partonopeus avoue qu'il a une amie; que c'est à cette généreuse femme qu'il est redevable de tant de richesses qu'il a apportées dans Blois.

De li me vient cele ricece
Dont nous menons ceste noblesse:
Cele est mes cuers, cele est ma vie;
Cele a de moi la segnorie.

La mère paraît enchantée de ce qu'il lui apprend. « Elle est sans doute belle, ta mie? » lui dit-elle; il répond qu'il n'en sait rien.

« Comment est-ce que ne le savés,
Quant véue l'avés assés?
— Par foi, ma dame, non ai pas;
Car ce ne seroit mie gas:
Ce me desfent sor tote rien,
Et jo tenrai son desfens bien.

Partonopeus lui confie de plus que son projet est d'aller sans retard retrouver cette amie. Sa mère approuve ce projet en apparence. Mais elle le trompait; car il n'y a rien qu'elle ne compte faire pour empêcher son départ. Elle va trouver

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

le roi de France, lui expose qu'elle est la plus malheureuse des mères; que son fils va la quitter de nouveau, ensorcelé qu'il est par un démon qui, sous la forme d'une femme, le comble, il est vrai, de faveurs de toute espèce, mais se garde bien de se montrer jamais à lui, sans doute à cause de sa difformité. Si le roi consent à la seconder, on peut encore retirer Partonopeus du précipice où il s'est jeté; il suffirait que le roi lui fît épouser une jeune et belle nièce qu'il a dans sa cour, et alors Partonopeus oublierait sans doute sa clandestine et infernale maîtresse. Childebert trouve ce plan très-raisonnable, et il veut que l'entrevue entre Partonopeus et sa nièce ait lieu dans le jour même. On met dans la confidence de tout ce qui a été projeté la jeune nièce du roi, qui se prête de très-bonne grâce à tout ce qu'on attend d'elle. Pendant le dîner, auquel on invite Partonopeus, elle aura soin de lui verser d'une certaine liqueur dont la vertu magique est d'inspirer l'amour; et l'on est sûr, ainsi, d'obtenir du jeune homme son aveu pour une prompte union avec la nièce du roi.

Dans la description du repas, pendant lequel on a eu la précaution de laisser seuls et sans témoins les deux jeunes gens, notre poëte sort un peu de sa retenue ordinaire. Il représente Partonopeus, ivre d'amour et de désirs, pressant vivement la jeune fille :

Il baise s'amie et acole.

Mais l'imprudente jeune fille, fière d'avoir sitôt triomphé de lui, se félicite tout haut de l'avoir emporté

Sur la bele fée son amie.

A ce mot, Partonopeus reprend ses sens et sa raison. Le charme a cessé. Il quitte brusquement la jeune princesse, sort du palais, revient à Blois où il s'enferme dans sa chambre, sans vouloir y recevoir personne, ni même sa mère. Il s'échappe ensuite secrètement, monte à cheval, et s'achemine au galop vers le rivage de la mer. Il y retrouve le vaisseau magique qu'y avait envoyé la fée, y entre, et le voilà voguant de nouveau vers Constantinople, où il ne tarde pas d'arriver.

Il retrouve le château qui lui avait servi d'asile toute une année, tel absolument qu'il l'avait laissé, aussi bien meublé,

Digitized by Google

aussi magnifique, mais aussi désert. Lorsque la nuit est venue, il se couche en attendant impatiemment sa fée, et craignant bien qu'elle ne se présente pas, car il avait à se reprocher une indiscrétion et une demi-infidélité. Mélior vint comme à l'ordinaire se placer près de lui; et comme il avoua avec sincérité sa faute, non-seulement elle lui pardonna, mais lui montra encore plus de tendresse et d'amour.

Six mois s'étaient écoulés: Partonopeus, malgré tout le bonheur dont il jouissait, sentit le besoin de revoir sa mère et sa famille. Mélior ne s'opposa point formellement à ce nouveau voyage de son ami en France; mais elle tâcha de lui faire entrevoir par quelles persécutions bien plus vives on chercherait à le détacher d'elle, à rompre pour toujours le doux lien qui les unissait. Rien de plus tendre, de plus passionné que le discours que le poëte met dans la bouche de cette intéressante Mélior. Partonopeus renouvela les promesses les plus solennelles, les serments d'une fidélité à toute épreuve, et partit sur ce même vaisseau magique qui semblait être toujours à sa disposition. En quelques jours il était à Nantes; mais ce ne fut qu'en approchant de Blois qu'il devint visible. Jusque-là il avait voyagé sans être aperçu de personne.

Avec quels transports de joie il fut reçu par sa mère, et même par le roi Childebert, qui parut avoir oublié le refus qu'il avait fait de sa nièce! Mais, plus que jamais, sa mère songeait aux moyens de le soustraire au pouvoir de la fée qui déjà deux fois lui avait fait abandonner le château paternel. Elle alla trouver l'évêque de Paris, qui ne refusa point de la seconder dans tout ce qu'elle entreprendrait. Dans une entrevue que l'évêque eut avec le jeune homme, il obtint de lui une confession entière; et ce fut alors qu'il alarma sa conscience, qu'il le menaça même des foudres du ciel, s'il continuait d'avoir commerce avec un être qui ne pouvait être qu'un noir démon sorti de l'enfer. La mère survint et lui persuada que du moins il devait chercher à s'éclaircir sur cette question: est-ce un diable? et pour cela que faut-il? voir cet être si suspect. Elle lui en offre un moyen très-facile: elle lui remet dans les mains une lanterne dont la lumière ne s'éteint jamais. Il pourra, à l'aide de cette lanterne, considérer tant qu'il voudra, et sans qu'elle s'en doute, son amante endormie. Partonopeus, ébranlé par les discours menaçants

Digitized by Google

de l'évêque de Paris, accepte la mystérieuse et tant soit peu magique lanterne, se promettant bien de s'en servir à la première occasion. Dès lors, il a le plus grand désir de retourner vers les bords enchantés qu'habite son amie. Le vaisseau, comme on sait, est toujours là prêt à l'y transporter en quelques jours, pendant lesquels il n'a d'autre peine à prendre que de manger et dormir. Voilà donc notre héros, pour la troisième fois, dans son palais d'Orient, bien désireux de faire l'expérience de la lanterne.

Parmi le palais est pasés,
Dusqu'à son lit n'est arestés :
Tot vestus s'est couciés el lit,
Quanses por haste del delit
Qu'il tant desirre de s'amie.

A peine les flambeaux qui éclairaient la chambre se sont éteints que la belle Mélior arrive suivant sa coutume; et ici se passe la scène la plus importante du roman. Mélior avec tout l'empressement d'une amante,

De son mantel s'est desfublée,
Lès son ami est acostée.
Quant Partonopeus l'a sentue,
Et seit qu'elle est trestote nue,
Le covertor a lonc jeté
Si l'a vue od la clarté
De la lanterne qu'il tenoit :
A descovert nue le voit,
Mirer le puet et veoir bien
Qu'ainc ne vit mais tant bele rien.

Mais, ô surprise! ô douleur! il ne jouira pas longtemps du voluptueux spectacle qu'il a sous les yeux. Une pâleur extrême se répand sur tout le beau corps de son amie,

Cel se pâsme et cil entent
Qu'il a ovré moult folement.

De dépit, il jette au loin sa lanterne et pleure amèrement. Mélior a repris ses sens. Ce ne sont point de durs reproches qu'elle lui adresse; elle se plaint de sa destinée. De ce jour, tout son pouvoir magique est perdu; elle ne pourra plus faire le bonheur de celui qu'elle a tant aimé. Dès que le jour paraîtra, toute sa cour, aux yeux de laquelle elle avait pu

Digitized by Google

se soustraire jusque-là, grâce à un pouvoir qu'elle n'a plus, toute sa cour va se réunir dans cette chambre, près du lit où tous les deux sont couchés. On le verra près d'elle, et elle sera déshonorée et un objet de mépris pour tous les courtisans qui se trouvaient si flattés d'obtenir d'elle un seul regard.

C'est ce qui arriva à peu près comme elle l'avait prédit. Au jour, une foule de dames arrive en effet pour assister au lever de leur jeune princesse. Elles paraissent d'abord scandalisées de la voir couchée près d'un jeune homme; mais quand elles ont un peu plus considéré son jeune ami, elles restent émerveillées de sa beauté, et tout ce qu'elles pourraient reprocher à Mélior, c'est de ne pas prendre plus de soin de cacher sa conduite.

Et pensent que la dame a tort
Qui mais n'a soing de son déport.

Ici survient un personnage dont on n'avait point entendu parler dans le roman : c'est Urraque, la sœur de Mélior, dont le poëte fait un portrait enchanteur. Jamais tant de bonté, dans une femme, ne s'unit aux plus beaux traits. Elle s'avance vers le lit de sa sœur, et après avoir fait une semonce aux femmes qui paraissent si effarouchées de l'avoir trouvée entre les bras d'un ami, elle conseille à Mélior d'avouer hautement le choix qu'elle a fait, et qui n'a rien de déshonorant pour elle. Mais Mélior a été trop outragée, trop indignement trahie pour pardonner jamais. Elle est inexorable.

Partonopeus est congédié. Il faudra qu'il retourne à Blois. Un vaisseau l'attend au port; mais ce n'est plus cette nef miraculeuse qui faisait prompte route sans matelots, c'est une barque commune qui a pour mariniers des êtres très-réels que l'on voit et que l'on entend. L'excellente Urraque le conduit elle-même à bord, et recommande le proscrit aux soins de l'équipage. Le voyage ne se fit pas cette fois très-promptement. Il fallut quinze jours (et ce n'était pas trop en vérité) pour que la barque vînt déposer le malheureux Partonopeus sur la grève de la Loire.

Partonopeus ne voulant pas qu'on aperçût dans son château le déplorable état dans lequel il se trouvait, attendit la nuit pour y rentrer. Le portier eut peine à le reconnaître,

Digitized by Google

tant la douleur avait altéré ses traits. Mais sans rien dire à tous ceux qu'il rencontre, Partonopeus monte aussitôt dans sa chambre où il a soin de s'enfermer. En vain sa mère même vient le supplier de lui ouvrir, de se laisser voir; il lui répond qu'il n'est plus son fils. Dans son désespoir, il veut se laisser mourir de faim, et ce n'est qu'après de longues sollicitations qu'il consent à recevoir un peu de pain d'orge et d'eau. Bientôt il parvient à s'enfuir, et parcourt seul la forêt des Ardennes, espérant que l'une des bêtes féroces dont elle est remplie, viendra le dévorer. Il en fut tout autrement. Un soir qu'il était tristement couché près du rivage de la mer (car alors la forêt des Ardennes se prolongeait jusqu'à la mer), on entendit d'un vaisseau qui passait tout près de là, ses plaintes, ses gémissements. Touchée de compassion, une jeune princesse qui se trouvait à bord, voulut qu'on s'arrêtât. Elle-même descendit pour venir au secours du malheureux qu'elle avait entendu sangloter. Cette princesse si humaine, c'était Urraque. Quelle est sa surprise en retrouvant sur l'arène fangeuse, Partonopeus, autrefois si beau, maintenant maigre, décharné, couvert d'habits en lambeaux! Elle se hâte de le faire transporter sur le vaisseau, et ordonne aux matelots de reprendre le chemin de Constantinople.

Dans cette ville célèbre se préparait un magnifique tournoi. L'impératrice Mélior, cédant aux sollicitations et presque aux menaces du soudan de Perse et de cent rois voisins, avait enfin promis de prendre un époux. Elle s'était engagée à donner sa main à celui qui se distinguerait le plus dans le tournoi, au jugement de ses concurrents eux-mêmes.

Urraque, après avoir ranimé l'espérance et le courage de Partonopeus, l'avait caché non loin du lieu où devait s'exécuter le grand tournoi. Elle lui avait donné des habits de chevalier et des armes. Il combattit avec tous ceux qui prétendaient à la main de Mélior, et, comme on le pense bien, il les vainquit tous. Mélior l'avait reconnu parmi les combattants, et avait fait pour son triomphe des vœux qui furent exaucés. C'est elle qui d'abord l'avait subjugué; il la conquit à son tour.

Dans presque toutes les parties de ce roman, nous avons été obligés de supprimer une foule d'incidents et de circonstances, de descriptions qui en font l'intérêt, le charme principal; mais sans cela, notre analyse eût presque égalé

Digitized by Google

le texte, qui pourtant contient plus de dix-huit mille vers. Qui croirait qu'un trouvère inconnu n'a pas trouvé le poëme assez long? Il y a attaché une suite dont nous nous garderons bien de nous occuper. C'est un long assemblage de combats et d'aventures sans intérêt.

Ce poëme n'est point, comme beaucoup d'autres, divisé en *couplets* monorimes que l'on pouvait séparer du reste, et lire ou réciter l'un après l'autre dans plusieurs séances. C'est une histoire suivie dont chaque partie est étroitement liée aux autres. Il faut supposer à nos pères une forte dose de patience pour supporter, quelque intéressant que fût le sujet, une lecture qui devait durer presque tout le jour.

On aura pu observer dans notre analyse que notre poëte devait connaître quelques-uns au moins des classiques anciens les plus célèbres, puisqu'il les a imités. En effet, la lanterne qui sert à Partonopeus à voir pour la première fois l'amante qui lui prodigue ses faveurs, ne rappelle-t-elle pas la lampe de Psyché? Le caractère de la généreuse Urraque n'est-il pas tracé d'après celui de cette compatissante Anne, sœur de Didon?

Mais il y a quelque chose de plus digne de nous occuper : une ode d'Anacréon, de ce poëte que l'on devait croire parfaitement inconnu aux trouvères du XIIIe siècle, paraît avoir été sinon traduite, du moins assez fidèlement imitée par l'auteur de Partonopeus. Il est peu de lecteurs qui ne se rappellent l'ode : Φύσις Κέρατα ταύροις, etc. Voici comme Denis Pyram l'a rendue en français du XIIIe siècle :

Quant Deus fist tostes créatures
Et lor devisa lor figures,
Solonc ço qu'il cascune ama
Beautés et biens lor devisa :
Dames ama sor tote riens,
Por ço lor fist beautés et biens.
De terre fist quanque a sos ciel;
Mais les lor cuers fist-il de miel,
Et lor dona plus cortesie
Qu'à nule rien qui soit en vie.
Deus les aime, por el n'es aim,
N'en ai por el ne soif ne faim (1) :

(1) Ce vers et le précédent sont les seuls dans cette tirade dont l'interprétation puisse offrir quelque difficulté aux personnes qui ne sont pas habituées à la lecture de la langue romane. Ils signifient : « C'est pour cela « aussi que je les aime (les femmes), et que je sens pour elles soif et faim. »

Digitized by Google

Quitte' li claim son paradis,
Se dame ni entre od cler vis.

'Quitte (Je le tiens quitte de son paradis).

Les deux derniers vers sont très-irréligieux. On voit bien que Denis Pyram, lorsqu'il composa le Partonopeus, était jeune et ne s'était point encore converti.

ANSEIS DE CARTHAGE,

PAR

PIERRE DU RIÈS.

A un poëme du genre de ceux où le merveilleux domine, comme dans presque tous les romans de la Table ronde; à un poëme où une fée est la cause, le mobile, le nœud de l'action, nous en faisons succéder un qui ne s'appuie nullement sur la féerie; ni sur la magie, où les événements, quoique extraordinaires, ne sont pas tout à fait hors de l'ordre naturel des choses de la vie. C'est enfin un roman du cycle carlovingien, et qui, bien qu'on en ait placé la composition vers la moitié du XIIIe siècle, nous paraît être d'une époque très-postérieure, d'une époque où la machine fantastique, la magie, n'était plus employée qu'avec réserve et discrétion.

On a longtemps attribué ce poëme à un des auteurs du grand roman *Le Chevalier au Cygne,* Gandor de Douay; et c'est une opinion que nous avons partagée dans notre Discours préliminaire. Mais le véritable auteur d'Anseis de Carthage se nomme lui-même à la fin de son poëme, et c'est *Pierre du Riès,* dont l'abbé de la Rue s'est emparé comme d'un poëte anglo-normand, sans en donner la raison. A son style et à quelques expressions aussi, nous croyons, nous, reconnaître en lui un Picard. Quelle que soit, au reste, la province qui le vit naître, elle n'a guère à s'en glorifier, quoique l'abbé de la Rue lui donne la qualification de poëte très-distingué.

Hist. littér. de la France, tom. XVI, p. 232.

L'abbé de la Rue, Bardes et Trouvères, t. III, p. 170.

Il paraît qu'à ses talents de trouvère, de ménestrel, il joignait ceux de *jongleur,* c'est-à-dire, qu'il récitait lui-même

Digitized by Google

les poëmes qu'il avait composés. Nous en jugeons par un vers qui termine le roman d'*Anseis*, et dans lequel il congédie ses auditeurs, en les avertissant qu'il a besoin de se désaltérer. Nous citerons la tirade entière d'autant plus volontiers que là le poëte dévoile son nom.

No chanchons fine : de Dieu de paradis
Soit beneois qui les vers a oïs,
Et cil ci soit qui aussi les a dis.
Par *Pierot* fu cis Roumans escris
Du Ries qui est et sera bon chaitis.
Ne n'en sai plus, foi que dois saint Denis
Ne plus avant n'en truis en mes escris.
Mais alons boire, qu'il est bien miedis.

Passons au sujet même de ce roman qui, d'après le poëte, devait attirer les bénédictions du ciel sur quiconque était assez heureux, ou plutôt assez patient pour en entendre la lecture.

La scène se passe en Espagne, dont Anseis, neveu de Charlemagne, se trouve souverain. C'était un prince d'une beauté remarquable; mais comme il était encore très-jeune, le prudent Charlemagne avait placé près de lui, à titre de conseillers, un certain nombre de chevaliers parmi lesquels on distinguait le preux Isorès. Un jour, désir prend à cet Isorès de quitter pour quelque temps la cour, et d'aller visiter ses propres États où il avait laissé une fille qu'il chérissait. A peine arrivé dans son palais, à *Conimbres* (il faut supposer que c'est Coïmbre, et que cette ville était la capitale des États d'Isorès), il fait devant sa fille l'éloge le plus pompeux du jeune Anseis : nul ne l'égale en beauté comme en bravoure. La jeune fille s'enflamme à ce récit; elle jure qu'elle n'aura jamais d'autre époux que le bel Anseis, et le judicieux père la traite d'extravagante :

Fille, fait-il, ke chose est que tu dis?
Trop est li rois et haut hom et jentis,
Riches de terre et enforchiés d'amis;
Et vous si estes endroit lui de bas pris.

Ces sages réflexions sont sans effet sur l'esprit de la jeune fille. Son amour croît de plus en plus chaque jour.

Isorès est revenu à la cour d'Anseis, après avoir bien recommandé à sa fille d'être sage et prudente. Le jeune roi

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

résidait alors à Morliganes (ville que nous ne trouvons point sur la carte de l'Espagne moderne) où tous ses barons réunis s'occupaient de lui chercher une épouse parmi des filles de souverains. Isorès indique la fille du roi sarrazin, Marsile, personnage qui joue toujours le principal rôle dans les poëmes dont le sujet est pris dans l'histoire de l'expédition de Charlemagne en Espagne. Sur le portrait enchanteur que fait Isorès de cette jeune princesse (1), Anseis brûle aussitôt d'amour pour elle, et sans plus hésiter, s'engage par serment à la prendre pour femme.

On charge d'un commun accord Isorès d'aller la demander au roi son père. Avant de partir pour cette grande mission, il confie ses États à Anseis, qui promet de les défendre s'ils étaient attaqués; et en même temps il lui fait jurer de ne jamais porter atteinte à la vertu de sa fille, si elle avait besoin de l'appeler à son secours. Tranquille désormais et rassuré par les serments du roi, Isorès s'embarque et passe en Afrique.

La fille d'Isorès savait qu'Anseis avait juré de défendre les États de son père contre tout ennemi qui les attaquerait. Toujours amoureuse et brûlant du désir de voir son amant, elle envoie un message à Anseis pour lui apprendre que ses vassaux se sont révoltés, qu'elle court les plus grands dangers. Le roi réunit aussitôt ses barons; et, à leur tête, il marche vers Coïmbre pour lui porter secours. Ils ne tardent pas à savoir la vérité. Dans la ville et autour de la ville tout est tranquille : personne ne songeait à s'insurger. La jeune fille est obligée d'avouer le motif qu'elle a eu pour appeler Anseis : elle a voulu lui témoigner son amour. Le loyal Anseis se rappelle les serments qu'il a faits à son père, et ne répond nullement à l'ardeur qu'on lui exprime.

La jeune fille ne se rebute point. Elle veut posséder son amant, même malgré lui; et voici ce qu'elle imagine. Elle se lève pendant la nuit, et va se coucher à ses côtés. On de-

(1) Voici comme Isorès la dépeint :

Jou en sai une, tant biele fu née,
Jouene pucelle, cortoise et bien senée,
Par droit doit estre réme couronée :
Courone d'or li ert el chief posee.
Fille est Marsile d'outre la mer salée;
Elle est plus bele ke seraine ne fée.

Digitized by Google

vine ce qui arriva. Anseis devint coupable, sans savoir quelle était sa complice. Notre poëte décrit cette scène dans tous ses détails et finit par ce vers :

Que vous dirois? faite fu la folie.

Et cependant l'ambassade d'Isorès avait eu tout le succès désirable. Marsile acceptait avec empressement Anseis pour gendre. Vingt jeunes filles doivent accompagner Gaudisse, sa fille, en Espagne. Elle sera remise entre les mains d'Isorès qui viendra la chercher en Afrique, après avoir rendu compte à Anseis des bonnes dispositions du roi Marsile en sa faveur.

Mais Isorès a su par sa fille même, qui probablement ne lui a pas dit toute la vérité, que le parjure Anseis l'a déshonorée. Le père outragé ne respire plus que vengeance. Il déclare hautement qu'il va repasser en Afrique, et susciter contre Anseis de formidables ennemis. Et, en effet, il regagne le rivage, monte dans une barque, se dirige vers le vaisseau qui devait conduire Gaudisse en Espagne et suspend le départ de la princesse. Il va ensuite annoncer à Marsile qu'Anseis ne veut plus de sa fille; que, pour lui Isorès, il renie le Dieu des chrétiens, se fait mahométan et se charge de conduire les armées de Marsile en Espagne et de reconquérir tout le pays.

Voilà donc la guerre déclarée. Des deux côtés on se prépare à une lutte terrible. Dans tout le reste du poëme, on ne trouve plus guère, comme dans tous les autres poëmes du cycle carlovingien, que des descriptions de combats. Ce sont tantôt les chrétiens qui sont vainqueurs, plus souvent les Maures. Le tableau que fait le poëte ou des victoires ou des défaites de ces deux partis, si acharnés l'un contre l'autre, nous a rappelé involontairement ce qui se passe encore de nos jours dans la malheureuse Espagne où les combats ne sont jamais décisifs. Quelquefois les Espagnols (ou plutôt les Français, puisqu'à cette époque l'Espagne faisait partie de l'empire de Charlemagne) sont repoussés de province en province jusque sous les murs de Morliganes, où ils sont assiégés par les Maures; mais alors ils demandent des renforts considérables à Charlemagne, et les Maures reculent jusque sur les rivages de la péninsule. Marsile est alors obligé d'appeler des secours, et sa fille Gaudisse lui amène d'Afrique 20,000 Turcs et un roi géant nommé Canemons,

Digitized by Google

dont la mère, dit le poëte, *ressemble au diable*. En voici le portrait :

Plus estoit noire c'airemens destemprés;
De grandor ot XV. piés mesurés,
Les dents ot grans, les civials hurepis,
Les iels ot rouges con carbons enbrasis,
La geule ot grande, si ot bochut le nés :
Diables samble d'infier descarnés;
Une faus porte dont l'acier est temprés,
Plus suef trence que rasoirs afilés;
N'a si fort home descé[1] à Balesqués
Qui del porter ne fust tous encombrés.

[1] D'ici.

De plus, le poëte nous fait entendre que cette aimable mère du géant était, ainsi que son fils, tant soit peu suspecte de magie. Aussi les Français vaincus sont-ils obligés de fuir de poste en poste jusqu'à Lyon. Mais, grâce au bras toujours victorieux de Charlemagne, ils reprennent enfin l'avantage. Nous croyons devoir supprimer tous ces fastidieux détails de combats qui forment plus de la moitié du poëme.

Si l'on veut savoir comment il finit, nous dirons que Gaudisse qui est devenue éprise d'Anseis, autant pour le moins que l'avait été la fille d'Isorès, trouve moyen de se faire enlever par lui, même au milieu des armées du roi sarrasin. Anseis l'épouse, et il faut supposer qu'il en fit auparavant une chrétienne; car dans tous les autres romans, quand un chevalier veut s'unir à une musulmane, il la catéchise d'abord, puis la fait baptiser, ou la baptise lui-même.

Nous regrettons de n'avoir pu signaler, dans l'extrait que nous venons de faire du roman d'Anseis, quelques épisodes qui, s'ils ne sont pas d'un grand intérêt par le sujet, ne sont pas à dédaigner comme tableaux de mœurs. Celui-ci pourra du moins donner une idée de ceux que nous avons omis.

Le roi Marsile a appelé près de lui en Espagne, la reine sa femme qui, à peine arrivée, veut essayer ce que valent les Français en fait d'amour. Elle envoie un message secret à trois barons du camp d'Anseis, Raymond, Guy et Yves, pour les inviter à venir passer la nuit avec elle et deux autres belles Sarrasines. Ils acceptent sans crainte et vont au rendez-vous.

Gaudisse n'est guère plus réservée que la reine sa mère. Elle aussi dépêche à Anseis un messager d'amour, pour lui

Digitized by Google

témoigner le désir qu'elle a d'être enlevée. Quand le messager arrive, il trouve le roi Anseis qui s'amusait, avant souper, à entendre chanter un *lai breton.*

> Rois Anseis doit maintenant souper;
> Mais il faisoit un Breton viéler
> Le lai Goron.....

Ce lai Goron nous est inconnu comme beaucoup d'autres; mais on voit que dans l'opinion du moins du poëte, la langue celtique était seule en usage au temps de Charlemagne, et qu'alors c'étaient des bardes bretons qui chantaient devant les princes et les rois français.

Il y a un autre roman bien plus célèbre, que l'abbé de la Rue attribue beaucoup trop généreusement, selon nous, à l'auteur d'Anseis. De l'auteur de cet autre roman il fait aussi, sans plus de preuves, un trouvère anglo-normand : nous parlons ici du roman de *Beuves de Hanstone,* grand poëme (il contient 18,515 vers) dont nous avons donné une courte analyse dans notre précédent volume. Nous persistons à le regarder comme l'ouvrage d'un auteur inconnu. Il eut du succès dans le temps où il fut publié; car on ne tarda pas à le traduire en italien, et il est encore lu en Italie, du moins des amateurs de l'ancienne littérature. Ginguené en parle dans plusieurs endroits de son Histoire littéraire d'Italie.

T. XVIII, p. 748.

Hist. litt. d'Italie, t. IV, p. 176-177, etc.

Mais il est un autre poëme aussi célèbre que Beuves de Hanstone, auquel Pierre du Riés a certainement coopéré. C'est *Judas Machabée,* roman que Gautier de Belle-perche, trouvère picard, avait commencé vers 1240. Pierre du Riés le continua après sa mort, mais ne le finit point. Nous croyons inutile de nous arrêter sur cet ouvrage imparfait.

Quant au roman d'Anseis, nous observerons que le héros n'est pas même nommé par le pseudonyme Turpin, parmi les palatins de la cour de Charlemagne; ce qui nous ferait croire que l'ouvrage est tout entier de l'invention du trouvère-jongleur qui l'a souscrit. Disons de plus que s'il n'a jamais été traduit, comme nous le croyons, en aucune langue étrangère, il a trouvé en France un autre poëte qui l'a imité, ou du moins qui a travaillé sur le même sujet. La bibliothèque royale possède un manuscrit (n° 7618) où, après un roman qui a pour titre : *De Carle et d'Almont en Aspremont,* on

Digitized by Google

en trouve un autre, également en vers, dont le héros est *Isorès le Salvage* (1). A. D.

FRÉGUS ET GALIENNE

(ALIAS) LE ROMAN DU CHEVALIER AU BEL ESCU,

ET QUELQUES AUTRES POEMES

DE GUILLAUME, CLERC DE NORMANDIE.

Le poëte *Guillaume*, remarquable par sa fécondité, et surtout par la hardiesse des opinions politiques qu'il a énoncées dans la plupart de ses ouvrages, ne nous a point appris quel était son nom de famille. Nous ne connaissons de lui que son prénom et sa qualité de *Clerc de Normandie;* mais est-ce bien une qualité que cette dénomination de *clerc* que prenait et recevait, à cette époque, quiconque savait seulement lire et écrire? Du moins n'ignorons-nous pas le temps où il florissait. Par quelques passages que nous citerons de ses poëmes, on ne pourra douter qu'il n'ait vécu sous le roi anglais Jean sans-Terre, lorsqu'il avait la Normandie, et ensuite sous Philippe-Auguste, sous Louis VIII et même sous saint Louis.

Le plus long et le plus intéressant de ses poëmes, dont aucun ne manque d'intérêt, est celui dans lequel il a raconté les aventures de *Frégus,* héros dont nous ne trouvons le nom nulle part ailleurs, et qu'il aura probablement rencontré dans quelque ancienne chronique bretonne. C'est dire que son roman doit être classé parmi ceux du cycle d'Artus.

Le roman se trouve au feuillet 438 du manuscrit 7595

(1) Voici de mauvais vers qu'on lit à la fin de ce poëme :

Explicit li romans d'Isorès le Salvage
El del rois Anseis d'Espagne et de Cartage.
La quel cose referon, à Deu gratia.

Recueil de notices de manuscrits, par M. de la Curne, t. II, not. 263.

De la Curne Sainte-Palaye qui avait remarqué ce poëme dans le manuscrit 7618, se demande si l'auteur ne serait pas *Jean de Bapaume.* Il nous paraît peu important de rechercher l'auteur d'un ouvrage sans intérêt.

Digitized by Google

de la bibliothèque royale où il ne porte aucun titre; il commence par ces vers :

Con fu à feste sainct Jehan
Ke li rois (Artus) à Caradignan
Ot cor tenue comme rois.

Et immédiatement après, on voit les noms des principaux chevaliers qui composaient cette cour. C'étaient Gauvain, Lancelot du Lac, Yvains, Erec, Perceval, etc., et il ne faut pas oublier le sénéchal Keux, de ridicule mémoire; car dans le roman il a son rôle.

A cette belle fête de la Saint-Jean, Artus propose à ses chevaliers réunis une partie de chasse. Une coupe d'or sera le prix de celui qui prendra le cerf blanc. Ces chevaliers s'élancent aussitôt dans la forêt :

Atant se sont mis en la trace
Dou cerf qui les grans saus embrace,
Par la lande keurt come vent :
Et li rois chevauce moult lent,
Il et toute sa compaignie;
Car li rois ne l'ataignoit mie,
Ains est ja eslongies ensus
.ij. grans liues voire plus.

Ce fut Perceval qui prit le cerf et obtint le prix. Toute la noble cour se mit en marche pour revenir au château d'Artus. Un jeune pâtre qui faisait paître près de là son troupeau, regardait avec admiration défiler ces chevaliers si richement vêtus, et dont les armes resplendissaient comme autant de soleils. Ce pâtre, c'était Frégus qui, à ce spectacle, sentit naître dans son cœur d'ardents désirs de gloire et d'ambition.

Il ne faudrait pas croire que ce jeune homme fût un de ces sales et pauvres serfs qui alors, comme encore aujourd'hui en certaines contrées de notre Europe, s'élèvent à peine à la condition d'hommes. Frégus était fils d'un paysan sans doute, d'un vilain; mais ce père était possesseur réel de belles terres, il était ce qu'on appelle de nos jours en Angleterre un *franc tenancier;* et l'on peut en inférer, à ce qu'il nous semble, que, sinon au temps d'Artus, à l'époque du moins où écrivait le poëte, cette classe de propriétaires, d'hommes libres, de francs tenanciers enfin, n'était pas inconnue, qu'elle existait dès lors.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Le jeune Frégus, dans l'enthousiasme chevaleresque qui s'est emparé de lui, court à la maison de son père à qui il déclare qu'il veut aller à la cour, devenir chevalier, chercher des aventures.

Le père croit qu'il est fou, hausse les épaules de pitié; mais voyant qu'il s'obstine dans sa détermination de quitter la maison paternelle, il le menace d'une correction sévère. Sa femme parvient à l'apaiser. Bien plus, elle lui persuade qu'il ne peut rien faire de mieux que de laisser leur fils suivre sa vocation pour les armes. Frégus part monté sur un vieux cheval, une hache à la main; et, équipé de la sorte, il se dirige vers Caradigan.

Chemin faisant, il est attaqué par trois voleurs, en tue deux à coups de hache, et met l'autre en fuite. Ce fut son premier exploit; après quoi il reprit tranquillement sa route.

Tant chevauce par ses journées
Par montaignes et par valées
Qu'il vint à Carduel en Gales.
Après mangier, parmi ces sales
Estoit ce jour li rois Artus,
O lui M. chevaliers ou plus,
Sages et avenans et drus.

Frégus se présente hardiment devant le roi, et ne paraît nullement troublé par les rires qu'excite sa présence. Le bon Artus.

Li dist : « Bien vignies biaux amis
De quel terre êtes-vous natis?
Coment este-vous apielés
En no terre, et que querés?
Dite-le moi sans denoier. »
Fait li varlet : « Celer ne quier
Mon non ki ne soit or nonmés :
De ceux, sui Fregus apiélés.
De loing iluec sui venus requier;
Pour votre bonne renommée
Ai-je guerpie ma contrée.
. . . . . .
Je serai vostre consiliers
Avec ces autres chevaliers
Que je vois entour vous séir. »

A ces paroles, le sénéchal Keux ne peut s'empêcher de rire aux éclats et de lancer un sarcasme :

Digitized by Google

Dam Keux ne se pot plus tenir,
Et dist : « Varlez, en moie foi
Bien sambles consillier de roi. »

Ce sarcasme et bien d'autres que Keux n'épargna point à Frégus, l'irritèrent à tel point, qu'il voulait à l'instant se battre avec le sénéchal. Mais Artus, soit que la contenance fière de Frégus et l'audace de son caractère l'eussent frappé, soit qu'il voulût s'amuser aux dépens du jeune pâtre (ce que l'on ne devine pas trop à la lecture du roman), ne rejette point la proposition qu'il lui a faite. Au contraire, il ordonne qu'on apporte heaume, lance, écu, et il l'arme chevalier. La première mission qu'on lui confère est d'aller combattre le *Chevalier au Lion*, géant terrible qui ravageait et désolait toute la contrée. Frégus accepte sans balancer, et promet d'apporter bientôt la tête du géant, et de se venger ensuite du pauvre sénéchal Keux.

La première des journées qu'il employa à la recherche du géant fut très-pénible; mais, le soir, après de longues et inutiles courses, il arriva, harassé et mourant de faim, à la porte d'un château dont le châtelain, vassal d'Artus, lui donna l'hospitalité. Pendant le souper, la fille du châtelain (c'était Galienne) remarqua la beauté des traits et l'air de franchise et de loyauté du chevalier improvisé. Elle s'éprend pour lui d'amour, et d'un amour si violent, que le lendemain, dès l'aube du jour, elle se rend dans la chambre où il reposait, le contemple quelque temps avec le plus vif intérêt pendant son sommeil, et, lorsqu'il ouvre les yeux, lui avoue, sans retenue aucune, sa violente passion. Frégus ne comprend rien à tous ces propos d'amour. Il lui répond durement, presque avec grossièreté, qu'il a toute autre chose à faire que de s'amuser avec des femmes, et il part pour la montagne noire où il avait appris qu'habitait le chevalier géant.

Nous ne dirons rien de quelques aventures assez singulières qui lui arrivent pendant son voyage à la montagne, et nous passerons au combat qu'il eut à soutenir contre son gigantesque adversaire. L'adresse suppléa à l'infériorité de ses moyens physiques. Il parvint à faire tomber cette masse énorme qui avait longtemps résisté à tous ses efforts. Le chevalier, couché par terre, lui demande la vie, que Frégus lui accorde à condition qu'il ira lui-même annoncer au roi Artus sa défaite et se remettre entre les mains de ce prince.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Le chevalier vaincu se soumet à cette humiliation, et fidèle aux lois de la chevalerie, il marche, sans s'écarter de la route, vers Carduel, où il arrive longtemps avant son vainqueur; car il faisait de bien plus grands pas.

On peut juger de l'accueil que reçut Frégus à la cour, et comment son triomphe y fut célébré. Ce fut pour lui, pendant plusieurs jours, une continuelle ovation. Mais messire Keux se garda bien de se montrer aux yeux du vindicatif héros.

Tous les hommages qu'on lui rendait l'ennuyèrent bientôt: il ne soupirait qu'après de nouveaux combats; et d'ailleurs il sentait au fond du cœur un certain remords d'avoir si mal accueilli le tendre aveu que lui avait fait la belle Galienne. En cela il se croyait coupable, car il avait contrevenu à ses serments de chevalier, qui exigeaient respect et courtoisie envers les dames. Pour réparer ses torts, il retourne au château du père de Galienne. Mais il n'y trouva point celle qu'il regrettait. Le père lui apprit que confuse, désespérée de sa froideur, mais brûlant toujours d'une irrésistible passion, elle avait déserté le château, et courait sans doute après lui. Frégus ne balance pas un instant: il s'impose le devoir de chercher à son tour la belle, en quelques lieux qu'elle soit allée.

Ce n'est pas un événement rare dans les romans de la Table ronde, de voir deux amants qui courent ainsi l'un après l'autre sans pouvoir de longtemps se rencontrer. Pendant toute une année, Frégus parcourut l'Angleterre, cherchant et demandant partout Galienne. Et dans la route, combien d'obstacles il lui fallut surmonter! Que de chevaliers discourtois et querelleurs il lui fallut mettre à la raison! De ces grandes aventures-là, nous ne rapporterons qu'une ou deux des dernières.

Irrité de l'inutilité de sa pénible enquête, il avait cru désarmer le sort qui le persécutait, en s'imposant une privation. Il avait fait vœu de ne manger ni pain ni graines d'aucune espèce, avant d'avoir retrouvé son amie. Il ne vivait plus que des oiseaux qu'il tuait dans les forêts et qu'il mangeait tout crus. Ce régime l'avait affaibli à tel point, qu'il pouvait à peine se traîner. Heureusement il rencontra, au milieu d'une forêt, une fontaine merveilleuse dont les eaux rendaient aussitôt des forces et du courage. Il en but abondamment, et retrouva sa vigueur accoutumée. Ce n'est pas tout:

Digitized by Google

il y avait près de la fontaine une chapelle où un nain, tant soit peu sorcier, avait la faculte de prédire l'avenir. C'était une belle occasion pour Frégus de savoir enfin quel serait le résultat de tant de courses et de fatigues. Mais ce ne fut pas sans peine, et sans employer la menace, qu'il obtint du méchant nain une réponse à ses questions. L'oracle lui fut favorable. Le nain déclara qu'il devait, sous peu de jours, rejoindre sa Galienne.

Et, en effet, il ne tarda pas à rencontrer Arundelle, jeune suivante de Galienne, qui lui apprit que sa maîtresse, lasse de courir le monde, s'était réfugiée dans un vieux château voisin, mais qu'elle était, en ce moment, dans la plus grande perplexité : le château était assiégé par un méchant chevalier à qui elle avait refusé sa main. Voler au secours de Galienne, défier le chevalier discourtois qui la tenait assiégée, le vaincre, le forcer à venir demander grâce à la dame qu'il avait offensée, ce fut, pour Frégus, l'affaire d'un jour au plus.

Il est inutile de raconter avec quels transports de reconnaissance et d'amour il fut reçu par Galienne, qui n'avait jamais cessé de l'aimer. L'un et l'autre se rendirent de compagnie à Carduel, où le roi Artus fit célébrer leurs noces en grande pompe et magnificence. Ils ne se quittèrent plus, et vécurent très-longtemps dans l'union la plus parfaite, s'il en faut croire le poëte qui finit ainsi son roman :

Cil l'aime com sa mie fine
Et elle lui com ami fin.
Guillaume li clers trait à fin
De sa matère et de sa trueve;
Car en nule terre ne trueve
Nul hom ki tant ait vescu
Dou chevalier au bel escu.
Plus en avant conter ne sache :
Ichi met la bonne[1] et l'estache[2];
Ichi est la fins du romanch.
Pais et salus as escoutans.

[1] Borne.
[2] Le poteau (qui marque le but.)

On a dû remarquer, dans le sujet de ce poëme, qu'un homme d'une classe infime, un vil pâtre, parvenait par ses brillantes qualités, par son courage, à la gloire, à la puissance; qu'il obtenait enfin des avantages, des honneurs qui ne semblent d'ordinaire réservés qu'aux personnages que le sort fait naître dans les rangs les plus élevés de la société.

Digitized by Google

De tels exemples sont rares ou plutôt ne se rencontrent point dans les ouvrages des poëtes et même des historiens de ce temps-là. Dans ce roman de Frégus, nous retrouvons cette haute raison morale, et, n'hésitons point à le dire, la preuve de cet esprit philosophique qui semble avoir inspiré le trouvère Guillaume, et avoir toujours dirigé sa plume. C'est ce qui va nous être encore mieux démontré par l'examen de quelques autres de ses ouvrages.

Un grand poëme de Guillaume a pour titre : Li Bestiaire divins. Philippe de Than, au XIIe siècle, et plusieurs poëtes du siècle suivant, Richard de Fournival, entre autres, composèrent aussi des *bestiaires*, c'est-à-dire des descriptions en vers de la forme et des mœurs d'animaux de toute espèce (c'est ce que nous appelons leur histoire naturelle). Mais Guillaume prévient tout d'abord qu'il ne traitera que de quelques espèces seulement; et, suivant son usage, il se désigne, dès en commençant, comme auteur du poëme.

> Li cler fu nés de Normandie
> Qui auctor est de cest romans;
> Or oijez que dist li Normans.

Et il traite successivement de l'homme, de la femme, des quadrupèdes, des oiseaux, des animaux fantastiques, parmi lesquels on distingue l'*aptalos*, qui tranche avec ses cornes les arbres les plus gros; la serre, poisson volant; le cacadrius, qui, dans la maladie, annonce le retour à la santé ou la mort; le pélican; le phénix; les fourmis d'Éthiopie, qui

> De ciens[1] ont la faiture,
> Et si ont bien leur estature.

[1] Chiens.

Viennent ensuite les syrènes, l'ibis, le renard et ses ruses, la licorne, le lièvre, la yeule, l'hydre, la chèvre, l'âne sauvage ou le zèbre, le singe, la panthère, le dragon, la baleine, la perdrix, le serpent, l'autruche. On pense bien que nous ne suivrons pas l'auteur dans le tableau qu'il offre des prétendues qualités et mœurs qu'il prête à tous ces animaux, ni dans tous les contes populaires dont il compose leur histoire. C'était, dans ce temps-là, tout ce qu'on savait et pouvait dire en ce qui concerne les sciences naturelles.

Mais, à l'article *Tourterelle*, Guillaume se livre à des réflexions que nous ne supprimerons point, quoiqu'elles soient

Digitized by Google

un hors-d'œuvre : il y déplore, en gémissant, le triste état de l'Église à l'époque où l'Angleterre fut interdite, c'est-à-dire en 1208.

Quant l'auctor qui rima cest livre
Deveit ici encor escrire,
Mult estoit tristes et dolans,
Car jà avoit été .ij. ans
Sainte Glise si dolereuse,
Et si mate et si paoureuse,
Que maint cuidoient par folie
Que son espos[1] l'eust guerpie,
Que le n'osoit le cief lever.
Poi i entroit gent pour ourer;
Églises toutes d'Engelterre :
Moult est la dame en dure guerre;
Partout le royaume, à cel jor,
Est en peril et en dolour, etc.

[1] Époux (le pape, ou J. C.

Il ne faut pas croire que Guillaume approuvât la conduite du roi Jean envers le clergé, ni l'interdiction que le pape avait fulminée contre les églises d'Angleterre. Il dit bien qu'il n'ose accuser, et cependant il accuse assez clairement l'un et l'autre souverain de *tricherie :*

Guillaume qui forment s'en deut[1]
Qu'il n'ose dire ce qu'il veut
De trecherie qui ore cort
Et l'une et el l'autre cort.

[1] S'en afflige.

Nous avons à parler d'un troisième ouvrage de Guillaume, dans lequel il attaque avec plus de vigueur encore la cour de Rome.

Cet autre poëme est intitulé : Le Besant de Dieu. Le besant était une pièce de monnaie d'or, frappée à Byzance, que les croisés, à leur retour, rapportèrent en assez grande abondance dans leur patrie, et qui y eut cours pour sa valeur intrinsèque, surtout en Angleterre et en Normandie. C'est dans un sens métaphorique que notre poëte prend le mot besant. Le besant est le don que Dieu fait à chaque homme en le lançant dans la vie, don que tout mortel est chargé de mettre à profit. On voit par là que le poëme de Guillaume ne peut être, et il n'est en effet, que très-moral; mais c'est de plus une espèce de satire. Il annonce, en commençant, qu'il le compose pour se faire pardonner tous les ouvrages peu mo-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

raux, contes, fables, romans qu'il avait autrefois versifiés. Ceci nous fait supposer que le *Besant de Dieu* est un de ses derniers ouvrages. Ainsi finissaient tous les trouvères : avec un poëme religieux, en rimant une vie de saint, une légende, ils comptaient bien effacer tous les désordres de leur vie passée.

Remarquons pourtant que le poëme du *Besant de Dieu* n'a rien de ce caractère de mysticité, de superstitieuse crédulité qui distingue les poésies religieuses de cette époque. Le poëte y attaque vivement les rois et les princes qui ne se plaisent que dans le fracas des armes. Les richesses, la dignité, la puissance, tel est le besant que les grands de la terre reçoivent de la bonté du Créateur. Et quel usage en font-ils? On les voit se lancer comme des bêtes féroces sur des peuples dont la croyance, en certains points, diffère de leur croyance. Ne feraient-ils pas mieux d'attendre que ces hommes égarés, si l'on veut, revinssent d'eux-mêmes à de plus saines opinions? On voit que le poëte met en cause ici le pape, qui, par les légats qu'il ne cessait d'expédier en France, poussait à la destruction entière des Albigeois, les comtes, les ducs, le roi lui-même. Il est si peu ordinaire de trouver tant de raison, une si saine politique dans les écrits de ce temps-là, que nous ne balançons point à citer, au moins en partie, le morceau du poëme où Guillaume se montre aussi juste qu'humain.

Quant Franceis vont sor Tolosains
Qu'il tiennent à publicains,
Et la légacie romaine
Les i conduit et les i maine,
N'est mie bien, ce m'est avis.
Bons et mals sont en toz païs;
Et por ceo velt Dieu qu'on atende
Car mult li plaist que home amende...
Por ceo deust mult Rome atendre
A si gréve venjance prendre, etc.

En maint endroit de son poëme Guillaume revient sur cette guerre contre les Albigeois, dans laquelle on a vu un pape armer des chrétiens contre des chrétiens, et prétend que, depuis l'existence de la papauté, c'est le plus grand méfait dont Rome se soit rendue coupable.

Il ne traite guère mieux le successeur de Philippe-Auguste, Louis VIII, qui avait pris part à l'expédition contre les Al-

Digitized by Google

bigeois. C'était, il est vrai, dans le dessein d'envahir la Provence et le Languedoc, et de les réunir à la couronne de France; mais il n'en est pas plus excusable à son avis. Aussi qu'est-il arrivé? La mort l'a frappé dès les premiers pas qu'il a faits sur la terre étrangère; et de toutes les grandes terres qu'il possédait, de celles qu'il voulait conquérir, il ne lui est resté que les *six pieds* de son tombeau. C'est à l'époque de cette mort que Guillaume composait son poëme, à en juger par ces vers :

Al contemple que fis ces vers,
Avoit la mort jeté envers
Li roi de France Loeis
Qui est issu de son païs
Por autrui terre porchasser;
Les Provenciaus cuida chacer,
Les Tolosains prendre et honir;
Et quant il cuida tut tenir,
Tut gaigner et tut aveir,
Si li failli tut son espeir.
De France, ne de Normandie,
Ne de tute sa seigneurie,
Ne des grans terres qu'il teneit,
Ou fust à tort, ou fust à dreit,
N'ot que siet piés tant solement;
A tant revint son tenement.

C'est un soulagement pour qui lit la déplorable histoire de la guerre des Albigeois, de penser qu'il y avait en France quelques hommes du moins qui dès lors la regardaient comme un crime, et osaient accuser hautement la cour de Rome de l'avoir suscitée.

Guillaume, en commençant ce dernier poëme du Besant, avait dit :

Guillaume, un clers qui fu Normans,
Qui versifia en romans,
Fables et contes soleit dire
En fole et en vaine matire,
Pecha sovent, Deus li pardont,
Mult aima les delits del mont, etc.

Il ne nous reste aucune des fables que ce poëte composait, mais nous avons encore deux des contes (cette *folle et vaine matière*) qu'il débitait au temps où il se livrait aux *délices du*

Digitized by Google

monde. Ces contes ou fabliaux ont pour titre : LA MALLE HONTE et LE PRÊTRE ET ALISON (1).

La *Malle Honte* offre aujourd'hui assez peu d'intérêt; mais ce fabliau, au temps de Jean sans-Terre ou de Henri III (on ne peut deviner sous lequel de ces deux monarques il a été composé), pouvait passer pour une espèce de satire. Un étranger qui se nommait *Honte*, et qui vivait à Londres, tombe dangereusement malade. Il appelle un de ses amis à qui il dit que, puisque le roi, grâce à son droit d'aubaine, doit recueillir sa succession, il le charge, aussitôt après sa mort, de lui porter une malle dans laquelle il a d'avance renfermé son argent, ses bijoux, tout ce qu'il possède de précieux. L'ami, scrupuleux exécuteur des dernières volontés de Honte, prend, dès qu'il est décédé, la malle, et, se plaçant sur le passage du roi qui se promenait au milieu de sa cour dans ses jardins, il lui crie de toute la force de ses poumons qu'il lui apporte la *malle honte*. Grande colère du roi : il veut faire pendre l'injurieux messager, qui ne cesse de crier : *Recevez, sire, la malle honte*

Que par droit avoir la devez.

A la fin tout s'explique, et le roi *garde la malle honte*. C'est sans doute dans ces mots-là qu'est tout le fiel que peut contenir la pièce. Peut-être qu'à l'époque où elle fut composée, le roi (que ce soit Jean sans-Terre ou Henri III) avait subi quelque défaite ou commis quelque action honteuse.

Le sujet de la malle honte a été versifié par un autre trouvère, *Hugues de Cambrai*. Comme celui-ci n'était point Normand, il n'avait pas autant d'intérêt à ménager le roi d'Angleterre; aussi finit-il son conte par ces vers outrageants :

Mais ainz que li anz fust passez
Ot li rois de la honte assez.

L'autre fabliau de Guillaume le Normand prouve qu'il ne respectait pas plus les prêtres que les rois. Un prêtre, un riche chapelain devient amoureux de la jeune et belle Marie, fille

(1) L'abbé de la Rue lui en attribue *trois* : c'est qu'il fait deux fabliaux d'un seul. Son erreur vient de ce que le fabliau *Le Prêtre et Alison* se trouve en quelques manuscrits sous le titre de *La Fille à la Bourgeoise*. Mais ce n'est qu'une même pièce sous deux titres différents.

Digitized by Google

d'une humble marchande. A force de prières et de présents, il parvient à faire promettre à cette *bourgeoise* qu'elle lui livrera sa fille pour une nuit. La bourgeoise le trompe. Elle l'introduit bien, la nuit, dans la chambre de Marie; mais c'est une fille publique, Alison, qu'elle a fait coucher dans le lit de sa fille.

> Li prestres en ses bras dedenz
> Quida bien tenir Marion :.
> Certes non fist, mais Alison.

Ce ne fut qu'au matin qu'il s'aperçut du tour qu'on lui avait joué; et quand il voulut fuir pour retourner à son église, il fut suivi par la populace qui ne cessa de le battre et de le honnir. Ce fabliau a fourni le sujet de plus d'un conte aux nouvellistes italiens et français, et, entre autres, à notre la Fontaine. Dans l'original, le trouvère Guillaume montre beaucoup de cynisme, tant dans les minutieuses descriptions qu'il croit devoir faire, que dans les mots qu'il emploie. Mais, à cette époque, les trouvères n'écrivaient pas autrement.

Voy. le ms. de la biblioth. du roi, 1830; et les Fabliaux, édition de Méon, t. IV, p. 427.

Guillaume n'en est pas moins, surtout en considération de son roman de Frégus et Galienne, un des trouvères anglo-normands qui méritent une place très-distinguée dans l'histoire littéraire du XIIIe siècle. A. D.

ROMANS TIRÉS DES HISTOIRES DE LA GRÈCE ET DE ROME.

Il est peu d'annales de nations où les trouvères n'aient cherché et pris des sujets pour leurs compositions poétiques. Nous nous arrêterons d'abord sur quelques-unes de celles dont l'origine est grecque ou romaine. Peut-être ces compositions sont-elles un peu moins bizarres, moins chargées d'événements merveilleux que celles où brillent, au premier rang, les Artus, les Charlemagne ou leurs compagnons d'armes; mais elles n'en sont pas moins fabuleuses; la vérité de l'histoire n'y est pas mieux respectée. Leurs auteurs semblent ignorer totalement les mœurs, le caractère des peuples chez lesquels ils vont chercher leurs héros. Ce sont toujours des chevaliers des XIIe et XIIIe siècles qu'ils nous présentent, tout en leur imposant des noms d'anciens guerriers grecs ou d'empe-

Digitized by Google

reurs romains. Aussi ne craignons-nous point de classer parmi les *romans de chevalerie* des poëmes qui n'ont guère d'héroïque que les noms d'Hector, d'Énée ou de César. On doit bien penser que nous ne nous livrerons pas à de longues et de minutieuses analyses des poëmes de ce genre: nous nous contenterons, le plus souvent, d'en citer quelques vers, et seulement pour faire connaître le style, la manière de leurs auteurs (1). Remarquons, dès à présent, que, dans ces poëmes d'origine grecque ou romaine, nous trouvons moins d'imagination, et, dans la narration des événements, autant d'erreurs, pour ne pas dire plus d'erreurs en géographie, en chronologie, en histoire, mais peut-être un peu moins d'immoralité que dans les romans de la Table ronde ou du Cycle carlovingien.

LE ROMAN DE THÈBES. — LE ROMAN DE TROYES. — LE ROMAN D'ÉNÉAS.

Les trois romans dont nous venons de donner les titres, se tiennent les uns aux autres par les sujets, et se trouvent aussi joints dans un seul et très-beau manuscrit de la bibliothèque du roi (2).

Mss. français de la biblioth. du roi, format in-fol. maximo, décrits par M. Paulin Paris, t. I, p. 67.

Hist. litter. t. XIII, p. 423; et t. XVII, p. 635.

Dans un seul de ces poëmes (le Roman de Troyes) le nom de l'auteur est indiqué. C'est *Beneois de Sainte-Maure,* que nous avons fait connaître par une notice de quelque étendue dans un précédent volume de notre Histoire littéraire. D'après l'analogie de style que l'on remarque entre les trois productions, nous serions tentés de les attribuer toutes à ce même Beneois. S'il en était ainsi, il faudrait admirer l'étonnante fécondité du poëte. En effet, il a toujours passé pour l'auteur d'un autre poëme de 30,000 vers qui existe en

(1) Nous citerons, autant qu'il nous sera possible, les bibliothèques et les manuscrits où se trouvent ces poëmes. S'il se rencontre des lecteurs qui veuillent les connaître autrement que par nos courtes notices, ils pourront recourir aux originaux.

(2) Il paraît que c'était assez l'usage de réunir dans un même manuscrit des poëmes tirés de l'histoire grecque ou romaine. Dans le catalogue de la *Librairie de Charles V*, publié par Boivin dans le Ier tome des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, on lit un article ainsi conçu : « Des faits « de Troyes, des Romains, de Thèbes, d'Alexandre le Grand, escripts en « lettre boulonoise. » Vient ensuite cette note du garde de la librairie : *Le roy le prist quant il alla au mont Saint-Michel.*

Digitized by Google

manuscrit dans les bibliothèques d'Angleterre, et qui porte le nom de Benoît. C'est une histoire des ducs de Normandie qui avait été demandée au poëte par le roi Henri II (1).

Le Roman de Thèbes (soit que Benoît de Sainte-Maure en soit l'auteur ou tout autre) ne contient guère que l'histoire tragique d'Étéocle et Polynice.

Il paraît que Benoît pensait que de tels sujets de poëmes étaient trop relevés pour être écoutés par des oreilles vulgaires; car il avertit, dans le prologue, que ses personnages ne sont pas d'une vile condition :

Ne parlerai de pelletiers,
Ne de vilains, ne de bouchiers;
Mais de deux frères parlerai
Et leur geste raconterai.

Sans doute il les raconte, leurs *gestes*, mais à la manière des trouvères. Ce sont les rois, les chevaliers de son temps qu'il met en scène, au lieu des rois et des héros des siècles homériques. Pouvait-il en être autrement? Notre trouvère, au reste, lorsqu'il transforme en seigneurs des temps féodaux les grands personnages de l'antiquité grecque, les peint peut-être avec plus de vérité que Racine, lorsqu'il les représente sous le costume et leur fait parler le langage des Amadis ou des habitués de la cour de Louis XIV. Nous ne sommes pas les premiers qui ayons remarqué la grande analogie des gouvernements de l'antique Grèce avec les gouvernements que les Francs établirent dans les Gaules. Agamemnon, présidant le conseil de cent guerriers décorés du titre de rois, ressemble extrêmement à Charlemagne entouré de ses pairs et de ses seigneurs palatins.

Le Roman de Troyes est, comme nous l'avons dit, le se-

(1) M. Francisque Michel a publié en 1836 un gros volume in-4°, qui contient la 1re partie de cette *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît; et cette partie seule a 15,297 vers : le second volume ne tardera point à paraître.

Dans l'Introduction que l'éditeur a placée à la tête de cet énorme poëme, il se prononce contre l'opinion de l'abbé de la Rue et de beaucoup d'autres qui ont attribué à Benoît de Sainte-Maure (ou de *Sainte-More*), auteur du roman de Troye, la Chronique des ducs de Normandie; et il pense que ce dernier poëme est d'un autre Benoît, auquel il ne donne point de surnom. *Adhuc sub judice lis est.*

Digitized by Google

cond des poëmes que contient le manuscrit que nous examinons; et c'est là que l'auteur se nomme, après avoir annoncé que l'histoire qu'il va raconter est *riche et grande*.

> Moult est l'estoire riche et grans
> Et de grant œuvre et de grans fais.

Il ne dissimule point que c'est dans l'ouvrage de Darès le Phrygien, *contemporain des événements*, qu'il a puisé pour en faire le récit *en roman;* et il a choisi cet historien « de « préférence à Homère qui vivait plus de cent ans après le « siége de Troyes; qui a rempli de fables son poëme; qui, « par exemple, fait combattre entre eux les dieux et les « déesses, etc. » Ce peu de mots nous semble résoudre une question qui s'était présentée plus d'une fois à notre esprit : comment se fait-il que les trouvères qui ont pris pour sujet de leurs poëmes la guerre de Troye (et c'était là, au XIIIe siècle, le sujet favori des trouvères en général) aient plutôt puisé dans les froides et stériles histoires des pseudonymes Dictys de Crète et Darès de Phrygie, que dans les deux sublimes poëmes d'Homère et le brillant épisode du second livre de l'Énéide de Virgile? Ce n'est point, comme le pensait et l'a écrit l'auteur de l'Histoire littéraire de l'Italie, que ces deux grands poëtes fussent alors méconnus, ou du moins oubliés; qu'ils fussent restés *ensevelis dans la poussière des bibliothèques non fréquentées de quelques couvents*. Non, les trouvères, les plus distingués du moins, connaissaient, avaient lu peut-être Homère, et certainement Virgile, qu'ils citent quelquefois dans leurs écrits, sans trop d'éloges, il est vrai; mais, ou ils ne sentaient point tout ce que valent ces grands poëtes, ou, ce qui est plus probable, ils étaient repoussés, comme l'avoue Benoît de Sainte-Maure dans son poëme sur l'histoire de Troye, par l'absurdité, ou au moins l'invraisemblance, qu'ils croyaient trouver dans les fables de l'ancienne mythologie, qui servent de base à toutes les productions poétiques des anciens. Des chrétiens sincères, comme ils l'étaient tous, ne pouvaient admettre ces continuelles rivalités de dieux et de déesses dans le récit d'un événement, eux qui ne croyaient qu'à un Dieu toujours juste, toujours bon. C'est ce qui leur faisait préférer à ces grands et beaux poëmes, de prosaïques histoires, dans lesquelles les dieux n'interviennent point, où les événe-

Ginguené, Histoire littér. de l'Italie, t. IV, p. 152.

Digitized by Google

ments sont racontés froidement, il est vrai, mais dégagés de toute fable mythologique. Les fables d'invention moderne qu'il leur fallait ajouter pour faire de ces histoires des poëmes, ils les trouvaient bien plus vraisemblables, parce qu'ils y croyaient depuis leur enfance : ils ne s'apercevaient nullement de leur absurdité. La prétention des trouvères, en général, fut toujours de ne raconter que des histoires d'une incontestable vérité, des histoires qui, bien qu'elles n'eussent jamais été dites par aucun autre, étaient, à les en croire, appuyées de preuves dans *les livres latins* (telle est leur ordinaire expression). C'est ce qu'ils affirment toujours dans les prologues qu'ils placent en tête de leurs poëmes les plus fabuleux, de poëmes dont les principaux personnages sont souvent des sorciers ou des fées, des anges ou des diables.

Maintenant on comprendra pourquoi Benoît de Sainte-Maure a pris le sujet de son poëme sur l'histoire de Troye, dans un historien plutôt que dans un poëte qui croyait aux dieux du paganisme, et les faisait agir, combattre même. Les héros grecs et troyens, que Darès a prodigieusement rapetissés, ressemblaient de bien plus près aux seigneurs châtelains, aux chevaliers du temps de Benoît. Voici comme débute le poëte :

Cette histoire n'est pas usée
N'en guères de leus[1] n'est trovée.
Ja retraite ne fut oncores,
Mais Beneois de Sainte More
L'a commencée et fait et dit,
Et a sa main les mos escrit,
Et si taillies et si curez
Et si assis et si posez
Que plus ne mains[2] n'i a mestier.
Or veuil-je les rommans commencier :
Le latin suivrai à la lettre
Nule autre riens n'i voudrai mettre.

[1] lieux.

[2] moins.

Benoît de Sainte-Maure abuse les lecteurs, lorsqu'il assure qu'il n'a rien ajouté au latin qui lui sert de texte; car l'ouvrage du faux Darès de Phrygie n'est pas très-étendu, et le poëme qu'il en a tiré a plus de 30,000 vers. Mais il se pourrait, comme il l'assure, que jusqu'alors, c'est-à-dire dans la première moitié du XIIIe siècle, l'histoire de Troye n'eût encore été exploitée par aucun trouvère,

Ja retraite ne fut oncores.

Digitized by Google

Ce ne fut en effet que plus tard, à ce qu'il paraît, qu'elle devint le sujet de plusieurs autres poëmes du même genre.

On trouve dans la bibliothèque du roi (n° 7209) un roman d'HECTOR DE TROYES, dont le sujet a été puisé à la même source que les précédents. Il est en vers; mais on peut lire à la suite une longue continuation en prose. La partie qui est en vers commence ainsi :

Nos trovons par escripture
Que Hercules autre nature
Fu fiers, ardis sor toz et grans,
Sage, legiers et sor puissans.
Ne combati jamès à nus[1]
Que[2] briemant ne fust venchus.

[1] nul.
[2] Sous-entendu *mal* ou *son adversaire*.

Après avoir fait le portrait d'Hercule, le poëte ajoute qu'un seul homme pouvait lui être comparé : c'était le *pros* Hector, fils de Priam. Aussi ce fut Hector que l'on chargea d'aller défendre Philomaris qu'Hercule assiégeait. Il avait aussi pour mission de venger son père Priam, dont la sœur, Exiona, avait été enlevée par Telamon de Salamine. En voilà bien assez sans doute pour faire connaître le fabuleux sujet de ce roman. La suite, qui est en prose, complète, ou à peu près, l'histoire d'Hercule et d'Hector. « Après ce que Thèbes, « dit l'auteur en commençant, fu destruite bien V. C. et LX « ans avant que Rome fut commencée, naquit une grande « bataille et perilleuse entre ciaus de Greece et ciaus d'Athè- « nes, etc. » Bientôt après on trouve l'histoire du géant Anthus (Anthée), étouffé par Hercule; quelques lignes sur les exploits de Thésée; la mort de Laomédon, roi de Troyes, et celle de tous ses fils, excepté Priam. Hercule, suivant l'auteur, survécut peu de temps; il mourut de maladie, s'il en faut croire quelques auteurs. Mais « aucun gent dient qu'il morut par la « main du buen Hector qui se combati à lui cors à cors, « devant une cité en Pafagoine por vanger la mort Laume- « don son aïeul, ainsi comme estoit dessus en rime. » Ces derniers mots du roman démontrent incontestablement que ce n'est qu'une continuation du poëme.

On pourrait croire que là finit l'histoire d'Hector et de sa famille : il n'en est pas ainsi. Un autre auteur, ou celui-là même dont nous venons de nous occuper, donne, dans le même manuscrit (fol. 267), l'histoire d'un fils d'Hector. « En

Digitized by Google

« ceste partie, dit li contes, et la veraie ystoire ce temoigne si « com est trové au latin et est translaté en roman, que Hector, « li pros et li vailans fils de Priam li rois de Troyes, puis sa « mort, avoit laissé .1. filz de sa fame Andromacha, que l'on « appelloit Laudometa, biax filz et joveniax, etc. » L'histoire de ce fils si beau d'Hector ne contient guère que deux feuillets à deux colonnes du manuscrit, dans lesquels nous apprenons qu'il conquit *toutes les contrées de l'Orient*. Après quoi il revint au royaume de *Coïne*. « Et ilnec demoira il un « grans tans avec Themaïde sa fame esposée, de laquelle il « engendra biax anfans, qui reigna post sa mort. Mais icest « livre ne fi pas mencion de ses noms, ainsi com pleit à « nostre sire Dex li rois puissans. Laudometa li prou et li « vailant, com vos avez ohi, trespassa de cest mortel vie et fu « ansevelliz à grant honor, ainsi com ce convenoit à tiel roy. « Et ainsi fenis la veraie histoire de Laudemata filz le bon « Hector de Troyes. Ainsi com se trove en un armoire en « latin de gramaire, ainsi fu retrait an francois por delit et « por ciaus qui ne entendent la lettre et se delitent au ro- « man lire. »

Après le roman d'Hector, dont nous venons de parler, on trouve dans le manuscrit 7637 le ROMAN D'ÉNÉAS qui commence par ces vers :

Quant Menelas ot Troie assise
Onc n'en tourna très qu'l ot prise;
Gasta la terre et tout le regne
Pour la venjance de sa femme (1), etc.

Dans ce poëme, comme dans beaucoup d'autres, le sujet de chaque chapitre est annoncé par un sommaire quelquefois assez long, tracé en encre rouge par les copistes du manuscrit. Pour faire connaître le sujet et la marche du roman d'Énéas, il suffira d'en citer les sommaires de chapitres, en les traduisant toutefois pour qu'ils soient plus intelligibles :

« Ci commence le roman d'Énéas, d'Anténor et d'Anchise, père d'Énéas, lesquels, après la chute de Troye, s'enfuirent avec un grand nombre de Troyens, furent dispersés par la tempête, et arrivèrent en différentes régions. — Comment le

(1) On prononçait *feme*, et il y avait là rime par assonance.

Digitized by Google

roi Latinus donna sa fille à Énéas, qui était descendu dans le Latium, mais qui n'avait jamais vu la fille du roi; et comment la reine en donna avis à Turnus, à qui elle avait été promise. — Comment Énéas prit les armes que lui envoya sa mère, après que Vulcain les eut forgées (1); comment il partit du châtel de Montallan, et comment le roi lui donna des troupes pour l'aider à se défendre contre Turnus qui assiégeait Montallan. — Comment Nisus et son compagnon sortirent du châtel de Montallan, et vinrent dans l'armée de Turnus quand elle était endormie. — Comment Turnus tua Pallas et retourna dans sa nef. — Comment Énéas et Turnus combattirent l'un contre l'autre, et comment Turnus fut tué par Énéas. — Comment Énéas assaillit la cité de Laurente et mit le feu à la ville. »

Là finit le roman, et l'auteur ajoute :

Puis que il (Énéas) ot conquis Turnus
L'istoire faut et n'i a plus
Qu'à metre fuce[1] en mémoire.

[1] fusse (rien qui fût à mettre).

Il est évident que l'auteur a pris son sujet dans l'Énéide. La dispersion des Troyens après la prise de leur ville par les Grecs, les combats d'Énée dans le Latium, le siége du camp des Troyens par Turnus, le touchant épisode de Nisus et Euryale, le combat singulier entre Énée et Turnus, et la mort de ce chef des Rutules, tout cela se retrouve dans le roman d'Énéas; mais rien de la machine poétique, des fictions mythologiques qui, dans Virgile, forment le principal

(1) Dans ce poëme, Vulcain n'est qu'un habile *forgeron*, et Vénus, qu'une *princesse*, mère du prince Enée. Ce n'est point d'elle que Virgile aurait pu dire : *Et vera incessu patuit Dea...*

Poëtes et artistes, dans le moyen âge, se faisaient une singulière idée des dieux et des demi-dieux du paganisme. Ce n'étaient à leurs yeux que des êtres qui avaient partagé, et peut-être partageaient encore dans un autre monde, les passions, les préjugés et les besoins de l'humanité. On lit dans un nouveau voyage en Italie, ce passage qui vient à l'appui de notre opinion : « Les manuscrits français (de la bibliothèque de Turin) « sont curieux sous le rapport de l'histoire de notre ancienne littérature, « et ils n'ont point été consultés. Une *Histoire de Troye*, traduite de *Guido « delle colonne*, a de bizarres miniatures. On y voit un évêque qui marie « Jupiter et Junon; et un autre évêque, accompagné de prêtres et de « moines, célèbre les funérailles d'Hector. » (Voyages historiques et littéraires en Italie, par M. Valery. Paris, 1832-1833, t. V, p. 95.)

Digitized by Google

nœud de l'action. Ceci nous semble confirmer l'opinion que nous avons déjà énoncée, que les trouvères, en général, soit qu'ils craignissent de scandaliser leurs auditeurs, chrétiens ardents, on pourrait dire fanatiques, soit que les papes, ou quelque autre autorité ecclésiastique, eussent fulminé, à ce sujet, quelque défense, ne faisaient point intervenir dans leurs poëmes les divinités du paganisme, évitaient même d'employer leurs noms.

N'a-t-on pas vu, en Italie, les poëtes du moyen âge, lorsqu'ils étaient obligés de nommer dans leurs écrits Jupiter, Mars, Vénus, etc., y joindre une protestation contre le scandale qu'ils pourraient occasionner, et faire aussitôt une authentique profession de foi? Ces actes de foi se lisent encore à la tête de presque tous les drames et poëmes qui parurent en Italie à l'époque de l'invention de l'imprimerie. On les retrouve même dans des éditions de livres au XVIIe siècle (1).

Si les Italiens eurent si longtemps une telle horreur pour tout ce qui pouvait rappeler les aventures, les noms même des dieux de leurs pères, on doit croire que les mêmes scrupules, le même rigorisme d'opinion existaient aussi dans les Gaules. A. D.

LA GESTE D'ALISANDRE,

OU LE ROMAN DE TOUTE CHEVALERIE,

PAR THOMAS DE KENT.

Dans le siècle dernier, un savant employa sa vie presque entière à rechercher et compulser tous les anciens *historiens d'Alexandre*. Peut-être lui aurait-il fallu plus de peine et plus de temps encore pour signaler tous les romanciers qui, dans le moyen âge, ont raconté, soit en vers, soit en prose, les

(1) Voici comment le cavalier Marini a formulé sa profession de foi dans ses *Rime* (Recueil de ses *Epitalami*) : « Protesta l'autore di havere « usate alcune voci, come Dea, Adorare, e simili forme poetiche, non « per dare scandalo, mà per puro vezzo della poesia, professando di sog- « giacersi con humiltà alla chiesa cattolica, come vero christiano, in tutti « li suoi scritti. »

Digitized by Google

merveilleuses aventures du héros macédonien. Nous n'avons à parler ici que des trouvères qui ont pris dans sa vie des sujets de poëmes, et nous n'en saurions dire le nombre. Nous avons déjà fait connaître, dans notre tome XV (pages 119 et 160), deux des plus anciens et des plus célèbres, Lambert Li-Cors et Alexandre de Paris, et nous avons analysé l'ouvrage qu'ils firent en commun. Parmi ceux que l'on cite comme leurs successeurs, mais qui n'ont pas déployé le même talent, nous ne nous arrêterons que sur Thomas de Kent (1).

Ce poëte, dont le surnom atteste assez l'origine anglaise, ne nous est connu que par son poëme sur Alexandre le Grand. Il n'existe de ce poëme en France (nous le croyons du moins) qu'un seul manuscrit qui se trouve à la bibliothèque du roi, sous le n° 2702. L'auteur se nomme dès les premiers vers, et, suivant l'usage des trouvères de ce temps-là, il annonce qu'il traduit du latin en roman :

D'un bon livre en latin fis ce translatement :
Qui mun non demande, Thomas ai non de Kent.

Et il avait dit, quelques vers auparavant :

N'i ai acreu l'estoire ne i o mist nient
Home ne deit lange[1] traslater autrement.

[1] langue (idiome.)

(1) Voici quelques noms des trouvères qui ont pris pour sujet la vie d'Alexandre, ou qui du moins ont ajouté des *branches* aux grands romans dont ce prince est le héros :

Jehan le Nivelois, auteur de *la Vengeance d'Alexandre.*
Guy de Cambray. — Même sujet.
Pierre de Saint-Cloud. — *Signification de la mort d'Alexandre.*
Jacques de Longuyon. — *Les Vœux du Paon* ou *le Roman de Cassanus.*
Jean de Motelec. — *Le Parfait du Paon.*
Jean Brisebarre. — *Le Restor du Paon*, et une seconde branche de ce même poëme.

(On croit que ces deux derniers trouvères vivaient encore au commencement du XIVe siècle.)

Hugues de Ville-Neuve. — *Le Testament d'Alexandre.*

C'est l'abbé de la Rue qui nous a fait connaître ce poëte.

« On trouve, dit-il, au muséum de Londres, bibliothèque harléienne, « n° 2488, un manuscrit qui contient en latin : 1° le testament d'Alexandre, « adressé à Aristote; 2° une lettre du roi des Indes à Alexandre, sur la vie « et les coutumes des Brachmanes; 3° le voyage d'Alexandre aux arbres du « soleil et de la lune, et la réponse prophétique de ces arbres; 4° plusieurs « épitaphes d'Alexandre, dont une composée par Démosthène; 5° la liste « des États conquis par ce prince, et le partage qu'il en ordonne. »

Digitized by Google

On devrait croire, d'après ce qu'il dit là, que c'est ou Quinte-Curce, ou Justin qui lui a servi de texte. Certes il n'en est rien, comme on le verra bientôt.

Nous n'avons trouvé rien de positif sur l'époque où il écrivait. L'abbé de la Rue prolonge sa carrière jusque dans les premières années du XIVe siècle; mais c'est une conjecture qu'il appuie sur une autre conjecture que nous ne pouvons admettre. Nous croyons, nous, qu'il florissait peu de temps après que parurent avec éclat les poëmes de Lambert Li-Cors et d'Alexandre de Paris, et que ce fut le succès même qu'avaient obtenu ces poëmes qui lui inspira le désir de les imiter, ou plutôt de les étendre, en y ajoutant des faits merveilleux, d'incroyables aventures. La langue dans laquelle il a écrit est celle qui, apportée en Angleterre par Guillaume le Conquérant, avait subi de notables altérations par le mélange de l'anglais et du saxon (1).

Nous formerons à notre tour une conjecture : c'est que Thomas était moine de l'ordre de Saint-Benoît. Dans le manuscrit que nous avons cité, à la première page, et avant ces mots : *Ci comence le prologe en la Geste d'Alissandre,*

De tous les romanciers d'Alexandre, que contient la précédente liste, aucun n'a pris pour modèle un poëme latin du XIIe siècle, dont l'auteur, Gautier de Châtillon, ne prête guère à son héros que des actions vraisemblables. Il leur fallait du fabuleux, des merveilles. On peut lire, dans notre tome XV, p. 100, ce que nous avons dit de Gautier et de son ouvrage.

Au reste, il est un autre poëte qu'il faudrait sans doute ajouter aux romanciers d'Alexandre : c'est le *clerc Simon*, mentionné par Borel, du Cange, Fauchet, etc., comme auteur d'une *Alexandride* en langue rumane. Fauchet cite même de lui quelques vers qu'il nous donne comme des *vers poitevins*, et qui ne nous paraissent être que de très-anciens vers en langue vulgaire, mais dont il se pourrait que l'auteur eût précédé Lambert Li Cors et Alexandre de Paris. C'est ce que nous ne pouvons décider, puisque nous n'avons pu parvenir à connaître de cette Alexandride rien autre chose que les vers cités par Fauchet.

Du Cange, aux mots *Amiraldus*, *Armarium*, *Aurum*, *Arabicum*, etc. —Fauchet, Origine de la langue et de la poésie française, p. 541 et 552.—Ménage, Orig. de la langue franç. p. 396. — Borel., Catalog. des auteurs, en tête de son Trésor des recherc. et antiq. gaul.

Dans notre tome XV, p. 500, nous donnons une très-courte notice sur un *Simon de Boulogne* qui, dans le XIIe siècle, a traduit Solin en roman, et nous lui attribuons une *Alexandride*. Ce serait donc le même que le *clerc Simon*. C'est ce que nous n'avons osé dire explicitement, et certes avec raison; car rien n'est moins prouvé.

(1) Le Grand d'Aussy, dans le tome V des *Extraits et Notices des manuscrits de la bibliothèque du roi*, traite assez mal le trouvère Thomas de Kent : il l'appelle un *ignorant plagiaire*. C'est qu'il était choqué de son mauvais style, et qu'il croyait avoir découvert que son poëme d'Alexandre n'était

Digitized by Google

on voit la figure d'un religieux bernardin écrivant sur un pupitre. Ne serait-ce point là la figure de l'auteur?

Quoi qu'il en soit, voyons quel est ce poëme que l'auteur n'a composé, s'il faut l'en croire, qu'afin que

Déliter se poent homme ben chevalerus
Et tuit ceo qui de roman sont coveutus[1].

[1] convoiteux.

C'est à la naissance même de son héros qu'il s'en empare. Le roi Philippe n'est point son père, et voici pourquoi. Le baron Nectanabus, grand guerrier, grand négromancien, chassé de l'Égypte par trente-trois seigneurs jaloux et ambitieux, s'était réfugié en Macédoine. Philippe était alors absent, et avait laissé le pouvoir à la reine Olympias. Nectanabus devint amoureux d'elle, et fut payé de retour. Par l'effet d'un enchantement, le savant négromancien endormit la reine, partagea sa couche, et la rendit mère.

Un dragon, qui se transforme en autour, s'empresse de se rendre vers le roi Philippe, et lui fait voir en songe sa femme Olympias enceinte d'un conquérant qui deviendra célèbre, à qui toute la terre appartiendra.

Alexandre voit le jour. A sa naissance, *toute terre crolla, mer mua sa figure.*

Il devient grand; et le poëte nous apprend, d'après les historiens, l'anecdote si connue de Bucéphale; mais ce que les historiens ne disent pas, c'est qu'il reçut des leçons de magie, dont sans doute il ne profita que trop, car il voulut tuer son maître. Nectanabus l'en reprit très-sévèrement.

A l'âge de quatorze ans, Alexandre est armé chevalier, et, dès l'année suivante, il déclare la guerre au roi Nicolas, le défait et le tue.

Le roi Philippe, qui avait bien quelques motifs d'être mécontent de sa femme Olympias, la quitte, et propose sa couronne à Cléopâtre, qui vient en Macédoine.

guère qu'une copie de l'Alexandriade de Lambert Li-Cors. Mais d'abord qu'y a-t-il d'étonnant qu'un poëte anglais se soit servi, en écrivant en roman, d'expressions inusitées en France, et aussi qu'il ait violé quelques règles de notre poésie? (ses vers, il en faut convenir, n'ont pas toujours la mesure prescrite, et sont souvent sans hémistiche). Et ensuite, nous croyons qu'il n'est pas exact de dire que Thomas ait presque entièrement pris son poëme dans l'Alexandriade: les deux trouvères, à notre avis, ont puisé à des sources différentes. L'*Alexandre* de Thomas serait plutôt une *parodie* qu'une *copie* de l'Alexandriade de Lambert.

Digitized by Google

Alexandre, après sa victoire sur Nicolas, apporte en grande pompe à son père la couronne du roi vaincu. Il est tout surpris de ne pas voir sa mère à la fête que l'on avait préparée pour son triomphe. Mais il parvient à réconcilier Philippe avec Olympias, et part ensuite pour faire le siége de Mathona. Il prend cette ville et la détruit.

Pausanias enlève la reine Olympias; il est tué par Philippe et meurt.

Alexandre distribue aux barons qu'il rassemble autour de lui les trésors de son père, et part avec eux pour faire la conquête de la Lombardie. Rome lui ouvre ses portes et lui rend les plus grands honneurs.

Bientôt après, nous le trouvons en Libye, d'où il passe en Égypte; là il se fait couronner et fonde la ville d'Alexandrie. En passant à Tripoli, il avait vu la statue de Nectanabus, roi d'Égypte, et lui avait fait des sacrifices : certes, si son origine était telle que l'a racontée le poëte, le héros devait bien au prince égyptien l'espèce de culte qu'il lui rendit.

(Il manque ici un feuillet dans le manuscrit, et nous ne pouvons dire comment le poëte amène Alexandre devant Tyr, dont il fait le siége, ni pourquoi il envoie une partie de ses troupes dans la vallée de Josaphat.)

Dans tout le reste du poëme, l'auteur suit assez exactement l'ordre dans lequel sont racontés les événements de la vie d'Alexandre dans le roman de ses prédécesseurs Lambert Li-Cors et Alexandre de Paris; roman dont nous avons donné une analyse complète, ce qui nous dispense de prolonger davantage celle du roman de Thomas de Kent. Hist. littér. t. XV, p. 163.

Par le peu de mots que nous avons dit de la première partie de son poëme, on a pu voir que ce n'est qu'un tissu de fables empruntées, à ce qu'il semble, à quelque ouvrage d'origine orientale. Et, en effet, l'histoire d'Alexandre par le *pseudo-Callisthène*, dont nous possédons des traductions, paraît avoir été originairement tirée du persan (1). Quant à

(1) Voici comment l'abbé de la Rue rapporte l'origine de l'ouvrage du faux Callisthène :

« Dans le XIe siècle, Siméon Sethi, grand maître de la garde-robe de l'empereur Michel Ducas, au palais d'Antiochus, à Constantinople, traduisit du persan en grec une vie fabuleuse d'Alexandre, sous le nom de Callisthène, et ce roman ne tarda pas à être traduit en latin; enfin cette dernière version fut une des principales sources où allèrent puiser les romanciers d'Alexandre. » — *Des Trouvères*, t. II, p. 343.

Digitized by Google

l'histoire composée par le Callisthène, contemporain d'Alexandre, elle est perdue depuis des siècles (1). C'est donc uniquement dans l'ouvrage du pseudo-Callisthène qu'ont puisé les romanciers d'Alexandre. Faut-il s'étonner que leurs poëmes contiennent tant de merveilleuses aventures, tant d'absurdes prodiges ?

Nous avons prouvé qu'Alexandre était devenu, au XIIIe siècle, le héros d'une foule de romans; mais les trouvères, au XIIe, et même dès le commencement du XIIe, avaient chanté LE ROI PHILIPPE, son père. Il nous est parvenu une Philippide de cette époque (2); et la bibliothèque royale en possède deux manuscrits (n°s 6973 et 7190), sans compter une traduction ou imitation en prose (n° 7559). L'auteur du poëme se nommait *Aymes de Varannes* ou *de Châtillon*, et il écrivait, comme il le dit lui-même, pour complaire à une noble demoiselle Julienne dont il était amoureux.

Avant d'en venir à son sujet, il nous annonce que c'est en Grèce qu'il avait appris l'histoire qu'il va raconter.

Il l'avoit en Grèce véue
Nès n'étoit pas partout séue,
A Filipople la trouva
A Chastillon le apporta.

(1) Le baron de Sainte-Croix, dans son *Examen critique des historiens d'Alexandre* (p. 35), suppose que cette histoire d'Alexandre par Callisthène n'était qu'un éloge ampoulé, que l'apothéose du héros; et, en effet, il en cite un fragment, conservé par Strabon, qui semblerait confirmer son opinion. Voici ce fragment, dans lequel Callisthène, après avoir rapporté que l'oracle d'Ammon avait déclaré Alexandre fils de Jupiter, ajoute :

« Je n'ai point accompagné Alexandre pour acquérir de la gloire, mais « pour rendre son nom à jamais illustre. Sa divinité dépend, non de ceux « qui assurent qu'Olympias en avait imposé sur sa naissance, mais *du soin « que j'aurai moi-même d'accréditer cette opinion parmi les hommes.* »

Comment concilier l'admiration que témoigne Callisthène pour le prétendu fils de Jupiter, avec les durs reproches qu'il lui adressait, au rapport de presque tous les historiens, sur son excessive vanité! Justin, Quinte-Curce même (liv. VIII, ch. 5, 6 et 7), ne nous apprennent-ils pas que si Callisthène subit l'exil et la mort, c'est qu'il refusa toujours de reconnaître l'origine divine que se donnait Alexandre ? Il faut conclure que l'histoire du héros macédonien fourmille de contradictions non moins que d'invraisemblances.

(2) Voyez, dans notre tome XV, l'article Aymes de Varannes, p. 486. Il y est prouvé que le poëte écrivait son roman en l'année 1128.

Digitized by Google

Suivent plusieurs autres préambules, dans lesquels il se nomme toujours, mais sans nous apprendre rien de plus sur sa personne. Enfin, il parle de Philippe :

Seignor, je sai assez de fi[1]
Que d'Alexandre avez oï;
Mais ne savez encore pas
Que fu sa mère Olimpias :
Du roi Phelippe non fu nez.
Qui fu son père non savez.
Jou dirai, que l'ai en mémoire;
Or escoutez moult riche estoire
Dou roi des princes qui sont
Et, plus est, dou roi *Florimont*.

[1]certainement.

Ce roi Florimont, qui, si l'on en croit l'auteur, était fils de Philippe, joue en effet un très-grand rôle dans le poëme. Et voilà sans doute pourquoi ce roman porte plus souvent le titre de *Florimont* que celui de Philippe (1).

Que l'on ne croie pas, d'après les vers que l'on vient de lire, qu'Aymes de Varannes nous parlera immédiatement de Philippe. Il faut que d'abord il raconte, à sa manière, l'origine de Rome. Sachez, nous dit-il,

Qu'avant que Romulus feist
Rome, ne l'empire tenist,
Devant avoit non Palentée.
De Romulus remest[1] nomée
Ses pères Romus i fu mors
Dont il fu granz pechiez et tors.

[1]resta.

Voici bien une autre origine de pays que l'on trouve dans son poëme : Brutus, qu'il appelle *Bructus*, et *Corineus*, abandonnant l'Égypte, leur patrie, passent

En une ille qui fu peuplée :
De Bructo, Bretaigne nomée :
De Corineus Cornouaille.
Le voir[1] avez oï sans faille.

[1]Le vrai.

Il avait promis, en commençant, d'entretenir ses lecteurs d'Olympias, la célèbre mère d'Alexandre. Il tient à peu près

(1) Des trois manuscrits de la bibliothèque royale, un seul offre le nom du *roi Philippe*.

Digitized by Google

parole, car il révoque en doute son aventure avec le négromancien *Nectanebus*.

Les gens en disoient folie :
Que Olimpias fu sa mie,
Alissandre ses filz estoit;
Mais cil menti qui le disoit,
Grant mensonge fu qui le dit,
Que Alissandre puis l'ocit.
Moult dit-on mal parmi le mont[1].

[1] monde.

Nous ne nous sommes arrêtés sur ce roman que par occasion, et aussi parce que nos prédécesseurs n'en avaient presque rien dit dans leur notice sur le trouvère Aymes de Varennes. Nous finissons en observant que si dans le poëme sur Philippe, on trouve moins de prodiges, moins de combats que dans les romans sur Alexandre, on peut y lire, en revanche, beaucoup plus d'épisodes d'amour. Il est probable que la maîtresse du trouvère, la demoiselle Julienne, s'amusait plus des aventures amoureuses que des récits de batailles.

Pourquoi tous ces rois, ces héros des temps antiques de la Grèce et de Rome ont-ils passé à la postérité la plus reculée sous la forme d'êtres doués de merveilleuses qualités, de facultés presque surnaturelles? C'est ce qu'il est facile d'expliquer. Plus on s'éloignait de l'époque où ils avaient vécu, plus ils semblaient grandir : *major è longinquo reverentia*. Les poëtes arrivaient alors, qui les transformaient presque en demi-dieux. On pense assez généralement qu'il en sera de même des grands hommes des temps modernes; que des hommes célèbres de notre époque, que nous voyons, avec qui nous conversons tous les jours, deviendront aussi, pour les siècles à venir, des héros de drames héroïques, d'épopées pleines de merveilles. Il nous en coûte de détruire cette mensongère illusion. Les temps sont bien changés : les histoires contemporaines que l'on écrit de toutes parts aujourd'hui, ne peuvent plus se perdre, comme s'est perdue celle d'Alexandre par son contemporain Callisthène; grâce à l'imprimerie, qui les multiplie et les renouvelle, nos chroniques, nos journaux, nos histoires contemporaines passeront à la postérité. Rois, généraux, écrivains célèbres lui apparaîtront tels que nous les avons sous les yeux; avec

Digitized by Google

leurs talents, oui, mais aussi avec leurs défauts et leurs faiblesses. Ils n'auront pas grandi de l'épaisseur d'une feuille des lauriers que, de leur vivant, on leur décerne avec tant de prodigalité. A. D.

LE ROMAN DE JULIUS CÉSAR,

PAR JACOS (JACQUES) FOREST.

Tout ce que la lecture de ce poëme nous apprend de l'auteur, c'est qu'il n'employa que quatre mois à le composer. Il l'assure du moins en quelques vers que nous trouverons occasion de citer. C'est à tort, au reste, qu'il a donné à son ouvrage le titre de *Jules-César*, puisque ce n'est qu'une traduction de la *Pharsale* de Lucain. Il est vrai qu'il a osé compléter l'épopée du poëte latin : il n'abandonne César que lorsqu'il en a fait un empereur de Rome. Voici comme il annonce, en assez mauvais vers, qu'il achèvera l'œuvre que Lucain avait laissée incomplète :

> Lucans en tel maniere l'estoire entrelaissa;
> Si est veritez que il malement fina.
> Mais ja pourtant nul blasme li boins cler n'en aura;
> Car la mort le surprit qui son cors assomma,
> Si que finer ne pot ce que il commença.
> De ce fu ce grant delz que si tost devia.
> Mais Jacos de Forest qui son cuer mis i a,
> De l'estoire et du conte encor vous contera.

Jacques Forest aurait bien voulu, sans doute, rappeler dans sa traduction la pompe, la gravité du moins des vers de Lucain; et c'était pour y parvenir, à ce qu'il semble, qu'il écrivit tout son poëme en vers de douze syllabes; que peut-être aussi il s'étudia à faire de longues tirades de vers monorimes, des tirades de vingt à trente vers qui ne forment quelquefois qu'une seule période. Efforts bien inutiles! Il ne lui était pas donné d'imiter l'énergie du style de son modèle, de s'animer, à son exemple, de l'amour de la patrie et de la liberté. Pouvaient-ils comprendre les généreuses et sublimes pensées de Lucain, les trouvères du XIIIe siècle,

Digitized by Google

qui ne connaissaient de patrie que le coin de terre qu'arrosaient de leurs sueurs de malheureux serfs à qui, le plus souvent, ils devaient le jour?

Et cependant, au début du poëme, on serait tenté de croire qu'une étincelle au moins de feu poétique a jailli sur l'auteur; qu'il va s'écrier avec Lucain :

> Fert animus causas tantarum expromere rerum.

Écoutons-le :

> Uns pensers qui mon cuer entalante et esprent
> De trover me semont et à dire m'apprent
> Selon l'estoire vraire, endroit mon escient,
> L'estoire des Romains, et por quoi et comment
> Julis Cesar li preus qui tout ot hardement
> La guerre commença et mena longuement, etc.

Dans tout ce qui suit, Jacos Forest n'est guère plus fidèle au texte. Quand le poëte latin se livre à des descriptions, à des détails, le traducteur est sec et concis; quand celui-là raconte vivement, court au but, l'autre le plus souvent se traîne à sa suite, et souvent se jette en des divagations superflues.

En quelques endroits pourtant il se tient assez près de son original. Citons un exemple :

César assiégeait Marseille. Voyant que la ville pouvait encore longtemps résister, il se décide à passer en Espagne, où une autre armée réclamait sa présence, et il laisse à Décimus Brutus, son lieutenant, la conduite du siége de Marseille.

> Dux tamen impatiens hæsuri ad mænia Martis,
> Versus ad Hispanas acies, extremaque mundi
> Jussit bella geri. Stellatis axibus agger
> Erigitur, geminas æquantes mœnia turres
> Accipit : hæ nullo fixerunt robore terram,
> Sed per iter longum causâ repsere latenti.
> Cùm tantum nutaret onus, etc.

Ce passage, il faut en convenir, n'était pas facile à traduire, surtout en français du XIIIe siècle. Voici comment Jacos Forest l'a rendu, et est parvenu du moins à se faire entendre :

> Cesar vait en Espagne o sa chevalerie,
> Ne s'en tornera mais si l'avera saisie :

Digitized by Google

Et Brutus remaint là qui bien a embracie
La guerre en lieu de lui, et Marseille assaillie;
Car .II. tors faire fait, par moult grant maestrie,
De fust dont chascogne est moult bien apareillie
Et chascune est dessus si faitement garnie
De terre, etc.

Cette malheureuse manie qu'avait Jacos Forest de ne jamais abandonner une rime qu'il ne l'eût à peu près épuisée, lui a été fatale; il lui a fallu disséminer dans chaque tirade nombre de vers oiseux, superflus; défigurer des expressions usitées, en forger de nouvelles; ce qui, en ce temps-là, n'avait rien de difficile, et même était nécessaire, tant la langue était pauvre! Il en est résulté un style lâche, diffus, quelquefois inintelligible. Nous ne citerons plus de lui que les vers qui terminent son ouvrage. Après un éloge pompeux de César qu'il a conduit à Rome, et qui tient le sceptre du monde, il ajoute:

Mais Jacos en la fin est doucement prians
A celui qui sera cestui livre lisans,
Que si y a nul mot, ne nous dis mal séans,
Que blasmé n'en soit pas comme fou non sachant;
Car moult le convient sage qui lonc tant en parlant
K'en sa parole[1], n'est à la fois mesprenant:
Et si doit bien encore à ce estre pensant,
Pour ce que des mesdis le soit plus deportant[2],
Que moult petit de tens fu cest livre rimans;
Car dedans .IIII. mois le fu il complissans.
Et à ce prendre garde doit cil qui est lisans
Que de bons dis qu'il trove soit souvent recordans, etc.

[1] qu'en son style.

[2] débarrassé (excusé).

On ne pouvait, à ce qu'il semble, exprimer avec autant d'embarras et plus platement cette pensée si simple: « Si l'on trouve mon ouvrage défectueux en quelques parties, il faut m'excuser; car je n'ai employé que quatre mois à sa composition. »

La bibliothèque royale possède un autre beau manuscrit (n° 7508) qui porte aussi le titre de *Jules-César*. Mais ce n'est point un poëme: c'est toute la vie de ce grand personnage en prose. Il contient, outre les actions si connues du premier des Césars, des dissertations morales et politiques, et, entre autres, un passage de Cicéron sur l'utilité de la science. Viennent ensuite quelques réflexions sur l'impor-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

tance que l'on doit mettre à bien connaître les choses passées. « Por ce escrivons nous, continue l'auteur, les gestes des Romains qui por lor sans et por lor proëce conquistrent mainte terre. Car en lor faiz puet-on trover assez conoissance du bien faire et de mauls eschiver. Et commencerons nostre conte principalement à Juilles Cesar, et le terminerons à Domicien qui fu li dolzimes. Si que nos i mettrons mainte personne qui eurent diverses dignitez à Rome au tans des XII empereors dont Juilles fu li premiers; et ançois et por mielz continuer nostre matiere, nos toicherons tot avant quels dignitez et quels baillies il ont à Rome ançois qu'il y ot d'empereors. »

Le plan que s'est proposé l'auteur dans son travail est, comme on le voit, plus vaste encore que celui de Suétone: il a sans doute mis à profit l'ouvrage de l'historien latin; et cependant nous n'avons pas découvert qu'il l'ait cité, non plus que beaucoup d'autres auteurs d'histoires romaines, de qui il emprunte, non le style, mais des faits.

Son ouvrage commence par un chapitre assez long où il traite des *dignités qu'il y eut à Rome avant les empereurs.* Voici les titres de quelques autres chapitres qui suivent immédiatement: « *Coment Cesar nasqui. — La primière chevalerie de Cesar. — Coment Cesar fut pris des larrons. — Coment Cesar ovra quant il fu questor. — Que Cesar fist quant il fu édile;* etc. » Ses guerres avec Pompée deviennent bientôt la matière de l'ouvrage, qu'elles remplissent jusqu'aux derniers chapitres, dont les titres sont: « *Coment Monde* (Munda) (1) *fut prise et Sextus s'enfoi. — Coment Cesar ovra quant il vint à Rome de Monde.* » Là finit le manuscrit, et il est très-incomplet, malgré la grosseur du volume. L'auteur continuait sans doute la vie de César et celle des XI empereurs qui lui avaient succédé.

Il y a dans les bibliothèques de Rome et de Venise d'autres manuscrits en langue romane qui contiennent également l'histoire de Jules-César et des empereurs romains. Trouverait-on là ce qui manque au manuscrit de la bibliothèque

(1) C'était une ville d'Espagne située au-dessous de la source du Guadalquivir et voisine de Malaga.

César y défit les troupes de Cn. Pompée; mais le combat fut sanglant, et, cette fois, César faillit de périr dans la mêlée. Aussi, disait-il, après la bataille: « Partout ailleurs, j'avais eu à combattre pour la gloire; mais « à Munda, j'ai combattu pour la vie. »

Digitized by Google

royale? Tout ce que nous pouvons répondre, c'est que celui qui se trouve dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, doit être conforme au manuscrit que nous avons en France, puisque la première phrase qu'en cite la Curne Ste-Palaye, dans le tome IX de ses *Notices des manuscrits d'Italie*, est aussi celle qui commence le nôtre: « Chascuns hom à cui Dez a donné raison et entendement se doit pener qu'il ne gaste le tens en oiseuse (oisiveté). » Mais la fin manque aussi dans ce manuscrit-là, et précisément après le récit de la prise de Munda, comme dans celui de Paris. Ce qui lui donne cependant un véritable intérêt, c'est que, tant au commencement qu'à la fin, sur les feuillets blancs de parchemin réservés pour la conservation du texte, le copiste, ou tout autre, a écrit des choses fort étrangères à l'histoire des Romains, mais qui peut-être méritent d'être répétées. Nous en composerons une note (1).

Notices des mss. d'Italie, par M. de la Curne, t. IX, not. 2073, 2074 et 2783.

Le manuscrit de Rome est en très-mauvais état. Il se trouve dans la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de

(1) Au commencement du manuscrit (ou de l'un des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc; car, d'après les notes que nous consultons, on serait tenté de croire qu'il y a à Venise deux manuscrits de ce même ouvrage) on trouve: 1° La table des principaux faits contenus dans le livre, à commencer des premiers temps du monde jusqu'à la guerre mithridatique et aux victoires de Pompée;

2° Sur un autre feuillet, qui avait été d'abord réservé blanc: La liste *des foires de Champagne*, au nombre de six;

3° Un mémoire de l'*aunage des étoffes* des villes de France et de la Flandre, commençant par Arras et finissant par les *fustaines* de Miclaus;

4° Les *douze vendredis* que les apôtres jeûnèrent au pain et à l'eau;

5° La *Fisique des mois*, qui apprend les jours dans lesquels il faut faire ou éviter les saignées, et les jours périlleux de chaque mois;

6° Le *Compost* en français;

7° Un *Calendrier* où l'on ne trouve ni saint Charles en janvier, ni saint Louis en août (et cette dernière omission ferait supposer que le calendrier a été rédigé avant 1297, date de la canonisation de Louis IX).

A la fin de ce manuscrit (ou de l'autre, s'il y en a un second dans la bibliothèque de Saint-Marc), on lit une espèce de chronique du temps où vivait apparemment son premier possesseur. Voici ce fragment, qui ne nous paraît pas sans intérêt sous le rapport historique:

« A M. CC. XXIII ans, morut Phelippes roys de France. Loeys ses fils « fu roys, si fu Frederis empereres. A 1224 ans prist Loeis la Rocele, par « la force le conte de la Marche. A 1226 morut le roys Loeis, ses fils fu « roys des François. A 1231 ans assist la Roche. Autrefois si passa li roys « Henris d'Engleterre à Nantes et de iluec passa à Bordians puis s'en « torna Engleterre sans rien faire. A 1233 ans morut Savarins de Maulion.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Christine, reine de Suède, n° 824, et est écrit sur vélin, à deux colonnes, et d'une écriture que l'on dit être du XIIe siècle. Il commence par une miniature presque entièrement effacée, au-dessus de laquelle on lit ce titre en lettres rouges : *C'est de Julius Cesar;* et au-dessous : *Cy comence li histoire de Julius Cesar ke Jean de Cuien translata de latin en rouman , selon les* X *livres de Lucan.*

Voilà du moins un des *translateurs* de Lucain bien connu : c'est *Jean de Cuien.* Mais nous ne pouvons rien dire, jusqu'à présent du moins, de cet auteur dont nous trouvons ici le nom pour la première fois, ni de son ouvrage que nous n'avons point sous les yeux.

C'est à dessein que nous avons réuni dans cet article quelques prosateurs aux poëtes qui ont choisi Jules-César pour héros. Nous voulions faire observer que ni les uns ni les autres n'avaient altéré l'histoire par des fables absurdes; qu'ils l'avaient modifiée seulement, l'avaient rapetissée jusqu'à lui donner les formes, la physionomie d'une histoire de leur pays et de leur temps; mais on n'y trouve aucune trace de tous ces prodiges, de ces bizarres aventures que l'on remarque à profusion dans les poëmes dont les héros sont grecs. C'est d'abord que l'histoire des empereurs romains était trop rapprochée du temps où vivaient les trouvères qui la mettaient en œuvre, et trop généralement connue, pour qu'ils pussent la travestir à leur gré; c'est aussi que l'imagination orientale n'ayant eu aucune part dans la rédaction des annales romaines, ils n'y trouvaient à prendre que des faits qui avaient bien de la grandeur, quelque chose d'héroïque, mais rien de surnaturel. A. D.

« A 1234 ans, prist li roys de France la file au conte de Provence et ala « o ces os sor le conte de Bretaigne, et prist Redon. Et valut li centiers « de blé IIII libres, et li setiers de sel IIII libres. A 1239 ans de l'incar- « nation J. C. ala grant muete à la terre de Jerusalen et passerent jusqu'en « Esclavonie ensemble, et la pristrent lendemain de la feste S. Martin « d'yver. Chevaucherent bien IIII *C* chevaliers en la terre de Gardres, à « l'enjornée les encontrerent li Sarrazins, et se combatirent a aus, et fu- « rent pris des chrestiens chevaliers bien LXVI, et i fu pris le cuens de « Montfort et li viscuens de Biaumont. »

Plus bas on lit : *Rafanius de Pasqualibus. — Explicit li Empereor.*

Ce Rafanius de Pasqualibus est le nom ou du copiste, ou de l'un de ceux à qui le manuscrit a appartenu.

Digitized by Google

ROMANS DU GENRE HÉROI-COMIQUE.

Les *Chansons de gestes*, ou, si l'on veut, les *Romans de* chevalerie, si longs, si prolixes dans leurs descriptions de combats, ne pouvaient toujours intéresser les chevaliers, encore moins les dames que les princes, les comtes, les barons réunissaient dans leurs châteaux, à la Pentecôte et à l'époque de quelques autres fêtes solennelles. Les jongleurs durent bientôt s'apercevoir que, dans ces interminables poëmes, les parties que l'on écoutait avec le plus d'attention ou le moins d'ennui étaient les récits épisodiques d'aventures bizarres et comiques, d'aventures surtout dans lesquelles l'amour avait le principal rôle. Dès lors, les trouvères non-seulement introduisirent dans leurs vastes compositions des épisodes qui tenaient à la fois du lai et du fabliau (1), mais ils rimèrent d'assez longs romans dont les sujets étaient beaucoup moins graves que plaisants, bien que les noms de leurs héros fussent le plus souvent historiques, et même célèbres dans les fastes de la chevalerie et de l'histoire. Parmi les compositions de ce genre, que nous nommerons *héroï-comiques*, nous en choisissons quelques-unes seulement qui donneront du moins une idée de celles dont nous ne pourrons faire, ou dont nous différons seulement l'examen.

FRAGMENTS DE POEMES

SUR TRISTAN, FILS DE MÉLIADUS, ROI DE LÉONNOIS.

Qui ne connaît l'histoire de Tristan, de ce digne chevalier de la table ronde, brave compagnon d'Artus; de Tristan

(1) Parmi les épisodes de ce genre qui se trouvent dans de grands poëmes historiques, nous indiquerons seulement celui des *Gabs*, dans le roman qui a pour titre : *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*. Nous en avons donné un extrait dans le tome précédent, pag. 704-714. — Et, pour prouver que les trouvères se pillaient les uns les autres; qu'ils prenaient, dans des poëmes anciens, tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance, nous remarquerons que l'auteur du roman de *Guérin de Montglave* a inséré dans sa composition toute l'histoire des *Gabs*, et seulement en modifiant quelques circonstances. On peut voir l'extrait de ce roman dans les Œuvres de Tressan, t. VIII, p. 365.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

qui, s'il est célèbre par des exploits guerriers, l'est beaucoup plus encore par ses aventures amoureuses? C'était probablement d'après des traditions galloises que fut composé en latin, au XIIe siècle, le grand ouvrage qui contient toute sa romanesque vie. Cette longue et merveilleuse histoire fut traduite en français, sur l'invitation de Henri II, roi d'Angleterre, par Luces du Gast, chevalier anglais. Gautier Map, Hélie de Borron, Rusticien de Pise traduisaient, en même temps, l'histoire d'Artus, celle de la quête du *Saint-Graal*, celle de *Lancelot du Lac*, celle de *Méliadus*, père de Tristan, etc.; et telle fut l'origine de tous les romans dits *de la table ronde;* romans qui, dans notre opinion, ont dû précéder ceux du *cycle de Charlemagne* (1).

Il est on ne peut plus vraisemblable que ces écrivains anglo-normands, imbus de toutes les fables qui formaient les annales de leur ancienne patrie, fables nées en partie des anciennes traditions celtiques, et non moins, pour ne pas dire encore plus, de celles qu'y avaient apportées les Scandinaves en s'établissant dans le pays, ne considéraient l'original latin du poëme de Tristan que comme un simple canevas, sur lequel ils brodaient à l'envi les plus bizarres ornements; qu'enfin ils inventaient beaucoup plus qu'ils n'imitaient ou ne copiaient. Si l'on remarque dans leurs compositions quelques faits qui semblent provenir d'une histoire sérieuse et vraie, le reste n'est qu'un amas de fables tirées des mythologies bretonnes ou scandinaves, amalgamées avec celles d'une autre mythologie que l'on s'efforçait alors, et depuis trois à quatre siècles au moins, de substituer exclusivement aux anciennes. Aussi, que contiennent ces romans de la table ronde? Quelques traces de faits historiques, mais, en bien plus grand nombre, des contes celtiques, scandinaves et chrétiens: tantôt, pour la partie historique, c'est Artus, roi de la grande et de la

(1) On trouvera dans notre tome XV, p. 494, quelques courtes notices sur les écrivains anglo-normands que nous citons dans ce paragraphe. Dans la notice sur *Gautier Map* ou *Mapes*, nous ne l'avons guère signalé qu'en sa qualité de *traducteur français;* il méritait plus de considération encore comme *poëte latin*. Leyser, qui le fait vivre en l'an 1210, lui attribue plus de vingt ouvrages latins, tous en vers, et même en cite des fragments. Voyez *Historia poetarum et poematum medii ævi*. Sub anno 1210. Mais si nous avons parlé trop succinctement de lui, tome XV, dans la notice qui le concerne, dans notre Discours préliminaire, t. XVI, p. 188, nous citons de lui quelques vers latins.

Digitized by Google

petite Bretagne, deux pays qui n'en avaient pas moins une foule de petits rois pour maîtres, tels qu'un Marc, roi de Cornouailles; un Meliadus, roi du Léonnois; un Kéhédin, roi de Nantes; un Dina, roi de Dinan, etc.; tantôt, pour la partie mythologique, ce seront des fées, des fontaines miraculeuses, et puis des géants, des nains; enfin, en ce qui regarde la mythologie nouvellement importée dans la Neustrie et dans la Grande-Bretagne, des diables, des miracles, des ermites doués du don de prophétie, etc.

Le roman de Tristan passe pour le chef-d'œuvre des romans de la table ronde; et peut-être c'était un devoir pour nous de le faire mieux connaître, quand nous avons fait mention de Luce du Gast, son traducteur, d'Hélie de Boron, de Gautier Map, et des autres auteurs de la *quête du Saint-Graal*, ou, ce qui est la même chose, des aventures dont se compose la vie des chevaliers de la table ronde. Mais nous pensions alors qu'il n'existait du roman de Tristan que la traduction en prose française qui a été retraduite dans toutes les langues de l'Europe, ce qui nous dispensait de l'examen d'un ouvrage connu du monde entier (1). Notre grand poëte, Chrétien de Troyes, nous avait bien appris qu'il avait mis en vers le roman

Hist. littér. t. XV, p. 494.

Du roi Marc et d'Yselt la Blonde,

ce qui ne pouvait s'entendre que des aventures de Tristan, neveu du roi Marc, et amant d'Iseult, femme de ce roi. Mais ce roman en vers ne se trouve nulle part; et, ce qu'il y a de singulier, c'est le seul des nombreux poëmes de Chrétien qui ne soit pas parvenu jusqu'à nous.

On a cru longtemps que les fragments d'un poëme en vers français sur Tristan, que l'on savait exister dans un manuscrit de la bibliothèque du célèbre bibliophile anglais, M. Douce, étaient des restes de ce grand poëme de Chrétien de Troyes. C'était une erreur. Un jeune littérateur français, qu'un de nos ministres avait envoyé en Angleterre pour y

(1) On possède à la bibliothèque du roi un grand nombre de manuscrits qui contiennent le Tristan en prose. Nous citerons, entre autres, le manuscrit in-fol. maximo, nos 6768 et 6771. Ce roman fut imprimé pour la première fois, à Rouen, en 1489; et cette édition fut suivie d'un grand nombre d'autres qui parurent dans les deux siècles suivants, tant en France que dans l'étranger.

Digitized by Google

faire des recherches dans les principales bibliothèques, en a rapporté la copie de ces fameux fragments, et les a même publiés. Dès lors, on n'a pu attribuer le poëme d'où ils proviennent à Chrétien de Troyes. Ce n'est ni sa manière, ni son style; et d'ailleurs il n'est personne qui, à la lecture d'une vingtaine seulement de ces vers que nous rend aujourd'hui l'Angleterre, ne reconnaisse l'ouvrage d'un de ces poëtes anglo-normands qui pullulaient dans les cours de Henri II et Henri III. Ce n'est ni l'original latin de l'ouvrage sur Tristan, ni sa traduction en français par Luce du Gast, que le poëte ou les poëtes anglais, auteurs des fragments, ont pris pour modèle. En effet, ils ont inventé une foule de circonstances et d'épisodes qu'on chercherait en vain dans l'ouvrage original en prose française; ce qui ne rend leur composition ni moins curieuse, ni moins amusante. Quel était le nom de l'auteur du plus long de ces fragments? C'est ce qu'il est assez difficile de découvrir. Mais deux passages que nous allons citer nous indiquent du moins à quelle source il a puisé son sujet. Dans l'un de ces passages, il veut prouver que, d'après le témoignage de l'histoire et de *Berox*, il n'y eut jamais d'amants plus sincères et plus malheureux qu'Iseult et Tristan :

Ne si comme l'estoire dit
Lou *Berox* le vit escrit,
Nule gent ne s'entr'amèrent
Ne si griement nu comperèrent.

Dans l'autre passage, et c'est le plus important en ce qu'il nous peut servir à prouver que les aventures de Tristan et d'Iseult n'étaient qu'un texte que les écrivains changeaient, modifiaient à leur guise, *Breri* (et nous supposons que c'est le même que Berox) est nommé comme le conteur originaire de ces aventures. Seigneurs, dit le trouvère à ses auditeurs:

Ici diverse la matyre :
Entre ceux qui solent cunter
E de le cunte Tristan parler,
Il en cuntent diversement.
Oï en ai de plusur gent,
Asez sai que chescun en dit
E ço qu'il unt mis en escrit;
Més sulum ço que j'ai oy
N'el dient pas sulum *Breri*,

Digitized by Google

Ki solt les gestes e les cuntes
De tuz les rois, de tuz les cuntes
Ki orent esté en Bretaigne.

On voit que ce Berox ou Breri n'est cité par le poëte que comme autorité. Il faut croire que c'était quelque annaliste gallois ou breton; nous n'avons rencontré son nom nulle part ailleurs (1).

Mais le poëte qui appelle ainsi Berox en témoignage s'est dévoilé, ou à peu près, lorsque, après avoir rapporté un fait qui lui paraît douteux, il ajoute que THOMAS ne le prend point sous sa garantie :

Thomas iço granter ne volt.

Or, nous pensons qu'il nous dit là son nom; mais que de trouvères du nom de *Thomas* existaient à cette même époque! « Faut-il croire, dit à ce sujet l'éditeur des fragments, que c'est le même que celui auquel on doit le *Roman de Horn;* que Thomas de Kent, auteur du *Roman de toute chevalerie;* que le Thomas de Bretagne, auteur d'un poëme de Tristan traduit en allemand par Godefroy de Strasbourg (2); que l'écrivain d'un manuscrit du roman d'*Alexandre;* ou enfin que l'auteur d'un poëme anglo-normand sur la mort de la sainte Vierge et son enterrement dans la vallée de Josaphat? Nous n'avons aucun moyen de résoudre ces questions, ni celles qu'on pourrait nous adresser au sujet de Breri. » M. Francisque Michel, dans l'Introduction aux *Fragments*, p. LXI.

Parmi les poëmes ou *fragments de poëmes* sur Tristan,

(1) Ne serait-ce point l'auteur du lai *breton de Tristan*, dont Pierre de Saint-Cloud a fait mention dans ces vers de la première branche du roman du Renard :

Je savoir dir bon lai breton
Et de Mellin et de Noton,
Du roi Lartu et de *Tristan*,
Du Charpel et de saint Brandan? etc.

Ce lai *breton* de Tristan pourrait bien avoir été l'origine, et du grand roman, et de tous ces fragments français retrouvés en Angleterre.

(2) Nous n'avons pas vu sans surprise que feu M. Raynouard ait voulu s'emparer de Thomas de Bretagne pour grossir de ce nom la liste de ses troubadours. Dans le Journal des Savants de septembre 1833, on lit : « Le « minesinger Godefroy de Strasbourg a composé en allemand un roman « intitulé *Tristam*. C'est l'histoire du vaillant fils de Méliadus, *tirée d'un* « *ancien auteur* provençal, *Thomas de Britanie*. »

Digitized by Google

que contient le recueil récemment publié, il en est un, et c'est le plus long, qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque du roi (n° 7989); mais ce fragment n'en est pas moins, à notre avis, une production de quelque auteur anglo-normand. D'après le manuscrit en très-mauvais état qui le contient, nous ne pouvons décider si l'on y trouvait la vie entière de Tristan, car le commencement ainsi que la fin manquent; et, dans ce qui reste, de fréquentes lacunes se font remarquer, au grand déplaisir du lecteur qui ne peut s'empêcher de prendre de l'intérêt à la plupart des aventures qui y sont racontées. Ces aventures, au reste, n'ont rien de sérieux dans ce poëme, non plus que dans les autres poëmes sur Tristan que contient le recueil de fragments; elles y sont bien moins touchantes que comiques, bien moins héroïques que vulgaires, et le style du poëte, ou plutôt des poëtes qui les racontent (car évidemment ces fragments sont de différents auteurs), le style, quoique simple et naïf, rappelle souvent cette manière burlesque et moqueuse dont usèrent plus tard le Boiardo, l'Arioste et le Berni dans leurs poëmes qu'on pourrait appeler des *parodies d'épopées.* Est-ce des Français encore que les Italiens auraient reçu ce genre de poëmes, dans lequel, par la suite, ils se sont montrés nos maîtres? Rien ne nous paraît plus vraisemblable.

Ces vieux débris qu'on nous offre de la poésie anglo-normande, ne sont pas sans intérêt pour cette partie de l'histoire littéraire de la France. Et d'abord, en examinant ces fragments de poëmes sur Tristan, nous verrons comment les trouvères altéraient, travestissaient les vieilles histoires, ou, si l'on aime mieux, les traditions restées dans la mémoire des peuples occidentaux de la Gaule.

L'ancien roman de Tristan en prose française, les imitations qu'on en a faites à diverses époques, et surtout celle que Tressan en a publiée vers la fin du XVIIIe siècle, sont si connues qu'elles nous dispensent de rappeler en détail les premières aventures de la vie de ce singulier héros, dont la destinée fut d'aimer toujours une seule femme, et de tromper sans cesse le mari de cette tendre, mais trop facile amie. On sait que Tristan avait été envoyé par le roi Marc, son oncle, en Irlande, pour y chercher Iseult aux blonds cheveux, fille du roi de cette île, et dont Marc voulait faire, en l'épousant, une reine de Cornouailles. Tristan s'acquitta parfaitement

Digitized by Google

de la mission; il amena la belle Iseult en Cornouailles, et la remit entre les mains du roi Marc, mais non pas aussi intacte et pure qu'elle lui avait été livrée par le roi son père. Faut-il lui en vouloir? Pendant la route, Tristan et Iseult jouaient tranquillement *aux échecs*, et sans songer à mal. Tous deux se sentirent pris en même temps d'une soif ardente. L'imprudente Brangien, la suivante d'Iseult, leur donna à boire une liqueur dont la vertu était d'exciter tous les feux de l'amour. Ce philtre, la reine, mère d'Iseult, avait recommandé à Brangien de le faire boire au roi Marc, le premier jour des noces. Brangien avait oublié la recommandation. Et qu'arriva-t-il de là? Que Tristan et Iseult brûlèrent l'un pour l'autre d'une passion violente qui ne s'éteignit qu'avec leur vie.

Le bon roi Marc ne s'était aperçu en rien de ce qui s'était passé, avant son mariage, entre Iseult et Tristan (1). Son neveu devint son commensal, son plus cher favori, et la tendre Iseult menait une douce vie entre son époux et son amant. Tant de bonheur ne pouvait durer toujours.

Ici commence ce qui nous reste du premier des poëmes récemment publiés. Nous y voyons que la faveur dont jouissait Tristan à la cour de son oncle irritait les courtisans; qu'il était abhorré de trois barons qui n'ignoraient pas son amour pour la reine, et surtout du nain ou fou du roi, espèce de sorcier qui savait lire dans le ciel tout ce qui advenait ici-bas.

Des estoiles le cors[1] savoit
Les .VII. planestres devisoit;
Il savoit bien que ert[2] à estre:
Quant il oiet .I. enfant nestre
Les poinz contot[3] toz de sa vie.

[1] le cours.

[2] ce qui était.

[3] contait, prédisait.

Les *trois félons* (c'est ainsi que le poëte appelle les barons que nous venons de signaler), d'accord avec le nain, parviennent, non sans efforts, à jeter dans l'âme du roi Marc des soupçons sur la fidélité de sa femme et sur la loyauté de son neveu. Mais il leur demande des preuves de tout ce qu'ils lui révèlent d'offensant pour des personnes qui lui

(1) Le roman en prose de Luce du Gast nous apprend que Brangien, qui avait conservé sa virginité pendant le voyage d'Irlande en Cornouailles, fut assez complaisante pour se substituer, la première nuit des noces, à Iseult, qui s'était échappée secrètement du lit conjugal.

Digitized by Google

sont si chères. Rien ne leur paraît plus facile. Ils savaient que le lieu des rendez-vous d'Iseult et de Tristan était une fontaine qu'un grand arbre couvrait de ses rameaux. Ils font monter le bon roi Marc sur l'arbre, avant l'heure ordinaire du rendez-vous des amants. Il pourra tout voir, tout entendre. Les amants arrivent, chacun de son côté; mais, au lieu de se livrer à leurs ébats accoutumés, ils ont une contenance sérieuse, et leur conversation, pleine de sens et de raison, n'a rien de passionné. C'est qu'Iseult, en jetant les yeux sur la fontaine, avait vu répétée dans les eaux l'image du roi, et avait deviné pour quel motif il s'était ainsi caché dans le feuillage de l'arbre. Il y a vraiment beaucoup d'adresse et même d'éloquence dans le discours que le poëte met dans la bouche d'Iseult: elle feint de croire que Tristan ne l'a appelée à ce rendez-vous que pour l'avertir des persécutions qu'il éprouvait de la part des barons; pour lui apprendre que, ne pouvant plus vivre près de tels ennemis, il était décidé, quoiqu'il en sentit un vif regret, à s'éloigner de la cour de son oncle bien-aimé. Elle approuve ses projets, en lui faisant entendre que, pour elle, jamais elle n'aura d'autre ami que celui à qui elle a accordé ses *premières faveurs*. Elle va jusqu'à lui dire (et ce langage est d'une insigne perfidie):

Li rois pense que par folie,
Sire Tristran, vos aie amé;
Mais Dex plevis ma loiauté,
Que sor mon cors mete fiaele
S'onques, fors cil qui m'ot pucele,
Out m'amistié encor nul jor.

'fiaele (punition).

Le roi est dans l'enchantement, bien convaincu de la vertu de son Iseult, puisqu'elle a juré son Dieu qu'elle n'aurait jamais d'autre amant que *cil qui l'ot pucelle*. Nous la verrons, dans une autre circonstance, faire un semblable serment, mais plus solennel et plus blâmable encore.

Le roi Marc rentra dans son palais, indigné contre ses barons et son nain qui avaient calomnié sa chaste épouse. Et, pour leur prouver qu'il rend toute sa confiance à son neveu, il ordonne que le palais lui soit ouvert à toute heure, qu'il lui soit permis de circuler dans toutes les salles, et même de coucher dans sa propre chambre. Peut-être était-ce là une des prérogatives de l'emploi qu'il avait auprès du roi; mais le poëte ne nous en dit rien.

Digitized by Google

La haine des barons et du nain contre Tristan s'accrut à tel point qu'ils menacèrent le roi de quitter sa cour, de retourner dans leurs domaines, et même de réunir leurs vassaux et de lui faire une guerre implacable s'il ne chassait son neveu.

Se ton nevo n'ostes de cort
Si que jamais il ne retort[1],
Nos nos tenrons à nos rainez[2]
Si ne vos tendron nule pez[3].

[1]il n'y retourne.
[2]fiefs.
[3]paix.

Et ils lui proposent encore une fois de lui fournir la preuve la plus incontestable de la déloyauté de ce neveu qui, à les en croire, vole dans les bras d'Iseult dès qu'il peut la trouver seule. Voici ce qu'ils imaginent pour convaincre le roi Marc, et ce que le roi, à leur instigation, exécute ponctuellement. Il charge son neveu Tristan d'aller porter, le lendemain même du jour où il lui parle, et dès que le soleil se lèvera, une lettre importante au grand Artus, qui se trouve en ce moment à Carduel. Quant à lui, Marc, il devra se lever vers le milieu de la nuit pour aller avec le nain consulter les étoiles (apparemment selon sa coutume), et il laissera Iseult toute seule au lit.

Les perfides ne doutaient point que Tristan, dès qu'il verrait le roi hors de la chambre, irait trouver Iseult, ne fût-ce que pour lui faire ses adieux avant de partir. C'est ce qui arriva. Mais Tristan, qui avait vu le nain répandre, pendant la nuit, de la fine fleur de farine sur le plancher de la chambre, se garda bien de franchir à pied l'intervalle qui séparait son lit de celui de la reine, il eût laissé sur la farine la trace de ses pas: il ne fit qu'un saut d'un lit dans l'autre; il faut savoir que

Entre son lit et cel au roi
Avoit bien le lonc d'une lance.

Le malheureux Tristan avait oublié que la veille un sanglier l'avait blessé à la cuisse, et que la plaie était encore saignante; mais, dans les bras de la reine, il n'avait garde d'y songer:

Sa plaie escrive[1] forment saine,
Le sanc qui en ist les dras ensaigne,
La plaie saigne, ne la sent,
Qar trop à son délit[2] entent.

[1]crève, s'ouvre.
[2]dilect (plaisir).

Digitized by Google

Le roi et les barons arrivent à l'improviste. Les amants entendent le bruit qu'ils font à l'extérieur, et Tristan se hâte de sauter de nouveau pour rentrer dans son lit. Mais le sang qui coulait de sa blessure a non-seulement souillé les draps du lit de la reine, il est tombé en larges gouttes sur la fleur de farine. Aussi, c'est bien en vain que Tristan feint de dormir, de ronfler même quand le roi approche.

Pour cette fois, le roi Marc ne se montra plus aussi débonnaire qu'il l'avait été jusque-là. Le crime était manifeste; il condamne les deux coupables au supplice du feu, et l'on élève aussitôt le bûcher où ils doivent être consumés.

A peine apprend-on dans la ville la dure sentence que le roi Marc vient de porter contre sa femme et son neveu, que tout le peuple est dans la consternation, et maudit les barons et le nain, ces cruels conseillers du prince.

Li cris lève par la cité
Qu'endui sont ensemble trové
Tristran et la roine Iseult,
Et que li rois destruire eus veut.
Pleurent li grant et li petit.

Et ils font à l'envi l'éloge de Tristan, dont ils rappellent les hauts faits d'armes (1). Bientôt tous les Cornevalais s'assemblent en tumulte autour du palais; et, ce qui doit paraître assez extraordinaire en des vassaux et des serfs soumis au régime féodal, ils reprochent au roi d'avoir condamné sans jugement préalable, contrairement à *la loi*.

Rois, trop feriez lai péchié
S'il n'estoient primes jugié.

(1) On se tromperait bien, si on ne jugeait Tristan que d'après ses aventures amoureuses; si l'on se le représentait tel que le peignent les fragments que nous analysons. Les grands romans en font un héros, avant de le rendre amoureux, avant qu'un fatal breuvage en eût fait le plus fougueux et le plus insensé des amants. En Cornouailles, dès sa plus tendre jeunesse, il avait sauvé le pays, en tuant de sa propre main *Morhout;* en Irlande, il avait rendu, par la force de son bras, de plus éclatants services encore au père de la belle Iseult. Ajoutez qu'il joignait à tant de bravoure et d'adresse, tous les talents agréables : c'était un habile chanteur et même un trouvère; car il composait des lais qu'il jouait admirablement sur la harpe. Jamais on n'avait réuni sur un seul homme tant de merveilleuses qualités. Ce fut pour les romanciers qui succédèrent aux auteurs de Tristan, un modèle sur lequel ils s'efforcèrent, avec plus ou moins de succès, de peindre aussi leurs héros.

Digitized by Google

Ils invoquaient en vain un roi outragé : il jure, par *le Dieu qui fit le monde*, que les deux amants seront brûlés. Et aussitôt

> Le feu commande à allumer
> Et son nevo à amener,
> Ardoir le veut premièrement.

Mais, comme le dit l'auteur du poëme, *Dieu ne veut pas la mort du pécheur :* il compatit aux prières, aux pleurs de la *pauwre gent.* Sur la route par laquelle on conduisait Tristan au supplice, s'élevait une chapelle. Tristan demande à y entrer pour y faire sa dernière prière. On le lui permet, et les satellites se rangent autour de la porte. Dans l'intérieur de la chapelle, il y avait aussi une fenêtre : le leste Tristan a bientôt grimpé vers cette ouverture et sauté dans la plaine. Le voilà courant à toutes jambes dans les champs, traversant une rivière à la nage, et fuyant ensuite à travers les rochers jusque dans une forêt voisine. On le perd de vue, on est sans espoir de le ressaisir, et le peuple est dans la joie ; mais personne n'en ressent une plus vive que le brave *Governal,* le maître autrefois de Tristan dans les exercices chevaleresques, et à présent encore son écuyer, son ami. Governal s'empresse d'aller prendre les meilleures armes de Tristan, surtout l'arc *qui ne faut* (c'était son nom), court sur ses traces, et ne tarde pas à le joindre dans la forêt.

Le pauvre roi Marc, furieux, comme on le suppose bien, de voir qu'une de ses victimes lui échappait, voulut que du moins on immolât l'autre, et ce, à l'instant même. Il n'en fut rien pourtant. Déjà les bourreaux avaient lié les pieds et les mains de la blonde Iseult, et s'apprêtaient à la lancer dans les flammes, lorsqu'on vit s'élever de loin, dans la plaine, un nuage de poussière, au milieu duquel on distinguait une multitude d'hommes qui s'avançaient comme un torrent vers le lieu du supplice. C'était une troupe de lépreux, qui avaient à leur tête Ivein, le plus hideux de la bande.

> Ains ne veistes tant si lait,
> Ne si boçu, ne si desfait.

Tous, et ils étaient plus de cent, avaient pour armes des *puïos* (béquilles) et des bâtons.

> Chascun tenoit sa *cartarie.*

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

L'auteur veut nous dire, si nous entendons bien ce mot de *cartarie*, qu'il n'y en avait pas un qui ne fût couvert d'une *croûte* de lèpre.

Le chef de cette intéressante troupe, s'adressant au roi, lui représente que ce n'est point assez punir sa femme que de la faire brûler vive; qu'il faut lui infliger un supplice de plus longue durée; et il ajoute: « Donne-nous Iseult, à moi et à mes compagnons: qu'elle soit notre femme à tous.

Véez, j'ai ci compaignons cent;
Iseult nos done, s'ert commune:
Paior[1] fin dame n'ot mais une.
Sire, en nos a si grant ardor,
Soz ciel n'a dame qui .I. jor
Peust sofrir nostre couvers (1).»

[1] Pire (plus cruelle destinée).

L'éloquence du lépreux produit tout son effet. Le roi Marc fait aussitôt délier Iseult, et la met dans les bras du hideux Ivein, qui, à la tête de ses dignes camarades, l'emporte et s'empresse de gagner la forêt.

Ils ne s'attendaient pas à rencontrer là Tristan et son cher Governal, qui, munis de bonnes armes, tombent au milieu d'eux comme la foudre, en renversent, en tuent un grand nombre, et s'emparent d'Iseult, tremblante, demi-morte.

Tous les trois habiteront désormais la sombre forêt: c'est leur seul asile. Ils ont une grotte pour maison, de la mousse pour lit. Un nouvel hôte survient à l'improviste au milieu d'eux: c'est Usquin, le chien de Tristan. Ne voyant pas revenir son maître au palais, le fidèle animal s'était échappé; et, après avoir couru sur ses traces, flairé tous les lieux où ses pieds avaient porté, était enfin parvenu jusqu'à la grotte. Ce fut pour nos exilés un utile serviteur: ils ne vivaient, dans leur retraite, que de la chair des oiseaux et des bêtes fauves; Usquin allait à la chasse dès le matin, et leur apportait quelque gibier; et, de leur côté, Tristan et Governal, excellents

(1) Nous ne savons d'où était venue l'opinion que rien n'égalait l'ardeur et la vigueur des lépreux; mais, au moyen âge, c'était une opinion généralement reçue dans tous les pays. Dans une de ses *Novelle*, le moine Bandello raconte qu'une dame vénitienne, voulant éprouver si tout ce que l'on disait des prodigieuses facultés des lépreux, était vrai, se déguisa, alla passer une nuit près de l'un d'eux; et que bientôt après elle mourut des suites de l'épreuve.

Digitized by Google

chasseurs aussi, ajoutaient à l'approvisionnement les daims et les cerfs qu'ils tuaient dans la forêt.

Certes, notre intention n'est pas de répéter ici les nombreux incidents de l'aventureuse vie de nos trois personnages, dans la périlleuse retraite à laquelle le sort les condamnait. Racontons seulement une scène très-singulière dans laquelle le roi Marc joue un rôle qui lui fait honneur.

Il savait que depuis longtemps Iseult et Tristan vivaient dans la forêt de Morois; mais il ne pouvait ou n'osait les y faire chercher et prendre. Un espion l'avertit un jour que, s'il voulait, il pourrait les surprendre dans une clairière voisine où ils se reposaient tous deux. Désir lui vient d'aller leur rendre secrètement visite. Il ordonne à sa cour de ne pas le suivre, et il se glisse avec prudence et précaution, à travers les broussailles, jusqu'au lieu indiqué. Tristan, fatigué d'une longue course, reposait près de sa mie, étendue, comme lui, sur un lit de mousse, et dormant d'un sommeil plus profond encore. Marc, cédant à son premier mouvement, s'avance vers eux l'épée à la main; mais il s'arrête: il y a tant d'innocence dans leur attitude, tant de candeur dans leurs traits; et d'ailleurs ils sont séparés l'un de l'autre par l'épée de Tristan!... Que fait le bon roi? Au lieu de les frapper, il ôte de ses mains les gants dont Iseult lui avait fait don autrefois, et en couvre le visage de la dormeuse que venaient frapper les rayons d'un soleil ardent; il tire ensuite d'un de ses doigts l'anneau qu'elle portait, et en remet à la place un autre plus précieux; à l'épée qui les séparait l'un de l'autre, il substitue la sienne. Cette scène est si naïvement décrite par le poëte, que nous ne craignons pas de la répéter ici.

Quant (Marc) vit qu'ele (Iseult) avoit sa chemise
Et qu'entre eux deux avoit devise', séparation (intervalle).
La bouche o l'autre n'ert jostée;
Et quant il vit la nue espée
Qui entre eus deus les desevroit,
Vit les braies que Tristran out:
« Dez! dit li rois, ce que puet estre?
Or ai véu tant de lor estre,
Dez! je ne sai que doie faire
Ou de l'occire ou du retraire.
Ci sont el bois bien a lonc tens:
Bien puis croire, se je ai sens,
Se il s'amassent folement,

Digitized by Google

Jà n'i eussent vestement;
Entre eus deus n'éust espée... »
. . . . . .
. . . . . .
Li rois a desliez les ganz,
Vit ensemble les .II. dormanz;
Le rai qui sor Iseut décent,
Covre des ganz molt bonement.
L'anel du doi defors parut;
Souef le traist, qu'il ne se mut.
Primes il entra-il enviz;
Or avoit tant les doiz gresliz
Qu'il s'en issi sanz force fere.
Molt l'en sot bien li rois fors traire.
L'espée qui entre eus .II. est
L'onele' oste, la soue i met.
De la loge s'en issi, fors
Vint, etc.

'Mot inexplicable. Mais sans doute il signifie ici l'épée.

Que l'on juge de la surprise des deux amants à leur réveil! ils ont été découverts par le roi Marc, et n'en peuvent douter. Que feront-ils? Pleins d'admiration pour sa loyauté, ils commencent à sentir quelques regrets, sinon des remords. Tristan représente à sa mie combien elle serait plus heureuse sous les beaux lambris du palais de Tintagel. Mais comment rentrer en grâce? Un ermite habitait non loin de là; ils vont le consulter. L'ermite prend le plus vif intérêt à tout ce qu'ils lui racontent de leur vie. Il va trouver le roi Marc, et fait si bien que ce bon prince consent à reprendre sa femme, pourvu que Tristan sorte de la Cornouaille, et que, de son côté, Iseult atteste que, si Tristan l'a longtemps aimée, ce ne fut jamais *d'amour vilaine*, comme dit le poëte.

Voilà donc Iseult établie de nouveau dans le palais du roi Marc, tandis que Tristan reste errant dans la Cornouaille, se préparant, du moins en apparence, à passer dans la petite Bretagne, où l'attendait un trône; car il ne faut pas oublier qu'il est fils de Méliadus, roi du Léonnois.

Là ne finit point le roman. Aux anciennes tribulations des deux amants, il en va succéder de nouvelles et de plus amères. Les barons de Cornouaille, plus soucieux de l'honneur du roi qu'il ne paraissait l'être lui-même, trouvent mauvais qu'il ait cru si facilement aux paroles d'Iseult, et lui font soupçonner qu'elle a encore des entrevues secrètes avec l'homme qu'il croyait loin du pays. Et, il faut le dire, Tristan, sous vingt déguisements divers, avait reparu plus

Digitized by Google

d'une fois dans Tintagel. C'est alors qu'Iseult, révoltée de l'atteinte qu'on veut porter à sa réputation, demande à jurer solennellement, et sur les reliques les plus saintes et les plus respectées, qu'elle est en tous points irréprochable. Mais ce n'est point devant les Cornevalois seulement, c'est en présence d'Arthus et de sa cour qu'elle veut prêter ce serment, afin sans doute que toute la grande Bretagne, où Arthus règne en souverain, la reconnaisse pour la plus honnête, la plus sage des reines.

Le roi Marc envoie aussitôt des ambassadeurs à Arthus, qui se trouvait, avec ses chevaliers, non loin de la Cornouaille. Arthus lui-même fixe le jour et le lieu où se fera la cérémonie du serment, et l'on se prépare, de part et d'autre, à cette imposante solennité.

Iseult avait eu soin de faire prévenir Tristan, par Governal, de tout ce qui se passait, et lui avait recommandé de se trouver au jour fixé, déguisé en mendiant, sur l'un des bords du ruisseau qu'il fallait traverser pour se réunir à la cour d'Arthus qui se tenait sur l'autre bord. Tristan exécuta ponctuellement les ordres de son amie. Il prit le costume du plus dégoûtant des pauvres (le poëme le représente même sous les traits d'un vrai lépreux): il avait à sa ceinture un *hennap* (un vase de métal), tenait d'une main un flageolet, et de l'autre un vieux et gros bâton. Ainsi métamorphosé, le beau Tristan devait être, en effet, méconnaissable.

Le roi Marc et sa cour, au milieu de laquelle on distinguait, sur un superbe palefroi, Iseult magnifiquement vêtue, s'avancent vers le ruisseau. C'était un vrai bourbier que ce ruisseau, beaucoup plus profond qu'il n'était large; les chevaux y étaient à la nage, ce qui n'empêcha point les chevaliers de le franchir, aux endroits du moins les plus guéables, que leur indiquait charitablement le faux mendiant. Il n'interrompait ses airs de flageolet que pour leur rendre ces petits services, et ils l'en récompensaient par de larges aumônes. Le roi Marc lui-même lui donna une *aumuce* (une espèce de capuchon) dont il s'empressa de s'envelopper la tête et les épaules. Mais que serait devenue la brillante et fraîche parure d'Iseult, si elle eût voulu suivre le même chemin que les chevaliers? Elle saute à terre, prend par la bride son destrier, et s'avance vers une planche sale et boueuse qu'on avait jetée sur le bourbeux canal pour l'usage des piétons. Elle fait en même temps

Digitized by Google

signe au mendiant encapuchonné de s'approcher et de courber le dos. C'est une vraie bête de somme sur laquelle elle s'élance, *jambe de ci, jambe de là* (comme dit le poëme). Tous deux passent sur la planche, lui s'appuyant sur un bâton, elle tenant toujours par la bride son cheval qui nage dans le ruisseau. Des deux côtés on admire la dextérité et le courage d'Iseult; elle est reçue, sur l'autre bord, au milieu des applaudissements de toute la cour d'Arthus.

Que l'on se garde bien de croire futiles, inutiles les détails dans lesquels nous venons d'entrer. On jugera bientôt de leur importance.

Après quelques joutes devant les tentes du roi Arthus, entre les chevaliers des deux cours réunies (préliminaires indispensables, en ces temps-là, de toute grande cérémonie), on procède à la réception du serment d'Iseult. Des prêtres apportent, en grande pompe, les évangiles et les reliques.

Iseult se lève, s'avance au milieu de la nombreuse assemblée, et Arthus, lui adressant la parole, lui dit:

« Entendez moi, Iseut la bele,
Oiez de quoi on vos apele :
Que Tristran n'ot vers vos amor
De putée, ne de folor,
Fors cele que devoit porter
Envers son oncle[1] et vers sa per[2]. »

[1] Le roi Marc (oncle de Tristan).
[2] Son épouse.

Iseult alors, sans balancer, répond: « En présence de Dieu et des saintes reliques que je vois ici, je jure que je ne serrai jamais dans mes bras d'autre homme que le roi Marc, si ce n'est le pauvre ladre qui vient de me porter pour passer la planche du ruisseau (1). »

(1) Ce n'est pas avec tant de convenance qu'Iseult s'exprime. Voici le texte de son serment, tel qu'on le lit dans le poëme :

Seignors, fait-el, por Deu merci!
Saintes reliques voi ici;
Or escoutez que je ci jure,
De quoi le roi ci asseure :
Si m'ait Dex et saint Ylaire,
Ces reliques, cest saintuaire,
Totes celes qui ci ne sont
Et tuit celes de par le mont,
Qu'entre mes cuises n'entra home
Fors le ladre qui fist sor some,
Qui me porta outre les guez,

Digitized by Google

Il est assez naturel de se demander si, après tant de troubles et d'événements de toute espèce, la paix rentra enfin dans la petite cour de Tintagel. Nous sommes obligés de répondre que les scandaleux déportements d'Iseult continuèrent, et que Tristan usait chaque jour de nouveaux subterfuges pour pénétrer dans le palais de son oncle, et jusque dans la chambre d'Iseult, où l'attendaient du plaisir et de l'amour bien vivement partagé. Tantôt il devenait un marchand étranger de draps précieux ou de pierreries; tantôt il peignait sa figure, prenait un costume bizarre, se métamorphosait, enfin, en *fou*, et, sous ce déguisement, adressait au roi Marc, et même à Iseult, qui ne le reconnaissait pas tout d'abord, les discours les plus étranges et souvent les plus comiques. Voilà ce que nous racontent les auteurs des autres fragments, que, vu l'extrême longueur de cet article, il ne nous est plus possible d'analyser.

Il faut convenir que la lecture de ces fragments de poëmes nous donne une très-désavantageuse idée des mœurs du temps où l'on se plaisait à les écouter, et sans doute à y applaudir. Pas une expression de blâme pour la femme adultère et son complice; l'un et l'autre sont préconisés, admirés pour leur beauté et leur esprit; le mari outragé, au contraire, est toujours ridiculisé, honni, conspué; ceux qui voudraient protéger son honneur, le défendre des embûches qu'on ne cesse de dresser sous ses pas, sont des perfides, des méchants, des félons, etc. Était-ce donc là la moralité des peuples et des cours au XIIIe siècle (1)?

Et li roi Marc mes ezposez[1].
Ces deus ost[2] de mon soirement
Ge n'en ost plus de tote gent.
De deus ne me puis escondire[3],
Du ladre, du roi Marc, mon sire:
Li ladres fu entre mes janbes.
Qui voudra que je plus en face
Tote en sui preste en ceste place.

[1]mon époux.
[2]Ces deux ôtés (exceptés).
[3]cacher.

Il faut avouer qu'il y a de l'adresse dans le serment que prête Iseult; mais était-ce bien sur cela qu'Arthus la sommait de répondre?

(1) Dans un de ses discours à l'Athénée de Paris, M. J. Chénier fait, à l'occasion du peu de respect que les héros de nos vieux romans témoignent pour les droits des époux, une observation très-juste, et que nous croyons devoir répéter ici : « Le sacrement du mariage, dans les opinions de la « chevalerie, avait quelque chose de moins divin que le sacrement de l'a- « mour. Il faut bien me passer une expression qui seule représente ma « pensée. Faisons-nous une idée juste de ces temps éloignés, dont les

Digitized by Google

Mais ce qui doit surprendre dans ces compositions dont la première origine, le type, remonte aux plus anciens temps des annales tant de la grande que de la petite Bretagne, c'est l'imagination, le génie romanesque de leurs auteurs. Le grand nombre et la singularité des incidents, dans toutes leurs fabuleuses histoires, prouvent la fécondité de leur esprit éminemment dramatique et porté vers le merveilleux. Mais, il faut l'avouer, ils se copient trop souvent les uns les autres. On trouve une grande analogie dans les scènes, dans les situations où ils placent leurs héros. Et, de plus, les couleurs locales de leurs descriptions, de leurs tableaux, n'offrent nulle variété. Enfin, pour s'exprimer en peu de mots, toutes ces productions des trouvères du cycle d'Arthus semblent sorties du même moule (reproche que l'on peut faire, au reste, avec autant de justice, aux romans du cycle carlovingien). Mais, précisément à cause de cette ressemblance que nous remarquons entre tous les romans de la table ronde, nous avons cru devoir analyser celui qui passe pour le premier et le meilleur de cette catégorie. Nous serons, parlà, dispensés d'entrer dans de longs détails sur beaucoup d'autres qui lui ont succédé. A. D.

PETITS POEMES ÉPISODIQUES

TIRÉS DE L'HISTOIRE D'ARTHUS ET DE SES CHEVALIERS.

1. Le chevalier a l'épée. — C'est le titre assez insignifiant d'un petit poëme dont le héros est Gauvain, neveu d'Arthus, le plus brave et le plus loyal des chevaliers de la table ronde. L'auteur, qui ne se fait point connaître, commence par déclarer que l'aventure qu'il va raconter, ne se trouve point dans les romans de Chrétien de Troyes.

« préjugés n'étaient pas les nôtres : un choix involontaire, mais unique, « remplissait l'espace de la vie; être infidèle à ce choix du cœur, voilà ce « qui paraissait répréhensible. La passion préservait du vice; à d'autres « époques, le vice a préservé des passions. On peut blâmer aujourd'hui « les mœurs de nos aïeux, mais il ne faut pas les blâmer comme trop in- « dulgentes : elles ne faisaient que déplacer les devoirs. » *Œuvres de M. J. Chénier* (Paris, 1825), t. IV, p. 143.

Digitized by Google

Qui sot du roi Artus conter
De sa cort et de sa mesnée[1]
Qui tant fu loée et prisiée.

[1] De ses compagnons d'armes.

C'est dire indirectement, à ce qu'il nous semble, que le sujet est de son invention. Voici comme il débute sans autre préambule :

Li roi Artus, en un esté,
Estoit à Cardoil sa cité,
O lui la roïne et Gauvain,
Keu lo senechal et Yvain
Et des autres vingt seulement.

Le jour était beau : Gauvain qui s'ennuyait sans doute de la conversation du ridicule sénéchal, messire *Keux* (1), sent le besoin d'aller se promener dans la forêt voisine. Il monte sur son beau cheval, sort de la ville, sans autres armes que sa lance et son écu, et le voilà errant sous des arbres épais, tout préoccupé de la dernière aventure qui lui était arrivée; car c'était un grand coureur d'aventures.

Lou chant des oisiax escouta
Qui moult chantoient doucement.
Tant i entendi longuement,
Por ce qu'il en oï plenté[1],
Que il entra en un pensé
D'une aventure qu'il savoit
Qui avenue li estoit.

[1] abondance.

Tout en écoutant les oiseaux et rêvant, il s'égara. La nuit survint, ce qui augmentait son embarras. En tournant de tous côtés les yeux, il découvrit au loin une lueur assez vive qui provenait d'un feu qu'on venait d'allumer. Il se dirige en toute hâte vers ce feu, et ne tarde pas à voir un destrier attaché par sa bride à un arbre; et, tout près du

(1) *Keux*, ou *Queux*, *Quex* (du latin *coquus*) signifiait dans notre ancienne langue : cuisinier, rôtisseur, maître d'hôtel. Le sénéchal remplissait les fonctions de *Dapifer* (grand-queulx); voyez du Cange au mot *Dapifer*. Le nom de Keux que l'on donne toujours au sénéchal d'Arthus, n'est donc point un nom propre, comme on pourrait le croire : c'est l'indication d'une de ses principales fonctions dans la maison du roi. Mais ce nom est devenu pour lui un véritable nom propre. Le Grand d'Aussy (Fabliaux, t. I, p. 14, 15, 27, etc.), et les auteurs qui ont donné des extraits de romans de la Table ronde, ont toujours qualifié le sénéchal du roi Arthus par le nom de *Keux*.

Digitized by Google

brasier, le chevalier, son maître, tranquillement assis sur le gazon. Gauvain le salue, et lui demande la route qu'il doit prendre pour retourner à Carduel. Le chevalier lui répond que le lendemain au matin il le reconduira très-volontiers, mais seulement le lendemain. Gauvain se décide alors à passer la nuit près du feu; et aussitôt

> Jus mist sa lance et son escu,
> De son cheval est descendu
> Lou lia à un aubrisel,
> Et s'escovri de son mantel,
> Puis s'est delez lou feu assis.

Si le chevalier inconnu montrait de la courtoisie, il n'avait pas autant de franchise et de loyauté que Gauvain, comme on le verra bientôt. Ils n'en conversèrent pas moins très-paisiblement ensemble une partie de la nuit, et puis s'endormirent l'un près de l'autre. Il faisait jour quand ils se réveillèrent, et le chevalier invita aussitôt Gauvain à venir visiter son manoir, qui n'était pas loin de la forêt. Gauvain ne crut pas devoir refuser.

> Lors montèrent sor lor destriers
> Lor escuz et lor lances pristrent,
> Et lor espées, si se mistrent
> Tantost en un chemin ferré.

Lorsqu'ils furent parvenus à quelque distance du château, le chevalier, le lui montrant de la main, sur une élévation voisine, le prévint qu'il allait hâter le pas de son cheval, afin d'avertir sa famille de l'arrivée d'un si noble hôte. Gauvain trouva très-naturel qu'il le laissât seul par un si juste motif, et continua lentement sa route vers le château. Mais il s'aperçut que des laboureurs qui travaillaient à la terre sur un des côtés du chemin, le regardaient passer avec une expression très-marquée de commisération; et ils disaient entre eux quelques mots, dont le sens lui parut être celui-ci : « En voilà encore un que nous ne reverrons plus. »

Des soupçons de perfidie, de crime, ne pouvaient trouver accès dans l'âme d'un chevalier non moins loyal que brave. Aussi Gauvain ne fit que peu d'attention aux propos des paysans, et bientôt il arriva à la porte du château, qui lui sembla d'un bel aspect et très-fortifié. Il y fut reçu par le seigneur même, et par ceux qui l'habitaient, avec tous les égards qui lui étaient dus.

Digitized by Google

Les armes reçut un vaslet,
Uns autres prist lou gringalet,
Li tiers les esperons li oste.
Lors l'a par la main pris son oste,
Si l'a lo pont amont mené,
Et ont un moult biau feu trové
En la sale devant la tor,
Et molt riche seoir[1] entor
Covert d'une porpre de soie.

[1] De riches sièges.

Le seigneur, ou, pour parler comme l'auteur, *le sire du château*, après avoir introduit Gauvain dans cette magnifique salle, et lui avoir très-généreusement dit qu'il pouvait chez lui commander en maître, s'absente pour quelques instants, et reparaît bientôt en lui présentant sa fille, vrai prodige de grâces et de beauté. A peine Gauvain l'a-t-il vue, qu'il se sent vivement épris d'amour; et, de son côté, la jeune fille le trouve fort de son goût.

Quant ele ot Gauvain esgardé
S'esbaï de sa grant biauté
Et de son grant afaitement.

Ce qu'il y a d'assez extraordinaire, c'est que le père se hâte de dire à Gauvain qu'il serait on ne peut plus satisfait de voir que sa fille se prît d'amour pour lui, qu'*il lui en fait don*.

Endroit moi[1] vos en fais un don.

[1] Pour ce qui me regarde.

Et il les laisse tous deux ensemble, et va veiller aux préparatifs du dîner.

Gauvain, en galant chevalier, profite du moment pour déclarer sa passion naissante, et la jeune fille ne dissimule point aussi le tendre sentiment qu'il lui a inspiré. Elle lui apprend même que, soumise aux ordres de son père, elle ne lui refusera rien; mais elle lui conseille pourtant d'être très-circonspect dans ce qu'il pourrait exiger d'elle; elle ajoute que c'est lui qui payerait de sa vie les faveurs qu'il aurait obtenues. Tout ce qu'il doit faire, s'il veut sortir vivant du château, c'est de trouver bon tout ce que dira son père, de ne désapprouver jamais son étrange conduite, et de ne montrer ni craintes ni soupçons.

Mès d'une chose vos chasti[1],
Et par bone foi le vos di,

[1] Je vous avertis.

Digitized by Google

Que vos gardez de vilenie,
Ne rien que mes peres vos die,
Que que ce soit, o mal o bien,
Mar[1] lou contrediroiz de rien,
Que morz seriez à itant;
Ne jà mar faciez sanblant
Que soiez de rien acointié[2].

[1]Cette expression *mar*, fort usitée au XIIIe siècle, semble signifier ici : *Il y aurait danger*. Ordinairement, elle sert à exprimer ces vieux mots : *A la male heure*.

[2]Que de rien vous n'ayez été prévenu,

Nous ferons grâce au lecteur de la description d'un excellent repas que le sire du château fit servir à Gauvain, et de tous les moyens qu'il employa pour augmenter l'amour que le guerrier ressentait déjà pour sa fille. Nous voilà arrivés à la circonstance la plus importante de notre histoire.

Gauvain a été conduit par le noble châtelain accompagné de sa fille, dans la plus belle chambre du château. Le lit sur lequel il doit passer la nuit est couvert des plus magnifiques draperies, et tout à l'entour brûlent vingt *cierges* allumés qui jettent le plus vif éclat sur la couche. C'est pour que le chevalier jouisse mieux de la vue de toutes les beautés que réunit sa fille que le père a fait allumer tant de flambeaux; et, en effet, il la laisse avec le chevalier, à qui il recommande d'en faire sa mie. Puis il s'en va dormir ailleurs, et la belle se hâte de fermer sur lui la porte.

Messire Gauvain se coucha.
Cele est o lit revenue
Si s'est lez lui cochiée nue.

Peu s'en fallut qu'à l'instant même Gauvain, transporté d'amour, *n'en fit*, comme dit l'auteur, *sa volonté;* mais elle l'arrêta, en lui disant :

..... Sire, merci
Il ne peut pas aller issi[1],
Je ne suis pas o vos sanz garde.

[1]Il n'en peut être ainsi.

Gauvain jette les yeux autour de lui, et ne voit nulle part ce gardien de son honneur qu'elle vient de lui annoncer. Il croit qu'elle veut le tromper; mais elle s'explique, et lui montre une épée suspendue au-dessus de leur lit. Par un pouvoir magique, cette épée s'élance sur tout chevalier qui, couché près d'elle, ne sait pas réprimer son ardeur. Cette terrible épée en a déjà tué, ajoute-t-elle, *plus de vingt ;*

Digitized by Google

Mès tant iestes cortois et sages,
Que ce seroit moult granz domages,
Si m'en peseroit mais toz dis[1],
Se por moi estiez ocis.

[1] toujours.

Gauvain ajoute peu de foi à de telles paroles; et d'ailleurs est-il un péril que doive redouter un chevalier de la Table ronde dans la circonstance où il se trouve? Mais à peine s'est-il montré plus entreprenant, que l'épée sort du fourreau et vient le frapper.

Si qu'il li a do cuir[1] osté
Mais ne l'a pas granment blécié.

[1] De la peau.

Ce mauvais succès aurait dégoûté d'une nouvelle tentative tout autre chevalier; mais Gauvain se regardait comme déshonoré à jamais, si l'on apprenait à la cour d'Arthus

Qu'il auroit sol à sol jéu
Annuitée o une pucele
Qui tant est avenanz et bele,
Si que onques rien ne li fist.

Et il ose tenter une nouvelle épreuve. Aussitôt l'épée qui s'était remise dans le fourreau, en ressort avec la même violence, et vient le frapper dans le cou. Heureusement, elle ne lui enleva encore cette fois qu'un morceau de la peau, et alla s'enfoncer dans la couverture de soie. Mais ce dernier événement le rendit plus sage : il passa le reste de la nuit en maudissant le sort :

Moult par fu Gauvain angoissos,
Et la demoiselle autresi.

Quand, au matin, le maître du château parut dans la chambre où il avait tenu Gauvain enfermé avec sa fille, il resta tout stupéfait de voir le chevalier debout et, en apparence, aussi sain qu'il l'était la veille. Il l'interroge, et Gauvain avoue que la fatale épée lui a fait deux blessures, mais qu'elles sont légères. C'est à quoi ne s'attendait nullement le bizarre châtelain. De tous les chevaliers qu'il avait fait coucher avec sa fille dans ce même lit (et, comme nous l'avons dit, ils étaient en assez grand nombre), celui-ci seul échappait à la mort; il n'y pouvait rien comprendre. Il lui demande alors son nom et son pays. Ce à quoi Gauvain répond :

Digitized by Google

Sire, fet-il, j'ai non Gauvain,
Et suis niés[1] ait bon roi Artur;
De ce soiez tot asséur
Que onques mon non ne chanjai.

[1]neveu.

A ce nom de Gauvain, le célèbre neveu d'Arthus, le sire n'est plus surpris que l'épée enchantée l'ait épargné. Elle n'avait pas le pouvoir *d'occire le mieudre* (le meilleur) des chevaliers. Il ne doute pas que ce ne soit le chevalier que le ciel destinait pour époux à sa fille, et il lui propose aussitôt et sa fille et sa terre. Gauvain accepte la fille et refuse les biens. Sans plus de délai, on prépare les noces. Tous les seigneurs des environs sont invités à la cérémonie. Ici se trouve la description d'un banquet que nous croyons devoir citer, parce que, sans être très-longue, elle contient des détails bons à connaître sur les usages de ce temps-là.

Moult ot o chastel grant déduit
De dames et de chevaliers,
Et fu moult riches li mangiers
Que li peres fist atorner.
Mès je ne me voil demorer
A aconter quel li mès furent;
Mès assez mangierent et burent.
Quant mangié orent à plenté
Et li doblier[1] furent osté,
Cil lecheor[2] dont moult i ot
Mostra chascuns ce que il sot.
Li uns atempre sa viele,
Cil flaüste, cil chalemele[3],
Et cil autres rechante et note
Ou à la harpe, o à la rote :
Cil list romanz et cist dist fables (1).
Cil chevalier jeuent as tables
Et as eschés del'autre part,
O à la mine[4], o a hasart.
Issi faite vie ont menée
Tot lo jor jusqu'à l'avesprée,
Puis souperent à grant deduit,
Assez i ot oisiax et fruit

[1]Les serviettes.
[2] Les débauchés, les libertins. Ici ce mot désigne les *jongleurs*.
[3]Joue du chalumeau.
[4]Aux dés.

(1) Parmi les auteurs qui ont écrit sur les usages du moyen âge, il en est qui prétendent que les romans étaient chantés, ou au moins psalmodiés par les jongleurs. Ce vers nous apprend qu'ils étaient *lus*, et que les fables, bien plus courtes, étaient *dites*, récitées sans doute. Ainsi l'on ne chantait, comme aujourd'hui, que les *chansons*. Et si l'on appelait chansons les romans, c'était à l'imitation des poëtes latins : *Arma virumque cano*, etc.

Digitized by Google

Et de bon vin à grant plenté.
Quant à grant joie orent soupé,
Delivrement cochier alerent,
La pucelle et Gauvain menerent
En la chambre de maintenant
Où ils jurent[1] lou soir devant, etc.

[1]Où ils avaient couché.

Pendant ces jours heureux qui succèdent ordinairement au jour du mariage, Gauvain avait oublié Arthus et sa brillante cour. Il y songea à la fin. Combien sa longue absence ne devait-elle pas inquiéter une foule de chevaliers et de dames! Il était temps qu'il quittât le château. Il fait en conséquence ses adieux au beau-père, et part avec sa femme pour Carduel.

Ils n'étaient encore qu'à peu de distance du château, lorsque la dame s'aperçoit qu'elle n'est point suivie de ses lévriers chéris; le galant Gauvain retourne aussitôt sur ses pas, et ne tarde point à les amener auprès d'elle.

Ici commence un épisode ou conte qui n'est lié que faiblement à l'autre, et forme un petit poëme passablement satirique. Comme il a été traduit, imité dans toutes les langues de l'Europe, qu'il est extrêmement connu en France, où une foule de poëtes l'ont pris pour sujet de leurs vers, nous ne l'examinerons qu'en peu de lignes.

Gauvain et sa femme montés sur d'excellents palefrois, et suivis de leurs fidèles lévriers, voyageaient à travers les plaines et les bois, lorsqu'un de ces chevaliers chercheurs d'aventures que l'on rencontre partout dans les romans de cette époque, se présente à l'improviste devant eux, tout couvert de fer, comme les chevaliers querelleurs l'étaient toujours. Il ne veut rien autre chose que ravir à Gauvain sa femme; et déjà il allait s'en saisir de force, lorsque Gauvain lui représente qu'il agit contre les lois de la chevalerie, en usant de la supériorité que lui donne son armure complète sur lui, Gauvain, qui n'a qu'une lance et un écu. Le chevalier ravisseur est assez loyal pour convenir de la justesse de l'observation. « Eh bien, dit-il, qu'elle choisisse entre nous deux; elle suivra celui qu'elle aura préféré (1). » La belle

(1) Plusieurs poëtes français ont, comme nous l'avons dit, imité cet épisode ou conte, mais en ajoutant ou retranchant quelques circonstances. Citons quelques vers de l'un d'eux, qui ne sont pas très-élégants, mais qui rappellent bien le texte. Voici comme il rend le discours que tient à Gauvain le chevalier qui veut lui ravir sa femme :

Digitized by Google

jette les yeux sur le nouveau venu, le considère attentivement, et, toute réflexion faite, juge qu'il lui conviendra mieux que son époux. Elle va donc se placer à ses côtés. Le pauvre Gauvain s'éloigne tête baissée, et, dévorant son dépit, continue sa route, suivi du moins des lévriers qui, eux, ne l'ont point abandonné. Mais à peine a-t-il fait quelques pas qu'il voit revenir vers lui le chevalier qui réclame, de la part de la belle, les lévriers. Gauvain lui répond : « Renouvelons l'épreuve que nous venons de tenter : ils seront à celui qu'ils suivront de préférence. » Et chacun des deux chevaliers les appelle, les invite à venir à soi. On devine bien que c'est vers Gauvain qu'ils accoururent, vers Gauvain qui les avait tant de fois caressés et nourris au château de leur maître. Et Gauvain de dire au chevalier ravisseur :

Il ne va pas de chien issi
Con[1] de femme, ce sachez bien :
Une chose sachiez de chien,
Ja[2] son mestre qui norri l'a,
Por estrange[3] ne changera ;
Feme a moult tost guerpi lo suen
S'il ne li complist tot son buen.

[1]Comme.
[2]Jamais.
[3]étranger.

Le chevalier allait céder à de si bonnes raisons ; mais l'épouse infidèle commande à son nouvel amant de ravir de force les lévriers. Gauvain, cette fois, n'y tient plus, et se rue avec impétuosité sur le chevalier. D'un coup de lance il le renverse de son cheval, et par une ouverture qu'il remarque dans sa cuirasse, lui enfonce son épée dans le corps. La belle alors, répandant un torrent de larmes, vient se jeter aux pieds de Gauvain, et lui demande grâce ; mais Gauvain, sans lui répondre, l'abandonne seule au milieu des bois, et va chercher à Carduel quelque nouvelle aventure.

2. Le conte du Court Mantel. — Le conte des *lévriers*

« Je suis armé, votre corps ne l'est pas :
Je connais trop les lois de nos combats
Pour que je cherche à vous faire querelle ;
Mais écoutez : cette femme si belle
Est, dites-vous, beau sire, votre bien ;
Qu'elle me suive, elle sera le mien :
Elle vous suit, c'est là tout votre titre.
Mais faisons mieux : prenons-la pour arbitre ;
Qu'elle prononce ; elle demeurera
Au chevalier qu'elle préférera. »

Digitized by Google

n'est pas la seule satire contre les femmes, que l'on rencontre dans les poëmes tirés de l'histoire d'Arthus; il en est un autre du même temps, et plus outrageux encore, qui peut servir de pendant à celui que nous venons d'analyser, et que l'on a inséré, comme épisode, dans les grands romans en prose de Tristan (celui du *Chevalier à l'épée* se trouve aussi dans le roman de Lancelot). Le conte dont il nous reste à parler se lit séparément dans quelques manuscrits, sous les titres de *Court Mantel* et de *Mantel mal taillé*. Nous n'en dirons que peu de mots.

V. Le Grand d'Aussi, Fabliaux et contes, I, p. 60.

Dans une grande fête que le roi Arthus donnait, à la Pentecôte, dans son palais de Kramalor, fête dans laquelle se trouvaient réunis tous les rois, ducs, comtes, barons qui *tenaient de lui leurs terres,* eux et toutes leurs nobles dames, on vit arriver, sans qu'il se fît annoncer, un jeune gentilhomme dépêché par la fée Morgan, savante élève de l'enchanteur Merlin et sœur du monarque. Il met aux pieds d'Arthus une valise, et lui demande, de la part de la fée, qu'il fasse serment d'employer à l'usage qu'il va indiquer, le vêtement que contenait la valise. Il eut bien soin de l'assurer d'avance qu'il n'en résulterait pour lui rien de fâcheux. Le roi, plein de confiance dans la promesse de la fée, jura tout ce qu'on voulait.

Que contenait la valise? Un superbe manteau dont la fée Morgan gratifiait la dame à la taille de laquelle il s'ajusterait parfaitement. Il ne s'agissait plus que de l'essayer sur toutes les dames et demoiselles qui étaient à la fête. Or voici quelle était la vertu magique de ce perfide vêtement. Il s'allongeait ou s'accourcissait de lui-même, placé sur le corps d'une femme, si elle avait été infidèle, déloyale, si elle trompait son époux ou son ami. Quel avait été le motif de la fée, en expédiant à Arthus ce talisman fatal qui faisait découvrir les infidélités des femmes? De se venger de la femme même d'Arthus, de la reine Genèvre, qui lui avait enlevé le beau Lancelot.

Il fallut que toutes les dames, et elles étaient plus de deux

Bien assuré de l'amour de sa belle,
Gauvain consent.....
Les champions la font placer entre eux.
Or, devinez lequel des amoureux
Va remporter en ce jour la victoire?
C'est l'étranger! etc.

Digitized by Google

cents dans le palais, essayassent le manteau. Ce fut la reine qui la première s'en vêtit. Par devant, il se trouva trop court de quelques doigts, et, par derrière, d'une longueur démesurée; ce qui donna occasion au sénéchal, ce mauvais railleur de la cour, de lancer quelques épigrammes. Mais il ne tarda pas à en être puni; car la sénéchale aussi fut appelée, et dut se couvrir du manteau. Sur cette jeune dame, l'une des plus belles de la cour, le manteau se raccourcit tellement par derrière qu'il ne tombait pas jusqu'au jarret, et, par devant, ne couvrait pas le genou.

Sur toutes les autres dames ou demoiselles, même résultat. Toujours il était trop long ou trop court, tantôt par devant, tantôt par derrière. Une d'elles se trouvait au lit et malade: elle fut obligée de venir comme les autres, et de subir l'épreuve. Eh bien! le manteau s'ajusta parfaitement à sa taille: il semblait avoir été façonné sur elle. Combien son ami dut en être glorieux! C'était Caradoc, ce chevalier dont le nom reparaît souvent dans les romans de la Table ronde. Mais, comme on voit, sur deux cents dames, une seule fut reconnue fidèle à l'ami qu'elle s'était donné.

Ce conte offre encore ceci de curieux, qu'on y trouve les noms des plus célèbres chevaliers de la cour d'Arthus; en effet, les femmes ou les amies de ces chevaliers sont toutes appelées, l'une après l'autre, pour faire l'épreuve du perfide manteau. Ainsi l'on voit comparaître tour à tour, et succomber à l'épreuve, la très-coquette et même dissolue reine Genèvre, la femme du puissant roi *Arthus;* celle du sénéchal, ce ridicule railleur; la mie du brave *Perceval le Gallois;* celle du *sage Gauvain* dont le nom était toujours accompagné de cette épithète *le sage,* surnom qu'il ne méritait guère, si l'on en juge surtout par l'aventure qui lui arriva dans le château du *chevalier à l'épée magique;* la femme de messire *Yvain,* moins célèbre que le précédent; celle de messire *Ydier,* que l'on peut placer dans la même catégorie, etc., etc. Nous remarquerons que tous ces noms et beaucoup d'autres sont encore ceux d'un grand nombre de familles de la grande et surtout de la petite Bretagne (1); qu'ils y sont bien plus communs que dans les autres pays.

(1) Un célèbre magistrat de l'ancien parlement de Rennes se nommait *Caradeuc* de la Chalotais. Il n'y a point de ville en Bretagne où l'on ne trouve des familles du nom de Gauvin, d'Artus, d'Idier, d'Évin, etc.

Digitized by Google

Que de traductions et d'imitations n'a-t-on pas faites, tant en France qu'en Italie, en Espagne, en Allemagne, de ce conte ingénieux, mais extrêmement satirique! Peut-être avait-il été tiré originairement du roman en prose de Tristan, roman dans lequel on le retrouve, mais non pas tout à fait tel que nous venons de l'analyser; peut-être du grand roman de Perceval le Gallois, où l'on peut aussi le lire, mais plus différent encore. Là, en effet, ce n'est point un manteau qui sert aux expériences sur la fidélité des femmes de la cour d'Arthus, c'est un *cornet* à boire que l'on remplit de vin, et que les dames ne peuvent approcher de leurs lèvres, si elles sont infidèles, sans qu'aussitôt le vin ne sorte du cornet, ne s'élance hors du vase. Il serait superflu de faire remarquer que c'est de là que l'Arioste a tiré son plaisant épisode de *la Coupe enchantée,* épisode que notre la Fontaine a réimporté ensuite chez nous, en l'embellissant de tout le charme de son style.

Mais il est une autre imitation du même conte qui forme à elle seule tout un petit poëme, lequel ne se trouve (nous le croyons du moins) que dans les bibliothèques de l'Angleterre. L'abbé de la Rue l'y a découvert, ainsi que le nom de son auteur.

Dans la bibliothèque bodléienne, n. 1687.

Il est intitulé *le Lai du corn*, par ROBERT BIKEZ. Ce Robert Bikez était un poëte anglo-normand qui ne nous est connu, comme tant d'autres, que par son nom, mais qui nous paraît avoir vécu dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Dans son lai *du corn*, le talisman qui doit servir à reconnaître les infidèles est une grande corne d'ivoire suspendue à trois bandelettes d'or. La corne est ornée de cent sonnettes ou grelots. « Si on y touche seulement du doigt, on entend aussitôt une harmonie si délicieuse, que ni la harpe, ni la vielle, ni même le chant des sirènes ne peuvent l'égaler. Mais pour produire ce merveilleux effet, la maligne fée (Morgan) avait enchanté son œuvre de telle sorte, que si le chevalier ou la dame qui y touchaient, étaient infidèles, la corne d'or ne rendait aucun son. » Dans ce conte-ci, comme on voit, ce ne sont pas les dames seules qui doivent subir l'épreuve; et le trouvère, en y soumettant aussi les hommes, s'est montré plus impartial ou plus galant que ses devanciers.

De la Rue, Bardes et trouvères, t. III, p. 217.

Par ordre du roi Arthus, *soixante mille* personnes, tant dames que chevaliers, viennent toucher la corne magique, mais très-vainement; car les sonnettes qui l'entourent, res-

Digitized by Google

tent muettes, aucune harmonie ne se fait entendre. Il n'y eut, dans toute cette très-nombreuse assemblée, qu'un seul chevalier que les sonnettes saluèrent par les plus doux accords; et ce fut ce Caradoc, ce même amant dont la maîtresse, dans le conte du *manteau*, s'était trouvée la seule fidèle parmi toutes les femmes de la cour. Ce couple d'amants aurait bien mérité qu'Arthus lui décernât un prix de vertu.

Cantob. Tales, Pref. the Histor. of english Poetry, vol. II, p. 432.

Le trouvère, auteur du lai du corn, assure, en finissant, que la corne magique se conserve encore à Cirencester :

Qui fust à Circenster
A une haute feste,
Là pourreit il véer
Icest corn l'ont pur veir[1],
Ce dist ROBERT BIKEZ.

[1] Et on l'a pour vrai.

3. LE LAI DE LANVAL.—LE LAI DE GRAELENT.—Nous réunissons ces deux poëmes qui ont entre eux les plus grands rapports de sujet et de style, et qui tous deux ont été publiés, comme une œuvre de Marie de France, dans le recueil que l'on a donné de ses poésies.

Poésies de Marie de France. Paris, 1820, t. 1er.

Lanval, chevalier breton, aussi distingué par sa belle figure que par sa bravoure, était depuis quelque temps à la cour d'Arthus, et ce roi le priva seul des dons qu'il distribuait avec profusion, dans une fête solennelle, aux autres chevaliers qui l'entouraient. Dans son dépit, Lanval résolut de quitter la cour de l'ingrat Arthus. Ceci nous apprend que tous ces barons, ces chevaliers que les rois, c'est-à-dire les grands seigneurs suzerains, réunissaient autour d'eux, ne se contentaient pas uniquement de l'honneur qu'il pouvait y avoir à les entourer, à les *servir*, qu'il leur fallait, comme aujourd'hui, des récompenses plus solides. Dans plusieurs autres lais, le texte nous les représente même comme *soudoyés* par Arthus. Ainsi tous les rois et fils de rois qui formaient sa cour, n'étaient guère que des *serviteurs à gages*.

Lanval, monté sur son cheval (c'est tout ce qu'il possédait au monde), s'éloignait triste et rêveur du palais d'Arthus. Fatigué de la route, il descendit de cheval, et s'assit sur l'herbe au bord d'une rivière. A peine y était-il, qu'il vit venir vers lui deux jeunes demoiselles, bien parées et de la plus grande beauté. Elles l'invitent très-gracieusement à les suivre et à visiter leur maîtresse, qui a quelque chose d'important à lui communiquer. Lanval ne se fait pas prier. Elles le condui-

Digitized by Google

sent vers une tente voisine, où reposait, sur un lit somptueux, une femme dont les attraits lui parurent avoir quelque chose de divin. Et, en effet, c'était une fée. Elle lui déclare sans façon qu'elle l'aime depuis longtemps, et qu'elle veut devenir son amie. On pense bien que le chevalier lui promet aussitôt le plus sincère amour et soumission entière à tout ce qu'elle demandera; et, sans plus de préliminaire,

Dalès li est ù lit couciès.
Ensemble od li la relevée[1]
Demura dusqu'à la vesprée.

[1] 'Tout le temps' de l'après-dîner jusqu'au soir (*la vesprée*).

Ce fut la fée qui, la première, pria Lanval de la quitter et de retourner à la cour.

Amis, dist-elle, levez sus,
Vus ne poez demurer plus.

Mais elle lui assure que désormais, et en quelque lieu qu'il soit, il la verra venir près de lui, dès qu'il l'appellera, et qu'alors même elle ne sera vue ni entendue de personne.

Nus hum fors vus ne me verra
Ne me parole n'en ora.

Cette excellente fée lui apprend aussi qu'il n'aura plus à se plaindre de la fortune. Il trouvera toujours sous sa main tout l'argent dont il aura besoin :

Cum plus despendra largement,
Et plus ara or et argent.

Mais ce n'est point sans condition que la fée lui accorde ses faveurs et ses bienfaits. A la moindre indiscrétion sur ce mystérieux amour, il perdra sa maîtresse :

Mès[1] ne me purriez veoir
Ne de mun cors sesine avoir.

[1] 'Jamais plus.

Lanval se soumet à la condition imposée. En sortant de la tente, il retrouve son cheval richement caparaçonné, et dès lors il se résout à retourner à la cour d'Arthus, où il n'aura plus à rougir de la détresse dans laquelle il avait vécu jusque-là. En effet, une foule de serviteurs bien vêtus l'attendaient dans l'hôtel qu'il n'avait été obligé de quitter que pour peu de temps, et il leur distribua avec profusion l'or qui

Digitized by Google

se renouvelait toujours dans sa bourse à mesure qu'il l'en tirait. Jamais chevalier ne fit meilleur usage de ses richesses :

Lanvax duneit les rices duns,
Lanvax raiembe[1] les prisuns;

[1] rachète les prisonniers.

mais ce qui touche par-dessus tout notre trouvère,

Lanvax vesteit les jongléurs.

La reine Genèvre, dont l'ambition était de s'emparer de tout chevalier qui, à la cour d'Arthus, son époux, se faisait un nom par la beauté de sa personne et ses richesses, jeta les yeux sur Lanval; et, sans balancer, elle lui déclara qu'il fallait l'aimer :

« Lanval, mut vus ai honuré
E mut cieri e mut amé;
Tute m'amur puez aveir.
. . . . . .
Qant ma druerie vus otrei
Mut devez estre lies de mei. »

La réponse de Lanval fut un peu dure, il faut en convenir :

Dame, fet-il, laisciés m'ester[1]
Jeo n'ai cure de votre amer.

[1] laissez-moi tranquille.

La reine, à ces mots, devient furieuse; elle l'appelle *couart, mauvais failli,* et va jusqu'à lui dire (ce qui est assez singulier dans la bouche d'une reine) que s'il répond si mal à l'amour des femmes, c'est qu'il a des goûts d'un tout autre genre :

Assez le m'a-t-on dit suvent
Que de femme n'avez talent.
Valletz avez bien afaitiez,
Ensanble od eus vus déduisiez.

Le reproche qu'on lui fait d'un vice si honteux offense notre chevalier à tel point, qu'au milieu des autres injures dont il accable la reine, il déclare qu'il a une maîtresse, et que non-seulement cette si chère amie, mais la dernière de ses suivantes a plus de beauté et d'esprit que la reine Genèvre.

Bien le saciez en descouvert,
Une de celes qui la sert,
Tute la plus povre mescine,
Vaut mix de vus, dame roine,
De cors, de vis, e de biauté,
D'ensegnement e de bunté.

Digitized by Google

Cette scène un peu vive ne pouvait avoir que de tristes résultats pour Lanval. Et, en effet, la reine Genèvre, à l'exemple de la femme de Putiphar, accuse devant son époux l'innocent Lanval, cet autre Joseph, d'avoir voulu attenter à sa vertu; de l'avoir ensuite, lorsqu'elle l'eut rebuté, injuriée, *avilie,* comme dit le trouvère, en prétendant qu'elle ne valait pas certaine maîtresse qu'il avait, maîtresse qui la surpassait de beaucoup en beauté, en grâces; mais laissons-la parler elle-même. Nous l'allons voir aux pieds du roi.

Quant el le vit se clama
As piez li ciet, merci li crie,
E dit que Lanviax l'a hunie;
Ke de druerie la requist,
Pour cou que ele l'escundit
La laidi mut et avilla;
De tele amie se vanta,
Ke mult ert cointe et noble et fière,
E miz valeit sa camberière
La plus povre qui la serveit
Que la roine, etc.

Le roi, indigné de l'outrage qu'a reçu la reine, jure que si Lanval ne peut se disculper devant la cour assemblée,

Il le fera ardoir ou pendre.

Les formes suivies pour l'accusation et le jugement que doit subir Lanval sont remarquables, en ce qu'elles ont beaucoup d'analogie avec celles qui sont depuis quelque temps en usage parmi nous. C'est un jury composé de ses pairs, c'est-à-dire de chevaliers, qui doit prononcer sur le délit imputé à l'accusé. Jusqu'au jour fixé pour répondre à l'accusation, il devait trouver une caution qui garantît sur ses biens, qu'il se présenterait. Lanval, étranger à la cour d'Arthus (c'était le fils d'un roi de la petite Bretagne), ne savait à qui s'adresser; mais le généreux Gauvain alla le premier s'inscrire comme caution et garant de l'accusé.

Et, en effet, au jour fixé, Lanval parut devant ses juges. Mais le roi les présidait, ce qui donnait tout lieu de penser que l'arrêt ne serait pas favorable; car, dans toute assemblée délibérante où les rois président en personne, il y a toujours, et en grand nombre, des hommes serviles très-disposés à adopter leurs opinions. Gauvain trouva encore moyen de détourner le péril qui menaçait son ami. Il représenta que toute la difficulté de l'affaire était de savoir si

Digitized by Google

Lanval avait eu tort d'avancer qu'il possédait une amie bien plus belle que la reine Genèvre; que dès lors il n'y avait qu'à sommer l'accusé de produire cette amie. C'est ce qui fut décidé. Mais Lanval se trouva plus embarrassé que jamais. Depuis son aventure avec la reine, il avait tous les jours et à toute heure supplié sa fée protectrice de se présenter à lui comme elle faisait toujours. Jamais elle n'avait reparu. Lanval avait été indiscret, leur amoureuse liaison ne pouvait plus exister.

Lanval ayant avoué qu'il ne pouvait présenter son amie, il allait être infailliblement condamné, lorsque l'on vit arriver vers le milieu de l'assemblée deux demoiselles montées sur deux beaux palefrois. On demande à Lanval si l'une d'elles n'est point son amie. Il est obligé de dire qu'il ne la reconnaît ni dans l'une ni dans l'autre. Quant aux deux demoiselles, elles s'avancent vers le roi, et le prient de vouloir bien faire préparer un appartement pour une noble dame qui veut loger dans son palais. Deux autres demoiselles plus belles que les premières, et deux autres encore plus attrayantes que les secondes, arrivent successivement, annonçant toujours la dame qui les suit. Elle se présente enfin la dame tant annoncée, et c'est au milieu des acclamations de tout le peuple émerveillé de son incomparable beauté et de sa magnificence. Pour cette fois, Lanval reconnut sa mie. Et les juges, le roi lui-même, convinrent que le chevalier avait eu raison de préférer cette belle à toutes les belles du monde. Après un discours dans lequel la fée disculpe son amant sur tous les points de l'accusation, elle prend congé de l'assemblée et repart aussitôt. Son amant la suivit, et ils allèrent passer une vie heureuse dans une île de la petite Bretagne :

> En une isle qui mut est biax,
> Là fu ravis li damoisiax.
> E nus n'en oi plus parler.

Voilà ce que racontent les Bretons, dit l'auteur en finissant, et il avait déclaré d'avance qu'il tirait toute cette histoire des *lais bretons;* ce qui n'empêchera point les partisans (s'il y en a) du système d'un littérateur célèbre, de soutenir que l'original était primitivement écrit dans la langue des troubadours (1).

(1) Si ce nom de *Lanval* ne paraît pas être un nom breton, c'est qu'il

Digitized by Google

Le lai de *Graëlent* ne diffère de celui de *Lanval* que par quelques circonstances de la fable qui fait le sujet des deux poëmes. Nous ne saurions dire lequel a été composé le premier. Ce que l'on peut supposer avec quelque vraisemblance, c'est que le lai qui porte un titre breton (*Graëlen*) a été le premier traduit, et qu'en conséquence le lai de Lanval n'en est qu'une contrefaçon. Il est à croire que Marie de France (car nous la regardons comme auteur de l'un et de l'autre lais) reproduisit en d'autres termes, et avec quelques additions, ce qu'elle avait d'abord écrit en traductrice fidèle.

Le lai de Graëlent diffère principalement de l'autre en cette circonstance : c'est que la fée ne vient point s'offrir la première au chevalier pour être *sa mie*. Graëlent poursuivant une biche blanche dans la forêt, trouve la fée qui se baignait toute nue dans une fontaine de l'eau la plus limpide. Il s'empare de ses vêtements, qu'elle avait déposés sur l'herbe, et ne consent à les lui rendre qu'à la condition qu'elle viendra les lui demander. Elle fait bien quelques façons avant d'y consentir ; mais, à la fin, confiante dans la courtoisie, dans la délicatesse du chevalier, elle sort de l'eau, et Graëlent

Sa chemise li a dunée.

Cette pudeur de la fée n'était qu'une feinte ; car elle se laisse entraîner par le chevalier dans un lieu sombre de la forêt, et là elle ne lui refuse rien :

En l'espèse de la forest
A fet de li ce qui li plest.

Les amours mystérieux de Graëlent avec la fée se retrouvent dans ce lai-ci comme dans l'autre, mais décrits en d'autres termes. Remarquons aussi que ce n'est point Genèvre, mais le roi Arthus lui-même qui accuse Graëlent d'avoir témoigné un avilissant mépris pour la reine, en ce qu'il a déclaré connaître une femme bien plus belle. Et voici comment le trop véridique chevalier commit cette grave imprudence.

a été défiguré, adouci : en ancien anglais, on disait *Launfal*. Il en est de même du nom de *Genèvre* ou *Genièvre*, qui n'est aussi qu'un nom breton défiguré. Il est, à ce qu'il semble, composé de ces deux mots : *Gwen verc'h* (blanche fille).

Digitized by Google

L'usage était que, chaque année, à la fête de la Pentecôte, le roi Arthus assemblât ses barons, toute sa cour; et alors il faisait monter sa femme sur une estrade, lui ôtait lui-même tout ce qui pouvait empêcher d'admirer ses perfections, et demandait ensuite à chacun des spectateurs s'il y avait, sous le ciel, une femme qui lui fût comparable. On présume bien quelle était leur réponse à tous :

A tox le convenoit loër
E au roi dire et afremer
K'il ne sevent nule si bele
Mescine, dame, ne pucele.

Graëlent ne pouvait s'empêcher de rire en les écoutant. La reine s'en aperçut, et dit à son mari :

N'avez barun ne m'ait loée
Fors Graëlent qui m'a gabée.

Le roi, très-courroucé, interpelle Graëlent, qui, dans sa franchise chevaleresque, déclare qu'il en connaît une cent fois plus belle.

Dans les deux contes, le dénoûment est le même. La fée, après s'être fait annoncer par ses suivantes, paraît, réunit tous les suffrages, remporte le prix de la beauté, et s'enfuit avec son amant dans un pays où, si l'on en croit la tradition que conserve la Bretagne, ils vivent encore :

Encor dient cil du pais
Que Graelent i est tous vis.

4° La mule sans frein, par *Païens de Maisières.*

Voici encore un petit poëme, ou, si l'on veut, un lai dont le sujet paraît tiré des histoires si variées des chevaliers de la Table ronde. Cette fois l'auteur s'est nommé, ce qui est assez rare en ces sortes d'ouvrages. Dans une espèce de prologue, il prétend que l'on a tort de préférer *les nouvelles voies aux anciennes;* ce qui veut dire, sans doute, que les poëtes doivent choisir de préférence leurs sujets dans les vieilles traditions :

Por ce dist Paiens de Maisières
Qu'en se doit tenir totes voies
Plus as viés qu'as novelles voies.

Digitized by Google

Et c'est apparemment d'après ce système qu'il va nous conter une vieille anecdote de la cour du vieil Arthus. Nous en concluons que de tous les poëtes de ce cycle d'Arthus, c'est un des plus modernes. Mais nous n'en connaissons pas mieux sa patrie ni le temps où il vivait : nous n'avons trouvé son nom nulle part ailleurs. Tout ce que nous conjecturons d'après son style, sa *manière*, c'est que l'on ne peut guère le ranger dans la catégorie de tous ces trouvères dont nous venons de passer en revue les petits poëmes, dans nos dernières Notices. Il nous paraît être étranger même à la Normandie, quoiqu'il ait voulu, à l'exemple des poëtes anglo-normands, imaginer et rimer des aventures dans un genre qui semblait être leur propriété exclusive.

C'est encore Gauvain, le brave et beau Gauvain, qui joue le rôle principal dans ce conte de Païens de Maisières.

Un jour de grande fête (toujours à la Pentecôte), les chevaliers et dames de la cour d'Arthus *s'esbanoyoient* (s'amusaient), après un splendide dîner, dans les grandes salles du palais : quelques joyeux convives, regardant par les fenêtres, aperçurent dans la plaine une gente pucelle (une demoiselle) qui, montée sur une mule, se dirigeait en grande hâte vers le palais. Ils remarquèrent que sa mule n'avait point de frein, pas même de licou,

> Que en sa mule point n'avoit
> De frain, ne mès seul lo chevestre.

De là, grande surprise et bruyants éclats de rire dans toute l'assemblée. Gauvain veut que le roi et la reine viennent jouir de ce bizarre spectacle : on les appelle. En attendant, Gauvain court au-devant de la demoiselle, et lorsqu'elle descend de sa mule, l'accueille en riant de grand cœur. Mais il s'aperçoit bientôt que la belle ne venait point là pour jouer,

> Qu'el n'avoit de joer talant.

Elle était tout en larmes. On la conduit en présence d'Arthus, à qui elle apprend quel est le sujet de son désespoir. Elle ne prendra part à aucun plaisir, tant que le frein qu'on lui a enlevé ne lui sera point rendu; et ce précieux frein, elle ne peut le recouvrer que lorsqu'un chevalier aura le courage d'aller l'arracher des mains qui l'ont ravi. Au brave che-

Digitized by Google

valier qui lui rendra ce service, elle livrera sa mule et même sa personne.

Je sai bien que je lou r'auroie
Se çaiens[1] avoit chevalier
Qui de ce s'osast afichier,
Qui vousist ceste voie emprendre;
Et se il lo me voloit rendre,
Que trestote soe[2] seroie
Sitost con je mon frain r'auroie.

[1] céans.
[2] sienne.

Aussitôt se présente le sénéchal, ce fanfaron que connait parfaitement quiconque a lu quelque roman de la Table ronde; ce personnage qui parmi les chevaliers d'Arthus joue à peu près le rôle de Thersite au milieu des héros de l'Iliade. Il veut avoir lui seul l'honneur de retrouver et d'apporter ce frein dont la perte coûte tant de regrets. Mais avant de rien entreprendre, il demande que la demoiselle lui accorde un baiser; elle lui répond que ce ne sera qu'à son retour qu'il aura

Et li baisiers et l'autre chose.

Elle lui apprend, en même temps, que pour se diriger précisément vers le lieu qui récèle le frein, il n'a qu'à monter sur sa mule et la laisser suivre le chemin qu'elle voudra; mais elle ne lui cache point que pour arriver là, il aura bien quelques dangers à affronter. Messire Keux (le sénéchal) s'était trop avancé pour reculer. Armé de son épée seulement, il s'élance bravement sur la mule, qui aussitôt, franchissant plaines et collines, l'emporte jusque dans une sombre forêt. A peine il s'y est enfoncé, qu'il voit accourir en rugissant, et le feu dans les yeux, une foule de bêtes féroces, des lions, des tigres, des léopards. On peut juger si notre sénéchal eut peur : un plus brave se serait senti intimidé. Mais dès que la mule s'avançait vers tous ces monstres de la forêt, ils s'inclinaient respectueusement et la laissaient passer au milieu d'eux.

Mès les bestes, par conoissance
De la dame, et par enorance
De la mule que eles voient
Les deux genoux à terre ploient.

Messire Keux aura bien d'autres motifs de trembler. A peine sorti de la forêt, il se trouve forcé de traverser une vallée

Digitized by Google

profonde, ténébreuse, infecte, qui n'était habitée que par des scorpions, des couleuvres, des serpents et autres bêtes

Qui feu gitoient par les têtes,
De coi il ist moult grant puor[1].

[1] peur (pavor).

Mais à cette horrible vallée succède une plaine où du moins l'on peut respirer, se reposer même. Il s'arrête pour boire de l'eau d'une fontaine, et bientôt il continue sa route. Nouvelle infortune! La plaine était traversée par une rivière profonde et large, et sur la rivière point de pont. Une seule planche très-étroite réunissait les deux rives. Il se convainquit que la planche n'avait pas même assez de largeur pour recevoir les deux pieds de la mule. Le peu de courage qu'il avait montré jusque-là l'abandonne. Il prend le parti de retourner sur ses pas; et cette fois, reptiles et bêtes sauvages ne lui montrèrent point de mauvaise volonté.

On pense bien que le pauvre sénéchal, lorsqu'on le vit revenir au palais d'Arthus les mains vides, fut accueilli par les ris moqueurs et les sarcasmes de toute la joyeuse assemblée : aussi se hâta-t-il d'aller cacher sa honte dans quelque chambre déserte.

Ce fut alors que les pleurs, les gémissements de la dame à la mule redoublèrent : dans son désespoir, elle s'arrachait les cheveux. Gauvain, le galant Gauvain, s'empressa de la consoler. Il va tenter l'entreprise dans laquelle messire Keux a si ignominieusement échoué. Mais il veut auparavant le baiser que la belle avait refusé au sénéchal, et cette fois le baiser fut très-gracieusement accordé.

Mès Gauvain la vialt acoler
Primes ançois qu'il s'en alast;
Il fut bien droiz qu'il la besast,
Ele moult volentiers le bese.

Le chevalier s'élance aussitôt sur la mule, et traversant la prairie avec la rapidité de l'oiseau, il disparaît sous les arbres de la sombre forêt

O les bestes sont à recet
E li lion et li liépart.

Mais ces lions, ces léopards, à l'aspect de la mule, s'inclinèrent encore plus respectueusement qu'ils ne s'étaient in-

Digitized by Google

clinés devant le sénéchal. Gauvain franchit avec tout autant de succès la vallée aux serpents. Il lui restait à traverser la rivière qui avait arrêté le sénéchal dans sa course. A peine eut-il découvert l'étroite planche qui unissait les deux rives, qu'il lance sa mule sur ce pont de nouvelle espèce. Les pieds de la bête n'y pouvaient poser l'un près de l'autre. Le chevalier n'en est pas moins parvenu à l'autre bord, et c'est là que l'attendaient de bien plus grands obstacles. Il se trouve en face d'un vaste château fort qui tournait sur lui-même comme la meule d'un moulin, et qui n'en était pas moins entouré de fossés profonds, et d'une palissade de pieux qui, à l'exception d'un seul, portaient chacun une tête de chevalier. Ces têtes étaient celles des chevaliers qui avaient vainement tenté d'enlever le tant précieux frein.

Ce spectacle n'épouvante point Gauvain, qui attend le moment où l'entrée du château tournant passera devant lui, pour lancer sa mule par-dessus les fossés et entrer dans le château. Ainsi introduit, il est assez surpris de ne voir personne dans l'intérieur, de n'entendre aucun bruit. Les rues sont désertes; pas un être vivant aux fenêtres. Un nain se présente à la fin, et le considère attentivement. Gauvain veut l'interroger; mais le nain, sans répondre, lui tourne le dos et rentre dans l'édifice. Après le nain, paraît un géant à la face hideuse qui tenait sur son épaule une hache énorme. Celui-ci l'invite à entrer, l'accueille comme un hôte courageux, lui prépare à souper. Gauvain, que rien ne saurait intimider, s'assoit et mange avec appétit. Après le repas, le géant lui dresse un lit, et l'engage à bien dormir, attendu que le lendemain il faudra qu'il entreprenne de rudes travaux. Le géant ne quitte point le chevalier sans lui faire une bizarre sommation : c'est de lui couper la tête; « Mais, lui dit-il, demain, en revanche, vous me donnerez « la vôtre. » Gauvain se voit à peu près forcé de souscrire à la convention, et le géant pose aussitôt la tête sur un billot. Gauvain tire son excellente épée, et d'un seul coup tranche la tête qui roule sur le plancher. Le géant, se redressant sur ses pieds, va reprendre sa tête et l'emporte. Gauvain, toujours calme, se couche et dort paisiblement jusqu'au matin. En ouvrant les yeux, il revoit le géant qui, la hache à la main, vient lui demander sa tête qu'il lui a promise. Un chevalier de la Table ronde ne manqua jamais à sa parole : Gauvain se lève, et, sans hésiter, va poser sa tête sur le

Digitized by Google

billot. Le géant brandit quelque temps au-dessus sa terrible hache, puis s'arrête. Il n'a voulu qu'éprouver le courage du chevalier :

Mès n'a talant[1] de lui tochier,
Por ce que moult loiax estoit,
Et que bien tenu li avoit
Ce qu'il lui avait créanté[2].

[1] volonté.

[2] promis, garanti.

Mais, en lui laissant la vie, le géant lui annonce que s'il tient à conquérir le frein, il a encore de grands obstacles à surmonter. Et, en effet, il le conduit dans une arène où il lui faut d'abord combattre, l'un après l'autre, deux lions furieux, et ensuite deux serpents énormes ou dragons. Gauvain, toujours vainqueur, jonche l'arène des corps de tous ses ennemis. Mais ce n'était pas là le plus difficile. Il lui restait à combattre un vigoureux chevalier, celui-là même qui avait tué tant de chevaliers dont les têtes étaient fichées sur les pieux qui entouraient le château.

La lice est préparée pour un combat singulier : les deux chevaliers montent sur deux excellents destriers ; on leur remet en main de fortes lances, et le combat commence. Nous ferons grâce au lecteur de la pompeuse description à laquelle se livre le trouvère auteur du conte. On doit se contenter d'apprendre que Gauvain, ennuyé d'une trop longue lutte, assène sur le casque de son adversaire un si rude coup qu'il l'étourdit et l'abat. Dès lors il était maître de sa vie ; mais le chevalier lui demande grâce :

Gauvain, ne m'occire tu mie :
Fox fui quant à toi me prenoie,
Mès encor hui matin quidoie
Que soz ciel n'éust chevalier
Qui contre moi s'osast drecier.

Les épreuves dans lesquelles il ne fallait déployer que du courage et de la force, Gauvain les avait surmontées. En voici une d'un autre genre qui l'attendait. La maîtresse du château le fit inviter par son nain à venir la trouver. Il se laisse conduire dans un riche et voluptueux appartement,

O la Dame en un lit gisoit.
Maintenant que venu lo vit,
Contre lui va, si li a dit :
« Gauvain, bien soiez-vous venu !

Digitized by Google

Si m'est-il par vos avenu
Moult granz annuiz et granz domages,
Que totes mes bestes sauvages
Avez mortes en ceste voie :
Si vos covient-il tote voie
Avec moi orendroit mengier;
Onques voir mellor chevalier
Ne plus preu de vos ne conui.

Gauvain accepte le repas qu'on lui offre. La dame et le chevalier s'asseyent à table *côte à côte*, et mangent *à la même écuelle* (1). Ils sont servis par le géant et par le nain qui leur donnent *à laver* dans des *bassins d'or*.

Mais Gauvain ne perd pas de vue l'objet de sa mission, et demande sans cesse le frein qu'il est venu chercher. La dame ne le refuse point, et le lui montre pendu à un clou, dans la salle même où ils étaient. Elle ne lui cache point qu'elle est sœur de la demoiselle qui réclame le précieux frein, et la trouve très-heureuse d'avoir rencontré un si brave protecteur. Elle lui fait en même temps les offres les plus avantageuses pour le retenir près d'elle. Non-seulement elle se donne à lui, mais elle lui offre vingt-huit autres châteaux qu'elle possède. Gauvain refuse tout. Il a promis à son roi de revenir dès qu'il aurait le frein; il va le prendre au clou, et part sur la même mule qui l'avait conduit au château. Quand il est dehors, quel est son étonnement de trouver toutes les rues, où d'abord il n'avait vu personne, remplies d'une multitude de personnages de tout âge et de tout sexe qui l'accueillent par des acclamations de joie! Il les a délivrés du rude esclavage dans lequel les retenaient la dame du château et tous les monstres qu'elle avait à son service.

La mule eut bientôt ramené Gauvain au palais de Carduel. Avec quels transports il fut reçu, dès qu'on le vit reparaître tenant en main ce frein si désiré, auquel apparemment il faut attribuer quelque pouvoir surnaturel! (Peut-être avait-il été fabriqué par l'enchanteur Merlin; mais le trouvère ne le dit pas.) La demoiselle, qui l'a recouvré, *accole* Gauvain plus de cent fois; mais on nous laisse ignorer si elle lui donna aussi *l'autre chose* qu'elle avait promise. En

(1) *Écuelle* signifiait aussi *assiette*. Dans les romans, surtout dans ceux de la Table ronde, on voit souvent deux personnages, et même de très-hauts personnages, qui mangent *à la même écuelle*.

Digitized by Google

vain voulut-on la retenir à la cour d'Arthus. Dès qu'elle eut remis le frein à sa mule chérie, elle repartit pour le pays d'où elle était venue, et que l'on n'a pas pris la peine d'indiquer.

Nous remarquerons que ce long conte offre tout ce que l'imagination fantastique des trouvères de la Grande-Bretagne place ordinairement dans les grands poëmes ou romans: des femmes qui courent le monde; des chevaliers, les uns galants et braves, d'autres fanfarons; des combats singuliers; des géants et des nains; des fées et des prestiges. C'est une vraie copie réduite des plus ordinaires productions de la littérature anglo-normande, ou, plus exactement, de la littérature *anglo-celtique;* car plus que jamais il nous paraît incontestable que les traditions répandues de temps immémorial dans la grande et la petite Bretagne, que les lais qui se chantaient de toute ancienneté dans ces deux pays ont été la source de tous les romans et fabliaux du cycle d'Arthus et de la Table ronde. Quiconque voudra prendre la peine de les comparer avec les poëmes du cycle de Charlemagne, sentira facilement les différences qui existent entre ces deux poésies. Dans l'une, conceptions sauvages, souvent bizarres, descriptions vraies et senties de sites abruptes, d'une mer orageuse; des combats sans doute, mais plutôt des combats singuliers que des batailles entre grandes armées; et, au milieu de tout cela, des événements vraiment comiques, peu d'égards aux lois de la chasteté, beaucoup d'atteintes aux vertus conjugales. Dans l'autre littérature, presque toujours de grandes batailles, des héros au-dessus de l'humanité, plus d'art dans l'exposition des faits, une galanterie plus raffinée, plus délicate; quelquefois des discours politiques, des déclamations, et toujours beaucoup de respect pour les superstitions populaires, et de foi dans les plus absurdes légendes. A. D.

EUSTACHE LE MOINE,

ROMAN D'UN TROUVÈRE ANONYME.

Il n'existe, à la bibliothèque royale, de ce poëme héroïcomique, qu'un seul manuscrit, sous le n° 7595, manuscrit

Digitized by Google

précieux en ce qu'il contient beaucoup d'autres poëmes et ouvrages en prose, presque tous intéressants et curieux (1).

Le héros du roman est un personnage historique. Il vivait sous les règnes de Philippe-Auguste et de son fils Louis VIII. C'est ce qui résulte de deux ou trois documents que l'on peut lire dans le recueil des *Historiens de France*, et surtout d'un passage de l'*Historia major Angliæ*, de Matthieu Paris. Ce passage contient en quelques phrases presque toute la vie d'Eustache le moine (2).

M. Francisque Michel a publié aussi un grand nombre de pièces et de documents qu'il a recueillis dans les bibliothèques d'Angleterre, lesquels nous apprennent quelques traits ou anecdotes d'une vie qui ne fut qu'une suite non interrompue de crimes et de brigandages (3). La qualité de *moine*, qui est toujours jointe au nom de cet Eustache, ne laisse pas de jeter quelque intérêt de plus sur ses aventures. Mais comment se fait-il que les modernes écrivains de l'histoire de France n'aient pas daigné s'en occuper, et que, pour en dire ici quelque chose, nous soyons obligés de recourir aux vieux chroniqueurs que nous venons d'indiquer, et à un poëte qui était probablement, il est vrai, son contemporain ?

Voici, en peu de mots, ce que nous apprennent de ce singulier personnage et ces chroniques et le poëme dont l'auteur nous est absolument inconnu.

Eustache était de Boulogne-sur-mer, et non Flamand, comme le disent quelques autres chroniques. Sa famille n'était pas sans distinction, car on le désigne quelquefois par le titre de chevalier. Dans sa première jeunesse il se fit moine, et bientôt après, à ce qu'il semble, laissant là le froc et le couvent, il se réfugia en Espagne, où, si l'on en croit

(1) On en trouve la liste dans la préface du *Roman de la Violette*, publié en 1834 par M. Francisque Michel.

(2) Historiens de France, t. XVII, p. 741, note (*a*), col. 2. Nous citerons le contenu de cette note (*a*), qui donne en résumé presque toute la vie historique d'Eustache :

« Erat autem ille (Eustachius) natione Flandrensis, qui pro hæreditate prosequenda, fratribus suis sine liberis præmortuis, relicto habitu et ordine suo, apostataverat; et existens pirata et piratarum magister, multis damnosus fuit et cruentus : sed tandem prædo, præda factus, fructus collegit viarum suarum. »

(3) V. les notices qui précèdent le texte du roman d'Eustache, publié en 1834, par M. Francisque Michel.

Digitized by Google

le poëme, il fut initié par quelque Maure dans les mystères de la magie noire. Une chronique le fait ensuite sénéchal du comte de Boulogne (1). Ce fut sans doute alors qu'il se brouilla avec ce comte. Et depuis, il passa la plus grande partie de sa vie à le persécuter, à ravager ses domaines. Le nom d'Eustache le moine devint redoutable sur terre et sur mer. Il servait tour à tour le roi d'Angleterre et le roi de France, qui étaient presque toujours en guerre à cette époque, sans montrer plus de fidélité pour l'un que pour l'autre. Ce fut enfin un pirate, un vrai brigand. Mais il eut une mort funeste : ayant pris parti pour Louis, fils de Philippe-Auguste, il s'avisa de vouloir conduire de France en Angleterre une petite flotte, fut attaqué au moment où il allait atteindre un port, par une flotte anglaise, et complétement battu. Les Anglais vainqueurs lui coupèrent la tête. Cet événement s'accomplit le jour de la Saint-Barthélemi, 24 août 1217.

C'est de cette histoire assez confuse, mais dont quelques faits au moins sont d'une incontestable exactitude, qu'un trouvère anonyme a tiré son roman d'*Eustache le moine;* et ce roman paraît avoir été composé lorsque les brigandages et les félonies de ce personnage agitaient vivement tous les esprits, tant en France qu'en Angleterre; lorsque du moins, dans les deux pays, on attribuait encore aux connaissances de ce moine en sorcellerie le long succès des machinations et ruses qu'il mettait en œuvre contre ses ennemis. Aussi le poëte commence-t-il par raconter un assez grand nombre de tours que jouait Eustache par *négromancie.* Il savait

..... Mil conjuremens,
Mil caraudes, mil espiremens;
Il set en l'espée garder[1]
Et le sautier faire torner,
Et par l'espaule au mouton
Faisoit pertes rendre à fuison;
Si savoit garder el bachin

[1] regarder.

(1) Le poëme lui donne aussi le titre de sénéchal :

Senescaus fu de Boulenois,
Pers et baillius, che fu ses drois.

Il paraît même que ce fut à l'occasion des comptes qu'il devait rendre de sa gestion comme sénéchal et bailli, qu'il s'éleva une vive querelle entre lui et le comte de Boulogne, querelle qui eut pour résultat la confiscation, par le comte, des domaines d'Eustache. Mais celui-ci s'en vengea bien cruellement, comme on le voit dans le poëme.

Digitized by Google

Pour rendre pertes et larrechin,
Femmes faisoit encamuder
Et les hommes enfant suer.

Mais à quoi lui sert tout ce grand savoir en négromancie? Les tours que le poëte lui fait jouer sont puérils, ridicules. Par exemple, ne pouvant payer la maîtresse d'une hôtellerie où il avait séjourné avec de dignes compagnons de ses déportements, il *l'enfamenta* (l'ensorcela).

Et sour le suel .j. grain jeta
K'il avoit conjuré forment;
Et la tavernière errament
S'est descouverte dusc'al chaint,
Dou premier touniel qu'ele ataint
A toutes les broces ostées;
Grant marchié fait de ses denrées.
Li vins aloit par la maison;
Hommes et femmes acouroient,
Et quant le suel passé avoient
Li hommes leurs braies avaloient
Et les femmes se descouvroient
Dusch'al chaint ou dusqu'al umbril, etc.

Une autre fois, il veut forcer un charretier, dans la voiture duquel il était monté, d'arrêter quelques instants. Le charretier qui était pressé d'arriver le refuse. Pour le punir, Eustache ensorcelle les chevaux qui reculent au lieu d'avancer. — Nous nous croyons bien dispensés de relater ici quelques autres sorcelleries de même genre, et qui ne sont guère plus ingénieuses.

Ce n'est qu'au 303e vers du poëme que le trouvère entre véritablement dans le sujet : sa guerre de ruses avec le comte de Boulogne, qui par suite de leurs querelles avait confisqué ses biens, et mis le feu aux arbres de son jardin. Eustache s'enfuit et jure qu'il en coûtera cher au comte de sa conduite avec lui. Et, en effet, un jour que le comte donnait une grande fête, Eustache envoie un meunier lui dire qu'Eustache le moine se charge de fournir les lumières qui doivent éclairer la fête. Pendant que le meunier remplit son message, Eustache incendie deux moulins qui appartenaient au comte.

Plus tard, et par des ruses qu'il serait trop long et fastidieux de répéter, il vole au comte ses chevaux, il coupe les pieds à quatre de ses *sergents*, parce que le comte avait

Digitized by Google

fait crever les yeux à deux hommes qui l'avaient favorisé dans sa fuite; enfin il force le comte de courir jour et nuit les grands chemins et les forêts dans l'espoir de rencontrer et de punir le perfide moine, qui toujours lui échappe. On voit ce rusé Eustache se déguiser tour à tour en bûcheron, en pèlerin, en marchand, même en femme; et sous tous ces déguisements, il dupe et met à contribution ce pauvre comte, qui, s'il faut l'avouer, ne paraît pas doué d'une grande sagacité; qui ne reconnaît jamais son ennemi, même lorsqu'il le voit et lui parle.

On serait tenté de croire, en lisant ce poëme, qu'il a servi de modèle à quelques romanciers espagnols qui ont écrit des ouvrages à peu près de même genre (1).

Dans cette nombreuse série de brigandages que notre trouvère rapporte complaisamment, il en est un que Mandrin, ce digne émule de Cartouche, nous semble avoir imité, si nous en croyons ce qu'on a publié de sa vie. Eustache avait rencontré dans son chemin un riche abbé de Jumièges qui voyageait commodément dans sa voiture. Il l'arrête et lui demande très-impérativement combien il a d'argent sur lui. L'abbé accuse quatre marcs; Eustache le fouille et lui en trouve trente. Il lui remet alors quatre marcs, et s'empare du reste. Or voici la réflexion de notre trouvère à ce sujet :

Se li abbés éust dit voir' 'vrai.
Tout r'eust éu son avoir.
Li abbés son avoir perdi
Pour tant seulement k'il menti.

Si deux écrivains du siècle dernier ont trouvé Cartouche le brigand (2) un héros dont les hauts faits méritaient d'être chantés, il n'est pas étonnant que cinq à six siècles auparavant un brigand de même espèce ait été célébré en assez mauvais vers, quelques éloges que leur donne un moderne éditeur du poëme.

Au reste, vers la fin du poëme, Eustache le moine cesse

(1) Tels sont Lazarille de Tormes, et tous ces romans espagnols d'où notre le Sage a tiré les caractères et quelquefois les aventures de son Guzman d'Alfarache, de son Bachelier de Salamanque, peut-être même de son Gil-Blas.

(2) Le poëte Grandval et le comédien Legrand ont fait, d'après les aventures vraies ou supposées de Cartouche, l'un un poëme, l'autre une comédie, qui ont eu du succès dans leur temps.

Digitized by Google

d'être un brigand vulgaire, un voleur de grands chemins, un incendiaire de châteaux : une plus vaste carrière s'ouvre pour lui. Il devient pirate, parcourt la Manche, pille sur les côtes Anglais et Français. Le roi d'Angleterre reconnaît, apprécie son mérite, emploie son courage et ses talents. Il devient riche en servant ce roi ; mais bientôt il le trahit, en prenant parti pour le jeune fils de Philippe-Auguste, qui prétendait à la couronne d'Angleterre. C'est alors que le chantre d'Eustache le moine ne devient plus, à vrai dire, qu'un chroniqueur : il rapporte, comme les historiens et les documents que nous avons cités, la dernière expédition d'Eustache et sa mort sous la hache des Anglais. Et voici la morale que tire le poëte de la mort prématurée de son héros :

Nus ne puet vivre longhement
Qui tos jors à mal faire entent. A. D.

ROMAN DE TRUBERT,

PAR DOUINS DE LAVESNE.

Un manuscrit de la bibliothèque royale (n° 7996) contient une production fort bizarre, qui n'a pas moins de 3,000 vers, quoiqu'elle ne soit pas terminée. Nous ignorons si l'on peut la trouver complète dans quelque autre dépôt de manuscrits ; mais d'après le compte que nous allons en rendre, on ne se sentira nul désir, du moins nous le croyons, d'en retrouver la fin. L'auteur se nomme dès le commencement :

Douins qui ce fabliau rima...

et l'on voit qu'il présente au lecteur comme *fabliau* ce qui est un assez long roman ; la raison qu'il en donne, c'est qu'on y lira bien des *fables :*

Por ce est fabliaus apelez
Qui de fables est aünez[1].

[1] composé (*adunare* en italien signifie réunir, assembler).

Ce trouvère *Douins,* qui prend aussi le surnom de *La-*

Digitized by Google

vesne (1), nous est absolument inconnu : aucune biographie n'en fait mention, et nous n'avons trouvé son nom attaché à aucune autre composition. D'après son style, qui a beaucoup d'analogie avec celui du roman qui précède, nous pensons que les auteurs de Trubert et d'Eustache le moine écrivaient à peu près dans le même temps, et que l'un peut-être n'a voulu qu'imiter l'autre. Tous deux en effet semblent avoir eu pour but d'avilir et de ridiculiser deux seigneurs de fiefs; deux de ces puissants seigneurs qui, à cette époque, ne paraissent pas avoir été très-respectés, s'ils étaient encore craints. La classe moyenne se vengeait par des satires, par des sarcasmes, quand ce n'était pas par des émeutes à main armée, de leurs abus d'autorité, des dures vexations qu'ils lui faisaient éprouver.

Le héros du roman de Trubert est le fils d'une pauvre veuve qui vivait retirée dans la forêt de Pont-Alie, ou Pont-Arlie (2). Le poëme ne donne nulle autre indication du pays où se passe l'action. Cette veuve avait pour tout bien une génisse, et pour enfants une fille, et un fils qui devient le principal personnage du poëme. Et cependant l'auteur commence par déclarer qu'il était, ainsi que sa sœur, d'une extrême simplicité et très-ignorants en toutes choses,

S'estoient[1] non-sachant et nice.

[1] Si étaient (ainsi ils étaient).

Un jour, ce jeune garçon, que l'on vient de nous représenter si niais, propose à sa mère de lui laisser vendre la génisse; et pourquoi? pour que sa sœur puisse avoir une pelisse :

(1) Au vers 1719 du poëme de *Trubert*, l'auteur, après avoir raconté la triste aventure d'un chapelain qui fut battu comme menteur et calomniateur, par son seigneur, à qui il n'avait fait pourtant que de justes révélations, ajoute :

Douins de Lavesne tesmoigne
Qu'il est moult fox qui de tout soingne.

(2) Est-ce *Pontailler* en Bourgogne ou *Pontarlier* en Franche-Comté? C'est ce qu'on ne peut apprendre du poëme, et ce qu'au reste, il importe assez peu de savoir. Comme il est fait mention de la Bourgogne dans quelques passages du poëme, dans ceux, par exemple, où le roi *Golias* entre en scène, nous pencherions à croire que c'est à *Pontailler* que le trouvère a placé le théâtre des événements qu'il retrace.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Mère, fet-il, vous ne savez,
Alons vendre notre génice,
S'aura ma suer une pelice,
Que bien véez qu'elle est trop nue.
Tant com sera si mal vestue
Ne troverons qui la demant[1].

[1]demande (en mariage).

La mère approuve fort ce projet; et le garçon (c'est Trubert qu'on le nomme), part avec la génisse pour le château où se tient le marché. Sur son chemin il trouve un boucher qui lui donne dix sous de la bête, et Trubert la livre sans hésiter:

Encor valoit-elle vingt sox,
Mès cil estoit nices et fox,
N'onques mès en tout son aé[1],
N'avoit vendu ne acheté.

[1]age.

Quoiqu'il n'ait plus de génisse, Trubert n'en continue pas moins sa route, et rencontre un homme qui menait au marché une chèvre : il la marchande, et l'obtient sans peine, car il en offre plus qu'elle ne vaut. C'est en traînant cette chèvre par un licou qu'il arrive à la ville que domine le château du duc. Il n'avait sans doute jamais vu de ville; car tout le surprend. Il reste surtout émerveillé devant la boutique d'un peintre de crucifix, à la vue d'un christ nu qu'il prend pour un homme qu'on vient de supplicier. L'artiste était sur le seuil de sa porte, préparant des couleurs. Trubert qui, s'il paraissait niais, n'était nullement timide, lui demande de peindre le poil de sa chèvre en bleu, en jaune, en vert et en rouge; ce à quoi le peintre consent (1). Et Trubert, pour prix de son travail, lui donne ce qui lui restait de l'argent de sa génisse.

Elle va devenir la cause d'événements bien extraordinaires, cette chèvre bariolée que Trubert mène en laisse par la ville. Lorsqu'il vint à passer près du château, la duchesse, qui était à la fenêtre avec une de ses suivantes, fut étonnée de la variété des couleurs de la chèvre, et s'écria :

Veez or, ma demoiselle,
Cele beste que cil hom maine,

(1) Li maistres la chevre apareille
Inde, jaune, vert et vermeille
Moult en a feite bele beste,
Li soz en demaine grant feste.

Digitized by Google

Qui de tantes couleurs a laine?
Par ma foi, j'en ai grant merveille,
Onques mès ne vi la pareille.

Elle voulut absolument acquérir un si plaisant animal, et ordonna qu'on fît monter à son appartement le jeune conducteur et la chèvre. Là elle demande à Trubert ce qu'il voudrait pour lui céder sa gentille bête, et Trubert lui répond effrontément cinq sous et *vos faveurs* (1). La suivante (elle s'appelait Aude) ne trouve pas la proposition trop déraisonnable.

Ce dit Aude la demoiselle
Dame, moult est la chièvre bele,
Por Dieu ne la lessiez aler.

La duchesse se laisse persuader sans trop hésiter : sans doute elle trouvait fort de son goût ce jeune et frais paysan. La complaisante Aude les enferme tous deux dans une chambre, et, pendant que la duchesse s'acquitte d'une des conditions du marché,

Aude se siet à la fenestre
Qui bien set de sa dame l'estre,
Garde si voit le duc venant.

La précaution n'était pas inutile, car elle aperçoit de loin le duc qui revenait de la chasse, escorté de ses barons. Elle court aussitôt vers la chambre où Trubert recevait le prix de sa chèvre, et crie de toutes ses forces :

Dame, feit-elle, que feisiez
Par la mort Dieu, trop demoriez
Messires est jà à la porte.

La dame épouvantée veut renvoyer, sans plus tarder, le trop heureux Trubert; mais il refuse obstinément. « Oh! dit-il, un mois pourrait s'écouler avant

Que de vos soie rasasez. »

C'était fort galant; mais la dame avait trop d'intérêt à se

(1) On pense bien que ce n'est pas en ces termes décents que Trubert s'exprime. Mais ici, comme en plus d'une autre occasion, nous serons obligés de changer les expressions, et d'employer, comme a dit un poëte moderne, un mot honnête

Au lieu d'un mot qui ne l'est pas.

Digitized by Google

débarrasser de lui au plus vite. Elle le prie en grâce de déguerpir, et, pour le décider, elle lui ouvre sa bourse pleine de *parisis* et de *chartrains*.

Par trois fois i bouta les mains,
Dis livres li dona aus meins;
« Amis frere, or vos en alez,
Et votre chièvre remenez. »

Trubert, cette fois, ne fut pas inexorable : il s'en alla les mains pleines d'argent, et suivi de sa précieuse chèvre.

A peine il est sorti du château qu'il rencontre sur la chaussée le duc et ses chevaliers qui, tous, comme la duchesse, trouvent la chèvre une bête admirable; et le duc veut l'acheter pour en faire présent à sa femme, qui certes la méritait bien. Trubert n'en demande d'abord que cinq sous, mais de plus la permission de prendre lui-même au duc quatre poils... de sa barbe (1). Grands rires de toute l'assemblée : le duc consent à tout, lui fait d'abord compter l'argent, et se présente ensuite de bonne grâce à l'opération que Trubert doit tenter sur lui. Trubert choisit un des poils les plus tenaces, et ne l'arrache pas, mais le déracine au moyen d'un petit poinçon qu'il tenait caché dans sa main. Le duc de crier, de jurer qu'il ne laissera pas arracher les autres poils. Mais Trubert tient à l'exécution rigoureuse du marché. Rien de fait s'il ne prend les trois autres poils qui lui sont dus. Pour couper court au débat, le duc lui propose cent sous de sa chèvre, pour peu qu'il ne veuille plus l'épiler.

Se la chièvre me veus lessier
Je t'en ferai cent sols baillier,
Si l'envoierai la duchesse.

Trubert ne pouvait se refuser à de si brillantes propositions. Il cède sa chèvre que le duc emmène au château. En le voyant arriver avec cette fatale bête, et se plaignant hautement des indignes procédés de Trubert, du mal qu'il ressent encore, la duchesse est vivement alarmée, elle ne doute point que le jeune et infâme Trubert n'ait dévoilé tout ce qui s'était passé entre elle et lui; et, ce qui nous paraît invraisemblable, elle avoue sa faute et n'en dissimule aucune cir-

(1) Ici nous nous trouvons encore forcés de changer un peu le texte.

Digitized by Google

constance. « Je ne puis rien vous cacher, dit-elle, car je vois que vous savez tout :

Celer ne mi vaudroit néant,
Et je vos conterai comment
Cil à la chièvre m'engigna.
Tant me dit et tant m'enchanta,
Je ne sai coment ne à quoi,
Qu'en un lit se coucha o moi,
Et de moi fit ses volentez.

Ce qu'il y a de plus incroyable encore, c'est que le duc n'est pas très-sensible à ce qu'il apprend. Il trouve tout simple que le rusé vilain qui a pu se moquer de lui, chevalier et duc, ait su enjoler une femme :

Bien puet une femme engignier
Cil qui deçoit un chevalier.

Revenons à Trubert qui a regagné sa forêt et sa chaumière. On juge qu'il fut bien reçu de sa mère et de sa sœur, quand il leur montra la grosse somme qu'il apportait. Mais pour lui, à peine se fut-il repose quelque temps, qu'il songea à abuser de nouveau le duc et sa noble, mais un peu trop inepte famille, à essayer encore une fois

S'il auroit plus de son argent.

Contentons-nous d'exposer le plus brièvement que possible quelques-uns des moyens (la décence ne nous permettrait pas de les détailler tous) qu'il employa pour parvenir à son but. D'abord il se déguise en charpentier, prend dans ses mains un rabot, sur ses épaules une scie, et, quittant la forêt, s'en va courant dans la ville qui fut le théâtre de son premier exploit, et criant de toutes ses forces :

Charpentier sui d'uevre royal.

Il fut entendu des fenêtres du château. Depuis longtemps le duc cherchait un habile charpentier qui pût entreprendre une construction dont il avait fait le plan. Il crut qu'il allait trouver ce qu'il lui fallait. Il fit appeler le crieur. Il faut croire que Trubert avait l'art de décomposer ses traits, car le duc ne reconnut point celui qui déjà l'avait si cruellement joué. Au contraire, il se laisse prendre aux belles

Digitized by Google

paroles du prétendu charpentier qui se donne pour un grand maître, qui promet de lui bâtir une maison telle qu'il la veut, sans employer pierres ni moellons. Dès lors le duc l'accueille avec confiance et presque avec considération. Il mangera et couchera au château; tout ce qu'il demandera lui sera aussitôt apporté. On le fait vêtir d'habits plus propres, et à table il est assis près du duc lui-même. Il est convenu entre eux que le lendemain matin ils iront ensemble choisir dans le bois voisin les arbres les plus propres à la construction que l'on se propose de faire sans délai. En attendant, on conduit, le soir, le maître habile dans une des plus belles chambres du château, où il passera la nuit sur un lit qui, pour Trubert, n'avait d'autre défaut que d'être trop mou, trop élastique.

Dormir cuida, mès il ne pot.
. . . . . .
Souvent se torna en costé
Et de selonc et de travers
Et à endroit et à envers.

Aussi jure-t-il bien de se venger du duc qui lui avait fait donner un lit dans lequel on ne pouvait dormir. Or voici quelle fut la vengeance qu'il tira de ce grand méfait. Il savait, à dater de sa première aventure dans le château, quelle était la chambre où couchait la duchesse, et il avait aussi appris, de quelque suivante apparemment, comment le duc venait quelquefois la nuit gratter à la porte de cette chambre. A ce signal, on ne manquait point d'ouvrir. C'est en usant de ce moyen qu'il a l'audace d'entrer dans la chambre de la duchesse et de s'introduire dans son lit. Il est reçu comme Alcmène reçut Jupiter sous la forme d'Amphitryon, et la duchesse ne fut pas moins étonnée qu'Alcmène du prodigieux amour de son époux. Trubert se garda bien de prolonger cette nuit de plaisirs. Bien avant le jour, il quitta brusquement le lit de la duchesse, et retourna d'où il était venu. Mais (et c'est ce qu'on se rappellera avoir lu dans bien des conteurs italiens et dans notre bon la Fontaine) le véritable Amphitryon, le duc eut cette nuit-là même un vif désir de visiter sa femme. Il vient à son tour gratter à la porte, et la fidèle Aude, quoique très-étonnée de ce retour imprévu, ouvre aussitôt au maître. Mais qui fut bien plus surprise? ce fut la duchesse. De là résultent grand nombre

Digitized by Google

d'explications qui n'expliquent rien, de propos entre les deux époux que les imitateurs modernes de ce vieux conte n'ont guère mieux rendus que ne l'a fait notre trouvère dans son vieux style. Mais quel est l'inventeur de la fable? Si ce n'est pas le nôtre, qui nous paraît n'avoir pas été très-connu de son temps même, c'est quelque autre de plus vieille date encore.

Le jour qui suivit cette nuit si malencontreuse pour le duc, lui fut plus funeste encore. Le matin, Trubert et le duc, tous deux montés sur de très-bons chevaux, étaient partis pour le bois où ils marquaient les arbres qui devaient être abattus. A l'aspect d'un très-beau chêne, Trubert feint d'être saisi d'admiration, et, sautant à terre, il invite le duc à descendre pour embrasser, dit-il, à eux deux le tronc du chêne, et en mesurer ainsi la grosseur. Voilà le duc qui, sans défiance aucune, étend le plus qu'il peut les bras autour du chêne pour voir s'il l'enveloppera. Trubert, qui avait détaché secrètement la bride de son cheval, saisit le moment où le duc se peinait le plus, pour lui lier fortement les deux mains, et suppléer ainsi à ce qui manquait pour qu'elles se joignissent. Quand il se fut bien assuré que le patient ne pouvait se détacher du chêne, il coupe une grosse branche d'arbre et l'accable de coups. Ni les reproches d'ingratitude, ni les plaintes, ni les pleurs même du duc ne peuvent l'arrêter. Enfin, las de frapper, Trubert monte sur l'un des chevaux, prend l'autre en laisse, avertit le duc qu'il s'en empare, et pousse l'insolence jusqu'à lui dire qu'il se nomme Trubert, et que c'est lui qui lui a vendu la fameuse chèvre et qui a couché deux fois avec la duchesse. Au sortir du bois, il rencontre deux marchands qui lui achètent les deux chevaux qu'il a volés 30 livres parisis qu'il va religieusement déposer dans le giron de sa mère. Cette bonne vieille lui demande en vain à quel métier il se procure tant d'argent.

> Mère, dit-il, par saint Ilaire
> Je n'ai cure de grant sermon,
> Mès le mestier sai-ge moult bon
> Pour gaaignier et tant et plus.

Grandes alarmes au château du duc, lorsqu'on ne le vit point revenir de tout le jour. Sa cour, le sénéchal en tête, va fouiller le bois, et l'appelle longtemps en vain. On le trouve à la fin évanoui, demi-mort, lié fortement au fatal

Digitized by Google

chêne. Ce n'est que couché sur une civière qu'on peut le transporter au château. On le pose sur son lit, et là seulement il peut raconter tout ce que lui a fait souffrir le scélérat Trubert.

Le lendemain, le duc se trouvait plus mal que la veille. On décida qu'il fallait appeler des médecins de Montpellier (1). Trubert entend parler, même dans la solitude qu'il habitait, de cette grande réquisition que l'on faisait de médecins habiles, et veut connaître par lui-même

Comment et par quelle raison
Ils donnent aus gens garison.

Il se déguise en conséquence en *mire*, et il n'est peut-être pas inutile de savoir quel était en ce temps le costume d'un médecin :

Il prend un sac lonc et estroit
Aucune foiz véu avoit
Mires qui itez le portoient,
Qui leur boites dedans metoient.
Boites i metra-il, s'il puet.
Come mires atorner se velt.

Cette fois, il prend des précautions pour n'être pas reconnu à la cour du duc. Il se teint le visage, la gorge et les mains avec une herbe qui les jaunit, et ainsi métamorphosé il s'achemine vers la ville, et crie dans toutes les rues qu'il sait guérir de tous les maux. Le sénéchal s'empresse de l'introduire dans le château, où toute la *mesnie* (la noble cour) l'accueille avec intérêt et respect. La duchesse lui demande s'il croit pouvoir assurer qu'il rendra son époux chéri à la santé, à la vie. Il promet tout ce qu'on veut : il a dans une de ses boîtes, et montre un onguent dont la vertu est admirable; or, cet onguent est de l'ordure de chien qu'il a ramassée sur la route. Mais pour qu'il puisse opérer, il faut qu'on lui apporte un van, et qu'on le laisse seul enfermé avec le malade. « Peut-être l'entendrez-vous crier, dit-il, gémir; mais que l'on se garde bien de vouloir pénétrer dans la chambre du malade; car, avant de le guérir, je dois le faire beaucoup souffrir. » A ces mots tout le monde se résigne à

(1) Dès le XIIe siècle, une université de médecine existait à Montpellier, où elle fut fondée, à ce qu'on prétend, par les disciples d'Averroës et d'Avicenne.—V. Moréri, *Dictionnaire historique*, v° Montpellier.

Digitized by Google

sortir. On lui apporte un grand van, et il s'enferme seul avec le malade. Il découvre alors le lit du duc, l'en fait descendre tout nu, lui passe les mains dans l'une et l'autre des oreilles du van, les y attache, puis fustige fortement le duc qui crie, appelle en vain (car personne n'ose interrompre l'habile médecin dans son opération). Le duc tombe en pamoison de douleur et de rage, et Trubert, en disant que le duc est endormi et qu'on se garde de l'éveiller, sort de la chambre dont il referme la porte et emporte la clef. Pour lui, il a besoin de se distraire de ses fatigues, et annonce qu'il va parcourir les environs, en attendant le réveil du duc. On fait seller aussitôt le plus beau palefroi; Trubert monte dessus, et s'éloigne du château, d'abord à pas lents, en médecin d'importance, et puis à toute bride, dès qu'on ne peut plus le voir des fenêtres.

Le duc, revenu de son évanouissement, se lamente, crie plus fort que jamais, et l'on se détermine à la fin à enfoncer la porte et à entrer dans la chambre, où l'on trouve le pauvre duc, les mains passées dans les oreilles du van, et bien plus souffrant qu'il ne l'était avant le remède si cruellement administré par Trubert. Et ce même Trubert, nous avons omis de le dire, avait eu soin de se nommer au duc, afin qu'il reconnût bien en lui un continuel et infatigable persécuteur.

Il n'est pas besoin de dire que le sénéchal, les chambellans du duc, que toute sa cour enfin jura de tirer une vengeance éclatante de ce Trubert, fût-il caché dans les entrailles de la terre. Mais au moment que tous s'apprêtaient à courir après le scélérat, arrive un messager de la part du roi Golias, qui annonce que la trêve qui existait entre lui et le duc (là, pour la première fois, le trouvère nomme le duc; c'est *Garnier* qu'il s'appelle) est rompue. Golias finissait le message en provoquant à un combat singulier le duc, ou au moins le plus brave des chevaliers de sa terre. Cette nouvelle était bien propre à occuper gravement toute la cour. On ne pensa plus qu'à convoquer les vassaux, le ban, l'arrière-ban, pour défendre le pays, et l'on oublia presque Trubert et ses méfaits. Mais lui, il n'était pas homme à ne pas faire tourner à son profit la confusion, le trouble dans lesquels jette toujours l'appel aux armes.

Son projet paraîtra bien étrange. Il se mettra dans les rangs des chevaliers qui se rassemblent autour du duc, et

Digitized by Google

là il verra ce qu'il aura à faire. Il apprête l'excellent palefroi sur lequel il s'est enfui du château, se couvre du manteau précieux que lui avait donné la duchesse, lorsqu'elle le prenait pour le plus savant *mire* de toute la France, et dans cet équipage, malgré les instances de sa mère et de sa sœur qui voudraient le retenir, parce qu'elles savent que s'il est reconnu c'en est fait de lui, il monte sur le palefroi et part.

Il n'était pas très-loin du château, lorsqu'il rencontre un chevalier qui s'y rendait aussi dans le plus piètre équipage. Vaincu dans un tournoi d'où il revenait, il avait perdu ses armes, son cheval, tout ce qu'il possédait. Trubert entre en conversation avec lui, et apprend qu'il est fils d'une sœur du duc et qu'il espère que son oncle voudra bien l'équiper de nouveau. « Mais, en attendant, lui dit Trubert, comment oserez-vous d'abord vous présenter à la cour avec les pauvres habits qui vous couvrent? Moi qui ne suis qu'un simple écuyer, je n'ai pas besoin de me présenter avec éclat. Prenez mon cheval et mon manteau; vous me les rendrez quand votre oncle vous aura reconnu et fait équiper des pieds à la tête. » L'offre fut acceptée avec reconnaissance par le chevalier. Ils changent d'habits, de monture, et le chevalier, devançant le modeste Trubert, presse les pas de son palefroi et arrive plein de joie et d'espoir aux portes du château. Ce fut la duchesse qui l'aperçut la première : elle reconnaît le palefroi du duc, le manteau qu'elle a donné; elle dit aussitôt au sénéchal :

> Vez là celui qui tant de mal
> Nos a fait et tant de tristor,
> Ce est Trubert qui mon seignor
> A battu jusques à la mort.
> Se nel pendez vos avez tort.

La dame n'est que trop promptement obéie. Le sénéchal emmène avec lui deux écuyers armés : ils se saisissent du malheureux chevalier comme il descendait de cheval. En vain il veut parler, s'expliquer. Le sénéchal le fait aussitôt lier et pendre. La cour est dans la joie, et le duc rend grâces au ciel du supplice de son plus perfide ennemi.

Cependant Golias et son armée approchaient. Dans les cent chevaliers réunis pour la défense du duc Garnier, s'en trouvera-t-il un qui veuille entrer en lice avec ce terrible roi, et préserver ainsi le pays des suites que pourrait

Digitized by Google

avoir un combat entre les deux armées? Dans une assemblée générale le roi interroge ses chevaliers.

Chascuns a la tete bessie
N'i a celui qui mot en die.

Un homme sort de la foule; c'était Trubert, et il dit au roi :

Sire, se chevalier estoie,
Le roi Golias vous rendroie
Ou mort, ou abatu ou pris.

On lui demande d'où il est et d'où il vient : il répond qu'il est de Brabant, et il prend un air martial qui impose à la multitude. Une confiance aveugle dans sa force ou son adresse entre dans tous les cœurs. On ne tarde pas à l'armer chevalier.

Li senechaus lui a baillié
Quote et seurquot et vair mantel,
Tout li fot vestir de novel;
Quant il l'ot du tout atorné,
Devant le duc l'a amené.
Li dus li a ceinte l'espée,
Et puis li donne l'acolée.
Amis, dit-il, chevalier soies...
On li ameine le destrier
Qui plustost cort c'oisiax ne vole...
La fille le duc li chança
Uns esperons, puis l'acola
Et dit : « De m'amors vos soviegne
Portez en ma guimple à enseigne. »
La duchoise l'a acolé,
Un anel d'or li a donné
Qui bien valoit cent mars d'argent.

Continuerons-nous l'analyse de ce poëme? Le courage nous manque. Nous dirons seulement que Trubert, loin d'aller chercher à combattre, tombe de cheval dans les buissons, qu'il revient au château, se proclamant vainqueur, et montrant pour preuve la bouche et les moustaches du roi Golias qu'il a coupées de sa main. Comment s'était-il procuré ces insignes de sa victoire? C'est ce qu'il nous est impossible de répéter. Au XIIIe siècle, un trouvère éhonté a pu seul inventer et écrire de si indécentes et si absurdes folies. Toute la cour de l'imbécile duc Garnier est encore une fois dupe des forfanteries de Trubert; et le duc, dans son admi-

Digitized by Google

ration, va jusqu'à lui proposer sa fille en mariage. Trubert ne demanderait pas mieux; mais comme il sait bien que ses fourberies ne tarderont pas à se découvrir, il faut qu'il s'en aille au plus tôt. Aussi feint-il d'être obligé de partir pour le Brabant, où son père, quoiqu'il soit un très-haut personnage du pays, ne se refusera pas sûrement à l'alliance projetée. On le laisse partir à regret, et dans l'espoir de le revoir bientôt.

Nous ne dirons pas comment il reparut peu de temps après à la cour du duc, déguisé en jeune fille; comment il gagna l'affection de tout le monde par ses manières tendres et polies; comment la jeune fille du duc, le croyant une fille, le fait coucher avec elle et devient grosse; comment il a l'art de persuader à la duchesse que c'est le Saint-Esprit qui est venu pendant plusieurs nuits, sous la forme d'un pigeon, visiter sa fille, et qu'elle accouchera d'*angelots;* comment le duc Garnier, qui avait fait sa paix avec le roi Golias, à condition qu'il lui donnerait en mariage sa fille, ne peut remplir le traité, et imagine de substituer à cette fille, que le roi Golias n'a jamais vue, sa nouvelle suivante, c'est-à-dire Trubert, que l'on croit toujours une fille; comment se célèbre avec solennité, et se consomme même à la grande satisfaction de Golias, ce mariage de deux hommes. Ici la plume nous tombe des mains; nous serions inexcusables d'en dire plus.

Nous avons annoncé, dès en commençant, que la fin manque à ce roman, et nous en avons du regret. Il eût été satisfaisant d'apprendre que cet infâme Trubert reçut le châtiment justement dû à des crimes inouïs, mais heureusement impossibles pour la plupart. Remarquons, en finissant, qu'il existe peu de poëmes du moyen âge dont le style soit plus clair, plus animé, plus pittoresque. Et cependant Douins, son auteur, ne nous paraît pas avoir joui d'une haute réputation. Nous aimerions à croire, mais nous ne croyons pas, que le silence que gardent à son égard les trouvères, ses contemporains, provient du mépris qu'ont inspiré pour lui ses vers indécents, son imagination dissolue.

On nous demandera peut-être pourquoi nous nous sommes arrêtés si longtemps sur un ouvrage qui nous paraît choquer à la fois la raison, le bon goût et les mœurs? Notre réponse est facile: connaîtrait-on la littérature d'un pays, à une époque donnée, si l'on n'en citait que les seuls ouvrages qui méritent les suffrages des honnêtes gens? Et, par exem-

Digitized by Google

ple, quand, dans l'histoire littéraire de l'époque où nous vivons, les écrivains qui viendront après nous parleront de nos théâtres : ne faudra-t-il pas qu'ils jettent un coup d'œil furtif sur quelques-unes des productions qui salissent les tréteaux des boulevards, et même quelques autres scènes?...

A. D.

ROMANS D'AMOUR ET DE GALANTERIE.

Il est un genre, en littérature, qui exige de la délicatesse dans les sentiments, de la politesse, de l'élégance même dans l'expression, mais peut-être moins de génie que de goût. Dans ce genre excellèrent Virgile, quand il chanta les amours de Didon; Ovide, dans la plupart de ses héroïdes; et bien plus tard, Longus, lorsqu'il raconta les naïves confidences de Daphnis et Chloé; et enfin, vers le commencement de cette période que l'on appelle le moyen âge, deux évêques grecs, lorsqu'ils se firent les érotiques historiens l'un, de Théagènes et Chariclée, l'autre d'Ismène et d'Isménias.

Ce genre aimable n'a point été négligé par nos trouvères du XIIIe siècle, tout étranger qu'il paraît à leurs mœurs, à leurs goûts habituels, à leur manière de voir et de sentir. Peut-être ne connurent-ils jamais les romanciers grecs dont nous venons de citer les noms, ou ne les connaissaient-ils que par d'imparfaites traductions latines; ils ne devinrent pas moins leurs émules : comme eux, ils surent, dans l'occasion, jeter sur des scènes d'amour un voile de pudeur, et chercher la grâce en peignant la volupté. C'est ce qu'on ne pouvait guère attendre de poëtes qui vivaient dans un temps que nous qualifions de demi-barbare. Mais peut-être ne nous faisons-nous pas de la civilisation de ce temps une juste idée. Si l'ignorance et la grossièreté dominaient dans la masse de la nation, à la superficie on trouvait souvent des mœurs plus polies, moins d'abrutissement. Les hauts suzerains, ces comtes et ducs qui se formaient de brillantes cours d'une foule de chevaliers et de nobles dames, n'avaient ni les opinions, ni même le langage de la populace des villes. Ils n'auraient supporté ni ces expressions

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

basses, ni ces tableaux cyniques qu'on trouve si fréquemment dans les poésies destinées à une autre classe de la société. Un trouvère, Henri d'Andely, en commençant son *lay d'Aristote,* promet bien de n'employer aucun mot qui puisse effaroucher la noble société devant laquelle il va débiter ses vers. Ce morceau nous paraît important à citer. « Je veux, dit le trouvère, vous raconter une aventure *par rime, mais sans vilonie;*

Quar œvre où vilonie cort
Ne doit estre noncié à cort,
Ne jor que vive, en mon rimer
Ne quier de vilonie ouvrer,
Ne le empris ne n'emprendrai,
Ni vilain mot n'i repandrai
En dit n'en œvre que je face,
Quar vilonie si defface
Totes riens, et tost' sa savor,
Ne jà ne me ferai trovor
De nule riens, en mon vivant,
Où vilain mot vort' arrivant.

'ôte.

'va.

Il faut le dire pourtant, les productions de ce genre, où la décence est observée, où se montrent quelquefois le sentiment et la grâce, sont assez rares dans les poésies du XIIIe siècle. Faute de trouver un autre mot pour les mieux caractériser, nous nommerons les poésies de ce genre : *Romans d'amour et de galanterie;* et nous commencerons l'examen que nous nous proposons de faire de quelques-uns de ces monuments de notre ancienne littérature, par un roman qui, découvert et publié pour la première fois vers le milieu du dernier siècle, n'a cessé, depuis ce temps, d'attirer l'attention et de mériter les suffrages de tous les hommes de goût. En voici le titre, tel qu'il se trouve dans le seul manuscrit qu'on en possède à la bibliothèque du roi :

*C'est d'*AUCASSIN *et* NICOLETTE.

Ce titre est bien simple; le poëme est d'accord avec le titre: l'action en est claire, n'est nullement compliquée. La Curne Sainte-Palaye, en le publiant, aurait eu raison de l'intituler : *Les amours du bon vieux temps,* si malheureusement il n'était bien prouvé qu'au milieu du XIIIe siècle, sous le règne de saint Louis, par exemple (date que nous donnons au

Digitized by Google

poëme), on faisait l'amour, même dans les classes les plus élevées de la société, tout autrement qu'Aucassin avec sa Nicolette.

Le début du *roman* (car c'est à tort que l'on a appelé *fabliau* un poëme dont l'action dure depuis l'enfance des principaux personnages jusqu'à leur vieillesse, ou à peu près), ce début, disons-nous, est remarquable, en ce que le trouvère reconnaît, avant de commencer, tout le mérite de son œuvre, et d'avance s'applaudit lui-même.

Qui vauroit bons vers oïr
Del deport du viel caitif (1),
De deux biax enfans petis,
Nicholete et Aucassins,
Des grans paines qu'il soufri,
Et des proueces qu'il fist
Por s'amie à le cler vis[1].
D'ax[2] est li cans, biax est li dis,
Et cortois et bien asis :
Nus hom n'est si esbahis,
Tant dolans ni entrepris,
De grand mal amaladis,
Se il l'oit, ne soit garis,
Et de joie resbaudis.
Tant par est douce[3].

[1] au clair visage
[2] d'eux.
[3] la chanson (sous-entendue).

On remarquera que tous ces vers sont sur une même rime, à l'exception du dernier; et, dans le manuscrit, au-dessus des deux premiers vers, sont des notes de musique sur des portées de quatre lignes parallèles. Au commencement de chaque portée est un signe qui ressemble fort à celui dont on se sert encore pour désigner la clef d'*ut*. Ainsi ces petits vers monorimes se chantaient, et le vers qui les termine, et qui ne rime point avec les autres, était probablement placé là comme une réclame, pour avertir que le chant était fini et que le *récit en prose* allait commencer.

Tout le roman d'Aucassin est parsemé de ces espèces d'*ariettes* qui interrompent les récits en prose. Dans beau-

(1) Ce vers n'a été rendu par aucun des traducteurs du roman. Ou ils l'ont regardé comme inutile, ou n'ont pu l'interpréter. Il nous semble que l'auteur se désigne ici par ces mots : *viel caitif* (le pauvre vieux), et que par le mot *deport*, il fait entendre que son poëme a été pour lui un *délassement* dans sa vieillesse. — Originairement *caitif* ou *caitis* signifiait *captif*; on en a fait *chétif*.

Digitized by Google

coup de romans, on trouve intercalées des chansons; mais le récit est toujours en vers. Le roman d'Aucassin est le seul qui offre ce mélange singulier de prose et de vers destinés au chant. Au reste, ces retours successifs du chant au récit en prose, et de la prose à l'ariette, sont parfaitement indiqués dans le manuscrit par ces mots qui reviennent tour à tour : *or se cante ; — or dient, content et fabloient.*

La fable du roman se développe dès le premier récit en prose. Garains, comte de Beaucaire, fait de vifs reproches au damoiseau Aucassin, son fils, de ce que, parvenu à l'âge où l'on peut manier épée et lance, il ne paraît dans aucun tournoi, et ne songe même pas à le défendre, lui, son père, du comte Bougars de Valence qui vient sans cesse *gaster sa terre et occire ses hommes.* Le damoiseau répond que jamais il ne se montrera dans aucun tournoi, ne combattra aucun chevalier, si son père ne lui donne Nicolette, sa douce amie. « Fils, reprend le père, ce ne porroit être. Nicolette laisse « ester; que c'est une caitive qui fu amenée d'estrange terre. « Si l'acata li visquens de cette ville as Sarrasins, si l'amena « en ceste ville. Si l'a levée et bautisée et faite sa fillole : si « li donra, un de ces jors, un baceler qui du pain li gaai- « gnera par honor : de ce n'as-tu que faire, et se tu femme « viz (tu veux) avoir, je te donrai le fille à un roi u à un « conte (1). »

Aucassin ne veut rien entendre et persiste dans sa résolution. Garains de Beaucaire, jugeant bien que toute autre tentative sur l'esprit de son fils n'aurait pas plus de succès, alla trouver *le vicomte de la ville* (c'est ainsi qu'est désigné le personnage qui avait acheté des Sarrasins Nicolette, et qui l'élevait avec le plus grand soin); et par des menaces très-dures, telles qu'un suzerain pouvait en faire alors à un vassal, il le force de lui promettre qu'il exilera sa pupille, sa *fillole,* comme on l'appelle dans le roman, qu'il l'enverra si loin qu'Aucassin ne pourra jamais la retrouver.

Mais le vicomte n'exécuta pas entièrement l'engagement qu'on l'avait forcé de prendre. Sa filleule lui était trop chère pour qu'il pût la chasser ignominieusement. Il se contenta

(1) Que l'on ne soit pas surpris de nous voir citer assez souvent le texte. Nous avons remarqué que le mérite de ce roman, mérite qui consiste surtout dans la naiveté du style, disparaît dans les traductions qu'on en fait.

Digitized by Google

de la séquestrer dans une espèce de prison qu'il pratiqua au faîte de son palais; prison où elle devait passer ses jours dans la solitude, sous la garde d'une vieille servante. Quand on ne la vit plus paraître dans Beaucaire, le bruit courut que le vicomte l'avait tuée, et toute la ville la pleura.

Aucassin furieux court chez le vicomte : « Sire Vis-Quens, « c'avés vos fait de Nicoléte ma très douce amie, le riens (la « chose) en tot le mont (le monde) que je plus amoie. Avés « le vos tolue, ne emblée? » Le vicomte s'excuse du mieux qu'il peut : pouvait-il résister aux ordres d'un père tout-puissant, d'un seigneur qui le menaçait? Il tâche de faire rentrer en lui-même le fougueux jeune homme, et lui représente que s'il continue dans sa désobéissance à son père, il ne peut espérer *d'avoir place en paradis*. A ce mot, l'emportement d'Aucassin redouble, et il se livre à des imprécations fort irréligieuses, sans doute, mais que les traducteurs du roman n'auraient pas dû retrancher, comme ils l'ont fait; car non-seulement elles sont l'expression d'une passion dans le délire, mais, de plus, elles nous apprennent comment se vengeaient, quand ils en trouvaient l'occasion, les trouvères qui étaient toujours en querelle ouverte avec les prêtres et les moines; car ceux-ci ne cessaient de les attaquer dans leurs sermons.

« En paradis qu'ai-je à faire? s'écrie Aucassin. Je n'i quier « (ne demande point à y) entrer, mais que (à moins que) « j'aie Nicolette ma très-douce amie que j'aime tant. C'en « paradis ne vont fors tex gens com je vous dirai : ils i vont « ci viel prestre, et cil viel clop (boiteux), et cil manke « (manchot) qui tote jor et tote nuit crapent (salivent, cra- « chent) devant ces autex (autels) et en ces viés croutes « (églises), et cil à ces viés capes ereses (manteaux rapés), « et à ces viés tateceles vestues, qui sont nus et decaus et « estrumele, qui moeurent de faim, et de sei, et de froit et « de mesaises. Icil vont en paradis; aveuc ciax n'ai jou que « faire. Mais en infer voil jou aler; car en infer vont li bel « clerc et li bel cevalier qui sont mort as tornois et as rices « guerres, et li buen sergant et li franc home. Aveuc ciax voil « jou aler; et si vont les beles dames cortoises, que eles ont « deus amis ou trois avec leur barons, et si va li ors et li « argens, et li vairs et li gris; et si vont herpeor et jogleor « et li roi del siecle : avec ciax voil jou aler, mais que j'aie « Nicolete ma très douce amie aveuc mi. »

Digitized by Google

De telles impiétés font frémir le vicomte, qui lui répond qu'il ne reverra jamais son amie. Et le malheureux

Aucasins s'en est tornés
Molt dolans et abosmés.
De sa mie o le vis cler
Nus ne le puet conforter
Ne nus bon consel doner.

Cependant le comte Bougars de Valence, voulant mettre à profit la division qui régnait entre le comte de Beaucaire et son fils, avait renouvelé ses hostilités, et déjà ses troupes assiégeaient le château de Beaucaire. Nouvelles supplications du père, qui est persuadé que si ses vassaux voyaient à leur tête le damoiseau son fils, ils se présenteraient au combat avec ardeur, et feraient bientôt fuir l'assiégeant. Refus constant de la part d'Aucassin. Le comte désespéré s'en retournait, Aucassin le rappelle. « Je prendrai les armes, lui dit-il, je combattrai, mais à cette condition, que vous me laisserez voir une fois Nicolette; à cette condition *que j'aie deux paroles ou trois à li parlées, et que je l'aie une seule fois baisiée.*— Je l'octroie, répond le père, *je le créante* (garantis);» et Aucassin, ivre de joie, ceint une épée, prend l'écu et la lance, monte sur son destrier, l'éperonne; il est bientôt hors des portes du château. On pense bien qu'il va faire des prodiges de valeur. Il frappe d'estoc et de taille les ennemis surpris, épouvantés, et *fait un caple* (un amas de morts) *entor lui autresi com li senglers quant li cien l'asalent en la forest.* Mais ce à quoi on ne s'attend pas, c'est que, dès cette première escarmouche, il fait prisonnier le comte Bougars, le prend par le *nasel du heaume,* et le traîne jusque dans le château où il le présente à son père. Mais il lui demande aussitôt de remplir l'engagement qu'il a pris. « Jamais, répond le père, je ne consentirai à ce que tu revoies Nicolette; et si elle était ici, je la ferais jeter au feu. » Aucassin est indigné. Rien de plus noble, rien qui rappelle mieux l'horreur de tout chevalier pour ce qui ressemblait à la duplicité, au mensonge, que les froides paroles qu'Aucassin adresse à son père : « Certes je sui molt dolans quant hom' de votre «eage ment.» Et se tournant ensuite vers son prisonnier, il veut lui faire jurer qu'il persécutera désormais, qu'il tourmentera son père autant qu'il le pourra. Le prisonnier surpris ne sait trop ce qu'on veut de lui; mais Aucassin le

Digitized by Google

menace de lui couper la tête, s'il ne se décide aussitôt à prononcer ce singulier serment. Bougars jure; et Aucassin, le prenant aussitôt par la main, le conduit hors des murs de la ville, et lui donne la liberté.

Certes Aucassin, d'après les lois de la chevalerie, avait le droit de relâcher son prisonnier, sans que le comte de Beaucaire pût s'y opposer; mais, comme père, le comte conservait sur son fils toute sa puissance; et il en usa, car il fit saisir Aucassin et le fit enfermer dans un souterrain du château.

En une prison l'a mis
En un celier sosterin
Qui fu fais de marbre bis (1).

Voilà donc nos deux amants en prison : Nicolette dans un vieux donjon, Aucassin dans un cachot du château de son père. Nicolette ne songeait qu'à se soustraire à son ennuyeuse captivité, et à tâcher de revoir son doux ami. Elle en trouva l'occasion. Une nuit que sa vieille duègne dormait profondément, elle lia les draps de son lit l'un à l'autre, les attacha à la fenêtre de sa chambre, et se laissa glisser le long des draps jusque dans le jardin de la maison. C'est là que l'auteur fait une attrayante peinture de toutes les beautés de Nicolette, dont il n'avait jusque-là vanté que le *cler vis* (le frais visage). « Elle avait les caviaux (cheveux) blons et « menus recercelés, et les ex (yeux) vairs et rians, et le « face traisice (bien taillée), et le nés haut et bien assis, et « les lévres vermelettes plus que n'est cerise ne rose el tans « d'esté, et les dens blancs et menus, et avait les mameletes « dures qui li souslevoient sa vesture ausi com ce fuissent « deus nois gauges (deux pelotes de neige), et estoit graille « parmi les flans, qu'en vos dex mains le peuscies enclore; « et les flors des margerites qu'elle rompoit as ortex de ses « piés, qui li gissoient sor la menuisse du pié par desseure, « estoient droites noires avers ses piés et ses ganbes, tant « par estoit blance la mescinete. »

La lune s'était levée; Nicolette put traverser les rues de Beaucaire et se rendre jusqu'aux pieds de la tour qui couvrait le cachot où gémissait son Aucassin. Elle entendit

(1) Le Grand d'Aussy, dans l'imitation qu'il a faite de ce roman, a substitué une vieille tour à ce *cellier souterrain*. C'est à tort; car la scène qui va suivre n'a plus alors autant de vraisemblance.

Digitized by Google

ses plaintes, passa la tête par une crevasse des murs, et, de cette voix si douce au cœur d'Aucassin, elle lui dit :

Aucasin gentix et ber
Frans damoisiax honorés
Que vos vaut li dementer,
Li plaindres, ne li plurers
Quant jà de moi ne goris[1] !
Qar vostre peres me het,
Et trestot vos parentés.

[1] ne jouirez (ne me posséderez).

Elle coupe ensuite une mèche de ses cheveux qu'elle jette dans le cachot :

Aucasins les prist li ber,
Si les a molt honerés,
Et baisiés et accolés
En sen sain les a boutés
Si recommence à plourer,
Tout por s'amie.

Ces cheveux qu'elle lui a jetés, c'est un signe d'adieu qu'elle lui adresse; car (et elle ne craint point de l'en prévenir) son intention est de se soustraire à la haine du comte de Beaucaire en s'enfuyant dans quelque pays étranger. Elle est singulière peut-être, mais bien passionnée, la réponse que lui fait Aucassin. « Bele douce amie, vos n'en iriés mie, « car donc m'ariés vos mort, et li premiers qui vos verroit « ne qui vous porroit (poursuivrait), il vous prenderoit lues « (aussitôt) et vos meteroit à son lit, si vos acoignenteroit, « et puis que vos aruës jusen lit à home, s'el mien non, or « ne quidiés mie que j'atendisse tant que je trovasse coutel « dont je me peusce ferir el cuer et ocirre ? etc. »

Leur conversation durait sur ce ton depuis quelque temps, lorsque les *escargaites* (gardes) de la ville, faisant leur ronde, s'approchèrent de la tour. Une sentinelle qui était à l'un des créneaux, et qui voyait Nicolette causer avec son amant, craignit qu'elle ne fût découverte, et, pour l'avertir du danger qu'elle courait, se mit à chanter une espèce de romance qu'ont précieusement conservée les auteurs qui ont fait du roman d'Aucassin un conte ou un drame. La voici :

Mescinete o le cuer franc,
Cor as gent et avenant,

Digitized by Google

Vairs les ex, ciere[1] riant,
Bien le voi à ton semblant :
Parlé as à ton amant
Qui por toi se va morant.
Jel'te di et tu l'entens,
Garde toi des souduians
Ki par ci te vont querant,
Sous les capes les nus brans[2];
Forment te vont maneçant
Tost te feront messéant,
S'or ne t'i gardes.

[1] visage.

[2] les sabres nus.

Nicolette, bénissant la bonne sentinelle qui lui donnait un si important avis, s'enveloppa dans son mantel et se cacha derrière un pilier. La garde passa sans l'apercevoir. Mais que va-t-elle devenir lorsqu'elle sera hors du château? Elle se décida à gagner la forêt qui n'était éloignée que de trois *portées d'arbalète*. Mais cette forêt était pleine de *bestes sauvages et serpentines*. Elle n'osait trop y pénétrer; elle s'assit donc, en attendant le jour, sous un buisson très-épais, s'endormit, et ne se réveilla qu'*au cri des oisax et des pastoriax* qui menaient paître leurs brebis. Elle se détermina alors à sortir de son gîte; et les bergers, qui déjeunaient sur l'herbe, la voyant si belle, *la prennent pour une fée*. Elle leur demande s'ils consentiraient à aller dire à Aucassin, le fils du comte de Beaucaire, qu'il y a dans la forêt une bête qu'il ferait bien de pourchasser; que s'il pouvait parvenir à la prendre, il ne la céderait certainement ni pour argent, ni pour or. Mais elle eut bien soin d'ajouter que, dans trois jours, la bête ne se trouverait plus dans la forêt. *Cinq sols* qu'elle donna à l'un de ces bergers le décidèrent à se charger de la commission.

Tout ceci se passait sur la lisière de la forêt. Nicolette sentit qu'il était temps de se réfugier dans la forêt même. Après s'être fatiguée à la parcourir, elle rencontra enfin une clairière où elle put se reposer; et comme elle prévit qu'elle serait peut-être obligée d'y rester plus d'un jour, elle résolut de s'y fabriquer elle-même un asile avec des branches et des herbes qu'elle entremêla de fleurs.

Le bruit avait couru dans tout Beaucaire que Nicolette était morte; et le père d'Aucassin, ne doutant point cette fois de la vérité de la nouvelle, avait rendu la liberté à son fils, et célébrait par une fête sa réconciliation avec lui. Un chevalier qui assistait à la fête remarqua la profonde mélancolie du jeune

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Aucassin, et lui conseilla d'aller se distraire en se promenant quelques instants dans la forêt. « Si verrés, lui dit-il, les « flors et les herbes, s'orrés les oisillons canter, *et par « aventure orrés tel parole dont miex vos iert* (qui vous sa- « tisfera). » Ces derniers mots paraissent indiquer que les bergers avaient témoigné au chevalier le désir qu'ils avaient de parler à Aucassin. Il ne demandait pas mieux que de s'éloigner d'une société qui l'ennuyait. Il monte aussitôt à cheval, il vole vers la forêt, trouve les bergers à l'endroit même où leur avait parlé Nicolette, et sur l'indication qu'ils lui donnent des lieux où il pourra rencontrer la fée ou *la bête* qu'il veut chasser, il s'élance dans le fourré le plus épais et le plus sombre. En vain les épines déchirent ses habits et même son visage; il avance toujours. Mais la nuit vient : heureusement la lune éclaire encore ses pas, et il rencontre enfin le frais asile que s'était préparé Nicolette. Dans son impatience, il saute de cheval à terre, et en sautant, il se démet une épaule. Nicolette n'était pas loin : elle accourt, le serre dans ses bras, et, de ses blanches mains, remet l'épaule à sa place, la raffermit, et la guérit par le jus d'herbes dont, comme toutes les dames de ce temps-là, qui avaient pour fonctions de soigner les chevaliers blessés, elle connaissait la vertu salutaire.

Les deux amants, après quelques moments passés en tendres conversations qui n'étaient interrompues que par de douces caresses (et là même il n'échappe pas au poëte un mot qui puisse alarmer la pudeur la plus scrupuleuse), jugeant bien que le comte de Beaucaire ne tarderait pas à les découvrir dans leur retraite, furent d'avis de s'en éloigner aussitôt. Aucassin remonta sur son cheval, et *prit s'amie devant lui, baisant et accolant.*

Aucassins li biax, li blons,
Est issus del gaut parfont,
Entre ses bras, ses amors
Devant lui sor son arçon.
Les ex li baise et le front,
Et le bouce et le menton.
Ele l'a mis à raison :
Aucassins, biax amis dox,
En quel terre en irons-nous?
Douce amie, que sai-jou?
Moi ne caut[1] ù nous aillons,

[1] il m'importe peu.

Digitized by Google

En forest u en destors,
Mais que je soie aveuc vous.

Nos deux voyageurs coururent sans s'arrêter, par monts et par vaux, par villes et par villages, et arrivèrent enfin près de la mer. Ils se promenaient sur le sable du rivage, lorsqu'ils aperçurent un petit vaisseau qui passait non loin d'eux. Aucassin *l'acena* (le héla). Ses signes furent aperçus. Le vaisseau s'approche, et l'on reçoit à bord nos deux amants.

[Ici le genre du roman change entièrement : ce ne seront plus des aventures d'une naïve simplicité que le poëte va retracer, mais des contes burlesques, des puérilités. C'était sans doute alors une nécessité pour tout trouvère qui voulait soutenir l'attention de ses auditeurs, être longtemps écouté, de mêler à ses récits du comique, des bouffonneries.]

Une tempête s'élève. Le vaisseau qui portait Aucassin et Nicolette est jeté sur les côtes du royaume de Torelore. Aucassin, en descendant à terre, demande si, dans ce pays, il y avait guerre; on lui répond : *oil, grande.* Il prend alors congé des marchands qui l'ont transporté sur ce rivage, et se propose d'offrir ses services au roi du pays. *Il monte sur son ceval, s'espée çainte, s'amie devant lui*, et s'avance ainsi vers le palais du roi. Mais le roi est-il dans son palais? On lui répond qu'il *gisoit d'enfant* (qu'il était en couche). Et où est la reine sa femme? — A la tête des armées, où elle a conduit tous ses sujets. Aucassin n'entre pas moins dans le palais où il trouve en effet au lit, le monarque qui lui dit qu'aussitôt le mois écoulé, il ira oïr la messe de relevailles,

Si com ses ancistor fist (1).

Aucassin force, à coups de bâton, l'imbécile monarque de sortir du lit, et de le mener aux lieux où sa femme commandait. Là, un spectacle non moins étrange l'attendait :

(1) Nous croyons devoir reproduire ici une note de Le Grand d'Aussy sur tout ce ridicule épisode du roman d'Aucassin. « Est-ce une allégorie, dit-il; est-ce une critique? Je l'ignore. Cette coutume, au reste, de faire lever les femmes accouchées pour vaquer aux travaux de leurs maris, n'est point une imagination de romancier. On l'a trouvée établie, deux ou trois siècles après, chez les Caraïbes d'Amérique, et l'on prétend qu'elle a existé chez les peuples du Béarn. »—V. *Fabliaux et contes* du XIIIe siècle, extraits par Le Grand d'Aussy, t. II, p. 216.

Digitized by Google

on se battait, il est vrai, dans cette armée; mais comment? avec des pommes cuites et des fromages. Ce n'est point avec de telles armes qu'Aucassin tombe sur l'ennemi, mais avec une lance et une épée. Aussi ne tarde-t-il pas à disperser tous les adversaires du roi de Torelore. Loin de le remercier, ce roi lui reproche de tuer ainsi des hommes : « Il n'est mie « costume, lui dit-il, que nos entrocions (nous entre-tuions) « li uns l'autre. » Mais le roi, par reconnaissance, conserva pourtant près de lui le brave Aucassin et sa mie.

Les deux amants menaient une vie très-heureuse à la cour de Torelore, lorsqu'une nuée de Sarrasins descendit dans le pays. (Il fallait bien que, dans un roman du XIIIe siècle, les Sarrasins vinssent jouer leur rôle ordinaire.) Ils ravagèrent le pays, s'emparèrent du palais du roi de Torelore et des commensaux qui l'habitaient. Aucassin, lié par les mains et les pieds, fut transporté sur un vaisseau; et Nicolette, un peu moins maltraitée, fut placée sur un autre. Les voilà donc séparés. Le vaisseau où se trouvait Aucassin fut assailli par la tempête; et un singulier hasard le fit échouer près du château de Beaucaire. Tous les vassaux reconnurent Aucassin pour leur damoisel, le saluèrent comme leur seigneur, et l'établirent dans le château, où il ne trouva plus ni son père ni sa mère : pendant les trois années qu'avait duré son absence, ils étaient morts.

Quant à Nicolette, elle avait été transportée à Carthage. En arrivant, elle reconnut et la ville et le pays. Elle n'en avait point été enlevée assez jeune pour qu'il ne lui restât pas un souvenir de tout ce qui l'avait émue dans son enfance. Ce dont elle se souvint surtout, c'est qu'elle avait été nourrie dans le palais, comme fille du roi de Carthage. Le roi la reconnaît alors pour sa fille, l'embrasse tendrement, et tous ses sujets lui font *molt grand feste*.

Le roi de Carthage veut bientôt après lui donner pour époux *un roi payen*. Mais que Nicolette renonçât à son Aucassin! ce n'était pas chose possible. Une belle nuit, elle s'enfuit du palais, et s'alla cacher chez une vieille femme qui demeurait sur le port. Pour qu'elle ne pût être découverte, la vieille lui teignit la peau avec une certaine herbe qui lui donna l'apparence d'une vraie femme maure. Là elle apprit à vieller et à faire des chansons, et prit le costume d'un jongleur. C'est dans ce costume, et une vielle sur le dos, qu'on la reçut dans un vaisseau qui faisait voile

Digitized by Google

pour la Provence. De retour en cette contrée qu'elle connaissait si bien, elle s'en alla *viélant par le pais tant qu'ele vint au castel de Biaucaire là ù Aucasin estoit.*

On peut dire qu'ici le roman reprend tout son intérêt, sa première forme, et, que l'on nous pardonne l'expression, sa physionomie.

A Biaucaire, sous la tor,
Estoit Aucassin, un jor.
Là se sist[1] sor un perron,
Entor li si franc baron :
Voit les herbes et les flors
S'oit canter les oisellons,
Membre li[2] de ses amors,
De Nicholete le prox[3]
Qu'il ot amée tant jors,
Dont jéte souspirs et plors.

[1] il s'assit.
[2] il se ressouvient.
[3] la courageuse.

C'est en ce moment qu'apparaît, viellant et chantant, Nicolette, sous la forme d'un jongleur maure. Et que chante-t-elle ? Les amours d'Aucassin et de Nicolette ; leurs malheurs lorsqu'ils furent séparés, et que Nicolette fut transportée à Carthage. Ce qu'elle n'oublia pas de dire, c'est que le roi de ce pays l'avait reconnue pour sa fille, mais voulait lui faire épouser un roi païen.

Donner li volent baron
Un roi de paiiens felon :
Nicolette n'en a soing,
Car ele aime un dansellon
Qui Aucassins avoit non.
Bien jure Diu et son non :
Jà ne prendera baron
S'ele n'a son ameor
Que tant desire.

Quand Aucassin apprend que Nicolette vit encore, qu'elle est à Carthage, il couvre de caresses le faux jongleur ; il lui offre sa fortune entière, s'il veut s'engager à l'aller chercher et à l'amener à Beaucaire. Nicolette, voyant ses transports et les larmes qu'il répand, s'engage à lui rendre sous peu cette femme tant aimée. Et en effet, elle court chez la veuve de son ancien protecteur, de ce vicomte, son parrain, mort depuis quelque temps. « La bonne dame la « fist baignier et laver et sejorner huit jors tous plains. Si « prist une herbe qui avait non *esclaire*, si s'en oinst, si

Digitized by Google

« fu ausi bele qu'ele avoit onques esté à nul jor. Si se vesti « de rices dras de soie dont la dame avait assés; si s'assist « en la cambre sur une cueute-pointe de drap de soie. » C'est alors qu'on appelle Aucassin.

Quant or la voit Aucassins
Andex ses bras li tendi,
Doucement le recaulli,
Les eus li baise et le vis.

Dès le lendemain, Aucassin en fit sa femme, à la grande satisfaction de tous ses vassaux.

Dame de Biaucaire en fist
Puis vesquirent-il mains dis
Et menerent lor delis.

On a fait deux critiques de ce roman d'Aucassin, le meilleur, sans contredit, des romans de ce genre composés par des trouvères. La première, c'est que les aventures des deux amants, dans le ridicule royaume de Torelore, sont tout à fait déplacées, et font succéder une basse bouffonnerie à la naïve simplicité du poëme. Nous avons déjà répondu que les trouvères, en général, se croyaient obligés de mêler un peu de grotesque à leurs compositions, même les plus graves. Nous en trouvons la preuve dans presque tous leurs romans. C'était une espèce de concession qu'ils faisaient au mauvais goût de leurs auditeurs.

La seconde critique porte sur ce que le roman se complique, perd sa simplicité, son charme, lorsque Nicolette, transportée à Carthage, est reconnue pour la fille du roi. Mais, dans tous les romans de ce genre, dans le plus célèbre de tous, celui dont le Grec Longus est auteur, la situation des personnages change entièrement vers la fin; des événements les séparent, et amènent des péripéties sans lesquelles il serait impossible de soutenir l'intérêt.

Ce n'est pas que nous pensions, au reste, que l'auteur d'Aucassin ait connu des règles, ait écrit d'après des règles, qu'il ait mis de l'art dans l'intrigue de son poëme. La nature seule l'a inspiré : il a exprimé ce qu'il sentait. Un excellent critique (Chénier) a fort bien exposé toutes les scènes délicieuses que contient le roman d'Aucassin; et nous nous serions bornés à répéter ici l'éloge mérité qu'il en a

Digitized by Google

fait, si déjà nous ne l'eussions inséré dans notre discours préliminaire sur le XIIIe siècle.

Hist. littér. XVI, p. 179.

Nous ferons suivre l'analyse de ce gracieux roman de l'examen de quelques autres petits poëmes qui nous ont paru être à peu près du même genre. On n'y trouvera sans doute ni la même naïveté, ni le même intérêt, mais souvent le vrai langage de l'amour, et la peinture assez fidèle de l'âme humaine lorsqu'elle est agitée, tourmentée par la plus énergique des passions. A. D.

NARCISUS, PETIT POEME IMITÉ D'OVIDE.

La fable dans laquelle Ovide a peint le beau Narcisse mourant d'amour sur le bord d'une fontaine dont l'eau répète son image, a fourni à un trouvère anonyme le sujet d'un assez long poëme ou roman qui offre du moins quelque intérêt; ce qui ne se trouve pas toujours dans les ouvrages tirés de la mythologie. Mais le poëte français a ajouté à la fable certaines circonstances qui, sans la rendre plus vraisemblable, en font une espèce de drame.

Ovidii Metamorph. lib. III, v. 339-510.

Dans notre roman, Narcisse n'est point le fils de la nymphe Liriope, de cette nymphe à qui le fleuve Céphisius avait fait violence : il est né d'une *dame* à qui l'on ne donne pas même le titre féodal de comtesse, ni de baronne. Il n'en est pas moins d'une beauté parfaite, que notre trouvère décrit en beaucoup plus de vers encore qu'Ovide n'avait décrit celle de son Narcisse. Mais, comme dans Ovide, un devin a prédit que Narcisus mourra s'il se connaît lui-même (1) :

Et cil li dist toi sanz voidie[1];
Gart[2] bien qu'il ne se voie mie;
Ne vivra guères s'il se voit.

[1]tromperie.
[2]gardez.

Il faut croire que jusqu'à son adolescence les parents du *damoiseau Narcisus* (c'est ainsi que le poëte l'appelle) éloi-

(1) ..... De quo consultus an esset
Tempora maturæ visurus longa senectæ :
Fatidicus vates, si, se non noverit, inquit.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

gnèrent de lui tous les objets propres à réfléchir son image; car, à l'âge de quinze ans, il ignorait encore qu'il fût beau. Sa seule passion était de courir les bois, de chasser cerfs et daims. Un jour qu'il revenait au logis tout échauffé d'une longue course, la jeune et belle Danes, fille du roi du pays, l'aperçoit, l'admire, et se sent frappée du mal d'amour; mais d'un amour si violent qu'elle perd à la fois sommeil et appétit. Le poëte emploie deux cents vers au moins à décrire les tourments qu'elle éprouve, les reproches qu'elle se fait, à elle, fille de roi, d'aimer un *vassal*. Ce même sentiment se retrouve dans cette longue série de vers, sous toutes sortes de formes. Sans doute notre trouvère avait si bien profité à la lecture d'Ovide, qu'il l'imitait même dans ses défauts. Après un long combat entre son amour et sa raison, la malheureuse princesse Danes se décide à aller déclarer elle-même à Narcisus la passion qui la dévore : un beau matin, elle se lève dès l'aube du jour, et va se placer sur la route qu'il doit prendre pour entrer dans la forêt.

Lors s'est lez un buisson assise :
Tote nue fors de cemise,
Et afublée d'un mantel,
Aloeuc atent le damoisel.

Et quand il passe, elle arrête le cheval; et voici du moins quelques vers du discours bien long, mais très-passionné, qu'elle lui adresse :

Sire, fait-ele, or ne t'anuit
Une lasse[1] cui tos biens fuit,
Qui moult petit prise sa vie,
Se por ce non qu'en toi se fie.
Biax sire, ce te di-jou bien
Je te desir sor tote rien...
Esgardes, saces qui je sui :
Je qui ensi parole à toi,
Sui fille ton seignor le roi.
Por t'amor pens et jor et nuit
Amor m'a ça livré conduit...
Biax sire, octroies moi t'amor,
Rent moi santé, tol moi dolor.

[1] malheureuse.

Elle fut bien dure, la réponse de Narcisus à de tels aveux :

Narcisus l'entent, si sorrist,
Esgarde la, et se li dit :

Digitized by Google

« Por Diu, pucele, moult es fole
« Quant onques en méus parole;
« Et male cose as molt enprise,
« Qui ja t'es d'amer entremise.
« Encor te venist mix dormir;
« Come osas ça sole venir,
« Merveille as fet, trop es hardie,
« Ce tien-je molt à grant folie.
« Doit ensi aler fille à roi?...
« Je ne quier rien d'amer savoir;
« Mais je te lo[1], va-t'en ariere,
« Tu pers et gastes ta proiere. »

[1] te le conseille.

Confuse, désespérée, Danes se retire dans son palais; le mépris que lui témoigne Narcisus, loin de guérir, augmente sa funeste passion.

Mais elle sera vengée sans chercher à l'être : las de poursuivre un cerf dans la forêt, Narcisus s'était arrêté près d'une source limpide; il avait vu son image dans les eaux, s'était épris de lui-même : rien ne pouvait l'arracher désormais du spectacle enchanteur de ses propres attraits. C'est bien là la fable contée par Ovide en vers harmonieux. Elle pouvait avoir quelque vraisemblance en des temps où l'on croyait (ou feignait de croire) à des nymphes; où l'on imaginait que la terre et les eaux étaient peuplées d'êtres surnaturels qui consentaient à prendre quelquefois des formes humaines. D'ailleurs les anciens entrevoyaient peut-être dans cette fable le sens allégorique qu'y a cru découvrir l'abbé Banier, lorsqu'il nous apprend que c'est *une leçon utile qui nous développe les funestes effets de l'amour-propre.* Mais en faisant de Narcisus un damoiseau du XIIIe siècle, en nous le présentant comme un bon chrétien qui ne pouvait raisonnablement s'imaginer que sous les eaux d'une fontaine il y avait une nymphe qui s'y cachait, notre trouvère aurait dû s'interdire de finir son poëme comme Ovide a fini le sien. C'est ce qu'il n'a point évité.

Métamorphoses d'Ovide expliquées par l'abbé Banier, liv. III, fable VI.

La princesse Danes ne voyant plus passer Narcisus aux heures où il allait à la chasse, se détermine à le chercher dans la forêt. Après de longues et fatigantes courses, elle le trouve couché sur le bord d'une fontaine, mais faible, languissant, demi-mort, et ne pouvant même prononcer une parole. A son approche, l'insensé Narcisus

Ovre les ex, si a véue
Dane qui vient toste esgarée,

Digitized by Google

Qu'amors avoit si escaufée,
Que toute nue en son mantel
Aloit querre le jovencel.
Il la regarde et ne dist mot,
Car parler veut, mais il ne pot :
La fontaine li montre au doit,
Et l'ombre qui si le deçoit.

Elle se jette sur lui, veut en vain le ranimer à force de baisers : il meurt, et elle expire elle-même sur son corps.

On a donné le nom de *lai* à ce poëme de Narcisus, ainsi qu'à plusieurs autres petits poëmes que nous avons examinés ou que nous examinerons ; et ce titre leur est justement appliqué, si l'on pense qu'ils étaient chantés par les jongleurs. Mais nous devons prévenir qu'il est rare, surtout s'ils sont du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle, que les manuscrits les intitulent *lais*. On les appelait alors *cantilènes*, comme nous le voyons dans un passage de l'un des plus célèbres moralistes du XIIe siècle. Ce passage, nous le citerons parce qu'il y est fait mention d'une *cantilène de Narcisse*, et que d'ailleurs il nous fournira matière à quelques observations. Pierre le Chantre, désapprouvant et les mœurs des jongleurs et leurs chants, dit, dans l'ouvrage que l'on a intitulé *Verbum abbreviatum* (d'après les deux mots qui le commencent) : *Videntes cantilenam* de Landrico *non placere auditoribus, statim incipiunt* de Narcisso *cantare ; quod si nec placuerit, cantant de alio.*

Pet. Cantor. Parisiensis Verbum abbreviatum, cap. 27.

Voy. l'article de Pierre le Chantre, t. XV de l'Hist. littér., p. 283.

Pierre le Chantre florissait dans la seconde moitié du XIIe siècle, et il parle déjà de la cantilène ou lai de Narcisse. Ce serait donc une composition du XIIe siècle. Nous la jugions postérieure d'un siècle au moins. Mais peut-être la version que nous en avons dans quelques manuscrits qui ont évidemment du XIIIe siècle, n'est-elle pas celle qui existait un siècle auparavant.

Quant à la cantilène de *Landri*, que l'on dédaignait au XIIe siècle, sans doute parce qu'elle était plus ancienne et qu'on l'avait trop souvent entendue, elle n'est point parvenue jusqu'à nous, non plus que beaucoup d'autres dont nous n'avons que les titres. Au nombre de ces cantilènes perdues, nous remarquons un *Orphée*, dont le sujet avait sans doute été tiré, comme tant d'autres, des Métamorphoses d'Ovide. A. D.

Digitized by Google

Le sujet de cet autre roman est aussi tiré des Métamorphoses d'Ovide; et quoique l'auteur de Pyramus se soit tenu bien plus près de l'original que l'auteur de Narcisus, il a trouvé moyen d'employer près de mille vers au récit d'une aventure qu'Ovide, ordinairement si fécond, avait racontée en cent douze vers.

Ovide était en grande vénération chez les trouvères : ils le citent souvent; et même, lorsqu'ils ne lui prennent pas des sujets de poëmes, ils lui empruntent des pensées, des images. Dans leurs romans d'amour surtout on remarque une grande analogie entre leur manière et la sienne. Ovid. Metamorph. lib. IV, v. 55-166.

L'auteur de Pyramus commence son roman à peu près comme l'a fait le poëte latin : il n'est là que traducteur.

En Babiloine la cité
Furent dui home renommé,
Dui citeain de grant hautéce
De parenté et de richéce.
Li riche home orent dui enfanz
D'ingal biauté et de semblanz:
L'un fu vallés, l'autre mescine.
Si biaus n'orent rois ne roïne
Come avoient ci dui riche homme,
Qu'Ovides en son livre nome,
Et dit qu'il furent apelé
L'uns Pyramus, l'autre Tysbé.

Notre la Fontaine a dit les mêmes choses dans sa fable des *filles de Minée;* il a, comme le trouvère, imité tout le poëme latin. C'est en comparant leurs deux ouvrages qu'on sentirait quel changement la révolution de quatre siècles avait opéré dans notre langue, et, l'on pourrait dire, dans notre manière de voir et de sentir. Mais nous ne devons nous occuper ici que du trouvère. La Fontaine, Fables, liv. XII, f. 29.

Son poëme, beaucoup plus long que raisonnablement il n'aurait dû l'être, ne contient guère que des élégies, des complaintes : c'étaient sans doute là les morceaux qui, récités par les jongleurs, faisaient le plus d'impression sur l'âme des auditeurs. Les deux jeunes amants (Pyramus et Thisbé) sont enfermés par leurs parents : complainte d'un côté, complainte de l'autre : ils s'aperçoivent que le mur qui sépare leurs prisons est fendu, qu'ils peuvent se parler

Digitized by Google

et même *se voir* (1) : nouveau sujet d'élégies ; car ce n'est pas tout de se voir ; quand on s'aime l'un l'autre il faudrait, dit le poëte, se toucher, s'embrasser. Mais ils peuvent du moins se concerter sur les moyens d'échapper à la tyrannie de leurs pères, et c'est ce qu'ils font. Au milieu de la nuit, quand leurs gardes seront endormis, ils s'échapperont, et se rejoindront, s'ils peuvent, hors de la cité, près de la fontaine qu'ombrage un mûrier.

Thisbé, comme on sait, arriva la première au rendez-vous. En attendant son amant, elle récite, dans le poëme français, une élégie qui n'est interrompue que par l'apparition d'une lionne à la gueule ensanglantée, qui venait se désaltérer à la fontaine. Thisbé, en fuyant, laisse tomber son voile que la lionne déchire de ses dents, et sur lequel elle laisse empreintes des taches de sang. Pyrame arrive, trouve le voile ensanglanté, ne doute point du triste sort de son amie, et avant de se percer de son épée, compose une complainte d'une centaine de vers. A peine il a fini, que Thisbé, qui se frappe aussi de la même épée, récite, avant de se donner le coup fatal, une tirade non moins longue et non moins ennuyeuse.

Les événements de cette fable sont bien ceux que raconte Ovide ; mais le trouvère les a noyés dans un déluge de rimes monotones. Si les trouvères réussissaient ainsi à donner plus d'intérêt à leurs compositions, il faut convenir que leurs auditeurs ne ressemblaient guère à ceux pour qui composait le poëte latin, et encore moins aux lecteurs de notre temps.

Pour donner une idée du style des complaintes dont ce petit poëme est rempli, nous citerons quelques vers seulement de celle que le trouvère met dans la bouche de Thisbé, à l'instant où elle va se percer le sein.

Morir!
Nule chose tant ne desir,
Mès que de mon complaint fenir,
A tort demeure de ferir.

(1) Pyrame, dans Ovide, remercie le mur de ce qu'il laisse du moins un passage à la voix, mais seulement à la voix :

Non sumus ingrati ; tibi nos debere fatemur,
Quod datus est verbis ad amicas transitus aures.

Digitized by Google

A tort!
Amors me fet ma main si fort,
Q'a en soi ire, vie et mort,
N'i aura s'ame grant confort,
Se andui chéons sor un sort.
Amis!
Et duel et mort vous a ocis,
Qu'entr'assenbler ne poons vis[1],
Bien vous dois sivre, ce m'est vis, etc.

[1]vivants.

Ce sont là des espèces de couplets. Aussi pensons-nous que toutes les complaintes du poëme ou lai de Pyrame étaient chantées. Mais de tels vers, qu'ils fussent chantés ou récités, ont dû être en tout temps de très-mauvais vers. A. D.

GAUTIER D'AUPAIS, ROMAN D'UN TROUVÈRE ANONYME.

Le héros de ce petit roman devrait aussi prendre rang parmi les trouvères, si l'on s'en rapportait à l'abbé de la Rue, qui le suppose auteur d'une traduction du Saint-Graal, en société avec un anonyme (1). Mais il n'en est rien, comme l'a suffisamment démontré l'éditeur de quelques romans et lais des XIIe et XIIIe siècles. Gautier d'Aupais ne sera donc pour nous qu'un chevalier coureur d'aventures, comme l'étaient tous les chevaliers à l'époque où nous supposons qu'il a pu

Essais histor. sur les Bardes, II, 215 et 217.

M. Francisque Michel, dans son édition du roman de Gautier d'Aupais, p. 1 et 2.

(1) M. de la Rue supposait que Gautier d'Aupais avait coopéré à une traduction en vers du Saint-Graal, parce que, à la tête de cette traduction que contient le manuscrit 1987 de la bibliothèque royale, on lit les vers suivants :

A ce temps que je la retreis[1]
O[2] mon seigneur Gautier en peis
Qui de Mont Belyal estoit;
Unques retreite esté n'avoit
La grant estoire dou Graal
Par nul homme qui fust mortal, etc.

[1]Je la traduis (la prose latine du roman : *Le Saint-Graal*).
[2]Avec.

Mais peut-on reconnaître dans ce *Gautier de Montbelyal*, le chevalier d'Aupais qui n'a jamais été cité nulle part que comme le héros d'une aventure amoureuse? Et s'il faut voir dans ces mots *en peis*, qu'on lit au second vers, un nom propre, n'est-ce pas, à ce qu'il semble, le nom défiguré d'un certain *Mapesius* ou *Mapesus* (Maupais), l'un des traducteurs en prose française du Saint-Graal?

Digitized by Google

vivre. Au reste, il n'y a rien d'héroïque dans sa vie : c'est une intrigue d'amour qui l'occupe presque entièrement; et l'on ne voit pas trop pourquoi le trouvère qui l'a rimée n'y a employé que les graves vers alexandrins, et a divisé son poëme, à l'exemple des auteurs des grands romans historiques, en longues tirades ou couplets monorimes.

Gautier d'Aupais était l'aîné d'une noble famille qui vivait, à ce qu'il paraît, dans les environs de Beauvais. Son père, ayant appris qu'un tournoi solennel se préparait dans cette ville, voulut que son fils aîné, grand et assez fort pour prendre part à ces jeux guerriers, allât essayer, à ce grand tournoi, ses forces et son adresse. Et il lui donna des armes et un cheval.

Le pauvre jeune homme ne s'y distingua point. Tout étourdi du tumulte qui résulte toujours d'un combat, choqué, harcelé de tous côtés, il fut trop heureux de pouvoir se retirer, vers le soir, de la lice, accablé de fatigue, mourant de faim, et de trouver une auberge où il pût se reposer un peu et se faire servir un excellent repas. Mais quand l'hôte vint apporter la note de la dépense, tant pour lui, tant pour son cheval, etc., l'étourdi se rappela qu'il n'avait rien dans sa bourse. Il s'en inquiéta peu pourtant : il avait vu, dans un coin de l'hôtellerie, des voyageurs qui jouaient, et il espéra que le jeu allait lui fournir des ressources suffisantes pour satisfaire son intraitable hôte; mais il perdit tout ce qu'il possédait en armes, en habits, et même son cheval :

> Si a perdu sa robe et son corant destrier.

Quand son père le vit rentrer au manoir en chemise (c'était tout ce qui lui restait), il l'accueillit à coups de bâton :

> Il a pris .I. baton, jusqu'à .X. cops l'en charge;
> La chemise li ront qui fu de fort filage.

Le jeune homme s'enfuit, et jure que jamais il ne rentrera dans la maison paternelle. En vain sa mère et ses frères et sœurs, tout en larmes, courent après lui, veulent le retenir; il s'échappe de leurs bras, et le voilà courant le monde dans l'équipage où son père l'a laissé.

Le poëte ne nous dit point ce que Gautier d'Aupais fit ni comment il vécut pendant les quatre années qu'il employa à

Digitized by Google

parcourir la France; mais nous retrouvons ici une longue énumération de tous les pays par lesquels il passa, et nous croyons devoir reproduire ce passage, qui pourra fournir aux géographes matière à quelques observations.

Mainte terre passa, puis vint en Boulenois,
Puis revint en Ponti très par mi le Terrois,
Par Ternois repera et vint en Amienois
Et puis en Normendie et puis en Orlenois,
Puis fu en Beauvoisin et puis en Gastinois,
En la terre du Maine, en cele d'Estampois;
Puis revint en Champagne et puis en Verdunois,
Puis ala en Berri par Borgoigne tout drois,
Et puis en Loheraine, à Coroigne à .III. rois,
Et puis en Chambresis et puis en Vermendois;
Puis a passé de Flandres les mons et les destrois,
Parmi le Venquesin s'en vint en Meulandois
Tant ala par .IIII. anz, ce cuit, et en .III. mois,
Qu'en feroie lonc conte? tant ala qu'il fu cois
Por l'amor à la fille d'un vavassor cortois.

C'est véritablement là que commence le roman; et le poëte l'annonce dans les deux derniers vers de la tirade que nous avons citée. En effet, Gautier d'Aupais ne s'arrête que parce qu'il voit passer par hasard, dans la rue d'une ville qu'il traverse, une jeune personne dont la beauté le frappe, dont il s'éprend à la première vue.

Gautier voit la pucelle où ot geté ses las,
La gentil damoisele que Diex ot fet sanz gas;
Entre Dieu et nature le firent par compas.
Vous avez bien oï de la fame Amandas,
D'Audain et de Sebile qui tant ama Berars,
Et d'Elaine de Troie dont Menelus fu las;
Mès toute lor biauté fu à la seue gas (1).

Comment s'introduira Gautier près de la belle sans laquelle il ne peut vivre? Sa pauvreté ne lui permet pas de se présenter dans une maison opulente. Il se décide à y entrer, s'il lui est possible, en qualité de domestique. Un *sergent* du vavasseur, père de la damoiselle, auquel il s'adresse, lui procure la place de *gaite* (sentinelle) du château. Il avait si bonne façon que les maîtres de la maison l'élevèrent bientôt après au grade de serviteur à table. Il eut du moins alors le

(1) Parmi ces femmes si remarquables par leur beauté, il en est deux ou trois qui ne nous sont pas connues. C'étaient sans doute les héroïnes de quelques romans qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Digitized by Google

bonheur de voir tous les jours celle pour laquelle il ne cessait de soupirer. Mais parviendra-t-il jamais à lui parler, à lui déclarer son amour? C'est ce qui paraissait impossible. Aussi le pauvre garçon dépérissait-il à vue d'œil. Dans son angoisse, il se décide à confier la cause de toutes ses peines à un jongleur, chanteur d'office de la maison du vavasseur. Peut-être cet habile homme réussira-t-il à lui procurer au moins un entretien avec la jeune fille du chevalier son maître. Le jongleur eut pitié de l'état dans lequel il voyait Gautier d'Aupais. Pour lui fournir un moyen de pénétrer jusques à la damoiselle, il ne trouva rien de mieux que de lui apprendre des complaintes, des lais, d'en faire un jongleur enfin. Dans ce métier, nouveau pour lui, Gautier fit de rapides progrès. Son œuvre première fut une complainte dans laquelle il avait exprimé ses sentiments et ses vœux. Pour la faire entendre à la damoiselle, il saisit un moment où ses parents étaient allés à l'église, et l'avaient laissée au lit un peu malade.

Gautiers a sa complainte et sa rime fermée,
Si fu la damoiselle de ses maus respassée.
Il a gaité son point par une matinée,
Que le sire et la dame fu au moustier alée.
Gautiers entre en la chambre qui fu encortinée,
Vint au lit la pucele, de Dieu l'a saluée.
« Qui est-ce, dit la bele, qui m'a aresonée? »
— « Damoiselle, vo gaite cui voz maus désagrée.
Comment le fetes-vous[1]? Estes-vous respassée[2]? »
— « Certes, dit la pucele, moult m'a cis maus grevée,
Tant fort m'a angoissié toute sui descharnée;
La merci dame Dieu, bien en sui respassée.

[1]Comment vous portez-vous?
[2]rétablie, guérie.

Elle le fait ensuite asseoir près de son lit, et le prie de lui conter quelque aventure, rimée ou non :

Seez-vous delez moi, si me soit racontée
Aucune aventurete rimée ou desrimée.

Mais Gautier, au lieu de conter l'histoire, profite du moment pour faire la plus tendre déclaration. Il n'osa attendre la réponse, et s'enfuit. Certes il eut tort; car peut-être eût-elle avoué, dès la première entrevue, le penchant qui l'attirait vers lui. Depuis longtemps elle avait remarqué ses beaux traits, son air noble; et elle le distinguait de tous les autres serviteurs. Dans une autre entrevue, elle fut moins réservée, et lui moins timide. Tout ce qu'ils éprouvent l'un

Digitized by Google

et l'autre est raconté dans le poëme avec une fatigante prolixité, et en assez mauvais vers. Et, ce qui est étrange, on retrouve là, dans le même style et souvent avec les expressions dont s'est servi l'auteur du poëme de Narcisse, la peinture de l'agitation extrême d'une jeune fille dans le premier accès de la fièvre d'amour. Dans les deux poëmes, les deux héroïnes quittent leurs lits au milieu de la nuit, ordonnent à leurs femmes d'en rendre les coussins plus doux, plus moelleux, se recouchent, et ne peuvent pas mieux dormir. Quel est le trouvère qui a copié l'autre? Nous ne déciderons pas; mais l'auteur de Narcisse a, selon nous, précédé l'auteur de Gautier d'Aupais (1).

Dans un entretien que Gautier eut avec celle que nous pouvons désormais appeler son *amie*, il lui avait confié qu'il était d'une noble origine, et que sa famille avait de grandes terres. La jeune damoiselle fut au comble de la joie. Un messager, qu'elle avait envoyé secrètement dans le pays de son amant, revint affirmer l'exacte vérité de tous les aveux que Gautier avait faits. Dès lors plus d'obstacles à l'union des amants. Le père, la mère accordent, sans balancer, leur fille au noble et riche Gautier d'Aupais.

Le père de Gautier, enchanté de l'alliance que contractait son fils, vint, avec un cortége de plus de cent chevaliers, assister à ses noces. Elles furent splendides, et le poëte les décrit avec détail; ce n'est pas le morceau le moins curieux du poëme qui finit par ces vers :

Disons : *Pater noster*, que Dieu et saint Vaaz
Face à tous les amanz qui aiment sanz baraz,
Joïr li uns de l'autre, si que par grant solaz
S'entre-trêgnent ensamble, nu à nu, braz à braz. A. D.

LE JUGEMENT D'AMOUR,

aliàs FLORANCE ET BLANCHEFLOR; *aliàs* HUÉLINE ET ÉGLANTINE.

Trois auteurs différents ont adopté le même sujet, et l'ont traité chacun à sa manière. Nous réunissons ici les titres de

(1) Le style du poëme de *Gautier d'Aupais* ressemble fort au style des trouvères du XIVe siècle.

Digitized by Google

leurs compositions. Analyser l'une d'elles, ce sera les faire connaître toutes. C'est une question d'amour que ces poëtes avaient prise pour sujet. La voici : « Entre un homme d'épée et un homme d'église, quel est celui qu'une femme doit préférer? » Que de poëmes et de romans ont, alors et depuis, traité la question sans la résoudre!

Florance et Blancheflor sont deux jeunes et belles damoiselles que le poëte nous représente se promenant, un jour, dans un jardin dont il fait la plus attrayante peinture. « Il en faut convenir, dit l'une, dans ce séjour délicieux si un jeune amant rencontrait sa mie seule, assise sur ce frais gazon, elle ne pourrait rien lui refuser. » — « Oh! répond l'autre, il faudrait pourtant ne pas lui permettre *tout jeu qui tourne à vilénie;* car

Tant com li arbres est foilluz
Tant est amez et chier tenuz,
Et quand la fueille en est chéue
Molt a de sa beauté perdue :
Ausi est de la meschine
Qui de sa beauté décline;
Jà n'ert si halt enparentée
Ne soit en grant vilté tornée.»

Nous avons textuellement cité cette comparaison, parce qu'elle paraît avoir été prise dans Catulle, poëte que nous ne soupçonnions pas les trouvères de connaître (1).

La suite de la conversation des deux interlocutrices contraste étrangement avec les belles et morales maximes qu'elles viennent de professer. Elles ne tardent pas à s'avouer l'une

(1) Dans Catulle, cette comparaison est, comme on peut bien le penser, plus gracieuse et surtout plus élégamment exprimée.

Ut flos in septis secretus nascitur hortis,
Ignotus pecori, nullo contusus aratro,
Quem mulcent auræ, firmat sol, educat imber :
Multi illum pueri, multæ optavere puellæ;
Idem cum tenui carptus defloruit ungui,
Nulli illum pueri, nullæ optavere puellæ :
Sic virgo, dum innupta manet, tum cara suis; sed
Quum castum amisit polluto corpore florem,
Nec pueris jucunda manet, nec cara puellis.

Catulli Carmen nupt. v. 39-47.

Mais l'Arioste a presque égalé le poëte latin qu'il a incontestablement imité dans le passage qui commence par ce vers :

La verginella è come la rosa, etc.

Digitized by Google

à l'autre qu'elles ont un ami, et un ami très-intime qui les comble de présents. Leurs confidences mutuelles ressemblent assez à celles que pourraient se faire deux courtisanes avérées. Blancheflor aime un homme d'église, et elle en convient tout naïvement :

Ge vos dirai, ma damoiselle,
A qui ge ai doné m'amor,
Et de mon cuer et de ma flor :
Un clerc (1) cortois, loial et bon
Ai de mon cuer doné le don ;
Il est molt bel, mais sa bonté
Valt assez mielz que sa beauté.

L'autre, et c'est Florance, s'étonne que Blancheflor ait pu prendre pour amant un *clerc d'école*, un *bertoudé* (rasé), un *haut-tondu ;* elle a pris, elle, un chevalier *bel et gent.*

Chevalier sont de molt grant pris,
Il ont de tote gent le pris
Et le los et la seignorie.

Blancheflor s'irrite du mépris que l'on paraît faire de son amant, l'homme d'église ; et elle rabaisse le plus qu'elle peut les chevaliers.

Chevalier sont molt lasche gent :
Qant il vont au tornoiement,
Il n'ont pas du pain à mangier, etc.

La querelle s'échauffe ; et comme il est impossible qu'elles s'entendent, Florance somme Blancheflor de comparaître, dans la quinzaine, devant le tribunal du dieu d'amour, qui prononcera sur le débat.

Au jour fixé, elles comparaissent, dans leurs plus brillantes parures, devant leur juge, *le dieu d'amour.* Là le rimeur s'efforce de décrire poétiquement le séjour du dieu qu'elles trouvent couché sur un lit dont les coussins étaient parsemés de roses. Les murs du palais étaient formés d'arcs entrelacés,

D'arcs sont dont li diex d'amors trait.

Mais, du reste, l'amour, dans ce poëme, ne ressemble

(1) Le mot *clerc*, en langue de trouvères, ne signifie souvent qu'un *savant*, un homme lettré : ici, il désigne nécessairement un *homme d'église.*

Digitized by Google

presque en rien au dieu de l'ancienne mythologie. Le poëte n'eût-il pas mieux fait de soumettre la question qui s'était élevée entre les deux jeunes damoiselles au jugement de ces tribunaux ou *Cours d'amour* qui, à cette époque, existaient en si grand nombre, surtout dans les provinces méridionales de la Gaule? Il a mieux aimé recourir à de ridicules fictions, essayer de *faire de la poésie*. Il a composé la cour de son dieu, d'oiseaux de toute espèce : c'est entre eux qu'Amour choisit ses conseillers d'État. Pour décider la grave question que lui ont soumise Florance et Blancheflor, il assemble son conseil.

Li rois (1) a sa cort assemblée,
La querelle lor a contée,
Puis lor dit : Ne me celez mie
Li quiez doit mielz avoir amie,
Ou li clers ou li chevaliers.

C'est l'épervier qui parle le premier, et, comme de raison, il se prononce en faveur des chevaliers : la kalandre (2) est d'un avis contraire. Nombre d'oiseaux, parmi lesquels on distingue l'alouette, le geai, la pie, etc., pérorent tour à tour, ceux-ci pour les chevaliers, les autres pour les clercs. Le Grand-d'Aussy a fait une remarque que nous allons répéter : « Le faucon, l'épervier, le geai, la pie, et, pour me servir des termes de la Fontaine, tous les gens querelleurs, même le coucou de mauvais augure, se déclarent hautement pour les chevaliers, et soutiennent qu'ils sont les plus courtois. Le roitelet, le pigeon, l'alouette à la belle huppe et le chardonneret au plumage vermeil, prennent le parti des clercs. »

Le Grand-d'Aussy, Fabliaux et contes, t. I, p. 237.

Parmi les défenseurs des clercs, c'est le rossignol qui parle avec le plus de force et d'audace, et il ne craint pas de provoquer au combat quiconque oserait le contredire. Le papegaux (le perroquet) se lève aussitôt et répond au défi :

(1) L'auteur en avait fait d'abord un dieu.

(2) La *kalandre* était une cigale. Mais comment supposer que cet insecte ait pu lutter d'éloquence avec un oiseau de proie? Il faut croire que le mot *kalandre* avait quelque autre signification. Le Grand-d'Aussy, dans l'espèce de traduction qu'il a faite du poëme, a jugé à propos de supprimer la kalendre du nombre des conseillers de la cour d'amour. L'alouette huppée, si nous sommes bien informés, s'appelle *calendre* dans le midi de la France et particulièrement en Languedoc. Ainsi, dans notre fabliau, ce serait une *alouette huppée* qui plaiderait pour les gens d'église.

Digitized by Google

Seignor, dist-il, oëz, oëz,
Ge dis que li Roxignox ment,
De la bataille me present,
Ge l'en rendrai ou mort ou pris.

Le roi d'amour approuve que la question se décide comme dans les tribunaux de cette époque, par un combat singulier; que le perroquet soit le champion de Florance et le rossignol celui de Blancheflor.

Qui ne croirait que le perroquet l'emporta sur le faible oiseau chanteur? eh bien! ce fut tout le contraire. Le perroquet terrassé rend les armes.

Sire, dist-il, tenez m'espée,
La bataille avez affinée :
Bien vos creant et reconnois
Que clerc sont vaillant et cortois;
E plus sévent de cortoisie
Et mielz doivent avoir amie
Que chevalier ne autre gent,
Et ainsi m'espée vos rent.

Si l'on nous demande ce que devint Florance, l'amie des chevaliers, quand elle eut perdu sa cause, nous répondrons qu'elle mourut de dépit; qu'on couvrit son corps d'un monceau de fleurs, et qu'on lui fit cette épitaphe :

Ici est Florance enfoïe,
Qui au chevalier fu amie.

Certes, il faut le croire, l'auteur de ce roman n'était pas un chevalier, mais bien quelque galant moine, un homme d'Église enfin.

Pour l'honneur du trouvère (qu'il ait été homme d'Église ou non), nous supposerons que toute la fin de son poëme, le combat entre deux oiseaux, par exemple, n'est qu'une allégorie aujourd'hui inexplicable. Ne serait-ce point aussi une satire? Tous ces oiseaux si divers de plumages et de caractères ne rappelaient-ils point aux auditeurs ou aux lecteurs du temps, des personnages, tant chevaliers que clercs, dont la conduite et les opinions, en fait d'amour, étaient bien connues? Pour donner un sens raisonnable aux folles inventions du trouvère, il est bien permis de se livrer à des suppositions.

A. D.

Digitized by Google

LE ROMAN DE FLAMENCA, PAR UN ANONYME.

Ce n'est point ici la place que devrait occuper ce poëme écrit dans un dialecte des contrées méridionales de la France (1); peut-être aurions-nous dû le ranger parmi les productions des troubadours. Mais il nous a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt pour les lecteurs de trouver à la suite de tant de romans d'amour, ouvrages de poëtes nés au nord de la Loire, un roman de même genre, écrit dans une des *langues d'Oc*, un roman, produit caracteristique du génie des maîtres dans le *gai savoir*. Par ce rapprochement, on pourra plus facilement comparer le talent si divers, l'esprit de teinte si contrastante de deux peuples qui étaient encore plus divisés par leurs institutions, leur langage et leurs habitudes, que par le fleuve qui séparait les pays qu'ils habitaient. C'est surtout dans la manière dont les meridionaux expriment les sentiments tendres, l'amour, que l'on remarquera combien ils différaient de leurs voisins d'outre-Loire. Là, vous ne trouverez dans les chants d'amour qu'exagérations de sentiments, qu'expressions recherchées, alambiquées; ici de la rudesse quelquefois, de la crudité dans les mots, mais plus de naïveté, plus de vérité. Nous pourrions citer à l'appui de l'opinion que nous venons d'exprimer, les innombrables chansons que nous ont laissées les troubadours, en les comparant avec celles des trouvères; mais un coup d'œil rapide, jeté sur le roman de Flamenca, produira, nous le croyons du moins, une plus complète conviction.

Cette recherche de style, cette *mysticité* d'idées si remarquable dans toutes les productions des troubadours, rapprochent leurs poésies de celles des orientaux. Et, en effet,

(1) M. Raynouard, dans la notice qu'il publia en 1835, dans le tome XIII des *Notices de manuscrits*, attribue à un *poëte provençal*, le roman de Flamenca; mais il convient que le texte contient *des formes particulières qui constituent une sorte de dialecte*. En effet, le dialecte dans lequel il est écrit se rapproche de l'ancien idiome de la Catalogne et des provinces situées dans le voisinage des Pyrénées orientales. Il s'ensuivrait qu'il fut composé et est toujours resté dans le pays, où il n'a été qu'assez récemment retrouvé. La bibliothèque de Carcassonne possède le seul manuscrit que l'on en connaisse, et ce manuscrit est très-défectueux : il offre de grandes lacunes, et la fin manque, ainsi que le titre du roman. C'est M. Raynouard qui l'a intitulé *Flamenca* du nom de la principale héroïne.

Digitized by Google

le séjour des Sarrasins, au VIIIe siècle, dans nos provinces méridionales, a dû y laisser des traces. C'était un peuple civilisé, instruit, que ces Sarrasins qui s'avancèrent des Pyrénées jusque dans le Dauphiné (jusqu'à Grenoble) : il communiqua certainement à des peuples bien moins éclairés que lui, quelque chose, non-seulement de ses arts, mais de son génie; et cette transmission eût été complète si l'occupation eût été moins souvent interrompue, si elle eût été de plus longue durée. C'est ce qu'a très-bien remarqué un savant orientaliste qui vient de réhabiliter les Sarrasins dans l'opinion des peuples modernes. M. Reinaud.

La scène du roman de Flamenca se passe dans le Bourbonnais; et d'après le temps où ont vécu quelques personnages qui y figurent, et dont l'histoire a conservé les noms, les événements remonteraient à la moitié du XIIe siècle; mais il est très-probable que le poëme, dont l'auteur est inconnu, n'a été composé que longtemps après : nous ne pouvons lui donner une date certaine (1).

Archambaud, comte de Bourbon-les-Bains, a demandé et obtenu pour femme la fille de Gui, comte de Nemours. Les noces se célèbrent à Nemours où se rend Archambaud, accompagné d'une foule de comtes, seigneurs et vavasseurs. La description de ces noces, très-splendides assurément, ressemble à toutes les descriptions de pareilles fêtes dans les romans des trouvères : grands festins, jeux, récits de jongleurs. Mais, comme le remarque notre troubadour, tout cela ennuyait Archambaud, qui attendait la nuit avec impatience. A la première vue de sa future, il avait senti pour elle la plus vive passion. Et comment en aurait-il pu être autrement? Nulle femme n'égalait en beauté la fille du comte de Nemours, cette *Flamenca* qui va devenir l'héroïne du roman.

C'est à Bourbon-les-Bains qu'il faut à présent nous transporter. Archambaud s'y est rendu pour préparer une autre fête plus magnifique encore que celle du mariage. Il a laissé sa femme à Nemours; mais le comte Gui, son beau-père, doit l'amener lui-même à Bourbon où se tiendra une *cour plé-*

(1) M. Raynouard pense que ce roman a dû être composé avant l'année 1264, et cela, parce que le poëte, bien qu'il désigne assez exactement les principales fêtes de l'Église, ne fait nulle mention de la Fête-Dieu, qui fut instituée, comme on sait, en 1264 par le pape Urbain IV. Ce n'est peut-être pas là une raison bien concluante.

Digitized by Google

nière : toute la noblesse, à vingt lieues à la ronde, et même le roi et la reine de France (l'auteur ne dit point le nom de ce roi) étaient invités, et ne manquèrent point de s'y trouver.

Le troubadour, qui se complaît dans les descriptions de fêtes, est encore plus prolixe en retraçant celle-ci qu'il ne l'avait été en racontant les cérémonies du mariage. Cette partie du poëme aurait peu d'intérêt si, dans le tableau qu'il offre des efforts que firent les jongleurs pour amuser, après les festins, la noble compagnie, le poëte n'eût rapporté les titres d'une centaine de romans au moins qui furent tous ou récités ou chantés pendant la fête : il faut dire qu'elle dura près de vingt jours. Ceux qui étudient l'histoire littéraire de ces siècles lointains, aimeront à retrouver là les titres d'un si grand nombre de romans poétiques qui existaient alors, mais dont plus de la moitié n'est point parvenue jusqu'à nous (1). Parmi les romans cités par l'auteur de Flamenca, nous en avons remarqué plusieurs que nous avons fait connaître ou par des analyses ou par de simples mentions dans les tomes précédents, et même dans celui-ci. Tels sont les romans de *Priam*, d'*Hector et Achille*, d'*Énée*, de *Jules-César*, de *Charlemagne*, de *Pyrame et Thisbé*, de *Narcisse*, etc.; et, dans la catégorie des romans de la Table ronde, ceux de *Lancelot*, de *Perceval*, de *Tristan*, de *Governal*, de *Gauvain*, et du sénéchal d'Arthus, si connu sous la qualification de *Keux*, lequel, selon le roman, fut retenu toute une année en prison (2), etc. Nous citerons encore quelques romans qui nous sont inconnus, ou dont l'existence au XIIIe siècle ne nous a été révélée que par l'auteur de Fla-

(1) Il aurait été important peut-être de les citer tous; mais la liste en est trop longue. Au reste, M. Raynouard, dans la notice qu'il a publiée du roman de Flamenca, a conservé le passage qui énumère tous ces poëmes.

(2) Voici le passage où nous croyons voir qu'il a existé un roman dont le sénéchal d'Arthus était le héros :

> L'autre (jongleur) dis com retenc un an
> Dins sa preison *Quet* senescal
> Lo deliez, car li dis mal.

M. Raynouard, dans sa Notice sur Flamenca, n'a point traduit ces trois vers, parce que, dit-il, *ils n'offrent aucun sens satisfaisant.* Nous croyons les avoir interprétés comme ils doivent l'être.

Digitized by Google

menca : ce sont les romans de *Guifflet*, de *Colobrenan*, de *Mordret*, du comte *Duret*, d'*Ermélins*, du *Vieux de la Montagne*, de *Clovis*, de *Pepin*, etc. Le poëte ne nous dit point dans quelle langue étaient écrits tous ces romans que récitaient les jongleurs. Était-ce en provençal ou dans quelque dialecte des contrées voisines de la Provence ou des Pyrénées? Mais alors comment se fait-il que de tous ces poëmes dans les idiomes méridionaux de la France, pas un n'ait été conservé, tandis que nous les possédons en assez grand nombre dans la langue des contrées septentrionales? Certes, nos trouvères ne sont point alles chercher sur les bords de la Méditerranée ou en Catalogne leurs innombrables romans dont ils trouvaient les sujets dans l'histoire même de leur pays. Nous craindrions d'irriter grandement les admirateurs de l'idiome provençal, ces sectateurs ardents du système d'un philologue célèbre qui tout récemment a cessé de vivre, en paraissant croire que les jongleurs de la cour plénière d'Archambaud étaient des trouvères, et qu'ils chantaient dans l'idiome des contrées septentrionales, tout grossier, tout imparfait qu'on suppose cet idiome, et bien qu'il fût en effet moins pur, moins élégant, moins sonore que le provençal. La vérité est que cet idiome si dedaigné était le seul en usage parmi les croisés qui prirent Constantinople et Jérusalem (que l'on se rappelle l'histoire de Ville Hardouin, les Assises de Jérusalem, l'histoire de saint Louis par Joinville, etc.); qu'un peu plus tard l'Italie avait encore ce même idiome en si grande estime que les écrivains de cette péninsule s'en servaient de préférence à leur propre langue; et pourquoi? c'est que, comme le dit Brunetto Latini, il était plus *délitable* et compris par tout le monde (1).

Nous trouvons, dans le roman même de Flamenca, une preuve que les langues septentrionales de la France étaient entendues et parlées par les peuples du midi, même dans les classes inférieures de la société. Voici ce que le poëte dit d'une maîtresse de bains à Bourbon-l'Archambaud :

E saup ben parlar bergono,	Elle savait bien parler bourguignon,
Fraces, e ties, e breto.	français et thyois, et breton.

Puisque une femme de cette classe comprenait bien tous ces

(1) Voyez dans le *Discours préliminaire*, t. XVI, p. 146-162, nos observations sur les *langues vulgaires*.

Digitized by Google

idiomes ou dialectes, il n'est plus étonnant que la haute société qui composait la cour plénière de Bourbon-l'Archambaud entendît avec intérêt les romans que récitaient les jongleurs septentrionaux, de préférence peut-être aux romans (s'il y en avait) composés dans l'idiome du pays (1).

Après les récits des jongleurs commencèrent les danses; et l'on ne sera peut-être pas fâché d'apprendre ce qu'étaient alors les bals d'apparat.

Anc en Bretaina ni en Fransa Non basti mais tan rica dansa; .c.c. juglar, bo viulador, Si son acordat antre lor Que dui e dui, de luen esteron Els bancs, e la dansa viuleron... Que a cascun fon ben avis Que tots vius fos en paradis.	Oncques en Bretagne ni èn France on ne forma si belle danse; deux cents jongleurs, bons joueurs de viole, s'accordèrent entre eux, de manière que, deux à deux, ils se tinrent de loin sur les bancs et jouèrent la danse... à chacun il fut bien avis qu'il fut tout vif en paradis (2).

Aux danses succéda un *béhour* (des joutes). Tous les chevaliers y parurent magnifiquement équipés; chacun por-

(1) Et cependant cet idiome du midi avait plus de grâce et de douceur. On ne trouverait peut-être dans aucune langue, même en italien, l'harmonie des vers que nous allons citer. Le poëte y trace le portrait de Guillaume de Nevers, le rival heureux du comte Archambaud. Il avait

La cara plena e colorada; Rosa de mai, lo jorn qu'es nada, Non es tan bella ni tan clara Que fon li color de sa cara. Fo noiris a Paris en Franza; Lei apres tant de las .vii. artz Que pogra ben en totas partz Tener escolas, si volgues, Legir e cantar, si'l plagues; Englies saup meilz d'autre clergue, etc.	La face pleine et colorée; rose de mai, le jour qu'elle est née, n'est pas aussi belle ni aussi brillante qu'était la couleur de sa peau. Il fut nourri à Paris, en France; là, il apprit tant des sept arts, qu'il pourrait bien en tous lieux tenir école, s'il voulait, lire et chanter, s'il lui plaisait; il sut mieux l'anglais qu'autre clerc, etc.

Ce n'est pas seulement par l'harmonie du style que ce passage est remarquable. On observera de plus que l'on y cite *Paris en France* comme le lieu où l'on faisait les meilleures études, et enfin que la *langue anglaise*, l'anglo-saxon sans doute, était alors réputée langue qu'il était beau et utile de savoir; ce qui semblerait prouver que les efforts, tant de Guillaume le Conquérant que de ses sept successeurs immédiats, pour introduire la langue française en Angleterre, n'avaient pas eu un véritable succès.

(2) Le dialecte dans lequel est écrit le roman de Flamenca étant un peu plus difficile à entendre que l'idiome roman des trouvères, quoiqu'ils ne diffèrent guère l'un de l'autre que dans les désinences des mots, nous avons cru devoir mettre en face de nos citations une *traduction littérale*, comme l'a fait M. Raynouard dans sa *Notice sur Flamenca*.

Digitized by Google

tait un signe, une couleur qui désignait sa dame. Le roi de France avait une manche appendue à sa lance; et cette manche va devenir la cause de bien des malheurs. Elle attira l'attention de la reine, naturellement jalouse; mais

La reina non fes semblansa
Que mal li fos, pero ben sap
Que la manega no i es gap,
Car senhals es de drudaria.

La reine ne fit pas semblant que cela fût mal pour elle; pourtant elle sait bien que la manche, ce n'est pas badinage, car c'est le signal d'amourette.

Elle avait vu le roi courtiser Flamenca, lui faire des caresses, l'embrasser même; en fallait-il plus pour attiser en elle le feu de la jalousie? Le poison qui dévorait son cœur elle le versa dans celui de l'époux de Flamenca. Les dames quittèrent les joutes pour assister aux vêpres; et ce fut le roi qui y conduisit Flamenca, et la ramena ensuite au château où le souper était servi. Nouveau sujet d'inquiétude pour le malheureux Archambaud. Cependant il sut se contraindre, dissimuler ses tourments.

Mais la cour plénière finit. Chevaliers et dames désertèrent le château; et ce fut alors qu'éclata la funeste passion que le comte Archambaud avait jusque-là renfermée dans son âme. Le poëte peint sous d'énergiques couleurs la jalousie de ce malheureux époux. On le voit, maudissant le jour où il prit femme, s'écrier :

..... Las! que m pensiei
Quan pris mollier? Deu! estraguei;
E no m'estava ben e gent?
Oi! lo mal aion miei parent
Que m cosselleron qu'ieu preses
Zo don ad home non venc ben!
Or avem mollier, mollier!...

Hélas! à quoi pensai-je quand je pris femme? Dieu! j'extravaguai; et n'étais-je pas bien et convenablement? Oh! malheur aient mes parents qui me conseillèrent de prendre ce dont il ne vint pas de bien à l'homme! maintenant nous avons femme, femme!...

Et ailleurs, il se croit déjà ce qu'il appréhende tant d'être, un mari trompé.

E per bon dreg serai *cogotz*[1];
Mais ja non cal dire : SERAI,
Qui ades o SUI, que ben o sai.

Oh! certes, je serai *cogotz*. Mais déjà, je ne dois pas dire, *je serai*; car dès à présent *je le suis*, je le sais bien.

[1] Ce mot, qui est aussi dans l'idiome des trouvères, existe encore dans notre langue, mais très-modifié. Molière en a fait le titre d'une de ses comédies.

La frénétique jalousie d'Archambaud s'exalta de jour en jour, et le dominait à tel point qu'il ne pouvait souffrir qu'un homme, quel qu'il fût, entrât dans sa maison. Tout

Digitized by Google

homme était à ses yeux un amant de sa femme. Pour la soustraire à tous les regards, il l'enferma dans une des tours de son château; mais afin qu'elle ne mourût pas d'ennui, il lui donna pour compagnes de sa captivité deux jeunes filles, ses vassales. Flamenca ne sortit plus que les dimanches et fêtes pour aller à la messe ; et encore ne sortait-elle que couverte d'un long voile. Dans l'église, il avait fait fabriquer une espèce de cellule où il se tenait à côté de sa femme tant que durait la messe.

Dans tout le pays et même plus loin, on plaignit la pauvre Flamenca, et l'on se moqua des précautions qu'employait le farouche Archambaud, pour se mettre à l'abri d'un malheur imaginaire. Les chansons, les satires dont il était l'objet, le rendirent ridicule et inspirèrent de l'intérêt pour sa victime. Un jeune et brave chevalier, Guillaume de Nevers, se sentit ému jusqu'au fond de l'âme de la triste situation de Flamenca, et se promit bien, quoiqu'il ne l'eût jamais vue, de lui apporter secours et consolation.

Guillaume n'avait jamais aimé; et le voilà inopinément épris d'une femme qu'il ne connaît pas. Il se déguise, et, quittant le Nivernais, il se rend secrètement à Bourbon-les-Bains. Là il va loger tout près du château d'Archambaud, chez Pierre Guy, le maître des bains. La femme de Pierre Guy, dans une longue causerie qu'il eut avec elle, lui apprit qu'on ne pouvait voir Flamenca que le dimanche à la messe. Guillaume s'empressa de se rendre ce jour-là à l'église; et il vit, pour la première fois, la dame de ses pensées, mais voilée et tenant son mari sous le bras. Elle traversait l'église pour entrer dans la cachette où elle se tenait toujours pendant les cérémonies religieuses. Il put prévoir dès lors combien d'obstacles il aurait à surmonter dans ses projets de séduction. Mais il ne se rebuta point. Il avait remarqué que pendant la messe, à l'offrande, un clerc venait de l'autel vers Flamenca lui présenter à baiser un bréviaire (au lieu de ce que nous appelons une *paix*). Il n'en fallut pas davantage pour qu'il se flattât aussitôt de parvenir à s'approcher de son amante, à lui parler, peut-être : et, pour arriver là, voici comment il s'y prit. Il se fit une tonsure, se donna pour prêtre, et, par des présents et beaucoup d'or, il obtint du clerc qu'il lui céderait sa place.

Une fois en fonction, il va, le dimanche, présenter le bréviaire (la paix) à Flamenca. La première fois, il voit sa

Digitized by Google

main et un peu de son bras, lorsqu'elle fait le signe de la croix, et il se trouve le plus heureux des hommes. Un autre dimanche, il prononce à voix basse un tendre *hélas!* Il est entendu, et Flamenca, surprise et troublée, jette un regard furtif sur le beau clerc qu'elle trouve fort de son goût. Flamenca apprend à ses deux compagnes de prison, Alix et Marguerite, qu'elle a entendu un hélas! sortir de la bouche du clerc, et l'on convient, d'un commun accord, qu'elle doit répondre, le dimanche suivant, par le mot *planz* (je vous plains). Guillaume, enchanté d'avoir été compris, prononce, un autre dimanche, un mot plus significatif: *Je meurs.* Nous rendrons en quelques lignes toute cette conversation monosyllabique qui dura longtemps, car, à chaque dimanche, chaque interlocuteur ne pouvait prononcer qu'un mot.

Hélas! — Je vous plains. — *Je meurs.* — De quoi? — *D'amour.* — Qu'y puis-je? — *Me guérir.* — Comment? — *Par adresse.* — Le moyen? — *Je l'ai pris.* — Et lequel? — *Vous irez.* — Et où? — *Aux bains.*

Il faut expliquer ces derniers mots de Guillaume. Voici pourquoi il conseillait à Flamenca de se rendre aux bains: c'est que, de l'appartement qu'il occupait chez le maître Pierre Guy, il avait trouvé moyen de communiquer, par un souterrain creusé secrètement pendant plusieurs nuits, à la chambre où Flamenca venait se baigner, quand elle pouvait en obtenir la permission de son tyran, chambre où il ne manquait jamais de l'enfermer à double tour; après quoi il se mettait en sentinelle à la porte.

Flamenca devina tout ce que voulait dire Guillaume par ces mots *aux bains.* Elle feignit une grave maladie. Des bains seuls pouvaient la rendre à la vie. Archambaud consent à regret à la conduire chez maître Pierre, elle et ses deux compagnes. Mais il a soin de bien les enfermer dans la chambre du bain qui leur était réservée. A peine elles y sont entrées qu'une grande pierre se soulève, et qu'elles voient sortir du souterrain le beau clerc Guillaume.

Après les plus doux épanchements de cœur entre les deux amants, et mille baisers donnés aussitôt que demandés, Guillaume propose à Flamenca de le suivre, par le couloir qu'il a pratiqué, jusque dans son appartement. Elle répond sans balancer:

Digitized by Google

« Bels dous amix aici co us platz;
J'en irai lai on mi dires :
Car ben sai qu'aissi m tornares,
Si podes, salva e segura. »

Beau doux ami, ainsi comme il vous plaît; j'irai là où vous me direz, car je sais bien que vous me ramènerez ici, si vous pouvez, sauve et sûre.

Les deux amants sont bientôt arrivés dans la chambre de Guillaume, qui apprend à Flamenca et son nom et ses titres. Elle aurait tout accordé à Guillaume simple clerc; comment l'aurait-elle rebuté, comte et chevalier?...

Ce premier rendez-vous fut, comme on le pense bien, suivi de plusieurs autres. Archambaud était surpris de la vertu des bains : les roses et la fraîcheur revenaient, comme par enchantement, sur le visage autrefois pâle et mélancolique de Flamenca. Aussi retournait-elle aux bains le plus souvent qu'il lui était possible. Un jour Guillaume lui représenta que ses deux demoiselles devaient bien s'ennuyer dans la chambre du bain, lorsqu'elle les quittait pour se rendre, par le mystérieux souterrain, dans son appartement; et il lui proposa d'amener, pour les distraire, deux jeunes écuyers qui l'avaient suivi à Bourbon, lorsqu'il partit de Nevers. Flamenca trouva la proposition toute naturelle; et depuis lors, ce ne fut plus un seul couple, mais trois couples d'amants dont les ébats eurent pour théâtre la chambre de Guillaume. Ces scènes-là sont scandaleuses, sans doute; que l'on nous vante après cela les mœurs du *bon vieux temps!*

Jusqu'ici nous avons vu dans le comte Archambaud un mari jaloux à l'excès, un vrai tyran domestique. Dans tout ce qui va suivre, nous ne retrouverons plus le même homme. Il laisse tout à coup sa femme aller seule aux bains, ne l'accompagne plus à l'église, ne l'enferme plus dans une tour. Comment s'est opéré ce changement si subit dans ses manières, dans ses procédés envers elle? C'est ce que nous n'apprendrons point au lecteur : une lacune dans le manuscrit ne nous permet, à ce sujet, que des conjectures. Peut-être avait-il reconnu, par expérience,

Molière, École des maris, acte I, sc. 2.

Que les soins défiants, les verroux et les grilles
Ne font pas la vertu des femmes ni des filles.

Quoi qu'il en soit, Archambaud passait des jours entiers à la chasse, se montrait dans tous les tournois où il était invité par les seigneurs des environs, vivait enfin en vrai chevalier, sans trop s'inquiéter de ce que faisait Flamenca en

Digitized by Google

son absence. Elle profita sans doute de la liberté qui lui était rendue pour visiter plus souvent la maison des bains; mais, ce qui ne surprendra nullement quiconque a fait quelque étude du cœur humain, elle fut la première à inviter Guillaume à retourner dans son pays, à reprendre sa vie chevaleresque. Il est vrai qu'elle espérait bien de le revoir, non plus sous le costume d'un humble clerc, mais dans tout l'éclat d'un comte de Nevers. Son espoir ne fut point trompé. Dès qu'il eut quitté Bourbon et repris son titre et son rang, Guillaume se distingua non-seulement dans les tournois, mais dans une guerre contre les Flamands, dans laquelle il combattit à la tête de trois cents chevaliers.

En peu de temps il acquit tant de gloire qu'Archambaud désira de connaître, de voir de près un guerrier de si haute renommée, d'aller même l'inviter à une grande fête qu'il se proposait de donner dans son château de Bourbon. Il partit donc pour Louvain où se trouvait Guillaume avec quatre mille chevaliers réunis pour un tournoi solennel. Archambaud y combattit aux côtés de Guillaume. L'un et l'autre y désarçonnèrent nombre de chevaliers; et de là une liaison intime entre eux, une liaison si intime que Guillaume confia au seigneur Archambaud que s'il se montrait si brave, que s'il cherchait la gloire, c'est qu'il voulait plaire à une noble dame dont il était secrètement amoureux. Il lui remit même un recueil de vers qu'il avait faits pour elle, recueil magnifiquement renfermé dans un écrin. C'étaient des *Saluts* (1), des poésies anacréontiques.

De retour à Bourbon-les-Bains, Archambaud n'eut rien de plus pressé que de montrer à Flamenca le riche cadeau que lui avait fait le brave comte Guillaume de Nevers. Avec quel intérêt elle lut ces vers composés pour elle par Guillaume, et qui exprimaient l'amour qu'il ressentait encore! Comme elle, ses deux suivantes admirèrent surtout les peintures qui ornaient chaque page du manuscrit. Le portrait de Flamenca y reparaissait cent fois, et toujours ressemblant. C'était un souvenir que l'amant envoyait par les mains du mari.

A l'époque fixée, Guillaume parut à la fête où l'avait invité

(1) Ce genre de poésies est encore en usage en Italie. Un poëte génois qui n'a pas été sans quelque célébrité, *Francesco Gianni*, publia, en 1811, un recueil de *Saluti*. Deux de ces pièces ont été insérées dans le *Mercure étranger*, 1er volume, n° 1er de l'an 1813.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Archambaud. Un cortége brillant l'accompagnait. Ses deux écuyers, Othon et Claris, ceux-là mêmes qui avaient naguère partagé ses plaisirs dans la maison des bains, ne l'avaient point quitté, et le comte Archambaud s'empressa d'en faire des chevaliers. Il présenta ensuite à sa femme Guillaume, qui trouva bientôt occasion de reprendre tous ses droits d'amant heureux. Les deux suivantes, de leur côté (Alix et Marguerite), retrouvèrent dans Othon et Claris de galants et fidèles amis. Le comte Archambaud, tout occupé des préparatifs de sa fête et surtout du tournoi, partie intégrante de toute fête chevaleresque, s'embarrassait fort peu de ce qui se passait dans le château; et pourtant nous ne pouvons dire comment les trois coûples d'amants mettaient à profit ces moments de liberté; car quelque scrupuleux possesseur du manuscrit de Carcassonne a gratté les vers où le poëte s'était sans doute permis de trop érotiques descriptions.

Le jour du tournoi, Guillaume de Nevers déploya, comme de coutume, toute son adresse. Il renversa seize chevaliers, et gagna seize chevaux de Castille. Les chevaliers vaincus devenant ses prisonniers, il aurait pu exiger de chacun d'eux une rançon; mais il se contentait de les adresser à Flamenca qui ne manquait jamais de leur dire :

Vostra preisons no m'a mestier; Ans vueil que sias tut delivre.	De votre prison n'ai pas besoin; au contraire, je veux que vous soyez tous libres.

Quelle fut l'issue du tournoi? Comment le roman se dénouait-il? C'est ce que nous ne pouvons apprendre au lecteur. La fin manque, comme nous l'avons annoncé plus haut, dans le seul manuscrit que l'on ait de ce poëme. On possède si peu de grands romans écrits dans les langues méridionales de la France, qu'il faut regretter que le roman de Flamenca nous soit parvenu dans un tel état d'imperfection. Si, parmi tous les poëmes de nos trouvères, nous avons intercalé celui-ci, qui, par l'idiome, la pensée, le style enfin, ne leur ressemble en rien, c'est, nous le répétons, pour que l'on puisse mieux saisir ce contraste singulier. On remarquera que, pour ne pas trop étendre notre article, nous n'avons pas cité les morceaux du poëme dans lesquels se trouvent en plus grand nombre ces idées recherchées, mys-

Digitized by Google

tiques, ces antithèses surtout si fréquentes dans les poésies des troubadours, et qui se rencontrent si abondamment dans les *Canzoni* de Pétrarque, ce poëte dont ils furent en effet les maîtres. Ne croirait-on pas entendre l'amant de Laure, dans le passage du roman de Flamenca qui commence par ces vers :

Le mal que m sent, que mal non es Ains mi plas mais que nulla res; Ancmais ses mal ta mal non aic, etc.	Le mal que je sens, qui n'est point un mal, mais qui me plaît plus que nulle chose; jamais sans mal, je n'eus tel mal, etc.

Certes, ce n'est point là le style des trouvères.

Au reste, l'auteur de Flamenca, quel qu'il soit, avait pris le sujet de son ouvrage dans un de ces contes orientaux qui, aux XIIe et XIIIe siècles, paraissent avoir été pour les troubadours comme pour les trouvères une source féconde de fabliaux et de romans. Deux siècles à peu près avant notre ère, le bramine Pilpay avait traité le même sujet dans l'un des contes que nous possédons encore; et c'est probablement de ce conte que l'auteur de *Dolopathos* (recueil singulier d'histoires romanesques dont nous ne tarderons pas à nous occuper) avait pris le fabliau du CHEVALIER A LA TRAPPE.

Dans ce fabliau, un chevalier très-riche a quitté son manoir pour courir le monde. Il cherche partout une beauté qu'il n'a jamais vue qu'en songe (1), mais dont tous les traits sont fortement empreints dans sa mémoire. Après bien des courses inutiles, il voit enfin à la fenêtre d'une tour de château une jeune femme qu'il reconnaît pour celle qui lui avait apparu dans son sommeil. La dame le salue de la main, comme si elle l'avait connu depuis longtemps; et, en effet, elle l'avait aussi vu dans un songe.

Mais comment parviendra-t-il à lui parler? C'est la femme d'un seigneur plus jaloux encore que l'Archambaud de Bourbon-les-Bains. Il l'a renfermée seule dans une tour inaccessible, et, pour arriver à la chambre qu'elle y occupe, il faut ouvrir *dix-huit* portes dont le jaloux a toujours les clefs dans

(1) Il y a aussi un *songe* dans le roman de Flamenca. Guillaume voit, en dormant, son amie qui lui apprend ce qu'il doit faire pour parvenir à lui parler; comment il pourrait, en creusant un souterrain, s'introduire dans la chambre où elle se baigne, etc.

Digitized by Google

sa poche. Le chevalier ne se rebuta point. Il se présenta au seigneur châtelain et lui offrit ses services dans la guerre qu'il soutenait contre un voisin très-puissant. La proposition fut très-bien accueillie. Le chevalier s'arme; il bat tous les ennemis du châtelain dont il gagne si bien la confiance que celui-ci en fait son sénéchal. Le voilà donc rapproché de sa dame; mais il n'en est pas plus heureux : elle ne paraissait jamais dans le château, et l'accès de la tour était interdit au chevalier devenu sénéchal, comme à tout autre. Il y pénétra pourtant, comme on va le voir.

Un jour, il pria le châtelain de lui céder un petit coin de terre qui touchait presque à la tour, pour qu'il pût s'adonner à la culture des plantes : c'était là sa passion, disait-il. Le châtelain ne pouvait rien lui refuser. A peine fut-il possesseur du petit terrain qu'il y fit bâtir une maisonnette dans laquelle il pratiqua un souterrain dont l'issue était dans la tour. C'est par là qu'il s'introduisit près de la dame qui, depuis longtemps, l'attendait dans sa solitude.

Ce n'était point assez pour le chevalier de posséder mystérieusement sa dame; il résolut de l'enlever à son jaloux mari : et voici le moyen qu'il employa, moyen bizarre et qui exigeait de l'audace. Un jour que le baron était venu le chercher pour participer à une grande chasse dans les environs, le chevalier s'excusa. « Je suis obligé, lui dit-il, de rester avec une amie que j'ai depuis longtemps, et que, par des circonstances inutiles à vous raconter, j'avais laissée dans mon pays. Elle vient me chercher. Je quitterai donc à regret votre service. Demain, nous partirons ensemble, ma belle et moi; mais elle désire vous remercier auparavant de toutes vos bontés pour son ami. Venez donc, ce soir, souper avec nous, quand vous reviendrez de votre chasse. » Le châtelain, enchanté de connaître la maîtresse de son ami, promit bien de se trouver au souper.

Pendant que le châtelain courait les bois, le chevalier était allé chercher sa dame dans la tour, et, par la route souterraine, l'avait amenée dans sa maisonnette. Elle s'y vêtit d'habits très-riches, mais d'habits d'étoffes étrangères; et, dans ce costume, elle attendit son époux, à qui Guillaume la présenta. Pendant tout le souper, le châtelain stupéfait ne cessa de regarder cette étrangère qui feignait de ne pas s'en apercevoir, qui le traitait avec distinction et politesse, mais froidement, comme un homme que l'on n'a jamais vu. Pour

Digitized by Google

lui, il se sentait le cœur serré; et à peine le dessert parut-il, qu'il demanda la permission de s'en aller. Mais, avant qu'il sortît, le chevalier obtint de lui qu'il reviendrait le lendemain matin, pour être témoin du mariage qu'il voulait contracter avec la belle inconnue, avant de monter sur un vaisseau qui les attendait près du rivage.

On se doute bien que le châtelain ne se presse tant d'abandonner la table que pour aller voir par lui-même si sa femme est encore dans la tour. Avant qu'il eut ouvert ses dix-huit portes, elle était déjà rentrée dans sa chambre, et s'était mise au lit où il la trouva profondément endormie, ou plutôt feignant de dormir. Dès lors, pas l'ombre du soupçon ne s'éleva plus dans son esprit; et, plein de joie, il se coucha près d'elle.

Le lendemain, fidèle à sa promesse, il se rendit chez le chevalier où il retrouva l'inconnue plus parée encore qu'elle ne l'était la veille. Il lui parla avec plus d'aisance, presque avec familiarité, et lui offrit la main pour la conduire à l'église où un prêtre bénit son mariage avec le chevalier. Après la cérémonie, il conduisit les nouveaux époux jusqu'au vaisseau qui devait les reporter dans leur pays.

Rentré dans sa tour, il put se convaincre que renfermer les femmes pour les forcer d'être fidèles, c'est la précaution inutile.

Voilà du moins un dénoûment; mais il n'y a, il en faut convenir, pas plus de vraisemblance dans ce conte-ci que dans l'autre : c'est qu'ils ont tous deux la même origine orientale, et ce n'est pas dans les contes qui viennent de l'Orient qu'il faut chercher de la vraisemblance. A. D.

Digitized by Google

II. LAIS ET FABLIAUX.

LÉGENDES. — HISTOIRES ET CHRONIQUES EN VERS.

Les mots *lai* et *fabliau* sont à peu près synonymes, sans doute : l'un, comme l'autre, désigne une narration d'événements plus ou moins sérieux, plus ou moins comiques, d'événements qui tiennent quelquefois à l'histoire, qui le plus souvent n'offrent que des scènes plus dramatiques seulement que les scènes ordinaires de la vie. Cependant il nous a semblé que ce mot de *lai* qui, dans sa primitive acception, signifie un *chant*, devait de préférence s'appliquer à des récits de grands et nobles faits, de ces faits dont s'emparaient ou pouvaient s'emparer les auteurs de nos grandes *chansons de gestes*. C'est ce qui nous a fait placer parmi les romans de chevalerie, quelques petits poëmes dont les sujets avaient été puisés soit dans la mythologie, soit dans l'histoire ancienne, soit dans l'histoire du moyen âge, aux siècles d'Arthus et de Charlemagne; petits poëmes que l'on avait jusque-là relégués dans la classe des lais et fabliaux.

Nous continuerons ici l'examen non-seulement de quelques lais qui n'ont pas cette ancienne origine, mais d'une foule de fabliaux ou récits d'aventures et de scènes familières. Il est inutile de faire observer que ce que nos pères appelaient des lais et des fabliaux, nous l'avons nommé en langage moderne des *contes;* que les Italiens les ont nommés des *nouvelles* (ou mieux des *novelles*), et que nous leur avons ensuite emprunté ce mot de *nouvelles*, que nous appliquons, comme eux, à de petites narrations romanesques.

On pourra donner, avec autant de justesse, le nom de *contes* à la plupart des *légendes en vers* (et elles sont en grand nombre), que nous ont laissées les trouvères du XIIIe siècle. C'est ce que nous avons voulu faire sentir en rapprochant ici ces deux genres de productions : fabliaux et légendes.

Les légendes se glissèrent dans l'histoire, en firent une partie intégrante dès l'époque de l'introduction du christianisme dans les Gaules; et, par une suite nécessaire, les *chroniques*, surtout les chroniques en vers, ne furent plus guère qu'un extrait décharné de ces légendes ou contes religieux, au milieu desquels on introduisit pourtant quelques sou-

Digitized by Google

venirs, non moins mensongers peut-être, des événements politiques et militaires.

Tels seront les objets sur lesquels nous allons porter notre attention dans cette partie de notre Histoire littéraire. Nous commençons notre revue par un recueil de poésies qui contient à la fois des lais, des fables et des légendes.

POÉSIES DE MARIE DE FRANCE.

Dans la longue galerie que nous formons de nos premiers poëtes français, nous n'avions point encore rencontré de femmes : en voici une qui mérite bien d'y prendre place. Si elle nous a dévoilé l'un de ses noms et sa patrie par quelques vers qui finissent un de ses principaux ouvrages, elle nous a laissé ignorer toutes les particularités de sa vie.

> Au finement de cest écrit
> Qu'en roman ai torné et dit,
> Me nommerai par remembrance :
> Marie ai nom, si sui de France.

Ces vers ne nous disent ni son nom patronymique, ni la province de France où elle était née; et nous ne saurions pas même qu'elle a joui d'une grande célébrité au temps où elle florissait, si un poëte anglo-normand du XIIIe siècle, son contemporain, ne nous apprenait que les poésies de Marie étaient dans toutes les bouches, qu'elles faisaient les délices des comtes, des barons, des chevaliers, des dames qui surtout accueillaient avec faveur les lais qu'elle composait.

> Kar mult l'aiment, si l'unt mult cher
> Comte, baron et chivaler,
> Et si en aiment mult l'escrit,
> Et lire le font, si unt delit,
> Et si les font sovent retraire;
> Les *Lais* soleient aux dames plaire,
> De joie les oient et de gré,
> Kar sunt selon lur volenté.

Denis Pyram, que nous avons mieux fait connaître dans notre section des Romans de chevalerie, est le nom de ce V. supra, p. 629.

Digitized by Google

poëte qui savait si bien apprécier les talents de Marie. C'était un de ces trouvères anglo-normands qui, au XIIIe siècle, lorsque l'Angleterre ne connaissait guère d'autre littérature, d'autre langue même que la langue et la littérature françaises, vivaient à la cour des rois anglais, en étaient protégés et favorisés. Nous sommes d'autant plus portés à placer Marie de France dans cette catégorie, qu'en plusieurs occasions elle a soin de nous apprendre que c'est sur l'invitation ou d'un roi ou d'un comte qu'elle compose tel ou tel ouvrage.

Mais si elle a toujours vécu et écrit en Angleterre, il ne paraît pas qu'elle y ait pris naissance, comme tant d'autres trouvères dont les productions françaises remplissent encore les bibliothèques de Londres, de Cambridge, etc. Elle a trop soin de proclamer qu'elle est *de France*. Voulait-elle insinuer par cette révélation que son style, comme Française, devait être plus pur, plus élégant que celui de ces rimeurs anglo-normands qui ne pouvaient bien connaître toutes les améliorations, ou du moins les changements qui s'étaient opérés dans la langue française du continent depuis l'époque de l'invasion de Guillaume? Il est bon de remarquer qu'en effet son style est plus clair, plus poli, et a plus de douceur et d'harmonie que celui de la plupart des écrivains au milieu desquels elle vivait en Angleterre.

Elle savait, si l'on ajoute foi du moins à quelques passages de ses poésies, peut-être le grec, et incontestablement le latin, plus certainement encore l'anglais, et enfin le breton. De ce dernier idiome, ou plutôt de cette riche littérature armoricaine, dont il paraît que déjà il ne restait à cette époque que des débris, Marie tira la plupart des Lais qui fondèrent sa réputation en Angleterre. Elle suivait en cela l'exemple de Robert Wace qui avait trouvé dans cette ancienne littérature, le sujet et les principales circonstances de son plus grand poëme.

Quelques auteurs, étonnés de ce que Marie connaissait si bien une langue et une littérature qui commençaient à tomber en oubli, en ont induit qu'elle était née en Bretagne, que le breton était sa langue naturelle. Mais alors pourquoi eût-elle affecté en toute occasion de se proclamer *Française?* Malgré les relations de la Bretagne avec le reste de la Gaule, et l'hommage que peut-être cette province était forcée de rendre aux rois de France, jamais Breton, à cette époque,

Digitized by Google

ne se fût dit Français (1). Concluons que Marie n'étudia, n'apprit le breton que pour rechercher dans les vieilles archives de cet idiome, des sujets de compositions; ajoutons qu'un des pays les plus intéressants de la grande île qu'elle habitait, le pays de Galles, parlait cette langue (comme il la parle encore aujourd'hui), et en conservait quelques antiques et curieux monuments (2). C'était un motif de plus et une facilité plus grande pour elle de se livrer à cette étude.

Les lais de Marie de France, traduits ou imités du breton, ne sont qu'une partie de ses œuvres poétiques; elle a de plus composé *le Purgatoire de saint Patrice*, long poëme pris d'une légende ou fable religieuse très-répandue en Irlande, et enfin un *recueil de fables* tirées en grande partie des fables d'Ésope.

Par une inexplicable fatalité, Marie, malgré tous ses titres à la gloire, fut, jusqu'en ces derniers temps, moins connue en France que la plupart des trouvères ses contemporains. Fauchet, qui semble n'avoir connu que ses fables, lui avait à peine consacré quelques lignes. Le Grand-d'Aussy n'avait admis, sous son nom, dans son recueil, qu'une trentaine de ses fables à qui il avait fait perdre une partie de leur mérite en les traduisant en prose moderne. S'il nous donna aussi en prose et singulièrement défigurés, plusieurs de ses lais, il ne les

Fauchet, de la langue et poésie françaises, pag. 579.

Le Grand-d'Aussy, Fabliaux et contes.

Tels sont les lais de Lanval, de Graëland, etc., t. I, p. 93 et 120.

(1) Dans un manuscrit de la bibliothèque du roi, n° 7615, M. Paulin Paris a remarqué ces vers :

> L'évangile des femmes vous veil recorder;
> Moult grand prouffit si a qui le veult escouter.
> Cent jours de hors pardon si porroit conquester:
> MARIE DE COMPIEGNE le conquist oultre mer.

Ces vers se trouvent dans une espèce de satire en vers, par un trouvère du nom de *Jehan Dupain*. Elle a pour titre, *l'Évangile des femmes*.

Le dernier vers ne nous indique-t-il point la vraie patrie de *Marie* qui vivait *oultre mer*, puisqu'elle ne quittait point la cour des rois d'Angleterre, mais qui avait toujours soin de proclamer qu'elle était *de France?* Or, Compiègne se trouvait placé dans le pays que l'on appelait *de France*, et dont une partie s'appelle encore *Ile de France*.

Remarquons, au reste, que Jehan Dupain plaisante certainement lorsqu'il semble attribuer à *Marie de Compiegne* l'Évangile des femmes. Ce poëme est, en effet, une satire amère des femmes, à laquelle aucune femme sans doute n'aurait voulu prendre part.

(2) Ces monuments de la langue gallique (dialecte du celtique) ont été publiés à Londres, sous ce titre : *The Myrian Archaiology of Wales*.

Digitized by Google

attribua point à Marie, parce qu'il les avait sans doute trouvés sans nom d'auteur, dans la collection de manuscrits français où il puisait. Mais l'abbé de la Rue, grâce aux recherches qu'il fit dans les bibliothèques de Londres, découvrit un manuscrit qui contenait un recueil des lais et des fables de Marie, à peu près complet; et bientôt après (en 1820) parurent en France, par les soins de feu M. de Roquefort, *Les poésies de Marie de France.*

Les œuvres de cette femme célèbre sont donc désormais connues et appréciées; ce qui pourrait nous dispenser de nous livrer à leur examen, si nous ne nous flattions d'y trouver matière à quelques observations nouvelles sur l'histoire littéraire au XIIIe siècle.

I. Des lais de Marie de France. — Dans l'édition que l'on a donnée, en 1820, des poésies de Marie, on compte quatorze lais. Mais il ne nous paraît pas certain que tous ces petits poëmes, dont le nombre surpasse celui des lais que contient le manuscrit du muséum britannique, soient bien réellement de notre poétesse. Il se pourrait aussi que l'on en revendiquât, avec assez de vraisemblance, en sa faveur, plusieurs autres qui, comme les siens, ont été tirés de l'ancienne littérature bretonne, c'est-à-dire des fabuleuses histoires d'Arthus et de ses chevaliers. Tels sont, par exemple, les lais de *Mélion* et du *Trot,* que l'on a récemment publiés (1), et dont on ne connaît pas les auteurs; mais ce n'est point le moment de nous livrer à cet examen.

Le *prologue* que Marie a placé en tête de ses lais est curieux. Elle y parle d'abord de l'utilité dont est l'étude pour les hommes en général :

> Ki de vice se volt défendre
> Estudier doit et entendre.

(1) MM. Monmerqué et Francisque Michel ont publié, en 1832, un volume qui contient trois anciens lais : 1° *Ignaurès*, par le trouvère Renaud (nous en avons parlé dans le volume précédent); 2° *Mélion*, lai du genre de ceux de Marie de France, et, comme les siens, tiré du breton; 3° le lai *du Trot*, qui paraît aussi de même origine, comme on le voit par ces vers :

> L'aventure fu molt estraigne
> Si avint jadis en Bretaigne, etc.
> .....
> Un lay en firent li Breton,
> Le lai del trot l'appele-l'on.

Digitized by Google

Et d'abord elle avait eu dessein de traduire du latin en roman quelque grave histoire; mais trop d'autres écrivains, avant elle, avaient entrepris ce pénible travail. C'est ce qui la détermine à chercher ailleurs des sujets de narrations poétiques, à versifier d'anciens lais qu'elle a lus, ou qu'on lui a racontés, genre d'ouvrages, dit-elle, qui lui a coûté bien des veilles :

Soventes fiez en ai veillié.

C'est à un roi preux et courtois (elle ne le nomme pas) qu'elle consacre son œuvre :

En l'honur de vos, nobles reis,
Ki tant estes pruz e curteis,
A ki tute joie s'encline,
E en ki quner tuz biens racine;
M'entremis de lais assembler
Por rime faire et raconter.
En mon quner pensée e diseie,
Sire, ke vus presenterie,
Si vus le plaist à receveir,
Mult me ferez grant joie aveir.
A tuz-jurs-mais en serai lie.
Ne me tenez à surquidie,
Si vus os faire icest present, etc.

Cette simplicité, cette douceur de style et cette modestie se retrouvent dans toutes les compositions de Marie. Sa dédicace rappelle, à ce qu'il nous semble, celle qu'on lit à la tête des fables de la Fontaine; de ce poëte avec qui Marie a plus d'un rapport de caractère et de style.

On a beaucoup disserté sur la question de savoir quel était ce roi qu'elle ne nomme pas dans le prologue de ses lais, mais à qui les manuscrits donnent différents noms, lesquels ne sont pas même des noms de rois. Mais un manuscrit porte le nom de *Henri;* et c'est sans doute à ce nom qu'il faut s'arrêter. M. de la Rue a très-bien prouvé que ce ne pouvait être que Henri III, qui a régné en Angleterre de 1216 à 1272. C'est dans cette période qu'a dû nécessairement vivre Marie et publier ses lais.

De la Rue, Hist. des bardes, jongleurs et trouvères, t. III.

Ce genre de compositions devait avoir et eut, en effet, un grand succès chez une nation qui, par ses mœurs et par son caractère romanesque, a toujours eu beaucoup de penchant pour le merveilleux, l'extraordinaire. Les peuples voisins de

Digitized by Google

la grande île qu'elle habite, les adoptèrent bientôt avec le même enthousiasme. L'Allemagne eut ses minnesingers, et peu après l'Italie eut ses *novellistes;* mais ceux-ci n'écrivirent guère qu'en prose. Les lais, autant pour le moins que nos *fabliaux* (avec lesquels d'ailleurs ils se confondent souvent), furent des modèles pour les premiers écrivains de ces anciennes *Novelle* dont les recueils remplissent les bibliothèques d'Italie, et que nous avons ensuite, en les traduisant, réimportées en France. Oui, nous croyons pouvoir exposer ici avec quelque confiance dans notre opinion, que c'est d'abord de nos lais tirés du celtique, comme l'avaient été les grands romans d'Arthus et de la Table ronde, que sont provenus tous ces contes ou tragiques ou facétieux qu'écrivirent dans leur temps, les prédécesseurs de Boccace qui sut les imiter avec tant de talent; ces contes qu'imitèrent à leur tour, avec plus ou moins de succès, les Straparole, les Bandello et cent autres qu'il serait superflu de nommer.

Les lais que nous a laissés Marie de France, sont trop connus pour que nous en exposions ici les sujets, ou que nous présentions des exemples du style dans lequel ils sont écrits. Contentons-nous de faire remarquer que si l'action n'en est pas toujours très-intéressante, ils offrent des détails de mœurs et d'usages singuliers, que l'on chercherait vainement dans les compositions de même genre qui leur ont succédé. Plus rapprochés de la source commune de tous les lais, ils nous donnent une idée plus juste du peuple qui, au temps de Marie, avait encore conservé quelque physionomie des anciens habitants de la Gaule; et Marie, en les faisant passer dans la langue romane, les revêtit presque involontairement de quelques ornements, y introduisit quelques accessoires qui peignent aussi, mieux qu'on ne le croit communément, une époque toute différente de civilisation. C'est sous ce double aspect que nous devons seulement nous livrer à leur examen.

Nous y retrouvons d'abord quelques traces de la mythologie druidique. Telle, la croyance aux *fées*. Lisez le lai de *Gugemer,* dans lequel une fée bienveillante et amoureuse du héros le défend des persécutions d'une autre fée (1). Elle

(1) Dans le poëme, qui forme un vrai roman, les aventures de Gugemer sont en très-grand nombre, et offrent un véritable intérêt; mais la narration la plus abrégée de toutes ces aventures prendrait ici trop de place. Nous renvoyons au Recueil des poésies de *Marie.* Gugemer est le premier de ses lais.

Digitized by Google

lui envoie sur le rivage où il errait, triste et blessé, un vaisseau où il n'y avait, il est vrai, ni capitaine ni matelot, mais qui le transporte, sans qu'il s'en doute, dans un pays désert aussi, où s'élevait un voluptueux palais qui renfermait tout ce qui peut contribuer aux plaisirs de la vie. On lit dans un de nos anciens romans poétiques (*Partonopex de Blois*) qu'un vaisseau désert, naviguant aux ordres d'une fée, lui amène aussi l'amant qu'elle veut posséder sans partage. Est-ce Marie qui a imaginé la miraculeuse histoire? Est-ce l'auteur de Partonopex? C'est ce qu'il est assez difficile de décider aujourd'hui, car les deux poëmes sont du même temps.

On ne met point en doute, non plus, dans les lais, que certains hommes jouissent de la faculté de se métamorphoser en telle ou telle bête. Dans le lai de *Binlavaret,* c'est un mari qui devient *loup-garou,* et qui, sous cette forme, trouve moyen de se venger de sa femme infidèle. Dans le lai d'*Iwenec,* c'est un amant qui s'introduit, sous la forme d'un grand oiseau (un autour), dans la chambre où un vieux mari jaloux tient sa femme emprisonnée. La belle n'est nullement surprise de cette étrange visite. L'oiseau d'ailleurs reprend sa forme d'homme. Il est vrai pourtant qu'elle ne veut lui accorder aucune faveur (et ici nous reconnaissons l'influence des idées adoptées par une société nouvelle) avant qu'il lui ait prouvé qu'il croit en Dieu; et pour cette preuve que fallait-il? Recevoir des mains d'un prêtre le corps et le sang de Jésus-Christ. Le jeune amant consent à l'épreuve.

Si a le prestre demandé;
E cil i vint plus tost qu'il pot,
Corpus Domini aportot.
Li chevaliers l'a receu
Le vin du calice a béu.
Li chapelain s'en est allé.

Après cela, la dame ne fait aucune difficulté de se coucher près du chevalier.

La dame gist lès sun ami,
Ains mès si biau couple ne vi.

On peut remarquer avec quelle rapidité Marie glisse dans ces deux derniers vers sur certaines images qui pourraient alarmer la pudeur. Il en est de même dans ses autres lais, quoi-

Digitized by Google

qu'en vérité presque tous lui eussent offert plus d'une occasion de se livrer à des descriptions, à des peintures érotiques (1). Elle n'affecte point une pruderie déplacée; mais, très-différente des auteurs de fabliaux, elle évite leur langage cynique et déhonté; et lorsque ses personnages font preuve de décence, d'honnêteté, elle semble leur en savoir gré. Dans le lai d'*Éliduc*, par exemple, un chevalier, aimé de la fille d'un roi, et qui peut obtenir d'elle les plus grandes faveurs, reste fidèle aux serments qu'il a faits à une autre femme. Et cependant il aimait éperdument lui-même cette fille de roi. Leur amour mutuel ne se manifestait que par les douces conversations qu'ils avaient ensemble, tous deux assis sur *le même lit*, et par les cadeaux qu'ils s'envoyaient l'un à l'autre.

Kar anguissusement (le chevalier) l'amot
E elle ke plus ne pot.
Mès n'ot entre eus nule folie
Ne jolifre, ne vileinie;
De donnéer e de parler,
E de lur beaus aveirs doner,
Esteit tute la druerie
Par amur, en lur cumpainie.

C'est bien là de la galanterie chevaleresque, une galanterie dont Marie ne pouvait guère trouver d'exemple dans les lais bretons qu'elle traduisait, ou dans lesquels elle cherchait des sujets de poëmes.

Citons encore un de ses lais (celui du *Frêne*) comme une preuve de ce que nous avons avancé, en commençant cet article, que l'Italie et peut-être toutes les autres contrées de l'Europe ont trouvé dans les lais français, et particulièrement dans les lais bretons, les sujets de la plupart des contes et nouvelles dont on les voit s'attribuer l'invention. Le lai du Frêne est incontestablement le type de la célèbre nouvelle à laquelle Boccace a donné pour titre *Griselidis*. Dans le lai et dans la nouvelle, on voit une femme soumise, obéissante aux ordres de son mari, se résigner à n'être plus

(1) Dans le *lai de Milon*, au lieu de décrire avec détail les rendez-vous que la maîtresse de son héros lui donnait dans un verger près de sa maison, elle se contente de dire :

Tant i vint Milun, tant l'ama,
Que la demoiselle enceinta.

Digitized by Google

épouse, et préparer de ses mains le lit même où doit entrer celle qui la remplace. Mais dans le lai de Marie, c'est en Bretagne que se passe la scène; dans la nouvelle de Boccace, c'est en Lombardie.

N'oublions pas, au reste, de remarquer que tous ces lais se chantaient dans les fêtes et les réunions de familles. On n'en peut douter, après avoir vu un manuscrit que l'on possède encore dans la bibliothèque royale. On y voit tracées en tête d'un lai, les lignes sur lesquelles devaient être les notes du chant, que malheureusement on a négligé d'y tracer.

Il est temps de passer à l'examen des autres ouvrages de Marie de France.

II. Le Purgatoire de saint Patrice. — Ce poëme, qui n'a pas moins de 3,302 vers, mérite quelque attention en ce qu'il fait connaître toute l'absurdité des croyances répandues à cette époque dans la société en général; croyances que des esprits qui, comme Marie, avaient reçu quelque instruction, ne regardaient pas pourtant comme indignes d'être transmises par la poésie à la postérité.

L'abbé de la Rue nous apprend que c'est dans l'ouvrage d'un certain Henri, moine de Saltry en 1140, que Marie a pris le sujet de son poëme. Cela peut être; mais l'abbé de la Rue ne dit point où il a puisé ce renseignement (1). Essais historiques sur les bardes et les trouvères, t. III, p. 98.

Quoi qu'il en soit, le poëme est d'abord historique. Marie raconte d'abord comment saint Patrice lui-même, apôtre et patron de l'Irlande dans le ve siècle, révéla aux habitants de cette contrée, que la sombre et profonde caverne creusée dans une île du lac Dearg était une porte de l'enfer. Il est bon d'observer qu'il était pour l'apôtre d'un grand intérêt de présenter cette preuve de l'existence d'un lieu de supplices pour les coupables après leur mort; car les Irlandais qu'il avait mission de convertir à la foi chrétienne, refusaient obstinément de croire même à une vie future.

N'i aveit nul qui volsit creire
S'il (saint Patrice) ne mustrat certeinement,
K'il veissent apertement

(1) La fable du *Purgatoire de saint Patrice* se trouve aussi répétée dans Matthieu Paris, ad an. 1152, et dans Vincent de Beauvais, lib. XXVII. Les Bollandistes n'ont point voulu l'admettre dans leurs *Acta sanctorum*, et ils en exposent les motifs.

Digitized by Google

Les joies dunt il ad mustré
E les peines dunt ad parlé :
S'il le veissent mielz crerreient
Ke ço que dire les orereient.

Mais tous les doutes de ces obstinés insulaires durent s'évanouir, quand Patrice leur annonça que c'était Dieu même qui était venu lui indiquer où conduisait la grotte

Espuntable à demesure,

et qu'il leur proposa d'y descendre et d'y passer seulement

Un jur e une nuit entère
E par ci revenir arère.

La seule condition qu'il imposait, était de se préparer à ce court mais terrible voyage par des jeûnes de plusieurs jours et par des prières. Ils devaient aussi à leur retour rendre un compte détaillé de tout ce qui leur était advenu, de tout qu'ils avaient vu et entendu dans la caverne. Ce compte était dûment enregistré dans les archives de l'abbaye que Patrice avait eu soin de faire construire à l'entrée même du souterrain. Les récits de ces hardis voyageurs (car il s'en trouva) ne sont point parvenus jusqu'à nous. Il ne nous reste que celui dont nous allons parler en quelques lignes; non sans regret de ne pouvoir témoigner la même admiration que Marie de France pour les événements vraiment miraculeux qu'elle rapporte.

Au temps du roi Étienne (c'est sans doute Étienne, roi d'Angleterre; ce qui place l'événement vers la moitié du XIIe siècle), un brave chevalier, nommé *Owen*, ayant ouï dire que l'on sortait de la caverne de saint Patrice (lorsqu'on en pouvait sortir) quitte, libéré de tous ses anciens crimes et péchés, forma le projet d'y descendre, de la parcourir dans toute son étendue; et ce n'était pas sans bons motifs : il avait de vifs remords,

Kar il aveit sovent ovré
Contre Deu en grant cruelté.

En vain le prieur de l'abbaye de saint Patrice lui fait-il une effrayante peinture des dangers auxquels il va s'exposer, le chevalier reste inébranlable : ce n'est que dans le *purgatoire*

Digitized by Google

qu'il peut, tout vivant qu'il est encore, se purger des forfaits qu'il a commis. Il fallut, bon gré mal gré, qu'on le préparât au périlleux voyage. Pendant quinze jours entiers, il resta dans l'église, jeûnant et priant; il se confessa ensuite au prieur, et, le

Matin, lui firent messe oïr
E escuter tut à leisir;
Puis reçut od devociun
Le cors Deu od beneïçun;
L'ewe benëite jetèrent
Desur lui, après l'amenèrent
Od létanie, od oreisun,
El liu où il deveit entrer.

Le chevalier entre avec courage dans la redoutable caverne, et les moines en ferment aussitôt sur lui la porte. C'est véritablement ici que commence le poëme. On s'attend peu à ce que va nous raconter Marie.

Le vestibule de l'enfer (car c'était véritablement l'enfer; si Marie ne lui donne que le nom d'*expurgatoire*, c'est que ceux qui, après avoir visité le souterrain, parvenaient à en sortir, se trouvaient *purgés* de toutes leurs fautes anciennes), ce vestibule, disons-nous, est beaucoup moins effrayant qu'on ne pourrait croire. Bien que l'on soit sous terre, on n'y est pas entièrement privé de jour; car, dit assez poétiquement Marie en parlant du chevalier :

Tel lumière ad iluek trovée
Cum est d'yvern en la vesprée.

Mais voici bien une autre merveille : après avoir traversé une plaine déserte, le chevalier se trouve en face d'un *grand et beau palais*. Il y entre, et l'ayant admiré dans tous ses détails,

Ne cuida pas, c'en est la summe,
Ke cil ovre fust de main hume.
Il n'i aveit guères esté
Quant en la sale sunt entré
Quinze persones simplement
Rès e tunduz novelement;
Blancs vestemenz orent vestuz,
De par Deu lui distrent saluz.

Ces quinze personnages *vêtus de blanc* et *frais tondus* s'asseyent près du chevalier; et l'un d'eux prenant la parole,

Digitized by Google

lui annonce qu'il va être entouré d'une multitude de diables qui chercheront à le séduire; mais il l'engage à n'avoir confiance qu'en Dieu. Le chevalier, bien rassuré, s'apprête à combattre vaillamment cette armée de diables dont on le menace.

Des armes s'est-il bien armez
E bien garniz e aturnez;
Haubert de justice out vestu,
Par lequel li cors out defendu
De l'engin de ses anemis,
E l'escu de fiance out pris.
Haume out fait de créance
L'autre armure d'espérance;
Espeie ad del Saint Espirit.

On se demande ce qu'avec de telles armes il avait à craindre de toutes les puissances de l'enfer. Et pourtant il lui fallut encore bien du courage et de la persévérance, comme nous allons voir.

A peine était-il resté seul qu'un bruit épouvantable se fit entendre : c'était un mélange de cris d'hommes, de bêtes et d'oiseaux. Et à l'instant même, une foule de diables entrent dans le palais en grinçant des dents. Ils lui reprochent d'être venu vivant dans un lieu où il n'est permis qu'aux morts de pénétrer, et ils lui proposent vainement de le ramener sans mal aucun à la porte du souterrain. Le chevalier refuse; alors ils allument un grand feu dans le palais même, se jettent sur le chevalier, lui lient les pieds et les mains, et le lancent au milieu du brasier. Mais il prononce le nom de Jésus, et aussitôt les flammes s'amortissent, disparaissent. La fureur des démons s'en accroît; ils le saisissent, le traînent hors du palais, et lui font traverser plusieurs plaines immenses dans chacune desquelles les damnés souffrent différents genres de supplices. Ici, il les voit pendus ou par les pieds ou par les cheveux; là, fichés en terre par des clous de feu; plus loin, plongés en d'immenses chaudières d'eau bouillante. On nous dispensera de suivre le poëte dans la longue et dégoûtante description qu'il fait de tous ces supplices.

Virgile, Énéide, l. VI.

On a prétendu que Marie avait copié Virgile, dans la description si poétique qu'il fait de l'enfer des anciens. Elle ne l'a pas même imité. Tout ce qu'elle fait, est de répéter en vers ce que les moines de son temps, et même ceux d'un

Digitized by Google

temps très-voisin du nôtre, déclamaient en mauvaise prose sur les peines éternelles qui attendent les pécheurs. Si Virgile eût été son modèle, elle se serait arrêtée plus tôt dans les peintures qu'elle fait des punitions infligées aux grands coupables, et aurait dit avec lui :

> Non, mihi si linguæ centum sint, oraque centum,
> Ferrea vox, omnes scelerum comprendere formas,
> Omnia pœnarum percurrere nomina possim.

Mais ce qui pourrait faire soupçonner que Marie avait du moins quelque notion du poëme latin, c'est qu'à l'exemple de Virgile, elle conduit son héros dans une espèce d'élysée. Le chevalier Owen, après les mille tribulations qu'il a éprouvées, parvient, en passant, avec l'aide de Dieu, sur un pont dont la largeur égalait à peine le tranchant d'un rasoir, dans un lieu de délices : c'était ce même paradis terrestre d'où Adam s'était fait chasser. Il n'y trouva pas, comme Énée dans l'élysée de Virgile, des sages, des ombres illustres qui s'entretenaient sous de frais ombrages, mais des archevêques, des évêques, des chanoines qui s'amusaient à des processions autour d'un palais tout resplendissant d'or et de pierreries. Il est vrai que ce n'était point là le paradis habité par Dieu même; c'était un paradis intermédiaire, mais qui n'était pas sans jouissances pour quiconque aime les chants, les cérémonies et les pompes de l'Église catholique. Un archevêque a bien soin d'avertir le chevalier que ce n'est point là le vrai paradis :

> Ço est l'entré, biaus-amis,
> De celestien paradis;
> Quant aucun deit de nus torner,
> Par cele porte deit entrer :
> Sachez ke par iluek s'en vunt
> Cil qui el ciel montent a-munt.

Bien que ce ne fût là qu'un paradis *terrestre* très-inférieur en beautés au *céleste*, dont on ne pouvait pas même l'aider à se former une idée, le chevalier aurait voulu n'en jamais sortir.

> Li chevalier pleure e suspire;
> As évesques comence à dire
> Ke il ne s'en vout nient partir.

Mais c'était chose impossible. Les évêques le renvoient d'où il était venu :

Digitized by Google

Hors à la porte l'unt mené,
A Jhesu-Crist l'unt cumandé,
La porte cloent, e il s'en va
Parmi les lius où il passa.

A son retour, les diables ne cherchaient plus à le tourmenter; au seul nom de Jésus qu'il avait toujours à la bouche, tous s'enfuyaient, disparaissaient. Il eut bientôt regagné la porte du souterrain, où l'attendait le prieur de l'abbaye de Saint-Patrice avec tous ses moines. Le récit qu'il fit de ses aventures dans le purgatoire et dans le paradis terrestre, fut consciencieusement inscrit sur les registres. Et c'est ce qui fait que Marie a pu nous le répéter en vers faciles et quelquefois élégants.

Si l'on nous demandait ce que devint le chevalier Owen que son voyage en purgatoire avait libéré de tous ses crimes, nous répondrions avec Marie, qu'il prit la croix, qu'il partit pour Jérusalem, y combattit glorieusement les infidèles, afin d'avoir place, à sa mort, dans ce merveilleux paradis qu'il n'avait vu qu'en perspective.

Nous nous sommes arrêtés longtemps, trop longtemps peut-être, sur ce singulier poëme; c'est que, comme nous l'avons observé en commençant, il nous a paru l'expression fidèle des croyances universellement adoptées à cette époque. D'autres trouvères du même temps avaient aussi représenté dans leurs vers l'enfer, le paradis (voyez dans le tome précédent, nos articles sur le *Songe d'enfer*, la *Voye de paradis*, le *Tournoinement du Christ*, etc.); mais aucun ne s'est exprimé avec autant de sérieux et de dignité que Marie.

Plus tard, un poëte de génie, Dante, traita le même sujet avec la même gravité, plus dignement encore, surtout plus éloquemment, et il en fit une satire violente contre de grands personnages tant anciens que modernes. Il est à regretter que Marie n'ait pas aussi placé soit dans son enfer, soit dans son paradis terrestre, quelques rois ou hommes puissants de son siècle. Son poëme serait lu aujourd'hui avec plus d'intérêt; et nous connaîtrions d'elle autre chose que ses opinions religieuses. Quant à ses opinions morales, ses *fables* nous les font suffisamment connaître (1).

(1) L'abbé de la Rue, t. II de ses *Bardes et Trouvères*, p. 245, fait mention de deux trouvères anonymes qui ont pris pour sujets de leurs poëmes en roman, le *Purgatoire de Saint-Patrice*. Un de ces poëmes se trouve dans la bibliothèque harléienne, l'autre dans la bibliothèque cottonienne.

Digitized by Google

III. Les Fables de Marie de France. — Ce recueil de fables est le plus beau fleuron de la couronne poétique de Marie. Ce fut longtemps son seul titre de gloire; car on ne connaissait, ou du moins on ne lui attribuait pas ces lais si intéressants que personne aujourd'hui ne lui dispute l'honneur d'avoir composés.

C'est, dit-elle, *par amour du comte Guillaume*

Ki flour est de chevalerie
E de sens e de courteisie,

V. le prologue et l'épilogue des fables de Marie.

qu'elle a entrepris ce recueil de fables. Quel était ce comte Guillaume? L'abbé de la Rue prouve très-bien que ce ne peut être que Guillaume Longue-épée, fils naturel de Henri II et de la belle Rosemonde, et qui, dans l'épitaphe inscrite sur son tombeau, est appelé comme dans les vers de Marie, fleur de chevalerie (*flos comitum*).

Essais sur les bardes et trouvères, t. III, p. 72.

Marie tenait beaucoup à ce qu'on la reconnût bien pour l'auteur de ses fables : aussi n'hésite-t-elle point à se nommer. Elle craignait les plagiaires; car sans doute il y en avait, en ce temps-là, plus peut-être que de nos jours.

Puet bien estre ke clers plusur
Se prenreient sor eus mun labur;
Ne voil ke nus sor lui le die.
Cil uvre mal qui sei ublie (1).

Elle déclare, au reste, qu'elle n'a fait que *rimer en françois* un recueil dont l'original était grec, mais qui avait été traduit en latin, et depuis en anglais par un roi du nom de *Henri*. Il est vraisemblable que ce roi traducteur était Henri II, et que son fils naturel, Guillaume Longue-épée, ayant entre les mains l'ouvrage de son père, aura engagé Marie à le mettre en roman, langue dont on se servait à cette époque en Angleterre, non-seulement à la cour et dans les classes les plus distinguées de la société, mais jusque dans les sermons que les moines faisaient au peuple des villes. C'est en lisant les vers suivants de Marie que l'on pourra mieux juger de la vraisemblance de toutes nos conjectures.

(1) On peut rendre ainsi le dernier vers :

Qui soi-même s'oublie a tort.

Digitized by Google

Per amur le cumte *Guillaume*
Le plus vaillant de cest royaume,
M'entremis de cest livre faire
E de l'*angleis en roman treire.*
Ysopet appeluns ce livre
Qu'il travailla e fist escrire;
De griu en latin le turna.
Li rois *Henris* qui moult l'ama,
Le translata puis en engleiz;
E jeo rimé en franceiz.

Quand Marie intitula son livre *Ysopet* (le petit Ésope), elle croyait bonnement, comme on le voit par les vers que nous venons de citer, qu'Ésope, après avoir écrit ses fables en grec, les avait traduites en latin. C'est une erreur qu'il faut excuser dans une femme poëte : on en trouve de bien plus importantes dans les trouvères les plus célèbres du même temps.

Le recueil qu'elle a traduit est composé non-seulement des fables que nous connaissons d'Ésope, mais aussi d'un grand nombre des fables que Phèdre a ajoutées à celles qu'il empruntait au fabuliste phrygien. Cependant elle ne cite point Phèdre; mais elle parle d'un certain *Romulus* qui n'a guère fait que mettre en prose les excellents vers de l'affranchi d'Auguste (1).

(1) Voici ce que, dans le prologue de ses fables, Marie dit de ce *Romulus* qu'elle croyait un *empereur romain.*

Romulus qui fu emperère
A son fill escrit e manda,
E par essample li mustra
Cum il se puist enreguetier[1]
K'um ne le peust engingnier[2].

[1] se mettre en garde, se preserver.
[2] surprendre, duper.

Malgré les recherches de plusieurs érudits, on ne sait point encore en quel temps vivait ce Romulus, dont on possède quatre livres de fables en prose latine. On soupçonne avec quelque raison que c'est un auteur pseudonyme. Mais les vers que nous venons de citer prouvent du moins qu'il était connu sous son faux nom, dès le XIIIe siècle, et que Marie le croyait un auteur très-ancien, puisqu'elle en fait un *empereur.* Il existe deux ou trois éditions de ses fables, dont une assez récente. Presque toutes semblent n'être qu'une reproduction en prose des fables de Phèdre : on y retrouve les tournures, les expressions même dont usait le poëte latin. Il se pourrait que Marie, quoi qu'en disent quelques écrivains, n'ait point eu sous les yeux Phèdre, que nous n'avons connu que plusieurs siècles après elle, grâce au manuscrit découvert par Pithou; mais qu'elle ait eu seulement pour modèles dans son travail, Romulus et le livre anglais attribué à Henri II.

Digitized by Google

Marie a certainement ajouté bien d'autres fables de son invention à celles que contenait le recueil qu'elle avait entrepris de traduire. Nous pensons qu'elle ne prenait guère dans son original que les sujets des apologues qu'elle mettait en vers, qu'elle les travestissait, qu'elle les embellissait ensuite par des ornements que ne pouvait lui fournir l'original. Ainsi fit, bien plus tard, notre la Fontaine.

Quoi qu'il en soit, ce sont les fables dont le sujet est pris dans celles d'Ésope et de Phèdre ou de Romulus, qui dominent dans le recueil de Marie. On y trouve *le Loup et l'Agneau, la Cigale et la Fourmi, le Loup et la Cigogne,* etc., etc. Le style en est d'une simplicité et d'une précision remarquables. C'est sur cette observation que se fondent ceux qui pensent que le premier de nos fabulistes français avait lu et étudié les fables de Marie. Mais cette femme poëte était fort inconnue de son temps; aucun auteur ne la nomme; ses œuvres restaient enfouies manuscrites dans quelques bibliothèques de curieux. Et pourquoi se serait-il donné la peine de consulter péniblement, sur des manuscrits difficiles à déchiffrer, un livre écrit en vieux langage français, en *anglo-normand,* lorsqu'il avait dans les mains un modèle bien supérieur dans cet élégant Phèdre, découvert et publié par Pierre Pithou, 25 ans avant qu'il vînt au monde? S'il existe des rapports frappants entre le style de Marie et celui de la Fontaine, c'est sans doute qu'il y en avait dans leurs caractères, et que d'ailleurs ils écrivaient l'un et l'autre d'après un même original, Ésope. Pour que l'on juge mieux de ces rapports, de leur manière de raconter, uniformément naïve, nous citerons ici une fable de Marie, que l'on pourra comparer avec la fable de la Fontaine sur le même sujet, fable bien connue de tout lecteur :

Dou leu et de l'aingniel.

Ce dist dou leu e dou aignel
Qui béveient à un rossel;
Li lox à la sorce béveit
E li aigniaus à-vaul esteit.
Iriéement parla li luz
Ki mult esteit cuntraliuz;
Par mautalent palla à lui :
Tu m'as, dist-il, fet grant anui.
Li aignez li ad respundu :
Sire! eh quoi dunc? — Ne veis-tu,

Digitized by Google

Tu m'as ci ceste aigue tourblée,
N'en puis boivre ma saolée,
Autresi m'en irai, ce crei,
Cum jeo ving tut murant de sei.
Li aignelès adunc respunt :
Sire, jà bévez vus a-munt,
De vus me vient kankes j'ai beu.
— Qoi, fist li lox, maldis me tu?
L'aigneax respunt : N'en ai voloir.
Li loux li dit : Jeo sai de voir,
Ce meïsme me fist tes père
A ceste surce u od lui ère.
Or ad sis mois, si cum jeo crei
Qu'en retraiez, feit-il, sor mei?
— N'ière pas neiz, si cum jeo cuit.
E coi purce, li luz a dit,
Jà me fuz tu ore contraire
E chose ke tu ne deiz faire.
Dunc prist li lox l'engniel petit
As denz, l'estrangle, si l'ocist.

Certes entre cette fable et celle de la Fontaine, la ressemblance est frappante : ce sont les mêmes détails, le même style et presque les mêmes expressions; c'est que l'une comme l'autre a été prise de Phèdre ou, si l'on veut, de Romulus. Phèdre a plus de précision, et par cela même plus de sécheresse. Mais voici une différence remarquable entre la femme poëte du XIIIe siècle et le grand fabuliste du XVIIe. Il n'a tiré de son sujet qu'une moralité d'une application générale :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Marie, qui vivait sous un gouvernement féodal, saisit l'occasion d'exposer quelles injustices commettent les juges au nom des seigneurs qui abusent de leur puissance. Citons la *moralité* satirique par laquelle elle termine sa fable du loup et de l'agneau.

Ci funt li riche robéur,
Li vesconte e li jugeur,
De cax[1] k'il unt en lur justise.
Fauxe aqoison, par cuveitise,
Truevent assez pur ax[2] cunfundre,
Suvent les funt as plais semundre,
La char lur tolent e la pel,
Si cum li lox fist à l'aingniel.

[1] ceux.
[2] pour eux.

Digitized by Google

Parmi les fables de Marie, on en remarque un assez grand nombre dont l'origine ne peut remonter aux anciens fabulistes. Les coutumes du moyen âge y sont souvent rappelées, ainsi que les cérémonies de l'Église chrétienne. Sont-elles de l'invention de Marie, ou les a-t-elles tirées de quelque tradition vulgaire? C'est ce qu'il est impossible de décider aujourd'hui. Le Grand-d'Aussy a mis en prose et publié une trentaine de ces fables, dans lesquelles on trouve souvent de l'intérêt, même de la philosophie. Telles sont celles qui ont pour titre : *Les deux villains, le villain et le dragon*, etc. Plusieurs des fables de cette catégorie sont aussi des lais et des fabliaux plutôt que des fables; ces lais avaient été sans doute abrégés ou travestis par Marie, afin de les placer dans son recueil. Dans la fable du *villain et du loup*, par exemple, on retrouve tout le sujet, si connu, du lai de l'*oiselet*. Dans l'un comme dans l'autre, ce sont des personnages rusés qui payent en maximes ironiques les services qu'on leur a rendus. Au nombre de ces lais et fabliaux transformés en apologues par Marie, plaçons encore le *pré fauché*, la *femme noyée*, le *villain qui avoit à vendre un cheval*, le *mire et la fille enceinte*, et surtout la *matrone d'Éphèse*, histoire ou conte pris dans le roman de Pétrone, et que les fabulistes de tous les pays et de tous les temps ont eu la manie d'introduire dans leurs recueils, bien qu'en vérité, il serait assez difficile d'y trouver une moralité.

Le Grand-d'Aussy, Fabliaux et contes, t. IV.

La bibliothèque du roi possède une douzaine de manuscrits des fables de Marie. Mais tous ne contiennent pas le même nombre de fables, et, dans plusieurs, le texte diffère souvent du texte des manuscrits anglais. A. D.

DOLOPATHOS,

OU LE ROMAN DES SEPT SAGES, TRADUIT DU LATIN EN VERS FRANÇAIS, PAR HERBERS, ET, DANS LE MÊME TEMPS, PAR UN AUTRE TROUVÈRE ANONYME.

Nous plaçons dans la classe des fabliaux cet ouvrage qui, sous le nom de *roman*, n'est qu'un recueil d'historiettes et de contes variés.

Digitized by Google

XIII SIECLE.

Bibliothèque orient. t. III, p. 221.

Mém. de M. Dacier, dans les Mém. de l'Acad. des inscript. t. XLI, p. 555.

Il n'est peut-être pas de livre (la Bible exceptée) qui ait été publié en tant de langues diverses. Écrit originairement en indien par Sendebad ou Sendebar, qui, suivant Assemani, vivait un siècle avant notre ère, il fut depuis traduit en persan; et successivement du persan en arabe, de l'arabe en hébreu, de l'hébreu en syriaque et du syriaque en grec; plus tard et plus d'une fois en latin; en rime et en prose françaises, en flamand, en allemand, en anglais, en espagnol, en italien, etc.

En passant par les mains d'un si grand nombre de traducteurs de nations différentes, l'ouvrage original a subi de notables altérations : dans la plupart des traductions, on ne retrouve ni les mêmes faits, ni les mêmes noms, ni les mêmes personnages; mais partout on a conservé à peu près la fiction qui sert de cadre aux nombreuses histoires contenues, non dans l'original qui n'est pas connu, mais dans le roman grec, la plus ancienne des traductions qui nous soit parvenue.

Nous n'avons à nous occuper ici que des traductions *en vers français* du Dolopathos. La bibliothèque royale en possède deux : l'une d'un clerc du nom d'*Herbers* ou Hébert, l'autre d'un anonyme. Quant à Herbers, il se fait connaître dès en commençant, et quelquefois ensuite dans le cours du poëme : il nous apprend d'abord qu'il n'a fait qu'une traduction d'après la prose latine d'un moine de l'abbaye de Haute-Seille (1). « En bons romans, dit-il, on peut mettre

Une histoire auques ancienne
Qui estraite est de gent païenne.
L'histoire est et bone et bele :
Tot tans devroit estre novele...
Un blans moine de bele vie,
De Halte-Selve l'abeïe,
A ceste histoire novelée,
Par bel latin l'a ordenée :
Herbers le velt en romans traire
Et de romans un livre faire,
El nom et en la verance
Del fils *Felipe* au roi de France,
Loey c'on doit tant loer;
Car li fils Deu le valt doer
Del doaire de vasselage,
Tant est vaillant de son aage.

(1) Ou Haute-Selve, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Metz.

Digitized by Google

D'après ces vers, nul doute que le poëme n'ait été écrit pendant la jeunesse et pour l'instruction de Louis, fils de Philippe-Auguste, qui n'était point encore monté sur le trône, et qui ne prit que plus tard le nom de Louis VIII (1). Nous ne connaissons aucune particularité de la vie du poëte qui se désigne lui-même par le nom d'*Herbers*. C'est uniquement par conjecture que la Croix du Maine dit qu'il florissait en 1200, et que Duclos le fait vivre en 1220. On lui attribue aussi, sans plus de preuves, une *Vie de Josaphat*, poëme plein de maximes politiques et d'instructions pour les rois.

Bibl. fr. t. I, p. 360.
Acad. des inscript. t. XX, p. 355.

Quant à ce *moine de bele vie*, qu'Herbers donne pour l'auteur de l'ouvrage dont il traduit le texte latin, il le nomme plus tard en l'appelant en témoignage d'un événement qu'il vient de raconter :

Si come Dans (Dom) Jehans nous devise
Qui en latin l'histoire mist,
Et Herbers qui le roman fist
De latin en romans le traist.

Ce dom Jehans, moine de Haute-Selve, vivait vers la fin du XIIe siècle; il traduisit du grec en latin (2) le roman *des sept sages* (l'ouvrage porte le nom de *Dolopathos*, lorsqu'il est en vers), et l'adressa à Bertrand, évêque de Metz, qui a occupé ce siége de 1179 à 1210. Dans l'épître dédicatoire que D. Martenne a conservée, on lit : « Depuis longtemps je cherchais dans la solitude du cloître et parmi les mitres des évêques, un homme selon mon cœur, un homme vertueux, saint, juste, parfait... Cet homme, je l'ai trouvé en la per-

Ampliss. collect. t. I, p. 949.

(1) On doit croire qu'Herbers ne finit son poëme qu'après l'avénement de Louis au trône; car dans quelques vers que Barbazan avait tirés d'un manuscrit qui ne se trouve ni à la bibliothèque royale, ni dans celle de l'Arsenal, Herbers donne à Louis le titre de *roi*. Nous allons citer ces vers qui terminaient le *Dolopathos :*

Herbers define ici son livre
Au bon *roi Loeys* le livre,
Cui Diex doint henor en sa vie...
Si est la fin de ceste histoire
Bien sachiez qu'ele est tote voire, etc.

(2) L'original grec existe encore : feu M. Dacier en a donné l'analyse dans le tome XLI des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dans le roman grec, le roi Dolopathos est appelé *Cyrus*, et le sage auquel il confie l'éducation de son fils, *Syntipas*.

Digitized by Google

sonne de Bertrand... C'est ce qui m'a déterminé à vous offrir mon ouvrage, etc. » Il est assez singulier de voir un moine qui se donne pour un scrupuleux moraliste, dédier à un prélat qu'il représente comme le modèle de toutes les vertus chrétiennes, un livre qui n'a rien de moral, et dans lequel il n'est pas rare de rencontrer des histoires graveleuses et même des expressions cyniques. Au reste, le texte original du moine de Haute-Selve ne nous est connu que par des fragments : mais il paraît qu'il en existait en Allemagne des manuscrits complets, puisqu'un commentateur de Pétrone nous apprend qu'il en a vu un de cette sorte dans la bibliothèque de Goldstat (auteur de l'ouvrage : *Rerum allamanicarum scriptores,* etc.) (1).

Nous avons dit que la bibliothèque du roi possède deux manuscrits du Dolopathos en vers : l'un, celui dont l'auteur est le clerc Herbers, porte le n° 7535 ; il n'est pas complet. L'autre, d'un trouvère anonyme, est sous le n° 7595. Ils paraissent être à peu près du même temps ; mais il y a entre les deux poëmes de notables différences, tant dans la manière dont le sujet principal est traité, que dans les historiettes ou fabliaux qu'ils contiennent l'un et l'autre. C'est le poëme d'Herbers qui appellera d'abord notre attention.

Dans son poëme, Herbers a cru devoir donner un aperçu de la vie du père de son héros ; car le véritable héros n'est pas Dolopathos lui-même, mais bien son fils. Or, ce Dolopathos était un roi de Sicile, au temps où Auguste (2) régnait

(1) Il n'est peut-être pas inutile de citer textuellement la note de ce commentateur, surtout parce qu'on y voit qu'un roi d'Angleterre a aussi traduit le latin du moine Jean. « Romani illius (*de ce roman*) de septem sapientibus romanis exemplar membraneum quàm vetustissimum, sed prosè scriptum extat in bibliothecâ Goldasti nostri. Latinum illud antiquum exemplar secutus est auctor libri, qui *Gesta Romanorum* vocatur... Asserunt Angliæ regem hanc historiam in anglicam linguam transtulisse, auctor est commentator Romul. in principio commentarii. » (T. Petron. Satiricon. cum notis, etc., variorum. Helenopoli, 1610, p. 690).

(2) Dans l'autre poëme, c'est Vespasien ; ailleurs, c'est Dioclétien, dont le fils est nommé *Erastus*, etc. Tels sont les noms qu'on trouve dans l'imitation qui fut faite en italien du roman des sept sages. En Allemagne, en Flandre, en Angleterre, les auteurs des traductions ou imitations de ce roman ont cru devoir imposer aux personnages des noms différents de ceux qu'ils portent dans la traduction grecque, qui est devenue pour nous un original, puisque nous n'avons point le roman en langues orientales. Ce fut le moine Jean lui-même qui, dans sa traduction latine, donna le

Digitized by Google

à Rome. Et veut-on savoir pourquoi il s'appelait *Dolopathos?* c'est que ces mots-là équivalent à ceux-ci : *Souffre-douleurs*, et qu'en effet, la vie presque entière de ce roi fut un long tissu d'infortunes.

Bien qu'il eût toujours fait le bonheur des Siciliens, ses sujets, des envieux le dénoncèrent à l'empereur qui le somma de venir à Rome pour se justifier s'il lui était possible. Là, en présence de ses dénonciateurs, il plaida sa cause avec tant d'éloquence que l'empereur reconnut son innocence, fit pendre les envieux qui l'avaient calomnié, et lui rendit son trône de Sicile. Il fit plus; il lui donna pour épouse la fille d'Agrippa.

A son retour en Sicile avec sa nouvelle épouse, l'allégresse fut grande : et lui-même, pour témoigner toute la joie qu'il ressentait, crut devoir fonder une ville,

> Et ci li mist Palerne à non,
> Tosjors sera de grant renon.

Voilà une origine de Palerme qui doit paraître fort étrange aux Siciliens. Pour être complétement heureux, il ne manquait au roi Dolopathos que d'être père d'un enfant qui pût lui succéder au trône. Après bien des années de stérilité, la reine devint grosse, et accoucha d'un fils qui fut nommé *Luscinien.*

Dolopathos enchanté veut connaître si les destins réservent une vie heureuse à ce fils si longtemps attendu; et il assemble les devins de ses États, qui, après avoir consulté les astres, répondent que le prince serait *sage et bien appris,* mais qu'il éprouverait de grands malheurs dans sa jeunesse; qu'ensuite il monterait sur le trône et *se ferait chrétien;*

> De son raine[1] sire seroit,
> Mais le grant Deu aorroit
> Et si devenroit crestiens.

[1] royaume.

Dès que l'enfant eut atteint l'âge de sept ans, Dolopathos lui donna pour maître un philosophe, nommé Virgile, aussi savant clerc qu'excellent poëte. C'est dans une solitude, loin des villes, que Virgile instruit le jeune prince dans toutes

premier l'exemple de ces changements dans le nom des personnages, ainsi que de bien d'autres changements d'une plus grande importance.

Digitized by Google

les sciences et surtout en astrologie. Luscinien fit de tels progrès dans cette dernière science, que, devinant un jour que son maître allait être empoisonné, dans un banquet, par des envieux, il fut assez heureux pour l'empêcher de boire la liqueur qu'on lui présentait, bien qu'elle parût claire et douce. Et c'est par trois ou quatre comparaisons tirées du miel qui cache souvent un poison, de l'hameçon qui appelle le poisson, etc., que l'élève de Virgile lui démontre, ce qui n'avait pas besoin de tant de preuves,

Que tote doçor n'est mie saine.

En général, le trouvère Herbers se complaît en comparaisons, en maximes : on en rencontre à foison, dans chaque page de son poëme.

Ici vont commencer les graves aventures dont Luscinien sera le héros ou du moins la cause. Remarquons qu'il est déjà parvenu à l'âge de quatorze ans, et que, pendant sept années entières, il a reçu des leçons de Virgile : c'est un jeune homme accompli.

Un jour de printemps, beau jour que le poëte se plaît à décrire, on ne sait pourquoi, très-poétiquement :

Ce fut el tans que la flor naist,
El mois de mai, une vesprée,
La foille pert[1] et la rosée
Monte sor l'erbe qui verdoie,
Et li rossignols maine joie
Et fait si dolce melodie
Jà n'ert si longement oïe, etc.

[1] paraît, s'ouvre.

Virgile, revenant d'une promenade dans la campagne, trouve son jeune élève Luscinien évanoui. Il le rappelle à la vie, et apprend de lui la cause de cet évanouissement. Pendant son absence, Luscinien avait étudié ses livres d'astrologie, avait contemplé les astres, et voici ce qu'il avait découvert : sa mère était morte, et déjà son père s'était remarié :

A jà esposé autre fame
Gentils et noble et halte dame,
Fille de roi de grant parage.

Il avait appris de plus par les astres, que son père l'envoyait chercher pour lui donner son trône et ses États et le couronner roi ; ce qui n'était pas de nature, ce semble, à lui causer

Digitized by Google

une si cruelle émotion. Virgile, en le félicitant de ses étonnantes connaissances en astrologie, parvient à le calmer; mais, meilleur devin encore que son élève, il prévoit qu'il est menacé d'un plus grand malheur que celui de devenir roi; et pour l'éviter, voici ce qu'il lui prescrit de faire :

Près que de moi departiras
De ta boce[1] ne parleras
Un seul mot en nul manière,
Ne par amor ne par prière,
Ne por dolor auque tu soies
Dusqu'à tans que tu me revoies.

[1] bouche.

Ainsi, il faut que, pendant quelque temps au moins, Luscinien paraisse muet. Les messagers de Dolopathos arrivent, et Virgile remet le prince entre leurs mains. Dolopathos, pour célébrer le retour de son fils, avait assemblé une cour plénière. Toute la noblesse et les dames de ses États s'empressèrent d'aller au-devant de Luscinien : il est caressé, baisé par tout le noble cortége, et surtout par les dames; car toutes désiraient déjà d'en faire un ami. Mais quel est l'étonnement, quelle est la douleur générale quand on s'aperçoit qu'il est muet! En vain son père l'interroge; Luscinien lui fait signe qu'il a perdu la parole. Dolopathos se désole : dans son désespoir, il accuse tantôt Virgile de l'avoir deçu en lui écrivant que son fils était un prodige de savoir, tantôt les messagers qu'il soupçonne de lui rendre un autre enfant au lieu du sien. Mais Luscinien, s'il ne parlait pas, pouvait écrire : il disculpe par écrit et Virgile et les messagers en protestant que, s'il n'a plus la faculté de parler, c'est par l'effet de la douleur qu'il a ressentie à la nouvelle de la mort de sa mère. On convoque les médecins les plus habiles : ils décident dans leur sagesse que, par des amusements de toute espèce, des distractions sans nombre, on parviendra certainement à le guérir de son mutisme. La jeune et belle épouse de Dolopathos se charge volontiers de l'amuser, de le distraire : on n'a qu'à le lui confier, il parlera bientôt; elle en fera un homme parfait, c'est chose infaillible. Dolopathos accède à la proposition de la reine qui emmène le jeune prince dans ses appartements. Là, elle le livre d'abord aux séductions de ses femmes, toutes jeunes, toutes jolies. Or, voici comme elles s'y prennent pour *le faire parler :* est-ce bien là tout ce qu'elles voulaient?

Digitized by Google

[1]invite.

Cascune le baise et somont[1]
A jeu d'amors et à déduit.
Mais ne l'ont pas trové bien duit
Ne d'acoler, ne de baisier.

Elles le couronnent de fleurs, en sèment sous ses pas, en ornent son lit et sa chambre. La reine, de son côté, lui fait boire des vins exquis,

Por eschaufer et esmovoir
A joie et à parole avoir;
Car cil qui ont assés beu
Sont plus de legier deceu
Et plus parolent volonters.

Luscinien reste froid, impassible, ne se laisse prendre à aucune de ces amorces. La passion de la reine s'en augmente; elle ne connaît plus ni pudeur ni retenue : elle a renvoyé les *pucelles* (ses suivantes), et s'est enfermée seule avec Luscinien... Ici la décence ne nous permet plus de citer les vers dans lesquels notre poëte décrit les inutiles efforts de cette nouvelle Messaline pour triompher de la vertu du jeune homme. Confuse, désespérée, la reine va rejoindre ses femmes, et leur demande comment elle pourra se venger du moins de l'ingrat qui lui résiste. L'une d'elles lui conseille de déchirer sa robe, de meurtrir sa figure et de crier au secours. Et aussitôt la reine, tout échevelée et le visage en sang, se présente devant son époux, accuse Luscinien de l'avoir voulu prendre de force, et demande une prompte vengeance de l'attentat. Dolopathos pleure, se désole; il voit en ce moment entrer son fils dont l'attitude calme le surprend. Il ne lui en fait pas moins d'amers reproches auxquels Luscinien, fidèle à la loi qu'il s'est imposée, ne répond pas un mot. Peut-être ce bon roi eût-il pardonné; mais la reine a porté plainte aux barons, qui veulent eux-mêmes prononcer sur le sort du coupable. D'après leur sentence, le malheureux roi se voit forcé de condamner son fils au supplice du feu; et l'on dresse aussitôt le bûcher. A l'instant où on allait jeter dans les flammes Luscinien, que l'on avait déjà dépouillé de ses habits, un vieillard, monté sur une mule blanche, arrive, perce la foule des spectateurs, et se plaçant devant le roi,

Digitized by Google

Sire, fait-il, je sui de Rome
U ont conversé maint prodome;
Li un des sept plus sages sui.

Et il ajoute : « Vous voyez en moi l'un des hommes les plus instruits dans les sciences, et particulièrement dans la jurisprudence. Je vous demanderai si vous êtes bien sûr que le jeune homme que vous avez condamné soit coupable. — Croyez-vous, lui répond le roi, que mes barons soient sans expérience et sans justice? » Le roi lui retrace aussitôt l'histoire du jeune homme, son crime... « Puisque vous n'avez point entendu sa défense, réplique le vieillard, comment avez-vous pu le condamner? » Et il lui raconte alors l'histoire si touchante de ce père qui, par méprise, tua le chien qui venait d'empêcher son fils au berceau d'être dévoré par un serpent. Le bon Dolopathos suspend le supplice de son fils; mais, pendant la nuit, la reine parvient à ranimer sa colère, et l'on allume de nouveau le bûcher. Un autre vieillard survient, conte une autre histoire qui fait encore pencher le roi vers la clémence. Pendant sept jours de suite la même scène se renouvelle : chaque jour un vieillard prouve, par une histoire plus ou moins longue, tantôt qu'il ne faut pas croire aux apparences, tantôt qu'il faut tout redouter des femmes, de leur esprit vindicatif et trompeur :

Nule rien n'est si engignose
Com femme, ne si mervillose.
N'est nus hom nés qui tant séust
Que feme ne le déceust.

La reine est furieuse de tous ces délais : elle arracherait volontiers les yeux et la langue à tous les vieillards, ces prétendus sages, qui viennent l'un après l'autre empêcher le roi de *faire justice*. Elle s'écrie :

Cil laron viellart m'ociroient
Moult volantiers se il pooient;
Et li rois bien le soferoit
Qui totes lor menconges croit,
Ne me velt justice faire.

Le reste du manuscrit d'après lequel nous écrivons étant illisible, nous ne pourrions dire quel est le dénoûment de ce long drame, si nous n'avions recours au manuscrit n° 7595,

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

qui contient un autre Dolopathos complet d'un trouvère anonyme.

Le dernier des sept sages qui ont comparu annonce à Dolopathos, à la fin de l'histoire qu'il a contée comme tous les autres, que le lendemain son fils parlera et se disculpera du crime dont on l'accuse. Et, en effet, le lendemain, en présence de son père et de tous les barons assemblés, Luscinien comparaît à la tête des sept sages. Il dit les raisons pour lesquelles il a feint quelque temps d'avoir perdu la parole, et, ce qui est bizarre, il ne croirait pas s'être complétement disculpé s'il ne racontait aussi une histoire. C'est celle de ce père qui jeta son fils à la mer, parce qu'il entendait vanter partout ses belles et nobles qualités; mais ce fils fut sauvé, devint puissant par la suite, et même monta sur le trône. Il pardonna à son père : bien plus, il lui céda sa couronne :

Et li enfés li pardonna,
Et si le fist maistre et seignour
De son roialme et de s'onnour.

On demandera si la reine, reconnue coupable de l'horrible calomnie dont Luscinien avait failli de périr victime, fut rigoureusement punie. Sans doute, si l'on s'en rapporte à notre second manuscrit. Il lui fallut monter sur le bûcher qu'elle avait fait préparer pour son fils :

Un merveilleus fu alumèrent;
La male reine i geterent.
Onques ne se volt confiesser,
Ne Diu ne sa mère apieler.

Mais d'autres traducteurs du Dolopathos ne donnent pas à la *male reine* une fin si déplorable. Il en est qui lui font obtenir son pardon sur la demande même du fils qu'elle avait si cruellement persécuté (1).

(1) C'est sans doute d'après un manuscrit bien différent des deux nôtres que l'auteur de l'Histoire littéraire d'Italie a fait du roman de Dolopathos l'extrait que nous insérons ici. « Un roi qui avait sept maîtresses pour ses plaisirs et sept philosophes pour son conseil, trompé par les calomnies de ses maîtresses, condamne son propre fils à mort. Les sept philosophes, instruits de cet arrêt, conviennent, pour en empêcher l'exécution, que chacun d'eux passera un jour entier auprès du roi, et le détournera, en lui racontant des histoires, de faire mourir le prince ce

Digitized by Google

Dans ce roman de Dolopathos, on reconnaîtra sans peine l'idée première, le fond du roman des *Mille et une Nuits*. Mais dans celui-ci, c'est la sultane Schéhérazade qui conte, conte sans fin pour qu'on ne lui coupe pas la tête; dans l'autre, c'est une reine de Sicile qui fait aussi des contes, mais pour que l'on coupe la tête à son fils. Nous n'avons rien dit des histoires que fait la méchante reine pour parvenir à son but; c'est que le poëme d'Herbers n'en contient aucune. Dans le poëme du trouvère anonyme, au contraire, la reine répond par une histoire à chaque histoire des philosophes : aussi notre second manuscrit contient-il quatorze contes, tandis que le premier n'en contient que sept. La plupart des manuscrits en prose sont bien plus riches en contes. On en trouve jusqu'à quarante dans quelques traductions. Chaque traducteur ajoutait quelques historiettes ou anecdotes restées par tradition ou autrement dans la mémoire des peuples du pays qu'il habitait.

On a cité nombre de romanciers de diverses nations qui ont puisé des sujets dans le Dolopathos. Par exemple, on a prétendu que Boccace y avait trouvé presque toutes les *Novelle* de son Décameron. L'auteur de l'Histoire littéraire de l'Italie a beaucoup réduit le nombre des emprunts que le conteur italien a pu y faire. A l'en croire, Boccace n'y aurait pris que le trait de la femme qui veut se jeter dans un puits parce que son mari refuse de lui ouvrir la porte de la mai-

jour-là. Le premier y réussit par le récit de deux aventures; mais la belle et méchante femme, toujours présente, en conte une à son tour qui détruit l'effet des premières. Le lendemain, le second philosophe raconte au roi des faits qui font encore révoquer l'arrêt de mort; mais il est porté de nouveau, quand le roi a entendu un nouveau conte de sa maîtresse. Cette alternative de récits et de résolutions contradictoires qui s'entre-détruisent pendant sept jours, fait tout le fond du roman. Le roi reconnaît enfin l'innocence de son fils, et veut punir de mort sa maîtresse. Le jeune prince a la générosité de prouver par un apologue qu'elle ne doit pas être mise à mort. Le roi veut au moins qu'on la mutile : elle raconte elle-même un autre apologue qui prouve qu'elle ne doit pas être mutilée. Enfin son arrêt est changé en une punition humiliante et publique. » Ginguené, Hist. littér. d'Italie, t. III, p. 73.

Si nous citions les autres extraits que l'on a faits du roman de Dolopathos, en vingt différents recueils et cours de littérature, on verrait à quel point différaient entre eux les manuscrits qu'avaient consultés les auteurs de ces extraits. C'est ce qui nous a déterminé à rendre un compte assez étendu des deux manuscrits que nous regardons comme les plus anciens, du manuscrit surtout qui contient le poëme d'Herbers, et que l'on pourrait peut-être appeler le manuscrit *Princeps*.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Ibid. p. 77, note I.

son (1) (journée VII, novelle IV); que celui du palefrenier (dans le Dolopathos, c'est un chevalier) et de la fille du roi Agilulf (journée III, novelle II); que la revanche du Siénois avec la femme de son voisin. Mais bien que l'auteur que nous venons de citer fasse tous ses efforts pour conserver à ses favoris, les conteurs italiens, l'invention de la plus grande partie de leurs contes, il ne peut s'empêcher de reconnaître quelques emprunts que Boccace a faits à nos anciens trouvères; que Rutebeuf, par exemple, lui a fourni le sujet de la Novelle de dom Jean, devenue dans la Fontaine la Jument du compère Pierre; Vistace ou Huistace d'Amiens, celle du mari jaloux qui confesse sa femme, et celle de deux jeunes Florentins dans une auberge, d'où la Fontaine a tiré son conte du Berceau, etc., etc.

Nous sommes très-loin, nous, d'attribuer à tel ou tel conteur français ou étranger, et quel que soit le talent dont il ait été pourvu, l'invention des historiettes et fabliaux qu'il a publiés. Il est en très-grand nombre des contes qui, depuis l'origine des sociétés, existent, se propagent chez tous les peuples, passent de l'un à l'autre, s'y modifient, se transforment tellement qu'ils deviennent presque méconnaissables. On cite ordinairement les *fables milésiennes*, que nous n'avons plus, comme la source d'où les Grecs et aussi les Latins ont tiré les historiettes romanesques qui remplissent leurs annales tant écrites que traditionnelles, et quelquefois aussi leurs livres de morale et de religion. Mais ces fables étaient-elles bien d'origine grecque? ne venaient-elles pas de plus loin? Si l'origine des peuples, de leurs coutumes, de leur religion, de leurs préjugés, est presque toujours obscure, inexplicable, on en peut dire autant de celle de toutes ces fables et contes que les pères transmettent aux enfants, qui d'un peuple passent à un autre, et qui souvent font ainsi le tour du monde.

Ce fut, sans aucun doute, de contes répandus dans l'Asie, dans la Grèce et dans l'Europe, que les auteurs du Dolopathos formèrent leur recueil : tous ces vieux contes s'y montrent, sinon avec le costume, du moins avec la physionomie du pays d'où ils arrivaient, quelque soin qu'aient pris les auteurs pour les déguiser, les travestir. C'est ainsi que l'on reconnaît sans trop de peine l'origine orientale des contes du Chien

(1) Molière a fait de ce conte sa comédie de *Georges-Dandin*.

Digitized by Google

et du Serpent; du fils qui sauva son père du massacre de tous les vieillards ordonné par un tyran, etc., surtout de l'historiette très-invraisemblable du *Chevalier à la Trappe*, de ce conte qui, selon nous, est le germe du roman de *Flamenca*, que l'on a publié comme une production du génie, de l'érotique imagination des troubadours. C'est ainsi encore que plusieurs contes de l'Odyssée ont passé dans le Dolopathos, celui de Polyphème entre autres. Mais, dans le roman, le cyclope est devenu un brigand d'une force extraordinaire que l'on parvient à aveugler, et des mains de qui l'on échappe en se couvrant d'une peau de mouton.

Odyssée, l. IX. Poëme d'Herbers, fol. 262 du ms. 7535.

Mais est-ce dans le latin de Pétrone ou dans quelque original grec que les auteurs du Dolopathos sont allés chercher leur *Matrone d'Éphèse*, qu'ils ont métamorphosée en une duchesse de Lorraine? Il n'est guère probable que les trouvères aient connu le roman latin dont jusqu'à présent nous n'avons découvert et ne possédons encore que des fragments; d'un autre côté, le conte de la Matrone n'est point dans l'ancien Dolopathos grec où l'on devrait s'attendre naturellement à le trouver. C'est donc là encore une de ces histoires qui, de toute ancienneté, parcourent tous les pays, y prennent une forme, une apparence d'histoire indigène, sans qu'on puisse découvrir d'où elles sont originairement sorties. Il est remarquable que cette histoire de la Matrone se trouve même dans les livres chinois. Si elle a pénétré en Chine, ce n'a pu être que dans un temps où ce pays ne repoussait pas, comme de nos jours, toute communication avec les étrangers. Quelle ancienneté ne faut-il donc pas attribuer à cette satire contre les femmes!

Dolopathos, poëme anonyme, ms. 7595, fol. 358.

Pour qu'on puisse mieux juger de la transformation étrange que subissaient ces contes anciens d'origine inconnue, en passant d'un idiome dans un autre, nous nous arrêterons quelques instants sur l'historiette de la Matrone, telle que l'a racontée le poëte anonyme qui a rimé le Dolopathos, et telle que l'a écrite en prose, mais avec accompagnement de nombreuses sentences en vers, le romancier chinois.

Un duc de Lorraine, grand et bien fait, a épousé une jeune dame d'une beauté parfaite.

Ambedui forment s'entr'amoient,
Comme doi enfant se juoient
Moult li plaisoit chou k'il faisoit.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Un jour que le duc s'occupait à façonner le bout d'une flèche, sa femme dérangea le couteau qu'il tenait à la main; il se blessa, et si grièvement qu'il mourut après quelques jours de souffrance. La duchesse est inconsolable :

Desour la tombe est assise,
Et jure Dieu et saint Denise
Jamais d'illuec ne partira
Desci au jour qu'elle mourra.

Elle fit plus : on construisit par son ordre, dans le cimetière et sur le tombeau même de son mari, une cabane qu'elle se promit bien de ne jamais quitter.

Les corps de trois brigands qui venaient de subir le dernier supplice avaient été suspendus à des fourches dans un lieu voisin du cimetière, et un chevalier avait été préposé à la garde de ces corps. La nuit, il aperçut de la lumière dans la cabane, asile de la jeune veuve. Il frappe à la porte, on ouvre. Ici, comme dans Pétrone, la veuve écoute ce nouvel hôte avec quelque intérêt; et puis elle permet qu'il aille chercher et apporte son souper. Tous deux causent avec intérêt; la belle désolée ne verse plus de larmes. Mais il faut que le chevalier retourne à son poste : quel est son trouble quand il s'aperçoit que pendant son absence le corps de l'un des pendus a été enlevé. Il retourne vers la veuve, et lui annonce qu'ayant manqué à ses devoirs il sera forcé de s'expatrier.

« Amis, dist la dame, entendés
Et à ma parole escoutés :
Si vous me voliiez amer
Et prendre à femme et espouser,

je vous donnerais un conseil qui vous tirerait d'embarras : vous n'avez qu'à prendre mon mari et le mettre à la place du corps qui a été enlevé. » Le chevalier promet tout. La veuve l'aide à emporter le corps de son mari jusqu'aux fourches; et comme le chevalier répugnait à passer lui-même la hart au cou du duc, elle se charge de l'opération :

Amis, dist-elle, je le pendrai
Pour vostre amor, sans nul délai.

Voilà une circonstance que Pétrone était trop délicat pour exprimer dans son histoire de la Matrone : il en est de même

Digitized by Google

de quelques autres plus repoussantes encore que le trouvère n'a pas craint de détailler, comme on va le voir.

La veuve et son chevalier retournaient tranquillement au logis tous les deux, après leur expédition, lorsque le chevalier, réfléchissant un peu sans doute sur le caractère que venait de montrer sa compagne de voyage, feignit de se ressouvenir que son pendu avait une blessure dans le côté, et qu'il avait aussi deux dents de moins dans la bouche. Il engage la dame à mutiler son mari, à le mettre dans le même état que le corps du pendu qu'on avait ravi, et elle prend aussitôt l'épée du chevalier,

Son signor fiert par le costé.

Elle ramasse ensuite une pierre,

Vers lui en vient toute achatie
Maintenant deus dens li brisa.

Révolté de ces actes de barbarie, le chevalier abandonna la veuve en lui reprochant sa cruauté. Ainsi la narration du trouvère anonyme finit par une espèce de moralité : la veuve eut à se repentir de son infâme conduite. C'est ce qu'on ne voit point dans le récit de Pétrone, qui se termine ainsi : *Usus est miles ingenio prudentissimæ feminæ ; posteroque die populus miratus est, quâ ratione mortuus isset in crucem.*

Petronii arbitri satiricon, p. 143 editionis helenopol. ann. 1600.

Passons maintenant à l'examen du conte de la Matrone, tel que nous le trouvons dans le roman chinois où son titre est : *La Matrone du pays de Soung.*

Romans chinois traduits par Abel de Rémusat, t. III, p. 145.

Un philosophe célèbre, Tchouang-Seu, qui vivait dans la solitude auprès d'une femme qu'il chérissait, promenait un jour ses rêveries dans un lieu destiné aux sépultures. Près d'une tombe nouvellement fermée, il aperçut, non sans surprise, une jeune dame qui, un grand éventail blanc à la main, ne cessait d'éventer la terre encore humide de la tombe. Il fut assez curieux pour lui demander pourquoi elle se donnait tant de peine. La dame, sans se lever, et continuant toujours à faire jouer l'éventail, lui apprit qu'elle avait solennellement promis à son mari, mort tout récemment, de ne point se remarier avant que la surface de la terre qui couvrirait ses os fût entièrement desséchée. « J'ai réfléchi, ajouta-t-elle, que la surface de cette terre nouvellement remuée sécherait bien lentement; c'est pourquoi vous me voyez occupée à l'éventer continuellement, afin d'en dissiper l'humidité. »

Digitized by Google

A cet aveu si naïf, le grave philosophe ne put s'empêcher de rire. De retour à la maison, il répéta à la belle Tian, sa femme, la singulière conversation qu'il venait d'avoir avec la veuve si pressée de se remarier; et il lui fit entendre que, s'il venait à mourir, peut-être convolerait-elle à une nouvelle union aussi précipitamment que la veuve à l'éventail. La tendre Tian s'irrita fortement de ces paroles; elle appela cette femme l'opprobre de son sexe. Tchouang-Seu eut bien de la peine à l'apaiser.

A quelques jours de là, notre philosophe tomba dangereusement malade, et fut bientôt à l'extrémité. La dame Tian ne quittait point le chevet de son lit et fondait en larmes. Il mourut. Les sanglots, les cris de la tendre Tian furent entendus de tout le voisinage. Elle ne voulut point se séparer d'un époux si cher: le cercueil qui renfermait son corps fut placé dans une chambre de la maison qu'elle habitait.

A peine la funèbre cérémonie des obsèques était terminée qu'arriva un bachelier, brillant de jeunesse et de santé, qui venait de très-loin pour recevoir des leçons de Tchouang-Seu. Quelle fut sa douleur en apprenant la mort d'un tel maître! La dame Tian en fut touchée, et encore plus de sa belle figure et de son air noble. Elle lui proposa un logement dans sa maison, afin qu'il pût, au défaut des leçons du maître, étudier du moins sa doctrine; et elle s'empressa de réunir sur un pupitre toutes les compositions de Tchouang-Seu.

On devine sans doute que la dame Tian ne tardera pas à brûler d'une vive passion pour le bachelier Wang-Sun. Elle fut la première à lui proposer de la prendre pour femme; Wang-Sun ne demandait pas mieux; mais il lui répugnait de l'épouser dans une maison où reposait le corps encore tout frais du vénérable philosophe. « Qu'à cela ne tienne, répliqua la veuve; il ne sera bientôt plus ici. » Et elle fait transporter le cercueil dans une vieille masure.

Les noces se célèbrent. Le lit nuptial est préparé. Mais à l'instant de monter sur ce lit, Wang-Sun est saisi d'horribles convulsions: il reste étendu sur la terre. On lui frotte en vain la poitrine; il respire à peine. Les baisers mêmes de Tian ne peuvent le ranimer. Son valet arrive, et apprend à la dame que le mal de son maître lui survient périodiquement chaque année; qu'un seul remède peut le sauver, c'est de lui faire avaler la cervelle d'un homme nouvellement

Digitized by Google

mort. A ces mots, et sans hésiter, la cruelle Tian se saisit d'une hache à fendre le bois, et, une lampe à la main, elle vole vers la masure où était le cercueil de Tchouang-Seu. La hache lui sert d'abord à détacher les planches qui formaient le couvercle du cercueil; et d'un autre coup de hache elle allait fendre la tête du mort, lorsqu'elle entendit un soupir, et vit bientôt son premier mari se remuer et se lever sur son séant.

Tchouang-Seu sort tranquillement du tombeau et de la masure; il s'achemine vers sa maison, et sa femme le suit tremblante, mais en silence. Le philosophe, en rentrant dans son logis, voit les salles splendidement éclairées : cent lanternes illuminaient la chambre à coucher, et au milieu brûlait encore le cierge nuptial. La dame Tian (qui le croirait!) chercha à se disculper. « On lui avait dit que Tchouang-Seu ressusciterait après quelques jours d'une mort apparente; c'est pour hâter ce moment qu'elle avait levé le couvercle du cercueil, et c'est pour le recevoir plus dignement qu'elle avait ordonné une fête... » Le philosophe, sans la regarder, se contenta d'écrire sur des tablettes qu'il lui remit des vers dont voici le sens : « Qu'ai-je gagné par tant de témoignages de la plus tendre amitié? Un inconnu n'a eu qu'à paraître, et j'ai été aussitôt oublié. On est venu m'assaillir dans le cercueil à coups de hache : elle était moins pressée encore de changer d'époux la femme qui séchait avec un éventail la terre du tombeau! »

La malheureuse Tian ne put survivre à tant de honte; elle se retira dans une chambre éloignée, délia sa ceinture et se pendit à une poutre.

Nous craindrions d'abuser de la patience du lecteur, en comparant un grand nombre d'autres contes qui se trouvent dans le Dolopathos avec des contes sur les mêmes sujets, en toutes sortes de langues, qui ne diffèrent que par des incidents, des circonstances, que par les couleurs du style, Est-ce à dire que l'auteur ou les auteurs du Dolopathos ont été les inventeurs de ces fables, de ces sujets de contes? Non, certes : ces contes existaient avant eux, soit en des livres aujourd'hui inconnus, soit en des traditions populaires dont l'antique source était ignorée.

Nous passons à l'examen d'un autre recueil de contes et d'histoires non moins connu, non moins célèbre peut-être que celui à l'examen duquel nous venons de nous livrer.

Digitized by Google

LE CASTOIEMENT (L'INSTRUCTION, LES LEÇONS) D'UN PÈRE A SON FILS.

Voici encore un recueil de contes; mais la fable qui les lie l'un à l'autre n'a rien de dramatique ni d'ingénieux : sous ce rapport, comme sous quelques autres, le *Castoiement* est fort inférieur en mérite au Dolopathos. Cependant il est aussi d'origine orientale : un juif espagnol, Pierre d'Anfol, ou plutôt *Pierre Alfonse* (1), publia vers le commencement du XIIe siècle, sous le titre de *Disciplina clericalis*, un livre rempli de préceptes et surtout d'exemples plus ou moins instructifs et moraux. Ce livre fut traduit et rimé dans le siècle suivant par divers trouvères qui ne se sont pas fait connaître. Mais d'où Pierre Alfonse avait-il tiré son ouvrage? Il nous l'apprend lui-même; c'était en partie des préceptes des philosophes, des *fables des Arabes* : « *Libellum compegi partim ex proverbiis philosophorum, et suis castigationibus Arabicis, et fabulis et versibus, partim ex animalium et volucrum similitudinibus.* »

Disciplina clericalis, auctore Pietro Alphonsi, ex-judæo hispano. p. 6 de l'édit. de Paris, 1824.

Le *Castoiement*, ce poëme qui fut publié en 1760, mais très-incomplet, par Barbazan; qui l'a été depuis, en 1808, dans toute son étendue (sauf quelques lacunes), par Méon, est une des traductions, ou plutôt des imitations en vers de la *Disciplina clericalis*, titre que l'on a rendu, dans une

(1) Pierre Alphonse ou d'Alphonse naquit en 1062 à Huesca, en Aragon, d'une famille juive; mais il abjura le judaïsme en 1106, et ce fut alors qu'il prit le nom de Pierre, auquel il ajouta celui d'*Alphonse*, en l'honneur d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, qui voulut bien être son parrain, et lui donna la charge de médecin dans son palais. (Pierre d'Alphonse se nommait auparavant Rabbi Moïse Sephardi.) Il paraît que son abjuration fut sincère, car il est auteur de plusieurs dialogues dans lesquels il réfute avec force les opinions religieuses des juifs. Ces dialogues furent imprimés à Cologne en 1536, sous ce titre : *Dialogi lectu dignissimi, in quibus impiæ judæorum opiniones confutantur, quædamque prophetarum abstrusiora loca explicantur.* Ils ont été insérés dans la grande Bibliothèque des Pères, tome XXI, pages 172 — 221.

Son second ouvrage est la *Disciplina clericalis*, dont la Bibliothèque royale possède sept manuscrits. Ce recueil de contes moraux ou prétendus moraux n'en était pas moins resté inédit; mais la Société des bibliophiles français l'a fait imprimer en 1824, et M. l'abbé de la Bouderie a placé en tête du texte une notice sur l'auteur d'où nous avons tiré en grande partie ce qu'on vient de lire.

Digitized by Google

traduction en prose française du xve siècle, par ces mots, *Discipline de clergie.*

Le trouvère auteur du Castoiement commence son poëme en introduisant un vieillard qui vient donner à son fils des leçons de prudence et de sagesse. Pierre Alfonse nomme ce vieillard : c'était le philosophe Énoch qui, en arabe, est appelé Édric (1). *Enoch, philosophus qui linguâ arabicâ cognominatur Édric, dixit filio suo, etc.* Tel est le début très-simple du livre de Pierre Alfonse; voici celui du trouvère :

Li peres son fill chastioit[1],
Sen[2] et savoir li aprenoit.
Beax filz, dit-il, à moi t'entent,
Ne laisse pas coler[3] au vent
Ce que ton père te dira :
Si tu l'entenz il te vaudra.
Beax filz, enten sen et savoir
Qui molt valt mielx que nul avoir.
Quar quant ton avoir te faudra[4],
La sapience remaindra,
Par qui en terre recevras,
Jamais égaré ne seras.

[1] instruisait.
[2] sens.
[3] couier, s'en aller.
[4] manquera.

Et d'abord le vieillard lui prescrit de vivre dans la crainte de Dieu : c'est *commencement de savoir.* Il faudra ensuite qu'il fasse choix de vrais amis, et qu'il les éprouve avant de leur accorder sa confiance. Suivent aussitôt deux contes qui sont bien d'origine asiatique, et que l'on trouve à la même place dans la *Discipline de clergie.* Un vieil Arabe conseilla à son fils, qui se vantait d'avoir beaucoup d'amis, de les mettre à l'épreuve. Le fils obéit : il tue un veau dont il met le corps dans un sac; et, ce lourd sac sur les épaules, il court, au milieu de la nuit, chez ses amis, leur révéler en secret qu'il vient de tuer un homme, et qu'il les prie d'en cacher le corps, et de le dérober, lui, aux poursuites des magistrats. Tous lui refusent un asile, un seul excepté; et c'était celui sur l'amitié duquel il devait le moins compter, qui, jusque-là, s'était montré le plus tiède, le plus réservé!

L'autre histoire est plus touchante. Aussi Boccace et vingt autres conteurs s'en sont-ils emparés. Deux amis résident

V. le Décameron, X^e journée, nouvelle 8.

(1) Ce nom, qui se trouve une fois seulement au commencement de la *Discipline de clergie*, a causé la méprise de quelques auteurs qui ont attribué le Castoiement à un Arabe du nom d'*Éderic*.

Digitized by Google

l'un à Bagdad, l'autre au Caire. Celui-ci tombe dans une affreuse misère, et se détermine, non sans peine, à se rendre vers son ami. A son arrivée à Bagdad, il se cache dans un temple, n'osant pas se montrer sous les haillons qui le couvrent. Ce jour-là même, un assassinat avait été commis dans la ville, et l'on cherchait partout le meurtrier. Le temple est visité, exploré dans ses recoins les plus secrets, et l'on y découvre le pauvre Égyptien. On l'arrête, et comme il désirait la mort, il ne cherche même pas à se défendre. On le condamne. Il était sur l'échafaud, et la hache du bourreau se balançait sur sa tête, lorsque son ami, qui se trouvait parmi les spectateurs, le reconnaît, fait suspendre le supplice, et se proclame lui-même auteur du crime. Le véritable meurtrier, témoin de cet acte sublime d'amitié, est ému jusqu'au fond de l'âme, sent des remords, et vient réclamer le châtiment qu'il a mérité. Le souverain du pays, à qui l'on retrace cette scène, pardonne au meurtrier qui a voulu sauver des innocents, et comble de bienfaits les deux amis.

Ce ne sont pas toujours des contes et historiettes que le vieillard intercale dans les longues leçons qu'il donne à son fils, mais des apologues, de simples bons mots, des reparties plus ou moins ingénieuses. Par exemple, le conte IV du Castoiement n'est autre chose que la fable du serpent qu'un voyageur imprudent réchauffa dans son sein; par exemple encore, le conte XXVI ne contient que le mot de Diogène à Alexandre (le trouvère attribue ce mot à Socrate): *Ote-toi de mon soleil.*

Il y a dans le Castoiement des contes qui, bien qu'ils paraissent originaires de l'Orient, n'offrent point l'intérêt de ceux que nous avons précédemment cités. En voici un de cette catégorie : Un voleur monte un soir sur le toit de la maison d'un riche propriétaire, maison dans laquelle il comptait bien s'introduire, dès que tous ceux qui l'habitaient seraient profondément endormis. Le propriétaire l'aperçut, et n'alla pas moins se coucher tranquillement près de sa femme. Mais tout bas il lui enjoignit de demander à haute voix comment il avait fait pour amasser si promptement ses grandes richesses. « C'est que j'ai été voleur, lui répond son mari. — Eh quoi! vous n'avez jamais été surpris ni arrêté? — Oh! grâces à un mot que m'avait appris un magicien, je pouvais monter sur un rayon de la lune qui me faisait pénétrer dans les maisons et en sortir avec le butin

Digitized by Google

que j'y avais fait. » La femme le presse de lui dire quel est ce mot merveilleux : il se fait longtemps prier, et avoue à la fin que c'est le mot *Saul* qu'il faut prononcer sept fois en étendant les bras. Il feint ensuite de s'endormir. De dessus le toit, le voleur a entendu toute la conversation, et il veut aussitôt la mettre à profit. Après avoir prononcé sept fois le mot sacramentel, il ouvre les jambes pour embrasser un rayon de la lune, roule et tombe lourdement du toit dans la cour.

C'est par des qualités d'un genre différent que se distingue un autre conte oriental que Chénier a cité dans ses *Leçons sur les fabliaux français*. Les observations qu'il joint à l'extrait qu'il en donne nous paraissent si justes et si bien exprimées, que nous ne balançons point à les rapporter ici. « Un prudhomme, partant pour un voyage, laisse toute sa fortune en dépôt chez un derviche qui, de son vivant même, est en *odeur de sainteté ;* à son retour, le prudhomme va trouver le derviche qui nie saintement le dépôt. Un cadi juste et clairvoyant, se doutant de la fourberie, mais ne pouvant condamner le derviche, puisqu'elle n'est point prouvée, donne du moins un bon conseil au prudhomme. En conséquence, quelques jours après le derviche entend parler d'un dépôt bien plus considérable que le premier. On lui annonce des coffres pleins d'or et d'argent. Des négociants les font porter chez lui. En ce moment le prudhomme arrive. Le saint, craignant un éclat fâcheux, recouvre subitement la mémoire. Il restitue le premier dépôt; mais on ne lui confie pas le second, et les coffres sont remportés. Tel est, quant au fond, le récit du conteur arabe; récit gâté par le fablier français (l'auteur du Castoiement) qui substitue mal à propos une vieille au cadi et un Sarrasin au derviche. Boccace lui-même n'a embelli ce conte que par la finesse des détails, qualité qui le caractérise constamment. Du reste, à quoi bon mettre en scène une Sicilienne rusée et le trésorier de l'impératrice de Constantinople (1)? Le cadi et surtout le derviche valaient bien mieux. Les contes faits

T. IV, p. 116.

(1) Il faut que Chénier ait suivi, dans son extrait de ce conte, une version différente de celle que nous avons sous les yeux. Dans le conte du Castoiement, c'est bien une vieille qui donne au propriétaire spolié le conseil de faire entrer dans sa maison des coffres en apparence pleins d'or et d'argent, mais il n'y est fait nulle mention du *trésorier de Constantinople.*

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

à plaisir peignent les actions humaines, et les actions semblent copier quelquefois les contes. Aussi cette nouvelle arabe a-t-elle des rapports avec une historiette française que Ninon raconta jadis à Molière, l'aventure du pénitencier de Notre-Dame, dépositaire d'une partie des biens de Gourville. L'honnête ecclésiastique se conduisit précisément comme le derviche du conte arabe, sauf pourtant la restitution, de peur sans doute d'être accusé de plagiat (1). »

V. ci-dessus, p. 787.

Dans le Castoiement, nous retrouvons encore le sujet du conte que nous avons fait connaître sous le titre du *Chevalier à la trappe*, conte que nous avions déjà rencontré dans le Dolopathos et dans le roman de Flamenca. Tous ces contes, que l'on croit être venus de l'Orient, sont peut-être du nombre de ceux qui, de toute ancienneté, parcourent le monde, se retrouvent sous différentes formes chez toutes les nations, et dont l'origine première n'est et ne sera jamais plus connue que celle de beaucoup d'autres traditions plus sérieuses, plus importantes : celles, par exemple, du chaos, de la création du monde, d'un âge d'or, d'une femme séduite par un serpent, d'un déluge, etc., etc.

Les conteurs, les *fabliers* de tous les pays ont traité, chacun à sa manière, bien d'autres contes dont on reconnaît les sujets dans le Castoiement. Le Grand d'Aussy, dans son recueil, en a publié des extraits (2), ce qui nous dispense, à ce qu'il semble, de nous arrêter plus longtemps sur ce long poëme. Une revue des contes qui y restent, après ceux qui viennent d'attirer notre attention, et après ceux dont les conteurs les plus connus se sont emparés, n'offrirait nul intérêt.

L'auteur du Castoiement avait commencé par une espèce d'invocation à Dieu; il finit par souhaiter à ses lecteurs la bénédiction divine.

(1) Dans cette anecdote, où Ninon joue un si honorable rôle, Chénier avait pris le sujet d'une comédie que malheureusement sa mort ne lui permit pas d'achever. On en trouve des fragments, et, entre autres, une excellente scène dans ses *Œuvres posthumes*, tome II.

(2) Le Grand d'Aussy a publié, outre les fabliaux que nous avons mentionnés dans cette notice, ceux dont les titres suivent, et qui tous ont été tirés du Castoiement : le Fablier, t. I, p. 194; les Deux parasites, t. II, p. 238; le Marchand qui alla voir son frère, *ibid.*, p. 268; la Vieille qui séduisit la jeune fille, t. III, p. 148; Marian, *ibid.*, p. 193; la Mauvaise femme, *ibid.*, p. 294.

Digitized by Google

Diex qui fist ciel et terre et mer,
Sans qui nus [1] bien ne puet ester,
Nos doint [2] le regne deservir [3]
Où nus preudons ne puet faillir,
Où toz jorz a joie et deduit.
Amen, amen, dites trestuit [4].

[1] Nul.
[2] nous donne.
[3] mériter le royaume (des cieux).
[4] tous en général.

Voilà bien la fin ordinaire de tous les *sermons*. C'est ce qui nous confirme dans l'idée que le moine auteur de la *Disciplina clericalis*, d'où provient le Castoiement, n'avait cru faire qu'un sermon très-moral, quoiqu'il l'ait parsemé de maintes historiettes.

D'autres trouvères, comme nous l'avons dit, avaient traduit en vers l'ouvrage latin du juif espagnol. Parmi ces traductions, il en est une que nous croyons d'une époque postérieure à celle de la traduction dont nous venons de nous occuper, et avec laquelle elle n'a, du moins sous le rapport du style, aucune analogie. Elle a été imprimée à la suite de la *Disciplina clericalis*, sans doute pour que l'on pût mieux juger de la fidélité du traducteur. Mais c'est précisément cette qualité que nous n'avons pas trouvée dans la traduction. Presque tous les contes de l'original sont altérés par des circonstances souvent étrangères au sujet. Nous ne citerons pour exemple que la traduction de l'un de ces contes, ce qui nous servira en même temps à faire connaître la manière et le style du trouvère anonyme.

Qui ne connaît le conte tant de fois répété de ce roi qui ne pouvait s'endormir qu'après avoir entendu cinq histoires? Un jour, ou plutôt une nuit, qu'après les cinq histoires racontées il se trouvait plus éveillé qu'auparavant, il reprocha à son conteur d'office de ne lui avoir fait que de trop petits contes, et lui demanda de surplus une très-longue histoire. Le conteur contrarié, mais forcé d'obéir, commença ainsi: « Il y avait une fois un paysan qui, ayant réussi à ramasser mille sous, se rendit au marché, et acheta deux mille brebis, à six deniers chacune. A son retour avec son gros troupeau, les eaux d'une rivière qu'il fallait passer s'étaient tellement accrues à la suite d'un orage, qu'on ne pouvait la traverser ni sur le pont ni à gué. Heureusement il aperçut près de là une barque abandonnée, mais extrêmement petite. Il y mit deux brebis (c'est tout ce qu'elle pouvait contenir), et se dirigea vers l'autre bord... Là, le conteur s'arrêta tout à coup, et feignit de s'endormir. Le roi étonné le secoue et

Digitized by Google

lui demande de continuer son histoire. Le conteur lui répond aussitôt : « Sire, le fleuve est large, la barque petite, le troupeau nombreux : permettez que j'attende que notre paysan ait pu faire passer toutes ses brebis ; c'est alors que je finirai l'histoire (1) »

Nous avons traduit ici presque littéralement le texte latin, remarquable par sa concision, sinon par son élégance. Le trouvère anonyme a cru faire mieux en délayant ce texte en un grand nombre d'assez mauvais vers. Mais ce qui est moins pardonnable, il a ajouté à un récit très-simple, des circonstances au moins inutiles. Par exemple, le paysan à qui ses deux mille brebis causent tant d'embarras, trouve sur le bord du fleuve non-seulement une petite barque, mais une vieille qu'il charge du soin de faire passer deux à deux toutes les brebis :

La vielle a à sei apelée
Et quant sa nef eut aloée,
Dous des brebiz dedens bota
Et la vielle outre les porta,
Après revint por dous brebis.

Le traducteur poëte rend plus fidèlement, mais non avec plus de concision, la réponse du conteur au roi, qui lui demande la fin de l'histoire :

Sire, dist cil, grant tort avez,
Mout i a brebis, ce savez,
Et l'eue est lée, et la nacelle
N'est mie grande ne isnele.
Bien poon un some dormir,
Ou dous ou treis tot à leisir,
Ainz que totes les ait passées
La vielle quies[1] a aloees ;
Dont à primes qant[2] ce sera
Que totes outre les aura,
Et li vilainz sera passez,
Si je ne di, si me blasmez ;
Mès entretant ne sai que dire.

[1]qui les.
[2]aussitôt que.

En voilà sans doute assez sur tous ces *Castoiements*, aux-

(1) Fabulator ad hoc : « Fluctus ille magnus est, navicula autem minima, et grex ovium innumerabilis : permitte ergo supradictum rusticum suas transferre oves, et quam incepi fabulam ad finem perducam. » *Disciplinæ clericalis, fabula X.*

Digitized by Google

quels nous préférons l'ouvrage dont ils tirent leur origine : la *Disciplina clericalis*.

Mais il est un *Castoiement* d'un genre tout différent, que d'ordinaire on joint aux autres, et seulement parce qu'il porte le même titre. Nous allons l'examiner.

LE CHASTIEMENT (1) DES DAMES,

PAR ROBERS DE BLOIS.

Ce poëme n'est autre chose qu'un manuel de *civilité* à l'usage des dames. Il n'offre d'intérêt qu'en ce qu'il nous donne quelquefois des aperçus, très-vagues il est vrai, sur les institutions, les manières et les modes même du XIIIe siècle.

Ce n'est pas le seul ouvrage en vers que Robers de Blois ait composé. Il est auteur du roman de *Beaudous*, de celui de *Flore-Florie et Lyriope*, ainsi que de plusieurs chansons qu'il paraît avoir faites de société avec le célèbre Thibaud, comte de Champagne, dont il était le protégé. Nous nous réservons de faire mieux connaître ces deux trouvères dans une autre notice.

Si le surnom de Robert nous indique sa patrie, on peut dire que dès lors Blois était le séjour non-seulement du langage épuré, mais du goût et de la politesse. Il commence par déclarer que son but est d'*enseigner courtoisement aux dames* quelle est la contenance, le maintien qu'elles doivent toujours avoir. Et d'abord

> En lor aler, en lor venir,
> En lor tesir [1], en lor parler,
> Se doivent moult amesurer [2].

[1] taire.
[2] rester dans une juste mesure.

Il reconnaît que, si elles parlent trop, rient et folâtrent, elles donneront d'elles une idée peu avantageuse; que, si au contraire elles gardent le silence et ont un air froid et fier, les hommes les appelleront *orgueilleuses* et *dédaigneuses*.

> Por ce ne set dame que fère.

(1) *Chastoiement* et *chastiement*, *castoiement* et *castoi* avaient la même signification : celle d'*enseignement*, de *leçons*, et quelquefois de *réprimandes*.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

La conséquence est qu'il faut qu'une dame ne soit ni trop rieuse, ni trop prude ; et ce précepte n'est pas nouveau : en voici un autre qui l'est peut-être un peu plus.

S'au moustier alez ou aillors,
Gardez vous del trot ou del cors [1] ;
Toute droite, tout le biau pas
Alez, et si ne passez pas
Trop devant vostre compaignie,
C'ou le tendroit à vilonie.
En vostre cuer poez peusser
Que le cors, ne le troter
A dame jà bien ne serra [2].
Si [3] ne musez ne çà ne là,
Tout droit devant vous regardez :
Chascun que vous encontrerez
Saluez debonerement,
Ce ne vous couste pas graument,
Et moult en est tenuz plus chiers,
Cil qui salue volentiers.

[1] de trotter ou courir.
[2] ne siéra (conviendra).
[3] ainsi.

Certes, ce sont là des recommandations très-convenables à faire aux dames : mais celle qui va suivre ne paraîtra-t-elle point fort étrange ? Et comment était-il nécessaire, au XIIIe siècle, d'avertir les femmes de ne pas permettre une liberté du genre de celle qui est indiquée dans ces vers ?

Gardez qu'à nul home sa main
Ne laissiez metre en votre sain,
Fors celui qui le droit i a :
Sachiez qui primes controuva
Afiche [1], que por ce le fist
Que nus hom sa main n'i méist
En sain de fame où il n'a droit,
Qui espousée ne li soit (1).
Cil li puet mettre sanz forfet
Qui du surplus son plesir fet.
Quant il voudra bien li soufrez,
Qu'obedience li devez,
Si com li moine à lor abé, etc.

[1] épingle.

Notre poëte défend aussi rigoureusement aux dames les baisers des hommes.

(1) « Sachez que le premier qui inventa les épingles ne le fit que pour empêcher que nul autre ne mît sa main dans le sein d'une femme, si ce n'est celui qui a le droit de l'y mettre. » Cette idée du poëte nous a paru si originale que nous avons cru devoir traduire, dans une note, sa phrase entière.

Digitized by Google

Après vous di que de sa bouche
Nus hom à la vostre ne touche...
N'est pas sage qui de ce doute
Que del sorplus face dangier[1]
Fame qui conjoit[2] le besier.
Li besiers autre chose atret[3],
Et quant il à la fame plest,
Qu'ele le veut et le desire,
Del sorplus n'i a el que dire,
S'ainsi est le leus[4] lor faille,
Le sorplus veut-ele sans faille.

[1] refus.
[2] trouve agréable.
[3] attire.
[4] à moins que le lieu.

Dans tout ce qui suit, le poëte n'est pas moins sévère : il réprimande toute dame qui montre tant soit peu de sa *chair blanche*.

De ce fet dame blasmer
Qui seut[1] sa blanche char montrer
A ceus de qui n'est pas privée.
Aucune lesse[2] deffermée
Sa poitrine por ce c'on voie
Comfetement sa char blanchoie.
Une autre lesse tout de gré
Sa char apparoir au coste :
Une de ses jambes trop descuevre, etc.

[1] a coutume (*solet*).
[2] l'une laisse.

Nous ne concevons pas, il faut l'avouer, comment il était possible aux femmes de *laisser apparoir leur char au costé*. Il faut croire que le costume du temps facilitait cette coquetterie.

Consignons ici en peu de mots toutes les autres maximes que contient le code moral que Robers de Blois veut imposer aux femmes : 1° elles ne doivent pas regarder trop souvent le même homme, il se croirait aimé ; 2° il ne faut pas qu'elles acceptent de joyaux :

Cil qui li done, chier li vent :
Que tost li coustent son honor
Li joiel doné par amor.

Cependant il permet à une dame d'accepter quelque chose d'un parent.

S'aucuns parenz vous veut doner
Joiel, nel devez refuser,
Bele corroie ou biau coutel,
Aumosnière, afiche ou anel,
Mès qu'il[1] n'i ait entencion
Entre vous deus, se de bien non.

[1] pourvu qu'il.

Digitized by Google

3° Il ne faut pas qu'elle se mêle de pérorer, de disputer :

Fame n'est bele ne plesanz
Quant ele est de tencier ardanz,
Ains samble que soit forsenée
Fame de tencier embrasée.

4° Elle ne doit pas jurer, ni trop manger ni trop boire :

Fi de la dame qui s'enyvre,
Ele n'est pas digne de vivre.

5° Les femmes ont-elles de pâles couleurs? elles doivent déjeuner avec de bon vin :

Vins bons fet moult bien colorer :
Et qui bien menjue et bien boit,
Meillor color avoir en doit.

Avez-vous l'haleine mauvaise? ajoute-t-il :

D'anis, de fenoil, de commin
Vous desjunez souvent matin.

6° C'est à l'église surtout que les dames doivent se tenir convenablement :

De moult rire, de moult parler
Se doit l'en en moustier garder.
Moustiers est maison d'oroison,
N'i doit parler se de Dieu non.

A l'Évangile elles doivent se lever et faire *courtoisement* le signe de la croix :

Au lever *corpus domini*
Vous devez lever autressi,
Jointes mains cele part torner,
Del chief et del cuer incliner,
Puis vous devez agenoillier
Et por toz crestiens proier.

7° Le poëte leur prescrit de chanter, lorsque des *gens de prix* le leur demandent, et même quand elles sont seules pour se distraire :

Digitized by Google

Si vous estes en compagnie
De gent de pris, et s'en vous prie
De chanter, nel' devez lessier.
Por vous meismes solacier,
Quant vous estes privéement,
Le chanter pas ne vous deffent.

Mais il les avertit de ne pas trop chanter dans une compagnie : car

Biaus chanters anuie sovent.

8° Viennent après des préceptes de cosmétique et de politesse qu'il peut sembler fort inutile de donner à des *dames* que l'on ne doit pas supposer dépourvues d'éducation :

Vos mains moult netement gardez,
Sovent les ongles recopez :
Ne doivent pas la char passer,
C'ordure n'i puist amasser.
A dame malement avient
Quant ele nete ne se tient.

En mangeant elles doivent se garder

De moult rire, de moult parler.
Se vous mengiez avoec autrui
Les plus beaux morsiaux devant lui,
Tornez ; n'alez pas elisant
Ne le plus bel, ne le plus grant
A vostre oés[1], n'est pas cortoisie.

[1] à votre goût.

Ces cinq derniers vers ne prouvent-ils pas que l'on conservait encore l'usage de manger deux dans la même assiette ; usage que nous avons trouvé pleinement établi parmi les chevaliers de la Table ronde ?

Enfin, le poëte ne permet point aux dames, lorsque dans un repas elles boivent du vin, de s'essuyer la bouche ou le nez à la nappe :

Gardez que vos iex n'essuez,
A cele foiz que vous bevez,
A la nape ne vostre nez.

Et pourtant que devaient-elles faire, si alors, comme encore aujourd'hui dans quelques contrées de l'Angleterre, il n'y avait point de serviettes sur la table ?

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

9° Il faut supposer que du temps de Robers de Blois, les femmes péchaient par une excessive curiosité; car il leur défend de s'arrêter, lorsqu'elles passent devant une maison, pour regarder dans l'intérieur; et, lorsqu'elles y entrent, elles doivent toujours s'annoncer en toussant.

10° Robers arrive enfin à la partie la plus importante de son code à l'usage du beau sexe. Il s'agit de leur prescrire des règles de conduite en amour : voici comme il s'y prend. Il fait intervenir dans le poëme un amant qui fait à une dame la déclaration la plus passionnée. La dame ne doit ni le rebuter par une trop dure réponse, ni lui donner des espérances ; il faut seulement qu'elle lui dise :

Celui aim'je que amer doi,
A cui j'ai promise ma foi,
M'amor, mon cors et mon servise,
Por léauté de sainte yglise.

Robers, au reste, ne sait trop s'il doit blâmer ou approuver les dames d'aimer. Il leur conseille seulement de cacher leurs amours le plus longtemps qu'elles pourront; mais personne ne connaît mieux que lui la force irrésistible de cette passion.

Amors ne crient[1] ne pere ne mere,
Amors ne prise suer ne frere,
Amors ne crient foible ne fort,
Amors ne crient peril de mort, etc., etc.

[1] craint.

Suivent cinquante vers au moins de cette espèce, dans lesquels le poëte décrit la puissance de l'amour : on nous dispensera sans doute d'en citer davantage. Nous sommes bien tenté de croire que Robers de Blois n'a feint de donner aux femmes des leçons de morale et de politesse que pour exposer ensuite ses principes en amour. En effet, il se croit aussi savant qu'Ovide dans l'art d'aimer.

Mès s'aucuns amanz par loisir
Veut à ces noviaus vers entendre,
Quanqu'est[1] d'amors i puet aprendre.
Robers de Blois i fist escrire
Ce qu'il i pot penser ne dire :
Or oiez donc apertement
D'amors tout le commandement.

[1] Tout ce qui concerne l'amour.

Digitized by Google

LÉGENDES ET CONTES DÉVOTS.

Nous avons vu, dans le *castoiement* d'un père à son fils, des exemples de ce qu'on regardait au XIIIe siècle comme des *contes moraux;* nous passons à l'examen de ces petits poëmes à qui l'on a donné la qualification de *contes dévots*, qu'ils n'ont point dans les manuscrits d'où ils proviennent. Peut-être le lecteur prononcera-t-il avec raison que les uns n'ont rien de *moral*, les autres rien de religieux, de *dévot;* qu'ils dénotent tous, au contraire, dans leurs auteurs, une ignorance complète des vrais principes de la morale et de la religion.

Les *contes dévots* (nous employons cette dénomination à défaut de quelque autre plus propre à les désigner), ne sont guère que des extraits de *légendes*, des relations de *miracles*. Ainsi, contes dévots, miracles, légendes, sont à peu près la même chose, c'est-à-dire un même genre de littérature : et ce genre diffère peu de celui des *fabliaux*, bien qu'on ajoute aux *contes dévots* une épithète qui semblerait devoir appeler sur eux plus de respect. C'est le plus souvent quelque aventure scandaleuse qui fait le sujet d'un conte dévot, et elle y est racontée avec un incroyable cynisme d'images et quelquefois même d'expressions.

Sans doute, dès l'établissement du christianisme dans le monde, on fabriqua un très-grand nombre de fables religieuses, de bizarres, pour ne pas dire de ridicules légendes : les écrits des premiers écrivains chrétiens, et même de ceux que l'on nomme les Pères de l'Église, en sont remplis; mais ces histoires apocryphes prirent plus tard, et surtout vers la fin du XIIe siècle et dans tout le XIIIe, un tel caractère d'absurdité, que tout homme tant soit peu sensé aurait dû s'écrier en les lisant : *Credat Judæus Apella*, *non ego*. Mais où étaient alors les hommes sensés! Horat. Satyr. lib. I, sat. V, v. 95.

Ce fut surtout lorsque le culte de la vierge Marie fut bien consolidé dans les Gaules que les fables religieuses se multiplièrent, se propagèrent; l'esprit superstitieux des peuples du moyen âge reçut alors un nouvel et très-actif aliment. Dans les premiers siècles, Marie n'y était guère que *vénérée* en sa qualité de mère du Sauveur du monde; on ne lui reconnaissait pas encore toute l'influence, toute la puissance que depuis, et surtout dans le XIIe siècle, on lui attribua

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

dans les affaires du ciel et de la terre. Quand il parut bien constaté qu'elle avait été enlevée vivante par les anges pour prendre place auprès de son immortel époux et de son fils; quand elle eut dans l'occident une fête célèbre sous le nom de *l'Assomption* (fête que, d'après une épître de saint Bernard, on croit avoir été solennisée même de son temps), Marie reçut des fidèles un véritable culte. Des cathédrales se placèrent sous son invocation; des couvents de vierges la prirent pour protectrice, pour patronne, sous le nom de *Notre-Dame*. Bien d'autres fêtes furent instituées en son honneur; et la *Visitation* (en mémoire de la visite qu'elle fit, étant enceinte, à Élisabeth), et la *Conception*, et la *Nativité*, etc. On célébra aussi par d'autres fêtes ses *grandeurs*, son *cœur*, ses *joies*, ses *plaisirs*, ses *douleurs*, etc. Jamais peut-être, chez les païens mêmes au temps de la mythologie, aucune divinité n'avait reçu tant d'hommages et de vœux, n'avait pu se glorifier de tant de temples élevés en son honneur.

Au milieu de cette effervescence générale, de cet enthousiasme que produisait un culte, sinon institué nouvellement, du moins reconnu solennellement et consacré par l'Église, les trouvères ne pouvaient rester muets; ils chantèrent la Vierge sur tous les tons: ce mot de vierge souriait à leur imagination. Ce ne fut pas seulement sa vie, telle qu'on la trouve dans les évangiles et dans quelques anciens écrits plus ou moins authentiques, qui devint le sujet de leurs vers; ils lui prêtèrent des aventures on ne peut plus singulières, de continuels miracles qui répugnent à la fois à tout sentiment de justice et de raison. Leurs contes dont la Vierge est l'héroïne, où du moins elle joue un grand rôle, méritent la qualification que leur a donnée l'auteur du poëme de la Religion, de *monstrueuses absurdités*. Et ce sont pourtant les œuvres de ces trouvères-là que nous allons bientôt examiner, parce qu'il n'est peut-être rien qui représente mieux l'état de la littérature et des croyances populaires dans les XIIe et XIIIe siècles.

Racine le fils, Mém. de l'Acad. des Inscript. t. XVIII.

Un de nos écrivains, le Grand-d'Aussy, ne voudrait pas qu'en raison du dégoût qu'inspirent toutes les productions dévotes et tant d'apocryphes et absurdes légendes, on jugeât ces siècles avec trop de mépris, qu'on les regardât, suivant la commune opinion, comme une longue période d'ignorance, de superstition et de mauvais goût. Écoutons ses arguments: « Je hasarderai, dit-il, sur les *miracles* (et autres

Digitized by Google

contes dévots) quelques réflexions anticipées (1), capables au moins de tenir le lecteur en garde contre les jugements sévères qu'on en porte. Ce n'est pas néanmoins que je veuille entreprendre l'apologie d'un tel genre, ni exalter sans exception ces fables dévotes dont plusieurs ne prêtent réellement que trop au ridicule. Mais je dirai, et c'est ce qu'auraient dû dire comme moi ceux qui les critiquent, que les miracles furent l'ouvrage, non des poëtes laïques, des beaux esprits d'alors, mais de quelques moines qui, de bonne foi sur les sottises qu'ils avaient entendu raconter, crurent honorer Dieu en les rimant, ou qui, par un beau zèle pour leur monastère et voulant en accréditer les reliques, ne se firent aucun scrupule de les imaginer. Je dirai que si la piété peu éclairée du temps les répandit dans le sein de quelques familles, et même chez les souverains, jamais elle n'en fit une lecture d'un goût universel, une lecture propre à toute la nation, en un mot, un ouvrage en vogue, tel que les romans et les fabliaux, par exemple; ainsi, que juger le XIIIe siècle par ces seules productions, ce serait une injustice égale à peu près à celle que commettraient nos neveux, si un jour ils allaient apprécier le nôtre par nos cantiques de mission, par nos noëls populaires, ou par la vie de Marie Alacoque. Je dirai enfin que ces recueils, qu'on regarde comme les archives de la plus absurde superstition, ou plutôt comme le *nec plus ultra* de la démence, ne méritent pas tous les mépris qu'ils éprouvent; qu'avant de les condamner, les critiques dont je parle eussent dû au moins les parcourir, et qu'alors ils y eussent vu avec quelque surprise des morceaux agréables et dans lesquels on trouve de l'imagination, une sorte d'art, et jusqu'à de l'intérêt même. »

On peut répondre : Ce n'étaient pas seulement des moines intéressés à propager des fables dévotes, qui les rimaient en ces temps-là, qui les récitaient dans les fêtes publiques, et même dans les rues; c'étaient des trouvères laïques, des hommes dont la vie avait été dissolue, scandaleuse. Si le bon et crédule moine Gautier de Coinsi a rimé par centaines des

(1) Le Grand d'Aussy les appelait *anticipées*, parce qu'il ne s'était point encore occupé de *Contes dévots*. C'est dans un autre volume (le tome IV) qu'il donne des extraits de plusieurs contes de ce genre; qu'il répète les observations que nous citons ici, et leur donne un peu plus de développement.

Le Grand d'Aussy, Contes et fabliaux, t. III, p. 439 (édit. de 1779).

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

contes dévots pour d'imbéciles religieuses, un trouvère laïque, son rival en ce genre, le fougueux, le satirique Rutebeuf, et mille autres laïques en rimaient aussi, et en nombre pour le moins égal, à l'usage des autres classes de la société. Les châteaux, les palais, autant que les cloîtres, nous ont légué les manuscrits de toutes ces étranges productions, tristes monuments des aberrations de l'esprit humain.

Nous avouons, avec le Grand-d'Aussy, que si l'on jugeait le XVIIIe siècle, et même le siècle où nous vivons, par les cantiques que l'on chante dans les missions, les noëls que l'on a longtemps chantés dans les églises, et même par quelques livres ascétiques qui s'impriment encore de nos jours, on prendrait une idée bien défavorable de l'état de notre civilisation, de nos opinions, de nos mœurs. Mais il faut espérer que d'estimables productions de notre époque passeront en même temps à la postérité, et rétabliront notre réputation. Nous demanderons à présent s'il est une seule production dans le moyen âge qui puisse balancer l'effet que produit sur nous la lecture de tant de déplorables ouvrages du genre dévot, de tant de fables monstrueuses dont pourtant les auteurs osent nous attester l'authenticité.

Il n'est donc que trop vrai, il est incontestable que la plus aveugle superstition dominait dans toute la société; que si les classes élevées avaient un peu moins d'ignorance, et certainement plus d'urbanité, elles n'en étaient pas moins superstitieuses et crédules. Elles auraient craint d'offenser le ciel en doutant de la vérité de tout ce que débitaient des moines dans une exaltation qui ressemblait au délire. Et dans les châteaux on écoutait peut-être avec un égal intérêt, les trouvères récitant les érotiques aventures de Tristan, les scandaleux miracles de Notre-Dame, et les légendes des *Pères du désert*.

Quant au mérite littéraire que le Grand-d'Aussy trouve dans *quelques morceaux* des légendes et contes dévots, nous dirons, sans être émerveillé comme lui de ce grand mérite, qu'il y a des descriptions agréables, des sentiments naïfs exprimés avec une grande vérité. Mais c'est ce qu'on rencontre aussi dans la plupart des romans de chevalerie et dans les fabliaux. Au reste, le lecteur pourra juger par ce qui va suivre lequel de ces deux genres de littérature offre le plus de beautés ou le moins d'imperfections.

Digitized by Google

POÉSIES DE GAUTIER DE COINSI.

Si l'on veut bien connaître la *gent monacale*, cette classe si nombreuse et si influente de la société au XIIIe siècle, c'est dans les poésies de *Gautier de Coinsi* qu'il faut l'étudier. On y voit que si des moines, en grand nombre, ressemblaient par leurs mœurs à ceux qui figurent dans les vieux conteurs italiens, et surtout dans les *Novelle* de Boccace ; que, s'ils s'introduisaient dans les familles et y portaient la corruption et le désordre, il en était aussi qui, scrupuleux observateurs des règles de leur ordre, quittaient peu le cloître, et s'y livraient aux plus minutieuses pratiques d'une dévotion insensée. Mais il ne faut pas croire que ces derniers vécussent dans le repos et parvinssent à se soustraire aux passions : le fanatisme religieux remplaçait en eux l'amour des femmes ; leur caractère s'aigrissait par la privation des plaisirs; ils élevaient dans leurs cloîtres des discussions sur de bizarres questions, sur des mots : c'est chez eux, c'est dans les cloîtres qu'il faut chercher l'origine de tant d'opinions, de tant d'inintelligibles théories, de tant de schismes qui ont si longtemps bouleversé l'Église et même le monde. Quelquefois leur ardente imagination se prenait de passion pour quelque être idéal, plus souvent pour quelques saints ou saintes qui devenaient pour eux ce que sont les fétiches dans la Nigritie : des protecteurs, des amis et des maîtres, auxquels ils se vouaient et de corps et d'âme.

C'est ainsi que le moine Gautier conçut pour la Vierge Marie un amour véritable qui l'enflamma, le dévora toute sa vie. Elle était pour lui ce qu'est une amante pour le plus passionné des hommes : il réunissait sur elle toutes les beautés qu'il apercevait dans les religieuses d'un couvent qu'il dirigeait, lui adressait chaque jour des vers pleins d'amour, d'érotiques chansons; il la voyait dans ses rêves, et quelquefois même lorsqu'il veillait, sous les formes les plus voluptueuses; il la croyait l'héroïne de mille aventures que, dans son délire, il inventait et puis racontait en rimes innombrables; d'aventures que, malgré leur invraisemblance, il disait et croyait peut-être véritables. Par ce peu de mots nous donnons une idée de tout ce que l'on doit s'attendre à trouver dans ses volumineuses œuvres poétiques.

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

Gautier de Coinsi naquit en 1177 à Amiens, où sa famille, si l'on en juge par quelques vers disséminés dans ses poëmes, avait occupé des places éminentes. Mais, pour lui, dès l'âge de 18 ans, il se fit moine dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. Il paraît qu'il resta 20 ans au moins simple moine dans cette abbaye; car ce n'est qu'en 1214 que nous le trouvons prieur de Vic-sur-Aude. Là il composa ses principaux poëmes : ses *Miracles de la Vierge,* sa grande complainte sur *sainte Léocade,* etc., etc. En 1233, c'est-à-dire lorsqu'il atteignait l'âge de 56 ans, il fut nommé prieur de Saint-Médard, et mourut trois ans après.

L'examen de ses poëmes fera connaître son caractère et le genre de ses talents : un très-beau manuscrit de la Bibliothèque du roi, que nous avons sous les yeux, contient, nous le croyons du moins, tous ses ouvrages. Cependant quelques auteurs lui attribuent des *chansons* qu'ils comparent, pour leur mérite, à celles de Thibaud, comte de Champagne et roi de Navarre; et notre manuscrit ne contient d'autres chansons que celles (et il y en a en effet un très-grand nombre) qui sont intercalées dans les légendes ou contes, partie intégrante de son poëme des *Miracles de la Vierge;* mais elles n'ont, en vérité, aucun rapport avec celles de Thibaud : ce ne sont le plus souvent que d'insipides jeux de mots revêtus de rimes. Pour que l'on en puisse prendre d'avance une idée, nous détachons une de ces chansons, du poëme, dont plus tard nous nous occuperons. Elle est, comme toutes les chansons de Gautier de Coinsi, en l'honneur de la Vierge.

Lebeuf, Dissert. sur l'Hist. ecclésiast. de Paris, t. II, p. 122.

Pour la pucelle en chantant me deport,
Qui tous depors et toute joie aporte.
Mout se deporte, en deportant deport,
En li porter honeur qui se deporte :
Ne puet venir, n'ariver à droit port
Qui ne la sert et honeur ne li porte;
Car c'est li pons et la planche et la porte
De paradis où sont tout li deport.

Mss. 2710, p. 157.

Il faut que le cliquetis que forment ces syllabes *port* et *déport* ait eu bien de l'attrait pour Gautier de Coinsi; car il reparaît en plusieurs autres endroits du poëme, et, par exemple, dans ce couplet d'une autre chanson sur la Vierge :

En tes sains flancs le roi des rois portas,
En tes dous flans tous depors aportas,

Digitized by Google

Tu aportas la deportant portée
Qui au monde a toute joie aportée.

Voici quel est le titre, dans notre manuscrit, du plus long et du plus important des poëmes de Gautier de Coinsi (celui d'où nous avons tiré les vers que l'on vient de lire) : *Cy comence li prologue seur les myracles Notre-Dame que Gautiers, prieur de Vi, moine de Saint-Medard, translata.* Gautier, comme on voit, ne se donne que pour un traducteur ; et, en effet, il a pris du latin de Hugues Farsit, et aussi du prêtre Herman (1), plusieurs des contes dévots qu'il versifie ; mais des soixante-quinze que contient son poëme, la majeure partie lui appartient en propre : ce sont des fruits de son imagination exaltée, ou de quelques traditions fabuleuses. Ces contes parurent si absurdes, si rebutants à Racine le fils qui les avait lus dans un superbe manuscrit que possédaient les religieuses de Notre-Dame de Soissons, qu'il en fit le sujet d'une dissertation presque philosophique qu'il lut à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et qui fut insérée dans les Mémoires de cette Académie. Il cite plusieurs contes qui lui semblent de la dernière inconvenance ; et ce ne sont pas les plus ridicules de l'ouvrage. Ce qui est assez étrange, c'est que le crédule Gautier paraît prendre à tâche de tromper ses lecteurs ; car il se donne souvent comme *témoin oculaire* des événements incroyables qu'il rapporte. Mais cela doit-il trop étonner dans un homme qui affirme sérieusement qu'il a vu le diable et qui nous en donne le véritable portrait ? Il y eut même entre eux une assez longue lutte, et peut-être le diable l'eût-il emporté si la Vierge ne fût survenue et n'eût chassé le malin esprit, qui n'était point un esprit ; car il avait, selon le poëte, griffes et cornes.

T. XVIII, p. 235.

Dans ces contes la Vierge est toujours en première ligne ; tantôt on la voit se déguiser en nonne et prendre pendant plusieurs années la place de la sacristine d'un couvent qui s'était enfuie pour suivre un séducteur ; une autre fois, elle joue le rôle de sage-femme, délivre une abbesse qui se trouvait enceinte, et fait porter par des anges le nouveau-né dans la cellule d'un ermite ; ailleurs elle s'oppose à la consommation du mariage d'un jeune homme qui, en jouant, avait mis une bague au doigt d'une statue qui la représen-

(1) On trouve des notices sur Hugues Farsit, dans le tome XI de notre Histoire littéraire, et sur le prêtre Herman, dans le tome XVIII.

Digitized by Google

tait; ailleurs encore, elle vient allaiter, en lui donnant son propre sein, un moine qui mourait de consomption, etc., etc.

Helvétius, pour démontrer par un exemple quelle influence exerce la superstition sur les esprits dans les siècles d'ignorance, répète un conte de Gautier de Coinsi que Racine avait déjà cité. Le voici : « Un moine revenait d'une maison dans laquelle il s'introduisait toutes les nuits. Il avait, à son retour, une rivière à traverser : Satan renversa le bateau, et le moine fut noyé comme il commençait l'invitatoire des matines de la Vierge. Deux diables se saisissent de son âme et sont arrêtés par deux anges qui la réclament en qualité de chrétienne. « Seigneurs anges, disent les diables, il « est vrai que Dieu est mort pour ses amis, et ce n'est pas « une fable; mais celui-ci était du nombre des ennemis de « Dieu; et puisque nous l'avons trouvé dans l'ordure du pé« ché, nous allons le jeter dans le bourbier de l'enfer : nous « serons bien récompensés de nos prévôts. » Après bien des contestations, les anges proposent de porter le différend au tribunal de la Vierge. Les diables répondent qu'ils prendront volontiers Dieu pour juge, parce qu'il jugeait suivant les lois; mais pour la Vierge, disent-ils, nous n'en pouvons espérer de justice : elle brisera toutes les portes de l'enfer, plutôt que d'y laisser un seul jour celui qui de son vivant a fait quelques révérences à son image. Dieu ne la contredit en rien : elle peut dire que la pie est noire et que l'eau trouble est claire, il lui accorde tout; nous ne savons plus où nous en sommes : d'un ambesas elle en fait un terne, d'un double deux un quine; elle a le dé et la chance : le jour que Dieu en fit sa mère fut bien fatal pour nous. »

Helvétius, De l'Esprit, liv. II, chap. XIX.

Helvétius aurait dû dire, mais ne dit point comment finit la querelle entre les anges et les diables. Nous devons donc ajouter que les arguments des diables n'eurent aucun succès. La Vierge termina toute discussion en faisant rentrer l'âme que l'on se disputait dans le corps du moine. Et, depuis lors, vivant pour la seconde fois, le moine tint la plus sage conduite; chaque jour il rendait hommage à sa bienfaitrice qui, comme on l'a vu, était fort sensible aux prières, aux révérences qu'on lui faisait.

Il est vraisemblable qu'en rimant tous ces contes absurdes pour les religieuses de Notre-Dame de Soissons, Gautier s'était aperçu que la plupart étaient de nature à blesser de

Digitized by Google

chastes oreilles. Après leur avoir raconté une histoire très-libre, il s'excuse ainsi :

Un petitet trop plengement[1],
Ici en droit parler m'estuet;
Mais autrement estre ne puet
Se les miracles vueil retraire
Si com la lettre me desclaire.
S'aucunes fois chastes oreilles
S'esmerveillent de tiex merveilles,
Raison depri que me deffende;
Car dire estuet si qu'on l'entende.

[1] trop ouvertement.

L'excuse est-elle valable? Pour que l'on entendît bien les aventures indécentes qu'il avait entrepris de raconter, il lui fallait, dit-il, parler et écrire sans décence. Mais n'aurait-il point pu se dispenser de rapporter la plupart de ces aventures? celle-ci par exemple : un homme très-dévot, pour se punir d'une faute qu'il avait commise, se mutile, comme fit autrefois Origène : la Vierge, toujours compatissante, guérit la plaie qu'il s'est faite, mais ne lui rend cependant qu'en partie ce qu'il a perdu. Le Grand-d'Aussy, au reste, a trouvé moyen de raconter cette histoire, et bien d'autres de Gautier, sans trop blesser la pudeur.

Fabliaux et contes, t. IV, p. 14.

On le voit, c'est toujours Marie, toujours la Vierge qui occupe toutes les pensées de ce moine insensé : il l'appelle quelquefois sa maîtresse, son épouse; et c'est, à ses yeux, un crime à quiconque la prend pour sa dame, de lui faire la moindre infidelité.

Moines ou clercs quant se marie
A ma dame sainte Marie,
Moult hautement s'est mariez
Qui à tel dame est mariez.
Et tuit cil trop se mesmarient
Qui aux Marions se marient.
Par Marions et par mariés
Sont maintes dames mesmariées.
Pour Dieu ne nous mesmarions,
Laissons marier Marions :
Si nous marions à Marie
Qui ses maris au ciel marie.

Sainte Léocade. — Les événements qui sont le sujet de cet autre long poëme (il a 2,342 vers) y tiennent assez peu de place : c'est plutôt une satire contre le monde, contre di-

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

verses professions qui tenaient le premier rang dans la société au XIIIe siècle, qu'une véritable légende. Nous parlerons d'abord du sujet, ou, si l'on veut, de la fable.

Un archevêque de Tolède, nommé Hildefonsus, avait toujours témoigné une extrême dévotion pour une sainte Léocade dont le tombeau s'élevait dans son église archiépiscopale. Après la sainte Vierge, qu'il vénérait aussi, *madame sainte Léocade, la pucelle doce et sade* (suave), était l'objet de ses adorations, de ses ardentes prières. Ce qu'il désirait surtout, c'était de la voir au moins une fois dans toute la plénitude de sa gloire, et dans toute la beauté que lui prêtait son imagination. Il fut exaucé. Un jour que les fidèles étaient rassemblés dans l'église, et que l'archevêque priait avec plus d'ardeur que jamais la dame unique de ses pensées, le couvercle du tombeau se soulève à la vue de tout le peuple, et l'on voit apparaître la belle et brillante Léocade. L'archevêque se précipite aussitôt vers elle et veut la serrer dans ses bras. Mais elle rentre dans la tombe, et l'archevêque, empruntant au roi, là présent, *son couteau,* n'a que le temps de couper un pan de la robe de la sainte avant que le cercueil se referme.

Comme la sainte Vierge recevait aussi de l'archevêque de grands honneurs, elle voulut à son tour le récompenser. Elle lui apparut la nuit, et lui annonça qu'elle avait fabriqué pour lui une aube qu'il trouverait dans la sacristie. L'aube, en effet, s'y trouva. L'archevêque

El mostier vint et trouva l'aube
Qui venue iert[1] de paradis.
Tant com vesqui[2], les samedis
S'en revesti molt saintement
Au service et au sacrement
De la seinte Virge sacrée.

[1] était.
[2] tant qu'il vécut.

Ici le trouvère Gautier abandonne le récit de tous ces miracles pour s'occuper du prélat qui succéda à Hildefonsus sur le siége archiépiscopal de Tolède. Il n'en fait pas, à beaucoup près, l'éloge. A l'en croire, Siagrius (c'était son nom), ne fut qu'un orgueilleux que le diable emporta. De là il prend texte pour examiner ce que sont aujourd'hui les prélats, et son poëme devient une vraie satire. Les prélats, selon lui, prennent de toutes mains : ils vendent les *provendes* (les prébendes), les places de chantres, d'organistes, etc.

Digitized by Google

Avoir' fait bien, par saint Fiacre,
Tresorier et arcediacre
D'un crapoudel, d'un limeçon
Qui ne sait lire une leçon;
Et chanteor de halte église
Tel qui n'a pas sa game aprise.
Tex ne sait mie encore a, b,
Qu'avoir fera encore abbé :
Avoir fait bien tel prevost faire
Et tel prior qui ainz refaire
Fait son grail[2] que son graël[3].

[1]Argent.

[2]son gril.
[3]graduel (plutôt que son graduel).

Vient ensuite une diatribe contre les *chardonax* (les cardinaux) :

Chardonal sont en chardon né,
Por ce poignent comme chardon
Çax qui lor donent eschars don[1].

[1]de trop mesquins présents (qui ne les payent pas assez).

Le poëte n'épargne pas même Rome et le pape; il représente l'Église entière comme livrée à toutes sortes de désordres :

Cil l'engignent, cil la fannoient
Cil la plongent et cil la noient,
Cil la guileut, cil la deçoivent
Qui gouverner à droit la doivent :
L'apostoile, li cardonal
Et li prelat qui governal
De seinte yglise doivent estre;
Mais convoitise en son chevestre
Si les enchevestre[1] et enlace
Que ce que por Dieu et por grace
Doivent doner, vendent à çax
Qui gouverner ne sevent ax,
Ne sainte iglise ne nului.

[1]prend dans ses filets.

On voit que les plaintes contre l'avidité et les extorsions des gens d'église étaient aussi communes et aussi fortement exprimées au XIIIe siècle qu'elles le furent dans les siècles suivants. Il tonne ensuite contre ces *papelards* dont il dépeint les mauvaises mœurs, et toujours dans un style plein de *concetti* et de jeux de mots :

Ge connois tel qui pas n'entone
Tant el mostier com lez la tone...
Quant qui que soit clerc les apele
N'entrent en mostier n'en chapele
Por oroison, ne por proiere,
Ainz vont en bois et en rivieres

Digitized by Google

Et conportent desor lor moffles
Lor coettes et lor escoffles.

Bientôt après, il leur reproche leurs débauches, et surtout leur goût si criminel pour les jeunes garçons; on les voit, dit-il, préférer *Perrotin* à *Péronnelle*. C'est là que se trouvent les étranges vers que nous placerions ici, si déjà nous ne les avions cités dans le *Discours préliminaire* sur le XIIIe siècle; vers dans lesquels il déclare que *nature rit* quand *hic* est joint à *hæc*, et qu'elle est tout *esperdue* quand *hic* s'accouple avec *hic*.

Hist. littér. t. XVI, p. 227.

Ce n'est qu'après avoir énuméré dans plusieurs centaines de vers, tout aussi mauvais que ceux que nous avons reproduits ici, les vices dont il était témoin, surtout ceux des gens d'église, qu'il revient enfin à sa vierge Léocade. Il nous apprend que, dans une guerre dont il ne nous donne point l'époque, la cité de Tolède fut brûlée, et que les reliques qu'elle renfermait furent la proie des vainqueurs. Louis le Pieux, *li filz au bon roi Charlemeine*, eut pour sa part le corps de sainte Léocade. Charlemagne faisait reconstruire alors une église de Soissons que les Vandales (les Sarrasins) avaient détruite. Il y fit déposer la relique qu'avait apportée son fils, et elle y était encore au temps où Gautier fut nommé prieur de l'abbaye de Vic-sur-Aisne. Et voilà comment il se trouva possesseur de la relique de cette sainte, dont il devint depuis l'ardent panégyriste.

Gautier de Coinsi finit ce grand poëme dévot en déclarant que s'il s'est fait trouvère et ménestrel, ce n'est point pour gagner à ce métier de riches habits ou de l'argent, mais pour mériter l'affection de sa céleste amie.

Ge ne truis' pas por avoir pris[1],
Ne por robes, ne por avoir[2],
Mais por l'amor la dame avoir,
Qui bien revest les ames nues,
Et ses amanz enporte es nues.

[1] trouve (je ne suis pas trouvère).
[2] récompense.
[3] argent.

La chaste impératrice. — C'est un véritable roman que cet autre grand poëme de Gautier de Coinsi; un roman qui n'est pas sans intérêt, qui a une exposition, de nombreuses péripéties et un dénoûment. Il porte pour titre dans les manuscrits : *De l'empereri qui garda sa chastée par moult*

Digitized by Google

temptacions; et aussi *De l'ampereriz de Rome qui fu chacie de Rome pour son serorge* (son beau-frère).

Dans le manuscrit 2,710 que nous avons jusqu'ici consulté, cette histoire compose presque seule la seconde partie du grand poëme sur les miracles de Notre-Dame; mais on la trouve séparément dans beaucoup d'autres manuscrits; et en effet, par son étendue seule, puisqu'elle a près de 5,000 vers, elle méritait bien d'être considérée comme un poëme très-distinct des autres poëmes de Gautier, avec lesquels, d'ailleurs, elle a peu de rapports.

En un temps que l'auteur n'indique point, il y avait à Rome un empereur qui se maria à une jeune demoiselle d'une grande beauté, et dont les vertus égalaient les charmes.

De cors, de braz, de mains, de vis
Par defors fu plesanz et bele,
Et se par dedenz vos deviz
La biauté de la bele dame
Plus que de cors fu bele d'ame.

Mais l'empereur était très-dévot; et quoiqu'il aimât extrêmement sa femme, il se décida à s'éloigner d'elle pour aller visiter des reliques de saints et de saintes qu'il avait en grande vénération.

Plorant s'empart li emperere,
Son grand empire et son biau frere
Commande à Dieu et à sa fame.

Ce beau-frère que l'empereur avait recommandé si vivement à sa femme était amoureux d'elle; mais jamais il n'avait osé lui déclarer ses sentiments. Un jour enfin il trouve l'occasion de lui ouvrir son cœur; et la scène qui se passa entre eux est assez bien décrite par le poëte. Nous citerons un passage de la déclaration d'amour qu'il lui fit.

« Vostre amor me fet endurer
Tant triste mois et tant triste an
Que plus sui tristes de Tristan:
Plus vous aim, dame, et plus i bé
Que Piramus n'ama Tybé
Ne que Tristan Yseult la blonde (1);

(1) Nous avons fait connaître, dans ce volume même, les *Romans d'amour* que rappellent les noms d'amants cités dans ces vers. Voyez les pages 687 et 765.

Digitized by Google

Ains nul amanz qui fust el monde
Ne nus vivanz tant n'ama fame
Com je vos aim, ma douce dame, etc.

A cet aveu passionné, la chaste impératrice répond en souriant, mais sans lui donner aucun espoir :

[1]vous taire.
[2]belle-sœur.

Frere, atant vos poez tesir[1],
Ce dit la dame en sozriant,
Trop par avez fol esciant
Quant vos amez votre serorge[2];
Ja, se Dieu plest, à nul jor ge
Cur n'aurai de tel amer.

En vain elle ne cessa de lui faire des représentations plus fortes encore : de jour en jour le beau-frère devenait plus pressant, et elle sentit la nécessité de se mettre à l'abri de ses vives poursuites. Le moyen qu'elle employa est des plus étranges : elle feint de l'écouter avec plus de bienveillance, et lui confie que si elle l'a si cruellement traité jusqu'à ce jour, c'est qu'elle a craint les propos de cette foule médisante qui les entoure sans cesse. Mais elle a fait élever près du palais une tour où ils pourront se voir secrètement et sans témoins. Le jeune amant, au comble de la joie, veut voir la tour : elle lui indique comment il y entrera : elle le suivra de près. A peine est-il dans la tour, qu'il la visite avec soin et monte jusqu'au sommet : l'impératrice arrive après lui, mais c'est pour fermer la porte et l'emprisonner. C'est là qu'il restera jusqu'au retour de l'empereur. L'amant prisonnier se livre à des accès de rage; il maudit les femmes, et ne consent à vivre que dans l'espoir de se venger de celle qui l'a si perfidement déçu.

Cependant l'impératrice apprend que son mari, fatigué de ses pèlerinages, s'approche de Rome ; elle sent qu'il ne lui est plus permis de tenir son frère renfermé dans la tour : elle lui rend la liberté, et, en même temps, elle se dispose à sortir de Rome pour aller à la rencontre de l'empereur. Mais son beau-frère l'a devancée dans ce projet.

De chevauchier tant s'evertue
Qu'il encontre l'empereor,

qui recule d'effroi en le voyant si pâle, si décharné. Il lui demande quelle est sa maladie.

Digitized by Google

Sire, fet-il, bien vos puis dire,
N'ai maladie fors que d'ire.

Et il confie à son frère que, pendant son absence, l'impératrice a scandalisé Rome entière par ses débordements.

Chacun de li[1] chiffle et parole;
Fole est en fez, fole en parole;
Par tot se vent, par tot se done,
Par tot s'ottroie et abandone;
Ele velt clers, ele velt lais,
Bordel a fet de vo palais....
Moi méismes volt-ele avoir
Et efforcier par son avoir...
Quant vit que refusé l'avoie,
Et son covine[2] tot savoie,
Et s'orde vie et son afere,
En une tor qu'ele fist fere
M'enserra la Dieu anemie[3]
Por ce qu'ele ne voloit mie
De son afere plus véisse
N'à nului plus en apréisse.

[1] d'elle.
[2] sa conduite.
[3] l'ennemie de Dieu.

L'empereur tombe pâmé de douleur et de colère. A peine est-il revenu de cet évanouissement, qu'il voit arriver sa femme à la tête de la plus brillante cour: elle s'élance vers lui pour le serrer dans ses bras; mais il la repousse si rudement qu'il la fait tomber par terre; et, sans vouloir entendre une seule parole, il ordonne à des esclaves qui le suivaient de lui lier les mains et les jambes, et de la transporter dans un bois voisin où ils lui couperont la tête. Les esclaves obéissent, et l'empereur continue sa route vers Rome.

L'impératrice, traînée par ses bourreaux au fond du bois, allait périr. Déjà un bourreau avait dégaîné le sabre destiné à lui couper la tête, lorsqu'un de ses compagnons, lui arrêtant le bras, propose de violer la victime avant l'exécution. Tous applaudissent à l'idée. Ils se jettent sur cette malheureuse femme qui oppose à leur tentative la plus vigoureuse défense. Elle remplit le bois de ses gémissements, de ses cris. Un prince, qui revenait, comme l'empereur, d'un pèlerinage, traversait le bois en ce moment, suivi d'une foule de chevaliers. Il est frappé des cris affreux qui retentissent à ses oreilles, presse le pas de son cheval, et arrive sur le lieu de la scène à l'instant même où l'impératrice, fatiguée d'une si longue lutte, allait céder à la violence. Mais le prince et ses chevaliers ont bientôt dispersé et tué ses bourreaux.

Digitized by Google

Einsi la dame ont délivrée
Qui a grant honte estoit livrée.

Ici nous sentons le besoin de raconter plus rapidement encore des événements qui se multiplient, s'agglomèrent sous la plume féconde du moine romancier. Un volume ne suffirait pas s'il fallait les détailler tous.

Le prince qui a sauvé l'impératrice la conduit dans ses domaines, ou, si l'on veut, dans ses États, dont on ne nous dit pas le nom. La princesse sa femme conçoit pour elle la plus sincère amitié, et lui confie la garde de son enfant. L'impératrice jouit quelque temps, à cette cour, du repos dont elle a tant besoin : elle n'y est connue que comme une étrangère malheureuse, et non comme la femme de l'empereur de Rome : on n'en a pas moins de considération et d'affection pour elle. Mais, hélas! elle avait repris toute la beauté qui déjà lui avait été si fatale. Un chevalier en devient amoureux : il veut l'épouser, et choqué du refus qu'il éprouve, il ne respire plus que vengeance. Son projet est de la faire périr sur l'échafaud. Une nuit, il s'est glissé secrètement dans la chambre où l'impératrice dormait tranquillement, l'enfant du prince à ses côtés : il poignarde le jeune enfant, et met dans une des mains de l'impératrice, sans qu'elle s'éveille, le poignard ensanglanté. A son réveil elle se trouve baignée du sang de son pupille; le fer qu'elle tient encore à la main ne permet pas de douter qu'elle ne soit coupable du crime. La voilà de nouveau accusée et condamnée. Par un reste de pitié, le prince ne veut pas qu'on lui coupe la tête; on la transportera par mer sur quelque plage déserte où elle expirera de faim et de douleur.

Les mariniers chargés de la conduire sur une plage lointaine entreprennent, comme les bourreaux auxquels elle avait échappé, de la violer en route. Nouvelle attaque à sa pudeur, et nouvelle résistance opiniâtre. Dans ces critiques circonstances, elle appelait toujours la Vierge Marie à son secours; et la Vierge, cette fois encore, ne fut point sourde à sa prière. Elle inspira aux mariniers une terreur panique dont eux-mêmes ne pouvaient se rendre compte : au lieu de la jeter à la mer, comme ils se l'étaient bien promis, ils la déposèrent sur une roche qui s'élevait au-dessus des flots. Là elle resta plusieurs jours sans abri, sans nourriture. Mais la Vierge, une nuit qu'elle avait cédé au sommeil, lui appa-

Digitized by Google

rut, et l'assura que dès le lendemain elle serait secourue; et pour preuve de l'intérêt qu'elle lui portait, elle lui laissa une herbe qui avait la vertu de guérir tous les maux qui affligent l'humanité. En effet, l'impératrice, en se réveillant, trouva près d'elle cette herbe si précieuse. Presqu'en même temps un vaisseau qui passait près de la roche aperçut une femme abandonnée, approcha, la recueillit à son bord, et bientôt la transporta dans une ville que, suivant son usage, le romancier ne nous fait point connaître. Là elle se mit à exercer la médecine. Grâce à son herbe miraculeuse, tous les malades qu'elle traitait guérissaient. Le bruit de ses cures merveilleuses s'étendit de proche en proche et parvint aux oreilles du prince de ce pays, dont le neveu était très-malade, mourait de consomption. Or, ce prince était précisément celui qui, la croyant coupable du meurtre de son fils, l'avait fait chasser de ses États, et son neveu était le chevalier qui avait assassiné ce fils chéri.

Appelée à la cour du prince, l'impératrice guérit sans peine ce neveu assassin, cause de ses derniers malheurs. Et, ce qui paraîtra étrange, elle ne fut là reconnue par personne, ni par le neveu ni par le prince. Sans doute sa divine protectrice, en la gratifiant d'une herbe merveilleuse, lui avait aussi accordé la faculté de déguiser au besoin ses traits, de changer de figure. La renommée de l'inconnue qui guérissait tous les maux était parvenue jusqu'à Rome. L'empereur l'envoya chercher pour qu'elle vînt traiter son frère (ce perfide qui l'avait tant calomniée), dont tout le corps, par une punition du ciel, sans doute, tombait *en pourriture*. Elle arrive, et, par une générosité peu commune, elle rend à la santé l'homme dont elle avait le plus à se plaindre. Mais là enfin, et après la guérison de son indigne calomniateur, elle juge à propos de se faire reconnaître : il ne lui fut pas difficile de fournir toutes les preuves de son innocence. L'empereur en est convaincu; et pour apaiser les remords qu'il ressent, il voudrait la reprendre pour femme. Mais elle refusa, et se retira dans un couvent de religieuses où elle se livra à toutes ces pratiques de dévotion qui plaisent tant à la Vierge sa protectrice.

Ce roman est bien fait pour intéresser d'ignorantes et crédules nonnes; et c'est en effet pour des nonnes que Gautier l'avait composé. En finissant, il le leur adresse dans ces vers où il parle à son livre :

Digitized by Google

Livres, va-t-en isnelement,
Salue moi tout doucement
L'abéesse de Nostre-Dame
Qui moult est certes douce fame;
Les damoiselles, les cloistrieres
Salue moi, qant au cloistre ieres
Cent mile fois à tot lou mains,
Et si lor di qu'à jointes mains
Moult doucement lor quier et proi
Qu'eles prier voilent por moi....
Qant de Soissons departiras,
Cinq cent foiz saluer m'iras
L'abéesse de Fontevaut
Que je moult aim et qui mout vaut;
De son afere ai tant apris
Que je moult l'aim et moult la pris[1].

prise

Tous les autres ouvrages de Gautier de Coinsi sont du même ton, du même style. Ce serait abuser de la patience des lecteurs que de leur en présenter l'analyse. Contentons-nous de les indiquer.

Un des plus considérables, sans doute, est celui qu'il intitule l'*Épistre de saint Jérôme de la garde de virginité, laquelle il envoia à Eustochium, la fille sainte Paule.* C'est aux religieuses de Soissons qu'il dédie encore son œuvre, comme on le verra par ces vers :

Mes chières dames et amies,
Li grant bien et les courtoisies
Dont j'ai en vous trouvé plenté
M'ont semons et entalanté
De cest œuvre à entreprendre, etc.

Cette épître est divisée en chapitres : voici les titres de quelques-uns, et d'après ces titres on pourra juger que ce n'est qu'un long sermon à la manière de Gautier de Coinsi, c'est-à-dire un ouvrage à la fois bizarre et mystique, et toujours trivial : *De la garde de virginité; — Un examples de saint Yerome de soi-meismes; — Que chastéez est nourrie par abstinence; — De la cautele à garder la Vierge contre les temptations dou siècle; — De aucuns moines dissolus* (1); —

(1) Voici le portrait assez curieux que Gautier présente de ces moines dissolus.

A tele gent toute leur cure
Si est en avoir vesteure
Qui soit belle et soef flairans :

Digitized by Google

Que li livres des poetes et des philosophes sont à laisser pour la sainte Escripture;—De .III. *manieres de moines qui furent jadis en Egypte; etc., etc.*

Avant cette épître sur la virginité, Gautier avait composé, nous le croyons du moins :

Les Cinq joies de Notre-Dame ;

La Nativité de Notre-Dame, et la Nativité de Notre-Seigneur J. C.; et son enfance;

Les Saluts Notre-Dame;

L'Assomption; etc., etc.

C'était, comme on voit, un bien fécond poëte, si toutefois on peut appeler poëte un moine qui, dans son pieux délire, ne fait preuve ni d'imagination ni de goût; qui n'a que des idées communes et triviales; qui, lorsque, dans ses récits, il faudrait être naïf et vrai, emploie un style recherché, de continuels et fatigants jeux de mots, même des calembours. De tels vers ne pouvaient être applaudis que dans des couvents de religieuses. Et cependant Gautier eut dans son temps une assez grande célébrité hors des cloîtres; mais nous le trouvons, nous, très-inférieur en mérite, même aux plus médiocres trouvères de cette époque. On pourrait lui appliquer ce que Voltaire a dit d'un poëte du XVIIIe siècle : C'était, dans le monde, un *bel esprit de couvent*, et, dans les couvents, un *bel esprit mondain.* A. D.

LA VIE DES ANCIENS PÈRES, PAR UN ANONYME.

Le titre de ce poëme n'en indique nullement le sujet. Si l'on y trouve, et rarement encore, quelques vies ou plutôt quelques événements de la vie d'un très-petit nombre de personnages qui, dans la primitive Église, se sont distingués par des mœurs austères, ont fui le monde, les sociétés

Sollers estrois et bien chausans,
Et bien oignies les cheviaus;
Et les dois aornés d'aniaus;
Et vont de la pointe des piés
Que leur talons ne soit moilliés;
Voire estre espous miex que clers dois
Iteles gens quant tu les vois.

Digitized by Google

humaines; le plus souvent l'auteur ne raconte que les puériles aventures de personnages obscurs, connus de lui seul; ne nous donne que des fragments de légendes très-apocryphes. S'il eût parlé aussi souvent de la Vierge que Gautier de Coinsi, on croirait n'avoir sous les yeux, en le lisant, qu'une continuation, ou, si l'on veut, une contrefaçon des poëmes du prieur de Vic-sur-Aisne. Ajoutons qu'il a emprunté à ce moine un grand nombre de ses contes. Le plagiat était donc alors plus toléré qu'il ne l'est de nos jours.

Cet auteur, qui ne nous a point donné son nom, était-il aussi un moine? on le croirait assez à son style. Mais ce qui nous fait penser qu'il ne portait pas le froc, du moins quand il écrivit son poëme, c'est qu'à la fin il semble exprimer l'intention de se retirer dans un cloître.

Je qui cest romans ai traitié,
Par esample ai tout esploitié,
Que je del monde me demet
Et mon vouloir en l'autrui met.

La bibliothèque royale possède plusieurs manuscrits de ces prétendues *Vies des Pères*, et il en est qui, par le style, sembleraient remonter jusqu'au XIIe siècle. S'il en était ainsi, ce n'est plus notre poëte anonyme qui serait le plagiaire, mais bien Gautier de Coinsi. Ce qu'il y a de certain, c'est que les vers ni l'orthographe ne sont les mêmes dans tous les manuscrits. Dans ceux, par exemple, que nous regardons comme les plus anciens, on lit au commencement du poëme :

Aide Diex rois Jesu Criz
Pere et Fils, Sains Esperis
Diex qui tout pues et tout creas,
Qui en crois *Sicio*[1] crias,
Je muir de soif ce fu à dire, etc.

[1] *Sic*, dans le ms.

Voilà bien, à ce qu'il nous semble, le style et l'orthographe du XIIe siècle. Dans un autre manuscrit, évidemment du XIIIe siècle (n° 7588), les mêmes vers se présentent avec une orthographe et des expressions différentes :

Aide moi, roi Jhesus-Crist,
Pere et Fils et Saint-Esperit,
Dieu qui pues[1] et tout creas
Qui en la sainte crois crias :
« Je muir de sois, » ce fu à dire

[1] peut (tout).

Digitized by Google

Que grant dueil avoies et yre
De ceulx qui en enfer estoient
Sans ce que forfait point avoient,
Quant de ton sanc les rachetas.

Après ces vers et plusieurs autres, l'auteur dit qu'il y a des gens qui vont contant *des chançonetes, moz* (mots) *et fabliaux por gaigner les bons morciaux*, mais qu'ils feraient mieux de *se taire;* que pour lui, il a les *fables* en mépris; qu'il n'estime que la vérité... Et son poëme n'est qu'un tissu de fables grossières! Mais écoutons-le parler lui-même:

Une gent sont qui vont contant
De cort en autre et vont trovant
Chançonetes, moz et fabliax
Por gaaignier les biax morsiax;
Mès je pris[1] petit leur afere.
Assez miex se porroient fere:
Qu'à mon dux[2] et à mon trover
Se porroient miex esprouver
Qu'il ne font en fabloier.
A ce ne me voil delitier;
Ainz dirai ce que j'ai empris,
Ja fable ne metrai en pris...

[1] prise.

[2] guide, direction (en me prenant pour guide).

A l'entendre proclamer ensuite qu'il *conte des Pères anciens*, qui ne croirait que ce sont les vies des Pères du désert que l'on va lire?

Des Peres anciens vous cont'
Qui encore en memoire sont,
Por ce qu'ils amerent et crurent
Ce qu'amer et croire durent,
Et il controverent hermitage.
Chascun d'els mit son cors en gage
En veillier et en géuner, etc.

On verra comment il remplit sa promesse: nous allons donner les titres seulement de quelques-uns des contes dévots ou fabliaux qui suivent immédiatement ce préambule; ces titres suffiront pour que l'on prenne une idée de tout l'ouvrage.

1° D'un ermite qu'une feme tenit si qu'il ot compagnie à li (elle).

2° De l'ermite qui ardi (brûla) sa main, que la feme volt engigner.

3° De l'ermite qui retorna sa niece de pechié.

Digitized by Google

4° De l'ermite qui renoia Dieu por la sarrazine.

5° Dou borjois qui ne volt renoier Dieu por avoir sa mie.

6° De celui qui trova la fonthine come le ruissaux alloit contre mont.

7° D'une damoiselle qui ot à nom Tays et uns hermites converti.

8° De l'ermite qui disoit : *Miserere tui, Deus.*

9° Du provoire qui fist la veille de Noel fornication.

10° De l'ermite qui coupa sa langue à ses denz por jeter el vis à la folle feme, etc., etc.

Au milieu de tous ces petits contes, on trouve une histoire plus sérieuse, du moins en apparence : c'est une *Vie de saint Paulin.* Mais, en vérité, elle ne mérite pas plus de nous occuper que les historiettes : c'est toujours dans le même esprit superstitieux et crédule qu'elle est écrite.

Tous les contes que contient le manuscrit que nous avons entre les mains ne sont pas en vers ; il y en a en assez mauvaise prose, mais de même genre et de même goût que les contes rimés. On en jugera par ce titre d'un conte en prose : *D'un riche varlet auquel le crappeau sailli à la bouche pour ce qu'il avoit mascié la viande à son seigneur père.* Le conte finit par ces mots : « En cestui exemple se doivent prendre « garde touttes bones gens, et doivent moult soigneusement « honnourer peres et meres et servir pour avoir l'honneur « et joie perdurable; et aussi comme Dieu le dit et com- « mande expressement en disant en ceste maniere : *Honora* « *patrem et matrem si tu vis vivere longevum super terram.* »

Après la prose les vers recommencent; et dans ces vers, l'auteur s'accuse de ne pas toujours pratiquer toutes les bonnes maximes qu'il enseigne dans son livre; et il se compare au *sas* qui donne la fleur de la farine et retient le *bran.* Tout l'ouvrage se termine par ces vers :

Cil qui bien fait tantost le treuve
Tant a de joie c'on pouveroit croire;
Et s'il pris est en son pechié
A mort d'enfer est condamné!

Nous ne savons s'il faut attribuer au même auteur une autre composition en prose qui, dans notre manuscrit, suit immédiatement le poëme. En voici les premiers mots : *Cy après commence la vie de la sainte ame qui moult devotement desire de faire plaisir à son créateur pour le grand desir*

Digitized by Google

qu'elle a d'avoir part en la joie perdurable en son glorieux paradis, etc. C'est une composition toute mystique dans laquelle on expose les huit degrés qu'il faut parcourir pour arriver au royaume *de la sainte benoite Trinité de paradis, un Dieu tout seul benoit sans fin*. De telles œuvres ne sauraient être examinées, du moins dans cette partie de notre Histoire littéraire. Mais les contes en vers de Gautier de Coinsi, comme ceux de l'auteur anonyme des Vies des saints, méritaient d'y occuper une place, parce que, mieux peut-être que les grands poëmes sur Arthus et Charlemagne, ils donnent une idée de l'esprit et des mœurs de la société, comme de l'état de la littérature au temps où ils furent composés.

A. D.

CHRONIQUE RIMÉE DE PHILIPPE MOUSKES.

M. le baron de Reiffenberg, de l'Acad. roy. de Bruxelles, de l'Instit. de France, etc., etc.

Cette *Chronique rimée*, à qui l'on donne quelquefois le titre d'*histoire*, n'était guère connue que par la mention qu'en a faite du Cange dans son édition de Ville-Hardouin, et par les fragments qu'il en a cités dans son glossaire. Un savant académicien de Bruxelles, qui se livre avec zèle à de pénibles recherches sur l'histoire et les monuments du moyen âge, a tout récemment entrepris de la publier, en y joignant des commentaires, des notes, tout ce qui peut en rendre la lecture intéressante pour les érudits, utile pour quiconque cherche à s'initier dans la connaissance de notre histoire, de notre langue et de notre littérature anciennes (1). L'ouvrage méritait-il que l'on fît en sa faveur ces grands frais d'érudition? le lecteur en jugera. Mais nous devons d'abord nous occuper de l'auteur.

Philippe Mouskes naquit à Gand dans les premières années du XIIIe siècle (on ne sait point la date précise de

(1) Il n'a encore paru qu'un volume de cette édition de la Chronique de Mouskes, qui contiendra 2 volumes, grand in-4°. Dans le Journal des Savants (cahier de novembre 1836), on trouve un jugement aussi juste qu'impartial du travail de M. de Reiffenberg.

Digitized by Google

sa naissance, ni le rang qu'occupait sa famille dans cette grande ville flamande). En 1242, ou peu auparavant, il était chanoine et chancelier de l'église de Tournai; et en 1272, il en fut élu évêque. Il mourut à Tournai, le 24 février 1282.

Voici l'idée que l'éditeur de sa Chronique rimée, le seul ouvrage que l'on connaisse de lui, nous donne de son caractère, ainsi que de sa conduite dans l'éminente fonction qui lui avait été confiée : « Ce prélat se montra jaloux des priviléges de son église. Exerçant une partie de l'autorité temporelle, il en aimait la pompe et l'éclat extérieur. Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin, dit l'avoir vu plusieurs fois galopant par la ville avec une suite de seize à vingt chevaux, mais jamais davantage. Il paraît, par ses vers, que sa piété ne s'effarouchait pas des plaisirs honnêtes, des *tournois*, *baleries et donois*, et que l'âge d'or où l'on *aimoit par amour* souriait à son imagination. La courtoisie du seigneur féodal s'alliait ainsi à l'austère dignité de l'épiscopat. »

Il n'est pas vraisemblable que Philippe Mouskes, dont les goûts étaient, comme on voit, tant soit peu mondains, ait travaillé à son grand poëme lorsque sa tête fut décorée de la mitre, lorsqu'il eut toute autre chose à faire que de chercher péniblement des rimes. Ce fut donc lorsqu'il était simple chanoine (c'est-à-dire de 1242 à 1272) qu'il façonna les 31,150 vers que contient sa Chronique (1).

Dès les premiers vers, il annonce qu'il a pris pour sujet l'histoire des rois de France, et que c'est dans l'abbaye de Saint-Denis qu'il a trouvé les matériaux de son ouvrage.

Phelippres Mouskes s'entremet,
Ensi que point de faus n'i met,
Tout sans donner et sans proumetre,
Des rois de France en rime mettre
Toute l'estorie et la lignie.
Matere l'en a ensegnie
Li livres ki des anchiiens
Tiesmougne les maus et les biens,
En l'abeie Saint-Denise
De France û (où) j'ai l'estore prise,

(1) On ne lui donne ordinairement que 30,000 vers. Mais nous voyons, par une note inscrite sur la couverture du seul manuscrit qu'on en possède, qu'un lecteur qui a été assez patient pour compter tous les vers de cet énorme poëme, en a trouvé 31,150.

Digitized by Google

Et del latin mise en roumans,
Sans proiières et sans coumans.
Or en ai l'estorie entamée
Ki ne fut mais onqes rimée.

Par ces deux derniers vers, Mouskes n'entend pas sans doute qu'il soit le premier qui ait entrepris de rimer des *chroniques*. Un siècle avant lui, Wace avait versifié la *Chronique ascendante* des ducs de Normandie; et d'un autre côté, les romans de *Brut* et de *Rou*, par ce même Wace, ne sont, à vrai dire, que des chroniques en vers. Tout ce que le chanoine de Tournai voulait dire, c'est qu'il avait le premier fait un poëme de l'*histoire complète* des rois de France.

V. dans notre Hist. littér. de la France, t. XIII, p. 518, et t. XVII, p. 615, des notices sur ce poëte et sur ses ouvrages.

Elle était très-complète, en effet, son histoire de France; car il la commence à la prise de Troie par les Grecs, et la continue jusqu'en 1242. Cependant, comme il ne mourut qu'en 1283, il aurait pu y faire entrer de plus une grande partie de l'histoire de son temps. Mais il cessa probablement de *rimoyer*, comme on disait alors, lorsqu'il fut promu à de hautes dignités dans l'Église, et surtout à l'épiscopat. Ce qui nous ferait croire qu'il travaillait à une époque où il n'était pas dans une si brillante situation, c'est qu'à l'exemple de presque tous les trouvères de ce temps, il se plaint de l'avarice des grands, des rois qui ne donnent plus de magnifiques fêtes, qui ne récompensent plus comme autrefois le savoir et les talents:

Li empereour et li roi
Sont devenut de tel conroi
Que par aus empirent l'empire;
Que pueent faire li menut
Quant li haut sont bas devenut?
Et que feront li povre niche
Quant mauvais deviennent li rice?

Ces déclamations contre les riches auraient été fort déplacées venant d'un évêque, voire même d'un chanoine. Aussi pensons-nous que Mouskes ne publia point lui-même sa Chronique, ouvrage de sa jeunesse; qu'elle ne fut connue qu'après sa mort; qu'elle fut froidement accueillie (peut-être à cause du style qui nous semble pénible, embarrassé); et de là le peu de copies que l'on en fit, et conséquemment le peu de manuscrits que l'on en possède aujourd'hui.

A l'exemple de Wace, chanoine comme lui, à l'exemple

Digitized by Google

XIII SIÈCLE

encore de l'auteur anonyme de Partonopeus de Blois, de vingt autres trouvères plus ou moins connus, Mouskes raconte comment un prince de la race de Priam, échappé de la ruine de Troie, vint régner sur les Gaules, en même temps qu'Énée, cet autre fugitif troyen, alla régner dans le Latium. Nous avons dit ailleurs pourquoi nos pères étaient excusables d'avoir si généralement adopté cette fable très-ancienne, qui leur était parvenue en passant par une longue filière de siècles. Elle est assez sèchement rapportée par Mouskes, et surtout très-défigurée. Rien ne s'y rapporte à la tradition universellement admise. Marcomire, par exemple, petit-fils de Priam, est le premier roi des Gaulois; et cela au temps de l'*empereur Valentinien :*

Dans ce tome même, p. 633.

Cis fu li premiers rois de Gailles
Mais cil rois et tout li troiens
Estoient adonques paien...
Faramons, ses fius, ot l'empire,
Mais il fu de son père pire.

On nous dispensera de nous arrêter sur ce tissu de fables que repoussent les chronologies les mieux établies. Passons au temps de Charlemagne. Là, nous trouverons aussi des fables, au milieu desquelles, du moins, se feront jour quelques vérités historiques. Remarquons pourtant, et afin de ne pas donner une trop défavorable idée du travail de Mouskes, que dans la longue revue qu'il fait de tous les rois de la première race, il les dépeint, eux et leurs actions, tels à peu près que les ont représentés les annalistes et les romanciers de ces temps-là. Mais, en vérité, on lira avec plus de plaisir et d'intérêt cette partie de notre histoire dans Grégoire de Tours, dans les romans de Clovis, de Pepin, de Berte, etc. que dans la chronique décolorée du chanoine de Tournai.

Quand il arrive à Charlemagne, il semble se ranimer un peu; mais c'est pourtant en termes bien vagues qu'il représente ce *grand sire*

Ki conquist règnes et empires;
Maint paien furent mort par lui
XIII. rois sont à cestui.
Par ses castiaus, par ses cités,
Commanda faire fermetés[1],
Et commença à cevaucier

[1] forteresses.

Digitized by Google

Par la tière, pour adrecier[2],
Et fist à sainte Glise ounour, etc.

[2]redresser, réparer (les torts).

Presque immédiatement après, l'auteur retrace avec plus de détails qu'il n'en met ordinairement dans ses narrations, une petite anecdote qui n'est pas sans intérêt : c'est que l'on doit à Charlemagne la découverte des eaux minérales d'Aix-la-Chapelle. Un jour que ce prince poursuivait un cerf dans une forêt de cette contrée, où il n'existait point encore de ville d'Aix, il s'aperçut que son cheval, en traversant un ruisseau, levait très-haut les pieds et paraissait souffrir. Il descend au plus vite, lui touche les sabots qu'il trouve brûlants. Aussitôt il se détourne pour monter à la source de ce ruisseau merveilleux. La source en était bouillante; et ce qui surprit Charles, c'est que tout près il vit une autre source

Ki clere estoit et froide et saine.

Une vision qu'il eut la nuit suivante le décida à bâtir une chapelle en ce lieu si fécond en *prodiges :*

La pierre fist de lonc atraire,
Et si fist la kapiele faire
Ausi biele com nule el monde,
Et si le fist faire reonde,
Apriès l'ongle de son ceval,
Ki senti l'aive caude el val.

Dans le reste de l'histoire de Charlemagne, à laquelle Mouskes consacre plus de 10,000 vers, il ne s'éloigne guère de la chronique du pseudonyme archevêque Turpin; il le suit pas à pas, ainsi que tous les romanciers qui ont pris Charlemagne pour héros. Nous retrouvons dans la *chronique rimée* les expéditions de cet empereur en Espagne, en Lombardie; ses guerres contre les Danois, les Saxons, etc. Ses compagnons d'armes ne sont point oubliés : les Olivier, les Roland, les Ogier; ni leurs querelles, ni leurs réconciliations, encore moins le supplice du traître Ganelon. Si nous n'avions pas la chronique de Turpin, celle de Mouskes, en cette partie, serait pour nous un des plus précieux monuments; car elle nous dit l'histoire fabuleuse, il est vrai, mais complète du plus célèbre de nos rois de la seconde race. Dans cette partie de son poëme, Mouskes n'est pas aussi froid, aussi peu substantiel que dans tout le reste; il admet

Digitized by Google

tions ne se rencontrent jamais dans la chronique de Mouskes, ces épisodes y sont rares, à moins qu'ils ne soient puisés dans quelques romans d'une date plus ancienne que sa chronique. Tout ce qu'il dit des successeurs de Charlemagne, se retrouve dans les chroniques de Saint-Denis : par exemple, le couronnement de Louis le Débonnaire par son père d'abord, et, lorsqu'il n'exista plus, son sacre par le pape.

Loeys son fil couronna
A son vivant et asseura :
Quant ses peres fu sevelis,
Asséuré fu del pais
Et del roiaume et de l'empire;
Si que de grand joie en sospire...
Et puis à Roume s'en ala,
S'ot del pape son sacre là,
Et fu beneis et sacrés
Et par la tierre asséurés.
Puis vint en France sejornez
Et là se fit recouronnez.
S'ot l'empire e fu roi de France,
Et prit moulier gentil et france
La fille Aimeri de Narbonne
Blance flors ot nom, molt fu bonne.

Les longs démêlés de Louis le Débonnaire avec ses fils sont très-sèchement racontés; mais le poëte s'échauffe un peu en racontant les combats du monarque contre les Sarrazins qui respectaient peu les églises, comme on le verra bientôt, mais qui en furent cruellement punis;

Et del moustier firent estables,
Ce ne fu pas gens délitables
Quand il i faisoient ordures.
Mais il en orent paines dures
Quar par le fondement del cors
Lor issoit la boiele fors.

Ce que le poëte n'omet jamais aussi, c'est d'énumérer les reliques que les rois sont parvenus à se procurer, et de nommer les églises entre lesquelles ils les ont distribuées. En est-il venu, par exemple, au règne de Charles le Chauve? il raconte comment ce prince donna à Saint-Denis un des clous *dont Diex fu crofis;* à Chartres, *la cemise Nostre-Dame;* à Compiègne, *le suaire Nostre Signour;* etc.

Nous eussions désiré trouver dans la chronique de Mouskes

Digitized by Google

quelques détails sur le fameux serment que se prêtèrent mutuellement, l'an 842, en présence de leurs armées, et en des langues différentes, Charles le Chauve et Louis le Germanique; mais le poëte passe sans s'arrêter sur ce dramatique événement, et nous n'en savons encore rien de plus que ce que nous a appris Nithard, le contemporain des deux rois : ce qui du reste peut suffire.

Remarquons que s'il fait mourir, comme tous les historiens, Charles le Chauve, lorsque ce prince revenait en France, d'un pèlerinage à Rome, il ne parle nullement de son empoisonnement par le juif Sédécias, son médecin.

Nous voilà arrivés à l'époque où les Normands, dans leurs excursions en France, deviennent plus formidables que jamais; où, avec plus de prévoyance peut-être que l'on n'en avait en ces temps-là, on eût pressenti que leur projet était de s'y établir d'une manière stable. Mouskes fait sur la cause de leurs émigrations de leur pays, une observation qui nous paraît mériter d'être reproduite ici : il prétend que les Danois, à qui leurs lois permettaient d'avoir *huit ou dix femmes,* multipliaient tellement, qu'il leur fallait bien se répandre en d'autres pays; que les pères ne retenaient près d'eux que les aînés seulement, et que les autres allaient chercher fortune ailleurs.

Si iert coutume, ço dist l'ón,
Que Danois qui païen estoient
A luxure tant se donnoient
S'avoient femes .v. ou vi.,
Ou .vii. ou .viii. ou .x.
Lues si avoient tant d'enfant
Que la tière qui bien est grant
Nes pooit mie gouverner.
Si leur convenoit sort gietoient
Li quel des enfans s'en iroient
Fors de la tière, et conquerroient.
Mais li aisnés, desfuis le père,
Cil demoroit avoec la mère
Pour detènir leur yretage.

L'histoire d'Hasting, de Rolon et de son mariage avec Giselle, fille de Charles le Simple, de son établissement en Normandie; l'histoire encore de l'invasion de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, tout cela est si conforme aux romans publiés par Wace et Benoit de Sainte-Maure, que nous

Digitized by Google

sommes convaincu que Mouskes avait sous les yeux, en écrivant, leurs deux grands poëmes, qu'il n'a fait que les abréger, que les rendre en mauvais style.

Dans tous les récits qui contiennent l'avénement de Hugues Capet au trône, ainsi que la vie, extrêmement abrégée, des rois de la troisième race, etc., nous voudrions pouvoir suivre le trouvère flamand, le citer même; mais ce serait répéter ce qu'on trouve dans toutes les chroniques en prose de ces temps-là. Remarquons que, lorsqu'il s'agit de quelque fait qui intéresse son pays (la Flandre), il se permet plus volontiers les détails; et souvent ce n'est plus une simple chronique, mais une histoire qu'il versifie. C'est ainsi qu'il fait assez bien connaître comment l'ermite Hans parvint à se faire passer pour Baudouin, empereur de Constantinople, et comment la comtesse de Flandre, fille aînée de Baudouin, fit condamner, non sans peine, l'imposteur, et conserva ses États:

Ains fu pendus et cil od lui
Ki eslevé orent celui;
Or gardast comtesse bien
Qu'a tort ne perdit rien del sien.

Il est rare qu'il juge nos rois, quoique les Flamands aient eu plus d'une fois à s'en plaindre, avec rigueur ou partialité : et, même en retraçant la bataille de Bouvines et la victoire de Philippe-Auguste, il n'accuse point le monarque français d'avoir usé de trop de sévérité envers le malheureux comte de Flandre, Ferrant, qui fut exposé, chargé de chaînes, aux outrages des Parisiens, à la vue desquels

Quatre ferrans (chevaux) bien ferrés
Trainoient Ferrant bien enferré.

Les deux Baudouin, qui ont occupé pendant une trentaine d'années le trône de Constantinople, sont mentionnés par lui avec distinction; et c'est justice. Il ne pouvait guère louer le dernier de ces empereurs latins que de ce qu'il avait envoyé au roi de France de précieuses reliques, la robe de Jésus-Christ, par exemple; mais il le loue en prélat zélé pour les intérêts de l'Église :

Or avint que Baudouins
Li empereres orphenins

Digitized by Google

Tramist roy Loeys en France
Par droit consel ou par soufrance,
La vesture que Dieu avoit
Quand on à la croix le menoit;
Et li vasciaus' li fu livrés — 'le vase.
Dont à la crois fu abevrés,
Et li fiers de la lance avoec
Qu'ot ferut el costé aluec;
Et s'eut de la crois près d'une aune
Tot ausi com cipriès gaune,
Nue, sains or et sains argent,
I fu mostrée à mainte gent.
S'eut la couronne eue ançois
Dont moult s'esjoirent François,
Et la crois ausi cou, vous di,
U Diex en Jursalem pendi.

Voilà de bien mauvais vers sans doute; et c'est à cause de cela que nous les citons. Si on les compare à ceux des poëtes ou français, ou normands et anglo-normands du même siècle, on reconnaîtra que la langue des trouvères en Belgique restait dans un état d'imperfection, tandis qu'elle s'efforçait de s'améliorer en s'épurant, dans presque toutes les autres contrées de la France.

La chronique de Mouskes mérite-t-elle du moins par d'autres qualités l'éloge qu'en ont fait quelques auteurs? Nous répondrons que nous souscrivons entièrement au jugement qu'en a porté notre confrère et collaborateur, M. Daunou, dans le Journal des Savants (novembre 1836): il ne voit en Mouskes « qu'un chroniqueur dépourvu de cri-« tique et de talent, qui ne sait ni rechercher, ni observer, « ni raconter. Est-il un témoin ou un interprète immédiat, « ajoute-t-il, des traditions merveilleuses qui tenaient lieu « d'histoire? Nous ne le croyons pas non plus; car il ne fait « que les transmettre, non sans quelque altération, après « les avoir puisées en des livres beaucoup plus originaux « que le sien. »

S'ensuit-il que la publication du travail de Mouskes soit sans utilité? non certes : un tableau complet de notre ancienne histoire sera toujours un monument curieux et important, même lorsqu'il n'aurait pas toute la vigueur, tout l'éclat des couleurs que l'on désire toujours dans les travaux de ce genre. Ne fût-il qu'un témoignage des erreurs, des fausses opinions de nos pères à l'époque où il fut tracé, de

Digitized by Google

XIII SIÈCLE.

leur ignorance en politique, en physique, en morale, en histoire, il faudrait encore le conserver comme un utile document. C'est ce que fait le savant académicien belge qui en a entrepris l'impression; mais les prolégomènes dont il l'a enrichi, ses commentaires, ses gloses donnent un grand prix, il en faut convenir, au texte original. A. D.

FIN DU TOME DIX-NEUVIÈME.

Digitized by Google

TABLE
DES AUTEURS
ET DES MATIÈRES.

A.

ADAM, clerc de l'évêque de Clermont, compilateur d'extraits historiques, abréviateur de Vincent de Beauvais, page 434.

ADAM, moine cistercien, auteur de sermons sur les Évangiles, distinct d'*Adam de Chambly*, evêque de Senlis depuis 1227 jusqu'en 1258, et l'un des exécuteurs du testament de la reine Blanche, p. 414.

Adrichomius, dans son *Theatrum terræ sanctæ*, nomme Urbain IV parmi les auteurs qui ont composé des descriptions de la Palestine, 65.

AIÇARTA DEL FOSSAT, troubadour. Son sirvente contre la marche de Conradin. Talent poétique qu'il y a déployé, 525.

AIMÉRIC DE BELLINOI OU DE BELVEZER, troubadour, ne aux environs de Bordeaux, au château de *Lesparra*, neveu de Pierre de Corbiac, troubadour, 507. Il s'éloigne par bienséance de la dame qu'il aime, va visiter la cour d'Alphonse IX en 1213, 507. La réputation de la cour de Raymond Berenger l'appelle en Provence. Il celèbre Beatrix, femme de ce comte, et une seconde Beatrix, fille de la précédente. Amour qu'il feint pour ces deux princesses, 509. Son sirvente contre un poëte nommé Albert, 508, 509. Il en fait la confidence à N'Uno, 510. Sa complainte sur la mort de ce seigneur, 509. Son sirvente contre les mœurs de son temps. Son second voyage en Castille. Il y trouve la patrie d'Alphonse X changée : on y rabaisse le prix des poëtes, 511, 512.

AIMERIC DE BELMONT, troubadour, auteur d'une seule pièce érotique adressée au roi d'Aragon, 617.

ALÉRIC, moine de la Chapelle-Thosan, rédacteur ou traducteur d'une Chronique des expéditions à la terre sainte, 433, 434.

ALBERT LE GRAND. On lui a quelquefois attribué les 12 livres de Richard de Saint-Laurent sur la Vierge Marie, 24, 25.

ALBERT LE GRAND. Auteurs qui ont écrit sa vie, 362, 363. Sa naissance en 1193, à Lavingen en Souabe. Ses études à Padoue et ailleurs. Son entrée dans l'ordre des frères Prêcheurs, vers 1222. Professeur à Cologne, et en 1248 à Paris, il forme des disciples dont le plus illustre est Thomas d'Aquin. Il signe la condamnation du Talmud. Banquet magique et autres prestiges qui lui ont été attribués. Ses voyages en qualité de provincial de son ordre en Allemagne, comme agent du pape en Pologne, et comme défenseur des ordres religieux à Rome. Son épiscopat à Ratisbonne, en 1260 ; lettre que lui écrit à ce sujet Humbert de Romans. Il abdique cette prélature, rentre dans son couvent de Cologne, reprend ses travaux de professeur et d'écrivain. Sa mort en 1280 ; son épitaphe, 363-366. Ses ouvrages recueillis en 21 vol. in-fol. Notice de cette édition, ainsi que des manuscrits, des éditions particulières et des versions de chaque livre d'Albert, 366-369. Environ 150 livres ou opuscules mal à propos attribués à ce docteur, 369-374. Ses écrits authentiques : 1° Commentaires sur Aristote et Traites philosophiques, 374-378. 2° Explications de plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, 378, 379. 3° Commentaire des 4 livres des Sentences, 379. 4° Somme de théologie et Somme *De creaturis*, 379, 380. Observations générales sur Albert le Grand, 380, 381.

ALEXANDRI, troubadour, auteur d'une tenson avec Blacasset, 610.

ALLAMANON (Bertrand), troubadour. Deux troubadours de ce nom. Bertrand l'ancien, tome XV. Le nouveau, 460. Tenson de Bertrand l'ancien, en 1181 et 1217, 461. Sirvente d'Allamanon le jeune, en 1218, 462. En 1226, sirvente contre Hugues des Baux, 463. En 1229, complainte d'Allamanon sur la mort de Blacas ; pièce galante, 464. En 1245, sirvente contre le retard que le comte Charles d'Anjou met à se rendre en Provence, 466. En 1246, sirvente contre les princes qu'Innocent IV fait successivement nommer empereurs, 466. En 1248,

Digitized by Google

sirvente contre Jean III, archevêque d'Arles, 467. En 1248, (vraisemblablement) sirvente d'Allamanon contre la croisade de Syrie. Rien n'annonce qu'il en soit revenu, 468. Sans date, pièce contre les mœurs du siècle : le poète est obligé de s'occuper de procès, 469. Grâces répandues dans cette pièce, 469 et 470. Aubade du même auteur, 470.

Alfonse; voy. *Pierre Alfonse*.

Almoc de Chateauneuf (*la dame*), troubadour. Réponse aux vers de la dame Iseut de Capnion, 601.

Alphonse X, roi de Castille, mort en 1284, encourage les troubadours jusqu'à la fin de sa vie, 443; est un des derniers princes qui les favorisent, 446.

Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis et successeur de Raymond VI au comte de Toulouse, n'imite pas la bienveillance de son prédécesseur pour les troubadours, 445.

Amiels; voy. *Gaubert Amiels*.

Anchier, neveu d'Urbain IV, est fait cardinal par ce pontife, 53.

André de Chalis, Dominicain, auteur de sermons prêchés en 1272 et 1273, 431, 432.

Angelus (Origine de l'), 270.

Anseis de Carthage, par Pierre du Riès, roman carlovingien, analysé, 648-654.

Arnaud de Carcassès, troubadour, dont la patrie n'est pas connue; auteur de la *Novelle* qui a pour titre *le Perroquet*, 550. Analyse de cette pièce, 551. Elle a plus de trois cents vers de huit syllabes, 552.

Arnaud de Comminges, troubadour, a composé une satire contre les hommes de son temps, 615.

Arnaud de Cotignac ou de Tintignac, troubadour, n'est connu que par trois pièces où il exprime un grand respect pour sa dame, 600.

Aubert de Poyciaut, troubadour. Ses parents le vouèrent à l'état religieux dans son enfance, 504. Il s'exerce à *trouver* dans son couvent. Il cherche un asile auprès de Savaric de Mauléon, qui le fournit d'armes et d'argent, 504. Il devient amoureux d'une femme qu'il épouse et qui le trompe, 504; trouve sa femme dans une maison publique, en revenant d'Espagne; passe une nuit avec elle, et, le lendemain, la met dans un couvent, 405. Nostradamus dit qu'après cette douleur, il ne fit plus de vers. Fausseté de cette opinion, 506.

Aucassin et Nicolette, roman d'amour et de galanterie, analysé, 748-781. Diverses critiques que l'on a faites du roman d'Aucassin, 760.

Auvon d'Orlac, troubadour, a fait une satire violente contre le pape et le clergé, au sujet de la croisade, 605, 606.

Auvon Segret, troubadour, est principalement occupé des malheurs de la croisade et de ceux qu'éprouvent, à cette occasion, Philippe le Hardi et Charles d'Anjou. Il y a une pièce du même genre d'*Auvor d'Orlac*, 606, 607.

Autpol (*D'*); voy. *Guillaume d'Autpol*.

Aygler; voy. Bernard Aygler.

Aymar de Roussillon, moine de Cluny, archevêque de Lyon, mort en 1282 ou 83 : actes de son épiscopat, 439.

Aymes de Varannes ou de Chatillon, trouvère, auteur d'une *Philippide*, qu'il composa sur l'invitation d'une dame Julienne dont il était amoureux, 678.

B.

Balétrier (Jean), Dominicain de Limoges, mort en 1260. Ses sermons, 418.

Barral des Baux, dernier vicomte de Marseille qui ait tenu une cour, 443.

Barthélemi de Tours, Dominicain, docteur de Paris en 1260, destitué de ses dignités claustrales pour malversations, puis réintégré. Il a laissé 19 sermons, 436, 437.

Barthélemi Zorzi, troubadour, né à Venise au commencement du XIIIe siècle. Négociant. Est fait prisonnier par les Génois en 1263. Sa captivité ne cesse qu'en 1270, 566. Sirvente de lui contre les vers clairs. « Si les vers, dit-il, sont faciles, nul ne trouvera de la gloire à en composer; et s'ils sont difficiles, il ne trouvera point de lecteurs. » 567, 568. Réponse à un sirvente de Boniface Calvo contre les Vénitiens. Cette guerre en vers les lie d'amitié, 569. Sirvente de lui sur la mort de Conradin et du duc d'Autriche, contre Charles d'Anjou, 569, 570.

Bastiani, statuaire, né en Italie, exécute sur un dessin conservé par Fauris de Saint-Vincent (Jules-Francois-Paul) et par son père, le tombeau d'Alphonse II et de Raymond Berenger IV, comtes de Provence, rétabli par les soins de Villeneuve, préfet du département des Bouches-du-Rhône, 444.

Baudouin de Courtenay. On n'a de lui que les lettres qu'il adressa à saint Louis, à la reine Blanche et à Mainfroi, roi de Sicile. Ses parents. Il naquit à Constantinople vers la fin de 1217, 219. En 1228, il monte sur le trône de Constantinople, sous le protectorat de Jean Azan et de Jean de Brienne. En 1236, il devient le gendre de Jean de Brienne, et va en Italie; il obtient du pape des bulles pour faire prêcher la croisade en France; il y vient en 1237. Le roi le réintègre dans la seigneurie de Courtenay. Mort de Jean de Brienne. Baudouin fait un voyage en Flandre et à Namur. En mai 1238, il part pour l'Angleterre. Sort des troupes commandées par Jean de Béthune. Détresse pécuniaire de l'empire latin. Baudouin obtient des subsides en argent, 220. Vers la fin de 1239, il arrive à Constantinople avec son armée, est couronné en décembre, et prend le titre d'empereur. Il veut aliéner son fief de Courtenay; Louis IX s'y oppose. Lettre de Baudouin, de mars 1241. Il recherche l'alliance de Gaiath-Eddin II, sul-

Digitized by Google

tan d'Iconium, qui lui demande en mariage une de ses nièces, 221. Lettre de Baudouin du 5 août 1243, écrite à ce sujet à la reine Blanche. Saint Louis et sa mère refusent cette alliance, 222. Gaiath-Eddin devient l'ami et l'allié de Vatace. Nouveaux voyages de Baudouin pour obtenir des secours contre eux. Il donne à saint Louis la couronne d'épines et d'autres reliques. Il est de retour à Constantinople en 1248; il s'y renferme jusqu'à la fin de 1255, 223. Il engage son fils Philippe pour un emprunt. En juillet 1261, Alexis Mélessène, général de Michel Paléologue, s'empare de Constantinople. Baudouin se réfugie dans la Pouille, auprès de Mainfroi. Urbain IV fait prêcher une croisade contre Michel Paléologue. Baudouin va en Espagne, puis en France d'où il écrit une lettre à Mainfroi, 224. En 1266, il stipule à Paris diverses cessions en faveur de Hugues IV, duc de Bourgogne. En 1267, il fait un voyage à Viterbe. Il conclut avec Charles, duc d'Anjou, un traité par lequel il obtient des troupes. En 1268, il revient en France, et sollicite des secours de saint Louis et de Thibaud, roi de Navarre. Événements qui entravent les projets de Baudouin, 225. Il meurt vers 1272 ou 1273. L'impératrice Marie vivait encore en 1275. Philippe Ier, fils de Baudouin et de Marie, 226. Caractère de Baudouin. Ses écrits, 227, 228.

Baudin de Maclix, frère Prêcheur, docteur de Paris en 1269. Son opuscule sur le secret de la confession, inséré dans les œuvres de saint Thomas d'Aquin, 423.

Baussan, troubadour, connu seulement par une tenson avec Hugues sans surnom, 600.

Béatrix de Savoie, veuve de Raymond Bérenger IV, élève un mausolée à son mari et à Alphonse II, père de Raymond. Ce monument se voit dans une chapelle de l'église de Saint-Jean des Hospitaliers d'Aix, 443.

Bembo regarde la langue chuisis du xve siècle comme la vraie source de l'italien, 442.

Benoît d'Alignan, Bénédictin, abbé de Notre-Dame de la Grasse, fut, en 1229, nommé évêque de Marseille alors en trouble; on pille les biens de l'abbaye de Saint-Victor. En 1239, il part avec Thibaud, roi de Navarre, pour la terre sainte. Il en revient et indispose les Marseillais contre lui. En 1248, il assiste au concile de Valence. Ordre des Frères de la bienheureuse Marie, mère du Christ. En 1258, un seigneur fait don de son bien à l'évêque de Marseille, 84. En 1260, le prelat repart pour la croisade, et en revient trois ans après. Il exhorte ses diocésains à se croiser. Dans sa vieillesse, sous le nom de *frère Benoît*, il entre dans l'ordre des frères Prêcheurs et Mineurs. Il meurt en 1268, aux ides de juillet. Erreur de l'historien Ruffi, 85. Écrits imprimés de Benoît d'Alignan. Château de Sajbet, construit en 1240; pris par le soudan de Babylone, en 1266, 85-89. Saint Louis résout le voyage de la terre sainte, 89. Quatre épîtres dédicatoires de Benoît, suivies d'une épître de G. évêque de Limoges, 89. 90. Description de son ouvrage manuscrit, intitulé; *Tractatus fidei contrà diversos errores super titulum, De summâ Trinitate et fide catholicâ in decretalibus*. Il est suivi de quelques petits traités, 90, 91.

Bérenger, élu évêque de Fréjus en 1248, avait un successeur en 1257. En 1253, il fait un règlement pour un monastère de Bénédictines, 413.

Bérenger; voy. Raymond Bérenger IV.

Bernard Atolier, né à Lyon au commencement du xiiie siècle. Sa famille, 381. Il fut simple religieux, puis sacristain de l'abbaye de Savigny. En 1256, le pape le prit pour chapelain. Il fut abbé de Lérins, de 1256 à 1263 qu'Urbain IV le fit abbé du Mont-Cassin. Il fut légat de Clément IV en France. Il suivit Charles d'Anjou en Italie. Il gouverna 19 ans l'abbaye du Mont-Cassin, et y mourut en 1282, 382. Liste de ses ouvrages, 383.

Bernard d'Aubiac, troubadour, a deux caractères: l'un est son zèle pour le culte de la Vierge; l'autre est son attachement à Philippe le Hardi. Il paraît né à Béziers; est connu seulement par quatre pièces, dont une est adressée à une dame à qui il dit qu'il voudrait qu'elle le fît échec et mat, 593. Cette pièce a pour objet de prier Guillaume Fabre d'être parrain d'un de ses enfants, 593. Son serventa antérieur à la guerre relative à la succession de Henri, roi de Navarre, 593. Il se réjouit de voir que le roi de Navarre sera vainqueur, et qu'on dira dans l'Aragon, *Oil* et *Nenni*, au lieu de *Oc* et de *No*, 594.

Bernard de Besse, frère Mineur, abréviateur de la légende de saint François, composée par Thomas de Cantimpré; auteur d'une chronique des généraux de l'ordre séraphique, etc. Il avait été secrétaire de saint Bonaventure, 437.

Bernard de Castenou, évêque de Carcassonne, mort en 1278, a promulgué des Statuts synodaux, 435.

Bertrand, *dit le seigneur Bertrand*, troubadour, connu seulement par une tenson avec Hugues sans surnom, 600.

Bertrand de Bayonne, Franciscain, antagoniste de Guillaume de Saint-Amour. Le livre *De paupertate Christi et apostolorum* n'est pas de lui. Trois autres frères Mineurs du nom de *Bertrand*, mais deux du quatorzième siècle, et le dernier du quinzième, 417.

Bibliothèques. Catalogue d'une bibliothèque du treizième siècle, 623.

Bibliothèque de la Sorbonne, 297, 298 et 301.

Bikès; voy. Robert Bikès.

Bistors de Bonsillon; voy. Raymond Bistors *de Bonsillon*.

Blacasset, troubadour, 531, fils de Blacas. Né vers l'an 1200. Ne fit plus de vers après l'année 1245, époque de la mort de Raymond Bérenger IV, 531. Aussi généreux que son père.

Digitized by Google

Il fait des vers en l'honneur d'une grande dame qu'il ne nomme point, et qui est évidemment Béatrix, femme de Raymond Bérenger IV, 532. Élégant dans son langage, il a célébré la guerre que Raymond Bérenger fit aux villes d'Avignon et de Marseille. Sa chanson pour ce sujet est par conséquent de 1228, 533. Sa pièce en l'honneur de Josserande de Lunel, 535.

Blanche, mère de saint Louis, régente du royaume, 144, 150, 151, 153, 154, 155. Sa mort annoncée à son fils par le cardinal Eudes de Châteauroux, 229.

Boileau Despréaux, et les autres Boileau des temps modernes, ne descendent point d'Estienne Boileau, 105, 106.

Boileau ou Boileau (*Etienne*), né vers 1200 ou 1203, probablement au sein d'une famille noble, qui n'est pas celle de Boileau Despréaux et des autres Boileau des siècles modernes, 104, 105, 106. Estienne Boileau, croisé et captif en Égypte avec saint Louis; sa rançon, son retour en France. Il est prévôt de Paris en 1258; attributions diverses de cette charge, 100, 103, 108. Sa mort vers 1269, 109. Son *Livre des Métiers*: copies manuscrites, extraits et notices de ce recueil, édition que vient d'en donner M. Depping, 109, 112. Boileau contribue à substituer l'usage des registres à celui des rolles ou *Rotuli*, 112. Jugements des historiens, depuis Joinville jusqu'à M. Sismondi sur la personne et sur le travail d'Estienne Boileau, 107-114. Rapports de saint Louis avec ce magistrat, 147-159.

Bonaventure (St). Sa vie, 266-273. Ses ouvrages, 273-329. Il fut surnommé le *docteur séraphique*; Dante le place dans le paradis. Il naquit à Bagnarea, en Italie, en 1221. Il s'appela longtemps Jean Fidenza. Origine de son nom de *Bonaventure*. Sa beauté physique et morale. Il fut d'abord copiste, 267. Bibles qu'il copia. Il prend l'habit de Franciscain à 21 ans, et le nom de frère Bonaventure. Ses supérieurs l'envoient à Paris; il y étudie sept ans. En 1250, il est chargé d'expliquer la Bible et le Maître des Sentences dans l'école théologique des frères Mineurs à Paris. Comment il enseignait, 268. Il compose l'Hexaméron, un Commentaire des quatre livres des Sentences, et la vie de saint François d'Assise. Il défend la cause des moines mendiants contre Guillaume de Saint-Amour. A l'âge de 35 ans il est reçu docteur dans l'Université de Paris. Il est nommé supérieur général de son ordre l'année suivante, 269. Il travaille à rétablir la discipline. Origine de la coutume de sonner l'*Angelus*. Les Franciscains sont introduits en Hongrie, 270. En 1265, Bonaventure refuse l'archevêché d'York. Il institue à Rome les confréries du Gonfalon ou des *pénitents*, 271. Il fait nommer à la papauté Thibauld de Plaisance, qui, en 1274, confère à Bonaventure le titre d'évêque d'Albe. Bonaventure meurt le 13 juillet 1274. Ses funérailles; personnages marquants qui y assistent. Miracles opérés sur sa tombe, 272. Il fut canonisé en 1482. Les Franciscains donnent à la France le nom de province de Saint-Bonaventure. Chapelle de Lyon mise sous son invocation. En 1566, les Huguenots jettent dans le Rhône les reliques de saint Bonaventure, 273. Jugements sur ses écrits, 273-275. Diverses productions de Bonaventure. Éditions de ses œuvres. Analyse de quatre-vingt-huit de ses ouvrages, 275-291. Histoire de sa vie et de son culte, 291.

Bonfils; voy. *Gérard* dit *Bonfils*.

Bonhomme, frère Prêcheur, Breton, adversaire de Guillaume de Saint-Amour, 103, 104.

Boniface VIII canonise Louis IX, 148.

Boniface Calvo, troubadour, né à Gênes, connu par un sirvente contre les Vénitiens. Barthélemi Zorgi, alors captif à Gênes, y répond. Cette espèce de guerre les lie. C'est à la cour de Castille qu'il va ébauter ses vers. La pièce qu'il adresse au roi de Castille prouve qu'Alphonse X est le dernier prince qui ait protégé les troubadours, 583. Accusé d'avoir employé une voie honteuse pour s'assurer la protection de ce prince, il ne mérite pas ce reproche, 584. Il cherche l'harmonie, 585. Sa complainte sur la mort d'une grande dame, 586. Son sirvente publié en 1274, sur la guerre entre le roi d'Aragon et le roi de Castille pour la succession de Henri, roi de Navarre; et destiné à prouver que Gascons et Navarrais seront obligés de reconnaître l'empire du roi de Castille, 588; ce troubadour est connu par dix-sept pièces, 589. Mort vers 1285, *ibid.*

Brémond (*Pierre*) dit Ricas Novas, troubadour; sa vie n'a été écrite que d'une manière fantive. Il jouait un rôle important à la cour de Bérenger IV. Il naquit dans un bourg nommé *Nove*, en marquisat de Provence. Sa naissance doit être placée vers le commencement du treizième siècle. Il se dit amourenx de la jeune Béatrix de Savoie, 525. Il fut investi de la charge de *clavaire* ou de garde-clefs du château, 529. Il composa contre Sordel plusieurs sirventes. En 1229, il composa une complainte sur la mort de Blacas; et à la mort de Raymond Bérenger, une complainte sur la mort de ce prince, où il accompagnait son chant de gestes propres à exprimer la douleur: *il fut conseiller de se taire*, 529, 530. Il voyagea en Lombardie, 530.

Brunetti (Élie) de Bergerac, frère Prêcheur, professeur de théologie, 104.

Brunetto Latini, auteur d'un ouvrage en vers italiens de sept syllabes, qui n'a point servi de modèle au *Trésor* de Corbiac, 503.

C.

Caiels; voy. Élias Caiels.

Calvo; voy. Boniface Calvo.

Carmes. Censure de leurs mœurs par leur général, Nicolas de Narbonne, 127, 128, 129.

Cartulaire de la cathédrale de Laon, mis en ordre par Jacques Pantaléon, depuis Urbain IV, pape, 50.

Digitized by Google

Castellane (Boniface), troubadour, issu d'une grande maison. Un de ses aïeux aide Guillaume Ier, comte de Provence, vers 972, à chasser les Sarrasins du Fraxinet, et reçoit cette terre en don de Conrad le Salique, 480. En 1189, un comte Boniface qui refuse de prêter hommage à Alphonse Ier, est soumis, 481. En 1257, le troubadour fait alliance avec les Marseillais contre le comte de Provence. Ruffi nie qu'aucun des chefs marseillais de cette expédition, et notamment Boniface de Castellane, ait été mis à mort, et la Chronique de Saint-Victor le contredit expressément; mais la ville de Castellane fut confisquée, et elle est demeurée depuis cette époque réunie à la couronne de France, 481. Il paraît que le troubadour était Boniface IV; nous le supposons mort vers 1258 ou 1260, 482. Le 5 juin 1252, il donne une charte d'affranchissement aux habitants de Castellane; réglements dont il jure l'observation avec les habitants, 482 et 483. Sa fougue et son imprudence dans ses guerres contre Charles d'Anjou, 483. Une pièce de vers de lui sur la guerre, 484. Autre pièce de lui sur le même sujet, *ibid.* Troisième sirvente de lui sur la guerre, adressé à Mauret et à Sordel, 485. Ce troubadour s'abusait sur ses moyens de résistance à Charles d'Anjou, 486.

Cavaire. Troubadour qu'on croit de la fin du XIIIe siècle, connu par sa réponse à B. Folcon, 597.

Certan, troubadour, propose une question de pure galanterie, 608.

Charles d'Anjou, appelé au trône des Deux-Siciles par Urbain IV, 57, 59, 60, 61; par Clément IV, 93-97 et 147. Lettres écrites en son nom pour la défense de ses intérêts propres; sa mort en 1285, 441; voir aux sec entreprises, les articles des rois Louis IX et Philippe III; des papes Urbain IV, Clément IV, Martin IV; il n'hérite pas de l'intérêt que son prédécesseur prenait aux troubadours, 445.

Charles Ier, successeur de Raymond Bérenger IV au comté de Provence, ne favorise point les troubadours, 444, 445.

Chronique rimée de Philippe Mousker. C'est une histoire des rois de France qui commence à la prise de Troie, et ne finit qu'en 1242. Le style en est lâche, sans couleur; l'auteur a écrit dans le dialecte français qui était en usage au XIIIe siècle dans la Flandre, sa patrie. Quelques morceaux de cette histoire sont remarquables: par exemple, la découverte des eaux chaudes d'Aix-la-Chapelle par Charlemagne; l'invasion de l'Angleterre par Guillaume, etc., etc., 861-872.

Cigala (Lanfranc), troubadour, natif de Gênes. Appliqué à l'étude des lois. Il chante pour Dieu et pour les dames, épouse à Marseille une demoiselle de la maison de Cibo; meurt en 1278, assassiné en allant de Provence à Gênes, 580. Pièce où il s'agit de savoir lesquels doivent être préférés des vers clairs, ou des vers obscurs. Il préfère les vers clairs, 561. Auteur d'un sirvente contre Boniface III, marquis de Monferrat, 562, 563. Auteur d'une hymne à la Vierge. On voyait à Gênes, dans la maison du vicomte Cigala, un portrait de Lanfranc portant la date de 1248, 564.

Cistercien, Bulles d'Urbain IV en leur faveur, 55, 56.

Clara d'Anduse, troubadour. Nièce de Raymond VI. Chanson où elle se déclare l'amante de Hugues de Saint-Cyr. Chaleur de sa pièce, 478-480.

Clavius, commentateur du Traité de la sphère de Jean de Sacro-Bosco, 3.

Clément IV, on Guy Foulques ou Fulcodi, né à Saint-Gilles, d'abord militaire, puis jurisconsulte, avocat, conseiller du roi, marié, père de deux filles, ensuite ecclésiastique, évêque du Puy, archevêque de Narbonne en 1260, pape en 1265, 92, 93. Établissement de Charles d'Anjou sur le trône de Naples; conditions de la cession de ce royaume, 93, 94. Mort de Clément IV en 1268, 94. Notice de ses bulles et lettres, 95-100. Autres écrits qui lui ont été attribués, 100, 101.

Collége de Caën, 297.

Collége de Sorbonne-Plessis, 297.

Collégiale de Saint-Urbain, à Troyes, fondée par Urbain IV, 54.

Concordances, un répertoire alphabétique des textes bibliques, 42-47.

Coral (Pierre), abbé de Saint-Martin de Limoges, auteur d'une Chronique de ce monastère, jusqu'à l'an 1276, 450.

Croisades, Bulles d'Urbain IV relatives à une expédition de ce genre, 59. Croisades de saint Louis, 145-148. Le cardinal légat, Eudes de Châteauroux, prêche celle de 1248; il y accompagne Louis IX, 229-232.

D.

Della Rovera, voy. Pietro della Rovera.

Denis Pyram, trouvère anglo-normand, auteur de *Partonopeus de Blois*, et autres poèmes. Il vivait à la cour du roi anglais Henri III. Ce que l'on sait de lui, 630.

Dion de *Carlus*, troubadour de la fin du XIIIe siècle. Connu par une seule pièce, 597.

Dolopathos ou *le Roman des sept Sages*. Ce roman fut traduit du latin en vers français par *Herbers*, et, dans le même temps (vers le milieu du XIIIe siècle), par un autre trouvère anonyme, 809. C'est un recueil d'historiettes et contes liés ensemble par une fable commune, *ibid.* Il est d'origine orientale, et il a été successivement traduit en toutes les langues, 810. La traduction latine du Dolopathos grec est l'ouvrage d'un moine de l'abbaye de Haute-Seille. *Dan Jehans*, qui vivait dans le XIIe siècle, 811. Analyse et examen des principales historiettes contenues dans le Dolopathos français de Herbers, 811-820. Au nombre de ces historiettes est celle de la *Matrone d'Éphèse*, 811. Étranges altérations qu'a subies ce conte en passant d'un idiome dans un autre, *ibid.* Comparaison entre la Matrone du Dolopathos, celle de Petrone et celle des contes chinois, 821-825. V. Herbers.

Digitized by Google

Doria; voy. Simon Doria.

Doujin de Lavesne, auteur du roman de *Trubert*, 734.

Duran de *Carpentras*, troubadour, auteur d'une satire contre *Raymond le Tort*, 634.

Durbas; voy. Pierre Durbas.

E.

Eccelin (les frères), tyrans de Vérone, beaux-frères de Sordel, 447, 448.

Ecole épiscopale du parvis de Notre-Dame, 291 et 292.

Élias Cairel, troubadour. Orfévre du bourg de Sarlat. Il vante le roi de Léon, 493. S'attache à l'empereur Frédéric II, qui recherche les poëtes provençaux. Le suit dans ses campagnes. 493. Habite auprès de Guillaume IV, marquis de Montferrat, 493. Son sirvente sur la croisade. Troisième sirvente sur le même sujet. Critique qu'il se permet dans cette pièce contre Guillaume IV, 494. Se croise lui même, 495. Obscur, il en fait gloire, 495. Sa tenson avec la dame Isabelle. Cette pièce n'est que *joglaresque*; on a cru à tort qu'elle donnait des preuves de grossiéreté, 496 et 497. Voyez Isabelle.

Élias Fonsalada, de Bergerac, troubadour, réussit dans le genre appelé Novelles, 616.

Esperdut, troubadour, connu par une seule pièce qui est une tenson avec Montlaur, 595.

Esquilla, troubadour, connu par une tenson d'un genre grotesque avec Iozi ou Ozi, 600, 601.

Estuca; voy. Gaubem Estuca.

Étienne de Bourbon né à Belleville dans le Beaujolais, vers la fin du XIIe siècle. Il est d'abord instruit parmi les clercs de l'église de Saint-Vincent de Mâcon. Il vient à Paris entendre les maîtres les plus célebres. Il entre dans l'ordre de Saint-Dominique. Premier établissement des frères Prêcheurs à Paris. Étienne s'était formé à la règle dominicaine, au couvent de Lyon. Vers l'âge de 30 ans, il commence ses prédications évangéliques, 27. Il les continue jusqu'à sa mort. Ses voyages. Il remplit 25 ans le ministère d'inquisiteur, 28. Frères Prêcheurs nommés dans son ouvrage, 28 et 29. Il assiste à Reims à un sacre. Il fait partie du concile de Lyon, sous Innocent IV. Il meurt vers 1261. Recherches sur son ouvrage, 29. Description du manuscrit de la Bibliothèque royale, 30. Autres manuscrits, 30, 31. Prologue de son ouvrage. *Il traite des diverses matières prêchables*, 31 et 32. Il raconte pourquoi et comment il fit son livre, 32-34. Division de cet ouvrage, 35, 36. Sommaire de la première partie, 37. Indications de citations, 37, 38. L'ouvrage est resté inédit, 38.

Étienne de Lexington, Anglais de naissance, fit ses études à Paris; entra dans l'ordre de Cîteaux; obtint l'abbaye de Saulerie en Angleterre, puis celle de Savigny en France, et enfin celle de Clairvaux. En 1244 ou 1246, il fonda à Paris le collége des Bernardins, en faveur des jeunes clercs de son ordre. En 1256, le pape Benoît XII assigna des revenus à ce collége. Étienne de Lexington est déposé dans le chapitre général, 14. Le pape le réintègre; le roi de France s'y oppose. Il se retire dans un monastère. Son collége dure 5 siècles. Acte d'érection, 14.

Eudes de Chateauroux, cardinal, évêque de Tusculum (distinct d'*Odon de Soissons*, abbé d'Ourcamps), naquit en Berry vers l'an 1200. Légat en France en 1245, il consacre la Sainte-Chapelle en 1248, et part pour la croisade avec Louis IX dont il obtient l'estime. Il annonce à ce prince la mort de la reine Blanche. Des écrits qui lui sont attribués, il n'y a d'authentique que son épître à Innocent IV sur les affaires des croisés. Sa mort en 1273, 228-232.

Évangile éternel, 40, 41.

Évrard de Villebesis, de Villaines près de Poissy, religieux du Val des Écoliers, prieur de Sainte-Catherine de la Culture, en 1267; docteur de l'Université de Paris, 420, 421.

F.

Fabre; voy. *Guillaume* Fabre.

Fauris de Saint-Vincent, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et Fauris de Saint-Vincent (Jules-François Paul), membre de l'Institut, conservent un dessin représentant fidèlement le mausolée élevé à Alphonse II et à Raymond Bérenger IV par Béatrix de Savoie, 544.

Ferrari, troubadour, né à Ferrare, sous Azzon VI, passe sa vie sous Azzon VII, 512. Rang distingué qu'il occupe à la cour de ce prince, 513. Il va souvent dans sa vieillesse à Treviso, visiter Giraut d'Achamin et ses fils, 513; transcrit de sa main les ouvrages des troubadours les plus connus; refuse par modestie d'y joindre les siens, 513.

Ferranius, Dominicain, docteur à Paris, inquisiteur en Languedoc. Thèses soutenues par lui, peu avant 1280, 437, 438.

Fête du Saint Sacrement, 39, 40. Instituée par Urbain IV, 56, 57. Office composé par saint Thomas d'Aquin, 256, 257.

Flamenca, roman écrit dans un ancien dialecte des provinces situées dans le voisinage des Pyrénées orientales, 776. Comparaison de la manière dont les troubadours expriment les sentiments tendres, avec celle des poëtes d'outre-Loire dans l'expression de ces mêmes sentiments, *ibid.* et 787. Le sujet de Flamenca est d'origine orientale, 787. Analyse de ce roman, 777.

Florent d'Hesdin, frère Prêcheur, docteur en théologie, 104.

Folquet; voy. Gui Folquet.

Fonsalada; voy. Élias Fonsalada.

Frégus et Galienne, roman de la Table ronde. Analyse de ce poëme, 654 et suiv.

Digitized by Google

G.

GAUBERT AMIELS ou *Gaubertz Amiels*, troubadour, né en Gascogne. Délicat et harmonieux, 571, 572. Poète estimé. Ses mœurs changeoit. Il a dû mourir vers l'an 1280, 572.

GAULTIER, évêque de Carcassonne, publie des Constitutions en 1279, 438.

GAUSELM ESTUCA, troubadour, connu seulement par une chanson où le second vers de chaque couplet se termine par le mot *amor*, 618.

Gautier d'Aupais, petit roman d'un trouvère anonyme, 767. Vers singuliers qui terminent le roman, 771.

GAUTIER DE COINSI, moine et trouvère du XIIIe siècle, 843. D'abord moine de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, et ensuite prieur de Vic-sur-Aube, 844. Il avait conçu une véritable passion pour la Vierge : son grand poëme des *Miracles* est un recueil de contes dans lesquels la Vierge jone toujours le principal rôle, 845. Deux autres grands poëmes de Gautier, *Sainte Léocade* et la *Chaste impératrice*, paraissent mériter une attention particulière, 847 et 850. Dans toutes les poésies de Gautier de Coinsi abondent les jeux de mots, les *concetti* ; exemples, 844, 847, 849, etc., etc.

Gauselm de Béziers ; voy. RAYMOND GAUSELM *de Béziers*.

GEOFFROI DE BRAULIEU, Dominicain, le plus ancien des historiens de saint Louis. Manuscrits et éditions de son livre, 234-237.

Georges de Tempsica et non *de Tenière* ; Il mourut entre 1255 et 1285 ; il est auteur d'une histoire d'Attas. Il ne faut pas le confondre avec *Georges de Temsicken* mort en 1536. Ils étaient sans doute tous deux d'une même famille fort ancienne à Bruges, 426-428.

GÉRALD DE MALMORT, de la famille Malmort, doyen de l'église de Bordeaux, évêque en 1227, 20. Il introduit les Franciscains dans son diocèse. En 1228, il est envoyé en ambassade auprès du roi d'Angleterre. En 1229, il assiste au concile de Toulouse. Il consacre l'église du monastère de la Sauve-Majeure. Tient un concile provincial à Cognac en 1242. Assiste au concile de Lyon en 1245. Se rend en Angleterre, auprès de Henri III, en 1252 ; lui expose les plaintes de la province, 20. En 1255, il tient un concile à Bordeaux, et un à Ruffec en 1258, 21. Malade de 1256 à 1259, il meurt en janvier ou février 1259. Son successeur Pierre. Constitution du concile de Cognac, 21 et 22. Deux autres actes de lui de 1228, 22. Et un de 1235, 22 et 23.

GÉRARD D'ABBEVILLE, théologien, 215. Ami et contemporain de Guillaume de Saint-Amour ; ses écrits, perdus aujourd'hui. Incertitude sur le lieu de sa naissance, et sur l'époque de sa mort. Occasion des écrits de Gérard ; trois opuscules qui lui sont attribués ; sa polémique avec les Dominicains. Thomas d'Aquin le réfute, 217. Gérard lui répond par un traité intitulé : *Incipit prologus de perfectione statûs clericorum*. Il publie ensuite : *Magister G. de T. L. Archidiaconus de T. L.*, etc. Saint Thomas d'Aquin y répond par : *Contrà pestiferam doctrinam retrahentium homines à religionis ingressu*, 218.

GÉRARD D'ANVERS, vivait vers 1270 ; il composa la *Biblia tabulata*, 428.

GÉRARD DE FRACHET, Dominicain, auteur de vies des religieux de cet ordre, et d'une Chronique depuis la création jusqu'à l'an de J. C. 1266. Il est mort en 1271. Distinct de *Jean Frachet* d'Auxerre, dont on a une petite Chronique qui ne se termine qu'en 1272, 174-176.

GÉRARD DE LIÉGE, vers 1270, a coopéré à l'établissement de la fête du Saint-Sacrement. Il est auteur, 1° d'un traité *de Doctrinâ Cordis*, divisé en 7 parties ; manuscrits nombreux, éditions et traduction de ce livre ; 2° d'un traité *de Testamento Christi* ; 3° d'un opuscule intitulé : *Religionis Elucidarium* ; 4° de sermons *de Tempore et de Sanctis*, 130, 131.

GÉRARD DE SAINT-QUENTIN, moine, auteur d'une legende, de quelques chants d'église, et d'une relation de la translation de la sainte couronne d'épines et d'une partie de la vraie croix, 494.

GILBERT OU GILBERT, grand maître des hospitaliers de Jérusalem ; ses deux lettres à Louis IX, en 1260, 418, 419.

GILBERT OU GILLEBERT DE OVIS, né en Belgique, Dominicain à Gand, étudiant et professeur à Paris, mort à Gand en 1285, auteur de commentaires sur le Nouveau Testament, qui ne se retrouvent nulle part, 440.

GILLES DE LEMIRES, nommé aussi *Ægidius à Lessimio* ou *Ægidius Lusienus*, etc., fut disciple de saint Thomas d'Aquin, dans le couvent de Saint-Jacques à Paris. On a de lui : *De unitate formarum libri duo* ; *De usuris* ; *De concordiâ temporum*. Il avait écrit six autres ouvrages, 347-350.

GILLES D'ORLÉANS, frère Prêcheur, mort vers 1273, auteur de 23 sermons, 232-234.

GIRAUD DE BORNEIL, troubadour, prétend qu'il ne chante que pour son plaisir, 609.

GIRAUD DE TOULOUSE dit GIRAUD D'ESPAGNE, troubadour. Bon accueil que lui fait Charles d'Anjou, 514. Son éloge de Béatrix, femme de Charles, 515. Pureté remarquable de son langage, 516.

GIRAUT, troubadour. Une tenson avec Peyronnet, 609.

Godi ; voy. GUILLAUME GODI.

Gonthert ; voy. JOSERET.

GRANET, troubadour. Habite ici, c'est-à-dire qu'il est d'Aix ou de Marseille, 517, 518. Sa liberté envers Charles d'Anjou, 517. Son sirvente contre Sordel. C'est Charles d'Anjou qui l'invite à le faire, 518. Son sirvente contre Charles d'Anjou, 520.

GRÉGOIRE X, pape, avait été chanoine de Lyon, archevêque de Liége. Il présida en 1274 le concile de Lyon, et mourut en 1276. Dialo-

Digitized by Google

gue et oraisons qu'on lui attribue. Ses épîtres et ses Statuts, 434.

Grégoire de Naples, évêque de Bayeux, auteur d'une vie d'Urbain IV, 434, 435.

Grillo (Jacopo); voy. Jacopo Grillo.

Gui de Glotos, troubadour, connu par une tenson avec *Diodé de Carlus*, 604.

Gui de Mello, évêque de Verdun, puis d'Auxerre; mort en 1270. On vantait ses harangues et ses lettres. Remontrance inconvenante adressée par lui à saint Louis, 424.

Gui de Sully, Dominicain, archevêque de Bourges, après son frère Jean, gouverne cette église jusqu'en 1281. Actes des conciles qu'il a présidés, 439.

Gui Folquet, troubadour. Voyez Moine de Foissan, 575.

Guibert ou Gilbert, abbé de Lannoy, auteur d'une Chronique des empereurs et des pontifes, vers 1271, 419, 420.

Guilbert de Tournai. Variations de son nom. Frère Mineur, théologien distingué du XIIIe siècle. Auteurs qui se sont occupés de lui. Il florissait vers 1260, était archidiacre, et mourut en 1270. Il composa *la vie de saint Éleuthère*, évêque de Tournai. André Schott la publie en 1623, avec quatre sermons, faussement attribués à saint Éleuthère, 138. Détails sur les ouvrages de Guilbert : *Sermones de statibus hominum variis; Sermones de dominicis et sanctis*, ou *De tempore et sanctis*; Sermons sur l'*Ave Maria*; *Quadragesimale*, etc., 139. Traités : *De virginitate; Erudimentum doctrinæ*, ou *Rudimenta doctrinæ christianæ; De modo addiscendi; Regula regum*, ou *De eruditione regum; De officio episcopi et Ecclesiæ cæremoniis; De pace et animi tranquillitate; Hodoporicon primæ profectionis S. Ludovici Galliæ regis in Syriam*, 140. *Itinéraire du pape Léon IX; Vie du pape Léon IX; Quodlibetum : De reformatione pacis; De morte non timendâ*. On a perdu : *Guiberti Tornacensis minoritæ libelli duo miraculorum S. Blasii episcopi et martyris*. On lui attribue deux commentaires, l'un sur les épîtres de saint Paul, l'autre : *Commentarius in Magistrum Sententiarum*, 141. Il a encore composé : *De verbis domini in cruce; De voto*. Les ouvrages de Guilbert lui acquirent une grande réputation. Son épitaphe, 142.

Guigue ou Guigo de Cabanes, troubadour, auteur de quatre tensons, dont deux avec *Allamanon* le jeune, où il se permet des critiques contre lui, 602.

Guillaume, *clerc de Normandie*. Auteur du roman de *Frégus et Galienne*, 644. Du *Bestiaire divin*, 660. Du *Besant de Dieu*, 661. Des fabliaux de la *Malle honte*; du *Prêtre et Alison*, etc., 664.

Guillaume d'Andusse, troubadour. De la même famille que *Clara d'Andusse*. Parent de Raymond VII. Une seule pièce est restée de lui; s'est une dispute entre la Raison et la Folie, 605.

Guillaume d'Autpol, troubadour; voyez Moine de Foissant, 575.

Guillaume de Bussy, évêque d'Orléans. Il mourut le 23 août 1258, 414, 415.

Guillaume de Casouls, évêque de Lodève, mort en 1259. Auteur de Statuts synodaux, 416.

Guillaume de Chartres, chapelain de saint Louis, croisé et captif avec lui, puis Dominicain, aumônier du même prince à la croisade de 1270; auteur enfin d'une histoire abrégée de Louis IX, destinée à servir de complément à celle que Geoffroy de Beaulieu avait composée. Notice de cet opuscule de Guillaume, des manuscrits et des éditions qu'on en possède. Sa mort vers 1280, 359-362.

Guillaume Farre, *Bourgeois de Narbonne*, troubadour. Auteur de deux sirventes, l'un contre son siècle, l'autre contre les rois qui se font la guerre plutôt que d'aller conquérir le saint sépulcre, 547. Il adresse à ce sujet une admonition au pape. Cette pièce est antérieure à 1270, 549.

Guillaume Godi, troubadour, connu par une seule pièce où il se plaint de l'économie des seigneurs, 613.

Guillaume Higuers, *d'Albi*, troubadour, auteur d'une seule pièce connue, 612.

Guillaume de la Broue ou de Broa, 10. Né à Puycelicon, 12. Abbé de Saint-Afrodisien de Béziers et chanoine de l'église de Narbonne; il est élu, le 28 mai 1245, archevêque de Narbonne, 10. En 1246, il tient à Béziers un concile provincial, 10. Ses *Statuts*, 10 et 11; ils établissent une inquisition contre les hérétiques. Acte qui suit ces Statuts; comment il fut procéder contre les hérétiques, 11. Guillaume de la Broue vient à Paris en 1247, et promet au roi de faire payer les décimes pour la guerre d'outre-mer. En 1248, il assiste au concile de Valence. En 1251, Pierre Gaudemir condamné comme relaps. En 1255, Guillaume de la Broue préside le concile de Béziers, tenu afin de s'emparer du château de *Querbus*. On y lit les *Établissements* de Louis IX, apportés par Guy de Foulcodi. Guillaume meurt le 25 juillet 1257, 12.

Guillaume de Limoges, troubadour de la fin du XIIIe siècle. Connu par un sirvente contre les barons et les clercs, 597.

Guillaume de Méliton, frère Mineur, Anglais de naissance, théologien à Paris, disciple d'Alexandre de Halès et révisent de sa Somme. Il a été mal à propos désigné comme Dominicain et comme chancelier de l'Université de Paris. Livre de questions et traité de la musique célestes qui lui ont été vaguement attribués, 416, 471.

Guillaume des Oliviers d'Arles; voy. Le Chevalier du Temple.

Guillaume Perrault. Variation et origine de son nom, 307. Il naquit dans le diocèse de Vienne, en Dauphiné. Il fit son noviciat de frère Prêcheur au couvent de Lyon. En l'absence de Philippe de Savoie, il administra l'archevêché de

Digitized by Google

Lyon. Il meurt vers 1275, 307, 309. Notice sur ses écrits, 308-316.

Guillaume Peyre, *de Casal*, troubadour, connu par dix ou douze pièces adressées à la même personne, 616; et par une satire contre les seigneurs, 617.

Guillaume de Puy-Laurent, Languedocien, auteur d'une Histoire de la guerre contre les Albigeois. Notice des 52 chapitres de cet ouvrage, de ses copies manuscrites, de ses éditions et traductions, 185-197.

Guillaume de Rubruquis, ou de Ruysbroeck, Brabançon, frère Mineur, envoyé en Tartarie par Louis IX, en 1253, 114, 115, 116. Relation de son voyage écrite par lui en latin; manuscrits, traductions imprimées et analyse de cet ouvrage, 116-136. Opinions diverses sur la date de la mort de Guillaume de Rubruquis : nous indiquons, par conjecture, l'an 1269 ou 1270, 126.

Guillaume Raymond, troubadour, auteur de quatre pièces, dont une tenson avec *Mola* et une avec *Ponset*, 609.

Guillaume Raymond, *de Gironella*, troubadour, auteur de trois pièces érotiques où il s'est imposé la loi de commencer chaque vers par le mot *Gen*, 618.

Guillaume de Saint-Amour, 40, 41, 96, 100, 101. Surnomme de Saint-Amour, du lieu de sa naissance, en Franche-Comté. Chanoine de l'église de Beauvais, professeur célèbre dans la chaire de philosophie du Parvis de Notre-Dame de Paris, ensuite procureur de la nation de France auprès de cette école, il devint recteur de l'Académie ou Université, puis en fut élu syndic, 197. En 1228, quelques écoliers ayant été tués, le corps de l'Université se transporte partie à Reims, partie à Angers. Les Dominicains se font donner une chaire à Paris. Les maîtres de l'Université rentrent dans leurs chaires. Les leçons sont de nouveau suspendues. L'académie veut exclure les Dominicains de l'enseignement, 198. Les Dominicains recourent à Innocent IV. Alexandre IV lui succède et les favorise. Guillaume de Saint-Amour est le principal athlète de l'académie. Il est en butte aux traits des mendiants, contre la paresse desquels il avait prêché publiquement, 199. Ils l'accusent auprès de Séguin, évêque de Mâcon; Guillaume se disculpe. Les débats des séculiers et des Dominicains continuent. Les maîtres de l'académie s'adressent à Alexandre IV, qui donne, en 1255, trois nouvelles bulles en faveur des frères Prêcheurs. Saint Louis charge quatre prélats de terminer ces différends. Guillaume de Saint-Amour parle pour l'académie, 200. Les frères sont séparés de l'académie moyennant deux chaires doctorales qui leur sont accordées à perpétuité. Accusations des séculiers contre les frères Prêcheurs. Guillaume et les autres maîtres rédigent le livre *De periculis novissimorum temporum*, qui perut en 1256. Les Dominicains et les Franciscains eviaient produit l'*Évangile éternel*, qui devait remplacer la Bible. Louis IX, pour terminer ces dissensions, envoie deux clercs à Alexandre IV. Les frères Prêcheurs députent aussi vers le pape, 201, 202. En octobre 1256, Alexandre IV condamne le livre *De periculis* à être brûlé, 203. Efforts du pape en faveur des Dominicains. Les docteurs parisiens résistent au pape, 203, 204. Guillaume de Saint-Amour se rend à la cour papale et demande à être entendu; il est déclaré innocent. Les frères obtiennent du pape un bref qui l'exile de France et lui interdit l'enseignement public, 205. Guillaume se cache à Saint-Amour, 206. Succès à Paris du livre *De periculis* traduit en français. Nouvelles bulles du pape. Il fait déposer, par l'évêque de Paris, Guillot, bedeau des écoliers de Picardie. En 1260, le pape permet à l'évêque de Paris d'absoudre graduellement les individus excommuniés. Alexandre IV meurt en 1260. Urbain IV et Clément IV, ses successeurs, ont un esprit moins hostile envers l'académie. Il est permis à Guillaume de revenir à Paris. Joie qu'excite son retour, 207. Il recommence sa lutte contre les Prêcheurs. Il compose *Collectiones catholicæ*, etc., à l'appui de son premier livre; il l'envoie à Clément IV, 208. Ennemis et partisans de Guillaume. Il est l'un des fondateurs de la Société de Sorbonne. On place sa mort après 1270 ou en 1272, 209. Description de ses ouvrages, imprimés en 1632, 212-214. Manuscrits de ses ouvrages, 214. Arrêt du 14 juillet 1633, qui défend la vente de ses œuvres en France, 215.

Guillaume de Vicedominis, cardinal, évêque de Preneste, après avoir été archevêque d'Aix. Sa mort en 1276. Sa Somme de droit; ses Statuts synodaux, 435.

Guillaumet, troubadour, a composé un sirvente contre un prieur de couvent qu'il accuse de laisser manquer un saint d'habits, 610.

Guillelma de Rosiai, troubadour, n'est connue que par ses rapports avec Lanfranc Cigala, 565, 566.

Guillem; voy. *Pierre Guillem* et *Pierre Guillem de la Luserne*.

Guiraud, paraît être un jongleur plutôt qu'un troubadour. Connu par des vers qu'il adresse à Hugues de Saint-Cyr, 602.

H.

Henri de Suze, appelé aussi *Henricus de Bartholomeis*, né à Suze en Italie, fit ses études à Bologne, professa le droit canon à l'Université de Paris, 428. Il accompagne en Angleterre le légat du saint-siége. Évêque de Sistéron de 1241 à 1250, puis d'Embrun, 40 et 429. Légat avec Hugues de Saint-Cher, il dépose un évêque de Mayence et installe sur ce siége un jeune seigneur nommé Gérard, *ibid.* Urbain IV le crée cardinal-évêque d'Ostie en 1261, 53 et 429. Il préside un concile à Embrun en 1267. Est envoyé, en qualité de cardinal-légat, dans

Digitized by Google

le Piémont et dans la Picardie. Meurt à Lyon en 1271, 429. Ses ouvrages, 430.

Herbers du *Hebert*, poëte français, a traduit de la prose latine de dom Jehan, moine de Haute-Seille, le roman de *Dolopathos*, 810. Il vivait sous Louis VIII, à qui il a dédié son poëme, 811. Un autre trouvère anonyme a aussi mis en vers, et dans le même temps peut-être, le Dolopathos, 812. Le poëme de l'anonyme est plus complet, 818. Il paraît vraisemblable que c'est dans le Dolopathos de Herbers que Boccace a pris les sujets de plusieurs de ses Nouvelles, 819. Voy. Dolopathos.

Herman de Lerenbourg, frère Prêcheur. Auteur d'une Vie de la sœur Yolande, en vers allemands, et probablement aussi d'une traduction allemande de la règle de saint Dominique, 395-397.

Hugues d'Albi; voy. Guillaume-Hugues d'*Albi*.

Hugues de Lescuy, troubadour, de qui nous n'avons qu'un sirvente contre les seigneurs de son temps, 619.

Hugues de Metz, frère Prêcheur, professeur à Paris en même temps que saint Thomas d'Aquin, et commentateur de Pierre Lombard. Sa mort vers 1270.

Hugues, *de Murel*, troubadour de la fin du XIIIe siècle. Connu par son sirvente contre les seigneurs avares, 597.

Hugues Pena, troubadour, né dans le Languedoc, va en Provence, vraisemblablement pour fuir les malheurs du Languedoc. Nostradamus le fait naître à Moustiers, et mourir vers 1280. Il n'est auteur que de trois pièces, 573, 574.

Hugues de Saint-Cher, né en Dauphiné, vers 1200. Ses études à Paris. Frère Prêcheur en 1225. Provincial de France en 1227, puis prieur du couvent de Saint-Jacques, à Paris; il est créé cardinal en 1244. Affaires monastiques et ecclésiastiques auxquelles il prend part. Il contribue à la condamnation de l'Évangile éternel de Jean de Parme, et du livre de Guillaume de Saint-Amour, sur les périls des derniers temps, c'est-à-dire, sur les entreprises des moines, 38-41. Il n'a pas été évêque de Lyon. Sa mort en 1263, 41. Son premier travail sur la Bible, copie revue et corrigée, 41, 42; Gloses, 42, 43. Concordances : essais successifs de ces répertoires bibliques, sous la direction de Hugues de Saint-Cher. Manuscrits et éditions des Concordances, 43-47. Autres travaux de Hugues : sermons, explication des quatre livres des Sentences; *Speculum Ecclesiæ*, ou *Expositio missæ*; lettres, mandements, 47, 48. Écrits qui lui ont été mal à propos attribués, 48, 49.

Hugues de Saint-Cyr, troubadour, né entre les années 1175 à 1180, 471, va de Rhodez chez le dauphin d'Auvergne, mal pourvu d'argent, 471. Il a l'avantage d'être connu de Savaric de Mauléon, 471. Le bon accueil qu'il reçoit de Pierre II et d'Alphonse IX ne l'empêche pas de faire des vœux pour les croisés, 472. Il ne connaît point les affections vives, 472; se lie avec *Clara d'Anduse*. Cela ne l'empêche pas de courtiser la dame *Pansa*, 473. Il va dans la Lombardie, s'y marie et meurt, vraisemblablement de 1257 à 1260, âgé de 80 ans, 474. Son sirvente contre Eccelin III, 474. Sirvente contre *Messonget*, jongleur, 475. Il feint de l'amour pour la comtesse de Provence; pièce qu'il lui adresse de la part de Clara, 476. Chanson d'amour où il fait voir toute la délicatesse de son esprit, 477.

Hugues, *sans surnom*, troubadour, connu par une tenson avec Bertrand, et une avec Baussan, 600.

Humbert de Romans, né en Dauphiné peu après l'an 1200; Dominicain en 1224, supérieur général de cet ordre en 1254, démissionnaire en 1263, mort à Valence en 1277; son épitaphe, 335, 336, 337. Notice de ses ouvrages : 1. *Officium ecclesiasticum universum*. 2. *Expositio super regulam sancti Augustini*. 3. *Super constitutiones fratrum Prædicatorum*. 4. *De instructione officialium* (ejusdem ordinis). 5. *De eruditione Prædicatorum*, ou *De arte prædicandi*. 6. *De Prædicatione cruciis*. 7. *De his quæ tractanda videbantur in concilio generali Lugduni*. 8. Vie de saint Dominique. 9. Vies des plus anciens Dominicains. 10. Chronique de cet ordre, depuis 1203 jusqu'à 1254. 11. Sept lettres encycliques et une épître à Albert le Grand. 12. Épître sur les trois vœux monastiques. 13. Traité des sept degrés de contemplation. 14. Sur les sept dons de Saint-Esprit. 15. *Speculum religiosorum*. 16. *De fraternitate Rosarii*. 17. *De veris et falsis virtutibus*. 18. *De septem plici timore*. Mais les n°s 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sont à retrancher, comme n'étant pas authentiques ou comme compris dans ceux qui le sont, 337-347.

I.

Iberam; voy. Pierre de Iberam.

Isabelle (la dame), troubadour. Complainte que Cairels adressa à Guillaume de Malaspina au sujet du départ de cette dame pour la Grèce, 496. Sirvente *joglaresque* qu'elle compose avec Cairels, 498.

Isus de Capsion (la dame), troubadour, auteur de vers où elle veut engager la dame Almne de Châteauneuf à continuer de donner des preuves d'amour à un chevalier nommé Gui de Tournon, 601.

Izard, *de Grasse*, troubadour de la fin du XIIIe siècle. Connu par sa satire contre Blacas, 597.

Izarn, troubadour. Inquisiteur, 579. Il n'est connu par aucun autre ouvrage que ceux qu'il a écrits contre les Albigeois, 579, 580. Tous ses arguments sont accompagnés de menaces, 581. Il vivait vraisemblablement en 1231, 581.

Digitized by Google

Izarn Marques, troubadour, connu par une seule pièce, 815.

Izarn Rizolz, troubadour, connu par une seule pièce, 615.

J.

Jacopo Grillo, troubadour. Voy. Guillelma de Rosteri, 565.

Jacob (Jacques) Forest, 681. Il n'employa que quatre mois à la composition de son grand poëme de Julius César, *ibid.* Concision et sécheresse de son style, comparé à celui de Lucain, qu'il voulait imiter, 682.

Jacques, élu archevêque de Narbonne en 1258, et mort en 1259, a publié, au nom d'un concile de Montpellier, des Statuts ecclésiastiques en six articles, 415, 416.

Jacques l'Anglais, moine cistercien vers 1270. On lui attribue des sermons, des questions scolastiques, un commentaire sur le Cantique des cantiques. Il n'admettait point l'immaculée conception de la Vierge Marie, 425.

Jaimes Ier, roi d'Aragon, honnête constamment les troubadours, 443.

Jean. Vers 1230, la B. Julienne le choisit pour composer l'office de la fête du Saint-Sacrement. En 1241, il devient prieur de son monastère. En 1255, il est privé de sa charge. Il y revint et mourut jeune, 19. On son *Office* fut en usage. A quel ordre Jean appartint, 20.

Jean II, appelé *Jean de Rochignies*, étudia à Paris, sous Alexandre de Halès. Il composa une *Summa theologica*. Il fut abbé de Clairfontaine, et, en 1247, abbé de Prémontré. En 1252, il fonda un collége dans l'Université de Paris. Il mourut le 29 août 1269, 423.

Jean de Baux, évêque de Toulon et d'Arles. Il mourut en 1258, 415.

Jean de Blanasque ou Blanosque, né en Bourgogne, jurisconsulte, a écrit : *De actionibus advocatorum*, 9. Il fut archidiacre de Bologne, et vécut vers le milieu du XIIIe siècle. Il professait vers 1256. Il a écrit aussi : *Ordo judiciarius ; De Feudis ; De Hommagiis ; Variarum questionum liber*. On n'a de lui aucun ouvrage imprimé, 10.

Jean de Columna, frère Prêcheur. Ses lettres, ses traités : *De infelicitate curialium ; De gloriâ paradisi*. Ses notices sur des hommes illustres, païens et chrétiens ; sa Mer des Histoires, depuis la création jusqu'au règne de saint Louis. Manuscrits, éditions et continuation de cette chronique, distincts d'un ouvrage de Brochart intitulé *Rudimentum novitiorum* et traduit sous le titre de Mer ou Fleurs des Histoires. Des extraits de la chronique de Jean de Columna ont été mal à propos indiqués comme une histoire particulière des papes, 391, 392, 393. Il a été confondu avec son oncle, le cardinal Jean, de Colonne, mort en 1244, qui n'a laissé aucun écrit et n'a été ni Dominicain ni archevêque de Messine. Le neveu a occupé ce siége après avoir étudié à Paris et s'être engagé dans l'ordre des frères Prêcheurs. Matthieu Paris lui reproche des extorsions énormes exercées par lui dans une mission en Angleterre. Après avoir renoncé à l'épiscopat, Jean *de Columna* vécut jusqu'en 1288, peut-être jusqu'en 1290. Erreurs diverses introduites dans les récits de sa vie.

Jean de la Rochelle, cordelier, successeur d'Alexandre de Halès, adversaire de Philippe de Grèves. Auteur de commentaires sur la Bible et sur les quatre livres des Sentences ; de sermons, de sommes théologiques. Mort en 1271, 171-173.

Jean Miralhas, troubadour de la fin du XIIIe siècle. Connu par une seule pièce, 759.

Jean de Sacro-Bosco, né à Holywood, dans le comté d'Yorck. Ses études à Yorck et à Paris. Sa mort en 1244 ou plutôt en 1256. Il a composé à Paris son Traité de la sphère. Commentaires de ce traité par Michel Scot, Clavius, etc., etc. Éditions de l'ouvrage et des notes. Autres écrits de Jean de Sacro-Bosco : Traités de l'Astrolabe et de l'Algorithme, *De anni ratione*, etc., 1-4.

Jean Tolet, Anglais, cardinal-évêque de Porto, n'a pas été évêque de Besançon. Sa remontrance à Innocent IV. Sa mort, en 1274, au concile de Lyon, 432.

Jean de Varey ou de Verzy, né à Verzy, dans le Nivernais. Il étudia à Auxerre, chez les frères Prêcheurs, et entra dans leur ordre. Il mourut en 1278. Ses ouvrages, 435, 436.

Jean de Vercell, 6e général des Dominicains, mort en 1283, à Montpellier. Auteur de lettres encycliques et de quelques sermons ; estimé de saint Louis, 383, 384, 385.

Joinville. Ce qu'il raconte d'Etienne Boilyeaue, 105-107.

Jordan de Cofolen, troubadour. On lui attribue quatre pièces, 604.

Josbert ou Gousbert, troubadour, propose à *Pierre Brémont* une questine de galanterie, 608.

Julienne ; voy. La bienheureuse Julienne.

Julius Cesar, roman de Jacob (Jacques) Forest, 681. C'est une imitation de la Pharsale que l'auteur a essayé de compléter, *ibid.* Autres ouvrages tant en vers qu'en prose sur Jules-César, 683-686.

L.

La bienheureuse Julienne, 14. Sa vie, écrite d'abord en français, puis traduite en latin et augmentée. Les historiens de la Belgique y puisent. Fisen donne sa *Vie* en 1627. Elle naquit en 1193 à Rétinne près de Liége (de la elle fut appelée quelquefois *Juliana leodiensis*). Elle est placée dans une maison religieuse du Mont-Cornillon, de l'ordre des Prémontrés. Plusieurs monastères divers sur ce même mont, 15. Elle y prend l'habit monastique, et en de-

Digitized by Google

vient la prieure. Des dissensions la forcent plusieurs fois à s'en éloigner; elle se retirait à Liége. Elle mourut au monastère des *Posses* le 5 avril 1258, à 66 ans. Elle est enterrée au monastère de Villiers. Elle n'a rien écrit, mais elle fut cause de l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Ses qualités, sa dévotion, ses visions, 16. Comment fut instituée la fête du Saint-Sacrement, 16 et 18. Elle fait composer un office pour cette fête, 17.

La chaste impératrice, légende de Gautier de Coinsi, que l'on retrouve sous bien d'autres titres, 850. C'est un grand roman composé avec assez d'art, et qui n'est pas sans intérêt, *ibid.* Victime des plus cruelles calomnies, une malheureuse impératrice court le monde, et, par le secours de la Vierge, elle garde toujours sa chasteté, et échappe aux plus grands dangers, 850-856.

La Geste d'Alisandre ou le *Roman de toute chevalerie*, par Thomas de Kent, 673. Trouvères qui ont pris pour sujet la vie d'Alexandre, 674. Thomas a écrit dans une langue romane plus barbare encore qu'elle ne l'était de son temps, 676. Il a emprunté au *pseudo-Callisthène* la plupart des fables qu'il raconte, 677.

La vie des anciens Pères, recueil de contes, par un trouvère anonyme, 857. Il n'y est pas fait mention des *anciens Pères*, quoi qu'en dise le titre, *ibid.* Ce sont, presque partout, des histoires d'ermites qui résistent aux tentations de l'esprit malin, 859. On y distingue une vie de saint Paulin, 860. On prendrait volontiers ce recueil pour une continuation des poésies de Gautier de Coinsi, à qui le trouvère anonyme a emprunté plusieurs contes, 858.

Lais, fabliaux et légendes. C'est le même genre, sous différents noms, 790. Époque à laquelle les légendes se glissèrent dans l'histoire, *ibid.*

La Mare, auteur d'un Traité de la police; il y donne une notice du Livre des métiers d'Étienne Boilyeune, 109, 110.

LAMBERT D'AUXERRE, Dominicain, auteur d'une *Summa logicalis*, 416.

Lanfranc; voy. CIGALA.

LARTELM, troubadour, adresse des reproches à Lanfranc Cigala, 620.

LAUTELMET, *d'Agnillon*, troubadour de la fin du XIIIe siècle. Connu par une seule pièce, 397.

LAURENT, *l'Anglais*, auteur d'un livre contre les frères Prêcheurs, et d'une apologie de Guillaume de Saint-Amour, vers 1260, 417, 418.

Le Castoiement, titre d'une instruction qu'un père donne à son fils, en lui récitant des contes et apologues, 826. Cette instruction, en vers français, a été tirée de la *Disciplina clericalis*, ouvrage de Pierre Alfonse, juif espagnol qui vivait au XIIe siècle, *ibid.* Analyse et examen de quelques contes et apologues qui entrent dans la composition du Castoiement, 827. Presque tous les contes que renferme ce poème, sont d'origine orientale, 828. Plusieurs ont été adoptés par Boccace et autres conteurs, 827.

Le Chastiement des dames, par *Robert de Blois*, trouvère. Ce qu'il faut entendre par le titre de ce petit poème, 833. Instructions qu'il donne aux dames, lorsqu'elles se rendent à l'église et lorsqu'elles vont dans le monde, 834. Étranges conseils sur la manière dont elles doivent se vêtir, 835. Règles de conduite que le poète leur prescrit en amour, 838.

Le Chevalier à la trappe, roman dont le sujet est le même que celui de *Flamenca*. Tous deux sont d'origine orientale, 787.

LE CHEVALIER DE TEMPLE. OLIVIER LE TEMPLIER. G. DES OLIVIERS D'ARLES. OLIVIER DE LA MER, troubadours. C'est seulement par approximation qu'on peut juger que c'est une même personne, 544, qui se trouvait dans la Palestine lorsque les légats d'Urbain IV y rassemblaient des soldats pour les conduire en Italie : il gémit de voir la croix avilie, 544. — OLIVIER LE TEMPLIER n'a écrit qu'une complainte sur la perte du saint sépulcre, 546. — G. DES OLIVIERS D'ARLES n'est connu que par des maximes extraites des livres de Salomon, 546. — OLIVIER DE LA MER n'est connu que par une pièce où il envie le sort d'un pere qui transmet sa ressemblance à son fils. Ces pièces semblent indiquer qu'il s'agit du même homme, 546.

Le Jugement d'amour, alias *Florance et Blancheflor*, alias *Hueline et Eglantine*, 771. C'est un petit roman allégorique, dont le sujet a été traité par trois trouvères différents, *ibid.*

Le Roman d'Enéas, 671. Le sujet est pris de l'Énéide, 672.

Le Roman des sept Sages; voy. DOLOPATHOS.

Le Roman de Thèbes, 666.

Le Roman de Troyes, par Benoît de Sainte-Maure, 667. Le sujet en est pris dans les ouvrages des pseudonymes Dictys de Crète et Darès de Phrygie, 668.

Le seigneur Bertrand; voy. BERTRAND.

Le seigneur Thomas; voy. THOMAS, dit LE SEIGNEUR THOMAS.

Légendes et contes dévots, 839. Les contes dévots ne sont guère que des extraits de légendes, des relations de miracles, *ibid.* Ils contiennent souvent des aventures scandaleuses, *ibid.* C'est lors de l'établissement du culte de la Vierge dans les Gaules que se multiplièrent les contes dévots, *ibid.* Alors furent créées en l'honneur de *Notre-Dame* une multitude de fêtes, sous les plus bizarres dénominations, 840. Le Grand-d'Aussy prétend à tort que les contes dévots et les légendes ne sortaient pas de l'enceinte des couvents; que la haute société de ces temps-là les dédaignait, 840. Réfutation de son opinion, 841 et suiv.

Léocade (*Sainte*). C'est le titre d'une légende en vers de Gautier de Coinsi, 847. La sainte se lève un jour de la tombe où elle était enfermée depuis des siècles, et se montre aux yeux

Digitized by Google

des fidèles réunis un jour de fête, dans la cathédrale de Tolède, 848. Cette légende contient une violente satire contre les gens d'église et surtout contre les cardinaux, 849.

L'Escuyer, *de Lisle*, troubadour, auteur d'une chanson, seul ouvrage qu'on connaisse de lui, 601.

Les miracles de Notre-Dame, par Gautier de Coinsi, 845. C'est un énorme recueil de *contes dévots* en vers, *ibid.* et pages suiv. Racine le fils les appelait de monstrueuses absurdités, 846. Gautier a composé bien d'autres ouvrages de même genre et de même style, par exemple, Les cinq joies de Notre-Dame; sa Vie depuis sa naissance; l'Assomption; un grand poème sur la virginité, etc., 856 et suiv.

Livre des périls des derniers temps, 40, 41.

Lombarda (*la dame*), troubadour, native de Toulouse. Sa réputation engage un seigneur nommé Bernard Arnaud, frère du comte d'Armagnac, à la visiter sous le nom de *Jordan*, 603.

Lorens (*Laurentius Gallus*), frère Prêcheur, fut confesseur de Philippe III, dit le Hardi. Pierre, comte d'Alençon, l'institua pour un de ses exécuteurs testamentaires, 397. Il mourut vers 1285, 398. Dès 1279, il écrivit, par l'ordre de Philippe III, *la Somme des vices et des vertus*, qui fut traduite en diverses langues étrangères, 398-405.

Louis IX envoie en Tartarie Guillaume de Rubruquis, 115, 116, 119, 123, 124.

Louis IX. Ses historiens originaux et modernes, 143. Sa naissance, son sacre, sa minorité, rébellions et troubles qu'elle occasionne, 144. Premiers actes de l'administration de Louis IX, 144, 145. Sa maladie à Pontoise, en 1244. Son départ d'Aigues-Mortes pour la terre sainte, en 1248. Sa première croisade. Sa captivité, ses travaux dans la Palestine, son retour en France, en 1254, 145, 146. Actes de son gouvernement durant les quinze années suivantes, 146, 147. Usurpation du trône des Deux-Siciles par son frère, Charles d'Anjou, *ibid.* Seconde croisade de Louis IX, en 1270. Sa mort, sa sépulture, sa canonisation, 147, 148. Ses ordonnances, recueils divers qui en existent, 149, 150. Notices : 1° de celles qui ont été faites en son nom avant 1231, 150; 2° de celles qui sont datées des années suivantes jusqu'en 1248, 151, 152, 153; 3° de celles qui ont été promulguées ou expédiées pendant sa première croisade, 153, 154, 155; 4° de celles qui proviennent des seize dernières années de son règne 155-162. Sa Pragmatique sanction, 160, 161. Ses établissements, 163-197. Ses Enseignements à son fils et à sa fille, 163, 164. Autres écrits qui lui ont été mal à propos attribués, 163. Observations générales sur la législation et l'administration de saint Louis, 168, 169. Ses études personnelles, et les actes par lesquels il contribua aux progrès de l'instruction commune, 170, 171. Son testament, 172.

Luc de Bruges. Perfectionne et achève les Concordances bibliques, 46, 47.

M.

Mainfroi, excommunié, dépossédé par Urbain IV, 57, 61; par Clément IV, 96, 97.

Manuscrits. Nos bibliothèques possèdent un grand nombre de manuscrits qui ont appartenu aux trouvères eux-mêmes; c'étaient des *répertoires* à leur usage. De la l'extrême diversité des genres de pièces qu'ils contiennent, et les récits d'un même fait reproduits en style différent, 622.

Marie de France. Ses poésies, 791. On ne connaît point la vraie patrie de cette femme célèbre; mais elle a toujours vécu et écrit en Angleterre, 792. Elle savait plusieurs langues, *ibid.* Elle traduisit ses *lais* du breton, 794; ses *fables* probablement du latin de Romulus, 806. Analyse de son grand poëme : *Le Purgatoire de saint Patrice*, 799. Comparaison entre ses fables et celles de la Fontaine, 807. Plusieurs de ses fables sont de vrais fabliaux, 809. Elle florissait vers le milieu du XIIIe siècle, 791.

Mathieu de Querci, troubadour, connu par sa complainte sur la mort de Jacques ou Jaime Ier, roi d'Aragon. Elle annonce une vraie douleur, 607.

Maurin, évêque de Narbonne. Réprimandé par Clément IV. Sa lettre apologétique. Sa mort en 1272, 431.

Mélanchton, éditeur et commentateur de J. de Sacro-Bosco, 3 et 4.

Menudet; voy. Raymond Menudet.

Métiers de Paris, livre d'Etienne Boileyeau sur cette matière, 109-114.

Michel Scot, commentateur du Traité de la sphère de J. de Sacro-Bosco, 3.

Miraillas; voy. Jean Miraillas.

Moine de Foissan. Gui Folquet. Guillaume d'Autpol, troubadours, ne sont connus tous trois que par des vers en l'honneur de la Vierge. La pièce du Moine de Foissan qui se disait *de l'étroite observance*, mérite d'être distinguée, 575, 576.

Montagnagout (Guillaume de), troubadour. Est-il né en Provence ou à Toulouse? question indécise, 486. Amorenx de Josserande, femme du seigneur de Lunel, 486. Mort vers l'an 1260, 487. Philosophe. Sa morale est pure en théorie, 487. Mais il se contredit plus d'une fois, 488. Compare sa maîtresse à la lune, 489. Veut exciter les comtes de Foix, de Lusignan et de Rhodes à une nouvelle guerre en faveur de Raymond VII, contre Louis IX. Est arrêté par l'archevêque de Narbonne, qui excommunie de nouveau Raymond, 489, 490. Sirvente contre les mœurs de son temps. Ce sirvente appartient à l'année 1257 environ, 491.

Montant, troubadour, sans surnom, manque

Digitized by Google

entièrement de pudeur. Cynique effronté. Auteur de deux tensons. On ne peut pas reculer sa mort au delà de l'an 1270, 340.

Mythologie du moyen âge. Conjectures sur l'origine des croyances aux fées, aux géants, aux nains, etc., 627.

N.

Narcisus (Narcisse), petit poëme imité d'Ovide, 761. Ce lai n'est peut-être qu'une version en langue romane d'une ancienne *cantilène*, 764.

Nat de Mons, troubadour, moraliste, né à Toulouse, écrivait sous Alphonse X, roi de Castille, 576; auteur de trois épîtres morales, dont une, adressée au roi de Castille, a pour sujet l'immortalité de l'âme; remarquable par la noble familiarité avec laquelle il parle au roi, 577, 578.

Nicolas de Narbonne, prieur général des Carmes, auteur d'un livre intitulé : *Sagitta ignea*, censure sévère des mœurs monastiques, particulièrement de celles des Carmes. L'auteur se retira, en 1270, sur un mont désert, 127, 128, 129.

O.

Olivier de la Mer; Olivier le Templier; voyez Le Chevalier du Temple.

P.

Paiens de Maisières, auteur du poëme épisodique : *La Mule sans frein*, 722.

Partonopeus de Blois, grand roman de féerie. Analyse de ce poëme, 632.

Pelhisson (Guillaume), un des premiers religieux de l'ordre de Saint-Dominique, inquisiteur en 1233, implacable persécuteur des Albigeois, mort en 1268. Auteur de mémoires historiques que Bernard Gnidonis a insérés dans les siens propres, 101, 102, 103.

Pena; voy. Hugues Pena.

Peyre, de Casal; voy. Guillaume Peyre, *de Casal.*

Peyronnet, troubadour, répond à Giraut. Il appelle les troubadours des *grammairiens*, 609.

Philippe III, dit le Hardi, fils de saint Louis, naquit en 1245, accompagna son père à la croisade de 1270, conclut un traité avec les Sarrasins, eut pour conseiller intime Pierre de la Brosse, qui fut pendu en 1278, victime de la haine des princes et des courtisans. Guerres de Philippe III contre les rois de Castille et d'Aragon. Sa mort à Perpignan, en 1285, 403-408. Ses ordonnances, ou actes de son gouvernement, au nombre d'environ 320. Son épître à Jean de Verceil, général des Dominicains. Son traité de paix avec le roi d'Angleterre Édouard. Son testament, etc., 409-413.

Philippe Mousks, auteur d'une *Chronique rimée*, ou Histoire de France en vers, 861. Il était né à Gand, et fut successivement chanoine et chancelier de l'église de Tournai, et ensuite évêque de cette ville, 862. Il aimait les tournois, l'éclat des fêtes féodales, *ibid.*

Philippide, poëme du trouvère Aymes de Varannes on de Châtillon, 678. Il y a dans ce roman moins de fables et de prodiges que dans les poëmes sur Alexandre, 680.

Pierre III, fils de Jacques ou Jaimes Ier, roi d'Aragon, encourage constamment les troubadours, 443.

Pierre Alfonse, juif espagnol, publie, vers le commencement du XIIe siècle, sous le titre de *Disciplina clericalis*, un ouvrage d'où le trouvère, auteur du *Castoiement d'un père à son fils*, a tiré son poëme, 826.

Pierre de Blai, troubadour, connu par une seule pièce où il s'impose la loi de répéter dans chaque hémistiche le dernier mot du vers précédent, 615.

Pierre de Cols d'Aorlac, troubadour. Dans une seule pièce connue de lui, il compare sa dame au gerfaut, dont le cri effraye la grue, 612.

Pierre de Corbiac, troubadour. Aucun biographe n'a écrit sa vie, 499. Son ouvrage, intitulé *le Trésor*, contient 810 vers alexandrins sur une seule rime, et renferme des détails curieux sur la vie de l'auteur et sur sa famille, 499. Il y fait connaître ses habitudes, qu'il appelle *son trésor*, 500. Il y passe en revue toutes ses études, 502. Pièce en l'honneur de la Vierge, 502. On a confondu le Trésor de Corbiac avec le *Tesoretto* de Brunetto Latini. Il n'y a aucune ressemblance, 503.

Pierre Durban, troubadour, répond à Pierre de Gavaret, sur une question fort obscène, 609.

Pierre d'Espagne (le pape Jean XXI), né à Lisbonne vers 1200, étudie et enseigne la philosophie et la médecine à Paris et à Montpellier. Il devient archevêque de Brague, cardinal-évêque de Tusculum en 1273, pape en 1276, dit le XXIe et réellement le XXe du nom de Jean. D'où vient cette erreur de compte. Ses actes pontificaux. Sa mort en 1277, quoiqu'il se fût promis astrologiquement une très-longue vie, 322-326. Jugements portés sur lui. Causes des préventions qui ont poursuivi sa mémoire, 326, 327. Notice des sujets, des manuscrits, des éditions, etc., de ses écrits : 1° Livres de médecine, dont le plus fameux est intitulé, *Thesaurus pauperum*, 326, 327. 2° Livres de Philosophie, Traité de logique, etc., 329-332. 3° Ses bulles et lettres, 332, 333, 334.

Pierre Espagnol, troubadour, auteur de trois pièces, 612.

Digitized by Google

Pierre de Fontaines, jurisconsulte, dont saint Louis s'aidait dans ses jugements. Il était originaire du comté de Vermandois, 131. Ses aïeux. Il fut chevalier, et bailli de Vermandois en 1253, époque à laquelle il composa son ouvrage de jurisprudence, pour former un jeune gentilhomme dans la science des lois. Il le compose en français, et se dit le premier Français qui ait entrepris d'écrire sur l'ordre judiciaire en France. Renseignements sur son livre, 133 et 168. Charte de Louis IX qui le concerne, 157. Il n'a pas connu le code appelé Establissements de saint Louis, 165. Saint Louis le reprend d'avoir traité durement des députés de Namur. Maître en parlement, en 1260, il assiste au jugement rendu contre l'abbé de Saint-Benoît sur Loire, 132. Il assiste au jugement rendu contre les religieux du bois de Vincennes. Il est nommé dans ces jugements après le connétable de France. Saint Louis le tenait auprès de lui comme un de ses principaux conseillers de justice. Du Cange a publié l'ouvrage de Pierre de Fontaines, à la suite des Établissements de saint Louis, et l'a intitulé : *Le conseil que Pierre de Fontaines donna à son ami*, ou *Traité de l'ancienne jurisprudence des Français*, divisé en 35 chapitres, 133. Citation du prologue. Il se plaint de ce que les anciennes coutumes étaient négligées et dit qu'il faut s'appuyer sur les lois, 133, 134. Citation du chapitre II, où il expose les principes du droit. Premier appel fait en Vermandois à la cour du roi. Le langage du livre est celui du Vermandois et de la Picardie, 135. Auteurs qui le citent. Selon Montesquieu, c'est le premier auteur de pratique que nous ayons, 135, 136. Il n'a pas composé le *Livre de la reine Blanche*, mais le seul livre cité. Il y avait la coutume de Vermandois et celle de France, 137, 138.

Pierre de Gavaret, troubadour, propose à Pierre Durban une question fort obscène, 609.

Pierre de Jeznam, moine anglais, auteur d'une Chronique latine des rois d'Angleterre, vint à Paris à la demande de Philippe III, 432, 433.

Pierre de la Brosse, chambellan, conseiller, ministre de Philippe III. Sa puissance, sa disgrâce, son supplice en 1278, 407, 408, 409.

Pierre de Montereau, architecte, ne doit pas être confondu avec Eudes de Montreuil, architecte et statuaire qui accompagna saint Louis à la terre sainte. Pierre, natif de Montereau, mourut le 17 mars 1266, 68. Son premier ouvrage connu est le réfectoire de Saint-Germain des Prés, commencé en 1239, terminé en 1244, 69. Il est dans le genre appelé gothique. Cet art a des règles, 71, 72. Pierre de Montereau est un des architectes qui ont le mieux saisi l'esprit de ce système nouveau, 73, 74. Il bâtit, pour saint Louis, la petite église dite la Sainte-Chapelle du Palais. Disposition de cette église, 75, 76 et 77. Commencée en 1245, terminée en 1248. 75-78. Hugues d'Issy, abbé de Saint-Germain-des-Prés, lui fait construire sur le même plan la Sainte-Chapelle de Saint-Germain-des-Prés, appelée la Sainte-Chapelle de Notre-Dame, 79. Cette église est un peu moins grande que la Sainte-Chapelle du Palais. C'est là qu'il est inhumé avec Agnès, sa femme, *ibid.*

Pierre de Strasbourg, carme, théologien et prédicateur, a écrit l'histoire de la guerre qui éclata en 1263 entre l'évêque et les habitants de Strasbourg, 426.

Pierre de Tarentaise, naquit vers 1225, en Savoie, dans la Tarentaise. Il est appelé quelquefois Bourguignon, ou Gaulois, ou Lombard. Il entra dans l'ordre des Dominicains. Il vint continuer ses études à Paris. Il devint licencié et docteur avant 1259. Il aide à rédiger les Statuts pour les études monastiques, 317. En 1265, on l'élit provincial de France; en 1267, il abdique sa dignité. Il est accusé d'hétérodoxie. En 1269, un chapitre général lui rend la dignité de provincial. En 1273, il est élu archevêque de Lyon, primat des Gaules. Grégoire X le crée évêque d'Ostie et de Velletri, vers 1274. Au concile de Lyon, en 1274, il prononce trois discours, 318. Il suit Grégoire X et demeure son conseiller intime. Il lui succède le 22 de février 1276, sous le nom d'Innocent V. Il est le premier Dominicain devenu pape. Il s'aliène le clergé séculier. Il meurt à Rome, le 22 juin 1276, 319. Notice sur ses ouvrages, 319-322.

Pierre de Valetica, Gascon, Dominicain, mort en 1277, auteur d'écrits mystiques, 435.

Pierre de Riès, trouvère, auteur du roman d'*Anseis de Carthage*, 618. Il paraît qu'il était à la fois ménestrel et *jongleur*, *ibid.* Il a coopéré au poëme de *Judas Machabée*, 653.

Pierre Guillem, troubadour, né à Toulouse, a composé une tenson avec Sordel, lorsque Blacas vivait encore. Il entra vieux dans l'ordre de l'*Épée*, par conséquent vers l'an 1270, 542.

Pierre Guillem, *de la Luzerne*, troubadour, connu par une seule pièce, 611.

Pierre Nolasque (Saint), gentilhomme, naquit le 1er août 1182, ou en 1189, à Saintes-Puelles, dans le Languedoc, ou à Saint-Papoul. Sa Vie, par François Zumel, 32e général des rédempteurs, en 1593. Nolasque était le nom de sa famille, 5. Il reçoit son éducation au monastère de Cîteaux. Il suit dans les combats Simon de Montfort, qui lui confie l'éducation de Jacques, fils de Pierre II, roi d'Aragon. Avec l'aide de Raymond de Pegnafort, son confesseur, et du jeune roi d'Aragon, il fonde à Barcelone, le 10 août 1218, l'ordre de Notre-Dame de la Merci, pour la rédemption des captifs, 6. Pierre reçoit l'habit des mains du roi et de l'évêque, et le donne ensuite à treize gentilshommes. Pierre Nolasque n'a pas été prêtre. Le palais du roi Jacques, à Barcelone, est le premier domicile des nouveaux religieux, qui ensuite fondent le monastère de Sainte-Eulalie, le

Digitized by Google

premier de l'ordre. En 1320, le pape Grégoire IX confirme l'ordre fondé par Pierre Nolasque, lui donne des privilèges et la règle de Saint-Augustin. Pierre ayant gouverné son ordre pendant 31 ans, abdique, en 1244, et se retire dans son monastère de Sainte-Eulalie. Il meurt, la nuit de Noël, en 1256, 7. Il fit vingt voyages pour le rachat des captifs; il en délivra environ six mille. Des miracles sont opérés sur son tombeau. Il est canonisé, en 1628, par Urbain VIII. Il n'a laissé aucun écrit. On cite de lui une lettre à saint Ionie, et à lui adressées deux lettres de saint Louis et une d'André, roi de Hongrie. Les constitutions de son ordre : *Regula et constitutiones fratrum sacri ordinis Beatæ Mariæ de Mercede redemptionis captivorum*, n'ont pas été écrites par lui, mais postérieurement, 8. En 1576, Grégoire XIII les approuva. L'ordre de la Merci a été aboli en France par la révolution de 1789, 9. Voyez aussi notre tome XVII, 44-48.

Pietro della Rovera, troubadour piémontais, n'est connu que par quelques fragments, 611.

Poëmes épisodiques tirés de l'histoire d'Arthus, et de l'histoire des chevaliers de la Table ronde. Le Chevalier à l'épée. Le court Mantel. Le lai du Cors. Les lais de Lanval et de Graelent. La Mule sans frein, 704-729.

Pons de Montlaur, troubadour, connu par une seule pièce, 595. Il fait mention de deux prélats illustres; l'un est Jean II, évêque de Maguelone de 1178 à 1190, lequel fit construire, en 1178, la facade en marbre de l'église de Maguelone; l'autre est un évêque de Maguelone mort en 1247, lequel publia le réglement de l'Académie de Montpellier, le 6 avril 1243, 596.

Pons d'Ortafas, troubadour peu connu, auteur de deux pièces, ne parle que de ses douleurs, 611.

Pons Fabre d'Uzès, troubadour, connu par deux pièces. Nostradamus prétend qu'il les a achetées. Ce fait est faux, 598.

Pons Santeuil, troubadour, beau-frère de Montagnagout, natif de Toulouse, composa une complainte sur la mort de son beau-frère, 486.

Pragmatique sanction de saint Louis, 161.

Prévôté de Paris; quelles étaient ses fonctions, 105-114.

Puget Teniers (Bertrand du), troubadour. Sa chanson commencant par ce vers : *Anc se m'avetz tengut en non chaler*, 522. Sa chanson à l'amour. Il le remercie du mal qu'il en a reçu, 522. Son sirvente contre les riches avares, 523. Mort vers l'an 1265, 524.

Pyrame; voy. Denys Pyram.

Pyramus et Thisbé, petit poëme d'un trouvère anonyme, 765. Il ne contient guère que des *complaintes*, et c'étaient peut-être les morceaux qui, récités par les jongleurs, faisaient le plus d'impression sur les auditeurs, *ibid.* Citation d'une de ces complaintes, 766.

R.

Raymond; voy. Guillaume Raymond.

Raymond VI et *Raymond VII*, comtes de Toulouse, attaqués et poursuivis comme fauteurs des Albigeois. Ce qu'en raconte Guillaume de Puy Laurent, attaché à leur famille, 188-196.

Raymond Amauay, évêque de Nîmes, mort en 1272. On lui attribue des statuts synodaux, 431.

Raymond Bérenger IV et *Béatrix de Savoie*, tiennent à Aix une cour brillante, 443. Mort de Bérenger, en 1245, *ibid.* Béatrix, sa veuve, lui élève un mausolée, dans la même année, à l'église de Saint-Jean des Hospitaliers. Elle y dépose le corps d'Alphonse II, père de Raymond. Elle veut elle-même y être inhumée. Ce tombeau, un des plus beaux de son époque, démoli en 1793, est relevé (sur le modèle existant dans des dessins qui appartenaient à M. Fauris de Saint-Vincent) par M. de Villeneuve, préfet du département, 443, 444.

Raymond Bistors, *de Roussillon*, troubadour de la fin du XIIIe siècle, connu par une seule pièce, 597.

Raymond d'Avignon, troubadour, 614.

Raymond de Castelnau, troubadour, auteur de six pièces. On voit que de son temps le nombre des seigneurs qui recevaient les troubadours diminuait sensiblement, 558, 559.

Raymond de Gironella; voy. Guillaume Raymond de Gironella.

Raymond des Tors, ou de la Tour, troubadour, né à Marseille. Il adresse une pièce à Raymond Gauselm, en Lombardie. On voit dans cette pièce que lui-même y est déjà allé, 553, 554. Auteur de deux sirventes en faveur de Charles d'Anjou et d'Alphonse X, contre Richard de Cornonsilles, prétendant, comme eux, à l'empire, 555. Sa mort peut être placée vers 1274, 556.

Raymond Gauzelm de Béziers, troubadour. Mort vers 1285. Sa vie est peu connue. C'était à la Vierge qu'il adressait le plus souvent ses vers. Cinq de ses pièces portent des dates. Ses ouvrages sont datés de 1262, 1263, 1268 et 1270, 590. On ne voit pas qu'il ait couru le monde, 590, 591. Gauzelm est un homme de bien, heureux chez lui, 592.

Raymond, dit *l'Écrivain*, troubadour de la fin du XIIIe siècle. Connu par une seule pièce, 596. Assassiné en 1242, avec ses compagnons, inquisiteurs comme lui, 597.

Raymond Menudet, troubadour, auteur d'une complainte sur la mort d'un chevalier nommé *Dande de Barsegnas*, 608.

Raynald, bénédictin, commentateur du Pentateuque et autres livres sacrés, 440.

Redi, regarde la langue choisie du XVe siècle comme la vraie source de l'italien, 442.

Digitized by Google

Reforcat de Forcalquier, troubadour, eut le tort de maltraiter le troubadour nommé Guillems, aussi de Forcalquier. Poète de peu de mérite, 541.

Renaulo Mignon de Corbeil, évêque de Paris en 1250, mort en 1268. Après avoir soutenu les docteurs séculiers contre les moines mendiants, il se déclare contre Guillaume de Saint-Amour. Réglement qu'il impose aux chanoines de l'église de Saint-Exupère, à Corbeil, 421, 422.

Ricas novas; voy. Brémond (Pierre).

Richard d'Aldwert ou d'Alverstat, Anglais, moine cistercien, mort en 1266. Auteur d'un traité *de Harmonia*, de méditations, d'une épître hagiographique, 420.

Richard de Barberieux, troubadour. Propriétaire dans les environs de Saintes. Devient amoureux de la femme de Geoffroi de Taonal ou Tonay, fille de Geoffroi Rudelh de Blaie, 536. En proie au chagrin que lui causa cette passion, il s'exila du monde pendant deux ans, et il voulait s'exiler pour toujours, si cent dames et cent chevaliers, amoureux les uns des autres, n'eussent demandé pardon pour lui, 537.

Richard de Saint-Laurent, né dans le pays de Caux, chanoine de Rouen. Auteur d'un Traité des vertus, et d'un ouvrage plus connu sur la Vierge Marie, en 12 livres. Manuscrits et éditions de cet ouvrage, qui a été compris dans la collection des Œuvres d'Albert le Grand, et quelquefois attribué à ce théologien célèbre, 23-27.

Richer, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, 79. Étudie la théologie à Strasbourg. Vient à Paris comme amateur des beaux-arts, en 1223. Attaché au monastère de Senones, 80. Il exécute le tombeau de Rambert. Il sculpte, en 1256, la *tombe haute* d'un seigneur nommé Blammont, et celle d'une dame nommée Bayon, 81. Il sculpte la figure d'un abbé du monastère, nommé Widerie, 81. Il a écrit une histoire de son couvent, qui n'est pas sans intérêt pour les beaux-arts, 81. Du Cange, dans son Glossaire de la latinité du moyen âge, place sa mort à l'an 1267, 82.

Rivper, mort en 1267, général des chartreux. Connu par la nouvelle rédaction qu'il fit des Statuts de Guigues. Manuscrits et éditions de ces Statuts, 82-84.

Rodaud, dominicain, commentateur des quatre livres des Sentences, peut aussi avoir composé des sermons, vers 1270, 425.

Robert Bikès, auteur du lai du *Corn*, 712.

Robert de Blois, auteur du *Chastiement des dames*, du roman de *Beaudous*, et d'un grand nombre de chansons, 833. C'était le protégé, l'ami même du célèbre Thibaud, comte de Champagne, *ibid.* Il a écrit avec assez de goût et de politesse, *ibid.*

Robert de Montferron, évêque d'Angoulême, mort en 1260. Huit lettres de lui, relatives à sa querelle avec le comte Hugues Brusi de Lusignan, 412.

Robert de Sorbon. Il est un des promoteurs des annexes données à l'école du Parvis. Il fonda une communauté dite *des pauvres maîtres étudiant en théologie*. Il naquit le 9 octobre 1201 en un lieu appelé Sorbon ou Sorbonne, probablement dans le pays d'Artois. Le comte d'Artois le recommanda à Louis IX, 291, 292. Il était d'une obscure extraction. Etudia-t-il à Paris? Il était chanoine de Cambrai en 1250, 293. Il eut ensuite une prébende en l'église de Notre-Dame de Paris. Ses relations avec saint Louis. Mort de Regnaut de Corbeil en 1268, 294. Robert mourut le 15 août 1274. Il fonde la Sorbonne vers 1250, 296. Son testament, daté du 29 septembre 1270. Ses divers actes. Collége de Calvi et de Sorbonne-Plessis. Réglements intérieurs de la maison de Sorbonne et de la bibliothèque. Donation de Geoffroi de Bar, ami et légataire de Robert Sorbon, 297, 298. Renseignements divers, 299. Si saint Louis ou Robert Sorbon est le véritable fondateur de la Sorbonne. Emplacement de ce collége, 300. La bibliothèque. Société de la Sorbonne; enseignement, 300, 301. Dignitaires, 302, 303. Écrits de Robert Sorbon, 304, 307.

Rofian; voy. Rufian.

Romans d'amour et de galanterie. Ce genre, qui paraît étranger aux mœurs des XIIe et XIIIe siècles, n'a pourtant pas été négligé par les trouvères. Ils composaient des vers *d'amour et de galanterie*, mais seulement pour les hautes classes de la société qui pouvaient seules y prendre goût, 747.

Romans de chevalerie. Peut-on nommer *épopées* les poèmes de ce genre? Les romans de la Table ronde ont pour origine des *lais bretons;* ceux de Charlemagne, des *cantilènes latines* que les peuples chantaient au temps même de cet empereur, 626.

Romans du genre héroi-comique, 687. Les trouvères, dans leurs *chansons de gestes* ou romans de chevalerie, intercalaient souvent des épisodes comiques, composaient même des poèmes entiers qui n'avaient rien de sérieux ni de grave. Analyse de plusieurs poèmes de ce genre, 687-747.

Romans tirés des histoires de la Grèce et de Rome, 661-686. Sous des noms grecs et romains, ce sont toujours des *chevaliers* du XIIIe siècle qui figurent dans ces romans, 665.

Romée de Lévia, dominicain, mort en 1261. Auteur d'un traité de la vie monastique, et d'un livre en prose et en vers enseignant à craindre et à aimer J. C., 419.

Rue Coupe-Gueule ou *Coupe-Gorge*, 300.

Rufian ou Rofian, troubadour, auteur d'une tenson avec frère Isarn. Giraud Riquier parle de lui dans une pièce datée de 1266, 610.

Digitized by Google

S.

Sacro-Bosco; voy. Jean.

Sainte-Chapelle. Reconstruite par saint Louis, 144, et dotée par ce prince, 153, 158, 160, 170; consacrée par Eudes de Chateauroux, 229.

Simon de Brie, légat en France, pacificateur de l'Université de Paris, 55. Urbain IV lui adresse 35 épîtres, 61, 62.

Simon de Brie (pape Martin IV). Opinions diverses sur le lieu de sa naissance. De chanoine et trésorier de l'église de Rouen, il devient, en 1262, cardinal du titre de Sainte-Cécile et légat en France. Actes de sa légation, relatifs à l'Université de Paris, aux études, etc. Il prêche la croisade de 1270. Il offre la couronne des Deux-Siciles à Charles d'Anjou, et conclut un traité avec ce prince. Élu pape en 1261, il prend le nom de Martin IV, au lieu de Martin II, ce qui aurait été plus exact. Ses actes pontificaux; son dévouement à Charles d'Anjou. Vêpres siciliennes en 1282. Mort du pape en 1285. Ses Statuts concernant les écoles; ses bulles ou épîtres pontificales, 388-391.

Simon de Montfort, chef de l'armée catholique contre les Albigeois; ce que raconte de lui Guillaume de Puy-Laurent, 189-195.

Simon Doria, troubadour; voy. Guillaume de Rostert, 565.

Simon Duval né, vers 1226, dans le diocèse de Soissons, dominicain, inquisiteur, auteur de deux sermons. Son témoignage dans l'enquête pour la canonisation de saint Louis. Il n'est plus parlé de lui après 1283, 385, 386, 387.

Simon de Saint-Martin et Simon de Saint-Nicolas, deux moines de Tournai. Leur correspondance théologique, 440, 441.

Simon Stock, né vers 1165 dans le comté de Kent, mort en France en 1265. Auteur d'un opuscule sur la pénitence, de préceptes liturgiques et de lettres à des carmes ses confrères. Visions et aventures merveilleuses qui lui sont attribuées. Il a été général de son ordre, 66-68.

Sordel, troubadour, né à Mantoue, le même, suivant toute apparence, qu'un fils d'un pauvre chevalier nommé *El Cort*. Il va, dans sa jeunesse, chez Richard de Saint-Boniface, seigneur de Vérone, s'y rend amoureux de la femme de ce seigneur, nommée Cuvizza, 447. Les frères de cette dame sont les *Eccelin*. Dans quelques chroniques italiennes, il appartient à la famille Visconti, et il défend Mantoue contre Eccelin III, 448. Autres fables à son sujet. Dans la réalité il est venu auprès du vicomte Barral et de Raymond Bérenger IV, 448, 449. On croit qu'il mourut en 1255, 449. Le Dante parle d'un *Sordello* qui ne peut pas être *Sordello* le poëte, 450. Il parle aussi de *Gotto Mantuano*, qui paraît le vrai Sordel, 455. Vient en Provence, âgé de 17 à 18 ans, auprès de Barral, vicomte de Marseille, mort en 1195. Le premier auteur qu'il attaque est Pierre Vidal; Sordel était né, par conséquent, de 1175 à 1180, 453. Il va auprès d'un roi de Léon qui ne peut être qu'Alphonse IX, mort en 1214; de là auprès de Savaric de Mauléon, mort en 1236, *ibid*. En 1216, il promet à Charles VI et à Charles VII, comtes de Toulouse, l'appui des Marseillais et celui des habitants de Tarascon, 454. En 1229, il publie une complainte sur la mort de Blacas, *ibid.*; la même année, un sirvente contre le traité de paix signé à Paris entre Louis IX et Raymond VII, *ibid*. En 1230, il compose un sirvente contre les mœurs de son temps, *ibid*. En 1248, il refuse d'aller à la croisade avec Charles d'Anjou, 455. Autres chansons sans dates, *ibid*. Chansons d'un sens clair; chansons obscures, 456, 457. Chanson contre les mœurs publiques, 457, 458. Sa complainte sur la mort de Blacas; singularité de cette pièce, 459, 460.

Sorbon; voy. Robert de Sorbon.

Sorbonne (*la*). Sa fondation; sa confirmation par le pape, 295 et 303.

T.

Tempier (Étienne), né à Orléans, évêque de Paris en 1262. Actes de son épiscopat. Il est un des exécuteurs du testament de saint Louis. Il demande la canonisation de ce prince. Il censure 214 propositions de philosophie et de théologie, dont quelques-unes ont été soutenues par saint Thomas d'Aquin. Mort de Tempier, en 1279, 350, 355.

Thibaut, évêque de Châlons-sur-Saône, en 1262-1264. Ses sermons; son testament; ses livres légués à des moines, 420.

Thierry de Vaucouleurs, auteur d'une vie d'Urbain IV, en vers latins, 50, 65. Ce poëme paraît avoir été composé en 1265, 355-359.

Thomas d'Aquin (Saint). Ses talents employés par Urbain IV, 56. Épître que lui adresse Clément IV, 96. Estime que lui témoigne saint Louis, 171. Né en 1227, élevé dans l'abbaye du mont Cassin, frère Prêcheur en 1243, disciple d'Albert le Grand à Cologne et à Paris, professeur dans cette dernière ville, docteur en 1258. Il refuse l'archevêché de Naples et d'autres dignités. Appelé au concile de Lyon, en 1274, il meurt chez les Cisterciens de Fossa Nova. Histoires de sa vie, 238-244. Notice des manuscrits, éditions, traductions et commentaires de ses ouvrages, 244-252. 1° Explications de plusieurs livres d'Aristote et divers essais sur des sujets de philosophie, 253, 254. 2° Explication de la Bible, et office du Saint-Sacrement, 254-257. 3° Commentaire des 4 livres des Sentences, et traités particuliers de théologie scolastique, 257, 258. 4° Somme contre les gentils, et autres écrits polémiques contre Guillaume de Saint-Amour, Gérard d'Abbeville, etc., 258, 259, 260. 5° La grande Somme théologique, 260-263. Observations gé-

Digitized by Google

nérales sur les Œuvres de saint Thomas, 263-266.

Thomas de Cantimpré, légendaire, né, en 1201, près de Bruxelles, dominicain vers 1232, mort vers 1272. Auteur des vies de l'abbé Jean, de sainte Christine, de Marie d'Oignies, de Marguerite d'Ipres, de sainte Lutgarde; d'une hymne en l'honneur du bienheureux Jordan; de 2 livres d'histoires édifiantes, intitulés : *Bonum universale de Apibus*; mais non d'une Histoire naturelle en 20 livres, ni d'une traduction d'Aristote, 177-184.

Thomas de Kent, trouvère d'origine anglaise, 673. Voy. La Geste d'Alisandre.

Thomas dit *le seigneur Thomas*, troubadour de la fin du XIIIe siècle, auteur d'une seule pièce connue, 397.

Tristan, chevalier de la Table ronde, 687. Analyse des fragments de poemes sur Tristan, trouvés en Angleterre, 688-704. Ces fragments paraissent être de différents auteurs; ils ne proviennent point du poème perdu de Chrétien de Troyes, 690.

Troubadours, natifs de Venise, de Mantoue, de Ferrare, de Gênes, de Pistoie, qui vinrent s'établir à Marseille, à Aix, à Toulouse, dans l'Aragon, dans la Castille, pendant le XIIIe siècle, et y font des vers en langue provençale, 442. En général ils ne sont pas très-vantés, 539.

U.

Udalric de Strasbourg, frère prêcheur, disciple d'Albert le Grand. Auteur d'un commentaire sur les 4 livres des Sentences, d'une somme théologique, d'un livre sur l'âme, etc., ouvrages qui ne se retrouvent nulle part, 438.

Université de Paris. Honorée et favorisée par Urbain IV, 55. Faculté de théologie, 301.

Urbain IV, né Jacques Pantaléon, à Troyes, fils d'un cordonnier. Ses études et ses progrès à Troyes et à Paris. Archidiacre de Laon, puis de Liege, il assiste au concile de Lyon en 1245. Après avoir été légat apostolique en Pologne et chargé d'une mission en Allemagne, il devient évêque de Verdun. Légation périlleuse qu'il remplit dans la terre sainte. Son retour en Europe, en 1261, et sa promotion au souverain pontificat, 49-53. Il complète le collége des cardinaux, y introduit son neveu Anchier et Henri de Suze. Il pardonne à ses anciens ennemis, comble de bienfaits ses compatriotes et ses maîtres, fonde à Troyes la collégiale de Saint-Urbain, honore et favorise l'Université de Paris, tente de réconcilier l'Église grecque, institue la fête du Saint-Sacrement, 53-57. Il excommunie Mainfroi et appelle Charles d'Anjou au trône des Deux-Siciles. L'apparition d'une comète précède, en 1264, la mort d'Urbain IV, 57-58. Notices des bulles et lettres de ce pape, 58-63. Autres écrits qui lui ont été attribués, 63, 64, 65. Histoires de sa vie : en vers latins, par Thierry de Vaucouleurs; en prose, par Grégoire de Naples, Bernard Guidonis, saint Antonin, Platina, 65, 66.

Urre (le baron d'), secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, sous le comte de Villeneuve, préfet, dresse un procès-verbal, en date du 12 novembre 1828, de la translation et du rétablissement des ossements d'Alphonse II et Raymond Bérenger IV, 444.

V.

Varchi, regarde le latin et le provençal comme les vraies sources de la langue italienne, 442. Ce langage est conforme à celui du Dante, 450, 451.

Vaqueiras (Bernard de), troubadour, obscur volontairement. Il vivait sous Hugues IV, comte de Rhodès, et mourut vers 1274. Auteur de cinq pièces, savoir : quatre sirventes contre la corruption de son siècle, et une aubade en l'honneur de la Vierge, 556, 557.

Villarnaud, troubadour, connu par deux pièces où il se plaint de l'économie des seigneurs, 613. Une des deux est adressée à Roger Bernard, comte de Foix. L'auteur y défigure les rimes volontairement, 614.

Villeneuve (le comte *Christophe de*), préfet du département des Bouches-du-Rhône, fait rétablir le tombeau élevé à Raymond Bérenger IV par sa veuve, 444.

Y.

Yolande, prieure des dominicaines de Marienwald. Sa vie (ann. 1215-1283) par Herman ou Henri de Luxembourg.

Yves de Vergy, abbé de Cluny en 1257, fit bâtir à Paris, en 1269, un collége pour les moines de son ordre. Il mourut le 25 août 1275. On a de lui deux recueils de Statuts de son ordre, 433.

Z.

Zorgi; voy. Barthélemi de Zorgi.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google